This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

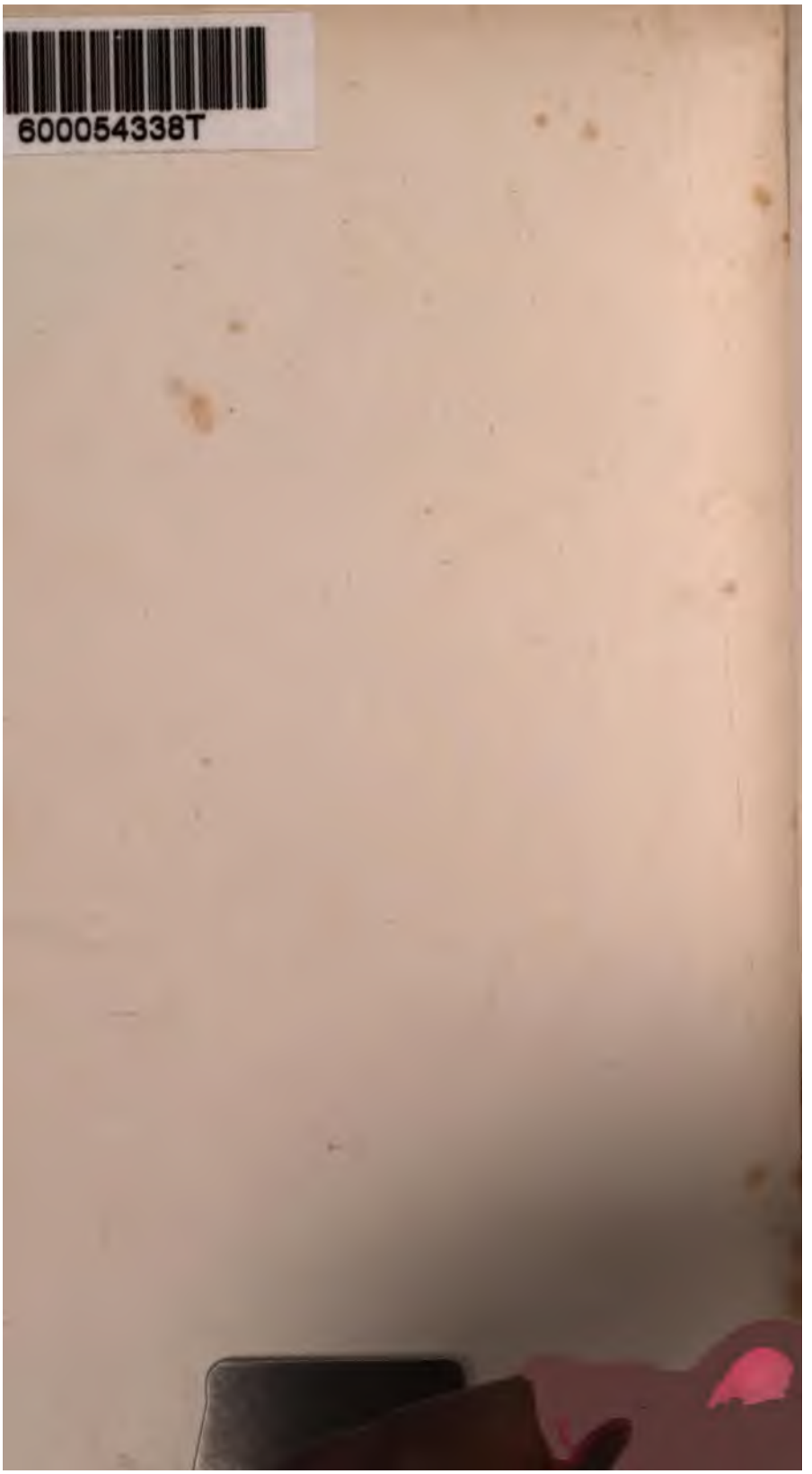
600054338T

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

IMPRIMERIE DE H. CARMIN DIDOT. — MESNIL. EURE.

BIBLIOTHECA·BODLEIANA

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

Du lundi 1er avril, Versailles. — Avant-hier on exécuta les trois actes d'opéra dont j'ai parlé dans l'article précédent, avec deux petits morceaux détachés, dont l'un étoit un compliment au Roi. Ce fut M. de la Salle qui le chanta. On ne peut rien ajouter à la perfection du jeu, du goût et de la voix de Mme de Pompadour. Mme Marchais a une petite voix, mais jolie. Mme Trusson en a une plus grande et plus agréable. Les décorations sont charmantes; le vaisseau de Cléopâtre est beaucoup mieux qu'à l'Opéra; et dans l'acte de *la Vue*, l'arc-en-ciel d'Iris est parfaitement bien représenté.

Samedi fut la dernière représentation de ces petits spectacles. Aussi dit-on en badinant que c'est pour la capitation, comme c'est réellement l'usage à l'Opéra. Il n'y aura plus de ces sortes de divertissements qu'au mois de décembre prochain.

Hier, Mme de Pompadour distribua les présents que le Roi a faits à tous ceux qui composent l'orchestre. M. de Dampierre, M. Ferrand et M. Duport ont eu chacun une tabatière avec le portrait du Roi; les autres, qui ne sont point musiciens de profession, ont eu une montre ou tabatière; M. de Moncrif, comme auteur, a eu une montre à répétition. Les musiciens du Roi qui sont à l'orchestre et sur le théâtre sont payés en argent, 25 ou 30 louis chacun.

Jeudi sera la dernière comédie qui sera représentée ici jusqu'à la Toussaint, et samedi le concert, jusqu'au lundi d'après la Quasimodo.

Le conseil des parties, qui s'assemble ici et auquel préside M. le chancelier, s'est assemblé aujourd'hui et s'assemblera encore le lundi saint; il aura ensuite vacance jusqu'après la Quasimodo; c'est l'usage.

Le sieur Mignotel, qui étoit inspecteur des bâtiments de Compiègne, a été nommé contrôleur desdits bâtiments à la place du sieur Billaudel.

Du mercredi 3, Versailles. — La nouvelle d'ici aujour-

d'hui est la grâce qui vient d'être accordée à M. le duc de Randan. M. de Randan, n'ayant qu'une fille unique et peu d'espérance d'avoir d'autres enfants, avoit désiré marier sa fille, qui a treize ans, avec son neveu, fils du comte de Lorges, lequel a neuf ou dix ans; mais M^me^ de Randan ne l'a pas voulu, et d'ailleurs la disproportion d'âge étoit un obstacle. M. de Randan s'est déterminé à marier sa fille à M. le duc de la Trémoille, et pour dédommager M. son frère qui espéroit le mariage, il a obtenu du Roi pour son neveu la survivance de sa charge de lieutenant général du comté de Bourgogne, avec à peu près le même brevet de retenue qu'il a, qui est de 180,000 livres et qui est seulement diminué de 20,000 livres. Outre cela, pour prévenir tout sujet de difficulté et de procès entre le cousin et la cousine germaine, M^me^ de Randan assure au fils de M. le comte de Lorges une terre qu'elle a dans le comté de Bourgogne, et qui vaut 10 à 11,000 livres de rente. Le duché de Randan ou Lorges doit vraisemblablement être recueilli par le fils du comte de Lorges; mais M^lle^ de Randan n'a pas moins de droits de succession à exercer sur cette terre; ces droits peuvent aller à 10 ou 12,000 livres. Le don que fait M^me^ de Randan mettra le fils du comte de Lorges en état d'échanger la terre qu'il aura contre les droits de sa cousine germaine. L'agrément du Roi pour le mariage a été demandé en même temps, et l'on fera signer ce contrat incessamment. M. de la Trémoille, qui a douze ans, jouit de 150,000 livres de rente au moins; et M. de Randan donne à sa fille, en la mariant, 18,000 livres de rente, 12,000 livres de plus à la mort de M^me^ de Poitiers, sa grand'mère, et 20,000 livres de rente encore de plus après M^me^ de Randan, sa mère; ainsi à tout événement d'enfants qu'auroit M^me^ de Randan, sa fille aura toujours 50,000 livres de rente; et il est vraisemblable qu'elle aura 140,000 livres de rente. Voilà une fort bonne affaire de part et d'autre.

Du samedi 6, *Versailles*. — Avant-hier, M. de Paulmy et M. Gresset furent reçus à l'Académie françoise. Ce fut M. de Boze qui leur répondit. Il paroît que l'on a été assez content du discours de M. Paulmy, et beaucoup plus de celui de M. Gresset.

Moustier mourut ici avant-hier, d'une fièvre maligne. C'étoit un homme fameux dans son état; il avoit environ quarante-deux ans. Il avoit été cuisinier de M. de Nevers. Le Roi l'avoit pris pour travailler dans les petits cabinets, et lui avoit ensuite donné une charge à la bouche. Il travailloit à Choisy, et depuis quelque temps il y étoit chargé de toute la dépense et y servoit quelquefois sur la table du Roi.

Nos troupes font actuellement des mouvements importants dans les Pays-Bas. M. de Lowendal avec un corps considérable a passé la Meuse, s'est avancé jusqu'à Marche en Famine, sans trouver d'autres troupes ennemies que quelques hussards. M. Fischer, un de nos fameux partisans, a enlevé plusieurs bagages aux ennemis. Pendant ce temps, M. le maréchal de Saxe a fait conduire un convoi considérable à Berg-op-Zoom pour que cette place soit abondamment pourvue de tout pour trois mois. Il avoit d'abord commandé une escorte de 20,000 hommes; mais ayant appris quelques mouvements des ennemis, il a commandé 10,000 hommes de plus; il y a marché lui-même. On eut nouvelle hier que le convoi étoit entré dans Berg-op-Zoom sans que les ennemis aient osé l'attaquer.

Du mardi 9, *Versailles*. — On attend à tout moment des nouvelles de l'investissement de Maëstricht, qui doit avoir été formé hier ou aujourd'hui.

Dimanche dernier, jour des Rameaux, le Roi et la Reine descendirent en bas pour l'office, suivant l'usage. Il y a ce jour-là une adoration de la croix qui est dans le péristyle, vis-à-vis la chapelle. On dresse un autel dans la partie la plus près de la voûte; il n'y a que le

Roi et la Reine et la famille royale qui adorent la croix ce jour-là. Il n'y eut point d'évêque qui officiât dimanche dernier; ce fut Mme de Chastellux, la belle petite-fille de M. le chancelier, qui quêta.

Dimanche, M. le duc de Randan et M. le prince de Talmond vinrent demander l'agrément du Roi pour le mariage de Mlle de Randan avec M. le duc de la Trémoille. Ce mariage ne peut se faire de trois ans, M. de la Trémoille n'en ayant actuellement que onze.

La Reine fit ses pâques hier à la paroisse. Ce furent Mme de Luynes et Mme de Fitz-James qui tinrent la nappe de communion. Mme d'Antin la tint l'année passée, quoique Mme de Fitz-James y fût. J'ai marqué que c'étoit une faute que l'on a reconnue et qui a été réparée cette année.

Le Roi a permis à M. le prince de Turenne d'aller faire cette année la charge de colonel général de la cavalerie; il commandera la cavalerie de l'armée du Roi en Flandre. M. le duc de Bouillon, son père, lui donne un équipage considérable et se charge de payer tous les frais.

Les deux petits princes de Wurtemberg sont venus ici aujourd'hui, et ont été présentés au Roi par M. de Verneuil. Il y a déjà quelques mois qu'ils sont en France; ils viennent de passer l'hiver à Angers, où ils ont monté à cheval.

Il y a environ quinze jours que le Roi a donné ordre pour le départ de sa bouche pour la Flandre, le 29 de ce mois; cet ordre a été donné de bonne heure pour éviter l'augmentation de dépense de l'année passée causée par la trop grande précipitation.

Du jeudi saint 11, *Versailles.* — M. le Dauphin et Mme la Dauphine allèrent mardi dernier à la paroisse faire leurs pâques; ce furent M. de Fleury et M. le comte de Noailles qui tinrent la nappe de communion à celle de M. le Dauphin; et à celle de Mme la Dauphine

ce furent Mmes de Rohan (Châtillon) et de Lauraguais. Mme la duchesse de Brancas étoit allée à Paris.

Hier, il arriva un courrier de M. de Lowendal; il paroît que l'investissement de Maëstricht est presque entièrement fait. Les ennemis ont été surpris par la promptitude de nos mouvements; ils ont fui partout devant nous. Le corps que M. de Lowendal commande a passé sur une partie des terres dépendantes du Luxembourg. M. de Saint-Germain, qui étoit à la tête d'une division, a trouvé un bataillon et un escadron des ennemis qui étoient en quartier dans un village dépendant de Luxembourg; comme ces troupes ne s'attendoient point à l'arrivée des François, elles n'avoient d'autre parti à prendre que de se rendre prisonniers de guerre. Mais, en vertu de la neutralité du pays de Luxembourg, M. de Saint-Germain les a renvoyés avec une escorte dans la ville de Luxembourg. Cette neutralité est une convention verbale faite il y a plusieurs années entre M. le maréchal de Belle-Isle, commandant à Metz, et le général Neufbert [*sic*], commandant à Luxembourg, et a toujours été observée avec la plus grande régularité de part et d'autre, et elle a été très-utile aux deux partis. Ce passage dans le pays neutre s'est fait avec tout l'ordre possible, et toutes les mesures ont été prises si justes que nos troupes n'ont point été à charge au pays de Luxembourg. M. de Lowendal fait l'investissement de Maëstricht par la rive droite de la Meuse, et M. le maréchal de Saxe par la rive gauche.

Il y a environ quinze jours ou trois semaines que M. le comte de Clermont a eu une patente à peu près pareille à celle de M. le prince de Conty, c'est-à-dire pour commander M. le maréchal de Lowendal et M. le maréchal de Tonnerre, qui sont les deux seuls maréchaux de l'armée de Flandre; car M. le maréchal de Saxe est nommément excepté dans la patente. On avoit cru que cet arrangement pourroit former quelque embarras

pour le départ de M. le comte de Clermont; mais cette opinion est sans fondement, et M. le comte de Clermont doit partir incessamment.

La cène du Roi s'est passée aujourd'hui comme les années précédentes; c'est-à-dire les plats ont été portés par M. le Dauphin, par M. le duc de Chartres, M. le prince de Condé, M. le comte de Clermont, M. le prince de Conty, MM. de Dombes, d'Eu et de Penthièvre, et ensuite des gens de condition. L'usage ancien et le droit des pairs qui avoit été rétabli l'année dernière n'a pas eu lieu cette année.

M^me^ la duchesse de Brancas (Moras) a perdu ces jours-ci son frère qui étoit religieux. Le Roi et la Reine ont envoyé lui faire des compliments.

L'évêque qui a officié à la cène du Roi et à celle de la Reine est M. de Saint-Brieuc (du Breignon). Le prédicateur de la cène du Roi (1), n'ayant pas paru, on a averti celui qui étoit préparé pour la cène de la Reine. C'est un abbé qui s'appelle Boismont, chanoine de la cathédrale de Rouen; il ne comptoit que sur le sermon de la Reine et il n'étoit point habillé quand on vint l'avertir de la part de M. le cardinal de Soubise, et comme il n'avoit de compliment préparé que pour la Reine, il n'en fit point au Roi. L'après-dînée, il prêcha le même sermon devant la Reine. Je ne l'ai point entendu, mais il me paroît que tout le monde en est fort content.

La cène de la Reine s'est passée suivant l'usage ordinaire. Madame, M^me^ Adélaïde, M^me^ Victoire et M^me^ la duchesse de Chartres portoient des plats; il n'y avoit point d'autres princesses. Les dames titrées qui en portoient ensuite étoient M^mes^ de Brancas douairière, de Rohan (Châtillon), de Beauvilliers (Creil), de Boufflers (Villeroy), de Fitz-James (Matignon), d'Antin (Luxembourg),

(1) C'étoit un cordelier. (*Note du duc de Luynes.*)

d'Agénois (Plélo) et de Fleury (d'Auxy). Les dames non titrées étoient Mmes de Flavacourt (Mailly), de Rupelmonde (Gramont), de Talleyrand (Cany) et de Bellefonds.

Du vendredi saint 12, *Versailles.* — Il arriva hier un courrier d'Italie avec la nouvelle que M. de Richelieu avoit eu connoissance que les ennemis, voulant faire une entreprise sur l'île de Corse, avoient pour cet effet assemblé un assez grand nombre de munitions et provisions dans le faubourg de Savone, que l'on pouvoit leur enlever. En conséquence il avoit détaché M. d'Agénois avec un corps de 3,000 hommes, soutenu d'autres détachements par échelons. De Gênes à Savone, il y a dix lieues par terre, et il n'y en a que huit par mer. M. d'Agénois s'embarqua sur de petits bâtiments génois, comptant arriver à Savone avant le jour. Les patrons des barques ne s'étant point trouvés à l'heure qu'il auroit fallu partir, on n'a pu arriver qu'à une heure de jour. L'entreprise étant découverte ne pouvoit réussir entièrement; cependant M. d'Agénois ne jugeant pas à propos de se retirer sans rien tenter, il attaqua un poste des ennemis, les culbuta, leur fit 197 prisonniers et 8 ou 9 officiers, et après avoir perdu seulement 25 ou 30 hommes tués ou blessés, il se retira à Gênes par terre. On espère que cette petite aventure aura au moins retardé les projets sur la Corse. C'est de M. le maréchal de Belle-Isle que je sais ce détail; cette action s'est passée le 26 mars.

Avant-hier, hier et aujourd'hui, le Roi n'a point été à la chasse; il n'y va que demain. Il y a eu les ténèbres à l'ordinaire sans aucun psaume en musique. Il y a un musicien nouveau à la chapelle, qui a chanté une leçon chacun de ces jours-ci; c'est un abbé qui est sous-diacre; il vient de Tours; c'est une basse-contre d'une force étonnante.

Hier et aujourd'hui, il y a eu chez Mme de Pompadour

une espèce de concert spirituel dans son grand cabinet. Le Roi n'y vint point hier; aujourd'hui il est venu vers la fin. Hier, on exécuta le *Miserere* à grand chœur de M. de Lalande; ensuite Géliotte chanta un petit motet qu'il a composé. On chanta ensuite un motet de Mondonville, qui est parfaitement beau; c'est *Jubilate Deo omnis terra*. Aujourd'hui on a exécuté deux motets de Mondonville; l'un est *Venite excellemus*, et l'autre *Dominus regnavit*. C'est la plus belle musique qu'on puisse entendre. Entre les deux motets le petit Chrétien a joué une sonate de violoncelle de sa composition qu'il a très-bien exécutée. Ensuite Mondonville et Guillemain ont joué ensemble plusieurs petits airs doublés, triplés et brodés avec tout l'art possible; ces duos, qui sont d'une exécution très-difficile, sont de la composition de Guillemain.

Dans les grands motets, les chœurs sont chantés par les mêmes musiciens qui formoient les chœurs sur le théâtre des petits cabinets. Les récits ont été chantés par M^me^ de Pompadour, par M^me^ de l'Hôpital (Boulogne), qui a une très-belle voix, M^me^ Trusson, M^me^ Marchais, M. d'Ayen le fils, M. de Clermont-Tonnerre, M. de la Salle, qui joua aussi du violon, M. le vicomte de Rohan. Géliotte y a aussi chanté aujourd'hui.

Du samedi saint 13, *Versailles*. — M. de Fulvy, qui est toujours chargé de la manufacture de porcelaine de Vincennes, a fait apporter aujourd'hui à la Reine un vase de porcelaine dont la compagnie de cette manufacture fait présent à S. M. Ce vase est de porcelaine blanche travaillée. Ce vase est accompagné de trois petites figures blanches; le tout monté sur un pied de bronze doré. Dans le vase, il y a un bouquet de fleurs naturelles, aussi de porcelaine. M. de Fulvy nous a dit qu'il y avoit quatre cent quatre vingts fleurs dans ce bouquet. Le pied, le vase et le bouquet peuvent avoir environ trois pieds de haut. La monture seule en bronze doré coûte 100 louis; la porcelaine coûte à peu près autant; c'est un

ouvrage parfait dans son genre, tant pour le blanc que pour l'exécution des petites figures et des fleurs. Cette manufacture surpasse actuellement celle de Saxe pour les fleurs.

Du jour de Pâques 14, *Versailles.* — Il est arrivé ce soir un courrier par lequel on a appris que la tranchée devant Maëstricht sera ouverte demain 15. Il y aura deux attaques : l'une du côté du faubourg de Wyk, l'autre le long de la basse Meuse de l'autre côté de la rivière. C'est M. d'Aylwa, Hollandois, qui commande dans la place. On croit que la garnison n'est que de sept bataillons hollandois.

M. de Savines est mort ces jours-ci à Paris ; il avoit au moins quatre-vingt-sept ans. Depuis un an ou deux sa tête étoit très-affoiblie. Il étoit ancien lieutenant général et chevalier de l'Ordre de 1739.

Du lundi de Pâques 15, *Versailles.* — M. de Caumartin mourut hier à Paris d'hydropisie. Il n'avoit qu'environ cinquante ans. Il y avoit six mois qu'il étoit malade. Il étoit conseiller d'État, et en cette qualité avoit tenu le grand conseil l'année dernière. C'est M. de Marville qui tient le grand conseil cette année. Il laisse un fils et une fille, qui a épousé M. de la Porte, maître des requêtes.

Hier il n'y eut point de grand couvert le matin, non plus que l'année dernière, et même je crois celle d'auparavant. La Reine, qui n'a point joué pendant la semaine sainte, recommença à jouer comme à l'ordinaire, et le soir il y eut grand couvert. Le Roi avoit été le matin à la grande messe en bas avec M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames; la Reine étoit en grand habit, mais s'étant trouvée incommodée elle entendit la grande messe de sa niche en haut. Ce fut M^me^ de la Suze (Chauvelin) qui quêta. M. l'évêque de Saint-Brieuc (du Breignon) officia. L'après-dînée, le sermon suivi des vêpres, à l'ordinaire. Le compliment du P. Teinturier

me parut assez bien. Après les vêpres, le Roi remonta chez lui, et revint au salut.

Le gouvernement de Choisy est enfin donné; on vient de l'apprendre : c'est au fils de feu M. le comte de Coigny, lequel n'ayant qu'onze ans n'exercera point; ce sera le fils de Champcenetz qui en fera les fonctions sous les ordres de M. le maréchal de Coigny.

La capitainerie de la plaine de Choisy a aussi été donnée à M. le duc de la Vallière.

M. le duc de la Trémoille, qui n'a que onze ans, et qui se marie, comme je l'ai marqué, a été présenté aujourd'hui par M. le duc de Bouillon; il est assez grand pour son âge et d'une jolie figure.

Du mercredi 17, *Versailles.* — Avant-hier il y eut encore concert spirituel chez M^me^ de Pompadour. On exécuta le motet *Dominus regnavit* de Lalande, et *Magnus Dominus* de Mondonville. Entre ces deux motets, M. de Dampierre joua une pièce de viole qu'il a composée; il étoit accompagné par Mondonville. Le Roi vint au concert, et y resta assez longtemps.

Avant-hier une dent arrachée fit un événement à la Cour. M. Mouton, chirurgien dentiste de Mesdames, avoit prononcé qu'il falloit arracher une dent à M^me^ Victoire. Cette sentence confirmée par la faculté et approuvée par le Roi étoit sans appel; mais M^me^ Victoire ne pouvoit se résoudre à la laisser exécuter. C'étoit le dimanche même de Pâques que la dent devoit être arrachée. M^me^ Victoire remettoit de demi-heure en demi-heure, et enfin la journée se passa sans qu'on pût la déterminer. Le lendemain, même incertitude, mêmes délais. M. le Dauphin et Mesdames renouvelèrent leurs instantes sollicitations. Enfin le Roi prit le parti d'y aller après les vêpres et y resta deux heures et demie. M. le Dauphin se mettoit à genoux devant M^me^ Victoire, et à toutes les exhortations que la religion et l'amitié lui inspiroient, il ajoutoit des réflexions touchantes sur la

bonté du Roi, qui auroit pu ordonner qu'on la tînt et qu'on lui arrachât par force, et qui cependant vouloit bien attendre et compâtir à sa foiblesse et à sa déraison, mais qu'il ne falloit pas cependant abuser de cette bonté. En effet, le Roi ne pouvoit se résoudre à donner ordre que l'on arrachât la dent; il différoit toujours, et Mme Victoire lui faisoit pendant ce temps-là mille amitiés. Elle proposa au Roi de la lui arracher lui-même. On pourroit dire que c'étoit une espèce de scène tragique et comique. La Reine avoit été chez Mme Victoire au sortir de la chapelle, et voyant que le Roi ne pouvoit se résoudre à prendre le ton d'autorité, elle lui représenta la nécessité indispensable de s'en servir; et Mme Victoire, voyant enfin qu'elle n'avoit plus qu'un quart d'heure à se résoudre, après quoi on la tiendroit par force, se laissa enfin arracher sa dent, mais elle voulut que le Roi la tînt d'un côté, la Reine de l'autre, et que Mme Adélaïde lui tînt les jambes. La Reine ne tint pas longtemps la main, et ce fut Madame qui la remplaça. Lorsque cette opération fut faite, Mme Victoire disoit : « Le Roi est bien bon, car je sens que si j'avois une fille aussi déraisonnable que je l'ai été, je ne l'aurois pas souffert avec tant de patience. »

Hier, Mme la maréchale de Belle-Isle présenta Mme de Soyecourt, sa sœur de père. MM. de Soyecourt sont parents de MM. de Gesvres par les Boisfranc. Ils sont en possession d'épouser des filles de condition, mais aucune jusqu'à ce jour n'avoit été présentée. M. de Soyecourt est riche; c'est lui à qui appartient le beau château de Tillolois, qui est entre Gournay et Roye en Picardie. Sa première femme étoit fille de M. le duc de Saint-Aignan.

Il arriva hier un courrier avec une lettre de M. le maréchal de Saxe, du 15. Ce général mandoit : « Nous ouvrirons la tranchée ce soir. L'on forme deux attaques, l'une à Wyk et l'autre de ce côté-ci de la Meuse, vers la porte de Bois-le-Duc; il ne doit y avoir que les maréchaux

de camp qui montent la tranchée. » M. le maréchal de Saxe a envoyé ordre au régiment des gardes de s'avancer sur-le-champ; ce régiment n'est arrivé que le 13 et le 14 à Bruxelles.

On avoit dit que dans Maëstricht il y avoit peu de drapeaux et que la garnison n'étoit composée que de détachements qui montoient à 7 ou 8,000 hommes. Le Roi dit hier que la garnison étoit de 22 bataillons au moins, à la vérité pas complets, mais que l'on estimoit que le tout pouvoit monter à 11 ou 12,000 hommes.

Du jeudi 18, *Versailles.* — M. le duc de Modène fut présenté hier par M. de Verneuil; il est ici incognito sous le nom de comte de Saint-Félix. Il a pris l'incognito pour éviter de demander qu'on lui rendît les honneurs qu'on a coutume de donner aux souverains. Il vit le Roi sur les huit heures du soir, dans son cabinet, après le conseil fini. Il vint ensuite chez la Reine, qui étoit à son jeu et qu'elle quitta un moment pour venir recevoir M. de Modène dans sa chambre, debout auprès de la table, suivant l'usage des audiences particulières.

Du vendredi 19. — On apprit hier la mort de M^me^ Sincère; elle étoit fort jeune; elle étoit fille de M^me^ du Roure; son mari est petit-fils du fameux Bernard.

Du samedi 20, *Versailles.* — Le courrier qu'on attendoit de Maëstricht est enfin arrivé aujourd'hui. Le Roi a dit ce matin que la garnison étoit de 23 bataillons, qui font environ 12,000 hommes, partie hollandois, partie autrichiens. Les assiégés ont fait une sortie inutile le 14, croyant trouver nos travaux commencés, mais la tranchée n'a été ouverte que la nuit du 15 au 16, comme M. le maréchal de Saxe l'avoit mandé au Roi. La garnison a fait une seconde sortie le 18, au nombre de 15,000 hommes; ils ont balayé notre tranchée et comblé une partie de nos ouvrages, mais on y a peu de regrets parce qu'ils étoient fort mal faits. Ils ont été repoussés avec perte et on leur a fait quelques prisonniers, du nombre desquels

sont trois officiers. Notre perte n'a été que de 20 ou 24 hommes; on dit que que nous avons eu un ingénieur qui a eu le bras fracassé. M. de Saxe mande au Roi que le 20, qui est aujourd'hui, il y aura 60 canons ou mortiers qui tireront. Il a fait faire des lignes de circonvallation soutenues de dix redoutes, et marqué un très-beau champ de bataille en avant de ces lignes.

Le Roi alla hier en carrosse à la chasse du vol avec M. le Dauphin, Mesdames et M^me^ la maréchale de Duras. Mesdames n'étoient point en habit de chasse; elles étoient, aussi bien que M^me^ de Duras, en petite robe sans paniers.

Du dimanche 21, *Versailles.* — M. le marquis de Saint-Pierre mourut hier à Paris; il étoit âgé de quatre-vingt-huit ans. Il étoit premier écuyer de M^me^ la duchesse d'Orléans. Son fils, qui a environ cinquante-cinq ans, exerce depuis longtemps cette charge.

Le Roi a signé aujourd'hui le contrat de mariage de M. de Mastin avec M^lle^ de Boulainvilliers; elle est fille de M. de Boulainvilliers, capitaine de vaisseau, qui périt malheureusement avec son vaisseau il y a quelques années; elle est attachée à M^me^ la duchesse de Chartres; elle a environ vingt-cinq ans. Son mari est à peu près de même âge. C'est M^me^ la duchesse de Chartres qui fait ce mariage.

Du mardi 23, *Versailles.* — Avant-hier, M^me^ de Surgères présenta ici M^me^ de Langeac; elle est, comme je l'ai marqué, fille de M. Thomas, de l'extraordinaire des guerres; M. de Langeac est, comme je l'ai dit, frère de M. l'archevêque d'Alby. Ils sont la Rochefoucauld.

Avant-hier M. le cardinal de la Rochefoucauld arriva à Paris; il vint ici hier matin; M. de Puisieux le mena au lever du Roi. Il a versé dans sa chaise en revenant de Rome, auprès de Roanne; il s'est un peu blessé, ce qui l'a retardé de quelques jours. Il est un peu vieilli, mais d'ailleurs peu changé. Il n'a que quarante-sept ans; il est de 1701. Lorsqu'il partit pour Rome, M. le duc de

Saint-Aignan lui remit un mémoire d'observations qu'il avoit fait sur la cour de Rome. M. le cardinal de la Rochefoucauld dit hier à M. le duc de Saint-Aignan que ce mémoire lui avoit été extrêmement utile, qu'il l'avoit consulté en plusieurs occasions, et qu'il y avoit toujours trouvé la plus grande exactitude.

Il y a sept ou huit jours que l'ambassadeur de Venise, Tron, rendit visite en cérémonie à nos ministres à Paris; c'est l'usage des ambassadeurs à leur arrivée et à leur départ; et ces visites étoient celles de l'arrivée. Aujourd'hui il a pris congé. Il est venu dans les carrosses du Roi, conduit par M. le prince Camille; il a eu l'honneur des armes (1), audience publique, et le Roi l'a armé chevalier suivant l'usage. L'usage des ambassadeurs de Venise est différent des autres ambassadeurs. Ils ne restent jamais que trois ans ici; la première année ils sont comme incognito. A la première audience, ils sont habillés en grande robe; à leur audience de congé ils sont habillés à la françoise. Le Roi les ceint de l'épée, en leur disant : « De par saint Georges je vous fais chevalier (2). » Ensuite le maître de la garde-robe remet entre les mains du Roi un grand baudrier très-magnifique avec une épée d'or. Le Roi met ce baudrier sur les épaules de l'ambassadeur (3), qui va ensuite, avec le baudrier, aux audiences de la Reine, de M. le Dauphin, de M^me^ la Dauphine et de Mesdames.

M^me^ la maréchale de Duras présente aujourd'hui M^me^ la comtesse de Bentheim, qui a vingt-six ans. J'ai déjà parlé de M. le comte de Bentheim, qui est depuis un an en-

(1) Les Cent-Suisses garnissent l'escalier, la hallebarde à la main, les tambours y sont, la baguette haute mais sans battre. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) C'est comme le chef de la chevalerie. Le hasard a fait que c'est aujourd'hui la fête de Saint-Georges. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Cette même cérémonie se fait en Espagne; celui qui doit succéder à M. Tron vient de Madrid, et comme il y aura été sûrement armé chevalier, il n'aura plus cette cérémonie à faire ici. (*Note du duc de Luynes.*)

viron en possession de sa souveraineté. Bentheim est un vieux château fort, bâti à l'antique, où il y a une garnison des troupes de l'évêque de Munster, lesquelles prêtent serment à M. le comte de Bentheim. M^me^ de Bentheim est Bournonville. Elle a deux sœurs chanoinesses de Mons ; elle est la cadette de sept enfants. Son père, M. de Bournonville, qui a été connu sous le nom de baron de Capre et qui demeure à Bruxelles, y étoit pendant le temps du dernier siége que M. le maréchal de Saxe a fait de cette ville. Il étoit cousin de feu M. le prince de Bournonville, père de M^me^ la maréchale de Duras et qui avoit épousé ma grande-tante, dont il a eu M^me^ de Duras et un fils mort à quinze ou seize ans. M^me^ de Bentheim n'est ni petite ni grande ; elle est bien faite et est fort blanche ; le nez trop long, le front trop avancé, et en tout cependant une figure assez agréable ; elle paroît avoir de l'esprit, de la vivacité et un caractère doux et aimable.

Du mercredi 24, *Versailles*. — M. le prince Constantin a pris congé aujourd'hui ; il part pour aller à Strasbourg faire son stage. Il a un canonicat et outre cela la grande prévôté. La règle du chapitre est d'y être trois mois chaque année, sans quoi l'on perd le revenu de son canonicat. Les devoirs de la charge de premier aumônier pourroient faire obtenir une dispense, mais il a mieux aimé l'aller demander lui-même après un séjour de quinze jours ou trois semaines qu'il compte y faire. Les canonicats se donnent par l'élection du chapitre ; le choix de l'évêque se fait aussi par élection, et le Roi la confirme. La grande prévôté se donnoit aussi autrefois par élection. Il y a environ cent ans qu'il y eut contestation sur cette élection ; on s'adressa à Rome, et celui que le Pape nomma fut pourvu ; depuis ce temps, c'est toujours le Pape qui a nommé. Le prince Constantin est le troisième nommé par le Pape. Avant lui c'étoit le cardinal d'Auvergne, qui l'a été quarante-six ans, et avant le cardinal d'Auvergne un prince de Nassau.

Aujourd'hui l'on parle beaucoup du départ du Roi pour les Flandres.

Du samedi 27, *Versailles.* — M. des Marets, grand fauconnier (1), mourut avant-hier, à Paris, d'une fluxion de poitrine ; il avoit environ trente-sept ans; il ne laisse point d'enfants (2), et il n'avoit point de brevet de retenue sur cette charge ; elle ne vaut que 24,000 livres d'appointements fixes, mais on prétend que par les casuels elle valoit bien 50,000 livres par an. Il paroît que le projet du Roi est de retrancher beaucoup des droits de cette charge.

Les nouvelles du 22 que l'on reçut hier par un courrier de M. le maréchal de Saxe sont que les ennemis se sont retirés à la droite de la Meuse à même hauteur que le lieu où ils étoient rassemblés. Notre cavalerie avoit eu ordre de se tenir prête à se rapprocher de M. de Saxe, mais on croit cet ordre révoqué, et l'on paroît ne point craindre d'être inquiété pendant le siége. D'ailleurs les fourrages sont encore si courts que l'on évite toutes les occasions de consommation.

Le siége avance malgré le mauvais temps et les inondations de la Meuse ; l'artillerie de la place tire peu présentement, et les défenses commencent à être endommagées; cependant deux de nos ponts sous Maëstricht ont été dérangés par deux bateaux remplis de pierres et de sable que les ennemis ont laissés aller de Maëstricht au courant de l'eau pendant une nuit obscure et une pluie affreuse. Si les ennemis, qui ne sont qu'à quatre ou cinq lieues de nous, avoient saisi ce temps pour attaquer M. de Lowendal, ils nous auroient peut-être embar-

(1) Reçu en survivance le 13 novembre 1717, marié le 23 février 1734. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Il avoit épousé M^lle^ de Lamoignon, qui reste, à ce que l'on dit, mal dans ses affaires, ayant beaucoup signé pour son mari. (*Note du duc de Luynes.*)

rassés. Nous avons eu de l'eau dans nos tranchées, et les ennemis ont fait une sortie qui a troublé nos travaux et qui en a même comblé une partie. Nous avons eu deux officiers tués, l'un du régiment du Roi, l'autre de Normandie, qui ont été pages du Roi.

M^me^ de Mastin Boulainvilliers fut présentée avant-hier par M^me^ la duchesse de Chartres.

M. le duc de Saint-Aignan a gagné aujourd'hui un procès au conseil comme gouverneur de Bourgogne. Les trésoriers de France, malgré deux décisions du Roi et les exemples de M. de Villars en Provence et de M. de Richelieu en Languedoc et autres, disputoient à M. de Saint-Aignan le monseigneur. Il a été décidé tout d'une voix que les trésoriers de France le traiteroient de monseigneur en public et en particulier.

La petite Madame, fille de M. le Dauphin, eut hier mal aux dents et le soir un peu de convulsion. Ce matin elle étoit mieux, mais elle est morte ce soir à huit heures (1). La musique, qui étoit prête à commencer chez la Reine, à six heures, a été contremandée, et la Reine s'est enfermée dans son cabinet avec M. le Dauphin.

---

(1) On lui donna hier au soir et on lui a redonné ce matin de la poudre de M^me^ de Carignan pour les convulsions : c'est un remède très-connu et très-estimé ; les médecins, n'étant pas contents apparemment de l'effet de cette poudre, ont jugé à propos de lui donner de l'émétique. Ce remède très-violent par lui-même, et surtout pour un enfant de cet âge, a fait vomir Madame plusieurs fois ; mais elle ne rendoit que de l'eau dans ses vomissements. On ne sait point encore ce qui l'a fait tourner à la mort ; il paroît que, soit par l'effet de la maladie ou de l'emetique, il y avoit de l'irritation, et que ce qu'elle avaloit ne faisoit aucun effet par en bas. La Reine y a descendu à une heure après midi ; elle l'a trouvée avec un assez bon visage et qu'elle jouoit dans son lit. A six heures, M. le Dauphin est venu dire à la Reine l'état où étoit Madame ; c'est sur cette nouvelle que la musique a été contremandée. La Reine a descendu chez M^me^ de Tallard, et vouloit entrer chez Madame ; Mesdames y étoient déjà, et Madame, que je nommerai ici M^me^ Henriette, est allée au-devant d'elle, et l'a priée de ne point entrer pour ne pas voir un spectacle qui ne feroit qu'augmenter sa douleur. Madame est morte à sept heures et demie, sans convulsions et sans paroître souffrir. (*Note du duc de Luynes.*)

Champcenetz, premier valet de chambre du Roi, a fait signer aujourd'hui le contrat de mariage de son fils avec la fille de Texier (ci-devant notaire de feu M. Bernard), lequel acheta il y a deux ans une charge de trésorier de la grande écurie; on dit qu'il donne 500,000 livres à sa fille.

Du dimanche 28, *Versailles.* — Il n'y a encore rien de décidé sur la charge de grand fauconnier. M. de Souvré, beau-frère de M. des Marets, son gendre, M. de Saint-Chamant, comme ayant épousé la fille de la sœur de M. des Marets, M. le maréchal de Duras, enfin M. le prince de Conty, demandent cette charge.

Il y a environ quinze jours que Barjac est mort, à Paris. On prétend qu'il avoit environ 50,000 livres de rentes; il étoit bien connu du temps de M. le cardinal de Fleury, qu'il a servi pendant longues années et jusqu'à sa mort.

Il partit hier et avant-hier un détachement de la grande et de la petite écurie. Les équipages de la bouche partent demain ou après-demain; on en faisoit la revue aujourd'hui.

J'ai oublié de marquer que la place de conseiller d'État vacante par la mort de M. de Caumartin a été donnée à M. Le Nain, intendant de Languedoc.

Du lundi 29, *Versailles.* — M. de Bachi est nommé pour aller à Munich. Je ne sais pas encore quel caractère il aura; il fit hier son remerciement.

Le Roi signa hier le contrat de mariage de M. le comte de Gramont avec M^lle^ de Faoucq (1). M. le comte de Gramont, que nous avons connu sous le nom de comte d'Aster, est le second fils de feu M. le duc de Gramont et de M^lle^ de Biron. M^lle^ de Faoucq est fille de M. de Faoucq, homme de condition de Normandie et officier de gen-

(1) On prononçait de Faux, et c'est ainsi que le duc de Luynes écrit ce nom.

darmerie, et de Mlle Sonning, fille d'un receveur général. On dit que Mlle de Faoucq, qui est fille unique et qui n'a plus ni père ni mère, jouit de plus de 35,000 livres de rentes. M. le comte de Gramont n'a point de biens, ou au moins fort peu. M. le duc de Gramont, son frère, et sa belle-sœur se sont engagés pour l'assurance de la dot.

On emporta hier le corps de la petite Madame aux Tuileries; elle étoit toute habillée et à visage découvert, mais on lui jeta un mouchoir sur le visage quand elle fut sortie de la cour. Mme de Tallard étoit dans le carrosse avec une sous-gouvernante, Mme de Bukler, et M. le curé de Notre-Dame à la portière à gauche, et l'abbé de Saint-Aldegonde à la portière à droite, ayant à la main chacun une étole. Elle a été ouverte aujourd'hui, et demain elle sera portée à Saint-Denis. Le guet des gardes du corps, gendarmerie, chevau-légers et mousquetaires; outre cela, les gardes françoises et suisses. C'est Mme la duchesse de Chartres qui est nommée pour conduire le corps, et Mme la princesse de Montauban. Elle étoit née le 19 juillet 1746.

J'ai oublié de marquer que M. le maréchal de Saxe a déclaré aux officiers généraux, au commencement du siége, que le Roi leur défendoit de faire porter des haltes à la tranchée, et l'on s'est conformé à cet ordre. L'on a trouvé que l'usage de porter des haltes étoit une occasion de déranger les officiers de leur poste, de boire quelquefois un peu plus qu'il ne falloit, ce qui pouvoit même s'étendre jusqu'aux soldats, et d'attirer un grand feu de la place sur l'endroit où l'on étoit assemblé, où il pouvoit arriver souvent plus d'accidents; outre cela, cet usage coûtoit fort cher aux officiers généraux.

Du mardi 30, *Versailles.* — J'ai oublié de marquer que le Roi donna il y a quelques jours les entrées de la chambre à M. le cardinal de la Rochefoucauld.

Le Roi fait payer d'avance 15,000 livres pour les frais

du convoi de Madame. Presque toute cette dépense se fait par l'intendant des Menus, sous les ordres du premier gentilhomme de la chambre. On ne croit pas qu'elle aille en total à plus de 18,000 livres.

L'ouverture du corps se fit hier aux Tuileries. On a trouvé quelques taches rouges dans le cerveau; il n'y avoit rien dans la poche de l'estomac ni de la poitrine; on trouva un intestin plus court de dix pouces que l'autre, et le choléra-morbus rentré; et on prétend que la qualité du lait qu'elle prenoit n'étoit pas bonne. Le corps a été mis dans l'appartement bas aux Tuileries, où a logé feu M. le Duc. On a envoyé 40 des gardes du corps (1), 16 des Cent-Suisses avec 1 fourrier, 4 huissiers, 8 valets de chambre du Roi; mais il n'y avoit point de gardes dans la cour, de sorte qu'il y eut hier une foule incroyable de peuple. Il y a toujours eu une sous-gouvernante dans la chambre et beaucoup de femmes de Madame. Ce sont les Feuillants qui ont gardé le corps. M. le cardinal de Rohan, qui est malade depuis longtemps et qui crache le pus, ne pouvant faire la cérémonie de l'enterrement, ni M. le cardinal de Soubise, qui a été saigné deux fois pour un crachement de sang, on a fait rester M. le prince Constantin, qui devoit partir pour Strasbourg. C'est lui qui accompagne le corps à Saint-Denis, où tout est tendu de blanc avec des armoiries. Il portera en même temps le cœur à Saint-Denis, et le rapportera ensuite au Val-de-Grâce. Les carrosses du Roi ne sont pas drapés; ce sont des carrosses dorés à l'ordinaire. M. le prince Constantin portant le cœur monte le premier, et se met à la droite; M^me^ la duchesse de Chartres dans le fond, à sa gauche, M^me^ de Tallard sur le devant. Il doit y avoir à

(1) Pareil nombre de mousquetaires de chaque compagnie, ainsi que des chevau-légers et gendarmes; tous ces détachements ayant chacun un flambeau, de Paris à Saint-Denis étoient rangés sur la place lors du départ. (*Note du duc de Luynes.*)

côté d'elle une autre dame titrée, mais je n'en sais pas le nom (1); une des sous-gouvernantes à une portière, et à l'autre une dame de Mme de Chartres.

M. de Gesvres me disoit aujourd'hui que la dame d'honneur alloit autrefois dans le carrosse de la princesse; qu'au convoi de M. le duc de Bourgogne ou de M. le duc de Bretagne, le gouverneur du prince du sang nommé pour accompagner le corps prétendit monter dans le carrosse du Roi. Cette prétention donna occasion à des disputes qui ennuyèrent le feu Roi, qui dit que l'on fît monter comme on voudroit; en conséquence le gouverneur monta en septième.

Pendant que le prince Constantin présente le corps à Saint-Denis, il remet le cœur entre les mains de l'aumônier de quartier (c'est ici l'abbé de Sainte-Aldegonde). L'aumônier reste dans le carrosse pendant la cérémonie, les gardes du corps autour du carrosse; ensuite on vient au Val-de-Grâce.

MAI.

Détails sur la maladie et le convoi de la petite Madame. — Mort de M. de Terlay. — Nouvelles de Maëstricht. — M. de Bissy blessé; le Roi lui envoie le cordon de l'Ordre; circonstances. — Changements dans les logements à Versailles. — Le Roi à Choisy. — Capitulation de Maëstricht. — Mort de M. de Vérac. — Le duc de la Vallière nommé grand fauconnier. — Nouvelles diverses. — Détails sur la capitulation de Maëstricht. — Projets de voyages du Roi. — Détails sur la charge du grand fauconnier. — Nouvelles d'Italie. — Mort du duc d'Elbeuf. — Milady Ogilwi. — Gouvernement donné à M. de Maulevrier-Colbert. — Pension donnée à M. de Cernay. — Appartement donné à Mme de Lauraguais. — Pension donnée à la comtesse de Coigny. — Sur les charges de premier aumônier et de grand aumônier. — Présentation. — Nouvelles des négociations d'Aix-la-Chapelle. — Mort de la comtesse de Maillé. — M. Hardion chargé de l'instruction de Mme Victoire. — Somme réglée par le Roi pour les dépenses de Mme Victoire. — Détail sur les sommes payées à Mesdames pour leurs menus plaisirs. — Le maréchal de Belle-Isle nommé pair de France. — Mort de

(1) Mme de Montauban. (*Addition du duc de Luynes.*)

M^me^ Duplessis-Bellière. — La reine de Hongrie adhère aux préliminaires d'Aix-la-Chapelle. — Suspension des travaux de l'église Saint-Louis de Versailles.

Du jeudi 2 mai, Versailles. — M^me^ de Tallard revint ici hier saluer le Roi, la Reine, M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine, à la tête de la chambre de feu Madame (Marie-Thérèse); elle vint ensuite voir M^me^ de Luynes, qui est incommodée. Elle nous raconta le détail que je vais mettre, de ce qui s'est passé dans la maladie et au convoi de Madame.

Il avoit été déterminé que Madame seroit sevrée; et le jour que l'on commença à lui donner du bouillon fut le vendredi 26. Elle vomit le bouillon; elle étoit de mauvaise humeur; elle se plaignoit de quelque chose qui piquoit sa bouche; elle avoit en effet cinq grosses dents prêtes à percer en même temps. Il y avoit déjà deux jours que l'on avoit remarqué quelque changement dans sa santé. Le vendredi au soir, pendant que M^me^ de Tallard soupoit, les femmes qui étoient auprès de Madame remarquèrent des mouvements de convulsions; elles allèrent en avertir M^me^ de Tallard, qui y entra sur-le-champ et ne remarqua rien dans le moment; elle envoya avertir la faculté, et il fut résolu de lui donner de la poudre de M^me^ de Carignan, qui est très en réputation pour les enfants qui ont des convulsions. On donna à Madame une prise de cette poudre le soir, et une le lendemain au matin. Il y avoit eu dans la journée du vendredi une bouffée de fièvre assez violente; elle tomba le soir, et le samedi matin Madame en avoit peu, mais les vomissements continuoient. Il y eut une grande consultation de toute la faculté, en présence de M. le Dauphin qui, voyant que tous les sentiments n'étoient pas réunis, prit lui-même les opinions de chacun, et à la pluralité des voix il fut résolu qu'on lui feroit prendre de l'émétique. Il avoit été proposé de donner un coup de lancette pour ouvrir la gencive que les dents ne pouvoient pas percer; on parla aussi, mais fort peu, d'une petite saignée pour

diminuer le gonflement des vaisseaux occasionné par les cinq grosses dents. C'étoit bien le sentiment de Mme de Tallard; elle demanda à M. le Dauphin ce qu'il falloit faire; M. le Dauphin décida qu'il falloit suivre la pluralité des voix. Madame ne vouloit rien prendre que de la main de Mme de Tallard, encore falloit-il lui dire que c'étoit de la part du Roi, ou de la Reine, ou de M. le Dauphin. Mme de Tallard avant que de présenter l'émétique demanda encore les ordres à M. le Dauphin, et il ne fit prendre ce remède que les larmes aux yeux. Quoique Madame vomît continuellement, cependant l'émétique fit apparemment quelque impression et augmenta l'irritation. Ce fut alors que l'on jugea qu'il y avoit peu d'espérance. M. le Dauphin monta chez la Reine avant la musique, comme je l'ai dit, pour lui rendre compte de la maladie. La Reine, qui après sa messe avoit été chez Madame et l'avoit trouvée dans un mieux considérable, fut fort étonnée d'un changement si prompt. L'état de la maladie devenant toujours plus fâcheux, on se détermina à lui administrer les cérémonies du baptême, ayant été ondoyée en naissant suivant l'usage ordinaire. On envoya avertir M. le curé de Notre-Dame (1), et en sa présence un aumônier du Roi fit la cérémonie. M. le maréchal de la Mothe, s'étant trouvé chez Mme de Tallard, fut choisi pour parrain, et Mme de Tallard pour marraine. M. de la Mothe donna le nom de Marie-Thérèse suivant l'ordre de M. le Dauphin. Madame mourut à sept heures ou sept heures et demie du soir. Mme la Dauphine gardoit sa chambre pour une légère espérance de grossesse, qui s'est évanouie au bout de trois jours; le Roi, la Reine, M. le Dauphin descendirent chez elle jusqu'au grand couvert,

(1) On avertit M. le curé une heure trop tard, de sorte qu'il n'arriva qu'après la mort. On n'eut que le temps de nommer Madame et de lui lire un évangile, ce que fit l'aumônier du Roi (M. l'abbé du Barrail). (*Note du duc de Luynes.*)

où il n'y eut que Mesdames qui soupèrent. Le Roi devoit partir le dimanche pour Choisy jusqu'au mercredi ; le voyage fut contremandé. La Reine passa les soirées du dimanche, du lundi et du mardi chez M^me^ la Dauphine, depuis six heures jusqu'à neuf, n'ayant voulu ni musique ni jeu ; elle n'a recommencé à jouer qu'hier.

Le corps de Madame fut exposé le dimanche, dans son berceau, à visage découvert, gardée par des Missionnaires et des Récollets. Sur les six heures du soir, M^me^ de Tallard emporta, à Paris, dans un carrosse doré du Roi, le corps de Madame, tout habillé. M. le duc de Fleury lui fit dire en partant que l'intention du Roi étoit que les officiers de sa maison qui alloient à Paris et les femmes de chambre de Madame fussent nourris aux dépens de S. M. Ce sont les Menus qui sont chargés de cette dépense et de presque toutes celles qui regardent ces tristes cérémonies. On estime que celle-ci n'ira pas à plus de 18 ou 20,000 livres. M^me^ de Tallard, qui est logée aux Tuileries, dans l'appartement que le Roi lui a donné à la mort de M^me^ de Ventadour, et qui avoit envoyé sa maison à Paris, a voulu nourrir les huissiers et les valets de chambre du Roi et femmes de chambre de Madame, afin que ce qu'ils toucheront du Roi fût une gratification pour eux. Le lundi, dès six heures du matin, suivant les ordres que M^me^ de Tallard avoit reçus de la Reine et de M^me^ la Dauphine, elle fit venir un peintre pour peindre Madame, qui ne l'avoit pas encore été. Cet ouvrage dura jusqu'à neuf heures ; on dit que la ressemblance a été assez bien attrapée ; on en doit faire deux portraits différents : l'un comme elle étoit dans ce moment ; la Reine l'a demandé ; l'autre pour M^me^ la Dauphine ; on y mettra des couleurs pour la faire paroître vivante. A neuf heures la faculté entra, en présence de laquelle La Martinière, premier chirurgien du Roi, fit l'ouverture du corps (1). Toutes les

(1) Loustonot présenta l'instrument à La Martinière, qui ouvrit la peau de

parties essentielles à la vie se trouvèrent extrêmement saines, et rien dans l'estomac, dont la plénitude supposée avoit donné occasion à l'émétique; beaucoup de gonflement dans le cerveau; et il paroît qu'il a été reconnu que les dents étoient la seule cause de la mort. Le cœur fut remis à M^me^ de Tallard, suivant l'usage, et ensuite mis dans une boîte pour le porter au Val-de-Grâce. On dressa le procès-verbal d'ouverture, qui doit être signé par la faculté. M. Chicoyneau, premier médecin du Roi, signa le premier; après lui M. Marcot, médecin ordinaire du Roi. M. Delavigne, qui est médecin ordinaire de M^me^ la Dauphine, médecin du grand commun de la Reine et médecin de quartier du Roi, mais non pas en quartier actuellement, signa le troisième. M. La Martinière ne voulut pas signer après M. Delavigne, et par conséquent aucun chirurgien ne signa. La Martinière a dit pour raison de son refus que, quoique M. Delavigne fût médecin ordinaire de feu M^me^ la Dauphine, il n'avoit signé qu'après M. de la Peyronie au procès-verbal de l'ouverture de M^me^ la Dauphine. M. Delavigne répond que ce qui le détermina à céder à M. de la Peyronie, ce ne fut pas sa qualité de premier chirurgien, mais celle de médecin consultant du Roi. M. Delavigne ajoute que malgré cela il avoit été blâmé par ses confrères. La question a été portée à M. de Maurepas; je ne sais si elle est entièrement décidée, mais les chirurgiens ne paroissent pas contents. En effet, on prétend que le premier chirurgien est là pour opérer et faire le rapport à la faculté, et que pour ces raisons il ne doit signer que le dernier. Lorsque le corps fut mis dans le cercueil (1), il fut gardé par des

---

la tête, ensuite il rendit l'instrument à Loustonot qui fit le reste. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Sur lequel on mit l'inscription suivante : *C'est le corps de très-haute et très-puissante Dame Marie-Thérèse, fille de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis Dauphin de France, et de feu très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Thérèse d'Espagne,*

Feuillants, suivant l'usage, et on laissa entrer le peuple, qui ne fut pas aussi nombreux qu'on auroit pu le croire. M^me^ de Tallard fut presque toujours dans la chambre avec les sous-gouvernantes et les six femmes de chambre. Il y avoit quatre huissiers et huit valets de chambre du Roi; deux garçons de la chambre; des gardes du corps, mais point de garde dans la cour. Il n'y eut point non plus de garde à pied à Saint-Denis. M. de Dreux a prétendu qu'il ne devoit pas y en avoir et qu'il n'y en avoit point eu à M. le duc d'Anjou, ni à Madame troisième. M^me^ de Tallard, qui étoit à l'une et à l'autre de ces tristes cérémonies et qui a écrit ce qui s'y est passé, croit être sûre qu'il y avoit des gardes françoises et suisses à Saint-Denis, et m'a dit se souvenir encore de l'endroit où elle avoit vu les gardes suisses, portant leurs fusils le bout du canon en bas, suivant l'usage; mais la décision de M. de Dreux a été suivie (1).

Le lundi on ferma la porte de l'appartement de Madame à six heures, et on ne la rouvrit le mardi qu'à cinq heures après midi, à l'arrivée de M^me^ la duchesse de Chartres. A six heures et demie ou environ, le corps et le cœur ayant été mis dans un carrosse doré du Roi, M. le prince Constantin, premier aumônier et portant le cœur, monta le premier et se mit dans le fond à la droite; M^me^ de Chartres se mit à sa gauche; M^me^ de Tallard sur le de-

---

décédée le 27 avril, âgée de vingt et un mois huit jours. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) M. le duc de Fleury m'a dit que lorsqu'il y avoit des gardes françoises et suisses en pareille cérémonie, l'usage étoit de donner des flambeaux aux officiers, fournis par les Menus, et qu'il n'avoit point vu de fourniture de flambeaux pour les gardes françoises et suisses dans les comptes de ce temps-là. M. le duc de Gesvres m'a confirmé la même chose, et m'a ajouté qu'il savoit de M. le duc de Biron, colonel des gardes françoises, que dans les registres de ce régiment il n'y est point marqué aucune garde à Madame troisième, ni à M. le duc d'Anjou. Il est certain que s'il n'y a point eu de garde françoise, il n'y en a point eu de suisse. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 13 mai 1748.)

vant, vis-à-vis de lui; Mme de Montauban, vis-à-vis Mme la duchesse de Chartres; l'abbé de Sainte-Aldegonde, aumônier de quartier du Roi, à la portière auprès du premier aumônier, et une sous-gouvernante à l'autre portière; toutes les dames en mantes. M. le cardinal de Rohan étant malade depuis longtemps d'un tubercule, et M. le cardinal de Soubise ayant été saigné deux fois pour un crachement de sang, le prince Constantin, qui devoit partir pour Strasbourg, comme je l'ai marqué, a été obligé de rester pour cette cérémonie. Le carrosse du Roi étoit escorté par les gardes du corps, et les quartiers des gendarmes, chevau-légers et mousquetaires. Derrière le carrosse du Roi marchoit immédiatement le carrosse de Mme la duchesse de Chartres avec sa dame d'honneur et ses dames; ensuite celui de Mme de Tallard. Le convoi partit à sept heures et demie et arriva à dix heures à Saint-Denis, où tout étoit tendu de blanc avec des armoiries. M. le prince Constantin, en descendant, remit le cœur à l'abbé de Sainte-Aldegonde, qui resta dans le carrosse pendant la cérémonie de Saint-Denis, les gardes du corps autour du carrosse. Le compliment du prince Constantin, en présentant le corps, fut assez court; la réponse du prieur fut plus longue. Les détachements des compagnies rouges s'en allèrent; il ne resta que les 40 gardes du corps; le guet des rouges n'avoit pas marché en entier, il en étoit resté environ un quart. Le carrosse du Roi avec le cœur partit à onze heures et demie ou minuit pour aller au Val-de-Grâce. Le cortége fut le même, à l'exception des rouges, comme je viens de le dire. Tout le quartier de valets de pied de Mme la Dauphine avoit marché; il y avoit un relais de valets de pied à moitié chemin, à La Chapelle; ils avoient tous des flambeaux, même les gens de Mme de Tallard; les troupes en avoient aussi. Le convoi arriva sur les deux heures au Val-de-Grâce; le compliment du prince Constantin fut encore assez court, en présentant

le cœur, et la réponse de l'abbesse fort longue. Après la cérémonie, M^me^ la duchesse de Chartres remonta dans son carrosse et retourna chez elle ; M^me^ de Tallard revint dans le carrosse du Roi, accompagnée des gardes du corps, aux Tuileries; elle vint aussi hier matin ici dans un carrosse de Sa Majesté.

Il y a trois ou quatre jours que M. de Terlay mourut à Paris; il étoit fort âgé. Il avoit été longtemps lieutenant-colonel des gardes françoises, et s'étoit retiré il y a plusieurs années.

Du dimanche 5, *Versailles.* — M^me^ la duchesse de Nivernois accoucha hier, à Paris, d'un garçon qui mourut quelques heures après; elle n'étoit grosse que de sept mois. On l'avoit cru blessée ici dans le commencement de sa grossesse, comme je l'ai marqué dans le temps, et il y a deux jours qu'on la saigna deux fois, parce qu'on craignoit que son enfant ne fût mort, parce qu'elle ne le sentoit pas remuer depuis quelque temps. M^me^ de Nivernois a deux filles et n'a qu'un garçon, qui a déjà pensé mourir et qui est extrêmement délicat.

On trouvera ici les nouvelles de Maëstricht du 29 au 30 avril et du 30 au 1^er^ mai.

On a couronné l'angle saillant du chemin couvert de la basse Meuse, et on s'est emparé des deux flèches qui étoient sur notre droite ; moyennant quoi l'on s'est logé sur les angles saillants de cette partie. Les ennemis ont fait jouer quatre mines, et nous avons perdu à cette attaque environ 260 hommes tués ou blessés, dont plusieurs officiers du régiment d'Auvergne.

M. le marquis de Bissy, qui avoit fait la disposition de l'attaque, a eu une jambe fracassée par un éclat de bombe ; on la lui a coupé sur-le-champ, et c'est M. le marquis de Rothe, maréchal de camp de tranchée, qui a exécuté la disposition qui avoit été faite par M. le marquis de Bissy, sous les ordres de M. le maréchal de Lowendal.

Malgré cette horrible blessure, M. de Bissy continua de donner les ordres nécessaires pour le moment présent jusqu'à ce qu'on l'emporta à la queue de la tranchée, où on lui coupa la cuisse. Il a fallu depuis lui faire une seconde amputation, et l'on croira aisément qu'il est en très-grand danger. Le Roi lui a envoyé le cordon de l'ordre du Saint-Esprit (1). On sait qu'il fut nommé dans un chapitre de l'Ordre tenu en Flandre il y a trois ou quatre ans. Depuis ce temps, on n'avoit parlé de lui dans aucune promotion, et il n'avoit pu être reçu n'ayant pas encore l'âge.

Le Roi vient de faire un changement ici dans les logements. M. et M^me^ de Lauraguais logent depuis plusieurs années dans un appartement qui est auprès de celui de M^me^ de Pompadour, et auquel l'on monte par un petit escalier qui donne auprès de la petite cour qui va chez M^me^ la comtesse de Toulouse; le Roi donne l'appartement de M^me^ de Lauraguais à M^me^ d'Estrades, et celui de M. de Lauraguais au bailli de Froulay. M. et M^me^ de Lauraguais (2) auront celui de M. et de M^me^ de Rubempré, qui est auprès de celui de M. de Livry et fort près aussi de celui de M^me^ de Luynes. M. le bailli de Froulay et M^me^ d'Estrades ont

(1) Ce fut samedi dernier que le Roi assembla à Choisy ce qui se trouva de chevaliers de l'Ordre. On y fit venir le prévôt, le chancelier, le trésorier, l'huissier et le secrétaire de l'Ordre et le généalogiste. M. Amelot, maître des cérémonies, ne put y être, à cause de sa mauvaise santé. Ce fut au sortir de ce chapitre que M. de Saint-Florentin dépêcha un courrier pour lui porter le cordon. Mais M. de Bissy étoit déjà mort; on ne l'a su que depuis.

M. de Bissy, qui étoit comme l'on sait commissaire de la cavalerie et qui venoit d'acheter la charge de mestre de camp général, comptoit commander la cavalerie, d'autant plus que M. de Turenne ne devoit pas la commander de trois mois, suivant le premier arrangement qui avoit été fait. Lorsque M. de Bissy sut la permission que M. de Turenne avoit obtenue, il prit cette nouvelle avec beaucoup de douceur et de politesse, mais il dit que s'il l'avoit su il aurait demandé à aller en Italie; c'est ce qui fait que M. de Bouillon dit aujourd'hui, avec beaucoup de douleur, que c'est lui qui est la cause de la mort de M. de Bissy. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 6 mai.)

(2) Voyez la fin de l'article du 14 mai. (*Note du duc de Luynes.*)

chacun un logement dans la même petite galerie que celui de M. le maréchal de Saxe, qui est celui de M^me^ de Rupelmonde première douairière. On donne à M. et à M^me^ de Rubempré les appartements de M. le bailli de Froulay et de M^me^ d'Estrades.

Le Roi partit mercredi pour Choisy, d'où il reviendra mardi. Tous les ministres sont allés à Paris; M. de Puisieux est resté seul ici pour y pouvoir travailler plus commodément; il lui est arrivé presque tous les jours des courriers, et il paroît que les négociations sont vives à Aix-la-Chapelle. Hier M. Tercier, secrétaire d'ambassade de M. de Saint-Séverin, arriva ici, et M. de Puisieux, qui ne devoit aller qu'aujourd'hui à Choisy pour le conseil, y alla hier pour recevoir les ordres du Roi. On ne disoit encore rien à Choisy, hier, sur les négociations; car M. et M^me^ la Dauphine, qui y allèrent hier dîner et qui vinrent voir la Reine, qui soupoit chez moi, ne savoient rien de l'arrivée du secrétaire d'ambassade.

Du mercredi 8, *Versailles*. — J'ai marqué ci-dessus que le Roi avoit envoyé à M. de Bissy, samedi dernier, le cordon de l'Ordre; comme il ne l'a pas reçu, il ne peut être mis au nombre des chevaliers nommés, et cela seulement à cause du chapitre de samedi dernier, car quoique le Roi eût désigné en 45 ou 46 M. de Bissy pour être chevalier de l'Ordre, ce n'étoit point être nommé. L'on ne peut être nommé que dans un chapitre, et le Roi ne tient point de chapitre sans les officiers de l'Ordre, et ils n'étoient point en Flandre lorsque le Roi déclara ce qu'il désiroit faire pour M. de Bissy.

M. de Guerchy est arrivé aujourd'hui de Maëstricht au lever du Roi; il a été trente-neuf heures en chemin. On l'attendoit dès hier, mais M. le maréchal de Saxe n'a pu le faire partir plus tôt. La capitulation même n'étoit pas entièrement finie, parce qu'il restoit à régler l'article des magistrats et de la ville; et que comme il y a une partie de la ville de Maëstricht qui appartient à l'évêque de Liége,

il a été nécessaire d'entrer dans des discussions qui n'étoient pas encore finies. Cependant tout étoit convenu pour la garnison, à qui on accorde les honneurs de la guerre. L'ouvrage à cornes n'étoit point pris, mais il ne vaut rien. D'ailleurs le corps de la place n'étoit point entamé. M. d'Aylwa a envoyé demander les ordres du stathouder. Le stathouder auroit bien voulu avoir vingt-quatre heures pour envoyer aux États-Généraux, mais M. le maréchal de Saxe avoit refusé ce délai. Sur la réponse du stathouder, M. d'Aylwa a assemblé un conseil de guerre, qui a duré cinq heures; c'est ce qui a retardé le départ de M. de Guerchy. M. le maréchal de Saxe, ennuyé de ce que le gouverneur ne se déterminoit pas, lui a fait dire qu'il alloit faire recommencer à tirer. Le drapeau blanc étoit arboré et les gardes françoises devoient prendre possession des portes hier. M. de Guerchy a apporté au Roi la lettre de M. d'Aylwa à M. le maréchal de Saxe.

La capitulation prématurée de Maëstricht et les bruits de l'armée ont fait dire dans tout Paris que les préliminaires de la paix sont signés; on dit que la France, l'Angleterre et la Hollande ont signé, mais que la cour de Vienne, l'Espagne et le roi de Sardaigne n'ont pas voulu signer. Ces raisonnements peuvent bien être fondés, mais les ministres ici ne conviennent de rien. Maëstricht rendu est la seule nouvelle du jour.

Du jeudi 9, *Versailles*. — Il n'y a point de nouvelles de l'armée depuis le 5. La suspension subsistoit, et malgré cela il y a eu un petit combat entre un de nos détachements et des hussards ennemis, mais la perte a été médiocre de part et d'autre.

M. de Vérac, fils du lieutenant général, et officier dans les chevau-légers, vient de mourir à Paris, pour avoir pris depuis deux ans des remèdes d'un empirique.

M^me^ de Champagne est un peu moins mal.

La charge de grand fauconnier a été donnée à M. le duc de la Vallière; il a fait son remercîment aujourd'hui

au Roi, au retour de la chasse. On dit que le Roi a donné sur la charge une pension à M^m^ des Marets, et que l'on a retranché le droit qu'avoit le grand fauconnier de vendre les charges de la fauconnerie. Je crois que l'on a ôté aussi les priviléges attachés aux dites charges.

Il paroît décidé que la cour ira à Compiègne au mois de juillet.

Le Roi ira mercredi 15 de ce mois à Crécy pour jusqu'au 18.

M. le duc de Penthièvre qui étoit sur son départ pour aller en Bretagne n'y va plus.

M. de Cyoïa, ministre de Modène, part ces jours-ci pour Aix-la-Chapelle.

M. le maréchal de Belle-Isle revient aujourd'hui de Bizy, et prend congé demain pour retourner en Italie; on le presse de partir.

Du vendredi 10, *Versailles.* — Le courrier de la capitulation de Maëstricht est arrivé ce main; c'est M. de Bisemont, qui est dans l'état-major. Nos troupes ne sont entrées que le 9 dans la ville. La garnison a les honneurs de la guerre, mais les Autrichiens sont traités différemment des Hollandois. Ceux-ci avoient demandé 20 pièces de canon aux armes de la reine de Hongrie, et des chariots couverts, ce qui leur a été refusé. On m'a dit cependant qu'ils avoient eu quelques pièces de canon. M. d'Aylwa en a eu 4 pour lui. Les Hollandois ont eu 4 ou 8 pièces de canon, je ne sais pas précisément lequel des deux; ils ont eu quelques mortiers et quelques chariots couverts; d'ailleurs il n'y a point de suspension avec la reine de Hongrie, et nous l'éprouvons de la part des hussards, qui nous tirent tous les jours quelques coups de fusil.

On veut douter du voyage de Compiègne; le Roi en effet ne l'a pas déclaré et a dit même à M. de Tournehem qu'il n'avoit point encore d'ordre à lui donner; mais je ne le crois pas moins assuré, et il me paroît que l'on y

compte. Le Roi veut y rester cinq semaines, et être ici le 15 d'août pour tirer des perdreaux. Il y aura, comme je l'ai marqué, Crécy mercredi jusqu'à samedi; la semaine suivante, le mardi vraisemblablement, Choisy; ensuite des voyages de chasse à Rambouillet pendant tout juin; et Fontainebleau au mois de septembre.

La charge de grand fauconnier, dont les appointements sont de 24,000 livres, est réduite premièrement à 21,000 livres, parce qu'il y a 6,000 livres sur la cassette dont on retranche la moitié; outre cela, le Roi donne une pension à la veuve sur la charge; on croit qu'elle sera de 6,000 livres; resteroit à 15,000 livres; mais quoiqu'on supprime la vente au profit du grand fauconnier des charges principales, on lui en laisse quelques petites, dont le revenant bon est estimé année commune à 2,000 livres; ainsi son revenu sera de 17,000 livres.

M. le maréchal de Belle-Isle a pris congé aujourd'hui, et part lundi.

Du samedi 12, *Versailles*. — Il vient d'arriver un courrier de Gênes parti du 3, dépêché à M. le maréchal de Belle-Isle seulement par M. de Mirepoix, et qui comptoit trouver M. de Belle-Isle à Lyon; ainsi il n'apporte point de lettres pour M. d'Argenson. La tête de l'armée ennemie est actuellement sur le Taro. M. le maréchal de Belle-Isle compte que nous avons 41 bataillons, tant françois qu'espagnols, les françois tous complets, et les espagnols à près de 600 hommes chacun. Il en faut 9 pour Gênes et 5 environ pour la garde des places; ainsi reste à 27 en campagne, et c'est assez pour s'opposer aux entreprises des ennemis.

L'armistice est bien en effet par terre et par mer, comme dit la Gazette, mais il faut le temps d'instruire ceux qui le doivent être; et ce temps est plus ou moins long, suivant la distance des lieux.

On compte que les ennemis marchent sur la rivière du Levant avec 65 bataillons. La reine de Hongrie en a

en tout 85 en Italie, dont 13 du côté de Lestri de Ponente, et 52 du côté du Levant.

Du mardi 14, Versailles. — M. le prince Charles vint hier rendre compte au Roi de la mort de M. le duc d'Elbeuf, arrivée la veille; il est mort à sa terre d'Elbeuf, en Normandie; il avoit près de quatre-vingt-sept ans. Son frère, le prince d'Elbeuf, qui a près de soixante et onze ans, hérite du duché. J'ai parlé l'année passée de son mariage avec M^me^ de Coëtenfao (Rougé-du-Plessis-Bellière); il n'a point d'enfant et n'en aura vraisemblablement pas : ainsi on peut regarder ce duché comme prêt à s'éteindre. Par cette mort, M. le prince Charles entre en pleine puissance du gouvernement de Picardie, dont il avoit la survivance.

M^me^ la princesse de Talmond présenta hier au Roi et à la Reine milady Ogilwi; c'est une dame écossoise, fort grande, point jolie; elle n'a que dix-neuf ans, quoiqu'elle en paroisse d'avantage; elle est grosse, prête d'accoucher; elle compte aller faire ses couches en Angleterre, si elle peut obtenir un passe-port, afin que l'enfant dont elle accouchera puisse hériter des biens de la maison d'Ogilwi, dont elle est aussi, et qui est une des maisons les plus considérables d'Écosse. Milady Ogilwi a donné au prince Édouard de grandes preuves de son attachement pour ses intérêts; elle lui a mené des troupes, elle l'a suivi dans ses expéditions, enfin elle a été prise et conduite à la Tour de Londres, et s'en est sauvée déguisée en blanchisseuse; elle fut quelques jours cachée dans Londres, changeant tous les jours de maison. On prétend que dans cet état elle eut l'imprudente curiosité d'aller voir le palais de Londres, qu'elle croyoit devoir être bientôt le séjour du prince Édouard. Enfin elle a trouvé le moyen de se sauver en France avec son mari, qui est entré au service de France et à qui on a donné un régiment. Son beau-père est actuellement condamné comme rebelle, et par conséquent ses biens sont confisqués de droit, à moins

que Mme Ogilwi ne mette son enfant en état de les recueillir en accouchant en Angleterre, sans quoi l'enfant ne pourroit pas hériter, suivant les lois de ce royaume. Mme de Talmond s'est chargée de cette présentation parce qu'elle est extrêmement amie et outre cela parente du prince Édouard.

Le gouvernement de Saint-Jean-Pied-de-Port, qu'avoit feu M. de Terlay, fut donné il y a quelques jours à M. Maulevrier-Colbert, qui est très-digne des bontés du Roi par ses services et ses malheurs. C'est lui dont le fils unique, qui avoit épousé Mlle Chauvelin, mourut il y a peu de temps, dans le moment que son père arrivoit d'Italie, où il sert sous les ordres de M. le maréchal de Belle-Isle, qui estime beaucoup M. de Maulevrier et a extrêmement sollicité en sa faveur. Ce gouvernement valoit 2,000 écus de plus à M. de Terlay qu'il ne vaudra à M. de Maulevrier, parce que M. de Terlay avoit une pension de cette somme sur le trésor royal ou sur l'ordre de Saint-Louis, et qu'il avoit obtenu d'en être payé par augmentation sur son gouvernement.

M. de Terlay, qui étoit cordon rouge, avoit 4,000 livres en cette qualité. Ces 4,000 livres ont été données à M. de Cernay, qui a eu le bras coupé, comme je l'ai marqué dans le temps, et à qui le Roi avoit accordé la permission de porter le cordon rouge.

J'ai marqué ci-dessus que Mme de Lauraguais changeoit d'appartement avec M. de Rubempré. J'ai su depuis que M. de Rubempré étant fort attaché à son logement, tant parce qu'il l'a fait accommoder que par la commodité de sa position pour son service, a demandé et obtenu de le conserver; cela s'est fait de concert avec Mme de Lauraguais. Il n'est pas moins décidé que Mme de Lauraguais quitte son appartement, mais on ne sait pas encore celui que le Roi lui donnera.

Le mariage de M. de Gramont se fit, à Paris, mardi ou mercredi dernier.

Du mercredi 15, *Versailles.* — Je n'ai su qu'aujourd'hui que le Roi donna avant-hier un appartement à M^me^ de Lauraguais. C'est celui qu'avoit feu M. le comte de Coigny, dans l'aile neuve; c'est le premier à droite dans la petite galerie, à laquelle on arrive par quinze ou seize marches en venant de la galerie qui est au niveau du bas de la chapelle. Ce logement étoit celui du feu maréchal d'Estrées; il a été occupé par M. de Prie, par M^me^ d'Alègre, dame d'honneur de M^lle^ de la Roche-sur-Yon, par M^me^ de Conflans, sœur de M^me^ d'Armentières; le Roi l'avoit donné au petit de Vintimille, et en dernier lieu [ildonna] à M. le maréchal de Coigny le logement qui est immédiatement après celui-là, et qui étoit à feu la maréchale d'Estrées, et celui-ci, à M. le comte de Coigny; M^me^ la comtesse de Coigny n'avoit point de logement, et par cet arrangement le Roi lui en donne un, qui est celui que quitte M^me^ d'Estrades, et dont j'ai parlé ci-dessus. Le Roi lui a donné aussi une pension de 8,000 livres.

Aujourd'hui le Roi est parti vers midi, après le conseil d'État, pour aller à Crécy.

Du vendredi 17, *Versailles.* — J'avois voulu écrire au 9 mars quelques détails sur les charges de premier aumônier et de grand aumônier, à l'occasion de M. le prince Constantin; mais non-seulement je ne suis pas assez instruit des droits de ces deux charges, mais outre cela même je ne sais pas si ces droits sont bien constatés. M. l'archevêque de Rouen prétend qu'il est le premier exemple d'un premier aumônier qui ait prêté serment entre les mains du Roi (parce que c'étoit dans le moment de la création de la maison), sans cela ç'auroit été entre les mains de la Reine, et non entre les mains du grand aumônier; que ç'avoit été une honnêteté que lui avoit faite M. l'évêque de Fréjus, alors grand aumônier; qu'il avoit voulu avoir la même politesse pour le petit-neveu de M. de Fréjus; et que lorsque M. l'abbé de Fleury avoit été nommé premier aumônier, il s'en alla à Pontoise pour

pouvoir dire qu'il étoit dans son diocèse, et que M. l'abbé de Fleury pût prêter serment sans difficulté entre les mains de la Reine; qu'il ne fit même cette démarche qu'après en avoir rendu compte au Roi, qui l'approuva. M. l'archevêque de Rouen m'a ajouté que lorsqu'il prêta serment entre les mains du Roi, comme je viens de le dire, il fut donné à M. l'évêque de Fréjus une reconnoissance portant que cette prestation de serment du premier aumônier ne préjudicieroit point aux droits de la charge de grand aumônier. Cependant ce droit du grand aumônier me paroît mériter éclaircissement. Il est certain que quoique le premier aumônier ne dépende point du grand aumônier, il ne peut prendre l'ordre de la Reine quand le grand aumônier l'a reçu, et que le grand aumônier seroit en droit à la rigueur de lui ôter tout service qui ne seroit pas commencé; mais quoique ces mêmes droits existent chez le Roi, le premier aumônier prête sans difficulté serment entre les mains de S. M. Il seroit peut-être difficile de trouver des exemples anciens, parce que les papiers de M. de Guénégaud, secrétaire de la maison du Roi, furent brûlés en 1670. Il est constant que Marie-Thérèse n'est point la première Reine qui ait eu un grand aumônier. On trouvera ci-après (1) les grands et les premiers aumôniers de la reine Anne d'Autriche; mais on ne voit point si les premiers aumôniers ont prêté serment entre les mains des grands aumôniers.

Du mercredi 22. — Dimanche dernier, M^me^ la duchesse de Gramont (Biron) présenta sa nouvelle belle-fille, M^me^ la comtesse de Gramont (de Faoucq), qui n'est pas jolie.

M. de Lussan, colonel du régiment de Soissonnois,

(1) Le duc de Luynes cite un passage de l'*Histoire ecclésiastique de la chapelle des rois de France*, par l'abbé Archon, 2 vol. in-4°. Paris, 1711; — t. II, p. 701.

a pris congé aujourd'hui pour aller joindre son régiment en Dauphiné. Il est l'aîné de la maison d'Aubeterre, dont le nom est Esparbès; et il prend actuellement le nom d'Esparbès. Il dit que c'est le Roi qui l'a voulu.

Du samedi 25, *Versailles*. — M. de Puisieux a reçu aujourd'hui les ratifications d'Angleterre et d'Hollande.

Il est vraisemblable que l'on est instruit depuis plusieurs jours des dispositions favorables de la cour de Vienne pour accéder aux préliminaires, car le Roi déclara il y a trois jours qu'il iroit à Compiègne tout au commencement de juillet : ce doit être le 4 ou le 6. S. M. doit y rester jusqu'à la Notre-Dame d'août. La décision de ce voyage dépendoit de la détermination de la reine de Hongrie, à cause de la continuité de bois, presque non interrompue, qu'il y a depuis la forêt de Compiègne jusqu'à celle de Soigne.

Le départ du Roi pour Choisy est toujours demain pour jusqu'à vendredi; on dit que c'est le dernier voyage.

Du lundi 27, *Versailles*. — On apprit hier la mort de M^me^ la comtesse de Maillé; elle est morte à Paris, grosse de six mois et âgée de trente-sept ans; elle avoit épousé en premières noces M. Hennin, dont elle n'a eu qu'une fille, qui est la femme de M. de Muys, premier maître d'hôtel de M^me^ la Dauphine. M. de Maillé, son second mari, dont elle a eu deux filles, est frère de M^me^ de Sade, et par conséquent fils de M^me^ de Carman, dame d'honneur de M^me^ la Duchesse (Hesse-Rhinfeld).

J'ai toujours oublié d'écrire que le Roi, désirant que M^me^ Victoire eût pour son instruction quelqu'un dont l'habileté et la sagesse fussent connues, a choisi pour cette commission M. Hardion, qui est de l'Académie, qui sait plusieurs langues et demeure toute l'année à Versailles, étant chargé de la bibliothèque particulière du Roi et de ses pierres gravées.

J'ai aussi oublié de marquer que jeudi dernier, jour

de l'Ascension, il n'y eut point de grande messe du Roi. La Reine alla à la grande messe des Missionnaires, comme elle fait presque tous les dimanches et fêtes ; elle retourna à la messe à midi et demi. Le Roi entendit la messe à sa tribune comme à l'ordinaire.

Du mardi 28, *Versailles.* — Je ne sais que depuis fort peu que le Roi a réglé 100,000 livres par an pour Mme Victoire. Cette somme comprend ses menus plaisirs, ses habits et son linge ; et c'est Mme la maréchale de Duras qui est chargée de tout ce détail (1).

Je viens d'apprendre dans le moment, par une lettre de Mme la maréchale de Belle-Isle, que le Roi a accordé la dignité de pair de France à M. le maréchal de Belle-Isle.

Il paroît que toutes les puissances belligérantes, soit par la nécessité des circonstances, soit par l'attitude de la guerre, se porteront à accéder aux articles préliminaires signés le 30 avril à Aix-la-Chapelle, les recrues que la reine de Hongrie envoyoit en Flandre et en Italie ayant eu ordre de suspendre leur marche.

Je n'appris qu'hier la mort de Mme du Plessis-Bellière, mère de feu M. du Plessis-Bellière, qui avoit épousé Mlle d'Albert, ma cousine germaine, et de Mme de Coëtenfao, aujourd'hui princesse d'Elbeuf.

---

(1) Mesdames ont 4,000 livres par mois pour leurs menus plaisirs, comme je l'ai marqué. Cette somme leur est payée par le garde du trésor royal. Mme Victoire n'a que 1,000 écus par mois pour ses menus plaisirs. Le garde du trésor royal apporte en même temps les 1,000 écus de Mme Victoire, qu'il remet à Mme la maréchale de Duras. Outre cela et les 64,000 livres qui font les 100,000 livres au total, le Roi a fait donner 72,000 livres à Mme la maréchale de Duras, à l'arrivée de Mme Victoire, pour les habits et le linge. Toutes ces sommes sont remises directement à Mme de Duras, laquelle paye aussi directement les marchands et ouvriers, donne pour Mme Victoire l'argent dont elle a besoin pour jouer ou pour des gratifications ; et lorsque Mesdames font donner quelque argent ou à ceux qui leur apportent des présents, ou pour des aumônes, cet argent est payé par la première femme de chambre de Madame (Mme de Rémond) ; Mme la maréchale de Duras fait rendre à Mme Rémond le tiers de la somme pour Mme Victoire. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 13 juillet.)

Du mercredi 28, *Versailles.* — Le Roi reçut avant-hier, à Choisy, un courrier par lequel il apprit que la reine de Hongrie avoit accédé aux préliminaires de paix signés le 30 avril à Aix-la-Chapelle. Nous ne l'apprîmes qu'hier au soir par le retour de M. le Dauphin, qui avoit été dîner à Choisy.

Du jeudi 30, *Versailles.* — Il y a cinq ou six jours que les ouvrages de l'église de Saint-Louis ont été arrêtés, parce que M. de Muy, qui a les économats, n'a point de fonds pour continuer cet édifice, dont la dépense jusqu'à présent a été presque toute prise sur les revenus des économats.

JUIN.

Baptême du fils du comte de Tresmes. — Cérémonie des chevaliers. — Le Roi à Dampierre; il y soupe et fait lui-même son café. — Louis XV accorde les grandes entrées au duc de Luynes. — Détails sur le voyage du Roi à Dampierre. — Détails sur la signature des préliminaires d'Aix-la-Chapelle. — M. de Béthune nommé mestre de camp général de la cavalerie. — Serment prêté par les cardinaux. — Indisposition du Dauphin. — M. de Castries nommé commissaire général de la cavalerie. — Logement donné à Mme d'Egmont. — Maladie de la duchesse d'Ayen. — Le Roi soupe à La Celle. — Prix de la charge de commissaire général de la cavalerie. — Mariage de M. d'Aremberg. — Mort de Mme de Saint-Chaumont. — Fête-Dieu et procession. — Mort de Mme de Champagne. — Détails sur la signature des traités. — Mort du grand prieur et détails sur ce personnage et ses revenus. — Affaires des loups et du maître des eaux et forêts d'Amboise; à quoi est employé l'équipage de louveterie du Roi. — Procession. — Le Roi ne prend pas le deuil pour le grand prieur. — M. d'Humières se démet du gouvernement de Compiègne, qui est donné au duc d'Aumont. — Régiment Royal-Bavière. — Le Roi soupe à La Celle. — Mme Victoire commence à aller à la chasse. — Suite de l'affaire du maître des eaux et forêts d'Amboise. — Visite de Mesdames à Saint-Cyr.

Du mardi 4 *juin, Dampierre.* — Le 30 du mois dernier, le fils de M. le comte de Tresmes reçut les cérémonie du baptême à Paris; il fut tenu par M. le prévôt des marchands au nom de la Ville et par Mme la maréchale de Montmorency, sa grande-mère. La Ville fit un présent

de 15,000 livres à la mère et de 10,000 livres à l'enfant.

Dimanche 2 de ce mois, il n'y eut que la cérémonie des chevaliers, à l'ordinaire, et point de chapitre. Ce fut M. l'abbé d'Harcourt qui officia; Mme d'Herbouville, fille de Mme de Cambis, quêta. Le prédicateur fut un chanoine de l'église de Toul, que l'on appelle Roland; il a fort peu de voix, de sorte qu'on l'entendoit très-difficilement et que l'on n'a pas pu trop juger de son sermon; par ce que l'on a entendu de son compliment, il paroît qu'il est assez bien. Il n'y avoit à la cérémonie que vingt-deux ou vingt-trois chevaliers.

La veille il y avoit eu les premières vêpres à l'ordinaire. Le Roi et la Reine les entendirent de la tribune suivant l'usage. Le jour de la cérémonie, la Reine étoit à la tribune en haut, en grand habit et se mit sur le drap de pied avec Mme la Dauphine et Mesdames.

Dimanche, après la cérémonie, M. de la Vallière prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de grand fauconnier.

Je viens d'apprendre dans le moment que M. de Puisieux arriva hier chez le Roi, à onze heures du soir, au sortir du grand couvert, et travailla un moment avec S. M. Le Roi a dit que la reine de Hongrie avoit accédé aux préliminaires.

Du mercredi 5, *Dampierre.* — Le Roi arriva hier ici, à six heures et demie; il entra dans la maison, et vit presque tous les rez-de-chaussée. Il avoit amené avec lui Mmes de Pompadour et d'Estrades, MM. d'Ayen, de Bouillon, de Fleury, de Soubise et de Luxembourg; M. de Chaulnes et Mme d'Egmont étoient arrivés avant le Roi; M. le président Hénault et M. l'abbé de Salabéry étoient restés; le Roi parut le trouver bon, et les traita avec beaucoup de bonté. Il étoit environ sept heures quand le Roi sortit avec les Dames et ceux qui avoient eu l'honneur de le suivre. La foule du peuple dans les cours et

dans les jardins étoit très-grande. Le Roi alla à pied le long de la pièce d'eau par le côté du grand parc et entra dans l'île, dont il parut content. Il vit tous les cabinets, et resta un bon quart d'heure au moins à se promener dans l'île ; il passa et repassa le va-et-vient ; la chaloupe suivoit et trois calèches. S. M. alla dans le nouveau plant par delà l'île jusqu'à la grille, et sortit un moment du jardin pour avoir le coup d'œil de la patte d'oie du plant de Senlisse. Le Roi revint ensuite par le même côté de la pièce d'eau jusqu'au plant qu'on appelle Plant-Neuf, et monta à la salle des tilleuls. Il ne voulut point entrer dans le grand parc, qu'il a déjà traversé en allant à la chasse. Il suivit la route qui mène à l'étoile des charmilles, et parut content de cette étoile. Il entra dans la dernière des Chimères (1), descendit au bassin de décharge, entra dans le quinconce, traversa le canal dans le va-et-vient, se promena dans le petit bois, et rentra dans la maison par le parterre à l'angloise. Il voulut voir tous les appartements, même les hauts. Il se mit à table avant neuf heures ; M^me^ de Luynes lui présenta la serviette ; j'eus l'honneur de le servir pendant près d'une demi-heure ; il m'ordonna ensuite de me mettre à table. Il fut de fort bonne humeur pendant le souper et parut le trouver bon ; il resta à table jusqu'à onze heures et un quart. Il prit son café au sortir de table ; c'est du café qu'il fait lui-même ; il l'avoit commencé avant souper, et le finit pendant qu'il étoit à table. Il fit assez longtemps la conversation après souper, et fut assez touché d'une illumination qu'il trouva au sortir de table, qui en effet faisoit un bel effet, sans former d'autre dessin que celui du parterre. Il joua à la comète avec M^me^ de Pompadour contre MM. de Soubise et de Luxembourg.

(1) Les Chimères sont les bosquets situés entre le fer à cheval et l'extrémité du grand canal ; ces bosquets existent encore.

Il y eut un reversis de Mme d'Estrades, M. d'Ayen, M. de Chaulnes et moi. Le Roi alla se coucher un peu avant deux heures ; il s'est levé ce matin sur les neuf ou dix heures, mais il n'a appelé qu'à onze heures passées. Il a entendu la messe à onze heures troisquarts, et est parti pour la chasse fort peu de temps après. Il est impossible de paroître plus à son aise, plus gai et plus content qu'il a paru l'être ; et nous ne pouvons assez nous louer des marques de ses bontés. S. M. voulut bien me donner les grandes entrées chez lui pendant le temps de son séjour à Dampierre.

Du jeudi 6, *Dampierre.* — Comme Dampierre est sur le chemin de presque toutes les chasses que le Roi fait entre Versailles et Rambouillet, non-seulement S. M. connoissoit le pays, mais il avoit vu le château sans cependant entrer jamais. Il avoit passé le long de la pièce d'eau en venant de Rambouillet, tourné sur la chaussée, sans vouloir s'arrêter, et traversé le parc pour aller courre aux bois du Tartelet. Une autre fois, en revenant de la chasse à cheval, il étoit entré dans l'avant-cour. Toutes ces différentes occasions, ce qu'il avoit entendu dire de la maison à l'occasion des voyages que la Reine, M. le Dauphin et Mesdames ont bien voulu y faire, et encore plus l'empressement que je lui avois toujours marqué qu'il voulût bien un jour m'honorer de sa présence, lui avoit fait former le projet d'y venir ; il me faisoit l'honneur de me dire souvent que ce projet étoit de difficile exécution pendant la guerre ; peu de temps après la signature des préliminaires, le Roi voulut bien se souvenir de ce qu'il m'avoit fait espérer ; il me parloit souvent de Dampierre, et me demandoit en badinant quand je voulois qu'il y allât. Enfin il me fit dire pendant le dernier voyage de Choisy que si cela convenoit à nos arrangements, à Mme de Luynes et à moi, qu'il pourroit y venir coucher le mardi de la Pentecôte, ajoutant avec bonté qu'il différeroit ce voyage si nous le désirions.

On peut croire que la première proposition fut acceptée avec joie et reconnoissance.

Le Roi arriva donc mardi à six heures et demie, dans une gondole, avec Mmes de Pompadour et d'Estrades, MM. d'Ayen, de Bouillon, de Fleury, de Soubise et de Luxembourg. Mme de Livry devoit être du voyage, mais elle ne fut point avertie. Mme de Cambis et Mme d'Herbouville, qui étoient revenues ici avec Mme de Luynes dès le dimanche, étant assez peu connues du Roi, étoient reparties quelques heures avant l'arrivée de S. M. Mme d'Egmont étoit venue exprès avant le Roi. M. de Chaulnes s'étoit rendu aussi ici. Mon fils n'y étoit point, parce qu'il n'est pas encore arrivé de l'armée; on lui a cependant envoyé son congé; le Roi me fit l'honneur de me le dire en arrivant. Pour Mme de Chevreuse, elle n'est pas en état d'y venir, à cause de sa grossesse. M. le chevalier de Manherbe, aide major des gardes du corps, étoit arrivé quelques heures avant le Roi; il étoit arrivé aussi un détachement de douze gardes du corps. Il en arriva douze autres avec S. M. Le Roi a bien voulu n'amener personne de la faculté, pour ne pas multiplier les logements. Il a amené seulement quatre officiers des gardes du corps, deux chefs de brigade et deux exempts, un écuyer cavalcadour, un écuyer de quartier, un chirurgien de quartier, un premier valet de chambre, deux garçons de la chambre, un porte-manteau, quatre pages, quatre valets de pied, deux grands et deux petits, cinq cochers, cinq postillons, cinq garçons d'attelage. Il y avoit pour la personne ou la suite du Roi soixante chevaux qui logèrent dans mon écurie; il y logea outre cela un attelage de la Reine qui étoit venu amener une gondole avec des officiers de cuisine et d'office. Je ne compte pas dans les soixante chevaux ceux des gardes du corps.

Les trois calèches qui suivirent à la promenade ne servirent qu'à Mme de Luynes, à Mme d'Egmont et à deux ou

trois hommes; Mmes de Pompadour et d'Estrades suivirent le Roi à pied.

M. le président Hénault et M. l'abbé de Salabéry avoient dîné; ils ne soupèrent point suivant leur usage.

On avoit donné la grande salle pour servir de salle des gardes; il y eut seulement six gardes qui couchèrent dans des lits de sangle dans le vestibule; les autres couchèrent dans la grande salle.

On trouvera ci-après l'arrangement de la table du Roi et le détail des autres tables.

M. le président Hénault et M. l'abbé de Salabéry ne jouèrent point après le souper; ils allèrent se coucher de bonne heure. MM. les officiers des gardes jouèrent au piquet et à la comète dans un salon auprès de celui où jouoit le Roi.

Le Roi se leva et entendit la messe, comme je l'ai marqué; il n'avoit amené ni aumônier, ni chapelain, ni même apporté de livre. Ce fut moi qui lui prêtai un livre et qui eus l'honneur de le lui présenter. Ce fut M. le curé de Dampierre qui dit la messe, assisté de son vicaire et de mon aumônier. Il n'y eut point de gardes dans la chapelle; seulement M. le duc d'Ayen, M. de Manherbe, Mme de Luynes et plusieurs hommes, et la porte fut fermée. Fort peu de temps après la messe, le Roi partit pour aller courre le cerf au Plein-Veau à deux lieues d'ici. Le Roi a paru satisfait de l'empressement que nous lui avons marqué pour tout ce qui pouvoit lui plaire.

A la table du Roi étoient Mme de Pompadour à sa droite, Mme de Luynes à sa gauche; à la droite de Mme de Pompadour et tout de suite en tournant jusqu'à Mme de Luynes, M. de Soubise, M. de Luxembourg, moi, M. de Fleury, M. de Chaulnes, Mme d'Egmont, M. de Bouillon, Mme d'Estrades et M. d'Ayen.

La table où mangèrent les officiers des gardes étoit dans la grande salle; ceux qui y mangèrent furent MM. de

Saumery et d'Espaux, chefs de brigade, MM. d'Espinchal et de Sesmaisons, exempts, M. Marchais, premier valet de chambre, M. de Billy, premier garçon de garde-robe, M. de Croismare, écuyer de la petite écurie, et M. le chevalier de Rupière, écuyer de quartier.

Il y avoit une autre table dans l'antichambre de la chambre jaune; cette table étoit tenue par Randel, et étoit composée de M....., garçon de garde-robe, M....., autre garçon de garde-robe, M. de Courtemer, porte-manteau, M. de Boiscaillaud, chirurgien de quartier, le sieur Robert, barbier du Roi, les quatre pages du Roi, deux mousquetaires qui estoient venus coucher à Dampierre pour l'ordre du lendemain (le gendarme et le chevau-léger n'arrivèrent que le mercredi). Les deux tables dont je viens de parler furent servies à peu près en même temps que celle du Roi. Il y avoit outre cela deux tables pour les gardes du corps servies à une heure l'une de l'autre.

Du vendredi 7, *Versailles.* — M. de Saint-Séverin arriva avant-hier à Versailles; il vient d'Aix-la-Chapelle, et ne compte rester ici que peu de jours.

J'ai marqué ci-dessus (suivant ce qu'on m'avoit dit) qu'étant retourné chez lui le jour de la signature, on l'avoit envoyé prier de revenir. Il m'a dit que ce fait n'étoit pas vrai; qu'il avoit suivi pendant quinze jours ou trois semaines un premier plan et que, le succès lui paroissant plus difficile et plus long, il s'étoit déterminé à un second, qui avoit concilié tous les esprits, et que la signature des préliminaires avoit été l'affaire de deux jours; qu'à la vérité le 30 on n'avoit signé qu'à minuit. M. de Saint-Séverin, qui je crois n'a guère que quarante-cinq ans, est actuellement le plus âgé de tous les ministres qui sont à Aix-la-Chapelle.

Du samedi 8, *Versailles.* — Il y a environ huit jours que l'affaire de M. de Béthune est terminée; le Roi lui a donné la charge de mestre de camp général de la cava-

lerie. Feu M. de Bissy avoit un brevet de retenue de 200,000 livres sur cette charge; le Roi a bien voulu, outre ces 200,000 livres, donner 50,000 livres de plus au père, pour aider à payer les dettes de son fils. Ces 250,000 livres seront payées par celui qui aura la charge de commissaire général de la cavalerie, qui n'est pas encore donnée. M. de Béthune n'avoit que 120,000 livres de brevet de retenue sur la charge de commissaire général.

Du dimanche 9, *Versailles.* — Il y a huit jours que M. le cardinal de la Rochefoucauld prêta serment entre les mains du Roi. C'est un usage constant que les archevêques ou évêques, lorsqu'ils sont cardinaux, prêtent un nouveau serment. Anciennement, la nomination au cardinalat rendoit vacant l'évêché du prélat nommé. Il y a environ trois cents ans qu'un archevêque de Rouen fit supprimer cet usage. Celui qui a été substitué est que tous les bénéfices à la nomination de celui qui y a été nommé tombent en régale, c'est-à-dire que le Roi y nomme de plein droit. Le Roi a bien voulu donner une surséance à M. le cardinal de la Rochefoucauld parce qu'il étoit à Rome.

M. le Dauphin nous donna de l'inquiétude avant-hier. Il avoit eu un peu d'indigestion jeudi dernier. Il se baigna vendredi de fort bonne heure, et alla à onze heures un quart au lever du Roi. L'après-dînée il alla dans la forêt de Saint-Germain, où il se promena à pied, mais pas assez longtemps pour se fatiguer. Il revint pour le grand couvert, étant dans un accablement très-effrayant; il avoit mal à la tête et de la fièvre. Le pouls ne fut pas net hier; toute la journée il demeura dans son lit. Il est parfaitement bien aujourd'hui; il s'est levé, il a fait diète et beaucoup bu; il doit être purgé après demain.

M^me^ la duchesse d'Ayen (Brissac) est assez mal; elle a été saignée quatre fois, grosse de huit mois; elle est ac-

couchée d'un garçon, qui est mort, et l'on craint encore pour elle.

Nous venons d'apprendre par M. le duc de Fleury que le Roi a accordé à M. de Castries, son beau-frère, la charge de commissaire général de la cavalerie. M. le marquis de Béthune, qui avoit acheté cette charge de M. de Bissy, lorsque celui-ci eut obtenu celle de mestre de camp général qu'il acheta de M. le maréchal de Tonnerre, a obtenu depuis huit jours celle de mestre de camp général, comme il est dit plus haut.

Nous apprîmes hier que le Roi a donné à M^me^ la comtesse d'Egmont (Duras) l'appartement de M. le duc de Lauraguais, qui est auprès de celui que M^me^ d'Estrades vient d'avoir. M^me^ d'Egmont logeoit depuis trois ou quatre ans dans la petite galerie qui donne dans celle de M. le cardinal de Rohan; ce logement faisait partie de l'appartement de M. et de M^me^ de Saint-Simon; et avant cela elle étoit logée dans la galerie au-dessous de l'appartement qu'elle quitte dans l'aile neuve. L'appartement que quitte M^me^ d'Egmont a été donné à M. de Lauraguais.

Du lundi 10, *Versailles.* — On a appris ce matin que M^me^ la duchesse d'Ayen a la petite vérole; M. le duc d'Ayen reste à Paris; M. le maréchal de Noailles est revenu aujourd'hui, n'ayant pas vu sa belle-fille.

Le Roi est allé aujourd'hui souper à la petite maison de M^me^ de Pompadour à La Celle, qu'on appelle le petit château; c'est à une lieue d'ici.

J'ai parlé ci-dessus de la charge de commissaire général de la cavalerie. M. de Castries ne la paye que 250,000 livres, qui sont, comme je l'ai expliqué, le brevet de retenue et les 50,000 livres accordées à M. de Bissy le père; mais il ne pourra la vendre que 200,000 livres, et il n'a que 100,000 livres de brevet de retenue, au lieu que M. de Béthune avoit 50,000 écus.

Du mardi 11, *Versailles.* — Le mariage de M. d'Aremberg avec M^lle^ de la Mark se fit hier, à Paris. M. d'Aremberg

est au service de l'impératrice-reine, et fils de la sœur de M. d'Egmont, père de Mme de Chevreuse. Il n'est point à Paris; le mariage s'est fait par procuration : c'est M. le duc de Rohan qui en a été chargé; il est cousin germain du père de la mariée. Mme de la Mark, mère du comte Louis, étoit sœur de M. le prince de Léon, père de M. le duc de Rohan. Le comte Louis a épousé en secondes noces Mlle de Noailles, dont il n'a point d'enfant; mais il avoit épousé en premières Mlle de Bienassis, dont il a eu Mme d'Aremberg d'aujourd'hui. La nouvelle mariée doit partir incessamment pour aller en Flandre; sa belle-mère n'y va point; c'est son père qui la mène et Mme la princesse de Berghes, sa grande tante.

J'appris hier la mort de Mme de Saint-Chaumont; elle est morte à Paris; elle étoit Gruyn, sœur de Mme de Cambis; elle a été très-peu de temps malade. M. de Saint-Chaumont, son mari, qui est mort il y a peu de temps, étoit fils de M. le comte de Vienne, et je crois d'une demoiselle de Saint-Chaumont.

Mme de Saint-Chaumont laisse un fils, qui n'est point marié, et une fille, mariée depuis peu à M. de Custine; j'ai parlé de sa présentation.

Du jeudi 13, *jour du Saint-Sacrement, Versailles.* — Hier, il n'y eut point de concert; la Reine avoit dit qu'elle ne vouloit point de musique, à cause de la veille de la fête.

Aujourd'hui, le Roi est arrivé à la paroisse un peu après dix heures. M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames, M. le duc de Chartres, M. le comte d'Eu et M. le duc de Penthièvre étoient à la procession avec S. M. La Reine a attendu la procession à la chapelle, et l'a suivie au retour. La grande messe a commencé à midi. M. le Dauphin ayant pris des eaux hier et avant-hier, le Roi a voulu qu'il eût un parasol à la procession; il étoit le seul homme qui en eût, car le Roi n'en porte jamais.

M. le duc de Chartres avoit une coiffure assez extraor-

dinaire ; c'est une grande calotte noire, qu'il a par-dessus ses cheveux ; il a fait usage de cette calotte à l'armée : il ne l'a ôtée aujourd'hui que dans les temps qu'il a été à couvert du soleil.

Du dimanche 16, *Versailles.* — M^me^ de Champagne mourut avant-hier au soir ou hier matin, à Paris, après une très-longue maladie. Elle étoit fille de M^me^ de Donges et avoit été nommée dame de M^me^ la Dauphine à la création de la maison ; elle avoit environ trente ans ; elle avoit une figure fort agréable, et un caractère fort doux et fort aimable ; elle avoit beaucoup de vertu et de piété, dont elle a donné de grandes marques dans sa maladie. Elle avoit eu deux filles, dont il ne lui en reste qu'une ; elle n'avoit jamais eu de garçon, au moins qui ait vécu.

M. de Puisieux a fait prendre congé ce matin à M. de Saint-Séverin, qui retourne à Aix-la-Chapelle.

Toutes les gazettes marquent les articles des préliminaires. Je trouvai, il y a quelques jours, dans la gazette de Cologne, que M. de Sandwich, ministre du roi d'Angleterre, parle et signe le premier et avant M. de Saint-Séverin. J'ai demandé la raison de cette primauté à M. de Saint-Séverin, qui m'a dit que l'usage entre la France, la reine de Hongrie, l'Espagne, l'Angleterre et le roi de Sardaigne, étoit que chaque ministre a une expédition particulière des traités dans laquelle son maître parle le premier. Les républiques ne signent qu'après. La Hollande et Venise alternent entre elles pour la primauté comme les couronnes ; ce sont celles dont nous avons ici des ambassadeurs. A l'égard de celles dont nous n'avons que des envoyés, elles ne signent qu'après, comme Gênes. On remet à chacune des républiques autant d'expéditions du traité qu'il y a de têtes couronnées qui y ont signé ; par rapport à cette préséance de signature. Si la Hollande n'avoit que l'expédition de l'Angleterre, où le ministre anglois parle le premier, il semble-

roit qu'elle seroit dépositaire d'une preuve de préséance de l'Angleterre sur les autres puissances.

Du lundi 17, *Versailles.* — M. le grand prieur (1) mourut hier, à onze heures du matin, à Paris ; il étoit dans sa quarante-sixième année. Il avoit été ce que l'on appelle jeune, et peu occupé de ce qui regarde la religion ; mais depuis plusieurs années il avoit absolument changé de conduite. L'action la plus remarquable qu'il fit peu de temps après qu'il eut commencé à penser sérieusement, ce fut son raccommodement avec le bailli de Conflans, par qui il avoit été offensé d'une manière bien sensible, par des paroles peu mesurées qu'il tint dans un chapitre de l'Ordre. Le combat du grand prieur avec M. de Conflans, neveu du bailli, suivit de près cet événement ; le grand prieur y fut blessé très-dangereusement d'un coup d'épée, au travers du corps, qui s'arrêta dans les reins, et sa santé a toujours été mauvaise depuis cette blessure. Il est aisé de juger que le grand prieur et le bailli ne se trouvoient pas dans les mêmes endroits et évitoient de se voir. Cependant le grand prieur, reconnoissant que quelque choquante qu'eût été la réponse du bailli, c'étoit lui qui y avoit donné occasion (2), et par une générosité vraiment chrétienne, surmontant les obstacles de la nature les plus difficiles à vaincre, alla chez le bailli de Conflans, lui fit des excuses et lui demanda son amitié.

La santé du grand prieur étoit déjà mauvaise, lorsqu'en 1744 il voulut aller servir comme volontaire ; il fut blessé à la cuisse, au bord du Rhin, lorsque nous marchions aux ennemis qui avoient passé cette rivière et

(1) Jean-Philippe d'Orléans, fils naturel du Régent.

(2) Autant que je peux m'en souvenir, sur une proposition faite dans le chapitre par le bailli, le grand prieur en s'y opposant dit : « Cela seroit infâme » ; le bailli, qui étoit brusque jusqu'à l'excès, adressant la parole au grand prieur, lui dit : « Je ne connois ici d'infâme que vous. » (*Note du duc de Luynes.*)

étoient entrés en Alsace. La blessure, qui étoit considérable, fut très-longtemps à guérir, parce qu'un morceau de drap étant demeuré dans la plaie il fallut, après plus de deux mois, faire de nouvelles opérations. Quoique ce nouvel accident eût augmenté encore les incommodités du grand prieur, et qu'il fût réduit à ne vivre que de légumes, il voulut absolument, en qualité de général des galères, aller commander celles dont le Roi avoit besoin dans la Méditerranée. Il sentoit et disoit que c'étoit un moyen sûr d'abréger ses jours, mais que rien ne pouvoit l'arrêter, puisque c'étoit son devoir. Il a fait les deux dernières campagnes sur les côtes de Provence; il y a environ deux mois qu'il est tombé malade, d'une fièvre continue avec des redoublements. On prétend qu'il étoit assez déraisonnable sur les remèdes, non pas pour refuser d'en prendre, mais au contraire pour en prendre des doses plus fortes que celles qu'on lui ordonnoit. Il a donné de grandes marques de courage, de résignation et de piété dans cette dernière maladie. Il jouissoit d'un revenu considérable; le grand prieuré vaut environ 70,000 livres de rente; il tombe à la nomination du grand maître, mais qui ne fait rien en pareil cas sans l'agrément du Roi. La charge de général des galères vaut 40,000 livres de rente; il avoit un brevet de retenue de 600,000 livres sur cette charge. Il jouissoit outre cela de l'abbaye d'Auvilliers en Champagne, qui, par un marché fait avec les moines, lui rapportoit 22,000 livres de rente, toute déduction faite des charges et réparations.

Du vendredi 21, *Versailles.* — Il y a déjà environ quinze jours ou trois semaines que sur la nouvelle que l'on a reçue qu'il y avoit des loups du côté d'Amboise, que l'on dit enragés et qui avoient tué et blessé grand nombre de personnes, le Roi a ordonné à M. de Flamarens d'y envoyer un détachement de la louveterie. M. de Flamarens me dit il y a quelques jours que le maître

des eaux et forêts d'Amboise avoit fait signifier des défenses de chasser, et aux tireurs de s'assembler pour la chasse. Cette conduite est assez singulière lorsqu'il s'agit d'un équipage du Roi et du bien du pays (1).

Le Roi revint avant-hier de Rambouillet, et fut hier à la procession à l'ordinaire. La Reine n'y alla point, à cause de sa santé, ni Mme la Dauphine, parce qu'elle a pris des eaux tous ces jours-ci ; il n'y eut que M. le Dauphin et Mesdames qui y allèrent avec le Roi.

Quoique le grand prieur eût été reconnu par feu M. le duc d'Orléans, le Roi n'a point envoyé faire compliment à M. le duc d'Orléans ni à Mme la duchesse de Modène, et par conséquent n'a point pris le deuil (2). Ce n'est pas M. le duc d'Orléans qui a donné part au Roi de la mort de M. le grand prieur, c'est M. le bailli de Froulay, comme ambassadeur de Malte.

Nous apprîmes hier que M. d'Humières ayant donné sa démission du gouvernement de Compiègne, le Roi en a donné l'agrément à M. le duc d'Aumont. La santé et principalement l'âge de M. d'Humières et l'état de Mme d'Humières, qui est plus âgée que lui et dont la tête est fort affoiblie, mettoient M. d'Humières dans l'impossibilité de faire usage de son gouvernement, où il a toujours vécu fort grandement et honorablement pendant les voyages du Roi. Outre cela, ses affaires étoient fort dérangées ; ce qui lui faisoit désirer d'avoir de l'argent pour donner à ses créanciers. M. d'Humières n'avoit que 20,000 écus de brevet de retenue sur le gouvernement, et cette somme n'auroit pas suffi pour les arrangements auxquels elle étoit destinée. M. d'Aumont lui donne 40,000 écus et lui laisse sa vie durant les appointements et émoluments, et les gratifications que le Roi a la bonté d'accorder au gouverneur à chaque voyage. Le Roi

(1) Voy. au 28 juin.
(2) Voy. au 4 juillet.

donne à M. d'Aumont un brevet de retenue de 40,000 écus. On estime que le gouvernement vaut environ 6,000 livres de rente.

J'appris il y a quelques jours que c'est le garde-meuble du Roi qui fournit les tapisseries qui sont tendues au Palais-Royal pour la procession du Saint-Sacrement. C'est M. le duc d'Orléans qui l'a demandé, et cet usage a toujours été suivi depuis.

Du dimanche 23, *Versailles.* — Je n'appris qu'hier que le Roi a donné le régiment de Royal-Bavière à M. le baron Delphinberg, fils naturel de l'empereur Charles VII. Ce régiment avoit été levé par l'électeur de Bavière Maximilien, père de Charles VII; il le donna au Roi comme un gage de son union avec la France, désirant qu'il portât le nom de Royal et de Bavière, comme un signe plus authentique de cette union intime. Le comte de Bavière, alors chevalier de Bavière, fils naturel de Maximilien, fut le premier colonel de ce régiment. Le comte de Bavière ayant été tué à Laufeld, comme il a été marqué dans le temps, le régiment étoit vacant. Le Roi a désiré que ce fût l'impératrice, veuve de Charles VII, et l'électeur son fils qui nommassent pour commander ce régiment l'un des deux fils naturels qui restent du feu empereur. L'un des deux avoit déjà un emploi militaire en Allemagne, et celui-ci étoit au collége. Comme le régiment étoit en Provence, et que le voyage auroit été long pour un jeune homme sortant du collége, l'on a différé la nomination jusqu'au mois de février, et c'est du 11 ou du 12 de ce mois qu'est datée la commission de M. Delphinberg.

M^me^ la comtesse de Maillebois (d'Argenson) accoucha hier, à Paris, d'un garçon.

Du mardi 25, *Dampierre.* — Avant-hier dimanche, le Roi alla souper au petit château; c'est, comme je l'ai dit, la maison de M^me^ de Pompadour à La Celle. Il y coucha, et revint le lendemain matin, qui étoit hier, et alla l'a-

près-midi courre le daim, fort tard, avec Mesdames. Mme Victoire commence à aller à la chasse; comme elle n'avoit jamais appris à monter à cheval, elle a pris quelques leçons de M. de Bridge, écuyer du Roi de la petite écurie.

Du jeudi 27, *Dampierre.* — J'appris hier que Mme de Gacé se remarie; elle épouse un homme dont le nom n'est point connu, et lui donne tout son bien; elle est fille de feu M. de Châteaurenaud et sœur de M. de Châteaurenaud qui avoit épousé Mlle de Montmorency. Il y avoit longtemps qu'elle étoit séparée d'avec feu M. de Gacé, lequel portoit le nom de comte de Matignon plusieurs années avant sa mort.

Je suis ici depuis dimanche. Mme de Luynes vint me trouver mardi, et nous retournons aujourd'hui à Versailles. Mme de Villars a été obligée d'aller à Paris à cause de l'état de Mme la maréchale de Villars, qui a la goutte dans la poitrine. La Reine, s'étant trouvée assez seule, alla mardi, après le grand couvert, jouer à cavagnole, avec Mesdames, chez Mme la maréchale de Duras. Hier elle soupa chez elle avec des dames.

Du vendredi 28, *Versailles.* — En conséquence de la défense de chasser que le maître des eaux et forêts d'Amboise a fait signifier à la louveterie, le Roi a donné ordre à M. de Saint-Florentin de le faire mettre en prison, et cet ordre a été exécuté. On vient de le faire sortir de prison, et l'on prétend qu'il a été traité un peu durement, d'autant plus qu'il n'avoit aucun tort. On dit que c'est un homme d'esprit et incapable d'un mauvais procédé. Pour sa justification, il soutient que bien loin de s'opposer aux ordres du Roi, il a donné sur-le-champ tous les moyens nécessaires pour faciliter la chasse; il convient d'une opposition signifiée, mais opposition seulement conservatoire de son droit, et dont il avoit prévenu les gens de la louveterie; il ajoute que comme maître particulier des eaux et forêts, c'étoit à lui que

devoit être adressé l'équipage de la louveterie, et qu'ayant un supérieur, qui est le grand maître des eaux et forêts, il étoit obligé de lui rendre compte de la conservation des droits d'une charge dont il n'est que le dépositaire et dans laquelle il remplace le grand maître; que par cette raison il n'a fait qu'une espèce de protestation, c'est-à-dire une opposition conservatoire, qui n'est qu'une forme; mais que, d'une part, ayant rempli les mesures de politesse, puisqu'il en avoit prévenu les gens de la louveterie, et de l'autre ayant contribué à la prompte exécution des ordres du Roi et au soulagement du pays par les mesures qu'il a prises pour que l'on chassât sur-le-champ, il n'est en aucune manière coupable.

Mesdames sont allées aujourd'hui à Saint-Cyr, à cause de M^me^ Victoire, que l'on désiroit beaucoup d'y voir depuis son arrivée ici. Mesdames ont trois carrosses, deux carrosses du corps et un carrosse des écuyers, parce qu'il y a trois écuyers de main et trois portemanteau.

JUILLET.

Changements dans les logements à Versailles. — Voyages du Roi et de la famille royale. — Audience du prince de Wurtemberg. — Le Clergé prend congé du Roi. — L'assemblée accorde 16 millions au Roi. — Pour qui le Roi prend le deuil. — Départ de la famille royale pour Compiègne. — La Chapelle se règle sur la Bouche. — Changements dans les logements de Compiègne. — M^me^ d'Egmont douairière et son fils gagnent un procès. — Le Dauphin à la grand'messe; difficulté. — Mort de la maréchale de Noailles; — ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. — Mort de M^me^ de Sabran. — Les princes de Wurtemberg. — Chasses du Roi. — Indisposition de la Reine. — Maladie à Compiègne. — Mauvaise qualité des eaux de cette ville. — Le duc de la Vallière présente des oiseaux au Roi. — Inutilité de cet usage. — Le maréchal de Saxe à Compiègne. — La Reine aux Carmélites. — Morts. — Fête de Saint-Jacques à la paroisse du château de Compiègne. — Prise d'habit aux Carmélites. — Éclipse de soleil. — Usage pour les quêtes. — Abbaye donnée. — Règlement pour les carrosses du Dauphin, de la Dauphine et de Mesdames. — Salle du grand couvert à Compiègne. — Décision de M^me^ de Luynes.

Du mercredi 3 juillet. Versailles. — Il y a quatre ou cinq jours que le Roi a fait plusieurs changements dans les logements; je crois même que c'étoit pendant le dernier voyage de Rambouillet. L'appartement dans la galerie des Princes vacant par la mort de M. le grand Prieur a été donné a M. le chevalier de Montaigu, menin de M. le Dauphin [1]. Il avoit un appartement en entre-sol donnant sur la seconde cour de la surintendance en allant chez M. le contrôleur général; cet appartement a été donné a mon frère, qui n'en avoit point encore, et qui a toujours logé chez moi jusqu'à présent. L'appartement que Mme de Champagne avoit au-dessus de la Reine, entre M. l'archevêque de Rouen Tavannes et M. l'évêque de Chartres Fleury, a été donné à Mme de Civrac, ce qui la met plus à portée de Mme la duchesse d'Antin, sa mère, qui loge dans l'aile des princes; et celui que Mme de Civrac avoit dans l'aile neuve a été donné au prince Constantin, ce qui le rend voisin de M. le cardinal de Rohan. L'appartement qu'avoit feu M. de Bissy a été donné à M. de Crémille.

Le Roi revint mercredi dernier de Rambouillet; il est parti lundi matin pour aller dîner à Choisy, d'où il partira samedi 6, de fort bonne heure, pour Compiègne.

Mesdames allèrent toutes trois souper et coucher à Choisy; elles vont aujourd'hui à la chasse avec le Roi. M. le Dauphin y est allé d'ici, et demain il va à Choisy. Le départ de la Reine est toujours fixé au mardi 9 de ce mois. Mesdames vont avec la Reine; pour Mme la Dauphine, rien n'est si incertain que son départ; il dépend absolument des circonstances de sa santé : s'il y avoit le moindre soupçon de grossesse, elle n'iroit point du tout; sinon elle partira le samedi 6, ou peut-être le jeudi 11, et dans ce cas-là même elle ne sera que seize ou dix-sept jours à Compiègne.

---

(1) Le Roi s'y réserve un entre-sol. (*Note du duc de Luynes.*)

Dimanche dernier 30 juin, le prince de Wurtemberg eut une audience particulière du Roi dans le cabinet. C'est le prince régnant; il a environ vingt ans; il est ici incognito (1), et a pris le nom de comte de Gruningen (2). Il a avec lui plusieurs des grands officiers de sa maison, dont voici les noms : M. le baron de Reider, grand écuyer; M. le comte Welchkinstein, lieutenant général; M. le comte de Sintzheim, lieutenant-colonel; M. le comte de Papenheim, lieutenant-colonel; M. le baron Schack, capitaine des gardes, dont plusieurs ont le cordon de son ordre, qui est rouge.

Le même jour, le Clergé vint prendre congé du Roi. Ce fut M. l'archevêque de Toulouse (la Roche-Aymon) qui porta la parole. Le départ du Roi a avancé de quelques jours cette audience de congé. L'assemblée extraordinaire du Clergé, qui dure depuis un mois ou six semaines, doit finir dans peu de jours. Cette assemblée extraordinaire a été convoquée pour satisfaire au désir du Roi, qui ayant besoin d'argent a eu recours au Clergé. Il leur a demandé 16 millions, qui ont été accordés suivant l'usage; il leur a fait remise de 500,000 livres, comme cela se fait ordinairement. Le Clergé n'a point harangué la Reine, ce n'est pas l'usage.

Du jeudi 4, Versailles. — J'ai marqué ci-dessus (21 juin) que le Roi n'avoit point envoyé faire compliment au sujet de la mort du grand prieur; j'ai appris depuis que le Roi, la Reine, et par conséquent toute la famille royale,

---

(1) S'il avoit été traité en souverain, il auroit eu l'honneur des armes et les carrosses du Roi; mais l'incognito est toujours d'usage en pareil cas. Le Roi l'a très-bien reçu.

Il a ici ses deux frères; ils sont en France il y a quelque temps; mais ils ne sont point venus avec lui, parce qu'ils n'auroient pu être présentés qu'à la porte du cabinet. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) On prononçait alors *Groninque*. Le comté de Gruningen, auquel était attachée la cornette impériale, donnait au duc de Wurtemberg le droit de porter cette cornette.

envoient chez M. le duc d'Orléans, chez Mme de Modène et chez M. le prince de Conty, à cause de feu Mme la princesse de Conty, sa femme. A l'égard du deuil, le Roi ne le prend que des souverains, ou des princes et princesses de son sang ou qui en ont les honneurs.

C'est M. de Chalmazel qui a été faire des compliments de la part de la Reine.

Du dimanche 7, *Versailles.* — M. le Dauphin et Mme la Dauphine partirent hier à onze heures et demie du matin. Ils ont traversé Paris étant arrivés par la plaine.

Le Roi partit aussi hier pour Compiègne; il s'embarqua à Choisy dans une gondole, à quatre heures après midi; il avoit passé à Bercy, où il avoit monté dans ses carrosses; il avoit vu en passant la maison de Mme de Montmartel, où il resta un bon quart d'heure.

Rien n'avoit été si incertain que le départ de Mme la Dauphine. On vouloit attendre qu'il fût assuré qu'il n'y eût aucun soupçon de grossesse; et ce ne fut qu'hier matin qu'on en fut instruit. M. le Dauphin se leva à huit heures en robe de chambre, et alla lui-même donner l'ordre de faire avertir pour le départ, au garde du corps qui étoit en sentinelle.

La Reine a décidé aujourd'hui qu'elle partira mardi à la pointe du jour; elle passera par le pont tournant et les remparts; elle a chargé Mme de Luynes d'en avertir M. le prévôt des marchands.

Du vendredi 12, *Compiègne.* — Le Roi arriva ici le samedi 6, sur les onze heures du soir, et soupa à minuit dans ses cabinets.

La Reine alla entendre la messe le mardi 9, à la chapelle à Versailles, à trois heures du matin, et monta en carrosse à quatre heures. Dans le carrosse de la Reine il y avoit Madame dans le fond, Mme Adélaïde et Mme Victoire sur le devant, Mme de Luynes à la portière du côté de la Reine, Mme la maréchale de Duras à l'autre portière. Cette place devoit être occupée par Mme la duchesse de

Villars, qui a été obligée de s'en aller à Paris à cause de la maladie de M^me^ la maréchale de Noailles, sa grande-mère. La Reine avoit à sa suite ses deux autres carrosses du corps et un de Mesdames, qui étoient remplis par les dames du palais et les dames de Mesdames. M^me^ de Lalande et M^lle^ de Charleval ont monté dans un carrosse de Mesdames, parce que c'est un carrosse du Roi; elles ne montent point dans les carrosses de la Reine.

J'ai marqué ci-dessus que le premier médecin a droit d'avoir une place dans le carrosse des écuyers. M. Helvétius ayant voulu pour sa plus grande commodité venir dans son carrosse, sa place dans le carrosse des écuyers a été remplie par M. Delavigne, médecin ordinaire de M^me^ la Dauphine et médecin du commun chez la Reine. Outre tous ces carrosses, il y en avoit un en particulier pour la faculté de la Reine, c'est-à-dire quatre chirurgiens et un apothicaire. La sixième place étoit remplie par mon chirurgien, par un arrangement fait par M^me^ de Villars pour une de ses femmes.

Depuis que M^me^ la Dauphine est arrivée jusqu'à hier, elle a toujours vécu de la bouche du Roi, c'est-à-dire du détachement pour la bouche de M. le Dauphin, hors le dimanche au soir, qu'il y eut grand couvert. Quoique ce fût de la bouche de M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine a été servie dans la même pièce où elle a coutume de manger. Sa dame d'honneur, sa dame d'atours et ses femmes l'ont servie comme à l'ordinaire; mon frère même y a fait une fois les fonctions de premier aumônier; mais depuis ce temps jusqu'à l'arrivée de la bouche de M^me^ la Dauphine le service a été fait par M. le cardinal de Soubise ou par un aumônier du Roi, étant certain que la chapelle aux repas doit se régler suivant la bouche. Nous avons vu dans d'autres voyages, et je dois l'avoir marqué, que la Reine donnant à souper au Roi en arrivant, l'aumônier de la Reine faisoit seul les fonctions. Au grand couvert, les deux aumôniers sont en

fonction parce que les deux bouches servent; et tous les jours M^me^ la Dauphine donnant à souper à M. le Dauphin, mon frère ou l'aumônier de quartier dit seul le *Benedicite* et les grâces.

Le Roi, qui n'étoit point venu ici depuis 1740, y a trouvé plusieurs logements nouveaux qu'il avoit ordonnés avant d'en partir; un nouveau jeu de paume construit auprès de la porte-chapelle; l'ancien, pas entièrement détruit, dans lequel on a fait des logements et des cuisines pour M^me^ la Dauphine.

L'appartement qu'avoit M. le Dauphin en 1740 est occupé présentement par Madame et M^me^ Adélaïde, et M^me^ Victoire a celui d'au-dessus, qui étoit à feu M^me^ la Duchesse douairière. La salle des gardes, qui séparoit l'appartement de M. le Dauphin en 1740 et celui destiné à M^me^ la Dauphine qu'occupoit M^me^ de Châtillon, a été séparé en deux et forme deux antichambres, l'une pour Mesdames et l'autre pour M^me^ la Dauphine.

L'appartement qu'occupoit en 1740 M. le cardinal de Fleury est présentement celui de M. le Dauphin. Celui qu'avoit M. le Cardinal auparavant et qui depuis a été à M. le duc d'Orléans, a été donné à M^me^ de Luynes et à moi; il donne sur la terrasse de la Reine. Celui que j'avois auparavant a été donné à M. le Premier; il est en bas dans la cour, ainsi que celui qu'occupoit M^lle^ de Clermont, et qui a été donné à M^me^ de Modène.

M. le cardinal de Soubise a le logement qu'avoit M. le cardinal de Rohan dans la cour de l'ancien jeu de paume.

M. le cardinal de Tencin est logé à l'abbaye Sainte-Corneille.

La Reine alla hier aux Carmélites, où elle s'est fait faire un petit appartement, qui n'a été fini qu'en 1740 et qu'elle n'avoit pas encore vu. M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine y avoient déjà été deux fois et Mesdames une fois.

Les ministres étrangers arrivent ici depuis deux jours;

ils sont logés ici dans la ville, comme à Fontainebleau.

Nous avons appris aujourd'hui, par une lettre de Mme de Chalais à Mme de Luynes, que Mme de Périgord est accouchée à Versailles d'un garçon.

Nous avons appris aussi que Mme d'Egmont douairière et M. son fils ont gagné un procès considérable au sujet de la substitution de la maison d'Egmont, qu'on prétendoit faire casser en rapportant un testament fait par l'un des ancêtres de M. d'Egmont; mais il s'est trouvé que ce testament n'étoit olographe qu'en partie et qu'il étoit fini par la main d'un secrétaire, et d'ailleurs il s'est trouvé rempli d'absurdités insoutenables. Entre autres, le testateur ne donnoit que 1,000 écus une fois payés à sa sœur, et laissoit 4,000 livres de pension à son page. Les parties adverses ont été condamnées aux dépens et à l'amende.

Du mercredi 17, *Compiègne.* — M. le Dauphin et Mme la Dauphine allèrent dimanche dernier entendre la grande messe à la paroisse Saint-Jacques. L'aumônier de quartier du Roi qui est auprès de M. le Dauphin et mon frère y étoient. Ce fut l'aumônier de quartier (l'abbé de Sainte-Aldegonde) qui présenta l'évangile et la paix à baiser à M. le Dauphin et à Mme la Dauphine et le pain bénit; il avoit raison pour le pain bénit, mais non pas pour l'évangile. M. le Dauphin en a fait l'observation aujourd'hui à mon frère, et en effet ce ne peut être une question; elle a été décidée provisionnellement en faveur de M. le cardinal d'Auvergne, qui n'étoit plus premier aumônier lorsque le Roi alla au *Te Deum* à Notre-Dame, au retour de la campagne de 1745. Le même cas arriva au mariage du duc de Penthièvre; il n'est pas douteux que lorsqu'il il y a un cardinal, un archevêque ou un évêque, quoiqu'ils ne soient point en charge, ils doivent présenter l'évangile et la paix à baiser, de préférence à un simple prêtre quoiqu'en charge. Il est vrai que mon frère n'étoit point en rochet et camail; mais M. de Sainte-Alde-

gonde n'étoit pas non plus en rochet et en manteau long.

Du jeudi 18, *Compiègne.* — Nous apprîmes ici avant-hier que Mme la maréchale de Noailles mourut, à Paris, la nuit du 15 au 16. Elle étoit Bournonville ; elle avoit au moins quatre-vingt-treize ans, on avoit dit même quatre-vingt-seize. Elle avoit eu vingt et un enfants, dont dix garçons, dont il ne reste que M. le maréchal de Noailles, et onze filles, dont huit ont été mariées et une religieuse. Ces huit sont : Mme la duchesse de Gramont, Mme de Coëtquen, Mme la maréchale d'Estrées, Mme de la Vallière, Mme de Beaumanoir, Mme de Gondrin, depuis comtesse de Toulouse, la première femme de M. de Châteaurenaud, et Mme de Louvois, qui est aujourd'hui Mme de Mancini. Il ne reste plus que cinq de ces filles, savoir : Mme de la Vallière, Mme de Beaumanoir, Mme la comtesse de Toulouse, Mme de Mancini et la religieuse, qui est aux filles Sainte-Marie de la rue du Bac. Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de Mme la maréchale de Noailles, tant morts que vivants, ont été au nombre de près de cent; il en reste encore près de soixante vivants. Il y a trente-six ou trente-sept personnes chez qui il faut se faire écrire indispensablement, sur quoi vingt-six de titrés, chez qui le Roi, la Reine, M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames envoient faire des compliments.

Il y a quatre ou cinq jours Mme de Sabran mourut de la poitrine; elle étoit fille de Mme de Coëtlogon du Revest, qui étoit attachée à Mme la Duchesse. Elle étoit extrêmement petite, le nez fort long. Elle étoit dame d'honneur de Mme la duchesse de Chartres.

Les princes de Wurtemberg arrivèrent ici lundi, et soupèrent chez M. de Puisieux ; mardi ils dînèrent chez M. d'Argenson et soupèrent chez moi. Hier, le cardinal de Tencin leur donna à dîner et M. de Maurepas à souper. Aujourd'hui ils ont déjeûné chez le prince Charles, qui les

a menés au rendez-vous ; ils ont été à la chasse du cerf sur des chevaux du Roi de la petite écurie et iront coucher ce soir à Chantilly. L'aîné est le duc de Wurtemberg, qui a 10 ou 12,000 hommes de troupes et 9 millions de revenus. Il est d'une assez jolie figure ; ils sont tous trois catholiques. J'ai marqué que l'aîné s'appeloit le comte de Gruningen (1), à cause d'une espèce d'incognito. C'est un comté qui est dans ses États. Il s'en retourne dans fort peu de jours chez lui. Il doit épouser le 30 du mois prochain une princesse de Bayreuth, fille de la sœur aînée du roi de Prusse. Les deux princes sont : l'un, le prince Louis, qui est chevalier de Malte ; l'autre, le prince Frédéric, qui a l'ordre de Wurtemberg.

Du nombre de ceux des principaux officiers du duc de Wurtemberg qu'il a amenés avec lui, le baron de Reyder, son grand écuyer, n'est point venu ici : il est resté malade à Paris ; et le comte de Papenheim est parti pour retourner à Stuttgard. Celui-ci est un jeune homme, qui cependant a le grade de lieutenant-colonel. Il est fils du grand maréchal de l'Empire. Les autres principaux officiers du duc ou des princes qui sont venus avec eux sont au nombre de six, savoir : le comte de Walkenstein, qui a le grade de lieutenant général et le cordon rouge de Wurtemberg ; le comte de Sintzeim, qui a le grade de lieutenant-colonel ; le baron de Schack, capitaine des gardes du duc de Wurtemberg ; un François réfugié ; que l'on appelle M. de Montaulieu, qui est protestant ; il est gouverneur des deux princes ; le fils de M. de Montaulieu et un autre jeune homme, que l'on appelle le baron de Ickschel [?]. Les deux princes ne s'en vont point avec le duc de Wurtemberg ; ils restent encore quelque temps.

Le Roi va à la chasse ici ordinairement quatre fois

(1) Ou Groningue.

dans la semaine ; trois chasses du cerf et une du sanglier. Mesdames ont été beaucoup à la chasse, et toujours à cheval toutes trois. M^me^ la Dauphine court souvent en calèche. M. le Dauphin monte à cheval aussi à presque toutes les chasses de cerf, mais il paroît s'en amuser peu.

La Reine a presque toujours été incommodée depuis qu'elle est ici ; elle eut de la colique dès le lendemain de son arrivée, qui l'a obligée de se purger au bout de trois ou quatre jours. Elle n'a fait encore d'autres promenades que sur la terrasse et n'a été à d'autres couvents qu'aux Carmélites. Cette incommodité de la colique est fort à la mode ici depuis le commencement du voyage. Le Roi même s'en est un peu senti, mais heureusement sans aucune suite. On prétend que les eaux en sont la cause, parce que ce sont presque toutes des eaux de puits ; cependant le Roi et la Reine boivent ici la même eau qu'à Versailles, et presque tous ceux qui sont en état d'envoyer querir de l'eau à Mouchy, à deux lieues d'ici, ou à une autre fontaine qui est à une lieue, ne font point d'usage de l'eau de Compiègne.

Du mardi 23, *Compiègne.* — Avant-hier, M. le duc de la Vallière vint faire les premières fonctions de sa charge de grand fauconnier. Il présenta au Roi des oiseaux que l'on envoie tous les ans pour la fauconnerie et qui sont pris dans différents endroits du royaume ; c'est apparemment un usage ancien, mais très-peu utile. J'ai entendu dire au Roi que de ces oiseaux il y en avoit peut-être trois ou quatre dont on faisoit usage et que l'on tuoit les autres.

Il y a deux ou trois jours que M. le maréchal de Saxe est arrivé ici avec plusieurs de ses aides de camp, entre autres M. le comte de Frise, son neveu, colonel d'un régiment nouveau, qui porte le nom de M^me^ la Dauphine. Il a laissé le commandement de l'armée à M. de Lowendal ; il est venu faire une course et s'en retourne après-demain. Il a été très-bien reçu, cela est aisé à croire.

Depuis que la Reine est entièrement guérie de la colique qu'elle a eue en arrivant, elle a beaucoup fait usage des Carmélites; elle y fit porter hier son dîner, y dîna avec Mme de Saint-Florentin, Mme d'Agénois, et y resta jusqu'à six heures. Hier étoit le troisième jour d'une solennité qu'il y a eue dans cette maison à l'occasion de la centième année de leur établissement à Compiègne. Le Saint-Sacrement a été exposé samedi, dimanche et lundi; il y a eu sermon tous les jours, par différents ecclésiastiques de Compiègne. La Reine a assisté à deux sermons; samedi et lundi, il y eut un salut chanté par la musique du Roi. Cette maison n'est actuellement composée que de quatorze religieuses de chœur, cinq sœurs au voile blanc et une postulante; elles n'ont que 1,000 livres de rente et doivent 26 ou 27,000 livres. Le Roi leur fait donner tous les ans; la Reine, cette année, leur a fait donner 100 louis; M. le Dauphin et Mme la Dauphine 50, et Mesdames 25 entre elles trois. Il y a eu aujourd'hui une élection dans cette maison; la prieure étoit morte il y a trois mois. C'est Mme Descajeuls qui a été élue à sa place; elle est sœur d'un chef de brigade des gardes du corps, qui est maréchal de camp.

La Reine alla pour la première fois dimanche à la grande messe à Saint-Jacques et au prône. Tous les autres jours elle a entendu la messe ici à la chapelle, où tout se passe comme à Versailles, excepté qu'on n'allume point de flambeaux au *sanctus*, ni à la messe du Roi ni à la sienne (1).

Le départ de Mme la Dauphine est fixé au 3 du mois prochain; on croit que celui du Roi et de la Reine pourroit bien être retardé de plusieurs jours.

---

(1) M. l'archevêque de Rouen m'a dit en avoir demandé la raison. On lui a dit que ce sont les missionnaires de la chapelle de Versailles qui sont chargés de fournir les flambeaux, et que cet usage n'a point été établi ici, où ce sont les Capucins qui desservent la chapelle, et que l'on n'a point chargés de cette fourniture. (*Note du duc de Luynes.*)

Il y a ici une mauvaise comédie établie dans la ville comme les autres voyages, et l'on commence à y aller.

J'ai oublié de marquer la mort de M. l'évêque de Dol (Sourches), âgé de soixante-quinze ans. Il est mort dans son diocèse, le 30 juin. L'abbé de la Briffe est mort, à Dijon, le 23 juin, âgé de trente-sept ans; et le 20, à Paris, l'abbé Raguet, prieur d'Argenteuil, âgé de quatre-vingt-un ans.

On a appris depuis plusieurs jours la mort de M. de Guitaut, le 10, âgé de soixante-six ans, ancien lieutenant général. Sa veuve est Villatte-Chamillart, sœur de M^me^ de Brienne.

J'ai aussi oublié de marquer l'accession de M. de Soto-Major aux articles préliminaires, au nom du roi d'Espagne, et celle de M. Doria pour la république de Gênes. Cet article est du 28 juin. La ratification de la reine de Hongrie est arrivée à Aix-la-Chapelle à peu près dans le même temps.

Du vendredi 26, *Compiègne.* — Hier étoit la Saint-Jacques, patron de la paroisse du château. M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine allèrent à la grande messe. M. le Dauphin alla à l'offrande, et M^me^ la Dauphine n'y alla point, parce que c'étoit M. le Dauphin qui rendoit le pain bénit. Dans tous les voyages de Fontainebleau et de Compiègne, c'est l'usage. Le Roi, la Reine, M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, et tous les princes et princesses qui ont leur maison, rendent le pain bénit; quoique M. le Dauphin n'ait point de maison à lui, cependant il a un détachement de la bouche du Roi pour sa personne. Il n'y eut que M. le duc de Fleury qui suivit M. le Dauphin à l'offrande. Ce fut mon frère qui présenta l'Évangile et la Paix à baiser à M. le Dauphin et à M^me^ la Dauphine, ce qui est de droit comme évêque; je l'ai dit ci-dessus. L'aumônier du Roi, qui est auprès de M. le Dauphin, étoit occupé pendant ce temps à marcher à la tête du pain

bénit; mais il auroit été présent, les deux fonctions dont je viens de parler auroient toujours appartenu à mon frère. L'aumônier fut revenu assez tôt pour présenter le pain bénit à M. le Dauphin; il le présenta aussi à M^me^ la Dauphine, ce qui est suivant la règle.

Aujourd'hui, M^me^ la Dauphine a fait la cérémonie d'une prise d'habit aux Carmélites, et c'est mon frère qui y a officié en rochet et camail. L'évêque officiant reste à la grille en dehors. Tout ce qui étoit à la suite de M. le Dauphin et de M^me^ la Dauphine, hommes, femmes, les gardes du corps, les valets de pied et porteurs de chaises, tout est entré; on nous a fait entrer aussi, M^me^ de Luynes et moi, quoique nous n'eussions pas eu l'honneur de les suivre. Quoique M. le Dauphin ait assisté à toute la cérémonie, il n'y avoit que M^me^ la Dauphine qui fût en représentation; et c'est à elle que le prédicateur, qui est le recteur des Jésuites d'ici, a adressé la parole.

Hier, le Roi a été occupé toute la matinée à observer l'éclipse du soleil, qui a été de neuf doigts. M. de Thury, fils de M. de Cassini, et M. de la Condamine, tous deux de l'Académie des sciences, étoient venus ici exprès pour faire les observations, et ils en sont venus à bout quoique le temps fût assez couvert. Le Roi, la Reine et toute la famille royale allèrent l'après-dînée entendre les vêpres à Saint-Jacques, et M^me^ de la Rivière quêta. Lorsque c'est une dame qui quête, il n'est pas douteux que c'est le Roi qui donne lui-même, et l'argent est remis à S. M. par l'un de ses aumôniers; mais lorsque ce sont des quêteuses de la paroisse, c'est l'aumônier qui donne pour le Roi. C'est l'usage qui s'observe à la paroisse Notre-Dame à Versailles. Ici le Roi donna lui-même il y a quelques jours à une quêteuse de la paroisse. M^me^ la maréchale de Duras prit la liberté de lui faire l'observation que je viens de marquer, et le Roi lui répondit que ce n'étoit pas comme à Versailles, que c'étoit ici les dames de Compiègne qui

quêtoient. M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine ont suivi l'exemple du Roi, et ont donné eux-mêmes.

M. l'archevêque de Tours est venu ici faire son remercîment ; le Roi, vient de lui donner l'abbaye de Vauluisant, diocèse de Sens, vacante par la mort de l'ancien archevêque de Besançon (Monaco).

Du lundi 29, *Compiègne*. — Le Roi a réglé depuis peu de jours que lorsque M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine ou Mesdames iroient avec lui ou avec la Reine, leurs carrosses marcheroient devant, au lieu qu'ils avoient coutume de marcher derrière. Les dames qui montent dans les carrosses de M^me^ la Dauphine et de Mesdames ne pouvant arriver soit au rendez-vous de chasse, soit dans une église, que longtemps après le Roi, M^me^ la Dauphine et Mesdames se trouvoient seules en arrivant, et au rendez-vous de chasse même elles étoient obligées d'attendre. J'ai déjà marqué que cet usage avoit été pratiqué à Versailles pour les carrosses et les dames de la Reine à l'occasion des ballets. J'ai vu partir le Roi aujourd'hui pour le rendez-vous, en gondole, avec M^me^ la Dauphine et Mesdames ; tous les autres carrosses marchoient devant celui où étoit le Roi. M. le Dauphin n'a point été à la chasse ; il a une fluxion sur les deux joues ; il ne soupa point hier au grand couvert.

Je dois avoir parlé, à l'occasion d'autres voyages, de la position de l'appartement de la Reine ici. Je répéterai donc seulement qu'une grande pièce à trois croisées, donnant sur la cour que l'on trouve après avoir traversé la salle des gardes, est également le passage pour entrer chez le Roi en tournant à gauche, ou chez la Reine en allant tout droit. Cette pièce est celle où le Roi mange au grand couvert. Tout le jour elle est censée être de l'appartement du Roi ; mais le soir, lorsqu'il y a grand couvert, elle fait par extraordinaire une partie de l'appartement de la Reine, et est gardée par des huissiers de l'antichambre de la Reine, parce qu'il est de règle que

lorsque le Roi mange au grand couvert avec la Reine, c'est toujours chez la Reine. Dans cette pièce, il y a deux chandeliers dont le revenant bon des bougies est partagé par la moitié entre les huissiers du Roi et ceux de la Reine par un accord fait entre eux. La première femme de chambre, qui a droit sans contredit sur toute la bougie de l'appartement de la Reine, et par conséquent sur celle de la pièce où le Roi mange ordinairement au grand couvert, a prétendu que les bougies de cette pièce devoient lui revenir; elle en a même parlé au Roi, chez qui elle a les entrées familières, ayant été sa nourrice ; mais le Roi n'entre point dans de pareils détails. L'affaire est revenue à M^me^ de Luynes, qui, sachant que le Roi n'avoit point donné de décision, a décidé en faveur des huissiers, parce que c'est un extraordinaire. J'ai déjà marqué une décision semblable donnée par M^me^ de Luynes contre la première femme de chambre de la Reine, par rapport aux bougies de l'appartement de M. le comte de Clermont, dans le temps que la Reine l'occupoit, parce que cela fut regardé comme extraordinaire.

AOUT.

Fluxion du Dauphin. — Mort de M. de Mailly. — Présentation. — Le Roi blesse M. de Buttler à la chasse. — Difficulté entre les aumôniers. D'où viennent en général les difficultés. — Chasses du Roi. — Chapitre de l'Ordre. — Travaux dans les appartements à Versailles. — La Reine, le Dauphin et la Dauphine font leurs dévotions. — Chasses du Roi. — Piété de la Reine et de ses enfants. — MM. de Saint-Séverin et de Lowendal font leurs révérences au Roi. — Aventure arrivée à la Martinique. — Procession pour le vœu de Louis XIII. — Aventure tragique arrivée pendant la procession. — Pourquoi la maison-bouche du Roi et celle de la Reine rendent le pain bénit le 16 août. — Indisposition de Madame. — Attention du Dauphin et de la Dauphine pour la Reine. — Retour de la Reine à Versailles; elle s'arrête à Sèvres chez M^me^ d'Armagnac. — Le Roi tombe de cheval. — Réduction de l'armée. — Mort de l'orfévre Germain. — Retour du Roi à Versailles ; il fait collation à La Celle. — Grand couvert le jour de la Saint-Louis. — Panégyrique de saint Louis. — Le Roi à Choisy. — Audience

du Roi à la Ville et aux États de Languedoc. — Nouvel arrangement à la chapelle. — Le Dauphin et la Dauphine à Paris et à Sèvres chez Mme d'Armagnac. — Le roi de Pologne à Trianon et à Versailles.

Du jeudi 1er août, Compiègne. — M. le Dauphin et Mme la Dauphine devoient partir demain pour retourner à Versailles; cet arrangement est changé d'hier. M. le Dauphin a depuis trois ou quatre jours une fluxion assez considérable sur la joue, qui vient d'une dent gâtée. La fluxion s'est étendue sur l'autre joue. Il s'est formé un petit abcès qui donna occasion avant-hier au soir à un petit mouvement de fièvre. La nuit, la douleur fut assez grande; M. le Dauphin désira fort qu'on lui donnât un petit coup de lancette, ce que La Martinière fit hier matin; il sortit peu de matière dans le moment, mais il en vint dans la journée; l'enflure diminua et la douleur se calma dans le moment. On a fait venir de Paris le nommé Mouton, arracheur de dents, qui a arraché la dent ce matin; c'étoit une grosse dent qui étoit gâtée; il ne reste plus présentement d'autre douleur que celle de l'opération. On ne dit encore rien du jour du départ de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine. Les dames qui doivent suivre Mme la Dauphine étoient dès hier en robe de chambre. Elles ont été deux jours dans cet habillement.

On apprit hier matin la mort de M. de Mailly; il avoit environ cinquante-trois ou cinquante-quatre ans et étoit malade depuis bien longtemps. C'est l'aîné de la maison de Mailly. Il avoit épousé la fille aînée de M. de Nesle, qui fut faite dame du palais de la Reine à la mort de Mme de Nesle sa mère. Mme de Mailly, en se mariant, n'avoit point eu de douaire; mais tout le bien de M. de Mailly, montant à 15 ou 16,000 livres de rente, lui avoit été assuré par le contrat de mariage.

M. le duc et Mme la duchesse de Chartres viennent de temps en temps ici, mais ils ont presque toujours été à Villers-Cotterets. Mme la duchesse de Chartres présenta il y a sept ou huit jours, ici, sa nouvelle dame d'honneur,

Mme de Polignac, qu'elle a prise auprès d'elle à la place de Mme de Sabran. Mme de Polignac est Curzé; son mari, qui est de même maison que le cardinal de Polignac, est chambellan du roi de Pologne duc de Lorraine.

Il y a sept ou huit jours que le Roi alla tirer des perdreaux ici dans la forêt. M. de Buttler, écuyer de la grande écurie, qui court toujours à cheval devant le Roi, étoit à cheval à la suite de S. M.; il vit partir un petit perdreau qui voloit fort bas, il leva la main pour le prendre; le Roi, qui vouloit tirer ce perdreau, vit le mouvement de M. de Buttler et laissa le perdreau s'éloigner, après quoi il le tira; malgré cette précaution, il y eut un grain de plomb qui se sépara des autres et qui perça un doigt de part en part de la main droite de M. de Buttler, dans les chairs; la blessure fut très-légère et n'a eu aucune suite. Dès que le Roi l'aperçut, il vint à M. de Buttler avec toutes sortes de marques de bonté, et parut affligé de cet accident et infiniment occupé de tout ce qui pouvoit contribuer à le guérir promptement.

Du samedi 3, *Compiègne.* — J'ai parlé ci-dessus de ce qui s'est passé ici à Saint-Jacques au sujet de présenter l'Évangile à baiser. Le prince Constantin a écrit à M. le cardinal de Rohan au sujet des droits que pouvoit lui donner sa charge de premier aumônier. En pareil cas, le prince Constantin a dit à M. l'archevêque de Rouen, de qui je le sais, la réponse qui lui a été faite par M. le cardinal de Rohan. M. le cardinal de Rohan convient que lorsqu'il y a un évêque en rochet et camail, quoiqu'il ne soit pas en charge, il doit présenter au Roi et à la Reine, et en l'absence de l'un et de l'autre à M. le Dauphin et à Mme la Dauphine, l'Évangile et la Paix à baiser, à l'exclusion de l'aumônier de quartier du Roi; mais il faut pour cela, à ce qu'il prétend, que l'évêque soit en rochet et camail. Il ajoute que ce n'est pas la même chose pour le grand et le premier aumônier; que

l'un et l'autre sont en charge, au lieu que les aumôniers de quartier n'y sont pas; et qu'ainsi, quoiqu'il y ait un évêque en rochet et camail, quand même il seroit grand aumônier de la Reine ou premier aumônier de Mme la Dauphine, le premier aumônier du Roi doit avoir la préférence pour présenter au Roi ou à la Reine, ou en leur absence à M. le Dauphin et à Mme la Dauphine, l'Évangile et la Paix à baiser. Il sembleroit que les exemples devroient décider cette prétention (1); mais comme on n'a aucune attention à écrire les faits qui se passent journellement et que l'on oublie souvent ceux qui se sont passés l'année d'auparavant, à plus forte raison ignore-t-on les faits anciens. On ne se souvient que d'un premier aumônier qui le fut avant que d'être évêque et qui le fut depuis; c'étoit M. de Coislin, évêque de Metz, et on n'a aucune idée de ce qui se passa dans ce temps-là. Ce qui pourroit donner quelque fondement à la prétention du premier aumônier, c'est qu'il a droit d'être en rochet et camail noir, quoiqu'il ne fût pas évêque; cela a été décidé par le Roi en faveur de M. le prince Constantin. M. l'abbé de Fleury, aujourd'hui évêque de Chartres, lorsqu'il fut fait premier aumônier, demanda de pouvoir être en rochet et camail, ce qui lui fut refusé. Il demanda en même temps de pouvoir avoir un tabouret devant le prie-Dieu du Roi et de la Reine, ce qui

(1) Il y en a même d'assez récents : l'un est à Notre-Dame à Paris en 1745. Le Roi y entendant la grande messe, à son retour de la campagne, M. l'abbé d'Andlau, aumônier de quartier de S. M., prit le livre des Évangiles pour le présenter à S. M., qui lui dit : « Ce n'est point à vous, c'est à M. le cardinal d'Auvergne. » En conséquence, M. le cardinal d'Auvergne fit cette fonction, quoiqu'il ne fût plus en charge.

Un autre exemple est au mariage de M. le duc de Penthièvre. M. l'archevêque de Bourges et M. l'archevêque de Rouen étant présents, lorsqu'on apporta le livre des Évangiles pour le présenter, S. M. demanda lequel des deux archevêques étoit le plus ancien et lui adjugea l'honneur de lui présenter le livre des Évangiles. On pourroit citer beaucoup d'autres exemples. (*Note du duc de Luynes.*)

lui fut accordé seulement pour les jours que la Reine seroit à la chapelle, le Roi n'y étant point. M. l'archevêque de Rouen, qui m'a raconté tout ce détail, m'a ajouté que M. l'abbé de Breteuil, qui a été depuis évêque de Rennes, et qui avoit la charge de maître de la chapelle, avoit pris une fois le rochet et camail en conséquence de sa charge, mais qu'on lui avoit dit de ne plus faire usage de cet habillement. Aux cérémonies de l'Ordre, M. l'abbé d'Harcourt, quoiqu'il ne soit que prêtre, porte le rochet et le camail violet. M. l'abbé de Pomponne porte aussi le même habillement à ces cérémonies; ce qui est encore plus remarquable, parce qu'il fait ses révérences comme les commandeurs laïques, et non pas comme les ecclésiastiques. M. le cardinal de Rohan, pour confirmer le droit du premier aumônier, privativement aux évêques, ajoute l'exemple de M. de Coislin, alors évêque de Metz et premier aumônier, qui se trouva à une grande messe avec le Roi, M. le cardinal de Polignac y étant; et ce fut lui, et non pas M. le cardinal de Polignac, qui donna l'Évangile à baiser au Roi.

Du lundi 12, *Compiègne.* — Je partis d'ici dimanche 4 de ce mois pour aller passer quelques jours à Dampierre. Je revins ici hier. Je trouvai en chemin le Roi, qui alloit tirer dans la plaine de Saint-Denis et qui de là a été coucher à la Meutte, d'où il compte continuer à tirer aujourd'hui et demain, et revenir ici mardi ou mercredi matin pour courre le cerf ce même jour mercredi.

Le départ du Roi, de M. le Dauphin, de M^me^ la Dauphine est fixé au 21. Le Roi couchera à la Meutte, et retournera le 24 au soir à Versailles. M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine iront tout droit à Versailles.

La Reine part d'ici le 19 avec Mesdames. Pendant mon absence, la Reine a fait l'honneur à M^me^ de Luynes de venir souper chez elle; elle y est venue tous les jours qu'il n'y a pas eu grand couvert, c'est-à-dire le lundi 5, le mercredi 7, le jeudi 8 et le samedi 10.

Il y eut ici vendredi dernier un chapitre de l'Ordre pour recevoir les preuves de M. de Saint-Séverin (1). Je ne m'y trouvai point; j'étois, comme je l'ai dit, à Dampierre, et M. de Saint-Florentin ne voulut point qu'on m'envoyât un courrier pour m'avertir. Il y avoit ici la surveille deux ou trois chevaliers de l'Ordre qui allèrent à Paris pour leurs affaires et n'assistèrent point au chapitre; ils avoient demandé permission. Il s'y trouva dix-huit ou vingt chevaliers, et il ne fut uniquement question que de la lecture d'un mémoire contenant les preuves de M. de Saint-Séverin; en conséquence, le Roi lui permettra sans doute de porter le cordon de l'Ordre.

La Reine avoit paru déterminée à n'aller ici dans aucun couvent que dans ceux où elle iroit avec le Roi et aux Carmélites, qu'elle aime particulièrement; cependant elle alla dimanche dernier entendre le salut à la Congrégation, avec M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames.

Dans mon petit voyage, j'ai passé par Versailles; j'y ai vu le nouveau plafond du cabinet du conseil, qui est fini et qui est trois pieds plus bas que l'autre; on a gratté et blanchi tout ce qu'il y avoit de dorure dans ce cabinet, et on la refera à neuf pendant le voyage de Fontainebleau.

On travaille aussi à quelque nouveau changement dans l'appartement que le Roi a donné à M^me^ de la Rivière, qui n'en avoit point; cet appartement est celui qu'occupoit M. des Marets, grand fauconnier. C'est dans l'aile neuve, dans la petite galerie, en haut, auprès de ce qu'on appelle la rue de Noailles, où logent actuellement M. et M^me^ de Chalais, M^me^ de Boufflers, M. et M^me^ de Talleyrand.

---

(1) Chacun y assista en habit ordinaire. On ne se sert des habits de cérémonie que lorsque l'on va du chapitre à l'église. (*Note du duc de Luynes.*)

J'ai appris pendant mon absence que les ordres ont été envoyés pour faire revenir la maison du Roi, qui se mettra en marche du 12 au 15 de ce mois.

Pendant que j'ai été absent, la Reine a envoyé Madame faire la cérémonie de donner le voile à une fille postulante aux filles Sainte-Marie d'ici.

Du mardi 13, *Compiègne.* — M. de Saint-Séverin, dont on annonçoit l'arrivée depuis plusieurs jours, est enfin arrivé ce matin; il ne doit y passer que trois ou quatre jours.

Du mercredi 14. — La Reine a fait ses dévotions aujourd'hui aux Carmélites, M. le Dauphin aux Jésuites, et ensuite M^me^ la Dauphine. Mesdames ont été à la Congrégation.

M. le duc de Gesvres m'avertit hier au soir que M. le Dauphin souhaitoit que j'eusse l'honneur de le suivre pour tenir la nappe de communion. Je me suis rendu à huit heures chez M. le Dauphin, qui s'étoit levé dès six heures et s'étoit habillé tout de suite. Le P. Pérusseau l'attendoit dans sa chambre; il l'a fait entrer dans son cabinet, où il s'est confessé; il est sorti fort peu de temps après avec l'habit, le manteau, le collier du Saint-Esprit et celui de la Toison; il est monté en carrosse à la porte de la cour, le Roi n'étant point éveillé. M. de Gesvres a monté ensuite le premier, comme service, et s'est mis sur le devant. M. le Dauphin m'a fait signe de monter; je me suis mis à côté de M. de Gesvres; il a fait signe ensuite à M. de Sassenage, il s'est mis à la portière du côté de M. le Dauphin; il n'y avoit que lui de menin. On ne peut faire un voyage plus court, les Jésuites étant à la porte du château. M. le prince Constantin attendoit M. le Dauphin aux Jésuites, pour lui dire la messe. M. le cardinal de Rohan est dans son diocèse; M. le cardinal de Soubise, qui a une très-mauvaise santé, se trouva mal, étant aux Jacobins au salut avec le Roi, le dimanche 4. C'étoit le commencement d'une

maladie qui l'a obligé d'aller à Paris. M. de Gesvres s'est mis avec son carreau derrière le fauteuil de M. le Dauphin, et moi avec le mien à la droite de M. de Gesvres. Le P. Pérusseau étoit à côté du prie-Dieu en rochet; il avoit à sa droite, en avant du prie-Dieu, l'aumônier de quartier du Roi qui sert auprès de M. le Dauphin et qui étoit aussi en rochet. M. le prince Constantin est venu d'abord donner de l'eau bénite à M. le Dauphin, suivant l'usage ordinaire. On sait que l'on ne présente jamais l'eau bénite au Roi, à la Reine, à M. le Dauphin, à M^me^ la Dauphine et à Mesdames, et qu'elle se donne par aspersion après l'évangile. Le clerc de chapelle est venu apporter à l'aumônier de quartier plusieurs pains, sur la patène, non consacrés; l'aumônier en a pris un, avec lequel il a touché tous les autres et l'a donné au clerc, qui l'a mangé sur-le-champ; l'aumônier a présenté ensuite la patène à M. le Dauphin, qui a pris un pain et l'a remis au clerc de chapelle; c'est ce pain qui a été consacré. Le clerc a aussi apporté le livre des Évangiles, ouvert et couvert du voile du calice; il l'a présenté à l'aumônier de quartier, qui l'a donné à baiser à M. le Dauphin; ensuite il l'a rendu au clerc qui l'a fermé et reporté à M. le prince Constantin, qui attendoit à l'autel, parce qu'à la messe d'aujourd'hui il n'y a point de *Credo*. La nappe de communion étoit placée sur le balustre du chœur. L'aumônier de quartier a passé en dedans du chœur, et s'est placé au coin de la nappe, du côté gauche de M. le Dauphin; je me suis mis à la droite de M. le Dauphin et M. de Gesvres à sa gauche, et nous avons soutenu chacun un coin de la nappe. J'ai pris la droite, comme plus ancien duc et pair, parce que, comme je l'ai dit ailleurs, ceci est une fonction de dignité et non de charge. La messe finie, le prince Constantin est venu apporter le livre corporal à baiser à M. le Dauphin, et le clerc de chapelle a présenté le goupillon à l'aumônier de quartier, qui a donné de l'eau bénite à M. le

Dauphin, et a rendu ensuite le goupillon au clerc. Je n'ai mis tout ce détail que pour en parler une fois; c'est ce qui se pratique ordinairement; j'ai eu peu d'occasion de voir cette cérémonie. M. le Dauphin a entendu une seconde messe dite par un clerc de chapelle, après quoi il a remonté en carrosse pour revenir au château; il n'a pas descendu dans la cour, parce qu'il n'étoit pas jour chez le Roi, qui n'étoit arrivé qu'à quatre heures du matin.

Du jeudi 15, *jour de Notre-Dame, Compiègne.* — Le Roi arriva la nuit d'avant-hier à hier sur les quatre heures du matin. Dimanche, il monta à cheval au Bourget, à la fin d'un grand orage dont il essuya une grande partie en chemin. Il tira dans la plaine Saint-Denis et dans le petit parc de la Meutte. Le dimanche, le lundi et le mardi, on compte qu'il y a eu environ 3,000 pièces de gibier tuées ou estropiées, tant par le Roi que par ceux qui avoient l'honneur de le suivre avec des fusils. Le Roi en a tué environ 400. Le mardi, après sa chasse, il vint à Louvres, dans une assez belle maison à la porte de Louvres, en deçà, et qui appartient à M. Le Féron, officier aux gardes. Comme cette maison est entièrement démeublée, M. le Premier y avoit fait porter de la Meutte, par ordre du Roi, tout ce qui étoit nécessaire pour le souper. Le Roi y soupa avec les dames et les hommes qu'il avoit menés à la Meutte, et repartit après souper pour revenir ici. Il courut le cerf hier, et aujourd'hui il a été entendre une messe basse à la Congrégation.

La Reine a été entendre deux messes basses aux Carmélites. M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames ont été entendre la grande messe à Saint-Corneille. Les Bénédictins de Saint-Corneille sont curés primitifs de Compiègne. La Reine alla hier aux Carmélites, où elle entendit le salut.

M. de Saint-Séverin, qui arriva avant-hier, fit hier sa

révérence au Roi entre le lever et la messe; il avoit le cordon bleu; aussitôt après le chapitre de vendredi, on lui dépêcha un courrier, qui le trouva en chemin.

M. le maréchal de Lowendal, qui arrive de Flandre et vient passer quelques jours ici, a fait aujourd'hui sa révérence.

Le Roi parla ici, il y a quelques jours, d'une aventure arrivée à la Martinique. Un jeune homme, qui n'y étoit point connu et qui ressemble beaucoup à M^me^ la duchesse de Modène, a débarqué dans cette île; ayant remarqué que des gens qui connoissent M^me^ de Modène étoient frappés de la ressemblance, il en a pris occasion de composer une histoire. Il a dit qu'il étoit le fils aîné de M. le duc de Modène; que l'arrangement fait par les traités ayant obligé M. de Modène de céder ses États d'Italie pour servir d'augmentation à ceux que l'on abandonnoit à l'Infant don Philippe, il avoit été convenu entre la France et l'Espagne que l'île de Saint-Domingue lui seroit donnée pour dédommagement, et que c'étoit en conséquence qu'il venoit prendre possession de l'île au nom de M. de Modène. Une figure agréable, des manières polies et engageantes, lui ont acquis beaucoup d'amis en peu de temps; on désiroit que ce qu'il avoit dit fût vrai, et on ne pouvoit pas le regarder absolument comme sans aucun fondement. M. le chevalier de Caylus, qui commande pour le Roi à la Martinique, paroissoit par les dernières nouvelles qu'on a reçues assez embarrassé sur la conduite qu'il devoit tenir. Ce prétendu prince de Modène a dit qu'il étoit un peu brouillé avec M^me^ sa mère, mais qu'il espéroit qu'elle lui pardonneroit; et en conséquence il a écrit une lettre dont il a chargé un officier de marine qui est venu ici. Cet officier, en arrivant, étoit pleinement convaincu de la vérité du prétendu prince, et croyoit qu'on se moquoit de lui quand on lui disoit que ce prince étoit un imposteur. Il faut que cette affaire ait fait beaucoup de che-

min, car le Roi a dit que cette illusion étoit plus sérieuse qu'on ne l'avoit cru d'abord.

M. de Rubempré, premier écuyer de Mme la Dauphine, étant devenu l'aîné de sa famille par la mort sans enfants de M. le comte de Mailly, prend le nom de Mailly.

Du vendredi 16, *Compiègne.* — Hier le Roi, la Reine, M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames allèrent entendre les vêpres à Saint-Corneille et le salut. Après les vêpres on fit la procession pour le vœu de Louis XIII, suivant l'usage observé ce même jour dans tout le royaume. La procession sortit par une porte au coin à gauche en entrant, passa par la place de l'Hôtel-de-Ville, et continua par le chemin le plus court jusqu'au grand portail par où elle rentra. La Reine ne suivit point la procession; pendant ce temps elle se promena dans la maison, et alla voir le logement de M. le cardinal Tencin dans ce cloître. On porte à cette procession une figure de la sainte Vierge. Lorsque la procession fut rentrée, on dit le salut.

Il arriva aux environs de Saint-Corneille une aventure tragique. Un garde du corps, qui n'étoit point de garde, se sentant marcher sur le pied dans la foule, donna un soufflet à l'homme; c'est un menuisier de Compiègne, qui a été soldat aux gardes et qui rendit le soufflet à ce garde du corps, lequel tua le menuisier de trois coups de l'épée qu'il arracha au nommé Pastourelle, ayant d'abord cassé la sienne sur la tête de ce misérable (1). Il vint ensuite se jeter aux pieds de M. le duc de Villeroy pour lui demander sa grâce; M. de Villeroy répondit qu'il ne pouvoit pas s'en mêler pour pareil cas; en conséquence le garde du corps a pris le parti de se sauver.

M. Dutheil, qui est depuis longtemps employé dans les affaires étrangères, a fait aujourd'hui son remerci-

(1) Les deux ou trois coups d'épée ont été réellement donnés, mais l'homme n'est pas mort. (*Note du duc de Luynes.*)

ment au Roi. S. M. vient de le nommer deuxième plénipotentiaire aux conférences pour la paix à Aix-la-Chapelle.

Ce matin, le maître d'hôtel de quartier de la Reine, qui ne prend jamais le grand bâton de service qu'au grand couvert, l'a pris un moment lorsque la Reine s'est mise à table à dîner pour lui présenter un morceau de pain bénit et une brioche. C'est l'usage que le lendemain de l'Assomption la maison-bouche du Roi et de la Reine rendent chacun le pain bénit, à cause de Saint-Roch, qu'ils regardent comme leur patron. La bouche du Roi présente un morceau de pain bénit (1) et une brioche au Roi, et n'en présente point à la Reine; celle de la Reine en présente à la Reine, et point au Roi. Ordinairement ces pains bénits sont rendus à la chapelle du grand commun à Versailles.

Du samedi 17, *Compiègne.* — Le voyage que Mesdames devoient faire à Arcy a été dérangé par l'incommodité de Madame. Mesdames allèrent hier courre le cerf à cheval avec le Roi. Pendant la chasse, Madame se trouva mal d'étouffement et de palpitations de cœur, ce qui l'empêcha de suivre la chasse, mais elle ne voulut pas revenir; en rentrant chez elle elle se trouva extrêmement mal. La Reine, qui a coutume de voir arriver toujours chez elle Mesdames au retour de la chasse, fut fort étonnée de ne voir arriver que M^me^ Adélaïde, et lui demanda des nouvelles de Madame, et ayant su qu'elle étoit incommodée, la Reine quitta son jeu avec précipitation, et alla chez Madame; on croit que ce pourroit être l'effet de la limaille que Madame a prise pendant deux jours.

Du mercredi 21, *Dampierre.* — Je partis de Compiègne

(1) C'est à la chapelle que l'on a béni le pain bénit du Roi; celui de la Reine a été béni aux Carmélites, parce qu'elle l'a ordonné. (*Note du duc de Luynes.*)

dimanche au soir, 18 de ce mois. Ce même jour, M. le Dauphin, Mme la Dauphine vinrent après le grand couvert chez Mme de Luynes, qui étoit alors chez la Reine; ils y attendirent que la Reine y fût arrivée, et lui dirent qu'ils avoient apporté de l'argent pour faire son jeu et contribuer à son amusement. La Reine fut extrêmement sensible à cette marque d'amitié; la soirée se passa en conversation.

La Reine partit le lundi, à neuf heures un quart. Elle dîna dans la forêt de ce côté-ci de Senlis; son dîner dura environ cinq quarts d'heure; elle arrêta à Sèvres, dans la maison de Mme d'Armagnac, où étoit Mme la duchesse de Villars; elle y fut un quart d'heure, et arriva à Versailles à sept heures et demie; elle vint souper et passer la soirée chez Mme de Luynes.

Ce même jour, le Roi alla à la chasse à Compiègne, et y fit une chute de cheval, mais sans se faire aucun mal. La Reine, dès qu'elle en fut instruite, envoya un page savoir des nouvelles du Roi. Le Roi lui a mandé que ce petit événement ne l'avoit point empêché de continuer à courre, et qu'il se portoit très-bien.

Le Roi a ordonné une réforme de 30,000 hommes de ses troupes. Il y a près de trois semaines que cet arrangement est fait; c'est en conséquence des articles préliminaires par lesquels il est réglé que les troupes russiennes, montant à ce même nombre, à la solde des États-Généraux, retourneront dans leur pays.

Germain, fameux orfèvre en grande réputation dans toute l'Europe, mourut à Paris, il y a environ quinze jours.

Du dimanche 25, *Versailles.* — Le Roi revint le samedi 24 de la Meutte à la Celle, que l'on appelle, comme je l'ai dit, le petit château; il y fit un léger repas, et arriva ici avant quatre heures. Il alla à la chapelle aux premières vêpres de saint Louis, chantées par les missionnaires. Comme saint Louis est le patron de la cha-

pelle, la veille on dit les premières vêpres et on fait mémoire de saint Barthélemy (1). C'est ordinairement le curé de Notre-Dame qui vient officier à la chapelle; mais il est actuellement absent. Le soir il y eut grand couvert avec une grande affluence de peuple.

Aujourd'hui mon frère a dit la messe à Paris pour l'Académie françoise, et a assisté au panégyrique de saint Louis, prononcé par l'abbé Poule, dont il m'a paru fort content; c'est un usage, qui s'observe tous les ans.

Le mariage de la petite M^me^ de Rohan, chanoinesse, seconde fille de M^me^ de Montauban, avec M. de Brionne, est conclu; on le déclarera dès qu'on aura demandé l'agrément.

Du mardi 27, *Dampierre.* — Je partis avant-hier de Versailles pour venir ici. Le Roi soupa ce jour-là au grand couvert. Il partit hier à trois heures après midi pour aller coucher à Choisy, où il reste jusqu'à samedi prochain.

Hier matin S. M. donna deux audiences à la Ville pour le scrutin (suivant l'usage ordinaire, et comme je l'ai marqué ailleurs) et aux États de Languedoc. Ce fut M. l'archevêque d'Alby (la Rochefoucauld) qui harangua; il y a, comme l'on sait, huit ou neuf harangues.

Je ne sais si j'ai marqué que depuis l'arrivée de M^me^ Victoire le Roi a décidé un nouvel arrangement à la chapelle. On sait qu'en bas M. le Dauphin est à genoux derrière le Roi sur le drap de pied, et quand le Roi est assis il est à sa droite, et tous les princes et légitimés à la droite de M. le Dauphin. De même M^me^ la Dauphine est à genoux sur le drap de pied derrière la Reine, et Mesdames aussi sur le drap de pied derrière M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine; et lorsque la Reine est

(1) La fête de saint Barthélemy, apôtre, tombe le 24 août.

assise, Mme la Dauphine et Mesdames se mettent toutes à sa gauche. Le même arrangement s'étoit toujours observé à la tribune, même depuis le mariage de M. le Dauphin. On en avoit déjà remarqué l'incommodité, la place qui est à gauche de la Reine pouvant à peine contenir trois personnes. L'arrivée de Mme Victoire a rendu cet arrangement impossible, et il a été décidé qu'elles alterneroient à la tribune, c'est-à-dire que Madame seroit à la droite de M. le Dauphin, et Mme Adélaïde à la gauche de Mme la Dauphine.

Du jeudi 29, *Versailles.* — M. le Dauphin et Mme la Dauphine allèrent hier après midi à Paris. M. le Dauphin étoit dans le carrosse de Mme la Dauphine. Sur le devant étoient Mme de Brancas et Mme de Caumont; et aux portières, deux autres dames de Mme la Dauphine. Mme de Lauraguais n'avoit point suivi Mme la Dauphine; elle se trouva seulement au Luxembourg. Outre le carrosse des écuyers de Mme la Dauphine, il y avoit un carrosse de M. le Dauphin où étoient ses gentilshommes de la manche. Ils allèrent d'abord à Saint-Sulpice pour voir l'église. On trouvera à la fin de ce livre le détail de la manière dont ils y furent reçus; il a été écrit par mon frère, qui étoit présent (1). De Saint-Sulpice ils allèrent au Luxembourg, voir la maison et le jardin. S'il y a quelques détails qui méritent d'être rapportés, je les ferai mettre à la fin de ce livre lorsque j'en serai instruit.

Le projet de ce voyage à Paris étoit formé depuis plusieurs jours, et il avoit d'abord été question d'aller du Luxembourg aux Chartreux; mais comme il n'y auroit pas eu assez de temps, les Chartreux ont été remis à une autre fois. Le peuple de Paris a paru extrêmement content de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine. Elle étoit en grand habit, fort bien mise, avec beaucoup

(1) Voy. à l'Appendice de l'année 1748, la pièce justificative n° 4.

de pierreries, et elle a paru faire attention à l'empressement qu'on avoit de la voir et en savoir gré. En revenant de Paris, M. le Dauphin et Mme la Dauphine arrêtèrent à Sèvres dans la maison que M. le duc d'Orléans a donnée à Mme d'Armagnac et à Mme de Villars, laquelle maison tient au parc de Saint-Cloud; ils y allèrent voir Mme d'Armagnac et arrivèrent ici à neuf heures et demie. On trouvera à la fin de ce livre (1) une petite relation que M. le duc de Gesvres m'a envoyée (2).

Du samedi 31, *Versailles.* — Le roi de Pologne (Stanislas) arriva avant-hier à Trianon. Il partit de Lunéville lundi 26 à cinq heures du matin, ayant dit qu'il ne partiroit qu'à huit. Il dîna à huit heures et demie (3), fit trois ou quatre visites en chemin, entre autres à M. de Meuse, à sa terre de Sorey, et arriva à trois heures après midi à Commercy, où il séjourna le mardi. La Reine ne l'attendoit que samedi; mais il se fait toujours un plaisir de surprendre par son arrivée et son départ. La Reine soupoit à son petit couvert dans le cabinet de Mme de Luynes, quand on lui apprit l'arrivée du roi de Pologne; elle donna ordre sur-le-champ à M. le maréchal de la Mothe d'y aller de sa part; il y alla avec M. l'archevêque de Rouen; il fut chargé d'une petite lettre de la Reine en réponse à une qu'elle avoit reçue du roi de Pologne un moment après qu'elle eut appris son arrivée. Il étoit dix heures quand ces Messieurs arrivèrent à Trianon. Ils trouvèrent le roi de Pologne couché.

Hier le roi de Pologne vint ici dès neuf heures du matin entendre la messe à la chapelle, et alla ensuite

(1) Voy. à l'Appendice, la pièce n° 5.

(2) Ce 31 août. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) A Nancy, à la mission. Il lui avoit demandé à dîner entre neuf et dix; mais comme il y arriva à huit heures et demie, il voulut être servi sur-le-champ, sans se mettre en peine si les viandes étoient cuites ou non. (*Note du duc de Luynes.*)

chez la Reine; il retourna dîner de très-bonne heure à Trianon.

La Reine entendit la messe à l'ordinaire, et monta au sortir de la messe dans son carrosse, avec M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames. Mme de Luynes et Mme la maréchale de Duras étoient dans le second carrosse. Le carrosse de M. le Dauphin avec ses menins et ceux de Mme la Dauphine et de Mesdames suivoient avec leurs dames. La Reine mena tous ses enfants voir le roi de Pologne à Trianon; cette visite ne fut pas longue et la Reine revint dîner.

M. le Dauphin et Mme la Dauphine ont été aujourd'hui après la messe rendre visite au roi de Pologne.

Le roi de Pologne a amené ici un détachement de sa bouche, comme les autres voyages; c'est-à-dire un contrôleur, un cuisinier et un officier; ils ont fait venir de Paris ce qui leur est nécessaire. Outre cela ils ont été aidés par les officiers de la maison de la Reine. La dépense est aux frais du roi de Pologne.

Les gardes du corps du Roi qui avoient attendu le roi de Pologne ne s'y trouvèrent point à son arrivée, mais ils allèrent à Trianon fort peu de temps après avec M. de Balincourt, chef de brigade, frère du maréchal.

L'arrangement du roi de Pologne est comme les autres voyages, de venir ici à trois heures dans l'appartement de M. le comte de Clermont; la Reine y passe deux ou trois heures avec lui, ce qui n'empêche pas qu'il ne permette, quand on le lui demande, à quelques personnes connues, hommes et femmes, de venir lui faire leur cour.

Le Roi revint hier au soir de Choisy, à neuf heures, après avoir couru le cerf à Sénart. Il a été aujourd'hui tirer dans le petit parc. Le roi de Pologne est venu lui rendre visite avant qu'il partît pour la chasse.

Le roi de Pologne a amené avec lui M. le duc Ossolinski, grand maître de sa maison, et deux chambellans, M. le

marquis de Boufflers, gendre de M. de Craon, et M. de Thianges, neveu du chevalier de Thianges, ci-devant grand veneur du roi de Pologne à Lunéville.

SEPTEMBRE.

Fête donnée au Roi par Mme de Pompadour. — Chasses du Roi. — Morts. — Révérences à la Reine. — Le P. de Menou. — Procès entre les médecins et les chirurgiens. — Détail sur la mort de Germain. — Le roi de Pologne repart pour Lunéville. — Voyage de Louis XV à Crécy. — *Sémiramis*, tragédie de Voltaire. — Mme d'Ayen vient faire sa cour. — Construction d'un nouveau théâtre pour les cabinets. — Le prince de Condé à Chantilly. — Le Dauphin, la Dauphine et Mesdames au mont Valérien. — Mort de Mme de Vogué. — La famille royale à Choisy. — Voyage de Mme Infante. — Détail sur le procès de MM. de Monthelliard. — Le Roi à Choisy. — M. et Mme de Loss. — Grâce accordée par le Roi à Mme Victoire. — Départ de M. et Mme de Chalais, de M. de l'Hôpital, de la duchesse de Nivernois, de Mme de Bachi, de M. de Wiette.

Du mardi 3 septembre, Versailles. — Nous vîmes hier ici deux seigneurs polonois que M. le duc Ossolinski nous amena, et qui dînèrent chez moi; ils sont tous deux fort jeunes: l'un s'appelle le comte Potowski, et l'autre le comte Kredendowski.

Avant-hier, le Roi partit après le salut, et alla à la petite maison de la Celle, qui est à Mme de Pompadour, à une lieue d'ici. Il y joua avant souper et y coucha. Le long de la maison il y a d'abord une terrasse, ensuite une seconde et enfin une troisième à droite, et à gauche de laquelle sont deux petits bois en berceaux couverts et en arcades. Un peu plus bas que le petit bois qui est à gauche, en sortant de la maison, est un petit canal entouré de treillage, avec une petite chaloupe au milieu. Le Roi en arrivant voulut descendre dans le petit bois; mais Mme de Pompadour le pria de se promener d'un autre côté. Le Roi se douta qu'il pouvoit être question de quelque divertissement après le souper, mais il ne savoit point la fête qu'on avoit préparée. Mme de Pompadour avoit envoyé des billets à M. d'Argenson, M. de

Maurepas, M. de Puisieux, M. de Saint-Florentin, M. le contrôleur général et à quelques autres, du nombre desquels j'étois. Il n'y avoit sur ces billets que : « Bon pour entrer. » Elle avoit fait dire qu'on se trouvât à dix heures à la Celle. A la fin du repas, le Roi étant encore à table, nous vîmes entrer un grand nombre de musiciens, tous vêtus d'habits différents, et chacun jouant de son instrument : violons, bassons, hautbois, musettes, violoncelles. Lorsqu'ils se furent rangés autour de la table, M^me^ de Pompadour se leva de table, et représentant le rôle de la Nuit, elle chanta quelques vers à la louange du Roi, étant accompagnée par toute la musique. Le commencement et la fin de ces vers étoient : *Venez, venez, suivez-moi tous.* A ces paroles, le Roi se leva de table ; tous les musiciens jouant de leurs instruments marchèrent devant. Le Roi et toute la compagnie les suivit ; ils descendirent les deux terrasses et entrèrent dans le bosquet qui est à droite de la maison. Ce bosquet étoit couvert et fermé de toile, et on y avoit élevé trois ou quatre marches au haut desquelles on trouvoit une grande place pour les spectateurs, ensuite un orchestre, et plus loin un théâtre que l'on avoit élevé autant qu'il convenoit et orné d'une manière agréable. M. le duc d'Ayen y parut sous la figure du dieu Pan. M^me^ Marchais jouait le rôle de Flore, et M^me^ Trusson celui de la Victoire. On exécuta un fort joli ballet, qui dura environ une demi-heure ; les paroles faites par Lelio-Riccoboni, de la Comédie italienne, la musique par le sieur Blaise, et les danses par le sieur Deshayes. Ceux qui dansèrent furent les petits enfants qui dansoient l'hiver dernier dans les cabinets et M. de Courtenvaux. Dans le moment que le ballet fut fini, les musiciens sortirent en jouant la marche, et ensuite chantant le chœur du second acte de *Scanderberg* (1), qui commence par ces paroles : « De nos sultans obscurcis la mémoire. » Ils

(1) Opéra de Lamotte et Laserre, mis en musique par Rebel et Francœur.

étoient suivis du Roi et de toute la compagnie. Au lieu d'aller tout droit à l'autre bois, qui est pareil à celui d'où ils sortoient, ils prirent un peu à droite et allèrent gagner le petit canal et en firent le tour. Au bout de ce canal, l'on monte un peu pour aller gagner l'extrémité du bois dont j'ai parlé. Le canal, la petite gondole étoient illuminés, et l'on avoit suspendu des lanternes de verre dans le milieu des arcades que forment naturellement les deux petits bois. En entrant dans le petit bois à l'extrémité du canal, le Roi trouva M. de la Salle habillé en berger, qui, paroissant surpris de voir arriver le Roi dans ces demeures champêtres qu'il habitoit, lui adressa un compliment, qu'il chanta fort bien, dont le sens étoit : qu'à l'exemple du soleil qui veut bien quelquefois cacher la splendeur de ses rayons en se couvrant de nuages, le Roi voulût bien aussi cacher l'éclat de S. M. En même temps on présenta à M. de Maillebois, qui étoit auprès du Roi, un domino que le Roi prit; tous les hommes et femmes prirent en même temps des dominos et des masques, sans exception, les ministres, M. de Grimberghen lui-même. Pendant ce temps, quelques-uns des petits enfants qui avoient dansé au ballet et qui étoient habillés en pierrots, exécutèrent une petite danse, après laquelle le Roi s'étant un peu avancé trouva une salle de bal qu'on avoit formée avec des toiles dans le bois à gauche de la maison et au-dessus du canal. La décoration de cette salle étoit fort agréable et ingénieuse. L'orchestre étoit placé assez élevé pour voir commodément les danseurs, et l'on avoit mis en bas des banquettes pour les spectateurs et ceux qui dansoient : on y dansa jusqu'à près de quatre heures du matin. Le Roi ne dansa point, mais il resta jusqu'à trois heures et demie.

Hier il alla tirer, et tua dans le petit parc 288 pièces. Aujourd'hui il est parti à onze heures pour aller courre à Sénart et coucher à Choisy, d'où il ne doit revenir que samedi.

M. le duc de Gesvres est venu aujourd'hui rendre compte à la Reine que le Roi prendroit samedi le deuil pour jusqu'à mardi, à cause de la mort de la duchesse de Brunswick, qui est Courlande et qui est parente éloignée du Roi par sa mère, qui étoit Bavière (1).

Nous avons appris aujourd'hui la mort de M^me^ la comtesse d'Estaing, dont le mari, mort depuis longtemps, étoit lieutenant général et chevalier de l'Ordre ; elle étoit Vaubecourt et fort âgée.

On a appris aussi la mort d'une sœur de M^me^ de Vaubecourt (Puységur) ; elle s'appeloit M^me^ la marquise de Choisy.

M. le Dauphin eut encore un peu de fluxion à la joue samedi dernier ; il lui étoit venu un petit bouton dans la bouche, qui donna occasion de faire venir Mouton, son arracheur de dents. Il perça ce bouton, et cette petite opération n'a pas empêché M. le Dauphin de souper ce même jour au grand couvert.

On a appris depuis quelques jours que M. le marquis de Rannes, frère de M. le lieutenant civil, étoit mort, au château de Rannes, le 15 d'août ; il étoit âgé d'environ quatre-vingts ans. Il étoit le plus ancien de tous les maréchaux de camp.

Du jeudi 5, Versailles. — Dimanche dernier étant le 1^er^ septembre, on ne put pas dire la messe de *Requiem* pour l'anniversaire de Louis XIV, comme à l'ordinaire.

---

(1) J'ai marqué au 8 décembre de l'année dernière que M. le Dauphin porta le deuil dix jours pour la mort d'une duchesse de Brunswick, et que le Roi ne le prit point, croyant qu'il n'y avoit nulle parenté. Le roi d'Angleterre, qui est, comme l'on sait, de la maison de Brunswick, auroit désiré que le Roi prît le deuil l'année passée et en a fait parler par son ministre à Aix-la-Chapelle à l'occasion de la mort de la duchesse de Brunswick qui vient de mourir. M. de Clairembault a trouvé une parenté qui, quoique éloignée, suffisoit pour porter le deuil. Toutes ces raisons ont déterminé le Roi à prendre le deuil pour trois jours. M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et par conséquent toute leur maison l'ont porté six jours et ne l'ont quitté qu'aujourd'hui. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 13 septembre.)

On devoit la dire le lundi; elle ne fut dite que le mardi, parce que le Roi entendit le lundi la messe à la Celle. La Reine n'eut point de musique à sa messe le lundi, une grande partie des musiciens ayant été employés au divertissement de la Celle. J'ai déjà marqué que lorsque le 1er de septembre n'est point un dimanche, il n'y a point de motet à la messe du Roi et de la Reine, parce que presque toutes les voix vont ce jour là à Saint-Denis.

M. de Valory, ministre du Roi auprès du roi de Prusse, est arrivé hier et a fait sa révérence à la Reine aujourd'hui, le Roi étant absent. Il y a neuf ans qu'il est auprès du roi de Prusse; il n'est point changé, seulement un peu engraissé; il a le cordon rouge. Il vient ici par congé pour quelques mois, et compte retourner à Berlin.

M. le duc Ossolinski a amené aujourd'hui à la Reine son petit-fils, qui s'appelle le comte Ossolinski et qui a douze ans. Il est d'une très-jolie figure. C'est le fils aîné du fils aîné de M. le duc Ossolinski, de son premier mariage, qui est marié en Pologne et a 400,000 livres de rente. Ce fils aîné marié en Pologne a encore un autre garçon. Celui-ci a été élevé au collége des jésuites à Varsovie; il vient passer deux ans à celui des Jésuites à Paris; il me paroît que son grand-père compte qu'il retournera en Pologne.

J'ai marqué ci-dessus ceux que le roi de Pologne a amenés avec lui. J'ai oublié de parler du P. de Menou, jésuite, qui étoit à sa suite. C'est un homme d'une belle figure et de beaucoup d'esprit, qui s'est appliqué à la prédication et aux missions, et que le roi de Pologne a mis à la tête de la mission qu'il a établie à Nancy, dont j'ai parlé dans le temps du voyage de la Reine en 44.

Le séjour du roi de Pologne ici y attire tous ceux qui ont l'honneur de lui être attaché; il y est venu aujourd'hui M. d'Adhémar, qu'on dit être de la maison de Grignan. C'est un jeune homme qui est au service de France et qui a la croix de Saint-Louis; il est le fils de M. de Marsanne, premier maître d'hôtel du roi de Pologne à

Lunéville. Nous y avons vu aussi M. de Jablonowski, fils d'un frère de M^me^ la duchesse Ossolinska et de M^me^ de Talmond.

Du vendredi 13, *Versailles.* — Samedi dernier, 7 de ce mois, il y eut une assemblée chez M. le chancelier, au sujet du grand procès entre les médecins et les chirurgiens; le Roi a remis le jugement de ce procès à Fontainebleau. Les chirurgiens, en conséquence d'une déclaration que M. de la Peyronie obtint en 1743, par laquelle ils ont été séparés des barbiers, ont prétendu devoir faire un corps à part et être indépendants des médecins; les médecins au contraire soutiennent que les chirurgiens doivent leur être subordonnés, et qu'un chirurgien ne peut refuser de saigner un malade quand un médecin l'a ordonné. On prétend que cette dispute a été en partie la cause de la mort de Germain, orfèvre, dont j'ai parlé ci-dessus. Il avoit une espèce d'apoplexie; le vieux Dumoulin, fameux médecin, fut appelé; il ordonna deux saignées dans la nuit; le chirurgien ne voulut pas les faire, et le malade mourut. On dit que Dumoulin et Vernage, autre fameux médecin, ont dit qu'ils abandonneroient la médecine si les chirurgiens gagnoient leur procès.

J'allai à Dampierre samedi et j'en suis revenu mardi. C'est ce jour-là que le roi de Pologne est parti. Il vint ici dès huit heures du matin dire adieu à la Reine; il alla ensuite à Bercy dîner chez M. de Montmartel, et alla coucher à Germigny, maison de campagne de M. l'évêque de Meaux, où la Reine envoya un page savoir de ses nouvelles.

Le Roi arriva hier à Crécy (1) à huit heures et demie

(1) Le Roi étoit arrivé le 7 de Choisy, et avoit soupé dans ses cabinets. Le 8 il y eut grand couvert. Le 9 il avoit tiré dans le petit parc, ensuite il avoit déjeuné à la porte de Saint-Cyr. Ce déjeuner avoit été préparé par les ordres de M. le comte de Noailles. Il partit tout de suite pour Crécy; M^me^ de Pompadour y étoit allée la veille. (*Note du duc de Luynes.*)

du soir, et soupa au grand couvert; il y soupe encore aujourd'hui, et demain il va courre à Sénart et coucher à Choisy, où il restera jusqu'à vendredi.

Du dimanche 15, *Versailles*. — Il y a un mois ou six semaines que l'on a commencé à représenter à Paris une nouvelle tragédie; elle est intitulée *Sémiramis*; elle est de Voltaire. Tout le monde convient qu'il y a de très-beaux vers; on ne convient pas de même sur le succès de cette pièce, et l'on parle surtout de deux vers que les acteurs même vouloient retrancher; Voltaire a obtenu qu'on les laissât dans la pièce. Ce qui est certain, c'est qu'on la joue encore actuellement.

J'ai parlé ci-dessus de la place que le premier gentilhomme de la chambre a sur la même ligne que le capitaine des gardes, derrière le fauteuil du Roi, aux cérémonies, comme sermons, ballets, opéra, etc. Il est arrivé quelquefois que la femme du gentilhomme de la chambre a été assise à cette place, lorsqu'elle n'avoit pas pu en avoir d'autre.

M^me^ d'Ayen vint ici avant-hier faire sa cour. Elle n'avoit point paru depuis la petite vérole qu'elle avoit eue en couche, et dont elle a été fort mal; elle n'en est point marquée et est aussi pâle qu'à l'ordinaire.

L'on construit depuis quelque temps ici un nouveau théâtre dans les cabinets du Roi; il sera achevé pendant Fontainebleau. On l'a élevé dans la cage du grand escalier de marbre ou des ambassadeurs, sans gâter ni le marbre ni les peintures de cet escalier. On défera ce théâtre pour toutes les occasions de cérémonies où il sera nécessaire, comme par exemple pour les cérémonies de l'Ordre. On compte qu'il faut quatorze heures pour le défaire et vingt-quatre heures pour le remettre en place. On a défait celui de la petite galerie, à laquelle on n'a rien trouvé d'endommagé.

M. le prince de Condé revint jeudi dernier de Chantilly. Il a été y passer dix jours; c'est le premier voyage

qu'il y a fait. M. le comte de Charolois, son oncle et son tuteur, s'est occupé avec grand soin à faire entretenir tout au mieux cette belle maison. Il y a fait même des réparations qui en augmentent la beauté. Il a songé à mettre en ordre les affaires de son neveu et à payer ses dettes. L'application qu'il a mise à ce travail lui fait beaucoup d'honneur. Il a été occupé dans ce petit voyage-ci à faire trouver à M. le prince de Condé tous les amusements qui pouvoient convenir à son âge; il a prié Mme la princesse de Conty d'y aller et en même temps douze ou quinze dames, dont plusieurs aiment à danser. M. le prince de Condé, qui aime beaucoup la danse, a eu un bal tous les jours; et tous les deux jours ce bal se prolongeoit jusqu'à trois ou quatre heures du matin; ce n'étoit point des bals masqués. Il y a eu des chasses de sanglier dans les toiles, des battues, etc.

Hier, M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames partirent d'ici à trois heures et demie pour aller au mont Valérien, où ils entendirent le salut. C'étoit la fête de l'Exaltation de la Croix; ils revinrent ici à huit heures et demie.

Hier, Mme de Vogué mourut, à Paris, fort âgée. Elle étoit sœur du feu maréchal de Villars. Elle laisse un fils qui a eu un régiment et qui a quitté le service. MM. de Vogué sont de Vivarais.

Du jeudi 19. — Avant-hier mardi, Mesdames allèrent souper à Choisy et revinrent ici à quatre heures du matin. Aujourd'hui, M. le Dauphin et Mme la Dauphine y vont souper et coucher; le Roi en revient demain après avoir couru le cerf.

Mme la duchesse de Gramont (Gramont) accoucha avant-hier d'un garçon; c'est son second fils.

Du dimanche 22, *Versailles*. — Le voyage de Mme Infante ici, dont on parle depuis quelque temps, fut déclaré hier; elle vient par Bayonne. On a envoyé ici un état des dames et hommes qui la suivent. Mme Infante, sa

fille (1), vient ici ; elle marchera deux jours après elle. Le Roi envoie douze gardes, avec deux brigadiers, par le messager (2) la plus grande partie du chemin, e tle reste en poste. Il y en aura six avec un brigadier pour accompagner chacune de ces princesses. M. de Sesmaisons compte accompagner Mme Infante, et M. le chevalier de Breteuil, aussi exempt, est nommé pour la petite Infante. Le Roi n'envoie point de détachement de la bouche, ni de contrôleur, mais seulement des carrosses, et la route se fera en poste. M. le comte de Noailles est nommé pour l'aller recevoir sur la frontière. Elle ne doit arriver que lorsque le Roi sera revenu de Fontainebleau.

J'ai parlé ci-dessus du procès de MM. de Montbelliard ; j'en ai appris aujourd'hui quelques détails. M. le contrôleur général leur a mandé qu'il falloit qu'ils donnassent une renonciation par écrit à toutes les terres et seigneuries sur lesquelles ils avoient des prétentions. On leur donnera 20,000 livres de rente, dont 8,000 viagères et 12,000 foncières, et ce à prendre sur les États de Bourgogne. Ils m'ont dit que le duc de Wurtemberg disoit que c'étoit lui qui payoit ces 20,000 livres.

Le Roi partit hier pour Choisy, où il y a aujourd'hui conseil d'État ; il n'y en aura plus qu'à Fontainebleau, d'aujourd'hui en huit.

Mme de Loss, qui retourna hier à Paris, a resté ici trois ou quatre jours. Elle revient des eaux de Plombières, où elle a été pour sa santé. Ce voyage l'a empêché d'être présentée à Mme Victoire ; elle espéroit que cette présentation pourroit se faire pendant son séjour ici, mais il s'est trouvé des difficultés qui ont obligé de remettre cette présentation à Fontainebleau. M. de Puisieux désire maintenir

---

(1) Marie-Élisabeth-Louise-Antoinette, née le 31 décembre 1741.

(2) Cet arrangement n'a pas pu avoir lieu, le messager n'ayant pas assez de chevaux ; ils iront en poste. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 29 septembre.)

la règle établie depuis longtemps que toutes les cérémonies qui regardent les étrangers se fassent le mardi. M. de Loss voudroit bien avoir quelque distinction des autres ambassadeurs et être un peu réputé comme ambassadeur de famille, mais il me paroît peu d'espérance pour lui d'obtenir ce qu'il désire. Pour la présentation de M^me^ de Loss, il auroit fallu une audience, et par conséquent il auroit été nécessaire d'avertir M. de Sainctot, introducteur des ambassadeurs, qui étoit retourné à Paris dès mardi dernier. La présence de M^me^ la maréchale de Duras étoit aussi très-nécessaire; il faut qu'elle vienne recevoir M^me^ l'ambassadrice, et elle étoit à Paris pour plusieurs jours.

M. d'Espinchal, exempt des gardes du corps, a obtenu ces jours-ci le grade d'enseigne. On trouvera au 26 février ce qui s'est fait pour pareille grâce pour M. de Montigny. M. d'Espinchal a été à Fontevrault prendre M^me^ Victoire, et l'a conduite ici. Lorsqu'elle fut arrivée, elle dit avec bonté à M. d'Espinchal qu'elle seroit fort aise de lui rendre service si l'occasion s'en présentoit; il a cru devoir profiter des offres d'une aussi respectable protection, et a supplié M^me^ Victoire de vouloir bien demander pour lui le brevet d'enseigne, ce qui le met à portée d'être maréchal de camp. Comme M. d'Espinchal est de la compagnie de Noailles, M^me^ Victoire en parla à M. le maréchal de Noailles, chez le Roi, et lui dit que s'il ne croyoit pas pouvoir demander cette grâce, elle la demanderoit elle-même. Le Roi entendit quelques mots de cette conversation et demanda de quoi il étoit question. S. M. n'a pas voulu refuser cette grâce à M^me^ sa fille; c'est vraisemblablement la première qu'elle lui ait demandé.

Le Roi dit vendredi à son coucher qu'il arriveroit le jeudi 3 à Fontainebleau.

M. et M^me^ de Chalais partirent il y a trois ou quatre jours pour aller dans leur terre de Chalais en Saintonge. M^mes^ de la Suze, de Talleyrand et de Périgord restent ici;

les deux dernières sont dames du palais, et l'autre reste à cause de son mari, grand maréchal des logis. Il paroît que le projet de M. et de Mme de Chalais est de ne point revenir ici au moins d'un an, et que c'est un arrangement d'affaires qui les a déterminés à ce voyage. Il n'y a qu'un des enfants de Mme de Chalais, qui est M. de Courcelles, qui ira avec elle. M. et Mme de Chalais n'ont pris congé ni l'un ni l'autre.

M. de l'Hôpital a pris congé ces jours-ci ; il s'en retourne continuer à Naples ses fonctions d'ambassadeur.

Du mardi 24, Versailles. — Mme la duchesse de Nivernois et Mme de Bachi prirent avant-hier congé du Roi et hier de la Reine. La première part ces jours-ci pour Rome avec M. de Nivernois ; ils vont par terre ; leurs enfants vont par mer avec Mme de Watteville, sœur de Mme de Nivernois.

Mme de Bachi part aussi incessamment pour Munich ; M. de Bachi y est déjà arrivé, et il paroît jusqu'à présent qu'il y a fort bien réussi.

M. le comte de Wiette a pris congé aujourd'hui. Je n'ai point parlé de lui depuis l'année passée qu'il arriva à Fontainebleau, de la part de l'électeur de Bavière ; il devoit s'en retourner peu de temps après, mais il a eu des affaires à Paris qui l'ont retenu ; il dit même qu'il a été malade. Il écrivit il y a deux jours à M. de Puisieux ; il demandoit d'avoir une audience du Roi pour prendre congé de S. M. M. de Puisieux lui a dit ce matin qu'il ne pouvoit pas avoir d'audience. M. de Wiette, après plusieurs instances réitérées, a demandé d'être au moins présenté par M. de Sainctot, comme homme de condition étranger. M. de Puisieux a envoyé querir M. de la Tournelle, secrétaire à la conduite des ambassadeurs (ce que l'on appelle sous-introducteur), et lui a dit d'aller avertir M. de Sainctot d'aller prendre l'ordre du Roi pour lui présenter M. le comte de Wiette. En conséquence, M. de Sainctot, après avoir reçu les ordres de

S. M., a présenté M. de Wiette, auprès de la nouvelle salle des gardes qui est au plain-pied de la cour, avant que le Roi montât en carrosse pour aller tirer dans le parc; il a dit au Roi que M. de Wiette prenoit congé pour s'en retourner en Bavière.

L'on sait d'aujourd'hui que la Reine partira mardi 1er octobre pour aller à Choisy; on ne dit point encore le jour de son arrivée à Fontainebleau, mais ce sera vraisemblablement le vendredi.

OCTOBRE.

Dîner chez la Reine. — La famille royale à Choisy. — Contrat de mariage signé. — Mariage de M. de Brionne. — La Cour à Fontainebleau. — M. de Jablonowski et l'ordre de Saint-Hubert. — Appartement de Mesdames et changements faits dans les logements à Fontainebleau. — Mort de l'ancien évêque de Saint-Papoul. — Lettre de l'ambassadeur d'Angleterre au canton de Fribourg et réponse de ce canton. — Présentation. — Le maréchal de Saxe à Fontainebleau. — Chasses du Roi; favorables à sa santé. — Mort de l'abbé de Cîteaux. — Détails sur l'élection des abbés de Cîteaux. — Mort de la princesse Dorothée, première duchesse douairière de Parme. — Amusements de la Cour. — Chasses du Roi. — Mort et circonstance étrange. — Le cardinal de Soubise. — La Reine fait donner un grade à un Polonais. — Le chanteur Reginella. — Défense du roi de Suède au sujet des habits. — Morts et naissances. — Signature de la paix à Aix-la-Chapelle. — Le Roi nomme à l'évêché de Poitiers. — Mort de M. Dufort. — Statue équestre de Louis XV par Bouchardon. — Finances et crédit de la ville de Paris. — Nomination d'un fermier général. — Château de Petit-Bourg. — Fortune du duc d'Antin. — Mot de Louis XIV au duc d'Antin. — Reconnaissance des Génois envers le duc de Richelieu. — Don gratuit accordé par les États de Bretagne. — Indisposition de la duchesse de Luynes. — Marques d'amitié que lui donne la Reine. — Le duc de Biron à Barèges.

Du mercredi 2 octobre, Paris. — La Reine dîna hier avec M. le Dauphin, Mme la Dauphine et douze dames, dans le grand cabinet avant sa chambre. Mme la maréchale de Duras étoit la première à droite, et par conséquent à la droite de Mme Victoire, et Mme de Brancas la première à gauche, et par conséquent la première après Mme Adélaïde; après Mme de Duras, Mme de Lauraguais, ensuite

M^me^ de Brissac, etc. De toutes les dames qui ont suivi la Reine, il n'y eut que M^me^ de Villars et M^me^ de Boufflers qui ne se mirent point à table ; M^me^ de Luynes n'y étoit point ; elle s'étoit trouvée incommodée depuis quatre ou cinq jours. La Reine lui a permis de venir ici pour faire quelques remèdes, et nous y vînmes hier. La Reine monta en carrosse à deux heures un quart avec M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames ; M^me^ de Villars monta dans le second carrosse. M^lle^ de Charleval ne dîna point avec la Reine, mais elle y soupa le soir à Choisy ; c'est une grâce que le Roi lui a accordée et dont elle jouira dorénavant dans toutes les occasions.

Le Roi ayant permis qu'on lui portât à Choisy le contrat de mariage à signer de M. de Brionne, MM. de Brionne et de Montauban ont été à Choisy ce matin avec plusieurs parents des deux côtés. C'est M. de Maurepas qui a présenté la plume, à cause de la charge de M. de Brionne. Le mariage se fera demain à Panthemont (c'est M. le prince Constantin qui les marie) ; le souper dans la belle maison de M. de Montauban, rue de Varennes.

M. d'Argenson est resté à Versailles à cause de la goutte dont il est fort incommodé depuis plusieurs jours.

Du samedi 5, *Paris.* — Avant-hier jeudi, la Reine après avoir dîné à Choisy en partit de bonne heure pour Fontainebleau, ayant dans son carrosse M^me^ la Dauphine, Mesdames et M^me^ de Villars. M. le Dauphin resta pour partir à quatre heures avec le Roi.

J'ai parlé ci-dessus du mariage de M. de Brionne ; il y eut un grand dîner à Clichy, ensuite un fort bon concert suivi d'un feu d'artifice. Le soir il y eut un grand souper et une illumination chez M^me^ de Montauban. Il y a eu à l'occasion de ce mariage plusieurs présents faits à M^me^ de Brionne. M. le prince Constantin lui a donné 20,000 écus ; M. l'archevêque de Reims autant ; M^me^ la princesse de Rohan lui a assuré 100,000 francs, mais elle n'a pas voulu qu'il en fût parlé dans le contrat, ni

qu'il y eût rien d'écrit; elle lui a donné, outre cela, trois belles pièces d'étoffes. Mme la duchesse de Tallard a donné une aigrette de diamants, M. le cardinal de Rohan plusieurs pièces de dentelles; Mme d'Elbeuf a fait aussi un présent en pierreries. Hier, la noce soupa chez Mme d'Elbeuf, et aujourd'hui c'est chez Mme de Tallard. Mme de Brionne, en comptant ce qui lui est donné par M. l'archevêque de Reims et par M. le prince Constantin, jouit actuellement de 18,000 livres de rente.

Du jeudi 10, *Fontainebleau.* — Je ne suis arrivé ici que lundi. Ce même jour, les concerts chez la Reine ont commencé, et avant-hier mardi il y a eu comédie pour la première fois.

Hier matin, M. de Jablonowski (1), cousin germain de Mmes d'Ossolinska et de Talmond et du roi de Pologne Stanislas, vint chez Mme de Luynes savoir à quelle heure il pourroit voir la Reine et lui parler; Mme de Luynes lui dit que ce seroit à la toilette de la Reine; elle en rendit compte à S. M., qui fut étonnée de ce qu'il étoit ici (2). Il paroît avoir quarante ans; il a une assez belle figure. Sa femme est une princesse Radzivill, et il n'y a pas longtemps qu'il est marié. Il a l'ordre de Saint-Hubert de l'électeur palatin (3).

---

(1) Le père de Mmes d'Ossolinska et de Talmond et le père de M. de Jablonowski étoient tous deux frères de la grande mère de la Reine. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 10 octobre 1748.)

(2) Lorsque M. de Jablonowski eut fait sa révérence à la Reine, il lui parla un moment en polonois. Quoique ce moment eût été fort court, on put croire qu'il avoit au moins dit quelque chose à la Reine du sujet de son voyage; la Reine nous dit le soir qu'elle n'en savoit pas un mot, qu'il lui avoit dit qu'il étoit venu pour lui faire sa cour, mais qu'elle ne croyoit pas qu'il eût aucune affaire. Il me semble qu'il ne compte pas rester longtemps ici, d'autant plus que le roi de Pologne est actuellement en Pologne et que la diète est assemblée. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Le duc de Wurtemberg donne aussi l'ordre de Saint-Hubert. Je crois que l'électeur palatin prétend que ce seroit à lui seul à le donner. Il y a quelque petite différence au cordon et à la plaque; le cordon de l'électeur est

On dit ici les nouvelles d'Aix-la-Chapelle très-bonnes.

Il n'y a encore ici ni princesses ni princes, que M. le duc de Penthièvre.

Du samedi 12, *Fontainebleau.* — On a fait ici quelque changement à l'appartement de Mesdames, qui est, comme je l'ai dit, celui de la Reine mère. La grande antichambre a été retranchée; on en a fait deux, dont la première est fort petite. La pièce qui servoit de seconde antichambre est devenue la chambre de M^me^ Victoire. On a fait aussi un nouveau cabinet à droite du grand cabinet doré; c'étoit ce qui faisoit la chambre à coucher de la Reine mère; ce nouveau cabinet est partagé en deux; celui de derrière est une espèce d'oratoire.

L'appartement qu'avoit autrefois M. de Chevreuse, mon grand-père, et depuis M. le maréchal de Chaulnes, et qui est entre la chapelle et la voûte qui communique de la cour du Cheval-Blanc à celle des Fontaines, a été très-bien accommodé; c'est M^me^ d'Estrades qui y loge.

L'appartement que M^me^ de Pompadour avoit l'année passée dans la Cour ovale a été donné à M^me^ la duchesse de Brancas, la dame d'honneur; et le sien dans la cour de la Conciergerie ou des Princes à M^me^ de Lauraguais; et celui de M. de Brancas à M. et M^me^ de Pons. M^me^ de Pompadour a celui qu'a eu M. le duc d'Orléans et depuis M^me^ la princesse de Conty, sous la galerie des Réformés et donnant dans la cour des Fontaines. On a fait aussi un appartement dans la pièce qui faisoit ci-devant la salle à manger des cabinets.

Il y a déjà plusieurs jours que l'on a appris la mort de M. l'ancien évêque de Saint-Papoul, frère de M. de Ségur. Il étoit dans la cinquante-troisième année de son âge; il est mort à Paris, où il étoit retiré.

Il y a quelques jours que l'on voit des copies d'une

---

bordé d'un petit liseré vert, et il n'y en a point à celui du duc de Wurtemberg. (*Note du duc de Luynes.*)

lettre du ministre d'Angleterre au canton de Fribourg à l'occasion du roi Jacques, que les Anglois appellent *le Prétendant;* cette lettre m'a paru mériter d'être copiée, aussi bien que la réponse qui a été faite par le canton.

Lettre écrite par M. Bournaby, ministre du roi d'Angleterre, au canton de Fribourg.

Le 8 septembre 1748.

Magnifiques Seigneurs,

Ayant appris dans son temps la proposition qui vous fut faite à Arberg de la part de M. l'ambassadeur de France, mon devoir ne me permit point de la laisser ignorer au Roi; j'ai eu soin aussi d'informer S. M. de la réponse que vous jugeâtes à propos de faire rendre à M. l'ambassadeur par vos députés en lui notifiant que le Louable Canton de Fribourg consentoit à recevoir et donner asile au fils aîné du Prétendant, le traitant dans cette réponse d'Altesse Royale. Le Roi a bien eu de la peine dans le commencement à y ajouter foi; mais je vous laisse à juger de sa surprise extrême lorsqu'en même temps que j'eus l'honneur d'envoyer à S. M. la lettre du Louable Corps Helvétique en date du 30 juillet, je me suis donné l'honneur de lui confirmer mes précédents avis. En effet, il me passe moi-même qui suis sur les lieux, que sans me consulter, ni m'en faire la moindre communication, vous ayez voulu prêter l'oreille aux bruits artificieusement répandus dans le public, comme si le Roi consentoit ou eût jamais consenti que ce jeune homme établît sa résidence en Suisse. Il faut, Magnifiques Seigneurs, que vous n'ayez point dans ce moment réfléchi que ni S. M. le feu Roi, de glorieuse mémoire, ni S. M. la reine Anne, n'ont jamais voulu permettre, ni en tel cas que ce fût, ni à quel prince que ce fût en amitié avec la couronne de la Grande-Bretagne, de donner protection au père de ce jeune Italien dans aucun pays en deçà des Alpes; à plus forte raison, S. M. glorieusement régnante, qui vient de sauver l'Europe des fers qu'on lui forgeoit, et qui est actuellement prête à lui faire rendre la paix avec des conditions justes et honorables, est en droit de se promettre qu'après tous ses généreux efforts pour soutenir les États libres, mais chancelants dans leur indépendance; qu'après avoir consacré des trésors immenses au rétablissement du repos public, ni vous, Magnifiques Seigneurs, ni aucuns des Louables Cantons Suisses ne voudroient recevoir, protéger, ni donner asile à la personne qui prétend à sa couronne, ni à aucun des descendants, race odieuse à ses sujets et proscrite par les lois de la Grande-Bretagne. Une pareille

démarche de votre part, sans la participation de vos alliés, seroit un contraste assez bizarre avec les expressions du Louable Corps Helvétique, rempli de reconnoissance (contenu de votre lettre ci-incluse, tout fraîchement écrite à S. M.). Je vous prie de réfléchir sérieusement là-dessus, de même que sur le contenu de la mienne que je vous adresse par ordre exprès du Roi mon maître; et afin qu'il n'y ait point de méprise dans une réponse si importante et si délicate, je vous demande une réponse formelle, souhaitant qu'elle soit telle qu'elle puisse engager S. M. à s'intéresser vivement comme par le passé dans tout ce qui peut vous être utile.

Magnifiques Seigneurs,

Votre très-affectionné à vous servir,

BOURNABY.

RÉPONSE.

Monsieur,

La lettre que vous avez pris la peine d'adresser à notre petit et grand conseil du 8 courant nous a paru si peu mesurée en ses expressions et si peu convenable envers un État souverain, que nous ne jugeons point devoir y répondre ; d'autant plus que la façon dont elle s'énonce ne sauroit, Monsieur, nous induire à vous consulter sur les constitutions de notre État et de sa souveraineté.

Monsieur,

Les très-affectionnés à vous servir,

L'AVOYER ET CONSEIL DE LA VILLE DE FRIBOURG.

M^me^ de Brionne fut présentée hier par M^me^ de Montauban, sa mère.

Du dimanche 13, *Fontainebleau.* — M. le maréchal de Saxe arriva ici hier; il y a déjà dix ou douze jours qu'il est de retour de Flandre; il étoit à sa campagne, que l'on nomme Lespipes, à quelques lieues de Paris (1).

Le Roi a été à la chasse tous les jours de la semaine

(1) Il est parti avant-hier; il a resté peu de jours ici. (*Note du duc de Luynes*, du 19 octobre.)

dernière, soit à courre, soit à tirer; il paroît qu'il se trouve bien de cet exercice continuel.

Il y a quinze jours ou trois semaines que l'abbé de Cîteaux mourut en Bourgogne; il s'appeloit Andoche de Pernot; il étoit âgé de soixante-quatorze ans. C'est une place considérable à remplir. L'élection se fait dans le chapitre; il est d'usage que le Roi y envoie un commissaire qui pourroit donner au nom du Roi l'exclusion à un sujet qu'il ne croiroit pas convenable, et ce commissaire ordinairement est l'intendant. Les abbés des abbayes dépendantes de celle de Cîteaux, et qu'on appelle ses filles, ont droit de s'y trouver, mais ils n'ont que voix passive; ils peuvent être élus, mais ils ne peuvent élire.

Du mardi 15, *Fontainebleau.* — Il y a déjà assez longtemps que l'on sait la mort de la duchesse première douairière de Parme, Dorothée de Neubourg, mère de la reine douairière d'Espagne; elle est morte le 15 septembre, à Parme, âgée de soixante-neuf ans (1). Elle avoit eu treize ou quatorze frères ou sœurs, entre autres un électeur de Trèves, un évêque d'Augsbourg, un électeur palatin; et pour sœurs, l'impératrice femme de l'empereur Léopold, une reine de Portugal, une reine d'Espagne. Elle étoit cousine germaine de M^me^ la dauphine de Bavière, grande mère du Roi.

Du samedi 19, *Fontainebleau.* — Je n'ai point encore parlé des amusements de la Cour, mais ils sont comme à l'ordinaire; dimanche et vendredi, jeu; lundi et mercredi, concert chez la Reine; mardi et jeudi, les Comédiens françois; mardi c'est comédie, et le jeudi tragédie; samedi ce sont les Italiens. Aujourd'hui, comme c'est une fête du diocèse, il n'y aura point par conséquent

(1) Elle fut mariée le 3 avril 1690, au prince héréditaire de Parme, mort le 5 septembre 1693, dont elle eut la reine douairière d'Espagne, qui vit; elle se remaria le 3 décembre 1694, à François Farnèse, duc de Parme, mort le 26 février 1727. (*Note du duc de Luynes.*)

de comédie italienne, mais il y en aura lundi à la place de la musique.

Le Roi a été tous les jours de la semaine dernière et de celle-ci à la chasse, hors aujourd'hui et les dimanches. Les jours qu'il n'a point couru le cerf ou le sanglier, il a été tirer dans les bruyères autour du château et dans celles de la Boxière; on y a conservé assez de perdrix pour lui faire un amusement de deux heures pendant lesquelles il tue une trentaine de pièces. Il paroît que cet exercice continuel réussit fort bien au Roi. Il disoit il y a deux ou trois jours à son souper que depuis le commencement des perdreaux jusqu'à présent il en a tué mille ou onze cents, et en tout trois mille cinq cents pièces de gibier.

Il y a deux ou trois jours que l'on a appris la mort de M^me^ de Vesc, fille de M^me^ de Bonac, et par conséquent petite-fille du maréchal de Biron. Elle étoit fort jeune et mariée depuis dix-huit mois à un homme de condition. Elle étoit allée à Plumartin, château appartenant à M. de Plumartin, qui a épousé une autre fille de M^me^ de Bonac. M^me^ de Vesc, qui étoit grosse, y tomba malade dangereusement; elle envoya querir un confesseur, qui étant arrivé chez elle tomba mort d'apoplexie au chevet de son lit; cet accident joint à son état et à sa maladie la fit mourir le lendemain.

M. le cardinal de Soubise est revenu ici depuis trois ou quatre jours. On dit qu'il est mieux, mais on n'en peut pas trop juger par son visage; il se trouva mal encore avant-hier à la messe du Roi.

J'ai parlé ci-dessus du prince Jablonowski; il a avec lui un Polonois qu'on appelle Jakobowski à qui la Reine a fait avoir le grade de lieutenant-colonel au service de France.

Nous avons ici depuis assez longtemps un officier qui est au service du roi de Pologne électeur de Saxe; c'est un François, que l'on appelle Fontenay; il paroît avoir

environ cinquante ans. Il n'a passé en Saxe qu'avec l'agrément du Roi; il fait ici sa cour, et le Roi lui a parlé plusieurs fois.

Du lundi 21, *Fontainebleau.* — Il y a actuellement ici un ministre de Naples à Dresde, qui s'en retourne à sa cour; il s'appelle M. de Boronini; il parle fort mal françois.

J'entendis hier chez M. d'Ardore un Italien qui est haut de six pieds deux ou trois pouces, appelé Reginella; il sait très-bien la musique et chante parfaitement. Ce n'est pas une voix comme Farinelli, c'est un bas-dessus.

M. le duc de Chartres, M^me^ de Chartres, M. et M^me^ de Modène, Mademoiselle et M^lle^ de la Roche-sur-Yon sont arrivés ces jours-ci.

J'appris hier que le roi de Suède a fait défense de porter, dans ses États, ni or ni argent sur les habits, et que M. le baron de Scheffer, son envoyé ici, avoit reçu ordre de se conformer à ce règlement. Cet ordre donné à M. de Scheffer est en conséquence de ce que M. de Lanmarie, notre ambassadeur à Stockholm, ne s'est pas conformé à la défense et a continué à porter de l'or et de l'argent. M. de Scheffer a seulement permission de porter pendant un an les habits qu'il a fait faire. Le même ordre a été envoyé aux autres ministres de Suède dans les cours étrangères.

On sut hier qu'il est décidé que M^me^ Infante logera à Versailles dans l'appartement de M^me^ la comtesse de Toulouse, et M^me^ sa fille dans celui de M. et de M^me^ de Penthièvre, à qui on donne celui de feu M^me^ Marie-Thérèse, fille de M. le Dauphin, dans l'aile des Princes.

On a appris aujourd'hui que M^me^ Molé (Bernard), qui n'avoit point de garçon, accoucha d'un fils hier, à Paris; c'est une grande joie dans cette maison. On apprit aussi hier que M^me^ la duchesse d'Estissac est accouchée d'un garçon; ce n'est pas son premier, mais il ne lui en restoit point; on peut juger du plaisir que celui-ci cause dans la maison de la Rochefoucauld.

Nous avons appris aujourd'hui la mort de M. Rivière, père de M^mes^ de Coëtlogon et de Vérac, et grand maître des eaux et forêts.

Du mercredi 23, *Fontainebleau.* — J'ai toujours oublié de marquer la mort de M. d'Auneuil, frère de M^me^ la maréchale de Lorges; il est mort fort âgé; il étoit maître des requêtes.

Il arriva ici dimanche dernier, 20 de ce mois, deux courriers à M. de Puisieux. Par le premier, on apprit que le traité définitif de la paix entre la France, l'Angleterre et la Hollande étoit signé et que celui qui l'apportoit étoit en chemin (1). Huit heures après, ce traité arriva. Il y est stipulé un mois de délai pour l'accession des autres puissances et pour l'échange des ratifications; et par delà ce mois, un autre pour les évacuations.

M. l'archevêque d'Alby (la Rochefoucauld), qui étoit ici, prit hier congé; il va aux États de Languedoc, qui ouvrent vers le milieu du mois prochain. Ce sera M. de Richelieu qui les tiendra cette année.

M. l'ancien évêque de Mirepoix, qui est venu passer ici huit ou dix jours, travailla samedi avec le Roi. Dans ce travail, S. M. nomma à l'évêché de Poitiers M. l'abbé de la Martonie de Caussade, grand vicaire de Tarbes. Le dernier évêque de Poitiers, mort depuis deux ou trois mois, s'appeloit Foudras; avant lui c'étoit un M. Gérard qui avoit succédé à M. de la Poype.

Du jeudi 24, *Fontainebleau.* — On vient d'apprendre dans le moment la mort de M. Dufort (Grimod); il étoit intendant des postes sous M. d'Argenson. Lui et M. de la Reynière, son frère, et je crois aussi leur cousin, ont la

(1) Il s'appelle M. Le Houx; il a déjà été employé dans différentes négociations et a été envoyé à Aix-la-Chapelle en qualité de secrétaire d'ambassade. M. de Saint-Séverin a outre cela avec lui M. Tercier, homme d'esprit et fort au fait des négociations; il n'a point de caractère, mais il a eu en partant des ordres pour suivre la négociation, en cas que M. de Saint-Séverin tombât malade. (*Note du duc de Luynes.*)

ferme des postes. Ils sont en tout six fermiers de cette ferme (1), mais M. Dufort étoit à la tête; il est mort d'une fièvre maligne à Paris. Il avoit été marié trois fois. J'ai oublié le nom de sa première femme; la seconde étoit Court, et la troisième est Caulaincourt. Il l'avoit épousée il y a peu de temps, et elle est grosse. Il étoit outre cela fermier général.

M. le duc de Gesvres et M. le prévôt des marchands ont fait voir aujourd'hui au Roi, à la Reine, à M. le Dauphin, à M^me^ la Dauphine et à Mesdames un petit modèle en terre d'une statue équestre du Roi sur son piédestal. C'est Bouchardon, fameux sculpteur, qui a fait ce modèle et est chargé de l'exécuter en grand. Le piédestal sera de marbre blanc, et toutes les figures et ornements, ainsi que la figure équestre, seront en bronze. C'est la Ville qui fait faire cet ouvrage à ses dépens; on compte que c'est un objet de 7 à 800,000 livres. C'est un monument de respect et d'attachement que la ville de Paris veut donner au Roi. Le projet est de mettre cette figure dans une place que l'on se propose de faire à peu près comme la place de Vendôme. Il est question de décider où l'on fera cette place; il y a plusieurs projets différents. Celui de l'hôtel de Conty est proposé depuis longtemps; M. le prince de Conty désireroit beaucoup que le Roi ou la Ville achetassent sa maison pour l'abattre et y former une place; il paroît qu'on y trouve des inconvénients, parce qu'il seroit difficile de la rendre assez grande, et que d'ailleurs la statue équestre seroit bien près du cheval de bronze (2). Une autre idée seroit de la mettre à peu près où est l'hôtel de Bouillon, au milieu du quai; une autre du côté du vieux Louvre. Un projet plus simple et

(1) Trois Grimod frères et trois Thiroux. (*Note du duc de Luynes*, datée du 26 octobre 1748.)

(2) L'hôtel de Conty se trouvait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la Monnaie. L'ancienne statue de Henri IV placée sur le terre-plein du Pont-Neuf était vulgairement appelée *le cheval de bronze*.

moins cher, est celui de fonder un bâtiment dans la rivière, à moitié du Pont-Royal, et d'y établir la statue équestre du Roi, comme celle de Henri IV est au Pont-Neuf; on examine actuellement tous ces projets et tous les autres que l'on présente, et l'on attendra la décision du Roi. Le feu Roi avoit donné à la Ville le terrain de la place de Vendôme; la Ville y fit construire les façades et a vendu ensuite à son profit le terrain où les maisons ont été bâties, à la réserve de quelques emplacements que le Roi voulut donner. Quelque considérable que soit la dépense de la statue équestre, la ville de Paris est en état de la faire; elle a des revenus considérables qui vont même augmenter beaucoup à l'occasion de la paix. Il lui est dû 7 ou 800,000 livres, et elle ne doit environ que 100,000 écus. Ordinairement même elle a des fonds considérables d'avance. Il y a quelques années la Ville prêta au Roi 10 millions, sur lesquels elle n'en emprunta que 4 ou 6. Le Roi lui a donné des droits qui ont payé l'intérêt de cette somme. Outre cela le crédit de la ville de Paris est si bien établi dans le public, qu'elle est plus embarrassée à refuser de l'argent qu'à en chercher. Lorsqu'il fut question de l'emprunt des 10 millions, la Ville y fut autorisée par le Roi pour le total de la somme, et dès le moment que cet emprunt fut connu, on apporta de l'argent de tous côtés. La ville garda 2 millions d'argent comptant, en donna 4 au Roi qu'elle avoit, et emprunta les 6 autres. Outre la connoissance que le public a des revenus de la ville de Paris, sa confiance est fondée sur trois raisons : premièrement, parce que les intérêts sont payés avec la plus grande exactitude; 2° les particuliers peuvent espérer de recevoir le remboursement de leurs fonds; enfin, dans le temps de la réduction de toutes les rentes au denier cinquante, la Ville demanda d'être exceptée de la règle générale; elle ne put l'obtenir, mais elle a remboursé les rentes au denier cinquante, comme si elles avoient été au denier vingt.

Du mardi 29, *Fontainebleau.* — Hier, M. d'Ardore, qui est habitant de Fontainebleau depuis le commencement du voyage, parut à la Cour en pleureuse; il a eu ordre de sa cour de prendre le grand deuil de la duchesse Dorothée, mais il n'a point d'ordre de faire part de sa mort; il a écrit à Naples, et attend la réponse; mais on commence à croire que ce sera M. d'Huescar qui sera chargé de remettre au Roi une lettre de la reine douairière d'Espagne pour notifier cette mort. La reine douairière a écrit au Roi son beau-fils, et quoiqu'ils ne soient qu'à quatorze ou quinze lieues l'un de l'autre, l'attente de la réponse a retardé jusqu'à présent la décision de cette affaire.

La place de fermier général qu'avoit feu M. Dufort a été donnée, il y a deux jours, à M. Camuset, notaire. Il n'y a encore rien de décidé par rapport à l'intérêt dans les postes; outre cet intérêt, M. Dufort étoit ce qu'on appelle intendant des postes, et en cette qualité travailloit avec le Roi; c'est un usage qui n'existoit point du temps du feu Roi.

Il est décidé que M^me^ Infante viendra à Villeroy, où le Roi se rendra de Choisy, et y dînera; on ne sait pas encore dans quel temps, et c'est son arrivée qui doit décider du départ du Roi d'ici.

M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine allèrent hier dîner à Mousseaux chez M^me^ de Brissac, qui leur donna une espèce de déjeuner; ce voyage étoit pour voir le château de Petitbourg, que M^me^ la Dauphine n'avoit jamais vu. Ce magnifique château, bâti par feu M. le duc d'Antin, grand-père de celui-ci, est affiché pour être démoli; les cheminées de marbre, les glaces, les tableaux y sont encore; il n'y a que les meubles de vendus; c'est au profit des créanciers que doit être le prix de cette démolition.

Ce château fut bâti peu d'années après la mort du feu Roi. M. d'Antin, qui avoit un revenu très-considérable, se trouva dans le temps du système avoir environ 80

millions, ce qui le détermina à une entreprise dont il auroit dû être détourné par ce qu'il avoit entendu dire à Louis XIV, et que j'ai peut-être déjà écrite ailleurs. Ce prince, qui aimoit M. d'Antin, étant dans l'ancien château de Petitbourg, où il faisoit de temps en temps quelques voyages, paroissoit fort satisfait du lieu, de la situation et de la manière dont il étoit reçu ; il dit à M. d'Antin : « D'Antin, vous aimez Petitbourg ; je ne serai pas mort que vous y bâtirez ; je vous avertis que vous ferez une folie ; souvenez-vous que je vous l'ai dit, et que je me suis trouvé très-bien dans votre maison telle qu'elle est. » M. d'Antin répétoit ces paroles les larmes aux yeux, depuis que son château fut bâti.

Du mardi 29, *Fontainebleau*. — Le courrier qui a été porter à Gênes à M. de Richelieu la nouvelle que le Roi l'a fait maréchal de France, est revenu aujourd'hui. L'on a su par plusieurs lettres particulières quelques détails. Les Génois avoient par une délibération publique fait inscrire M. le duc de Richelieu sur la liste des nobles Génois, titre qui passera à ses enfants. Ils ont donné la même marque de leur reconnoissance à M. d'Agénois pour lui et sa postérité. Ils ont aussi déterminé d'ériger une statue à M. de Richelieu et de la placer dans la salle du sénat où sont les statues des hommes illustres. On mande que l'inscription de cette statue doit être : *Liberator Patriæ*.

Il paroît certain d'ailleurs que M. Palavicini, envoyé de Gênes, a eu ordre de la République de demander le bâton de maréchal de France pour M. de Richelieu. Il y a eu de grandes réjouissances à Gênes lorsqu'on a su que cette grâce étoit accordée, et le courrier qui portoit cette nouvelle est arrivé précisément dans le temps que M. de Richelieu étoit allé faire ses remercîments des honneurs et distinctions qu'on venoit de lui donner.

Le courrier de Bretagne est arrivé aujourd'hui, et M. de Saint-Florentin a été sur-le-champ en rendre

compte au Roi. Les États ont accordé un don gratuit de 2,500,000 livres, ce qui s'est passé sans aucune contestation. M. le maréchal de la Fare y tient le plus grand état qu'il soit possible, et y a été reçu avec grande satisfaction. Il y avoit quatre cents personnes à l'ouverture des États.

Du mercredi 31, *Paris.* — Mme de Luynes, qui a toujours été incommodée depuis une saignée du bras qu'on lui fit à Versailles huit jours avant le départ de la Reine, ne put suivre S. M. à Choisy, comme je l'ai marqué dans le temps (2 octobre). Elle se rendit de Paris à Fontainebleau le lundi 7; elle s'y est trouvée incommodée, d'un battement de cœur violent, à la comédie le jeudi; elle fut saignée du pied le soir, et malgré une suite de remèdes et de régime, s'étant trouvée toujours incommodée, elle prit le parti avant-hier de demander permission à la Reine de revenir. On ne peut exprimer les marques de bonté et même, si j'ose le dire, d'amitié la plus tendre que la Reine lui a données dans cette occasion. Elle vint ce même jour (avant-hier), voir Mme de Luynes à trois heures après midi; elle l'embrassa, et lui dit de ne s'occuper uniquement que de sa santé; que tout ce qu'elle désiroit étoit de la voir entièrement rétablie; qu'elle n'eût nulle inquiétude de n'être pas en état de la servir; que le service le plus agréable et le plus capable de contribuer à son bonheur étoit de se guérir. Nous partîmes donc hier de Fontainebleau. Nous trouvâmes en chemin M. le duc de Biron, qui y alloit. Il a été cette année aux eaux de Baréges, à l'occasion de sa blessure, dont il est toujours incommodé. Il avoit différé d'année en année d'aller aux eaux, ne voulant point manquer une campagne; il ne devoit arriver à Fontainebleau que le 4. La nouvelle de M. de Richelieu l'a déterminé apparemment à avancer son retour.

J'ai appris aujourd'hui que Mme de Mirepoix y est arrivée; c'est apparemment dans le dessein de parler pour

son mari. J'ai appris aussi que la place des postes qu'avoit feu M. Dufort, et par conséquent le travail avec le Roi, a été donné à M. du Parcq, ci-devant commis de M. le cardinal de Fleury et gendre de M^me^ Mercier, première femme de chambre de la Reine.

On me mande en même temps que le départ de M. le Dauphin et de M^me^ la Dauphine est fixé au 13, et celui du Roi au 18 du mois prochain.

NOVEMBRE.

Tragédie de *Sémiramis* représentée à Fontainebleau, et critiques. — Les comédiens italiens veulent jouer une parodie de *Sémiramis*. Voltaire écrit à la Reine à ce sujet. Ce que la Reine dit à la duchesse de Luynes à propos de la lettre de Voltaire. — Télescopes anglais. — Compliment de l'abbé Josset. Il félicite le Roi sur sa modération. — Diverses nouvelles de la Cour. — Morts. — Compagnie aux gardes donnée. — Nouvelles de la Cour. — Accouchement de la duchesse de Chevreuse. — Suite de l'histoire du faux prince de Modène à la Martinique. — La princesse de Conty empoisonnée par des champignons. — Le duc d'Aiguillon frappé d'apoplexie. — Affaire du prince Édouard. — Procès de M. de Séguiran, accusé de faux. — Contestation soulevée par la bouche du Roi. — Nouvelles diverses et sommaires. — Communauté de l'Enfant-Jésus. — Nombre des pauvres dans la paroisse de Saint-Sulpice. — Retour de la Cour à Versailles. — La marquise du Châtelet. — Audiences des ambassadeurs de Venise. — Le commandeur de Thianges. — Conclusion de la paix. — Otages anglais. Allocution du Roi. — Concert et comédie à la Cour. La loge de la Reine. — Nouvelle salle de spectacle des cabinets. Détails et dépenses. — Opéra représenté sur le théâtre des cabinets et acteurs. — Le Roi va prendre le café à la Meutte. — Il passe la revue des houlans du maréchal de Saxe. Détails sur ce régiment. — Le Roi soupe à la Meutte avec ses enfants; il leur marque beaucoup d'amitié. — Audience de la Reine. — Nominations d'ambassadeurs. — Pension donnée. — Serment de l'abbé de Châtillon-sur-Saône. — A qui prêtent serment les généraux d'Ordre. — Élection de l'abbé de Cîteaux. — Suite de l'affaire du prince Édouard.

Du vendredi 1^er^ novembre, Paris. — J'ai toujours oublié de marquer que l'on joua jeudi 24 octobre, à Fontainebleau, la tragédie de *Sémiramis*. C'est une pièce de Voltaire, qui a été fort critiquée; tout le monde convient cependant qu'il y a les plus beaux vers qu'on puisse en-

tendre; on y trouve beaucoup de scènes inutiles, d'autres peu vraisemblables; un tombeau sur le théâtre, qui fait un effet singulier; en tout un manque de conduite dans la pièce. Cependant elle a déjà eu quinze représentations à Paris jusqu'à présent, et il paroît qu'elle a été assez bien reçue à la Cour. Les comédiens italiens comptoient donner une parodie de cette pièce : c'est l'usage; ils en donnent des plus belles tragédies. On en a vu d'*Alzire*, d'*Inès de Castro*, même du *Cid;* et ces plaisanteries, souvent assez mauvaises, n'ont pas fait tomber les pièces. Cependant Voltaire a été fort inquiet quand il a su qu'il y avoit une parodie de *Sémiramis;* il a écrit à M. de Fleury, à M. de Maurepas, à M^me^ de Luynes et peut-être à d'autres; il a outre cela écrit à la Reine (1), et a

(1) Voici, d'après l'édition des *œuvres* de Voltaire donnée par M. Beuchot, tome LV, page 203, la lettre de Voltaire à la Reine. Nous n'avons pas retrouvé dans les archives du château de Dampierre celle écrite par Voltaire à la duchesse de Luynes.

Le 10 octobre.

Madame, je me jette aux pieds de Votre Majesté. Vous n'assistez aux spectacles que par condescendance pour votre auguste rang, et c'est un sacrifice que votre vertu fait aux bienséances du monde. J'implore cette vertu même, et je la conjure, avec la plus vive douleur, de ne pas souffrir que ces spectacles soient déshonorés par une satire odieuse qu'on veut faire contre moi, à Fontainebleau, sous vos yeux. La tragédie de *Sémiramis* est fondée, d'un bout à l'autre, sur la morale la plus pure; et par là du moins elle peut s'attendre à votre protection. Daignez considérer, Madame, que je suis domestique du Roi et par conséquent le vôtre. Mes camarades les gentilshommes du Roi, dont plusieurs sont employés dans les cours étrangères, et d'autres dans des places très-honorables, m'obligeront à me défaire de ma charge si j'essuie devant eux et devant toute la famille royale un avilissement aussi cruel. Je conjure Votre Majesté, par la bonté et par la grandeur de son âme, et par sa piété, de ne pas me livrer ainsi à mes ennemis ouverts et cachés, qui, après m'avoir poursuivi par les calomnies les plus atroces, veulent me perdre par une flétrissure publique. Daignez envisager, Madame, que ces parodies satiriques ont été défendues à Paris pendant plusieurs années. Faut-il qu'on les renouvelle pour moi seul, sous les yeux de Votre Majesté. Elle ne souffre pas la médisance dans son cabinet, l'autorisera-t-elle devant toute la Cour? Non, Madame; votre cœur est trop juste pour ne pas se laisser toucher par mes prières et par ma douleur, et pour faire mourir de douleur et de

demandé avec instance que cette parodie, qu'il appelle une critique, ne fût point jouée, disant que c'étoit le déshonorer, et que comme il a une charge de gentilhomme ordinaire du Roi, le déshonneur retomberoit en quelque manière sur ses confrères. Il est outre cela historiographe de S. M., comme je l'ai dit dans le temps. La Reine, à qui Mme de Luynes voulut faire voir la lettre de Voltaire, dit qu'elle en avoit reçu une pareille, mais qu'elle ne se mêloit point de demander ou d'exclure des pièces, à moins qu'il n'y eût des choses trop libres. Effectivement, pour la Comédie françoise, la Reine se fait scrupule de demander une pièce plutôt qu'une autre, de même que pour les opéras que l'on joue à ses concerts; et malgré toutes les instances des premiers gentilshommes de la chambre, ils n'ont jamais pu obtenir cette grâce. M. de Fleury a donné ordre que la parodie ne fût point jouée.

Mercredi il y eut comédie à Fontainebleau; la Reine, M. le Dauphin, Mme la Dauphine ni Mesdames n'y allèrent point; ils étoient tous enfermés, faisant leurs dévotions le lendemain. Avant-hier, le Roi alla à la chasse et revint aux premières vêpres. Hier, jour de la Toussaint, M. l'abbé Josset, chanoine de Metz, prêcha et fit un fort bon sermon; c'est le premier sermon de l'Avent.

J'ai toujours oublié de marquer ce que M. l'archevêque de Sens (Languet de Gergy) me dit il y a quelques jours à Fontainebleau: que M. Le Monnier, de l'Académie des sciences (1), a passé en Angleterre pour observer la der-

---

honte un ancien serviteur, et le premier sur qui sont tombées vos bontés. Un mot de votre bouche, Madame, à M. le duc de Fleury et à M. de Maurepas suffira pour empêcher un scandale dont les suites me perdraient. J'espère de votre humanité qu'elle sera touchée, et qu'après avoir peint la vertu je serai protégé par elle.

Je suis, etc.

(1) Le Monnier (Pierre-Charles), reçu à l'Académie des sciences en 1735 pour l'astronomie, était membre de la Société royale de Londres. Ce savant astronome naquit en 1715 et mourut en 1799.

nière éclipse de soleil. Il a trouvé qu'on y avoit perfectionné l'invention des télescopes. Les télescopes de quinze à seize pouces de long grossissent les objets, à ce que l'on prétend, trois cents fois. Un médecin anglois, s'étant trouvé à son aise par un legs qui lui a été fait, en a fait faire un de douze pieds, qui coûte 12,000 livres; il prétend que ce télescope grossit les objets treize cents fois.

Du dimanche 3, *Paris*. — On me mande que le compliment du jour de la Toussaint a été fort beau; M. l'abbé Josset y a parlé de la gloire du Roi et de sa modération dans les succès, modération dont il vient de donner des preuves en accordant généreusement la paix à l'Europe sans rien réserver de ses conquêtes. Il ajouta : « J'ai été assez heureux, Sire, dans d'autres circonstances (1), et en devenant l'interprète de la nation, d'être le premier à donner le titre à V. M. de *Bien aimé*. Quel nouveau bonheur pour moi, Sire, d'être le premier dans la chaire de vérité à vous féliciter sur ce grand œuvre de la paix, que V. M. vient de consommer si glorieusement. »

On me marque aussi que c'est M^me^ de Brionne qui a quêté le jour de la Toussaint; et que ce même jour il y eut grand couvert dans la pièce entre la galerie des réformés et le cabinet ovale; la Reine n'y soupa point, parce qu'elle est incommodée; elle soupa chez elle avec ses quatre dames du palais de semaine. Madame, qui fait gras, soupa chez elle.

Il y a eu comédie le jour des Morts. La Reine, M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine ni Mesdames n'y ont point été ce jour-là.

Il est décidé que le Roi ne reviendra que le 23 à Versailles.

C'est M. l'évêque de Chartres (Fleury), qui a officié le jour de la Toussaint.

---

(1) C'étoit à Metz, dans un sermon devant la Reine. (*Note du duc de Luynes.*)

Du lundi 4, Paris. — On me mande aujourd'hui de Fontainebleau qu'on a appris la mort de M. San-Istevan ; il étoit Espagnol ; il avoit été gouverneur de l'Infant don Carlos et ensuite son premier ministre pendant quelques années, depuis qu'il avoit pris possession du royaume des Deux-Siciles.

M. de Tillières mourut hier ; il avoit soixante-dix-neuf ans ; il laisse deux enfants, un fils de même nom, qui a épousé M^lle^ de Jonzac, et une fille, qui est M^me^ la duchesse de Châtillon ; elle avoit épousé en premières noces M. de Manicamp.

On apprit hier la mort de M^me^ d'Heudicourt, veuve du grand louvetier ; elle étoit sœur de M. d'Hautefort, qui avoit épousé en premières noces M^lle^ de Duras, et dont la deuxième femme est Harcourt. M^me^ d'Heudicourt ne laisse qu'une fille, veuve de M. de Belzunce (Castelmoron).

Du mercredi 6, Paris. — On me manda hier de Fontainebleau que la compagnie aux gardes de M. de Malides sera vendue au profit de ses enfants. M. de Malides étoit ancien capitaine aux gardes ; il est mort il y a quelque temps. Le premier à monter étoit le chevalier de Champignelles, aide major, qui a bien servi ; apparemment que l'état de la succession de M. de Malides a déterminé le Roi à donner le prix de la compagnie aux enfants ; et pour dédommagement, S. M. a accordé le brevet de capitaine au chevalier de Champignelles.

La Reine continue à souper chez elle avec ses dames de semaine, presque tous les jours qu'il n'y a pas grand couvert, et à jouer à cavagnole après souper.

Les deux princes cadets de Wurtemberg arrivèrent à Fontainebleau il y a deux ou trois jours.

Il y eut hier conseil de dépêches, et M. le duc de Penthièvre y entra, parce qu'il s'agissoit d'affaires concernant la marine.

Il y a encore eu comédie italienne le lundi 4.

Du jeudi 7, Paris. — Lundi dernier, 4 de ce mois, ma

belle-fille accoucha d'un garçon (1). Le Roi a fait l'honneur à Mme de Chevreuse d'envoyer un gentilhomme ordinaire lui faire compliment; M. le Dauphin a envoyé M. de Saint-Sauveur; la Reine un page, comme c'est l'usage. Mesdames ont envoyé M. du Saussoy, écuyer de main de Madame.

Du vendredi 8, *Paris.* — Il y eut hier comédie à Fontainebleau, où on joua *Gustave* (2). La Reine continue à souper chez elle les jours qu'il n'y a pas grand couvert, et à jouer après souper.

Mon frère, qui alla hier à Fontainebleau pour faire son service auprès de Mme la Dauphine, me mande qu'il a été reçu de la Reine avec des marques de bonté au-dessus de toute expression; qu'elle lui a fait cent questions sur la santé de Mme de Luynes, à laquelle elle paroît prendre l'intérêt le plus vif, et de la manière la plus aimable.

Du dimanche 10, *Paris.* — J'ai parlé ci-dessus d'un

---

(1) C'est le troisième que mon fils a eu. Le premier, avec la fille de M. le prince de Grimberghen, est mort en venant au monde; il a eu de Mlle d'Egmont deux filles, dont l'aînée est morte, et deux garçons. Celui-ci est le second fils; il a été tenu sur les fonts de baptême par M. de Grimberghen et par Mme d'Egmont (Villars). La santé de M. de Grimberghen ne lui ayant pas permis d'aller à Saint-Sulpice, c'est mon frère M. l'évêque de Bayeux qui a eu sa procuration et qui l'a tenu en son nom. Il a été nommé Charles-Louis-Joseph-Amable : Charles est mon nom et la fête du jour où il est né; Louis-Joseph est le nom de M. de Grimberghen, et outre cela Louise est celui de feu Mme de Luynes, qui s'appeloit Louise Léontine; Amable est le nom de Mme d'Egmont. On avoit compté que si c'étoit une fille, elle seroit tenue par M. de Bayeux et par Mme d'Aremberg, qui est sœur de feu M. d'Egmont et tante de Mme de Chevreuse, et on avoit aussi remis à cette occasion à administrer les cérémonies du baptême à ma petite-fille, qui n'a été qu'ondoyée en venant au monde. Ainsi M. de Bayeux, en même temps qu'il a tenu au nom de M. de Grimberghen le petit garçon qu'on appelle le comte d'Albert, avec Mme d'Egmont, qui agissoit en son nom, a tenu en son nom la petite-fille avec Mme d'Egmont, qui agissoit au nom de Mme d'Aremberg. Ma petite-fille a été nommée Marie-Pauline : Marie est un des noms de mon fils, et mon frère s'appelle Paul, parce qu'il a été tenu par feu M. de Beauvilliers. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) *Gustave Vasa*, tragédie de Piron.

aventurier qui s'est dit fils aîné de M. le duc de Modène, et qui a donné quelques inquiétudes ici par rapport à la Martinique. Je joins ici l'extrait d'une lettre de M. le duc de Béthune, écrite à M^me^ de Luynes, de Fontainebleau, du 8.

« S. M. nous a dit en entrant au conseil que le faux prince de Modène, après s'être évadé, avoit fait la sottise de passer en Espagne, accompagné de son cortége d'environ cent personnes, sans changer de nom, apparemment prétendant soutenir son imposture, et qu'il avoit été arrêté et toute sa suite, à Séville (1); qu'il avoit avant de partir demandé à emprunter de l'argent au receveur de M. le duc de Penthièvre, qui lui avoit répondu qu'il ne le pouvoit pas; réponse très-judicieuse, mais qui fut suivie d'une démarche bien imprudente et même folle, si on le peut dire, puisqu'il lui avoit remis tous les deniers de sa caisse en disant qu'il y avoit longtemps qu'il étoit embarrassé pour trouver une occasion pour les envoyer à son maître, et que celle qui se présentoit lui paroissoit des plus favorables. C'est M. l'ambassadeur d'Espagne qui a annoncé cette nouvelle au Roi; la détention est sûre, mais il pourra arriver qu'il y aura des variations sur les circonstances qui l'accompagnent. »

Il est parlé aussi dans cette lettre de l'abbé de Bonneguise, aumônier de quartier de M^me^ la Dauphine, qui tomba, le 7, évanoui dans la tribune par l'effet d'une indigestion, et qui, après avoir fait grande peur à la

(1) J'ai appris aujourd'hui que le prétendu prince de Modène, en arrivant à Séville, avoit demandé au gouverneur une garde d'honneur. Le gouverneur dépêcha sur-le-champ un courrier à Madrid, et l'on y étoit instruit d'ici que ce prince étoit un aventurier. Cet avis avoit été aussi envoyé dans tous les ports de France et d'Espagne. On manda donc de Madrid au gouverneur de le faire arrêter. La nouvelle dont M. de Béthune parle dans sa lettre étoit celle de l'arrivée du prince à Séville. M. d'Huescar dit au Roi qu'il ne doutoit pas qu'il ne fût arrêté, mais ce n'est que d'hier que l'on sait qu'il l'a été avec toute sa suite et tous ses effets. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 25 novembre.)

Reine (1) et à tout ce qui étoit présent, en a été quitte pour un fort grand coup à la tête sans aucune suite fâcheuse.

Nos politiques prétendent que le faux prince de Modène étoit un homme aposté par les Anglois, avant qu'il fût question de traité, pour faire révolter la Martinique. Ses manières douces, engageantes et quelquefois nobles et même hautes, ses lettres à M^me^ la duchesse d'Orléans, à M. et à M^me^ de Modène, à M. de Penthièvre, ont séduit presque tous ceux qu'il a trouvés ; on lui a prêté de l'argent de tous les côtés ; les Jésuites même et les Dominicains (2) n'ont pas cru devoir lui en refuser. Je demandai hier à M. le duc de Penthièvre ce qu'il savoit de son receveur. Il me dit qu'il avoit vu une lettre de ce receveur ; que le prince (c'est ainsi qu'il appelle cet imposteur) lui ayant demandé de l'argent, il lui avoit donné environ 30,000 livres en 5,000 piastres qui appartenoient audit receveur, et que cette somme n'ayant pas paru suffisante à ce prétendu prince, qui se disoit beau-frère de M. le duc de Penthièvre, le receveur avoit cru faire sa cour à M. l'amiral en entamant les deniers de sa recette. Le receveur ne fait point d'autre détail. Il marque seulement qu'il désiroit avoir une occasion d'envoyer à M. de Penthièvre l'argent qui est entre ses mains. M. de Penthièvre m'a

---

(1) La Reine sortit avec précipitation de sa tribune sans attendre la fin de la messe. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Le P. Vassal m'a dit aujourd'hui qu'il reçut il y a quelque temps une lettre du supérieur des Dominicains de la Martinique, par laquelle il lui mandoit, du 2 juillet : « Il y a dix-neuf jours que nous avons l'honneur d'avoir ici M^gr^ le prince de Modène et toute sa suite ; nous avons cru ne devoir rien épargner pour le bien traiter. »

Cet imposteur a resté à la Martinique jusqu'au 10 d'août ; il est vrai qu'il n'a pas toujours été chez les Dominicains. Le P. Vassal ignore si la séduction a été jusqu'au point qu'ils aient emprunté de l'argent pour lui en donner ; mais quand ils n'auroient fait que de le défrayer et sa suite, pendant plusieurs jours, ce seroit toujours un objet considérable ; ils l'estiment à vue de pays 5 ou 600 livres par jour. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 25 novembre.)

dit il y a longtemps qu'il comptoit avoir à toucher de ses droits dans cette partie du monde environ 5 à 600,000 livres. Il ignore jusqu'à présent quelle partie de cette somme a été remise entre les mains du prétendu prince de Modène et quels moyens il pourra avoir pour se faire rendre ce qui a été emporté.

Mon frère me mande aujourd'hui, de Fontainebleau, que Mme la princesse de Conty étant allée se promener dans la forêt y avoit trouvé des champignons; je ne sais si ce n'est pas de prétendues oronges qu'on lui avoit apportées comme excellentes; elle les avoit fait accommoder et en avoit mangé en arrivant. Soit la quantité, soit la qualité, et peut-être l'une et l'autre, elle eut le soir une indigestion si violente que l'on crut que c'étoit une attaque d'apoplexie. M. l'archevêque de Sens fut appelé; on la crut à toute extrémité; elle a été dix heures sans connoissance; ce n'est que ce matin qu'il y a eu une évacuation qui donne lieu d'espérer que cet accident n'aura point de suite.

M. le duc d'Aiguillon, qui lui est attaché depuis longtemps et qui lui a de grandes obligations, a appris ici ce matin l'état violent d'hier au soir; il a voulu partir dans le moment, et a demandé sa chaise; on lui a conseillé de différer de quelques heures pour attendre de secondes nouvelles. Soit par l'effet du saisissement que lui a causé cette réponse (1), soit par une disposition naturelle, il est tombé en apoplexie, et jusqu'à présent tous les remèdes les plus violents n'ont fait aucun changement à son état.

Du vendredi 15, *Paris.* — Mme la princesse de Conty arriva hier de Fontainebleau; elle voulut en arrivant

(1) Les médecins croient que c'est l'effet du saisissement. Il est vrai que chez lui, à Véret, il y a trois mois, il tomba tout d'un coup, perdit connoissance, et que depuis cet accident il n'avoit voulu faire aucun remède. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 15 novembre.)

aller descendre chez M. d'Aiguillon, qui est beaucoup mieux sans être entièrement hors d'affaire.

J'ai toujours oublié de marquer qu'il y a douze ou quinze jours M. le duc de Gesvres vint ici de Fontainebleau pour parler au prince Édouard de la part du Roi. M. de Gesvres avoit apporté une lettre, de la main du Roi, des plus fortes et des plus tendres; il s'agissoit de déterminer le prince Édouard à sortir du royaume, d'autant que l'on n'a pu éviter de stipuler cette condition comme essentielle dans le traité avec l'Angleterre. Il répondit à M. de Gesvres qu'il savoit bien que le Roi étoit le maître dans son royaume, mais que pour lui il n'en sortiroit point, à moins qu'on ne le mît en pièces. Il va et vient dans Paris; on le voit partout, aux promenades et aux spectacles. Le Roi a écrit au roi d'Angleterre (1), à Rome, pour concerter avec lui les moyens de faire exécuter le plus doucement qu'il sera possible cette condition nécessaire à la paix.

Je croyois avoir marqué que le départ de M^me^ la Dauphine, qui devoit être le 13, pour Versailles, a été remis au 18; elle partira avec la Reine. Ce changement est par rapport à sa santé, qu'on regarderoit comme fort bonne si on n'avoit pas autant de désir de la voir grosse.

On me manda, il y a quelques jours, de Fontainebleau, qu'on y avoit jugé un procès au conseil de dépêches entre le parlement d'Aix et celui de Toulouse. Comme on ne me marquoit aucun détail, je priai mon frère, qui étoit à Fontainebleau, de me mander ce qu'il apprendroit de cette affaire; je joins ici l'explication qu'il m'a envoyée; c'est ce qui suit :

M. de Séguiran, avocat général du parlement d'Aix, a été accusé d'avoir fait deux faux billets; les preuves de ce crime de faux paroissoient évidentes. Le parlement

(1) Je ne suis pas sûr de ce fait. (*Note du duc de Luynes.*)

d'Aix, voulant sévir contre lui, a demandé au procureur général de prendre fait et cause contre son confrère comme partie publique. Le procureur général a rendu compte à M. le chancelier des moyens sur lesquels on établissoit la preuve du crime de faux et de l'ordre qu'il recevoit de son parlement pour agir. M. le chancelier a approuvé qu'il intentât contre son confrère l'action pour la preuve du crime ; en conséquence, le procureur général l'a dénoncé. Son procès a été instruit ; il a été atteint et convaincu, condamné à se défaire de sa charge et à payer une amende considérable. Il s'est pourvu en cassation au conseil ; l'arrêt du parlement d'Aix a été cassé, et on a renvoyé, selon l'usage, la cause à un autre parlement. Le parlement désigné par l'arrêt étoit le parlement de Toulouse. M. de Séguiran, qui avoit été le promoteur de toute l'odieuse affaire du P. Gérard (1), soutenu de la bourse et du crédit de tout le parti janséniste, a gagné sa cause, à Toulouse, contre l'avis des meilleures têtes de la grande chambre. Le procureur général du parlement d'Aix s'est aussi pourvu en cassation de cet arrêt au conseil. Le 8 de ce mois, l'affaire portée au conseil, cet arrêt a été cassé en ce qu'il avoit autorisé le S^r de Séguiran à prendre le procureur général à partie et en ce qu'il avoit condamné ledit procureur général, partie publique, à des amendes considérables. M. le chancelier a écrit de la part du Roi à Messieurs du parlement d'Aix que S. M. étoit extrêmement satisfaite du zèle qu'ils avoient marqué dans cette occasion pour la manutention du bon ordre et de la justice. Il a été ordonné de la part de S. M. au S^r de Séguiran de se démettre de sa charge, et fait défense à Messieurs du parlement d'Aix de lui en laisser faire aucunes fonctions.

Le départ différé de M^me la Dauphine, comme je viens de le marquer, a donné occasion à une contestation. La

(1) Jésuite, mort en 1733, célèbre par le procès qui lui fut intenté en 1731, à propos de l'une de ses pénitentes, Catherine Cadière.

bouche de Mme la Dauphine étoit partie; ainsi c'est M. le Dauphin qui lui a donné à dîner et à souper. Ce sont, comme je l'ai marqué, les officiers du Roi, c'est-à-dire un détachement de la bouche, qui sert M. le Dauphin; les officiers ont prétendu que c'étoit à eux à mettre sur table et à desservir, et non pas les femmes de chambre de Mme la Dauphine, et qu'ils ne devoient céder l'honneur de servir Mme la Dauphine qu'à Mme de Brancas ou à Mme de Lauraguais; ils ont allégué l'exemple de ce qui se passe chez Mesdames. Il est certain que chez Mesdames, comme je l'ai dit, ce sont les officiers du Roi qui servent sur table, et qui même présentent tout le service à Mesdames, excepté lorsque Mme la maréchale de Duras y est; mais jamais les femmes de chambre de Mesdames ne servent ni à dîner ni à souper. Cependant, au dernier voyage de Compiègne, la bouche de Mme la Dauphine n'étant point encore arrivée, elle mangea pendant quelques jours de la bouche de M. le Dauphin; Mme de Brancas la servit; les femmes de Mme la Dauphine mettoient sur table, desservoient et présentoient les assiettes, soucoupes, etc., à Mme de Brancas. Mon frère même y fit une fois les fonctions de premier aumônier. Il est vrai que le lendemain M. le cardinal de Soubise dit le *Benedicite* et les grâces au dîner comme grand aumônier. Cet exemple de Compiègne étoit vraisemblablement un abus, puisqu'il est absolument contraire à ce qui se pratique pour Mesdames. Dans cette occasion-ci, les officiers du Roi disent que ceux qui étoient à Compiègne étoient de jeunes gens, peu instruits de ce qui doit s'observer. L'affaire a été portée au Roi, qui, après avoir demandé à Mme la maréchale de Duras l'usage de chez Mesdames, a dit que cet exemple décidoit; en conséquence, ce sont les officiers du Roi qui ont mis sur table et desservi, et qui ont présenté les soucoupes, les serviettes et assiettes à Mme de Brancas ou à Mme de Lauraguais.

Mme la princesse de Conty, dont j'ai marqué le retour

à Paris, a certainement été la plus malade de tous ceux qui ont mangé des champignons, puisqu'elle a pensé en mourir; mais plusieurs autres en ont été incommodés, entre autres M^mes^ de l'Hôpital et de Montmorin et M. l'évêque de Lavaur (Malezieux).

Du samedi 23, *Versailles.* — Il y a plusieurs jours que je n'ai écrit; ainsi je mettrai tout de suite ce qui est arrivé depuis la dernière date de ces Mémoires.

M^me^ la duchesse de Penthièvre accoucha le 18, à Paris, d'un troisième garçon, qu'on appelle le duc de Châteauvillain.

Le 19, le nouveau curé de Saint-Sulpice prit possession de la cure : il s'appelle l'abbé Dulau; il est neveu du chevalier, aujourd'hui comte, d'Allemans, qui a été longtemps lieutenant-colonel du régiment du Roi et qui s'est retiré depuis quelques années avec le cordon rouge. L'abbé Dulau a été élevé au séminaire de Saint-Sulpice; depuis il fut envoyé supérieur du séminaire d'Orléans. Il y a environ trois ans, que M. Languet de Gergy, ancien curé, qui est fort âgé, étant dans l'intention de résigner sa cure, pria M. Couturier, supérieur général du séminaire de Saint-Sulpice, d'engager M. Dulau de venir faire les fonctions de vicaire de la paroisse; l'arrangement étoit fait pour qu'au bout de trois ans, dont on étoit convenu, il résignât sa cure. Ce temps devoit expirer à Noël prochain; M. l'abbé Dulau ne marquoit aucune impatience que cette affaire fût finie; il redoutoit de remplacer un homme comme M. de Gergy, qui a rendu des services aussi importants à cette paroisse, tant par rapport au bâtiment de l'église, qui est presque achevé et qu'il a commencé en 1720 avec une promesse de 100 écus qu'il n'avoit pas encore touchés, que par rapport à l'entretien et au soulagement des pauvres. La seule communauté de l'Enfant-Jésus est un monument du zèle de M. de Gergy; il y entretient depuis plusieurs années cinq ou six cents femmes qui gagnent leur vie en travaillant; et outre cela,

il y a actuellement trente-quatre demoiselles, qui font des preuves comme à Saint-Cyr, et l'on y est même encore plus difficile. Cette bonne œuvre ne s'est soutenue jusqu'à présent que sur la charité des fidèles, le Roi n'ayant pas encore jugé à propos d'y joindre aucun bénéfice pour la fonder. L'article des pauvres doit être aussi un objet très-considérable. Du temps de M^lle^ de Beauvau, morte en 1735, qui s'étoit chargée de tout ce détail des pauvres de cette paroisse, il y en avoit environ 30,000 dans la paroisse de Saint-Sulpice. M. de Gergy joignoit à tous ces différents détails celui des instructions et du confessionnal; il avoit un talent merveilleux pour tirer des aumônes de tous ceux qu'il connoissoit, et donnoit l'exemple, ayant vendu son bien pour soulager les pauvres. Il est aisé de juger que M. l'abbé Dulau, dont le caractère est doux et la piété solide, redoutoit la place qui lui étoit destinée; mais M. d'Allemans, voyant que l'affaire ne finissoit point, et trouvant peu convenable que l'on attendît jusqu'à la dernière extrémité du terme, alla trouver M. l'archevêque de Paris, qui envoya querir M. de Gergy et M. Dulau, et après avoir parlé à l'un et à l'autre séparément, le samedi 16 de ce mois, il termina enfin cette affaire.

M^me^ la duchesse d'Humières mourut à Paris la nuit du 18 au 19 de ce mois; elle étoit Humières; elle avoit quatre-vingt-trois ans et demi; il y avoit environ un an qu'elle étoit en enfance; elle avoit eu une figure très-agréable, et il étoit encore aisé de le voir, malgré son grand âge. M. d'Humières, son mari, qui a environ cinq ans moins qu'elle, est Aumont en son nom, et n'a pris celui d'Humières qu'à l'occasion de son mariage.

Le dimanche au soir 17 de ce mois le Roi partit de Fontainebleau et vint coucher à Choisy. La Reine, M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames partirent le 18 et vinrent aussi coucher à Choisy.

La Reine, M^me^ la Dauphine et Mesdames revinrent dîner

ici le mercredi 20. Le Roi et M. le Dauphin, qui y étoient restés, ne sont revenus qu'aujourd'hui 23.

On a appris aujourd'hui la mort de M^me^ la marquise de l'Aubespine, sœur de père et de mère de M. le duc de Saint-Aignan ; elle avoit soixante-huit ans.

Du dimanche 24, *Versailles.* — J'ai oublié de marquer que l'on sait depuis environ huit jours que le roi de Pologne, duc de Lorraine, vient de créer une charge de grand maréchal des logis de sa maison avec 2,000 écus d'appointements, suivant l'étiquette de ces grandes charges, pour M. le marquis du Châtelet-Lomont, homme de grande condition, mais qui n'est pas riche ; il est lieutenant général des armées du Roi. Sa femme, qui est Breteuil, a infiniment d'esprit et capable même des sciences les plus abstraites; elle a composé un ouvrage sur l'algèbre; outre cela, elle est grande musicienne; elle joue la comédie, et depuis un an a beaucoup contribué aux plaisirs et aux amusements de la cour de Lunéville.

Du lundi 25, *Versailles.* — Le P. Vassal, chargé des affaires de l'ordre de Saint-Dominique, me parloit aujourd'hui d'un général de leur ordre, homme fameux et qui avoit même montré son zèle pour les intérêts de la France ; il s'appeloit le P. Cloche ; il mourut à Rome, au mois de février 1719. Son successeur fut le P. Pipiat, qui fut fait cardinal en 1724. En 1725 le P. Ripolle fut élu général ; il est mort, et l'on vient d'élire depuis peu dans le chapitre général, à Bologne, le P. Braimont, provençal, que l'on dit être d'un mérite supérieur et capable de remplacer le P. Cloche (1). Il y avoit quatre-vingt-quinze votants au chapitre, en comptant le P. Braimont; il

(1) Le Roi me disoit hier que le P. Braimont est homme de beaucoup d'esprit et de mérite et fort ami du Pape. Je ne sais pas d'ailleurs s'il n'y a pas eu dans des temps quelques petits soupçons sur ses sentiments; en général on accuse les Dominicains d'être Thomistes. (*Note du duc de Luynes.*)

n'y a eu que sa seule voix qui n'ait pas été pour lui.

Du mardi 26, *Versailles.* — Le nouvel ambassadeur de Venise (Morosini), qui est extrêmement petit, un peu plus grand que M. de Saint-Florentin, a eu aujourd'hui sa première audience de la Reine : c'étoit audience particulière ; il étoit conduit et présenté par M. Tron, auquel il succède et qui est entré le premier et sorti le dernier ; il étoit accompagné par M. de Sainctot, introducteur des ambassadeurs. Il a amené avec lui quelques nobles vénitiens, qui ont été présentés ce matin par M. de Sainctot à la toilette de la Reine. Comme ils ne l'avoient pas été à la toilette de M^me^ la Dauphine, cette présentation s'est faite chez elle immédiatement après celle de M. de Morosini chez la Reine. Aussitôt que M. de Morosini s'est retiré et est sorti de la chambre, M. Tron, qui est sorti après lui, comme je l'ai dit, est rentré sur-le-champ, accompagné par M. de Sainctot, et a fait un petit compliment. C'est une espèce d'audience de congé. Il s'en va à Venise, et de là ambassadeur à Vienne.

Du mercredi 27, *Versailles.* — M. le chevalier de Thianges est venu ici aujourd'hui ; il vient d'avoir de l'ordre de Malte, par son ancienneté, le grand prieuré d'Auvergne, qui vaut 15 ou 20,000 livres de rente ; il est ancien chevalier de Malte, de la langue d'Auvergne ; on l'appelle le commandeur de Thianges. On sait que dans le temps du départ du roi de Pologne, de Chambord pour la Pologne, ce fut lui qui s'embarqua sur l'escadre commandée par le chevalier d'Albert ; il portoit le cordon bleu, et on [crut] que c'étoit le roi de Pologne. Il a depuis ce temps-là été toujours attaché au roi de Pologne Stanislas, qui l'avoit fait son grand veneur ; il n'y a que deux ou trois ans qu'il s'est démis de cette charge, par un arrangement fait pour son neveu.

Il y a déjà quelques jours que l'on a appris l'échange des ratifications, et que tout est terminé à Aix-la-Chapelle ; il est arrivé depuis peu ici deux otages d'Angleterre, que

M. de Puisieux a présentés aujourd'hui; l'un s'appelle Sussex et l'autre Cathcart.

On étoit toujours ici dans l'attente du moment que l'on donneroit part de la mort de la princesse Dorothée, comme je l'ai marqué ci-dessus : M. d'Huescar n'en savoit encore rien hier; on lui avoit seulement envoyé une lettre pour M. le duc de Modène. Cette lettre lui étoit venue de Chambéry; elle lui avoit été renvoyée par l'Infant sous une double enveloppe, adressée à celui qui est chargé ici des affaires de M. le duc de Modène. Hier au soir il reçut ses paquets, dans lesquels il y avoit des lettres de la reine douairière d'Espagne, qu'il a présentées ce matin sans aucune cérémonie; il a présenté celles du Roi après le conseil d'État. Pour celles de la Reine, il les lui a présentées lorsqu'elle est sortie de table, sans que M. de Puisieux ni l'introducteur y fussent; il comptoit même les faire remettre par une femme de chambre de la Reine, si S. M. n'y avoit pas été, et il les a présentées sans attendre qu'il ait remis celles du Roi. Il comptoit porter le deuil six semaines, suivant l'usage d'Espagne; mais il m'a dit qu'il le quitteroit en même temps qu'on le quittera ici. Il m'a dit aussi que M^me^ Infante étoit partie hier, 26, de Madrid, et qu'il lui falloit dix-huit jours pour arriver à Bayonne; on compte qu'il lui en faut autant pour venir de là ici.

Du vendredi 29, *Versailles.* — J'ai marqué que les otages furent présentés le 27 par M. de Puisieux, mais ils ne le furent que comme des seigneurs anglois. Ce ne fut qu'hier matin qu'il les présenta au Roi en qualité d'otages. Milord Cathcart, le plus âgé des deux, fit un petit compliment au Roi, et le comte de Sussex présenta au Roi une lettre du roi d'Angleterre, en faisant aussi un petit compliment à S. M. Le Roi répondit en commun à tous deux avec bonté et dignité; il leur dit qu'il désiroit qu'ils se trouvassent bien dans son royaume et qu'ils s'y amusassent, et qu'en attendant qu'il écrivît au roi d'An-

gleterre il les prioit de lui mander qu'il avoit plus de confiance dans sa parole et à celle de la nation que dans tous les otages.

Ces otages sont à l'occasion de la restitution de Louisbourg, dont on ne peut pas encore avoir de nouvelles. Le roi d'Angleterre leur donne à chacun 50,000 écus pour leur dépense pendant leur séjour en France. Le comte de Sussex a dix-neuf ans; il est assez petit, et parle mal françois. Le lord Cathcart est plus grand et a un joli visage. Il y a déjà plusieurs années qu'il sert; il est parent de feu milord Stairs, et étoit avec lui au combat de Dettingen; il étoit aussi à Fontenoy et à Laufeld. A Fontenoy il fut blessé, à la fin de la bataille, à côté de l'œil droit, un peu au-dessous; malgré toutes les opérations qu'on a été obligé de lui faire, et un petit os qu'il a fallu ôter, cette blessure ne le défigure point; il porte seulement une mouche qui n'est pas fort grande; il a environ vingt et un ans.

J'ai toujours oublié de marquer que ce ne fut que dimanche dernier que la musique recommença à la messe du Roi; elle avoit eu congé dès le dimanche auparavant.

Le lundi les concerts recommencèrent chez la Reine, et le mardi les comédies.

L'on a fait une nouvelle entrée pour la loge de la Reine; on a ouvert une porte dans le palier qui est au milieu de l'escalier qui monte à la galerie des Princes; l'on passe actuellement par-dessous l'espace qui est entre ce palier et le jardin, c'est-à-dire par-dessous le passage qui conduit chez Mesdames. Cette nouvelle entrée conduit de plain-pied à la loge de la Reine, que l'on a agrandie en y joignant celle des dames du palais; sur le devant de la loge, il y a au moins neuf ou dix places, fort commodes pour le Roi, la Reine et toute la famille royale. Il y a derrière un espace suffisant pour le service. Derrière le service, une espèce de banc fort long dans lequel on met des pliants pour dix ou douze dames de la suite de la

Reine, de M^me^ la Dauphine et de Mesdames. Derrière le banc des dames, un autre banc plus étroit pour les officiers des gardes et les écuyers. Dans le nouveau passage, on a pris la largeur d'une des fenêtres pour faire une garde-robe de commodité en cas de besoin. En même temps qu'on a formé ce passage, on a détruit un tambour qui subsistoit de tous les temps dans le salon au-dessus de la comédie, dans lequel étoit un petit escalier qui descendoit à la loge de la Reine.

Mercredi dernier le Roi vit pour la première fois la nouvelle salle d'opéra construite dans l'escalier des ambassadeurs. Il n'avoit point voulu y entrer jusqu'à la première représentation qui s'est faite [mercredi]. On exécuta ce jour-là un opéra ou divertissement en trois actes, composé de trois sujets différents, un prologue et deux ballets, dont les paroles sont du S^r^ Bernard, secrétaire de M. le maréchal de Coigny et des dragons et bibliothécaire de Choisy, et la musique de Rameau (1). Le prologue est *Le Retour d'Astrée;* on avoit représenté les forges de Lemnos.

M^me^ la duchesse de Brancas faisoit ASTRÉE;

M. le duc d'Ayen, VULCAIN;

M. de la Salle, LE TEMPS;

M^me^ Marchais, UN PLAISIR.

Le premier ballet est intitulé *La Lyre enchantée.*

M^me^ de Pompadour y faisoit URANIE;

M. de la Salle, LINUS, fils d'Apollon;

M^me^ Marchais, L'AMOUR.

Le second ballet étoit intitulé *Adonis.*

M^me^ de Pompadour y faisoit VÉNUS, et y joua et chanta tout au mieux;

(1) La bibliothèque de la ville de Versailles conserve un recueil des divertissements du théâtre des petits appartements pendant l'hiver de 1748 à 1749, imprimé *par exprès commandement de Sa Majesté* sur peau de vélin. Ce recueil forme 3 volumes in-8°.

Mme Marchais faisoit L'AMOUR ;
Mme la duchesse de Brancas, DIANE ;
M. le duc d'Ayen, ADONIS ;
M. le vicomte de Rohan, UN SUIVANT DE DIANE.

M. de la Vallière a beaucoup d'honneur à l'arrangement du théâtre. Il est beaucoup plus grand que celui de la petite galerie ; les décorations sont faites avec beaucoup de goût. La place où le Roi se mit avec M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames est assez grande pour tenir environ vingt-cinq personnes. Des deux côtés de la place du Roi en allant au théâtre, il y a deux balcons, dont chacun peut tenir douze à quinze personnes. Au-dessous du Roi, en face du théâtre, il y a des gradins où étoient M. le président Hénault, M. le président Ogier, en tout trente ou quarante personnes: Entre ces gradins et le théâtre est l'orchestre, qui est plus grand que celui de la petite galerie, et contient environ quarante places. Les musiciens et les spectateurs sont fort à leur aise, et l'on entend, de partout, facilement la voix des acteurs ; le mouvement des décorations et des machines se fait avec beaucoup de facilité et de promptitude. Cet ouvrage n'est pas aussi cher qu'on se l'imagine dans le public ; le Roi demanda avant-hier à M. le contrôleur général combien il avoit donné de fois 15,000 livres. Le contrôleur général croyoit que ce n'étoit que quatre fois, mais le Roi le fit souvenir que c'étoit cinq.

Hier le Roi alla prendre du café à la Meutte avec M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames ; ensuite il monta à cheval avec M. le Dauphin ; Mme la Dauphine et Mesdames suivirent en carrosse. Il passa par la porte Maillot, et suivant les allées du Roule se rendit dans un terrain qui est entre le mur du bois de Boulogne d'un côté, les allées et le rond du Roule de l'autre. Ce fut là qu'il fit la revue du régiment de houlans de M. le maréchal de Saxe ; ce régiment, qui est partie houlans, partie dragons, est de douze cents hommes. Les dragons firent l'exercice à

pied, les houlans firent ensuite toutes les manœuvres de guerre à leur manière; ils tirèrent une espèce d'artillerie qui est plutôt de gros mousquets que de petites pièces de canon; ils tirèrent aussi beaucoup de coups de fusil. La revue et l'exercice durèrent plus de trois heures, et le Roi parut fort content. Après la revue, le régiment retourna coucher à Saint-Denis, où ils sont depuis deux ou trois jours. M. le maréchal de Saxe avoit fait une revue et une répétition de cet exercice la veille; il s'y étoit trouvé quatre ou cinq cents carrosses de Paris. Après la revue, le Roi retourna à la Meutte, où il soupa avec tous ses enfants et les dames qui les avoient suivis; il parut fort gai et fort à son aise avec ses enfants et leur marqua beaucoup d'amitié. Il étoit plus d'onze heures quand il revint ici. En arrivant, M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine vinrent chez moi, où la Reine étoit et sortoit de table.

C'est M. le maréchal de Saxe qui est chargé des recrues et remontes de son régiment de houlans et qui paye tous les officiers; en un mot il en fait toute la dépense; le Roi lui donne pour cela 50,000 livres par mois; ce régiment est parti d'hier pour Chambord, où est leur établissement; M. de Saxe y a fait bâtir pour eux un corps de caserne.

J'ai oublié de marquer que le 27 au soir, comme la Reine sortoit de chez moi, M. de Fleury y vint après le coucher du Roi; il suivit la Reine dans son appartement, et lui dit de la part du Roi que S. M. prendroit le deuil dimanche pour la duchesse de Parme. Ce deuil sera de huit jours complets, c'est-à-dire qu'on ne le quittera que le lundi 9. Les dames le porteront quatre jours en noir et quatre jours de petit deuil. M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine prennent le même jour, et toute leur maison, le grand deuil, qu'ils porteront quatre mois et demi; on a tendu dès aujourd'hui leurs antichambres de noir.

Il est réglé que mercredi prochain, 4 décembre, M. le Dauphin recevra les compliments des hommes en man-

teau et des dames en mantes; il n'est pas encore décidé si l'on fera les mêmes compliments à Mme la Dauphine.

Hier matin M. d'Ardore vint ici au lever du Roi en habit de gala (1) pour faire part au Roi de l'accouchement de la reine des Deux-Siciles, qui est accouchée d'un second prince.

Hier, après le salut, la Reine donna audience dans ses cabinets à Mme de Mirepoix (Beauvau). Mme de Mirepoix avoit déjà eu une audience particulière de la Reine à Fontainebleau; on ne doute point que M. de Mirepoix ne soit nommé ambassadeur du Roi en Angleterre, mais cet arrangement n'est pas encore déclaré.

M. de Puisieux a présenté ce matin M. de Vaulgrenant, que le Roi a nommé son ambassadeur à Madrid; il a déjà été ambassadeur à cette cour et depuis à Turin; il fut envoyé à Dresde à la mort de l'empereur Charles VII, comme je l'ai marqué dans le temps.

Il paroît presque certain que M. le président Ogier va ambassadeur du Roi en Hollande; il n'y a cependant encore rien de public sur cette affaire.

Nous apprîmes hier au soir que le Roi a donné une pension de 1,000 écus à Mme de Belzunce, dame de Mesdames. Feu Mme d'Heudicourt, sa mère, avoit 4,000 livres de pension qu'elle avoit eues à la mort de Mme de Surville, sa mère; et Mme de Surville avoit obtenu cette grâce à la mort de M. d'Humières.

Aujourd'hui le Roi, avant d'aller à la chasse, a entendu la messe dans la petite chapelle en haut. Il a reçu le serment du nouvel abbé de Châtillon-sur-Saône; c'est une abbaye régulière de Bernardins, dans le duché de Bar, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine. Celui qui y a été nommé s'appelle le P. Raffini; il a pris le nom de P. Bouteville.

---

(1) Il y a dans le texte « en habit de galles ».

Je croyois que tous les généraux d'Ordre prêtoient serment entre les mains du Roi ; mais S. M. me fit l'honneur de me dire hier qu'il n'y avoit que l'abbé de Cîteaux. Tous les généraux d'Ordre qui ont leur habitation dans le pays étranger, quoique même ils soient François, sont traités par le Roi comme les ministres étrangers. On leur fait les mêmes honneurs qu'aux envoyés : carrosse du Roi, audiences particulières, table à Versailles le jour de leur audience. L'abbé de Cîteaux n'a point toutes ces distinctions, mais il prête serment entre les mains du Roi. On pourroit croire que c'est parce qu'il a plusieurs maisons de son ordre hors du royaume ; mais ce ne peut être cette raison, puisqu'elle décideroit pour les généraux des ordres aussi répandus, et que cependant il ne subsiste pas pour d'autres. A l'égard de l'abbé de Châtillon, il a toujours prêté serment entre les mains de nos Rois.

J'ai parlé ci-devant de la mort de l'abbé de Cîteaux ; le chapitre assemblé a élu un nouvel abbé, que l'on appelle le P. Trouvé.

Il y a deux ou trois jours que M^me^ la comtesse de Bentheim (Bournonville) accoucha à Paris, dans son huitième mois.

Du samedi 30, *Versailles*. — M. le duc de Gesvres, qui est en grande liaison avec le prince Édouard, alla mardi dernier à Paris de la part du Roi pour l'engager, suivant qu'il est stipulé par le dernier traité de paix, à sortir de France et à se retirer dans la ville de Fribourg en Suisse. C'est la troisième fois qu'il exécute la même commission, sans qu'il paroisse qu'il ait fait la moindre impression sur l'esprit du prince.

DÉCEMBRE.

Présentation — M. Houel. — Révérences chez le Dauphin et la Dauphine. — Présentation et révérences chez le Roi. — Spectacle des cabinets. — Mort du musicien Pièche. - Petits concerts de M^me^ de Maintenon. — Vols

à la chapelle. — Chasses et voyages du Roi. — Suite de l'affaire du prince Édouard. — Lettre du roi Jacques au prince Édouard. — Mariage. — Événement de chasse. — Mort. — Présentation. — Fête de la Conception. — Présentation et service d'un chevau-léger âgé de sept ans. — Le faux prince de Modène. — Spectacle des cabinets et acteurs. — Arrestation du prince Édouard. — Retour de M. de Saint-Séverin. — Spectacle des cabinets et acteurs. Les enfants du Roi y assistent. — La maison du Dauphin et de la Dauphine prennent le grand deuil. — Mort. — Départ du prince Édouard. — Arrivée de Madame Infante à Bayonne. — Mort de la duchesse douairière de Saxe-Meiningen. — M. de Saint-Séverin appelé au conseil d'État. — Démission du comte d'Argenson. — Spectacle des cabinets. La Reine y assiste. — Lionceaux et mouton présentés au Roi dans le salon d'Hercule. — Morts. — Tragédie de *Catilina*. — Le prince Édouard malade à Fontainebleau. — Formule des lettres des Infants à la Reine de France et nouvelles de l'infant don Philippe. — Mariage. — Abbaye de Gifre, centre janséniste. — Le Roi n'accepte plus les démissions de duchés faites en faveur des fils des titulaires. — Jeu chez la Reine et la Dauphine. — Spectacle des cabinets et acteurs. — Dévotions de la famille royale. — Voyage de Madame Infante. — Audience de M. de Sotomajor. — Arrivée du maréchal de Richelieu. — On défait le théâtre des cabinets. Accidents. — Promotion d'officiers généraux. — Aides de camp du Roi. — Détail sur l'enlèvement du théâtre des cabinets. — Histoire de M. de Lède.

Du lundi 2 décembre, Versailles. — M^me^ la princesse de Montauban présenta hier M^me^ Howal; elle est fille de M. de Vaudray, lieutenant général, et d'une des premières maisons de Franche-Comté. Elle a dix-neuf ans; elle est actuellement grosse de trois ou quatre mois; elle n'est ni grande ni petite et est assez jolie. M. Howal, connu ci-devant sous le nom de Houel, étoit page de feu M^me^ la Dauphine (Savoie); il entra dans le régiment des gardes, qu'il a quitté depuis, et il ne sert plus. Il a été fort gros joueur. L'histoire de l'orange est singulière : il prétendoit qu'il ne lui restoit pour tout bien qu'une orange qu'on lui avoit donnée; il fit la plaisanterie de la vendre un petit écu, qu'il mit à la réjouissance, et avec lequel il gagna prodigieusement. En tout il a gagné beaucoup d'argent au jeu. Il y a quelques années qu'ayant retrouvé des titres qui prouvent que sa famille est originaire d'Écosse et que son véritable nom est Howal, il a pris ce nom et a fait reconnoître et confirmer la vérité de ses titres ici de la manière la plus authentique.

J'ai marqué qu'on doit faire mercredi les révérences à M. le Dauphin. On étoit dans l'incertitude si l'on feroit aussi des révérences à M^me^ la Dauphine; le Roi avoit chargé M. de Dreux d'examiner cequi s'étoit pratiqué en d'autres occasions semblables. S. M. décida hier que l'on feroit des révérences à M^me^ la Dauphine. Après les révérences faites je marquerai ce qui se sera passé.

On raisonnoit ces jours-ci sur ce qui s'est passé à l'occasion de la mort de la petite Madame au commencement de cette année; comme l'on ne porte point le deuil des enfants, à moins qu'ils n'aient sept ans, et que le Roi, suivant ce que m'a dit M. de Dreux ce matin, a déclaré que c'étoit son intention, il ne fut point question de deuil pour Madame, et par conséquent il n'y eut point de révérences en deuil et en cérémonie; on alla seulement comme à l'ordinaire chez M. le Dauphin et chez M^me^ la Dauphine, qui étoit cependant dans son lit.

L'antichambre de M. le Dauphin et celle de M^me^ la Dauphine sont tendues de noir et le grand cabinet; la tenture couvre même le lambris; les tables sont couvertes; les tableaux et les dessus des portes, mais les glaces ne le sont point. La salle des gardes n'est point tendue chez M. le Dauphin, ni la première pièce chez M^me^ la Dauphine.

Du mercredi 4, Versailles. — Hier mardi, jour des ambassadeurs, M. de Sainctot présenta milord Blanktir [?], jeune homme anglois, qui voyage depuis deux ou trois ans; il a été en Hollande, d'où il passa à Paris sans venir à la Cour, et s'en alla à Caen en Normandie apprendre à monter à cheval.

Tous les ministres étrangers firent hier leurs révérences à M. le Dauphin, mais sans manteau et sans aucune cérémonie. Dans tous les deuils où ils font des révérences au Roi et à la Reine en grand manteau, ils ne font nulle difficulté d'aller chez M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et chez Mesdames en grand manteau; et ils y furent ainsi à

la mort de la reine de Pologne (Opalinska), belle-mère du Roi. Il me paroît, sans que j'en sache bien le détail, qu'il y auroit eu quelques difficultés si on leur avoit proposé d'aller chez M. le Dauphin et Mme la Dauphine en cérémonie dans cette occasion-ci.

Aujourd'hui M. le Dauphin, précédé et suivi de toute sa maison en grand manteau, a été chez le Roi après la messe et ensuite chez la Reine. Mme la Dauphine, suivie de presque toutes ses dames, y a été aussi; ils sont descendus chez elle. M. le Dauphin s'est placé debout sous le dais et sur l'estrade qui est dans la pièce entre l'antichambre et sa chambre. Les six princes du sang et légitimés s'y sont rendus en grand manteau, lui ont fait la révérence, ont passé ensuite chez Mme la Dauphine pour y faire la même cérémonie. Ils ont été suivis immédiatement par tout ce qui s'est trouvé là, ministres, cardinaux, ducs, gens non titrés, conseillers d'État; je n'y ai point vu de maître des requêtes. On n'a fait que passer devant M. le Dauphin. De là on a traversé sa chambre, on a suivi le petit corridor qui mène à celle de Mme la Dauphine; nous avons tourné à gauche dans ce passage et ensuite à droite dans un petit passage découvert; c'est le reste d'une petite cour dont l'autre partie a été convertie en jardin pour Mme la Dauphine. De ce passage on a traversé une autre petite cour, et passant par le bas de l'escalier de marbre nous sommes entrés chez Mme la Dauphine; elle étoit dans son grand cabinet, debout sous le dais, accompagnée de toute sa maison; on est entré et sorti par la même porte, ce qui a causé un peu d'embarras. Cette après-dînée les dames doivent aller faire leurs révérences à M. le Dauphin et à Mme la Dauphine. Mesdames commenceront, suivies par les princesses. Il est certain, comme je l'ai marqué, qu'on ne fit point pareilles révérences à M. le Dauphin à la mort de la petite Madame, mais toute la Cour alla chez M. le Dauphin et chez Mme la Dauphine; Mme la Dauphine étoit dans son lit.

Hier on exécuta sur le nouveau théâtre des appartements le même divertissement dont j'ai parlé ci-dessus. Il fut encore mieux exécuté que la dernière fois; il n'y eut d'ailleurs d'autres différences, sinon que M. le duc d'Ayen avoit cédé son rôle du prologue à M. de Clermont, fils de M. de Clermont-d'Amboise; il a une belle voix.

Du jeudi 5, *Versailles.* — Lundi dernier mourut ici le nommé Pièche, musicien du Roi, âgé de quatre-vingt-six ans; il jouoit de la flûte allemande à la musique, et outre cela il jouoit bien de la basse de viole; lui et sa famille formoient les petits concerts particuliers que M^me^ de Maintenon avoit imaginé d'avoir chez elle pour l'amusement du feu Roi.

Ce même jour, lorsque le Roi entra à la chapelle pour la messe, on lui dit que l'on avoit volé, dans la grande tribune. Le porte-carreau enferme le carreau dans la niche qui est à gauche et où se met M^me^ la Dauphine; c'est dans cette niche que le vol a été fait; on a décousu et emporté pour environ 5 ou 600 francs de galons ou de glands. Pendant le voyage de Fontainebleau, on a volé aussi dans une petite niche qui est dans la chapelle en haut et où M^me^ la Dauphine entend souvent la messe.

Avant-hier le Roi alla à l'assemblée pour courre le cerf dans la forêt de Saint-Germain; mais le temps ne lui ayant pas permis de chasser, il dit à M. d'Ayen d'aller devant lui dans une maison qu'il a à Saint-Germain, et de lui faire préparer des saucisses et du café. Le Roi y arriva peu de temps après, déjeuna et y resta quelques moments avant de revenir ici.

Aujourd'hui le Roi est retourné courre à Saint-Germain; et au retour, souper et coucher au petit château de la Celle.

Hier, M. le duc de Gesvres reçut ordre du Roi d'aller à Paris; il partit avant dix heures du matin, et peu de temps après qu'il fut arrivé il dépêcha un courrier à M. de Pui-

sieux; il revint lui-même à cinq heures après midi, et descendit chez M. de Puisieux; il rentra ensuite chez lui, et envoya un courrier à Paris; il partit lui-même à dix heures du soir pour y retourner. Tous ces voyages sont au sujet du prince Édouard. La lettre que l'on attendoit du roi d'Angleterre de Rome est arrivée; il a été question de la faire remettre au prince Édouard; M. de Gesvres a été chargé d'aller parler à trois hommes qui sont attachés particulièrement au prince; l'un s'appelle Kely, qui a été auprès de M. le duc d'Ormond et depuis ministre du prétendant; il a été quinze ans à Londres à la tour. Un autre Hakebrat; le troisième Greené. M. de Gesvres leur a parlé, et les a priés de remettre au prince en mains propres la lettre du Roi son père, et de l'avertir de l'effet qu'elle auroit produit. Il a été instruit par eux que le prince avoit pris la lettre et l'avoit mise dans sa poche sans vouloir la lire; M. de Gesvres les a priés de vouloir bien examiner si le prince ne l'auroit point lue, et en ce cas quel effet elle auroit produit sur son esprit. Ces messieurs l'ayant averti qu'il n'y avoit pas d'apparence que ce prince voulût la lire, on a cru que le meilleur parti étoit de faire copier le double de cette lettre, que le roi Jacques avoit envoyée en même temps que celle pour son fils, et que l'un d'eux en fît la lecture au prince Édouard. C'est pour faire cet arrangement, que M. de Gesvres est parti, revenu et retourné dans le même jour. Une personne fort instruite et amie du prince Édouard disoit l'autre jour à M^me^ de Luynes que ce prince avoit dit et répété plusieurs fois qu'il avoit depuis longtemps une lettre du Roi son père, par laquelle il lui recommandoit de ne jamais rien faire que ce qu'il croiroit convenable à sa gloire et à ses intérêts, sans se mettre en peine des lettres qu'il pourroit lui écrire suivant les circonstances qui l'exigeroient (1).

(1) Ce discours a été en effet tenu par des partisans du prince Édouard;

Du vendredi 6, *Versailles.* — On m'a dit aujourd'hui que le Roi avoit fait dire au prince Édouard qu'il ne lui donnoit que trois jours pour se déterminer à sortir du royaume. M. de Gesvres est encore à Paris pour cette affaire.

Du dimanche 8, *Versailles.* — M. de Gesvres est resté plusieurs jours à Paris; il ne revint ici qu'avant-hier au soir; il rapporta une copie de la lettre du roi Jacques au prince Édouard. Le Roi a permis que cette lettre soit rendue publique; on en trouvera ici la copie. Les principaux Anglois attachés à ce prince, voyant la lettre du roi Jacques, l'ont tous quitté. M. de Bulkley, lieutenant général au service de France et qui voyoit continuellement ce prince, prit congé de lui hier matin, et lui baisa la main suivant l'usage d'Angleterre, lui disant qu'il étoit obligé de se soumettre aux ordres du roi Jacques, son souverain, et à ceux du roi de France au service duquel il avoit l'honneur d'être.

Copie de la lettre du roi Jacques au prince Édouard son fils.

Quelque soin que vous ayez pris, mon cher fils, de me cacher ce qui s'est passé entre la cour de France et vous, depuis la signature des préliminaires, je suis cependant informé de tout, et je vous avoue que je n'ai pu lire sans une vraie surprise et douleur votre lettre au duc de Gesvres du 6 de ce mois. Ni vous ni personne ne pouvoit avoir imaginé que vous pouviez rester en France malgré le Roi. Votre résistance donc à vous conformer à ses intentions, à cette occasion, ne sauroit avoir pour objet de continuer à demeurer dans son royaume; et lorsque vous parlez du regret et d'être forcé, pour vos intérêts, d'agir comme vous faites, vous montrez bien que ce n'est pas votre propre sentiment et volonté que vous servez, mais bien ceux des autres; Dieu sait qui ils sont, mais peuvent-ils être de vos amis, s'ils vous donnent de pareils conseils? Car il est manifeste qu'en résistant en cette occasion aux intérêts de S. M. T. Ch., il ne sauroit y avoir d'autre objet que de rompre

---

mais nos ministres assurent qu'il n'y a nulle réalité à cette prétendue lettre. J'ajouterai même qu'un homme en relation avec le roi Jacques m'a assuré positivement que cette lettre ne pouvoit exister. (*Note du duc de Luynes.*)

de gaieté de cœur avec le Roi et de vous attirer justement sa colère et son indignation ; et certainement aucune personne sage et raisonnable, quelque ennemie qu'elle puisse être d'ailleurs de la France, si elle vous souhaite véritablement du bien, ne pourra jamais vous conseiller (surtout dans l'état où vous êtes) de rompre avec une puissance qui se fait respecter de toute l'Europe. Pour peu que vous songiez à ce qui s'est passé depuis quelques années, vous sentirez bien que votre conduite envers moi n'a pas été telle qu'elle a dû être, et vous savez aussi avec quelle patience et modération je me suis conduit envers vous. Vous savez l'entière liberté que je vous ai donnée, et que je n'ai pas cessé de vous écrire toutes les postes, quoique vous ne me fissiez que trop voir que ce n'étoit pas de moi que vous vouliez prendre conseil ; et c'est pourquoi depuis quelque temps je ne vous en ai donné que rarement, voyant le peu d'impression que mes lettres faisoient sur vous. Mais dans le cas présent je ne saurois plus me taire ; je vous vois sur le bord du précipice et près d'y tomber, et je serois un père dénaturé si je ne faisois au moins le peu qui dépend de moi pour vous en sauver ; et c'est pourquoi je me trouve même obligé de vous ordonner, comme votre père et votre Roi, de vous conformer sans délais aux intentions de S. M. T. Ch. en sortant de bon gré de ses États. Nonobstant l'obscurité où vous me laissez sur tout ce qui vous regarde, je ne crains ni ne balance point à vous donner cet ordre, parce qu'en effet je ne fais que commander ce qui se feroit également quand je ne le commanderois point. Je ne saurois me figurer le cas où il pourra convenir, même à vos intérêts, de rompre ainsi avec la cour de France. Du reste pour vous faire voir avec quelle délicatesse je me sers de mon autorité sur vous, je ne vous prescris point le lieu où vous devez aller ; vous savez aussi bien que moi les pays où vous pouvez être en sûreté, et puisque vous n'avez pas voulu recevoir une retraite en Suisse qu'on vous a offerte, je dois supposer que vous avez en vue quelque autre retraite pour le moins aussi à portée pour vos affaires et aussi agréable pour vos compatriotes. Enfin, mon cher fils, songez sérieusement à ce que vous allez faire. Si vous résistez aux ordres de S. M. T. Ch., je prévois qu'on vous fera faire par force ce que vous ne voulez pas faire de gré ; et si on en vient à la violence, naturellement on vous conduira en cette ville, ce qui sûrement ne sera pas de votre goût ni pour votre intérêt. Quel éclat cela ne fera-t-il pas, et qu'y gagnerez-vous ? Rien certainement qu'un nom et un caractère qui vous fera peut-être perdre dans un instant toute la réputation que vous vous êtes déjà acquise ; car une vertu et une valeur qui ne se montre pas sage dans l'adversité ne sauroit jamais être considérée comme véritable et solide. Jugez de la peine et de l'inquiétude où je serai jusqu'à ce que je sache l'effet que produira cette lettre. Elle est écrite par un père qui ne

respire pour vous que tendresse, et qui est véritablement occupé de votre bonheur et de votre gloire. Je prie Dieu de vous bénir et de vous éclairer, et vous embrasse de tout mon cœur.

JACQUES, roi.

Du mardi 10, *Versailles.* — Dimanche 8 de ce mois, M. le duc de Béthune et M. le duc de Rohan (Chabot) demandèrent l'agrément du Roi pour le mariage de M. le prince d'Henrichemont avec la fille aînée de M. le duc de Châtillon et de M^lle^ de Tillières, sa seconde femme. M. d'Henrichemont, qui a dix-huit ans, est fils de M. d'Orval, grand-oncle de M. le duc de Sully, et de M^lle^ de Vatan. M^lle^ de Châtillon est née le 20 septembre 1731. On sait que M. le duc de Rohan a épousé la fille aînée de M. le duc de Châtillon, de son premier mariage avec M^lle^ Voisin. A l'égard de M. d'Henrichemont, les Sully et les Orval sont Béthune.

M. le maréchal de la Fare est arrivé de Bretagne le 4 ou le 5. Il y a tenu les États, et y a vécu grandement et magnifiquement. Il contoit dimanche dernier au Roi, au grand couvert, un événement de chasse assez singulier. Il y a en Normandie MM. de Roncherolles, qui sont de la même maison que les Pont-Saint-Pierre ; ils aiment beaucoup la chasse, et ont un équipage pour le sanglier. Il y a douze ou quinze jours qu'ils attaquèrent dans une forêt près de Coutances, qu'on appelle la forêt de Ville-Dieu, un grand sanglier, qui leur tua ou blessa onze chiens, sans pouvoir le prendre. Piqués de cette déconfiture, non-seulement ils passèrent la nuit, mais ils couchèrent sur le lieu pour recommencer le lendemain. Le sanglier fit beaucoup de chemin pendant la nuit; ils le suivirent et couchèrent encore dans l'endroit où ils espéroient le relancer le lendemain ; mais leur projet fut inutile : le sanglier alloit toujours devant lui; enfin ils ne purent le joindre que le quatrième jour, à vingt-huit ou trente lieues de l'endroit où ils l'avoient attaqué. Ils

étoient à deux lieues et demie de Rennes; ils ne jugèrent pas à propos de paroître aux États en habit de chasse, mais ils firent lever la hure et l'envoyèrent à M. de Viarmes (1), intendant de Bretagne. M. de la Fare dit au Roi qu'il avoit mangé de cette hure qui étoit d'une grosseur énorme.

On a appris hier la mort de M. de la Houssaye, intendant des finances, beau-frère de M. Lallemant de Betz et fils du contrôleur général qui avoit été chancelier de M. le duc d'Orléans; il s'appeloit M. de Cigny du vivant de son père; il est mort à Paris, il y a quatre ou cinq jours. La place d'intendant des finances a été donnée à M. de Courteil, qui revient de l'ambassade de Suisse.

M. de Puisieux présenta hier ou avant-hier M. de Paulmy, fils de M. le marquis d'Argenson, que le Roi a nommé son ambassadeur auprès des Treize-Cantons, à la place de M. de Courteil.

Hier, 9, étoit la fête de la Conception, qui a été remise à cause du dimanche. La Reine alla à la grande messe des Missionnaires, à la chapelle, suivie d'une seule de ses dames, comme elle fait toutes les fêtes et les dimanches lorsqu'elle n'est point incommodée; et elle retourne à midi et demi à la messe dans la tribune en même temps que le Roi. L'après-dînée, LL. MM. descendirent en bas au sermon, et entendirent tout de suite les vêpres, chantées en haut par la chapelle, et ensuite le salut des Missionnaires. Il n'y a point de quêteuse ce jour-là.

Hier M. de Chaulnes présenta au Roi son petit garçon, qu'on appelle le vidame, dans la pièce qui est auprès de la porte par où l'on descend à l'escalier des ambassadeurs; il le présenta pour entrer dans les chevau-légers. C'est dans cette pièce que l'on présente au Roi les gardes

(1) Camus de Pontcarré de Viarmes, maître des requêtes et intendant de Bretagne.

du corps, les gendarmes et les chevau-légers. Le major des gardes du corps (la Billarderie) avoit de nouveaux gardes du corps à présenter au Roi, et quoique les gardes aient sans contredit le pas avant les chevau-légers, il fit la politesse à M. de Chaulnes de laisser mettre son fils à la première place. Aujourd'hui, M. de Chaulnes lui a fait prendre l'ordre, dans la place ordinaire, dans le salon d'Hercule, avec le grand uniforme des chevau-légers et des bottes; il l'a ensuite présenté à la Reine, à M. le Dauphin, à M^me^ la Dauphine et à Mesdames. Le petit garçon est bien fait et a une jolie figure; il est né le 28 novembre 1741. Il s'appelle le vidame d'Amiens; c'est le nom que portent les aînés de la branche de Chaulnes; cette qualité est attachée à la terre de Picquigny, qu'il possède et qui est à trois lieues d'Amiens.

J'ai parlé ci-dessus du faux prince de Modène. On en a eu des nouvelles il y a déjà plusieurs jours. Il étoit arrêté à Séville, comme je l'ai dit; il a trouvé le moyen de se sauver dans une église de Dominicains. Les églises en Espagne sont des asiles inviolables, et quoiqu'on ait placé des sentinelles tout autour de cette église, on ne sait pas s'il ne trouvera pas le moyen de s'échapper. On croit être sûr que cet imposteur a été valet d'un des gardes du corps du Roi. Il vola 50 louis à son maître, et s'en alla à Poitiers; il avoit avec lui un déserteur, et il s'étoit déguisé en femme pour se sauver plus sûrement; arrivé à Poitiers, il alla chez un fripier, et y acheta un habit galonné; il pressa en même temps le fripier de le débarrasser du camarade qu'il avoit amené, et trouva moyen de le faire mettre en prison. Il fit dès lors grande liaison avec ce fripier, en conséquence de laquelle ce fripier a été arrêté et est en prison à Paris. De Poitiers il alla à Marseille; il fit faire un cachet et un sceau aux armes de Modène; ce fut là qu'il s'embarqua pour la Martinique. En y arrivant, il ne lui restoit plus que deux louis, qu'il donna à la première personne qui lui rendit service. Cette

générosité établit sa réputation, et tout le monde s'empressa à lui offrir de l'argent.

Du mercredi 11, *Versailles*. — Il y eut hier opéra dans les cabinets ; on y joua *Tancrède* : les paroles sont de Danchet et la musique de Campra. On ne joua que l'ouverture, et on passa le prologue ; on exécuta ensuite les cinq actes. M. le duc d'Ayen faisoit Tancrède ; M^me^ de Brancas, Clorinde ; M^me^ de Pompadour, Herminie ; M. de la Salle, Argan ; M. le chevalier de Clermont, Ismenar enchanteur. Ils chantèrent ensemble un duo, qui fut exécuté parfaitement, tant pour la musique que pour le jeu de théâtre. M^me^ Marchais fit deux rôles, celui d'une guerrière et celui d'une Nymphe. M. le vicomte de Rohan devoit faire celui d'un guerrier, d'un Silvain, et celui de la Vengeance ; mais dans les endroits où sa voix ne pouvoit aller, il étoit aidé par le nommé Bazire, haute-contre de la musique du Roi. Le spectacle étoit fort beau. La voix de M. le chevalier de Clermont est basse-taille, et celle de M^me^ de Pompadour est sans contredit ce qu'il y a de mieux. Ils sont très-bons acteurs l'un et l'autre. Les rôles les plus difficiles sont exécutés par M^me^ de Pompadour dans une perfection qui ne laisse rien à désirer. M. le duc d'Ayen n'a pas une voix aussi éclatante que M. le chevalier de Clermont, mais il chante bien et est aussi fort bon acteur.

Ce fut pendant l'opéra que le Roi reçut hier, par un billet (1), la nouvelle que le prince Édouard avoit été arrêté. M. le duc de Biron avoit reçu les ordres du Roi, dimanche 8, pour cette affaire. Le prince avoit été averti plusieurs fois qu'on seroit obligé de le faire arrêter ; il paroissoit qu'il ne vouloit en rien croire. Il n'est pas douteux qu'il avoit imaginé que, suivant l'usage, ce seroit un officier des gardes du corps qui l'arrêteroit [et

(1) C'étoit une lettre de M. Berrier, lieutenant de police ; elle fut remise à S. M. par M. de Maurepas. (*Note du duc de Luynes.*)

que s'il] avoit à être conduit quelque part, ce seroit par les mousquetaires (1). On lui avoit donné jusqu'à hier mardi pour se déterminer à obéir aux ordres du roi son père ; et comme on se doutoit bien qu'il n'en feroit rien, on avoit examiné le moyen le plus propre à exécuter ce projet, sans bruit et sans effusion de sang, ce qui étoit extrêmement difficile, ce prince étant toujours entouré d'un nombre de gens attachés à lui, et ayant formé la résolution de se tuer s'il étoit arrêté. Il a même dit depuis que si on l'avoit arrêté de la part du Roi, il n'auroit tué personne, mais que pour ses jours il en étoit le maître. Par toutes ces raisons, l'entreprise de le saisir dans les Tuileries étoit impossible, et encore plus dans sa maison, où l'on savoit qu'il avoit du monde et des armes, et où l'on croyoit qu'il avoit aussi beaucoup de poudre. Le parti fut donc pris de l'arrêter en entrant à l'opéra. M. de Biron choisit les officiers aux gardes les plus propres à conduire cette entreprise. Il en chargea M. de Vaudreuil, major, et MM. de Cornillon et de la Noix, capitaines. La garde ordinaire de l'opéra monta à trois heures, comme s'il n'avoit été question de rien ; mais on avoit fait avancer aux environs du Palais-Royal, sur les cinq heures, à l'entrée de la nuit, de quoi doubler cette garde ; il y avoit aussi des détachements par intervalle jusqu'à la porte Saint-An-

(1) M. le Prince fut arrêté dans le Palais-Royal, dans la minorité, par le capitaine des gardes de la Reine mère. M. le maréchal de Villeroy le fut en 1722 par M. de la Fare, capitaine des gardes de M. le Régent, parce que c'est toujours le capitaine des gardes de celui qui est dépositaire de l'autorité souveraine. M. le duc de Châtillon a été arrêté dans le château de Versailles par un chef de brigade des gardes du corps, en novembre 1744. M^me^ la duchesse du Maine a été arrêtée par M. de la Billarderie. Mais ici il ne suffisoit pas d'arrêter, il falloit saisir parce que le prince avoit annoncé depuis longtemps qu'il se tueroit, et c'est ce qui a déterminé à se servir des gardes françoises. On vouloit d'ailleurs que le prince Édouard n'eût aucun soupçon de la façon dont il seroit arrêté ; et pour mieux cacher le projet, les mousquetaires avoient eu ordre depuis quelques jours de ne point sortir de Paris, et le prince le savoit. (*Note du duc de Luynes.*)

toine; il y avoit un autre détachement vers la porte Saint-Honoré. On avoit commandé un plus grand nombre de sergents aux gardes. Il y avoit plusieurs carrosses de remise tout prêts, douze officiers de l'état-major avertis pour monter à cheval dans le moment, et douze caporaux ou anspessades en habits gris pour monter derrière les carrosses; M. de Biron s'étoit avancé chez M. de Lautrec, capitaine aux gardes, aux environs du Palais-Royal, pour donner ordre à tout, et avoit mené avec lui deux chirurgiens en cas d'accident. Vernage, fameux médecin, étoit aussi averti de se tenir chez lui depuis six heures jusqu'à sept heures, et si on lui amenoit un carrosse, de monter dedans sans faire aucune question. Le prince arriva entre cinq et six à l'opéra, comme à l'ordinaire; il n'avoit avec lui que trois Anglois ou Écossois qui lui sont attachés; ce sont MM. Sheridon, Gaurin et Harrington. Tout le monde entra à l'opéra comme à l'ordinaire jusqu'à l'arrivée du prince. A ce moment, suivant l'ordre qui avoit été donné, toutes les portes du Palais-Royal furent fermées et toutes les avenues; personne ne pouvoit plus sortir ni entrer, ce qui ne dura que fort peu de temps. Le prince, en mettant le pied en dedans de la barrière, fut étonné de voir devant lui plus de monde qu'à l'ordinaire; il fit un pas en arrière; dans cet instant, un sergent aux gardes, homme fort et vigoureux, nommé la Fortune (1), le saisit par les deux bras, et d'un coup de genou lui fit perdre terre; et dans le même instant deux autres sergents lui prirent les bras et deux autres les jambes. M. de Vaudreuil s'approcha, et lui dit qu'il l'arrêtoit de la part du Roi; aussitôt on l'emporta par une porte qui est dans le fond du cul-de-sac, et on le fit entrer chez Marsolan, premier chirurgien de M. le duc d'Orléans. M. de Vaudreuil s'avança, et lui

(1) Les soldats avant 1789 portaient tous des noms de guerre, qui figuraient seuls sur les états de situation.

ayant demandé la permission de mettre la main sur lui, il le fouilla, et lui trouva un pistolet chargé et bandé. Il est aisé de croire que la colère, la fureur succédèrent au premier mouvement de surprise. Le prince dit à M. de Vaudreuil tout ce que ces sentiments peuvent inspirer : qu'il faisoit un vilain métier; qu'on ne le traiteroit pas d'une façon plus dure quand il seroit à Hanovre ; que s'il avoit avec lui ses Écossois (1), il n'auroit pas éprouvé un pareil sort. M. de Vaudreuil répondit à ces propos, avec tout le respect possible, que toutes les commissions dont le Roi son maître le chargeoit lui paroissoient toujours honorables; qu'il avoit cependant une peine extrême en exécutant celle-ci, mais que sa consolation étoit d'y remarquer une nouvelle preuve des bontés du Roi pour le prince; que les ordres qu'il avoit reçus ne tendoient qu'à conserver ses jours avec le plus grand soin et la plus grande attention; que c'étoit l'objet principal dont le Roi étoit occupé, et qu'outre cela il leur étoit commandé de donner au prince toutes les marques du plus grand respect. Lorsque M. de Vaudreuil eut ôté le pistolet, le prince lui dit qu'il n'avoit point d'autres armes. M. de Vaudreuil ne crut pas devoir s'en rapporter à cette parole; il continua à fouiller et trouva un second pistolet pareil au premier et dans le même état. Pendant ce temps, on faisoit avancer un carrosse de louage à deux chevaux; on fit monter le prince dans ce carrosse; M. de Vaudreuil se mit à côté de lui, M. de Cornillon et M. de la Noix sur le devant. Six caporaux ou anspessades montèrent devant et derrière le carrosse, la baïonnette au bout du fusil. Lorsque le prince fut dans le carrosse, il fit la démonstration de vouloir se jeter par la portière, ce qui détermina ces messieurs à lui lier les bras avec des cordons de

(1) Il y a environ quinze jours que deux cents Écossois qui étoient avec lui dans Paris ont été envoyés en différents endroits.

soie. On le conduisit ainsi pendant quelques rues, et on trouva un carrosse de louage à six chevaux dans lequel on le conduisit à Vincennes. Dans le même temps qu'on arrêtoit le prince, les trois Anglois dont j'ai parlé furent arrêtés sans résistance, et furent conduits à la Bastille dans un carrosse de remise. Dans le même instant aussi, M. Berrier se transporta avec un détachement des gardes françoises dans la maison du prince, sur le boulevard, à l'entrée du faubourg Saint-Honoré; il y trouva plusieurs Anglois ou Écossois attachés au prince, dont deux jouoient au trictrac. L'un s'appelle Stuart. Il ne fut fait aucune résistance; on fouilla dans toute la maison; on y trouva vingt-cinq fusils, dont deux chargés nouvellement; dix-huit paires de pistolets, dont dix chargés; un baril de poudre de trois ou quatre livres, vide, et un autre de pareille grandeur, entamé. M. Berrier fit conduire à la Bastille tout ce qui étoit dans la maison, jusqu'au cuisinier, et fit mettre le scellé partout. Le carrosse du prince étoit suivi d'un autre carrosse, où étoient quatre sergents aux gardes; les douze officiers de l'état-major dont j'ai parlé suivoient à cheval, et les détachements des gardes françoises ne suivoient que de loin et seulement à vue, se relayant suivant les postes qu'ils occupoient. Le prince, arrivé à Vincennes, fut conduit au donjon et délié. M. de Vaudreuil lui dit alors qu'il désireroit infiniment lui donner plus de liberté, mais que pour cela il falloit qu'il voulût bien lui donner sa parole de ne point attenter à ses jours. Le prince, oubliant apparemment le second pistolet, répondit qu'on n'avoit pas voulu le croire sur sa parole, qu'il n'en avoit point à donner. Cette réponse a déterminé à le faire observer nuit et jour, sans le perdre de vue un moment. M. de Biron a confié ce soin à quatre capitaines aux gardes qui sont: MM. de Cornillon, de la Noix, la Ferrière et Tourville, et quatre lieutenants aux gardes. Ces huit officiers se relayent pour qu'il y en ait toujours deux dans sa chambre. Il y a outre cela quatre ou six sergents qui couchent dans

une chambre auprès de la sienne, et outre la garde de Vincennes, vingt-cinq grenadiers du régiment des gardes. Ces vingt-cinq grenadiers et l'officier qui les commande prennent le mot de M. du Châtelet, gouverneur de Vincennes, lequel a ordre de donner aux officiers tous les secours dont ils pourroient avoir besoin, et ces officiers ne reçoivent les ordres que de M. de Biron.

Du vendredi 13, *Versailles.* — M. de Saint-Séverin arriva hier, et fit la révérence au Roi dans son cabinet; il vient d'Aix-la-Chapelle, où tout est terminé; il n'est plus question que de la restitution des pays conquis; c'est à quoi l'on travaille tant du côté de la Flandre qu'en Italie. C'est M. du Chayla, lieutenant général, qui est chargé de terminer cette affaire en Flandre, et M. le maréchal de Belle-Isle en Italie. M. de Puisieux étant incommodé depuis hier, M. de Saint-Séverin demanda M. de Maurepas, qui étoit dans le cabinet avec le Roi; au sortir de la comédie, M. de Maurepas sortit un moment, et rentra avec M. de Saint-Séverin dans le cabinet.

Le spectacle des cabinets hier fut une comédie; c'est celle de *la Mère coquette*, qui est de Quinault. M^me^ de Pompadour faisoit le rôle de la suivante, nommée Laurette; M. de Gontaut faisoit le rôle de Champagne, qui est le valet de chambre; M. de Duras, celui de l'amoureux, qui s'appelle Acante. M. le marquis de Meuse faisoit le rôle du vieillard père d'Acante; il se nomme Crémante. M^me^ de Livry faisoit celui d'Isabelle, qui est la personne aimée d'Acante et qui désire de l'épouser. M. de Croissy faisoit le marquis ridicule; M^me^ Marchais jouoit le rôle d'Ismène, mère d'Isabelle; enfin, M. le chevalier de Clermont fit le page du marquis : c'est un rôle qui n'est pas difficile. Le spectacle étoit fort agréable, et la pièce fut jouée à merveille, surtout les rôles de M^me^ de Pompadour et de M. de Duras. Immédiatement après, on exécuta une pantomime dont la musique est de Guillemain, violon de la musique du Roi, et les danses de Dehesse; mais il est vraisemblable

que M. de Courtenvaux a beaucoup contribué à la composition de cette pièce. Le théâtre représente une espèce de foire chinoise. Les habillements sont très-agréables, les danses fort vives et fort diversifiées. On fut assez étonné de voir arriver deux chaises à porteurs sur le théâtre; dans l'une étoit Dehesse lui-même, et dans l'autre une des petites danseuses de ces ballets qu'on appelle Camille. Ils dansèrent tout au mieux l'un et l'autre. M. de Courtenvaux dansa beaucoup, et fut fort applaudi, avec raison.

M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine étoient aussi à ce spectacle; ils étoient aussi à *Tancrède*, quoiqu'en pleureuses; ces divertissements sont regardés comme exécutés en particulier, et ne tirent point à conséquence. Pour Mesdames, elles y ont toujours été cette année.

Du dimanche 15, *Versailles*. — J'ai marqué ci-dessus que toute la maison de M. le Dauphin et de M^me^ la Dauphine a pris le grand deuil et drapé. Les femmes même des menins, quoique point attachées à M^me^ la Dauphine, sont en grand deuil, et même M^me^ de Saulx, quoique dame du palais de la Reine. M^me^ de Brancas, dame d'honneur de M^me^ la Dauphine, incertaine si elle devoit draper, parce que ce deuil-ci, qui n'est point un deuil de Cour, M. de Brancas, son mari, ne drape point, le demanda au Roi. Le Roi lui dit qu'il falloit sans contredit qu'elle eût un carrosse noir et des gens habillés de noir, parce qu'il pouvoit se trouver des occasions où son carrosse suivroit ceux de M^me^ la Dauphine. Les officiers des gardes du corps qui servent chez M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine prennent le grand deuil, et mettent des pleureuses pendant qu'ils sont auprès d'eux.

J'ai aussi marqué que depuis le grand deuil, M^me^ la Dauphine ne joue point au jeu de la Reine; ils ne vont point non plus ni l'un ni l'autre à la comédie ici à la salle, mais seulement à celle des cabinets, parce que cela est censé particulier. Tous les jours, sur les six heures

du soir, Mme la Dauphine joue en particulier dans sa chambre avec ses dames, d'abord à la comète, ensuite un très-petit lansquenet. M. le Dauphin joue au piquet pendant ce temps-là chez Mme la Dauphine. La porte est fermée pendant ces jeux; un peu avant huit heures et demie, on ôte toutes les tables et préparatifs du jeu, et Mme la Dauphine voit du monde.

M. de Galiffet, capitaine aux gardes, mourut hier ici, d'apoplexie; c'est un événement heureux pour le chevalier de Champignelles, qui monte de droit à la compagnie, comme je l'ai marqué à l'occasion de la mort de M. de Malides.

M. du Châtelet est venu ce matin au lever du Roi rendre compte à S. M. du départ du prince Édouard. Ce prince, après avoir envoyé au Roi une promesse par écrit de sortir du royaume, et de n'y plus rentrer, est parti ce matin de Vincennes, seul dans une chaise à deux. Il a emmené avec lui deux ou trois Écossois qui lui sont attachés, dont l'un est milord Sheridon (1). M. de Perney, maréchal de camp et premier enseigne des mousquetaires gris, court dans une chaise derrière le prince, qu'il suivra jusqu'à ce qu'il soit hors du royaume. Tout le monde dit qu'il va au pont de Beauvoisin, qui est la séparation des États de France d'avec ceux du roi de Sardaigne. Il paroît que l'on ignore absolument quel parti il prendra lorsqu'il sera arrivé en ce lieu. On disoit ces jours-ci qu'il y avoit trente mousquetaires gris et trente des noirs commandés pour escorter le prince jusqu'à Marseille, qu'ils le suivroient lorsqu'il s'embarqueroit; on s'imaginoit que c'étoit pour être transporté à Rome et mis entre les mains du roi son père; ce bruit étoit sans aucun fondement, ou bien la promesse du prince par écrit a fait changer de projet. Le lendemain ou le surlendemain que le prince

(1) On m'a dit que le second s'appeloit Stuart. (*Note du duc de Luynes.*)

Édouard eut été conduit à Vincennes, il écrivit une lettre au Roi contenant les assurances de respect, d'attachement et de reconnoissance, termes dont il s'est toujours servi, comme je l'ai marqué ci-dessus. Cette lettre étoit écrite en tierce personne : Le prince Édouard, etc. ; mais on a été peu content du style, et l'on m'a dit qu'elle étoit écrite comme traitant de couronne à couronne. Comme il falloit prendre un parti décisif sur la façon de le conduire hors du royaume, M. de Cornillon, l'un des capitaines aux gardes qui étoient auprès de lui, eut ordre de prier le prince de vouloir bien donner sa parole qu'il sortiroit du royaume et qu'il n'y rentreroit jamais. Le prince donna cette parole verbalement, car il n'en étoit pas question dans sa lettre écrite au Roi. Aussitôt que la parole fut donnée en présence de M. du Châtelet et des quatre capitaines aux gardes, ils signèrent tous cinq un certificat qui fut apporté au Roi, et qui contenoit la réponse du prince et la parole qu'ils avoient reçue de lui. Ce fut en conséquence de ce certificat que l'on changea l'ordre qui avoit été donné aux deux capitaines-lieutenants des deux compagnies des mousquetaires pour les soixante mousquetaires destinés pour l'escorte du prince et qui devoient le mener à Rome, et l'on s'est contenté de le faire suivre par M. de Perney jusqu'au pont de Beauvoisin, où il doit prendre congé de lui.

Le Roi a reçu aujourd'hui un courrier de M. le comte de Noailles avec la nouvelle que M^me^ Infante est arrivée le 11, entre quatre et cinq heures, à Bayonne et en étoit partie le 13. La petite Infante étoit aussi arrivée à Bayonne. Le Roi compte que M^me^ Infante sera à Versailles le 30 ou le 31 de ce mois. M^me^ sa fille n'arrivera que le 3 de janvier à Versailles.

Il y a trois ou quatre jours que l'on apprit que la duchesse douairière de Saxe-Meiningen étoit morte le 22 novembre à Roushold, dans sa soixante-quinzième année. Cette princesse étoit grande-tante du roi de Prusse et fille

du feu électeur Frédéric-Guillaume le Grand. Elle avoit épousé en premières noces le duc de Courlande, père du dernier duc de ce nom, dont l'impératrice Anne de Russie étoit restée veuve ; en secondes noces, le margrave de Bayreuth, grand-oncle de celui d'aujourd'hui ; et en troisièmes, le duc de Saxe-Meiningen. Sa succession revient à la duchesse régnante de Saxe-Gotha, en vertu d'une convention entre vifs.

Le Roi a fait appeler aujourd'hui pour le conseil d'État (1) M. de Saint-Séverin ; c'étoit une récompense bien convenable à lui accorder au retour d'Aix-la-Chapelle, où il paroît que l'on a été extrêmement content de son travail. D'ailleurs il a été employé dans plusieurs autres négociations avec succès. L'usage est, comme je l'ai dit, que nul ministre d'État n'entre au conseil d'État, non-seulement la première fois, mais les autres jours, qu'après avoir été averti de la part du Roi. C'est l'huissier du cabinet qui va avertir les ministres pour chaque conseil.

Du mardi 17, *Versailles.* — J'ai appris aujourd'hui que M. le comte d'Argenson, secrétaire d'État de la guerre et chancelier de l'ordre de Saint-Louis, obtint il y a deux ou trois jours l'agrément du Roi pour se démettre de sa charge de chancelier de l'ordre de Saint-Louis en faveur de M. de Paulmy, son neveu, qui vient d'être nommé à l'ambassade de Suisse. M. d'Argenson a permission de continuer à porter le cordon rouge et la plaque ; il conti-

---

(1) Ce n'est pas le conseil d'État composé de conseillers d'État et présidé par le chancelier ; c'est le conseil d'État présidé par le Roi et composé du cardinal de Tencin, du maréchal de Noailles, des comtes d'Argenson et de Maurepas et du marquis de Puisieux.

Ce que nous appelons aujourd'hui le conseil des ministres se divisait en conseil d'État, conseil des dépêches, conseil des finances, conseil de commerce.

Le Roi présidait ces quatre conseils.

Le conseil d'État présidé par le chancelier avait une tout autre composition et d'autres fonctions.

nuera même l'exercice de cette place. Cette grâce fut décidée dans le travail du Roi avec M. d'Argenson, le 13.

Du mercredi 18, *Versailles.* — Hier, il y eut opéra chez le Roi, et la Reine y alla; M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames y étoient. On joua *Tancrède* comme la dernière fois, et il fut encore mieux exécuté. C'est un opéra un peu triste, mais dont la musique est fort belle. Le Roi trouve avec raison qu'il y a trop de monologues, car effectivement il y en a huit.

Quoique la Reine fût à l'opéra, il y eut cependant comédie ici à la petite salle, comme à l'ordinaire, le Roi voulant toujours qu'il y eût un spectacle pour la Cour.

Aujourd'hui M. de Castellane a fait sa révérence au Roi; il arrive de Constantinople, où il a été ambassadeur pendant plusieurs années.

Aujourd'hui, M. de Maurepas, au sortir de la messe du Roi, lui a présenté, dans le salon d'Hercule, deux jeunes lions mâle et femelle et un mouton de Barbarie qu'il a fait venir pour la ménagerie.

Du vendredi 20, *Versailles.* — On a appris aujourd'hui la mort du P. Ségaud, jésuite, fameux prédicateur, âgé d'environ soixante ans.

M^me^ de Vergetot mourut hier, à Paris; elle étoit fille de M. le maréchal de Bellefonds, et par conséquent sœur de M. de Bellefonds père de M^me^ de Fervaques et grand-père de la seconde belle-fille de M. de Saint-Aignan. Elle avoit quatre-vingt-un ans et étoit fort amie de M^lle^ d'Épinoy et du lieutenant civil. Elle étoit dans une grande piété; son mari, qui avoit peu vécu, étoit un homme de condition de Normandie, qui avoit servi.

On représente pour la première fois aujourd'hui, à Paris, la tragédie de *Catilina*; elle est de Crébillon. Il y a vingt ans que l'auteur a commencé cette pièce, et il en avoit lu des fragments à ses amis; il avoit négligé de la finir, et ce n'est que depuis peu qu'il l'a achevée. Il y a plus de trois mois que les loges et même les places sont

retenues pour la première représentation, et même pour plusieurs. En même temps il y a une cabale considérable contre cette pièce, et l'on vient de faire imprimer une pièce sur le même sujet traduite de l'anglois, que l'on veut mettre au-dessus de celle-ci. Si le public donne son suffrage à Crébillon, il sera dans le cas de Racine lorsque la fameuse tragédie de *Phèdre* de cet auteur parut la première fois. Pradon, fameux poëte, en ayant composé une sur le même sujet, les ennemis ou jaloux de la gloire de Racine voulurent faire tomber sa pièce en donnant des éloges à celle de Pradon, mais le suffrage du public décida en faveur de Racine.

Le prince Édouard, que l'on appelle présentement le Prétendant, est resté malade à Fontainebleau, et n'en est parti que mardi matin. Il a logé dans une auberge dans laquelle étoit, dans une chambre au-dessus de la sienne, le général Sinclair, Anglois, celui qui fit une descente sur les côtes de Bretagne il y a environ deux ans. Ce général vient passer quelque temps à Paris.

Du mardi 24. — Le 20 de ce mois la Reine reçut une lettre de l'infant don Philippe ; l'adresse de cette lettre est : *A la Reine très-chrétienne, ma sœur, cousine et mère.* J'ai peut-être déjà expliqué ci-dessus que par convention réciproque entre les deux couronnes de France et d'Espagne les Infants donnent et reçoivent des rois de France le titre de frère, comme les Dauphins avec les rois d'Espagne.

Le Roi a reçu en même temps des nouvelles de l'Infant; l'on sait qu'il passe par la France pour aller en Italie. Il vient à Grenoble, d'où il ira à Valence, à Avignon, à Aix, où il sera le 3 ou le 4 du mois prochain ; de là il se rendra à Marseille, de Marseille à Antibes, d'Antibes il ira à Parme quand tous les arrangements seront faits (1).

(1) Par le traité d'Aix-la-Chapelle, l'infant don Philippe obtenait le duché de Parme.

Il y a eu ces jours-ci quelques difficultés de la part de l'impératrice, qui ont suspendu les évacuations réciproques; c'est au sujet de quelques parties des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla que l'impératrice prétend ne devoir pas y être compris. Le palais où l'Infant doit habiter à Parme a besoin de grandes réparations; on n'y en a point fait depuis que don Carlos quitta cette souveraineté pour aller à Naples; et dans ce temps-là les Espagnols emportèrent tout ce qui fut possible : portes, fenêtres, et jusqu'aux marches d'un bel escalier de marbre, dont ils en ont construit un autre à Naples.

Le 21 M. le duc de Mortemart et son fils, le comte de Mortemart, vinrent ici demander l'agrément du Roi pour le mariage de M. le comte de Mortemart avec M^lle^ de Rouvroy. C'est la fille du colonel des dragons mort en 1729. Sa mère étoit Masson, fille d'un homme d'affaires. Le grand-père, M. de Rouvroy, est mort en 1744. Il étoit lieutenant général des armées navales; il a laissé une veuve sans enfants, qui étoit sa seconde femme, et qui s'appelle Prévôt. M^lle^ de Rouvroy a vingt-deux ans, et jouit actuellement de 2,500 livres de rente toute charge déduite; elle a été élevée à l'abbaye de Gifre près Chevreuse, où vraisemblablement on lui aura inspiré le jansénisme, car cette maison passe pour un second Port-Royal-des-Champs. Ces sentiments sont fort opposés à ceux de la maison où elle entre. M. le duc de Mortemart a demandé, en faveur du mariage, la démission de son duché en faveur de son fils, mais cet agrément a été refusé. C'est une règle générale que le Roi s'est prescrite à lui-même de n'en plus accorder.

M. le Dauphin quitta les pleureuses avant-hier à la fin des trois semaines.

La Reine descendit l'après-dînée de ce même jour chez M^me^ la Dauphine, et y joua à cavagnole. M^me^ la Dauphine jouoit pendant ce temps-là à la comète avec deux de Mesdames, et lorsque la partie fut finie elle vint se mettre au

cavagnole de la Reine, où l'on jouoit des tableaux pour elle. La Reine depuis quelque temps trouve bon que chez elle Mesdames pour leur amusement commencent une comète en même temps que le cavagnole; une de Mesdames reste seulement auprès de la Reine pour faire son jeu, et les deux autres y reviennent après la comète.

Avant-hier, la Reine et Mme la Dauphine jouèrent dans la chambre de Mme la Dauphine; le grand cabinet parut trop lugubre pour y établir le jeu. Mme de Brancas envoya demander à Mme de Luynes si le jeu étant dans la chambre, les officiers des gardes françoises et suisses pouvoient y entrer; Mme de Luynes lui manda que cela lui paroissoit sans difficulté, et en effet tout le monde entra au jeu. La chambre de Mme la Dauphine ainsi que celle de la Reine sont alternativement publiques et particulières, puisqu'à dîner tout le monde y entre, et que le soir il n'y a que les entrées.

Il y a douze ou treize jours que l'on est dans quelque espérance de grossesse de Mme la Dauphine; elle n'a sorti qu'en chaise les premiers jours; elle a gardé depuis sa chambre, et actuellement elle est sur sa chaise longue.

Du mercredi 25, *Versailles.* — Avant-hier, il y eut opéra dans les cabinets; on y exécuta le prologue et deux actes des *Éléments*, le Feu et l'Air. Ensuite l'acte de *Philémon et Baucis*, tiré du ballet de *la Paix*. Les paroles sont de Roy; la musique des *Éléments* est de Destouches, et celle du ballet de *la Paix* des petits violons. Dans le prologue, M. de la Salle fit le Destin, et Mme Marchais Vénus; dans l'acte du *Feu*, Mme de Pompadour faisoit Émilie; M. le duc d'Ayen Valère. Pour le rôle de l'Amour, ce fut un petit page de la musique, nommé Camus. Dans *l'Air*, M. de la Salle fit Ixion, et Mme de Brancas Junon; M. le vicomte de Rohan, Mercure; Benoît, de la musique, chanta le rôle de Jupiter, qui ne paroît que pour foudroyer Ixion. Mme Marchais faisoit une des Heures. Dans *Baucis et Philémon*, M. le vicomte de Rohan faisoit Philémon; Mme de Pom-

padour, Baucis; M. le duc d'Ayen, Jupiter; et M. le chevalier de Clermont, Mercure. Ce sont toujours MM. de Langeron et de Courtenvaux qui dansent, et les petits enfants, à l'ordinaire. Ce spectacle est plus agréable que celui de *Tancrède;* le sujet est moins triste, et celui-ci finit par des danses.

M. le Dauphin et Mesdames étoient en retraite; ils firent leurs dévotions hier. M^me^ la Dauphine garde sa chambre: on a quelques espérances de grossesse, qui commencent à avoir quelque fondement. La Reine n'y alla point; elle descendit chez M^me^ la Dauphine, où elle joua à cavagnole.

Hier le Roi entendit la messe dans la petite chapelle en haut et y reçut le serment de M. l'évêque de Lavaur (Fontanges). Dans le même temps la Reine entendoit la messe au grand autel. Il y avoit musique pour la messe du Roi à l'ordinaire. Le Roi n'alla point à la chasse; il entendit les premières vêpres, auxquelles M. de Lavaur officia; il entendit aussi hier au soir les matines. Il étoit dans la tribune un quart d'heure avant la Reine, et ensuite il entendit ses trois messes.

Le Roi va demain à Choisy; il ira de là le dimanche 29 à Villeroy. M^me^ Infante y arrive le 30 pour dîner; elle soupera et couchera à Choisy, et sera ici le 31. On trouvera ci-après sa route copiée sur celle du Roi; il n'y a de changement qu'un séjour, le jour de Noël, que le Roi a désiré qu'elle fît, et qui retarde son arrivée de vingt-quatre heures; ce sera vraisemblablement à Poitiers. On trouvera aussi la route de l'infante Isabelle et un état de la suite de M^me^ Infante, le tout copié sur ceux envoyés au Roi.

Il n'y eut point de grand couvert hier.

Journées de M^me^ Infante partant de Bayonne le 13 *décembre* 1748.

	Lieues.
13. De Bayonne à Dax.....	10
14. De Dax à Mont-de-Marsan.....	9
15. De Mont-de-Marsan à Roquefort.....	8
16. De Roquefort à Bazas.....	9

	Lieues.
17. De Bazas à Castres	10
18. De Castres à Bordeaux	7
19. De Bordeaux à Saint-André de Cubzac	5
20. De Cubzac à Monlieu	10
21. De Moulieu à Barbezieux	9
22. De Barbezieux à Aigre	15
23. D'Aigre à Couhé	11
24. De Couhé à Poitiers	9
25. De Poitiers à La Haye	16
26 De La Haye à Loches	10
27. De Loches à Blois	18
28. De Blois à Toury	26
29. De Toury à	

Nota. Mme Infante seroit arrivée le 30 à Versailles, mais elle n'y arrivera que le 31 parce qu'elle séjournera le jour de Noël.

Mme Infante Isabelle partira de Bayonne le 13 décembre ; elle suivra la même route que Madame jusqu'à Barbezieux.

	Lieues.
22. De Barbezieux à Saint-Cibaudant	11
23. De Saint-Cibaudant à Villefagnant	8
24. De Villefagnant à Couhé	8
25. De Couhé à Poitiers	9
26. De Poitiers à Châtellerault	10
27. De Châtellerault à La Haye	6
28. De La Haye à Loches	10
29. De Loches à Amboise	8
30. D'Amboise à Blois	10
31. De Blois à Cléry	12
1er janvier, de Cléry à Toury	14
2. De Toury à Arpajon	16
3. D'Arpajon à Versailles	9

Nota. Mme Infante Isabelle fera trois séjours et n'arrivera que le 7.

Mme de Greni-Gonzalès est gouvernante de l'infante Isabelle.

Etat de ce qui suit Madame, de Bayonne à Versailles (1).

Mme la marquise de Lède,
M. le duc de Montellano,

(1) Note de la main de Mme Infante, et envoyée au Roi.

M. Carpentero, secrétaire d'État de Mgr l'Infant,
Le confesseur,
Le médecin,
M. Coulon, garçon de la chambre,
L'ossaffata, Mme de Saint-Just,
Mme de Pau..... } caméristes,
Mme Valabouest... }
Mme..... }
Les domestiques de Mme la marquise de Lède,
Ceux de M. le duc de Montellano,
Un officier avec les joyaux,
Une fille de garde-robe,
Les femmes des caméristes,
Le Sr Helliot, cuisinier du Roi,
Le Sr Verne, de la petite écurie du Roi,
Le charron, serrurier, bourrelier, deux courriers de l'écurie du Roi,
Deux surtouts pour les équipages.

J'ai oublié de marquer que M. de Sotomajor eut audience particulière avant-hier; il vient d'Aix-la-Chapelle, où il étoit ministre plénipotentiaire et où il étoit pour les conférences pour la paix; il retourne à Madrid; nous l'avons déjà vu ici avec M. de la Mina.

Aujourd'hui, c'est Mme de Castries (Chalmazel) qui a quêté, et M. de Lavaur qui a officié.

Mme de Puisieux présente aujourd'hui Mme de Saint-Séverin (1). Elle avoit épousé en premières noces M. d'Houdetot; il y a déjà longtemps qu'elle a épousé M. de Saint-Séverin, mais elle n'étoit jamais venue à la Cour.

Du jeudi 26, *Versailles.* — M. le maréchal de Richelieu arriva hier ici; il étoit au coucher du Roi; il vient de tenir les États de Languedoc, où il s'étoit rendu de Gênes.

Dès le lendemain du dernier opéra, on a commencé à défaire le théâtre; et le grand escalier sera entièrement

(1) Fille de M. de Villemur, fermier général. (*Note du duc de Luynes.*)

libre pour le premier jour de l'an. Il est arrivé aujourd'hui un accident dans cet ouvrage ; un ouvrier, qui n'y étoit pas employé, à ce que l'on prétend, mais qui a monté en haut par curiosité, est tombé dans l'escalier et s'est tué ; il y en a eu deux autres de blessés.

Aujourd'hui, à midi, la Reine a reçu la liste de la promotion qui lui a été envoyée par M. d'Argenson ; et sachant que le Roi ne devoit la montrer à Choisy qu'à huit heures, elle n'a voulu communiquer la sienne qu'un moment avant souper (1).

Du samedi 28, *Versailles.* — Avant-hier, le Roi donna 2,000 écus de pension à chacun de ses aides de camp ; il y en a eu dix, dont neuf sont vivants : MM. de Picquigny (aujourd'hui duc de Chaulnes), de Richelieu, d'Ayen, de Luxembourg, d'Aumont, de Soubise et de Meuse. Ils furent nommés en 1744 avec M. de Boufflers, qui est mort. Le Roi a eu depuis pour aides de camp M. de Tingry et M. le marquis de Gontaut. S. M. a suivi dans cette occasion-ci l'exemple du feu Roi, qui avoit accordé pareille pension à chacun de ses aides de camp. Feu M. le duc d'Elbeuf, mort depuis environ un an, fort âgé, et qui avoit été aide de camp du feu Roi, a joui jusqu'à sa mort de cette pension.

Du lundi 30, *Versailles.* — M. le Dauphin alla avant-hier à Choisy. Mesdames y sont allées aujourd'hui ; elles ne reviendront que demain avec le Roi et M^me^ Infante.

On a eu des nouvelles de M^me^ Infante de Toury, où elle arriva hier en très-bonne santé.

---

(1) La promotion comprenait :

94	lieutenants généraux,	
87	maréchaux de camp,	
79	brigadiers d'infanterie,	
42	« de cavalerie,	
7	« de dragons.	
309	officiers généraux et brigadiers.	

Le théâtre est entièrement défait et l'escalier de marbre libre comme auparavant. Celui qui fait défaire le théâtre m'a dit que l'on n'avoit été que dix-sept heures à cet ouvrage. On a mis dans la galerie d'en haut de l'aile neuve, depuis la chapelle jusqu'à la porte de M. de Béthune, tous les bois et toiles qui formoient le théâtre.

Il y a quatre ou cinq jours que M. de Lède, colonel du régiment d'Afrique, vint ici et fut présenté ; il est grand d'Espagne et fils de M^me^ de Lède, camerera-major de M^me^ Infante. L'histoire de M. de Lède est trop singulière pour ne pas mériter d'être écrite. M^me^ de Lède restoit veuve et fort occupée de l'éducation de son fils ; elle ne songea qu'à lui donner un gouverneur qui eût toutes les qualités nécessaires pour le former, et dès qu'il fut en âge elle l'envoya à l'armée en Italie avec ce gouverneur. M. de Lède encore fort enfant se trouvoit soumis à celui qu'on avoit chargé de sa conduite, et malheureusement cet homme n'avoit pas les sentiments que l'on auroit dû attendre de lui. Il entendit dire à l'armée qu'il pourroit bien y avoir une bataille ; la veille du jour qu'elle devoit se donner, il emmène son pupille. M^me^ de Lède apprit cette nouvelle avec la plus grande douleur et la plus juste indignation ; elle écrivit à son fils, et lui manda qu'il étoit déshonoré ; qu'il s'en allât dans ses terres ou dans quels lieux il voudroit, mais qu'elle ne vouloit jamais le voir. M. de Lède alla à la campagne ; mais, outré de douleur et ne songeant qu'à réparer la faute énorme que son gouverneur lui avoit fait faire, il disparut en effet quelque temps après, sans que l'on sût ce qu'il étoit devenu ; il alla s'engager dans les troupes espagnoles comme simple soldat, et étant arrivé à l'armée, il y fit son service non-seulement avec exactitude, mais encore avec distinction ; enfin on le jugea digne par sa valeur d'entrer dans les grenadiers. Les occasions de montrer son courage étant plus fréquentes dans ce corps, M. de Lède s'y attira une estime universelle ; il fut question d'un détachement pour

lequel on avoit besoin de grenadiers sur lesquels on pût compter, tant pour la valeur que pour l'intelligence. M. de Lède, toujours inconnu, se présenta avec plusieurs de ses camarades; il fut accepté, et eut la satisfaction d'entendre les éloges les plus flatteurs que lui donna son capitaine. Il s'acquit encore une grande réputation dans ce détachement, et le moment vint enfin que pour récompenser un mérite aussi rare on jugea à propos de le faire connoître. Un nom aussi distingué joint aux talents militaires dont il venoit de donner tant de preuves procurèrent bientôt à M. de Lède une augmentation de grade. Il a toujours servi depuis ce temps, et il arrive actuellement de l'armée de l'Infant; il n'a pas trente ans, et il est officier général ou à la veille de l'être.

APPENDICE A L'ANNÉE 1748.

I.

Relation de l'affaire de Varano (1).

Le 4 janvier, M. de Richelieu fit embarquer quatre compagnies de grenadiers et seize piquets des troupes en quartier à Saint-Pierre d'Arennes. Cet embarquement fini, les bâtiments qui se nomment zapraresse furent joindre trois galères génoises, auxquelles ils furent attachés pour être remorqués, et se mirent en marche pour descendre lesdites troupes à une demi-lieue au-dessus de Varano, vers Savone. M. de Roquépine, qui les commandoit, lorsque la descente fut faite, fit enlever un petit poste de dix hommes et fit couper le chemin de Savone pour combattre le secours qui auroit pu venir de cette place. Cette disposition resta aux ordres de M. de Monti, colonel de Royal-Italien, et de M. Vincent, lieutenant-colonel du régiment de Brie. M. de Roquépine marcha avec le reste de la troupe vers Varano. En chemin faisant, il détacha M. de Loranssin, lieutenant-colonel de Gensac avec des grenadiers et des piquets qui furent s'emparer du poste des Capucins; M. de Roquépine, avec le reste de la colonne et la compagnie de grenadiers de Gensac, en formoit la tête. On attendit pour marcher que les troupes qui venoient du côté de Voltri et Arenssano, partie opposée à l'attaque de M. de Roquépine, commandées par M. de Kercado, fonçassent sur des postes que les ennemis avoient; ce qui fut fait avec vivacité, au point que M. de Roquépine marcha à la tête de la colonne l'épée à la main pour foncer dans le village, qui est revêtu de bons murs et de portes doublées de fer. Ne pouvant pénétrer, il ordonna à la compagnie de grenadiers de Gensac, commandée par M. de Roqueservière, de mettre la porte à bas à coups de hache, ce qui s'exécuta avec vivacité. Cette opération prête à finir, le commandant demanda à capituler. M. le marquis de Roquépine ordonna à M. de Roqueservière de les recevoir prisonniers de guerre, ce qui fut fait et signé du commandant de la garnison et de M. de Roqueservière. M. de Roquépine envoya M. de Roqueservière porter la capitulation à M. de Richelieu. La garnison étoit composée de 300 hommes avec 12 officiers, un commissaire des guerres et 50 hommes qui ont été pris en dehors. Ces troupes sont partie milices et partie troupes réglées.

(1) Bourg de la république de Gênes, sur la mer, à trois lieues de Savone.

2.

Orchestre des cabinets du Roi (1).

Clavecin	M. Ferrand, fils d'un fermier général.
Violoncelles	Le Sr Jéliote, de l'Opéra et de la chambre. Chrétien, de la musique du Roi. Picot. Duport, huissier de l'antichambre du Roi.
Bassons	M. le prince de Dombes. Marlière.
Violes	M. de Dampierre, gentilhomme ordinaire des plaisirs du Roi. M. de Sourches, grand prévôt de l'hôtel.
Flûtes	Bussillet, secrétaire de M. le duc d'Ayen. Blavet, musicien de la chapelle et de la chambre.
Hautbois	Deselles, idem.
Violons premiers dessus	Mondonville, maître de musique de la chapelle. Deselles, le même ci-dessus. Bussillet, comme ci-dessus. Mayer, valet de chambre de M. le duc d'Ayen.
Violons seconds dessus	Guillemain, ordinaire de la musique du Roi. De Courtaumer, porte-manteau de S M. Fauchet. Belleville.

3.

Révolte d'esclaves chrétiens.

Des esclaves chrétiens, qui montoient une galère turque, dont la plus grande partie étoit maltois, se sont soulevés au signal et au cri convenu entre eux, de *Vive Saint-Jean!* Ils ont vigoureusement attaqué

(1) Cette liste offre quelques différences avec celle imprimée dans le recueil des *Divertissements du théâtre des petits appartements.*

les Turcs avec tout ce qu'ils ont trouvé sous leur main, s'étant principalement servi de boulets de canon jetés à la main ; ils ont tué une partie desdits Turcs, qui se sont cependant battus et défendus, ont jeté les autres à la mer, à la réserve de vingt-deux qui ont été faits esclaves, ont coupé les câbles, mis à la voile et sont arrivés heureusement à Malte le 2 février 1748.

Ils ont trouvé chemin faisant une barque turque venant de la Canée, qu'ils ont prise, sur laquelle il y avoit quelques hommes qu'ils ont pareillement faits esclaves et conduits à Malte.

La scène s'est passée à Magry de Natolie, où Mustapha, bacha de Rhodes et îles adjacentes, venoit de débarquer Osman-Bacha, grand vizir déposé. Ladite galère, bonne, neuve, bien munie d'agrès, canons, etc., étoit celle dudit Mustapha, lequel se trouve actuellement dans le nombre des esclaves à Malte, ainsi que le major de ladite galère.

4.

Voyage de M. le Dauphin et de M^me^ la Dauphine à Paris, le mercredi 28 *août* 1748.

M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine arrivèrent à Saint-Sulpice à quatre heures et un quart. M. le curé en chape les attendoit à la tête de tous les prêtres de sa communauté et de tous les ecclésiastiques des séminaires rangés en haie des deux côtés de la nef. A l'arrivée de M. le Dauphin, son porte-carreau s'avança, jeta un carreau à terre ; M. le Dauphin s'y étant agenouillé, M. le curé lui présenta à baiser une croix montée en cristal de roche, dans le milieu de laquelle est un morceau considérable de la vraie croix. M. le Dauphin s'étant relevé, le curé lui présenta l'eau bénite et lui donna trois coups d'encensoir ; M. le Dauphin attendit en place pendant que M^me^ la Dauphine se mit aussi à genoux sur le même carreau et qu'on lui rendit les mêmes honneurs. MM. de Gesvres, de Maurepas, premier marguillier de Saint-Sulpice, M. l'intendant de Paris et M. le prévôt des marchands attendoient M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine à la porte de l'église. M. le curé ayant proposé à M. le Dauphin et à M^me^ la Dauphine de faire le tour de son église, en commençant par l'aile gauche des bas-côtés, M. le Dauphin ayant accepté, il voulut que tout le clergé de Saint-Sulpice défilât devant lui, M. le curé et M. l'abbé Couturier, supérieur des séminaires de Saint-Sulpice, restant auprès de sa personne. M. le curé fit faire tout le tour de l'église, en dedans, à M. le Dauphin et à M^me^ la Dauphine, faisant remarquer toutes les beautés de ses ouvrages. Il les ramena ensuite par le milieu de la nef au prie-Dieu qui leur étoit préparé, à trente pas environ de distance de

la balustrade du sanctuaire. Ce prie-Dieu étoit couvert d'un drap de pied avec deux carreaux. Il y eut un salut fort court. A la fin, M. le curé présenta le corporal à baiser à M. le Dauphin et à Mme la Dauphine; il les reconduisit à la porte de l'église accompagné de tout son clergé.

Il y avoit un détachement des gardes françoises, et toutes les troupes de la Ville gardoient les avenues et étoient sous les armes. Quand les carrosses de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine ont approché de l'église, toute l'infanterie a battu aux champs, même les gardes françoises, parce que hors des lieux où est la personne du Roi ou celle de la Reine, on bat toujours aux champs pour M. le Dauphin.

5.

Copie du billet de M. le duc de Gesvres à M. le duc de Luynes, à l'occasion du voyage de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine à Paris, le mercredi 28 *août* 1748. *Ce billet reçu le* 30.

A Saint-Ouen, le 29 août 1748.

Mme la Dauphine est arrivée à quatre heures un quart à Saint-Sulpice par la barrière de Sèvres, où la Ville avoit envoyé deux cents hommes de détachement, 20 pièces de canon et 40 boîtes; il y avoit une compagnie des gardes françoises avec le drapeau, et une des Suisses, qui bordoient en haie à Saint-Sulpice, un capitaine avec des officiers françois et suisses. M. le Dauphin a été reçu à la descente de son carrosse par M. le duc de Gesvres; M. le comte de Maurepas, M. le prévôt des marchands et M. Berrier y étoient. M. le curé étoit à la porte de son église avec son clergé et la croix; il a présenté de l'eau bénite à M. et Mme la Dauphine, et leur a fait un compliment. M. le Dauphin a fait tout le tour de l'église; il a fait la visite de toutes les chapelles et de la sacristie, et est venu se mettre sur son prie-Dieu. On a dit un salut. Le salut dit, Mgr le Dauphin a été encore voir le chœur et s'est promené dans l'église. De là M. le Dauphin est ressorti et conduit comme il avoit été reçu, et est allé au Luxembourg. Il a trouvé à la descente de son carosse M. le duc de Gesvres, M. de Maurepas, M. de Bernage et M. Berrier. Il a été visiter tout l'appartement du côté de la galerie de Rubens, a fort admiré les peintures; il a été dans le pavillon qui est sur la terrasse sur la porte, d'où il a vu un peuple innombrable dans la rue de Tournon, aussi bien que dans la cour du Luxembourg. De là il a été voir un portrait du Roi que Carle Vanloo (1) peint. Il a passé dans l'ancien appartement de Mme la duchesse

(1) Carle Vanloo demeurait au petit Luxembourg. Voy. l'Almanach royal de 1748, page 334.

de Berry, qu'il a visité partout. On n'a laissé entrer dans la galerie que des personnes connues, et dans les appartements. De là M. le Dauphin est descendu dans le jardin, dont il a fait tout le tour. On n'auroit pas jeté une épingle dans tout le Luxembourg qui n'eût tombé sur la tête de quelqu'un. Il n'est pas possible de mieux faire qu'ont fait M. et M^me^ la Dauphine. Le peuple a marqué beaucoup de satisfaction de les voir, a donné beaucoup de louanges et fait beaucoup d'acclamations. M. le Dauphin est venu gagner le Pont-Royal, a relayé au bout de ce pont. Il y avoit un monde prodigieux sur la terrasse des Tuileries et dans les rues.

M. le duc de Fleury avoit son carreau derrière le fauteuil de M. le Dauphin et M. le duc de Gesvres aussi. Il n'y avoit de courtisans que M. de Flamarens.

EXTRAORDINAIRE

1748.

JANVIER.

Sur la promotion. — La Reine soupe presque tous les jours chez le duc de Luynes. — Ordre de la Reine au Dauphin et à Mesdames. — Le Roi donne de l'argent à Mme de Pompadour pour le jeu.

Du mardi 2 *janvier, Versailles.* — Hier, dans la promotion des six chevaliers de l'Ordre, on a été un peu étonné d'y voir M. de Bulkley. Le public ne s'y attendoit pas. Il est frère de Mme la maréchale de Berwick et lieutenant général. Personne n'avoit imaginé que le Roi songeât à lui, quoique ce soit un fort bon officier. On croyoit que M. le prince de Chalais seroit compris dans cette promotion, d'autant plus qu'il a toujours été fort attaché au Roi et même dans la familiarité des petits cabinets ; d'ailleurs sa naissance, sa dignité de grand d'Espagne, sa vertu universellement reconnue sembloient devoir lui faire espérer cet honneur. On pourroit ajouter à ces raisons qu'il est gouverneur de province ; que Mme de Chalais, qui a été dame du palais de la Reine, s'est toujours fait estimer, respecter, et que Mmes de Talleyrand et de Périgord, ses filles, sont l'une et l'autre dames du palais de la Reine. On comptoit aussi que M. de Montboissier, lieutenant général et capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires, seroit fait chevalier de l'Ordre. Sa grande naissance et ses services paroissoient lui faire attendre cette grâce. On prétend que ce qui en a empêché, c'est parce qu'il ne commande que la seconde

compagnie des mousquetaires, et que M. de Jumilhac, qui commande la première compagnie, n'est pas à beaucoup près dans un cas aussi favorable.

On croyoit aussi que M. de Puisieux ne seroit point nommé, pour ne pas donner lieu à des représentations de la part des autres ministres, et surtout de M. d'Argenson. Cependant il y a des gens qui croient qu'il ne sera fait aucune représentation. M. de Puisieux étoit dans des circonstances bien favorables. On sait qu'avant d'aller à Bréda il a été ambassadeur à Naples. Le roi des Deux-Siciles vouloit lui donner l'ordre de Saint-Janvier; M. de Puisieux écrivit ici pour avoir la permission du Roi; ce fut à Mme de Luynes à qui il s'adressa pour parler à M. le Cardinal; M. le Cardinal ne voulut jamais y donner son consentement. Je parlois il y a quelques jours de ces circonstances à M. de Puisieux, qui m'ajouta que la Toison d'or lui avoit été offerte dans le même temps. D'ailleurs la naissance de M. de Puisieux et ses services, et ceux de ses père et oncle, étoient encore des raisons qui jointes aux autres ont vraisemblablement déterminé le Roi.

Du vendredi 12, *Versailles.* — J'ai parlé plusieurs fois dans mes Mémoires de l'honneur que la Reine nous fait à Mme de Luynes et à moi de venir souper dans notre appartement. Dans le courant de l'année dernière, elle y a soupé cent quatre-vingt-dix-huit fois, indépendamment des jours qu'elle y est venue après souper et que je n'ai pas comptés. Dans le mois de décembre, elle a commencé à ne se plus mettre à la grande table, à cause de sa santé; on lui sert un petit souper particulier dans le cabinet de Mme de Luynes.

L'usage de tous les temps est que toutes les fois que M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames entrent chez la Reine ou qu'ils en sortent, ils viennent lui baiser la main et l'embrasser. Cette marque de respect se répétoit dans des temps plusieurs fois dans la journée : le matin, à la toilette, après la messe, en allant dîner; après midi,

en arrivant pour aller à la chapelle ou pour le jeu, quelquefois en allant à la promenade, pendant le jeu et en revenant, et toujours le soir en quittant la Reine, soit avant le souper, soit après. La Reine a trouvé que c'étoit trop souvent; elle prétend qu'elle en étoit fatiguée; elle leur a dit de ne plus lui baiser la main que la première fois et la dernière fois qu'elles la verroient de la journée. Bien des gens croient que la Reine auroit mieux fait de ne point supprimer un usage, qui entretient le respect et l'attachement.

Du mardi 23, *Marly*. — J'ai parlé dans le journal ordinaire, du lansquenet du Roi à Marly; M^me^ de Pompadour y coupe, et l'on croit que c'est le Roi qui lui fournit l'argent pour ce jeu.

FÉVRIER.

Ce que coûtent les officiers généraux employés. — Comment le cardinal Fleury fut nommé précepteur de Louis XV. — Lettre de M^me^ Victoire. — Travail du prince de Conty avec le Roi. — Finances, dette et revenus de l'Angleterre. — Abandon des colonies françaises en 1741. — Anecdotes sur Law, la banque et M. de Séchelles. — Le confesseur de la Reine. — M^me^ de Nivernois. — Anecdotes sur Marie de Gonzague et M^me^ Despoësse.

Du jeudi 1^er^ *février, Versailles*. — M. le maréchal de Belle-Isle me disoit, il y a quelques jours, que M. le contrôleur général avoit remis un mémoire au Roi, par lequel il lui faisoit connoître que ce qu'il en coûtoit pour tous les officiers généraux employés montoit par an à 4,300,000 livres.

Du mardi 7, *Versailles*. — J'appris, il y a quelque temps, une anedocte sur M. le cardinal de Fleury qui mérite d'être écrite. M. l'abbé de Fleury, évêque de Fréjus, paroissoit n'être nullement à portée d'espérer la place de précepteur du Roi. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit et d'un esprit agréable, qui vivoit en fort bonne

compagnie à la Cour, mais fort répandu dans le monde, et, quoiqu'il n'y eût rien à dire sur ses mœurs, paroissant peu occupé de vivre suivant son état. Le feu Roi le connoissoit pour tel, et avoit eu même outre cela quelque sujet de mécontentement à l'occasion de sa réception au roi de Sardaigne lorsqu'il entra en Provence. M^me^ de Maintenon s'intéressoit fort à M. de Fréjus, et désiroit pouvoir faire revenir le Roi des préventions qu'il avoit contre lui. Elle se servit de l'occasion d'un mandement que M. de Fréjus fit en acceptant la constitution *Unigenitus*. Elle sut que ce mandement avoit été fort approuvé par M. le cardinal de Rohan ; elle chargea M^me^ de Caylus et M^me^ de Remiremont d'engager M. le cardinal de Rohan de parler au Roi en faveur de M. de Fréjus. Le Roi étant entré dans son cabinet après son lever, suivant l'usage, M. le cardinal de Rohan lui dit qu'il avoit un mandement à lui présenter sur la Constitution ; que c'étoit un ouvrage admirable. Le Roi lui répondit : « Et qui sûrement n'est pas de lui. Vous savez, ajouta-t-il, de quelle façon il a vécu ici ; on ne peut pas imaginer qu'il eût été capable de composer un mandement dont vous dites tant de bien. » — « C'est justement ce que dit Votre Majesté, répondit le cardinal, qui me fait juger qu'il est de M. de Fréjus ; un jésuite, un docteur de Sorbonne, n'auroit point fait un mandement du style dont celui-ci est écrit ; il faut avoir vécu à votre cour et dans la bonne compagnie, et c'est ce que faisoit M. de Fréjus. Depuis qu'il est dans son diocèse, il ne trouve point de compagnie qui ressemble en aucune manière à celle qu'il avoit ici ; il s'est trouvé forcé malgré lui à se livrer à l'étude et au travail, et c'est ce qui l'a mis à portée de composer le mandement. » Ce témoignage de M. le cardinal de Rohan, dont M^me^ de Maintenon fut très-touchée, fit apparemment impression sur l'esprit du Roi, car ce fut quelque temps après que, voulant faire son testament et y marquer le précepteur qu'il destinoit au Dauphin, il en raisonna avec le P. Le Tellier. Sur

l'examen qu'ils firent ensemble de la liste des évêques, ils n'en purent trouver que trois sur qui on pût jeter les yeux : M. l'évêque d'Angers (Poncet), M. de Fréjus, et un troisième qui est encore vivant. Le Roi vouloit savoir quel seroit le sentiment de M. de Beauvilliers; il chargea le P. Le Tellier d'aller lui parler à Vaucresson. M. de Beauvilliers étoit à la dernière extrémité et hors d'état de voir qui que ce soit. Le P. Le Tellier insista, et enfin demanda à parler à un homme de confiance; on lui indiqua M. Dupuis, gentilhomme de la manche de M. le duc de Bourgogne, qui passa dans un cabinet avec le P. Le Tellier et raisonna en détail avec lui. Après l'examen le plus scrupuleux, M. Dupuis se chargea de rendre compte de la conversation à M. de Beauvilliers, s'il lui étoit possible. Dès le jour même il trouva le moyen d'entretenir M. de Beauvilliers de cette affaire; ils conclurent l'un et l'autre qu'aucun des trois n'étoit bon; mais comme il n'y avoit point de choix à faire parmi les autres, M. de Beauvilliers dit que tout bien considéré, M. de Fréjus étoit celui qui valoit le mieux, d'autant plus qu'il n'y avoit rien à lui reprocher sur les mœurs. Ce fut vraisemblablement cette dernière décision qui acheva de persuader le Roi, car le testament fut fait peu de temps après. Cette dernière anecdote m'a été contée par M. l'évêque de Mirepoix, qui la sait de M. Dupuis lui-même; la première m'a été dite par M. le cardinal de Rohan.

Du lundi 12, *Versailles.* — J'ai parlé dans le journal du choix qui a été fait de M^lle^ de Charleval pour être auprès de M^me^ Victoire; voici copie de la réponse qu'elle a faite à la lettre que M^lle^ de Charleval a eu l'honneur de lui écrire à cette occasion :

A Fontevrault, ce 7 février 1748.

Le choix que le Roi a fait de vous est si généralement applaudi, Mademoiselle, que j'ai tout lieu de penser qu'il m'a bien partagé en vous donnant à moi. Je suis ravie de fournir à la fortune une occasion

de réparer ses injustices à votre égard, et je suis prévenue pour vous de tous les sentiments que vous pouvez souhaiter.

VICTOIRE.

Suscription :

A Mademoiselle de Charleval.

Du mercredi 14, *Versailles.* — J'ai marqué dans mon journal que M. le prince de Conty travailla dimanche dernier avec le Roi. Tout le monde demande quel est le sujet de ce travail ; il paroît que personne ne le sait. On a cru pendant longtemps que M. le prince de Conty avoit toujours sur le papier un corps d'armée à ses ordres ; mais cette idée ne peut plus avoir lieu, et il n'est pas vraisemblable qu'on lui en donne une à commander réellement, à moins que ce ne soit sur la Moselle. Il est vrai que la marche des trente-cinq mille hommes que l'impératrice de Russie envoie à la reine de Hongrie et qui doivent venir sur le Rhin, pourroit mettre dans la nécessité de porter une armée sur la Moselle ; mais cette armée ayant nécessairement des rapports immédiats avec celle de M. le maréchal de Saxe, il seroit bien difficile que la patente de M. le prince de Conty ne donnât occasion à de grandes difficultés entre les deux généraux. D'ailleurs cette armée sur la Moselle n'aura lieu vraisemblablement que dans le cas que les trente-cinq mille hommes que la Russie envoie à la reine de Hongrie arrivent sur le Rhin, et l'on ne sait pas encore s'ils sont entrés en Lithuanie, quoique quelques lettres le disent. On dit seulement que du lieu où ils partent jusqu'au Rhin il leur faut cent cinquante-sept jours tant de marche que de séjours. Il y a des gens qui prétendent que M. le prince de Conty s'est instruit sur différentes matières dont il vient rendre compte au Roi. On dit qu'il travaille beaucoup et qu'il a plusieurs secrétaires qui paroissent fort occupés.

On ne cesse de raisonner ici sur les dispositions où peut être l'Angleterre par rapport à la paix. Cet état,

toujours partagé en différents partis, est encore actuellement entraîné dans le parti de la guerre par la volonté du Roi, ou plutôt par son argent et par les grâces qu'il sait répandre fort à propos, deux moyens dont il se sert toujours fort utilement pour obtenir la pluralité des suffrages. Mais si l'Angleterre consultoit ses véritables intérêts, elle n'auroit rien de plus pressé que de faire la paix. L'État est ruiné, et ce mal augmente tous les jours; ils doivent 62 millions de livres sterling, ce qui fait une somme prodigieuse (1), et ils sont obligés d'emprunter tous les ans, tant pour les frais de la guerre que pour payer l'intérêt de ces sommes. En Angleterre, les revenus ordinaires de l'État sont de 3,500,000 livres sterling, et ce que l'on appelle revenus extraordinaires, qui se reçoivent cependant tous les ans, montent à peu près à autant. Outre ces revenus, ils sont obligés de faire des emprunts qui augmentent tous les ans; ils ont été cette année à 5 millions de livres sterling. Ceux qui ont des rentes sur l'État les reçoivent en entier sans aucune diminution par rapport aux impositions publiques; mais ceux qui ont des fonds de terre payent des sommes immenses. Un des seigneurs les plus considérables de cette nation disoit à M. le maréchal de Belle-Isle, en 1745, que les propriétaires des terres payoient alors 14 sols sur 20.

Dans les différentes conversations qu'eut M. de Belle-Isle pendant le temps qu'il fut prisonnier, on lui fit une question à laquelle il ne put répondre. La réponse en effet auroit été difficile. On lui demanda comment la France, ayant dessein de déclarer la guerre à l'Angleterre, n'avoit pas auparavant pris les précautions nécessaires pour mettre ses colonies et ses établissements en Amérique et dans les Indes en état de défense, et ne les avoit pas pourvus abondamment de tout ce qui étoit nécessaire pour

(1) Ce qui fait de notre monnoie 1,426 millions. (*Note du duc de Luynes.*)

résister aux efforts que les Anglois feroient vraisemblablement dans cette partie. On ne comprend pas en effet ce qui se passa alors. M. de Séchelles disoit hier qu'il soupa il y a quelques jours avec M. Amelot à Paris et qu'il lui fit la même question; M. Amelot lui dit qu'il n'en savoit rien lui-même. Si la déclaration de guerre étoit venue de l'Angleterre et qu'elle n'ait point été prévue, le défaut d'argent pourroit être une espèce de raison pour justifier le mauvais état de nos colonies; mais c'est la France qui a déclaré la guerre, et l'on peut se souvenir que Louisbourg n'a été pris que parce qu'un bâtiment qui avoit été porter des provisions et munitions n'étant point instruit de la déclaration de guerre, et par conséquent ne songeant point à éviter les Anglois, tomba entre leurs mains.

M. de Séchelles étoit hier ici avec M. le maréchal de Belle-Isle; ils nous contèrent l'un et l'autre des faits particuliers qui m'ont paru mériter d'être écrits. On parloit de la banque de Law, dont l'idée et l'établissement auroient certainement pu être utiles si l'on n'avoit pas poussé le nombre des billets jusqu'à l'excès. M. de Belle-Isle me dit que la confiance du public étoit si bien établie dans les commencements, qu'il y avoit eu jusqu'à 750 millions en or ou en argent à la banque, sans que personne songeât à retirer son argent; au contraire, on lui en apportoit tous les jours.

Un fait plus singulier est ce qui arriva à M. de la Fare, aujourd'hui maréchal de France et chevalier d'honneur de M^me^ la Dauphine. Il étoit alors capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans; il logeoit alors porte à porte de M. le maréchal de Belle-Isle et leurs maisons se communiquoient. Un homme qu'il ne connoissoit point vint lui parler un matin, et lui dit qu'il venoit lui demander sa protection auprès de M. le duc d'Orléans pour lui et pour une compagnie à laquelle il étoit associé; qu'il venoit de paroître une déclaration du Roi portant défense de garder

plus de 500 livres chez soi; qu'ils ne vouloient pas hasarder d'être décélés et qu'ils étoient prêts d'obéir, mais qu'il s'agissoit d'une somme bien considérable, puisque lui et sa compagnie avoient 40 millions en or à porter à la banque; qu'ils demandoient qu'on leur donnât des billets pour cette somme et qu'ils la feroient porter pendant l'espace de dix jours, et que pour lui marquer la reconnoissance qu'ils auroient d'un service aussi grand pour eux, ils offroient de lui donner un million en or. M. de la Fare fut si étonné de cette proposition, qu'il envoya sur-le-champ prier M. de Belle-Isle de passer chez lui et pria l'homme d'attendre un moment. M. de la Fare pria l'homme de répéter ce qu'il lui avoit dit; M. de Belle-Isle entendit donc lui-même tout ce détail, et conseilla à M. de la Fare d'en parler à M. le duc d'Orléans. Cela fut exécuté le lendemain. M. le duc d'Orléans dit qu'il en falloit parler à M. Law; le jour d'après, M. Law vint chez M. le duc d'Orléans; M. de la Fare s'y trouva; on le fit entrer à la fin de la conversation; le résultat fut que la proposition ne pouvoit être acceptée. Ce refus paroit aussi étonnant que l'offre qui avoit été faite.

M. de Séchelles nous parloit d'une circonstance où il s'étoit trouvé à peu près dans le même temps. La foule étoit si grande à la banque qu'il y eut deux hommes d'étouffés. Ce spectacle fit une si vive impression sur le peuple, qu'ils portèrent les corps morts à la grande porte du Palais-Royal, et vouloient y entrer pour les faire voir à M. Le duc d'Orléans. Voyant qu'on avoit fermé la porte, ils résolurent de l'enfoncer. Dans ces circonstances, M. Le Blanc y arriva avec M. de Séchelles. La rue de Richelieu et la place du Palais-Royal étoient remplies d'une populace innombrable. Il trouva le moyen d'apaiser la sédition en parlant raison à cette populace mutinée; il fit venir des fiacres, y fit mettre les cadavres, donna ordre qu'ils fussent conduits au cimetière, promit qu'il auroit soin des veuves et enfants de ceux qui étoient morts,

dit qu'il alloit en rendre compte à M. le duc d'Orléans, mais qu'il n'entreroit point que chacun ne se fût retiré chez soi. Le calme succéda aussitôt à la rage la plus furieuse, et tout le monde se retira. Mais il restoit encore un sujet d'embarras; les chambres étoient instruites de l'émotion populaire et se trouvoient assemblées pour la réception d'un conseiller. L'on craignoit avec raison que les objets n'eussent été extrêmement enflés dans le rapport qu'on leur avoit fait, et que la chaleur de quelques esprits vifs ne donnât occasion à renouveler l'émeute. M. de Séchelles eut ordre de M. le duc d'Orléans d'aller parler au premier président, M. de Mesmes. Il étoit assez difficile de lui parler dans le moment qu'il étoit en place, et l'on ne vouloit pas que personne fût informé du secret de cette commission. M. de Séchelles fit demander à parler au greffier sans se nommer; il dit au greffier qu'il falloit absolument que M. le premier président prît un prétexte pour sortir un moment; en effet, il sortit sans qu'on en soupçonnât la véritable cause. On avoit déjà répandu dans la chambre qu'il y avoit 300 hommes de tués. M. de Séchelles raconta les faits tels qu'ils étoient, et ajouta que M. le duc d'Orléans désiroit que l'assemblée se séparât, permettant qu'il y fût arrêté d'aller faire des représentations au Roi. M. le premier président se conforma exactement aux volontés de M. le duc d'Orléans, et se tira de cette affaire avec toute la légèreté et la fermeté que l'on pouvoit désirer.

M. de Séchelles s'est trouvé encore dans une autre occasion, avec M. d'Argenson le fils, où il y avoit au moins autant à craindre que dans celle que je viens de raconter. C'étoit dans le temps que l'on donna un édit pour faire mettre en prison les mendiants; le peuple se souleva, et s'étant armé la plupart de gros bâtons, il s'assembla autour de la Bastille. M. d'Argenson, lieutenant de police, y envoya son fils, aujourd'hui ministre de la guerre, avec M. de Séchelles; ils parlèrent au peuple, firent entrer

dans la Bastille deux ou trois des plus mutins et renvoyèrent tout le reste.

Du jeudi 15. — Il n'y a encore rien de décidé sur le choix du confesseur que la Reine prendra. M. Jomart, curé de Versailles, est fort assidu à faire sa cour à la Reine, et on est persuadé que Mme de Saint-Florentin, dont il est confesseur et qui a couché tous les jours dans la chambre de la Reine (1) depuis la mort de M. l'abbé Labizinski, lui aura parlé en faveur de M. Jomart. M. l'archevêque de Rouen, fort ami de Mme de Saint-Florentin, quoiqu'il le soit peu de M. Jomart, n'aura pas vraisemblablement éloigné la Reine de cette idée. Mais deux raisons plus fortes doivent la combattre, l'une que M. l'abbé Labizinski, prévoyant sa mort avant la Reine, lui a toujours conseillé, s'il mouroit, de prendre à sa place le jésuite confesseur de la feue reine de Pologne sa mère (2); la seconde raison est que la Reine ne s'est jamais confessée qu'en polonois. La Reine sachant que son confesseur n'avoit point fait de testament en faveur de trois domestiques qui le servoient, leur a fait distribuer environ 150 louis.

On a trouvé 40,000 francs en or (3) chez M. l'abbé Labizinski après sa mort; on les a portés chez M. le comte de Saint-Florentin à qui ils ont été remis.

Du lundi 19, *Versailles*. — J'ai marqué dans mon journal que M. de Nivernois est nommé depuis l'année passée ambassadeur à Rome; il a épousé il y a longtemps la sœur de M. de Maurepas; il l'aime fort et vit très-bien avec elle. Mme de Nivernois, qui est actuellement grosse, compte partir pour Rome tout le plus tôt qu'elle pourra après être accouchée. Elle est dame du palais depuis que Mme d'An-

(1) Mme de Villars y a couché un jour ou deux quand Mme de Saint-Florentin n'a pas pu y être. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Radominski. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Cet argent a été déposé entre les mains de Mlle Perrin, femme de chambre de la Reine, qui les a remis à M. de Saint-Florentin après la mort de M. l'abbé Labizinski. (*Note du duc de Luynes.*)

cenis a voulu se retirer. La Reine l'aime beaucoup. Mme de Nivernois, voyant qu'une longue absence la met nécessairement hors d'état de remplir son devoir auprès de la Reine, a cru ne devoir pas garder sa place et a fort désiré qu'elle fût remplie par Mme d'Agénois, nièce de Mme de Maurepas et petite-nièce de Mme de Mazarin. La Reine, qui aimoit beaucoup feu Mme de Mazarin, a consenti avec grand plaisir à cet arrangement; elle en parla au Roi, il y a quelques jours; le Roi l'approuva, mais il lui dit en même temps : « Je vous recommande Mme de Robecque; son père (M. de Luxembourg) désire fort qu'elle vous soit attachée. »

Du mercredi 21, *Versailles.* — Je ne sais si je n'ai pas déjà écrit une anecdote que Mme de Luynes m'a contée à l'occasion de Marie de Gonzague, qui épousa successivement les deux frères, premièrement Jean-Casimir, secondement Ladislas-Sigismond, rois de Pologne. Ce fut la maréchale de Guébriant qui fut chargée de la part du Roi de la conduire en Pologne; on lui donna même le titre d'ambassadrice. La chronique scandaleuse disoit que Marie de Gonzague avoit été galante; on prétendoit même qu'elle avoit eu une fille, je crois, de M. de Lorraine, et que cette fille étoit élevée chez Mme d'Arquien (1) et passoit pour l'une de ses filles. Quelque secret que pût être ce que l'on avoit dit sur la conduite de Marie de Gonzague, il y a grande apparence que Ladislas-Sigismond en avoit eu quelque connoissance, car il y eut beaucoup de difficultés pour le mariage, et peu s'en fallut que Marie de Gonzague ne fût renvoyée en France. Mais la maréchale de Guébriant se conduisit si habilement que l'affaire du mariage fut terminée. La reine de Po-

(1) Mme d'Arquien étoit attachée à Marie de Gonzague. Cette princesse en partant pour la Pologne lui demanda une de ses filles dont elle auroit soin, et l'on a cru que c'étoit celle dont elle lui avoit confié l'éducation et qui passoit pour fille de Mme d'Arquien. (*Note du duc de Luynes.*)

logne avoit emmené avec elle, comme je viens de le dire, la prétendue fille de Mme d'Arquien. Lorsque cette enfant fut en âge d'être mariée, c'est-à-dire dès douze ans, la reine de Pologne lui fit épouser un des grands seigneurs de cette cour, qui étoit, je crois, un Lubomirski. Jacques Sobieski, qui avoit espéré d'être préféré à Lubomirski, fut très-affligé de ce mariage. Ses espérances se renouvelèrent bientôt; Lubomirski étant mort au bout de six mois, il obtint enfin ce qu'il désiroit, et épousa la jeune veuve. Mme d'Arquien avoit en France une sœur ou une parente proche qu'on appeloit Mme la marquise Despoësse, fort riche et fort amie de M. le Prince (le grand Condé); Mme Despoësse avoit une fille unique, que M. le Prince lui avoit demandée souvent pour M. de Guitaut, grand-père de M. de Guitaut d'aujourd'hui, attaché à M. le Prince et pour lequel il s'intéressoit vivement. Mme Despoësse ne trouvant pas ce mariage assez avantageux refusoit constamment d'y consentir. M. le Prince insista, et lui fit entrevoir toutes les espérances que pouvoit donner sa protection et la vivacité avec laquelle il désiroit ce mariage. Il parvint enfin à persuader Mme Despoësse, et le mariage se fit; mais fort peu de temps après il se brouilla avec M. de Guitaut, qui fut obligé de se retirer. Mme Despoësse eut encore d'autres sujets de mécontentement de M. le Prince dans les affaires qui suivirent cette brouillerie. Cependant Ladislas-Sigismond étant mort en 1648, et Jean-Casimir ayant abdiqué la couronne, il fut question de procéder à une nouvelle élection. M. le Prince se flattoit de pouvoir réunir assez de suffrages en sa faveur pour parvenir à être élu roi de Pologne, et s'étoit adressé à Mme Despoësse comme son ancienne amie, et croyant qu'elle auroit pu oublier les sujets de mécontentement qu'il lui avoit donnés; mais Mme Despoësse avoit résolu de se venger sans qu'on pût s'en douter en aucune manière, et elle avoit écrit fortement à la femme de Sobieski, alors grand maréchal de la couronne; et

bien loin d'entrer dans les vues et les espérances de M. le Prince, elle l'avoit fortement exhortée à persuader son mari de songer à lui-même. Sobieski s'étoit attiré une grande réputation, ayant obligé les Turcs à lever le siége de Vienne; content cependant de la grande réputation qu'il avoit dans la République, il n'auroit peut-être jamais songé à la couronne de Pologne sans les pressantes sollicitations de sa femme, qui se jeta à ses genoux pour lui représenter combien il seroit honteux, pour lui qu'il songeât à d'autres intérêts qu'aux siens propres dans cette élection, et pour elle qu'il soutînt le parti d'un prince étranger dont Mme Despoësse avoit autant de sujet de se plaindre. Sobieski aimoit sa femme, et ne put résister à des prières aussi pressantes, d'autant plus qu'elles étoient accompagnées des raisons les plus fortes par rapport à l'intérêt de la République même. Il se détermina donc, et fut élu en 1674. Mme Despoësse étoit déjà informée du succès de sa négociation lorsque M. le Prince la rencontra un jour aux Grands-Jésuites à Paris. M. le Prince, ignorant absolument l'état des affaires de Pologne et se flattant toujours que Mme Despoësse ne pouvoit solliciter qu'en sa faveur : « Eh bien, marquise, lui dit-il, comment vont nos affai-« res?» — Monseigneur, lui répondit Mme Despoësse, vous nous avez enlevé toutes les espérances que pouvoit avoir ma fille, nous aurons au moins le plaisir de vous enlever une couronne. » Mme de Luynes m'a dit avoir entendu conter plusieurs fois cette anecdote à Mme la duchesse de Choiseul, sa mère, qui étoit fort amie de Mme Despoësse.

MARS.

Anecdote sur le Dauphin. — M. de Moncrif. — Assiduité du prince de Conty auprès de Mme Adélaïde. — Mort du comte de Coigny; douleur du Roi. — Chanson de M. de Moncrif pour la Reine. — Changement apporté dans les droits de l'amirauté. — Règlements faits par le Roi pour Mme Victoire. — Anecdotes sur le cardinal de Fleury racontées par la Reine. — Mme de

Pompadour achète la Celle; le Roi visite cette maison. — Anecdote sur MM. de Dombes et d'Eu.

Du vendredi 1er, Versailles. — M. le Dauphin ne paroît pas prendre plus de goût aux amusements qu'il en a pris jusqu'à présent; il se détermine difficilement à la promenade; il ne peut souffrir le jeu; il va aux spectacles sans paroître les aimer; il n'y a que la musique pour laquelle il montre un peu plus de goût; il en fait presque tous les jours chez lui; il joue du violon et apprend à accompagner du clavecin, encore même a-t-il un peu abandonné le violon. Ce qu'il aime par-dessus tout, c'est de se coucher de bonne heure. Dimanche dernier, le Roi lui demanda ce qu'il comptoit faire pour son amusement les jours gras : « De me coucher à dix heures, répondit-il, au lieu que je ne me couche ordinairement qu'à onze. » On a peine à comprendre que l'on puisse penser ainsi à l'âge de M. le Dauphin.

M. de Moncrif, qui a été anciennement attaché à M. d'Argenson, et qui étoit chez lui ou comme secrétaire ou comme homme de confiance, et qui a aussi été attaché à M. le comte de Clermont, est depuis plusieurs années lecteur de la Reine. C'est une charge qui a été créée pour lui et en considération de l'attachement extrême qu'il a pour la Reine, lui faisant sa cour fort assidûment et passant toutes les soirées avec elle chez Mme de Villars. Il continue cette assiduité, et est presque tous les soirs chez moi lorsque la Reine y vient. Il est de l'Académie françoise; il a de l'esprit, fait joliment des vers, a un caractère doux, complaisant et un propos flatteur. Il a composé plusieurs ouvrages, et entre autres quelques pièces de théâtre. J'ai marqué dans mes Mémoires deux de ses pièces qui ont été jouées dans les cabinets, dont une fait partie d'un opéra. La Reine sait bien que M. de Moncrif est en liaison avec Mme de Pompadour et fait des paroles de divertissements qui sont mis ensuite

en musique et joués dans les cabinets. La Reine regarde avec raison les pièces de théâtre comme un ouvrage peu conforme aux principes de la religion. Mardi dernier, M. de Moncrif, qui assiste toujours comme auteur aux divertissements des cabinets, étant venu ensuite chez moi, où la Reine étoit, on parla d'un ouvrage qui avoit fort bien réussi; la Reine lut le petit imprimé, et lui dit : « Moncrif, voilà qui est fort bien; mais en voilà assez. »

Pendant toute la petite vérole de M^me^ Adélaïde, M. le prince de Conty a été fort assidu à lui faire sa cour; on assure que le Roi lui avoit dit d'aller la voir. Cette assiduité a donné occasion à des propos qui ne font assurément aucun tort à M^me^ Adélaïde, mais qui sont d'ailleurs si peu vraisemblables que l'on peut dire qu'ils sont faux.

Du mardi 5, *Versailles.* — On trouvera dans mes Mémoires le détail de la mort de M. le comte de Coigny. L'affliction du Roi est très-grande. Tout le monde parloit hier de cette nouvelle au moment du lever, mais on en parloit tout bas; le Roi s'en aperçut, et demanda ce que l'on disoit; on répondit qu'il étoit arrivé un accident à M. de Coigny. M. le maréchal de Belle-Isle étant entré, le Roi lui demanda s'il en avoit quelque nouvelle. M. de Belle-Isle, qui savoit la mort, ne jugea pas à propos d'en parler; il dit seulement qu'on lui avoit dit que M. de Coigny avoit versé en venant à Versailles. Le Roi adressa la parole à M. de Luxembourg, qui entra en même temps que M. de Belle-Isle, car ils ont tous deux la première entrée, M. de Belle-Isle depuis longtemps, M. de Luxembourg et M. de Soubise depuis environ un an. M. de Luxembourg dit au Roi que M. de Coigny s'étoit blessé très-considérablement. Le Roi demanda ce que vouloit dire ce terme de considérablement. M. de Luxembourg baissa les yeux d'un air fort triste, et ne répondit rien. Le Roi n'en demanda pas davantage. Il s'habilla promptement, passa à son prie-Dieu, rentra dans son cabinet, où en donnant l'ordre comme à l'ordinaire pour ce qu'il y au-

roit à faire dans la journée, dit qu'il n'y auroit rien; il monta chez M^me^ de Pompadour un moment après, et y resta environ trois quarts d'heure; il revint dans son cabinet ayant vraisemblablement pleuré, car il avoit les yeux fort rouges. Il passa pour la messe; au retour, il vit un moment M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames; il leur parla peu, et remonta ensuite en haut. On ne le vit plus de la journée que le soir, lorsqu'il donna l'ordre; il ne vit que quatre ou cinq personnes avec lesquelles il soupa, comme M. de Meuse, M. de Luxembourg, M. de Soubise, M. d'Ayen et M. de Lauraguais; il répéta plusieurs fois dans la journée : « C'est moi qui suis cause de sa mort, car je lui avois dit de revenir pour la chasse. »

M^me^ la maréchale de Duras nous parla hier de plusieurs emplettes qu'elle fait pour M^me^ Victoire, pour des habits et parures. Je lui dis que je croyois que ce détail auroit regardé M^me^ de la Lande; elle me dit que non, que c'étoit elle qui en étoit chargée.

Du vendredi 8, *Versailles.* — Il y a sept ou huit jours que M. de Moncrif me parla d'un livre intitulé *Les Poésies du roi de Navarre*, imprimées à Paris, 1742, et me dit que j'y trouverois une chanson qui pouvoit convenir à la Reine, comme si elle avoit été faite pour elle. Il m'envoya un exemplaire de ce livre, où je trouvai effectivement de fort jolies paroles dans le genre qu'il m'avoit annoncé et d'un langage ancien, mais intelligible et fort différent de celui des autres chansons du même recueil qui sont toutes en gaulois. C'est M. de Moncrif qui a fait cette chanson pour la Reine; il l'a fait imprimer, et en même temps une feuille tout entière du recueil que l'imprimeur a substituée à la place de celle qui devoit naturellement y être. La chanson remplit un blanc qui se trouvoit dans une demi-page du recueil, dont on a imprimé deux ou trois exemplaires, et on a rompu la planche. Les airs des autres chansons sont gravés en notes de plain-chant. A la fin du recueil, on a gravé aussi de la même manière l'air pour

cette chanson et qui a été composé par Jéliotte. J'envoyai la chanson avec les notes de plain-chant à Paris à M. le président Hénault, lui demandant ce qu'il en pensoit, sans lui donner aucune indication qui pût lui faire connoître l'auteur. Soit qu'il en ait été instruit par Jéliotte, soit qu'il l'ait deviné, il m'écrivit une lettre dont on trouvera ci-joint l'extrait après la chanson (1). On sait que Moncrif est fort attaché à la Reine, et que S. M., qui trouve avec raison le Président fort aimable, lui fait et fait faire souvent des reproches de ce qu'il ne vient pas ici assez souvent. Cette explication étoit nécessaire pour faire entendre la lettre.

Du samedi 9, *Versailles.* — Il fut question il y a quelques jours ici, au conseil de dépêches, de quelques droits attachés à l'amirauté, et il fut résolu de libérer les armateurs du payement de ces droits pour leur donner plus de facilité d'armer des bâtiments et de faire des courses sur l'ennemi. Anciennement les droits de l'amiral étoient, comme je l'ai marqué dans mes Mémoires, du dixième sur toutes les prises, sans prélever aucun frais; de sorte qu'un armateur qui avoit dépensé 100,000 francs pour son armement et qui faisoit une prise de même valeur de 100,000 livres perdoit réellement 10,000 livres qu'il étoit obligé de payer à l'amiral pour le dixième de sa prise. Cet usage fut changé il y a quelques années; le Roi décida que les frais de l'armement seroient d'abord prélevés, et qu'il n'appartiendroit à l'amiral que le dixième du restant. Comme ce changement faisoit une perte considérable pour M. le duc de Penthièvre, le Roi lui donna pour dédommagement 100,000 livres de rente, savoir 50,000 livres de viager, qui furent tant comme dédommagement que comme pension. Cet article fut marqué précisément afin que M. de Penthièvre ne pût pas demander

(1) Ces deux pièces ne se trouvent pas dans le manuscrit.

par la suite 50,000 livres de pension comme ayant rang de prince du sang. Les autres 50,000 livres furent en fonds; ce fut un million sur les postes, valant 50,000 livres de rente pour être attachées à la charge de grand amiral. M. de Penthièvre resta en jouissance du dixième, les frais payés. C'est ce dixième que le Roi vient de suspendre pendant le temps de la guerre, car le droit n'est point supprimé, il n'est que suspendu. Il est question présentement de donner un nouveau dédommagement à M. de Penthièvre. En me parlant de ce détail, il me dit avant-hier que le Roi lui avoit demandé à combien pouvoit aller ce droit, mais qu'il ne le savoit point encore précisément; qu'il l'avoit demandé à son trésorier, qui l'estimoit à environ 50,000 livres par mois; que depuis le commencement de la guerre avec les Anglois il étoit entré dans ses coffres environ 5 à 600,000 livres des droits de l'amirauté, et qu'il avoit à peu près la même somme en Amérique, où l'amiral a les mêmes droits que dans les ports du royaume. Par ce calcul, les droits n'iroient guère qu'à 25,000 livres par mois au lieu de 50.

Indépendamment de ces droits utiles, l'amiral en a d'honorifiques, qui sont remarquables. Il a droit de séance au tribunal des maréchaux de France, mais il ne peut y avoir que la dernière place. Les maréchaux de France, même nommés depuis que l'amiral est en charge, ont séance avant; c'est ce qui fait que M. le comte de Toulouse et M. le duc de Penthièvre n'ont jamais été au tribunal. L'amiral a outre cela le droit de porter la croix de Saint-Louis dès qu'il a prêté serment comme amiral, et M. de Penthièvre a usé de ce droit. Le général des galères a aussi le même droit pour la croix de Saint-Louis. Les maréchaux de France ont la même prérogative, mais il faut des cas particuliers pour qu'ils ne l'aient pas avant que d'être maréchaux de France. M. le maréchal de Saxe, par exemple, seroit dans le conseil s'il se faisoit catholique.

Du lundi 11. — M^me^ la maréchale de Duras avoit fait

demander hier une audience du Roi pour recevoir ses ordres. Le Roi lui demanda d'abord si son audience seroit aussi longue que celle de Mme de Brancas. Il s'assit, et fit asseoir Mme la maréchale, qui lui rendit compte de toutes les difficultés qui étoient à décider par rapport au voyage. Le Roi lui dit qu'il écriroit aujourd'hui à Mme Victoire et lui manderoit que Mme la maréchale de Duras n'avoit pas le titre de gouvernante, mais qu'elle en feroit toutes les fonctions, de même que Mlle de Charleval fera toutes celles de sous-gouvernante sans en avoir le titre. Mme de Duras est chargée d'acheter non-seulement à présent les habits pour Mme Victoire, mais quand elle sera ici elle continuera à se mêler de tout ce qui regarde la garde-robe. Le Roi a réglé pour cela une somme moins forte que pour Mesdames, mais on ne la dit point encore. Mlle de Charleval servira Mme Victoire et commandera dans sa chambre en l'absence de Mme de Duras; le Roi a réglé qu'elle auroit 2,000 écus d'appointements. Elle montera dans les carrosses du Roi; elle ne montera pas dans ceux de la Reine, parce que les filles ni les sous-gouvernantes n'y montent point. Mme de Brancas, la dame d'honneur de Mme la Dauphine, parente et amie de Mlle de Charleval, désiroit fort que le Roi lui donnât le titre de Madame; mais on a fait sentir à Mlle de Charleval que ce titre ne lui donnant point le droit de monter dans les carrosses de la Reine, il valoit mieux que son titre de fille pût servir de prétexte pour éviter ce désagrément. L'intention du Roi est que Mme la maréchale mette du rouge en chemin à Mme Victoire; il l'a recommandé à Mme la maréchale, et de lui en remettre la quantité qu'elle jugera à propos. Mme Victoire dînera avec Mesdames ses sœurs, mais elle soupera seule chez elle, et se couchera immédiatement après; elle passera une partie de l'après-dînée avec différents maîtres qu'elle aura; elle ira au jeu de la Reine, mais pas même tous les jours. Elle soupera ordinairement au grand couvert; il n'est pas cependant encore dit qu'elle

y soupe toutes les fois qu'il y en aura ; elle ne sera jamais sans Mme la maréchale de Duras ou sans Mlle de Charleval, et quand elle ira en carrosse avec Mesdames ses sœurs, comme c'est les carrosses du Roi, Mlle de Charleval y montera.

Du jeudi 14. — J'ai parlé que Mme la princesse de Conty présenta hier Mme de Montboissier. Mme de Luynes, suivant l'usage, se tient derrière la Reine quand elle ne présente pas elle-même, et nomme à la Reine; mais comme c'étoit une princesse qui présentoit, Mme de Luynes demanda à la Reine ce qu'elle devoit faire. S. M. lui répondit : « Vous ne nommez pas en pareil cas, mais c'est un abus. »

On trouvera dans mes Mémoires plusieurs détails que j'ai mis sur M. le cardinal de Fleury lorsqu'ils sont venus à ma connoissance. La Reine nous parloit hier au soir, à Mme de Luynes et à moi, d'une circonstance arrivée dans la dernière maladie de M. le Cardinal, à Issy. M. de Maurepas étoit avec lui, et lui dit que la Reine partoit de Versailles pour le venir voir : « Hé! qu'elle ne vienne pas, répondit-il ; j'oublie tout le mal qu'elle m'a fait, je le mets au pied de la croix. » Il insistoit même pour que l'on envoyât prier la Reine de ne point venir ; mais M. de Maurepas lui représenta qu'elle étoit en chemin. On auroit pu croire que bien loin d'avoir à lui pardonner, il auroit eu à lui demander pardon. Mais on sait que non-seulement il n'entra dans aucun détail avec elle, mais même qu'il lui parla fort peu, et que la Reine étant sortie pour aller à la chapelle de Lorette et voulant le venir revoir encore avant que de partir, elle ne put jamais entrer dans sa chambre. On lui dit d'abord qu'il étoit sur sa chaise percée ; la Reine, qui étoit restée dans l'antichambre avec les ministres de France et les ministres étrangers, et en même temps avec les laquais, dit qu'elle attendroit. On vint dire ensuite qu'il sentoit trop mauvais dans la chambre ; cette raison n'arrêtant

point encore la Reine, on lui dit en troisième lieu que M. le Cardinal dormoit, et elle s'en alla.

On sait que quelque temps auparavant, il tomba malade à Fontainebleau et que l'on crut qu'il mourroit; la Reine alla le voir dans ce temps. M. le Cardinal lui dit avec beaucoup d'attendrissement qu'il mourroit content si sa petite-nièce, M^me^ de Fleury, avoit l'honneur de lui être attachée et d'être dame de son palais. La Reine ne crut pouvoir mieux faire que d'en parler au Roi; elle lui en parla dès le lendemain; le Roi lui répondit assez sèchement que si le Cardinal mouroit, il auroit soin de ses enfants. Il traitoit en effet ses neveux et nièces comme tels.

J'ai marqué aussi dans le temps l'air pénétré de douleur avec lequel il vint à la toilette de la Reine lorsque son petit-neveu fut fait premier gentilhomme de la chambre. Il pria la Reine de faire retirer tout le monde. La Reine crut à son visage qu'il lui étoit arrivé quelque grand malheur, et tâcha de lui persuader qu'il devoit se consoler aisément quand elle sut la grâce dont il venoit lui rendre compte.

Une autre circonstance que j'ai marquée dans le temps et dont la Reine me parloit encore hier, c'est ce qui arriva à la mort de M. de Breteuil. M. le Cardinal étant venu chez la Reine, il lui apprit que M. de Breteuil étoit tombé en apoplexie; la Reine lui dit que s'il mouroit, elle désiroit la charge de chancelier de sa maison pour M. de Saint-Florentin. Le Cardinal lui répondit que cela ne se pouvoit pas. Cette réponse étonna la Reine; il lui en expliqua la raison, ajoutant que le Roi la lui avoit donnée pour sa petite-nièce (M^lle^ de Fleury). Cette explication avoit besoin elle-même d'être expliquée. La Reine crut d'abord que ce seroit le mari qu'auroit M^lle^ de Fleury qui seroit son chancelier; et étant instruite que c'étoit le prix de cette charge qui devoit faire la dot de la petite-nièce, elle parut le trouver assez mauvais, et lui dit que le Roi

pouvoit bien donner des récompenses à sa famille sans qu'il fût nécessaire de les prendre sur les grandes charges de sa maison ; qu'elle désiroit par toutes sortes de raisons pour M. de Saint-Florentin. Le Cardinal s'en alla à Issy, d'où il écrivit à la Reine en forme de justification ; mais la Reine dit que la lettre étoit fort embrouillée ; cependant il lui marquoit que personne n'auroit sûrement cette charge que quelqu'un qui lui conviendroit. La Reine lui fit réponse sur ces mots, et lui marqua que puisque c'étoit quelqu'un qui lui convînt, ce seroit donc M. de Saint-Florentin. Le Cardinal ne répondit point à cette réponse ; la Reine prétend que le chagrin qu'il en eut fut une des causes de sa maladie.

Du lundi 18. — Dans la petite promenade que le Roi fit vendredi dernier pour aller voir la petite maison nommée la Celle, que M^me^ de Pompadour achète, S. M. ne mena que M. de la Vallière, M. de Soubise et M. de Meuse. Cette acquisition que fait M^me^ de Pompadour n'est que pour un temps ; il est aisé de juger que c'est le Roi qui paye les 50,000 écus ; mais le projet n'est pas de garder la maison, seulement d'en faire usage pendant les absences du Roi ; M^me^ de Pompadour ne veut point habiter dans des maisons royales ni à Choisy. Le projet, à la paix, est de bâtir une maison qui lui convienne, dans une belle vue et qui ne soit pas fort grande ; l'idée jusqu'à présent est que ce sera auprès des Capucins de Meudon. Alors on revendra la Celle. Tous ces arrangements ne font aucun tort aux ouvrages que l'on fait à Crécy, dont il a fallu reconstruire le château presqu'en entier, indépendamment des augmentations qu'on y a faites. Crécy est une terre dont elle peut faire usage de temps en temps, et la Celle ou la nouvelle maison ne seront regardées que comme maisons de campagne pour y aller souper ou passer quelques jours dans la belle saison.

Le gouvernement de Choisy n'est point encore donné.

M^me^ de Pompadour le demande avec vivacité pour M. de la Vallière, et cependant elle n'a pas pu encore réussir à l'obtenir. On prétend qu'il y a eu un projet d'arrangement pour examiner de plus près la dépense qui se fait à Choisy et la diminuer. D'autres gens que M. de la Vallière ont demandé ce gouvernement, mais en disant que ce n'est qu'en cas que le Roi ne voulût pas le donner à M. de la Vallière. M. d'Aumont le demande avec instance; M. de Chaulnes m'a dit qu'il l'avoit demandé. On prétend qu'il peut être question de M. de Vandières.

Il paroît certain que le Roi n'ira point à Choisy avant l'arrivée de M^me^ Victoire, comme c'avoit été le projet.

Du lundi 25, *Versailles.* — Il y a quelques jours qu'étant allé voir M. le duc de Gesvres à l'occasion d'une compagnie de carabiniers, à laquelle il s'intéresse, il me dit qu'il avoit demandé cette compagnie à M. le prince de Dombes, avec d'autant plus de confiance qu'il croyoit que ni M. de Dombes ni M. d'Eu ne pouvoient avoir oublié ce qu'il avoit fait pour eux dans le temps de la Régence. M. de Dombes ni M. d'Eu n'avoient alors ni rang de princes du sang ni aucuns honneurs; M. de Gesvres même, pour leur éviter le désagrément de voir que les gardes ne prenoient point les armes pour eux et qu'ils étoient obligés même d'attendre dans l'antichambre, n'ayant outre cela aucunes entrées, les faisoit passer par les derrières de l'appartement le plus souvent qu'il lui étoit possible, lorsqu'ils venoient faire leur cour au Roi. M^me^ la duchesse du Maine et M^me^ la duchesse d'Orléans désiroient passionnément que MM. de Dombes et d'Eu eussent les entrées familières; elles ne se contentoient pas de celles des premiers gentilshommes de la chambre, qu'elles prétendoient leur avoir été offertes. M. le duc d'Orléans, alors régent, pouvoit être déterminé à demander ces entrées familières pour ses neveux, mais il connoissoit la vivacité des princes du sang, et surtout de M. le Duc contre les légitimés, et craignoit de donner oc-

casion à des représentations qui l'importuneroient. Cependant comme Mme la duchesse d'Orléans lui en parloit sans cesse, il disoit toujours qu'il en parloit au Roi,
1723 mais que le Roi ne répondoit rien. Enfin, en ~~1733~~, le mercredi 1er décembre, Mme d'Orléans, sachant que M. de Gesvres, qui ne quittoit point le Roi alors, étoit à portée de lui parler de cette affaire et d'y réussir, l'envoya prier de passer chez elle. Elle lui expliqua ce qu'elle désiroit, et le pria avec instance d'en parler au Roi; M. de Gesvres répondit que M. le duc d'Orléans, par toutes sortes de raisons, étoit bien plus à portée que lui de demander cette grâce, et que pour lui il supplioit Mme la duchesse d'Orléans de vouloir bien ne lui point ordonner de se mêler de cette affaire, à moins que M. le duc d'Orléans ne lui donnât le même ordre. Mme d'Orléans, sur cette représentation, en parla à M. le Régent, et le pria de vouloir bien dire ses intentions à M. de Gesvres. M. le duc d'Orléans vint chez elle, où étoit M. le duc de Gesvres; il lui dit très-positivement qu'il lui feroit grand plaisir de tâcher d'obtenir cette grâce du Roi. Adressant ensuite la parole à Mme d'Orléans, il lui dit : « Madame, n'êtes-vous pas contente de ce que je viens de dire; n'est-ce pas ce que vous désiriez? » M. de Gesvres monta sur-le-champ chez le Roi, qui dans ce temps-là étoit dans le goût de dessiner et y travailloit dans ses petits cabinets en haut. Plusieurs de ceux qui avoient coutume de lui faire leur cour familièrement étoient admis dans ce particulier et dessinoient en même temps. M. de Gesvres s'approcha du Roi, lui parla tout bas et lui dit que M. le duc d'Orléans l'avoit chargé expressément de lui demander cette grâce; le Roi lui dit qu'il ne demandoit pas mieux, mais qu'il étoit étonné que M. le duc d'Orléans ne lui en eût jamais parlé. M. de Gesvres demanda au Roi s'il trouvoit bon qu'il fît avertir sur-le-champ M. de Dombes et M. d'Eu, qui étoient chez Mme la comtesse de Toulouse, ajoutant que sans rien interrompre de son

amusement, il pouvoit laisser tout le monde travailler, et sans rien dire qu'il sortiroit un moment, lui tout seul, pour les aller voir dans la petite galerie qui est auprès du cabinet où il dessinoit. Le Roi y consentit. MM. de Dombes et d'Eu furent avertis, et montèrent aussitôt. M. de Gesvres, qui avoit été au-devant d'eux pour les instruire de ce qui s'étoit passé, les mena dans la petite galerie où le Roi leur dit qu'il leur accordoit avec plaisir les entrées familières. M. de Gesvres demanda au Roi s'il trouvoit bon qu'il allât donner cet ordre aux huissiers; le Roi le trouva bon, et M. de Gesvres descendit aussitôt et donna l'ordre. La nouvelle de cette grâce fut bientôt répandue. M. le Duc en fut instruit, et vint aussitôt chez M. le duc d'Orléans; il lui parla avec vivacité, et lui dit qu'on voyoit bien qu'il avoit le projet d'égaler les bâtards aux princes du sang. M. le duc d'Orléans dit que ce n'étoit point lui qui en avoit parlé au Roi, que c'étoit M. de Gesvres, et qu'il l'avoit fait de son chef. M. le Duc alla aussitôt chez le Roi; il y trouva M. de Gesvres, auquel il voulut parler avec beaucoup d'humeur et de hauteur; M. de Gesvres lui dit qu'il n'avoit agi que par l'ordre exprès de M. le duc d'Orléans. « Il vient de me dire le contraire, dit M. le Duc.— Voulez-vous que j'aie l'honneur de vous y suivre tout à l'heure, répondit M. de Gesvres à M. le Duc? » M. le Duc accepta la proposition; ils y furent ensemble. M. le duc d'Orléans dit à M. le Duc qu'il avoit toujours cru qu'il n'étoit question que des entrées des premiers gentilshommes de la chambre; que son intention n'avoit pas été que l'on demandât les familières. M. de Gesvres ne voulut pas répondre sur-le-champ; mais quelque temps après il se plaignit à M. le duc d'Orléans, devant M^me^ la duchesse d'Orléans, de l'avoir désavoué sur une commission dont il l'avoit expressément chargé. M. le duc d'Orléans lui répondit que M. le Duc étoit dans une si grande colère, qu'il avoit bien fallu lui dire quelque chose pour le calmer. M. de Gesvres fit entrer le lende-

main matin MM. de Dombes et d'Eu à l'heure des entrées familières. L'après-dînée, M. le duc d'Orléans tomba en apoplexie, et mourut. Ce détail prouve combien il étoit avantageux pour MM. de Dombes et d'Eu que cette affaire finît promptement.

AVRIL.

Sur l'investissement de Maëstricht. — Cène du Roi. — Mme Victoire. — Le maréchal de Belle-Isle et Mme de Pompadour. — Le Roi achète l'hôtel de Pontchartrain, et y loge Mme de Pompadour. — Mort du grand fauconnier; nombreux prétendants à sa place.

Du jeudi 11. — Le projet que l'on exécute actuellement de l'investissement de Maëstricht est regardé comme une entreprise conçue et arrangée par des lumières supérieures et la plus propre à déterminer les Hollandois à la paix. Ce projet, tel qu'il a été formé, étoit contre le sentiment de M. le maréchal de Saxe (1); cependant il le fait exécuter avec exactitude et d'une manière qui lui fait honneur.

Ce qui s'est passé ce matin pour la cène du Roi, pour laquelle on n'a pas voulu suivre l'exemple de l'année passée par rapport aux ducs et pairs, prouve que les représentations de M. de Charolois ont été écoutées. Depuis que les pairs ont été privés du droit de servir le Roi à la cène, dont ils ont joui de tous les temps, le grand maître nommoit qui il vouloit pour porter les plats

(1) On croit qu'il a été arrangé entre le Roi et M. d'Argenson; on ignore s'ils ont consulté quelqu'un. Il y a des gens qui croient que le maréchal de Belle-Isle pourroit bien avoir été consulté. Ses propos ne donnent pas le moindre lieu de le soupçonner; mais il est certain que celui qui a été chargé de conduire nos troupes à travers le pays de Luxembourg est un M. de Torcy, qui est brigadier ou même maréchal de camp et qui demeure à Metz; il connoît parfaitement ce pays-là, et a été souvent employé par M. le maréchal de Belle-Isle, qui a beaucoup de confiance en lui. (*Note du duc de Luynes.*)

après les princes du sang et les légitimés. Il est assez singulier que ce droit accidentel de nomination ôte l'usage d'un droit réel et qui paroît même plus honorable pour la personne du Roi.

Du samedi 13. — M^me^ Victoire fut avant-hier trois quarts d'heure dans le cabinet du Roi en conversation tête à tête (1). Elle a dit qu'elle ne s'étoit pas ennuyée un moment, et qu'elle avoit trouvé le temps trop court. Jusqu'à présent il paroît qu'elle prend un ton différent de celui de Mesdames par rapport au Roi. M^me^ la maréchale de Duras, avant de partir pour Fontevrault, avoit bien averti Mesdames qu'elle feroit tout ce qui dépendroit d'elle pour que M^me^ Victoire fût plus libre et moins embarrassée qu'elles avec le Roi, et qu'elle lui marquât plus d'amitié. C'est en effet la méthode qu'elle a suivie et qui paroît réussir jusqu'à présent. Quoique Madame et M^me^ Adélaïde aiment M^me^ Victoire, cependant ces sentiments sont mêlés dans M^me^ Adélaïde de quelque espèce de jalousie. M^me^ Adélaïde aime passionnément Madame; elle est fâchée d'imaginer que M^me^ Victoire puisse parvenir à être plus approuvée que Madame, soit par la figure, soit par ses manières. En tout M^me^ Victoire est un peu regardée comme un enfant dans la petite société. Elle ne soupe point avec M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames; c'est l'arrangement que le Roi a fait avant son arrivée. Dans l'après-dînée elle est occupée avec ses maîtres. Elle joue très-bien du clavecin; elle joue aussi un peu du violon; elle est grande musicienne; elle commence à marcher mieux que quand elle est arrivée; elle fait la révérence d'assez bonne grâce.

Du mercredi 17. — Je me suis encore informé depuis de l'affaire de la cène. Il est certain que M. le comte de Charolois a fait des représentations; mais ce qui est sin-

(1) C'étoit M^me^ Victoire qui avoit demandé au Roi d'avoir une conversation avec lui. (*Note du duc de Luynes.*)

gulier, c'est que M. le prince de Conty s'est joint à lui. Certainement les princes du sang n'ont aucun intérêt à cette affaire, et doivent être plus honorés d'être suivis par les ducs et pairs que par des gens dont quelques-uns sont à peine connus d'eux; mais il ne s'est trouvé personne pour soutenir les intérêts des ducs. M. de Richelieu est à Gênes, M. de Gesvres et M. d'Aumont étoient à Paris, et M. de Fleury n'a voulu rien prendre sur lui; il n'auroit même peut-être pas été trop à portée de parler de cette affaire.

On remarque avec plaisir non-seulement la figure agréable de M^me^ Victoire, mais son caractère, qui paroît vrai, doux et aimable; elle est un peu brusque naturellement, mais c'est une brusquerie sans dureté et qui ne vient que faute d'éducation. Ce n'est pas que M^me^ l'abbesse de Fontevrault (Montmorin) n'ait de l'esprit et ne fût peut-être très-capable de donner une bonne éducation, mais elle a une très-mauvaise santé. Son appartement est aussi éloigné de celui de Mesdames que celui de feu M. le duc de Charost l'étoit de celui du Roi. C'est un voyage pénible et fatigant pour M^me^ l'abbesse d'aller chez Mesdames, et souvent elle est hors d'état de s'y transporter. Ainsi bien loin de les voir tous les jours, à peine peut-elle les voir une fois dans un mois quand elle est malade. Il est vrai que Mesdames ont chacune auprès d'elles une religieuse qui leur tient lieu de sous-gouvernante; mais quelque soin que l'on prenne de bien choisir ces religieuses, elles n'ont point l'usage du monde, et souvent les femmes de chambre de Mesdames sont les premières à s'en moquer. D'ailleurs M^me^ Victoire, étant l'aînée des trois qui étoient à Fontevrault, étoit accoutumée à une espèce de supériorité et à être peu contrainte sur ce qu'elle désiroit. Quoique sa situation ici soit totalement différente, elle sent cependant tout son bonheur d'être réunie avec sa famille.

M. le maréchal de Belle-Isle vit hier M^me^ de Pompa-

dour. Elle lui demanda pourquoi il ne venoit pas plus souvent à Versailles, et comme il l'assura qu'il y étoit souvent et qu'il faisoit continuellement sa cour au Roi, elle lui fit des reproches de ce qu'elle ne le voyoit pas et de ce qu'il n'avoit pas été cet hiver aux petits spectacles des cabinets. Elle ajouta à ce propos les expressions les plus obligeantes, qu'elle étoit témoin de l'estime et de l'amitié qu'avoit pour lui le Roi, qui le regardoit non-seulement comme le plus grand général qu'il eût, mais en même temps comme le plus honnête homme et le plus attaché à sa personne et à son service. Elle lui dit encore qu'elle savoit combien il étoit bon ami, et que quand on le connoissoit on ne pouvoit pas l'aimer médiocrement.

Elle lui parla en même temps des démarches qui ont été faites pour engager le Roi à permettre que M. de Flavacourt fût employé dans l'armée d'Italie, aussi bien que M. le comte de Tresmes. M. de Belle-Isle conta à M^me^ de Pompadour à cette occasion les instantes sollicitations qui lui furent faites l'année dernière par M. le maréchal de Noailles, M. le duc d'Ayen, et même par M^me^ la comtesse de Toulouse, pour qu'il demandât la même grâce au Roi pour le comte Louis de la Marck, et qu'après en avoir parlé deux fois au Roi en présence de M. le comte d'Argenson, il n'avoit eu pour toute réponse qu'un refus. La réponse de M^me^ de Pompadour fut que l'extrême désir qu'avoit M^me^ de Flavacourt de faire réussir ce que son mari souhaitoit l'engageroit encore à faire de nouvelles démarches, sans savoir si elles seroient plus heureuses que les premières, mais qu'à l'égard de M. le comte de Tresmes l'entreprise lui paroissoit moins difficile.

J'ai marqué dans mes Mémoires que le Roi a acheté l'hôtel de Pontchartrain pour servir aux ambassadeurs extraordinaires. Je n'ai appris qu'aujourd'hui que le Roi donna il y a cinq ou six jours le bel appartement de

cette maison, au premier étage, à Mme de Pompadour et un petit appartement à Mme d'Estrades. Mme de Pompadour a déjà été voir son appartement, et y retourne encore demain.

Du samedi 27. — J'ai marqué dans mes Mémoires la mort de M. des Marets, grand fauconnier; il ne mourut qu'à cinq heures après midi, et dès le matin M. le maréchal de Duras eut une audience du Roi où il lui demanda cette charge; M. de la Vallière vint aussi exprès de Paris, pour faire la même demande. M. de Souvré la demande aussi avec grand empressement : il avoit épousé une sœur de feu M. des Marets. Je viens d'apprendre que M. le prince de Conty est aussi du nombre de ceux qui demandent. Il est certain que Mme de Pompadour s'intéresse vivement pour M. de la Vallière.

Depuis que le Roi a donné, comme je l'ai marqué, un logement à Mme de Pompadour à l'hôtel de Pontchartrain, devenu l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, on travaille beaucoup dans cette maison pour y faire un appartement commode et agréable à Mme de Pompadour.

MAI.

Vers de Fontenelle. Lettre de la Reine. Quatrain de Fontenelle à la Reine. — Quatrain de Mme Tibergeau. — M. d'Argenson, les maréchaux de Noailles, de Belle-Isle et de Saxe. — Préliminaires de la paix d'Aix-la-Chapelle. — Voyage de Crécy; M. de Vandières. — Difficulté au voyage de Choisy. — Assemblée du Clergé. Avantages du temps de guerre; patriotisme des rentiers. — Origine de la fortune de M. Frémont. Anecdotes sur Colbert et Desmaretz. — Prétentions de M. de Bauffremont; on lui défend de paraître à la Cour.

Du jeudi 9, *Versailles.* — Voici des vers qu'on envoya hier de Paris à Mme de Luynes; ils sont de M. de Fontenelle, qui a quatre-vingt-douze ans. M. de Fontenelle

s'étoit toujours moqué des Anciens; ici il paroît qu'il leur rend hommage.

« Il falloit n'être vieux qu'à Sparte,
« Disent les anciens écrits;
« Grands dieux! combien je m'en écarte,
« Moi qui suis si vieux dans Paris!
« O Sparte! Sparte! qu'êtes-vous devenue?
« Vous saviez tout le prix d'une tête chenue.
« Plus dans la canicule on étoit bien fourré,
« Plus l'oreille étoit dure et l'œil mal éclairé,
« Plus on déraisonnoit dans sa triste famille,
« Plus on épiloguoit sur la moindre vétille,
« Plus on crachoit de flegme à grand peine attiré,
« Plus on avoit de goutte ou d'autre béatille,
« Plus on avoit perdu de dents de leur bon gré,
« Plus on marchoit courbé sur sa grosse béquille,
« Plus on étoit enfin digne d'être enterré,
« Et plus dans vos remparts on étoit honoré.
« O Sparte! Sparte! hélas! qu'êtes-vous devenue!
« Vous saviez tout le prix d'une tête chenue. »

M^me^ de Luynes envoya hier les vers de Fontenelle à la Reine; elle en fut charmée, et fit à M^me^ de Luynes, de sa main, une réponse fort jolie, dans laquelle elle marque que Fontenelle étoit digne de trouver Sparte partout.

M^me^ de Luynes m'a remis aujourd'hui la lettre de la Reine, qui va être copiée ci-dessous :

« Je vous remercie de la lettre que vous m'avez envoyée, et vous prie de mander à celui qui l'a écrite qu'il y a trop de confiance. Cela seroit bon s'il étoit à Plombières; mais comme Plombières est à Paris, elle ne tient pas lieu d'un voyage qu'il pourroit faire ici. Mandez-lui de dire à Fontenelle que j'ai vu ses vers et qu'une tête comme la sienne doit trouver Sparte partout. Mandez-moi des nouvelles de votre rhume, en attendant que j'aie le plaisir de vous voir. » (1) (*Addition du duc de Luynes*, datée du 5 septembre 1748.)

M. le président Hénault a montré aujourd'hui cette

(1) Cette lettre sans date est du 8 mai 1748. M^me^ de Luynes étoit à Versailles. (*Note du duc de Luynes.*)

réponse de la Reine à Fontenelle, qui lui a donné sur-le-champ les vers ci-après :

« Les ans accumulés me poussent trop à bout ;
« Je ne puis plus trouver Sparte partout.
« Mais vous, le modèle des reines,
« Vous devez bien trouver partout Athènes. »

M^me^ de Puisieux me contoit hier que M^me^ la princesse de Conty envoya un jour éveiller à deux heures après minuit M^me^ Tibergeau, âgée pour lors de quatre-vingt-cinq ans, pour lui dire qu'il y avoit actuellement chez elle une grande dispute pour savoir ce qui pouvoit mieux exprimer l'amour, de la prose ou des vers. M^me^ Tibergeau répondit sur-le-champ par ces quatre vers :

« Non, ce n'est point en vers qu'un tendre amour s'exprime ;
« Il ne faut point rêver pour trouver ce qu'il dit.
« Et tout arrangement de mesure et de rime
« Ote toujours au cœur ce qu'il donne à l'esprit. »

Du mardi 14. — Les dames du dernier voyage de Choisy, du 1^er^ au 7 de ce mois, étoient M^mes^ de Pompadour, d'Estrades, de Livry, d'Egmont et de Brancas.

Les six (*sic*) dames qui sont du voyage de Crécy, où le Roi va demain jusqu'à samedi, sont M^mes^ de Pompadour, de Livry, de Rubempré, d'Egmont et d'Estrades.

Il y a quelques jours que M. le maréchal de Noailles montra à un homme de ses amis un projet pour le siége de Maëstricht, de la manière dont il a été exécuté. Ce projet n'est pourtant pas l'ouvrage du maréchal de Noailles. Il paroît constant qu'il a été formé par M. d'Argenson, lequel continue à bien vivre avec le maréchal de Saxe extérieurement, mais sans aucune liaison et sans aucune confiance. La véritable amitié et confiance de ce ministre paroît être pour M. le maréchal de Belle-Isle.

Sans vouloir ôter au maréchal de Saxe le mérite de l'exécution du projet, on ne peut s'empêcher de convenir que lorsqu'on a dans son armée un major général

comme M. de Crémille, et un intendant comme M. de Séchelles, tous deux supérieurs chacun dans leur état, le succès des entreprises devient beaucoup plus facile et plus certain.

Dans le moment que M. le maréchal de Belle-Isle a été instruit de la signature des préliminaires, le 30 avril, à Aix-la-Chapelle, entre la France, l'Angleterre et la Hollande seulement, il a envoyé un courrier pour en avertir l'amiral Byng, qui commande la flotte angloise dans la Méditerranée, regardant comme un article des plus essentiels et des plus pressés la liberté de pouvoir transporter des troupes, munitions, etc., dans l'État de Gênes.

Dans la signature des préliminaires, il a été convenu d'un certain espace de temps, par rapport à la distance des lieux, pour informer les généraux, amiraux, gouverneurs et commandants du succès de cette négociation. Il paroît que l'on auroit fort désiré que M. de Saint-Séverin eût fait stipuler dans les préliminaires, qu'il seroit dépêché par le ministre anglois un courrier à l'amiral Byng, passant au travers de la France, pour que cet amiral fût instruit plus promptement. M. de Puisieux, qui a senti l'importance de cette prompte expédition du courrier anglois, en a envoyé un à M. de Saint-Séverin pour tâcher de faire réparer cette faute le plus promptement qu'il seroit possible; car la lettre de M. de Belle-Isle n'est qu'un avertissement dont l'amiral Byng peut prétendre cause d'ignorance jusqu'à ce qu'il ait reçu des ordres.

Le Roi dit hier à son lever que M. de Kaunitz, ministre de la reine de Hongrie à Aix-la-Chapelle (le même qui étoit à Bruxelles lorsque cette ville fut prise par le maréchal de Saxe) avoit fait une protestation fort singulière contre la signature des préliminaires.

Du mercredi 15, *Versailles.* — Il y a beaucoup de monde au voyage de Crécy. Il y a vingt-cinq personnes

y compris les six dames; M. de Vandières est de ce voyage; j'ai déjà marqué qu'il mange avec le Roi. Ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit au premier voyage de Crécy, qu'après qu'il eut servi le Roi quelques moments, le Roi lui ordonna de se mettre à table.

J'ai appris aujourd'hui qu'il y avoit eu quelques légers embarras au dernier voyage de Choisy par rapport à Champcenetz. Depuis l'établissement de Choisy, la place de gouverneur de cette maison a toujours été exercée par M. le comte de Coigny, ou en son absence par M. le maréchal de Coigny, ou enfin en l'absence de tous deux par M. du Bordage. La différence de Choisy et de la Meutte aux maisons royales, c'est que dans celles-ci le Roi est servi dans tous ses appartements par ses huissiers, ses grands officiers et sa bouche, au lieu qu'à Choisy et la Meutte c'est le gouverneur qui sert le Roi et qui commande dans toute la maison, hors dans la chambre du Roi. Comme cette chambre est gardée par les huissiers, les grands officiers y servent le Roi dans toutes leurs fonctions, mais non pas dans tout le reste de la maison. Premièrement, c'est un embarras pour un premier valet de chambre de présenter le service au Roi devant le grand chambellan ou devant le premier gentilhomme de la chambre, quoique ce soit le droit de M. de Champcenetz à Choisy, privativement à ces grands officiers. Il y eut même une difficulté avec M. le duc d'Aumont; M. de Gesvres fut mandé de Paris, et fit entendre raison à M. d'Aumont. D'ailleurs M. de Champcenetz ne peut pas prendre sur lui les mêmes choses que M. de Coigny. Par exemple, un jour pendant que le Roi jouoit, M^me^ la duchesse de Brancas demanda une table de jeu, et proposa à M. le président Ogier (1) et à M. de Saint-Point de jouer avec elle. Le premier, outre la charge qu'il a chez M^me^ la

(1) Le président Ogier était surintendant des finances, domaines et affaires de la maison de M^me^ la Dauphine.

Dauphine, est lieutenant des chasses de Choisy et fort ami de M. de Coigny; l'autre est chef de brigade des gardes du corps; mais ils ne sont d'espèce ni l'un ni l'autre à devoir jouer dans le lieu où est le Roi. La table fut établie dans le même cabinet où étoit le Roi. M. de Champcenetz le remarqua, et demanda à M. de Gesvres ce qu'il devoit faire. M. de Gesvres lui dit de ne rien dire parce que si le Roi le remarquoit, il donneroit apparemment ses ordres, ce qui l'autoriseroit pour une autre fois; que si au contraire le Roi n'y faisoit pas attention, il seroit plus honnête à lui (Champcenetz) de n'en avoir rien dit.

Du mercredi 22, *Versailles.* — La petite assemblée du Clergé qui doit commencer ces jours-ci, et la demande de 18 millions que l'on croit qui lui sera faite, est une preuve que malgré les préliminaires signés entre la France, l'Angleterre et la Hollande, l'on juge les secours d'argent fort nécessaires. Il y a quelques jours qu'un de nos ministres disoit que l'on s'étoit trouvé dans les mêmes circonstances de 1713 et 1714, et qu'il falloit au moins deux ans pour parvenir à la diminution des charges publiques. Le temps de la guerre, quoiqu'il donne occasion à une dépense infiniment plus considérable, a cependant une espèce d'avantage; c'est que la nécessité des circonstances est connue, et que le public s'y prête plus volontiers; et ceux à qui il est dû souffrent avec plus de patience le retardement de leur payement; au lieu qu'à la paix chacun désire recevoir son argent. Le moyen ordinaire que l'on emploie en pareil cas pour faire entrer l'argent dans les coffres du Roi est la recherche des traitants et gens d'affaires. On sait que Colbert fit usage de cet expédient; il n'en tira pas le profit qu'il en attendoit. M. Frémont, père de M^me^ la maréchale de Lorges, étoit alors un de ses principaux commis; il fut témoin de l'affliction où étoit M. Colbert du peu de succès de cette opération de finances. Il restoit encore dû 8 ou 10

millions par les traitants, et l'on ne pouvoit parvenir à les faire payer. M. Colbert avoit voulu traiter de cette somme, et il n'avoit jamais pu trouver d'autres offres que celle de 2 millions. M. Frémont lui proposa de lui abandonner cette dette, dont il tireroit le meilleur parti qu'il pourroit, et offrit de lui en donner 3 millions. M. Colbert accepta cette offre; les 3 millions furent payés, et M. Frémont y gagna 16 ou 1,700,000 livres, qui ont été le commencement de sa fortune.

En 1713 et 1714, la recherche des traitants fut proposée à M. Desmaretz, alors contrôleur général des finances. M. Desmaretz, qui en connoissoit les inconvénients, voulut essayer si les voies de conciliation et d'arrangement à l'amiable ne réussiroient pas mieux que celles de rigueur. Il envoya querir Bourvalais, lors un des plus fameux traitants et des plus riches. Il lui expliqua le besoin pressant que le Roi avoit d'argent et les moyens dont il comptoit se servir, lui proposant en même temps une taxe à l'amiable, si lui et ses confrères vouloient s'y prêter. Bourvalais demanda quelques jours de réflexion. Au bout de sept ou huit jours, il vint trouver M. Desmaretz; il lui dit qu'il s'étoit bien attendu dès le premier moment qu'on feroit des recherches sur eux pour subvenir aux besoins de l'État, mais que les recherches faites en justice coûteroient au Roi des frais immenses, tomberoient peut-être en partie sur ceux d'entre eux qui étoient moins en état de payer, ruineroient le crédit de tous, crédit utile et nécessaire même à l'État, et ne rempliroient pas à beaucoup près les vues que l'on se proposoit; il ajouta qu'il en avoit raisonné avec ses confrères et leur avoit persuadé de se taxer à l'amiable; qu'en conséquence il offroit, et se faisoit fort de faire remettre dans les coffres du Roi, en huit mois de temps, 84 millions. M. Desmaretz goûta la solidité des raisons de Bourvalais, et lui proposa de donner une somme plus considérable. Bourvalais offrit jusqu'à 94 millions, et l'ar-

rangement étoit prêt à être terminé lorsque Louis XIV mourut. L'on peut dire que ceux qui furent suivis pendant la Régence ne produisirent pas à beaucoup près une somme si forte.

Du samedi 25. *Versailles.* — On sait depuis plusieurs jours que M. de Bauffremont le père a eu défense de venir à la Cour. J'ai parlé ci-dessus de sa présentation, dans laquelle il salua M^me^ Victoire, quoiqu'il n'en ait pas le droit, n'étant pas titré. Cela se passa en présence de M^lle^ de Charleval, qui ne connoît M. de Bauffremont que de nom; M^me^ la maréchale de Duras n'y étoit point. J'ai parlé aussi dans le temps de ce qu'il fit chez feu M^me^ la Dauphine, il y a deux ans, lorsqu'il se fit annoncer en disant à l'huissier qu'il étoit prince de l'Empire, ce qui ne lui donnoit encore aucun titre, mais qui produisit l'effet qu'il désiroit. Quelque extraordinaire que soit cette conduite, on n'avoit point jugé à propos jusqu'à présent de lui faire donner l'ordre qu'il vient de recevoir. Ce qui y a déterminé est une lettre qu'il écrivit à M^lle^ de Charleval peu de temps après qu'il eut été présenté. Il lui manda qu'il lui étoit infiniment obligé de l'honneur qu'il avoit eu de saluer M^me^ Victoire; qu'il ne pouvoit pas croire n'être pas en droit de jouir de cette prérogative; que lorsque l'on avoit l'honneur d'épouser des filles de France on pouvoit bien avoir l'honneur de les baiser partout où on les trouvoit. Ce sont à peu près les termes de sa lettre. Ces paroles peu mesurées, et fondées uniquement sur son alliance avec la maison de Courtenay, méritoient bien l'ordre qui lui a été envoyé.

JUIN.

Anecdote sur M. d'Ayen; mot du Roi. — Anecdote sur le duc d'Orléans; soupçons contre lui au sujet des empoisonnements des membres de la famille royale; mot de Louis XIV. — Lettres de noblesse données à M. Poisson, père de M^me^ de Pompadour. — Lettre de la Reine à la du-

chesse de Luynes. — Raisonnements du public sur la paix de 1748. — Le cardinal Fleury laisse périr la marine. — Facilité du Régent à accorder des grâces. — Fête donnée à Mme de Pompadour par le Roi, à la Celle. — Anecdote sur le cardinal Fleury.

Du vendredi 7, Versailles. — J'ai parlé dans mes Mémoires du voyage que le Roi m'a fait l'honneur de faire à Dampierre le mardi de la Pentecôte, 4 de ce mois. Le mercredi matin, un moment avant que l'on appelât pour entrer chez le Roi, S. M. parut en robe de chambre à sa porte, et étant rentré chez lui, M. de Bouillon, M. de Fleury et M. de Soubise entrèrent. J'entrai aussi, parce que le Roi, comme je l'ai marqué, m'avoit donné les grandes entrées pour ce moment. Un moment après, M. d'Ayen entra; le Roi dit en riant : « Voilà le duc d'Ayen qui prend de lui-même les premières entrées. » M. d'Ayen, confondu, sortit aussitôt, et le Roi ne le rappela point, et il ne rentra qu'au moment des entrées de la chambre.

Je fais trop de cas des anecdotes pour ne pas mettre par écrit toutes celles que j'apprends. Mme de Luynes m'en conta une, il y a quelques jours, qu'elle tient de M. le cardinal de Polignac. On sait tout ce qui s'est dit, dans le temps, de la mort précipitée de M. le duc de Bourgogne, de Mme la duchesse de Bourgogne et de M. le duc de Bretagne. On sait que le roi Louis XV fut malade dans le même temps, et que Mme de Ventadour fut si persuadée que les événements tragiques dont elle venoit d'être témoin n'étoient pas naturels, que pendant plusieurs jours elle fit faire devant elle dans sa chambre le bouillon du Roi, alors Dauphin. Le goût que M. le duc d'Orléans avoit pour la chimie donna occasion à beaucoup de soupçons, et fit dire que Mme la duchesse de Bourgogne fut empoisonnée dans une tabatière de tabac venant de M. le duc d'Orléans; d'autant plus que sa maladie commença par un mal de tête insupportable, qui dura jusqu'à sa mort. Pour M. le duc de Bourgogne, s'il fut empoisonné, ce

fut par quelque liqueur; car il sentoit dans l'estomac un feu dévorant qu'il connoissoit pour n'être pas naturel, et il est mort persuadé du poison. M. le cardinal de Polignac, étant à Utrecht ministre plénipotentiaire pour la paix qui fut signée en 1713, vit un homme qu'il ne connoissoit point et qui demanda à lui parler. Cet homme lui apporta une bouteille d'une liqueur qui lui parut extrêmement forte, et le pria de vouloir bien la faire remettre à M. le duc d'Orléans. M. le cardinal de Polignac crut que le parti le plus sage étoit de prendre cette bouteille; il l'envoya à M. de Torcy. M. de Torcy en rendit compte à Louis XIV, qui ne savoit que trop tout ce qui s'étoit dit. Louis XIV lui dit : « Ne la rendez pas, gardez-la; je ne veux pas mettre sur un échafaud la tête de mon neveu. »

Ce fut à l'occasion de cette maladie de Louis XV dont je viens de parler, que M^me^ de la Ferté, sœur de M^me^ de Ventadour, dit un mot assez plaisant, quoique peu convenable suivant les principes de la religion. Voyant le Roi bien malade, elle dit à M^me^ de Ventadour : « Voilà un enfant bien heureux; son pis aller est d'aller en paradis. »

Je ne sais que depuis quelques jours que M. Poisson, père de M^me^ de Pompadour, a obtenu depuis un an des lettres de noblesse. Il avoit été employé dans les fournitures des vivres, du temps de M. Pelletier des Forts, et accusé de malversations, obligé même de prendre la fuite. Son affaire ayant été revue depuis, au rapport de M. l'abbé de Salabery, il fut pleinement justifié, et il fut même jugé que la compagnie dans laquelle il étoit, et lui en particulier, étoient dans le cas d'obtenir un dédommagement.

J'allai vendredi dernier coucher à Dampierre, et n'en revins que le samedi au soir. M^me^ de Luynes étoit restée ici. J'y retournai le dimanche au soir avec M^me^ de Luynes. Les bontés que la Reine nous marque à l'un et à

l'autre, et l'honneur qu'elle nous fait de venir ici tous les soirs, me firent juger que ne devant revenir à Versailles que le jeudi, il étoit assez convenable de lui donner une marque de mon respect et de m'informer des nouvelles de sa santé. J'écrivis à Mme la duchesse de Villars, et la priai de faire ma cour à la Reine. La Reine m'envoya le lendemain un page avec une lettre dont on trouvera copie ci-après. La plaisanterie qu'on y trouvera d'Ovide est par rapport au président Hénault, à qui la Reine a donné ce nom en badinant, parce qu'il est aimable et a beaucoup de galanterie dans l'esprit.

Copie de la réponse de la Reine à M. le duc de Luynes. Il n'y a point de date, mais elle est du mercredi 5 juin 1748.

« Je suis trop touchée de l'attention que vous avez eue d'écrire à Mme de Villars pour m'en tenir à sa réponse, et c'est avec plaisir que je vous marque celui qu'elle m'a fait. Je suis très-fâchée de votre absence et de celle de Mme de Luynes; je vous prie de l'en assurer et de me mander de ses nouvelles. Je crains que la fatigue qu'elle a eue ne lui fasse mal. Adieu, je vous attends tous deux avec grande impatience.

« A l'égard du pauvre Ovide, je crois que la présence de César, dont avec raison on doit être occupé, l'a pétrifié, puisque vous n'en dites rien. »

La suscription est :

A mon cousin le duc de Luynes.

Du samedi 8, *Versailles.* — La signature des préliminaires a donné d'abord beaucoup de joie dans Paris; mais comme il faut que le François raisonne toujours avec un esprit de critique, on prétend aujourd'hui que le Roi étoit en état de faire une paix beaucoup plus honorable. On veut bien louer, ce qui en effet mérite infiniment de l'être, la modération et le désintéressement du Roi, qui, malgré ses conquêtes, n'a point changé de système et persiste dans ce même principe qu'il a toujours annoncé pour la base de sa conduite, de ne vouloir rien

pour lui ; mais l'article de Dunkerque fait beaucoup de peine à nos politiques peu éclairés; ils prétendent que le Roi, au lieu de se réserver seulement la liberté de fortifier du côté de terre, autant qu'il le jugeroit à propos, cette importante place, devoit acquérir aussi la même liberté pour le côté de la mer. Voici les réponses que les gens sensés font aux raisonnements du public.

La guerre déclarée en 1700 au feu Roi par presque toutes les puissances de l'Europe fut, comme on le sait, à l'occasion de l'acceptation du testament du roi d'Espagne Charles II. Les premiers succès des armes du Roi furent heureux ; mais la face des affaires ayant changé, on se souvient encore avec douleur de l'extrémité où le royaume se trouvoit réduit en 1708 et 1709. Les préliminaires, qui furent signés par le marquis de Torcy avec le plus extrême regret, ne servent qu'à prouver l'affreux état où étoit le royaume. Malgré cette cruelle situation, l'impossibilité d'exécuter les conditions desdits préliminaires empêcha encore plus de les accepter que l'ignominie même de ces conditions. Les affaires parurent prendre un tour beaucoup plus favorable après la victoire remportée à Denain par le maréchal de Villars, en 1712. Mais on ne seroit jamais parvenu à une paix générale, si l'Angleterre ne s'étoit pas séparée des alliés. Il est vrai que ce furent les intérêts particuliers des ministres qui déterminèrent cette séparation, plutôt que l'intérêt de l'État, ce qui est fort différent des circonstances présentes, où l'Angleterre est accablée sous le poids d'une guerre qui lui a fait contracter des dettes immenses; mais enfin on peut toujours dire que dans la paix de 1713 c'est l'Angleterre qui a affermi la couronne à Philippe V. Dans ce temps-là le dépôt de la marine d'Angleterre étoit principalement dans la Tamise, et c'est par cette raison que le port de Dunkerque et les fortifications du côté de la mer donnoient trop d'inquiétude aux Anglois, pour ne pas demander qu'elles

fussent démolies. Cet article leur fut accordé en même temps que le vaisseau de permission pour trente ans, auquel l'Espagne consentit. Le Roi, fidèle aux engagements pris par le feu Roi, agit aujourd'hui sur le même principe; et quoique les principaux dépôts de la marine angloise soient aujourd'hui à Spithead et à Plymouth, S. M. n'a pas voulu proposer d'autres conditions que celles qui avoient été arrêtées en 1713. On a même observé de rendre aux Anglois le nombre d'années qui leur manquoit sur la jouissance du vaisseau de permission, étant juste de diminuer celles qui se sont écoulées depuis 1739, la déclaration de la guerre avec l'Espagne les ayant mis hors de portée d'en profiter. On observe encore que le port de Dunkerque n'est pas aussi nécessaire à la France qu'il le paroît; il est à ce que l'on prétend d'un entretien très-difficile. Il peut y tenir actuellement des frégates depuis 18 jusqu'à 40 canons; et les ports de Brest et de Rochefort, etc., sont suffisants pour tenir une marine considérable. D'ailleurs la rade de Dunkerque est extrêmement difficile, et les forts que l'on a construits pour défendre le port, quoique fort différents de ceux qui y étoient, peuvent être de quelque usage en cas que la guerre se renouvelât. Le bombardement seroit donc la seule entreprise que pourroient faire les Anglois; encore est-elle d'une exécution très-difficile. Ils l'ont tentée plusieurs fois sans succès dans les premières années de ce siècle, et c'est ordinairement le sort de pareilles entreprises.

Une considération qui n'est pas moins importante pour déterminer la paix, c'est la prodigieuse supériorité que les Anglois ont sur nous par leur marine. Enfin un dernier raisonnement pour justifier la sagesse du parti auquel le Roi s'est déterminé, c'est que l'intérêt de la France, à la vérité, a toujours été d'humilier la maison d'Autriche, mais que l'on peut dire que le Roi y est parvenu. L'immense succession qu'a recueillie la reine de

Hongrie se trouve diminuée considérablement par la cession de la Silésie, dont la possession sera garantie irrévocablement au roi de Prusse. L'établissement de don Carlos dans les royaumes de Naples et de Sicile, celui que l'on fait actuellement à don Philippe à Parme, Plaisance et Guastalle, les cessions que la reine de Hongrie est obligée de faire au roi de Sardaigne, enfin la démolition de plusieurs des places que le Roi lui rendra en Flandre, doivent être regardées comme une diminution de la puissance de cette ennemie redoutable de la France. Il n'auroit tenu qu'à la reine de Hongrie de faire une paix honorable pour elle dans le temps que M. de Belle-Isle étoit enfermé dans Prague. M. de Kevenhuller, l'un de ses ministres et de ses généraux le plus affectionnés à sa personne et aux intérêts de ses États, se mit à genoux plusieurs fois devant elle sans pouvoir obtenir qu'elle consentît à la paix. Il est certain cependant qu'elle auroit été traitée sur des principes différents de ceux sur lesquels on agit aujourd'hui.

Il faut convenir aussi que l'état où se trouve notre marine nous a ôté la liberté de proposer des conditions aussi avantageuses qu'on auroit pu le désirer. Cette faute est l'ouvrage du ministère de M. le cardinal de Fleury. Un homme fort instruit me disoit aujourd'hui qu'en 1725, sous le ministère de feu M. le Duc, il fut convenu qu'outre les 9 millions destinés par an à la marine, sur lesquels il n'y a que 500,000 livres pour la construction de vaisseaux, il seroit payé 3 millions uniquement destinés aux nouvelles constructions. Mais que l'année suivante, M. le cardinal de Fleury étant devenu premier ministre, avoit retranché ces 3 millions (1). Il faut espérer que l'on suivra présentement des principes plus utiles au rétablissement de la marine, et que l'on fera usage de la [illegible]

(1) Il n'en a jamais été payé qu'un an et quatre mois. (Note de M. le duc de Luynes.)

dité que l'on a de faire construire au Canada, au Mississipi et dans tous les ports du royaume.

Du mardi 18, *Versailles.* — Le Roi partit hier pour Rambouillet, d'où il revient demain. Il y a six dames à ce voyage : M^me^ la duchesse d'Antin, M^me^ la duchesse de Brancas douairière, M^mes^ de Livry, du Roure et de Pompadour; la sixième est M^me^ de Sassenage. Le Roi ne l'a point menée; c'est M^me^ la duchesse de Penthièvre qui a engagé M^me^ de Sassenage à y aller et qui l'a menée. M^me^ de Penthièvre et sa dame d'honneur y sont aussi.

Du vendredi 21, *Versailles.* — La facilité avec laquelle feu M. le duc d'Orléans régent accordoit des grâces étoit fort connue, ce qui l'exposoit souvent à des embarras et donnoit lieu à des inconséquences. On m'en contoit une hier assez plaisante. M. le marquis Dubier demanda une pension à M. le duc d'Orléans; M. le duc d'Orléans lui en donna une sur l'ordre de Saint-Louis. Quelque temps après, M. le duc d'Orléans s'aperçut qu'il n'étoit seulement pas chevalier; il fallut qu'il lui donnât la croix.

Du 25, *Dampierre.* — J'ai parlé du souper que le Roi alla faire avant-hier à la Celle; il n'y eut que les favoris admis à ce souper, c'est-à-dire M. de Soubise, M. de Luxembourg et M. de la Vallière; ce fut même un grand mystère. M^me^ de Pompadour ne comptoit que sur un souper à l'ordinaire; elle y trouva une fête que le Roi lui donnoit (1), un feu d'artifice et une musique. Le Roi comptoit revenir après souper, mais on lui proposa de rester, et il manda à onze heures à Versailles qu'il couchoit à la Celle.

(1) Comme l'on étoit au fruit, il entra dans la salle quatre petites filles et quatorze musiciens, tous habillés en bergers fort galamment. Les petites filles étoient celles qui dansoient aux ballets; l'une présenta un bouquet à M^me^ de Pompadour accompagné d'un compliment et de plusieurs petites chansons. On se leva de table, et l'on proposa à M^me^ de Pompadour de s'avancer à une fenêtre, et l'on tira dans le moment un feu d'artifice. Le Roi parut extrêmement gai. (*Note du duc de Luynes.*)

Du samedi 29, *Versailles.* — M. le maréchal de Maillebois me disoit aujourd'hui que lorsque l'armée qu'il commandoit en Westphalie se fut avancée pour marcher au secours de Prague, et qu'après avoir inutilement tenté de pénétrer en Bohême elle eut marché dans la haute Bavière, lui M. de Maillebois, qui étoit alors à Braunau, eut communication d'une lettre que reçut M. de Seckendorf, général des troupes bavaroises (alors impériales); cette lettre étoit écrite à M. de Seckendorf par un des principaux magnats de Transylvanie et accompagnée de deux hommes principaux qui devoient servir d'otages et répondre sur la tête de l'exécution du projet. Les protestants de Transylvanie offroient de metttre sur pied dans le moment un corps de troupes de 30,000 hommes et d'entrer dans les États de la reine de Hongrie. Ils demandoient seulement 100,000 écus; il n'est pas douteux qu'ils n'eussent fait une puissante diversion. M. le cardinal de Fleury fut instruit de cette proposition; il ne voulut pas faire donner les 100,000 écus, et l'affaire manqua. M. le maréchal de Maillebois a entre les mains une copie de la lettre, dont l'original est demeuré à M. de Seckendorf.

JUILLET.

Formules de respect des lettres des princes et princesses du sang au Roi et à la Reine. — Mot du duc de Mortemart sur les Noailles. — Anecdote sur la maréchale de Noailles. — Prétention de M. de Bouillon.

Du mercredi 3, *Versailles.* — Le Roi partit lundi pour Choisy; les dames sont : M^mes^ de Livry, de Brancas, de Pompadour et d'Estrades.

Du dimanche 7, *Versailles.* — La Reine soupa chez moi hier, comme elle a accoutumé de faire quand il n'y a pas de grand couvert. La Reine parla du traitement que l'on fait à M. le Dauphin dans les lettres et dans les harangues, et dit à cette occasion que le traitement qu'on fait à M^me^ la

Dauphine doit être égal à celui que l'on fait à M. le Dauphin, citant pour exemple l'égalité en tout du traitement que l'on fait au Roi et à elle. Il n'est pas douteux que tout François qui a l'honneur d'écrire au Roi doit finir ainsi ses lettres : « Je suis (1) de Votre Majesté le très-humble, très-obéissant serviteur et sujet. » J'avois cru jusqu'à présent que le terme de sujet n'étoit dû qu'à la personne du Roi, et je m'étois trompé; car les princes et princesses du sang, et même M^me^ la duchesse d'Orléans, met le terme de sujette quand elle écrit à la Reine; ce fait est certain.

Du samedi 20, *Compiègne.* — J'ai marqué dans mes Mémoires la mort de M^me^ la maréchale de Noailles, arrivée le 16; c'est une grande perte pour cette famille nombreuse, qui sans être unie est toujours réunie dans le moment pour l'intérêt commun. Ce qui faisoit dire au duc de Mortemart, gendre de M. Colbert, que les Noailles étoient comme une troupe de comédiens de campagne, qui ne se rassembloient que pour jouer leur rôle.

Du mardi 23, *Compiègne.* — L'on me contoit ces jours-ci quelques anecdotes sur M^me^ la maréchale de Noailles qui me paroissent mériter d'être écrites. Elle étoit, comme l'on sait, dame du palais de la feue reine Marie-Thérèse et peu assidue aux fonctions de cette place, étant presque toujours grosse. Dans un des voyages du Roi où la Reine alloit toujours, elle demanda permission à la Reine de ne pas la suivre dans son carrosse; elle suivit dans un carrosse à elle, avec ses femmes. On prétend que c'étoit sans aucun autre dessein; elle craignoit, étant grosse, de se trouver mal dans le carrosse de la Reine. M^me^ de Montespan voyageoit de son côté dans son carrosse, avec ses femmes; elle fit proposer en chemin à M^me^ la maréchale de Noailles de monter avec elle, ce qui fut accepté. La Reine le sut, et le trouva très-mauvais; elle traita très-

(1) Et non pas j'ai l'honneur d'être, parce que je suis est plus respectueux. (*Note du duc de Luynes.*)

froidement Mme de Noailles quand elle la vit, et ne voulut point aller chez elle lorsqu'elle accoucha. C'étoit cependant l'usage que la Reine allât chez les femmes titrées. Quelque temps après une autre femme titrée étant accouchée, la Reine voulut aller chez elle, mais le Roi ne le voulut pas, et de ce moment cet usage a cessé.

Je ne sais si je n'ai pas déjà marqué que le mariage de M. le comte de Noailles avoit été arrêté avec Mme de Vintimille, sœur de Mme de Mailly. Les paroles étoient données par le maréchal et par le comte de Noailles; la maréchale n'avoit pas encore été consultée; ils allèrent lui en rendre compte. Elle avoit bien prouvé par sa conduite qu'elle étoit occupée de la grandeur et de l'élévation de la maison de Noailles; elle vouloit pour eux de la faveur, mais une faveur réelle et solide; elle trouva celle-ci un peu frivole, et dit qu'elle n'y consentiroit jamais. Les paroles étoient données, et le maréchal fort embarrassé; elle lui dit qu'elle prenoit tout sur elle, qu'ils pouvoient dire qu'une vieille grand'mère pour qui ils avoient beaucoup de considération ne l'avoit pas voulu.

Du mercredi 24, *Compiègne*. — M. de Bouillon fit hier une tentative pour l'extension des droits de sa charge, dont le succès n'a pas été heureux pour lui. Il étoit au dîner de la Reine avec Mme de Turenne; ils s'approchèrent l'un et l'autre de la Reine lorsqu'elle fut hors de table et demandèrent à lui parler. M. de Bouillon lui dit qu'il venoit supplier S. M. de vouloir bien permettre à Mme de Turenne de jouir chez elle d'une prérogative qui appartenoit à la femme du grand chambellan : c'étoit toujours d'avoir chez la Reine la première place auprès de S. M. La Reine lui dit qu'elle n'avoit jamais entendu parler de cette prétention. M. de Bouillon ajouta que feu Mme de Bouillon, sa femme, n'en avoit point fait usage parce qu'elle venoit peu à la Cour, mais que Mme la maréchale de Boufflers étoit bien instruite de cette prérogative, et n'en faisoit nulle difficulté. La Reine lui dit : « Mais j'ai

vu votre belle-mère chez moi, et il n'a jamais été question de cette prétention ; il faut bien que mon service soit auprès de moi. A l'égard de la maréchale de Boufflers, je crois qu'on vous a mal instruit de ses sentiments. » M. de Maurepas étoit présent à cette conversation, et ne disoit pas un mot. La Reine lui demanda en particulier pourquoi il avoit gardé le silence. « J'écoutois Votre Majesté, répondit-il, et je trouve comme elle l'idée de M. de Bouillon nouvelle et sans fondement. » La Reine appela Mme la maréchale de Duras, qui étoit encore dans la chambre, et lui demanda ce qu'elle en pensoit. Mme de Duras lui dit qu'elle n'avoit jamais vu qu'il fût question de cette prérogative du temps de Mme la duchesse de Bourgogne, à qui elle avoit cependant fait sa cour longtemps et assidûment. Enfin la Reine en a parlé ce matin au Roi, qui lui a dit que cette idée étoit aussi très-nouvelle pour lui, qu'il n'avoit jamais ouï dire qu'il fût question de pareilles prétentions.

AOUT.

Mort de M. de Mailly, mari de la maîtresse du Roi. Louis XV apprend cette mort à la Reine. Mot étrange du Roi. — Anecdotes sur Louis XIV et sur le Régent. — Lettre de la Reine. — Difficulté faite par les aumôniers du Roi à l'aumônier de Mme la Dauphine. Opinion du Roi à ce sujet. — Anecdote sur le mariage du duc de Berry. — Détails sur le Dauphin.

Du jeudi 1er, Compiègne. — J'ai marqué la mort de M. de Mailly, mari de Mme de Mailly, maîtresse du Roi. C'étoit un homme singulier, qui avoit vécu en mauvaise compagnie ; il avoit peu ménagé sa santé. Comme il étoit fort peu connu et qu'il ne venoit jamais à la Cour, la Reine ignoroit absolument qu'il fût malade ; à peine savoit-elle qu'il existoit. Le Roi lui dit hier matin : « M. de Mailly est mort. » — « Et quel Mailly ? » dit la Reine. — « Le véritable, » répondit le Roi. La réponse m'a paru digne d'être marquée.

Du jeudi 10, *Dampierre.* — J'ai marqué dans mes livres verts (ou extraits), que le 13 juin 1715 M. l'abbé de Broglie, agent du Clergé, apportoit au Roi la nouvelle que l'assemblée accordoit au Roi 12 millions. L'abbé de Broglie me contoit aujourd'hui que lorsqu'il arriva à Versailles et qu'on l'eut fait entrer dans le cabinet du Roi, il trouva S. M. assise dans un fauteuil ; il lui présenta la lettre de M. l'archevêque de Narbonne. Le Roi, après l'avoir lue, prit une plume pour répondre deux mots de sa main ; mais la main étoit si tremblante, qu'il fut obligé de chercher une posture plus commode pour pouvoir écrire. Il parvint enfin à écrire deux ou trois lignes ; mais ayant remarqué l'attention extrême avec laquelle M. l'abbé de Broglie regardoit ce tremblement, il lui dit : « Monsieur l'abbé, ne dites point, je vous prie, au Clergé l'état où vous me voyez. Je sais qu'il y a beaucoup de gens qui désirent ma mort, et ils n'ont pas longtemps à attendre. » M. l'abbé de Broglie répondit ce qu'il convenoit à pareil discours, et surtout par rapport au tremblement, qui arrive à tout âge. Le Roi appela son premier valet de chambre (Blouin) pour cacheter sa lettre. Blouin, soit pour faire sa cour, soit qu'étant vieux il eût en effet la main tremblante, eut beaucoup de peine à s'acquitter de cette commission. L'abbé de Broglie le remarqua, et le fit remarquer au Roi ; le Roi en rit beaucoup.

L'abbé de Broglie me parloit aussi d'une autre anecdote. Il étoit en grande familiarité avec M. le duc d'Orléans ; il savoit que ce prince avoit un système dont les suites pouvoient être dangereuses, surtout en gouvernant un royaume, c'étoit dans le temps de la Régence, c'est qu'il croyoit qu'il n'y avoit dans le monde aucun honnête homme. « Traitons, je vous prie, cette matière à fond, Monseigneur, lui dit-il ; je ne pense point du tout comme vous sur la probité, et cependant je vous prouverai que nous avons tous deux raison. Vous avez passé votre jeunesse avec des libertins, parce que vous l'étiez aussi. Dans

un âge plus avancé vous avez commandé les armées, vous avez été en Espagne et vous vous êtes laissé entraîner aux mouvements de l'ambition; vous n'avez trouvé alors que des gens qui cherchoient à servir et à seconder cette passion; vous êtes devenu le maître, vous ne trouvez que des flatteurs; comment croiriez-vous qu'il y a d'honnêtes gens dans le monde? » C'étoit en effet faire en peu de mots la vie de M. le duc d'Orléans.

Du jeudi 15, *Compiègne.* — Le Roi alla dimanche 11 à la Meutte pour tirer dans la plaine Saint-Denis. Il mena à ce petit voyage M^mes^ de Pompadour, d'Estrades et de Livry, et M^me^ la duchesse de Brancas douairière.

Une absence que j'ai faite d'ici depuis le dimanche 4 jusqu'au dimanche 11, pendant laquelle j'ai été à Dampierre, m'a donné occasion de recevoir une nouvelle marque des bontés de la Reine. On trouvera ci-après copie de la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main.

Copie de la lettre de la Reine (1).

« Dans les plus grandes retraites il y a des moments de récréation; je suis actuellement aux Carmélites pour y passer toute la journée jusqu'à six heures, où le devoir m'appelle ailleurs; je me fais un plaisir de vous écrire de ce lieu solitaire. Vous voyez par là que dissipation ou occupation ne m'empêche pas de penser à vous; j'espère que vous abrégerez votre absence; vous le devez à l'impatience que j'ai de vous revoir. »

Copie du billet de la Reine à M^me^ la duchesse de Luynes, en lui envoyant la lettre ci-dessus, à son appartement à Compiègne.

« Voici, Madame, un fruit de ma retraite; honni soit qui mal y pense. »

(1) Cette lettre a été reçue par M. le duc de Luynes à Dampierre, le 8 ou le 9 août 1748. Elle fut écrite par la Reine étant aux Carmélites à Compiègne et envoyée à M^me^ de Luynes, sans être cachetée, avec le petit billet de deux lignes ci-joint. (*Note du manuscrit.*)

Du mardi 27, Dampierre. — J'ai parlé dans mon journal d'une difficulté que les aumôniers du Roi ont faite à mon frère pendant Compiègne, au sujet du livre des Évangiles et de la Paix qu'ils prétendent présenter à M. le Dauphin et à M^me^ la Dauphine lorsqu'ils sont à la paroisse, sans le Roi ni la Reine, et cela préférablement au premier aumônier de M^me^ la Dauphine quoique évêque. Ils soutiennent qu'il faudroit qu'il fût en rochet et camail pour avoir la préférence sur eux, et cependant l'aumônier du Roi n'étoit pas lui-même en rochet. Mon frère a instruit de cette affaire M. de Maurepas qui en a rendu compte au Roi à Compiègne; le Roi lui dit de faire un mémoire contenant ce qu'il croiroit de plus raisonnable sur les prétentions des aumôniers de quartier, et il ajouta : « Mes aumôniers ne demandent pas mieux que d'empiéter; nous en avons vu l'exemple pour le baptême des enfants de France, qui anciennement étoient faits par un évêque en l'absence du grand et du premier aumônier, et présentement ce sont les aumôniers de quartier. »

On me contoit aujourd'hui une anecdote fort peu importante, mais qui cependant sert à prouver que le mariage de feu M. le duc de Berry avec Mademoiselle n'avoit point été l'effet du goût ni de la volonté de ce prince. M^me^ de Rupelmonde (d'Alègre), qui est ici actuellement, étoit dans l'antichambre de M^me^ de Maintenon, avec M. le duc de Berry et M^me^ de la Vrillière (Mailly) depuis Mazarin. Dans ce moment, Mademoiselle passa devant eux, et entra chez M^me^ de Maintenon. M^me^ de la Vrillière, qui hasardoit volontiers les questions et les propos, dit à M. le duc de Berry, en lui montrant Mademoiselle : « Monseigneur, on dit que vous allez l'épouser. » — « Je vous assure que non, lui dit-il; il n'en est pas question. » — « J'en suis fort aise, lui dit-elle, car je la connois, elle auroit voulu être la maîtresse, et d'ailleurs elle boit un peu trop bien du vin de Champagne. » Quinze jours après, le mariage fut conclu.

J'ai parlé plusieurs fois, tant dans ce livre que dans mon journal, de ce qui regarde M. le Dauphin. Sa personne est si importante à l'État, que l'on observe tout ce qui peut faire connoître son caractère. Il a sans contredit de l'esprit, de la vertu, de la piété éclairée et fondée sur des principes excellents, mais malheureusement jusqu'à présent il ne paroît s'amuser à rien. Pendant quelque temps, il a appris à jouer du violon et faisoit exécuter de la musique chez lui; le goût du violon a entièrement passé, celui de la musique diminue beaucoup, et on n'en voit aucun autre qui ait pris la place. Il ne peut souffrir le jeu, la comédie, ni la chasse, et aime médiocrement la promenade. Il aime beaucoup M^me^ la Dauphine, et cette amitié est réciproque; et en tout il est fort capable d'amitié. Il a aussi la bonne qualité d'estimer la vertu, mais il se laisse quelquefois aller à sa vivacité. Pendant le voyage de Compiègne, M^me^ de Tessé (Béthune), qui est dame de M^me^ la Dauphine, se trouvant mal logée, avoit demandé avec instance qu'on lui donnât le logement de M^me^ de Caumont (Noailles), lorsque M^me^ de Caumont eut mandé qu'elle n'iroit point à Compiègne. M^me^ de Tessé trouvant quelque difficulté à obtenir cet arrangement, en parla à M. le Dauphin; M. le Dauphin, par bonté d'âme, saisit cette affaire avec trop de vivacité et ordonna tout haut devant dix ou douze personnes que l'on allât dire au grand maréchal (1) de lui venir parler. Il dit au grand maréchal qu'il vouloit que M^me^ de Tessé eût le logement. Le grand maréchal répondit que le Roi en avoit disposé. M. le Dauphin insista, et le grand maréchal, sagement, se retira sans répondre. Il n'en fut pas autre chose. M^me^ de Tessé n'eut pas le logement, et ce fut M^me^ de Rupelmonde (Gramont), à qui il étoit destiné.

(1) M. de la Suze. (*Note du duc de Luynes.*)

SEPTEMBRE.

Fête donnée au Roi par Mme de Pompadour. Mauvaise humeur du Roi et opinion de la Reine sur cette mauvaise humeur. — Le comte de Clermont prête son appartement à Versailles au roi de Pologne. Difficultés. Lettre de la Reine à ce sujet. — Voyage de Crécy. — Lettre du roi de Pologne à Mme de Luynes. — Départ de M. de Wiette. — Voyage de Madame Infante. — Dépenses énormes qu'entraîne le déplacement de la maison du Roi. — Frais du voyage de Mme Victoire.

Du mardi 3, *Versailles.* — J'ai marqué dans mon journal la fête que Mme de Pompadour donna avant-hier au Roi à sa petite maison de la Celle, à une lieue d'ici, qu'on appelle le petit château. Cette fête fut extrêmement jolie; tous les différents divertissements furent exécutés avec tant de précision que l'on passoit successivement de l'un à l'autre sans intervalle; cependant le Roi parut y prendre peu de part et fut très-sérieux, ce qui fut extrêmement remarqué. Mme de Pompadour n'avoit pas voulu l'instruire de la fête, pour lui donner une agréable surprise; on prétend que c'est ce qui ne réussit point auprès du Roi. On ne sait point s'il fut mécontent de ce que Mme de Pompadour se leva de table pour chanter le rôle de la Nuit; s'il n'avoit pas pris un peu d'humeur dès son arrivée parce qu'elle lui demanda en grâce de ne pas descendre dans le jardin, afin qu'il ne vît point ce que l'on préparoit. On a jugé aussi que les paroles du ballet pouvoient lui avoir déplu. D'autres ont cru peut-être avec plus de fondement que c'étoit plutôt celles du chœur de Scanderbeg. Enfin on ignore si ce n'étoit pas aussi l'impossibilité où il se trouvoit de danser, ayant été obligé de se masquer publiquement et étant trop en représentation. Cependant il resta au bal jusqu'à trois heures et demie, comme je l'ai dit. Il n'avoit point l'air de s'y amuser. C'étoit M. de la Vallière qui avoit ordonné toute cette fête; il étoit sorti de table longtemps avant le Roi, et

avoit soupé avec M. de Courtenvaux et M. de la Salle et tous les petits danseurs et danseuses.

La Reine a su que le Roi avoit paru de mauvaise humeur. Bien loin d'en paroître contente, elle a dit qu'elle ne pouvoit pas approuver le Roi de ne pas prendre part à une fête qu'on avoit préparée avec tant de soin et tant de désir de lui plaire; qu'elle en étoit fâchée pour Mme de Pompadour, et qu'elle la plaignoit beaucoup.

Au souper du Roi à la Celle, il y avoit dix-huit personnes, dix hommes en comptant le Roi et huit femmes. Les femmes étoient Mme de Pompadour, Mme de Brancas douairière, Mme d'Estrades, Mme de Livry, Mme du Roure, Mme de Belzunce, Mme de Castries et Mme de Pons. Les hommes étoient le Roi, M. le duc de Chartres, M. de Luxembourg, M. de Soubise, M. de Croissy, M. le duc de Duras, M. de Nivernois, M. le comte de Noailles, M. le duc de Villeroy, M. de Saulx le neveu.

Au dernier voyage de Choisy, d'où le Roi revint vendredi dernier, il n'y avoit que trois dames : Mme de Pompadour, Mme d'Estrades, Mme de Livry, les autres qui ont coutume d'y aller étant de semaine.

Du jeudi 5, *Versailles.* — Le roi de Pologne (Stanislas) arriva il y a aujourd'hui huit jours de Lunéville à Trianon. J'ai marqué dans mon journal, depuis son arrivée, qu'il faisoit usage de l'appartement de M. le comte de Clermont ici au château (1), quelques heures de la journée. La Reine avoit chargé Mme de Luynes d'écrire à M. le comte de Clermont-Prince, pour qu'il prêtât son appartement au roi de Pologne quelques heures de la journée pendant le séjour qu'il feroit à Trianon. M. le comte de Clermont accorda la demande, mais il manda à Mme de Luynes qu'il la prioit de demander à la Reine la permission de coucher dans son appartement à Versailles lors-

(1) Cet appartement avait été celui de Mme de Maintenon.

qu'il y viendroit, ne sachant où se retirer. Mme de Luynes envoya cette réponse à la Reine, et S. M. écrivit à Mme de Luynes la lettre dont voici copie.

« Je vous prie de mander à M. le comte de Clermont qu'il peut coucher dans son appartement, et que je n'ai pensé autre chose en le lui demandant sinon qu'il en feroit les honneurs au Roi mon père dans la journée quand il s'y trouveroit.

« J'aimerois mieux répondre à dix mille harangues qu'à cette lettre.

« Je suis bien aise, avec beaucoup de bonté, puisqu'il faut parler en Reine, de lui faire sentir sa sottise. »

Copie de la lettre de Mme de Luynes écrite de la part de la Reine à M. le comte de Clermont, prince du sang.

Monseigneur,

« J'ai porté à la Reine la réponse de Votre Altesse Sérénissime. Elle m'a dit que vous pouviez coucher dans votre appartement, et qu'elle avoit seulement compté, en vous le demandant, que vous voudriez bien en faire les honneurs au Roi son père pour quelques heures dans la journée quand il s'y trouveroit. Voilà ses propres expressions. D'ailleurs il me paroît que le séjour du roi de Pologne ne sera pas long ici. Je suis très-sensible aux marques de bonté de Votre Altesse Sérénissime. Je la supplie d'être persuadé de toute ma reconnoissance, et que rien ne se peut ajouter au respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissante servante.

Du samedi 14, Versailles. — J'ai marqué le voyage du Roi à Crécy du lundi 9 au jeudi 12. Les dames de ce voyage étoient : Mme de Brancas douairière, Mme de Livry, Mme du Roure, Mme d'Estrades et Mme de Pons. Mme de Pompadour partit avec ces cinq dames dès le dimanche. Il y a eu beaucoup d'hommes à ce voyage; il y a toujours eu vingt-huit ou vingt-neuf personnes, tant hommes que femmes, à table avec le Roi.

J'ai marqué le changement fait au théâtre des petits appartements. Comme l'espace est actuellement beaucoup

avoit soupé avec M. de Courtenvaux et M. de la Salle et tous les petits danseurs et danseuses.

La Reine a su que le Roi avoit paru de mauvaise humeur. Bien loin d'en paroître contente, elle a dit qu'elle ne pouvoit pas approuver le Roi de ne pas prendre part à une fête qu'on avoit préparée avec tant de soin et tant de désir de lui plaire; qu'elle en étoit fâchée pour Mme de Pompadour, et qu'elle la plaignoit beaucoup.

Au souper du Roi à la Celle, il y avoit dix-huit personnes, dix hommes en comptant le Roi et huit femmes. Les femmes étoient Mme de Pompadour, Mme de Brancas douairière, Mme d'Estrades, Mme de Livry, Mme du Roure, Mme de Belzunce, Mme de Castries et Mme de Pons. Les hommes étoient le Roi, M. le duc de Chartres, M. de Luxembourg, M. de Soubise, M. de Croissy, M. le duc de Duras, M. de Nivernois, M. le comte de Noailles, M. le duc de Villeroy, M. de Saulx le neveu.

Au dernier voyage de Choisy, d'où le Roi revint vendredi dernier, il n'y avoit que trois dames : Mme de Pompadour, Mme d'Estrades, Mme de Livry, les autres qui ont coutume d'y aller étant de semaine.

Du jeudi 5, *Versailles.* — Le roi de Pologne (Stanislas) arriva il y a aujourd'hui huit jours de Lunéville à Trianon. J'ai marqué dans mon journal, depuis son arrivée, qu'il faisoit usage de l'appartement de M. le comte de Clermont ici au château (1), quelques heures de la journée. La Reine avoit chargé Mme de Luynes d'écrire à M. le comte de Clermont-Prince, pour qu'il prêtât son appartement au roi de Pologne quelques heures de la journée pendant le séjour qu'il feroit à Trianon. M. le comte de Clermont accorda la demande, mais il manda à Mme de Luynes qu'il la prioit de demander à la Reine la permission de coucher dans son appartement à Versailles lors-

(1) Cet appartement avait été celui de Mme de Maintenon.

qui étoient en robe, M. le duc de Villeroy et M. le comte de Noailles. Mme de Pompadour a monté à cheval à la suite du Roi ; les deux autres dames ont monté en calèche.

Du dimanche 29, *Versailles.* — J'ai marqué l'arrangement qui a été fait pour le voyage de Mme Infante ; le Roi n'a pas jugé à propos d'envoyer sa maison au-devant d'elle, à cause des frais immenses que coûtent ces voyages. Chacun dans la maison du Roi veut tirer tout le profit qu'il peut de sa charge ; il se fait des frais immenses pour les fournitures ; en même temps les intendants font des dépenses prodigieuses, de sorte que le voyage de Mme Victoire, de Fontevrault ici, a coûté à ce que l'on prétend 7 ou 800,000 livres. Lorsque l'arrivée de Mme Infante a été décidée, on comptoit que le détail des ordres du voyage regarderoit M. de Maurepas comme secrétaire d'État de la maison du Roi ; mais M. de Maurepas a représenté que puisqu'on n'y envoyoit qui que ce soit de la maison du Roi, il étoit bien plus naturel que ce fût M. de Puisieux qui fût chargé de donner les ordres, Mme Infante devant être regardée en cette occasion comme une princesse étrangère. C'est donc M. de Puisieux qui se mêle de tout, même pour les ordres à donner pour le départ des gardes du corps. Les intendants sont chargés de faire tous les frais, dont ils enverront des mémoires ; M. le comte de Noailles est chargé de veiller à tout pour que Mme Infante et Mme sa fille soient servies et traitées convenablement. On envoie sept ou huit berlines au-devant d'elles, mais point de chevaux.

OCTOBRE.

Indisposition de Mme de Luynes. Bontés de la Reine à cette occasion. — Anecdotes sur le Dauphin et la première Dauphine. — Anecdote sur la maladie du Roi à Metz. — Détails sur le caractère de Louis XV. — La Reine mécontente de M. Molé, et pourquoi. — M. de Puisieux mécontente la Reine. — Anecdotes sur Louis XV. Crédit du Cardinal ; la Reine sou-

plus grand, on a ajouté à l'orchestre grand nombre de musiciens de la chambre du Roi.

J'ai dit dans mes Mémoires que M. de Jablonowski étoit venu voir le roi de Pologne à Trianon. Mme de Luynes m'ayant remis il y a quelques jours une lettre que le roi de Pologne lui écrivit lorsque M. de Jablonowski partit de Lunéville, je la fais copier ici.

Copie de la lettre du roi de Pologne.

En envoyant, ma chère duchesse, mon neveu le prince Jablonowski à Paris, il ne sauroit se présenter à la Cour plus agréablement que sous vos auspices ; ainsi je me donne la liberté, par la confiance que j'ai en votre amitié, de vous prier de vouloir le produire et d'être persuadée qu'on ne sauroit être plus que je suis de tout mon cœur,

Votre affectionné

STANISLAS, roi.

A la Malgrange, le 7 de juin 1748.

Du mardi 24, *Versailles.* — J'ai marqué dans mes Mémoires que M. le baron de Wiette, qui vint l'année passée à Fontainebleau, a pris congé sans audience, mais seulement présenté par M. de Sainctot. M. de Wiette n'étoit venu que pour donner part au Roi du mariage de l'électeur de Bavière, et devoit s'en retourner fort peu de temps après; mais comme il devoit de l'argent à plusieurs personnes et qu'il étoit dans l'impossibilité de payer, il a été obligé d'écrire plusieurs fois en Bavière, où l'on étoit peu content de son trop long séjour ici. Il paroît que nos ministres ne l'ont pas approuvé davantage. Enfin M. de Wiette a eu de l'argent, et a payé; il part dans peu de jours. C'est par ces raisons de mécontentement et de retardement qu'il n'a pu obtenir d'audience pour prendre congé.

Le Roi alla tirer hier dans le parc, et il y est retourné encore aujourd'hui. Il est monté dans son carrosse aujourd'hui avec Mme de Pompadour en habit de chasse, Mme la duchesse de Brancas douairière et Mme de Livry,

de l'en corriger; mais il avoit conservé une autre habitude. A l'église, lorsqu'on donnoit la bénédiction du Saint-Sacrement, ou à l'élévation à la messe, il se prosternoit jusqu'à terre, de manière que son front touchoit à terre. Étant allé au salut aux Basses-Loges, près de Fontainebleau, avec Mme la Dauphine, il se prosterna à la bénédiction, à son ordinaire. Mme la Dauphine le remarqua; mais elle ne voulut lui en rien dire dans le moment. La Reine, qui étoit au salut, entra dans la maison des Basses-Loges avec M. le Dauphin et Mme la Dauphine; on parla des reclus qui sont dans cette maison et qui habitent dans un bâtiment au bout du jardin. M. le Dauphin proposa à Mme la Dauphine de les aller voir; elle ne vouloit point y aller; il l'en pressa beaucoup; enfin la Reine la détermina. En traversant le jardin, Mme la Dauphine dit à M. le Dauphin avec beaucoup d'amitié. « Vous voyez ce que je fais par complaisance pour vous; je vous demande aussi une marque de complaisance de votre part; à la bénédiction du Saint-Sacrement vous vous prosternez comme pourroit faire un religieux; cela ne convient point à un homme comme vous, et cela est remarqué avec raison; je vous demande par amitié de ne le plus faire. » De ce moment-là M. le Dauphin a cessé de se prosterner.

Je mets volontiers dans ce livre toutes les anecdotes qui peuvent venir à ma connoissance. On sait tout ce qui se passa à la maladie du Roi à Metz, en 1744. La Peyronie, premier chirurgien, voulut conduire seul cette maladie, n'ayant d'autre conseil que celui de M. Chicoyneau, sur l'esprit duquel il avoit un pouvoir despotique. On fut obligé d'appeler des médecins et de faire venir Dumoulin de Paris. La Reine, deux ou trois jours après son arrivée à Metz, se trouva chez le Roi au moment que La Peyronie le pansoit. Les vésicatoires que l'on avoit appliqués dans le temps de la grande extrémité avoient formé de petites plaies; le Roi, en présence de la Reine, qui l'entendit, dit à La Peyronie : « Vous êtes un coquin; vous m'avez tou-

jours dit que ma maladie n'étoit rien; j'ai été à la dernière extrémité, et vous me l'avez laissé ignorer. »

J'ai parlé quelquefois de la douceur du caractère du Roi. Personne en effet n'est plus aisé à servir; il souffre avec une patience extrême les fautes de ceux qui ont l'honneur de lui être attachés, et paroît même souvent ne point remarquer des propos hasardés devant lui; mais pour ceux-ci il s'en souvient, au lieu qu'il oublie fort aisément les occasions où ses domestiques manquent à son service. Il seroit à désirer que cette même douceur fût dans ses propos. Le Roi a donné un bénéfice à un ecclésiastique attaché à M. le comte de Charolois. M. de Charolois, infiniment touché de cette marque de bonté, vint lui en faire des remerciements. Le Roi lui demanda quel âge avoit cet ecclésiastique. M. de Charolois répondit : « Environ cinquante ans ». Le Roi parut étonné, et lui dit qu'il le croyoit beaucoup plus vieux et qu'il pourroit avoir par conséquent occasion de redonner bientôt ce bénéfice.

Du lundi 21, *Fontainebleau.* — M^me^ Molé est accouchée à Paris d'un garçon. M^me^ de Luynes l'a dit ce matin à la Reine, et que c'étoit une grande joie dans cette maison; M^me^ de Luynes a ajouté que cette famille, qui est ancienne, avoit donné en toutes occasions des preuves d'un grand attachement pour nos rois. La Reine a paru peu touchée de ce récit, et a dit à M^me^ de Luynes qu'elle avoit lieu de n'être pas contente personnellement de M. Molé; que M. Bernard, son beau-frère, surintendant de sa maison, ayant demandé la survivance de cette charge pour son fils, elle avoit jugé à propos de n'y pas consentir; ce que M. Molé ayant appris, il avoit répondu : « Puisque la Reine s'y oppose, il faudra s'adresser à d'autres. »

Du mercredi 23, *Fontainebleau.* — La nouvelle de la signature du traité définitif entre la France, l'Angleterre et la Hollande arriva ici le 20. Cette nouvelle fut précédée par l'arrivée d'un courrier huit heures auparavant.

M. de Puisieux en rendit compte au Roi d'abord ; et lorsque le second courrier fut arrivé, le Roi en parla tout haut le soir même chez Mme de Pompadour. Il y avoit eu grand couvert ce jour-là et par conséquent conversation après le souper. Quelque intéressante que soit la nouvelle, le Roi n'en dit pas un mot à la Reine, qui ne l'apprit que le lendemain. La Reine fut un peu blessée contre M. de Puisieux de ne lui en être pas venu rendre compte sur-le-champ ; mais M. de Puisieux croyoit que le Roi apprendroit lui-même la nouvelle à la Reine et à M. le Dauphin, et n'avoit pas voulu en parler sans un ordre de Sa Majesté.

Un homme instruit me contoit hier deux anecdotes assez singulières, l'une de la jeunesse du Roi et l'autre du commencement de son mariage. Après la mort de M. le duc d'Orléans, M. le Duc étant premier ministre, outre le travail qu'il faisoit avec le Roi, auquel M. de Fréjus étoit toujours présent, M. de Fréjus avoit conservé l'usage d'être tous les jours seul avec le Roi pendant une heure ou deux, sur le prétexte d'une espèce de continuation d'étude. Il y avoit dans la petite galerie intérieure de l'appartement du Roi un cheval de bois où le Roi prenoit ses leçons du maître à voltiger. Pendant ce temps de tête à tête avec M. de Fréjus, le Roi passoit dans cette petite galerie, sautoit sur le cheval de bois, et M. de Fréjus par complaisance ôtoit son manteau et faisoit ou essayoit de faire le même exercice ; cela n'est peut-être arrivé qu'une fois, mais cela fut remarqué.

Il est certain que personne n'avoit un crédit plus absolu sur l'esprit du Roi que M. de Fréjus. Une preuve incontestable est le fait dont je vais parler. Le Roi, marié en 1725, parut prendre beaucoup de goût pour la Reine ; ce goût dura avec grande vivacité pendant deux ou trois mois. Pendant ce temps-là, la Reine, tout occupée des obligations qu'elle avoit à M. le Duc et à Mme de Prie, s'étoit trop livrée à suivre leurs conseils et le désir extrême

qu'ils avoient de diminuer, même de détruire, s'il étoit possible, le crédit de M. de Fréjus. La Reine n'avoit pas assez senti que son premier et principal devoir, et outre cela le seul moyen de se rendre heureuse, étoit de prendre conseil du Roi lui-même et de se conformer à tout ce qui pouvoit lui être le plus agréable. Elle avoit cependant fait des questions au Roi sur M. de Fréjus; la réponse du Roi auroit dû lui faire juger qu'elle devoit chercher à ménager M. de Fréjus plus qu'aucun autre; enfin, elle n'agit pas conséquemment à ce principe, et avant la scène dont j'ai parlé au commencement de ce livre (1), M. de Fréjus fut instruit de la façon dont pensoit la Reine. Il crut qu'il devoit lui faire sentir qu'il le savoit; il en parla au Roi, et lui demanda en grâce d'être un temps sans user des droits du mariage avec la Reine. Le Roi continuant toujours à coucher dans le lit de la Reine fut dix-huit ou vingt jours à suivre exactement les leçons de son précepteur. Quoique ce fait soit inconcevable, il est certain; on m'a même assuré que cette docilité singulière du Roi avoit duré plusieurs mois; ce qui peut le faire croire, c'est que la Reine fut très-longtemps sans devenir grosse; le public en étoit étonné, et la Reine affligée; et je sais positivement qu'elle dit en ce temps-là que ce n'étoit pas sa faute.

On me contoit hier une anecdote d'une espèce totalement différente; c'est un fait arrivé depuis deux ou trois mois. Le Roi envoie souvent acheter des chevaux de chasse en Angleterre, tantôt pour la grande écurie, tantôt pour la petite; on choisit pour cette commission des gens connoisseurs en chevaux, qui connoissent le pays et même sachent l'anglois s'il est possible. Un piqueur de la grande écurie, qui a été attaché à M. le duc d'Ormond et qui sait l'anglois, alla il y a deux ou trois mois en An-

(1) Au 14 mars, dans l'Extraordinaire.

gleterre chercher des chevaux pour le Roi. Il y trouva gens de sa connoissance qui voulurent lui faire voir le dîner du prince de Galles. Le prince de Galles voyant un visage inconnu demanda qui il étoit, et en ayant été instruit, l'appela ; il lui fit plusieurs questions sur la France et sur la personne du Roi. Le piqueur répondit dans les termes les plus propres à marquer son attachement à son maître. « Vous avez grande raison, lui dit le prince, d'aimer le roi de France ; je pense bien de même. » Et un moment après, ayant demandé à boire, il dit au piqueur : « C'est à la santé du roi de France ; je vous prie de lui dire à votre retour. » Après quelque moment, le piqueur crut devoir se retirer ; le prince le fit rappeler, et lui dit d'attendre la fin de son dîner. Lorsqu'il fut hors de table, il tira une montre d'or de sa poche, et la donna au piqueur, et lui recommanda de la garder pour l'amour de lui.

Du mardi 29, *Fontainebleau.* — J'ai parlé de l'incertitude du temps de l'arrivée de M^me^ Infante. M. d'Huescar, à qui j'en parlois hier, me dit une chose assez singulière ; c'est que toute cette affaire du départ de M^me^ Infante s'est traitée de M^me^ Infante au Roi, et que M. de Puisieux et lui s'en sont fort peu mêlés.

Une autre singularité c'est que M^me^ Infante, qui aime certainement beaucoup la Reine, se trouvant un peu incommodée, a écrit au Roi assez en détail sur ses incommodités, au lieu de faire passer ce détail par la Reine, qui ne l'a appris que du Roi.

Du jeudi 31, *Paris.* — J'ai marqué la nouvelle d'avant-hier, M. le duc de Richelieu, maréchal de France. C'est par le retour du courrier qu'on lui avoit envoyé à Gênes que cette nouvelle est devenue publique, le courrier ayant été chargé de lettres de plusieurs particuliers et d'une de M. de Richelieu, où il signoit : le maréchal duc de Richelieu ; cependant, avant-hier au soir, le Roi ne l'avoit point encore déclaré.

Comme je mets dans ces Mémoires ce qui me paroît digne de remarque dans tous genres, j'ai cru devoir y placer un événement particulier arrivé à un religieux dominicain chargé des affaires de l'ordre, nommé le P. Vassal. C'est un homme d'esprit et qui a de l'usage du monde. Il a demeuré pendant dix ou douze ans à Saint-Domingue, où les Dominicains ont un établissement pour les missions. En 1717, le P. Vassal s'embarqua, sur un vaisseau marchand, à Bordeaux, avec trois ou quatre autres religieux de son ordre, au mois d'août, pour aller à Saint-Domingue. L'équipage de ce vaisseau n'étoit que de dix-huit hommes; ils n'avoient que quatre petites pièces de canon; le capitaine (1) étoit jeune et imprudent, comme on le verra. Ils aperçurent la côte de Saint-Domingue vers la fin d'octobre; ce moment fort agréable à la fin d'un aussi long voyage ne fut pas de longue durée, car ils rencontrèrent en même temps un forban anglois qui tira sur eux. Les forbans sont des voleurs de mer, qui prennent tous les vaisseaux qui ne sont pas en état de leur résister. Lorsqu'ils sont pris, ils sont traités comme voleurs; leur procès est bientôt fait : ils sont pendus. Comme ils sont sûrs de ce traitement, ils font le même à tous ceux qui leur résistent; mais lorsqu'on se rend à eux sans se défendre, ils se contentent de piller, et renvoient les hommes et femmes qui sont sur les vaisseaux qu'ils prennent, sans leur faire aucun mal. On prétend que quelquefois ils les mettent dans des îles désertes; quelquefois aussi le sort des femmes est à plaindre, lorsque le vaisseau où elles sont vient à être pris. Le capitaine du vaisseau où étoit le P. Vassal se voyant aussi près de Saint-Domingue, et croyant qu'il auroit le temps d'y arriver, commença par se défendre et fit tirer sur le forban. C'étoit un gros vaisseau, qui avoit une artillerie considérable

(1) Il s'appeloit Bergeron, et son vaisseau le Saint-Jacques. (*Note du duc de Luynes.*)

et un nombreux équipage. Il s'étoit déjà emparé de sept vaisseaux qui le suivoient et formoient une petite escadre. L'usage des forbans est lorsqu'ils prennent un vaisseau de mettre à fond de cale leurs prisonniers, de les y enfermer, à la réserve de quelques matelots, qu'ils font passer sur leur bord pour aider aux manœuvres, et font un détachement de leurs matelots, pour conduire leur prise. La supériorité du feu décida bientôt en faveur du corsaire : il fallut songer à se rendre ; mais dans le moment on vit arborer un drap noir, ce qu'ils appellent le pavillon sans quartier. C'est une grande tenture noire où est représenté un squelette blanc, qui tient d'une main un dard et de l'autre une horloge ou sable, pour signifier qu'on a manqué le temps de la miséricorde en se défendant, et qu'on peut être sûr du traitement le plus rigoureux. On ne peut se représenter la douleur et le désespoir de l'équipage, qui se trouva sans aucune ressource, assuré de périr tous par un supplice ignominieux. Les uns n'étoient occupés que de leur conscience, d'autres de leur famille ; quelques-uns ouvrirent un avis de mettre le feu aux poudres et faire sauter le vaisseau. On prioit Dieu, on pleuroit, on délibéroit sans savoir quel parti prendre. Il falloit cependant se déterminer promptement ; il étoit fort à craindre que quelque matelot, zélé pour la gloire de l'équipage et saisi de l'horreur de la potence, n'allât mettre le feu aux poudres. Dans cette situation violente, le P. Vassal crut devoir donner son avis ; après quelque exhortation sur la soumission à la volonté de Dieu, il proposa de députer quelqu'un pour tâcher de fléchir la colère du corsaire. L'expédient parut inutile, et d'ailleurs il n'y avoit personne qui voulût se charger de la commission ; on devoit s'attendre à essuyer les premières marques de fureur de voleurs irrités de la résistance qu'on leur avoit faite. Le P. Vassal offrit d'y aller si on vouloit lui donner une chaloupe et quatre matelots ; cette offre fut acceptée, et de ce moment il ne songea plus

qu'à se préparer à la mort; il se confessa, embrassa les religieux qui étoient avec lui, et s'embarqua dans la chaloupe, pour laquelle on eut bien de la peine à trouver les quatre matelots; ce ne fut qu'avec le pistolet sur la gorge que le capitaine put les obliger à y aller. Le P. Vassal avoit son habit de religieux, qui est tout blanc lorsqu'ils sont en campagne; on lui avoit proposé de changer d'habillement, mais il crut devoir mourir avec celui de son ordre. Plus il approche du vaisseau corsaire, plus il découvre toute l'horreur du spectacle du pavillon noir; il aperçoit les forbans qui paroissoient attendre leur proie, le sabre nu à la main. Les quatre matelots fondant en larmes se jettent à ses pieds et lui demandent l'absolution. Après leur avoir donné à tous une absolution générale, il arrive enfin et monte sur le vaisseau; il se trouve au milieu de brigands, sans savoir duquel il recevroit le premier coup de la mort; il avance fort tremblant, comme on peut le croire; il ne connoissoit point leur chef et ne savoit à qui s'adresser. Enfin il voit paroître un jeune homme, qu'il jugea être le capitaine. Il avoit l'air farouche et extrêmement irrité; il dit qu'il n'oubliera jamais le regard terrible de ce capitaine. Il lui fait une profonde révérence, et d'un air très-respectueux il dit qu'il vient lui présenter les hommages de tout le vaisseau soumis à ses lois et prêt à lui obéir; qu'il venoit mettre la vie de tout l'équipage entre ses mains et le prier de la leur conserver. A ce propos, le capitaine se retourne sans lui répondre; il crut dans ce moment son malheureux sort plus décidé que jamais; cependant, un moment après, le capitaine revient lui dire d'un air encore fort en colère et même en fureur : « Vous demandez la vie; vous ne la méritez pas. Voyez ces cordes, c'est pour vous pendre. » En lui disant ces paroles, il lui met la main sur l'épaule (1).

(1) Ce geste fut fait par le capitaine avant que de parler. (*Note du duc de Luynes.*)

Ce geste étoit ordinaire au capitaine forban. Le P. Vassal l'ignoroit, et crut que c'étoit l'arrêt de sa mort; la potence étoit prête, et il voyoit à ses côtés le bourreau qui attendoit les ordres. « Où est votre capitaine? lui dit le forban. » — « Il est très-indisposé, répondit le P. Vassal, ce qui l'a empêché de venir avec moi » ; et il ajouta que lui (le P. Vassal) lui avoit demandé de ne donner à aucun autre que lui le plaisir de le saluer le premier. Le capitaine étoit en effet malade, comme tout le reste de l'équipage, de l'état violent dans lequel il se trouvoit. « Eh bien, dit le forban, je vous donne la vie. » Cette parole consolante fut suivie d'une révérence et d'un regard assez doux. Le forban fit entrer le P. Vassal dans sa chambre, et donna l'ordre pour que trente de ses matelots allassent prendre possession du vaisseau. La consternation où étoit l'équipage de ce vaisseau augmenta encore, s'il est possible, lorsqu'ils aperçurent au lieu du P. Vassal, dont ils attendoient le retour, une troupe de brigands qui venoit à eux; ils jugèrent que c'étoit autant de bourreaux. Cependant ils ne firent que se mettre en possession des manœuvres du vaisseau, dont quelques matelots furent transportés sur le leur. Pendant ce temps le P. Vassal avoit commencé la conversation avec le capitaine forban, dans lequel il remarquoit de la politesse, de la douceur et une bonne éducation; il parloit mal françois, mais assez pour se faire entendre, et l'entendoit assez bien; il parloit et entendoit le latin. Le capitaine lui fit apporter toutes sortes de rafraîchissements. L'état où il avoit été le mettoit peu à portée d'en faire usage; cependant il prit un peu d'une liqueur qui lui rendit une partie de ses forces. La conversation fut souvent interrompue par des ordres que le capitaine donnoit en anglois; elle le fut encore davantage par la vue d'un assez gros vaisseau. Les forbans coururent sur ce bâtiment, qui se rendit sans résistance; l'équipage en étoit assez nombreux. Il appartenoit à M. de

Montadouin, de Nantes. Dans les vaisseaux qu'ils avoient pris auparavant il s'étoit trouvé M. et Mme de Lézon ; le mari étoit chevalier de Saint-Louis ; ils étoient François. Mme de Lézon, amenée au capitaine forban, fondant en larmes et sentant toute l'horreur de l'état où elle se trouvoit, le capitaine la rassura, lui dit qu'il ne lui seroit fait aucune violence, et lui ayant demandé si elle avoit son mari, il le fit venir, les fit conduire dans une bonne chambre, et y établit une sentinelle. Plus le Révérend Père raisonnoit avec le capitaine, et plus la confiance s'établissoit de part et d'autre. Enfin il hasarda de demander au capitaine s'il y avoit longtemps qu'il faisoit le métier de pirate (1), qu'il lui paroissoit bien peu convenable aux sentiments qu'il découvroit en lui. Le capitaine lui avoua, les larmes aux yeux, que son éducation étoit fort différente ; qu'il étoit de la Jamaïque ; que son père étoit riche ; mais qu'en ayant été traité durement, il avoit pris le parti de s'enfuir de la maison, et qu'il s'étoit trouvé engagé peu à peu avec ces pirates, mais qu'il étoit bien résolu de les quitter s'il pouvoit fléchir la colère de son père. Pendant cette conversation, le vaisseau corsaire s'éloignoit toujours des côtes de Saint-Domingue. Dans cette route, l'on découvrit, après trois jours de marche, une île déserte dont la vue fit trembler le P. Vassal ; il savoit qu'il n'y avoit point d'eau dans cette île (2), et que cette raison n'arrêtoit pas quelquefois la barbarie des corsaires, dont j'ai parlé ci-dessus. Il commençoit à la vérité à pouvoir compter sur l'amitié du capitaine, mais il savoit que les commandants forbans ne sont pas toujours les maîtres dans leurs vaisseaux, que la pluralité des voix décide quelquefois du sort des prisonniers, et que même les capitaines n'osent s'y opposer,

(1) Il y avoit onze mois seulement. Il s'appeloit Nicolas. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Nommée l'île d'Hinnague, à trente lieues au nord de Saint-Domingue. (*Note du duc de Luynes.*)

craignant d'être jetés à la mer. Enfin le Révérend Père n'avoit d'autre ressource que de s'adresser au capitaine; il lui confia ses craintes, et fut un peu rassuré par les promesses de cet officier. Quelques jours après la prise du vaisseau où étoit le P. Vassal, il commença à s'apercevoir que le capitaine vouloit bien se laisser aller à rendre la liberté à l'équipage de ce vaisseau et même à ceux des autres vaisseaux dont il s'étoit rendu maître. Il obtint enfin que l'on donnât des ordres pour équiper une barque assez grande pour contenir tous ces équipages (1). Le moment parut favorable au Révérend Père pour demander que ses papiers lui fussent rendus et ceux de ses religieux; il en parla au capitaine, qui y consentit avec plaisir, et envoya dire dans le vaisseau qu'on mît à part tous les coffres des religieux, sans garder la moindre partie de ce qui leur appartenoit. On peut juger sur cette nouvelle que l'équipage des bons Dominicains se trouva plus considérable qu'il ne l'étoit en effet; chaque officier cherchoit à sauver son bagage. Malgré cela, tout se passa avec douceur et sans difficulté. Tous les prisonniers des neuf vaisseaux furent embarqués le 25 ou le 26 d'octobre. Quoique le vaisseau corsaire eût fait route, comme je l'ai dit, pendant plusieurs jours, il n'étoit pas cependant assez éloigné de la côte de Saint-Domingue pour ne pas compter sûrement y arriver en vingt-quatre heures. On leur donna donc des vivres en abondance pour ce terme; on y ajouta quelques rafraîchissements pour les Pères Dominicains. La joie de la liberté, le désir et l'espérance d'arriver promptement au terme de son voyage, fit oublier les mesures que la prudence auroit dû suggérer; on ne songea qu'à bien boire et bien manger; les provisions furent consommées, et le calme empêchoit d'approcher des côtes de Saint-Domingue. Cet obstacle invincible dura pendant cinq ou six jours;

(1) Ce qu'on appelle un gros bateau dans ces mers. (*Note du duc de Luynes.*)

l'inquiétude, la faim, le désespoir furent suivis de la langueur et de l'abattement; enfin, tous étoient prêts à rendre l'âme lorsqu'on arriva au port de Paix, paroisse desservie par les RR. PP. Jésuites. Il auroit été nécessaire d'user d'un grand ménagement après un état aussi long et aussi violent; mais plusieurs de l'équipage se laissèrent aller à l'extrême besoin de manger, et près de la moitié périrent. Le P. Vassal et ses religieux se conduisirent avec plus de prudence et furent bientôt rétablis. Un an après, il reçut des nouvelles de la Jamaïque; c'étoit son cher capitaine (il l'appeloit ainsi) qui lui mandoit qu'il avoit exécuté la promesse qu'il lui avoit faite; qu'il avoit quitté le métier de pirate et étoit retourné chez son père. Il entretint toujours depuis commerce de lettres avec le P. Vassal; mais ce commerce ne dura pas longtemps, car il mourut au bout de deux ou trois ans.

Le P. Vassal m'a ajouté une circonstance. Quelque temps après son arrivée à Saint-Domingue, on eut recours à lui pour assister, à la potence, des prisonniers qui y étoient condamnés; il se rendit dans les prisons, et y vit deux hommes qu'il ne connoissoit point; eux le reconnurent aussitôt, et se jetèrent à ses pieds fondant en larmes. « Hélas, mon père, lui dirent-ils, nous sommes deux de ces forbans par qui vous avez été pris, et nous vous avouons, avec la douleur la plus grande, que nous avons été des plus ardents à insister pour que vous fussiez pendu; nous allons subir ce sort : nous vous prions avec la dernière instance de nous pardonner. » La bonne foi, la sincérité de ces malheureux, jointes à leur cruelle situation attendrirent le Révérend Père; il employa tous les termes que la compassion et la religion put lui suggérer: il obtint que l'exécution fût sursise de deux ou trois heures; il les employa à solliciter leur grâce, mais il ne put jamais l'obtenir. La loi est si sévère qu'il auroit fallu un ordre exprès du Roi. Il eut donc la douleur de s'acquitter des fonctions de son ministère auprès de ces malheureux,

noururent dans des sentiments les plus capables de
ier de la consolation. Ils étoient Anglois et protestants.
ent abjuration au pied de la potence. C'étoit le mar-
de Chateaumorand qui étoit gouverneur de Saint-
ngue.

trouvera dans mes Mémoires que M. du Parc vient
nommé pour remplir la place d'intendant des
s qu'avoit feu M. Dufort. M. du Parc, l'un des pre-
commis de M. le cardinal de Fleury, étoit déjà
ce que l'on appelle le secret des postes. Il y a à la
une chambre qu'ils appellent entre eux le secret, et
nne n'y entre que ceux qui y sont admis, et c'est
ou quinze personnes. C'est là que l'on ouvre toutes
ttres qui peuvent exciter la curiosité du ministère,
elles des ministres étrangers que celles des sujets du
On croyoit que M. d'Argenson, surintendant des
s, ne laisseroit pas rétablir l'usage, nouvellement
, que l'intendant des postes travaille directement
le Roi ; mais l'on me mande de Fontainebleau que
ue M. du Parc a été faire son remercîment, le Roi
dit : « Je travaillerai bientôt avec vous. » L'inté-
ue M. Dufort avoit dans les postes n'est encore donné
sonne ; on croit qu'il est destiné à M. Ferrand, pa-
et ami de Mme de Pompadour, qui est grand musi-
et qui joue parfaitement bien du clavecin. Son père
homme de finances, et y avoit acquis beaucoup d'es-
et de considération.

NOVEMBRE.

de la Reine pour Mme de Luynes. — Prétention de plusieurs géné-
au bâton de maréchal de France. — Commissaires nommés pour
cation des pays conquis. — Murmure des premiers gentilshommes
sujet du théâtre des cabinets. — Ballet de Rameau. — Lettres de la
ne. — Anecdote sur François Ier. — Anecdotes sur MM. de Cinq-Mars
de Fontrailles. — Anecdote sur Mme de Maintenon. — Anecdote sur
uis XIV. — Anecdote sur Mlle de la Vallière. — Anecdote sur la ma-

ladie de Louis XIV à Calais. — Anecdotes sur le Dauphin. — L'Ermitage, nouvelle maison de Mme de Pompadour, et anecdote sur Clagny. — Traits d'exactitude. — Anecdote sur l'évêque de Rennes. — Le prince Édouard. Le duc de Gesvres envoyé par le Roi ne peut obtenir que le prince quitte volontairement la France. — Sur l'intendance des postes. — Les Ferrand.

Du samedi 2, *Paris*. — J'ai marqué dans mon livre notre départ de Fontainebleau, à Mme de Luynes et à moi, mercredi 30 du mois passé, et toutes les marques de bonté que Mme de Luynes a reçues de la Reine. La Reine envoya dès le jour même chez Mme de Luynes un de ses pages qui étoit venu pour savoir des nouvelles de Mme la duchesse d'Orléans. J'eus l'honneur de lui écrire avant-hier pour lui rendre compte de la santé de Mme de Luynes, comme elle me l'avoit ordonné. Hier elle fit réponse à Mme de Luynes, qui avoit eu l'honneur de lui écrire déjà deux fois, et lui marqua qu'elle me feroit réponse aujourd'hui. On trouvera ci-après la copie de la lettre de la Reine. Le mot qui est à la fin sur Choisy mérite d'être remarqué; on ne peut s'accoutumer à voir que le Roi fait un arrangement pour le départ de la Reine, sans lui en rien dire; et cependant quand elle est à Choisy, comme je l'ai écrit, il n'y a sortes d'attentions qu'il ne lui donne.

Du mercredi 6, *Paris*. — J'ai marqué la nouvelle dignité de M. de Richelieu. On croyoit qu'il y auroit encore trois autres maréchaux de France, et le public nommoit: M. de Senneterre, parce qu'il s'est conduit fort sagement à l'occasion de la dernière promotion; M. de Biron et M. de Clermont-Gallerande. D'autres nommoient M. de Ségur et M. le comte d'Estrées. M. de Biron a été à Fontainebleau plutôt qu'il ne devoit y aller, et ce à l'occasion de la nouvelle de M. de Richelieu. Mme de Mirepoix y a été aussi; elle pouvoit avoir sujet de faire des représentations pour son mari, qui en effet a très-bien servi; son ambassade, le combat de Sahay et toute la guerre d'Italie lui font beaucoup d'honneur. A toutes ses

représentations on a répondu que les Génois avoient demandé avec instance le bâton de maréchal de France pour M. de Richelieu.

Il est certain que M. de Lowendal, qui commandoit à Maëstricht, revient. On dit même qu'il s'en va en Pologne. C'est M. du Chayla qui est nommé commissaire du Roi, avec M. de Séchelles, pour l'évacuation des places et pays conquis, comme du côté de l'Italie, M. le maréchal de Belle-Isle est nommé commissaire du Roi avec M. de Sérilly, intendant de son armée. Dans ces occasions il faut un ordre particulier du Roi, même aux généraux commandant les armées.

Il paroît qu'il y a quelque murmure des premiers gentilshommes de la chambre au sujet du nouveau théâtre des cabinets, construit sur l'escalier des ambassadeurs. Cet escalier est, je crois, regardé comme faisant partie du grand appartement. On m'a dit que M. de Richelieu, qui va entrer en année, avoit écrit au Roi à ce sujet une lettre très-respectueuse, mais très-forte.

Du vendredi 8, *Paris.* — On me mande de Fontainebleau que l'on vient de faire un détachement à Fontainebleau de musiciens du Roi, qui doivent aller répéter à Versailles pour la première répétition du ballet de Rameau intitulé *Le Retour d'Astrée*, consistant en un prologue et deux actes, qui doit être joué sur le théâtre des cabinets. On ne dit pas de qui sont les paroles.

On trouvera ci-joint copie de plusieurs lettres que la Reine m'a fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de la maladie de M^me^ de Luynes.

Copie des lettres de la Reine.

I.

Je vous remercie du détail que vous me faites de l'état de M^me^ de Luynes. Je vous prie de continuer et de n'en rien oublier ; on ne peut s'y intéresser davantage. Elle me manque bien, et vous aussi. Pour me

vapeurs ce jour-là. Fontainebleau me fait l'effet d'une porte fermée. Je suis plus noire que l'encre que vous voyez. Mon fils s'en va mercredi. Vous me verrez peut-être arriver à l'hôtel de Luynes de mon pied, avec mon paquet sous mon bras; Mme de Luynes seroit bien étonnée et moi aussi, mais je serois bien aise. Je l'embrasse de tout mon cœur.

Ce 8 novembre 1748, Fontainebleau.

Dites-moi donc des nouvelles du Président.

6.

Je suis charmée des bonnes nouvelles de Mme de Luynes, et l'embrasse de tout mon cœur: c'est une chose qui se dit ordinairement à la fin d'une lettre, mais je commence les miennes par ce qu'il y a de plus pressé. Je ne parlerai plus de tous les événements que j'ai eus bien contraires à mes vapeurs, j'en ai fait le détail à Mme de Luynes. Tout le monde se porte bien. Je voudrois que cela fût toujours comme cela, et que personne ne fût malheureux. Je ne me sens point de courage pour mon prochain, je me laisse aller à sa peine; ne dites cela à personne, car cela a l'air de se vanter, et je n'y pense pas. Nous partons tous lundi, Dieu soit loué. On voit la fin de tout, mais je vois ordinairement celle des voyages de Fontainebleau par une lunette du côté de l'éloignement. J'ai grande impatience d'arriver à Versailles et de vous revoir tous deux; amenez-moi le Président.

Ce 13 novembre 1748, Fontainebleau.

7.

Je suis bien aise du bon effet que les pilules ont fait à Mme de Luynes, mais j'en suis étonnée; ce n'est point ordinairement un grand purgatif, mais apparemment que tout ce qu'elle a pris auparavant pour la détremper les ont aidées. Le livre vert ne sera point utile; le plaisir que j'aurai de me retrouver avec vous deux m'occupera. Pour le Président, que je serai très-aise de voir, j'aime mieux lui parler que d'entendre chanter. Je pars donc enfin, s'il plaît à Dieu, après-demain; jamais rien ne m'a paru si long que ce voyage; le voilà fini, j'en suis ravie. De quoi? De cela d'abrégé de ma vie. Comment l'ai-je employée? quel compte en faudra-t-il rendre? quel profit peut-on faire en six semaines, et l'on n'y pense pas? Un peu de contrainte, et quand elle est passée, quelle paix dans l'âme! Mon Dieu, que je suis horrible! Pardonnez-moi cette petite morale qui s'est trouvée au bout de ma plume.

Ce qu'il y a d'affreux, c'est que je n'en ai pas moins d'impatience d'être à lundi et beaucoup à mercredi.

Ce samedi à dix heures, 16 novembre 1748, Fontainebleau.

Il y en a encore 47.

J'embrasse Mme de Luynes de tout mon cœur.

Du vendredi 22, *Versailles.* — Il me paroît que les anecdotes servent infiniment à orner l'histoire et à faire connoître le caractère des principaux personnages ; c'est ce qui fait qu'on trouvera dans ce livre non-seulement celles qui peuvent regarder le règne présent, mais même toutes celles qui viendront à ma connoissance.

On sait qu'en 1522 de Beaune-Samblançay, surintendant des finances, fut accusé d'avoir détourné une somme considérable d'argent qui étoit destinée pour le Milanais. Le procès ne fut fait à Samblançay qu'en 1527 ; il fut condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Samblançay étoit un homme âgé, de mœurs et de conduite irréprochables. François Ier paroissoit avoir estime et considération pour lui ; il l'appeloit son père. Quelque temps après que la sentence prononcée contre lui eut été exécutée, une dame de la cour de François Ier, je ne sais si ce n'est pas la duchesse de Retz, étant venue se présenter devant ce prince, il la reçut avec toute sorte de bonté et l'appela ma fille. Mme de Retz, frappée de l'aventure de Samblançay, ne répondit qu'en pleurant à ce terme d'amitié. Qu'avez-vous donc? lui dit le Roi, étonné de ces larmes. Hélas, Sire, lui dit-elle, après ce qui vient d'arriver à celui que vous appeliez votre père, je ne sais quel sort peut attendre celle que vous nommez votre fille.

Je ne sais si je n'ai pas déjà marqué la mauvaise plaisanterie que M. de Cinq-Mars, grand-écuyer, fit à Fontrailles. Fontrailles avoit été en Espagne, où il avoit signé, le 13 mars 1642, au nom de Monsieur, un traité qui tendoit à bouleverser l'État et à perdre le cardinal de Richelieu.

MM. de Bouillon et de Cinq-Mars étoient nommés dans ce traité. Fontrailles en arrivant de Madrid descendit chez M. de Cinq-Mars; il avoit le traité dans sa poche. Pendant qu'ils étoient ensemble, on vint avertir M. de Cinq-Mars que le Roi le demandoit pour jouer au billard. Cinq-Mars dit à Fontrailles qu'il pourroit être dangereux qu'on l'eût vu arriver à la Cour sans paroître devant le Roi, et qu'il feroit bien de s'y présenter comme à son ordinaire. Fontrailles se laissa persuader, et alla avec M. de Cinq-Mars dans l'endroit où le Roi jouoit au billard. Cinq-Mars étoit alors dans la plus grande faveur; il avoit une figure fort agréable, et Fontrailles étoit très-mal fait. M. le Grand, avec un air de familiarité que le Roi permettoit, lui dit : « Sire, Votre Majesté ne croiroit pas que Fontrailles fût un homme qui eût des affaires réglées; il n'y a peut-être personne à votre Cour qui reçoive autant de lettres de galanterie, et je parierois qu'il a actuellement vingt lettres de femmes dans sa poche; il n'y a qu'à le fouiller. » Le Roi aussitôt s'approche de Fontrailles, et veut fouiller dans sa poche. On peut juger de l'état violent où il se trouva, ayant encore dans sa poche le traité. Il trouva le moyen de se sauver, et lorsque M. de Cinq-Mars fut rentré chez lui, il lui dit : « Monsieur, je prends congé de vous; vous êtes grand et bien fait, il n'y paroîtra pas quand vous aurez la tête de moins. Pour moi, tel que je suis, cela me siéroit fort mal. » En effet, il se sauva en Angleterre, et ne revint qu'après la mort du cardinal de Richelieu.

On prétend que dans les différentes résolutions qui avoient été prises contre le cardinal de Richelieu, chacun avoit proposé divers moyens de s'en défaire. Les uns vouloient qu'il fût exilé, d'autres qu'il eût le col coupé, d'autres enfin qu'il fût conduit seulement au pied de la potence pour lui donner l'horreur du spectacle. Le cardinal de Richelieu, qui étoit instruit de tout, voulut se venger de tous ces différents conseils; ceux qui les avoient

donnés furent condamnés aux mêmes peines qu'ils avoient conseillées contre lui.

M. de Cinq-Mars, dont je viens de parler, eut la tête tranchée à Lyon, le 12 septembre de cette même année 1642. J'ai dit qu'il étoit en grande faveur. Le Roi l'appeloit cher ami. Cette grande amitié ne pouvoit le préserver de la vengeance d'un ministre tout-puissant auprès de son maître; mais ce que l'on remarqua avec étonnement, c'est que Louis XIII étant chez lui avec M. de Mortemart (c'étoit le père ou grand-père du maréchal de Vivonne, le père étoit premier gentilhomme de la chambre du Roi), il lui demanda quelle heure il étoit. « Il est cinq heures, » lui dit M. de Mortemart. C'étoit l'heure à laquelle devoit être exécuté M. de Cinq-Mars. « Cher ami passe mal son temps actuellement, » lui dit le Roi. M. de Mortemart fut si frappé de ce mot d'amitié placé si singulièrement, qu'il dit depuis qu'il ne l'oublieroit jamais.

M^me^ de Frontenac et M^lle^ d'Outrelaise étoient deux amies, qui vivoient dans une grande union; elles sont mortes à la fin du règne du feu Roi. M^me^ de Luynes a vu et connu M^me^ de Frontenac, qui voyoit souvent M^me^ Scarron.

M^me^ Scarron, qui a été depuis M^me^ de Maintenon, étant veuve, se trouva chez M^me^ de Frontenac. Il y arriva un homme nommé Masson, qui prétendoit connoître dans la main les événements de la vie d'un chacun. Ceux et celles qui étoient présents se firent dire leur bonne aventure. M^me^ Scarron présenta aussi sa main. Le prétendu devin, après avoir bien examiné, lui dit qu'il voyoit clairement qu'elle seroit un jour une grande dame. Il n'étoit pas encore question d'elle pour mettre auprès des enfants du Roi et de M^me^ de Montespan, et elle étoit fort éloignée de croire pouvoir devenir une grande dame. Aussitôt, se tournant avec vivacité vers M^me^ de Frontenac et la compagnie qui y étoit : « Que diriez-vous de ce que l'on me prédit? leur dit-elle; moi une grande dame,

voilà une belle idée? » Elle rioit en racontant cette prédiction. Le devin, sans être déconcerté, lui dit : « Oui, Madame, ma prédiction s'accomplira, et je n'ose vous dire ce que je vois encore par delà; vous me prendriez pour un fou. » C'est Mme de Frontenac qui a raconté cette aventure à Mme de Luynes.

Mme la maréchale de Noailles (Bournonville) a dit à M. le président Hénault qu'elle n'avoit jamais oublié un dîner qu'elle fit à Soissons ou à Villers-Cotterets avec Mme de Montespan. C'étoit en 1683, peu de temps après la mort de la reine Marie-Thérèse. Mme de Montespan parloit du Roi et de son caractère. « Il faut, dit-elle à Mme de Noailles, songer à le remarier tout au plutôt; sans cela, tel que je le connois, il fera un mauvais mariage plutôt que de n'en point faire. » On prétend que ce mariage du Roi lui avoit été prédit, un jour qu'il voulut sans être connu se faire dire sa bonne aventure en présence des maréchaux de Villeroy et de Gramont. MM. les maréchaux commencèrent les premiers. Le Roi, ayant répondu à toutes les questions du prétendu devin, fut fort étonné de l'entendre lui dire : « Pour vous, vous ferez un mauvais mariage; vous épouserez une femme qui par son âge, sa naissance et sa conduite ne sera pas digne de vous (1) ».

On me contoit encore ces jours-ci une réponse de Mlle de la Vallière. On sait que cette fille, dont le caractère étoit fait pour la vertu et qui l'a prouvé par sa pénitence, ne s'étoit laissée aller que par foiblesse au goût que le Roi prit pour elle. Outre Mme la princesse de Conty, elle

(1) Duclos, dans ses Mémoires, raconte tout autrement cette historiette. Suivant lui, ce serait la maréchale de Noailles qui aurait dit à Mme de Montespan : « Il faut se presser de marier convenablement cet homme-là, sans quoi il épousera peut-être la première blanchisseuse qui lui plaira. » Duclos ajoute qu'il tient ce propos du président Hénault, qui l'avait entendu raconter à la maréchale.

en eut un fils, qui fut M. de Vermandois, qui mourut jeune, en 1683. M^lle^ de la Vallière, qui n'est morte qu'en 1710, au couvent des Carmélites, où elle avoit fait profession, en 1675, fut dans la douleur la plus vive lorsque M. l'évêque de Meaux (Bossuet) lui apprit la mort de M. de Vermandois. Mais en fondant en larmes elle se reprochoit sa douleur ; M. de Meaux essayoit de diminuer ses scrupules en lui disant que c'étoit un sentiment bien naturel. « Oh ! Monsieur, lui dit-elle, je pleure trop la mort d'un fils dont je n'ai pas assez pleuré la naissance. »

M^me^ de Luynes m'a conté avoir entendu répéter au Roi plusieurs fois depuis sa grande maladie à Metz, que le feu Roi étant tombé malade à la dernière extrémité, en 1658, à Calais, un jour qu'on le crut mort, une dame de la Cour, que le Roi ne nomma point, alla sur-le-champ chez Monsieur, voulant être la première à lui faire son compliment. Le Roi le sut, et ne lui pardonna jamais.

J'ai parlé plusieurs fois de différentes circonstances de l'éducation de M. le Dauphin. Il avoit environ neuf ou dix ans, et dans les différentes instructions qu'on lui donnoit, on lui avoit parlé ce jour-là même du danger qu'il y avoit de se laisser aller aux éloges dictés par la flatterie, auxquels il se trouveroit souvent exposé. Après l'étude il ne songea qu'à se divertir. Il avoit un cheval de carton sur lequel il se promenoit pendant que les jeunes gens de sa cour jouoient au billard; il s'arrêta auprès des joueurs, et vit qu'il étoit question d'une bille que l'on disoit impossible à faire. Il prend le billard sans descendre de son cheval et fait la bille. Tout ce qui étoit présent fut dans l'admiration, et lui donna des louanges sans mesure. Un moment après il s'approcha de M. l'ancien évêque de Mirepoix, et lui dit tout bas : « Voilà bien les flatteurs dont vous me parliez tout à l'heure, mais ceux-ci ne sont pas dangereux, car la flatterie est trop grossière. »

Lorsque le Roi tomba malade à Metz, en 1744, M. le Dauphin partit de Versailles avec M. le duc de Châtillon et M. l'évêque de Mirepoix, et au lieu de rester à Châlons, suivant l'ordre du Roi, il prit le chemin de Metz. Ce fut comme l'on sait par l'imprudence de M. de Châtillon, qui fit un raisonnement très-faux, dont il a eu tout le temps de se repentir. Ils passèrent à Sainte-Menehould sur les trois heures du matin. M. le Dauphin, enveloppé dans son manteau et accablé de fatigue, paroissoit s'endormir; M. de Châtillon et M. de Mirepoix étoient dans l'abattement et la douleur, M. l'évêque de Châlons venoit de leur dire que le Roi étoit mort. Dans le moment, ils voient passer un courrier, qui au lieu de suivre le grand chemin prend à travers champs; on envoie courre après lui, et on le ramène avec assez de peine; il alloit porter à M^me^ de Châteauroux la triste nouvelle que l'on croyoit malheureusement trop certaine. Il vouloit éviter M. le Dauphin; on le conduit à la portière du carrosse; M. de Châtillon et M. de Mirepoix s'avancent pour lui parler, et il leur répond : « Hélas, il n'est que trop vrai qu'il est mort. » Quoique l'on parlât le plus bas qu'il étoit possible, ces mots : il est mort, réveillent M. le Dauphin; il fond en larmes. « Quelle ressource, dit-il, pour ce pauvre royaume que moi. » Ces belles paroles étoient si bien en l'effet d'un sentiment naturel, que M. de Mirepoix en ayant parlé à Metz à M. le Dauphin pour lui marquer combien il en avoit été touché, M. le Dauphin les avoit entièrement oubliées.

Du mardi, 26, Versailles. — Je vis hier une petite maison nouvellement bâtie pour M^me^ de Pompadour; on trouvera dans ce livre un plan de cette maison qui en donne une idée suffisante pour juger de sa grandeur (1). Ce bâtiment a été commencé les premiers

(1) Ce plan ne s'est pas retrouvé dans le manuscrit.

jours d'octobre, et actuellement il est tout meublé. On a fait sécher les plâtres autant qu'il a été possible à force de feu. Ce bâtiment est situé fort près d'ici, à cent pas à gauche du chemin qui passe auprès de l'étang où est le nouvel abreuvoir, et va en dehors du petit parc gagner Saint-Antoine et le chemin de Marly. Il est un peu en deçà du chemin qui mène au puits de l'angle et à la Celle; il n'a que cinq croisées de face et seulement un étage; il est composé d'un petit vestibule, à droite duquel est une antichambre qui sert de salle à manger, et à gauche une cuisine. Ces trois pièces sont sur la cour. Sur le double, du côté du jardin, est un cabinet d'assemblée, ensuite une chambre à coucher où est une bibliothèque, une chaise percée, et une garde-robe pour une femme de chambre. Le jardin, auquel on travaille actuellement, sera fort grand, d'autant plus que le Roi a permis qu'on y enfermât partie d'un quinconce que l'on voit à droite du chemin qui va traversant le parc à Marly. Il y avoit anciennement, un peu en deçà de la nouvelle petite maison, une pièce d'eau qui étoit destinée pour recevoir l'égout des eaux de Versailles sortant de l'étang qu'on appelle l'étang de Clagny. Lorsque cet étang fut comblé, il y a environ dix ans, et que l'on fit l'abreuvoir qui est actuellement, cette pièce d'eau d'égout devenant inutile, M. Gabriel, aujourd'hui premier architecte, demanda permission au Roi de faire combler l'étang; il ne garda qu'une petite pièce d'eau, et dans le surplus fit planter un potager; il y ajouta quelques bosquets, mais sans aucune habitation que la maison du jardinier. C'est ce potager et ces bosquets, avec l'addition du quinconce, qui font le grand jardin de M^me^ de Pompadour. On ne peut s'empêcher de se souvenir, à l'occasion de cette petite maison, de ce qui arriva au feu Roi à Clagny, qui est vis-à-vis. Il y avoit fait construire une petite maison pour M^me^ de Montespan, qui en désiroit une; quoiqu'elle fût vraisemblablement plus grande que celle-ci, elle ne plut

pas à Mme de Montespan ; elle dit au Roi que cela ne pouvoit être bon que pour une fille d'opéra. En conséquence la petite maison fut abattue, et l'on bâtit le château de Clagny.

On me contoit aujourd'hui deux choses singulières, dans un genre différent. Feu M. de Beauvilliers avoit voyagé dans sa jeunesse ; il étoit à Rome pendant que M. de Lavardin négocioit ici son mariage avec Mlle Colbert. Il se rencontra quelques difficultés ; M. de Lavardin l'en instruisit, et lui manda qu'il seroit nécessaire qu'il pût lui parler secrètement. M. de Beauvilliers lui manda qu'il seroit un tel jour à telle heure à la Villette ; il partit de Rome, et arriva à l'heure juste au rendez-vous.

Un trait d'exactitude encore plus extraordinaire est celui de Mme la comtesse de Chavigny (Poncet), ambassadrice du Roi en Danemark. C'étoit une femme singulière. Lorsqu'elle fut prête de partir, elle manda chez elle à Paris qu'on l'attendît tel jour chez elle, et qu'on lui tînt tout prêt des œufs frais. Elle arriva à l'heure marquée.

On prétend qu'il y a quelques sujets de mécontentement à la cour d'Espagne contre M. l'évêque de Rennes (Vauréal), notre ambassadeur. A cette occasion quelqu'un d'instruit me contoit qu'à la mort de M. l'évêque de Rennes (Breteuil), au mois de mai 1732, lequel étoit maître de la chapelle, M. l'abbé de Vauréal, qui avoit perdu toute espérance de pouvoir être fait évêque sous le ministère de M. le cardinal de Fleury, alla le trouver, et lui dit que ce n'étoit point un évêché qu'il venoit lui demander, qu'il n'y songeoit plus, mais qu'il le prioit de vouloir bien demander au Roi pour lui la place de maître de la chapelle. M. le Cardinal lui dit qu'il verroit ; et après son premier travail avec le Roi, il envoya querir M. de Vauréal, et lui dit que le Roi lui donnoit la charge de maître de la chapelle et l'évêché de Rennes. M. de Rennes en fut si surpris, qu'il croyoit que M. de Fleury se trompoit.

Cette surprise n'étoit pas sans fondement, puisque toutes les sollicitations de M. le cardinal de Bissy en faveur de M. de Vauréal, son grand vicaire à Meaux, n'avoient paru faire aucune impression sur M. le Cardinal.

Du samedi 30, *Versailles.* — J'ai parlé ci-dessus du voyage que M. de Gesvres a fait à Paris, pendant Fontainebleau, pour parler au prince Édouard de la part du Roi. Ce voyage fut absolument inutile, malgré la lettre du Roi que M. de Gesvres montra au prince. Cette lettre étoit tendre et touchante; elle n'étoit point écrite directement du Roi au prince Édouard, elle étoit en forme d'instruction pour M. de Gesvres : « Je charge mon cousin le duc de Gesvres de dire au prince Charles-Édouard, etc. » Le prince Édouard fit réponse dans la même forme : « Je prie mon cousin le duc de Gesvres de dire au Roi, etc. »

Après cette première démarche, M. de Gesvres regardoit toutes nouvelles tentatives comme absolument inutiles. Cependant, le lundi 25, le Roi lui dit qu'il pourroit bien encore avoir un nouveau voyage à faire, et en effet M. de Puisieux lui ayant donné un rendez-vous, il fut convenu qu'il iroit à Paris le mardi 26. Le prince Édouard loge à Paris, sur le boulevard, dans une maison où logeoit autrefois M^lle^ de Melun, fort près de l'endroit où étoit la porte Saint-Honoré; il y donne tous les jours à dîner et à souper à quinze ou vingt personnes. Il va souvent aux Tuileries et encore plus régulièrement à l'Opéra. Il y a un nombre de femmes connues qui vont souper chez lui; il va chez toutes les princesses, mais il étoit en plus grande liaison avec M^me^ d'Aiguillon (Florensac), et avec M^me^ de Talmond (Jablonowski). On m'a assuré que M^me^ d'Aiguillon avoit cessé de le voir depuis qu'elle a su les circonstances dans lesquelles on se trouve ici avec lui et sa résistance aux désirs du Roi. Le prince Édouard, qui est dans l'usage d'aller souvent chez M^me^ de Talmond, fut fort surpris, il y a quelques

jours, de trouver Mme de Talmond sortie à une heure où il ne croyoit pas qu'elle pût l'être. Il insista, et demanda à entrer au moins dans son jardin; le suisse continua à refuser; enfin par accommodement on permit à un de ses gens d'entrer, et on referma la porte sur lui. Le valet de pied du prince alla trouver M. de Talmond, qui lui dit que Mme de Talmond seroit bien fâchée de ne pouvoir pas recevoir l'honneur que le prince lui faisoit, mais que la porte ne pouvoit être ouverte. M. de Talmond descendit chez sa femme, qu'il voit fort peu ordinairement; il lui dit qu'il avoit fait refuser la porte au prince Édouard. Mme de Talmond fut fort en colère, et jugea à propos d'aller, un ou deux jours après, chez le prince, pour lui faire des excuses de ce qui s'étoit passé. M. de Talmond dit qu'il a agi par le conseil de quelqu'un de la Cour très considérable. Mme de Talmond se justifie extrêmement d'avoir pu donner aucun conseil au prince, assortissant à la conduite qu'il tient. On m'a dit même qu'elle s'étoit jetée à genoux devant lui pour le déterminer à prendre le parti que le Roi exige pour le bien de la paix; mais quoique le prince Édouard aime beaucoup Mme de Talmond, il regarderoit comme une foiblesse de se laisser conduire par les conseils d'une femme, et il ne prend aucun conseil; les gens qui lui sont attachés lui ont demandé à genoux de se prêter aux circonstances. Ces représentations ont été reçues avec beaucoup de hauteur de sa part. Lorsque M. de Gesvres arriva chez lui, il le trouva à table, et ne voulut point entrer; il laissa un de ses gens pour l'avertir quand le dîner seroit fini. Le prince le sut et envoya prier M. de Gesvres de venir au plus tôt. M. de Gesvres arriva et monta dans une chambre en haut pour attendre que le café fût pris. Immédiatement après, le prince alla le trouver, et lui fit des reproches d'amitié de ce qu'il n'avoit pas voulu entrer. La conversation commença et dura environ deux heures. M. de Gesvres n'avoit rien d'écrit, mais malgré cela il

traita la matière à fond. Le prince qui aime beaucoup M. de Gesvres le traita tout au mieux, et parut même attendri de ce que ce seroit la dernière fois vraisemblablement qu'il le verroit. M. de Gesvres, qui avoit trouvé jusqu'à ce moment une résistance invincible, lui voyant les larmes aux yeux : « Ah ! Monseigneur, lui dit-il, puisque vous êtes si sensible à l'attachement que je vous ai toujours marqué, ne serez-vous point ébranlé par ce que le Roi vous a mandé et ce que je viens de vous dire de sa part? » — « Vous me connoîtriez mal, lui dit le prince ; je vous repète avec plaisir ce que je vous ai déjà dit et ce que j'ai mandé au Roi : je suis pénétré de reconnoissance, d'attachement et de respect pour sa personne ; je n'oublie point les bontés dont il a donné tant de marques à mon grand-père, à mon père et à moi ; mais mes sentiments sont les mêmes, et rien ne me fera changer. » Ce fut dans ce moment, ou peut-être un peu auparavant, que M. de Gesvres lui dit : « Monseigneur, puisque les raisons les plus fortes ne peuvent vous faire aucune impression, j'exécute avec grand regret les derniers ordres que j'ai reçus du Roi. Je vous ai offert de sa part la ville de Fribourg en Suisse et tous les secours dont vous pourrez avoir besoin pour y vivre convenablement à votre rang (1). J'ai eu l'honneur de vous exposer les regrets infinis du Roi d'être forcé par les circonstances à exiger que vous vouliez bien souscrire à un arrangement pour la paix de l'Europe. Si vous persistez dans le parti que vous paroissez avoir pris, j'ai ordre de vous dire que le Roi vous fera saisir pieds et poings liés pour vous faire conduire à Rome et vous remettre entre les mains du roi votre père. » — « Vous croyez bien, lui dit le prince, qu'on ne m'y mènera pas en vie. » Ce fut la seule réponse qu'il fit à ce

(1) On m'a dit que le Roi offroit de lui donner 800,000 livres par an ; mais je n'assure pas ce fait positivement. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 4 décembre.)

propos, avec un très-grand sang-froid. Cependant, comme la conversation avoit été extrêmement vive, il ne voulut voir personne après que M. de Gesvres fut sorti; au lieu que dans les deux autres, car celle-ci est je crois la troisième, il avoit soupé immédiatement après, avec beaucoup de monde comme à l'ordinaire. Il y en eut même une où il pria M. de Gesvres de rester pendant son souper; il parut fort gai, et parla beaucoup à M. de Gesvres des pigeons et des volières de Saint-Oüen, comme s'il n'avoit été question entr'eux que de choses indifférentes; et même après la troisième dont je viens de parler, il sortit comme à l'ordinaire. M. de Gesvres rendit compte au Roi, en arrivant, de ce qui s'étoit passé; il est certain que le Roi en est inquiet et affligé. L'on est embarrassé sur le parti que l'on doit prendre; l'on attend ces jours-ci la réponse à la lettre que le Roi a écrite au roi d'Angleterre à Rome (1).

J'ai marqué ci-dessus que le Roi a donné à M. du Parc l'intendance des postes qu'avoit feu M. Dufort, et à M. Camuset, notaire de feu M^me^ de Châteauroux, la place de fermier général, vacante par cette même mort. J'ai appris depuis quelques particularités de ces deux événements. La place d'intendant des postes a acquis une nouvelle considération depuis qu'il travaille avec le Roi. Ce travail a commencé du temps de M. Amelot, surintendant des postes, pendant une maladie qu'il eut.

(1) On trouvera dans mon grand livre la copie de la lettre que le roi d'Angleterre a écrite au prince Édouard, son fils, et ce qu'il y a eu de public sur cette affaire. Gens mal instruits ont prétendu qu'on avoit conseillé au prince Édouard de se brouiller avec la France, comme un moyen propre à fortifier son parti en Angleterre. On ne peut croire qu'il y ait des gens assez fous pour imaginer un tel projet; mais on a vu qu'il y avoit un traité entre le Roi et le prince Édouard, par lequel il lui promettoit asile et sûreté dans son royaume. M. de Puisieux nie très-positivement ce fait, et dit qu'il défie le prince Édouard de montrer aucun traité par lequel le Roi lui fasse cette promesse en cas de paix. Il est vrai qu'il y eut un traité d'alliance entre le Roi et le prince lorsqu'il passa en Écosse. (*Note du duc de Luynes.*)

M. du Parc étoit déjà employé dans le secret des postes, c'est-à-dire à l'ouverture des lettres, comme je l'ai dit, et pour cela avoit 12,000 livres. La place d'intendant des postes lui vaut 12,000 livres d'augmentation. Mais, outre cette place, feu M. Dufort avoit un intérêt dans la ferme des postes; cet intérêt, qui est au moins d'un dixième, même d'un huitième, a été donné à un M. Ferrand, qui joue du clavecin parfaitement bien et qui accompagne dans la musique des cabinets. Les Ferrand sont parents de Mme de Pompadour, parce que Mme Poisson étoit Ferrand; elle avoit plusieurs frères, dont l'un, qui étoit écuyer, je ne sais plus chez qui, épousa une femme de chambre de Mme de la Vieuville, qui a été depuis gouvernante de Mme de Parabère. Ce Ferrand-là eut la charge de grand prévôt du pays Messin. Il est mort. Sa veuve a obtenu la charge du père pour son fils. Elle est singulière, mais elle a de l'esprit; elle est fort amie de Mme la maréchale de Belle-Isle, qui la mena à Francfort, où elle fut habillée en grand habit et présentée au feu empereur Charles VII. Un autre Ferrand, frère du grand prévôt du pays de Metz, est le père du petit Ferrand du clavecin, dont je viens de parler; il n'a laissé que ce fils et deux filles, qui sont toutes deux mariées. Sa veuve s'est remariée à un fermier général, nommé La Borde, fort considéré et fort estimé; elle en a eu sept ou huit enfants, entre autres une fille qui a épousé Marchais, fils de Binet; c'est elle qui joue dans les cabinets. Il y a encore d'autres Ferrand frères du grand prévôt de Metz. L'un s'appelle Fillancourt, et a été longtemps dans le régiment de Beaujolois; il est retiré depuis deux ans et est placé. Un autre, qui a été page de Mme de Saissac, a servi dans le même régiment et est aussi placé. Il y a un neveu de tous ces Ferrand qui a été porte-manteau du Roi et qui a été fait commissaire des guerres de terre et de mer à Rochefort; c'est un très-bon sujet. Mme de Pompadour a fait tout ce qu'elle a pu pour l'at-

tirer ici; après beaucoup de sollicitations inutiles, il est venu pendant le dernier voyage de Fontainebleau; il a vu deux fois Mme de Pompadour; il a dit qu'il ne demandoit rien, qu'il étoit content, et s'en est retourné à Rochefort.

Outre ce qui a été accordé au petit Ferrand, le Roi a donné à M. de Tournehem 20,000 livres de rente sur la place de fermier général de M. Camuset. Cette somme est un dédommagement de ce que M. de Tournehem avoit cédé sur la sienne à M. d'Étioles.

DÉCEMBRE.

Affaire du prince de Conty avec l'ordre de Malte. — Les gardes du prince payés par le Roi. — Le maréchal de Saxe à Chambord avec un régiment de 1,200 hommes. — Portrait de la Reine par Mme du Deffand. — Affaire du prince Édouard. — Le Roi va à l'ermitage, et y fait une plaisanterie au duc de Chartres. — Billet de Mme de Pompadour à Mme de Luynes. Son désir de faire sa cour à la Reine. — Pourquoi Louis XV se dégoûta de la Reine. Détails racontés par la Reine à Mme de Luynes. — Voyage de Choisy. — Étrennes données par Mme de Boufflers à la Reine.

Du lundi 2, *Versailles.* — Je ne sais si j'ai parlé ci-dessus de l'affaire de M. le prince de Conty au sujet du grand prieuré. Cette affaire n'est pas encore finie, et l'ordre de Malte a bien de la peine à y consentir, d'autant plus que M. le prince de Conty ne veut pas faire de vœux; on prétend même que l'ordre offre de lui donner 50,000 livres de rentes et de lui louer une belle maison dans Paris, à condition qu'il ne sera pas grand prieur.

M. le prince de Conty a eu permission du Roi de garder les cinquante gardes qu'il avoit habillés de sa livrée dans le temps qu'il commandoit l'armée. Le Roi les paye, et ils coûtent 80,000 livres par an. M. le prince de Conty les établit actuellement chez lui à Beaumont. On peut croire que Louis XIV n'auroit pas eu la même complaisance pour un prince du sang.

L'exemple de M. le maréchal de Saxe n'est pas moins remarquable. Un étranger établi à Chambord avec un régiment de 1,200 hommes, que le Roi paye, et dont une partie doit dès à présent monter la garde chez lui. Le reste s'y rendra lorsque les casernes seront achevées.

Du dimanche 8. — Il y a deux ou trois jours qu'une femme qui a de l'esprit (1) envoya à M^me^ de Luynes un portrait de la Reine très-ostensible, très-bien écrit; on en trouvera la copie ci-jointe (2).

Du mardi 11, *Versailles*. — J'ai marqué dans mon journal ce qui s'est dit d'une prétendue lettre écrite anciennement par le roi Jacques au prince Édouard, par laquelle ce prince avertissoit son fils de n'ajouter aucune foi à ce qu'il pourroit lui écrire postérieurement pour le déterminer à sortir de France. Il paroît constant que le prince Édouard dit avoir cette lettre; mais M. le cardinal Tencin, qui est en relation avec le roi Jacques, m'a dit aujourd'hui que le roi Jacques n'avoit jamais rien écrit de semblable à son fils. Une chose assez singulière est ce qu'il m'a conté en même temps; c'est que huit ou dix jours avant la lettre du roi Jacques au prince Édouard, lui cardinal Tencin, ayant apparemment été chargé d'écrire au roi Jacques pour l'engager à écrire à son fils de sortir du royaume, avoit reçu une lettre de huit pages du roi Jacques, tendant à lui prouver, par bonnes raisons, qu'il lui étoit impossible d'ordonner à son fils de sortir de France. Il ne paroît que trop certain que depuis que le prince Édouard est revenu d'Écosse, les compagnies qu'il a vues lui ont gâté l'esprit, même sur la religion, et lui ont inspiré un faux héroïsme, très-mal entendu. M. le cardinal Tencin me disoit encore aujourd'hui que gens attachés à ce prince, instruits du projet toujours constant

(1) M^me^ du Deffand.

(2) Nous ne reproduisons pas ici ce portrait, qui est déjà imprimé au t. I, p. 458, de ces Mémoires.

et uniforme qu'il avoit de se tuer, lui avoient voulu faire faire des réflexions conformes à la religion, et qu'il leur avoit dit pour toute réponse qu'il ne connoissoit que son épée. Ce discours ne peut être que l'effet de la mauvaise humeur, ce prince ayant été bien élevé. Il étoit même dans l'usage d'approcher souvent des sacrements. Lorsqu'il partit de Rome, de lui-même, pour venir en France, et sans aucunes sollicitations du Roi, à ce que m'a assuré M. le cardinal Tencin, il se confessa et communia avant que de s'embarquer. Il avoit en Écosse un aumônier déguisé, et entendoit la messe régulièrement les fêtes et dimanches. Aussitôt qu'il mit pied à terre pour revenir en France, il approcha des sacrements, et fit de même encore en arrivant à Paris. Cette conduite est fort différente de ce que nous entendons dire aujourd'hui. Ce prince paroît principalement irrité contre M. le cardinal Tencin et contre M. de Puisieux. Le cardinal Tencin, comme je l'ai dit dans le temps, a obtenu à la nomination du roi Jacques le chapeau de cardinal, et lui a toujours été fort attaché. Le prince Édouard prétend que c'est lui qui a déterminé le duc d'York aujourd'hui à prendre le parti qu'il a pris; il prétend aussi que c'est lui qui a fait le modèle de la lettre que lui a envoyée le roi son père. M. le cardinal Tencin nie absolument l'un et l'autre; cependant il ne paroît pas bien persuadé que le duc d'York ait pris un mauvais parti. A l'égard de M. de Puisieux, la colère du prince Édouard est au sujet du traité de paix; il prétend que lui étant en France ce traité a été conclu à Aix-la-Chapelle, et sa sortie du royaume stipulée comme nécessaire, sans l'en avoir averti, ce qui n'est pas vraisemblable. Il ajoute que s'il avoit été prévenu sur cet article, il auroit été le premier à prier le Roi de ne pas différer à donner la paix à l'Europe par considération pour ses intérêts particuliers. Si ce raisonnement étoit fondé, il pourroit en résulter de grands sujets de plaintes contre le ministre des affaires étrangères,

et même contre le Roi, dont il ne parle cependant, comme je l'ai dit, qu'avec reconnoissance, respect et attachement; mais il n'en devroit pas résulter de dire qu'il ne sortiroit jamais du royaume sans se faire mourir, et qu'il ne quitteroit jamais Paris que pour aller en paradis. Ce discours, que l'on m'a fort assuré, a bien l'air d'une tête échauffée par la contradiction ou d'un grand changement dans les principes. J'ai marqué dans mon journal qu'il n'avoit pas voulu lire la lettre du roi son père, et s'étoit contenté de la mettre dans sa poche. Lorsque M. de Gesvres eut apporté le double de cette lettre et qu'il l'eut remis aux personnes principales attachées à ce prince, ils voulurent lui en faire la lecture; le prince les écouta patiemment jusqu'à ces mots : « Je vous ordonne comme votre père et votre roi; » alors il s'en alla s'en vouloir en entendre davantage. On avoit sans doute prévu qu'il ne voudroit pas lire la lettre, et que cette affaire demanderoit que M. de Gesvres allât, revînt et retournât. M. de Gesvres m'a dit aujourd'hui que le Roi lui avoit demandé, la veille ou la surveille, si sa santé lui permettroit de faire douze lieues dans un jour.

Du dimanche 15, *Versailles.* — Lorsque le roi de Pologne étoit ici, il demanda au Roi une place de dame de Mesdames pour M^me^ la marquise de Boufflers-Remiancourt (Beauvau); le Roi la lui accorda. Le roi de Pologne comptoit qu'il lui seroit accordé un brevet en conséquence; cependant il n'y a eu aucune expédition de faite. M^me^ la maréchale de Duras vient de me dire qu'elle reçut, il y a quinze jours, une lettre de M^me^ de Boufflers, dans laquelle elle lui envoyoit trois lettres pour Mesdames. Le roi de Pologne avoit parlé de cette affaire à Madame, mais le Roi n'en avoit encore rien dit à Mesdames; elles allèrent porter au Roi les lettres qu'elles avoient reçues. Le Roi leur dit : « Cela est vrai, j'ai promis une place auprès de vous, mais c'est quand il y en auroit une vacante. »

Du mardi 17, *Versailles.* — Le Roi au retour de la chasse alla hier à la petite maison dont j'ai parlé, que l'on appelle l'ermitage. Mme de Pompadour y étoit, M. le duc de Chartres et plusieurs autres personnes. Mme de Pompadour va d'ici à l'ermitage dans une petite voiture qu'elle a fait faire, qui est une espèce de vinaigrette. On fit la plaisanterie de faire monter M. le duc de Chartres dans cette voiture; quelques-uns de ceux qui étoient avec le Roi le promenèrent pendant quelque temps. Le Roi dit ensuite qu'il n'y avoit qu'à lever les brancards de la vinaigrette et laisser M. le duc de Chartres dans cette attitude pendant quelques moments. Son poids, qui est considérable, emporta le derrière de la voiture avec tant de rapidité, que le châssis, qui est de verre, se cassa et lui donna dans le visage; heureusement il baissa la tête, sans quoi il auroit eu les yeux crevés. Mais malgré cette précaution il y eut apparemment du verre qui lui entra au-dessous de l'œil et lui fit sortir une goutte de sang; cet accident heureusement n'a eu aucune suite.

Du vendredi 20, *Versailles.* — Le Roi alla hier à la chasse et ensuite coucher au petit château. Il a chassé encore aujourd'hui, et soupe dans ses cabinets.

Du jeudi 26, *Versailles.* — J'ai marqué dans mon livre qu'il y eut opéra lundi dernier dans les cabinets, et que la Reine n'y alla point. Mme de Pompadour étoit venue la veille chez la Reine; elle y trouva Mme de Luynes, à qui elle demanda si elle croyoit qu'il convînt à la Reine d'aller à l'Opéra le lendemain et que cela pût lui plaire; Mme de Luynes lui dit que la Reine pourroit bien s'enfermer le lendemain pour faire ses dévotions le mardi, mais que quand même elle ne s'enfermeroit pas elle croyoit qu'elle aimeroit mieux ne point aller à l'Opéra ce jour-là. Lorsque Mme de Luynes fut rentrée chez elle, elle reçut un petit billet de Mme de Pompadour conçu à peu près dans ces termes :

« J'apprends, Madame, que la Reine ne s'enferme point demain ; je vous prie de vouloir bien me mander si vous croyez que la proposition d'aller à l'Opéra peut lui plaire. Tout ce que je désire est de lui faire ma cour et de lui marquer mon profond respect. »

C'étoit un jour de grand couvert, et l'on étoit à table chez moi lorsque Mme de Luynes reçut ce billet ; elle savoit bien que la Reine viendroit immédiatement après le souper, mais elle ne voulut point attendre son arrivée pour faire réponse, afin que la Reine ne fût point commise et pût la désavouer si elle le jugeoit à propos. Elle répondit donc que quoique la Reine ne s'enfermât point, elle croyoit qu'elle aimeroit mieux aller à l'Opéra un autre jour. Mme de Luynes ajouta à Mme de Pompadour qu'elle n'oublieroit point cette occasion de faire sa cour à la Reine.

Je crois avoir marqué ci-dessus, ou dans ce livre ou dans quelque autre, que lorsque le Roi commença à ne plus venir coucher chez la Reine, comme à son ordinaire, on attribua la cause de ce changement à plusieurs difficultés faites par la faculté de la Reine en cas qu'elle redevînt grosse. Il y a toujours eu peu d'intelligence et d'union réciproque, au moins depuis plusieurs années, entre la faculté du Roi et celle de la Reine. Je me souviens fort bien d'avoir entendu dire à La Peyronie que les difficultés que l'on avoit faites étoient ridicules, que l'on avoit tant observé toutes les plus petites circonstances pour savoir si un mari devoit coucher avec sa femme, que les bourgeois et tous les paysans qui n'avoient qu'un lit seroient bien à plaindre s'ils y prenoient garde de si près, et que c'étoient ces difficultés continuelles qui avoient dégoûté le Roi. La Reine contoit il y a quelques jours à Mme de Luynes un fait qui peut répondre à ce raisonnement. C'étoit en 1738 ou 39, lorsque le cardinal de Fleury se trouva si mal à la paroisse de Saint-Jacques à Compiègne. La Reine étoit restée ici ; elle croyoit être grosse et avoit mandé au Roi l'état où elle se trouvoit ;

elle alla souper chez M^me^ de Mazarin, à une petite maison au haut de la montagne de Saint-Cloud, que l'on appelle Montretout; elle n'en revint qu'à la pointe du jour; elle en fut même fort étonnée n'étant point accoutumée de se coucher si tard. La nuit même il lui arriva un accident qui prouvoit qu'elle n'étoit plus grosse et qu'elle s'étoit blessée; elle n'osa pas en parler ni le mander au Roi, de peur que son voyage de Montretout ne fût désapprouvé; elle lui manda seulement que les soupçons de grossesse avoient disparu; elle se leva, et alla comme à l'ordinaire. Cette conduite fut suivie d'abord d'une perte de sang et ensuite d'un dérangement qui dura quelque temps. Dans cet état, Perrat lui déclara que si elle redevenoit grosse dans ce moment elle ne porteroit jamais son enfant à bien; ce fut là l'occasion des difficultés qui furent faites au Roi à son retour de Compiègne; on voit qu'elles étoient fondées (1).

Du vendredi 27, *Versailles.* — Le Roi partit hier pour Choisy; les dames de ce voyage sont M^mes^ de Pompadour, de Livry, de Brancas douairière. M^me^ d'Estrades n'a pas pu y aller, parce qu'elle est de semaine; elle ira demain. Toutes ces dames (excepté M^me^ de Livry, qui retourne à Paris) iront dimanche avec le Roi coucher à Villeroy. La Reine nous dit hier que le Roi ne lui avoit rien proposé pour ce voyage.

Du samedi 28, *Versailles.* — M^me^ la duchesse de Boufflers (Villeroy), qui est dans l'usage de donner tous les ans des étrennes à la Reine, lui donna il y a quelques jours une pagode de porcelaine avec un billet où étoient ces vers :

Le sage Épiménide est offert à vos yeux.
La Grèce lui donna naissance;

(1) Ces détails si précis et si intimes rectifient les historiettes racontées dans la Vie privée de Louis XV et dans les Mémoires de Richelieu.

Il instruisit son siècle, il respecta les dieux,
Et sa vertu n'obtint pour récompense
Que ce sommeil mystérieux.
Puisse un plus digne prix récompenser la vôtre;
Son siècle fut privé d'un utile secours :
Que de cent ans le ciel prolonge encor vos jours,
Pour le bonheur et l'exemple du nôtre.

ANNÉE 1749.

JANVIER.

rivée de Madame Infante à Choisy et à Versailles. — Le marquis de Mirepoix. — Chapitre de l'Ordre ; nouveaux chevaliers ; M. de Saint-Séverin. — Les bourses d'or données par les trésoriers de l'extraordinaire des guerres. — Bouquet de fleurs fait à la manufacture de porcelaine de Vincennes et offert à l'électeur de Saxe. — Messe pour les chevaliers de l'Ordre morts pendant l'année. — Tragédie de *Catilina ;* critique. — Augmentation à la promotion. — Tables pour la maison des deux Infantes. — Nouvelles diverses de la Cour. — Arrivée de l'infante Isabelle. — Voyages et occupations du Roi. — Madame Infante. — MM. de Fleury. — Mort de M^me^ de Linemare. — M^me^ de Gonzalès et la petite Infante. — Tableaux présentés au Roi. — Signature de contrats de mariage. — M^me^ d'Estrades nommée dame d'atours de Mesdames. — Baptême du fils de M. de Tessé et usage. — Abbayes données à l'abbé de Saint-Cyr. — Intendant nommé conseiller d'État. — Spectacle des cabinets ; la Reine y assiste. — Le rhinocéros. — Chasses du Roi ; combien le Roi a pris de cerfs depuis 1732. — Duels dans le régiment de Picardie. — Historique des canaux de Briare, d'Orléans et du Loing. — Indisposition du Dauphin et de Madame Infante. — Mort de mariage. — Consultation pour M^me^ la Dauphine. — Maladie de la duchesse d'Orléans et du prince de Rohan. — Spectacle des cabinets et acteurs. — Changement aux entrées chez le Roi. — Audiences. — Médaille à l'occasion de la paix. — Tableaux de Coypel et tapisseries pour l'électeur de Saxe. — Élection de la supérieure de Saint-Cyr. — M. et M^me^ Brignole. — Le Roi accorde plusieurs survivances. — Audience du général de l'ordre de Saint-Antoine et détails sur cet ordre. — Présentations. — Mort du prince de Rohan. — Pension accordée à M. de Puisieux. — Évacuation des pays conquis. — Maladie de la duchesse d'Orléans ; douleur des parents. — Le duc d'Orléans embrasse son fils, et ne veut pas se réconcilier avec lui. — Les Anglois attaquent l'Ile de France. — La Dauphine fait une fausse couche. — Détails sur l'attaque de l'Ile de France. — Retour et présentation de M. du Theil. — Mort du chargé d'affaires d'Autriche.

mercredi 1^er^, *Versailles.* — Madame Infante arrivée avant-hier de Thoury, entre deux et trois heures après midi, à Villeroy. On l'avoit coiffée à la françoise à Thoury, car elle y arriva avec un toupet de grands che-

veux que l'on faisoit tenir avec un peigne recourbé; c'est la mode d'Espagne. Elle fut reçue du Roi avec de grandes marques de joie; elle dîna à Villeroy, et en repartit immédiatement après; elle arriva entre cinq et six à Choisy, où Mesdames étoient déjà arrivées. Ce fut un moment bien agréable pour M^me^ Henriette, qui a toujours aimé Madame sa sœur avec la plus grande passion. La joie de M. le Dauphin ne fut pas moins vive, et dans le premier moment il embrassa tout ce qu'il vit, même les camériſtes.

Les ministres étoient à Choisy, où ils furent présentés; il y eut aussi plusieurs hommes et femmes qui avoient eu permission d'y aller et qui furent présentés en même temps; ces présentations furent faites dans la chambre du Roi, comme à l'arrivée de M^me^ la Dauphine (d'aujourd'hui). La Reine envoya d'ici M. le maréchal de la Mothe, et M^me^ la Dauphine M. le maréchal de la Fare, à Choisy, pour savoir des nouvelles de Madame Infante et lui marquer l'impatience qu'elles avoient de la voir arriver.

Le Roi coucha à Choisy et y dîna le lendemain; il partit immédiatement au sortir du dîner, sur les quatre heures, ayant dans son carrosse M. le Dauphin, Madame Infante et Mesdames. Le Roi arriva ici sur les six heures, et vint d'abord chez la Reine. La Reine, à la première nouvelle de l'arrivée du Roi, s'avança dans son antichambre, et après des embrassades fort tendres elle rentra dans sa chambre. Le grand cabinet, la chambre et le salon étoient entièrement remplis. Il y eut une conversation debout qui dura plus d'une demi-heure. Madame Infante est assez considérablement engraissée depuis son départ d'ici; son teint est fort bruni; d'ailleurs son visage n'est point changé. Elle parut fort occupée de donner des marques de bonté à M^me^ de Muy et à M^me^ de la Lande, qui ont été ses sous-gouvernantes. M. le duc de Monteillano, son majordome major, étoit avec elle; il est grand d'Espagne; mais sa taille et sa figure ne sont pas avanta-

geuses; il a soixante et douze ans et a l'air d'en avoir quatre-vingts. Il est extrêmement petit; on trouve qu'il paroît à peu près de la même taille que M. de Moussy, dont j'ai parlé ci-dessus.

Madame Infante présenta à la Reine Mme de Lède, sa camerara major. Je ne me souviens point de l'avoir vue ici; elle y étoit cependant à la naissance de Mme Adélaïde; mais ceux qui l'ont vue dans ce temps-là disent qu'elle n'est point changée, qu'elle est seulement vieillie. Au sortir de chez la Reine, le Roi descendit chez Mme la Dauphine; la Reine le suivit, Madame Infante et Mesdames; la conversation y fut assez longue. Madame Infante alla ensuite chez elle, dans l'appartement de Mme la comtesse de Toulouse, comme je l'ai marqué. Il y avoit déjà beaucoup de dames et d'hommes qui s'y étoient rendus; on n'avoit compté dans ce moment n'y présenter que le service; mais comme il y avoit beaucoup de monde, on présenta tout ce qui s'y trouva. Madame Infante étoit debout, le dos tourné au lit; tous, hommes et femmes de la Cour, prenoient le bas de sa robe, et elle faisoit l'honneur de saluer et elle baisoit ceux et celles qui étoient titrés. Mon frère lui fut présenté, mais sans baiser le bas de la robe: c'est l'usage pour les évêques. Les cardinaux et les évêques titrés la saluèrent par une profonde révérence, sans prendre le bas de la robe, et furent baisés. Mme de Lède assistoit à toutes ces présentations; mais comme elle ne connoît personne de ce pays-ci, ou au moins fort peu, Mme la maréchale de Duras et M. le comte de Noailles furent toujours derrière Madame Infante pour lui nommer ceux et celles qui lui étoient présentés. Mme la princesse de Conty lui présenta Mme la duchesse de Chartres, qui a été mariée depuis le départ de Madame Infante, et M. le prince de Conty, M. le comte de la Marche. Après les présentations, qui durèrent fort longtemps, Madame Infante alla souper chez Mme la Dauphine avec Mesdames.

Hier, M. de Puisieux présenta au Roi M. le marquis

de Mirepoix, qui arrive de l'armée d'Italie et que le Roi a nommé son ambassadeur à la cour de Londres. M. de Mirepoix disoit aujourd'hui que lorsqu'il fut nommé ambassadeur à Vienne, le seul transport de ses meubles et équipages et les frais du voyage pour s'y rendre lui avoient coûté 25,000 écus; il espère fort que les frais de transport à Londres ne seront pas à beaucoup près si cher, à cause de la commodité des rivières; il compte que cela pourra ne monter qu'à 2,000 écus.

Il y a eu aujourd'hui chapitre de l'Ordre, à onze heures un quart ou environ; on a fait entrer tous les chevaliers présents; il y en avoit cinquante-quatre, en comptant les quatre grandes charges. Dans ce moment, le S[r] de Perceville, huissier de l'Ordre, s'empare de la porte du cabinet. Lorsque nous avons été tous entrés, le Roi, debout derrière son fauteuil, nous a dit : « Messieurs, j'ai à vous proposer quatre nouveaux chevaliers, dont deux ducs et deux ambassadeurs. Aussitôt M. de Saint-Florentin a lu : M. le duc d'Ayen, M. le duc d'Estissac, M. de Vaulgrenant et M. de Lanmarie. Immédiatement après, on a fait entrer M. de Saint-Séverin (1), qui étoit en habit de

(1) Je crois avoir marqué ailleurs que M. de Saint-Séverin est étranger: il est de Parme; son père a été ici envoyé du duc de Parme (*); lui-même a rempli cette fonction. M. de Saint-Séverin n'avoit que quatorze ans quand il vint la première fois en France; il y resta jusqu'à l'âge de dix-huit ans; il retourna ensuite chez lui, où il demeura quatre années. Il comptoit y retourner encore lorsque le Roi jugea à propos de l'envoyer à Aix-la-Chapelle. M. de Saint-Séverin a environ 18,000 livres de rente de son bien chez lui, dont il n'a rien touché pendant la guerre; on lui mandoit toujours que le revenu étoit entièrement employé aux réparations; il a eu assez de bien de sa femme, qui est, comme je l'ai dit, fille de M. Villemur, garde du trésor royal; mais il a entièrement mangé tout ce bien. Il n'a qu'une fille, qui est âgée de douze ans. Lorsqu'il fut question d'aller à Aix-la-Chapelle, M. de Saint-Séverin balança beaucoup avant que de se déterminer, ne pouvant plus rien manger de la dot de M[me] de Saint-Séverin et ne voulant plus faire de dettes. Son beau-père le rassura en lui disant qu'il avoit 200,000 livres toutes prêtes pour donner à sa

(*) M. de Saint-Séverin fut envoyé extraordinaire du duc de Parme don Carlos, fils de Philippe V, roi d'Espagne, et depuis roi des Deux-Siciles.

novice; il s'est mis à deux genoux, et le Roi ayant mis son chapeau l'a fait chevalier de Saint-Michel, suivant l'usage; il lui a demandé ensuite combien il y avoit de temps que M. de Lanmarie étoit en Suède; M. de Saint-Séverin lui a dit que c'étoit en 1741 qu'il étoit parti. Le S^r Perceville a lu aussitôt après la liste des chevaliers présents pour que chacun prît sa place. On nomme ceux qui peuvent être présents, mais non pas ceux qui sont nécessairement absents; il y en avoit en tout trente-quatre absents : ainsi c'est douze places vacantes. On a commencé aussitôt la procession, et l'on a passé par l'escalier des ambassadeurs, qui est libre comme s'il n'y avoit jamais eu de théâtre. On commence toujours par le *Veni Creator*, ensuite la grande messe. C'est M. l'archevêque de Tours (Rastignac), prélat de l'Ordre, qui a officié, et M^gr de Brionne (Montauban) qui a quêté. M. Amelot, maître des cérémonies, n'ayant pas été en état de venir, c'est M. de Saint-Florentin qui en fait les fonctions, et qui est venu faire les révérences au Roi, suivant l'usage, à chaque temps de la messe où il y a quelques cérémonies qui regardent la personne du Roi. Après la messe, la réception de M. de Saint-Séverin s'est faite suivant l'usage ordinaire. Ses parrains étoient M. le maréchal de Tonnerre et M. le marquis de Matignon; il avoit l'habit de novice et le manteau de M. de Biron. Il a pris son rang immédiatement après M. de Puisieux, c'est-à-dire marchant devant M. de Puisieux. M. l'archevêque de Rouen,

---

petite-fille le jour qu'elle se marieroit. M^me de Saint-Séverin avoit épousé en premières noces M. de Houdetot, qui mourut environ en 1726; elle en avoit eu six enfants, dont il ne lui reste plus qu'une fille, qui est M^me de Chazeron. M^me de Houdetot, quoiqu'elle soit petite, étoit bien faite; elle étoit vive et gaie, avec un visage assez agréable. M. de Saint-Séverin en fut amoureux trois ou quatre ans; il l'épousa en 1733. Il jouit en bienfaits du Roi de 31,000 livres de rentes, savoir 20,000 livres comme ministre, 8,000 livres de pension, qu'il eut lorsqu'il s'attacha à la France, et les 1,000 écus de l'Ordre. (*Note du duc de Luynes.*)

qui est toujours incommodé, et M. le prince Charles, qui a peine à marcher, ne se sont point trouvés au chapitre; ils avoient demandé dispense; ils se sont trouvés à la chapelle. La procession s'est faite à l'ordinaire pour le retour.

Cette après-dînée, le Roi, la Reine et toute la famille royale ont entendu les vêpres dans la tribune, et sont sortis immédiatement après vêpres. La Reine est descendue ensuite chez M^me^ la Dauphine, dont la grossesse paroît se confirmer, et est revenue jouer chez elle à cavagnole.

Il y a grand couvert ce soir.

J'oubliois de marquer que M. de Saint-Séverin a toujours porté le cordon depuis qu'on lui a envoyé; il l'avoit quitté aujourd'hui avant sa réception.

Du vendredi 3. — Je ne sais si j'ai parlé ci-dessus des bourses d'or que l'on donne le premier jour de l'an; on en donne au Roi, à la Reine, à M. le Dauphin et à M^me^ la Dauphine; on en donne aussi une à M. d'Argenson et même à M^me^ d'Argenson. C'est un usage qui fut établi par M. de Lonati, trésorier de l'extraordinaire des guerres, il y a huit ou neuf ans. M. de Lonati étoit ami intime de M^me^ d'Angervilliers; il ne fit pas attention que ce présent tireroit à conséquence pour ses successeurs; et c'est ce qui est arrivé en effet; tous les trésoriers de l'extraordinaire des guerres ont continué de donner le même présent.

Hier M. le comte de Noailles présenta au Roi dans son cabinet M. de Carpentero, secrétaire d'État de l'infant don Philippe; il est venu avec Madame Infante.

J'ai déjà marqué que Madame Infante loge dans l'appartement de M^me^ la comtesse de Toulouse, laquelle s'est réservé seulement un cabinet pour pouvoir y recevoir le Roi au sortir du souper les jours de grand couvert. M^me^ de Lède mange ici à une table de douze couverts servie par les officiers de la bouche du Roi; le Roi a donné ordre que cette table continuât tout le temps que Madame Infante seroit ici.

Hier M. de Fulvy, qui est toujours chargé de la manufacture de porcelaine de Vincennes, apporta à M^me^ la Dauphine un très-beau bouquet, dans un vase, fait à cette manufacture (1). C'est un présent que M^me^ la Dauphine veut faire au roi son père; on l'envoye à Dresde sur un brancart avec deux porteurs, qui comptent n'être que trente jours en chemin. Le marché est fait à 100 sols par jour pour chacun.

Hier le Roi alla avec tous les chevaliers en procession entendre la messe des morts. C'est une fondation faite il y a quelques années. Cette messe se dit tous les ans à pareil jour pour les chevaliers morts dans le courant de l'année. Ce fut M. l'abbé d'Harcourt qui officia; on descendit par l'escalier des ambassadeurs, comme la veille.

Dès l'après-dînée on commença à reconstruire le théâtre (2).

Du samedi 4. — Avant-hier, les Comédiens françois jouèrent ici dans la salle ordinaire la tragédie de *Catilina*, de Crébillon; cette pièce, commencée il y a vingt ou vingt-cinq ans, n'a été finie que depuis peu. Crébillon en avoit lu, dans différents temps, des morceaux détachés, à ses amis; et tous ceux qui l'avoient entendue avoient impatience qu'il y mît la dernière main ; elle fut représentée à Paris à la fin de l'année dernière ; et comme elle étoit attendue depuis longtemps, il s'y trouva un monde prodigieux ; il y avoit des loges louées depuis trois mois. A la première représentation, les suffrages furent partagés ; il se trouva un parti assez considérable qui remarqua et fit valoir avec soin tout ce que l'on pouvoit critiquer dans cette pièce. Ce parti est moindre à la Cour qu'à Paris, parce qu'il y a moins de monde, mais il y existe aussi ; ainsi la pièce a

(1) Voyez ci-après au 15 février.

(2) L'on compte que l'on a été quarante-six ou quarante-sept heures à le reconstruire, et l'on y a fait aujourd'hui une répétition pour demain. (*Note du duc de Luynes*, datée du 8 janvier 1749.)

été critiquée. Le Roi, qui y alla dans sa loge grillée, en a porté le jugement qui me paroît le plus juste, suivant ce que j'en ai entendu dire, et le plus unanime; c'est qu'il y a des vers admirables dans cette pièce, mais peu d'intérêt. On reproche à Crébillon de n'avoir pas donné à Cicéron un personnage qui réponde à l'idée que l'histoire nous donne de lui dans la conjuration de Catilina; mais Crébillon, pour se justifier, répond qu'il n'a jamais aimé Cicéron, et que pour dédommagement il lui fera faire un personnage fort différent dans une pièce qu'il va donner incessamment, intitulée *le Triumvirat*. Il semble qu'il auroit été plus à sa place et plus conforme à l'histoire de mettre le beau personnage de Cicéron dans *Catilina* que dans *le Triumvirat*.

M. d'Argenson travailla hier avec le Roi. L'on sut au sortir de ce travail qu'il y a eu une petite augmentation à la promotion. M. le duc de Boufflers et M. de Bissy ont été faits brigadiers.

Du dimanche 5, *Versailles*. — J'ai marqué ci-dessus que le Roi a ordonné une table de douze couverts pour M^me^ de Lède. M. de Beauchesne, contrôleur de la maison du Roi, vient de me dire que cette table n'est que de huit couverts; elle est pour M^me^ de Lède, camerera major, pour M. de Montelliano, majordome major, et pour M. de Carpentero, secrétaire d'État de l'infant don Philippe. Outre cette table, il y en a encore trois autres de maître pour les principaux officiers de Madame Infante, et tout ce qui compose cette maison est nourri aux dépens du Roi. Ce même arrangement servira pour la petite infante Isabelle, qui arrive demain. M^me^ de Greni-Gonzalès, sa gouvernante, mangera apparemment avec M^me^ de Lède. En un mot toute la maison sera nourrie comme celle de Madame Infante. Madame Infante n'a amené ici aucuns valets de pied; elle n'a point de femme de chambre pour la servir; ce sont les camériste qui en font les fonctions. Elles se regardent cependant comme

au-dessus des femmes de chambre, et en effet elles sont ou elles doivent être demoiselles. Comme M. de Montelliano est malade depuis quelques jours, c'est M. le comte de Noailles qui accompagne Madame Infante toutes les fois qu'elle sort; il fait en quelque façon les fonctions de majordome major chez elle.

Du lundi 6, *Versailles*. — Hier matin, au sortir du prie-dieu du Roi, et lorsque S. M. étoit prêt à entrer dans son cabinet, les deux princes cadets de la maison de Wurtemberg, qui étoient à la porte du cabinet en dehors, prirent congé de S. M. Ils retournent chez leur frère aîné à Stuttgard; ils sont depuis assez longtemps en France. J'ai déjà parlé d'eux dans mes Mémoires. Pendant le voyage de Compiègne ils étoient accompagnés d'un des principaux officiers de leur maison et de M. de la Tournelle, sous-introducteur des ambassadeurs; M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs en semestre, y étoit aussi. M. de Richelieu fit en même temps d'autres présentations de gens de la Cour. Le Roi s'arrêta quelques moments, et fit plusieurs questions aux princes de Wurtemberg sur leur retour.

Le contrat de mariage de M. le comte de Mortemart avec M^lle^ de Rouvroy fut signé hier avant la messe; la plume fut présentée à S. M. par M. de Saint-Florentin. C'est comme parent que l'on s'est adressé à lui. Au sortir de chez le Roi, le contrat fut porté chez la Reine; son secrétaire de ses commandements, M. d'Auriac (1), y étoit; chez M^me^ la Dauphine, son secrétaire des commandements y étoit aussi. Ce fut M. de Saint-Florentin chez M. le Dauphin et chez Mesdames. Madame Infante n'étoit point rentrée chez elle; elle étoit chez Mesdames, où elle signa, et ce fut M. de Saint-Florentin qui lui présenta la plume.

(1) M. Castanier d'Auriac, l'un des deux secrétaires des commandements, maison et finances de la Reine, maître des requêtes.

Madame Infante dîne toujours avec Mesdames, ses sœurs; cette augmentation d'une quatrième personne a changé le service de Mesdames. Comme elles sont deux d'un côté et deux de l'autre, la dame d'honneur ne pourroit les servir toutes quatre. M^me^ la maréchale de Duras n'y fait aucunes fonctions.

On attend ici l'un de ces jours M. le comte de Bène, ambassadeur d'Espagne auprès du roi et de la république de Pologne. C'est celui que nous avons vu ici il n'y a pas fort longtemps; il vient d'être rappelé et s'en retourne à Madrid pour y exercer une charge que l'on vient de créer de directeur général de la marine. C'est pour tenir lieu de celle d'amiral qui vient d'être supprimée. Cette charge d'amiral vaut environ 800,000 livres de revenus; elle était possédée par l'infant don Philippe; mais comme il va s'établir en Italie, on a dit qu'il seroit hors de portée de remplir les fonctions de cette charge.

Avant hier, M. le duc d'Harcourt demanda l'agrément du Roi pour le mariage de M. le chevalier d'Harcourt, son neveu, avec M^lle^ Rouillé. M. le chevalier d'Harcourt est frère cadet de M. de Lillebonne, tous deux fils de M^lle^ de Saint-Aulaire, qui est morte de la petite vérole, et de M. le comte de Beuvron, frère de M. le marechal d'Harcourt. Le chevalier d'Harcourt a actuellement 12,000 livres de rente, et l'on en donne présentement 18,000 à M^lle^ Rouillé. Elle n'est pas jolie, mais elle est fille unique, et M. Rouillé est fort riche. C'est lui qui est à la tête de tout ce qui regarde le commerce; il a beaucoup d'amis et est fort estimé.

L'infante Isabelle est arrivée entre deux et trois heures après midi aujourd'hui, avec M^me^ de Gonzalès, sa gouvernante; elle avoit couché à Arpajon. Le Roi avoit grand empressement de la voir, et l'a reçue avec beaucoup d'amitié. A quatre heures il l'a menée chez la Reine, qui alloit sortir pour vêpres; l'entrevue s'est faite dans le

salon de la Reine. Au retour de la chapelle, la Reine l'a envoyé chercher, et l'a vue dans ses cabinets. Je l'ai vue lorsqu'elle y est entrée; elle est bien faite; on dit qu'elle est assez grande pour son âge; elle m'a paru petite, mais elle ne fait qu'entrer dans sa huitième année. Elle a un beau teint, les yeux petits, mais un visage assez agréable. Elle loge dans l'appartement de M. et M^me^ de Penthièvre, qui a une antichambre commune avec celui de Madame Infante. On ne la verra que chez M^me^ sa mère, et on ne lui fera point de présentation.

Le Roi, hier après le salut, alla coucher au château de la Celle. Il est revenu ce matin entendre la messe ici et tenir conseil des finances. Il a travaillé cette après-dinée avec le contrôleur général; et après avoir été chez M^me^ la Dauphine, dont l'état subsiste toujours, il est retourné à la Celle. Il chasse demain sans revenir ici; il ne reviendra que mercredi pour le conseil d'État.

Du mardi 7. — Je croyois avoir déjà marqué qu'il y a trois dames de Mesdames qui accompagnent Madame Infante; elles font une semaine chez elle comme chez Mesdames. Les deux ou trois premiers jours elles étoient chez Madame Infante sans deuil; mais Madame Infante a demandé au Roi qu'elles fussent en deuil pendant la semaine qu'elles resteroient auprès d'elle, et elles y ont toujours été depuis.

Madame Infante n'a pas joué une seule fois depuis qu'elle est ici; lorsque le jeu commence chez la Reine ou chez M^me^ la Dauphine, elle retourne à son appartement, où on va lui faire sa cour. Elle aime beaucoup à se tenir debout; c'est un goût de famille. Elle s'occupe à écrire et à travailler à ses affaires. Madame Infante a présenté ce matin à la Reine, dans la chambre de S. M., deux Espagnols, dont l'un est son majordome (non pas major) et l'autre son premier écuyer (1). Celui-ci a

(1) Il s'appelle Sasatelli, et l'autre La Vera. Ils sont tous deux ce que l'on

suivi Madame Infante à la messe. Madame Infante se met dans la niche de la tribune qui est celle vis-à-vis celle de la Reine, M^me^ la Dauphine n'en faisant point d'usage présentement, parce qu'elle ne sort point. Le premier écuyer de Madame Infante s'étoit mis à genoux auprès de la banquette, mais non pas dessus. Quelqu'un de mal instruit lui avoit dit qu'il devoit se mettre sur la banquette; il a refusé d'abord de le faire; enfin il a cédé au second conseil, et il a eu tort, car il n'y a d'hommes qui aient ce droit que l'aumônier et le chevalier d'honneur, ou le majordome major qui le représente.

On a eu ces jours-ci des nouvelles du prince Édouard; l'on sait qu'il est à Avignon.

On a fait ces jours-ci une difficulté mal fondée à M^me^ de Lède; elle a pris son tabouret ici il y a longtemps; mais on croyoit qu'elle n'avoit pas payé la somme ordinaire en pareil cas. Le tabouret, comme je l'ai dit ailleurs, se prend chez le Roi et se paye chez la Reine. M^me^ de Lède vint ici en 1722 (1) avec son mari, qui étoit nommé pour commander les troupes destinées pour aller en Sicile; elle prit alors son tabouret, et effectivement elle ne le paya pas; mais elle revint en 1730, et elle paya le droit.

Du vendredi 10, *Versailles.* — On apprit avant-hier, par des lettres de Montpellier, de janvier de cette année, que le père de M. le duc de Fleury est mort dans ses

---

appelle majordome de semaine. M. Sasatelli est le premier, et en cette qualité est toujours premier écuyer; c'est l'usage en Espagne. (*Note du duc de Luynes.*)

On m'a dit depuis que ce sont deux charges séparées que celles de majordome de semaine et de premier écuyer. M. de Sasatelli a l'une et l'autre. Lorsque M. de Montelliano donne la main à Madame Infante d'un côté, M. de Sasatelli la donne de l'autre, et en l'absence de M. de Montelliano M. de Sasatelli la donne d'un côté et M. de La Vera la donne de l'autre. Ils sont l'un et l'autre attachés à Madame Infante. (*Seconde note du duc de Luynes*, datée du 10 janvier.)

(1) Il n'y avoit point de Reine alors. (*Note du duc de Luynes.*)

es; il étoit dans sa soixante et sixième année; il s'é-
appelé longtemps Rocozel; il avoit été page du Roi.
isse cinq garçons et deux filles, dont l'aînée a épousé
le Narbonne, maréchal de camp, et la cadette M. de
ies. L'aîné des garçons est M. le duc de Fleury, pre-
gentilhomme de la chambre, marié à M^lle^ d'Auxy et
actuellement trois filles. Des quatre autres garçons,
est M. l'évêque de Chartres, premier aumônier de
ine; un autre l'abbé de Fleury, abbé de Royaumont,
ux chevaliers de Malte, dont l'un a un régiment
nterie et l'autre est lieutenant de vaisseau.
apprit il y a deux jours la mort de M^me^ de Line-
, supérieure de la maison de Saint-Louis à Saint-

i marqué ci-dessus, dans le volume de l'année der-
, que M^me^ de Gréni-Gonzalès est gouvernante de
nte Isabelle. Ce fait n'est pas assez expliqué. M^me^ de
alès, veuve d'un lieutenant général des armées
agne, est Françoise: elle est née à Arras; son nom
mille est Grény. Elle n'est point gouvernante; elle
ue le titre de sous-gouvernante. Depuis longtemps
a point rempli la place de gouvernante des infants;
'a dit que c'étoit depuis M^me^ des Ursins. Pendant la
c'étoit l'infante Isabelle qui donnoit l'ordre à l'of-
des gardes du corps (M. le chevalier de Breteuil)
toit auprès d'elle; ce n'étoit point M^me^ de Gonzalès.
ert la petite Infante à sa toilette, et couche dans sa
bre; elle la sert aussi à ses repas, mais toujours
t. En route, l'infante lui disoit de s'asseoir pendant
lette, mais c'étoit par attention et amitié pour elle.
faire sa cour à la petite Infante, mais sans présen-
en forme. M^me^ de Gonzalès paroît avoir environ cin-
te ans; elle a un fort beau maintien, et la politesse
petite Infante lui fait beaucoup d'honneur. L'in-
Isabelle est fort bien faite. Quoiqu'elle parle ordi-
ment espagnol, elle parle françois assez bien. Je

l'avois trouvée petite au premier moment que je la vis; je l'ai vue depuis, elle est grande pour son âge.

M. de Richelieu au présenté aujourd'hui au Roi quatre tableaux du premier mariage de M. le Dauphin. L'un représente la cérémonie du mariage dans la chapelle; un autre la salle du manége le jour de la représentation de la Princesse de Navarre, qui étoit le jour du mariage; un autre le bal paré dans cette même salle; un autre enfin le bal masqué dans la grande galerie (1).

Du dimanche 12, *Versailles.* — J'appris il y a deux ou trois jours que M. de Richelieu a été choisi par l'Académie pour porter la parole à la harangue que l'Académie doit faire au Roi, en même temps que les compagnies supérieures, à la publication de la paix. On compte que cette publication sera vers la fin de ce mois.

Le contrat de M. d'Harcourt avec M^lle^ Rouillé fut signé hier. Le secrétaire des commandements de la Reine ne se trouva point dans ce moment, et ce fut M^me^ de Luynes qui présenta la plume.

Le contrat de mariage de M. d'Henrichemont avec M^lle^ de Châtillon a été signé ce matin. M. le duc de Sully ne s'y est point trouvé. Quoiqu'il ait perdu un procès, contre M. d'Henrichemont, de la principauté de ce nom, et qu'il ait présenté une ou deux requêtes, qui n'ont pas été admises, enfin quoique M. d'Henrichemont soit possesseur de cette terre, M. de Sully prétend que c'est à lui personnellement, à l'exclusion de tous autres, à prendre ce titre, et par cette raison n'a pas voulu signer le contrat de mariage ni se trouver à la signature. Il a pourtant fort bien reçu son neveu, que M. de Béthune lui a mené. Il est vrai que M. le duc de Béthune eut l'attention de ne point nommer le nom d'Henrichemont et de

(1) Ces tableaux doivent être les dessins originaux et coloriés de Cochin, placés aujourd'hui au Musée du Louvre.

dire toujours à M. de Sully : « votre neveu ». M. de Sully doit cependant se trouver à la noce; elle se fait chez M. de Châtillon. Il y avoit beaucoup de parents à la signature du contrat. Ce sera Mme de Châtillon qui présentera sa fille. Le Roi l'a trouvé bon et a toujours dit que l'ordre donné à M. de Châtillon ne la regardoit en aucune manière.

Le Roi dit hier à Madame que Mme de la Lande désiroit de se retirer; qu'il avoit nommé Mme d'Estrades pour être leur dame d'atours, et qu'il donnoit la place de Mme d'Estrades auprès d'elle à celle qu'épouseroit M. de Gouy, petit-fils de M. d'Arcis, homme de condition de Picardie, qui avoit épousé une fille de Mme de la Lande. Mme d'Estrades non-seulement fera les fonctions de dame d'atours auprès de Madame et de Mme Adélaïde, mais aussi auprès de Mme Victoire; jusqu'à présent c'est Mme la maréchale de Duras qui a été chargée de la garde-robe de Mme Victoire; je l'ai marqué dans le temps, et Mme de la Lande ne se mêloit que de celle de Madame et de Mme Adélaïde.

Le Roi a accordé son agrément pour le mariage de M. de Ségur avec Mlle de Vernon, parente de M. de Giseu (Grandhomme), maître des cérémonies.

Hier étoit jour de concert. La Reine voulut qu'il fût exécuté chez Mme la Dauphine, et elle y descendit.

J'ai toujours fait écrire ci-dessus caméristes par un *é*, et Madame Infante me dit hier camaristes.

J'oublois de marquer que le fils aîné de M. de Tessé, qui a environ douze ans, reçut à Paris, mercredi ou jeudi dernier, les cérémonies du baptême. Il fut tenu par M. de Chifreville, qui est du Mans et qui avoit la procuration de cette ville pour tenir M. de Tessé en son nom. La maraine fut Mme la duchesse d'Ancenis. C'est l'usage dans cette maison, depuis le maréchal de Tessé, que l'aîné des enfants soit tenu par la ville du Mans et en porte le nom.

J'ai appris aujourd'hui que M. le bailli de Tencin,

neveu du cardinal, vient d'avoir de l'ordre de Malte une commandérie de 30,000 livres de rente.

Du lundi 13, *Versailles.* — Le roi travailla hier avec M. de Mirepoix, et donna à M. l'abbé de Saint-Cyr (1) l'abbaye de Troyes près de Caen, diocèse de Bayeux, qui vaut 28,000 livres de rente. M. l'abbé de Saint-Cyr avoit l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, qui valoit environ 11,000 livres, une autre de 2,000 livres et un prieuré. M. l'abbé de Saint-Cyr rend ces trois abbayes et prieuré au Roi. Le Roi a trois nominations à faire, et par conséquent plus d'occasions d'exercer ses bontés, et M. l'abbé de Saint-Cyr a 10 ou 12,000 livres de rente de plus.

Du mardi 14, *Versailles.* — M. Pelletier de Beaupré, frère de M. Pelletier, ci-devant premier président, vient d'être nommé conseiller d'État. Cette place étoit vacante par la mort de M. de la Houssaye. M. de Beaupré est intendant de Champagne ; il s'est toujours acquitté de son devoir dans cette place avec capacité, vivacité et exactitude.

Du mercredi 15, *Versailles.* — M. de Verneuil présenta hier au Roi M. le comte d'Arco, Bavarois, fils du grand maréchal de l'impératrice (de Bavière).

Du jeudi 16, *Versailles.* — J'oubliai la semaine dernière de parler de l'opéra des cabinets. C'étoit la première représentation depuis le rétablissement du théâtre. On exécuta le même divertissement qu'à la fin du mois de décembre dernier : le prologue des *Éléments*, l'acte du *Feu*, celui de *l'Air*, et un acte du ballet de *la Paix*, qui est *Baucis et Philémon*. On trouvera le nom des acteurs dans ce que j'ai écrit le 25 décembre 1748.

Hier, il y eut encore une représentation de ce même opéra. On y avoit fait un changement. Au lieu de l'acte du *Feu*, on joua celui de *la Terre*. M^me^ de Pompadour y

(1) Aumônier ordinaire de M^me^ la Dauphine et conseiller d'État.

rôle de *Pomone*, M. le vicomte de Rohan *Ver-* et M. le chevalier de Clermont *le dieu Pan*. Mme Marjoua le rôle d'une *bergère*. La Reine assista à ce le. Elle ira encore aujourd'hui à la comédie, que it jouer dans les cabinets, qui est celle de *la Mère* , comme l'année dernière, avec la pantomime de ourtenvaux. J'ai oublié de marquer dans l'opéra me la duchesse de Brancas a cédé son rôle à isson.

endredi 17, *Versailles*. — Hier il y eut comédie sur re des cabinets; c'est *la Mère coquette*. J'en ai ans mon livre de l'année passée, au 13 décembre. ier les mêmes acteurs. M. de Meuse y joue très-bien de *Crémante*. Après la comédie l'on exécuta la antomime dont j'ai parlé aussi au 13 décembre. , qui l'a composée, y avoit fait quelques petits ments. La Reine y étoit, M. le Dauphin et Mes- Mme la Dauphine continue à ne point sortir de sa e. Mercredi il y eut comédie italienne (1) comme naire, et hier tragédie, quoique la Reine ni perle la famille royale n'ait été à ce spectacle.

dois de marquer qu'avant-hier, à l'opéra des ca- M. de Richelieu et M. de la Vallière étoient tous rrière le fauteuil du Roi, M. de Richelieu à la

M. de Richelieu étoit à la porte, où il resta peu s; il s'en alla à Paris; et derrière le fauteuil du t M. de la Vallière à la droite et M. le duc d'Ayen che. Il ne joue point dans les comédies.

l'Estrades a prêté serment aujourd'hui entre les lu Roi comme dame d'atours de Mesdames.

ariage de M. le marquis d'Harcourt avec Mlle Rouillé à Paris lundi dernier.

---

(1) salle de spectacle du château.

Le Roi a été aujourd'hui à la ménagerie pour voir le rhinocéros. Cet animal a été pris en Asie; il étoit fort petit. Les gens du pays avoient tué sa mère à coups de flèches. On apporta au Bengale cet animal, qui est une femelle, et on en fit présent à un Hollandois, qui n'entend ni ne parle françois, du moins fort peu. Il l'a fait voir dans plusieurs cours de l'Europe, et y a déjà beaucoup gagné d'argent. Il y a huit ou dix jours qu'il est ici; le lendemain de son arrivée, il mena cet animal à la ménagerie; il croyoit que le Roi iroit le voir, mais S. M. ne jugea pas à propos d'y aller alors. Son maître l'a ramené ici dans une auberge, où M. le Dauphin l'alla voir il y a trois ou quatre jours, et Mesdames hier. Cette bête est âgée de dix ans; elle n'a qu'une corne sur le nez, au lieu que les mâles en ont deux; sa peau est comme une espèce de cuirasse; sur le dessus du dos elle est pendante des deux cotés comme un caparaçon. Les jambes sont fort grosses et comme bottées. Sa taille est extrêmement grande, et l'on dit que ces animaux croissent jusqu'à vingt-cinq ans, et celui-ci n'en a que dix. Il paroît fort doux; il voyage dans une caisse faite exprès, traîné par huit chevaux dans les beaux chemins; il pèse actuellement autant qu'une pièce de 24. On avoit dit que le Roi l'auroit acheté pour la ménagerie, si l'homme n'en avoit pas demandé 50,000 écus; il me paroît que ce discours n'est pas fondé.

Du samedi 18, *Versailles.* — Le Roi a été aujourd'hui à la chasse du cerf, et est parti ensuite pour la Meutte. Il y tiendra demain conseil d'État; ce sera la première fois qu'il y en aura à la Meutte. Mardi il y travaillera avec M. le contrôleur général, et il reviendra ici mercredi.

Le Roi a deux meutes pour le cerf. Il a pris l'année dernière 83 cerfs avec l'une, et 88 avec l'autre; et depuis qu'il a commencé à courre le cerf (ce qui est environ en 1732) il a pris à peu près 3,000 cerfs.

Le fils de M. le prince de Robecque et de M^lle^ de

Luxembourg est mort ces jours-ci ; il avoit environ trois ans.

Il est arrivé depuis peu dans le régiment de Picardie une aventure qui fait beaucoup de bruit. M. le duc d'Antin, qui en est colonel, y a mis deux aides majors qui ne sont point du corps ; cet établissement a excité la jalousie des autres officiers. Les deux aides majors ont été obligés de se battre, l'un contre quatre, et l'autre contre six officiers. La Cour en a été instruite, et a jugé à propos de casser le lieutenant-colonel, qui s'appelle Brulard, et les dix officiers, desquels il y a deux capitaines de grenadiers, six autres capitaines et deux lieutenants (1).

Du mercredi 22, *Versailles.* — Je désirois depuis longtemps d'être instruit des années dans lesquelles ont été faits les canaux de Briare, d'Orléans et de Loing ou de Montargis. Voici l'extrait qui m'a été donné sur ces trois canaux.

Canal de Briare.

Le commencement du canal de Briare est en 1604. Le 11 mars de cette année il fut adjugé par arrêt du conseil à un appelé Hugues Conier pour la somme de 500,000 livres. Le procès-verbal des arpentements et estimations des héritages, etc., fut fini le 3 juin, 1605 ; il y en eut un autre en 1608, un troisième en 1610. Dans cette année 1610 tous les ouvrages cessèrent.

En 1638, les seigneurs du canal (sic) obtinrent des

(1) Le Roi me fit l'honneur de me dire, deux jours auparavant que j'eusse écrit cet article, que l'affaire n'étoit point encore décidée ; que M. d'Argenson ne lui en avoit point rendu compte dans son dernier travail. Ce discours de S. M. auroit dû m'empêcher d'écrire ; je ne le fis que dans la crainte d'oublier l'article et dans le dessein de le corriger suivant les circonstances. M. le duc d'Antin m'a dit que des deux aides majors, il y en avoit un qui étoit du corps, mais peu ancien ; il m'ajouta hier qu'il n'y a eu d'officiers cassés que deux lieutenants. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 24 janvier.)

patentes du roi Louis XIII au mois de septembre en faveur des sieurs Bouteroües et Guyon, par lesquelles tous les ouvrages faits du canal leur furent abandonnés à condition qu'ils le finiroient dans l'espace de quatre ans. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris, le 15 avril 1639.

Il y eut d'autres lettres patentes accordées par Louis XIII au mois de décembre 1642, enregistrées le 20 juillet 1651, au sujet des voitures et bateaux dudit canal et des droits à payer. Ces lettres furent accordées aux propriétaires après la mort des deux entrepreneurs dont j'ai parlé. Il paroît par ce détail que le canal de Briare a été commencé ou au moins arrêté en 1604 et fini en 1642. Mais on voit par une autre note qu'il étoit navigable en 1641.

Canal d'Orléans.

En 1679, Monsieur, frère du roi Louis XIV, obtint un écrit du Roi pour ce canal. Cet écrit fut enregistré en 1680. En 1681, Monsieur fit un traité avec le sieur Lambert et associés pour les ouvrages à faire au dit canal. Le Roi, en 1685, prêta 75,000 livres à cette compagnie. Ne s'étant pas cependant trouvée en état d'achever cet ouvrage, elle fit la rétrocession de ses droits à Monsieur, en 1686. Monsieur fit perfectionner le canal. On y travailla jusqu'en 1692, que le premier bateau y passa. Les entrepreneurs percevoient tous les droits et payoient 80,000 livres par an à Monsieur. Il fut dit qu'en 1702 Monsieur jouiroit de tous les droits et feroit 15,000 livres de rente aux entrepreneurs qu'il pouvoit rembourser à raison du denier-vingt.

Ainsi il faut regarder le canal d'Orléans comme arrêté en 1679, commencé réellement en 1686 et fini en 1692.

Canal du Loing ou de Montargis.

Lettres patentes accordées à M. le duc d'Orléans en 1719 au mois de novembre, et dans le même mois adjudication faite par M. de la Houssaye aux sieurs Leclair et Houdart. L'estimation des ouvrages avoit été faite par M. de Reigemorte dès le 10 octobre de cette année, lesdits ouvrages estimés 845,600 livres et les dédommagements 67,800 livres, ce qui fait 913,400 livres. Lesdits ouvrages furent commencés au mois de mars 1720; le canal portoit bateau en 1724, mais il a été perfectionné depuis.

Il faut donc compter le canal du Loing ou de Montargis arrêté en 1719, commencé en 1720 et fini en 1724.

Hier M. le Dauphin eut un accès de fièvre qui le prit par frisson. Bouillac le vint dire à la Reine comme elle alloit de chez moi chez elle. La Reine n'en dit rien hier au soir; elle renvoya à l'ordinaire ses dames et M. de la Mothe; elle voulut ensuite descendre chez M. le Dauphin, mais on lui dit que tout le monde y dormoit. Elle y a été ce matin dès qu'elle a été éveillée. Le Roi, qui ne devoit partir de la Meutte qu'à deux heures après midi, est arrivé ici à une heure et a entré en arrivant chez M. le Dauphin, qu'il a trouvé dans son lit mais avec très-peu de fièvre.

Madame Infante est aussi malade depuis trois jours, d'une fièvre de fluxion, mais sans aucun danger.

Il y a quelques jours qu'on apprit la mort de M^me^ de Marcieu. C'étoit la femme de M. de Marcieu, des gendarmes de la garde, neveu de celui qui commande en Dauphiné.

Le mariage de M. d'Henrichemont fut fait hier à l'hôtel de Châtillon, rue Saint-Dominique, ou pour parler plus juste à l'hôtel de Broglie, car ce fut dans la chapelle de cette maison qu'on dit la messe et que l'on les maria, l'antichambre qui est avant la chapelle de

l'hôtel de Châtillon étant embarrassée par des tables préparées pour le soir. Ce fut le petit d'Ancenis, que l'on appelle le duc de Charost, qui tint le poële d'un côté, et de l'autre le petit de Châtillon. Mme d'Orval, mère de M. d'Henrichemont, ne s'y trouva point, étant malade. Mme la première présidente Portail, sa sœur, y étoit. M. le duc de Sully n'ayant pas voulu s'y trouver, par la raison que j'ai dite ci-dessus, ce fut M. le duc de Béthune qui servit de père à M. d'Henrichemont.

Du vendredi 24, Versailles. — Madame Infante a été incommodée pendant quelques jours; elle a gardé sa chambre et même son lit. Elle est sortie aujourd'hui pour la première fois.

La petite incommodité de M. le Dauphin n'a eu aucunes suites; il a été aujourd'hui chez le Roi.

Mme la Dauphine fut saignée hier matin. Il y eut avant-hier une grande consultation de toute la faculté. Ils s'assemblèrent tous chez M. Helvétius, parce qu'il est malade depuis quelques jours. Il étoit décidé, il y a déjà plusieurs jours, que Mme la Dauphine seroit saignée; le Sr Jard, son accoucheur, le désiroit; il n'étoit question que de savoir si l'on ne différeroit pas, à cause de l'indisposition de M. le Dauphin.

Mme la duchesse d'Orléans est depuis longtemps dans un état qui paroît dangereux. Il lui est venu une tumeur à la cuisse, que l'on disoit avoir été causée par un effort; mais il paroît que c'est une humeur qui s'est jetée sur cette partie, et l'exemple de M. le duc du Maine, de M. le comte de Toulouse, enfin de Mme la Duchesse, tous comme elle enfants de Louis XIV et de Mme de Montespan, donne de justes sujets de craindre les suites de cette maladie. Elle a fait usage d'un remède connu pour le scorbut, composé par un ancien valet de chambre de M. de Luxembourg, que l'on appeloit Desmourette. Ce remède n'a point produit les effets que l'on désiroit.

M. le prince de Rohan eut un accès de fièvre il y a trois jours, et on le regarda dès lors comme très-mal. Il souffre presque continuellement depuis plusieurs années, et est dans un état d'affoiblissement extrême pour le corps; sa tête n'en avoit point encore souffert; on ne s'en est aperçu que dans cette maladie-ci où il a perdu connoissance. Il a soixante-dix-neuf ou quatre-vingts ans.

Il y eut hier opéra chez le Roi. La Reine n'y étoit point, et il n'y avoit de la famille royale que Mesdames toutes les trois. On exécuta un divertissement composé du prologue de *Phaéton* et des trois actes d'*Acis et Galatée*, dans lesquels l'on avoit fait plusieurs retranchements. On sait que la musique de *Phaéton* est de Lully et les paroles de Quinault. Les paroles d'*Acis* sont de Campistron, la musique est aussi de Lully. C'est là qu'il plaça avec art et succès un sifflet de chaudronnier dont on avoit parié qu'il ne feroit jamais d'usage. Les acteurs du prologue étoient M^me^ la duchesse de Brancas, qui faisoit *Astrée;* M. le duc d'Ayen, *Saturne*. Dans *Acis*, M. le vicomte de Rohan faisoit *Acis*, M^me^ de Pompadour *Galatée*. C'est un rôle fort long et difficile à jouer; elle le joua et chanta parfaitement bien. M. de la Salle faisoit *Polyphème*. Le chevalier de Clermont, dans le premier acte, faisoit *Tircis*, et dans le troisième, *Neptune*. M^me^ Marchais chanta le rôle d'*Aminte*, et le nommé Bazire, musicien du Roi, fit *le grand prêtre de Junon*.

M. de la Suze et M. de Turenne qui n'avoient pas encore été à ces spectacles étoient à celui d'hier.

Le Roi va toujours à la chasse les jours d'opéra et de comédie, et soupe dans ses cabinets. Il y a dans la petite galerie une table longue comme celle d'un réfectoire; elle est de vingt-quatre couverts.

Il y a eu ces jours-ci quelques changements aux entrées chez le Roi. Les trois dernières années, MM. les gentilshommes de la chambre avoient trouvé bon qu'au lever du

Roi les huissiers laissassent entrer dans l'œil-de-bœuf les gens de considération, qui attendoient auparavant d'un côté dans la galerie et de l'autre dans l'antichambre du Roi. Cet arrangement leur donnoit plus de facilité de s'asseoir. M. de Richelieu a voulu que les choses fussent rétablies comme elles l'étoient dans sa dernière année, 1745. Personne n'entre plus dans l'œil-de-bœuf pour attendre ; la porte n'en est ouverte à chacun que dans le moment qu'il doit entrer chez le Roi.

Cet arrangement a fait beaucoup de peine aux courtisans qui n'ont point d'entrées, suivant ce que j'ai ouï dire ; d'autant plus que lors même qu'ils sont dans l'œil-de-bœuf ils sont encore fort loin du Roi, qui depuis longtemps ne couche plus (1) dans la chambre d'après l'œil-de-bœuf, mais dans celle qu'il a fait faire au lieu où étoit anciennement un billard.

La Reine dit que c'est peut-être elle qui a donné occasion à ce règlement pour l'œil-de-bœuf. Comme elle va très-souvent le matin de chez elle chez le Roi, suivie d'une de ses femmes, et que c'est par l'œil-de-bœuf qu'elle passe, il lui est arrivé d'y trouver beaucoup de monde et quelquefois des gens qu'elle ne connoissoit point et qu'elle prenoit pour des étrangers ; elle en parla alors, et l'ordre fut donné de n'y laisser entrer personne.

M^me^ Brignole a été présentée aujourd'hui par M^me^ la duchesse d'Aiguillon. Elle paroît avoir trente-cinq à quarante ans ; elle est très-grande, bien faite ; elle a très-bonne grâce et une figure agréable. Elle est Génoise aussi bien que son mari, qui est ici avec elle ; son nom à elle est Balbi. Elle est sœur de M. le chevalier Balbi, dont j'ai parlé ci-dessus, et qui est entré au service de France. M^me^ d'Aiguillon s'est chargée de cette présentation, par les rapports qu'elle a avec Gênes à cause de

(1) On voit que, contrairement à la tradition, Louis XV a couché dans la chambre où est mort Louis XIV.

M. d'Agénois, son fils, qui y a toujours servi sous les ordres de M. de Richelieu. L'introducteur des ambassadeurs ne s'est point mêlé de cette présentation.

M. le comte d'Effenberg a pris congé pour aller au régiment qu'il commande, qui est Royal-Bavière. J'ai déjà parlé de lui lorsqu'il eut ce régiment; il est bâtard du feu empereur Charles VII.

M. Pelletier de Beaupré, qui a été nommé, comme je l'ai dit, conseiller d'État, a fait son remercîment aujourd'hui. M. d'Aligre de Bois-Landry a fait le sien en même temps; il est maître des requêtes; il vient d'être nommé à l'intendance de Pau, à la place de M. Caze de la Bove, lequel passe à celle de Champagne, qu'avoit M. Pelletier de Beaupré. M. de la Bove est gendre de M. Boulogne.

J'ai toujours oublié de parler de la médaille frappée à l'occasion de la paix. Elle a été frappée à la fin de l'année dernière; elle représente d'un côté le Roi entre la Renommée et la Paix. La Renommée tient des couronnes dans sa main droite, et la Justice lui présente un rameau d'olivier. Autour est écrit : *Ludovico XV, victori pacifico.* Au revers on voit ces mots : *Quod subactis totius Belgii civitatibus Austr*[*iæ*], *Angl*[*iæ*] *et Bat*[*aviæ*], *ter acie superatis, Trajectoque-ad-Mosam deditioni adacto, pacis conditiones prævias Aquis-Grani sancivit, et gloriam armis partam moderatione cumulavit.* M. DCC. XLVIII. Il n'y a eu aucune distribution de ces médailles jusqu'à présent.

M. d'Ossun, capitaine des gendarmes de la Reine, demanda hier l'agrément du Roi pour son mariage avec M^lle^ Hocquart, sœur de M^me^ de Cossé.

M. de Tournehem a fait voir aujourd'hui au Roi, dans la pièce des deux tribunes, deux tableaux de Coypel, dont l'un représente *Amurat et Roxane* dans le moment où l'on cherche à connoître ses sentiments pour Bajazet. L'autre représente *l'Amour et Psyché* au moment que l'Amour l'abandonne. Ces deux tableaux sont assez pe-

tits; on doit les exécuter en grand pour faire une tapisserie que Mme la Dauphine doit envoyer au Roi son père.

J'ai appris aujourd'hui que Mme de Mornay-Montchevreuil a été élue supérieure de la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr, à la place de feue Mme de Linemare.

M. de Richelieu a présenté aujourd'hui M. de Bonneval et M. de Cury. Celui-ci achète de M. de Bonneval la charge d'intendant des Menus. Il y avoit longtemps que cette affaire se traitoit; il s'y étoit trouvé des difficultés qui avoient empêché de la terminer.

J'ai dit que Mme Brignole avoit ici avec elle le chevalier Balbi; elle a aussi son frère aîné. M. et Mme Brignole étoient fort riches; on prétend qu'ils avoient 3 ou 400,000 livres de rente. La guerre a infiniment dérangé leurs affaires; ils avoient des biens en Silésie, qui ont été entièrement perdus depuis que le roi de Prusse s'est mis en possession de cette principauté et qu'il n'a voulu s'obliger à payer que ce qui appartenoit aux Anglois. M. et Mme de Brignole avoient aussi des biens en Moravie, qui me paroissent être l'objet le plus considérable pour eux. Ils espèrent que ces biens leur seront restitués; cependant ils n'ont point encore de nouvelles que cela soit fini. Outre cela, ils ont eu leurs terres ravagées et beaucoup de bois coupés. Le beau-frère de Mme Brignole a été doge de Gênes pendant deux ans, comme c'est l'usage. Il est rare qu'une même personne soit deux fois doge, parce qu'on ne prend que des gens fort âgés et qu'il faut rester au moins dix ans sans être élu de nouveau. Mme Brignole est fort bien avec son habit de cour; elle dit que cet habillement ne lui est pas nouveau, qu'elles sont dans l'usage à Gênes d'aller tous les ans chez le doge en grand habit le lendemain de Noël; c'est la seule visite de cérémonie qu'il reçoive des dames. Dans toute cette guerre-ci Mme Brignole a marqué un grand attachement pour la France et pour sa patrie. Instruite de l'état où se trouvoit la république, elle lui a donné pour 50,000 écus

de vaisselle ou de pierreries. Il lui reste encore une fort belle parure, qu'elle avoit aujourd'hui. Elle avoit amené en France son fils, qui est mort à Avignon; elle a encore ici avec elle une petite fille.

Du lundi 27, *Versailles.* — Hier, M. de Blancmesnil, président à mortier (1), vint remercier le Roi qui lui a accordé la survivance de sa charge pour son fils, M. de Malesherbes, lequel épouse M^lle^ de la Reynière.

Le Roi a accordé aussi aux deux nouveaux trésoriers de la grande écurie, MM. Teissier et Lorimier, les survivances de leurs charges pour leurs enfants.

Hier, le général de l'ordre de Saint-Antoine eut une audience publique, conduit par M. de Verneuil, qui marchoit à sa gauche, et précédé par dix-huit religieux de son ordre. Le Roi le reçut dans son balustre, la Reine dans son grand cabinet avant sa chambre, M. le Dauphin sur l'estrade sous le dais, Madame Infante dans le salon qui précède sa chambre. M^me^ Victoire, qui représentoit pour Mesdames, le reçut dans la pièce qui est avant la chambre à coucher. Madame et M^me^ Adélaïde sont un peu incommodées. M^me^ la Dauphine auroit reçu le général de Saint-Antoine dans son grand cabinet sur l'estrade, si elle avoit été dans un autre état. On agita la veille la question de savoir si une audience publique de M^me^ la Dauphine pouvoit être dans sa chambre à coucher; on avoit même proposé de porter M^me^ la Dauphine de sur sa chaise longue sous le dais, mais il auroit fallu une chaise longue de deuil, toute cette pièce étant tendue de noir; d'ailleurs on a jugé plus à propos, quelque doux que fût le transport d'une pièce à l'autre, de ne pas le hasarder; ainsi elle reçut le général sur sa chaise longue, étant au

(1) Messire Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, premier président (et non pas président à mortier) de la cour des aides. Son fils, né en 1721, fut le ministre et le défenseur de Louis XVI. Il épousait M^lle^ Grimod de la Reynière, sœur du fameux gourmand.

pied de son lit. L'usage n'est point que la dame d'honneur aille au-devant ni reconduise. Le général de Saint-Antoine demeure en France. C'est une distinction qu'ils sont en possession d'avoir que l'audience publique. Il vient dans les carrosses du Roi, mais il n'a pas l'honneur des armes. L'ordre des chanoines réguliers de Saint-Antoine est fort ancien. Le corps de cet illustre solitaire fut apporté d'Alexandrie à Constantinople, environ l'an 704, sous l'empire de Justinien II. Josselin, seigneur de grande condition de Dauphiné, à qui appartenoit Châteauneuf de Lalbène et la Mothe-Saint-Didier, obtint de l'empereur ce corps respectable et l'apporta dans son pays, en 1070, sous Philippe Ier, roi de France. D'abord il porta ces reliques partout avec lui, ensuite il les plaça dans la paroisse de la Mothe-Saint-Didier, où l'on bâtit depuis la belle église de Saint-Antoine de Viennois.

Sous le pape Urbain II, et par son ordre exprès, Didier, héritier de Josselin, confia la garde de ce dépôt sacré à des religieux. Ce fut dans ce temps que l'on vit en Europe une maladie populaire que l'on appeloit *le feu sacré;* on eut recours à l'intercession de Saint-Antoine, et l'on éprouva les effets de sa protection. La foule des peuples qui arrivoient de toutes parts obligea à bâtir un hospice. Ce furent Gaston et Gironde son fils qui voulurent se charger de cette bonne œuvre et y servirent eux-mêmes les pauvres; il se forma une petite communauté qui fut approuvée par le souverain pontife. Il s'établit plusieurs maisons de cet ordre en Europe, toutes dépendant de la maison de la Mothe-Saint-Didier qui prit le nom de Saint-Antoine de Viennois. Le supérieur de cet ordre ne s'appela que maître pendant plus de deux cents ans. Vers l'an 1297 le pape Urbain VII érigea le prieuré de Saint-Antoine en abbaye; Raymond de Montagny, dix-septième maître de l'ordre, eut la qualité d'abbé et les religieux celle de chanoines réguliers sous

la règle de Saint-Augustin. Le cardinal de Tournon a été un des successeurs de Raymond ; il y a eu aussi un Joyeuse et beaucoup d'autres noms distingués. La dévotion à Saint-Antoine continua pendant longtemps. Rois, reines, cardinaux, tous y venoient en foule. Un historien de l'ordre prétend qu'en 1533 il vit arriver plus de 10,000 Italiens, sans compter les autres nations.

En 1561, l'abbaye fut ruinée par les huguenots. En 1597, l'abbé Antoine Tolosani entreprit de rétablir l'abbaye et de réformer l'ordre. Son successeur, l'abbé Brunel de Gramont, mit la dernière main à ces deux ouvrages importants; il obtint des lettres patentes du Roi, et dressa une nouvelle constitution qui fut reçue dans un chapitre général vers l'an 1630. Les religieux portent sur leurs habits la lettre T, qui est comme le signe de la croix. Il y a grand nombre de commanderies de cet ordre. Celle de Paris, fondée en 1368, a été depuis unie à celle de Flandre.

Il y eut hier deux présentations. M^me^ de Châtillon présenta sa fille M^me^ d'Henrichemont, et M^me^ la comtesse d'Harcourt, M^me^ de Beuvron, sa nièce. M^mes^ de Rohan, de Tillières, d'Ancenis, de Tessé, de Béthune, de Belle-Isle, de Talmond, de Saint-Germain et de Janson étoient à la présentation de M^me^ d'Henrichemont. M^me^ d'Henrichemont est presque aussi grande que madame sa mère ; elle est très-bien faite et a un visage agréable, seulement un peu trop long.

M^me^ de Beuvron (Rouillé) est petite et a le col fort court ; d'ailleurs elle a le visage agréable. Je ne l'ai point entendue parler, mais on dit qu'elle a le son de voix singulier.

M. d'Ossun fit signer hier son contrat de mariage avec M^lle^ Hocquart.

M. le prince de Rohan mourut hier à huit heures du matin ; il étoit dans la quatre-vingtième année de son âge. J'ai parlé de son état de souffrances habituel de-

puis plusieurs années; il en avoit fait un bon usage, les supportant avec grande patience, douceur et soumission. M^me^ la princesse de Rohan (1) est sortie aussitôt de l'hôtel de Soubise, et est allée occuper un petit appartement qu'elle louoit au Précieux-Sang. Toute la famille s'y assembla hier, enfants, petits enfants; on y fit la lecture du testament de M. le prince de Rohan, qui ne contient à ce que j'ai ouï dire que des legs pour ses domestiques. Il ordonne positivement que l'on l'enterre sans aucunes cérémonies. M^me^ la princesse de Rohan ne compte point retourner à l'hôtel de Soubise; elle a loué une maison près le Précieux-Sang. C'est un arrangement qu'elle avoit fait du vivant de M. le prince de Rohan et de concert avec lui.

Le Roi donna hier 24,000 francs de pension sur les postes à M. de Puisieux; ses affaires avoient besoin de ce secours. Il n'est pas riche; il fait très-bonne chère et vit très-honorablement.

Le Roi est allé aujourd'hui coucher à la Celle; il revient demain matin ici pour que les étrangers puissent lui faire leur cour (2); il retournera coucher à la Celle, et il reviendra mercredi coucher ici.

M. de Ségur fait signer demain le contrat de mariage de son fils avec M^lle^ de Vernon, dont j'ai déjà parlé ci-dessus; c'est une Américaine, ce que l'on appelle créole.

J'ai toujours oublié de parler des évacuations. Cet article a souffert quelque retardement parce que l'Impératrice ne tenoit pas les paroles qu'elle avoit données. Enfin, le 11 janvier, il a été convenu à Anvers que l'on évacue-

(1) Marie-Sophie de Courcillon, petite-fille du marquis de Dangeau, mariée en 1732 au prince de Rohan, étant veuve du duc de Picquigny.

(2) Cet arrangement a été apparemment changé; les étrangers ne sont point venus et M. de Puisieux a été ce matin pour leur parler. Cependant le Roi est venu ce matin entendre la messe ici. (*Note du duc de Luynes*, datée du 28 janvier.)

roit le 23 janvier la ville de Tirlemont et le cours des Gêthes;

Le 25, Louvain, le cours de la Dyle et Malines;

Le 28, le Brabant wallon, Wilvorde, Bruxelles et toute la Flandre hollandoise;

Le 30, Dendermonde, le pays d'Alost et les villes de la Dender;

Le 3 février, Gand, Bruges et Maëstricht;

Le 5, Ostende, Oudenarde et Tournay;

Le 8, Courtray, Nieuport et Menin;

Le 10, Namur, Ypres, la Quenoque et Furnes;

Et le 13, si tout est fini de la part de la reine de Hongrie, on évacuera Mons, Saint-Guilain, Ath et Charleroy.

Du mardi 28, *Versailles.* — M^me^ la duchesse d'Orléans continue à être sans espérance; la gangrène est déclarée, et l'on n'attend que la nouvelle de sa mort. Elle reçut hier ses sacrements, et ce fut le curé de Saint-Eustache qui les lui administra. Elle vouloit les recevoir dès avant-hier; ce qui en empêcha, ce fut une dispute entre son aumônier et le curé de Saint-Eustache. Il est certain que lorsque le Roi a reçu ses sacrements, ç'a toujours été de la main de son grand ou premier aumônier en présence de l'évêque diocésain ou du curé. Lorsque la Reine reçut le saint viatique, en 1726, ce fut M. le cardinal de Fleury qui fit cette fonction en présence du curé de Notre-Dame. Il sembleroit que cette même règle auroit dû être observée chez M^me^ la duchesse d'Orléans, qui a le rang de petite-fille de France. Cependant M. le duc d'Orléans décida hier en faveur du curé.

On ne peut exprimer ni dépeindre l'affliction de tous ceux qui sont attachés à M^me^ d'Orléans et de tous les pauvres qui vivent depuis longtemps de ses grandes charités. On n'entend de tous côtés que leurs pleurs et leurs gémissements; ce spectacle touchant et honorable pour M^me^ la duchesse d'Orléans fait un contraste assez singulier avec

les mascarades et les opéras qui sont en quelque manière dans la même maison.

Du jeudi 30, *Versailles.* — Le jour même que Mme duchesse d'Orléans reçut Notre-Seigneur, elle dit à M. duc d'Orléans qu'il pardonnât à M. le duc de Chartres qu'il le vît et l'embrassât, que c'étoit le seul moyen pour qu'elle mourût contente. M. le duc d'Orléans dit qu'il ne pouvoit lui refuser; on fit entrer M. le duc de Chartres, M. le duc d'Orléans l'embrassa. Mme la duchesse d'Orléans leur donna à tous sa bénédiction. M. le duc de Chartres voulut aller voir M. le duc d'Orléans, lorsqu'il fut entré dans son appartement, et se jeter à ses pieds ; mais M. le duc d'Orléans lui dit qu'il l'avoit bien voulu voir chez Mme sa mère, parce qu'elle le désiroit, mais qu'il ne le verroit point ailleurs.

On attendoit depuis longtemps des nouvelles de l'expédition que les Anglois avoient résolu de faire sur nos colonies des côtes d'Afrique : le Roi en reçut hier (1). Il apprit que le 13 juillet dernier la flotte angloise s'étoit présentée devant l'île de Bourbon, autrement dite l'Ile de France (2), qu'ils avoient tiré du canon pendant sept ou huit heures, et que cette tentative n'ayant produit aucun effet, ils s'étoient retirés. L'escadre angloise devoit aller de là faire une tentative sur Pondichéry. On croit qu'ils pourront y être arrivés dans le mois d'août; mais comme ce lieu est encore beaucoup éloigné de nous, l'on ne compte pas en avoir de nouvelles d'ici à quelque temps.

La Reine, qui a beaucoup d'amitié pour Mme la duchesse d'Orléans, ne voulut point par rapport à son état aller hier à la Comédie italienne; il n'y eut de toute la famille royale que Madame Infante qui y alla et qui mena avec elle l'infante Isabelle.

---

(1) On trouvera ci-après la nouvelle arrivée, le 29, par un officier de marine, qui a apporté le détail. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) L'île de France n'est pas la même île que l'île Bourbon.

Hier il y eut répétition pour l'opéra des cabinets que l'on devoit jouer aujourd'hui. C'est le même qui a été représenté ici la semaine dernière. Il devoit y avoir aussi tragédie, suivant l'usage, dans l'ancienne salle; mais le Roi ayant su ce matin que Mme la Dauphine a fait une fausse-couche cette nuit, il a contremandé la chasse du cerf où il devoit aller et l'Opéra. La Reine a dit aussi ce matin à M. de Richelieu qu'elle n'iroit point à la comédie. C'est à Madame Infante à qui M. de Richelieu s'est adressé pour lui en faire la question, se doutant bien que la Reine n'y iroit pas; Madame Infante lui a fait la même réponse que la Reine. M. de Richelieu a pris le parti de renvoyer les comédiens. C'est Mme la duchesse de Brancas qui a été au lever du Roi lui rendre compte de l'état de Mme la Dauphine. Elle l'a fait dire d'abord au Roi par La Martinière, qui est entré avant elle; le Roi l'a fait entrer ensuite. S. M. paroît fort touché de cet événement; il a dîné seul dans ses cabinets; il devoit y souper avec beaucoup de monde, mais il n'y aura personne. Le Roi savoit dès hier au soir que Mme la Dauphine avoit mal aux reins et craignoit de se blesser; c'est dans la nuit que les signes de cet accident ont paru; on a envoyé éveiller Mme de Brancas. Mme la Dauphine a souffert jusqu'à environ six heures que la fausse-couche a été faite sans efforts et sans grandes douleurs. Jard, son accoucheur, n'a point voulu faire son examen sans avoir appelé Bourgeois et Pujos, deux fameux accoucheurs de Paris; le résultat de leurs délibérations a été que c'étoit un faux germe. C'est le nom que l'on donne aux fausses-couches faites quelque temps après s'être blessée. De chez le Roi, Mme de Brancas a été chez la Reine, qui venoit de se lever et qui n'avoit pas le moindre soupçon de ce qui s'étoit passé. La Reine n'a point voulu jouer hier ni aujourd'hui; elle a passé la soirée chez Mme la Dauphine. Ce qui fait plus craindre pour les suites de ce malheureux événement, c'est que Mme la Dauphine n'a rien à se reprocher

et qu'elle a eu plus de ménagement pour sa santé que les médecins n'en exigeoient. On prétend qu'on auroit mieux fait de ne la point saigner, mais on auroit dit de même que c'étoit faute de n'être point saignée.

Du vendredi 31, *Versailles.* — On a appris le 29 par un officier de marine venant de l'Ile de France que l'amiral Boscawen avec 22 vaisseaux, dont 7 à trois ponts et le reste moins grands, ou brûlots, dans lesquels il y en avoit 4 hollandois, avoit paru le 4 juillet devant l'Ile de France. Après avoir tiré plusieurs coups de canon, il a été obligé de se retirer par l'effet des bombes que M. David, qui commandoit dans l'île, a fait tirer sur la flotte. M. Boscawen n'a pas osé risquer une descente par le bon ordre qu'il a aperçu dans l'Ile et toutes les dispositions que M. David avoit faites pour se bien défendre. L'officier qui a apporté cette nouvelle est venu sur un vaisseau de 200 tonneaux, qui a été obligé d'échouer le 22 à la côte de Nantes. On a sauvé tout l'équipage et les deux tiers de la cargaison. Par les mêmes nouvelles, on ajoute que six vaisseaux françois armés en guerre, commandés par par M. Bouvet, étant partis de l'Ile de France pour porter du secours à Pondichéry, avoient été rencontrés à Gondelour, à six lieues de Pondichéry, par 8 vaisseaux de guerre anglois et 14 frégates commandés par M. Greffin ; il étoit tard ; M. Bouvet, trouvant la partie trop forte, fit fausse route et gagna Madras, à 30 lieues sous le vent de Pondichéry ; il fit débarquer 500 hommes et 3 ou 400,000 piastres qui peuvent aller par terre à Pondichéry ; ensuite il prit le large et sa route pour l'Ile de France, où il est arrivé le 25 juillet.

Le vaisseau qui a porté les munitions nécessaires à l'Ile de Bourbon se nomme l'*Alcyon* ; c'est celui qui fut séparé de l'escadre de M. d'Albert, et que l'on croyoit perdu. Il fit sa route en trois mois, et arriva à l'Ile de Bourbon trois ou quatre jours avant la flotte angloise, sans avoir relâché en aucun endroit; et celui qui vient

d'apporter la nouvelle de l'entreprise manquée est parti le 12 octobre dernier. Ainsi l'un et l'autre ont eu la navigation la plus heureuse, excepté que celui-ci a échoué pour ainsi dire au port.

M. du Theil, qui étoit resté à Aix-la-Chapelle depuis le départ de M. de Saint-Séverin, vient d'en arriver, et a été présenté aujourd'hui au Roi par M. de Puisieux.

Il y a quelques jours qu'il arriva à Paris un secrétaire d'ambassade de la cour de Vienne, qui a résidé en cette qualité à Aix-la-Chapelle auprès de M. Kaunitz, pendant la conférence, et qui venoit ici pour les affaires de cette cour jusqu'à l'arrivée d'un ambassadeur qui n'est point encore nommé. Ce secrétaire, nommé M. de Launay, est mort d'apoplexie, en trois heures de temps. Ainsi nous n'avons actuellement personne ici de la cour de Vienne.

FÉVRIER.

Mort de la duchesse d'Orléans. — Affliction de Paris. — Chapitre de l'Ordre; chevaliers nommés. — Un valet de chambre de la Dauphine persifle le duc de Saint-Aignan. — Le Roi donne les entrées à trois de ses aides de camp; plaisanterie qu'il fait à l'un d'eux. — Service de la fête de la Purification. — Exil de Mme O'Brien. — Nouvelles diverses de la Cour. — Origine de la fortune de M. de la Tournelle. — Destination de l'argent recueilli par la quêteuse à la chapelle. — Compliments au duc de Modène. — Audience des gens du Roi des cours supérieures. — Centenaire. — Envoyé de Tripoli. — Comment la duchesse d'Orléans nomme sa mère dans son testament. — Spectacle des cabinets. — Politesse de la duchesse d'Orléans. — La famille royale et la Cour font les compliments aux princes et princesses. Ceux-ci font ensuite leurs révérences. Fautes, difficultés, prétentions, exemples. — Anecdote sur la paix d'Aix-la-Chapelle. — Publication de la paix. Difficultés. — Accidents arrivés au comte de Noailles et à Mme de Duras. — Spectacle des cabinets. Auteurs, acteurs et danseurs. — M. et Mme de Montbéliard. — Bouquet de fleurs de Vincennes envoyé à Dresde. — Manufacture de porcelaine de Vincennes. — Autres manufactures de porcelaine. — Mariages. — Mme Pinto. — Lady Ogilvy; ses aventures en Écosse. — L'ambassadeur d'Angleterre. — *Te Deum* à la chapelle. Contestations entre la chambre et la chapelle, et entre les chapelains et les chantres. — Retraite de Mme de Lalande. — Nouvelles diverses de la Cour. — Le Roi dîne avec ses enfants dans le plus grand particulier. — — Spectacle des cabinets. Auteurs, acteurs et danses. — Projet pour la

place de Grève. — La *Gazette de France*; ce qu'elle rapporte et ce qu'on la vend. — La Reine va à la comédie. — Harangues des cours supérieures, du grand Conseil, de l'Université et de l'Académie; usages. — Procès de la duchesse de Ruffec contre le duc de Saint-Simon; biens et dettes de ce dernier. — Harangues des harengères et des corps de marchands de Paris; usages. — Présentations. — Projets de voyage pour la Cour et le Roi. — Incendie à la Trappe. M. de Ponac. — Remercîments et présentations. — Spectacle des cabinets. Analyse de la pastorale de *Sylvie*. Auteurs et acteurs.

Du samedi 1er *février, Versailles.* — M. le prince de Soubise, M. le duc de Tallard, M. le duc de Duras, M. de Montbazon et M. de Mazarin firent hier leurs révérences. Ils n'étoient point venus ici depuis la mort de M. le prince de Rohan.

Mme de Coigny (Néret), qui n'avoit point paru depuis la mort de son mari, fit aussi hier sa révérence; Mme de Croissy (Coigny) et Mme du Plessis-Châtillon (Torcy) étoient avec elle.

Du dimanche 2, *Versailles.* — Mme la duchesse d'Orléans mourut hier, à onze heures du soir, âgée de près de soixante et onze ans. Comme M. le duc d'Orléans ne vient plus ici, c'est M. le duc de Chartres qui est venu ce matin rendre compte au Roi de cet événement. On ne sait pas encore toutes les dispositions de son testament. Elle fait beaucoup de legs sur son mobilier. Elle fait M. le duc d'Orléans son légataire universel et substitue à M. le duc de Chartres sa maison de Bagnolet, et veut qu'elle passe après lui au second de ses enfants mâles. Elle donne à Mme la duchesse de Modène quelques-unes de ses pierreries et un livre de miniatures parfaitement belles, assez grandes, et qui sont des portraits du feu Roi et de toute la famille royale. Elle donne aussi à Mme de Modène 20,000 livres de rente viagère en cas qu'elle ne partage pas dans son mobilier [1]. Elle dit précisément qu'elle

(1) Le feu Roi en mariant Mme la duchesse d'Orléans lui avoit donné deux millions de dot, dont il lui payoit l'intérêt au denier vingt. Comme elle avoit

veut être enterrée à la Madeleine de Tresnel, sans aucune cérémonie. Elle est universellement regrettée. Quoique la Reine ne la vît que très-rarement, elle avoit pris du goût et de l'amitié pour elle, et Mme la duchesse d'Orléans en étoit extrêmement touchée. Paris en est dans une véritable affliction. Mme la duchesse d'Orléans tenoit un grand état, sans cependant donner à manger que très-rarement. Il y avoit un cavagnole chez elle qui étoit à assez petit jeu, parce que plusieurs dames pouvoient le soutenir. On augmentoit le nombre des tableaux suivant le nombre de ceux ou de celles qui se présentoient pour jouer. Il y en avoit toujours beaucoup, et outre cela une cour fort nombreuse. Mme la duchesse d'Orléans parloit à tout le monde avec dignité, politesse et attention. On jouoit quelquefois depuis six heures jusqu'à dix; il n'y avoit point de souper. Toutes les dames attachées à Mme la duchesse d'Orléans recevoient continuellement des marques de ses bontés; ce n'est pas qu'elle demandât des grâces pour elles ou leurs familles; elle ne vouloit rien demander, mais elles les combloit d'attentions, de présents dans les occasions; enfin, elle en étoit aimée et respectée. Outre cela, elle faisoit de grandes aumônes, et l'on peut dire avec raison que c'est une grande perte pour Paris.

Il y a eu aujourd'hui chapitre de l'ordre. Il n'y avoit ni princes du sang ni légitimés, à cause de la mort de Mme la duchesse d'Orléans. Nous n'étions que trente-cinq chevaliers, y compris les trois grands officiers; M. Amelot n'y étoit point, et M. de Saint-Florentin fait toujours ses

---

depuis plusieurs années fait un arrangement avec M. le duc d'Orléans, son fils, par lequel elle lui abandonnoit toutes ses terres, se réservant seulement une pension viagère, qui étoit, je crois, de 800,000 livres y compris ce que le Roi lui donnoit, et outre cela ayant stipulé qu'elle pourroit disposer de 100,000 livres de rentes viagères, il y a apparence, par cet arrangement, que les deux millions de dot ont été remboursés, ou s'ils ne l'ont pas été M. le duc d'Orléans est chargé de les recevoir. (*Note du duc de Luynes.*)

[illegible]

[illegible]

M. de Chalmazel, qui vient d'être nommé, s'appelle Talaru et est d'une ancienne noblesse; son père avait épousé une sœur de feu M. de Chamarande. M. de Chamarande ayant perdu son fils unique, M. de Chalmazel a hérité de sa maison. M. de Chamarande avait été premier maître d'hôtel de Mme la Dauphine de Bavière. C'est pour le dédommager de la perte de cette charge que le Roi lui donna celle de premier maître d'hôtel de la Reine, dont il obtint ensuite la survivance pour M. de Chalmazel. (Note du duc de Luynes.)

mais il chante un peu lentement. Après la messe, les trois chevaliers ont été reçus tous trois ensemble. Les parrains étoient M. le duc de Biron à droite et M. de Coigny à gauche. La procession a retourné dans le même ordre et par le même chemin.

Il y eut ces jours-ci une petite dispute chez M^me^ la Dauphine. Comme elle ne voit personne, les dames et hommes qui veulent s'informer de ses nouvelles se tiennent dans le grand cabinet avant sa chambre. On avoit demandé aux valets de chambre des siéges pour les dames. Ils répondirent qu'ils n'en devoient point donner dans cette pièce, mais seulement dans celle où étoit M^me^ la Dauphine, que cependant ils vouloient bien par attention pour les dames, et comme cavaliers (ce fut le terme), avancer quelques placets. M. de Saint-Aignan, qui s'y trouva, alla chercher des siéges et en apporta. Un de ces valets de chambre, nommé du Buisson, lui dit qu'il honoroit beaucoup leur corps en faisant ces fonctions. M^me^ la duchesse de Brancas en a rendu compte au Roi, et du Buisson a été interdit.

Je viens d'apprendre dans le moment que le Roi a donné aujourd'hui, ou plutôt hier au soir, les entrées de la chambre à trois de ses aides de camp qui ne les avoient encore qu'en campagne : M. le prince de Tingry, M. le duc de Duras et M. le marquis de Gontaut. M. de Tingry étoit ici hier au soir; il fit sa cour au Roi, et lui dit qu'il alloit à Paris. Le Roi a fait la plaisanterie de le laisser partir, et cette nuit il lui a envoyé un courrier avec ordre de le réveiller, et de lui dire de venir prendre ses entrées au lever.

J'ai oublié de marquer que c'est M^me^ de Chimay (Beauvau-Craon) qui a quêté aujourd'hui. La Reine et toute la famille royale étoient à la grande messe à la tribune.

Cette après-dînée il n'y a point eu d'évêque qui officiât. Le Roi a été sur les quatre heures au sermon avec ses

enfants, et pour tout prince, M. le prince de Condé. Le prédicateur est M. Adam, curé de Saint-Barthélemy; son sermon et son compliment ont été beaux. Les chantres de la chapelle ont chanté en haut les vêpres, et tout de suite les missionnaires le salut. Le Roi a toujours resté en bas. Mme de Chimay a encore quêté à vêpres. La Reine, qui est un peu incommodée, n'est venue que pour vêpres, et a été dans sa niche en haut. Ce matin elle étoit sur le drap de pied.

Du lundi 3, *Versailles.* — J'ai toujours oublié de parler de l'exil de Mme O'Brien. Elle porte depuis quelques années le nom de milady Lismore; c'est un titre que le roi Jacques a donné à son mari. Elle a reçu ordre ces jours-ci de se rendre à Orléans. Elle a demandé si elle ne pouvoit pas aller trouver son mari, qui est à Rome, et cette permission lui a été accordée. M. O'Brien est Écossois, attaché au roi Jacques, et chargé de ses affaires en France depuis longtemps. Il est à Rome depuis deux ou trois ans, auprès du roi son maître. Sa femme est de même nom et de même maison que lui; elle étoit fort pauvre, et a demeuré longtemps à Paris dans un couvent, où je crois que M. O'Brien payoit sa pension. Elle est fort maigre; d'ailleurs elle a un beau teint et est assez jolie. M. O'Brien se détermina enfin à l'épouser il y a quelques années. Elle a obtenu une place auprès de la reine d'Espagne, qui est au-dessous de dame d'atours et au-dessus de première femme de chambre. Je ne sais pas précisément la cause de son exil.

Du mardi 4, *Versailles.* — M. de Maurepas envoya ordre avant-hier à Paris de discontinuer les spectacles pendant huit jours, à l'occasion de la mort de Mme la duchesse d'Orléans. Lundi, l'opéra des cabinets, et mardi la comédie dans la salle ordinaire. Avant-hier au soir, M. de Périgord, fils de M. de Talleyrand et gendre de M. de Chalais, fut déclaré menin surnuméraire de M. le Dauphin; il n'aura point d'appointements tant qu'il sera sur-

numéraire; il y avoit longtemps qu'il avoit la parole de la première place vacante.

MM. de la Rivière, beau-père et gendre, vinrent demander, il y a quelques jours, l'agrément du Roi pour le mariage de la seconde fille de M. de la Rivière, sœur de celle qui est à Mesdames, avec M. de Lezay, qui porte le nom de Lusignan; il est fort jeune, il a été mousquetaire et depuis capitaine de cavalerie.

M. le chancelier demanda aussi il y a quelques jours l'agrément du Roi pour le mariage de sa petite-fille Mlle de Chastellux avec M. de la Tournelle devenu héritier de cette maison par la mort de M. de la Tournelle et de sa sœur. M. de la Tournelle, comme on le sait, étoit le mari de Mme de Châteauroux. Il avoit une terre en Bourgogne, qui a passé à son héritier et qui vaut 50,000 livres de rentes; elle n'en valoit anciennement que sept ou huit. M. de la Tournelle le père avoit un de ses amis qui étoit ingénieur et qui le vint voir dans cette terre; il alla s'y promener et examiner les bois qui en faisoient une partie considérable, mais qui formoient un très-petit objet faute de débit; il remarqua qu'il étoit facile de les faire flotter et que la dépense à faire ne seroit pas considérable; il communiqua son projet à M. de la Tournelle, et lui conseilla d'acheter le plus qu'il pourroit de bois aux environs, ce qui fut exécuté à bon marché. L'ouvrage fini pour le flottage, la terre augmenta de près du double de son revenu; elle a été portée jusqu'à 50,000 livres de rente (1). M. de la Tournelle qui épouse Mlle de Chastellux n'a qu'une sœur; il a dix-huit ans, sa sœur quinze ou environ, et Mlle de Chastellux seize. Outre les 50,000 livres de rentes de la terre dont je viens de parler, la mère de M. de la Tournelle a un revenu aussi considérable de son bien.

(1) Voir tome III, page 278.

Du mercredi 5, *Versailles.* — J'ai marqué ci-dessus que Mme de Chimay quêta dimanche dernier; elle quêta le matin et l'après-dînée. L'usage est que l'argent de ces quêtes est remis directement à la Reine par la dame qui a quêté; la Reine l'envoie à son grand aumônier, qui en fait la distribution. Ces quêtes ont presque toutes leur destination particulière; celle du premier jour de l'an est pour les pauvres de Notre-Dame de Versailles; celle du 2 février pour ceux de la paroisse de Saint-Germain; celle de la Toussaint, en quelques lieux qu'elle se fasse, est destinée pour Fontainebleau; celle de Noël, pour la paroisse de Saint-Louis de Versailles; celle du jeudi saint, pour les filles de Saint-Joseph à Paris. A l'égard des quêtes qui n'ont point de destination particulière, la Reine en dispose comme elle le juge à propos. Il est seulement d'usage de prendre sur cet argent une somme de 800 livres que l'on distribue aux pauvres des villages du domaine de Versailles. Il y a encore les quêtes que l'on fait tous les mois dans le salon de la Reine, après une exhortation que font alternativement les curés de Versailles, et qui se continue de même à Compiègne et à Fontainebleau par les curés de ces lieux. Ces quêtes ne passent point par les mains du grand aumônier; ici et à Fontainebleau elles sont remises entre les mains de la trésorière de la charité de chaque paroisse. Je ne sais pas si à Compiègne il y a des sœurs de la Charité, mais cet argent est distribué aux pauvres. Il y a encore d'autres quêtes plus particulières qui se font dans la chambre de la Reine, à Fontainebleau, par quelques-unes de ses femmes de chambre; c'est pour les filles bleues, c'est pour les filles de Moret, etc.

Le Roi partit hier pour aller à Choisy, où il restera jusqu'à samedi ou dimanche; ce voyage ne devoit être que le 8; il est vraisemblable que c'est la circonstance de la mort de Mme d'Orléans qui l'a fait avancer.

Du jeudi 6, *Versailles.* — La Cour a pris le deuil au-

jourd'hui pour la mort de M^me^ la duchesse d'Orléans pour trois semaines.

Madame Infante et Mesdames vont aujourd'hui coucher à Choisy.

Du samedi 8, *Versailles.* — J'ai appris aujourd'hui que M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs, a reçu ordre du Roi d'aller de la part du Roi et de la Reine faire compliment à M. le duc de Modène sur la mort de M^me^ la duchesse d'Orléans. C'est l'usage en pareil cas d'aller toujours de la part de la Reine, quand on va de celle du Roi; mais M. le duc de Modène étant ici incognito, sous le nom de comte de Saint-Félix, comme je l'ai déjà dit, il sembleroit que nulle distinction ne lui seroit due. Aussi ce que le Roi fait pour lui dans cette occasion n'est pas comme droit dû à un souverain étranger, c'est une marque d'attention et d'amitié de la part du Roi. Ce n'est pas un premier exemple qu'un incognito n'ait pas été observé à la lettre quand le Roi le juge à propos.

Du mardi 11, *Versailles.* — Avant-hier, M. de Choiseul fit signer le contrat de mariage de son fils avec M^lle^ Lallemant de Betz. Ce mariage se fit hier à Paris, chez M. de Saint-Amaranthe, parent de M. Lallemant de Betz; sa maison, qui est dans le faubourg Saint-Honoré, étant plus grande et plus commode que celle de M. Lallemant de Betz.

Immédiatement après la signature du contrat, MM. les gens du Roi des cours supérieures eurent audience de S. M. dans son cabinet; ils venoient prendre ses ordres pour le jour qu'elle voudroit donner aux cours supérieures pour les harangues au sujet de la paix. Le Roi, qui étoit debout au bout de la table du côté des fenêtres, leur donna jour au premier vendredi de carême.

Le même jour d'avant-hier, il vint ici un homme dans la galerie que l'on montra au Roi et à la Reine. Il s'appelle Constant. Il dit qu'il a cent un an et qu'il étoit au

siége de Barcelone par M. de Vendôme ; qu'il y reçut plusieurs blessures. Je ne l'ai point vu ; mais tous les gens qui l'ont vu disent qu'il ne paroît pas plus de soixante ans. Il n'a point la croix de Saint-Louis ; il dit qu'il a servi dans le régiment de la marine.

Il y a ici un envoyé de Tripoli qui a déjà été en cette qualité à Constantinople, et qui s'en va actuellement à La Haye. Il a eu la curiosité de voir en passant la France et la Cour, mais il n'est chargé d'aucune commission.

Je ne puis encore mettre le détail du testament de Mme la duchesse d'Orléans, parce que l'on ne me l'a point donné jusqu'à présent. Je sais seulement qu'elle a fait beaucoup de legs pieux aux filles bleues de Fontainebleau et autres communautés ; elle les charge de prier Dieu pour elle et pour une dame, une nommée Françoise. Cette dame est Mme de Montespan, sa mère, qu'elle n'a pas voulu nommer.

Il y eut hier opéra sur le théâtre des petits appartements (1). C'est le même qui y a déjà été joué, *Acis et Galatée*. On n'exécuta que trois actes de cet opéra ; on a retranché le prologue de *Phaéton* que l'on joua la dernière fois, comme je l'ai marqué, mais dont les paroles ne convenoient pas depuis la fausse-couche de Mme la Dauphine (2).

J'ai parlé de la politesse de Mme la duchesse d'Orléans. On m'en racontoit ces jours-ci une preuve qui fait voir que l'on conserve son caractère jusqu'au dernier soupir. M. l'archevêque de Paris (Beaumont) vint la voir dans ses derniers moments, et dit les prières des agonisants. Elle y répondit avec piété et la plus grande présence

(1) La Reine, M. le Dauphin, Madame Infante et Mesdames y étoient, et outre cela l'Infante Isabelle en son rang. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Dans ce prologue se trouvent les vers suivants :

Il calme l'univers, le ciel le favorise ;
Son auguste sang s'éternise ;
Il voit combler ses vœux par un héros naissant ;
Tout doit être sensible au plaisir qu'il ressent.

d'esprit; ensuite elle dit à M. l'archevêque : « Je vous suis bien obligée de tous vos soins, Monsieur; ceci vraisemblablement ne sera pas long, mais je sais que vous avez une mauvaise santé; songez à la ménager, et ne restez point auprès de moi. » Elle parloit avec sang-froid de son mal, et disoit qu'elle auroit assez de curiosité de pouvoir assister à l'examen de sa cuisse après sa mort. On a ouvert cette cuisse, et on y a trouvé un squirre qui se formoit apparemment depuis longtemps, mais qui étoit extrêmement augmenté. Lorsqu'il fut question de prendre les ordres de M. le duc d'Orléans sur le transport que Mme sa mère avoit ordonné de son cœur, on lui cita l'exemple de ce qui s'étoit passé à la mort de la dernière Dauphine. Comme M. le duc d'Orléans est toujours persuadé que cette mort est supposée, il répondit que l'on se moquoit de lui, de lui citer pour exemple une fable dans une affaire aussi sérieuse.

Les princes et princesses vinrent ici hier pour recevoir les compliments du Roi. Les princes ont été ce matin chez le Roi en grands manteaux, entre la messe et le conseil des finances; ils ont vu le Roi dans son cabinet. On a été assez surpris de voir le gouverneur de M. le comte de la Marche entrer à la suite de son pupille. De chez le Roi, les princes ont été chez la Reine, qu'ils ont vue dans sa chambre, avant son dîner. Ensuite chez M. le Dauphin, Mme la Dauphine, Mme Infante et Mesdames. Cette après-dînée, un peu avant quatre heures et demie, le Roi, qui n'a point sorti à cause de la gelée, a été rendre visite à Mme de Chartres, qui étoit dans son lit. M. le duc de Chartres y a été recevoir le Roi (1). S. M. a été ensuite chez Mme la duchesse de Penthièvre; M. le duc de Penthièvre s'y est trouvé. Elle étoit aussi dans son lit. De chez Mme de Penthièvre S. M. a été chez Mme la duchesse

(1) M. le prince de Conty et M. le comte de la Marche y étoient. (*Note du duc de Luynes.*)

de Modène, qui étoit dans son lit comme les deux autre
Ces princesses immédiatement après les visites du R
ont reçu celles de la Reine, de M. le Dauphin (Mme
Dauphine ne sort pas encore), de Madame Infante et d
Mesdames, ensuite de M. le comte de Charolois, de M. le
prince de Dombes et de M. le comte d'Eu, tous trois en
manteaux. Tout ce qui s'est trouvé ici, hommes et fem-
mes, sont entrés immédiatement après, en manteaux et
en mantes. Tous étoient pêle-mêle, attendant dans la se-
conde antichambre de M. le duc de Chartres jusqu'à ce
que Mesdames en fussent sorties. Les hommes par poli-
tesse laissèrent passer les dames les premières ; elles en-
trèrent toutes sans ordre ni rang. M. le duc de Chartres
étoit dans le milieu de sa chambre, debout ; il conduisit
avec beaucoup de politesse toutes les femmes titrées, et
eut la même attention pour les hommes titrés. De la
chambre de M. le duc de Chartres, on passa dans la
chambre de Mme la duchesse de Chartres, qui étoit dans
son lit. La dame d'honneur conduisit les personnes ti-
trées. On sortit par l'antichambre de Mme la duchesse de
Chartres qui donne dans le bout de la galerie et on des-
cendit chez M. et Mme de Penthièvre, qui logent au-des-
sous depuis l'arrivée de Mme Infante. On entra par l'an-
tichambre. M. de Penthièvre étoit debout dans le cabinet
long qui étoit ci-devant celui de Mme la Duchesse. Il étoit
près de la porte de ce cabinet qui entre dans la chambre
à coucher de Mme de Penthièvre ; il eut les mêmes atten-
tions pour reconduire qu'avoit eues M. le duc de Char-
tres, et avec la politesse la plus grande et la plus mar-
quée. On entra tout de suite chez Mme de Penthièvre, qui
étoit dans son lit, dans une espèce d'alcôve, et on sortoit
par une porte de dégagement qui est à côté de l'alcôve
et qui conduit dans l'antichambre. Mme de Saluces, dame
d'honneur de Mme de Penthièvre, étoit contre la porte par
où on sortoit et par conséquent ne pouvoit faire aucun pas
pour reconduire. De chez Mme de Penthièvre on passa dans

l'aile neuve. Nous allâmes d'abord chez Mme de Modène, qui étoit dans son lit. Sa dame d'honneur étoit à la porte par où l'on entroit. On sortoit par un petit dégagement qui rentre dans la galerie. Nous allâmes tout de suite chez M. le prince de Conty, qui est dans la même galerie de l'autre côté de l'escalier. On entra par la porte la plus proche de l'escalier, et on sortit par celle qui rentre dans le bout de la galerie. M. le prince de Conty étoit dans la troisième pièce de son appartement, debout près de la porte par où l'on sortoit, ayant M. le comte de la Marche à sa gauche. Tous les princes étoient en manteaux ainsi que toutes leurs maisons et celles des princesses. Je crois qu'il est inutile de marquer que le Roi, la Reine, toute la famille royale, et toute leur suite, n'étoient point en manteaux ni en mantes. Il n'y avoit point eu d'exemple de pareilles révérences aux princes et princesses en manteaux et en mantes depuis 1720, à Paris, à la mort de la première femme de M. le Duc, qui étoit Conty (1). M. de Maurepas me le dit hier et m'ajouta que les princes et princesses en convenoient; le Roi me dit aussi hier qu'il se souvenoit fort bien de cette cérémonie de 1720. Je crois pourtant que lorsque Mme la Duchesse (de Hesse-Rhinfeld) vint ici après la mort de M. le Duc, on alla lui faire des compliments; je crois que ce fut en manteaux, mais je n'en suis pas sûr. M. de Maurepas en a quelque idée, mais il dit que ces compliments furent fort mal arrangés. J'ai cherché dans mes Mémoires, et je n'ai rien trouvé sur cet article (2), ce qui m'en fait douter,

(1) Marie-Anne de Bourbon-Conty, née en 1689; mariée en 1713 à Louis-Henri de Bourbon-Condé (Monsieur le Duc); morte en 1720. M. le Duc se remaria en 1728, à Charlotte de Hesse-Rhinfeld.

(2) Voir tome III, page 150, le passage de ses Mémoires que le duc de Luynes n'a pu trouver; les manteaux y sont mentionnés. Nous avons dit, tome Ier, page 53, que le duc de Luynes n'avait fait de table de ses Mémoires que jusqu'au mois de juillet 1737; il est singulier qu'il se soit privé de ce moyen commode de recourir à un travail qui avait surtout pour but de constater des précédents en matière de cérémonial.

parce que cela auroit été trop remarquable pour n'avoir pas été écrit. Je ne parle que des courtisans et des dames en manteaux et en mantes, car pour les visites du Roi de la Reine et de la famille royale aux princesses, elles ont été dans toutes les occasions, et elles sont écrites dans mes Mémoires.

J'ai parlé du gouverneur de M. le comte de la Marche; il s'appelle M. de la Clavière.

Le gouverneur de M. le prince de Condé entre avec lui dans le cabinet du Roi, mais ce n'est pas en cas de cérémonie et lorsqu'il est en grand manteau. M. le duc de Chartres avoit fait demander hier au Roi que ses grands officiers le suivissent chez S. M. Le Roi fit réponse par M. de Richelieu que ce n'étoit pas son intention; qu'il désiroit traiter bien M. le duc Chartres en toutes occasions, mais qu'il ne connoissoit de grands officiers que les siens, ceux de la Reine et ceux de ses enfants; que M. le duc de Chartres n'étant que prince du sang ne pouvoit pas prétendre que ses officiers entrassent dans le cabinet du Roi. L'huissier du cabinet du Roi a d'abord refusé la porte à M. de la Clavière; mais sur ce qu'il a dit qu'il étoit gouverneur de M. le comte de la Marche, il l'a laissé entrer, ne faisant pas attention qu'il étoit en grand manteau. M. de Richelieu a aussitôt interdit l'huissier (1). Par la même raison du grand manteau, M. de la Clavière ne devoit point entrer chez la Reine, quoique ce fût dans la chambre et à l'heure que tout le monde entre; cependant il y a entré (2), Mme de Luynes n'ayant pas été avertie de ce qui s'étoit passé chez

(1) Cette interdiction a duré peu; elle fut levée le soir même : ce n'étoit que pour l'exemple. *Voyez* l'article du 13 février. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Il y eut même trois ou quatre de ceux que les princes du sang appellent leurs grands officiers qui entrèrent en manteaux chez la Reine, ce qui est contre la règle. Ils n'étoient point entrés chez le Roi, mais Mme de Luynes ne le savoit pas. Ils n'entrèrent point chez M. le Dauphin, ni chez Mesdames. (*Note du duc de Luynes.*)

le Roi. Mme de Brancas et Mme de Duras n'ayant point été averties ont fait la même faute chez Mme la Dauphine et chez Mesdames. M. de la Clavière a aussi entré chez M. le Dauphin. L'huissier avoit refusé de le laisser entrer, sachant ce qui s'étoit passé chez le Roi ; M. le prince de Conty insista tout haut devant M. le Dauphin ; M. le Dauphin regarda M. de Richelieu ; M. de Richelieu leva les épaules, et M. de la Clavière entra.

Les difficultés et les insistances des princes et princesses du sang sont connues du Roi. En voici un exemple. A la mort de Mme la duchesse de Parme, Mme de Duras ayant demandé au Roi si Mesdames devoient rester chez Mme la Dauphine dans le temps des révérences, le Roi répondit qu'elles n'y devoient pas rester. Mme de Duras demanda si les princesses ne devoient pas venir prendre Mesdames chez elles. Le Roi répondit : « Elles iront si je leur mande. » Il leur manda, et elles y allèrent.

Les princes du sang ne vont plus faire aucunes visites dans les occasions ; les princesses du sang en font encore quelques-unes ; elles ne vont pas cependant chez toutes les femmes titrées, comme cela devroit être.

Depuis feu M. le Duc, premier ministre, les princes du sang ne veulent point prendre le deuil de leurs parents, à moins qu'on ne leur donne part de la mort et que l'on n'aille pour cela en personne chez eux, ce qui ne se pratiquoit point avant M. le Duc. M. le prince de Soubise n'a point voulu aller chez eux leur donner part de la mort de M. le prince de Rohan ; les princes du sang n'ont point pris le deuil.

Différentes circonstances ont fait aujourd'hui que toutes les dames de la Reine, de Mme la Dauphine, de Mme Infante et de Mesdames n'ont point été en mantes chez les princesses : Mme de Luynes parce qu'elle s'est trouvée mal, les autres à cause de la comédie et du jeu de Mme la Dauphine. Elles n'y ont été qu'avec les princesses qu'elles suivoient ; d'ailleurs elles ont fait faire des excuses, dont

quelques-unes ont été reçues très-froidement. Il n'y a eu que Mme de Montauban qui a été partout.

Les dames de Mme d'Orléans sont venues aujourd'hui pour faire leurs révérences ; elles étoient six. Il avoit été décidé qu'elles entreroient chez le Roi. La visite est remise à demain ; il n'est pas encore décidé si les dames d'honneur entreront avec elles. Le Roi avoit fait retarder la comédie d'une demi-heure à cause des visites. Il y avoit une nouvelle actrice nommée Mlle Armand ; elle avoit déjà joué et avoit été refusée ; elle s'est représentée de nouveau ; il paroît qu'on en est médiocrement content. La comédie a fini tard. Il y avoit grand couvert. Les dames de Mme d'Orléans n'ont pu faire leurs révérences. N'ayant point de quoi coucher ici, elles sont retournées coucher à Paris. Mme de Lorges n'est point venue, parce qu'elle est malade. C'étoient Mme de Clermont, dame d'atours, Mme d'Armentières, Mme de Poitiers, Mme de Montoison, Mme de Bourdeil et Mme de Laval. M. de Crèvecœur, premier écuyer, y étoit aussi.

Du mercredi 12, *Versailles.* — Le Roi a décidé que les dames d'honneur des princesses et toutes les dames qui leur sont attachées entreront en mantes avec elles partout. Cette décision est donnée comme une politesse du Roi pour les dames.

La Reine a reçu aujourd'hui, avant que d'aller à la comédie italienne, les révérences des princesses en mantes ; elles étoient suivies de leurs dames, comme je l'ai marqué. Les princesses avoient d'abord été chez le Roi. Après la Reine, elles ont été chez M. le Dauphin, Mme la Dauphine, Mme Infante et Mesdames.

Avant-hier le Roi dîna dans ses cabinets avec Mme Infante et Mesdames ; ils n'étoient qu'eux cinq à table.

M. de Saint-Séverin contoit hier à Mme de Luynes une anecdote assez singulière sur la négociation d'Aix-la-Chapelle. Tous les traités de paix jusqu'à présent avoient

été rédigés en latin; il a été convenu que celui-ci seroit rédigé en françois. Dans les titres que le Roi a pris, est, comme on le peut croire, celui de roi de France. On a peine à imaginer que ce titre ait fait une difficulté. Tout le monde sait que l'Angleterre, n'oubliant point les malheurs dont la France fut accablée sous Charles VII, a toujours voulu que ses rois conservassent le titre de roi de France. Elle croyoit apparemment avoir ce titre exclusivement à tous autres princes, parce que notre souverain ne prenoit que celui de *rex Francorum*, ce qui veut dire roi des François et non pas roi de France. Les ministres d'Angleterre à Aix-la-Chapelle, voyant le titre de roi de France, s'élevèrent contre avec vivacité, et dirent qu'ils ne le passeroient jamais, insistant pour que l'on mît à la place roi des François. M. de Saint-Séverin essaya inutilement de les persuader; la contestation s'échauffa. M. de Saint-Séverin leur déclara positivement qu'il jetteroit plutôt tous les traités au feu que de faire aucun changement; enfin ils cédèrent, mais ce ne fut pas sans peine.

La paix a été publiée aujourd'hui à Paris. M. l'archevêque a envoyé aujourd'hui son mandement en conséquence de la lettre du Roi pour le *Te Deum* qui sera chanté demain à Notre-Dame à Paris. Les ambassadeurs et ministres étrangers étoient autrefois invités à ces cérémonies, par l'introducteur des ambassadeurs, de la part du Roi, et ils y alloient; cet usage a été interrompu depuis la mort de la reine Marie-Thérèse, en 1683. Les ambassadeurs ont prétendu que le cinquième salut de cérémonie qui se fait en pareil cas devoit être pour eux, c'est-à-dire immédiatement après les princes du sang. De tous temps le premier salut a toujours été à l'autel; le second au célébrant, le troisième aux princes du sang, le quatrième au clergé. Les ambassadeurs vouloient avoir le cinquième et être salués avant le Parlement. Cette même difficulté pour le salut avoit été faite par le Parle-

ment dans les cérémonies auxquelles les ambassadeu ne se trouvoient point. Cette difficulté a donné occas à un accommodement. Le salut du clergé a été placé ap celui de l'autel, les regardant comme ministres de l'aut de sorte qu'ils sont salués avant les princes du sang. L Parlement disoit bien qu'il reconnoissoit le clergé pou le premier ordre du royaume, mais que c'étoit seulemen le clergé assemblé, et qu'il ne pouvoit être représenté par quelques évêques qui se trouvoient à Paris. Le même expédient qui avoit servi pour le Parlement fut proposé en 1701 aux ambassadeurs par M. des Granges, maître des cérémonies, chez M. de Torcy ; les ambassadeurs ne voulurent point l'accepter. L'ambassadeur d'Espagne dit qu'il valoit mieux s'en tenir à l'usage où ils étoient de ne plus y aller que lorsque le Roy s'y trouveroit ; d'autant plus que le Roi étant présent, S. M. leur faisoit l'honneur de les saluer, en entrant, d'un coup de tête, distinction qu'ils avoient exclusivement à tous autres et qui ne pouvoit être remplacée en l'absence du Roi.

Je ne prétends pas mettre ici le détail de la cérémonie de Paris pour la publication de la paix. On trouvera seulement ci-après les noms des treize lieux différents où elle est publiée, et les termes dont on se sert dans cette publication. Il est à remarquer qu'il n'y a point d'autres puissances nommées que l'Impératrice et l'Angleterre, parce que nous n'avions point de guerre déclarée avec les autres.

On a publié ces jours-ci un arrêt qui ordonne la suppression de plusieurs droits nouvellement établis. On trouvera aussi ci-après l'intitulé de cet arrêt.

Lieux où la paix a été publiée à Paris, le mercredi 12 février 1749.

1re publication, au Carrousel.
2e publication, cour du palais, devant le mai.

3e publication, devant l'hôtel de ville.
4e publication, devant le grand Châtelet.
5e publication, à la halle vis-à-vis le pilori.
6e publication, à la place des Victoires.
7e publication, à la place de Louis le Grand.
8e publication, à la Croix du Trahoir.
9e publication, sur le Pont-Neuf vis-à-vis la statue équestre de Henri IV.
10e publication, à la place du Pont-Saint-Michel.
11e publication, à la place Maubert.
12e publication, à la place Royale.
13e publication, à la place Baudoyer.

ORDONNANCE DU ROI

Pour la publication de la paix.

Du 14 janvier 1749.

DE PAR LE ROI.

On fait à savoir à tous, qu'une bonne, ferme, stable et solide paix a été faite et accordée entre très-haut, très-excellent et très-puissant prince Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, notre souverain seigneur; et très-excellent et très-puissant prince Georges, roi de la Grande-Bretagne, électeur de Brunswick-Lunebourg, et très-haute, très-excellente et très-puissante princesse Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, impératrice des Romains, et leurs vassaux, sujets et serviteurs en tous leurs royaumes, pays, terres et seigneuries de leur obéissance. Que ladite paix est générale entre eux et leurs dits vassaux et sujets; et qu'au moyen d'icelle, il leur est permis d'aller, venir, retourner et séjourner en tous les lieux desdits royaumes, États et pays; négocier et faire commerce de marchandises; entretenir correspondance et avoir communication les uns avec les autres; et ce en toute liberté, franchise et sûreté, tant par terre que par mer et sur les rivières et autres eaux, et tout ainsi qu'il a été et dû être fait en temps de bonne, sincère et amiable paix, telle que celle qu'il a plu à la divine bonté de donner audit seigneur roi de la Grande-Bretagne, électeur de Brunswick-Lunebourg, à ladite dame reine de Hongrie et de Bohême, impératrice des Romains, et à leurs peuples et sujets. Et pour les y maintenir, il est très-expressément défendu à toutes personnes, de quelques qualités et condition qu'elles soient,

d'entreprendre, attenter et innover aucune chose au contraire ni a préjudice d'icelle, sur peine d'être punis sévèrement comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public.

Et afin que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance, la présente sera lue, publiée et affichée où besoin sera.

Fait à Versailles, le 14 janvier 1749.

Signé LOUIS.

Et plus bas BRULART.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Portant suppression de la plus grande partie des droits établis par les édits des mois de février 1745 *et* 1748.

Du 4 février 1749.

(Extrait des registres du conseil d'État.)

Le Roi étant en son conseil a ordonné et ordonne que les droits de marque sur les cuivres, établis par l'édit du mois de février 1745, comme aussi les droits sur la poudre à poudrer et sur la cire, établis par l'édit du mois de février 1748, ensemble les droits sur les suifs et sur les papiers et cartons rétablis par le même édit, et tarifs y joints, seront et demeureront supprimés, et que la perception d'iceux cessera à compter du jour de la publication du présent arrêt.

Fait au conseil d'État du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le quatrième jour de février 1749.

Signé PHÉLYPEAUX.

Du jeudi 13, *Versailles.* — J'ai parlé ci-dessus des révérences. Une circonstance qui ne m'avoit point paru mériter d'être observée, parce que c'est un usage constant et sans difficultés, c'est que les dames titrées qui suivoient la Reine dans ses visites s'assirent devant S. M., et que les autres demeurèrent debout. Ce ne fut que chez M^me^ de Modène que la Reine s'assit, parce qu'il y eut quelques moments de conversation; chez M^me^ de Chartres et chez M^me^ de Penthièvre la Reine resta debout, et ne resta qu'un moment.

J'ai parlé ci-dessus du gouverneur de M. le comte de

la Marche et de l'interdiction de l'huissier ; j'ai appris, et d'une manière très-positive, que le Roi a dit que M. de Richelieu a eu tort, que le gouverneur ne doit jamais quitter son pupille.

Du vendredi 14, Versailles.

*Extrait d'une lettre écrite à M***.*

Vous savez l'aventure singulière du comte de Noailles, qui glissa, tomba et se cassa un doigt de la main gauche, hier, en sortant du cabinet du contrôleur général ; cela ne l'empêcha pas d'aller à l'opéra.

Celle de Mme de Duras est bien malheureuse et bien tragique. Elle arriva dans la petite galerie du Roi, en attendant le moment de l'opéra. M. le Dauphin et Mme Adélaïde s'assirent sur son bas de robe (1). M. le Dauphin voulut faire tomber Mme Adélaïde, et tira le bas de robe ; Mme Adélaïde tomba effectivement, mais sans se faire de mal, et Mme la maréchale de Duras tomba en même temps, et se démit et se cassa le pied (2). Heureusement elle ne fit aucun mouvement pour se relever, car le talon étant disparu l'os auroit percé la peau, et la fracture auroit été bien plus difficile à réparer. On appela sur-le-

(1) M. le Dauphin, qui s'ennuyoit en attendant le moment de l'opéra, prit le bas de la robe de Mme de Duras, qui, se retournant, dit qu'elle avoit un page de bonne maison. M. le Dauphin lui dit : « Je suis Criquet, et vous êtes la comtesse d'Escarbagnas ; mais je vais faire comme Criquet, car vous savez qu'il s'assit (*). » Mme Adélaïde s'assit en même temps sur le bas de robe de Mme de Duras. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) La fracture fut si violente, que le talon rentré en dedans avoit entièrement disparu. Le Roi étant arrivé dans ce moment voulut la relever lui-même ; elle lui dit avec le plus grand sang-froid et la plus grande tranquillité qu'elle ne le pouvoit pas et qu'elle avoit le pied demis. Le Roi ordonna qu'on ne la touchât point jusqu'à ce qu'il vît venir un chirurgien. On chercha de tous côtés un petit fauteuil ou chaise qu'on pût porter ou rouler ; enfin le Roi trouva une chaise avec des roulettes ; un chirurgien prit la jambe de Mme de Duras et la soutint toujours depuis la petite galerie jusque chez elle. Elle étoit prête à se trouver mal en arrivant. La Martinière vint un moment après ; il remit et raccommoda le pied. Il dit que si l'on y avoit touché dans le moment, l'os auroit percé la peau et l'accident seroit devenu beaucoup plus considérable. (*Note du duc de Luynes.*)

(*) Voy. *la comtesse d'Escarbagnas*, scène II.

champ La Martinière; il assure que tout est bien remis en place. Mme de Duras a beaucoup souffert cette nuit, et a été saignée trois fois; peut-être sera-t-il nécessaire de faire une quatrième saignée. Cependant elle est mieux présentement et sans fièvre. Je vous parle d'après La Martinière. Mesdames étoient dans une consternation et une affliction extrême, et encore plus M. le Dauphin; ils vinrent tous hier, au sortir de chez le Roi, voir Mme de Duras, qui a soutenu cet événement avec un courage héroïque; elle étoit aussi tranquille et aussi gaie que s'il ne lui étoit rien arrivé.

Du samedi 15, *Versailles.* — Avant-hier, il y eut opéra dans les cabinets. C'étoit un divertissement composé de trois actes différents. Le premier et le dernier sont absolument nouveaux. Le premier est *Jupiter et Europe;* les paroles sont de Fuzelier, la musique est du Sr Duport, huissier de la chambre du Roi, et de Dugué, musicien du Roi. Le Sr Duport est grand musicien, joue fort bien du clavecin et du violoncelle; mais comme il n'est pas de la profession, il n'a pas voulu que son nom parût dans les imprimés que l'on a distribués. M. de la Salle faisoit le rôle de *Jupiter* travesti; Mme de Pompadour faisoit *Europe;* Mme Trusson faisoit *Palès,* déesse des bergers; M. de Courtenvaux, qui devoit danser dans ce divertissement, ne le put pas, s'étant donné un effort, la veille, à la répétition. Il n'y eut que M. de Langeron qui dansa, et les enfants des maîtres à danser. Les danses des trois actes furent charmantes et dans un goût nouveau, quoique cela paroisse difficile à croire; mais Dehesse, de la Comédie italienne, a un génie surprenant. Cet acte fut parfaitement bien exécuté.

Le second est intitulé *les Saturnales;* c'est un acte des *Fêtes grecques et romaines,* dont la musique est de M. de Blamont et les paroles de Fuzelier. Mme la duchesse de Brancas faisoit le rôle de *Délie,* Mme Marchais celui de *la suivante Plautine,* et M. le chevalier de Clermont celui de *Tibulle.* Ce rôle dans l'opéra est une haute-contre; M. de Blamont l'a changé et en a fait une basse-taille, pour

que l'on eût plus de facilité à le faire exécuter. On avoit fait outre cela quelques changements et additions.

Le troisième acte est *Zélie*, nymphe de la suite de Diane. C'est M^me^ de Pompadour qui joue ce rôle. M. le duc d'Ayen jouoit celui de *Limphée*, Sylvain ; M^me^ Marchais faisoit *l'Amour*. La décoration du char de l'Amour fut fort belle et bien exécutée. Les paroles de cet acte sont de M. Cury, qui a acheté depuis peu la charge d'intendant des menus de M. de Bonneval. La musique est de M. Ferrand, fort ami de M^me^ de Pompadour, et qui accompagne du clavecin dans ces divertissements ; il est grand musicien.

M. et M^me^ de Montbéliard (Sponeck), depuis la perte de leur procès, dont j'ai parlé dans le temps, s'étant trouvés réduits à 12,000 livres de revenus, ont pris le parti de venir s'établir à Versailles, dans la paroisse de Saint-Louis, où ils louoient déjà une maison, étant très-souvent chez M^me^ de Ventadour. M^me^ de Montbéliard est une femme sensée et respectable par sa bonne conduite et sa piété. Elle a beaucoup d'amis. Ils n'ont qu'un fils, qui est dans le régiment du Roi-infanterie. Ils vivoient tous trois dans une grande régularité et une grande union. Comme ils ont toujours été dans une liaison intime avec M^me^ de Carignan, ils allèrent hier dîner avec elle à Paris. Ils n'ont pour tout équipage qu'un petit berlingot avec deux chevaux. Ils repartirent fort tard tous trois de Paris, dans leur petite voiture, pour revenir ici. En arrivant auprès de Viroflay, comme il faisoit fort noir, un carrosse à six chevaux accrocha rudement en passant la roue de leur carrosse ; leur cocher tomba, et quoique les chevaux n'allassent pas plus vite, le sombre de la nuit, les fossés à droite et à gauche du chemin de Versailles à l'avenue déterminèrent M. de Montbéliard le fils à se jeter hors de la voiture. Il tomba et se cassa le doigt ; le père voulant en faire autant, tomba sous la roue, qui lui passa sur la poitrine ; il ne vécut qu'une demi-heure. Il fut cependant confessé et reçut ses sacrements. M^me^ de

Montbéliard, témoin de cet horrible spectacle, resta dans le carrosse évanouie (1).

J'ai marqué ci-dessus que l'on envoyoit à Dresde, sur un brancard porté par des hommes, le bouquet de fleurs de Vincennes que M. de Fulvy apporta il y a quelques jours à Mme la Dauphine, et dont elle fait présent

---

(1) Il a été réglé qu'ils auroient 12,000 livres de rente foncière et 8,000 livres de pension. Cet arrangement a été fait depuis le jugement du procès en faveur de M. de Wurtemberg; mais ils n'ont rien touché depuis ce règlement, et même cela n'étoit pas encore signé le jour de l'aventure tragique de M. de Montbéliard. Cela ne doit l'être qu'aujourd'hui ou demain.

Cette cruelle aventure, l'état de Mme de Montbéliard et la situation de son fils ont engagé leurs amis à prier M. le contrôleur général de prendre les ordres du Roi et d'implorer ses bontés pour qu'ils puissent toucher quelque argent. Le fils, qui étoit dans le régiment du Roi, ayant obtenu une commission de colonel, a eu en même temps une compagnie dans le régiment de Rozen. L'argent qu'il a fallu donner pour cette compagnie, l'équipage et la campagne ont mis le père et la mère dans la nécessité de faire des dettes. Ce qui rend leur état encore plus digne de compassion, c'est que cette compagnie va être réformée si elle ne l'est déjà, et M. de Montbéliard le fils qui portoit le nom de Wurtemberg demeurera colonel réformé à la suite du régiment de Rozen, à moins qu'on ne lui accorde l'agrément d'un régiment et qu'il se trouve le moyen de le payer.

La cruelle aventure que je rapporte ici est telle à peu près que je l'ai marquée; voici seulement les changements à y faire, que je n'ai appris qu'aujourd'hui. Le carrosse étoit à quatre chevaux avec un cocher et un postillon; il fut accroché à huit heures du soir près de Viroflay; le cocher tomba et ne se fit point de mal. M. de Montbéliard le fils voyant que le postillon alloit toujours, quoique le cocher fût à terre, lui cria d'arrêter; mais voyant qu'il ne pouvoit se faire entendre, il ouvrit la portière et se jeta dans la boue où il se démit un doigt de la main; la mère voulut se jeter aussi après son fils; le père, qui dormoit, se réveilla dans ce moment, arrêta sa femme, et se jeta lui-même. La roue lui passa sur le corps et lui cassa quatre côtes. On le porta dans la première maison de Viroflay; on envoya querir le chirurgien et le curé du lieu. Le sang lui sortoit de tous côtés; on voulut le saigner jusqu'à trois fois, mais il ne vint de sang que la première. Il fut confessé; il avoit fait ses dévotions la veille et vivoit dans une grande piété. Il a conservé la présence d'esprit et le sang-froid presque jusqu'au dernier moment. Il dit à sa femme : « Le Seigneur nous a déjà envoyé bien des croix; ceci en est une terrible; mais il faut se soumettre à ses ordres et adorer les desseins de la Providence »; et en donnant la main à sa femme, il expira à ses yeux sans s'être jamais plaint un moment. (*Note du duc de Luynes*, datée du 16 février 1749.)

au roi son père; cet arrangement a été changé. On a trouvé trop d'inconvénients à cette manière de transporter ce bouquet; on a pris le parti de le démonter et de l'envoyer par les voitures ordinaires; et M. de Fulvy fait partir l'ouvrier qui l'a monté, pour qu'il aille à Dresde le remettre en état d'être présenté au roi de Pologne.

M. de Fulvy m'a dit aujourd'hui plusieurs détails sur cette manufacture qui méritent d'être écrits. Le premier établissement fut fait en 1741. Le roi leur donna le manége de Vincennes, qui n'étoit d'aucun usage depuis longtemps. C'est là que l'on a construit des ateliers pour les tourneurs, sculpteurs, peintres et autres ouvriers nécessaires pour la manufacture, et les fours différents dont on a besoin. M. de Fulvy a choisi des entrepreneurs qui y ont dépensé jusqu'à présent 250,000 livres. Outre cela, le Roi donna, il y a deux ou trois ans, 40,000 livres pour aider à perfectionner l'établissement; et depuis S. M. a fait encore donner 60,000 livres, en tout 100,000 livres. Jusqu'à ce moment il n'y a eu de dépense faite pour cette manufacture que 320,000 livres; ainsi ils ont encore 30,000 livres devant eux. Il y a actuellement cent ouvriers travaillant à cette manufacture, les uns payés à tant par jour, les autres par pièces. Une des grandes difficultés est la terre pour les moules; il faut que cette terre ne soit mêlée d'aucun métal, car elle donne la teinture à la porcelaine; on en trouve de cette espèce, mais elle est si sèche qu'à chaque cuisson le moule casse et ne peut servir deux fois. M. de Fulvy espère que cette manufacture bien soutenue fera commerce de marchandises pour 7 ou 800,000 livres par an, dont environ 300,000 en France et le surplus dans les pays étrangers. On y en a déjà envoyé des pièces qui ont fort bien réussi, et qui font désirer avec impatience aux étrangers d'en pouvoir acheter. Mais M. de Fulvy ne veut pas que l'on débite publiquement avant le mois d'août pro-

chain, afin que les entrepreneurs aient le temps de remplir leurs magasins. Les Anglois ne demandent que de la porcelaine toute blanche. Mais comme ils pourroient en faire usage pour y ajouter des peintures, on leur vend cette porcelaine blanche aussi chère que si elle étoit peinte.

Il y avoit plusieurs autres manufactures de porcelaine en France, et même auprès de Paris, à Chantilly, Saint-Cloud, Villeroy, Sceaux, etc. Les entrepreneurs visitoient, et envoient visiter, celle de Vincennes pour s'instruire et tâcher de la contrefaire, et outre cela pour débaucher quelques bons ouvriers en leur promettant un gain plus considérable. Pour mettre fin à ces deux inconvénients, M. de Fulvy a obtenu un ordre pour que personne ne pût aller voir travailler les ouvriers dans la manufacture. Ces visites fréquentes avoient au moins l'inconvénient de les détourner et de retarder l'ouvrage. Outre cela, il y a eu un arrêt du conseil qui fait défense à tous maîtres de manufactures de prendre aucuns ouvriers de celle de Vincennes à peine de 3,000 livres d'amende. Les ouvriers de cette manufacture ne sont ni logés ni nourris.

M. de Fulvy, pour être à portée de veiller de plus près à ce qui se passe, a obtenu un logement à Vincennes. C'est le bâtiment de la surintendance de cette maison royale. C'est son frère feu M. Orry qui lui avoit fait obtenir ce logement étant directeur général des bâtiments; mais il ne voulut jamais lui donner un brevet, de sorte qu'il a fallu qu'à sa mort il obtînt de M. de Tournehem la continuation de la même grâce, qui lui a été accordée.

Du dimanche 16, *Versailles.* — J'ai toujours oublié de parler du mariage de M. Turpin, ci-devant Sanzay, avec M^lle^ de Lusignan. Ce mariage se fera après demain à la même messe que M. de Lusignan épousera M^lle^ de Paulmy, seconde fille de M. de la Rivière; le frère et la sœur seront mariés en même temps.

Il a paru ici ces jours derniers une riche juive qui de-

meure ordinairement avec son mari en Hollande; elle est venue voir la France. Son mari, qui est aussi juif, est un gros commerçant; il s'appelle Pinto. On dit qu'ils ont plus de 200,000 livres de rente, et c'est par cette raison qu'on a remarqué ici cette femme.

Une femme, d'une espèce très-différente, qui est aussi venue ici ces jours derniers, est milady Ogilvy; elle est par elle-même de très-grande condition d'Écosse; elle a vingt et un ou vingt-deux ans; elle a une figure fort douce, jointe à un courage héroïque. Quoique son père soit dans le parlement d'Angleterre et attaché, au moins à ce qu'il paroît, aux intérêts du roi Georges, et pendant que ses frères, attachés au même parti, servoient dans l'armée du duc de Cumberland, elle s'est entièrement livrée elle et son mari aux intérêts du prétendant. Elle n'avoit que dix-huit ou dix-neuf ans lorsque étant en Écosse elle sut que la plus grande partie des montagnards des troupes de ce prince s'étoient retirés chez eux; dans le moment elle monta à cheval, et alla toute la nuit de maison en maison dans les montagnes, leur représenter combien il étoit honteux d'abandonner ainsi leur roi; elle en ramena quatre cents. Pendant ce temps, le duc de Cumberland s'avançoit avec ses troupes et avoit grand désir de faire prendre une femme qui faisoit aussi grand tort à ses intérêts. Il n'épargnoit rien pour découvrir où elle étoit; M^me^ Ogilvy, instruite de son dessein par les espions qu'elle avoit dans l'armée angloise, fit son calcul sur la distance dont elle étoit de l'armée du prince; elle jugea qu'elle auroit le temps de passer une rivière qui se trouvoit sur son chemin; elle la passa en effet avant que le duc de Cumberland pût arriver sur l'autre bord. Se voyant en sûreté, elle fit tirer en l'air les troupes qu'elle avoit avec elle pour se moquer de son ennemi. Malheureusement après la dernière bataille que le prétendant perdit, elle fut prise et conduite à la tour de Londres avec sa sœur; elle ne fut point accablée par cet évé-

nement; elle songea à sortir de prison. Elle y laissa sa sœur, et imagina de sortir déguisée en marchande. Elle est assez grande; pour être moins reconnue, elle marcha assez longtemps les genoux pliés afin de paroître plus petite. Elle s'embarqua sur un très-petit bâtiment, où elle fut cinq jours à découvert au milieu des vents et des tempêtes; enfin elle arriva heureusement en France. Son mari y étoit. Il a des terres considérables en Écosse; mais son attachement pour le prétendant ayant fait confisquer ses biens et l'ayant fait condamner à avoir le col coupé, il s'est retiré en France, où le Roi lui a donné un régiment qui lui vaut 14 ou 15,000 livres de rente. C'est de ce revenu que le mari et la femme subsistent, et de quelques secours que leurs parents leur envoient sous main d'Angleterre et d'Écosse. M^me^ Ogilvy étant devenue grosse, en France, résolut de retourner dans son pays pour y accoucher, sans être effrayée de tous les dangers où elle alloit s'exposer, et voulant que son fils, si c'en étoit un, ne fût pas exclu de l'héritage des terres de sa maison, ces terres étant substituées aux mâles nés dans le pays. En effet elle se mit en chemin, mais elle accoucha à Calais et n'eut qu'une fille. Pour cet accouchement, elle n'eut recours qu'à la première femme qui se trouva, et ne voulant point être connue, elle laissa ignorer sa situation à son mari, et sa fille fut huit jours à ne vivre qu'avec de l'eau. Elle espère bien dans trois ans d'ici être en état de retourner dans son pays, parce que suivant les lois du pays, au bout de ce terme, les punitions décernées contre des criminels qui n'ont point été exécutées sont pour ainsi dire prescrites, et il faut que le parlement prononce une nouvelle condamnation.

Du lundi 17, *Versailles.* — J'ai parlé du mariage de M. Turpin et de celui de M. de Lusignan. Ces deux contrats furent signés hier, et encore un troisième qui est celui de M. de Gouy, fils de M. d'Arcy et petit-fils de

M^me^ de la Lande, avec M^me^ de Vérac. Il y avoit longtemps que l'on parloit de ce mariage. Dès qu'il sera fait, M^me^ de Gouy entrera sûrement à Mesdames; c'est une grâce que le Roi a accordée à M^me^ de la Lande lorsque M^me^ d'Estrades a été nommée dame d'atours.

Nous avons ici un ministre d'Angleterre; il est à Paris depuis deux ou trois jours. Il vint voir hier M. de Puisieux; il ne verra le Roi que demain. Il s'appelle M. d'York; il est fils du lord chancelier d'Angleterre. Il n'a le titre ni d'ambassadeur, ni d'envoyé, ni de ministre plénipotentiaire; il est chargé ici des affaires d'Angleterre. M. le duc de Richmond devoit venir ici en qualité d'ambassadeur; apparemment qu'il y a quelques raisons qui retardent son départ; je crois même qu'il est fort incertain qu'il vienne.

On a chanté aujourd'hui le *Te Deum* à la messe du Roi et à celle de la Reine (hier étoit celui des missionnaires, en conséquence du mandement de M. l'archevêque); aujourd'hui c'est la musique de la chambre qui a exécuté le *Te Deum* à la chapelle, et c'est le S^r^ Rebel, surintendant de la musique de la chambre, qui a battu la mesure.

J'ai parlé en d'autres occasions des contestations entre la chambre et la chapelle au sujet des *Te Deum*, et de la décision du Roi en faveur de la chambre. Une circonstance que je n'appris qu'hier, c'est qu'il y a eu aussi une contestation entre les chapelains du Roi et les chantres que l'on appelle la grande chapelle. On sait, et je l'ai expliqué ailleurs, que le *Te Deum* peut être exécuté à la chapelle comme un autre motet, et la mesure battue par le maître de la musique de la chapelle, pourvu que ce soit sans cérémonie. Ce qui constitue la cérémonie, c'est lorsqu'il est entonné par un prêtre en étole et que l'on dit l'oraison à la fin. Le chapelain qui dit la messe au Roi prétendoit devoir entonner le *Te Deum* avant que de commencer la messe, et

dire l'oraison à la fin. Les chantres de la grande chapelle soutenoient qu'ils devoient faire l'une et l'autre fonction. On a partagé le différend par la moitié; c'est un chantre de la grande chapelle qui en surplis et en étole entonne le *Te Deum* en haut, et c'est le chapelain du Roi qui chante l'oraison en bas après la messe. C'est du Roi même que je sais ce détail.

J'ai parlé du mariage de M. de Gouy et de la retraite de M^me^ de la Lande. J'ai appris depuis quelques détails sur cette retraite. M^me^ de la Lande, qui a été sous-gouvernante du Roi et ensuite des enfants de France, avoit 13,000 livres de pensions du Roi. Lorsque S. M. lui donna l'intendance de la garde-robe de Mesdames, elle voulut bien lui donner une pension de 2,000 écus, de sorte que M^me^ de la Lande avoit 19,000 livres de rente du Roi. Lorsqu'elle s'est retirée, le Roi lui a encore augmenté ses pensions de 6,000 livres, et a donné dès ce moment, comme je l'ai dit, à sa future belle-fille, la place de dame de Mesdames, vacante par le changement de M^me^ d'Estrades. M. d'Arcy, gendre de M^me^ de la Lande et père de M. de Gouy, avoit été gentilhomme de la manche avec M. d'Auxy, gendre de M^me^ de Villefort, autre sous-gouvernante. M. d'Arcy avoit eu une pension, je ne sais si c'est de 3 ou 4,000 livres. Après sa mort, le Roi a donné cette même pension à son fils; elle a été augmentée apparemment depuis, car on m'a dit qu'il avoit 7,000 francs de bienfaits du Roi. M. de Gouy a très-bien servi; il eut les deux cuisses percées à la malheureuse affaire de M. le chevalier de Belle-Isle, et nous l'avons vu longtemps ici avec des béquilles, digne de compassion; il espéroit dans cette occasion de nouvelles marques de la bonté du Roi, mais il n'eut rien alors. A l'occasion de son mariage, le Roi vient de lui donner 2,000 francs de pension; il a outre cela un logement que le Roi lui donne à Paris.

Du mardi 18, *Versailles.* — Il y eut avant-hier grand couvert. M^me^ la Dauphine y soupa; c'est le premier jour

qu'elle est sortie depuis sa fausse-couche. Ils étoient huit à table; c'est la première fois que cela s'est trouvé ainsi depuis l'arrivée de M^me^ Infante.

La Reine alla hier aux prières de quarante heures à la paroisse. M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, M^me^ Infante, Madame et M^me^ Adélaïde étoient dans le carrosse de la Reine. M^me^ Victoire ne put pas y avoir de place. Elle ne monta point dans le second carrosse de la Reine; elle alla monter dans un des carrosses du Roi qui sont destinés pour Mesdames; elle y étoit seule dans le fond. M^mes^ les duchesses de Brissac et de Beauvilliers étoient sur le devant; M^me^ de Belzunce et M^lle^ de Charleval aux portières; M^me^ la maréchale de Duras ne pouvant suivre M^me^ Victoire, il étoit nécessaire que M^lle^ de Charleval fût auprès d'elle, ce qui n'auroit pu se faire si M^me^ Victoire avoit monté dans le second carrosse de la Reine; M^lle^ de Charleval n'y a jamais monté, mais seulement dans ceux du Roi. Ce carrosse où étoit M^me^ Victoire passa immédiatement après celui ou étoit la Reine et avant le second carrosse. Comme il est censé que les deux et même les trois, quand ils y sont, n'en font qu'un, il eût été à désirer que M^me^ Victoire eût pu monter dans le second de la Reine.

Du mercredi 19, *Versailles.* — Hier, M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, M^me^ Infante et Mesdames dînèrent tous six avec le Roi dans ses cabinets, dans le plus grand particulier. Ils n'allèrent point aux prières de quarante heures, à cause de ce dîner. La Reine y alla seule avec ses dames. M^me^ de Luynes étoit hier dans le carrosse de la Reine; avant-hier elle étoit dans le second carrosse. Pour M^me^ de Brancas, elle alla avant-hier dans un des carrosses de M^me^ la Dauphine avec les dames de M^me^ la Dauphine.

Avant-hier, il y eut opéra dans les cabinets. C'est le même qui avoit été joué la dernière fois; il n'y eut aucun changement, sinon que dans le troisième acte ce

fut M. de la Salle qui chanta le rôle que M. d'Ayen avoit chanté la dernière représentation. Quoique le peu d'habitude que j'ai des spectacles ne me permette pas de juger aussi bien du mérite des acteurs, il me semble que l'on peut dire que M. de la Salle est acteur et qu'il a une belle voix. Tout le monde en convient. M^me^ de Pompadour est aussi fort applaudie, et avec raison.

Hier, il y eut encore opéra. L'on joua *Ragonde*, dont la musique est de feu Mouret, et les paroles de M. de Malezieux (1). M. de Sourches fit Ragonde. Il avoit déjà exécuté ce rôle avec applaudissements, quoi qu'il ait une voix fort peu avantageuse et peu agréable, mais c'est assez ce qui convient au personnage de Ragonde.

M^me^ Marchais faisoit *Colette ;*

M. de la Salle, *Lucas ;*

M^me^ de Pompadour, habillée en homme, avec une jupe, *Colin.*

M. le vicomte de Rohan faisoit *Thibaud le magister.*

M^me^ Trusson, *Mathurine ;*

Comme il faut trois hommes habillés en sorciers, on avoit joint Richer, de la musique du Roi, à MM. de la Salle et de Rohan.

Les danses, qui sont toujours de la composition de Dehesse, sont les plus jolies que l'on puisse voir.

Après *Ragonde*, on exécuta une pantomime, je crois de la composition de Dehesse, et où il fait le principal personnage. Il n'y a aucunes paroles. Je ne sais si c'est

---

(1) C'est mal à propos que l'on a marqué les paroles de *Ragonde* être de M. de Malezieux. Ce divertissement fut fait pour une de ce que l'on appeloit les grandes nuits de Sceaux. Les paroles sont de M. de Néricault Destouches, de l'académie françoise ; la musique est de différents auteurs. Partie des paroles sont sur différents morceaux de l'opéra d'*Arion*, musique de Matho, et de celui d'*Ulysse* de Rebel le père. Il y a différentes symphonies qui ont été ajoutées par MM. Rebel et Francœur ; ce sont eux qui en ont fait un opéra ; auparavant ce n'étoit que des morceaux détachés. (*Note du duc de Luynes*).

en deux espèces d'actes, ni si ce furent deux pantomimes, mais il y eut un de ces divertissements dont un petit danseur âgé d'environ cinq ans fit l'ornement principal. Il est singulier de danser avec autant de grâce, de force et de jeu de théâtre à cet âge. L'autre fut un festin qui est rempli de beaucoup de bouffonneries. Le tout finit à huit heures. Le Roi alla souper dans ses cabinets avec tous ceux et celles à qui il a permis d'assister au spectacle. C'est l'usage ; ils étoient hier trente-quatre à table.

J'oubliois de marquer que la Reine étoit lundi et mardi à l'opéra des cabinets avec toute la famille royale. L'infante Isabelle n'y fut point avant-hier, mais hier elle y étoit. Elle ne parut pas s'y amuser beaucoup, mais on dit qu'elle est fort timide, et il se peut faire qu'étant devant le Roi et la Reine elle ait été un peu embarrassée.

Quoiqu'il n'y eût personne hier, de la famille royale, pour la comédie, ni aucunes princesses, on la joua sur le théâtre ordinaire.

Dans ce que j'ai écrit des fêtes de la ville, j'ai dû parler d'un bâtiment de planches que le prévôt des marchands a fait faire sur l'eau à côté de la place de Grève. Ce bâtiment a eu deux objets, l'un de contenir une plus grande quantité de spectateurs, l'autre de faire voir l'avantage qu'il y auroit de combler, si on le jugeoit à propos, cette partie de la rivière, et de continuer le quai Pelletier jusqu'à la place aux Veaux. En faisant cet arrangement et bâtissant dans le fond de la place, vis-à-vis de la rivière, un bâtiment pour les fêtes de la ville, la place seroit d'une bien plus grande étendue, et les feux bien plus éloignés du port, d'où on le verroit. On pourroit conserver le bâtiment de l'hôtel de ville tel qu'il est pour les assemblées et affaires de la ville, et pour tel autre usage que l'on voudroit.

M. le cardinal de Soubise a donné aujourd'hui des cendres au Roi en bas, suivant l'usage. Les tambours des Cent-Suisses y sont, quoique ce ne soit pas fête. On ne

chante pendan la messe que le *Miserere* en faux bourdon.

La Reine a reçu des cendres en haut à la chapelle, des mains de M. l'archevêque de Rouen.

J'appris hier par M. de Verneuil qu'il a vendu ces jours-ci le privilége de la *Gazette de France;* il m'a dit que cela valoit 8,000 livres de rentes; il l'a vendu 100,000 livres à M. le président Onillon (1), qui fut présenté hier ou avant-hier pour remercier le Roi.

Du jeudi de carême 20, *Versailles.* — La Reine va aujourd'hui à la comédie; elle a eu de la peine à s'y déterminer, disant que ce n'étoit point l'usage qu'il y eût comédie à la Cour les quatre premiers jours de carême; mais on lui a observé qu'il y en avoit eu tous les ns ledit jour, premier jeudi de carême, comme tous les autres jeudis d'hiver, et qu'il n'y avoit que la comédie italienne qui ne se jouoit point à l'ordinaire dans cette semaine, à cause que son jour est le mercredi des Cendres.

Du vendredi 21, *Versailles.* — Aujourd'hui le Roi a reçu les harangues des cours supérieures : le Parlement, M. le premier président de Maupeou portoit la parole; la chambre des comptes, c'est M. de Nicolaï premier président qui a parlé; la cour des aides, c'est M. de Blancmesnil, premier président de cette cour, qui a harangué le Roi; et la cour des monnoies, c'est M. Choppin de Gouzangré (2) qui a porté la parole. Cette après-dinée le Roi a eu les harangues du grand conseil; c'est M. Poultier qui a parlé; il préside cette année au grand conseil. Ensuite l'Université; c'est toujours le recteur qui parle; celui-ci s'appelle Amelin. La dernière de toutes les harangues étoit celle de l'Académie; elle a été faite par M. de Richelieu. Sa harangue a été courte et très-approuvée et avec raison; il a parlé le langage qui convient à un premier gentilhomme de la

(1) Onillon ou Aunillon était premier président de l'élection de Paris.
(2) Étienne-Alexandre Choppin de Gouzangré, premier président.

chambre, comblé des bontés et des grâces du Roi. Je mettrai cette harangue à la fin de ce livre, si je peux l'avoir (1). La fin a été à peu près en ces termes : « Les bouches de la Renommée publieront ce que vous avez fait, la mienne ce que vous inspirez. »

L'usage est que le secrétaire d'État de la maison du Roi aille chercher le Parlement, la chambre des comptes, la cour des aides et le grand conseil jusque dans le lieu où ils s'assemblent; la Ville, la cour des monnoies, l'Université et l'Académie seulement jusqu'à la porte de la chambre du Roi. Il les reconduit jusqu'aux mêmes lieux où il les a pris. Le Roi reçoit toutes ces visites dans sa chambre; il est assis dans son fauteuil, le dos tourné à la cheminée, et son chapeau sur sa tête; le capitaine des gardes, le grand chambellan derrière le fauteuil; M. le chancelier à la droite du fauteuil. M. le Dauphin a assisté aux harangues; il étoit à la droite du Roi, un peu en avant de M. le chancelier. Après la harangue de l'Académie, M. de Richelieu a nommé au Roi, suivant l'usage, tous les académiciens qui étoient présents. On les nomme suivant l'ancienneté de leur réception; il n'est point question d'autre rang. Il y en avoit en tout vingt-trois.

Il y aura demain huit jours que l'on jugea ici au conseil de dépêches le procès de M^me^ la duchesse de Ruffec douairière (2) contre M. le duc de Saint-Simon. Les biens de M. le duc de Saint-Simon sont estimés environ 3 millions; l'on compte qu'ils valent 180,000 livres de rentes. Ses dettes, à ce que l'on dit, sont plus considérables que son bien. L'on a formé une direction pour les créanciers. Les reprises de M^me^ la duchesse de Ruffec sur M. de Saint-

(1) On ne la trouve pas dans le manuscrit des Mémoires.

(2) Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, veuve de Philippe-Alexandre, prince de Bournonville, s'étant remariée en 1727 à Jacques-Louis de Rouvroy, duc de Ruffec, fils aîné de Louis, duc de Saint-Simon, auteur des *Mémoires*. Restée veuve en 1746, elle mourut le 21 mars 1755, dix-neuf jours après son beau-père, ne laissant de son second mariage qu'une fille.

Simon sont de 30,000 livres de rentes; pour le payement de cette somme elle a obtenu de M. de Saint-Simon une délégation, malgré laquelle elle n'a rien touché depuis quinze ou dix-huit mois, ce qui met ses affaires en si mauvais état qu'elle eut bien de la peine à trouver 3 louis, il y a quelques jours, pour venir ici. Elle représentoit cette triste situation et demandoit à être payée suivant sa délégation, au moins qu'il lui fût donné quelques sommes par provision. Ses moyens étoient que dans l'estimation des dettes de M. de Saint-Simon, on ne pouvoit en compter, dans le cas le moins favorable pour elle, qu'environ 500,000 livres antérieures à sa délégation, et dans le plus favorable, cent et tant de mille livres; que par conséquent il y avoit environ 2,500,000 livres de biens qui devoient répondre de sa délégation avant les autres créances; mais on a jugé presque tout d'une voix que les créanciers devoient se mettre peu en peine de la délégation; qu'ils ne pouvoient pas la reconnoître, et qu'elle ne devoit point empêcher leurs actions sur les biens de M. de Saint-Simon.

Du samedi 22, *Versailles.* — J'ai oublié de parler de la harangue des harangères. Elles sont dans l'usage de venir haranguer le Roi dans les occasions importantes; elles vinrent donc hier dans plusieurs carrosses de louage; elles étoient vingt-quatre. Celle qui portoit la parole est une M^me^ Renard. Elles furent présentées par M. le duc de Gesvres, comme gouverneur de la ville de Paris. Le Roi s'avança à la porte de son cabinet, du côté de la galerie; on ouvrit les deux battants de la porte de glace; M^me^ Renard demeura dans la galerie contre la porte, et ce fut là qu'elle harangua le Roi. La Reine venoit de sortir de table; elle n'avoit dans ce moment avec elle que M^mes^ d'Agénois, qui est de semaine; elle ne comptoit point avoir d'audience à donner aux harengères, et ce moment même n'est pas ordinairement celui destiné à des audiences publiques; mais celle des harengères est d'une espèce particulière. La Reine en sortant de table aperçut dans

son grand cabinet une multitude de femmes qu'elle fut étonnée d'y voir entrer, car elle ne savoit ce que c'étoit. L'instant après M. de Gesvres arriva, qui lui dit que les harengères demandoient à avoir l'honneur de la haranguer. Ce ne fut que dans le moment qu'elles sortirent de chez le Roi qu'elles prièrent M. de Gesvres de les mener chez la Reine. Comme la Reine dîne dans sa chambre, et que c'étoit dans la pièce la plus près de celle où elle avoit dîné qu'elle vouloit recevoir la harangue, ce fut dans le grand cabinet qui est avant la chambre. La Reine sortit de sa chambre, demeurant cependant en dedans de la porte dont les deux battants étoient ouverts. M^me^ Renard avec sa compagnie étoit dans le grand cabinet, un peu plus du côté de la cheminée. Cette harangue, que j'ai entendue, étoit bien composée, et fut prononcée assez distinctement. On peut croire qu'il y auroit eu quelques fautes d'énonciation à corriger. De chez la Reine M. de Gesvres les mena d'abord chez Mesdames; la harangue fut faite à la porte de la pièce où Mesdames mangent, mais en dehors de cette pièce. De chez Mesdames M. de Gesvres les mena chez M^me^ la Dauphine. M. le Dauphin y étoit; ils venoient de dîner suivant l'usage dans le grand salon qui est avant la chambre à coucher de M^me^ la Dauphine, où l'on a changé depuis quelque temps la position de la table, qui est actuellement dans le fond le plus près de la cheminée, apparemment à cause de l'estrade noire qui occupe le milieu. M. le Dauphin sortit à la porte en dehors de cette pièce, et par conséquent ce fut dans l'antichambre que M^me^ Renard harangua. La harangue finie, M. le Dauphin se retira en arrière et M^me^ la Dauphine s'avança au même endroit, car il y avoit aussi une harangue pour elle.

Comme on savoit que les harengères devoient venir haranguer le Roi, on leur avoit préparé un grand dîner au grand commun, où elles mangèrent suivant l'usage.

J'ai oublié d'observer en parlant des compagnies su-

périeures, que lorsque le premier président de chaque compagnie a fait ses révérences en se retirant, les gens du Roi s'avancent toujours pour complimenter le Roi; c'est le plus ancien qui parle et son compliment est toujours fort court.

M. de Lesseville le Clerc, ancien maître des requêtes, qui avoit été intendant de Tours, mourut il y a peu de jours à Paris; il étoit fort âgé.

Du dimanche 23, *Versailles.* — Comme je n'étois point présent aux harangues que l'on fit au Roi avant-hier matin, j'ai oublié de parler de celle des six corps de marchands de Paris; elle fut faite par un marchand mercier, qui parla à genoux, pour tous les autres corps. M. de Dreux étant malade, et M. de Brezé son fils, à qui le Roi a donné le commandement de Flandre, étant actuellement en Flandre, M. des Granges, qui a conservé l'exercice de sa charge, qu'il a vendue, comme je l'ai sûrement dit dans mes mémoires, à M. de Giseu, a été le seul qui ait assisté aux cérémonies de vendredi. Il marchoit, suivant l'usage, à la tête de chaque corps. Il entre le premier chez le Roi, à qui il fait une révérence, et se range ensuite pour laisser faire les trois révérences ordinaires. Le secrétaire d'État de la maison du Roi marche toujours à côté de celui qui harangue, auquel il donne la droite.

La harangue que je viens de marquer des corps des marchands fut dans l'œil-de-bœuf; le Roi s'avança à la porte de sa chambre pour cette harangue.

Il y a eu aujourd'hui deux présentations, M^me^ Rooth et M^me^ d'Apchon. M^me^ Rooth est grande et bien faite; son visage est assez bien. Elle est Kiery. Son père porte le titre de milord Faklem, et sa mère étoit fille de milord Dillon. M. Rooth, mari de celle qui est présentée, est Irlandois. Il est lieutenant général au service de France. M^me^ d'Ayen s'est chargée de cette présentation, vraisemblablement parce que M. d'Ayen est gouverneur de Saint-Germain, où demeure M. Rooth. Cette présentation n'a été faite qu'après

celle de Mme d'Apchon. C'est Mme de la Vallière qui a fait celle-ci comme parente (1). Mme d'Apchon est fille de M. d'Entragues qui étoit gros joueur. Ce n'est pas des d'Illiers d'Entragues. M. d'Apchon est homme de condition d'Auvergne (2). Mme d'Apchon est grande, bien faite, et a un assez joli visage. Mme de la Vallière n'a pas fait attention qu'elle ne devoit pas marcher devant celle qu'elle présentoit et ne la point nommer; elle a nommé Mme d'Apchon; en même temps, Mme de Luynes, qui étoit derrière, l'a nommée l'instant d'après. C'est le droit de la dame d'honneur, et personne qu'elle, ou la dame d'atours (3), ne doivent nommer à la Reine.

Du lundi 24, Versailles. — M. le duc de Croy fut présenté hier; il vient de Flandre, où il demeure ordinairement. Il est venu voir ici Mme de Lède sa sœur. M. le duc de Croy et M. le prince de Croy sont tous deux neveux à la mode de Bretagne de Mme la maréchale de Duras par les Bournonville.

Les voyages que le Roi fera cette année paroissent décidés : un à Marly, le 27 d'avril ou environ, pour quinze jours; un à Compiègne, vers le commencement de juin; il ne sera que d'environ six semaines; des chasses à Rambouillet, entre Marly et Compiègne; et au retour de Compiègne, Fontainebleau dans le mois d'octobre, pour revenir vers la fin de novembre comme à l'ordinaire.

Les bâtiments projetés à Compiègne sont suspendus. Le Roi veut attendre que l'état de ses finances lui permette ces dépenses extraordinaires.

M. de Favolle, aide de camp de M. le maréchal de Belle-Isle, envoyé pour rendre compte de la fin des éva-

(1) Mme de la Vallière, mère de Mme la princesse de Conty, étoit fort parente de ces d'Entragues. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Parent de MM. de Montmorin. (*Note du duc de Luynes*).

(3) La première femme de chambre ou toutes autres des femmes de la Reine nomment dans les présentations. Ordinairement ce n'est qu'à la toilette. (*Note du duc de Luynes.*)

cuations d'Italie, arriva hier; il fut présenté au Roi par M. d'Argenson; il a été aujourd'hui présenté à la Reine par M^me^ de Luynes.

M. de la Luzerne, neveu du chef de brigade des gardes du corps, et M. de Puységur ont remercié aujourd'hui; le Roi vient de leur donner à chacun l'agrément d'un régiment (1).

M. Le Nain, intendant de Languedoc, qui en arrive, a été présenté aujourd'hui.

On a appris depuis deux jours que le feu a pris à l'abbaye de la Trappe et y a fait un dommage considérable. Une partie même de l'église a été brûlée. C'est par la maison de M. de Ponac que l'incendie a commencé. M. de Ponac est homme de condition, qui est retiré depuis près de quarante ans à la Trappe. Sa santé ne lui avoit pas permis de se faire religieux; il s'est établi dans un logement tout près de l'abbaye et qui en dépend; il suit la règle autant qu'il peut, et s'occupe d'ailleurs à faire des remèdes pour les pauvres et à les distribuer. Il jouit, à ce que l'on dit, de 4 ou 5,000 livres de rentes.

Du mardi 25, *Versailles*. — M. de Montbazon, fils aîné de M. le prince de Guéméné, vient de prendre depuis environ quinze jours le nom de prince de Rohan. Ils sont les aînés de cette maison; et ce n'étoit que par considération pour M. le prince de Rohan qui vient de mourir qu'il n'avoit pas encore pris le nom.

Du mercredi 26, *Versailles*. — M^me^ de la Lande a présenté aujourd'hui M^me^ de Gouy (Rivier), sa belle-fille. Elle est grande et bien-faite. Madame la présentera ces jours-

(1) A M. de la Luzerne le régiment de Bassigny qu'avoit le chevalier de Pons; à M. de Puységur celui de Vexin qu'avoit son cousin, fils du maréchal. M. Roussel a remercié aussi pour le régiment de Santerre dont il vient d'obtenir l'agrément. C'étoit M. de Lamain qui avoit ce régiment. Il me paroît que l'on croit qu'il y aura quelques changements dans cet arrangement des trois régiments. (*Note du duc de Luynes.*)

ci comme lui étant attachée. J'ai parlé ci-dessus de cette grâce accordée par le Roi à Mme de la Lande.

Du vendredi 28, *Versailles.* — Madame a présenté aujourd'hui Mme de Gouy, comme lui étant attachée. Elle a commencé aujourd'hui à suivre Mesdames.

Il y eut avant-hier un divertissement sur le théâtre des cabinets; il est intitulé *Silvie*, pastorale héroïque, et composé d'un prologue et de trois actes. Le sujet du prologue est l'Amour, qui, n'ayant plus de traits dans son carquois vient en demander de nouveaux à Vulcain, qui ordonne sur-le-champ aux Cyclopes de travailler pour ce que désire l'Amour. Le sujet est entièrement d'imagination. C'est une nymphe de Diane poursuivie par un faune, qui en est amoureux et veut l'enlever. Elle aime Amintas, et croit que ce n'est que de l'amitié; elle est en garde contre l'amour. Amintas lui déclare sa passion. Elle l'écoute, et aussitôt se reconnoissant coupable, et que Diane va faire éclater sa fureur contre elle, elle veut se percer d'un de ses traits. Elle se blesse en effet, mais il se trouve que c'est d'un des traits que Vulcain, dans le prologue, venoit de faire forger pour le carquois de l'Amour. Les paroles de ce divertissement sont du Sr Laujon, jeune homme de dix-huit ou dix-neuf ans, et la musique du Sr Lagarde, musicien du Roi, de la chambre; les danses sont du Sr Dehesse.

Les acteurs du prologue sont :

Vulcain, M. le chevalier de Clermont.
Diane, Mme Trusson.
L'Amour, Mme de Marchais.

Les acteurs du divertissement sont :

Silvie, nymphe de Diane, Mme de Pompadour.
Amintas, chasseur, M. le duc d'Ayen.
Hilas, faune, M. le marquis de la Salle.
Daphné, nymphe de Diane, Mme de Marchais.

UN CHASSEUR, M. le vicomte de Rohan.
L'AMOUR, Mme de Marchais.

Les paroles sont fort jolies, et la musique charmante. C'est un des plus jolis divertissements que l'on ait joués jusqu'à présent dans les cabinets. Il paroît que tout le monde en est content.

MARS.

Nouvelles diverses de la Cour. — Vol au château. — La comtesse de Mortemart. — Un grand buveur. — Réforme de l'infanterie française et allemande. Détails sur la solde et sur les sergents devenus officiers. Corps des grenadiers. — Spectacle des cabinets. — La Reine obtient du Roi de se mettre sur le drap de pied, à la chapelle, sans être en grand habit. — Maladie du roi Stanislas. — Présentations. — Spectacle des cabinets et acteurs. — Mesdames à Saint-Cyr. — L'abbé de Brienne soutient sa *tentative*. — Milord Cornsbury et le spleen. — Le Prétendant quitte Avignon. — Spectacle des cabinets; pièce et acteurs. — Privilége du *Mercure*. Le maréchal de Belle-Isle à Versailles. — Mariages. — Madame Infante indisposée. Ses caméristes. — Morts. — Nouveaux ambassadeurs étrangers. — Spectacle des cabinets; la famille royale y assiste. — Nouveau maître de l'oratoire. — Gouverneur du Canada nommé. — Les Anglais lèvent le siége de Pondichéry. — Départ de MM. de Monteillano et de Carpentero, ce dernier ne trouve pas une seule jolie femme à la Cour. — Retraite de Mlle Gaussin. — Spectacle des cabinets. — Ce que c'est que *la capitation* à l'opéra. — Mort de M. de Liancourt. — Autruches présentées au Roi. — Le spectacle des cabinets plaît à Madame Infante. — Mariage. Il ne s'en fait plus la nuit. — Succession de Milord Liffort. — Présentations et mariages. — Procès gagné par l'évêque de Bayeux. — Vol à la comédie. Bonté du Dauphin. — Gouvernement et inspection donnés. — Service pour la duchesse d'Orléans. — Écrit anonyme contre le Roi. — Mort du chevalier de Villefort et de M. de Dreux. — Détails sur le commerce et les finances de la France et de l'Angleterre. — M. de Chavigny. Détails sur le roi de Portugal. — Mort de l'infante Marie Élisabeth.

Du lundi 3, *Versailles*. — Vendredi dernier le Roi n'alla point au sermon; la Reine y alla seule. Comme c'étoit la première fois qu'elle s'y étoit trouvée sans le Roi, le prédicateur, suivant l'usage, lui fit un compliment avant l'*Ave Maria*.

Avant-hier samedi, le Roi alla coucher au petit châ-

teau. S. M. en revint hier entendre la messe ici, et dîna ensuite dans ses cabinets avec tous ses enfants. Le Roi alla l'après-dînée au sermon, après quoi il revint tenir conseil d'État. Après le conseil, il alla au salut, d'où il monta dans ses carrosses pour retourner au petit château. Il revient ce soir souper au grand couvert.

Mme d'Ossun fut présentée hier. Elle est fille de M. Hocquart et sœur de Mme de Cossé. Ce fut Mme de Puisieux qui la présenta. M. le marquis d'Ossun, son mari, avoit déjà été marié deux fois; il n'a point eu d'enfants de ses deux femmes; il avoit épousé la première dans son pays, je n'en sais pas le nom; la seconde étoit fille de M. Bertin, des parties casuelles.

J'ai parlé ci-dessus du vol fait à la chapelle il y a peu de temps; le voleur se sauva si promptement, que la Reine en arrivant à la tribune trouva encore les ciseaux dont il s'étoit servi. Mercredi dernier, il y eut encore un autre vol ici. La Reine vient chez Mme de Luynes tous les soirs, presque toujours en chaise, soit pour souper ou faire collation, soit après souper les jours de grand couvert. Les porteurs de la Reine laissent sa chaise sur l'escalier, vis-à-vis la porte de Mme de Luynes, et viennent la reprendre vers minuit. Ce jour-là les porteurs trouvèrent à leur retour qu'on avoit volé le carreau de la chaise. On a fait jusqu'à ce moment des perquisitions inutiles pour découvrir ce voleur.

Du mardi 4, Versailles. — J'appris hier que le Sidobre (1), fameux médecin, est mort à Paris; il avoit environ quatre-vingts ans; il avoit été attaché à feu M. le duc de Gramont, grand-père de celui-ci.

Mme la comtesse de Mortemart est présentée aujourd'hui; elle est Rouvray, comme je l'ai dit à l'occasion de son mariage. C'est Mme la duchesse de Mortemart (Nico-

(1) Sidobre, de Montpellier, était médecin consultant du Roi.

lai) qui la présente, comme veuve de l'aîné de la maison. M^me^ la comtesse de Mortemart n'est ni petite, ni grande ; elle n'est pas jolie; on pourroit dire même qu'elle est laide ; cependant elle est bien faite, elle a un beau teint, et elle ne déplaît pas.

Le Roi parloit il y a quelques jours d'un homme qui demeuroit à Versailles auprès de la butte de Montbauron, et qui a été fort connu par plusieurs entreprises qu'il avoit faites d'ouvrages de terrasses ; il s'appeloit M. Leclercq, dit Pitre, et étoit, je crois, Suisse d'origine. Cet homme, qui étoit d'une grosseur prodigeuse, a vécu jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans; il faisoit quatre repas et buvoit dix-sept ou dix-huit bouteilles de vin par jour. Il est mort ici le 20 mars 1736.

Il paroît depuis quelques jours une ordonnance du Roi par rapport à la réforme et incorporation des régiments d'infanterie françoise; elle est datée du 10 février dernier. Les 168 bataillons d'infanterie françoise existant depuis la réforme sont réduits chacun à 13 compagnies, dont 1 de grenadiers de 45 hommes, et 12 de fusiliers de 40; en tout 525 hommes. Ces 168 bataillons formeront 80 régiments : les 12 premiers de 4 bataillons chacun; 52 de 2 bataillons, et 16 de 1 bataillon. Il y avoit 98 régiments françois en tout. Les 18 derniers, qui sont d'un bataillon chacun, sont supprimés et incorporés dans les 18 qui les précèdent, lesquels seront désormais à 2 bataillons. Les colonels et lieutenants-colonels n'auront plus de compagnie. Les colonels auront 18,000 livres d'appointements pour tout; les lieutenants-colonels 3,680 livres, outre les pensions et gratifications attachées à leurs places; les commandants de bataillons 2,440 livres. Deux drapeaux par bataillon, dont un blanc attaché à la compagnie colonelle; deux enseignes pour porter ces drapeaux avec rang de lieutenant et 270 livres par an d'appointements. Tous les lieutenants existant dans les régiments sont réformés, excepté ceux qu'il sera nécessaire de garder pour

mettre un second officier aux compagnies de fusiliers où il n'y aura pas de capitaine en second. Tous les lieutenants de grenadiers seront aussi conservés et ne pourront être remplacés par des capitaines en second. Les sergents devenus officiers qui auront fait une campagne en cette qualité seront conservés lieutenants réformés à la suite des régiments avec 15 sols par jour (1). Les lieutenants, enseignes ou lieutenants en second sont renvoyés dans leur province sans appointements, excepté ceux dont les lettres sont antérieures au 1er janvier 1744; en ce cas ils seront lieutenants réformés dans leurs provinces avec 150 livres d'appointements. Les capitaines réformés qui ne pourront être employés capitaines en second faisant la fonction de lieutenants, auront 42 sols par jour. Il sera formé un corps composé des grenadiers des régiments et bataillons réformés; ce corps sera commandé successivement par les colonels et lieutenants-colonels desdits régiments sous le commandement en chef et l'inspection d'un officier général que le Roi nommera.

RÉGIMENTS SUPPRIMÉS.	RÉGIMENTS DANS LESQUELS ILS DOIVENT ÊTRE INCORPORÉS POUR Y FORMER DES SECONDS BATAILLONS.
Bassigny.	Royal-Comtois.
Beaujolois.	Trainel.
Ponthieu.	Provence.
D'Escars.	Laval.
Fleury.	Rochefort.
La Tour d'Auvergne.	Nice.
Blaisois.	Guyenne.
Gâtinois.	Lorraine.
Auxerrois.	Flandre.
Agénois.	Berry.
Santerre.	Béarn.
Des Landes.	Hainaut.

(1) Ce n'est qu'à la veille de la Révolution qu'on a enlevé aux sergents le droit d'obtenir l'épaulette; une ordonnance de Louis XVI exigea quatre quartiers de noblesse pour devenir officier.

Il paroît aussi depuis peu une ordonnance du Roi pour une réforme dans quelques régiments de l'infanterie allemande; elle est datée du 1er février dernier. Je rapporterai seulement le 1er article, qui contient tout l'essentiel de cette ordonnance.

Les régiments de Saxe, La Marck, Royal-Suédois et Lowendal, qui sont chacun de 3 bataillons, seront réduits à 2, et celui de Nassau-Saarbruck à 1 bataillon, au lieu de 2 à quoi il est actuellement; et à cet effet il sera retranché de chacun desdits régiments 1 bataillon de 600 hommes, faisant 8 compagnies de 75 hommes.

Du mercredi 5, Versailles. — On joue aujourd'hui dans les cabinets le même opéra de *Silvie* qu'on y avoit représenté la semaine dernière. La Reine y va, M. le Dauphin, Mme la Dauphine, Madame Infante et Mesdames.

La Reine ne va jamais à la chapelle sur le drap de pied lorsqu'elle n'est pas en grand habit (1), lors même que le Roi n'y est pas. Elle a représenté aujourd'hui au Roi que tous ses enfants venant souvent à la messe avec elle et ne pouvant point se mettre dans la grande travée, lorsqu'elle est dans sa petite niche, ils étoient obligés d'aller entendre la messe dans différentes chapelles, ce qui pouvoit s'éviter si le Roi lui permettoit en son absence de se mettre sur le drap de pied dans la grande tribune sans être en grand habit. Le Roi l'a trouvé bon; ainsi la Reine dorénavant, quoiqu'en robe de chambre, se mettra sur le drap de pied en haut.

Du vendredi 7, Versailles. — La Reine entendit hier la messe et le salut, dans la grande tribune, sur le drap de pied sans être habillée.

---

(1) La Reine dit que ce n'est point la règle ni l'étiquette de ne se mettre dans la tribune sur le drap de pied qu'en grand habit; que cette règle n'est que pour la chapelle en bas; de même qu'à la comédie la Reine va en robe de chambre dans sa loge et qu'elle avoit eu tort de ne s'y être pas mise jusqu'à présent; à la tribune elle n'est point censée être en représentation. (*Note du duc de Luynes.*)

J'ai parlé ci-dessus de l'opéra qui fut joué avant-hier dans les cabinets. Ce même jour mercredi il y eut comédie italienne sur le théâtre ordinaire. L'infante Isabelle y étoit.

La Reine eut hier des nouvelles du roi son père qui l'inquiétèrent beaucoup. M. de Puisieux avoit reçu une lettre, du 3, de M. de Lucé, qui est chargé des affaires de France à Lunéville; il est frère de M. de la Galaisière. M. de Lucé mandoit que, la nuit du 2 au 3, le roi de Pologne avoit eu une grande colique, à Inville, avec une rétention d'urine; qu'on en avoit été extrêmement inquiet, mais que ces inquiétudes étoient entièrement passées et qu'il n'en restoit plus que les impressions de la douleur. Il y avoit une autre lettre de M. de Lucé, écrite six heures après, où il étoit marqué que l'impression de la douleur étoit passée. M. de Puisieux alla chez la Reine, et lui dit que le roi de Pologne avoit eu une colique, mais qu'il en étoit guéri. A ce mot du roi de Pologne, la Reine crut que c'étoit le père de M^me^ la Dauphine; mais lorsqu'elle sut que c'étoit de Lunéville que venoit la nouvelle, sa vivacité et sa sensibilité la mirent dans une agitation extrême, faisant plus d'attention à la maladie qu'à la guérison. M. de Puisieux lui donna à lire les deux lettres pour la rassurer; malgré cela la Reine jugea à propos de faire partir sur-le-champ M. de Saint-Cloud, son écuyer ordinaire, et d'envoyer en même temps un piqueur de son écurie pour en avoir des nouvelles plus pomptement. Madame Infante y envoya aussi M. de la Vera, un de ses majordomes, et Mesdames ont fait partir M. Dalard, écuyer de M^me^ Adélaïde. La Reine a reçu ce matin une lettre de la main du roi son père qui l'a entièrement tranquillisée; la colique a été violente, et ce sont les douleurs qui ont donné occasion à la rétention d'urine. C'étoit une espèce d'indigestion, mais qui n'a eu aucunes suites fâcheuses et qui a été guérie par les remèdes ordinaires.

M^me^ la maréchale de la Mothe présente aujourd'hui

Mme Turpin (Lusignan). M. le maréchal de la Mothe est parent des MM. Sensé-Turpin. Mme Turpin n'est pas fort grande, elle est bien faite et n'est pas jolie.

Du samedi 8, *Versailles.* — Mme d'Agénois, qui entre de semaine demain, est arrivée ici ce soir. Elle est en grand deuil de sa belle-mère, Mme de Moron. M. de Moron, père de Mlle de Plelo, avoit épousé en secondes noces cette femme-ci, qui n'étoit rien et dont il a eu plusieurs enfants. Elle s'est jetée par la fenêtre.

Du dimanche 9, *Versailles.* — Mme de la Rivière vient de présenter sa seconde fille Mme de Lusignan; elle est plus grande que sa belle-sœur Mme de la Rivière; elle est bien faite et a une figure agréable.

Du mardi 11, *Versailles.* — Il y eut hier lundi opéra dans les cabinets. On y joua l'acte de *la Terre* du ballet des Éléments de Vertumne et Pomone; celui de *Tibulle* des Fêtes grecques et romaines, et celui nommé *Zélie*, dont les paroles sont de M. de Cury, et la musique de M. Ferrand. Quoique j'aie déjà parlé de ces trois actes dans le temps qu'ils ont été joués, je crois devoir répéter encore ici le nom des auteurs et acteurs. Les *Éléments* sont, comme l'on sait, de M. Roy pour les paroles, et de M. Destouches pour la musique. Les acteurs sont : POMONE, Mme la marquise de Pompadour; VERTUMNE, M. le vicomte de Rohan; PAN, M. le chevalier de Clermont; et UNE BERGÈRE, Mme de Marchais.

Les *Fêtes grecques et romaines* sont du Sr Fuselier; la musique, du Sr Collin de Blamont.

Les acteurs sont : DÉLIE, Mme la duchesse de Brancas; PLAUTINE, suivante de Délie, Mme de Marchais; TIBULLE, M. le chevalier de Clermont.

Celui de M. Ferrand.

Les acteurs sont : ZÉLIE, nymphe de Diane, Mme la marquise de Pompadour; LIMPHÉE, *Sylvain*, M. le duc d'Ayen; L'AMOUR, Mme de Marchais.

La Reine alla au spectacle d'hier; M. le Dauphin,

M^me^ la Dauphine, Madame Infante et Mesdames y étoient aussi.

Mesdames avoient été, au sortir de leur dîner, à Saint-Cyr, et revinrent pour l'opéra.

Du mercredi 12, *Versailles.* — Aujourd'hui M. l'abbé de Saint-Hubert a fait sa révérence au Roi; il s'en retourne dans son abbaye; il y a sept ans qu'il n'y a été, à cause de la guerre.

M. Blondel a été présenté au Roi; il va à Vienne chargé des affaires de France en attendant qu'il y ait un ambassadeur de nommé.

Il est certain que M. le duc de Richemond, qui devoit venir ici en qualité d'ambassadeur d'Angleterre, n'y viendra point

Du jeudi 13, *Versailles.* — M. l'abbé de Brienne soutint hier en Sorbonne sa première thèse publique; c'est ce que l'on appelle *la tentative.* Ce fut M. l'évêque de Chartres (Fleury) qui y présida. Il paroît que l'on a été très-content de M. l'abbé de Brienne. Il a été élevé dans le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet; il en étoit sorti après avoir fait son temps; il y est rentré depuis quatre mois pour prendre l'ordre de sous-diacre. Il est actuellement l'aîné des deux fils qui restent à M^me^ de Brienne, l'aîné ayant été tué dans le temps, comme je l'ai dit, à l'affaire de M. le chevalier de Belle-Isle.

Je n'ai point encore parlé d'un seigneur anglois qui est ici depuis quelque temps; il s'appelle milord Cornsbury. Il est petit-fils ou arrière-petit-fils de milord Clarendon; c'est un jeune homme, grand, bien fait, le nez un peu long, et qui n'a pas une figure désagréable; il paroît être aimable, avoir de l'esprit et le ton de la bonne compagnie. On dit qu'il a eu de grandes passions dans le cœur, et qu'il est venu ici pour se faire guérir d'une maladie que les Anglois appellent le *spline.*

On sait très-positivement que le Prétendant est parti la nuit du lundi au mardi de la première semaine de ca-

rême. On ignore s'il est allé à Rome, à Boulogne ou à Fribourg. On croit que le vice-légat lui a fait entendre qu'il ne pouvoit rester dans l'état d'Avignon.

Il y a eu aujourd'hui opéra sur le théâtre des petits appartements. C'est un divertissement nouveau intitulé *le Prince de Noisy*. La musique est des S^rs Rebel et Francœur, et les paroles du S^r de la Bruère. Celui-ci est un jeune homme, qui a beaucoup d'esprit et un grand talent pour ces sortes d'ouvrages; il s'est appliqué à l'histoire; l'on dit que ses succès sont moins brillants. Il étoit fort attaché à M. le comte de Clermont et à M. de Nivernois; il est actuellement à Rome avec M. de Nivernois. Malgré ce voyage il a conservé toujours le privilége qui lui a été accordé pour faire *le Mercure*. Le privilége du *Mercure* vaut environ 8,000 livres par an. Ils sont deux qui ont ce privilége et qui par conséquent partagent le profit par moitié. Sur le total du revenu, M. de Maurepas a fait accorder une pension de 2,000 livres au S^r Cahusac, qui a fait plusieurs ouvrages en vers connus et estimés. Le S^r de la Bruère a laissé ici un commis qui continue à faire *le Mercure*.

Le divertissement *du Prince de Noisy* est un ballet héroïque, dont le sujet est tiré d'un conte d'Hamilton, que tout le monde connoît, appelé *le Bélier*. On peut dire, pour parler plus juste, que ce sont les noms que l'on en a tirés plutôt que le sujet. En effet les personnages sont les mêmes que dans *le Bélier*. Il y a un druide : M. le duc d'Ayen devoit chanter ce rôle, mais il l'a cédé à M. le chevalier de Clermont. La fille du druide est Alie, représentée par M^me de Marchais. Le prince de Noisy, qui est le rôle le plus difficile, le plus brillant et le plus souvent sur le théâtre, c'est M^me de Pompadour. Il y a un géant qui s'appelle Moulineau, comme dans le conte du *Bélier*, et c'est M. de la Salle qui chante ce rôle. Mais il y a dans le ballet un grand prêtre ordonnateur des jeux, qui n'est pas dans le conte; c'est M. le vicomte de Rohan

qui fait ce personnage. Outre cela, dans le conte, c'est sous la figure du bélier qu'est caché le prince de Noisy, et le petit Poinçon est le confident du druide et le gardien de ses trésors et de ses secrets. D'ailleurs un des principaux personnages du conte est la Mère aux gaînes. Il y a un couteau enchanté, un hibou, etc. Ici, il n'est question de rien de tout cela, excepté le petit Poinçon. On ne pouvoit pas faire paroître un bélier sur le théâtre; on a donc supposé que le petit Poinçon étoit le prince de Noisy. Poinçon aime Alie; Alie l'aime réciproquement, avec la plus grande passion. Le géant Moulineau est aussi fort amoureux d'Alie; il apprend à Poinçon que l'oracle a déclaré que le cœur d'Alie étoit sensible, mais que c'étoit pour le prince de Noisy. Le géant est furieux de l'indifférence et même des mépris d'Alie; Poinçon, qui aime tendrement et de bonne foi, et qui ne se connoît pas lui-même, est dans l'affliction la plus grande; il se plaint à Alie de la manière la plus touchante. Alie a beau lui protester qu'elle n'aime uniquement que lui, il oppose toujours à cette déclaration la décision de l'oracle, qu'il regarde comme infaillible. Le temple de la Vérité paroît, ce qui fait une belle décoration. Poinçon veut l'aller consulter en présence d'Alie. Alie est blessée que son amant n'ait pas assez de confiance à son amour et qu'il veuille chercher à connoître son cœur par la décision de l'oracle. Poinçon lui dit qu'elle ne doit pas craindre cette décision si elle est aussi assurée de ses sentiments; enfin Alie, qui est de la simplicité la plus ingénue, se détermine à consulter elle-même l'oracle. L'oracle prononce ces mots terribles pour le pauvre Poinçon :

L'amant qu'Alie a choisi
Est le prince de Noisy.

Alie est constante et fidèle; elle continue à protester à Poinçon que l'oracle est menteur, et qu'elle n'aime que lui. Il est aisé de sentir que ces sentiments exprimés de

part et d'autre de la manière la plus tendre font un spectacle touchant. Poinçon se laisse persuader par les protestations d'Alie; alors le druide arrive, et déclare que Poinçon est le prince de Noisy. On voit paroître peu de temps après un palais magnifique, qui fait une décoration admirable. Dans ce palais est un trône pour Poinçon et Alie. J'oubliois de marquer que le temple consulté par les deux amants s'appelle le temple de vérité; c'est dans un vestibule du palais de Moulineau. Ce que je viens d'expliquer est dans le troisième et dernier acte. Il y a dans le second une autre décoration digne d'être remarquée. Au lieu que dans le conte le géant, en combattant contre le prince de Noisy sur le pont que le bélier avoit construit pour attaquer le druide et enlever sa fille, périt en tombant dans la rivière avec son grand cheval, ici c'est Poinçon qui tue le géant. On voit paroître des guirlandes de fleurs qui descendent du haut du théâtre en bas, et qui sont entremêlées avec beaucoup d'art et en dansant; elles ont la vertu d'endormir le géant, et c'est pendant qu'il dort que Poinçon le tue avec un glaive sacré, dont le couteau de la Mère aux gaines a donné l'idée. Il y a aussi dans le premier acte la fête du gui sacré, que les druides détachent avec respect et qu'ils adorent. On voit que tout cela n'est pas le conte du *Bélier;* mais le sujet qu'on a pris pour cette pièce donne occasion à beaucoup de danses, qui sont très-bien imaginées et exécutées dans la plus grande perfection. Le rôle de M^me^ de Pompadour est très-fatigant, mais il n'y en a point qu'elle joue mieux que celui-ci. La musique est fort agréable et dans le goût françois.

Du samedi 15, *Versailles.* — Avant-hier, M. le maréchal de Belle-Isle arriva ici, après dix mois d'absence. Pendant ce temps il a presque toujours été à Nice, et n'est parti qu'après que toutes les évacuations ont été faites et après avoir donné tous les ordres nécessaires pour les troupes. Un des principaux ouvrages qu'il a faits pendant son com-

mandement a été la réunion et la conciliation des esprits entre les Espagnols et les François, qui ne pouvoient pas se souffrir auparavant; les deux nations ont vécu avec tranquillité, politesse et amitié; leur séparation s'est faite de la manière la plus tendre et la plus sincère, depuis M. de la Mina jusqu'au dernier soldat. M. de la Mina a toujours estimé M. de Belle-Isle, parce qu'on ne peut penser autrement; mais comme les désirs et volontés de ce général espagnol sont d'une grande vivacité et difficiles à satisfaire, il a fallu de la patience, de la douceur et de la complaisance. M. de Belle-Isle s'est prêté à tout, et le roi d'Espagne en a été si content qu'il a écrit une lettre à M. de Belle-Isle de sa main pour l'en remercier.

Hier M. le duc de Sully et son neveu M. d'Henrichemont, M. le duc de Béthune et M. le maréchal de Belle-Isle firent signer le contrat de mariage de M. de Béthune, frère de père (1) de Mme la maréchale de Belle-Isle, avec la fille de M. de Thiers (Crozat); le mariage doit se faire mercredi prochain.

Hier, M. de Bérenger, lieutenant général et chevalier de l'Ordre, demanda l'agrément du Roi pour sa fille avec M. de Saucourt (Boisfrand), dont la mère est Feuquières. C'est un frère de celui qui a épousé Mlle de Béthune; il a 45,000 livres de rentes; il est âgé de vingt et un ans. Il a encore un autre frère, qui ne veut point se marier. La fille de M. de Bérenger a seize ou dix-sept ans.

Le Roi partit hier pour Choisy, d'où il doit revenir lundi.

---

(1) Ils sont tous deux enfants de feu M. de Béthune que l'on appeloit *le cosaque* ou *Béthune-Pologne*, lequel avoit eu de sa seconde femme (Mlle de Gesvres) deux garçons et une fille. Il y eut un des garçons tué sur mer, il y a quelques années. La fille est Mme de Saucourt. M. de Thiers est un des fils de M. Crozat. Sa femme est La Vallée-Montmorency. Son frère aîné s'appelle M. du Châtel, dont la femme est Gouffier, mère de Mme la marquise de Gontaut, morte en couche, qui a laissé un fils. MM. Crozat ont encore un autre frère, qu'on appelle M. de Tunis, qui a épousé une Amelot. (*Note du duc de Luynes.*)

Mercredi et samedi il y aura encore le même ballet dont j'ai fait le détail ci-dessus, et ce sera la fin de ces spectacles jusqu'à l'hiver prochain.

Madame Infante est incommodée d'une fluxion depuis deux ou trois jours; la Reine y descend tous les jours en sortant de la messe. Mesdames vont dîner avec Madame Infante, et elles y vont encore lorsque le jeu de la Reine commence.

J'ai dit ci-dessus que Madame Infante n'a amené ici que trois camériſtes. Il n'est pas encore décidé si elle prendra ici des camériſtes ou des femmes de chambre. M^me^ de Lède disoit aujourd'hui à M^me^ de Luynes que l'on ne prend les camériſtes que dans la noblesse; qu'il s'en trouve même quelquefois qui sont filles de grande condition; que leur état est d'avoir 10 écus par mois, un plat tous les jours, et outre cela 3 livres 15 sols par jour. Si elles ne veulent pas se marier, elles restent camériſtes toute leur vie. Autrefois, lorsqu'elles se marioient, on donnoit quelques emplois à ceux qu'elles épousoient; mais comme cet usage donnoit occasion à des plaintes de la part de ceux qui croyoient mériter la préférence pour ces grâces, on ne les accorde plus. On donne 1,500 livres de pension à la camériſte qui se marie, et même 2,000 livres quand on veut la bien traiter.

Les dames du palais en Espagne étoient autrefois toutes filles. Il y avoit outre cela des *signora d'honor* qui étoient toutes veuves. Celles-ci étoient femmes de condition, quoiqu'elles ne passassent qu'après les dames du palais. Comme elles étoient d'un état différent du leur et qu'elles quittoient dès qu'elles se marioient, elles souffroient sans peine cette préférence; mais depuis que le dernier roi d'Espagne, Philippe V, a supprimé cet usage et que les dames du palais ont été toutes mariées, les femmes de condition n'ont plus voulu être *Signora d'honor*.

Du mardi 18, *Versailles*. — Le Roi revint hier de Choisy; il devoit aller aujourd'hui à la chasse du vol, mais la

partie a été remise, ce qui arrive souvent pour cette chasse.

Mme la marquise de Seignelay mourut avant-hier, à Paris; elle avoit environ soixante ans. Elle est Furstemberg. Sa sœur avoit été la première femme de M. d'Isenghien, aujourd'hui maréchal de france. Mme de Seignelay étoit mère de feu Mme de Luxembourg, qui a laissé un fils et une fille; la fille est Mme de Robecque.

On apprit hier la mort de milord Liffort. Il est mort le 8 de ce mois, à Londres; il avoit quatre-vingt ou quatre-vingt-un ans; il étoit frère de feu M. le comte de Roucy (1), de M. de Blanzac (2), de M. le marquis de la Rochefoucauld (3) et de M. le chevalier de Roye (4). MM. de la Rochefoucauld ont hérité du nom et des biens de la maison de Roye, par le mariage d'un de leurs auteurs, François, troisième comte de la Rochefaucauld, qui avoit épousé en secondes noces la fille de Charles Ier du nom de Roucy, seigneur de Roye. Ce seigneur de Roye, de sa femme Madeleine Mailly, sœur du seigneur de Conty et d'Éléonor de Montmorency, ne laissa que deux filles, dont l'aînée épousa le prince de Condé et mourut en 1564, et l'autre épousa M. de la Rochefoucauld. Ce Charles Ier comte de Roucy mourut en 1552.

Mlle Pellissier mourut hier, à Paris, âgée de quarante ans; elle avoit été longtemps à l'opéra.

---

(1) Qui avoit épousé une Arpajon, morte en 1716, dont il a eu M. le comte de Roye, père de Mmes d'Ancenis et de Biron, mort le 25 février 1725; un autre fils, mort en 1711; et M. le cardinal de la Rochefoucauld d'aujourd'hui. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Qui avoit épousé, en 1691, une Rochefort, veuve de M. le marquis de Nangis, dont il a eu M. le duc d'Estissac d'aujourd'hui et Mme de Tonnerre. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Qui a épousé Mlle du Cassé, dont il a eu feu M. le duc d'Anville, dont j'ai marqué la mort ci-dessus. (*Note du duc de Luynes.*)

(4) Qui prit le nom de marquis de la Rochefoucauld en épousant Mlle Prondre. De ce mariage il n'y a eu qu'une fille, qui a épousé M. de Midelbourg, frère de M. d'Isenghien. (*Note du duc de Luynes.*)

J'ai appris aujourd'hui la mort de M. de Cotte, contrôleur des bâtiments de Fontainebleau ; il avoit cette place depuis longtemps et étoit âgé de plus de quatre-vingts ans. Il avoit servi et avoit la croix de chevalier de Saint-Louis. Il avoit la place d'architecte ordinaire à laquelle place il y a 2,000 livres de pension attachées. Cette charge et la pension vont de droit au plus ancien contrôleur des bâtiments, qui est actuellement M. de Lassurance, contrôleur de Marly.

Du mardi 18, *Versailles*. — M. d'York est venu ici aujourd'hui. Il est fils du grand chancelier d'Angleterre. Il paroît avoir environ trente ans ; il est d'une figure assez agréable. Il est chargé ici des affaires d'Angleterre jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur qui sera nommé.

On a appris aujourd'hui la mort de M^me^ de Harlay (Coëtjanval) ; elle avoit environ quatre-vingts ans ; elle est morte à Paris, dans une maison qui est dans l'enceinte de Belle-Chasse, et appartient à cette communauté. Cette maison a été achetée à vie par M^me^ la duchesse de Mortemart (Colbert), qui depuis plusieurs années s'est retirée dans la maison des filles de Sainte-Marie, à Saint-Denis, où elle a une fille religieuse. M^me^ de Mortemart est extrêmement âgée, aveugle depuis quelques années, et actuellement en enfance. Elle avoit loué cette maison à M^me^ de Harlay. M^me^ de Harlay étoit mère de M^me^ la maréchale de Montmorency et grande mère de M. le prince de Tingry, de M. le comte de Montmorency, de M^me^ la comtesse de Tresmes et de M^me^ la duchesse d'Havré. Elle étoit dans une grande piété depuis longtemps. M. d'Harlay, son mari, fils du premier président (1), est mort le 23 juillet 1717, âgé de quarante-neuf ans.

---

(1) Le premier président de Harlay eut cette charge en 1689, s'en démit en 1707, et mourut le 23 juillet 1712, âgé de soixante-treize ans. Son fils, conseiller d'État, père de M^me^ la maréchale de Montmorency, avoit épousé, le 2 février 1683, M^lle^ de Coëtjanval, héritière de Bretagne.

M. de Harlay de Cely, mort intendant de Paris, en 1739, 27 novembre.

On sait trois ambassadeurs nommés pour venir en France. M. Pignatelli, de Madrid ; il est lieutenant général au service d'Espagne. Il a servi avec distinction.

M. de Saint-Germain, de Turin, et milord Albermale, de Londres : il est beau-frère du duc de Cumberland et lieutenant général.

On a appris aussi la mort du fils unique de M. de Rothelin, âgé de huit ans. M^me^ de Rothelin, sa mère, étoit, comme l'on sait, la veuve de M. du Palais. Elle est Pont-Saint-Pierre.

Du mercredi 19, *Versailles.* — M. de Valory a pris congé aujourd'hui. Il s'en retourne à Berlin, où il étoit depuis longtemps ministre du Roi. Il n'étoit venu ici que par congé.

On a appris aujourd'hui la mort de M. de Thianges. Il est mort en Auvergne. Il avoit plus de quatre-vingts ans. Il étoit frère aîné du chevalier de Thianges, ci-devant grand veneur du roi de Pologne à Lunéville, qui avoit passé pour le roi Stanislas sur l'escadre commandée par feu le chevalier de Luynes dans le temps de l'élection de Pologne. Ce M. de Thianges qui vient de mourir a ici actuellement un neveu qui est jeune et marié depuis peu,

---

étoit cousin issu de germain du mari de M^me^ de Harlay qui vient de mourir.

Christophe de Harl y, qui a fait la branche des Cely, fut nommé chevalier de l'Ordre en 1612 par Louis XIII. Mais après avoir fait ses preuves, il mourut en 1615, sans avoir reçu le collier.

M. l'archevêque de Paris, mort en 1695, étoit aussi Harlay, mais de la branche de Champvallon. Cette branche vient de celle de Cezy. Le premier des Champvallon s'appeloit Jacques, mort le 3 avril 1630 ; il étoit troisième fils de Louis de Harlay-Cezy.

Louis de Harlay, qui a fait la branche de Cezy, étoit quatrième fils de Louis de Harlay, seigneur de Beaumont, mort en 1544. Le premier président de Harlay etoit le cinquième descendant en ligne directe de Louis, mort en 1544.

M. l'archevêque de Paris (Harlay Champvallon) avoit été archevêque de Rouen a vingt six ans ; il fut nommé archevêque de Paris en 1671, a la mort de M. de Perefixe Il étoit commandeur des Ordres et avoit eu la nomination de S M. pour le chapeau. C'est en faveur de ce prélat que le Roi érigea Saint-Cloud en duché-pairie pour être uni à perpétuité a l'archevêché de Paris. (*Note du duc de Luynes.*)

et qui fut fait chambellan du roi Stanislas lorsque son oncle se démit de sa place de grand veneur en faveur de M. de Ligneville, qui l'est présentement.

Il y a eu aujourd'hui opéra sur le théâtre des petits cabinets. C'est le même opéra qu'on joua la dernière fois, et on le jouera encore samedi prochain. La Reine y alla, M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames Adélaïde et Victoire. Madame Infante est incommodée d'une fluxion depuis quelques jours.

Du vendredi 21, *Versailles.* — Nous avons eu ici aujourd'hui un nouveau maître de l'oratoire (1). Il est comte de Lyon. Il y a dix ou douze jours que le Roi lui a donné cette place, qui est honorable, donne les entrées de la chambre et vaut environ 4,000 livres de rentes, et n'a aucunes fonctions. Il s'appelle l'abbé ou plutôt le comte de Bouillé. Il achète cette charge d'un M. d'Hunolstein, Liégeois, qui n'a jamais paru ici, et qui avoit acheté de M. l'abbé d'Oppède, lequel l'avoit eue pour 40,000 livres à la mort de l'abbé du Vigean, et l'avoit vendue 80.

M. de la Jonquière, ancien officier de marine, prit congé hier. Il est nommé pour aller au Canada en qualité de gouverneur. Cette place n'avoit point été remplie depuis que M. de Beauharnois en est revenu.

Le Roi eut hier par M. de Puisieux des nouvelles d'Angleterre, par lesquelles on apprend que les Anglois ont été obligés de lever le siége de Pondichéry (2), après y avoir perdu environ 1,000 hommes, tant par notre feu que par les maladies. Ils ont, avant que de se retirer, fait sauter un petit fort dont ils s'étoient rendus maîtres. M. de Maurepas n'a point encore eu des nouvelles de cet événement, dont je marquerai plus de détails lorsqu'on en sera instruit.

---

(1) De l'oratoire du Roi.

(2) Ils y arrivèrent le 9 août 1748, commencèrent à l'attaquer le 29 du même mois, et furent obligés de se rembarquer le 17 octobre.

On sut enfin hier la destination des régiments. Il y a longtemps qu'on l'attendoit (1).

J'ai toujours oublié de marquer que M. de Monteilliano, majordome major de Madame Infante, est parti il y a environ quinze jours pour retourner en Espagne. Dans le peu de temps qu'il a paru ici, il s'est contenté de donner la main à Madame Infante, mais il n'a été chez personne. Il s'est fait une écorchure à la jambe; il a gardé sa chambre et même je crois son lit. Personne ne l'a vu, et il n'a rien eu de plus pressé que de retourner en Espagne.

M. de Carpentero, ministre de l'infant don Philippe, dont j'ai parlé dans le temps de l'arrivée de l'Infante, a fait à peu près comme M. de Monteilliano; il logeoit ici à ma porte, dans l'appartement de feu M. le prince de Rohan, qui est aujourd'hui à M. le prince de Soubise. Il n'a vu personne, et est parti pour aller joindre l'Infant. On prétend qu'il aime fort les femmes, mais il n'en a point trouvé ici à la Cour qui lui parût mériter d'être regardée avec attention, ni Mme de Flavacourt (Mailly), ni Mme de la Vallière (Uzès), ni Mme de Pompadour (peut-être ne l'a-t-il seulement pas vue); enfin, il n'a trouvé que Mme de Forcalquier qui lui ait paru assez jolie; elle l'est en effet.

Du samedi 22, *Versailles*. — Avant-hier, le Roi alla dîner à l'Ermitage; il n'y eut point de grand couvert. Hier le Roi retourna à l'Ermitage, y fit collation, s'y promena et revint au sermon.

On sait depuis quelques jours que Mlle Gaussin, comédienne illustre dans sa profession, quitte le théâtre: elle épouse un notaire.

---

(1) Par cette promotion le Roi donnait

13 régiments d'infanterie,
11 — de cavalerie,
2 — de dragons,

et nommait 16 colonels pour servir au corps des grenadiers de France.

Aujourd'hui, il y a eu encore opéra sur le théâtre des cabinets. C'est ce qu'on appelle la capitation, comme à l'opéra de Paris, où la dernière représentation, avant la semaine de la Passion, est destinée à payer la capitation. La Reine, M. le Dauphin, Mme la Dauphine, Mesdames Adélaïde et Victoire y ont été. Madame Infante a une fluxion depuis quelques jours, et Madame ne sort point, pour la même incommodité. On a exécuté aujourd'hui le même divertissement du *Prince de Noisy* des deux dernières représentations. La musique, les paroles et les décorations méritent bien d'être vues et entendues plusieurs fois.

On a appris aujourd'hui la mort de M. de Liancourt; il est mort à Liancourt, d'où il ne sortoit point depuis longtemps; il étoit dans sa quatre-vingt-cinquième année. Il étoit frère de feu M. de la Rochefoucauld, qui a été grand veneur, mais fort peu de temps. Il étoit oncle de celui-ci.

Du dimanche 23, *Versailles.* — J'ai toujours oublié de marquer que l'on présenta au Roi il y a quelques jours, dans le salon d'Hercule, deux jeunes autruches destinées pour la Ménagerie; on en avoit amené trois d'Égypte, il en est mort une en chemin.

J'ai aussi oublié de marquer que madame d'Esquelbeck fut présentée hier par Mme de Maulde (Conflans), qui est la plus proche parente qu'ait ici son mari. Mme d'Esquelbeck, qui a quinze ans, est assez grande et d'une assez jolie figure; elle est fille de M. de Sourches, grand prévôt, et de sa première femme, Mlle de Biron. M. de Sourches a encore quatre filles de cette première femme, et de la seconde (Maillebois) trois garçons et une fille.

J'ai marqué l'opéra d'hier dans les cabinets. L'infante Isabelle y étoit; elle regarda le spectacle avec beaucoup d'attention. La Reine lui demanda comment elle le trouvoit; elle lui dit: « Fort bien. » C'est le terme ordinaire dont elle se sert, et qu'elle applique même à tout ce qui

lui plaît davantage. Feu Mme la Dauphine (Marie-Thérèse) se servoit souvent de la même expression ; elle est apparemment plus conforme au langage espagnol.

Le mariage de M. de Béthune avec Mlle de Thiers fut fait mercredi dernier à Paris, chez M. de Thiers.

Tous les mariages se font présentement à midi ; M. l'archevêque ne veut point donner de permission de marier la nuit.

J'ai parlé ci-dessus de milord Liffort. Il sortit de France avec ses deux sœurs en 1685, à la révocation de l'édit de Nantes, et passa en Angleterre, mais ce fut avec permission du Roi ; aussi leurs biens ne furent point confisqués. MM. de la Rochefoucauld ayant voulu trouver la preuve que cette permission avoit été donnée firent différentes recherches inutilement. Cependant ils trouvèrent un partage fait dans leur maison en 1710 ; partage revêtu des formes les plus authentiques et fait en vertu de lettres patentes. Ces lettres patentes disent positivement que milord Liffort et ses deux sœurs étoient sortis de France avec permission du Roi pour passer en Angleterre. En conséquence Louis XIV permet par lesdites lettres que les fonds de terre et biens à eux appartenant leur soient et demeurent conservés pour leur être rendus s'ils revenoient en France, et que lesdits biens soient administrés par MM. de Roye (la Rochefoucauld), qui pourront même, disent lesdites lettres, faire les revenus leurs, c'est-à-dire en user et en disposer à leur profit. Ces biens étoient donc régis sans être partagés, et quoiqu'il fût bien recommandé à MM. de Roye (la Rochefoucauld) de n'en point envoyer l'argent en Angleterre, ils y envoyoient tous les ans régulièrement les revenus desdits biens ; et même depuis la mort des deux sœurs de milord Liffort, qui sont mortes protestantes en Angleterre, ils lui faisoient tenir la même somme qu'il avoit coutume de toucher pour lui et ses deux sœurs. Ces biens, dont le fonds peut être d'environ 200,000 livres, n'étoient

point partagés, comme je l'ai déjà dit. M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, proposa il y a quelques années (c'est de lui que je tiens tout ce détail) que l'on fît un partage conditionnel entre les héritiers, afin que tout se trouvât réglé lorsque milord Liffort viendroit à mourir. Cette proposition regardoit les héritiers de M. le comte de Roucy, qui sont d'une part M. le cardinal de la Rochefoucauld et Mmes d'Ancenis et de Biron, M. le duc d'Estissac comme fils de M. de Blanzac, M. le duc d'Anville, qui je crois n'étoit pas encore mort alors, et qui étoit fils de M. le marquis de Roye, enfin Mme de Midelbourg comme fille de M. de la Rochefoucauld ci-devant chevalier de Roye. La proposition fut unanimement acceptée, et M. Gilbert de Voisins prié par toute la famille, dont il est ami depuis longtemps, de vouloir bien se charger de faire faire ce partage sous ses yeux. La plus grande difficulté fut de lui trouver les éclaircissements dont il avoit nécessairement besoin. Enfin le partage fut fait et signé par toute la famille, sans vouloir même lire l'acte. M. le cardinal de la Rochefoucauld, qui étoit, comme je viens de l'expliquer, héritier nécessaire, croyoit cependant n'avoir aucun intérêt à la succession; ce fut par M. Gilbert qu'il apprit qu'elle le regardoit pour une somme assez considérable. Il me dit hier qu'il croyoit qu'il lui en reviendroit environ 25,000 livres. On a trouvé à milord Liffort 200,000 livres argent comptant, dont il a disposé en partie en legs pieux, et le surplus en faveur du gendre d'un de ses amis. C'est par ce gendre que l'on a appris le détail de ces dispositions.

Il y a eu aujourd'hui deux présentations. Mme de Ségur a présenté sa belle-fille, qui est une créole, comme je l'ai dit ci-dessus; son nom est Vernon : elle est bien faite, assez grande et assez jolie.

L'autre a été Mme de Choiseul (Lallemant de Betz), sœur de Mme de Pons. C'est Mme de Choiseul (Paris), veuve du fils aîné de M. de Meuse, qui l'a présentée.

M. de Barbançon a demandé ce matin l'agrément du Roi pour son mariage avec la fille de M. de Maubourg et de M^lle de Bezons. M. de Barbançon est veuf depuis plusieurs années. Il avoit épousé la fille de M. le marquis de Bissy et de M^lle Chauvelin, sœur de M. de Bissy qui a été tué devant Maestricht.

J'ai oublié de marquer que mon frère gagna avant-hier au conseil de dépêches, au rapport de M. de Saint-Florentin, un procès qu'il soutenoit pour ses grands vicaires contre le S^r d'Issigny, lieutenant général de Bayeux. Ce lieutenant général, qui a dépensé 8 à 10,000 livres au moins dans cette affaire, soutenoit que sa charge lui donnoit le droit de préséance sur les grands vicaires de mon frère au bureau des pauvres de Bayeux. La préséance fut adjugée aux grands vicaires tout d'une voix vendredi dernier. C'est mon frère qui a fait lui-même le mémoire instructif donné aux juges.

Du mardi 25, *Versailles*. — M. de Brou, conseiller d'État, vint ici hier pour demander l'agrément du Roi pour le mariage de sa fille avec M. de Mesmes. C'est un jeune homme qui est, à ce que l'on m'a dit, de la même maison que feu M. de Mesmes, premier président. Il vient d'être nommé pour servir dans les grenadiers de France, en qualité de colonel ; cette grâce a été accordée en considération du mariage.

On continue à voler beaucoup dans Versailles. Il y a quelques jours, c'étoit jeudi dernier, 20 de ce mois, que l'on vola dans la salle de la comédie M. de Nugent, homme de condition d'Irlande, lieutenant colonel du régiment qu'a eu M. de Fitz-James ; on lui prit sa bourse, où il y avoit 78 louis ; il n'est pas riche, et c'étoit vraisemblablement tout ce qu'il avoit, peut-être même pour six mois ou un an. On sut hier que deux ou trois jours après cet événement, on vint apporter à M. de Nugent, de la part de M. le Dauphin et de Mesdames, 125 louis ; et on lui dit en même temps que M. le Dauphin et Mesdames exigeoient

qu'il ne leur fît aucun remercîment. M. de Nugent fut infiniment sensible à cette marque de bonté, et crut devoir demander avec instance la permission de remercier. M. le Dauphin et Mesdames, qui n'avoient eu d'autres principes pour exiger la condition qu'ils demandoient que celui de vouloir oublier eux-mêmes leur bienfait, n'ont pas pu refuser la permission à M. de Nugent de les remercier. On conta hier à la Reine cette bonne action de M. le Dauphin; elle lui demanda si cela étoit vrai. M. le Dauphin, avec une simplicité et une modestie digne de lui, lui dit que le fait étoit vrai, mais que ce n'étoit pas lui qui l'avoit imaginé; que c'étoit un conseil qu'on lui avoit donné. Il est vrai que Mme la duchesse de Fitz-James (Matignon), connoissant le triste état des affaires de M. de Nugent, en avoit parlé à M. le Dauphin; mais il est bien honorable d'avoir profité de cet avis avec autant de promptitude, de bonté et de générosité.

M. du Cayla a été nommé gouverneur de Saint-Omer. Ce gouvernement étoit vacant depuis environ dix-huit mois; c'étoit M. de Beuil qui l'avoit eu; et le gouvernement du mont Dauphin, qu'avoit M. du Cayla, vient d'être donné à M. de Clermont-d'Amboise.

M. de Mailly-d'Aucourt a eu l'inspection de cavalerie qu'avoit M. du Cayla.

Du mercredi 26, *Versailles*. — Avant-hier il y eut à Notre-Dame un service solennel fait par ordre du Roi pour Mme la duchesse d'Orléans. Les trois princes nommés par le Roi étoient M. le duc de Chartres, M. le prince de Conty et M. le comte de la Marche (1). Les princesses étoient Mme la duchesse de Chartres, Mlle de la Roche-sur-Yon et Mme de Penthièvre (2). Il n'y eut point d'oraison funèbre.

---

(1) M. le duc d'Orléans ni Mme de Modene n'y étoient point. En pareil cas, il n'y a jamais ni princes ni princesses que ceux et celles qui sont nommés par le Roi. *Note du duc de Luynes.*)

(2) Le Roi avoit nommé Mme la princesse de Conty et Mademoiselle, mais

M. le duc d'Orléans avoit demandé qu'on n'en fît point.

Il y a environ quinze jours qu'il parut un écrit anonyme qui a été envoyé à tous Messieurs du Parlement et à tous les gens en place à Paris. Je ferai copier cet écrit à la fin de ce livre (1); il s'y agit du dixième et des engagements que le Roi avoit pris avec ses sujets par rapport au temps que dureroit cette imposition. Il a embarrassé Messieurs du Parlement; comme anonyme il pourroit être regardé comme un libelle et mériter d'être condamné; cependant il ne contient que ce que le Parlement doit et peut dire, si on lui permet de faire des remontrances. Messieurs du Parlement ont voulu savoir la volonté du Roi; il n'y a encore rien de décidé sur cette affaire.

M. le chevalier de Villefort mourut hier ou avant-hier, à Paris, d'une fluxion de poitrine. Il avoit quarante ou quarante-cinq ans. Il étoit fils de M^me^ de Villefort, qui a été longtemps sous-gouvernante des enfants de France.

---

ni l'une ni l'autre ne jugèrent point à propos d'y aller, et ce n'a été qu'au refus des princesses du sang que S. M. a nommé M^me^ la duchesse de Penthièvre. Suivant la règle, les princes et princesses légitimés ne sont point dans les mêmes rangs des princes et des princesses du sang dans ces cérémonies; ils ne doivent être qu'en seconde ligne, comme aux mariages; mais lorsqu'ils sont nommés par le Roi et qu'ils remplissent la place des princes du sang, ils ont les mêmes honneurs qu'eux. Le Roi a été fort piqué du refus des princesses du sang; il vouloit y envoyer Madame, si elle ne s'étoit pas trouvée incommodée dans ce moment (*). Ce fut M. l'archevêque de Paris qui officia, M. le duc de Chartres donnant la main à M^me^ la duchesse de Chartres, M. le prince de Conty à M^lle^ de la Roche-sur-Yon, et M. le comte de la Marche à M^lle^ de Penthièvre. Celui qui devoit faire l'oraison funèbre étoit malade (**). Ainsi ce qu'on m'avoit dit de M. le duc d'Orléans par rapport à cette oraison funèbre n'est pas apparemment vrai. (*Addition du duc de Luynes.*)

(1) Voir aux pièces justificatives, à la fin de l'année.

(*) Madame n'auroit pas pu aller à cette cérémonie; ce n'est pas l'usage que les princesses d'un rang supérieur aillent aux cérémonies faites à celles d'un rang inférieur. (*Note du duc de Luynes.*)

(**) C'étoit l'évêque d'Olinde qui devoit faire l'oraison funèbre; il étoit malade, d'une humeur de goutte qui l'a empêché de travailler à son discours. C'est un évêque *in partibus*, protégé par le roi de Pologne (Stanislas) et honoré des bontés de la Reine, parce qu'il étoit intime ami de feu M. l'abbé Labizinski, son confesseur. (*Note du duc de Luynes.*)

Il étoit frère de M. d'Auxy, et d'un autre qui est dans les gardes françoises; il a encore un autre frère, qui est religieux. M. le chevalier de Villefort étoit chevalier de Saint-Lazare. Il avoit treize petits bénéfices, qui lui ont été donnés par M. le comte de Clermont, dans le temps qu'il avoit les abbayes de Marmoutiers, du Bec et de Cercamp. Lorsque le Roi donna l'abbaye de Saint-Germain à M. le comte de Clermont, ce ne fut que sur la démission qu'il donna de ces trois abbayes, qui, quoique toutes considérables, ne sont pas à beaucoup près d'un revenu aussi considérable que Saint-Germain. Ces trois abbayes avoient beaucoup de collations, que le Roi retira. S. M. rendit aussitôt aux évêques la nomination aux cures de leur diocèse, et se réserva la nomination aux bénéfices simples; en conséquence, les bénéfices vacants par la mort de M. le chevalier de Villefort sont à la nomination du Roi.

Du jeudi 27, *Versailles.* — M. de Dreux mourut hier, à neuf heures du soir, à Paris. Il étoit malade depuis six semaines ou deux mois. Il avoit soixante-douze ans, et étoit lieutenant général depuis le 2 juillet 1710. Il avoit le gouvernement des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, et la charge de grand maître des cérémonies. M. de Brézé, son fils, lieutenant général fort estimé, a depuis longtemps la survivance de cette charge. M. de Dreux a encore un autre fils, qui est le chevalier de Dreux, et une fille, veuve de M. du Vigean. Il avoit eu aussi une fille, morte il y a longtemps, qui avoit épousé M. du Guesclin. M. de Brézé est veuf depuis l'année passée; il avoit épousé M^lle^ de Nancré, dont la sœur épousa M. de Bernachea, plénipotentiaire d'Espagne, et mourut deux ou trois ans après. M^me^ de Brézé n'avoit point vécu avec son mari, et on ne l'a jamais vue. Elle mourut l'année dernière, dans un couvent auprès de Falaise.

Ce que j'ai marqué ci-dessus par rapport à l'imprimé envoyé à Messieurs du Parlement a donné occasion à dif-

férents raisonnements sur la finance. On m'a fait aujourd'hui un détail qui mérite d'être écrit.

A la mort de Louis XIV, il n'y avoit d'espèces en France qu'environ 850 millions, et l'on y compte actuellement près de 1,500 millions. Le commerce est aussi fort augmenté. Au lieu qu'en 1715 il n'y avoit guère plus de 300 bâtiments commerçants, il y en a présentement 17 ou 1,800. La seule ville de Marseille a perdu environ 80 millions depuis le commencement de cette guerre-ci, et l'on ne s'y aperçoit pas de cette perte. Dans cette seule ville, il y a sept ou huit cents chefs de famille dont le moins riche a plus de 500,000 livres de bien. Il y a à Rouen une manufacture de siamoises. Ce commerce augmenta l'année dernière de 3 millions malgré la guerre, et on l'estime environ de 30 à 31 millions par an.

Cette situation est bien différente de celle de l'Angleterre, qui cependant a toujours eu des dépenses immenses à soutenir, tant en négociations que pour l'entretien de ses forces de terre et de mer depuis le commencement de cette guerre. Le roi, ou plutôt le royaume d'Angleterre, n'a qu'environ deux millions cinq ou six cent mille livres sterling par an de revenu ordinaire; c'étoit en effet le seul revenu du temps de la reine Anne; mais depuis, les impositions augmentées ont doublé ce revenu. C'est cette augmentation que l'on appelle recette extraordinaire, quoiqu'elle soit annuelle. Ces deux revenus anciens et nouveaux forment environ 160 millions de notre monnoie; et l'Angleterre a à payer tous les ans 10 millions de plus que son revenu pour l'intérêt des dettes de l'État et pour les dépenses accoutumées même en temps de paix.

Du lundi 31, *Versailles*. — M. de Chavigny fit hier sa révérence au Roi. Il est ambassadeur de France en Portugal, comme je l'ai marqué ci-dessus. Il vient ici par congé. Je lui ai fait quelques questions sur la cour de Portugal. Il dit que ce n'en est point une, que l'on ne

est petite, mais qu'il est d'un mérite et d'un esprit supérieurs, sachant beaucoup, ayant une conversation très-aimable. Il s'appelle le duc de Soto-Major. Nous avons vu ici son frère, qui vient d'être ministre plénipotentiaire d'Espagne au congrès d'Aix-la-Chapelle.

Le Roi n'apprit qu'hier la nouvelle de la mort d'une princesse de Naples. C'est l'infante Marie Élisabeth, l'aînée des trois filles qui restent au roi des Deux-Siciles. Elle auroit eu six ans faits le dernier du mois prochain; elle est morte de la petite vérole, ou plutôt de la suite de cette maladie, car c'étoit le dix-septième jour. C'est une dissenterie qui l'a emportée. Les médecins ont cru qu'une chute qu'elle avoit faite avant que de tomber malade, dans laquelle elle s'étoit donné un coup dans le ventre, avoit pu contribuer à sa mort. Ce qui est singulier, c'est que cette nouvelle ne soit arrivée qu'hier ou avant-hier au soir, et cette princesse est morte le 5 de ce mois. M^me^ la Dauphine avoit déjà eu des nouvelles par Dresde qu'elle étoit à la dernière extrémité.

AVRIL.

Anecdotes sur le siége de Vienne en 1683 et sur la reine Christine. — Mariage de M^lle^ de Bonac. — La Reine fait ses pâques. — Nouvelles du siége de Pondichéry. — M. et M^me^ de Gramont. — Cène du Roi et de la Reine. — Mort de M. de Mérode. — Mariage de M^lle^ de Maupeou. — Mort de M^me^ de Linières. — L'évêque de Beauvais nommé cardinal par le roi de Pologne. — Détails sur la nomination des couronnes. — Dame de M^lle^ de la Roche-sur-Yon. — Assassinat d'un curé à Paris. — Nouveaux régiments de cavalerie. — Siége de Pondichéry; les Anglais y sont battus. — Quesnay nommé médecin consultant du Roi. — Le Roi soupe avec ses enfants. — Présentation de la comtesse de Béthune. — Procès des médecins et des chirurgiens. — M. d'Huescar nommé chevalier des ordres. — Arrivée à Versailles du roi Stanislas. — Le Dauphin et Mesdames à Choisy. — Nouveau vol à la chapelle. — Chasse du vol. — L'infante Isabelle va voir le rhinocéros. — Usage chez M^me^ de Luynes quand la Reine y vient souper. — Audience des États de Bourgogne. — Présentations. — Pension accordée au commandeur de Rénon. — Polonais à Versailles. — Anecdote sur l'impératrice de Russie Élisabeth. — Départ de M. Palavicini et de M. et M^me^ d'Ardore. — Porcelaines trouvées à Trianon. — M. de Sassenage nommé

chevalier d'honneur en survivance de la Dauphine. — Création d'un nouveau duché-pairie. — Assemblées chez M. d'Argenson. — Conseil de finances pour le dixième. — Augmentation du commerce. — Remercîments de Mme de Sassenage. — Occupations du Roi. — Manière de vivre à Versailles du roi Stanislas. — Uniforme des courtisans invités aux voyages du Roi. — Réception de M. de Belle-Isle au Parlement. — Procès de Mlles de Nesle contre Mme de Mazarin. — Exil de M. de Maurepas. — Présentations. — M. Rouillé ministre de la marine. — Nouvelles de Pondichéry. — Mort de la marquise d'Ancezune. — Partage des fonctions de M. de Maurepas. — Mort de Mme de Lutzelbourg. — Ouvrages d'une petitesse extraordinaire. — Oculiste allemand. — Départ du roi Stanislas. — Épidémie. — L'infant don Philippe s'établit à Parme. — L'infante Isabelle.

Du mardi 1er, *Versailles* — J'ai oublié de marquer que samedi dernier, veille des Rameaux, on trouva les fauteuils du Roi et de la Reine dans la tribune de la chapelle dégalonnés; on trouva aussi le carreau de velours de Mme de Villars dégalonné, et celui de Mme de Luynes le velours et le galon ôtés. Ces deux carreaux restoient toujours dans la tribune. On a peine à imaginer que ces vols soient faits par des étrangers, d'autant plus que l'on a trouvé les portes bien fermées et les serrures entières.

Du mercredi 2, *Versailles*. — Comme je mets volontiers les anecdotes qui viennent à ma connoissance, j'ai donc cru devoir faire écrire ici ce qui arriva à Vienne en Autriche vers l'an 1683. On sait que cette ville fut assiégée le 14 juillet de cette année par les Turcs, dont l'armée étoit de 50,000 hommes, commandée par le grand vizir. Le comte de Staremberg, gouverneur de Vienne, soutenoit avec le plus grand courage et la plus grande fermeté les attaques les plus vives d'un ennemi aussi redoutable; mais il auroit succombé à la fin si le roi de Pologne Jean Sobiesky, troisième du nom, n'étoit arrivé avec 24,000 hommes de ses troupes, qu'il joignit à l'armée impériale commandée par le prince Charles de Lorraine. Il attaqua les infidèles près de la montagne de Kalemberg, le 12 septembre; il les mit entièrement en déroute; le grand vizir fut un des premiers à se sauver, abandonnant ses trésors, ses munitions et son cheval de bataille. Il y avoit alors à

Vienne un fameux prédicateur que l'on appeloit Alviano, il monta en chaire quelques jours après cet événement, et prit pour son texte ces paroles de l'Évangile, *fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes.*

Une autre anecdote est ce qui arriva à la reine Christine. Elle étoit, comme l'on sait, fille du grand Gustave, tué à la bataille de Lutzen, en Allemagne, en 1632. Sa mère étoit Brandebourg ; elle fut reconnue reine de Suède en 1633. Quoiqu'elle eût beaucoup d'esprit, sa conduite et son gouvernement parurent déplaire aux Suédois, ce qui la détermina, le 16 juin 1654, à abdiquer en faveur de Charles-Gustave, son cousin, comte palatin des Deux-Ponts. Aussitôt elle sortit de Suède et vint à Bruxelles, où elle trouva Pimentel, qui avoit été résident du roi d'Espagne auprès d'elle, et en qui elle avoit une grande confiance. Elle fit abjuration du luthérianisme; elle alla à Rome en 1656, et de là elle vint en France ; elle retourna à Rome en 1658, et y resta jusqu'à sa mort, en 1689. Pendant son séjour en France, elle fut traitée avec tous les honneurs dus à son rang; elle alla à Saumur. Cette ville a été longtemps une ville de sûreté accordée aux luthériens et calvinistes. Il y avoit alors un de leurs ministres dont le nom est connu; il s'appeloit Lamerau. Il crut devoir donner des marques de son respect à la reine Christine; il la harangua au nom de l'église protestante de Saumur, et se servit des termes les plus flatteurs. La Reine fut étonnée de ce qu'il ne lui parloit point de son abjuration; elle lui en demanda la raison. Lamerau lui dit : « Madame, l'église de Saumur m'avoit chargé de faire l'éloge de Votre Majesté, et non pas son histoire. »

M. le duc de Biron est venu aujourd'hui faire signer le contrat de mariage de sa nièce, M^lle^ de Bonac, avec M. de Vignacourt, qui demeure à Toulouse. M^lle^ de Bonac y demeure aussi; elle est auprès de sa grande mère; elle n'a point de bien, ou fort peu. M. de Vignacourt a 30,000 livres de rente. Elle est fille de feu M. de Bonac et de

M^lle de Biron, sœur du duc de Biron; elle est ma[illegible]eaux, M. de Bonac qui a épousé M^lle de la Grandville. M. [illegible]e ceu[illegible] de Biron s'étoit adressé à M^me de Villars, pour de[illegible]de cro[illegible] l'agrément du mariage, pendant le temps d'une [illegible]ppris de M^me de Luynes, ou pendant le temps qu'elle s'est [illegible]ndu s[illegible] incommodée; M^me de Villars s'étant trouvée incom[illegible]e rue n[illegible] aussi aujourd'hui à son tour, d'un violent mal de tê[illegible]et M^me quel elle est fort sujette, M^me de Luynes, qui ne savoit [illegible] de Gra[illegible] du mariage, n'a pu prendre l'ordre de la Reine; il a [illegible]er à sa[illegible] qu'au sortir du dîner de la Reine, elle y retourna[illegible],000 l[illegible] prier S. M. de vouloir bien signer le contrat; et co[illegible]oit en[illegible] il n'y avoit point eu de secrétaire des commande[illegible],000 l[illegible] de la Reine d'averti, c'est elle qui a présenté la plume [illegible]ajour[illegible] la Reine.

La Reine fit ses Pâques lundi dernier, suivant son usa[illegible]ine du [illegible] M^me de Luynes et M^me d'Antin s'étant trouvées les deux [illegible]et l[illegible] plus anciennes duchesses, ce furent elles qui tinrent la [illegible]e Char[illegible] nappe, M^me de Luynes à droite et M^me d'Antin à gauche. [illegible]ne le[illegible]

Du jeudi 3, *Versailles*. — Dimanche dernier, jour des [illegible] Rameaux, le Roi entendit l'office en bas, suivant l'usage. La Reine, qui étoit un peu incommodée, n'alla le matin qu'à la tribune dans sa niche. Ce fut M^me de Sourches (Maillebois) qui quêta. Il n'y eut point d'évêque qui officia. L'après-dînée le sermon, les vêpres chantées par la grande chapelle, et tout de suite le salut par les missionnaires. La Reine descendit en bas.

Le même jour il arriva ici un courrier venant de l'Inde. Il a débarqué à Vigo, et a fait depuis ce moment grande diligence. Il arriva fort fatigué, et fut étonné de ce que M. de Maurepas lui apprit des nouvelles postérieures aux siennes. Les lettres dont il étoit chargé étoient de M. Dupleix du 28 août; c'étoit la veille du jour que les Anglois avoient commencé leur attaque, et l'on sait, comme je l'ai déjà marqué, qu'ils ont été obligés d'abandonner leur entreprise sur Pondichéry, le 17 octobre. Ce courrier a dit qu'une escadre françoise, d'environ huit ou neuf

vaisseaux, étoit allée chercher la flotte angloise; mais comme ceux-ci sont beaucoup plus forts que nous, il y a lieu de croire qu'il n'y aura point eu de combat.

J'appris il y a quelques jours que M. le duc de Gramont a vendu sa maison de Paris 450,000 livres. Elle est située rue neuve-Saint-Augustin. Vendue à des architectes. M. et M^me^ de Gramont vont loger à l'hôtel d'Humières. M. de Gramont comptoit n'avoir que 200,000 livres à payer à sa femme sur cette vente, et pouvoir disposer des 250,000 livres restant; mais elle lui a fait voir qu'il lui devoit environ 800,000 livres. Elle a de revenu environ 180,000 livres. Elle a deux enfants, qui sont deux garçons.

Aujourd'hui tout s'est passé comme à l'ordinaire; c'est M. l'évêque d'Autun (Montazet) qui a fait l'absoute à la cène du Roi et à celle de la Reine. Tous les princes du sang et les légitimés étoient à la cène du Roi, M. le comte de Charolois faisant les fonctions de grand maître; et pour les plats, M. le Dauphin, M. le duc de Chartres, M. le prince de Condé, M. le comte de Clermont, M. le prince de Conty, M. le comte de la Marche, M. le prince de Dombes, M. le comte d'Eu et M. le duc de Penthièvre; les autres plats ont été portés comme l'année dernière, par ceux qui se sont présentés. Le prédicateur de la cène étoit M. Varré; il est docteur de Sorbonne. Je ne l'ai point entendu; on dit qu'il a du talent pour la composition; il parle un peu trop vite et n'a point de gestes agréables; il a fait deux compliments au Roi, le dernier a paru trop long. Le prédicateur de la Reine a été un chanoine de la cathédrale de Dijon que l'on appelle Carlet. Celles qui ont porté les plats étoient M^me^ la Dauphine, M^me^ Infante, Madame, Madame Adélaïde, Madame Victoire, M^me^ la duchesse de Chartres, M^me^ de Penthièvre, M^me^ de Brissac, M^me^ d'Agénois, M^mes^ de Bouzols, de Flavacourt, de Rochechouart, de Rupelmonde, de Talleyrand et de la Rivière. Le Roi et la Reine ont entendu la grande messe en bas. C'est M^me^ de la Suze (Chauvelin) qui a quêté. L'infante Isabelle désiroit beaucoup de

servir à la cène, mais le Roi ne l'a pas jugé à propos.

J'ai appris aujourd'hui la mort de M. de Mérode, dont la femme est morte dame du palais de la Reine. Il est mort dans ses terres, en Flandre; il y a presque toujours demeuré depuis la mort de sa femme; il avoit environ soixante-dix ans. Il ne laisse qu'une fille, qui est âgée de moins de quarante ans.

Du samedi 5, *Versailles.* — Aujourd'hui M. le maréchal de Montmorency (Laval) et M. le premier président (Maupeou) sont venus demander l'agrément du Roi pour le mariage de M^lle^ de Maupeou avec le fils de M. le maréchal de Montmorency. M^lle^ de Maupeou est fille du lieutenant général et petite-fille d'un grand M. de Maupeou, aussi lieutenant général, qui avoit été directeur d'infanterie. Ces Maupeou et le premier président sont de même maison. Le Roi donne en considération de ce mariage, 8,000 livres de pension au maréchal de Montmorency sur le gouvernement de Verdun.

Aujourd'hui, il n'y a point eu d'évêque qui ait officié. Le Roi et la Reine ont entendu l'office et la messe dans la tribune; le Roi a été ensuite à la chasse, et la Reine a été à six heures à Complies dans la tribune; les Complies ont été chantées par la grande chapelle, le *Regina Cœli* par la musique ainsi que *l'O filii et filiæ.*

Demain, jour de Pâques, c'est M. l'évêque d'Autun (Montazet) qui officie. La quêteuse est M^me^ de Gouy, la nouvelle mariée, qui est à Mesdames.

On a appris aujourd'hui la mort de M^me^ de Linières; elle étoit sœur de feu M. le grand prévôt de Sourches; elle avoit trois ans de plus que lui; ainsi elle avoit quatre-vingt-cinq ans. Son mari, dont j'ai marqué la mort dans le temps, étoit propre fils de M. de Colbert, mort en 1683; elle laisse plusieurs enfants: un fils qui s'appelle Colbert, et qui a toujours servi dans la gendarmerie; il avoit épousé en premières noces la fille de M. Bachelier, dont il n'a point eu d'enfant; c'est ce qui a rendu M^me^ de Cotte sa

sœur une très-grande héritière. En secondes noces il a épousé. . . . . Mme de Linières laisse une fille, qui a épousé M. de Maridor, et une autre, qui n'est point mariée.

Du lundi 7, Versailles. — Nous avons su aujourd'hui que M. l'évêque de Beauvais, frère de M. le duc de Gesvres, a été nommé cardinal par le roi de Pologne. Il seroit inutile de dire que c'est le roi de Pologne électeur de Saxe, car le roi Stanislas n'a point de droit à la nomination des couronnes. L'on sait aussi que ceux qui sont nommés sont quelquefois longtemps à attendre la calotte. La première nomination que fait le Pape est toujours pour ceux qui lui sont attachés et pour les nonces; il fait ensuite celle des couronnes, mais il peut la différer tant qu'il lui plaît; il ne la fait jamais que lorsqu'il y a assez de chapeaux vacants (1) pour en donner un à chacun de ceux qui ont droit de nommer. Ceux qui ont ce droit sont l'Empereur, la France, l'Espagne, le Portugal, le roi d'Angleterre qui est à Rome, et le roi de Pologne électeur de Saxe. Nous avons vu M. le cardinal de Rohan, M. le cardinal de Bissy et en dernier lieu M. le cardinal de la Rochefoucauld attendre longtemps la calotte; actuellement il y a fort peu de chapeaux vacants. Ce pape-ci n'a point encore fait de promotion pour lui, et s'il venoit à mourir, après que cette promotion seroit faite et avant que d'avoir fait celle des couronnes, son successeur commenceroit, suivant l'usage ordinaire, à en faire une pour lui avant que de songer à celle des couronnes.

Mme de la Roche-sur-Yon a présenté aujourd'hui Mme de Lamberty, qu'elle prend auprès d'elle. Elle avoit pour dame d'honneur Mme d'Alègre, et outre cela Mme de Tournemine, qui lui étoit attachée. Mme de Tournemine est devenue sa dame d'honneur à la mort de Mme d'Alègre,

(1) Il n'y a actuellement que trois chapeaux vacants sur les douze, et il y a depuis la promotion du cardinal de la Rochefoucauld trois chapeaux *in petto*. (*Note du duc de Luynes.*)

et M^me^ de Lamberty remplace actuellement M^me^ de Tournemine. M^me^ de Lamberty est une fille de condition, de Champagne, qui a une figure agréable; son mari est le second fils de M. de Lamberty, qui est mort capitaine des gardes du roi de Pologne à Lunéville. Les Lamberty sont gens de condition, de Lorraine; ils prétendent tirer leur origine d'Italie.

On a appris ces jours-ci que vers le commencement de la semaine dernière il y a eu un curé d'assassiné dans Paris; c'est le curé de Saint-Jean de Latran. Trois hommes ont monté par une échelle extrêmement haute jusqu'à une des croisées de l'église, par où ils ont descendu dans l'église même; ils ont trouvé le curé sans autre défense que la force de son corps et de son courage; ils lui ont donné cinq coups d'épée, dont il y en a un de fort dangereux, sans être mortel. L'un d'eux l'a voulu empêcher de crier en lui mettant la main dans la bouche; mais le curé l'a mordu avec tant de force, que le voleur lui-même a été obligé de crier. Ces cris joints à ceux du curé ont fait amasser la populace; on a pris un des voleurs, que le curé dit connoître et qui porte le nom de Duras. Le curé n'a pas connu les deux autres ou n'a pas voulu les dénoncer. On ne sait point encore le motif de cet assassinat; on l'attribue à la fureur de la vengeance, soit par rapport à une affaire qui regarde un curé de Gentilly, lequel a un grand procès depuis longtemps, ou bien par rapport à la nomination d'un bedeau.

Le Roi vient de créer deux nouveaux régiments de cavalerie, de 2 escadrons chacun. Ils sont composés de compagnies détachées des plus anciens régiments de cavalerie, qui ont été remis aussi à 2 escadrons. Ces deux régiments seront commandés par M. de Montcalm, brigadier, ci-devant colonel d'Auxerrois, et par M. de Bezons, aussi brigadier, ci-devant colonel de Beaujolois.

J'ai parlé ci-dessus de la lettre de M. Dupleix, de Pondichéry, du 28. Je crois devoir ajouter ce que j'ai appris

depuis du détail contenu dans cette lettre. L'amiral Boscawen, ayant fait ses approches du côté d'Archiouack, avoit attaqué avec 1,500 hommes de troupes réglées et 2,000 noirs le camp retranché que les François y tenoient depuis six mois, et de la défense duquel on avoit chargé des Cipayes; que ces derniers, quoiqu'il leur eût été ordonné de ne faire que quelques décharges de mousqueterie et de se replier ensuite sur un corps de troupes posté à Ariancoupan, avoient soutenu l'assaut avec la plus grande intrépidité et avoient repoussé trois fois les Anglois, qui en cette occasion avoient fait une perte considérable; que l'ordre ayant été récidivé aux Cipayes de se retirer, ils avoient fait une forte belle retraite; que ce premier échec avoit fort découragé les troupes noires des Anglois, et qu'eux-mêmes ne l'avoient pas moins été par le mauvais succès de l'attaque du fort d'Ariancoupan, dont ils avoient tenté de s'emparer sans échelles et sans grenades; que cette témérité leur avoit coûté au moins cent de leurs plus braves soldats et la plupart de leurs meilleurs officiers; que depuis cette action ils s'étoient occupés à élever une batterie, qui battoit en même temps le fort d'Ariancoupan et deux batteries établies par les François, et que cette batterie avoit commencé à tirer le 28 au matin. Le sieur Dupleix fait de grands éloges de la valeur et de la conduite des sieurs Prévôt de la Touche, Law et de la Borderie, qui ont défendu le fort d'Ariancoupan.

J'ai déjà dit qu'on eut il y a plusieurs jours des nouvelles postérieures à celles de M. Dupleix. Ces nouvelles sont venues par l'Angleterre; voici ce qu'elles contiennent. Le fort d'Ariancoupan ayant sauté et les Anglois ayant passé la rivière qui étoit entre eux et Pondichéry, l'amiral Boscawen ordonna à sa flotte de s'avancer vers le nord; et après avoir établi une communication de ce côté, il fit ouvrir la tranchée devant la place le 30 du mois d'août au soir. Le 1^er^ septembre, les assiégés firent une

sortie de 300 Européens et de 700 noirs; mais ils furent repoussés; trois de leurs officiers furent tués, et le S.r de Paradis (1), leur ingénieur en chef, fut blessé mortellement. Divers obstacles nuisant aux progrès des travaux des assiégeants, ils ne purent achever l'établissement de leurs batteries que le 25 septembre. Elles étoient au nombre de quatre; la première, de 5 gros mortiers et de 15 royales; la seconde, de 15 cohorns; la troisième, de 8 pièces de canon, dont 6 de 24 livres de balles et 2 de 18; la quatrième, de 4 pièces, dont 2 de 24. Deux batteries que les assiégés élevèrent de leur côté, et qui incommodoient fort la tranchée, mirent les Anglois dans la nécessité d'en établir deux nouvelles: l'une de 3 pièces de canon, l'autre de 2. Afin que leurs ingénieurs ne fussent point détournés de la conduite des autres ouvrages, leurs officiers d'artillerie se chargèrent de la direction de ce travail. Dès le temps de l'ouverture de la tranchée, l'amiral Boscawen avoit fait approcher une galiote à bombes pour bombarder nuit et jour la citadelle. Les François coulèrent à fond la chaloupe amarrée à la poupe de cette galiote, et ils l'accablèrent d'un tel feu qu'elle fut obligée de s'éloigner. Cependant la saison s'avançoit, et les assiégés étant parvenus à former une inondation sur le front de l'attaque, il fut impossible aux Anglois de la pousser plus loin. Ces raisons déterminèrent l'amiral Boscawen à tenter un dernier effort pour contraindre la ville de se rendre. Il fit étendre en croissant les vaisseaux de la flotte, qui commencèrent tous en même temps à canonner la place, dont l'artillerie répondit par un feu très-vif. Comme les vaisseaux Anglois consommoient une grande quantité de poudre, sans produire beaucoup d'effet, l'amiral Boscawen leur donna ordre de se mettre hors de la portée du canon; mais un vent de mer, qui

(1) Une des plus originales, des plus intelligentes et des plus braves figures de toute notre histoire militaire.

s'éleva pendant la nuit, les empêcha de se retirer assez loin, et le lendemain matin ils souffrirent quelques dommages du feu de la ville. Un homme fut tué à bord du vaisseau *le Vigilant;* et le S^r^. Adam, commandant *le Harwich,* ayant eu la cuisse emportée d'un boulet de canon, mourut de sa blessure. Les jours suivants les batteries des assiégeants continuèrent de tirer, et renversèrent plusieurs ouvrages. L'amiral Boscawen se proposoit de faire brèche à la courtine du front de l'attaque; mais cela fut impossible, les assiégés ayant démasqué une batterie de 6 pièces de canon dans cette même courtine, et une autre dans la courtine voisine. Le 14 octobre, les commandants de la flotte Angloise tinrent un conseil de guerre, dans lequel il fut décidé que la perte faite par les assiégeants dans les différentes attaques montant déjà à près de 700 hommes, leurs troupes s'affoiblissant tous les jours par les maladies, les vaisseaux de guerre n'étant d'aucun secours pour le siége et le temps des pluies approchant, ils couroient risque, en s'obstinant à demeurer devant la place, de perdre leurs munitions et leur artillerie; que peut-être les chemins deviendroient impraticables, même pour les troupes de terre, si elles attendoient plus longtemps à se retirer; que d'ailleurs il étoit à craindre que la flotte ne fût chassée de la côte; qu'ainsi les Anglois ne pouvoient faire rien de plus sage que de renoncer à leur entreprise pendant qu'ils étoient encore sûrs de pouvoir regagner le fort Saint-David. En conséquence de cette décision, ils rembarquèrent leur artillerie, et le 16 ils mirent le feu à leurs batteries. Le 17 au matin, leurs troupes de terre commencèrent à reprendre la route du fort Saint-David, où elles arrivèrent le même jour. Les rivières qu'ils eurent à passer étoient si grosses et les chemins si rompus par une forte pluie, qui étoit tombée la nuit précédente, qu'il n'y a point de doute que la retraite ne fût devenue impossible si elle avoit été différée de quelques jours. La garnison de Pondichéry étoit com-

posée de 1,900 Européens et de 3,000 noirs. Les forces de l'amiral Boscawen, quand il partit du fort Saint-David pour assiéger cette place, consistoient en 2,690 soldats, 148 hommes du corps de l'artillerie, 1,097 de marine, et 2,000 noirs, qui n'ont été que de peu d'utilité. Cet amiral a perdu pendant le siége 757 soldats, 43 canonniers et 265 matelots.

Du vendredi 11, *Versailles.* — J'ai marqué ci-dessus la mort de M. Sidobre, médecin consultant du Roi. Celui qui a été nommé pour remplir cette place est M. Quesnay, qui a été chirurgien de M. le duc de Villeroy, et qui depuis s'est fait recevoir médecin.

Le Roi revint hier du petit château où il avoit été coucher mardi; ce même jour mardi il avoit dîné dans ses cabinets avec M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, M^me^ Infante et Mesdames.

Aujourd'hui M^me^ la maréchale de Belle-Isle a présenté M^me^ la comtesse de Béthune (Thiers); elle auroit dû naturellement être présentée par M^me^ la marquise de Béthune (Boulogne), dont le mari est l'aîné de l'autre branche, ou par M^me^ la duchesse d'Ancenis, mais elles n'ont pu s'y résoudre ni l'une ni l'autre.

Du dimanche 13, *Versailles.* — Hier on jugea au conseil des dépêches, au rapport de M. Maboul, le grand procès des médecins et chirurgiens dont j'ai parlé ci-dessus. Je marquerai ce jugement quand j'en serai plus instruit. Jusqu'à présent, c'est un mystère; on veut que l'arrêt soit rédigé avant de rendre ce jugement public. Tout ce que j'ai pu savoir jusqu'à présent, c'est que les chirurgiens seront obligés de subir un examen des médecins; il paroît que les chirurgiens sont peu contents, on dit aussi que les médecins ne le sont pas entièrement.

M. d'Huescar, ambassadeur d'Espagne, a pris congé aujourd'hui; il s'en retourne à Madrid. Le Roi lui a dit, lorsqu'il a pris congé de lui, qu'il le faisoit chevalier de ses ordres. M. d'Huescar l'a dit sur-le-champ; ainsi ce n'est

point un mystère. Il sera nommé à la Pentecôte, et sera reçu à Madrid par le roi d'Espagne, sur une commission du Roi, au 1er janvier de l'année prochaine; il n'a pas encore l'âge, mais il est dans la trente-cinquième année.

Du mardi 15, *Versailles.* — Le Roi alla courre le cerf hier du côté de Sceaux, et alla ensuite coucher à Choisy, d'où il ne reviendra que samedi prochain.

Hier, pendant que la Reine étoit chez moi, M. le marquis de Boufflers, qui est attaché au roi de Pologne, vint lui dire que le roi de Pologne étoit arrivé. La Reine l'attendoit mercredi, ou tout au plus tôt aujourd'hui. Il avoit annoncé qu'il partiroit de Commercy le 14, pour venir ici; mais il arrive toujours avant le jour où on l'attend; il se fait un plaisir de surprendre. Il avoit envoyé devant lui un de ses maîtres d'hôtel, sans lui donner aucun ordre précis pour le jour de son arrivée; il lui avoit dit : « Allez toujours; que tout soit prêt; mais ni vous ni moi ne savons le jour. » Le roi de Pologne s'arrêta une demi-heure à Paris chez Mme la marquise de Boufflers-Remiancourt (Boufflers), pendant qu'on le relayoit de chevaux de poste, car la Reine n'étant point avertie n'avoit pu lui envoyer des carrosses. Il alla tout droit à Trianon. Il a amené avec lui M. le duc Ossolinski (M. le marquis de Boufflers étoit venu avant lui l'attendre à Paris), M. de la Galaizière et M..... Il loge à Trianon, dans le grand appartement; il loge ordinairement de l'autre côté, mais on y travaille actuellement; on y fait des entresols. Le roi de Pologne est venu ici sur les neuf heures voir la Reine, et la Reine a entendu la messe plus tôt qu'à l'ordinaire, et a été aussitôt après à Trianon avec M. le Dauphin, Mme Infante, Madame, Mme Victoire et Mme de Luynes dans un carrosse, et ses dames de semaine dans le second carrosse. J'oubliois de marquer que la Reine avoit envoyé dès le matin M. le maréchal de la Mothe à Trianon; elle vouloit l'y envoyer dès hier au soir, mais on lui dit que le Roi son père seroit couché. Le voyage du roi de Po-

logne ne sera pas long. Il vient principalement pour voir Mme Infante et l'infante Isabelle, et s'en retournera lorsque le Roi ira à Marly.

M. de Vaulgrenant prit congé hier; il part ces jours-ci pour Madrid. M. l'évêque de Rennes n'est pas encore arrivé; on l'attend incessamment; il sera sûrement parti de Madrid avant que M. de Vaulgrenant y arrive.

Du mercredi 16, *Versailles*. — M. le Dauphin et Mme la Dauphine ont quitté le deuil aujourd'hui. M. le Dauphin a été cette après-dînée à Choisy, où il a soupé; Mme la Dauphine, n'y a point été, parce qu'il y a un fort léger soupçon de grossesse. Mesdames vont demain souper et coucher à Choisy; Mme Adélaïde y ira aussi. Elle n'a commencé à sortir de sa chambre qu'aujourd'hui. Il y a huit ou dix jours qu'elle est incommodée d'une fluxion. Mme Infante ira avec Mesdames.

Du samedi 19, *Versailles*. — On vola encore dans la chapelle, la nuit d'avant-hier à hier. On trouva hier matin qu'on avoit cassé une des glaces de la niche qui est dans la grande tribune vis-à-vis celle de la Reine, et qu'on avoit emporté les rideaux qui étoient en dedans de cette niche. Les voleurs croyoient sans doute trouver le tapis de pied du Roi, que l'on y enferme quelquefois.

Le Roi alla hier à la chasse du vol auprès de Choisy. S. M. étoit en carrosse avec Mme Infante et Mesdames; c'est la seconde chasse de vol que le Roi fait cette année; il en doit faire encore une troisième. Mesdames revinrent ici après la chasse.

La Reine alla jouer hier au cavagnole chez Mme la Dauphine, qui garde sa chambre depuis hier, les mêmes apparences dont j'ai parlé subsistant toujours. Aujourd'hui le concert et le jeu sont chez Mme la Dauphine. Le Roi est arrivé de Choisy sur les cinq heures.

L'infante Isabelle est sortie en carrosse aujourd'hui, pour aller dans la ville voir le rhinocéros que l'on a amené ici de Paris depuis deux jours, parce que Mme la Dau-

phine désiroit le voir. La garde françoise et suisse étoit dans la cour à cause du Roi et du roi de Pologne; ils ont pris les armes pour l'infante Isabelle, et ils ont rappelé. Il y a huit ou dix jours que cet ordre avoit été donné; c'est aujourd'hui la première fois que l'occasion s'en est présentée. Quoique M. le duc d'Orléans et M^me^ la duchesse d'Orléans, qui vient de mourir, eussent eu le rang de petits-fils de France, ce n'est pas par cette raison que la garde rappeloit pour eux. On avoit rappelé pour M. le duc d'Orléans pendant qu'il étoit régent, et depuis sa mort le Roi avoit bien voulu que M^me^ la duchesse d'Orléans continuât à jouir du même honneur.

Demain dimanche est la signature du contrat de mariage du fils de M. le maréchal de Montmorency (Laval) avec M^lle^ de Maupeou. Il y a aussi demain une présentation; M^me^ d'Argenson présente sa belle-fille, M^me^ le Voyer (Mailly); elle est venue ce soir voir M^me^ de Luynes, et s'y est trouvée dans le moment que la Reine venoit pour souper. L'usage en pareil cas est de faire semblant de se cacher; mais la Reine a la bonté de voir celle qui lui donne cette marque de respect. M^me^ le Voyer est extrêmement petite; elle a le nez trop long, et ressemble beaucoup à M. de Mailly son père.

Du dimanche 20, *Versailles*. — Les États de Bourgogne ont eu aujourd'hui audience. Ils ont harangué le Roi, la Reine, M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, M^me^ Infante et Mesdames. C'est l'abbé de Grosbois, doyen de la Sainte-Chapelle, qui a porté la parole. Il a un frère président à mortier du parlement de Dijon. M. le duc de Saint-Aignan, comme gouverneur de la province, étoit à la droite de M. l'abbé de Grosbois, qui avoit à sa gauche M. d'Anlezy, gouverneur de M. le prince de Condé et député de la noblesse. M. des Granges, maître des cérémonies, marchoit devant eux. C'étoit audience publique; ainsi la Reine les a reçus dans son grand cabinet avant sa chambre.

La présentation dont j'ai parlé hier se fait aujourd'hui après le salut, à l'ordinaire.

Il y a encore une autre présentation. Mme de la Trémoille présente Mme de la Luzerne. Elle a environ quarante ans. Elle a un fils qui vient d'avoir un régiment. Elle n'est jamais venue ici.

M. de la Chétardie a fait aujourd'hui sa révérence et son remerciement. Il arrive de Dauphiné et de Provence. Il y a environ six ans qu'il est employé dans l'armée d'Italie. M. de Puisieux l'a présenté en qualité d'ambassadeur du Roi à Turin.

J'oubliois de parler de la présentation de Mme de Saucourt. C'est Mme Bérenger, sa mère (1), qui l'a présentée immédiatement après la présentation de Mme le Voyer. Celle de Mme de la Luzerne (2) ne s'est faite qu'après le sermon de M. le curé de Saint-Louis chez la Reine.

Le commandeur de Rénon, qui a environ soixante-dix-sept ans, a remercié aujourd'hui le Roi, qui vient de lui donner 8,000 livres de pension; cette grâce est à l'occasion du grand prieuré que ce commandeur devoit avoir de droit par son ancienneté. Le Roi, comme je l'ai déjà dit, désire que ce soit M. le prince de Conty qui ait ce grand prieuré, et en dernier lieu vient d'écrire au grand

---

(1) Mme Bérenger est d'Orsay, fille du maître des requêtes. C'est une assez bonne famille de robe. Elles n'étoient que deux filles, Mme de Pracontal et elle. M. d'Orsay leur père étant mort *ab intestat*, elles ont partagé également sa succession, qui étoit considérable. Mme Bérenger a trois garçons et deux filles. L'aîné des garçons mourut il y a environ un an; je dois l'avoir marqué. Les deux filles sont mariées. L'aînée, qui est assez jolie, mais boiteuse, a épousé M. de Dolmieu, homme de condition de Dauphiné, qui a bien servi, mais qui a été estropié d'une blessure, et qui n'a quitté le service que par cette raison; il demeure en Dauphiné avec sa femme. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Guignonville, son père, étoit chargé de la recette de Meudon. Son mari est de la même maison que M. de la Luzerne des gardes du corps et est fort ami de M. de Bouillon. C'est par cette raison que Mme de la Trémoille s'est chargée de la présenter. (*Note du duc de Luynes.*)

maître pour que cette affaire finisse sans aucune nouvelle représentation.

Du mercredi 23, *Versailles.* — J'ai déjà parlé de plusieurs de ceux qui sont venus ici de Lunéville avec le roi de Pologne. Le séjour qu'il fait ici y attire les Polonois qui se trouvent à Paris et qui lui sont attachés. Nous y vîmes il y a quelques jours M. Potowski; c'est un jeune homme d'une des grandes maisons de Pologne. Il y est venu aussi M. Yakobowski; celui-ci est un gentilhomme Polonois; il est au service de France; il est lieutenant-colonel à la suite du régiment Royal-Allemand.

M. de Verneuil présenta hier M. Finkenstein (1). C'est un des ministres du roi de Prusse. Il vient ici, à ce que l'on dit, pour ses affaires particulières; on n'est pas, je crois, obligé d'ajouter foi à cette raison de son voyage. Il a trente-sept ans (2), une figure assez agréable, une physionomie d'esprit, et paroît en avoir beaucoup. Il a voyagé dans plusieurs cours du Nord Il nous contoit hier un usage assez singulier de Russie, qui s'est établi sous l'impératrice qui règne actuellement, Élisabeth Petrowna. On sait qu'elle doit son avénement au trône au zèle des soldats attachés à son parti. Voulant leur donner une marque de reconnoissance, elle en forma une compagnie dont elle voulut être le capitaine, et y plaça pour officiers principaux les plus grands seigneurs de sa cour. Elle fit faire un uniforme vert avec des galons d'or pour cette compagnie. Tous les ans, le jour qu'elle est montée sur le trône, elle s'habille en homme, habit, culotte et bottines; on dit que cet habillement lui sied fort bien. Elle se met à table et mange avec toute cette compagnie, non-seulement avec les officiers, mais avec les soldats, qui à la vérité sont la plupart gens de condition. Il n'y

(1) Charles Guillaume Finck, comte de Finkenstein, ambassadeur et ministre des affaires étrangères de Prusse, né en 1714, mort en 1800.

(2) Il n'avait que trente-cinq ans en 1749.

a aucune femme admise à cette table. On vient lui fai sa cour pendant le commencement du souper, on laisse ensuite avec ces hommes. On y boit beaucoup d santés; le souper dure environ une heure et demie.

M. de Palavicini, envoyé de Gênes, prit hier congé. s'en retourne à Gênes pour ses affaires. Il dit qu'il re viendra. C'est un homme de beaucoup d'esprit. Il a 5 ou 60,000 livres de rente. La République donne 36,0(livres par an à ses envoyés.

M. et Mme la princesse d'Ardore sont venus ici passe deux ou trois jours. Ils s'en retournent à Naples ave toute leur maison et tous leurs enfants. Ils disent cepen- dant qu'ils reviendront dans six mois, ou un an, ce qui paroît assez difficile à croire, d'autant plus qu'ils avoient grand désir de retourner chez eux. M. d'Ardore avoit demandé son rappel, soumettant cependant ce désir à la volonté du roi son maître et au besoin qu'il auroit de ses services. La permission de retourner lui a été accordée à condition qu'il reviendroit. Ils n'ont point pris congé en cérémonie. Mme d'Ardore alla dimanche au grand couvert et à la conversation chez la Reine, à la fin de laquelle elle demanda les ordres du Roi pour Naples; elle alla le lendemain au dîner de la Reine. C'est une femme respec- table que Mme d'Ardore, et son mari est un bon homme. Ils vivent dans une grande union.

Il y a quelques jours que l'on trouva une espèce de petit trésor de porcelaines à Trianon. J'ai marqué que le roi de Pologne loge cette année dans l'appartement de Monseigneur, du côté du canal. Le concierge voulant donner quelque commodité de plus à cet appartement, qui n'étoit point habité ordinairement, a fait ouvrir une armoire à laquelle on n'avoit pas songé jusqu'à ce mo- ment; elle n'avoit pas été ouverte depuis la mort de Louis XIV. On a trouvé cette armoire remplie de porce- laines fort belles. Il n'y en a pas une seule du Japon; c'est de l'ancienne; il y a entre autres une écuelle garnie d'or.

Il y eut hier ici deux nouvelles grâces accordées : M. de Sassenage, menin de M. le Dauphin, fut déclaré chevalier d'honneur de Mme la Dauphine en survivance de M. le maréchal de la Fare, qui garde toujours sa charge et ses appointements, et qui continuera à servir autant qu'il le jugera à propos. M. de la Fare ne borne pas ses vues à la charge de chevalier d'honneur. Le commandement d'Alsace, qui pourroit bien devenir vacant par l'âge et les infirmités de M. le maréchal de Coigny, seroit l'objet de ses désirs, ou quelque autre s'il s'en présentoit. D'ailleurs il aime sa liberté. Il est fort bien avec le Roi ; il a beaucoup d'amis et veut pouvoir vivre avec eux ; enfin il désiroit avoir un survivancier. M. le prince de Croy, gendre de M. d'Harcourt et neveu de Mme de Lède, avoit eu la volonté de demander cette survivance ; on dit même qu'il offroit 80,000 livres à M. de la Fare. Cet arrangement n'a pu se faire, et le Roi a nommé M. de Sassenage, qui, je crois, n'avoit pas songé à le demander. Ce changement de charge met M. de Périgord en jouissance des appointements de la charge de menin que le Roi lui avoit donnés, comme je l'ai marqué dans le temps. M. de Sassenage ne savoit pas encore hier quel seroit son traitement ; mais il y a apparence qu'il conservera au moins les mêmes appointements qu'il avoit étant menin. La seconde grâce d'hier, c'est un duché-pairie érigé en faveur du fils de M. le prince de Talmond ; ce duché sera mis sur la belle terre de Taillebourg, qui est en Poitou et dont ce jeune homme porte le nom. Il a quinze ans ; il est d'une jolie figure. C'est le roi de Pologne qui a demandé cette grâce. M. de Talmond n'avoit que le brevet de duc.

Il y a eu ces jours-ci plusieurs assemblées chez M. d'Argenson de presque tous MM. les inspecteurs d'infanterie. Il y en avoit huit. On y a fait venir les principaux commis, suivant les éclaircissements dont on avoit besoin. Il s'agit apparemment des opérations qui peuvent rester à faire pour l'infanterie.

Il y a eu pendant le dernier voyage de Choisy un conseil de finances, où l'on a déterminé les opérations à faire par rapport au dixième ou autres impositions. On ignore jusqu'à présent ce qui a été déterminé. Je crois devoir mettre à cette occasion ce que quelqu'un bien instruit me disoit il y a quelques jours, qu'en 1748 notre commerce a augmenté de 147 millions.

M^me^ de Sassenage a prié M^me^ de Luynes de la mener chez le Roi, la Reine, etc., pour faire ses remercîments de la grâce accordée à M. de Sassenage. Elle avoit remercié lorsqu'il fut fait chevalier de l'Ordre. Elle prétend qu'on l'avoit trouvé singulier, sur le fondement que les femmes ne doivent pas remercier pour les grâces accordées à leur mari. M^me^ de Sassenage a fait demander au Roi ce qui lui seroit agréable, et le Roi lui a dit de le venir remercier. Il est assez singulier que cela puisse faire une question.

Il y eut hier matin conseil de finances, et l'après-dînée conseil de dépêches. Ce matin il y a eu conseil d'État; le Roi a dîné ensuite dans ses cabinets avec ses enfants, et est parti sur les quatre heures pour aller au petit château de la Celle, d'où il ne reviendra que vendredi ou samedi.

Le roi de Pologne mène ici la même vie qu'à son ordinaire; il dîne à Trianon à midi ou midi et demi; il mange seul, ou avec des Dames quand il y en a quelques-unes qui vont le voir le matin. Il ne mange point ici avec ses grands officiers comme à Lunéville, parce qu'il n'a ici qu'un très-petit détachement de sa maison et que ce seroit un embarras de recevoir et de refuser beaucoup de gens qui se présenteroient. Il y a une table pour ses grands officiers, où quelquefois ils prient les gens les plus connus du roi de Pologne qui vont lui faire leur cour le matin. Le roi de Pologne vient ici entre deux et trois heures dans le petit appartement de M. le comte de Clermont; il y demeure avec la Reine jusqu'à cinq heures et demie ou environ; il descend ensuite chez M^lle^ de la

Roche-sur-Yon, qu'il aime beaucoup, et qui est venue ici exprès pour être à portée de lui ; il y joue presque toujours une espèce de comète, différente cependant de la comète ordinaire. Il repart entre six et sept heures pour retourner à Trianon, et se couche toujours de très-bonne heure.

La Reine descend presque tous les jours chez M^me^ la Dauphine, pour la musique et pour le jeu.

J'ai marqué le départ du Roi pour la Celle. S. M. a dans ces voyages un habit vert avec un bordé d'or. C'est un uniforme que portent les hommes qui ont l'honneur de suivre le Roi dans ses voyages de Choisy, Crécy, La Meutte et La Celle, comme MM. de Richelieu, de Meuse, de Gontaut, de la Vallière, de Soubise et de Luxembourg. Mais le Roi ne porte point cet habit à Choisy ; il n'y a que ces Messieurs qui en font usage.

Du jeudi 24, *Paris.* — Je vins ici hier au soir pour être ce matin à la réception de M. le maréchal de Belle-Isle au Parlement. Son rapporteur étoit M. l'abbé de Salaberry (1) ; ses témoins M. le maréchal de la Fare, M. le duc de Gesvres et moi. Après la lecture du témoignage de M. le curé de Saint-Sulpice et des dépositions des trois témoins, M. de Salaberry a fait un discours très-flatteur pour M. le maréchal de Belle-Isle. M. le premier président a fait appeler ensuite M. le maréchal de Belle-Isle, suivant l'usage, et après lui avoir fait prêter le serment ordinaire, M. de Belle-Isle a pris sa place. Un moment après, M. le premier président (2) ayant mis son bonnet un instant, l'a ôté aussitôt, et adressant la parole à M. de Belle-Isle, a fait un discours assez long, rempli des sentiments d'estime et d'amitié les plus capables de faire impression. Il l'a prononcé avec la grâce avec laquelle il a

(1) Conseiller clerc à la grand'chambre.

(2) René-Charles de Maupeou. C'est le père du fameux chancelier ; il fut lui-même chancelier pendant vingt-quatre heures, en 1763.

coutume de parler. M. de Belle-Isle a répondu en peu de mots, de la manière la plus convenable. Si je peux avoir ces trois discours, je les mettrai à la fin de ce livre (1). Il y avoit de prince du sang M. le comte de Charolois seul ; de prélats-pairs, M. l'évêque comte de Beauvais (Gesvres), et neuf ou dix pairs laïques. A la grande audience on a plaidé un des chefs du procès de la succession de Mazarin contre Mlles de Nesle. Mme de Mazarin n'en veut payer que les trois quarts, et Mlles de Mailly disent qu'il leur est dû 13 ou 1,400,000 livres pour leur légitime, sur quoi elles n'ont encore touché que 62,000 et tant de livres; que le surplus est entre les mains de Mme de Mazarin, et que par conséquent il est juste que ce soit elle qui fasse les avances des frais du quart dont elles sont chargées. Guyot de Reverseau, avocat de Mme de Mazarin, parla le premier, fort peu de temps; et Simon, avocat de Mlles de Nesle, tout le reste de l'audience.

Du vendredi, 25, Versailles. — J'appris hier à midi, à Paris, que M. d'Argenson avoit été entre huit et neuf heures du matin chez M. de Maurepas, à Paris, pour lui demander la démission de sa charge de secrétaire d'État et lui remettre une lettre de cachet pour se rendre à Bourges. Cet événement a surpris avec raison; personne ne s'y attendoit, et M. de Maurepas n'en avoit pas le moindre soupçon. Il avoit été la veille à la noce de Mlle de Maupeou, chez M. le premier président, jusqu'à deux heures du matin. C'est à une heure après minuit que M. d'Argenson reçut l'ordre du Roi. M. de Maurepas part demain, Mme de Maurepas mardi 29, pour Bourges. On a su ce matin ici que le détail de la maison du Roi, de la Reine, de Mme la Dauphine a été donné à M. de Saint-Florentin, et le détail de Paris à M. d'Argenson. On ignore encore à qui l'on donnera la place de ministre et la marine.

(1) Voy. les pièces nos 2, 3 et 4, à l'appendice pour l'année 1749.

Du samedi 26, *Versailles.* — Il y eut hier deux présentations : M^me^ la maréchale de Montmorency-Laval (Saint-Simon) présenta sa belle-fille (Maupeou); elle n'est ni petite ni grande; elle étoit fort jolie; elle l'est beaucoup moins depuis qu'elle a eu la petite vérole, cependant elle est encore fort bien.

La seconde présentation est celle de M^me^ de Mesmes, qui est assez jolie; c'est la fille de M. de Brou, conseiller d'État. Son mari vient d'avoir une commission de colonel dans les grenadiers de France; il est de même maison que feu M. le premier président de Mesmes. Il étoit en province et fort peu riche. M. de Ravignan, lieutenant général, qui étoit cousin de M. de Mesmes, étant mort sans enfants, M^me^ de Ravignan (Racine) sa veuve, ayant hérité de son mari en vertu d'une donation mutuelle, a voulu que le bien venant de M. de Ravignan passât à un homme du nom de Mesmes; elle a découvert en province M. de Mesmes; elle l'a fait venir, en a pris soin et lui a assuré tout le bien qu'elle a eu de son mari. C'est M^me^ la duchesse de Lorges, fille du feu premier président de Mesmes, qui a présenté M^me^ de Mesmes. La mère du premier président de Mesmes étoit de Brou; ainsi la nouvelle mariée est parente de M^me^ de Lorges, par elle et par son mari.

On a su ce matin, au lever du Roi, que S. M. a donné à M. Rouillé la place de secrétaire d'État de la marine. On ne dit encore rien de la place de ministre. M. Rouillé est le plus honnête homme du monde, connu pour tel, et qui a prouvé et prouve tous les jours sa capacité sur le commerce à la tête de cette partie de l'administration du royaume, et chargé depuis M. de Fulvy de ce qui regarde la Compagnie des Indes (1). M. Rouillé est fort riche. Il n'a qu'une fille, mariée à M. d'Harcourt, comme je l'ai marqué dans le temps.

(1) En qualité de commissaire du Roi.

M. le cardinal de la Rochefoucauld est venu ici ce matin au lever du Roi; il est reparti aussitôt pour Paris. Il part aujourd'hui pour Bourges, son archevêché, et mène avec lui M. de Maurepas. Mme de Maurepas partira mardi pour aller le joindre.

Du lundi 28, *Versailles*. — Il arriva hier deux courriers de Pondichéry. L'un est un officier envoyé par M. Dupleix, et l'autre est un aumônier françois venu avec lui. Les lettres sont du 28 octobre dernier. C'est M. le contrôleur général qui en a rendu compte au Roi aujourd'hui et lui a présenté les deux courriers. Le Roi partoit pour la chasse, ce qui l'a empêché de se faire rendre compte du détail; c'est ce qui fait qu'on l'ignore jusqu'à présent. On sait seulement que c'est la confirmation de ce que nous avions appris par l'Angleterre, de la levée du siége par les Anglois et de ce qu'ils y ont perdu, et plusieurs circonstances de ce qui s'est passé depuis.

Du mardi 29, *Versailles*. — Mme la marquise d'Ancezune mourut hier, à Paris. Elle avoit cinquante-trois ans. C'étoit une femme fort aimable par son esprit et son caractère; elle savoit beaucoup et contoit fort bien. Elle étoit fort brune et avoit cependant un visage agréable. Elle n'avoit jamais eu d'enfants. Elle étoit fille de feu M. de Torcy, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, et de Mlle de Pomponne, et sœur de M. le marquis de Croissy, de Mme du Plessis-Châtillon et de feu Mme de Mailly-d'Haucourt, mère de Mme de Voyer. Mme d'Ancezune avoit une très-mauvaise santé : un crachement de sang fréquent, un asthme continuel et un estomac entièrement perdu. Elle avoit beaucoup d'amis, et tous gens aimables. On ne peut assez louer les attentions et les soins de M. d'Ancezune pour elle. Elle étoit dans une grande piété depuis plusieurs années.

M. Rouillé vint ici avant-hier matin. Il prêtera serment demain; les arrangements pour le brevet de retenue se-

ront terminés. M. Rouillé logera dans l'appartement qu'occupe actuellement M. d'Argenson. Celui de M. de Maurepas, qui est le premier après M. de Chalmazel, du côté de la cour des Princes, sera rendu à M. d'Argenson; c'étoit l'appartement de M. Le Blanc et de M. d'Angerviliers. A la mort de celui-ci, M. de Maurepas le désira, et il lui fut donné. Le détail de Paris et des haras, qu'avoit M. Ménard sous M. de Maurepas, a été donné par M. d'Argenson à M. Marie, l'un de ses principaux commis; mais M. Ménard reste toujours chargé, sous M. de Saint-Florentin, de ce qui regarde la maison du Roi, de la Reine et de M^me^ la Dauphine. Le ministre chargé de Paris et des maisons n'a aucuns appointements affectés à ce détail. Il n'y a que les haras pour lesquels le Roi donne des appointements; mais c'est M. le maréchal de Brancas qui en jouit encore actuellement.

M^me^ de Lutzelbourg mourut hier, à Paris. Elle étoit fille de M. Borio, qui avoit été, je crois, banquier et qui avoit été chargé des affaires du duc de Guastalla; elle est morte de la petite vérole et du pourpre, le neuvième jour de sa maladie. Sa belle-mère, M^me^ de Lutzelbourg, est sœur de M. Klinglin, prêteur royal de Strasbourg.

Il vint ici hier une femme, qui est depuis quelque temps à Paris, avec des ouvrages d'une délicatesse et petitesse singulières, M. le maréchal de Richelieu la mena chez Mesdames, et ensuite chez M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine. C'est une femme assez jeune et d'une figure passable; c'est la femme d'un horlogeur de Londres, qui fait tous ces ouvrages sans lunettes, ce qui est presque inconcevable. Il y a une chaîne d'or, de 200 mailles, avec un cadenas au bout fermant à clef; cette femme prétend que la chaîne et le cadenas, qui sont d'or, ne pèsent que le quart d'un grain, et on peut le croire par l'extrême petitesse de cet ouvrage. Il y a un carrosse dont les portières s'ouvrent et se ferment, qui est suspendu sur des soupentes, attelé de six chevaux, dont on distingue les

harnois, un cocher, un postillon, quatre petites figures dans le carrosse et deux laquais derrière; le tout traîné par une pièce. Une autre voiture, qui n'est qu'un train avec quatre roues tournantes visiblement, une petite figure assise sur une chaise sur la flèche, le tout traîné aussi par une pièce; enfin des cuillers, des fourchettes, des ciseaux d'une délicatesse surprenante. Comme la femme à qui sont ces ouvrages ne parle point françois, elle a pris pour interprète un homme de trente-cinq ans ou environ, qui est Irlandois d'origine, né en Espagne et établi depuis douze ans à Paris.

On vit aussi hier ici un Allemand qui a vingt-huit ans. Il est né à Vienne en Autriche. Il s'est rendu fameux par une grande habileté et une adresse extrême dans l'opération des cataractes et autres à faire aux yeux. Le roi de Prusse l'a attaché à son service, et lui a seulement permis de voyager encore deux ou trois ans. Il s'appelle Ilmer; il va faire l'opération à M. le duc de Brancas; il en a fait ici plusieurs avec grand succès. La Reine voulut qu'il vît les yeux de Mesdames, dont il fut fort content. Quoiqu'il soit en France depuis peu de temps, il y a déjà acquis une grande réputation.

Du mercredi 30, *Versailles*. — Avant-hier matin, le roi de Pologne vint voir la Reine de fort bonne heure; il lui dit qu'il la reverroit encore un moment après le dîner; c'étoit pour éviter un adieu, car dès qu'il eut dîné il partit pour Vauréal. La Reine y envoya hier M. de la Mothe. Le roi de Pologne partit de Vauréal à trois heures pour Lunéville; il coucha à Château-Thierry. La Reine en a eu des nouvelles ce matin, ayant envoyé jusqu'à Château-Thierry pour en savoir.

M^me^ la princesse de Soubise fit avant-hier une fausse couche; malheureusement ce n'est pas la première.

M^me^ la comtesse d'Estrées (Puisieux), qui n'est hors d'affaire que depuis avant-hier, a été saignée cinq fois ces jours-ci pour un mal de gorge très-violent. C'est une

espèce de maladie épidémique qui a régné à Paris depuis l'hiver dernier. Il y en a beaucoup aux filles Sainte-Marie de la rue du Bac, et plusieurs en sont mortes. On avoit nommé cette maladie la peste blanche; en effet la gorge devenoit blanche et la gangrène s'y mettoit en fort peu de temps. La maladie de M^me^ la comtesse d'Estrées n'a pas été d'un aussi mauvais caractère.

On sait que l'Infant don Philippe est actuellement dans une de ses maisons de campagne auprès de Parme. Il commence à faire accommoder ses maisons. Lorsque le roi d'Espagne lui a ôté les 500,000 livres de rentes de la charge d'amiral, comme je l'ai dit, et les 50,000 livres qu'il avoit par mois comme commandant d'armée, il lui a fait donner 50,000 écus une fois payés pour ses voyages et son établissement dans ses nouveaux États. On peut juger que cette somme a été bientôt dépensée. Il ne reste plus de revenus en Espagne à l'Infant qu'environ 100,000 écus provenant de ses commanderies et de deux terres que la reine d'Espagne sa mère lui a fait acheter de ses épargnes sur ses revenus pendant qu'il étoit fort jeune; ces deux terres valent environ 70,000 livres de rentes.

M^me^ de Gonzalès, gouvernante de l'infante Isabelle, étant malade depuis quelques jours, M^me^ de la Lande a été mise auprès de la petite Infante. Mesdames allèrent courre le daim et le Roi ne sortit point. L'infante Isabelle ayant eu envie d'avoir aussi un habit de cheval, on lui en a fait un bleu. Elle étoit hier chez M^me^ la Dauphine et elle étoit ce matin chez le Roi, un petit bâton comme les exempts en portent à la chasse; elle disoit qu'elle étoit exempt des gardes du corps de la compagnie de Charost, mais qu'elle ne vouloit servir qu'auprès du Roi, de la Reine et de M. le Dauphin, mais non pas auprès de Mesdames ni de l'infante Isabelle.

MAI.

Procès des médecins et des chirurgiens. Mot de Dagnesseau. — La Cour à Marly. Le Dauphin et la Dauphine restent à Versailles. — M. de Sassenage exerce les fonctions de chevalier d'honneur. — Mort de l'évêque de Saint-Papoul, de l'abbé Boursier et de M. de Crèvecœur. — Détails sur le siége de Prague et la retraite de Bohême. — Fausse couche de la Dauphine. — Revue des gardes françoises et suisses. — Procès de Mmes de Mailly contre Mme de Mazarin. — Assemblées du Parlement. Remontrances et usage. — Mort de M. Amelot. — Nouvelles de Marly. — Le lieutenant de police de Paris travaille avec le Roi. — La Reine va à la revue des gardes; pourquoi elle n'y allait pas pendant la guerre. — Le Roi visite la maison de M. d'Argenson à Neuilly. — Élection du général des Augustins. — Mort de M. de Lanmarie. — Départ de M. de Finkenstein. — Salutations de M. de Bène et de l'évêque de Rennes. — Intendant nommé conseiller d'État. — Le lansquenet et le salon à Marly. Repartie de milord Cathcart. — Mort de Mme de la Cour. — Les gens du Roi viennent demander au Roi une audience pour le Parlement. — Le duc de Brancas opéré de la cataracte. — Le Roi donne audience au Parlement. — Le Parlement enregistre l'édit. — Départ du duc de Modène. — Ambassadeurs nommés. M. d'Havrincourt. — Aventure des pages à Versailles; combat et punition. — Mort de M. Fournier. — Mesdames à Choisy. — Mort de M. de Bayers. — Le Roi chasse; la Reine va à l'office et joue. — Chapitre de l'Ordre. — Contrats de mariage. — Nouvelles diverses de la Cour. — Présent du Dauphin à la paroisse. — Nouveaux détails sur le testament de la duchesse d'Orléans. — Le grand prieuré de France et le prince de Conty. — Présentation. — Voyages du Roi. — Testament de M. Fournier. — Édits et déclarations. — Morts et Mariage.

Du jeudi 1er. — J'ai parlé ci-dessus du procès des médecins et chirurgiens, et je n'ai dit qu'un mot du jugement. On ne m'a envoyé que ces jours-ci l'arrêt du conseil; je l'ai fait copier à la fin de ce livre (1). On me contoit hier que le premier chirurgien du Roi, M. de la Martinière, étant allé solliciter un des commissaires, lui représentoit avec vivacité la nécessité indispensable de rendre un jugement qui fixât d'une manière solide et permanente les fonctions des médecins et des chirurgiens; et pour mieux exprimer quelle devoit être la solidité de ce règlement, il lui dit qu'il falloit mettre un mur d'airain

(1) Voir la pièce n° 5 à l'appendice.

entre les médecins et les chirurgiens. « Vous avez raison, lui dit le commissaire, mais quand le mur sera mis, de quel côté mettra-t-on les malades? » On prétend que cette réponse est de M. Daguesseau; il en seroit bien capable : mais de quel côté qu'elle vienne, elle est bien ingénieuse.

Le Roi alla hier à la chasse du côté de Saint-Germain, et revint souper et coucher à Marly. La Reine ne part que cette après-dînée; elle va avec Mesdames. L'état de M^me^ la Dauphine subsiste toujours; elle a même eu quelques maux de cœur : c'est ce qui augmente les espérances; elle reste ici, et ne sort point de sa chambre; elle donnera à souper tous les jours, et jouera avant et après souper. M. le Dauphin ira à Marly, souper avec le Roi tous les jours qu'il n'y aura point de cabinets; il n'y couchera point. Mesdames viendront souvent dîner ici; la Reine y viendra tous les jeudis et dimanches, au salut, et voir M^me^ la Dauphine; et le Roi tous les dimanches.

J'ai toujours oublié de marquer que M. de Sassenage prêta serment il y a deux ou trois jours. Il exerce actuellement. Il continue à jouir de la même somme de 6,000 livres par an qu'il avoit étant menin.

Comme je suis peu instruit des affaires ecclésiastiques, j'en ai appris qu'aujourd'hui que l'évêque de Saint-Papoul (Ségur), frère du lieutenant général et de l'abbesse de Giffe (nouveau Port-Royal des Champs), mourut à Paris il y a deux ou trois mois. Ses sentiments étoient si suspects, que l'on a regardé comme une démarche très-imprudente que le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet lui ait administré les sacrements et l'ait enterré; et le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, dont les sentiments sont très-orthodoxes, s'en est plaint hautement.

Cette même imprudence vient d'être faite par un autre curé de Paris à la fin du carême dernier; c'est le curé de Saint-Gervais. L'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, Boursier, qui est un ecclésiastique, étant dans Paris déguisé

en laïque, mourut il y a environ un mois; le curé de Saint-Gervais fut appelé; il lui administra les sacrements, l'assista à la mort et l'enterra.

Du vendredi 2, *Dampierre.* — M. de Crèvecœur mourut hier à Paris, âgé de cinquante-sept ans, de la goutte dans les entrailles; il étoit chevalier d'honneur de feu M^me^ la duchesse d'Orléans. Son père, M. de Saint-Pierre, qui mourut fort âgé, il y a deux ou trois ans, avoit eu cette même charge; il avoit de l'esprit, étoit aimable et avoit beaucoup d'amis; il avoit un fils, qui mourut en Flandre, de la petite vérole il y a un an ou deux; il n'avoit point d'autres garçons. Il a, je crois, une ou deux filles mariées. Il avoit épousé une Fargès.

On trouvera dans mes Mémoires, à la fin de 1742 et au commencement de 1743, tout ce que j'ai pu savoir sur la retraite de M. le maréchal de Belle-Isle de Prague; il me contoit hier plusieurs circonstances qui méritent bien d'être écrites.

Pendant le siége (je l'ai marqué dans le temps) et pendant qu'il étoit le plus resserré, il fit payer 13 à 1,400,000 livres qui étoient dues des contributions de la Bohême. Après la proclamation de l'électeur de Bavière roi de Bohême, les états de Bohême assemblés à Prague avoient nommé un député de chaque cercle, lesquels députés, au nombre d'environ 25 ou 30, s'étant assemblés avoient déterminé ce que chaque cercle devoit payer pour la subsistance des troupes; ces contributions alloient à environ 3 millions (1); il en avoit été payé plus de la moitié; mais comme il restoit encore dû une grande partie, M. le Maréchal songea au moyen de faire payer cette somme. Il étoit instruit qu'il n'y a point de grand seigneur en Bohême qui n'ait une maison dans Prague, que les cercles y en ont aussi pour ceux qui suivent leurs

(1) M. de Belle-Isle m'a dit depuis 6 ou 7 millions. (*Addition du duc de Luynes.*)

affaires dans cette capitale, et de même aussi les communautés, qui sont extrêmement riches, et par conséquent ont encore plus d'affaires que les particuliers; il savoit que ces maisons étoient remplies d'effets ou de meubles, et même de titres, appartenant aux propriétaires. Il fit dire à tous ceux qui étoient dans ces maisons qu'il alloit se mettre en possession de tous ces effets s'il n'étoit pas payé. Chacun écrivit de son côté; l'alarme se répandit partout, jusqu'au point que M. de Lobkowitz, général de l'armée autrichienne et commandant le siége de Prague, écrivit à M. de Belle-Isle pour le prier de vouloir bien épargner ce qui appartenoit à son neveu, lequel avoit une maison dans Prague; et tout fut payé.

J'ai écrit que M. de Monti, ingénieur autrichien, fut pris dans une sortie, et l'étonnement où il fut de voir entre les mains de M. de Belle-Isle un plan de Vienne où étoient les ouvrages qu'il y avoit fait faire il y avoit deux mois. Cet ingénieur étoit fort bien traité à Prague et avoit toute liberté d'aller et de venir chez M. de Belle-Isle. M. de Belle-Isle avoit dès lors formé le projet de sauver l'armée du Roi et de sortir de Prague; il avoit prévu ce qui pouvoit arriver dans la suite de ce siége, et que s'il se trouvoit trop resserré il faudroit prendre des mesures fort secrètes pour dérober aux ennemis la connoissance de son projet, et qu'une retraite précipitée, comme elle le seroit en pareil cas, ne lui permettroit pas d'emmener les malades et blessés, ni une quantité prodigieuse de gros équipages qui se trouvoient dans Prague. Voulant absolument que ces différents objets, très-importants l'un et l'autre, fussent ménagés par une capitulation honorable, sans être obligé de laisser beaucoup de troupes, il falloit que cette capitulation fût faite par la citadelle de Prague, autrement dit le Vischerat; mais le grand point étoit de persuader que cette citadelle étoit en état de défense et pouvoit tenir longtemps. Pour y parvenir, en raisonnant avec M. de Monti sur des sujets indifférents, il fait tomber la

conversation sur les mesures qu'il a prises pour mettre Prague en état de se défendre longtemps ; il parle à M. de Monti des ouvrages qu'il a fait faire à la citadelle et lui fait naître le désir et la curiosité de les aller voir ; en même temps il fait ses arrangements de manière que M. de Monti n'a le temps que d'en voir une partie. Cette partie étoit réellement très-forte, très-bien accommodée et remplie d'une prodigieuse quantité d'artillerie, de sorte que M. de Monti revient persuadé que ce n'est pas une entreprise facile que de prendre cette citadelle ; il continue à voir M. de Monti comme à l'ordinaire et tient d'ailleurs une conduite uniforme par rapport aux arrangements pris pour se défendre longtemps ; il fait acheter des provisions de toutes espèces. Peu de jours avant sa sortie, on voulut payer à M. de Séchelles quelques sommes qui avoient été imposées et qui ne devoient être payées que dans les mois de janvier et février. M. de Séchelles les refusa, disant qu'il avoit ordre de M. le Maréchal de ne recevoir ces payements qu'à leur échéance ; enfin le jour déterminé, et tout arrangé pour le 16 décembre au soir, il donne ordre précis que depuis trois ou quatre heures personne ne pût sortir de la ville pour quelque cause que ce pût être. La nouvelle du départ étoit publique dans la garnison ; mais non-seulement les ennemis ne pouvoient en avoir connoissance, mais même nos quartiers qui étoient hors de la ville. M. de Berchiny, qui commandoit un de ces quartiers, ayant envoyé un homme de confiance à lui pour recevoir les ordres de M. le Maréchal, cet homme ne put jamais ressortir de la ville ; il eut beau représenter que son maître ayant à marcher le lendemain, il falloit qu'il l'en avertît ; M. le Maréchal vouloit que l'ordre fût sans exception, et le domestique de M. de Berchiny coucha dans la ville.

Ce même jour veille du départ, M. de Belle-Isle envoya dès le matin quatre sentinelles dans la maison de M. de Monti ; il lui manda qu'il le prioit de ne point trou-

ver mauvais s'il lui demandoit de rester chez lui sans sortir de la journée ; qu'il en sauroit la raison dans vingt-quatre heures. En même temps, M. de Chevert envoyoit enlever les quinze ou seize personnes les plus considérables de la ville, que M. de Belle-Isle vouloit emmener comme otages. Comme M. de Belle-Isle avoit accoutumé les ennemis depuis longtemps à le voir sortir avec de gros détachements pour des fourrages, et même de l'artillerie, il jugea avec raison que le mouvement qu'il alloit faire le lendemain ne leur paroîtroit qu'une suite de la même manœuvre. Tout étant donc arrangé, il partit ledit jour 16, et arriva le 26 à Égra. Il laissa un fort petit corps de troupes à M. de Chevert ; je l'ai marqué dans le temps. Lorsque l'armée fut à une certaine distance, M. de Chevert, suivant l'ordre qu'il avoit, alla trouver M. de Monti ; il lui dit que l'armée étoit sortie, que M. le Maréchal l'avoit laissé pour défendre la citadelle de Prague ; qu'il s'attendoit bien d'être assiégé dans fort peu de temps, mais qu'il avoit assez de troupes et de munitions de toutes espèces pour répondre dignement à la confiance que M. le Maréchal lui marquoit. Il ajouta à M. de Monti qu'il étoit le maître de s'en aller sur sa parole trouver M. de Lobkowitz. M. de Monti, persuadé par ce discours et encore plus par ce qu'il avoit vu lui-même, sachant d'ailleurs que la citadelle, avec une nombreuse artillerie, comme il le supposoit, pouvoit tirer sur la ville, en détruire une partie et même y mettre le feu, représenta fortement à M. de Lobkowitz la nécessité indispensable d'accorder une capitulation honorable et avantageuse à M. de Chevert. Lorsque la garnison sortit et que M. de Lobkowitz vit clairement qu'il avoit été trompé, il fut au désespoir, mais tout étoit signé. Des 4,500 malades ou blessés qui étoient restés, il y en eut plus des trois quarts qui sortirent avec la garnison ; ils étoient sous les armes, et par conséquent dans le cas de la capitulation. Il est vrai que dès qu'ils eurent passé la porte ils

quittèrent leurs armes qu'ils n'auroient pu porter plus longtemps, et montèrent dans les chariots qui avoient été fournis par les ordres de M. de Lobkowitz, suivant la capitulation ; je crois qu'il y en avoit 600. Il étoit dit dans cette capitulation que les troupes seroient conduites à Égra.

Lorsque M. de Belle-Isle fut arrivé à Amberg, dans le haut Palatinat, il jugea qu'il seroit plus court pour M. de Chevert et pour ceux qui l'escortoient de venir par Pilsen ; il écrivit à M. de Lobkowitz pour lui proposer ce changement de route ; mais le général autrichien ne voulut point y consentir : il avoit déjà son projet de faire attaquer M. de Chevert aussitôt qu'il sortiroit d'Égra. M. de Chevert s'en douta ; il écrivit à M. de Belle-Isle, qui revint au-devant de lui.

Pendant le temps que M. de Belle-Isle étoit investi, comme je l'ai dit, il ne cessoit de donner de ses nouvelles par des espions ; il donnoit 500 livres à chaque espion pour porter une lettre à Dresde ; elles étoient presque toujours rendues, et les espions même ne couroient pas grand risque. Les lettres étoient fort petites ; ils les portoient dans leurs mains, et lorsqu'ils se voyoient à portée d'être pris, ils les jetoient derrière un buisson, où ils les venoient reprendre lorsqu'ils avoient le temps. Lorsque le roi de Prusse eut fait sa paix, un officier, né auprès de la terre de Chanlay en Bourgogne, et qui étoit au service du roi de Prusse, vint trouver M. de Belle-Isle dans Prague. M. de Bérenger, à qui appartient la terre de Chanlay, le reconnut ; d'ailleurs il avoit un passe-port de M. de Lobkowitz, et demandoit de l'emploi à M. de Belle-Isle dans les troupes de France. M. de Belle-Isle examina son passe-port ; il étoit daté de la veille. Il étoit trop attentif à suivre son objet principal pour laisser échapper une occasion si favorable. Cet officier étoit un jeune homme qui lui parut avoir de l'intelligence et grande volonté ; il lui demanda s'il voudroit se charger de porter une lettre

de, ce qui lui étoit facile avec un passe-port de date fraîche, et il lui promit une lieutenance d'infanterie la lettre étoit rendue exactement. Il ajouta qu'il ne demandoit point de rapporter la réponse, parce qu'avec le passe-port étant trop ancien lui seroit inutile. Cet officier ne pouvoit être arrêté par les difficultés même les plus insurmontables; non-seulement donc il accepta la commission avec joie, mais il promit à M. de Belle-Isle de lui rapporter la réponse de M. des Alleurs. Il part à son cheval; il trouve à trois lieues un quartier des ennemis; son passe-port ne fait aucune difficulté, on le laisse aller, et il arrive à Dresde. M. des Alleurs venoit de recevoir un gros paquet de la Cour très-important; il donne à cet officier une lettre où non-seulement il accuse la réception de celle de M. de Belle-Isle, mais donne beaucoup de louanges à l'officier prussien et lui remet en même temps le paquet, l'officier l'ayant assuré qu'il le rendroit exactement. Le passe-port ne pouvoit plus être d'usage, comme je l'ai observé; malgré cela l'officier se remet en chemin, et arrive au quartier où il avoit déjà été arrêté en allant. Il est arrêté une seconde fois; deux hussards le mènent avec son cheval dans une écurie qui étoit à gauche du grand chemin; il étoit nuit; en entrant dans l'écurie, l'officier remarque qu'il y a une grande quantité de fumier, et en se baissant sans qu'on y prît garde, il glisse son paquet sous le fumier, donne un coup de talon par-dessus et entre dans l'écurie tenant son cheval par la bride. Il avoit un habit galonné d'or de l'uniforme du roi de Prusse; les hussards ne l'avoient pas encore examiné; ils apportent une chandelle, à la lumière de laquelle ils aperçoivent des galons d'or, dont ils comptent bien faire leur profit quand ils auront mené l'officier à leur commandant. L'officier n'ayant affaire qu'à ces deux hommes, donne une saccade à son cheval qui lui fait lever la tête; la chandelle tombe et s'éteint; il profite de ce moment de grande obscurité, il sort de l'é-

curie sans être aperçu, trouve le moyen de se sauver, et arrive enfin à Prague. Il rend compte de sa commission et de son aventure à M. de Belle-Isle; mais il n'avoit aucune preuve; il propose à M. de Belle-Isle de lui donner un détachement; il dit qu'il ira au quartier des ennemis, qu'il retrouvera l'écurie et le paquet, et qu'il le rapportera. Il parloit avec beaucoup d'assurance; mais plusieurs des officiers généraux n'ajoutoient point de foi à ses discours. M. de Belle-Isle pensa différemment; il étoit de la dernière conséquence d'avoir le paquet, et les moyens d'y parvenir étoient sans inconvénient. M. de Belle-Isle savoit ce que les ennemis avoient de troupes dans le quartier où l'officier avoit été arrêté; il n'y avoit que trois lieues à faire, il ne s'agissoit que d'envoyer un détachement supérieur en nombre, commandé par un homme sage. C'étoit envoyer un détachement à la guerre; le pis aller étoit qu'on ne trouvât rien. On donne un cheval à l'officier prussien; le détachement part, le commandant bien averti de ne rien hasarder et de prendre toutes les précautions dont on fait usage quand on va pour savoir des nouvelles de l'ennemi. Ils ne trouvent en chemin que quelques hussards, qui se retirèrent d'abord; ils arrivent auprès du village; le commandant du détachement met ses troupes en bataille, et l'officier prussien, lui cinquième ou sixième, s'avance à la droite du grand chemin, descend au village, où il ne trouve plus personne, reconnoît l'écurie, lève le fumier, retrouve son paquet, et le rapporte. Les lettres n'étoient point du tout gâtées. M. de Belle-Isle lui fit donner une lieutenance, comme il le lui avoit promis, et peu de temps après une compagnie franche. Cet officier sortit de Prague avec l'armée, et n'alla que jusqu'à Amberg, où il mourut d'une fluxion de poitrine.

Du samedi 10, *Dampierre*. — M^me^ la Dauphine vient de faire une fausse couche, dont elle se porte bien. Ce sont les termes de la lettre de M. de la Fare, qui vient d'en-

voyer un exprès à M^me^ de Tessé, qui est ici depuis hier. La Reine vient de Marly à Versailles, voir M^me^ la Dauphine. C'est un triste événement qui déterminera sûrement le voyage de Forges et assurera celui de Compiègne, dont on commençoit à être incertain.

Le Roi fit hier la revue des gardes françoises et suisses dans la plaine des Sablons, à l'ordinaire. Il avoit couru un bruit, qu'après la revue M. de Biron seroit déclaré maréchal de France; mais ce bruit étoit sans fondement.

M^mes^ de Mailly devoient être jugées avant-hier à la grande chambre sur un incident de leur procès contre M^me^ de Mazarin (Mazarin) concernant l'estimation des biens de la succession. Elles se rendirent à la grande chambre, et il y eut audience; mais l'avocat général qui devoit parler ne parla point, à cause des affaires pressées du Parlement.

Il y avoit grande rumeur au Parlement, où les esprits étoient déjà fort échauffés. Il y eut une assemblée des chambres (1); c'étoit au sujet de trois édits : un pour une augmentation d'impôt de 30 sols par livre sur le tabac étranger; un pour un emprunt que le Roi fait de 36 millions pour payer des dettes de l'État, pour lesquelles S. M. constitue 1,800,000 livres de rentes; le troisième

(1) Cette assemblée des chambres étoit la troisième. Il y en avoit eu une le mardi, et l'autre le mercredi; je crois même que les commissaires avoient été nommés dans la seconde assemblée, et que ce fut là qu'il y eut cette différence considérable de 140 voix contre 47. Le fait toujours constant, c'est que les commissaires pour examiner l'édit furent nommés après la délibération où la pluralité avoit été pour demander la suppression de l'édit. Il y a eu depuis une autre assemblée, où M. l'abbé de Salaberry, un des commissaires nommés, proposa à la Compagnie de délibérer sur les modifications à demander à l'édit, au cas qu'on ne pût pas parvenir à obtenir la suppression; il n'y eut que 14 ou 15 voix de cet avis, et tout le reste persista à demander la suppression totale; il a fallu absolument dresser les remontrances.

En conséquence, elles ont déjà été lues aux chambres assemblées; il est question dans ce moment de savoir quand elles seront portées au Roi et quelles en seront les suites. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 15 mai 1749.)

au sujet de l'établissement du vingtième. Les chambres assemblées, au nombre de plus de cent quatre-vingts personnes, l'édit pour le tabac a été passé sans contradiction; les deux autres ont excité de grandes contestations. Il n'y eut que 47 voix seulement pour demander des modifications à l'édit du vingtième, mais tout le reste a été pour le rejeter et que les remontrances ne tendissent qu'à obtenir la suppression totale; en conséquence on a nommé des commissaires. On pourroit dire en inconséquence, car nommer des commissaires pour examiner un édit que l'on a déjà résolu de rejeter, ce n'est pas l'usage ordinaire; enfin cela est fait, on travaille aux remontrances. M. le premier président est au désespoir. Il y a lieu de croire que ceci ne finira que par un lit de justice, et vraisemblablement à Versailles. On a seulement fait lecture de l'édit, et ensuite on a été aux opinions; l'édit a été remis aux commissaires. On leur en fait la lecture autant de fois qu'ils le désirent, mais jamais on ne leur en remet de copies pour l'examiner; c'est l'usage du Parlement.

M. Amelot, ci-devant ministre, est mort; il fut enterré hier. Il y avoit très-longtemps qu'il étoit malade.

La place de conseiller d'État de M. Rouillé n'est pas encore donnée; celle de directeur du commerce est donnée à M. Trudaine, et celle de la Compagnie des Indes à M. de Montarant, qui avoit la seconde place sous M. Rouillé.

Du dimanche 11, *Dampierre.* — Excepté ce que l'on trouvera écrit dans ce livre sous la date d'hier, je n'y ai rien écrit depuis le 1^er^ de mai, que le Roi est allé à Marly. Je suis venu ici le même jour. La Reine a donné ce temps de congé à M^me^ de Luynes par rapport à sa santé. M^me^ de Luynes l'a demandé comme celui où son assiduité est moins nécessaire auprès de la Reine. J'ai déjà marqué que la Reine soupe tous les jours à Marly avec ses enfants, des princesses et des dames, et joue dans le salon après

souper. Le logement de Mme de Luynes à Marly a été fort désiré parce qu'il est proche et commode; Mmes de Brancas et de Duras (maréchale) l'avoient demandé l'une et l'autre; il a été donné à M. et à Mme de Tallard. Mme la maréchale de Duras, qui ne fait que commencer à marcher depuis son accident, et qui est obligée de faire usage d'une bottine pour contenir son pied, a eu permission d'entrer dans le salon sans panier. On m'a mandé de Marly que le lansquenet s'étoit fort bien soutenu; M. de Soubise y a beaucoup gagné les premiers jours; il y a presque toujours eu quatorze coupeurs.

M. le Dauphin n'a point couché à Marly; il y a été tous les jours pour la musique et pour le jeu; il a joué à cavagnole avec la Reine, pour être auprès d'elle, car il n'aime point le jeu; il a soupé à Marly tous les jours que le Roi a soupé avec la Reine; et les jours que le Roi soupoit dans ses cabinets, M. le Dauphin revenoit souper à Versailles. Le Roi a été à Versailles au salut le dimanche 4, et en même temps a été voir Mme la Dauphine. Il est revenu aussi la voir le jeudi 8. La Reine a été à Versailles les dimanches et les jeudis, et outre cela la Reine a été hier, comme je l'ai marqué, voir Mme la Dauphine, à cause de son accident. Le Roi alla coucher jeudi dernier à la Meutte pour la revue des gardes françoises; M. le Dauphin a suivi le Roi à ce petit voyage.

J'ai oublié de marquer que les premiers jours du voyage de Marly, M. d'Argenson, chargé, comme je l'ai dit, du détail de Paris, depuis la disgrâce de M. de Maurepas, a engagé le Roi à permettre que M. Berrier, lieutenant de police, eût l'honneur de travailler avec S. M. Ce travail a été fait en présence de M. d'Argenson; c'est ce qui ne se faisoit point du temps de M. de Maurepas.

La Reine alla avant-hier de Marly à la revue des gardes françoises et suisses; il y avoit longtemps qu'elle n'y avoit été. Elle avoit toujours dit qu'elle y iroit à la paix, ne pouvant voir sans une peine extrême pendant la guerre

tant de braves gens dont plusieurs vraisemblablement ne seront plus à la fin de la campagne.

Le Roi, M. le Dauphin et Mesdames, après la revue dans la plaine des Sablons, ont été voir la maison que M. d'Argenson a à Neuilly ; c'est une petite maison à peu de distance du bord de la rivière, un peu à droite du chemin qui va du Roule à Neuilly ; elle a appartenu à feu M. de Sassenage, depuis à feu M^me^ de Gontaut.

On me mande de Marly que M. Amelot est mort, sans avoir fait de testament. M^me^ Amelot est allée à la campagne, chez M. Bombarde.

Du lundi 12, *Dampierre.* — M. de Sauvigny, intendant de Paris, qui étoit à Marly ce matin, est venu ici ce soir. Il arrive du chapitre général des Mathurins qui s'est tenu à Cerfroy sur la Marne. M. Lefebvre, ministre de la maison de Paris, et qui l'étoit de celle de Fontainebleau en 1745, vient d'être élu général ; il en faisoit les fonctions depuis plusieurs mois, ayant été nommé vicaire général.

M. de Sauvigny nous a dit aussi la mort de M. de Lanmarie. Le rapport de ses preuves fait à la Chandeleur, le Roi lui avoit envoyé le cordon. Il revenoit par congé ; il est mort à Stockholm, le 24 d'avril ; il avoit été malade à la dernière extrémité, et auroit bien voulu par cette raison qu'on lui eût nommé un successeur ; mais comme on étoit fort content de lui, on ne lui avoit permis de revenir que pour quelques mois. La première nouvelle de sa mort est venue par la *Gazette*. Il avoit soixante ans. Son nom est Beaupoil, comme MM. de Saint-Aulaire ; ils sont de même maison. Il avoit épousé une sœur de M. de la Ravoye ; il n'en avoit qu'une fille, qu'il avoit fait épouser à son frère, qu'il aimoit beaucoup. Ce frère étoit avec lui en Suède, où il mourut, il y a quelques années. La vive douleur de M. de Lanmarie a été la première cause du dérangement de sa santé. Il n'a d'autres enfants qu'un petit-fils, fils de son frère et de sa fille. Il n'a été malade que sept jours,

et n'a même cru mourir que le dernier jour. Sa maladie étoit une humeur scorbutique qui s'est jetée sur la poitrine. Sa santé l'avoit déterminé à demander depuis longtemps son rappel; mais bien loin de vouloir rester, s'il lui étoit possible, et de profiter de son congé, les affaires du Nord demandant dans ce moment-ci une attention particulière, M. de Lanmarie s'étoit déterminé à retarder son départ, trouvant sa santé un peu meilleure.

Du jeudi 15, *Versailles.* — M. de Finkenstein, ministre du roi de Prusse, dont j'ai parlé ci-dessus, a pris congé aujourd'hui; il paroît fort pressé de retourner à Berlin; il m'a dit que le roi son maître désiroit qu'il y fût arrivé à la fin de ce mois.

M. de Bène a salué le Roi aujourd'hui. Il arrive de Dresde, où il est ministre d'Espagne depuis environ cinq ans; il retourne à Madrid; il compte demeurer ici environ trois semaines. J'ai parlé de lui ci-dessus.

M. l'évêque de Rennes a salué le Roi aujourd'hui. Il y a huit ans et trois mois qu'il est parti d'ici pour Madrid; il avoit été nommé ambassadeur de France en cette cour au mois de décembre 1740. Il a été parfaitement bien reçu; le Roi lui a fait beaucoup de questions et a paru le traiter avec toutes sortes de bontés. C'est M. de Puisieux qui l'a présenté. M. de Rennes nous a paru un peu changé; c'est peut-être encore plutôt l'effet d'une perruque qu'il a prise à la place de ses cheveux, que les années d'augmentation.

M. Rouillé remercia hier le Roi pour la place de conseiller d'État, vacante par sa démission, que le Roi a donné à M. Pallu, son beau-frère, qui étoit intendant à Lyon.

Il paroît que ceux qui ont le plus gagné au lansquenet à Marly sont : M. de Soubise, M. de la Vallière et M. Hesse, et que M. de Luxembourg et M^me^ de Pompadour ont beaucoup perdu. Pour le Roi, il est assez difficile de savoir ce qu'il a fait, parce que M. le Dauphin, Madame Infante et

Mesdames toutes trois, n'ont joué au lansquenet que l'argent du Roi, sans être de quoi que ce soit.

On a laissé entrer beaucoup de monde dans le salon, surtout après souper, à cause du lansquenet. L'usage n'étoit point d'y laisser entrer les étrangers; cependant Mme Brignole, qui étoit venue voir le salon de dessus un des balcons d'en haut, eut permission de descendre en bas. Les otages sont aussi venus au salon; ils le désiroient avec empressement, et sur ce qu'on leur représenta que l'usage n'étoit point de laisser entrer les étrangers, milord Cathcart répondit avec esprit qu'ils n'étoient point étrangers et qu'ils devoient être regardés comme étant au Roi.

Il faut ajouter à l'honneur du lansquenet de Marly que la veille du départ, ou le jour d'auparavant, il y eut une réjouissance où l'on compta 54,000 livres de différence; ce fut M. Hesse qui la fit.

Du samedi 17, *Versailles.* — On apprit ici avant-hier la mort de Mme de la Cour, mère de M. de Balleroy; elle est morte chez lui en Normandie, où elle s'étoit retirée depuis environ deux ans. Elle avoit soixante-dix-huit ans.

MM. les gens du Roi sont venus ici aujourd'hui; ils ont parlé au Roi après le conseil des finances; ils étoient quatre, les trois avocats généraux et le procureur général. Ils ont demandé à S. M. quel jour et à quelle heure il lui plairoit de recevoir les très-respectueuses remontrances de son parlement. Le Roi leur a donné à demain à une heure après midi, et a dit qu'il falloit que ce fût M. le premier président seulement qui vînt avec deux autres présidents.

Il y a quatre ou cinq jours que l'oculiste allemand dont j'ai parlé fit à Paris l'opération des cataractes à M. le duc de Brancas. Il se trouve bien jusqu'à présent; il faut voir quelle sera la suite.

Du mardi 20, *Dampierre.* — Dimanche dernier, 18, le Roi tint conseil d'État à dix heures et demie; il alla en-

suite à la messe, après laquelle il donna audience dans son cabinet à M. le premier président (1) et à MM. les présidents Molé (2) et de Rozambo (3). M. le premier président remit à S. M. les remontrances par écrit; il paroît que l'on veut supprimer l'usage de les faire verbalement. Le premier président et les deux autres présidents allèrent dans l'œil-de-bœuf attendre le moment que le Roi leur donneroit sa réponse. S. M. tint conseil de dépêches, après lequel on fit rentrer dans le cabinet les trois présidents. Le Roi dit à M. le premier président : « Les remontrances de mon parlement ne m'ont point fait changer de sentiment; je veux que mes édits soient enregistrés demain matin, et vous m'en rendrez compte demain à Choisy avant deux heures. »

---

(1) La cour de Parlement se composait de 9 chambres : la grand'chambre, 5 chambres des enquêtes, 2 des requêtes et 1 chambre de la marée. Le Parlement comptait :

1° *A la grand'chambre,*

1 premier président,
10 présidents à mortier,
2 présidents honoraires,
8 conseillers d'honneur,
21 conseillers,
12 conseillers clercs,
20 conseillers lais honoraires,
26 conseillers lais honoraires aux enquêtes et requêtes,
3 avocats généraux,
1 procureur général,
18 substituts du procureur général,
42 greffiers, receveurs, huissiers, etc.,
4 secrétaires du Roi,

2° *Dans les autres chambres,*

21 présidents,
187 conseillers,
2 procureurs,
69 greffiers, huissiers, trésoriers, etc.

En total 447 membres, dont 308 magistrats.

(2) Président à mortier, présidant la chambre de la marée.

(3) Président à mortier de la grand'chambre.

Les trois présidents, qui n'avoient pas osé quitter d'un moment l'œil-de-bœuf pendant tout le conseil, pas même pour aller dîner, repartirent presque aussitôt après. On trouvera ci-après la copie de l'arrêté qui fut fait hier par les chambres assemblées et que l'on vient de m'envoyer.

Réponse aux remontrances.

Les remontrances de mon Parlement ne m'ont point fait changer de sentiment ; je veux que mes édits soient enregistrés demain matin, et vous m'en rendrez compte demain à Choisy avant deux heures.

Arrêté sur la réponse.

La Cour désirant donner au Roi des marques de sa soumission et néanmoins persuadée de l'importance des représentations qu'elle a eu l'honneur de lui faire sur le bien de son service, Arrête, que M. le premier président se retirera par devers le seigneur Roi, pour recevoir de nouveaux ordres, afin que ces ordres réitérés puissent être à jamais une décharge de ce que son zèle et sa conscience exigeroient d'elle dans l'occasion présente, et au surplus arrête que les chambres seront assemblées de relevée pour procéder à l'enregistrement, s'il est ainsi ordonné par ledit seigneur Roi.

Il y a trente-cinq voix pour d'itératives remontrances. Cet avis a été ouvert par un jeune homme sans voix.

Le premier président alla hier rendre compte au Roi de cet arrêté à Choisy, et sur la réponse qu'il rapporta aux chambres assemblées l'après-dînée de ce même jour, l'édit fut enregistré.

Le Roi partit avant-hier, entre quatre et cinq, pour Choisy où il restera jusqu'à jeudi.

J'ai oublié de marquer que M. le duc de Modène, qui est ici incognito, comme je l'ai dit, sous le nom de comte de Saint-Félix, au retour du voyage de Marly, où il a toujours été, a pris congé pour aller en Angleterre; il va y passer quinze jours ou trois semaines. Il reviendra ici faire un tour pour quelques jours, et partira ensuite pour ses états.

M. de Maulevrier-Colbert, père de celui qui avoit

épousé une Chauvelin, fut nommé il y a deux ou trois jours ministre du Roi auprès de don Philippe.

M. d'Havrincourt, maréchal de camp, qui étoit allé avec permission du Roi voyager en Angleterre et en Hollande, et qui comptoit aller de là dans quelques cours d'Allemagne pour son instruction particulière, a reçu ordre d'aller à Stockholm pour y remplacer M. de Lanmarie. M. d'Havrincourt a de l'esprit, beaucoup de volonté, et très-capable d'application; il en a donné des preuves dans toute cette guerre; et se voyant sans occupation à la paix, il avoit imaginé d'aller voyager pour s'instruire et se rendre utile. Il paroît que l'on est fort pressé qu'il arrive à Stockholm, où la circonstance des affaires demande la présence d'un ministre du Roi; on ne lui donne pas même le temps de revenir ici.

Du vendredi 23, *Versailles*. — Je revins avant-hier de Dampierre. Pendant le petit séjour que j'y ai fait, il y a eu ici une aventure des pages de la grande écurie qui a fait beaucoup de bruit. Deux ou trois d'entre eux, en se promenant dans la ville, s'arrêtèrent à la boutique d'un charcutier, dont ils trouvèrent la femme à leur gré; ils commencèrent par la caresser un peu familièrement, et lui dirent ensuite beaucoup de sottises de son mari. Le mari arriva, et répondit vivement; le boucher, beau-père du charcutier, se joignit à lui, et les pages furent obligés de se retirer; mais ce fut pour avertir leurs camarades. Vingt-cinq ou trente pages arrivèrent chez le charcutier, armés de grands bâtons. Il s'étoit assemblé du monde dans la maison; il y eut un combat fort vif; il y a eu un ou deux pages bien blessés et en danger de mort; il y en a eu aussi de blessés dans l'autre parti; le boucher l'est assez considérablement. Le gouverneur des pages, qui par sa charge est en droit de les mettre aux arrêts, quand il juge à propos, crut que cet événement méritoit qu'il en allât rendre compte à M. le Dauphin, le Roi étant à Choisy. M. le Dauphin lui dit de ne laisser sortir aucun page jus-

qu'à ce que le Roi en eût ordonné. Les femmes du charcutier et du boucher ont été se plaindre à Choisy; le Roi a ordonné que trois ou quatre pages des plus coupables seroient mis à la correction à Saint-Lazarre, et ensuite cassés. On m'a dit aujourd'hui que les pages de la grande écurie avoient voulu engager ceux de la petite écurie à se joindre à eux, mais qu'ils avoient refusé.

C'est aussi pendant mon voyage que M. Fournier, maître d'hôtel ordinaire de la Reine, est mort subitement d'apoplexie; il paroissoit avoir soixante ans environ. Il y a plusieurs années qu'il logeoit et vivoit avec M^me^ de Saint-Sulpice; on les croyoit même mariés, quoiqu'elle n'ait point changé de nom; mais le mariage n'est point déclaré. Il lui laisse la jouissance de presque tout son bien; la plus grande partie de ce qu'il avoit d'ailleurs étoit dans le commerce. Il a plusieurs neveux, dont l'aîné est mousquetaire et est, à ce que l'on dit, un bon sujet. M. Fournier étoit fort riche, mais je crois que la plus grande partie de son bien étoit dans son portefeuille. C'étoit à la création de la maison de la Reine qu'il acheta la charge de maître d'hôtel ordinaire, qu'il paya je crois 80,000 livres, non pas en argent, mais en effets assez mauvais. M. de Saint-Florentin doit travailler ce soir avec le Roi pour cette charge.

Mesdames allèrent coucher avant-hier à Choisy, d'où elles ne sont revenues qu'aujourd'hui en même temps que le Roi.

Du samedi 24, veille de la Pentecôte, Versailles. — M. de Bayers (la Rochefoucauld) mourut à Paris, il y a deux ou trois jours; il étoit âgé d'environ quarante ans.

Aujourd'hui le Roi a été courre le cerf du côté de Rambouillet. La Reine a entendu dans la tribune, sur le drap de pied, les vêpres, chantées dans la tribune de la musique par les chantres de la grande chapelle, ensuite la prière des Missionnaires, après laquelle elle est descendue chez M^me^ la Dauphine, où elle a joué à cavagnole; puis

elle est venue faire collation chez moi, et y a joué à cavagnole comme à l'ordinaire.

Du 25, *dimanche de la Pentecôte, Versailles.* — Il y a eu ce matin chapitre de l'Ordre. M. l'abbé de Pomponne a lu les preuves des six chevaliers qui alloient être reçus, mais il a lu si bas que presque personne ne l'a entendu. M. l'abbé de Pomponne est debout, au bout du bureau, du côté de la fenêtre; le Roi est debout à l'autre bout, derrière son fauteuil. S. M. nous a dit qu'il n'avoit entendu que quelques mots. M. l'abbé de Pomponne remet au Roi le cahier que l'on remet à chaque chevalier, où sont ses armoiries et le détail de sa généalogie. Après la lecture des preuves, le Roi a dit qu'il nommoit M. le duc d'Huescar chevalier de l'Ordre. Je dois avoir dit ailleurs que lorsque l'on fait entrer les chevaliers dans le cabinet, c'est l'huissier de l'Ordre qui prend la porte du cabinet. Au retour de la procession, ce même huissier reste à la porte de la chambre du Roi en dedans. Après le chapitre, on a fait entrer les six chevaliers, M. de la Vallière le premier, et le Roi les a fait chevaliers de Saint-Michel. C'est M. l'abbé d'Harcourt qui a officié, et M^me^ de Castries (Chalmazel) qui a quêté. M. de Saint-Florentin a fait les fonctions de maître des cérémonies : cette place n'est pas encore donnée. Après la messe, le Roi a reçu les six nouveaux chevaliers trois à trois : M. de la Vallière, M. de Sassenage et M. de Mailly; les parrains étoient : M. le duc d'Ayen, à la droite, et M. le maréchal de Belle-Isle, à la gauche. Immédiatement après, s'est fait la réception des trois autres : M. de Chalmazel, M. de Souvré et M. le baron de Montmorency; les parrains étoient : M. le maréchal de Tonnerre, à droite, et M. de Matignon, à gauche. La Reine étoit sur le drap de pied, dans la tribune, avec M^me^ la Dauphine (qui a sorti aujourd'hui pour la première fois depuis sa fausse couche), Madame Infante et Mesdames. Le prédicateur est M. l'abbé Rivière, chanoine de Saint-Médéric et docteur de Sorbonne : il

n'y a point de vêpres de l'Ordre, ce n'est pas l'usage.

M^me^ Brignole, Génoise, dont j'ai déjà parlé, étoit dans la galerie avec sa fille, qui est assez jolie et qui a environ dix ans; elles étoient toutes deux en grand habit. La Reine avoit déjà vu M^lle^ Brignole dans le salon de Marly, comme je l'ai marqué; aujourd'hui elle n'est point entrée dans la chambre de la Reine, où il n'y a que M^me^ Brignole qui ait suivi Sa Majesté.

Il y a eu aujourd'hui deux contrats de mariage de signés, celui de M. de la Vieuville, ci-devant capitaine dans le régiment de Noailles, avec la fille de M. Choppin d'Arnouville, maître des requêtes, à qui on donne 350,000 livres. M. de la Vieuville a, depuis l'affaire de Dettingen, un régiment de cavalerie de son nom, vacant par la mort de M. le chevalier de Fleury, qui y fut tué. M^me^ de la Vieuville sa mère est Mailly.

Le second contrat est celui de M. de la Luzerne, neveu du vice-amiral et cousin du lieutenant des gardes du corps. Ils sont de Normandie et leur nom est Briqueville. Celui-ci a eu un des régiments d'infanterie qui ont été réformés presque aussitôt que donnés; il est dans les grenadiers royaux. Il épouse M^lle^ de Pontcarré, nièce du premier président du parlement de Rouen.

M. de la Vieuville vint hier prier M^me^ de Luynes de demander l'ordre de la Reine pour la signature du contrat; M^me^ de Luynes, qui n'avoit pas entendu parler de ce mariage, lui demanda si pendant qu'elle avoit été absente il avoit fait demander l'agrément de la Reine, et lui dit avec grande raison que l'attention que l'on a de donner part du mariage avant de faire signer le contrat est un respect indispensable que l'on doit à la Reine. M. de la Vieuville convint qu'il avoit grand tort de l'avoir oublié. Il est peu au fait de ce pays-ci; c'est plutôt la faute de ceux à qui il a demandé conseil. M. de la Luzerne étoit dans le même cas; M^me^ de Luynes lui en a parlé aussi.

Il y a trois ou quatre mois que M. l'archevêque de Tours

a fait un mandement au sujet du livre du P. Pichon. Ce mandement fait beaucoup de bruit et est regardé comme peu catholique ; on croit qu'il a été fait dans un moment d'indisposition et d'humeur.

Du lundi 26, *Versailles*. — M. de Machault, contrôleur général, est entré ce matin au conseil d'État. J'ai déjà marqué qu'il n'y a point d'autre nomination que d'être averti, par l'huissier du cabinet, que le Roi lui mande de se trouver au conseil.

M. le comte de Maillebois, fils de M. le maréchal de Maillebois, a été nommé à la place d'honoraire à l'Académie des sciences vacante par la mort de M. Amelot. C'est M. d'Argenson qui prend l'ordre du Roi.

Du mercredi 28, *Versailles*. — M^me^ la princesse de Montauban, qui connoît beaucoup de dames angloises, et qui s'y intéresse à cause de sa mère, qui est Ogletorp, a mené aujourd'hui au dîner de la Reine, de M^me^ la Dauphine et de Mesdames, milady Montaigu et sa fille M^lle^ Poisse, dont le nom est Arbot de Montgommery. Par sa mère elle est petite-fille de milord Waldegrave, qui étoit ici ambassadeur d'Angleterre. M^me^ de Montaigu est sœur du duc de Norfolk. Elles n'étoient point en grand habit, ce n'est point présentation (1).

M. de Saive, officier général au service d'Espagne, fut présenté hier ; il a le cordon rouge de Saint-Louis ; c'est une grâce que le Roi a accordée à la prière du roi d'Espagne. M. de Saive a environ cinquante ans ; il est grand et maigre : sa figure n'est ni bien ni mal. Il est de Grenoble ; il n'a jamais servi dans les troupes de France (2).

M^me^ de Montoison (Clermont) fut déclarée hier dame du palais de la Reine, surnuméraire, et sera présentée

---

(1) Avec les trois dames angloises il y avoit un jeune homme, qui est le neveu du duc de Norfolk. (*Note du duc de Lugnes.*)

(2) On m'a dit depuis qu'il avoit servi dans les troupes de France avant d'entrer au service d'Espagne. (*Note du duc de Lugnes.*)

aujourd'hui par M^me^ de Luynes. Cet arrangement étoit fait du temps de M. de Maurepas, il y a plus de trois mois. C'est la Reine qui l'a désirée, parce qu'elle est nièce du feu maréchal de Nangis. M^me^ de Montoison et M^me^ de Lannion sont toutes deux filles de feu M^me^ de Tonnerre, qui étoit fille de M. de Blanzac (la Rochefoucauld). M^me^ de Tonnerre étoit attachée à feu M^me^ la duchesse d'Orléans, et a été mise sur son testament pour 4,000 livres de pension, ce qui n'étoit que la continuation de ses appointements. M^me^ de Montoison à la mort de sa mère a eu sa place auprès de M^me^ la duchesse d'Orléans. Par cette raison, il étoit vraisemblable qu'elle auroit été nommée, comme M^me^ sa mère, dans le testament de M^me^ d'Orléans, si ce testament avoit été fait depuis la mort de M^me^ de Tonnerre. Il a donc fallu une grâce de M. le duc d'Orléans, qu'il a eu la bonté d'accorder; mais comme il a fallu du temps pour l'obtenir, on a cru plus prudent de tenir très-secret ce qui étoit accordé à M^me^ de Montoison d'être dame du palais; elle n'aura point actuellement d'appointements.

M. le Dauphin a fait présent ces jours-ci à la paroisse Notre-Dame d'un très-beau soleil de vermeil, qui coûte au moins 10,000 livres. Il y a sur ce soleil une figure de la sainte Vierge avec la couronne de douze étoiles. M^me^ la Dauphine fait ajouter des diamants à cette couronne.

Du vendredi 30, *Versailles.* — A la mort de la duchesse d'Orléans, j'ai dit quelque chose des dispositions de son testament; j'ai appris depuis quelques détails qui pourront servir à corriger ce que j'ai marqué. M^me^ la duchesse d'Orléans avoit eu deux millions de dot, sur lesquels le feu Roi lui avoit permis de disposer de 500,000 livres. Elle avoit fait il y a plusieurs années un arrangement avec M. le duc d'Orléans, son fils, par lequel, en lui abandonnant tous les fonds, elle s'étoit réservé une pension considérable et la liberté de disposer de 100,000 livres de rentes viagères; c'est cet arrangement qui a fait des difficultés après sa mort, parce qu'elle a laissé des pen-

Infante, qui a conservé beaucoup de bonté pour elle et qui a désiré qu'elle fût présentée. Elle est assez grande et paroît avoir quarante-cinq à cinquante ans; elle s'en va actuellement dans ses terres avec son mari.

Le Roi alla souper jeudi à l'Ermitage; hier il y eut conseil d'État et grand couvert; aujourd'hui le Roi est parti à midi pour aller courre le cerf au poteau de Hollande près Saint-Léger, et de là il est allé coucher à Crécy, où il doit rester jusqu'à mercredi. M^me^ de Pompadour partit hier matin avec M^me^ d'Estrades, qui s'étoit donnée une très-grande entorse il y a quelques jours.

J'ai parlé ci-dessus de la mort de M. Fournier. Il a fait plusieurs legs, entre autres un diamant d'environ 25,000 livres à M^me^ la princesse de Carignan; des porcelaines à M^me^ de Flavacourt et à M. de Gesvres, etc. Il nomme aussi plusieurs personnes dans son testament; les legs sont en blanc, n'ayant pas eu le temps de le remplir. M^me^ la duchesse de Boufflers est de ce nombre. Il avoit été très-gros joueur, et il alloit souvent chez feu M^me^ de Mazarin et chez M^me^ de Carignan.

J'ai aussi parlé des édits et déclarations; *l'extrait* ci-après expliquera mieux ce que c'est que ce que j'en ai marqué.

« On vient de publier un édit portant suppression du dixième. A compter du 1^er^ janvier 1750, l'établissement d'une caisse générale d'amortissement pour la libération des charges et dettes tant anciennes que nouvelles de l'État et l'imposition du vingtième.

« On a aussi publié un autre édit portant création de 1,800,000 livres de rentes au denier vingt, au principal de 36 millions, remboursables en douze années.

« Il est ajouté que le S^r^ Sorba, ministre de la république de Gênes, épousa la dame Peloux de Rorebel, fille du feu S^r^ de Montgrand. La célébration de leur mariage s'est faite dans l'église de Saint-Sulpice, et le nonce du Pape leur a donné la bénédiction nuptiale.

« M. Claude le Bègue de Marjanville, abbé de l'abbaye de rigny et conseiller de la grande chambre du Parlement, urut à Paris, le 10 de ce mois, âgé de soixante-dix-it ans.

« Il est dit encore que Pierre Badoire, curé de l'église roissiale de Saint-Roch, docteur de Sorbonne, est mort 21, dans la soixante-troisième année de son âge. »

JUIN.

rt de M. Fernand Nunnez. — Le Roi à Anet. — Mort de la vicomtesse de Beaune. — Présentations. — Chasses et voyages du Roi. — M. de Belle-Isle élu à l'Académie, et portrait. — Présentations. — Procession du Saint-Sacrement. — Chasses et voyages. — La Cour à Marly. — Le lansquenet à Marly et le cavagnole de la Reine. — Mort de Mme de Chavigny. — Le prince Édouard. — Voyages du Roi. — Départ de la Dauphine pour Forges. — Helvétius maître d'hôtel ordinaire de la Reine. Mot du Roi. — Constructions nouvelles à Marly. — Budget des dépenses du Roi, de l'armée et de la marine. — Ce que coûtent un vaisseau et une frégate. Projet pour le rétablissement de la marine. — Effectifs de l'armée en 1748 et en 1749. — Revenus du Roi. — Les fermes. — Grand maître des cérémonies de l'Ordre nommé. — Départ de la Dauphine pour Forges. — Présentations d'étrangers. — Le Roi et ses enfants à Rambouillet. — La Reine à Saint-Cyr. — Mlle Silvestre nommée lectrice de la Dauphine. — La Reine à Lucienne. — Mort et mariage. — Retour du Roi à Versailles. — Indisposition de Madame Victoire. — Nouveaux bâtiments aux Invalides et développements de l'institution. — Manière dont se font les élections à l'Académie. — Fouquet protégeait l'Académie et les belles-lettres. — Arrivée de la Dauphine à Forges. — Officier jugé pour avoir porté la croix de Saint-Louis sans l'avoir obtenue. — M. de Soubise achète la capitainerie de la plaine Saint-Denis ; sa maison de Saint-Ouen.

Du samedi 7, *Versailles.* — J'ai toujours oublié de arquer qu'il y a environ huit jours M. de Maulevrier-olbert fut nommé ministre du Roi auprès de l'Infant don hilippe.

Dimanche dernier, 1er de ce mois, on apprit ici la mort e M. Fernand Nunnez ; il avoit environ quatre-vingts ans ; est mort à Carthagène en Espagne ; il avoit été général les galères d'Espagne ; depuis la paix on avoit supprimé

cette charge, mais on lui en avoit laissé les appointements, qui sont d'environ 15,000 livres. Il avoit épousé, comme je l'ai marqué dans le temps, Mlle de Léon, sœur de Mme de Lautrec, de M. le duc et de M. le vicomte de Rohan; il laisse deux enfants de ce mariage, un garçon et une fille. M. Fernand Nunnez avoit du bien, mais il laisse encore plus de dettes; la moitié de ses appointements a été donnée à sa veuve par le roi d'Espagne.

Le Roi arriva de Crécy mercredi dernier, 4 de ce mois. Le lundi il alla voir Anet, qu'il ne connoissoit point. Mme la duchesse du Maine, à qui cette maison appartient, n'y étoit point; je crois même qu'elle n'en savoit rien. M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu lui en firent les honneurs; M. et Mme de Penthièvre y étoient aussi venus de Rambouillet. M. le comte de Clermont y étoit aussi; il s'éloigna dans le moment que le Roi se mit à table pour que M. le prince de Dombes pût présenter la serviette à S. M. M. le prince de Dombes donna au Roi un grand déjeuner, qui étoit une espèce d'ambigu; ce repas dura trois quarts d'heure ou une heure. Le Roi avoit vu la maison en arrivant, et au sortir de table il monta à cheval, et alla voir la forêt de Dreux, qui est fort belle; de la forêt il retourna à Crécy. Il y a cinq grandes lieues de Crécy à Anet.

Le Roi soupa au grand couvert jeudi, et hier il alla souper à l'Ermitage.

On apprit il y a deux ou trois jours la mort de Mme la vicomtesse de Beaune; elle étoit sœur de M. le baron de Montmorency et de Mme de Chateaurenaud, dont elle étoit l'aînée; leur père étoit M. le baron de Montmorency-Fosseux, et leur mère Mlle Poussemothe de l'Étoile. Elle avoit quarante-sept ans; elle n'a jamais eu d'enfants.

Mme la marquise de Boufflers (Craon), qui étoit dame du palais de la feue reine de Pologne (Opalinska), arriva hier ici de Lunéville. J'ai marqué dans le temps que le roi de Pologne avoit demandé et obtenu pour elle une

place de dame surnuméraire auprès de Mesdames; elle n'avoit point encore été présentée en cette qualité; Madame l'a présentée ce matin, avant que le Roi soit parti pour la chasse.

M. le marquis d'Hautefort, gendre en premières noces de M^me^ la maréchale de Duras, et en secondes de M. le maréchal d'Harcourt, fut présenté hier par M. de Puisieux; il vient d'être nommé ambassadeur du Roi à Vienne.

Le Roi est parti ce matin pour aller courre le cerf du côté de Rambouillet; il couchera à Rambouillet, où il restera jusqu'à lundi.

Du jeudi 12, *octave du Saint-Sacrement.* — Samedi dernier, 7 de ce mois, M. le maréchal de Belle-Isle fut élu à l'Académie françoise à la place de M. Amelot. M. de Belle-Isle n'avoit nullement songé à demander cette place. La supériorité de ses talents est connue dans plusieurs genres différents; il sait beaucoup; il a prodigieusement lu et raconte avec force et énergie les faits dont il a été témoin. Il met dans ses récits et ses conversations une âme qui le rend éloquent; il a la mémoire heureuse, et n'oublie aucune circonstance essentielle; ses narrations sont vives, ses discours précis, ses termes choisis pour ce qu'il veut exprimer. Tous ces différents avantages naturels ne lui avoient jamais donné l'idée de songer à remplir une place dans l'Académie françoise. Il n'a jamais été auteur que de mémoires particuliers qui auroient été très-dignes de curiosité, mais qui ont été perdus dans ses différentes campagnes. Des lettres missives dans le temps de ses négociations ou de ses opérations militaires seroient des monuments d'autant plus curieux qu'elles sont écrites avec la plus grande justesse et précision; mais ce sont des ouvrages secrets, qui ne peuvent donner la qualité d'auteur. Quelque désir de la gloire qu'ait toujours eu M. de Belle-Isle, il n'a jamais prétendu à celle d'homme de lettres ni d'académicien; mais comme il a grand nombre d'amis, et même dans l'Académie, ils se sont déterminés, sur

l'exemple de M. le maréchal de Villars, à communiquer à M. de Belle-Isle le désir qu'ils avoient de le voir agrégé à cet illustre corps. Leur motif a été que M. le maréchal de Villars, qui avoit été désiré par l'Académie, avoit sans comparaison beaucoup moins de talents littéraires que M. de Belle-Isle. M. de Belle-Isle n'a pas cru devoir refuser un honneur dont il a senti le prix; il a demandé ce qu'il falloit faire, on lui a conseillé d'écrire une lettre au directeur de l'Académie. Mais comme l'usage est de paroître au moins solliciter ces sortes de places et de passer à la porte de tous les académiciens pour leur demander leurs suffrages, M. de Belle-Isle, dès qu'il en a été instruit, étant absent, a envoyé des billets à toutes les portes. L'élection s'est faite tout d'une voix.

Avant-hier, M. Ossorio, ministre de la cour de Turin, qui est depuis vingt ans en Angleterre ou en Hollande, et qui, ayant obtenu son rappel, passe ici pour s'en retourner à Turin, fut présenté par M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs; il eut audience particulière.

M. le comte de Chavannes, ministre de cette même cour à La Haye, et qui passe ici, a aussi été présenté ces jours derniers.

Il y a aujourd'hui huit jours que le Roi alla comme à l'ordinaire à la procession du Saint-Sacrement. L'incertitude du temps fit que l'on n'alla que jusqu'au premier reposoir. On sait que l'usage ordinaire est, de ce reposoir, qui est à l'hôtel Conty à l'entrée de la rue Dauphine, de venir à la chapelle et de s'en retourner par le même chemin en s'arrêtant au même reposoir. Cet usage avoit été changé cette année, et l'on avoit arrangé pour que la procession, au sortir de la chapelle, passât par la rampe de la chapelle, et s'arrêtant à un reposoir qu'on avoit fait à l'hôtel de Noailles, retournât par la rue de la Pompe et rentrât par la place Dauphine. La Reine n'alla, il y a huit jours, qu'à la grande messe. Aujourd'hui, la procession a été comme tous les ans, seulement jusqu'au reposoir de

l'hôtel de Conty. La Reine y a été; il n'y avoit aucun prince ni princesse du sang. M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, Mesdames y étoient; Madame Infante n'y étoit pas, s'étant trouvée incommodée hier.

Le Roi, qui revint lundi de Rambouillet, devoit aller mardi souper et coucher à La Celle. Quelques rougeoles qui sont dans ce lieu firent changer ce voyage, et il y eut grand couvert.

Hier, chasse du daim, où M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames allèrent; Madame Infante y étoit aussi et se trouva incommodée d'un grand mal de dents au rendez-vous. Ils avoient tous dîné chez M^me^ la Dauphine, avant que de partir, avec les dames qui les suivoient à la chasse.

Aujourd'hui est le départ pour Marly.

Du vendredi 20, *Dampierre.* — Je ne n'ai point écrit depuis plusieurs jours. Je suis venu ici avec M^me^ de Luynes passer tout le voyage de Marly comme le dernier. On m'a mandé que le lansquenet s'étoit bien soutenu; toujours quatorze ou quinze coupeurs. Le Roi a beaucoup gagné d'abord; il coupe, et outre cela c'est son argent que jouent M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames. M. de Luxembourg et M. de Richelieu ont été ruinés d'abord; M. de Richelieu a regagné au 30 et 40. Madame Infante a fait une fortune brillante dans le commencement. Pour le cavagnole de la Reine, on m'a mandé qu'il se soutenoit avec peine.

Les circonstances de la santé de M^me^ la Dauphine permettent depuis hier la décision du jour de son départ pour Forges.

M^me^ de Chavigny mourut le 13 à Paris, âgée de soixante-cinq ans. Elle étoit sœur de M. de Varennes qui a été lieutenant-colonel du régiment des gardes françoises. Elle étoit mère de M. de Chavigny tué à Dettingen, et veuve de M. de Chavigny mort en 1728, 29 ou 30, lequel étoit cousin germain de M^me^ de Luynes et frère de M. l'archevêque de Sens et de M. de Pont. Il a eu

aussi deux filles, M^me^ de Beaujeu, morte au mois de décembre 1735, et M^me^ d'Orvilliers.

On a eu depuis peu des nouvelles du prince Édouard; on ne savoit dans quel endroit il habitoit, mais présentement l'on sait qu'il est à Bologne, en Italie.

Du samedi 21, *Versailles.* — Le Roi partira le mercredi 25 de Versailles pour Rambouillet (1); il reviendra le 27 à Versailles, d'où il ira le dimanche 29 à Choisy jusqu'au 2 juillet que S. M. va de Choisy à la Meutte, où il fera la revue des mousquetaires, le 3, dans le bois de Boulogne, au rond de Mortemart; et le 4 le Roi partira de la Meutte pour Compiègne. La Reine ne s'y rendra que le 7.

Il est décidé que M^me^ la Dauphine partira mercredi prochain 25 juin pour Forges; elle va coucher même mercredi à Gisors, et arrivera à Forges le lundi.

Je suis revenu ce matin de Dampierre. J'ai appris que la charge de maître d'hôtel ordinaire de la Reine étoit donnée à M. Helvétius le fils. Le Roi avoit dit qu'il vouloit qu'elle fût vendue; le neveu de M. Fournier n'en offroit que 30,000 livres; en 1725, elle n'avoit été payée, par M. Fournier, que 75,000 livres; et la survivance de premier maître d'hôtel de la Reine accordée à M. de Talaru a infiniment diminué la charge de maître d'hôtel ordinaire. Dimanche 15, M. de Saint-Florentin travailla avec le Roi; il lui rendit compte de l'offre de 30,000 livres par le neveu de M. Fournier, et lui dit que le fils de M. Helvétius offroit la même somme. Le Roi répondit: « C'est un bon sujet, il faut lui donner la préférence (2). »

---

(1) M. le Dauphin et Mesdames seront de ce voyage et partiront avec le Roi. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Ces 30,000 livres ont été employées par ordre du Roi en gratifications, savoir : à M. de Nestier, 8,000 livres; à M. de Butler, 8,000 livres. Tous deux écuyers de la grande écurie;

A M. de Dampierre, gentilhomme des plaisirs, 6,000 livres; à M. de Tourdonay, aussi écuyer de la grande écurie, 4,000 livres; à M. de Nivelly, se-

Il est question actuellement de construire de nouveaux logements à Marly ; on doit élever les communs et faire des mansardes au château ; ces sortes de dépenses ne font point partie de celles destinées pour l'entretien des bâtiments.

L'entretien ordinaire des maisons royales joint à la dépense annuelle du Roi pour sa maison, indépendamment de ce que l'on appelle la maison militaire, le tout monte à environ 25 millions par an. Les fonds ordinaires pour l'entretien des troupes en temps de paix est de 45 ou 50 millions; ils étoient beaucoup plus considérables en 1748, parce que le Roi payoit alors 393,000 hommes. Depuis la réforme, il n'en a plus que 180,000. Les fonds pour la marine, qui étoient ordinairement de 12 millions, ont été augmentés cette année de 8; ainsi ils sont actuellement de 20 (1).

On compte que les revenus du Roi en total sont de 230 millions, sur quoi les fermes générales font près de

---

cond écuyer du manége, 3,000 livres; au porte-manteau de la Reine, nommé M. du Breuil, 1,000 livres. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 7 juillet.)

(1) Il est vrai que feu M. le Duc avoit mis les fonds pour la marine à 12 millions; feu M. le Cardinal les avoit réduits à 9; on vient de les mettre à 20 millions, à cause des ouvrages considérables qu'il y a à faire pour les réparations de la marine. Cette somme est indépendante du payement des dettes, lesquelles montent à près de 22 millions. L'arrangement de 20 millions étoit fait du temps de M. de Maurepas.

Un homme très-instruit me disoit aujourd'hui que le Roi a actuellement dans ses ports vingt-sept vaisseaux en état d'être mis à la mer, sans compter huit ou neuf que l'on construit actuellement. L'on compte qu'un vaisseau de 74 canons, armé en guerre sans aucun approvisionnement, revient à 7 ou 800,000 livres; et une frégate de 50 canons, armée de même, ne revient qu'à environ 300,000 livres. Le projet de M. de Maurepas pour le rétablissement de la marine étoit que le Roi eût soixante vaisseaux de ligne, et environ cinquante fregates. Il avoit espéré dans le courant de 1749 faire construire douze vaisseaux. (*Note du duc de Luynes.*)

M. Rouillé dit que le Roi n'a que vingt-six vaisseaux, dont il y en a quatre ou cinq absolument hors d'état de servir. L'article des colonies est fort considérable ; il compte qu'il faut 5 millions pour les rétablir. (*Seconde note du duc de Luynes*, datée du 12 juillet 1749.)

la moitié. Elles sont actuellement à 92 millions, et on espère qu'à ce bail-ci elles seront portées à 100 millions. Outre les fermes générales, il y a la recette des domaines et bois, et celle des tailles, sans compter quelques domaines particuliers du Roi.

Du mercredi 25, *Versailles.* — M. de Brézé, grand maître des cérémonies et lieutenant général fort estimé, qui commande en Flandre et qui n'est ici que par congé, fut nommé hier ou avant-hier pour remplir la charge de maître des cérémonies de l'Ordre, vacante par la mort de M. Amelot (1).

M^me^ la Dauphine est partie ce matin pour Forges, à neuf heures et demie (2); elle va à trois carrosses, en comptant celui des écuyers, et avec quatre relais, coucher à Gisors, d'où elle ira demain aussi avec des relais à Forges. Les voitures dont elle se sert sont des berlines à six places. Il va avec M^me^ la Dauphine un détachement de 24 gardes du corps avec un chef de brigade et deux exempts.

Il y a ici souvent les mardis des présentations d'étrangers. Nous vîmes hier un jeune homme qui vient d'être présenté. C'est un Anglois, âgé seulement de vingt-quatre ans; il s'appelle milord Harwey. Sa mère, qui étoit une belle femme, est venue en France. Il est petit-fils du comte de Bristol, pair d'Angleterre. Il a déjà fait quatorze campagnes. Il faut qu'il ait commencé de bonne heure; il a même commandé une escadre de douze vaisseaux; il montoit un vaisseau de 74 canons.

Nous avons aussi ici, mais il y a déjà un mois, M. le comte de Torring, second fils du maréchal de Torring, Bavarois, que nous avons vu ici. Ce jeune homme est, depuis

---

(1) Il paye 200,000 livres pour cette charge; mais le revenu de la charge vaut mieux que l'intérêt de l'argent. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Il y a eu bien des larmes de répandues. L'union est très-grande entre M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine, et c'est la première séparation pour aussi longtemps. (*Note du duc de Luynes.*)

rois ans, à Strasbourg, à étudier le droit civil ; il retour-
era en Bavière après avoir été faire un petit voyage en
ngleterre et en Hollande.

Il y a quelques jours que Mme de la Ferté-Imbault per-
it, de la poitrine, à Paris, sa fille unique âgée de treize
ns. Mme de la Ferté-Imbault est fille de M. Geoffrin, di-
cteur de la manufacture des glaces ; elle épousa en
1731] M. de la Ferté-Imbault, qui mourut colonel de
valerie en 1737, le 11 mars ; il étoit fils de M. d'Estam-
es, capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans et che-
alier de l'Ordre, mort en 1716 le 3 décembre.

Le Roi a entendu la messe aujourd'hui de meilleure
eure qu'à l'ordinaire et a tenu conseil d'État. Il est parti
midi avec M. le Dauphin et Mesdames pour aller courre
cerf et coucher à Rambouillet, d'où il ne reviendra que
endredi. M. le Dauphin et Mesdames y resteront le même
mps.

La Reine voulant aller demain jeudi dîner à Lucienne,
ez Mme la comtesse de Toulouse, et prévoyant qu'elle ne
ra pas revenue ici pour l'heure du salut, elle a pris la
précaution d'aller l'entendre aujourd'hui à Saint-Cyr. Il
avoit trois ans que S. M. n'avoit été dans cette maison.

Le Roi vient de créer une nouvelle charge chez Mme la
uphine ; c'est celle de lectrice, en faveur de Mlle Sil-
stre. Le père de Mlle Silvestre est frère de M. Silvestre
i a montré à dessiner au Roi. Il s'est établi plusieurs
nées en Saxe, et sa fille a appris le françois à Mme la
uphine, qui aime beaucoup Mlle Silvestre. Son père et
le sont venus de Saxe ici, comptant n'y faire qu'un sé-
ur assez court ; cependant Mme la Dauphine désirant
ttacher Mlle Silvestre l'a toujours engagée à rester, et a
rié le Roi de vouloir bien lui faire la même grâce qu'à
. de Moncrif qui est lecteur de la Reine ; le Roi y a con-
enti, et y a attaché 2,000 livres. Il n'y a point de brevet
pour ces charges, et elles ne prêtent point de serment.

Du jeudi 26, *Versailles.* — La Reine est partie aujour-

d'hui après la messe pour aller dîner à Lucienne. La Reine avoit dans son carrosse Mmes de Luynes, de Villars, d'Agénois et de Montoison; et dans le second carrosse Mmes de Fleury, de Rupelmonde et de Talleyrand, qui sont de semaine.

Hier, Mmes de Lusignan (la Rivière) et de Turpin (Lusignan) montèrent pour la première fois dans les carrosses de la Reine; et avant-hier Mme Rouillé, qui n'avoit pas encore eu l'honneur de manger avec la Reine, soupa ici avec Sa Majesté.

M. de Caumartin, fils du conseiller d'État qui est mort premier président du grand conseil, épouse ces jours-ci Mlle Mouffle, à qui on donne 40,000 livres de rente (1).

Dimanche dernier on apprit la mort de M. de Caval; il est mort en Portugal. Par sa mère il étoit neveu de M. le prince Charles, grand écuyer, et il avoit épousé Mlle de Lambesc, sœur de M. le comte de Brionne.

Du samedi 28, *Versailles.* — J'ai déjà marqué que M. de Modène devoit retourner de Londres à Modène. Il y a environ quinze jours qu'il est parti de Londres; il n'est point revenu ici. Mme de Modène me dit hier qu'il a passé par Francfort et que les dernières nouvelles qu'elle avoit reçues de lui étoient de ce lieu.

Le Roi revint hier au soir de Rambouillet en chassant. S. M. avoit renvoyé Mme Victoire dès le matin, parce qu'elle avoit la fièvre. Mme Victoire depuis la chute qu'elle a faite n'est pas aussi hardie à cheval; d'ailleurs la chasse fut fort rude le mercredi en allant à Rambouillet. Mme Victoire revint extrêmement fatiguée; la nuit elle eut un peu de fièvre. Il paroît que cette maladie ne doit cependant pas donner d'inquiétude.

---

(1) Ce mariage se fait le 30 de ce mois.

M. Mouffle, fils du fameux notaire, a été receveur des tailles et a quitté; le bien de la fille vient du côté de sa mère, qui est morte. (*Note du duc de Luynes*, datée du 29 juin.)

Je croyois avoir parlé de la chute de Mme Victoire ; c'étoit pendant le dernier voyage de Marly ; elle fut sans aucun accident.

On fait actuellement un nouveau bâtiment aux Invalides pour pouvoir y loger un plus grand nombre d'officiers. M. d'Argenson compte y faire un établissement assez honnête pour que des officiers principaux puissent y être admis et que le traitement qu'on leur fera puisse leur tenir lieu de plus de 7 ou 800 pistoles de rente. Le gouverneur, M. de la Cour-Neuve, a fait planter, depuis peu, en allées les quatre carrés qui séparent les Invalides de la rivière et qui sont coupés par le chemin et la continuation de la rue Saint-Dominique, ce qui fait une augmentation de promenade fort agréable.

La réception de M. le maréchal de Belle-Isle à l'Académie est pour lundi 30 de ce mois. On me contoit hier à cette occasion la manière dont se font les élections. Chaque académicien écrit un billet où est le nom de celui qu'il croit digne de remplir la place d'académicien. Tous ces billets sont remis au directeur et à un académicien nommé pour les examiner avec lui. Cet examen se fait en particulier. Le directeur ayant compté les voix, dit tout haut que la pluralité est pour un tel. Alors on va au scrutin ; on remet à chaque académicien une boule noire et une boule blanche, et l'on apporte sur la table deux boîtes, l'une blanche et l'autre noire. Pour que l'élection soit approuvée, il faut que toutes les boules noires, au moins presque toutes, soient dans la boîte noire, et de même pour la boîte blanche. S'il se trouvoit un tiers de blanches dans la noire, ou un tiers de noires dans la blanche, le prétendant est exclus pour toujours. Le directeur vide les boîtes devant tout le monde.

Une circonstance particulière, mais dont vraisemblablement on n'osera point parler dans la réception de M. de Belle-Isle, c'est que M. Pellisson, secrétaire de l'Académie françoise et si connu par ses ouvrages, étoit se-

crétaire de M. Fouquet, grand-père de M. de Belle-Isle, et que M. Fouquet avoit une telle passion pour le progrès des belles-lettres et pour attirer à l'Académie un nombre d'hommes propres à augmenter la réputation de cet illustre corps, qu'il y en avoit plusieurs à qui il faisoit des pensions. M. Fouquet pendant sa prison faisoit payer très-exactement encore quelques-unes de ces pensions.

La Reine avoit envoyé un page à Gisors pour lui rapporter des nouvelles de M^me^ la Dauphine; il arriva avant-hier à Lucienne pendant le jeu de la Reine. M^me^ la Dauphine étoit arrivée à Gisors à cinq heures et demie, se portant assez bien, ayant cependant beaucoup pleuré, et ayant un peu mal à la tête. On a su depuis qu'elle étoit arrivée le jeudi à la même heure à Forges; elle devoit être saignée le vendredi et commencer aujourd'hui ses eaux; mais le temps n'est pas trop favorable, à cause de la pluie et du froid. Si l'on veut savoir un plus grand détail du voyage de M^me^ la Dauphine, on le trouvera à la fin de ce livre, dans les extraits des lettres de mon frère (1).

Du dimanche 29, *Versailles.* — On doit juger à Paris, la semaine prochaine, un officier (2) qui a pris la croix de Saint-Louis sans l'avoir obtenue (3). C'est un capitaine du régiment des Vaisseaux qui avoit demandé cet honneur; il a quitté le service sans avoir pu réussir à ce qu'il désiroit. Comme il vouloit se marier, et que la personne qu'il devoit épouser exigeoit qu'il fût chevalier de Saint-Louis, il s'est déterminé à prendre lui-même la croix; un autre officier qui le connoissoit, je ne sais si ce n'est pas du même régiment, est venu ici demander la croix de Saint-Louis; on lui a dit qu'il n'avoit pas assez d'an-

(1) Voy. pièces 6 à 12, à l'appendice.
(2) Suivant Barbier, il s'appelait M. d'Hilaire (IV, 375, édit. in-12).
(3) Voy. le texte du jugement à l'appendice, pièce 13.

cienneté; il a cité l'exemple de celui dont je viens de parler, qui étoit moins ancien que lui. Au bureau, on a dit que cet officier n'avoit point la croix de Saint-Louis; l'affaire éclaircie, l'officier a été arrêté et mis en prison. Le Roi pour juger cette affaire a nommé une commission particulière, composée d'un maréchal de France, qui est M. de Belle-Isle, et douze lieutenants généraux; c'est un commissaire des guerres qui doit faire l'instruction du procès et le rapport.

Je n'ai appris qu'aujourd'hui que M. le prince de Soubise vient d'acheter de M. de Vandières la capitainerie de la plaine Saint-Denis. Cette capitainerie vaut, à ce que l'on dit, l'intérêt de l'argent par la vente des petites charges qui en dépendent et par le gibier. Il est vraisemblable que M. le prince de Soubise profitera peu de tous ces avantages; l'agrément qu'il en tirera est la chasse à tirer, qu'il aime beaucoup, et de se trouver au milieu de sa capitainerie par sa maison de Saint-Ouen. Cette maison, qui est charmante, quoiqu'elle n'ait d'autre jardin qu'une terrasse assez petite, avoit été donnée, par feu M. le prince de Rohan, en usufruit, par contrat de mariage, à M^me^ de Picquigny, lorsqu'il l'épousa; comme elle ne l'a jamais aimée et qu'elle ne vouloit point en faire usage, elle a fait un accommodement avec M. de Soubise, après la mort de M. le prince de Rohan; M. de Soubise lui donne je crois 5,000 livres par an.

JUILLET.

Arrestation de l'abbé Leblanc, janséniste. — Nouveaux détails sur l'affaire de M. Boursier, janséniste. — Réception du maréchal de Belle-Isle à l'Académie. — Présentation de lord Baltimore. — Affaire de l'archevêque de Tours. — Grand ouvrage d'orfévrerie pour l'électeur de Cologne. — Statues de Pigalle et d'Adam données par le Roi au roi de Prusse. — Voyages du Roi et de ses enfants. — Procès de M^lles^ de Nesle contre M^me^ de Mazarin. — Condamnation de l'officier qui avait pris la croix de Saint-Louis. — La Cour à Compiègne. — Procès de la duchesse de Lorges. —

Mort du duc de Popoli et de M. de Beauharnais. — La Dauphine à Forges. — Procès entre le nonce et l'ambassadeur de Venise. — Honneurs rendus à l'Infante Isabelle. — Nouveaux ambassadeurs étrangers. — Piété de la Reine. — Voyage de M. d'Argenson. — Présentation. — Audience de l'ambassadeur de Sardaigne. — Départ de M. de Mirepoix pour Londres. — La Dauphine à Forges. — Mort et portrait du cardinal de Rohan. — Le vivier Coras et la maison de bois du Roi. — On établit une faisanderie à Compiègne. — Mme de Lorges gagne son procès. — Procès gagné par le comte de Lorges. — Cérémonies de voiles donnés. — Mesdames visitent Mme de la Lande. — Mort de M. Félix. — Le Parlement s'occupe des refus de sacrement et de sépulture. — Affaire de M. Coffin. — Origine des billets de confession. — Affaire de l'hôpital général. — Arrivée de milord Albemarle. — Projets d'une nouvelle place à Paris. — Retraite de Mme de Boufflers. — Couches de Mme de Castries.

Du mardi 1er, *Versailles.* — Mme la Dauphine arriva à Forges le 26; le 27 elle a été saignée; le 28 elle a été purgée dans des eaux qui ont passé très-bien.

Il est décidé que le parlement de Rouen enverra des députés à Mme la Dauphine, à Forges. M. de Brézé, grand maître des cérémonies, y a un logement et y est attendu pour régler le cérémonial de la députation.

On trouvera un plus grand détail sur tout ce qui regarde Mme la Dauphine à la fin de ce livre, depuis son départ de Gisors jusqu'au 29.

Du jeudi 3, *Versailles.* — Il y a toujours dans Paris quelques partisans zélés de la nouvelle doctrine. Il y a environ un mois qu'on conduisit à la Bastille un abbé Leblanc, qui portoit et distribuoit des écrits jansénistes dans des maisons religieuses. Il alloit tous les ans une ou deux fois, peut-être même plus souvent, à Orléans, où il confessoit dans des communautés. Il y alloit déguisé avec un habit rouge, une épée au côté. Lorsque les ordres eurent été donnés à la maréchaussée de l'arrêter et son signalement, l'exempt qui en étoit chargé monta dans le carrosse d'Orléans, sur les indications qu'on lui avoit données; il y trouva un prêtre; il n'y en avoit point d'autre; il crut que les indications étoient fausses, ne reconnoissant point la figure qu'on lui avoit dépeinte. Dans la

conversation pendant la route, il reconnut que le prêtre étoit bon catholique, et qu'un autre homme, qui avoit un couteau de chasse, disputoit contre lui d'une manière à lui donner du soupçon ; et l'examinant, croyant le reconnoître, il le fit suivre ; il savoit la maison où il devoit se retirer au sortir de la communauté où il confessoit. L'officier de maréchaussée déguisé vint demander l'abbé Leblanc dans cette maison, et dit qu'il avoit des papiers à lui remettre en particulier. L'abbé ne douta pas que ce ne fussent des écrits du parti ; mais on lui montra la lettre de cachet, et on le mena à la Bastille. Interrogé par M. Berrier sur son habillement, il dit que tout est permis dans un temps de persécution ; et à l'égard de son usage de confesser sans pouvoirs, il dit qu'il n'y a qu'à lire les canons pour voir qu'il n'a pas de tort.

Je dois avoir déjà parlé d'une affaire du curé de Saint-Nicolas des Champs à l'occasion d'un M. Boursier, qui composoit la *Gazette ecclésiastique*. J'ai appris depuis quelques circonstances. Le curé, instruit de la maladie du S^r^ Boursier, s'y transporta, et après l'avoir confessé, il envoya à la paroisse dire qu'on apportât les sacrements ; il demanda une étole et ne dit pas pour qui ; on conduisit le prêtre ; le curé administra lui-même le malade. M. Boursier mort, le curé fit sonner, avertit les prêtres pour un enterrement, fit tout préparer pour le service, sans vouloir que l'on sût pour qui. Le séminaire, qui est dans les sentiments les plus orthodoxes, étoit à cet enterrement. La messe étoit prête à commencer ; il arriva une infinité de carrosses ; le parti avoit envoyé des billets de tous côtés chez ses adhérents. Le supérieur du séminaire, étonné de cette nombreuse compagnie, arriva tout à coup, et du silence sur le nom jugea à propos de s'en informer. Ayant su que c'étoit le S^r^ Boursier, il ne voulut point faire de scandale dans le moment que la grande messe alloit commencer ; mais il y eut des plaintes portées à M. l'archevêque. M. l'archevêque envoya avertir le

curé de lui venir parler ; il lui fit une forte réprimande, et l'engagea à lui promettre qu'il n'officieroit plus. Le curé promit, mais il ne tint pas parole longtemps ; il voulut dire la grande messe malgré les représentations qui lui furent faites. Cette conduite a déterminé à lui faire donner une lettre de cachet, par laquelle il a été envoyé à Senlis.

Le dernier concert chez la Reine fut samedi dernier, 28 juin, et le dernier motet à la chapelle le dimanche 29. Il n'y a plus de musique jusqu'à Compiègne.

M. le maréchal de Belle-Isle fut reçu lundi 30 à l'Académie françoise. Il y avoit 24 académiciens et beaucoup de monde en bas et dans les tribunes. Le discours de M. de Belle-Isle fut fort approuvé. Il est court et convenable à son caractère ; ce n'est point une pièce d'éloquence, mais ce qu'il dit est bien dit ; les transitions sont heureuses, et l'article où il est parlé du Roi mérite les louanges qu'on lui a données. La réponse de M. l'abbé du Resnel, directeur, fut un peu trop longue. On trouva que l'ordre des faits n'y étoit pas bien observé. Il y a cependant de belles pensées ; il seroit à désirer que le style ne fût pas aussi diffus. L'usage dans ces assemblées est de lire quelques beaux morceaux d'éloquence ou de poésie. Voltaire avoit eu le projet de faire lire un morceau de l'histoire du Roi qu'il compose, dans lequel il est beaucoup parlé de M. de Belle-Isle ; il se trouva, l'ayant communiqué, qu'il y avoit plusieurs changements à faire sur des faits qui n'étoient pas exacts, faute sans doute de bons mémoires. On prit le parti de lire un ouvrage manuscrit de M. de Fontenelle ; ce fut M. de Foncemagne, renommé par la grâce avec laquelle il lit, qui fut chargé par le directeur de lire cet ouvrage. M. de Fontenelle, qui est sourd, mais toujours aimable, étoit présent. Il a quatre-vingt-douze ou treize ans. Aussitôt qu'on annonça un ouvrage de M. de Fontenelle, il y eut un battement de mains général, éloge bien flatteur et bien mérité. Cet

ouvrage est intitulé *Discours sur la poésie*. L'auteur y attribue l'origine de la poésie aux lois et au chant; il y fait des réflexions sur l'inutilité d'employer trop souvent, comme l'on fait, les divinités du paganisme dans la poésie; il dit que des descriptions simples, où la Nature seroit bien peinte, seroient suffisantes; il rapporte même des exemples, comme une tempête, où l'horreur de ce moment est parfaitement représenté, et il demande si l'on peut désirer d'y voir paroître Neptune avec son trident. Cet ouvrage est parfaitement bien écrit et fut fort bien lu. On y voit des traits d'esprit, de gaieté et de vivacité qui sont surprenants à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Il y a déjà quelque temps que milord Baltimore a été présenté. C'est un des grands seigneurs d'Angleterre; il a des terres si considérables dans la nouvelle Angleterre qu'on leur donne le nom de royaume. On dit qu'elles ont 200 lieues d'étendue, qu'elles valent 600,000 livres de rente, mais qu'il y en a la moitié qui se dépense dans le pays pour l'entretien et les charges. Milord Baltimore a toujours au moins un vaisseau à l'ancre dans la Tamise.

L'affaire de M. l'archevêque de Tours (Rastignac) n'est pas encore finie; le mandement qu'il a donné à l'occasion du livre du P. Pichon forme un assez gros volume in-12. On a trouvé dans cet ouvrage des termes peu mesurés et des sentiments peu conformes à la saine doctrine. Quelques évêques ont paru dans le dessein d'écrire contre cet ouvrage; il est actuellement question d'empêcher ces écrits. M. le cardinal de Rohan est entré dans cette affaire; il est ami de M. l'archevêque de Tours; il a de la douceur, de la conciliation dans l'esprit; il est infiniment instruit. Quoiqu'il soit très-incommodé depuis son retour d'Alsace, qu'il ait même presque tous les jours la fièvre, il s'est livré à ce travail avec tout le désir d'y réussir. Il ne paroît pas jusqu'à présent que ses lettres aient fait aucune impression sur M. l'archevêque de Tours.

Le Roi a vu ces jours-ci un ouvrage du Sr Roettiers, orfévre fameux, que l'on dit extrêmement digne de curiosité. C'est un très-grand surtout d'argent pour l'électeur de Cologne. L'électeur a mandé à Roettiers qu'il avoit pris un cerf sur la maison d'un paysan, et ne lui a pas marqué d'autre détail; il a dit qu'il désiroit que cette chasse fût représentée dans un surtout; Roettiers a composé un dessin admirable. Le milieu du surtout représente la chasse de cerf, autant dans le vrai qu'elle peut être dans un ouvrage d'orfévrerie; les deux côtés représentent deux autres chasses. Le même ouvrier a fait, pour accompagner ce surtout, quatre flambeaux, qui sont quatre chênes parfaitement bien exécutés. Il a dit au Roi que le surtout et les flambeaux étoient du prix de 10,000 écus, seulement pour la matière et le contrôle, et qu'il en demandoit 2,000 louis de façon.

Le Roi a vu aussi ces jours-ci un présent qu'il fait au roi de Prusse, qui lui a envoyé des chevaux. Ce sont quatre statues de marbre; il y en a déjà deux de parties, ce sont les deux dernières qui ont été présentées au Roi depuis peu. Les deux premières sont un Mercure et une Vénus; elles ont été faites par le nommé Pigalle, un des plus fameux sculpteurs que nous ayons actuellement; elles sont exécutées parfaitement; le Mercure est encore plus beau que la Vénus. Il y a cependant un très-grand défaut, mais il vient du marbre et non de l'ouvrier: c'est une veine bleue qui s'y est trouvée et qui couvre la moitié du visage. Les deux autres statues sont une Pêche et une Chasse. C'est le nommé Adam, aussi fameux sculpteur, qui les a faites. Ces deux figures, quoique très-belles, ne sont cependant pas à comparer à celles de Pigalle; il y a un filet que l'on regarde comme un chef-d'œuvre de l'art.

Le Roi revint avant-hier de Choisy entre huit et neuf heures du soir; il soupa au grand couvert. Hier il alla dîner à l'Ermitage, revint à trois heures reprendre M. le Dauphin, Madame Infante et Mesdames, les mena à la

revue des mousquetaires au rond de Mortemart, de là souper à la Meutte. M. le Dauphin et Madame Infante y ont couché; Mesdames revinrent après le souper.

Le Roi part aujourd'hui de la Meutte pour Compiègne avec M. le Dauphin et Madame Infante, à trois ou quatre heures. L'infante Isabelle ira samedi.

Du samedi 5, *Versailles.* — On trouvera à la fin de ce livre, dans l'extrait d'une lettre de Forges, du 2, le détail de ce qui s'est passé aux harangues de la députation du parlement de Rouen à M^me^ la Dauphine, et l'origine des noms des trois fontaines.

M^me^ de Mailly et M^mes^ ses sœurs gagnèrent, il y a environ huit jours, à la grande chambre, un chef principal de ce qui reste de leur procès contre M^me^ de Mazarin (Duras); il s'agissoit des parties qui doivent être comprises dans l'estimation des terres.

Du dimanche 6, *Versailles.* — L'infante Isabelle partit hier pour Compiègne.

La Reine part demain entre neuf et dix heures du matin. M^me^ de Luynes n'a pas l'honneur de la suivre, et n'arrivera que jeudi. La Reine mène dans son carrosse Madame, M^me^ Adélaïde, M^me^ Victoire, M^me^ de Villars et M^me^ de Montauban. Il y a fort peu de dames du palais qui suivent la Reine; il n'y a que M^me^ de Montauban et sa fille (M^me^ de Brionne), M^me^ de Flavacourt, M^me^ de Talleyrand, M^me^ de Rupelmonde, M^me^ de Fleury et M^me^ de Montoison.

M^me^ d'Agénois n'a pu suivre la Reine; elle reste auprès de M. d'Aiguillon, qui est très-mal depuis longtemps d'une tumeur qui lui est venue au col; une partie des chirurgiens vouloit qu'on y fît une ouverture, mais les autres ont été d'un avis contraire.

Il n'y a à la suite de Mesdames que M^me^ de Beauvilliers et M^me^ de l'Hôpital (1). M^me^ la marquise de Boufflers re-

(1) Ces dames vont dans le carrosse de Mesdames avec M^me^ la maréchale de Duras et M^me^ de Belzunce. (*Note du duc de Luynes*, du 7 juillet.)

tourne à Lunéville, et ne reviendra que cet hiver. Mme de Castries reste auprès de sa grande mère, Mme de Bonneval, qui a quatre-vingt-dix ans et qui est à l'extrémité (1).

L'officier dont j'ai parlé fut jugé hier par la commission à la tête de laquelle étoit M. le maréchal de Belle-Isle. Il fut condamné à être dégradé des armes, sa croix de Saint-Louis publiquement arrachée, à l'hôtel des Invalides, [devant] la garde montante, et à dix ans de prison. Il fut dit en même temps que le Roi seroit très-humblement supplié de faire un règlement pour pareil délit, aussi bien que pour les cas où quelques officiers seroient assez malheureux pour manquer à leur devoir par faute de courage. Outre ce, il est exilé à trente lieues des lieux habités par le Roi. Le Roi est aussi supplié d'ordonner que dorénavant en pareil cas, le coupable, s'il est gentilhomme, sera dégradé de noblesse; s'il est roturier, sera pendu.

Du samedi 12, *Compiègne.* — Hier M. de Sainctot présenta au Roi M. de Schutt, chambellan du roi de Pologne duc de Lorraine.

M. et Mme d'Aumont ont commencé à ouvrir leur maison ici; ils donnent à souper tous les soirs, hors les jours maigres.

Il y a quelques changements ici dans les logements. M. le Dauphin loge dans l'appartement où il étoit pendant son éducation, et Mesdames logent dans l'appartement de l'autre côté; elles ne sont séparées de M. le Dauphin que par la salle des gardes. On avoit fait l'année passée une cloison dans cette salle des gardes et ouvert une porte à côté de celle qui subsiste encore sur l'escalier; on a bouché cette année cette seconde porte. Madame Infante loge dans l'appartement qu'occupoit l'année passée Mme Victoire, au-dessus de l'appartement qu'occupe actuellement M. le Dauphin.

(1) Morte le même jour 6. (*Note du duc de Luynes.*)

M^me^ la duchesse de Lorges (de Mesmes) est habitante ici à la communauté de la Congrégation. Elle est à la suite d'un procès contre un M. de Lanque, Breton; elle demande la cassation d'un arrêt qu'il a obtenu aux enquêtes au parlement de Bretagne, au sujet d'une mouvance du duché de Quintin.

C'est au sujet d'une terre appartenant à un particulier. Ce seigneur prétend que sa terre est mouvante du duché de Quintin; M. de Lanque soutient qu'elle relève de lui. M. le duc de Lorges a fait un accommodement avec M. de Lanque, par lequel il lui a cédé la mouvance de cette terre, et c'est en conséquence de cette cession qu'est intervenu l'arrêt du parlement de Bretagne. Mais M^me^ de Lorges d'une part prétend que M. de Lorges a fait ce qu'il ne pouvoit faire, que le duché de Quintin relevant de la couronne, les mouvances particulières n'ont pu en être démembrées. D'un autre côté, le seigneur à qui appartient le fief soutient qu'il doit relever directement du Roi. C'est au conseil privé que l'affaire sera jugée.

On a appris ces jours-ci que M. le duc de Popoli, gendre de feu M^me^ la maréchale de Boufflers, est mort à Madrid.

Du lundi 14, *Compiègne.* — On apprit hier la mort de M. de Beauharnois; il étoit lieutenant général de marine, et avoit été vingt-deux ans commandant en Canada. Il avoit environ soixante-dix-sept ou soixante-dix-huit ans, et ne paroissoit pas à beaucoup près cet âge; il faisoit encore trois ou quatre repas par jour; il est mort d'une espèce d'apoplexie ou d'une forte indigestion. On prétend que c'est la suite d'une saignée faite mal à propos; mais Dumoulin, qui l'a vu dans cette maladie, jugea bien que la saignée pouvoit être dangereuse; mais il dit en même temps que si on ne le saignoit pas il étoit mort.

M. de la Vauguyon partit hier pour Forges; il y va de la part de M. le Dauphin pour savoir des nouvelles de M^me^ la Dauphine; il reviendra ici vendredi. On mande que M^me^ la Dauphine continue ses eaux avec exactitude, mais

que la douleur qu'elle a d'être séparée de M. le Dauphin se remarque facilement malgré l'attention qu'elle a de bien traiter ceux qui lui font leur cour. Il y a eu une consultation ces jours-ci dans laquelle il a été décidé que M^me^ la Dauphine continuera les eaux sept ou huit jours après le temps où sa santé oblige de les interrompre. M. Bouillac part pour Forges, afin d'être à portée d'examiner ce qui conviendra le mieux.

Du jeudi 17, *Compiègne.* — Les étrangers commencent à arriver ici depuis quelques jours. Le nonce et l'ambassadeur de Venise n'y sont que d'hier ou avant-hier; ils viennent d'avoir un procès au sujet des carrosses du nonce. Le nonce, qui compte s'en aller incessamment, vouloit vendre ses carrosses, et désiroit d'en avoir 50,000 livres. L'ambassadeur de Venise, qui en a besoin, les a marchandés plusieurs fois, et enfin en a offert 35,000 livres; le nonce s'étoit relâché à 40. Il dit qu'il avoit donné un temps à l'ambassadeur pour se déterminer; que ce temps étant passé de plusieurs jours et n'ayant point de réponse, il s'étoit cru libre de pouvoir vendre à un autre. L'ambassadeur dit qu'il avoit écrit au nonce, mais que la lettre étant arrivée un jour de poste pour Rome, le nonce non-seulement n'avoit point voulu la lire, mais qu'il n'avoit même pas voulu la recevoir et qu'elle lui avoit été rapportée. Enfin M. d'Hautefort, qui cherchoit aussi des carrosses pour Vienne, a été trouver le nonce, lui a offert 40,000 livres, et l'affaire a été conclue. Plaintes de part et d'autre sur le procédé. Chacune des deux parties ont consigné 40,000 livres, consentant de les perdre s'ils avoient tort; ils se sont rapportés au jugement des ambassadeurs de Portugal (Acunha), de Pologne (Loss) et de Malte (Froulay). Ce petit tribunal a décidé que chacun retireroit son argent, qu'ils dîneroient ensemble, ce qui a été fait, et que les carrosses demeureroient à M. d'Hautefort.

J'ai déjà marqué ci-dessus les honneurs que le Roi fait

rendre à l'infante Isabelle : rappeler pour elle les deux battants chez le Roi et chez la Reine, etc., un exempt des gardes. On me disoit ces jours-ci qu'outre cela elle a été sur le drap de pied à côté de Mesdames dans la tribune à Versailles, et qu'à Marly elle a dîné avec M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames, assise dans un fauteuil. Ces faits sont certains.

On sait depuis environ huit jours que c'est M. le comte de Kaunitz que l'Empereur a nommé pour son ambassadeur en France.

M. de Saint-Germain, ambassadeur de Turin, est arrivé à Paris, et sera ici incessamment.

La Reine alla dimanche en chaise à la grande messe à Saint-Jacques; M. le Dauphin et Mesdames y allèrent en carrosse. La Reine depuis qu'elle est ici a été presque tous les jours aux Carmélites, depuis son dîner jusqu'à six heures. Hier, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, elle alla à huit heures aux Carmélites, y fit ses dévotions, revint à midi savoir des nouvelles du Roi, qui avoit pris sa médecine de précaution, retourna dîner aux Carmélites, dans son petit appartement, avec M^me^ de Villars et M^me^ de Saint-Florentin. Elle revint ici sur les six heures; elle ne voulut point de musique, quoique ce fût un jour de concert; elle joua à cavagnole. Tous ces jours-ci la Reine a mené M^me^ de Luynes aux Carmélites, et l'y a gardée toute l'après-dînée; elle mène aussi deux de ses femmes et au moins un homme de sa faculté qui reste dans la maison. Hier elle ne garda aucune dame; elle s'étoit enfermée mardi l'après-dînée, comme elle fait toutes les veilles de ses dévotions.

M. d'Argenson partit d'ici dimanche dernier pour aller coucher à Séchelles. Le lendemain il a été à Arras pour voir le corps des grenadiers de France, qui y est établi. C'est, comme je l'ai dit, un établissement qu'il a fait et auquel il prend grand intérêt. De là il ira à Cambray pour voir cette place, qui est la seule de Flandre qu'il n'a

pas vue; il revient par Séchelles et sera de retour ici dimanche.

Il y a eu aujourd'hui grand couvert. Le Roi y a beaucoup parlé à un officier de marine qui lui a été présenté ce matin. Il s'appelle M. d'Orve. Il paroît avoir environ soixante-dix ans. Il commande la marine à Toulon; il n'étoit pas venu ici depuis 1714.

Du vendredi 18, *Compiègne.* — M. de Saint-Germain, ambassadeur de Sardaigne, arriva ici hier; il a eu ce matin sa première audience particulière. J'étois à celle de la Reine, qui l'a reçu debout dans sa chambre à coucher vis-à-vis la porte. Quoique ce fût audience particulière, M. de Sainctot pria hier M^me^ de Luynes de faire avertir des dames, et il y en avoit plusieurs. Comme il n'y a pas grand couvert aujourd'hui, la Reine n'étoit pas en grand habit.

Le Roi a été aujourd'hui courre le cerf avec M. le Dauphin et Mesdames. Cette circonstance a fait quelque léger embarras par rapport à l'audience. Mesdames devant s'habiller en habit de chasse auroient bien désiré ne pas faire deux toilettes; elles envoyèrent hier au soir consulter M^me^ la maréchale de Duras qui soupoit chez moi; son avis fut que Mesdames devoient être en grand habit pour recevoir l'ambassadeur. Mesdames ont suivi ce conseil; mais quand même elles auroient voulu se mettre en habit de chasse, les dames qui les devoient suivre à la chasse n'auroient pas été moins obligées d'être en grand habit pour l'audience. Le Roi et M. le Dauphin ont reçu l'ambassadeur en habit de chasse. C'étoit M. de Sainctot qui conduisoit l'ambassadeur, marchant à sa gauche; M. de Puisieux étoit entré auparavant. Le secrétaire d'État des affaires étrangères est toujours présent à ces audiences. M. de Saint-Germain est lieutenant général dans les troupes piémontoises; il est assez grand; il n'a que trente-sept ans, mais il paroît davantage.

M. le marquis de Mirepoix arriva ici hier; il vient pour

recevoir les derniers ordres du Roi ; il part ces jours-ci. Il y a deux mois que ses gens l'attendent à Londres, dans la maison de M. d'Albemarle, qu'il prend ; ceux de M. d'Albemarle sont établis à Paris depuis environ le même temps, dans la maison de M. de Mirepoix. L'on compte que M. d'Albemarle est passé ou prêt à passer, c'est ce qui a déterminé le départ de M. de Mirepoix.

Du samedi 19, *Compiègne.* — M. de la Vauguyon et M. Bouillac revinrent hier de Forges. Ils ont trouvé M^me^ la Dauphine fort maigrie ; ils disent qu'elle mange peu et qu'elle a grand désir de revenir. Il paroît en effet que ce sentiment l'occupe par-dessus tout et met de l'amertume dans les plaisirs auxquels elle se prête, par l'envie qu'elle a de réussir et de se faire aimer. Enfin, il a été résolu qu'elle partira le 26. Comme elle n'aura point de relais du Roi ni de la Reine, à cause de l'éloignement, elle sera trois jours en chemin et arrivera le 28 à Versailles. Elle sera baignée et purgée plusieurs fois après son retour. M. le Dauphin, qui doit se rendre le 28 d'ici à Versailles, a donné toutes les paroles que l'on pouvoit désirer pour mettre l'esprit en repos sur les remèdes qu'il y auroit à faire. On me mande qu'il y a eu une dispute assez vive au sujet du service de M^me^ la Dauphine. On a construit une maison de bois, qui, je crois, est celle du Roi auprès de la fontaine. Le 16 de ce mois, M^me^ la Dauphine, à neuf heures du matin, y demanda des croûtes ; il fut question de savoir qui les présenteroit. La maison de bois avoit été réputée chambre, et on n'y laissoit entrer que les entrées de la chambre ; en ce cas le service, tant pour les plats que pour boire, devoit être fait par la dame d'honneur, la dame d'atours, ou la première femme de chambre ; si au contraire, on réputoit la maison de bois comme grand cabinet, le service devoit être fait par le premier maître d'hôtel ou par le contrôleur de la maison. La nouveauté du cas a fait que chacun a soutenu son sentiment et l'a soutenu avec trop de vivacité en présence

de Mme la Dauphine, et le service a été fait de deux manières différentes pendant la durée de ce petit repas.

On vient d'apprendre que M. le cardinal de Rohan est fort mal à Paris; c'est une espèce d'apoplexie ou plutôt la suite d'une humeur de goutte qui s'étoit jetée sur ses jambes et qui y avoit causé une érésipèle et des clous. La Reine, qui l'aime beaucoup, a envoyé un page en poste pour savoir de ses nouvelles.

Du dimanche 20, *Compiègne*. — On a reçu ce matin des nouvelles de M. le cardinal de Rohan; il mourut hier, à six heures du soir.

On a su ce matin que M. Hurson, conseiller de la troisième des enquêtes du parlement de Paris, a été nommé intendant de la Martinique.

Du Lundi 21, *Compiègne*. — M. le cardinal de Rohan, dont j'ai marqué hier la mort, avoit soixante-quinze ans passés, étant né le 26 juin 1674. C'est une grande perte pour sa maison, pour la religion, pour le Roi, auquel il étoit véritablement attaché, pour la Reine, qui le connoissoit dès le temps qu'elle demeuroit à Wissembourg avec le Roi son père, et même pour l'État. M. le cardinal de Rohan étoit infiniment instruit des matières concernant la religion; on ne retrouvoit ces connoissances en lui que lorsqu'il étoit nécessaire qu'il en fît usage. Il travailloit avec une facilité qu'on ne peut presque concevoir. Il se prêtoit avec plaisir à la société et à toutes sortes de conversations; il ne paroissoit occupé que de ceux avec qui il étoit. Il quittoit le travail le plus susceptible d'application et le reprenoit comme s'il n'eût pas cessé d'en être occupé. S'il s'agissoit d'entrer dans des détails, de parler, d'écrire, de travailler à concilier les esprits, il montroit dans tous ces genres des talents supérieurs. Une éloquence naturelle, des termes choisis, un style noble, une douceur, une politesse, tout se trouvoit réuni en lui. Strasbourg, Saverne, n'oublieront jamais la grandeur et la magnificence avec laquelle il y vivoit; il

y tenoit le plus grand état, et recevoit avec les plus grandes marques d'attention tout ce qui y arrivoit de toutes parts ; depuis les princes souverains jusqu'au dernier des gentilshommes, tous étoient comblés des soins qu'il avoit pour que qui que ce soit ne manquât de ce qu'il pouvoit désirer. Dans le temps même qu'il avoit chez lui la compagnie la plus nombreuse et la plus considérable, il ne paroissoit point occupé. Il tenoit le même état à Paris, à Versailles, et avec la même facilité. Considéré et honoré de tous les princes d'Allemagne, il étoit à portée de rendre des services à l'État, dans les occasions, par les sentiments que l'Alsace et tous les États voisins avoient pour lui. Depuis quelques années ses voyages en Alsace étoient plus fréquents et plus longs ; il habitoit peu Versailles, et lors même qu'il l'habitoit, quoiqu'il ne fût pas moins aimable, il se rassembloit moins de monde chez lui. Outre la magnificence, il avoit beaucoup de règle et d'ordre chez lui, et c'est une obligation qu'il avoit au feu abbé de Ravanne, qui s'étoit attaché à lui.

M. d'Argenson revint hier de Séchelles.

Du jeudi 24, *Compiègne.* — Le Roi a fait faire, ce voyage-ci, dans la forêt, un petit établissement pour y aller déjeuner ; c'est un endroit qu'on appelle le vivier Coras ; il a choisi ce lieu par préférence, parce qu'il y a des mares aux environs, et que les cerfs y passent souvent et quelquefois s'y font prendre. Cet établissement n'est actuellement qu'un petit enclos fait sous la futaie et fermé par des toiles. On y a tendu ce que l'on appelle la maison de bois du Roi. C'est une tente parquetée, avec des fenêtres, divisée en trois pièces ; on y a ajouté deux tentes du feu Roi faites à peu près de même, mais d'un goût plus antique ; l'une sert de garde-robe, l'autre de cabinet. On a tendu, à portée de cette maison de bois, des tentes pour les officiers des gardes et pour mettre des tables pour la suite du Roi. On a fait aussi une espèce de petit jardin sous la futaie ; c'est M. le duc de Chaulnes qui a fait le

premier plan de ce jardin. Il y a une étoile où aboutissent plusieurs allées sablées, et outre cela une petite salle. En dehors de l'enceinte est une autre tente, avec des fourneaux et une cheminée. Le Roi y fait porter ses cantines, et l'on ajoute aussi quelques plats chauds quand il le désire. Il n'y a point d'étiquette pour son service quand il y est; il prend à boire lui-même ou s'en fait verser par le premier de ceux qui ont l'honneur de le suivre.

M. d'Aumont a aussi commencé cette année à faire travailler à l'établissement d'une faisanderie auprès du puits de Berne; il y avoit cinquante-neuf ans que l'on avoit entièrement négligé ce soin. M. Mignot, contrôleur des bâtiments ici, a fait enfermer par ordre du Roi environ quarante-cinq arpents de terrain dans la forêt; cette enceinte est divisée en treize ou quatorze parquets; on y a fait les bâtiments nécessaires, et M. d'Aumont espère y avoir beaucoup de faisans l'année prochaine.

Du samedi 26, *Compiègne.* — Le Roi avant-hier, après la chasse, alla souper au vivier Coras.

Du lundi 28, *Compiègne.* — Il y a aujourd'hui huit jours que M^me^ la duchesse de Lorges gagna son procès au conseil. L'affaire est renvoyée à l'inspecteur du domaine; c'est ce que M^me^ de Lorges désiroit. Il y a apparence que M. de Lanque (de Rumeur) se déterminera à un accommodement sur les droits qui ont été reçus de part et d'autre; il y avoit déjà eu des propositions faites par M. de Lorges qui n'ont pas été acceptées. L'essentiel est que la mouvance de la terre de M. de Trevenue (1) demeure au duché de Quintin, et par conséquent qu'elle soit reportée au Roi.

M. le comte de Lorges a gagné aussi un procès ici il y a environ quinze jours. C'est au sujet de la cession faite à son fils par M^me^ de Randan, dans le temps qu'elle ar-

(1) Ou de Trevenne.

rêta le mariage de sa fille avec M. le duc de la Trémoille, comme je l'ai marqué. Les fermiers demandoient à M. le comte de Lorges un droit de centième denier ; il a représenté que le bien que son fils acquéroit étoit incertain et dépendroit des événements, au lieu que le payement seroit très-réel ; il a été prononcé pour la règle que M. le comte de Lorges payeroit, mais en même temps il lui a été donné les plus fortes assurances qu'il ne payeroit point.

La Reine, M. le Dauphin et Mesdames ont toujours été au prône à Saint-Jacques. Les quêteuses sont des dames de la paroisse ; mais vendredi, qui étoit la fête de la paroisse, ce fut Mme de Montoison qui quêta. Le Roi alla ce jour-là au salut à la paroisse. Outre cela, la Reine a chargé Mme de la Rivière de quêter pour les Carmélites.

Je croyois avoir parlé de l'arrivée de M. le marquis de Mirepoix ici ; Mme de Mirepoix est venue l'y trouver, et ils sont partis ensemble pour Calais, le 17 ou le 18.

Il y a eu ici depuis quelques jours plusieurs cérémonies de voiles donnés, presque tous aux Carmélites. Madame Infante en donna un jeudi dernier ; ce fut M. l'évêque de Rennes (Vauréal) qui fit la cérémonie. Madame en donna un samedi ; ce fut M. l'évêque de Beauvais (Gesvres). Mme Adélaïde en a donné un ce matin ; c'est M. l'évêque de Rennes ; celui-ci étoit un voile noir ou une profession. Cette après-midi, la Reine donne un voile blanc à la congrégation, et demain un blanc aussi aux Carmélites ; c'est M. l'archevêque de Rouen qui fera ces deux cérémonies.

Madame Infante, Madame et Mme Adélaïde vont aujourd'hui faire collation, à deux ou trois lieues d'ici, à une maison de campagne nommée Arcy. C'est une terre appartenant à M. de Gouy, petit-fils de Mme de la Lande, qui a été sous-gouvernante des enfants de France. C'est Mme de la Lande que Mesdames vont voir ; elles ont toujours eu beaucoup d'amitié pour elle.

M. Félix, contrôleur général de la maison du Roi et secrétaire des commandements de M. le grand maître (1), mourut hier matin, à Versailles, âgé de soixante-quinze ans. Il étoit fils de M. Félix, premier chirurgien du Roi avant M. Maréchal. Cette mort ne donne point occasion à une nouvelle grâce; le fils avoit toutes les survivances.

M. le premier président et MM. les gens du Roi vinrent hier ici. Il y a quelques jours que les chambres étant assemblées pour la réception d'un conseiller, M. Angran (2) se leva et représenta à la Cour qu'il étoit nécessaire qu'elle prît connoissance du refus qui avoit été fait depuis peu, en plusieurs occasions, des sacrements et de la sépulture. Il cita premièrement l'exemple de M. Coffin, principal du collége de Beauvais, deux autres aussi dans le diocèse de Paris, et un dans le diocèse de Lyon. Le Parlement ordonna que MM. les gens du Roi informeroient de tous ces différents sujets de plaintes et en rendroient compte à la Cour dans huitaine. Dans ce moment MM. les gens du Roi rendirent compte ici de ce qui s'étoit passé, et l'on parla beaucoup de cette affaire au conseil de dépêches de vendredi. Ils reçurent ordre de venir ici. M. le premier président, qui étoit venu coucher chez lui à Brière, à dix lieues d'ici, arriva hier matin en même temps qu'eux et retourna coucher à Brière, d'où il se rend aujourd'hui à Paris. La réponse du Roi a été que le Parlement suspendît les informations jusqu'à ce que S. M. eût fait les réflexions qu'il croiroit nécessaire. M. le premier président est chargé de voir s'il sera possible d'éviter un arrêt d'évocation. Il paroît que l'on est déterminé à le donner si cela est absolument nécessaire. Dans d'autres occasions le Roi a interdit au Parlement la connoissance de pareilles affaires, comme juge incompétent sur les matières qui concernent la discipline ecclésiastique. Ici,

(1) Le prince de Condé, dont le comte de Charolois faisait les fonctions.
(2) Conseiller à la quatrième des enquêtes.

M. le chancelier, instruit qu'il y a une grande vivacité dans les esprits, a cru devoir proposer une voie plus douce et plus propre à rétablir la tranquillité.

M. Coffin, quoique homme très-habile, qui a été employé à faire plusieurs hymnes que l'on a mises dans le nouveau bréviaire de Paris, fait il y a sept ou huit ans, étoit cependant plus que suspect pour la nouvelle doctrine, et ce n'est pas sans raison que l'on a trouvé qu'il y auroit plusieurs changements à faire dans ce qui compose le nouveau bréviaire. M. Coffin étant malade à l'extrémité, son neveu, conseiller au Châtelet, est venu trouver le 20 juin le S^r^ curé de Saint-Étienne du Mont, sa paroisse, pour demander qu'il vînt ou qu'il envoyât administrer les sacrements à son oncle. Le curé a demandé un billet de confession ; c'est la règle et l'usage du diocèse. Règle, à ce que disent les jansénistes, établie par feu M. le cardinal de Noailles; il avoit interdit les Jésuites, et croyoit que malgré cette interdiction ils confessoient quelquefois des malades à l'extrémité qui avoient confiance en eux; pour en être donc instruit, il voulut savoir les noms des confesseurs. Ainsi cette règle fait aujourd'hui l'effet contraire à son principe. La règle et l'usage sont antérieurs à M. le cardinal de Noailles. Le refus du certificat fut suivi de celui des sacrements. Plaintes portées à M. l'archevêque, et demande d'envoyer au moins un prêtre pour une nouvelle confession. M. l'archevêque dit que l'on pouvoit choisir tel prêtre que l'on voudroit, pourvu qu'il fût approuvé, et M. Coffin mourut. Le neveu a fait un mémoire sur lequel il a consulté des avocats; il y en a eu quarante et un qui ont signé. Leur avis est que M. Coffin peut porter sa plainte aux tribunaux séculiers. Cette consultation a été imprimée et est publique. Je marquerai quelle sera la suite de cette affaire.

Il y en a eu encore une autre ces jours-ci, toujours à l'occasion de la nouvelle doctrine. On sait ce que c'est que l'hôpital général, qui comprend dans son administra-

tion; la Salpétrière, Bicêtre, la Pitié, etc. Le détail est confié aux soins d'une supérieure générale. Il y a outre cela des administrateurs, desquels est : M. l'archevêque, M. le premier président, M. le procureur général, M. de Nicolaï, etc. Il y a encore un conseil d'administration, composé de plusieurs célèbres avocats. M. de la Haye, fermier général, en est aussi, et fait des avances pour l'hôpital, lorsque cela est nécessaire, sans vouloir aucun intérêt de son argent. La supérieure est une personne considérable, et qui doit être choisie avec grand soin. Il y avoit dans cette place une M^me^ Pataclin, qui étoit illustre dans son état. Une de celles qui lui ont succédé étant connue pour avoir des sentiments contraires à ceux de l'Église, M. l'archevêque, conjointement avec les autres administrateurs, a jugé à propos de la changer. Celle qu'il a mise à sa place a été fort bien reçue dans la maison, mais le second conseil d'administration n'a pas pensé de même. Ils ont tous donné leur démission. Ainsi il faut aujourd'hui que le Roi ordonne une nouvelle administration. Ce second conseil prétend ne faire qu'un avec les administrateurs, et que leurs voix doivent être délibératives dans tous les cas. M. l'archevêque ne convient pas qu'ils puissent ne pas accepter ce qui a été déterminé à la pluralité des voix par les administrateurs. Dans les voix des administrateurs, celle de M. l'archevêque est prépondérante.

Du mercredi 30, *Compiègne*. — On a eu des nouvelles de Paris; tout s'est passé avec assez de douceur au Parlement, quoique les esprits y soient fort échauffés.

Milord Albemarle arriva ici hier au soir; il a eu aujourd'hui audience particulière. Il a l'ordre de la Jarretière; il a reçu cette décoration fort peu de temps avant son départ. Il n'est ni petit ni grand; il est assez gros, et a une figure assez agréable.

Dimanche dernier, on apporta au Roi un plan en relief d'une place que l'on projette faire pour mettre la statue équestre du Roi. Ce plan est fait pour être exécuté

dans le terrain compris depuis le quai jusqu'à la rue de l'Université, entre la rue des petits Augustins et la rue des Saints-Pères. On abattroit presque toutes les maisons de ce terrain et par conséquent l'hôtel de Bouillon, et l'on placeroit la statue au fond du jardin de cet hôtel. La forme de la place seroit en demi-cercle. Dans le fond seroit l'hôtel de ville, du côté de la rue des Saints-Pères la maison du gouvernement de Paris, de l'autre côté celle du prévôt des marchands et des officiers de ville. Il y auroit trois escaliers (et même quatre, parce que celui du milieu se partageroit en deux), fort ornés de vases et de figures, lesquels auroient quarante marches chacun, pour descendre à la rivière, et le tour intérieur de la place fort décoré. Ce projet est très-beau ; il coûteroit fort cher, mais quoique la dépense ne soit point un obstacle, cependant il y a apparence que ce n'est pas ce plan qui sera choisi. On doit en faire voir plusieurs autres ; et il y en a actuellement chez M. le duc de Gesvres vingt-sept ou vingt-huit pour différents lieux de la ville ; mais ils ne sont que dessinés.

On apporta hier un nouveau plan en relief, mais en carton, lequel est beaucoup plus en petit que celui dont je viens de parler, qui est en bois et fait avec beaucoup de soins. Celui-ci présente une beaucoup plus grande étendue de terrain. C'est à peu près pour le même quartier que l'autre. La place tiendroit à peu près depuis l'hôtel de Bouillon jusqu'aux Théatins. L'idée seroit que la façade des galeries du Louvre formât un des côtés de la place. Les bâtiments nécessaires pour l'hôtel de ville seroient construits derrière la place du côté de la rue de l'Université ; il y auroit derrière un jardin pour l'hôtel de ville.

Du jeudi 31, *Compiègne.* — Nous avons d'aujourd'hui un changement dans le palais de la Reine ; il y a déjà quelque temps que l'on s'en doutoit. M^me^ la duchesse de Boufflers se retire, et a obtenu sa place de dame du palais pour sa belle-fille.

Il y a déjà cinq ou six jours que Mme de Castries (Fleury) accoucha à Paris, d'une fille. Ce n'est pas sa première couche; elle étoit déjà accouchée une fois, de trois enfants qui sont morts.

AOUT.

Petite biche du Bengale. — Accident à la chasse. — Audience de M. de Pignatelli. — Le Roi soupe au vivier Coras. — Indisposition de la Reine. — Le comte Potowski. — Le prince de Hesse-Darmstadt. — Retour de la Cour à Versailles. — Nouvelles diverses de la Cour. — Tableaux de Detroy exposés à Versailles. — Voyages et courses du Roi. — La Reine et ses enfants font leurs dévotions. — Présentation de Mme de Narbonne. — Arrêt du conseil sur les actions de la Compagnie. — Le maréchal de Saxe à Versailles. — Voyages du Roi. — Maladie de M. le Nain. — Courses et voyages continuels du Roi avec ses enfants. — La Ville présente le scrutin. — Maladie et guérison du duc d'Aiguillon. — Audience des États d'Artois et de Languedoc. — Opération faite au duc de Duras. — Les ducs de Gramont et de Biron reçus au Parlement. — Maladie de Mme de Montoison. — Louisbourg rendu. — Conspirations à Malte et à Berne. — Le gouvernement de la Bastille donné à M. Bayle. — Ordonnance du Roi sur les colonels, mestres de camp, lieutenants-colonels et commandants de bataillon. — Le Roi paye les dettes de M. d'Argenson et lui donne un logement à Paris. — Tragédie représentée par les écoliers du collége de Versailles. — La Ville prend la direction de l'opéra. — L'hôtel de Soissons démoli. — Contrat de mariage.

Du lundi 4, Compiègne. — Il y a quatre jours que M. de Montarant, qui est, comme je l'ai dit ci-devant, à la tête de la Compagnie des Indes, apporta ici une petite biche qui vient du Bengale. M. le contrôleur général, à qui elle fut remise d'abord, la fit porter chez le Roi, où elle a resté pendant deux jours; actuellement elle est dans la maison du contrôleur général. Je ne l'ai pas mesurée, mais elle paroît avoir environ 5 pouces de haut sur 6 de longueur. Ces animaux sont en grand nombre au Bengale, mais apparemment difficiles à prendre et encore plus à conserver; il n'en étoit point encore arrivé ici en vie. On avoit apporté en même temps un petit cerf, mais le capitaine qui en étoit chargé ayant changé de vaisseau, on

oublia le cerf dans le premier vaisseau, et l'on ne mit que la biche où ces deux animaux avoient toujours été ensemble; dès que le capitaine s'en aperçut, il renvoya chercher son cerf, mais on avoit aussi oublié de lui donner à manger, et on le trouva expirant. La petite biche ne vit que de laitues avec un peu de pain qu'on lui donne mouillé; elle ne boit point autrement; elle a le pied fait absolument comme une biche, les jambes extrêmement fines; elles paroissent même l'être trop pour son corps; le pelage entièrement semblable à la biche, mais la tête fort différente; les oreilles un peu plus courtes, le nez très-pointu et un peu semblable à celui d'un blaireau. Le projet est de l'envoyer à la Ménagerie et de faire venir plusieurs cerfs et biches du même pays, s'il est possible.

On présenta avant-hier M. le baron d'Uben; c'est un Suédois, qui a vingt-deux ou vingt-trois ans et qui est d'une assez jolie figure.

On attend incessamment ici l'arrivée du nouvel ambassadeur de Hollande; il vient d'être nommé; il s'appelle Berkenrode: c'est le nom d'une terre, car le sien est Lestevenon. Il est échevin de la ville d'Amsterdam. Il y a eu quelques difficultés en Hollande qui ont retardé la décision de cette affaire; c'est ce qui fait que M. de Courteil n'a pas été plus tôt présenté comme ambassadeur de France en Hollande.

Avant-hier le Roi courut le cerf. M. le comte de Brionne, qui suit toujours comme grand écuyer en survivance, reçut un coup de pied de cheval qui alloit en main. Ce coup porta dans la genouillère un peu au-dessus de la tige, et malgré le coussinet qui est en dedans fit une plaie large de 24" [*sic*] qui va jusqu'à l'os. On regarde cet accident comme aussi heureux qu'il pouvoit l'être; peu s'en est fallu que la jambe n'ait été cassée, et il auroit fallu la couper au-dessus du genou.

Le Roi parla beaucoup hier à M. de Saint-Germain au grand couvert, et lui fit plusieurs questions sur les minis-

tres du roi de Sardaigne. Il dit au Roi que M. de Rozignan, qui a été ambassadeur ici, étoit mort il y a sept ou huit ans, et que M. d'Ormea, premier ministre, mourut en 1745, âgé de soixante-quatre ou soixante-cinq ans.

Nous avons eu ici M. le comte Potowski, homme de très-grande condition de Pologne, âgé de quarante-cinq ans; il a l'ordre de Saxe; il a amené avec lui son fils et son neveu.

Du mardi 5, *Compiègne.* — M. de Pignatelli, ambassadeur d'Espagne, a eu aujourd'hui son audience particulière. Il est lieutenant général; il a amené ici son fils, qui a vingt ans et qui a un régiment; il a amené aussi un colonel espagnol. L'un et l'autre ne seront présentés que demain. M. de Pignatelli est assez petit, un peu plus grand que M. Rouillé; il a soixante-cinq ans; il est de même maison que MM. d'Egmont. Mesdames se sont habillées en grand habit pour cette audience, et se sont déshabillées ensuite pour aller à la chasse avec le Roi. S. M. après la chasse va souper au vivier Coras; c'est la troisième ou quatrième fois du voyage.

L'état de la santé de la Reine a fait douter que son départ pût être le jeudi; elle n'a point sorti depuis deux jours; elle a entendu la messe dans sa chambre hier et aujourd'hui, et a toujours été sur une chaise longue. Cependant la faculté croit qu'elle pourra suivre son premier arrangement et partir jeudi.

Du vendredi 8, *Versailles.* — J'ai parlé ci-dessus de M. le comte Potowski. Sa femme est petite-fille de M^me^ la marquise de Béthune. Le comte Potowski est venu ici pour régler quelques affaires qu'il a avec la maison de Béthune.

Nous avons eu aussi, les derniers jours de Compiègne, le prince de Hesse-Darmstadt. Il vint ici il y a quelques années avec ses deux frères sous le nom de comte de Nida (1); ils avoient pour gouverneur le baron de Planta.

(1) Voy. tome III, pages 305 et suivantes.

L'aîné, qui est prince héréditaire, est un homme singulier; il a épousé la sœur du duc des Deux-Ponts, qui n'est point heureuse avec lui, et on croit qu'ils n'auront point d'enfants; il a quitté le service de France. Celui qui s'appelle le comte de Nida est au service du roi de Prusse; il a l'ordre de Pologne, qui est l'aigle blanc. Il a épousé une comtesse de Linange; son frère, le chevalier de Nida, est mort.

La Reine partit hier, sur les dix heures du matin, de Compiègne; elle arrêta dans la forêt de Senlis pour dîner; elle passa tout le boulevard au pas, et arriva ici à huit heures et demie du soir. M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine allèrent recevoir la Reine et l'embrasser à la descente de son carrosse, et vinrent la voir chez M^me^ de Luynes aussitôt que le souper fut fini. Ils s'enfermèrent avec S. M. jusqu'à onze heures et demie.

M^me^ la Dauphine, que je n'avois point vue depuis son retour, paroît en fort bonne santé, seulement un peu maigrie.

Du mardi 12, *Versailles.* — On trouvera à la fin de ce livre (1) l'extrait d'un arrêt du conseil d'État du Roi à l'occasion de quatre consultations d'avocats, qui ont été imprimées et distribuées dans le public, dont la mort de M. Coffin, comme je l'ai marqué, est le motif.

Du jeudi 14, *Dampierre.* — M^me^ de Jaucourt mourut à Paris, au Luxembourg, le 2 de ce mois; son nom étoit Grave. Elle étoit fort attachée à M^me^ la duchesse du Maine. Elle avoit quarante-deux ans.

M. de Launay mourut, à Paris, le 6 de ce mois; il avoit soixante-seize ans; il étoit gouverneur de la Bastille.

On sut il y a quelques jours que M^me^ la comtesse de Noailles (Arpajon) est tombée malade de la petite vérole dans son château d'Arpajon, ci-devant Châtres; elle est aussi bien qu'on le puisse désirer.

(1) Voy. à l'appendice la pièce n° 14.

J'appris il y a trois ou quatre jours que le Roi s'est enfin déterminé sur le choix du lieu dans Paris où l'on doit faire la nouvelle place destinée à mettre la statue équestre de S. M. Ce sera au carrefour de Bussy.

Il y a deux jours que Mme la princesse de Conty vint à Versailles faire sa cour à la Reine et souper avec elle chez Mme de Luynes; elle dit à S. M. que M. le duc de Chartres s'est donné une entorse et est parti sur-le-champ pour Bourbonne. Mme la duchesse de Chartres n'est point de ce voyage.

Il y a demain deux présentations : une nouvelle mariée qui est Mme de la Luzerne-Briqueville (1); elle est le Camus de Pontcarré. J'ai parlé ci-dessus de ce mariage à l'occasion de la présentation de Mme de la Luzerne par Mme de la Trémoille.

La seconde présentation est Mme d'Havrincourt (Gergy); c'est Mme de Luynes qui la présente. Mme d'Havrincourt n'avoit point encore paru à la Cour. Ceci est à l'occasion de la commission dont son mari est chargé; il est ambassadeur en Suède; elle doit l'y aller trouver incessamment (2).

Le Roi partit lundi dernier, 2 de ce mois, de Compiègne, et alla courre le cerf dans la forêt de Compiègne; tout étoit arrangé pour qu'il trouvât à souper en chemin dans le lieu où il se trouveroit, à neuf heures du soir; il y avoit un surtout et des tentes qui le suivoient. Ce fut dans la forêt de Senlis que le Roi s'arrêta, et y soupa. Mesdames s'y rendirent, et y soupèrent avec le Roi. Ils n'arrivèrent à la Meutte que sur les quatre heures du matin.

On exposa hier dans les appartements du Roi, à Ver-

(1) Mme de la Luzerne-Briqueville fut présentée par Mme de la Luzerne sa belle-mère. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Mme de Luynes conseilla à Mme d'Havrincourt de prendre congé du Roi pour Stockholm dans le même moment de sa présentation, et ce conseil fut suivi. (*Note du duc de Luynes.*)

sailles, quatre grands tableaux. Ils ont été faits à Rome; c'est le Sr Detroy, directeur de l'académie françoise, qui les a envoyés; ils représentent l'histoire de Médée et Jason. Il est déjà venu ici deux tableaux de cette même histoire, sur lesquels on a commencé à faire une tapisserie aux Gobelins. L'un de ceux-ci représente les dents du dragon qui gardoit la toison, semées en terre, d'où il sort une multitude de gens armés qui se tuent eux-mêmes par la force des enchantements de Médée.

Un autre est l'enlèvement de la toison d'or par Jason.

Un troisième représente la robe empoisonnée donnée à Glaucé ou Creuze, fille du roi de Corinthe; cette robe fit périr le père et la fille.

Le quatrième est le comble de la vengeance que Médée exerce sur Jason, en égorgeant à ses yeux les deux enfants qu'elle avoit eus de lui, après quoi elle s'élève dans les airs dans un char que lui avoit donné le Soleil; elle emporte avec elle les corps de ses enfants qu'elle va cacher dans le temple de Junon.

Le Roi, après avoir tiré toute la journée du mardi et soupé à la Meutte, alla coucher au petit château; il ne revient qu'aujourd'hui après souper à Versailles, d'où il repart samedi, après le conseil, pour aller à Choisy pour huit jours.

La Reine et toute la famille royale s'enferma hier. Ils ont fait leurs dévotions aujourd'hui.

On doit célébrer incessamment à Copenhague, avec grande magnificence, l'époque séculaire de l'avénement de la maison d'Oldembourg au trône de Danemark. Christian Ier, duc de Holstein, issu des comtes d'Oldembourg, fut, au mois d'octobre 1449, le premier roi de cette race.

Du mardi 19, *Dampierre.* — J'ai parlé ci-dessus de deux présentations qui ont été faites le 15 de ce mois; il y en eut une troisième ce même jour. Mme la duchesse de Penthièvre présenta Mme de Narbonne, qui est fille de Mme de Chalut, dame d'honneur de Mme la comtesse de

Toulouse. M. de Narbonne, son mari, est colonel du régi ment de Soissonnois; il est de la même maison que M. l vicomte de Narbonne, chef de brigade des gardes d corps, qui a épousé une petite-nièce de feu M. le cardin de Fleury. M. et Mme de Narbonne prennent le parti l'u et l'autre de s'attacher à l'Infant et l'Infante, duc et du chesse de Parme. Le lendemain 16, l'Infante présenta une seconde fois Mme de Narbonne comme ayant l'honneur de lui être attachée.

Le 15, jour de l'Assomption, Mme de Benthem (Bournonville) quêta et mon frère officia. On trouvera ci-après quelques détails et quelques observations que j'ai fait copier d'après lui sur cette cérémonie (1).

Après cet article on en trouvera un autre aussi copié d'après M. de Bayeux contenant quelques détails de ce qui s'est passé pendant le séjour de Mme la Dauphine à Forges (2).

---

(1) La veille de l'Assomption, à sept heures du soir, Mgr le Dauphin envoya demander à M. de Bayeux par M. de Sassenage s'il pourroit officier dans la chapelle le lendemain, que cela lui feroit plaisir. L'évêque de Bayeux répondit qu'il étoit tout prêt à exécuter les ordres de M. le Dauphin; qu'il le supplioit seulement de lui faire savoir promptement la décision du Roi pour envoyer chercher sur-le-champ à Paris les choses dont il avoit besoin pour officier. M. le Dauphin proposa aussitôt l'évêque de Bayeux au Roi pour officier le lendemain dans la chapelle, ce qui fut agréé par S. M.

Il n'y a que deux exemples avant celui-ci que des évêques aient officié dans la chapelle le jour de l'Assomption; une fois ce fut l'archevêque de Rouen (Tavannes), et l'autre, l'évêque de Bethléem. Les évêques n'officient qu'à la grande messe. La chapelle prétend que les vêpres et la procession du vœu de Louis XIII lui sont réservés. Cependant à la centième année de l'établissement de cette procession, le curé de la paroisse de Notre-Dame ayant prétendu devoir faire cette procession privativement à la chapelle, pour éviter toutes les difficultés, le Roi ordonna que M. l'archevêque de Rouen (Tavannes) officieroit aux vêpres et feroit ensuite la procession, ce qui fut exécuté, et on m'a assuré que c'est la seule fois.

(2) A Forges.

Il a été décidé que l'officier commandant les gardes de la porte ne prendroit point immédiatement l'ordre de Mme la Dauphine; il prétendoit avoir ce droit comme le chef de brigade des gardes du corps;

Quoiqu'il ne doive y avoir qu'un exempt de service auprès de Mme la Dau-

M. l'archevêque de Toulouse (la Roche-Aymon) et M. le marquis d'Asfeld, fils du feu maréchal, demandèrent

---

phine, on lui avoit cependant donné pendant le voyage de Forges M. de Narbonne, chef de brigade. Au retour de Forges, il a été aussitôt rappelé auprès de la personne du Roi, et M. de Vossé, exempt, qui étoit à Forges, a resté seul auprès de Mme la Dauphine.

Il a été décidé que la maison de bois étoit regardée comme chambre;

Que le contrôleur de la bouche de quartier avoit le service préférablement au chef du gobelet;

Lorsque le Parlement est venu haranguer Mme la Dauphine par députés, le premier président étoit à la tête de la députation, chose remarquable; il harangua Mme la Dauphine, et après lui l'avocat général. Le bailli Ménager harangua aussi, ce dont le Parlement prétendoit qu'il n'avoit pas droit; il y a toute apparence que cette harangue sera l'époque du droit d'haranguer, en pareille circonstance, pour les avocats généraux de ce parlement, comme il est arrivé aux avocats généraux du parlement de Paris (président Hénault).

Mme la Dauphine avoit pour sa garde une compagnie de gardes françoises commandée par M. de Razilly et une compagnie de gardes suisses commandée par M. de Castella; les gardes du corps, les gardes de la porte et les suisses dans le nombre accoutumé.

On a donné aux musiciens, qui étoient venus de Rouen pour la musique que Mme la Dauphine faisoit faire chez elle tous les soirs à cinq heures, pendant les quinze jours qui ont précédé son départ, 50 louis; il y avoit deux cantatrices, une basse taille, deux violoncelles et trois violons, et un accompagnateur de clavecin. On a trouvé que cette somme étoit trop modique.

On a donné 50 louis au fontainier, 40 louis aux capucins de Forges, dans l'église desquels Mme la Dauphine entendoit tous les jours la messe au retour des eaux.

M. le Dauphin et Mme la Dauphine ont tenu deux cloches qui ont été fondues pour la paroisse de Forges pendant le séjour que Mme la Dauphine y a fait. M. de Sassenage, chevalier d'honneur en survivance, a eu l'honneur de représenter M. le Dauphin dans cette cérémonie, et Mme la duchesse de Brancas a représenté Mme la Dauphine, l'évêque de Bayeux; premier aumônier, a fait la cérémonie de cette bénédiction.

M. de Sassenage et Mme de Brancas se sont rendus à l'église, M. de Sassenage dans le carrosse de M. le premier aumônier, qui l'a mené, et Mme de Brancas dans son petit fauteuil, sans aucune autre cérémonie. Ils avoient chacun un fauteuil à droite et à gauche des marches du sanctuaire, le dos du fauteuil tourné vers l'autel; l'évêque en avoit un autre avancé dans la nef. Les deux cloches suspendues entre les parrain et marraine et la place où étoit l'évêque, ils furent reçus à la porte de l'église par le curé à la tête de son clergé, qui leur présenta l'eau bénite et leur donna à chacun trois coups d'encensoir, et de même en sortant. Pour éviter tous les embarras, on a mis pour chemises aux cloches de la mousseline et on a remis pour M. le Dau-

l'agrément du mariage de M. le comte de la Roche-Aymon avec Mlle d'Asfeld.

Il vient de paroître un arrêt du conseil d'État du Roi, daté du 5 août, pour ordonner le renouvellement des actions. Le 23 mars 1723, le nombre des actions fut fixé à 56,000. Le Roi en a retiré ou remboursé plus de 10,000 et plus de 12,000 dixièmes, qui ont été brûlés. Par la loterie établie en 1724 la Compagnie a retiré plus de 6,500 actions, et outre cela plus de 80 par des payements. Toutes ces actions ont été brûlées; de sorte qu'il n'en reste plus dans le public qu'un peu plus de 38,000, qui sont de différents numéros de tous les milliers. Outre cela les actions dont les numéros sont sortis de la roue dans le tirage de la loterie de 1730 ne sont pas de la même valeur que les autres sur la place. Le Roi voulant donc réduire les numéros des actions et dixièmes d'action qui restent dans les mains du public, ce qui ne se peut faire sans l'autorité de S. M., à cause des dépôts, tutelles, etc., a ordonné qu'il n'y aura plus que 38,342 actions 8 dixièmes, et qu'il sera fait un tableau de 48,000 actions et 80,000 dixièmes pour supprimer toutes celles qui ont été retirées par S. M. ou par la Compagnie.

Du mercredi 20, *Dampierre*. — J'ai oublié de marquer que M. le maréchal de Saxe arriva à Versailles il y a deux ou trois jours; il vient de faire un grand voyage; il a été à Dresde, où on l'a reçu avec les plus grandes marques de distinction.

Le Roi n'a pas fait un grand séjour à Versailles; il en partit samedi 16, et alla coucher à la Meutte; il y tint dimanche le conseil d'État. Avant-hier, lundi 18, il alla tirer toute la journée dans la plaine Gennevilliers; M. de Richelieu donna à souper à S. M. dans une maison qu'il a dans cette plaine. Le Roi revint coucher à la Meutte.

---

phin et pour Mme la Dauphine 100 louis au curé pour être employés ainsi qu'il jugera le plus à propos pour la plus grande utilité de son église.

Le Roi alla hier coucher à Choisy. M. le Dauphin et Mme la Dauphine y ont été aujourd'hui passer la journée et y souper; Mesdames y vont demain pour jusqu'à vendredi après souper.

M. le Nain, conseiller d'État et ci-devant intendant de Languedoc, est toujours dans un état qui fait tout craindre pour sa vie; on lui a déjà coupé un doigt de la main, et l'on est déterminé à lui couper le bras (1); mais l'état de son sang a déterminé à le faire passer auparavant par les grands remèdes.

On mande de Paris qu'il y a eu un grand incendie dans le cul-de-sac de l'Oratoire, et que les PP. Capucins ont rendu de grands services pour prévenir les suites de ce funeste accident.

Du jeudi 21, *Dampierre.* — Mme la duchesse de Beauvilliers (Fervaques), seconde belle-fille de M. le duc de Saint-Aignan, accoucha hier, à Paris, d'une fille; c'est son quatrième enfant. Jusqu'à présent elle n'a eu que des garçons.

M. le duc de Biron et M. le duc de Gramont ont envoyé des billets d'avertissement pour leur réception au Parlement mardi prochain.

Du dimanche 24, *Versailles.* — Le Roi revint hier de Choisy, où il étoit depuis mardi au soir. Mercredi, M. le Dauphin et Mme la Dauphine y allèrent; ils revinrent jeudi; ils allèrent encore se promener hier. L'arrangement est que Mme la Dauphine fera encore un petit voyage mercredi à Choisy, après quoi elle ne sortira plus pendant tout le temps que l'on pourra avoir des espérances.

Mesdames allèrent jeudi à Choisy; elles devoient en revenir vendredi après souper; le Roi désira qu'elles restassent; elles écrivirent à la Reine, et ne revinrent que hier après avoir été à la chasse du cerf. Le Roi revint

(1) On lui a coupé le bras il y a deux ou trois jours. (*Note du duc de Luynes*, datée du 6 septembre.)

sur les neuf heures, relaya entre les deux écuries et alla souper à l'Ermitage. Il reste ici aujourd'hui et demain. Mardi 26, à Choisy, où il restera jusqu'au samedi 30.

Aujourd'hui la Ville vint présenter le scrutin; j'ai déjà marqué ce qui se passe en cette occasion. C'est M. de Bernage, prévôt des marchands, qui porte la parole et qui harangue un genou en terre; il est précédé par M. de Brézé, grand maître des cérémonies, et accompagné et présenté par M. le duc de Gesvres et par M. d'Argenson, ministre d'État qui a Paris dans son département, et suivi par les échevins. L'audience est publique; le Roi la reçoit dans sa chambre, assis dans son fauteuil le dos vers la cheminée. La Ville a eu audience du Roi, de la Reine, de M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, M^me^ Infante et de Mesdames.

M^me^ la duchesse d'Aiguillon (Florensac) vint ici hier. Elle n'avoit point paru à la Cour depuis longtemps; elle a toujours resté à Paris auprès de M. d'Aiguillon, qui depuis son apoplexie étant parti pour les eaux de Bourbon est revenu avec une grosseur très-considérable au col, dont on craignoit infiniment des suites fâcheuses. Elle nous dit hier que Morand, fameux chirurgien, après l'avoir bien examiné, avoit décidé qu'il étoit impossible de songer à ouvrir cette tumeur, ni que l'on ne pouvoit espérer de la résoudre par des fondants; que par conséquent il falloit songer à faire vivre M. d'Aiguillon le plus que l'on pourroit, en lui faisant observer un grand régime. Cependant on a appliqué des fondants. On s'est servi en même temps de l'usage des purgations réitérées; actuellement la tumeur a entièrement disparu. L'appétit et le sommeil sont revenus, et il partit il y a deux jours pour aller à sa terre de Véret en Touraine. Son état, malgré cet événement heureux et singulier, est toujours fort dangereux, parce que c'est à la suite d'une apoplexie très-décidée.

Du mardi 26, *Paris.* — Les États d'Artois eurent hier

audience à Versailles, présentés par M. d'Argenson, secrétaire d'État de la province, et par M. le prince Charles. M. l'abbé de Roquelaure, grand vicaire d'Arras, portoit la parole. Ces États n'ont jamais audience que du Roi; c'est audience publique dans la chambre. Les États de Languedoc eurent aussi audience, présentés par M. de Saint-Florentin et M. le prince de Dombes. M. de Brézé, grand maître des cérémonies, dans ces occasions prend toujours l'ordre du Roi et marche immédiatement avant les députés. Ce fut M. l'évêque du Puy (Pompignan) qui porta la parole pour le Languedoc. Je n'entendis que sa harangue à la Reine; elle me parut très-bien, assez courte, prononcée distinctement, et très-convenable de tous points. Il m'a paru que l'on étoit content de lui.

On fit hier une opération à M. le maréchal de Duras. La chute de cheval qu'il fit l'année passée à la chasse, et de laquelle la mâchoire fut cassée, a donné occasion d'abord à des esquilles qui sont sorties de la mâchoire, et ensuite un abcès fort considérable qui a percé en dedans; mais comme on a trouvé qu'il n'y avoit pas assez d'ouverture pour la matière, La Martinière a jugé à propos d'y faire quelques incisions pour y donner du jour. Cette opération a duré cinq minutes. Elle est à peu près semblable à celle que l'on fit il y a quelques années à M. le Dauphin.

Le Roi soupa hier au grand couvert. On avoit cru qu'il pourroit n'y pas souper, mais sans aucun fondement. Le matin il y eut la musique des Vingt-quatre, suivant l'usage. La Reine alla à la grande messe et aux vêpres chantées par la musique de la chapelle. C'est le curé de Notre-Dame qui vient officier ce jour-là à la chapelle. Immédiatement après les vêpres il y eut le salut.

M. le duc de Gramont et M. le duc de Biron ont été reçus ce matin au Parlement. Le rapporteur de M. de Gramont étoit M. l'abbé de Salaberry; et celui de M. de Biron, M. d'Héricourt, fils de celui qui avoit été chef du conseil

de M. le comte de Toulouse. Les témoins de M. de Gramont étoient M. le duc de Gesvres, M. le duc de Tallard et un troisième que j'ai oublié; ceux de M. de Biron étoient aussi M. le duc de Gesvres et deux officiers aux gardes françoises.

M^me^ de Montoison (Tonnerre), dame du palais de la Reine, se trouva très-mal avant-hier à la suite de la Reine, et encore plus mal hier matin; elle fut presque sans connoissance dans le grand salon de la Reine; on y fit entrer un petit fauteuil pour l'apporter chez M^me^ de Luynes. Différents petits remèdes que M. Helvétius lui fit donner n'ayant pu la soulager, on l'emporta à l'appartement de M. d'Estissac, comme le plus près. Elle n'en a point; elle loge à l'hôtel de Villeroy. Lorsqu'elle fut chez M. d'Estissac, elle perdit entièrement connoissance, et elle ne lui revint point pendant longtemps, malgré deux saignées du pied et plusieurs grains d'émétique. Le soir, la connoissance revint; ce matin elle est mieux, mais elle a toujours un grand mal de tête qui donne beaucoup d'inquiétude. M^me^ de Montoison est jeune, mais elle a une santé fort délicate; elle a eu trois grossesses, mais elle n'a jamais pu porter ses enfants que jusqu'à sept mois et demi au plus.

Le Roi dit hier au grand couvert qu'il avoit eu nouvelle que les Anglois avoient rendu Louisbourg. Ainsi voilà les otages libres. Le Roi demanda à milord Cathcart s'il ne reviendroit point en France; il répondit qu'il étoit si comblé des bontés de S. M., qu'il lui en demandoit la permission.

Il paroît que la conspiration de Malte est entièrement étouffée et que l'on regarde ce pernicieux dessein comme l'ouvrage du pacha de Rhodes, prisonnier de la Religion depuis quelques années. Quelques-uns de ses complices ont déjà été exécutés, mais pour lui il est au château Saint-Elme, gardé à vue; et comme il a réclamé la protection de la France, le grand maître n'a pas voulu prononcer sans recevoir les ordres de Sa Majesté.

L'affaire de la conspiration de Berne paroît aussi entièrement terminée ; quelques-uns des coupables ont été bannis à perpétuité, et d'autres seulement pour un temps.

Il est arrivé depuis quelques jours ici un ministre de Vienne que l'on appelle M. Marchal.

Le gouvernement du château de la Bastille, vacant par la mort de M. Delaunay, a été donné à M. Bayle, lieutenant de Roi du château de Vincennes.

Le 9 de ce mois M. le cardinal Tencin fut élu proviseur de la maison de Sorbonne.

Il paroît depuis quelques jours une ordonnance du Roi pour les colonels, mestres de camp, lieutenants-colonels et commandants de bataillon. Le Roi a jugé à propos qu'ils n'eussent plus de compagnies, et par cette ordonnance S. M. veut qu'ils servent dans les places et y fassent la visite des postes.

Je n'ai appris qu'aujourd'hui que le Roi, voulant donner des marques de bonté à M. d'Argenson, ministre de la guerre, et sachant que sans avoir aucun fonds de bien, il a fait des dépenses immenses aux dernières campagnes, et particulièrement au dernier siége de Fribourg, où il tenoit le plus grand état qu'il soit possible, a bien voulu payer les dettes de ce ministre ; c'est un objet de 3 ou 400,000 livres.

Outre cela, S. M. lui a donné l'appartement de feu M. le cardinal de Rohan, au vieux Louvre. M. d'Argenson, obligé les jours d'audience de recevoir une compagnie nombreuse, tant pour le militaire que pour ce qui regarde Paris, n'avoit point l'espace assez grand dans sa maison et étoit obligé d'aller aux Invalides. L'éloignement de cette maison étoit un grand inconvénient pour plusieurs personnes peu en état de prendre des voitures pour aller à ces audiences. C'est ce qui l'a déterminé à demander au Roi l'appartement que le Roi vient de lui donner.

Du vendredi 29, *Versailles.* — M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine allèrent mercredi à Choisy et en revinrent hier.

Mesdames y sont allées aujourd'hui et reviendront demain avec le Roi.

Hier M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, Madame Infante et Mesdames allèrent à la tragédie représentée par les écoliers du collége de Versailles. La pièce étoit *la mort de César* de Voltaire. Il y eut ensuite une petite pièce intitulée *les Mécontents;* elle est de la Bruère, qui fait le *Mercure*. Il est attaché à M. le duc de Nivernois, et est actuellement à Rome avec lui. Ces deux pièces furent assez bien jouées pour des enfants. Il y avoit beaucoup de monde. Un des amphithéâtres tomba quelques heures avant la représentation, avec vingt-cinq ou trente personnes qui étoient dessus; il y en a eu cinq ou six de blessées, et entre autres un officier du gobelet-pain de la Reine, qui l'est assez considérablement.

Du samedi 30, *Versailles*. — J'ai appris ces jours-ci que le Roi a nommé M. le cardinal de la Rochefoucauld pour présider à l'assemblée du clergé qui se tiendra au commencement de l'année prochaine.

Il y a quatre ou cinq jours que la ville de Paris a pris la direction de l'opéra; M. le duc de Gesvres alla hier à Paris avec M. d'Argenson pour donner des ordres en conséquence de ce nouvel arrangement.

On va abattre incessamment la tour bâtie par Catherine de Médicis (1) dans la cour de l'hôtel de Soissons; les créanciers de M. le prince de Carignan ont vendu la démolition de cette grande maison. Il reste encore à vendre l'emplacement qui est un objet considérable. On croit que la Ville pourroit bien l'acheter pour y faire construire une nouvelle salle pour l'opéra.

Du dimanche 31, *Versailles*. — M. de Rohan-Chabot et M. de Clermont-d'Amboise sont venus ici aujourd'hui faire signer au Roi le contrat de mariage de la fille de

(1) Cette tour ne fut pas démolie et existe encore près de la halle au blé à Paris.

l. de Rohan-Chabot avec M. de Clermont-d'Amboise, veuf de M^lle^ de Berwick.

SEPTEMBRE.

Mort de M. de Villemur. — Maladie de M. de Saint-Séverin. — Abbayes données. — M^lle^ de Ligneville; détails sur sa famille. — Le chevalier de Tourville. — Présentation de M^mes^ de Linange et d'Hamilton. — Présent de la Reine à M^lle^ de Ligneville. — La Reine joue chez Madame Adelaïde; difficultés. — Projet de voyage du Roi au Havre. — Mort du comte de Matignon. — Mariage de M. de Brézé. — Promotion d'officiers généraux et régiments donnés. — Affaire de l'hôpital général. — Mort de la maréchale de Montmorency. — Trois grands couverts de suite. — Changements dans le projet de voyage du Roi. — Rang de M. de Monaco. — Mesdames à Dampierre. — Les grenadiers de France. — Réforme de divers corps. — Mort de M^me^ du Châtelet. — Accident arrivé au maréchal de Saxe. — Le Roi à Crécy; il y tient conseil. — Uniforme des courtisans pour les voyages. — Nouvelle route de Versailles à Choisy. — Chasses du Roi. — Hautes-contre reçues à la Chapelle. — M. Potowski et ses ordres. — Mort de M. de Lède. — Variquez et plaisanterie du Dauphin. — Maison de Narbonne. — Mort de M. de Taillebourg. — La Reine à Lucienne. — Précautions de la Dauphine. — Chasses du Roi. La forêt de Dreux. — Mesdames à Paris. — Le Palais Bourbon. — Procès de M^me^ de Mézières. — Procès de M^me^ de Carignan. — Indisposition de Madame. Hommes qui peuvent entrer quand elle est dans son lit. — Jeu de la Reine et usages. — Relation du voyage de Mesdames à Paris. — La princesse de Rohan fait ses révérences. — Lord et lady Montaigu et leur fils. — Le duc de Richemond. — Morts et naissances. — Voyage du Roi au Havre. — Réception de l'évêque de Rennes à l'Académie. — Nouveaux détails sur l'affaire de M^me^ de Carignan. Généalogie de la maison de Carignan. — Indisposition de Madame Infante. — Courses du Roi. — Le Roi tient conseil d'État à Rambouillet. — Arrangements pour les départs de la Cour. — L'abbesse de Montivilliers présente un paon au Roi. — Fondation du Havre par François I^er^. — Droit de M^me^ de Melmont. — Mort de M^me^ de Vassé. — Voyages du Roi et de Mesdames. — Arrangements pour le voyage des deux Infantes. — Difficultés au voyage de M^me^ de Modène. — Présentation du prince de Hesse-Cassel et de M^me^ de Mézières.

Du lundi 1^er^, Versailles. — Il y a deux ou trois jours que le père de M^me^ de Saint-Séverin est mort à Paris (1); il y avoit longtemps qu'il étoit malade, et on l'avoit dit mort

---

(1) Il mourut le 31 août. (*Note du duc de Luynes.*)

pendant Compiègne. Il s'appeloit M. de Villemur ; il étoit garde du trésor royal.

M. de Saint-Séverin, son gendre, qui depuis l'opération qu'on lui fit un an environ avant qu'il ait été à Aix-la-Chapelle, avoit paru jouir d'une assez bonne santé, est retombé depuis dans un état que l'on croyoit presque sans ressource ; cependant il est mieux présentement.

Le Roi a donné depuis peu de jours à M. le cardinal de Soubise l'abbaye de la Chaise-Dieu, vacante par la mort de M. le cardinal de Rohan. M. le cardinal de Soubise a remis en même temps à S. M. l'abbaye de Saint-Epvre, diocèse de Toul, qui vaut au moins 30,000 livres. La Chaise-Dieu vaut moins, mais elle a de fort belles collations. L'abbaye de Saint-Epvre a été donnée au prince Constantin. M. le cardinal de Soubise a pris congé aujourd'hui; il s'en va à Saverne.

Le Roi partit hier à quatre heures et demie pour aller tirer et ne revint que vers les sept heures. Il travailla comme à l'ordinaire avec M. l'évêque de Mirepoix et ensuite avec M. de Muy; il travailla aussi avec M. le chancelier et M. d'Argenson ; c'étoit un travail extraordinaire. Ensuite il y eut celui du contrôleur général, suivant l'usage.

Aujourd'hui S. M. est partie sur les onze heures pour aller à la chasse et de là coucher à Choisy, d'où il reviendra vendredi.

M^lle^ de Ligneville est venue aujourd'hui faire sa cour à la Reine; elle est fille de M. de Ligneville frère du grand veneur du roi de Pologne. Ce sont gens de grande condition, de Lorraine, et une famille très-nombreuse. Le maréchal de Ligneville, qui étoit son grand-père, a eu vingt-quatre enfants. Le duc de Lorraine ayant désiré qu'une des filles de M. de Ligneville fût fille d'honneur de la duchesse de Lorraine, la maria à M. le prince de Craon ; c'est M^me^ de Craon d'aujourd'hui, qui a eu vingt-deux enfants. Le fils aîné du maréchal de Ligneville n'a

été marié ; c'est celui qui a eu la charge de grand
r de Lorraine sur la démission de M. le chevalier
anges. Le frère du grand veneur, père de Mlle de
ville dont c'est ici l'article, n'a que 600 livres de
quinze enfants, tous vivants et sa femme grosse.
ut juger de la situation de cette famille. Il y a huit
t sept garçons. Des filles, il y en a deux religieu-
une à Saint-Cyr. Celle-ci, qui est grande, bien faite
ne jolie figure, est au couvent de Belle-Chasse à
avec une pension de 400 livres que M. le cardinal
an lui payoit, et elle craint beaucoup actuellement
secours ne lui soit pas continué par M. le cardi-
Soubise. Des garçons, il y en a deux chanoines
ncy, et deux qui ont été pages de la feue reine de
ne et sont actuellement officiers dans le régiment
rdes de Lorraine. Mlle de Ligneville, qui est venue
présentée au Roi et à la Reine, à Lunéville, en 1744 ;
dant elle n'a point paru ici aux heures de cour ni
nd habit. La Reine au sortir de son dîner a bien
la recevoir dans sa chambre en particulier ; c'est
Luynes qui l'a présentée ; elle a baisé le bas de la
omme à une présentation. Elle vient représenter
ine sa triste situation et implorer ses bontés et sa
tion. J'oubliois dans le nombre des enfants de cette
e ceux de Mme de Lénoncourt, sœur de Mme de Craon ;
en a que deux ; mais outre cela il y a tous les en-
les filles de M. de Craon.

e chevalier de Tourville a été présenté aujourd'hui
i et à la Reine ; il est de la même maison que feu
naréchal de Tourville ; il étoit enseigne de vaisseau
é présent à l'évacuation de Louisbourg. C'est lui
a apporté la nouvelle. Il a fait le chemin en vingt-
jours. Le Roi vient de le faire lieutenant de vais-
On dit que c'est un sujet de distinction dans la
e ; c'est le témoignage qui lui est rendu dans tous
reaux de la marine et par tous les marins qui ont

servi avec lui; il a la croix de Saint-Louis; il a obtenu cette marque d'honneur à l'occasion d'une action brillante.

Il n'y a point eu aujourd'hui de musique à la chapelle, ni de concert chez la Reine, parce que les musiciens du Roi, suivant l'usage ordinaire, étoient à Saint-Denis, au service anniversaire de Louis XIV.

Du mercredi 3, *Versailles.* — Hier, la Reine, après son dîner, vit dans sa chambre M^me^ la marquise de Linange et M^me^ la comtesse d'Hamilton, sa sœur. Leur nom est Lewenhaupt; elles sont Suédoises, parentes du général Lewenhaupt qui eut le col coupé en Suède il y a quelques années. Elles étoient en robe de chambre, mais l'audience que S. M. eut la bonté de leur donner fut en particulier; M^me^ de Luynes les présenta à la Reine; elles baisèrent le bas de la robe, comme M^lle^ de Ligneville avoit fait avant hier. Un moment après, la Reine voulut bien permettre que M. de Linange et M. d'Hamilton, leurs maris, entrassent pour lui faire la révérence. M^me^ de Linange et M^me^ d'Hamilton sont deux grandes femmes, qui ne sont plus jeunes, mais qui ont dû être de figure agréable; elles ont un fort beau teint, M^me^ d'Hamilton a même encore actuellement un visage qui plaît. M. et M^me^ de Linange demeurent dans leur château à Ober-Breu, en Alsace, à cinq ou six lieues de Wissembourg. C'est à Wissembourg qu'ils ont vu la Reine avant son mariage, et M. d'Hamilton, qui est d'extraction écossoise, mais qui est né en Suède et qui a servi douze campagnes sous les ordres de Charles XII, a vu la Reine en Suède. Les deux sœurs et les deux beaux-frères vivent ensemble, et des quatre, il n'y a que M. d'Hamilton qui soit catholique; les autres sont luthériens. Le comte de Linange a servi la France dans le régiment du prince de Birkenfeld, son beau-frère. M. d'Hamilton est encore actuellement dans le service; il a la croix de Saint-Louis; il commande actuellement le régiment du comte Louis de la Mark, et est

brigadier des armées du Roi. La Reine lui dit hier qu'elle se souvenoit fort bien d'avoir vu son père en Suède. M. et Mme de Linange n'ont qu'une fille, qu'ils ont amenée avec eux mais qu'ils ont laissée à Paris. M. d'Hamilton n'a point d'enfants. Toute cette compagnie dîna chez moi au sortir de chez la Reine.

Mlle de Ligneville, dont j'ai parlé ci-dessus, y dîna aussi. La Reine, touchée de sa triste situation, en a parlé à M. le Dauphin, Mme la Dauphine et à Mesdames, et tous ensemble ils ont fait présent de 40 louis à Mlle de Ligneville, auquel la Reine a joint une robe.

Mme Adélaïde prit des eaux hier, et la Reine alla chez elle à six heures jouer à cavagnole. La table étoit dans la pièce avant la chambre de Mme Adélaïde. M. de Saint-Jal, chef de brigade, et l'exempt qui sont de service auprès de la Reine, demeurèrent alternativement derrière le fauteuil de la Reine pendant tout le jeu. Les valets de chambre représentèrent que cette pièce devoit être regardée comme le grand cabinet de la Reine, et que par conséquent c'étoit à eux à rester derrière le fauteuil de S. M., et non aux officiers des gardes. La Reine répondit que la volonté du Roi étoit que les officiers des gardes soient derrière son fauteuil lorsqu'elle est chez ses enfants. Il est certain que ce sont les valets de chambre qui y demeurent chez Mme la Dauphine dans son grand salon les jours que la Reine y joue. Je l'ai vu plusieurs fois.

Du jeudi 4, Versailles. — Les voyages du Roi sont décidés d'hier. Le Roi part d'ici mercredi 10 pour aller à Choisy; il part de Choisy mercredi 17 et va coucher à Navarre; le jeudi 18 à Bizy; le vendredi 19, passant par Gaillon sans y arrêter et à Rouen, où il ne restera que pour relayer et recevoir les clefs, S. M. va coucher au Havre; il y séjourne le 20. Le 21, du Havre à Bizy, et le 22 à Versailles. Le Roi ne verra point le Parlement à Rouen, mais seulement au Havre, le jour qu'il y séjour-

M. de Dreux, est venu ici aujourd'hui demander l'agrément du Roi pour son mariage. Il avoit épousé Mlle de Nancré, avec laquelle il avoit peu ou point vécu. Elle est morte depuis environ deux ans. M. de Brézé épouse la fille de Mme de la Châtre (Nicolaï). M. de la Châtre, son père, tué en Italie, avoit été connu pendant longtemps sous le nom de comte de Nancey ; il étoit fils de M. de la Châtre, lieutenant général des armées du Roi, et de Mlle de Lavardin, fille de M. de Lavardin et d'une sœur de M. le duc de Chevreuse. Il a laissé un garçon et une fille. Le fils a épousé la fille de feu M. de Tresnel, et c'est la fille qui se marie.

Le chevalier de Maulevrier est venu ici aujourd'hui prendre congé. C'est lui que le Roi a nommé pour commander les galères qui passeront Madame Infante.

M. de Bréan, colonel de Médoc et brigadier, est arrivé aujourd'hui de Strasbourg, où est ce régiment. Le Roi lui a donné celui de Picardie, vacant par la promotion de M. le duc d'Antin qui est fait maréchal de camp (1) ; M. de Bréan a remercié le Roi ce soir avant le grand couvert.

Du lundi 8, Versailles. — La promotion dont j'ai parlé ci-dessus a donné occasion à de nouvelles grâces. Le Roi a disposé de plusieurs régiments. Celui de Picardie qu'avoit M. le duc d'Antin, fait maréchal de camp, a été donné à M. de Bréan, brigadier des armées du Roi et colonel du régiment de Médoc. Celui de Médoc à M. de Mesmes, qui étoit colonel dans les grenadiers de France. Le régiment de Tournaisis, vacant par la promotion de M. de Curzé, qui est encore en Corse, a été donné à M. le chevalier de Joyeuse, qui étoit aussi dans les grenadiers de France. Le régiment de Bonac, vacant aussi par la pro-

(1) Le 25 août le Roi fit une promotion de :
4 lieutenants généraux,
6 maréchaux de camp,
4 colonels aux grenadiers de France.

motion a été donné au fils aîné de M. le duc de Brissac qui est aussi dans les grenadiers de France. Le régiment de Ségur, vacant aussi par la même promotion, à M. de Briqueville (la Luzerne), celui qui vient d'épouser Mlle de Pontcarré; il étoit aussi colonel dans les grenadiers de France. Le régiment de Forez qu'avoit M. de la Roche-Corbon, aussi fait maréchal de camp, a été donné au fils de M. le marquis de Matignon; il étoit aussi colonel dans les grenadiers de France.

Il fut fait il y a deux ou trois jours un règlement au sujet de la grande affaire de l'hôpital général. Cette affaire fait grand bruit depuis les démissions données par les seconds administrateurs à l'occasion de la nomination de la nouvelle supérieure; et il y a huit ou dix jours que les chambres étant assemblées, M. de Vougny, conseiller de grande chambre, prit la parole et dit que les hôpitaux étoient dans un état digne de l'attention de la Cour; qu'il n'y avoit plus de provisions dans les magasins que pour très-peu de temps, et que l'hôpital devoit beaucoup. Les gens du Roi furent mandés aussitôt, et convinrent qu'il étoit nécessaire d'y mettre ordre. Le Parlement parut fort agité sur cette affaire. Sur le compte qui en a été rendu au Roi par M. d'Argenson, il a été décidé ce qui suit:

L'affaire de l'administration vient d'être réglée d'une voix unanime au conseil des dépêches. Il y aura un arrêt par lequel le Roi annoncera un règlement qu'il fera pour la bonne administration de l'hôpital général et qu'il enverra au Parlement à la Saint-Martin; qu'en attendant, il nommera le nombre d'administrateurs qu'il jugera nécessaire pour avoir soin dudit hôpital, lesquels seront dispensés dans le moment présent de la prestation de serment; que du reste toutes choses demeureront dans l'état actuel, et la dame Moisan, supérieure. Au surplus, S. M. a évoqué toute cette affaire à elle et à son conseil.

Mme la maréchale de Montmorency est morte cette nuit, à cinq heures; elle se portoit bien, au moins comme à

son ordinaire, hier au soir; cependant depuis quelque temps elle se plaignoit d'un mal de côté, mais il ne l'empêchoit pas de sortir; elle crachoit aussi du sang de temps en temps; en tout elle avoit une santé délicate et faisoit assez d'attention à ses maux. Elle s'est trouvée mal à trois heures et demie, et est morte en une heure et demie de temps. Elle étoit fille de M. de Harlay, mort en juillet 1717, le 23, âgé de quarante-neuf ans, et de M^lle^ de Coëtjanval, morte à Paris, le 18 mars dernier. Son grand-père étoit M. le premier président de Harlay, mort en 1712, le 23 juillet, qui avoit épousé, le 12 septembre 1667, M^lle^ de Lamoignon. Elle avoit été mariée avec M. le chevalier de Luxembourg, qui prit alors le nom de prince de Tingry, depuis maréchal de Montmorency, le 7 décembre 1711. Elle laisse quatre enfants : M. le prince de Tingry, veuf de M^lle^ de Sénozan, depuis le 29 septembre 1741, et qui a une fille de ce mariage; M. le comte de Montmorency, marié, le [12 juin 1741], à M^lle^ Pelletier; M^me^ la comtesse de Tresmes et M^me^ la duchesse d'Havré. M^me^ la maréchale de Montmorency avoit environ cinquante-quatre ans.

Du mardi 9, *Versailles.* — Il y a eu trois grands couverts de suite, ce qu'on n'avoit pas vu depuis longtemps, samedi, dimanche et lundi. Aujourd'hui, le Roi a soupé dans les cabinets avec M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, Madame Infante et Mesdames. Demain conseil d'État, après lequel S. M. part vers les onze heures du matin, pour aller à Crécy, où il reste jusqu'au mercredi 17. Ce jour il va à Navarre, où il passe la journée du 18 et y soupe; il en partira à minuit, pour le Havre. Le premier projet d'aller coucher à Bizy est changé, parce que le chemin est plus court de deux lieues en partant de Navarre, et que la journée étant de trente lieues, dont les dernières sont de chemin fort rude, le Roi s'est déterminé à partir à minuit.

M. et M^me^ de Linange vinrent ici, avec M. et M^me^ d'Hamilton et M^lle^ de Sinclair, dimanche 7, voir le grand couvert

en bayeurs. Mlle de Sinclair est grande, bien faite et assez jolie; elle a environ quinze ans. Elle est fille de Mme de Linange, de son premier mariage avec M. de Sinclair, cousin de celui qui fut assassiné il y a quelques années; cet événement a fait grand bruit dans l'Europe. Ce M. de Sinclair, premier mari de Mme de Linange, avoit son bien en Alsace, et la terre d'Ober-Brünn, où demeurent M. et Mme de Linange, appartient actuellement à Mlle de Sinclair; elle a 18,000 livres de rente acquises dès à présent, et en aura à peu près autant du bien de sa mère. M. de Linange a ses terres dans l'Empire; il jouit de 60,000 livres de rente. Il vient de gagner un procès qui lui vaudra encore 60 ou 80,000 livres de rente d'augmentation; et il va plaider contre M. le prince de Hesse-Darmstadt, qui est ici sous le nom de comte de Nida et qui a épousé une princesse de Linange, comme je crois l'avoir marqué ci-dessus. M. de Linange prétend avoir encore des biens considérables à espérer du jugement de ce progrès.

Du mercredi 10, *Dampierre.* — La mort du frère de M. de Monaco a donné occasion à une question qui a été agitée sur le rang de M. de Monaco. Le Roi fait l'honneur à ceux qui sont titrés, ducs, grands d'Espagne, d'envoyer chez eux un gentilhomme ordinaire leur faire des compliments dans les occasions. On a demandé si M. de Monaco étoit titré; on s'est adressé à Mme de Tallard, qui a dit qu'il avoit dansé des menuets et danses figurées avec Mesdames et qu'il avoit eu l'honneur de les saluer; Mme de Tallard a ajouté qu'elle n'avoit agi en cela que sur ce que lui avoit dit M. le cardinal de Fleury; qu'à la vérité M. le cardinal de Fleury lui dit quelque temps après qu'elle évitât le plus qu'il seroit possible de faire danser des menuets à M. de Monaco avec Mesdames. On a consulté aussi Mme la duchesse de Brancas, la dame d'honneur, qui a dit que M. de Monaco l'étant venu trouver pour être présenté à feu Mme la Dauphine, elle avoit voulu

s'informer du traitement qu'il devoit avoir, et qu'après avoir pris tous les éclaircissements qu'elle croyoit nécessaires, M. de Monaco avoit salué M^me^ la Dauphine. M^me^ la Dauphine d'aujourd'hui lui a fait le même honneur. Dans le temps du mariage projeté de M. de Monaco avec M^lle^ de Bouillon, qui a été rompu comme l'on sait, personne ne doutoit que le rang n'eût été accordé à M. de Monaco à l'occasion du mariage et qu'il ne continuât à jouir de cette grâce. Il est certain que feu M. de Monaco, son grand-père, avoit un rang. On prétend même que ce rang fut accordé par un traité. M. de Monaco d'aujourd'hui est souverain de la principauté. Je ne sais point quelles sont les conditions du traité fait avec le grand-père, ce que je sais seulement c'est que le Roi jusqu'à présent n'a point envoyé faire compliment à M. de Monaco.

Du vendredi 11, *Dampierre*. — Mesdames me firent l'honneur hier de venir passer ici l'après-dînée et souper. Madame et M^me^ Adélaïde étoient déjà venues ici à l'un des voyages de la Reine, je l'ai marqué dans le temps; mais alors Madame Infante étoit en Espagne, et M^me^ Victoire à Fontevrault. Elles ont eu l'une et l'autre la curiosité de voir Dampierre; elles y arrivèrent donc toutes quatre hier, un peu avant trois heures après midi. Elles avoient déjeuné à Versailles avec les six dames qui avoient l'honneur de les suivre. C'étoit M^me^ de Lède (Crouy), M^me^ la maréchale de Duras (Bournonville), M^me^ de Beauvilliers (Creil), M^me^ de Belsunce (Heudicourt), M^me^ de la Rivière (la Rivière) et M^me^ de Narbonne (Chalut). Elles avoient deux carrosses à huit places chacun, sans compter celui des écuyers, où ils étoient huit : les deux majordomes de semaine de Madame Infante, M. de Sasatelli, qui est aussi premier écuyer et M. de la Vila, M. du Saussoy, écuyer de Madame, M. d'Alard, écuyer de M^me^ Adélaïde, et M. de la Vallette, écuyer de M^me^ Victoire. Il y avoit outre cela trois porte-manteaux pour Madame, M^me^ Adélaïde et M^me^ Victoire. Ces huit mangèrent avec mon fils et moi. Mesdames avoient quatre

pages de la petite écurie, deux exempts des gardes du corps, M. le chevalier de Breteuil (1) et M. de Caulaincourt, l'un pour Madame Infante et l'autre pour Mesdames, douze gardes du corps, dont quatre à leur suite, et huit avec un brigadier, qui étoient arrivés deux ou trois heures auparavant.

Mesdames voulurent d'abord voir la maison; elles virent le rez-de-chaussée et le premier étage; il pleuvoit, et on ne pouvoit leur proposer de sortir que dans une voiture couverte. Elles voulurent aller à l'île dans la chaloupe; il y avoit un bateau qui suivoit la chaloupe, dans lequel étoient des timballes, trompettes, violons et violoncelles, qui jouoient, sonnoient et battoient alternativement. Dans l'île, on servit des gaufres à la hollandoise à Mesdames, du café et des glaces. Elles voulurent ensuite aller à la Ménagerie de mon fils, à la cour Senlisse; elles y allèrent en calèche, Madame Infante et Madame dans une calèche avec M^me^ de Lède et M^me^ de Luynes; M^me^ Adélaïde et M^me^ Victoire dans une autre, avec M^me^ de Chevreuse et M^me^ de Beauvilliers (2). Après avoir resté quelque temps à voir les dedans et les dehors de la ménagerie, Mesdames remontèrent dans les mêmes calèches, et allèrent voir le grand parc. Elles rentrèrent sur les sept heures. Madame Infante joua au papillon, Madame à quadrille, M^me^ Victoire accompagna du clavecin, et M^me^ Adélaïde joua du violoncelle et du violon; ces amusements durèrent jusqu'au souper. Mesdames se mirent à table à huit heures, avec toutes les dames. Il n'y avoit à Dampierre de dames que M^me^ de Luynes, M^me^ de Chevreuse et M^me^ de Tessé, et d'hommes extraordinaires que M. de Pignatelli,

(1) M. le chevalier de Breteuil a été auprès de M^me^ Infante Isabelle depuis qu'elle est en France, et M. de Sesmaisons auprès de M^me^ Infante; mais comme M. de Sesmaisons a fait une chute de cheval assez considérable, M. le chevalier de Breteuil l'a remplacé. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) M^me^ la maréchale de Duras, qui sentoit encore de la douleur à son pied, resta toujours au château sans en sortir. (*Note du duc de Luynes.*)

M. de Ruby son fils, et M. de Saint-Aignan. Pendant le souper de Mesdames, il y eut une table servie en même temps dans la grande salle en haut, où nous allâmes souper avec tous les hommes, mon fils et moi, lorsque Mesdames nous ordonnèrent de quitter leur service, que nous vînmes reprendre avant le fruit.

Les fenêtres du salon étoient fermées avec des rideaux que l'on ouvrit lorsque Mesdames sortirent de table; elles trouvèrent tout le parterre, en face de la maison, éclairé avec des lampions jusqu'au haut du fer à cheval, et le tour des bassins; elles parurent contentes de l'effet de cette illumination; et comme le temps étoit devenu assez beau depuis six heures du soir, M^me^ Adélaïde et M^me^ Victoire allèrent se promener un moment dans le parterre. Il y avoit eu pendant le souper de la musique dans l'antichambre de M^me^ de Luynes, et des cors de chasse dans la cour; pendant l'illumination il y eut dans le parterre des timballes et trompettes, et un peu plus loin des cors de chasse. Mesdames revinrent dans le salon jouer aux dames et aux échecs, et partirent à minuit. J'oubliois de marquer qu'il y avoit une table pour les pages et une autre pour les gardes du corps.

Du samedi 13, *Versailles.* — J'ai parlé au 21 mars des grenadiers de France, mais je n'ai pas entré dans un assez grand détail sur la formation de ce corps. C'est le 15 février 1749 que le Roi rendit une ordonnance qui explique ses intentions à ce sujet. S. M. avoit réservé quarante-huit compagnies de grenadiers dans la réforme des régiments d'infanterie. Ces compagnies tirées du cinquième bataillon des régiments de Picardie, Champagne, Navarre, Piémont, Normandie et la Marine; du troisième bataillon de ceux de Royal, Poitou, Lyonnois, Dauphin, Montboissier, Touraine, Anjou, Custine, Montmorin, Ségur, la Reine, Limosin, Royal-Vaisseau, la Couronne, Gardes-Lorraines; du second bataillon de Boulonnois, Brie, Vexin, Aunis, Beauce, Dauphiné, Vivarois, Luxem-

bourg, Bassigny, Beaujolois; du second bataillon de Ponthieu; du second bataillon de d'Escars, Fleury, la Tour d'Auvergne, Gâtinois, Agénois, Santerre, des Landes; des deux bataillons de Royal-Lorraine, Royal-Barrois, Royal-Wallon, Boufflers-Wallon; enfin du bataillon formé aux drapeaux de la Marine. Ces quarante-huit compagnies forment un corps de 2,560 grenadiers, en quatre brigades, de 12 compagnies chacune; chaque brigade a un drapeau et a rang dans l'infanterie du jour de la création des premiers brigadiers; il fait ses recrues dans les grenadiers royaux. Ce corps est en entier aux ordres d'un officier général sous le titre d'inspecteur commandant; c'est M. de Saint-Pern, lequel a les appointements d'inspecteur, et outre cela 666 livres 13 sols 4 deniers par mois. La première et la seconde brigade sont chacune commandées pendant trois mois par un colonel-brigadier du nombre des réformés qui auront eu des régiments, lequel a 1,500 livres d'appointements pour ses trois mois de service; et pendant six mois par un lieutenant-colonel, lequel a aussi 1,500 livres, mais pour les six mois seulement. Les deux autres brigades ont aussi chacune un colonel pendant trois mois, mais non brigadier; celui-ci n'a que 900 livres pour ses trois mois de service; le lieutenant-colonel est de même que ceux des deux premières brigades. Ainsi c'est en tout 16 colonels et 8 lieutenants-colonels. Il y a 1 major pour tout le corps, lequel sert toute l'année et a 400 livres par mois; 4 aides majors, 1 par chaque brigade, servent toute l'année, et ont 150 livres par mois; 4 enseignes, 1 par brigade; chacun 26 livres 15 sols par mois; 1 tambour major pour tout le corps, et 1 fifre; chacun 20 livres par mois.

Tous les colonels et lieutenants-colonels des régiments supprimés ou incorporés servent chacun à leur tour dans ledit corps. Il y aura toujours 16 colonels, mais les lieutenants-colonels seront un jour réduits à 4, qui alors serviront toute l'année, et dans ce temps aussi seront rem-

placés par les plus anciens capitaines du corps. Les majors ont la commission de lieutenant-colonel et les aides majors celle de capitaine.

C'est l'ancienneté des commissions de capitaine dans les régiments dont ils sortent qui détermine le rang de leur compagnie. Les capitaines, à compter du 1er avril 1749, ont 100 sols par jour et 200 francs par an de gratification. Les lieutenants 34 sols 10 deniers chacun pour tout. Les lieutenants en second, 20 sols, et les capitaines en second de Royal-Lorraine et Royal-Barrois 3 livres. Mais ceux-ci, à mesure qu'ils s'éteindront, ne seront pas remplacés. Chaque compagnie a 1 capitaine en second et 1 lieutenant en second, 2 sergents, 3 caporaux, 3 anspessades, 36 grenadiers et 1 tambour. Les compagnies de Royal-Lorraine et de Royal-Barrois ont outre cela 1 capitaine en second et 3 sergents; mais dans la suite le capitaine en second et le troisième sergent s'éteindront, et ce sera un grenadier qui remplacera ce troisième sergent.

Il a été fait aussi une réforme, le 20 mars 1749, dans le corps des volontaires du Dauphiné. Ce corps, composé de 210 hommes en 5 compagnies d'infanterie et 2 de dragons de 30 hommes chacune, est réduit à 120 hommes en 5 compagnies d'infanterie de 20 hommes chacune, et 1 de dragons du même nombre. Chaque compagnie d'infanterie a 1 capitaine, 1 capitaine en second ou 1 lieutenant, 2 sergents, 2 caporaux, 2 anspessades, 13 fusiliers, chasseurs ou volontaires et 1 tambour. La compagnie de dragons a 1 capitaine et un second officier, 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 17 dragons et 1 tambour.

Il a été fait aussi, le 1er août 1749, une réforme dans le régiment Royal-Cantabre. Ce régiment, nonobstant les précédentes réductions qui y ont été faites, sur le pied de 500 hommes en 9 compagnies d'infanterie de 50 hommes et 2 de hussards de 25 hommes chacune, sera supprimé, après néanmoins avoir tiré ce qu'il pourra y

[illegible]

que le capitaine touchera sa compagnie étant à 20 hommes, deux à 18 et 19, une à 17, et rien au-dessous de ce nombre.

Ordonnance pour la formation du corps des volontaires de Flandre, du 1er août 1749 (1).

Le régiment des arquebusiers que commandoit le Sr Grassin et ceux des fusiliers de la Morlière et des volontaires bretons, formant actuellement 1020 hommes, dont 720 d'infanterie et 300 de cavalerie, seront supprimés après qu'il en aura été tiré ce qu'il y a de meilleur, tant en hommes qu'en chevaux, pour former un nouveau corps que S. M. veut qui soit établi et entretenu pour son service, sous le titre de *volontaires de Flandre*.

Ce nouveau corps sera composé de 360 hommes en 3 brigades de 120 hommes, formant 2 compagnies d'infanterie de 40 hommes, et 2 de cavalerie de 20 maîtres chacune.

Chaque compagnie d'infanterie sera composée de 3 officiers, savoir 1 capitaine en pied, 1 capitaine en second, 1 deuxième capitaine en second faisant les fonctions de lieutenant, ou à son défaut 1 lieutenant, 4 sergents, 4 caporaux, 4 anspessades, 27 fusiliers et 1 tambour, et payée sur le pied, par jour, de 3 livres 6 sols 8 deniers au capitaine en pied; 2 livres 10 sols au capitaine en second qui aura été ci-devant capitaine en pied, et seulement 2 livres à celui qui ne l'aura pas été; 1 livre 13 sols 4 deniers au second capitaine en second qui aura été capitaine en pied ou capitaine en second et qui fera les fonctions de lieutenant; et 1 livre 2 sols 10 deniers à celui qui, au défaut de second capitaine en second, remplira la lieutenance et n'aura point eu d'autre grade que celui de lieutenant.

(1) Ceci est un extrait. (*Note du duc de Luynes.*)

Les sergents, caporaux, anspessades, fusiliers et tambours auront la même paye que ceux de l'infanterie françoise.

A l'égard des payes de gratification desdites compagnies, chaque capitaine recevra trois desdites payes à 5 sols 6 deniers chacune, sa compagnie ayant passé complète à 40 hommes, deux à 39, une seulement à 38 hommes, et rien au-dessous dudit nombre.

Les six compagnies de cavalerie seront composées chacune de 1 capitaine en pied, 1 capitaine en second ou 1 lieutenant, 2 maréchaux des logis, 4 brigadiers, 15 cavaliers et 1 trompette, et payées sur le pied, par jour, de 5 livres au capitaine en pied, 3 livres 6 sols 8 deniers au capitaine en second qui aura été capitaine en pied, et seulement 2 livres 13 sols 4 deniers à celui qui n'aura eu précédemment que le même grade de capitaine en second; et si le second officier de ces compagnies est un lieutenant, il ne sera payé que sur le pied de 2 livres 10 sols par jour.

Les maréchaux des logis, brigadiers, cavaliers et trompettes, auront la même paye que ceux de la cavalerie françoise.

La première brigade dudit corps sera commandée par le S^r^ du Blaizel, qui est actuellement à la tête des volontaires bretons; la seconde par le S^r^ Bourgmary, lieutenant-colonel des fusiliers de la Morlière; et la troisième par le S^r^ de Saint-Marceau, lieutenant-colonel des Bretons volontaires.

Le S^r^ de la Morlière aura le commandement en chef du corps; et il y aura un aide major attaché à chaque brigade, qui aura le détail tant de l'infanterie que de la cavalerie. Il sera payé au commandant en chef dudit corps 500 livres par mois, et 250 livres à chacun des S^rs^ du Blaizel, Bourgmary et Saint-Marceau, en leur qualité de commandant particulier de leur brigade, ne devant point avoir de compagnie.

A l'égard des trois aides majors, leur traitement sera sur le pied de 100 livres par mois à chacun.

M^me^ de Fransure, religieuse de l'abbaye-aux-Bois, vint ici le 10 de ce mois pour des affaires de sa nouvelle communauté. Il y a déjà quelques années qu'elle a été nommée abbesse de l'abbaye de Villers près Falaise en Normandie.

Du lundi 15, *Versailles.* — On apprit hier la mort de M^me^ du Châtelet; elle est morte le 10, à Lunéville, le cinquième jour de sa couche; elle avoit quarante-trois ans; elle étoit accouchée fort heureusement et fort promptement d'une fille, après avoir été dix-huit ans sans avoir d'enfant. Elle étoit fille du petit baron de Breteuil. Quoique souvent elle s'occupât de choses aussi frivoles que les femmes les plus ignorantes, elle savoit beaucoup et étoit instruite des sciences les plus abstraites.

Il y a déjà huit ou dix jours que M. le maréchal de Saxe fit une chute considérable de cheval, à la chasse, dans une terre qu'il a à sept ou huit lieues de Paris, que l'on appelle les Pipes. Il s'est cassé la clavicule; il a beaucoup souffert, cependant on croit que cet accident sera sans aucun danger.

Le Roi tint hier conseil d'État à Crécy. M. le maréchal de Noailles et M. d'Argenson étoient en habit vert; c'est le même uniforme que celui de Choisy (1). Le Roi a la bonté de le donner à ceux qui ont ordinairement l'honneur de le suivre dans ces voyages.

On travaille actuellement à un nouveau chemin pour aller d'ici à Choisy; il sera beaucoup plus court, et l'on évite la montagne de la Rue et celle du Plessis-Picquet; on laissera l'une et l'autre à gauche en allant d'ici. Ce

(1) Le Roi a fait présent de cet uniforme à M. le maréchal de Noailles. Il n'est différent de celui pour Choisy que par un simple bordé et des boutonnières d'or. Celui de Choisy a un grand galon d'or et un bordé. (*Note du duc de Luynes*, datée du 16 septembre.)

chemin doit être fini pour le retour de Fontainebleau, au moins sera-t-il en état que le Roi y passe.

M. le Dauphin et Mesdames sont allés aujourd'hui, neuf lieues, à un rendez-vous de chasse, à l'extrémité de la forêt de Saint-Léger, du côté de Houdan. Le Roi s'y est rendu de Crécy, où il retourne coucher. M. de Penthièvre y est aussi; Mme de Penthièvre est à Rambouillet; M. le Dauphin, Madame Infante et Mesdames y vont souper après la chasse. Le Roi a un de ses équipages du cerf aux environs de Crécy; il a déjà fait une chasse dans la forêt de Dreux, dont il a paru content. Il n'y a que quatre dames à Crécy, la maîtresse de la maison, Mme de Brancas douairière, Mme d'Estrades et Mme de Livry.

On vient de recevoir à la musique de la chapelle deux hautes-contre nouvelles; ce sont deux frères, dont l'un est abbé; ils s'appellent Bèche. C'est l'abbé qui a la plus belle voix; aussi M. de Rennes lui donne 1,500 livres d'appointements et douze à son frère.

Du mercredi 17, *Versailles*.— M. le comte Potowski, dont j'ai déjà parlé, a pris congé; il s'en retourne en Pologne. Il a trois ordres, qui ne produisent aucun revenu; celui de Saint-Alexandre de Néva : lorsqu'un chevalier ne le porte pas, il paye 60 livres d'amende; celui de Saint-André de Russie : manquant à le porter, on paye une amende de vingt roubles, qui valent de notre monnaie environ 120 livres; et celui de l'Aigle-Blanc. Ces trois ordres ne sont sujets à aucun office.

Je crois avoir oublié de marquer que M. le marquis de Lède est entré au service de France; il est du nombre des maréchaux de camp de la dernière promotion.

J'ai appris aujourd'hui que le Roi avoit fait à Crécy l'arrangement des logements de Fontainebleau. M. de la Suze, grand maréchal des logis, qui étoit chez lui à Courcelles, s'est rendu à Crécy pour ce travail.

Il y a ici une espèce de fou nommé Variquez, qui fait avec beaucoup de facilité une grande quantité de mau-

vais vers. M. le Dauphin et Mesdames s'en amusent beaucoup, et même la Reine; il leur présente souvent des pièces de sa composition. Il y a quelques jours que M. le Dauphin fit la plaisanterie de l'envoyer à Lucienne chez Mme la comtesse de Toulouse, lui faire des compliments, avec le titre d'ambassadeur. M. le Dauphin lui fit donner un de ses carrosses à six ou huit chevaux avec un gentilhomme pour l'accompagner, et une chaise qui suivoit le carrosse. On ne seroit point étonné que cette commission n'achevât de tourner la tête à ce pauvre homme.

Mme de Saulx (Tessé), dame du palais de la Reine, accoucha hier, à Paris, d'une fille. Son mari est neveu de M. l'archevêque de Rouen et menin de M. le Dauphin.

Je crois avoir marqué à l'occasion de la présentation de Mme de Narbonne (Chalut), que son mari est parent de M. de Narbonne chef de brigade des gardes du corps; j'ai appris depuis qu'ils sont originaires de la maison de Narbonne, laquelle vient de la maison de Lara, descendante de celle d'Aragon. C'est de cette maison d'Aragon que viennent les ducs de Medina-Celi. M. de Narbonne, gendre de Mme de Chalut, s'appelle Narbonne-Lara. C'est une seconde branche de la maison de Narbonne, mais séparée depuis si longtemps de celle dont descend le chef de brigade, qu'ils ne sont plus parents; le chef de brigade s'appelle Narbonne-Pelet.

On a appris aujourd'hui la mort de M. de Taillebourg, fils unique de M. de Talmond; il avoit environ quinze ans. Il étoit au collége des Jésuites à Paris, et actuellement à Charenton, dans une maison de campagne où il est mort, de la petite vérole.

Du vendredi 19, *Versailles.* — La Reine alla hier dîner à Lucienne, chez Mme la comtesse de Toulouse. Mme la duchesse de Penthièvre y étoit; elle revint exprès pour cela de Rambouillet, où elle étoit avant-hier; elle y avoit donné à souper à Mesdames lundi après la chasse. La Reine se promena après dîner dans une petite chaise roulante et

fermée, faite à peu près comme une vinaigrette, et alla dans une tente que Mme la comtesse de Toulouse a fait mettre au bout du jardin, dans l'endroit d'où l'on découvre la plus belle vue. Au retour de la promenade il y eut un cavagnole, qui ne fut pas fort long. S. M. revint ici à six heures et demie; elle alla chez Mme la Dauphine, qui garde sa chambre, et y joua à cavagnole.

Quoique Mme la Dauphine ne soit point incommodée, elle ne sort point de chez elle depuis trois ou quatre jours; elle a voulu prévenir le temps que l'on saura s'il y a quelque soupçon de grossesse, et a déclaré qu'aussitôt que ce temps seroit passé elle se mettroit dans son lit pour n'en plus sortir jusqu'à ce qu'elle sentît remuer son enfant. Elle a pris ce parti d'elle-même, sans consulter la faculté, et veut ne négliger aucune des précautions, même inutiles, pour une affaire aussi importante.

Le Roi a été, samedi dernier et avant-hier mercredi, de Crécy dans la forêt de Dreux, chasser le cerf avec le petit équipage. Cette forêt est fort bien percée; il y a beaucoup de cerfs, mais le terrain est très dur. S. M. partit mercredi fort tard de Crécy pour aller coucher à Navarre, et elle a dû partir cette nuit de Navarre pour aller coucher au Havre.

Mesdames allèrent hier à Paris. Madame Infante y avoit été avant de partir pour l'Espagne; ainsi il n'y avoit que Mme Victoire qui n'y eût pas encore été. Le Roi, voulant qu'on lui rendît des honneurs qui ne fussent que pour elle, avoit ordonné qu'elle partît la première. Mme Victoire partit donc une demi-heure avant Mesdames. Il y avoit deux carrosses du corps, sans compter celui des écuyers. Mme la maréchale de Duras étoit dans le carrosse de Mme Victoire Madame Infante et Mesdames partirent une demi-heure après, avec deux carrosses du corps et celui des écuyers. Il y avoit en tout seize dames à la suite de Mme Victoire et de Mesdames. Outre celles qui ont l'honneur de leur être attachées, on en avoit averti d'autres,

comme Mme la duchesse de Gramont (Gramont), Mme la comtesse de Gramont, Mme de Senneterre, etc. Les gardes françoises et suisses battirent aux champs, suivant l'ordre du Roi. Mme Victoire fut reçue à l'endroit où étoit autrefois la porte de la Conférence, par M. le duc de Gesvres, qui étoit venu dans son carrosse à deux chevaux superbement harnachés; M. le prévôt des marchands (Bernage) étoit à côté lui. On ouvrit la portière, et M. de Bernage harangua Mme Victoire. M. Berrier, lieutenant de police, étoit aussi dans le carrosse de M. le duc de Gesvres sur le devant. Deux autres carrosses de M. de Gesvres suivoient. De là Mme Victoire alla à Notre-Dame, où M. l'archevêque la reçut à la porte en dedans, et la harangua; Mme Victoire entra dans le chœur, où elle fit sa prière. Fort peu de temps après qu'elle y fut entrée, Madame Infante et Mesdames arrivèrent; Mme Victoire sortit du chœur, et vint dans la nef; elles se mirent toutes quatre sur un prie-Dieu avec un tapis de pied; chacune de Mesdames avoit derrière elle un exempt des gardes du corps en habit uniforme. Elles entendirent la messe, dite par un chapelain du Roi. MM. du chapitre de Notre-Dame prétendent que si c'avoit été dans le chœur la messe auroit dû être célébrée par un chanoine de ce chapitre. Après la messe, Mesdames furent reconduites suivant l'usage ordinaire, et allèrent à Sainte-Geneviève.

J'oubliois de marquer qu'en allant, Mesdames passèrent par le Pont-Royal, parce que l'on travaille à une des arches du Pont-Neuf; elles reprirent seulement par la moitié du Pont-Neuf et allèrent par le quai des Orfèvres à Notre-Dame.

A Sainte-Geneviève, elles furent reçues à la descente de leur carrosse par M. le duc d'Orléans, qui continue d'habiter dans cette maison. Il paroît en bonne santé; il est vêtu fort simplement. Il ne quitta pas Mesdames tant qu'elles furent à Sainte-Geneviève. L'abbé de Sainte-Geneviève vint recevoir Mesdames à la porte de son église en

dedans; il les harangua, adressant la parole à Madame Infante. On dit les prières ordinaires, ce qui dura assez longtemps. Au sortir de Sainte-Geneviève, Mesdames vinrent gagner, en faisant un assez grand tour, le Pont-Neuf du côté de la rue Dauphine; elles suivirent tout le quai jusqu'au Pont-Royal, qu'elles passèrent; elles revinrent le long de l'autre quai jusqu'à la rue du Roule; elles gagnèrent la rue Saint-Honoré, qu'elles suivirent jusqu'à la rue Saint-Nicaise, et entrèrent aux Tuileries par le Carrousel. Elles allèrent d'abord dans leurs appartements, et peu de temps après on leur servit à dîner dans la pièce qui est après la salle des gardes du corps, par delà celle des Cent-Suisses. La table étoit de vingt et un couverts; Mesdames quatre et dix-sept dames, dont seize qui avoient eu l'honneur de les suivre, et Mme de Tallard, qui étoit à Paris. Après le dîner, le café et un peu de conversation. Mesdames jouèrent à cavagnole dans le cabinet qui est avant la chambre à balustre du Roi; le cavagnole ne fut pas long; il n'y eut que deux tirages. Pendant ce jeu, il y avoit une trentaine de dames de Paris en grand habit autour de Mesdames. Après le jeu, Mesdames descendirent dans le jardin des Tuileries, où il y avoit des carrioles qui les attendoient; elles y montèrent et allèrent jusqu'au pont tournant, reprirent par la terrasse du côté du quai, et étant rentrées au château, elles remontèrent sur-le-champ en carrosse; elles allèrent gagner la rue Saint-Honoré, et de là la place des Victoires, dont elles firent le tour; elles revinrent ensuite dans la place Vendôme, et après en avoir fait le tour allèrent gagner le Cours. Il y avoit beaucoup de carrosses, mais on ne voyoit presque plus clair. Mesdames arrivèrent ici un peu avant neuf heures. Il y avoit beaucoup de foule dans Paris, mais un si grand ordre que Mesdames n'en furent point incommodées.

Du samedi 20, *Versailles.* — Il y a longtemps que l'on ignore ce que deviendra la maison que feu Mme la Du-

chesse avoit bâtie dans la rue de Bourbon, que l'on appelle le Palais-Bourbon et où elle est morte. Cette maison est grande, magnifiquement ornée, une vue et un jardin agréable; mais il n'y a qu'un rez-de-chaussée, de grandes pièces, une galerie dont M^me^ la Duchesse faisoit peu d'usage, et par conséquent peu de logements. Elle ne convenoit point par cette raison à M. le prince de Condé. Personne dans la famille n'avoit paru jusqu'à présent tenté de la prendre; enfin on apprit hier que M^me^ la princesse de Conty et M^lle^ de Charolois l'achètent en commun le prix de 620,000 livres. Mademoiselle en aura seule la jouissance sa vie durant; après elle elle passera à M^me^ la princesse de Conty, qui peut lui survivre quoiqu'elle soit son aînée, sinon à M. le prince de Conty ou à M. le comte de la Marche. Cet arrangement doit être facile à faire dans cette maison dans les circonstances présentes; Mademoiselle a une fort belle maison dans la rue de Varennes qu'elle peut vendre, et M. le prince de Conty, qui est logé au Temple, peut aussi vendre l'hôtel de Conty, qui est un effet considérable.

M^me^ de Mézières perdit hier son procès. L'affaire avoit été renvoyée devant les commissaires; elle fut condamnée aux dépens, dommages et intérêts. Il s'agissoit d'un ancien parier [*sic*] fait par feu M. de Moras contre le S^r^ André et le chevalier Lambert. Ce parier fut fait, je crois, en 1719 ou 20, sur le prix des actions M. de Moras avoit gagné. M^me^ de Moras prétendoit qu'il lui revenoit une part dans ce parier, et que le S^r^ André ayant payé, la succession de M. de Moras étoit obligée de faire raison à M^me^ de Mézières de ce qui lui étoit dû. M. de Moras fils et héritier et M^lle^ de Moras, connue par son affaire avec M. de Courbon (qui est toujours en fuite à Turin), ont dit qu'ils n'avoient rien à demander au S^r^ André et qu'ils ne devoient rien à M^me^ de Mézières. M^me^ de Mézières a été déboutée de toutes ses demandes.

Du dimanche 21, *Versailles.* — J'ai marqué ci-dessus

le jugement du procès de M^me^ de Mézières sur ce que j'en avois entendu dire. On le verra d'une façon plus juste et plus facile dans le prononcé de l'arrêt qui m'a été remis et que je fais copier ici :

18 septembre 1749.

MM. et M^lle^ de Moras déchargés des demandes du chevalier Lambert, de la marquise de Mézières et de ses créanciers et enfants qui ont tous été condamnés aux dépens. Les termes injurieux répandus dans les mémoires de la marquise de Mézières et du chevalier Lambert supprimés, et sur la demande d'André, les parties hors de cour, le billet d'André déclaré nul, et permis à lui de déposer chez un notaire la reconnoissance de feu M. de Moras et d'en lever une expédition, le tout aux frais de MM. et M^lle^ de Moras, dépens à cet égard compensés. Ce jugement tout d'une voix.

J'ai appris aujourd'hui que M^me^ la princesse de Carignan, qui est à Paris, a terminé depuis peu son grand procès avec les créanciers de feu M. le prince de Carignan. Ce procès duroit depuis bien longtemps, et l'on avoit vu dans le public beaucoup de mémoires imprimés sur cette affaire. Le jugement qui fut rendu ici, il y a environ un an, avoit mis M^me^ de Carignan dans la nécessité indispensable de recommencer le procès; elle s'est déterminée à l'accommoder. M^me^ la comtesse de Mortemart (Rouvray) s'est trouvée, comme héritière de sa mère, être une des créancières de la succession. M. le comte de Mortemart est entré en discussion avec les créanciers, et les a fait consentir à un accommodement. M^me^ de Carignan a abandonné aux créanciers tous les droits qu'elle avoit à répéter dans ladite succession ; les créanciers lui donnent une somme de 400,000 livres pour payer ses dettes personnelles, et s'obligent en outre de lui payer 200,000 livres quand la liquidation de la succession sera faite ; en attendant ils lui payeront l'intérêt des 200,000 livres au denier vingt. Outre ces 10,000 livres de rente, M^me^ de Carignan aura en 1752 la pleine et entière jouissance des 160,000 livres sur le trésor royal. Ces 160,000 livres lui

ont été données par le Roi, moitié à elle et moitié à M. le prince de Carignan, après la mort duquel cette moitié est revenue à M^me^ de Carignan, suivant qu'il avoit été réglé. Ces rentes ne sont point saisissables par les créanciers (1). Mais feu M. de Carignan ayant obtenu en 1732 un emprunt sur le trésor royal, il fut dit alors et arrêté que le Roi recevroit le remboursement de cette somme en vingt années, à raison de 50,000 livres par an, lesquelles 50,000 livres seroient retenues sur les 160,000 livres de pension de M. et de M^me^ de Carignan. Ce remboursement sera entièrement fini en 1752. Cette retenue fait que M^me^ de Carignan n'a joui depuis la mort de son mari que de 110,000 livres de rente, et c'est son seul bien que cette pension.

Cette pension fut faite du temps du maréchal de Villeroy pour indemniser M. de Carignan de plusieurs prétentions de la maison de Soissons. Ces prétentions étoient anciennes et auroient pu être réglées du temps du cardinal Mazarin, au mariage de sa nièce, mais il n'en fut pas question alors.

Du lundi 22, *Versailles.* — Madame, qui a été un peu incommodée, garda son lit hier l'après-dînée. Dans ce cas, il ne doit entrer en hommes que ceux qui ont les grandes entrées; on avoit cependant laissé entrer des menins de M. le Dauphin qui l'avoient suivi chez Madame, et les menins de M. le Dauphin n'ont aucune entrée chez Mesdames. Je dois avoir déjà dit ci-dessus que les entrées descendent et ne remontent point; de même elles ne s'étendent point sur les rangs entièrement ou à peu près égaux.

J'ai aussi observé ci-dessus que, quoique la Reine, lorsqu'elle soupe seule chez elle, mange dans sa chambre

(1) Et les 160,000 livres de rente doivent passer en entier après à son fils M. le prince de Carignan, qui en jouira tant qu'il vivra. (*Note du duc de Luynes.*)

à coucher, comme à dîner, et que cependant à dîner tout le monde entre, et à souper seulement les entrées de la chambre, à dîner dans le moment que la Reine a fini de manger et que l'aumônier dit les grâces, l'huissier dit tout haut : Passez Messieurs, tous les hommes qui n'ont point d'entrées sortent, et les dames même assises sortent aussi dans le moment; la Reine alors prend son café, restant toujours à table.

Chez Mesdames, cet usage de faire sortir avant le café ne s'observe plus; Mme la maréchale de Duras l'a changé. Ce changement est fondé sur la différence qu'il y a entre le service de la Reine, de Mme la Dauphine et celui de Mesdames. La Reine et Mme la Dauphine sont servies par leurs femmes, et Mesdames sont servies par les officiers du gobelet; ainsi en faisant sortir avant le café tous ceux qui n'auroient point d'entrées, Mesdames resteroient presque seules avec les officiers du gobelet.

Depuis l'absence du Roi, la Cour étant assez peu nombreuse, la Reine a été deux ou trois jours sans jouer à cavagnole; elle a joué à l'hombre ou au piquet chez elle ou chez Mme la Dauphine. Cette différence de jeux en fait une pour la Cour. Dans quelque pièce que la Reine joue, lorsque ce n'est pas une table ronde, comme lansquenet ou cavagnole, les femmes qui ne sont pas titrées ne peuvent s'asseoir, à moins qu'elles n'aient des nœuds, et que la Reine leur dise de travailler, ou bien qu'elles ne jouent, ou au moins fassent semblant de jouer; mais il faut au moins avoir des cartes devant soi et les payer. L'usage de s'asseoir autour d'une table ronde vient de ce que les femmes qui étoient autour d'une table de lansquenet jouoient à la réjouissance. Mme la maréchale de Duras me racontoit hier un fait qui en est une preuve certaine. M. le prince de Bournonville, son père, avoit une prétention d'un rang ici à la cour, mais cette prétention n'avoit jamais été admise; ainsi Mme de Bournonville (Albert-Luynes) n'a jamais été assise. Elle se trouva ici un jour

qu'il y avoit grand appartement et un lansquenet; elle étoit assise autour de la table derrière les joueurs; feu Madame lui demanda si elle jouoit à la réjouissance; Mme de Bournonville, sans faire attention à la conséquence, dit qu'elle n'y jouoit pas. Madame lui dit : « Pourquoi donc, Madame, êtes-vous assise? » Mme de Bournonville se leva, fit la révérence et n'est pas venue depuis à la Cour. C'est de Mme la maréchale de Duras elle-même que je sais ce détail, aussi bien que ce que j'ai marqué des entrées chez Mesdames.

Mme la princesse de Turenne accoucha hier d'un garçon, c'est son second enfant; le premier est aussi un garçon, comme je l'ai marqué.

J'ai mis sur le voyage de Mesdames à Paris ce que j'en savois dans le temps. Un écuyer du Roi (M. de la Valette) attaché à Mme Victoire, et qui l'a suivie dans ce voyage, m'a remis depuis un mémoire détaillé de ce qui s'y est passé; on en trouvera copie ci-après.

Voyage de Mesdames à Paris.

Madame Victoire partit de Versailles le jeudi 18 septembre 1749, à neuf heures et un quart. Son carrosse, dans lequel étoient, sur le devant, Mme la maréchale de Duras et Mme la duchesse d'Ayen, et, à la portière gauche, la comtesse de Belzunce, étoit précédé par la gondole des écuyers et suivi par un autre carrosse dans lequel étoient la duchesse de Gramont, la comtesse de Gramont, la comtesse de Bentheim, la marquise de Castries et Mlle de Charleval. On arriva à dix heures trois quarts à la porte du Cours; en le traversant, Madame Victoire fut saluée du canon de l'hôtel Royal des Invalides, et en passant devant le pont tournant, elle le fut pareillement de plusieurs boîtes placées sur le rempart. Cette princesse trouva à la porte de la Conférence le corps de Ville, qui lui fut présenté par M. le duc de Gesvres, gouverneur de Paris; elle fit arrêter son carrosse au milieu d'une double haie que formoient le guet, les troupes de la Ville et les gardes du gouvernement. M. de Bernage, prévôt des marchands, monta à la portière droite du carrosse, porta la parole à cette princesse au nom du corps de Ville, et en l'assurant des très-humbles respects de la ville de Paris, il lui exposa l'empressement qu'elle avoit de jouir pour

la première fois du bonheur de voir cette princesse. La cérémonie finie, Madame Victoire continua sa route; l'on suivit le quai jusqu'au pont Royal, que l'on passa, puis on longea les quais des Théatins, Malaquais et de Conty. Sur la place du collége Mazarin, l'on trouva la compagnie du guet à cheval, dont il se fit un détachement pour précéder les carrosses. L'on traversa la partie du Pont-Neuf qui conduit dans l'île, l'on passa sur le quai des Orfévres, dans la rue Saint-Louis, au marché neuf et l'on arriva à la métropole par la rue Notre-Dame. Des détachements du guet à pied et à cheval, des troupes de la Ville garnissoient les places et les rues, sur le passage, et des détachements des gardes françoises et suisses étoient en bataille sur la place Notre-Dame. Mme Victoire descendit de carrosse; elle trouva à la porte de l'église l'archevêque, à la tête de son clergé; il lui donna la croix à baiser et lui fit un discours, auquel cette princesse répondit en peu de mots; elle suivit ensuite le clergé dans le chœur, où s'étant mise à genoux sur un tapis, elle fit la prière et reçut la bénédiction de l'archevêque, qui pour cet effet s'étoit placé sous son dais. Madame Victoire sortit du chœur, entra dans la nef et vint joindre, à la chapelle de la Vierge, Madame Infante, Madame et Madame Adélaïde, qui ne faisoient que d'arriver de Versailles. Elles avoient traversé Paris sans cérémonial (y ayant précédemment fait leur entrée); elles étoient accompagnées de la marquise de Lède, des duchesses de Boufflers, de Beauvilliers et de Brissac, des marquises de Senneterre, de l'Hôpital, de la Rivière et de Narbonne. Après la messe, qui fut dite par un chapelain du Roi, et pendant laquelle la musique de la métropole exécuta un motet, Mesdames traversèrent, au milieu des gardes du corps et des Cent-Suisses, l'église, où il y avoit grand monde, montèrent dans le carrosse de parade, dans lequel étoit venue Madame Victoire, et vinrent avec tout le cortége à Sainte-Geneviève. La marche fut dirigée sur la rue Notre-Dame, le Marché-Neuf, la rue Saint-Louis, le quai des Orfévres, le quai des Augustins, la place du pont Saint-Michel, les rues de la Vieille-Boucherie, Saint-Séverin et Saint-Jacques. Mesdames s'arrêtèrent un moment devant le collége de Louis-le-Grand, à la porte duquel étoient rangés les Jésuites de cette maison, et une quantité d'écoliers qui saluèrent Mesdames de nombre de cris de Vive le Roi, ce qui leur valut plusieurs jours de congé après la Saint-Remi. La marche continua par la rue Saint-Jacques et arriva par celle de Saint-Étienne des Grées devant l'église de Sainte-Geneviève. M. le duc d'Orléans, qui demeure dans ce couvent, se trouva à la descente du carrosse de Mesdames, qui l'embrassèrent. Madame Infante et Madame Victoire, qui n'avoient point encore visité cette église, y entrèrent les premières, et furent reçues par l'abbé en crosse et en mitre, à la tête de ses religieux, qui étoient tous revêtus de chappe;

il leur présenta la croix à baiser et leur fit un discours; ensuite de quoi Mesdames se réunirent et suivirent l'abbé dans le chœur. Elles firent leurs prières devant la châsse de sainte Geneviève, pendant lesquelles l'abbé, accompagné de ses assistants, présenta à ces princesses, sur des plats de vermeil, des corbeilles pleines de pains de Sainte-Geneviève. Elles passèrent de là dans la chapelle Sainte-Clotilde, où elles firent leurs prières devant les reliques de cette sainte, que deux religieux leur donnèrent à baiser. Ces cérémonies finies, Mesdames sortirent de l'église et remontèrent en carrosse. L'intérieur de cette église étoit gardé par des gardes du corps et des Cent-Suisses, et un détachement des gardes françoises et suisses étoit en bataille sur l'esplanade. L'ordre de la marche continua par les rues Saint-Étienne des Grées, Saint-Jacques, Saint-Thomas-d'Enfer, place Saint-Michel, les rues des Francs-Bourgeois, des Fossés-M.-le-Prince, de la Comédie, le carrefour de Bussy, la rue Dauphine, les quais Conty, Malaquais, des Théatins; l'on traversa le pont Royal, et l'on suivit les quais du Louvre et de l'École jusqu'à la rue de la Monnoie; de cette rue l'on entra dans celles du Roule, Saint-Honoré, Saint-Nicaise et la place du Carrousel, par où l'on arriva dans la cour royale des Tuileries. Elle étoit bordée par un détachement des gardes françoises et suisses. Il étoit plus de deux heures lorsque Mesdames se mirent à table dans le grand cabinet de l'appartement du Roi; elles y admirent toutes les dames qui les avoient accompagnées et M^me^ la duchesse de Tallard, qu'elles y avoient priée. Mesdames furent servies par les officiers du Roi. Après le dîner, elles jouèrent à cavagnole avec M^mes^ la duchesse de Tallard, la maréchale de Duras, M^lle^ de Soubise, la duchesse de Brissac, la comtesse de Saint-Germain, la marquise de la Rivière et le comte de Bentheim. A quatre heures et demie le jeu finit; Mesdames descendirent peu après dans le jardin, où il y avoit une affluence de monde surprenante. Le public a témoigné, par son empressement à se mettre sur le passage de ces princesses, la satisfaction et la joie qu'il ressentoit de les posséder et de les voir. Mesdames firent presque le tour de ce jardin, s'y promenèrent pendant près de deux heures, et par bonté s'arrêtèrent de temps en temps, et s'assirent sur les bancs placés sur la terrasse qui est du côté du pont tournant, pour se faire voir au public. Elles rentrèrent au palais par la terrasse de la rivière, et sans s'y arrêter elles descendirent dans la cour royale et remontèrent en carrosse à six heures et un quart. Le cortége, dans l'ordre du matin, repassa par la rue Saint-Nicaise et vint par celles de Saint-Honoré et de la Croix des Petits-Champs à la place des Victoires, dont on fit le tour; l'on revint par les mêmes rues, et on longea celle de Saint-Honoré jusqu'à la place de Vendôme, que l'on tourna aussi. On rentra dans la rue Saint-Honoré; on repassa devant le pont tournant, où

M. le duc de Gesvres et le corps de Ville, qui avoient accompagné Mesdames partout, en prirent congé. Le Cours, que Mesdames traversèrent, étoit bordé de carrosses. En le quittant, ces princesses furent saluées par le canon des Invalides et les boîtes du rempart, et elles reprirent le chemin de Versailles, où elles arrivèrent à huit heures trois quarts, bien satisfaites des honneurs qu'on leur a rendus à Paris, et laissant dans le cœur des habitants de cette capitale des regrets de les y posséder si rarement.

Du mercredi 24, Versailles. — M^me^ la princesse de Rohan (Courcillon) fit hier ses révérences; elle n'avoit point paru ici depuis la mort de M. le prince de Rohan. Il avoit été fort agité si elle marcheroit la première ou si elle seroit présentée par quelqu'un. A la mort de M. de Picquigny, son premier mari, en 1731, elle fut présentée par M^me^ de Luynes; M^me^ de Rohan n'avoit alors que dix-sept ou dix-huit ans. Il se trouvoit un embarras dans la circonstance présente; M^me^ de Luynes, comme femme de l'aîné de la maison de M. de Picquigny et sa cousine germaine, sembloit avoir droit plus qu'aucune autre de faire cette présentation; mais ici par la même raison ç'auroit dû être la femme de l'aîné de la maison de Rohan-Soubise. Cette aînée est M^me^ de Guémené, qui n'est pas ici et dont la santé ne lui a pas permis d'y venir; d'ailleurs M^me^ de Guémené est fille de feu M. le prince de Rohan, et il auroit été singulier que la fille eût présenté sa belle-mère. M^me^ la princesse de Montauban (Mézières), comme femme du cadet de la branche aînée, auroit pu faire cette présentation, mais M^me^ de Rohan désiroit que M^me^ de Tallard s'y trouvât. La gouvernante des enfants de France, ainsi que la dame d'honneur de la Reine, ne sont point dans l'usage de se trouver à des présentations, à moins qu'elles ne présentent. M^me^ de Tallard est, comme M^me^ de Guémené, fille de M. le prince de Rohan; elle ne pouvoit pas présenter sa belle-mère; elle ne vouloit pas suivre M^me^ de Montauban, mais elle avoit dit qu'elle suivroit M^me^ de Rohan, parce qu'en ce cas le titre de fille l'emporte sur les

prérogatives de la charge de gouvernante. Outre cela, ce n'étoit point une simple présentation, mais seulement une révérence. Ainsi Mme de Rohan entra la première dans le cabinet du Roi, suivie par Mme de Tallard, Mme de Chevreuse, Mme de Montauban, Mme de Brionne, Mme de Senneterre, Mme de Maulevrier, etc. Mme de Luynes l'attendit chez la Reine.

On présenta hier milord Montaigu et son fils. Milord Montaigu est un grand seigneur d'Angleterre, fort riche, mais qui aime beaucoup l'argent. Il est, à ce que l'on dit, assez extraordinaire, et sa femme aussi. On dit qu'elle a beaucoup voyagé. Leur fils a actuellement trente-cinq ou quarante ans. Comme son père et sa mère lui donnoient fort peu d'argent, il a pris le parti de passer en France; il y a fait toutes sortes de métiers jusqu'à celui de décrotteur à la royale; de là, mousse dans un vaisseau; ensuite cuisinier dans le même vaisseau. Comme il a beaucoup d'esprit, dès qu'il a été connu, on a jugé à propos de l'employer; il n'a été d'abord que secrétaire d'ambassade du ministre d'Angleterre aux conférences d'Aix-la-Chapelle (milord Sandwich), et il paroît que l'on a été content de la manière dont il s'y est conduit. On dit qu'il aime beaucoup tous les plaisirs et qu'il est fort aimable.

M. le duc de Richemond étoit aussi hier ici; il y est venu pour ses affaires. Il est petit-fils de Mme de Portsmouth, et par conséquent duc et pair en France comme héritier de la terre d'Aubigné; mais comme il n'est point catholique, il ne peut être reçu au Parlement. Sa femme est fille de milord Cadogan; elle est actuellement en Hollande, auprès de son père, qui se meurt; sans cette raison elle seroit venue ici; elle y est déjà venue et a joui des honneurs.

Mme de Maugiron, fille de M. de Sassenage, vient d'accoucher, à Valence en Dauphiné, d'une fille.

M. de Sebbeville mourut avant-hier, à Paris, de la pe-

tite vérole, chez M. Chevalier, son grand-père; il étoit guidon de gendarmerie, fort jeune, et frère de Mmes de Mailly et de Gouffier.

Le Roi est parti aujourd'hui pour aller chasser à Rambouillet; il y couche et ne revient que vendredi.

On trouvera ci-après ce que j'ai pu apprendre des voyages du Roi à Crécy, Navarre, le Havre et Bizy.

Le mercredi 10, le Roi partit pour Crécy. S. M. chassa ce même jour, en s'en allant, dans la forêt de Rambouillet. Il y a eu environ vingt-cinq personnes qui ont été du voyage, y compris les quatre dames que j'ai marquées. Les hommes sont M. le duc de Chartres, M. le comte de Clermont, M. le duc de Penthièvre, MM. de Richelieu, de Soubise, de Villeroy, de Luxembourg, de Duras, de la Vallière, d'Ayen, de Gontault, de la Salle, de Sourches, le comte de Maillebois, milord Clare, le marquis de Puisieux, les comtes d'Argenson, de Saint-Florentin, de Brionne, de Noailles et le marquis de Vandières, etc.

M. le cardinal Tencin, M. le maréchal de Noailles, M. de Puisieux et M. de Machault n'ont été à Crécy que pour le conseil d'État que le Roi y a tenu le 14. M. Rouillé y a été pour recevoir les ordres du Roi pour le Havre; M. de Puisieux n'y a resté que quelques jours.

Le 11, le Roi se promena dans les jardins de Crécy. Le 12, après s'être promené dans les dehors près du château d'Aunay, il travailla le soir avec M. d'Argenson.

Le 13, S. M. alla chasser dans la forêt de Dreux, prit un cerf, et travailla le soir avec M. le contrôleur général, qui étoit arrivé ce même jour pour ce travail, et y coucha pour le conseil d'État du lendemain.

Le 14, après le conseil d'État, M. de Machault alla dîner à Maillebois; les autres ministres et M. Rouillé dînèrent avec le Roi.

Le 15, le Roi vint chasser dans la forêt de Rambouillet; M. le Dauphin, Madame Infante et Mesdames s'y rendirent de Versailles. Mme la duchesse de Penthièvre et M. le duc

e Rambouillet (1) se trouvèrent au rendez-vous, qui étoit la maison blanche sur le grand chemin de Houdan. Le Roi retourna après la chasse à Crécy ; M. le Dauphin revint souper à Versailles; Mesdames soupèrent à Rambouillet, comme je l'ai déjà marqué.

La journée du 16 fut employée à la promenade et au jeu.

Le 17, le Roi chassa dans la forêt de Dreux, revint après la chasse prendre ses carrosses à la porte du château d'Anet, où Mme la duchesse du Maine vint lui faire sa cour; et après environ un quart d'heure de conversation, le Roi se mit en chemin pour Navarre (2), où S. M. arriva à neuf heures du soir. Elle trouva toutes les avenues éclairées et une très-belle illumination dans le château et les jardins; le souper fut grand et magnifique; la table étoit dans le grand salon, qui est de même forme que celui de Marly, précédé de même par quatre antichambres; il est un peu plus petit que celui de Marly et beaucoup plus élevé. Il étoit prodigieusement éclairé.

Le 18, le Roi se promena dans les jardins, dont les dessins sont de le Nôtre; S. M. en parut très-contente ; en effet les avant-cours, les jardins, les canaux, et surtout la cascade, qui est en face du château, sont de la plus grande beauté. L'après-midi, promenade en calèche dans la forêt d'Évreux. M. de Bouillon avoit arrangé une chasse de cerf avec l'équipage du baron de Cretot, pour donner au Roi le beau spectacle de voir prendre un gros cerf dans la rivière vis-à-vis la maison. Les cerfs s'y font presque toujours prendre, et même souvent descendent la cascade. On attaqua un gros cerf, mais les chiens prirent le change sur un daguet; on n'entendit rien de la chasse pendant la promenade du Roi. S. M. rentra à l'entrée

(1) Fils aîné du duc de Penthièvre, né le 2 janvier 1746.

(2) Ce magnifique château appartenait au duc de Bouillon. Il fut construit en 1686 par J.-H. Mansart.

de la nuit, et commença une partie de piquet; *un* moment après on entendit la chasse; le daguet vint *dans* le canal, où il fut pris, mais on ne put jamais lui faire descendre la cascade; le Roi quitta son jeu, passa le canal, et se trouva à la mort. Le Roi revint souper, et partit dans la même nuit pour Rouen. On ne peut rien ajouter à la magnificence avec laquelle M. le duc Bouillon a reçu le Roi. S. M. arriva à Rouen sur les huit heures du matin. Avant que d'entrer dans la ville, il entendit la messe à Saint-Paul, abbaye près la ville; M. l'archevêque de Rouen fit les fonctions d'aumônier. A la porte de la ville, M. le duc de Luxembourg, comme gouverneur, présenta à S. M. les clefs; ensuite le Roi alla voir la manœuvre du pont de bateaux et le passage d'un vaisseau. Toutes les rues de Rouen par où le Roi devoit passer étoient tendues, et S. M. fut reçue avec les plus grandes acclamations. Le Roi resta tout au plus une demi-heure sur le pont; il partit ensuite pour le Havre, et y arriva à six heures, au bruit du canon du port et de la citadelle. S. M. alla descendre à l'hôtel de ville, où son appartement étoit préparé, et où elle fut assez mal logée. M. le duc de Saint-Aignan reçut le Roi comme gouverneur du Havre. S. M. se promena un peu, monta à la tour, soupa ensuite et se coucha de bonne heure sans jouer. C'étoit un détachement des officiers qui servent aux cabinets qui fit le souper du Roi, et M. le Bel, premier valet de chambre de S. M., étoit chargé de la dépense en général. M. le duc de Saint-Aignan a nourri toute la suite du Roi, la députation du parlement de Rouen, les officiers de marine et la noblesse des environs qui étoit admise aux différentes tables que M. de Saint-Aignan a tenues.

Le Roi avoit trouvé en sortant de Navarre des feux allumés de distance en distance, pendant plusieurs lieues, dans sa route, jusqu'au moment où le jour pouvoit paroître.

Le 20, à neuf heures du matin, le Roi alla voir la

étée, et revint ensuite vers midi et demi donner audience au parlement de Rouen et à la cour des comptes, prit son café, et sortit immédiatement après pour aller voir le bassin intérieur, à sec, puis rempli. Il y avoit une flûte de 36 canons nouvellement construite, équipée de tous ses agrès; on la fit manœuvrer devant le Roi. On lança ensuite à la mer trois vaisseaux; le second tourna sur le côté, mais il n'y eut qu'un homme qui tomba à l'eau, et il en fut retiré aussitôt. Il y eut ensuite des joutes, qui réussirent médiocrement. On avoit construit une galerie en amphithéâtre où le Roi étoit pendant ces différents spectacles. S. M. vit, après être sortie du port, un assez gros vaisseau marchand qui partoit pour Saint-Domingue, et ensuite un petit combat naval de trois frégates qui étoient à la rade. Le Roi monta en carrosse pour aller voir la corderie, la citadelle, la manufacture du tabac; il alla ensuite sur la côte pour découvrir l'entrée du Havre, et revint souper à six heures. Il y avoit dans ce port 198 bâtiments.

Le dimanche 21, le Roi partit pour Bizy, à huit heures du matin, après avoir entendu la messe dans sa chambre; il passa la ville de Rouen au pas, vit Gaillon en passant, sans y arrêter, parce qu'il étoit nuit, et arriva à Bizy à neuf heures du soir. M. le duc de Luxembourg avoit précédé S. M. pour l'y recevoir, en l'absence de M. le maréchal de Belle-Isle. La grande avenue étoit éclairée avec des lampions. Le Roi soupa en arrivant, et se coucha de bonne heure.

Le 22, le Roi se promena dans les jardins, dans le potager, monta ensuite en carrosse, traversa le grand parc, et rentra dans le grand chemin auprès de la belle vue de Pierre-le-Fort, et continua sa route jusqu'à Versailles, où S. M. arriva à sept heures (1). Le Roi a eu pour garde, au

(1) La Reine avoit pris médecine; elle alla chez le Roi à son arrivée. Le Roi alla voir M^me^ la Dauphine, ensuite il tint conseil d'État; il y eut grand

Havre et à Bizy, un détachement du régiment d'Harcourt-dragons. Le Roi a voyagé dans un vis-à-vis avec un de ceux qui avoient l'honneur de le suivre. Il y avoit une berline pour les quatre dames, une autre berline à quatre places pour les grands officiers du service, et une gondole à six. Il y avoit en tout quinze personnes à la suite du Roi ; et au Havre étoient M. le duc de Penthièvre, M. d'Argenson et M. Rouillé.

Du vendredi 26, *Versailles.* — M. l'évêque de Rennes (Vauréal) fut reçu hier à l'Académie françoise. Son discours dura un peu moins d'une demi-heure. Il paroît que l'on en a été assez content. Fontenelle devoit lui répondre comme directeur, et avoit en effet composé son discours ; son âge ne lui permettant pas de le lire, ce fut l'abbé Alaric qui en fit la lecture. Il paroît qu'il a été trouvé un peu long et se sentant du grand âge de son auteur. Après la réception on lut quelques ouvrages, entre autres un opéra fait par M. de Moncrif, intitulé *Les âmes réunies, ou la métempsycose.*

Depuis ce que j'ai écrit ci-dessus de l'affaire de M^me^ de Carignan, j'ai appris quelques détails. Les prétentions de M. de Carignan étoient au sujet des appointements dus au prince Thomas de Savoie. Ce prince Thomas de Savoie, prince de Carignan, étoit le cinquième fils du duc Charles-Emmanuel I^er^ du nom, duc de Savoie, mort en 1630. Le prince Thomas avoit épousé la fille du comte de Soissons, dont il eut plusieurs enfants ; l'aîné, qui étoit sourd et presque muet, est le père de feu M. le prince de Carignan ; le second a fait la branche de Soissons. Ce fut ce second fils, nommé Eugène-Maurice, comte de Soissons, qui épousa la nièce du cardinal Mazarin, et en eut entre autres enfants le prince Eugène, mort en 1736, qui a commandé pendant longtemps les armées de l'empereur et

---

couvert dans l'antichambre du Roi, parce que la Reine ne soupoit point. (*Note du duc de Luynes.*)

qui avoit d'abord porté le nom de chevalier de Carignan, ensuite celui d'abbé de Savoie. Le prince Thomas eut beaucoup de désir de s'établir en France; le cardinal de Richelieu s'y opposa, ce qui le détermina à s'attacher au service d'Espagne; il passa dans les Pays-Bas avec le cardinal Infant en 1634. En 1640, il fit un traité avec le roi Louis XIII; ce traité dura peu et il s'attacha de nouveau à l'Espagne. En 1642, il traita une seconde fois avec la France et avec sa belle-sœur, M^me^ Royale (1). Il commanda en 1643 les troupes de France jointes à celles de cette princesse. En 1654, il fut honoré de la charge de grand maître de France (2), après la retraite du prince de Condé. Il mourut en 1656, âgé de soixante-dix ans. C'est en conséquence de ces traités avec la France qu'il lui étoit dû des sommes considérables. Ces sommes vraisemblablement n'auroient pas été payées, si l'on n'avoit pas regardé favorablement cette affaire; M. le maréchal de Villeroy s'occupa à la faire réussir, et en vint à bout. On peut dire, sans faire tort à la réputation de M^me^ de Carignan, qu'il en étoit fort amoureux; la grande vertu et la sagesse de M^me^ de Carignan et l'âge du maréchal de Villeroy ne permettent pas le plus léger soupçon.

L'affaire de M^me^ de Carignan, dont j'ai parlé, et qui est signée par toutes les parties qui paroissent y avoir intérêt, se trouve arrêtée par un nouveau créancier qui paroît. C'est celui qui est chargé de la procuration des créanciers de M. Law. M. de Carignan, en 1718, ayant besoin d'argent, vendit à Boffrand (3), architecte, le jardin de l'hôtel de Soissons 340,000 livres. M. le duc d'Orléans régent, qui avoit de grands projets sur ce terrain pour une salle d'opéra, fit dire à M. de Carignan par M. Law qu'il falloit absolument rompre ce marché; tout étoit signé;

(1) Christine de France, fille de Henri IV.
(2) Ou grand maître de la maison du Roi.
(3) On prononçait et on écrivait Boisfranc.

il falloit le consentement de Boffrand et de l'argent pour le rembourser ; M. le duc d'Orléans le voulut absolument. M. Law prêta l'argent, et on donna un dédommagement à Boffrand; mais cet argent, fut prêté sur un billet de M. de Carignan. M. Law l'assura qu'il n'en seroit jamais inquiété; cependant le billet s'est trouvé dans le nombre de ceux que l'on avoit gardés pour payer le Roi en cas qu'il lui fût dû par Law. Il a été jugé depuis un mois que la succession de Law ne devoit rien au Roi, et tous les billets ont été remis à la direction des autres créanciers. Celui de M. de Carignan s'y trouve avec les autres, et c'est ce qui forme l'embarras dans les circonstances présentes.

Du samedi 27, *Versailles.* — La Reine ne joua point hier, ni avant-hier, chez M^me^ la Dauphine. S. M. resta presque toujours jusqu'au souper chez Madame Infante, qui a une fluxion et de la fièvre et qui garde son lit.

Le Roi arriva hier de Rambouillet, vers les sept heures du soir; il alla voir M^me^ la Dauphine, ensuite Madame Infante; la Reine y étoit. Après ces deux visites, il partit tout de suite pour aller souper à l'Ermitage.

Aujourd'hui le Roi soupe au grand couvert.

Du dimanche 29, *Versailles.* — M. de Gramont-Falon, de Franche-Comté, a fait signer aujourd'hui son contrat de mariage avec M^lle^ du Fresnay.

J'ai oublié de marquer qu'il y eut un conseil d'État jeudi dernier à Rambouillet.

Le Roi a dîné aujourd'hui dans ses cabinets avec Mesdames et Madame Infante, qui a commencé à sortir aujourd'hui, et va souper et coucher au petit château ; mais Mesdames n'y vont point.

L'arrangement est fait pour les départs. Le Roi part après-demain mardi 30 avec Madame Infante et Mesdames pour Choisy; il arrive avec elles à Fontainebleau le jeudi 2. Le lundi 6, Madame Infante part de Fontainebleau pour ses États, et la Reine arrive ce même jour à Fontainebleau.

L'usage, comme l'on sait et comme je l'ai marqué, est, à l'occasion des voyages de Cour, de permettre aux dames qui ont l'honneur de suivre LL. MM. de se mettre en robe de chambre la veille, même la surveille du départ. Mesdames partant après-demain, le Roi leur a permis d'être en robe de chambre dès aujourd'hui, et par conséquent aux dames qui ont l'honneur de les suivre. La Reine et les dames qui auront l'honneur de la suivre lundi sont actuellement en grand habit, la Reine pour le drap de pied à la messe avec le Roi aujourd'hui, et demain pour le grand couvert.

M. le maréchal de Belle-Isle fit hier sa révérence au Roi; il arrive de son commandement de Metz.

M. de Saint-Aignan arriva hier ici de son gouvernement du Havre, où il a tenu un très-grand état pendant le séjour du Roi. Il m'a dit que le nombre des députés du Parlement qui vinrent complimenter le Roi le samedi 20 étoit de vingt personnes, et pareil nombre de la chambre des comptes.

M. le duc de Saint-Aignan m'a parlé aussi de l'abbesse de Montivilliers (1), dans le gouvernement du Havre; elle présenta au Roi un paon en vie : c'est un droit qu'a cette abbesse de présenter cette redevance au Roi en personne (2). La redevance est à cause d'un fief dépendant de l'abbaye, qu'on appelle le fief du Paon. L'abbaye est de Bénédictines; elle est plus ancienne que la petite ville de Montivilliers; elles sont exemptes de la juridiction de l'évêque. Cette redevance de Montivilliers n'avoit point été acquittée depuis Henri IV, en 1603. Ce prince alla au Havre, et nos rois n'y ont pas été depuis. Il logea alors à l'hôtel de ville; c'est la même maison où le Roi a logé.

---

(1) Mme de Bellefonds, sœur de feu M. l'archevêque de Paris. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Ce doit être à Lillebonne, et une fois seulement dans chaque règne. (*Note du duc de Luynes.*)

M. de Saint-Aignan avoit fait faire une inscription latine pour mettre sur la porte de l'hôtel de ville, pour marquer, sur la foi de quelques auteurs, que le Havre avoit été bâti par Henri II ; il a été depuis prouvé par un titre authentique que ce fut François Ier qui posa la première pierre. Pour faire cette cérémonie, il envoya sa procuration à un homme de condition du pays. Après avoir fait chercher avec soin où l'on pourroit faire construire sur cette côte un port commode, on trouva que nul lieu n'étoit plus convenable que l'embouchure de la rivière de Seine. François Ier ordonna que cette nouvelle ville porteroit son nom ; et comme de l'autre côté de la rivière, en allant à Honfleur, il y a une grande dévotion à Notre-Dame-de-la-Grâce, on donna le nom de François-ville-de-la-Grâce. Le dernier nom est demeuré, et on a substitué au premier celui à l'usage pour lequel il étoit destiné.

M. de Saint-Aignan m'a parlé aussi d'une abbesse auprès de Caudebec qui a un droit assez singulier, c'est de donner à laver au Roi quand il passe à Caudebec et qu'il y mange (1).

Mme de Vassé, sœur de M. le Premier, mourut hier, à Paris ; elle avoit soixante-neuf ans ; il y avoit fort longtemps qu'elle étoit malade.

Du mardi 30, *Versailles*. — Madame Infante a dîné aujourd'hui avec Mesdames chez Mme la Dauphine ; elles sont parties vers les quatre heures, pour aller joindre le Roi à Choisy, où S. M. va immédiatement après la chasse. Mme la Dauphine garde toujours son lit.

Madame Infante ira jeudi 2 octobre à Fontainebleau avec le Roi ; elle y restera jusqu'au 6, et part ce jour-là de Fontainebleau pour se rendre à Antibes, où elle s'embarquera. Toute la maison de cette princesse ici consiste

(1) Ce n'est point une abbesse ; c'est Mme de Melmont, femme de M. de Melmont, gentilhomme du pays de Caudebec. (*Note du duc de Luynes.*)

actuellement en vingt-deux personnes, qui auront l'honneur de la suivre ; elle n'a de dames avec elle que M^me^ de Narbonne. M^me^ la marquise de Lède est restée ici malade ; elle ira la joindre à Fontainebleau d'ici à lundi, si elle est en état. L'Infante Isabelle ne part d'ici que le mardi 7. Les deux exempts des gardes du corps qui sont auprès de Madame Infante et de l'infante Isabelle (MM. de Sesmaisons et chevalier de Breteuil) et 12 gardes du corps iront avec elles jusqu'à Antibes ; elles auront pour leur garde dans les galères qui les passeront à Gênes les gardes-marine et les gardes de l'étendard, lesquels ne font plus actuellement qu'un même corps, et M. le chevalier de Crenay, qui commande les gardes du pavillon, fera les fonctions de capitaine des gardes. Madame Infante n'entrera pas dans Gênes, mais elle débarquera à Saint-Rème, qui est pour ainsi dire un faubourg de Gênes, où elle trouvera l'Infant avec ses gardes et ses carrosses ; et en cas que l'Infant n'y vienne pas lui-même, les gardes et les carrosses s'y trouveront sûrement, ou tout au moins un détachement qui l'attend actuellement, et ira de là à Parme en trois jours. Ces gardes sont 150 carabiniers, que le roi d'Espagne a donnés à l'Infant et qui sont commandés par.....

Lorsque M^me^ de Modène (Orléans) passa à Modène, elle s'embarqua de même sur les galères à Antibes. Il y eut deux difficultés. Les officiers et gardes du corps qui la suivirent s'embarquèrent aussi ; les officiers des galères prétendirent qu'ils devoient faire le service auprès de M^me^ la duchesse de Modène, à l'exclusion des officiers des gardes du corps. Ceux-ci, chargés de la conduire dans ses états, ne vouloient rien céder ; écrire à la Cour, on n'avoit pas le temps ; on prit un *mezzo-termine*, qui fut que les uns et les autres feroient le service alternativement. Dans la circonstance présente, il y a eu un règlement en faveur des gardes-marine et gardes de l'étendard. M^me^ de Modène devant descendre dans la ville de Gênes fut arrêtée vingt-quatre heures à la rade à l'occasion du salut. Les

officiers des galères du Roi attendoient que l'artille[illegible] de la ville commençât, et la ville de Gênes ne le ju[illegible] pas à propos. Il fut enfin convenu que le salut de part [illegible] d'autre se feroit en même temps, et c'est sans doute po[illegible] éviter pareille difficulté et les autres contestations qu'il [illegible] eut pour les autres honneurs dus à Mme de Modène, qu'il a été décidé que Madame Infante n'entrera pas dans la vill[illegible].

M. l'évêque de Rennes (Vauréal) a pris congé aujou[illegible] d'hui; il part incessamment pour aller dans son diocès[illegible].

Le prince Frédéric de Hesse-Cassel a été présenté a[illegible] jourd'hui au Roi, dans le cabinet, sous le nom de comte d[illegible] e Schombourg; il compte passer l'hiver à Paris. Il est ge[illegible] dre du roi d'Angleterre, neveu du roi de Suède, bea[illegible] frère du prince de Galles, du duc de Cumberland, du r[illegible] oi de Danemark, et du prince d'Orange, stathouder de Ho[illegible] lande. Sa mère étoit Hesse-Hombourg. Il a avec lui [illegible] e général Donhaupt, qui a été son gouverneur, et deu[illegible] genstilhommes, qui sont le baron de Furstemberg et le baron d'Assembourg. Cette présentation dans le cabinet a fait beaucoup de peine au prince de Hesse Darmstadt, lequel porte ici le nom de comte de Nida. Il dit que le prince Frédéric n'est pas dans le cas de cette distinction; qu'il n'est pas héritier présomptif du landgraviat de Hesse-Cassel; que cette souveraineté appartient au roi de Suède; que le prince Guillaume, père du prince Frédéric et frère cadet du roi de Suède, est celui que l'on peut seul traiter d'héritier présomptif des États de Hesse, mais qu'actuellement il n'en est qu'administrateur pour son frère aîné.

Mme de Mézières (Monthierre), belle-sœur de Mmes les princesses de Montauban et de Ligne, a été présentée aujourd'hui. Il y a dix ans qu'elle est mariée; elle a eu sept enfants, dont deux sont morts.

Mme de Mailly (Sebbeville) est accouchée d'un garçon, qui est son deuxième enfant.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

A.

Acis et Galatée, opéra, 293, 314.
Acunha (M. d'), ambassadeur de Portugal, 446.
Adam, commandant *le Harwich*, 383.
Adam (M.), curé de Saint-Barthélemy, 310.
Adam, sculpteur, 442.
Adélaïde (Madame). *Voy.* France (Marie-Adélaïde de).
Adhémar (M. d'), 92.
Adonis, ballet, 132.
Agénois (M. d'), 8, 112, 295, 434, 443.
Agénois (Mme d'), dame du palais de la reine, 8, 67, 183, 340, 352, 377.
Aiguillon (Duc d'), 122, 123, 443, 468.
Aiguillon (Mme d'), 257, 294, 468.
Alard (M. d'), écuyer de Madame Adélaïde, 483.
Alary (Abbé), de l'Académie française, 510.
Albany (Comte d'). *Voy.* Stuart.
Albemarle (Milord), ambassadeur d'Angleterre, 361, 449, 456.
Albert (Charles-Louis-Joseph-Amable, comte d'), fils du duc de Chevreuse, 119.
Albert (Marie-Pauline d'), fille du duc de Chevreuse, 119.
Albert (Chevalier d'), 129, 304, 361.
Alby (Archevêque d'). *Voy.* Rochefoucauld.
Alègre (Mme d'), 37, 379.
Aligre de Bois-Landry (M. d'), intendant de Pau, 295.
Allemans (Comte d'), 126, 127.
Alleurs (M. des), 407.
Amelin (M.), recteur de l'Université, 338.
Amelot (M.), 30, 179, 260, 275, 307, 411, 412, 421, 427, 432.
Amelot (Mme), 412.
Amiens (Vidame d'), 146.
Ancenis (Marthe-Élisabeth de Roye de la Rochefoucauld, duchesse d'), dame du palais de la reine, 182, 285, 299, 384.
Ancezune (M. d'), 396.
Ancezune (Marquise d'), 396.

ANDLAU (Abbé d'), aumônier du roi, 74.
ANDRÉ (Le sieur), 497, 498.
ANGERVILLIERS (Mme d'), 276.
Angleterre (Roi d'). *Voy.* GEORGES II.
ANGRAN (M.), conseiller au Parlement, 454.
ANLEZY (M. d'), gouverneur du prince de Condé, 387.
ANTIN (Duc d'), grand-père, 111, 112.
ANTIN (Duc d'), 289, 479.
ANTIN (Françoise-Gillone de Montmorency-Luxembourg, duchesse d'), dame d'atours de la dauphine, 5, 7, 58, 216, 376.
APCHON (M.), 343.
APCHON (Mme d'), 342, 343.
Archevêque (M. l'). *Voy.* BEAUMONT.
ARCO (Comte d'), 286.
ARCY (M. d'), gentilhomme de la manche, 334.
ARDORE (Prince d'), ambassadeur de Naples, 107, 111, 135, 390.
ARDORE (Princesse d'), 390.
AREMBERG (M. d'), 49.
ARGENSON (M. d'), père, lieutenant de police, 181.
ARGENSON (Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'), ministre secrétaire d'État de la guerre, 64, 88, 100, 156, 157, 164, 173, 181, 198, 201, 204, 243, 276, 278, 289, 344, 391, 394, 397, 411, 412, 421, 435, 447, 451, 468, 469, 471, 472, 474, 480, 491, 506, 510.
ARGENSON (Mme d'), 276, 387.
ARMAGNAC (Charles de Lorraine, comte d'), dit le *prince Charles*, grand écuyer de France, 35, 64, 276, 469.
ARMAGNAC (Mme d'), 83, 86.
ARMAND (Mlle), comédienne, 320.
ARMENTIÈRES (Mme d'), 320.
ARQUIEN (Mme d'), 183, 184.
ASFELD (Marquis d'), 465.
ASFELD (Mlle d'), 466.
ASSEMBOURG (Baron d'), 516.
Astrée (*Le Retour d'*), prologue, 132, 245.
AUBESPINE (Marquise de l'), 128.
AUGUSTE III, roi de Pologne, électeur de Saxe, 329, 379.
AUMONT (Louis-Marie-Victor-Augustin, duc d'), premier gentilhomme de la chambre du roi, 54, 55, 164, 195, 200, 206, 444, 452.
AUMONT (Mme d'), 444.
AUNEUIL (M. d'), maître des requêtes, 108.
AURIAC (Castanier d'), secrétaire des commandements de la reine, 279.
AUVERGNE (Cardinal d'). *Voy.* TOUR D'AUVERGNE (Henri-Oswald de la).
AYEN (Louis de Noailles, duc d'), 42, 44-46, 49, 89, 132, 133, 147, 160, 161, 164, 188, 201, 210, 274, 287, 293, 308, 327, 336, 342, 345, 352, 354, 419, 506.
AYEN (Duchesse d'), 48, 49, 94, 140, 342, 501.
AYEN (M. d'), le fils, 9.
AYLWA (M. d'), commandant à Maestricht, 10, 32, 33.

B.

Bachi (M. de), 19, 98.
Bachi (Mme de), 98.
Badoire (Pierre), curé de Saint-Roch, 425.
Balbi (Le chevalier), 294, 296.
Balincourt (M. de), chef de brigade, 87.
Baltimore (Milord), 441.
Barbançon (M. de), 367.
Barjac, valet de chambre du cardinal de Fleury, 19.
Barrail (Abbé du), aumônier du roi, 24.
Bauffremont (M. de), le père, 209.
Bavière (Comte de), 55.
Bayers (M. de), 418.
Bayeux (Évêque de). *Voy.* Luynes (Paul d'Albert de).
Bayle (M.), gouverneur de la Bastille, 471.
Bazire, haute-contre de la musique du roi, 147, 293.
Beauchesne (M. de), contrôleur de la maison du roi, 278.
Beauharnois (M. de), gouverneur du Canada, 362, 445.
Beaumont (Christophe de), archevêque de Paris, 127, 314, 321, 365, 369, 439, 455, 456, 495, 502.
Beaune (Vicomtesse de), 426.
Beauvau (Mlle de), 127.
Beauvilliers (Le feu duc de), 176, 256.
Beauvilliers (Duchesse de), 7, 335, 443, 467, 483, 484, 502.
Bèche (Les frères), musiciens de la chapelle, 492.
Bègue de Marjanville (M. le), 425.
Bellefonds (Mme de), abbesse de Montivilliers, 513.
Bellefonds (Mme de), dame de la dauphine, 8.
Belle-Isle (Louis-Charles-Auguste Fouquet, marquis de), maréchal de France, 6, 8, 33, 34, 36, 40, 152, 174, 178-180, 187, 198, 200, 201, 204, 205, 215, 245, 299, 356, 357, 393, 394, 402-408, 419, 427, 428, 435, 437, 440, 444, 509, 513.
Belle-Isle (Marie-Casimire-Thérèse-Geneviève-Emmanuelle de Béthune, duchesse de), femme du précédent, 12, 40, 261, 384.
Belzunce (Mme de), dame de Mesdames, 135, 226, 335, 443, 483, 501.
Bènt (Comte de), ambassadeur d'Espagne, 280, 413.
Benoît XIV, pape, 16.
Benoît, musicien de la chapelle du roi, 160.
Bentheim (Comte de), 15, 16, 503.
Bentheim (Comtesse de), 15, 16, 136, 464, 501.
Berchiny (M. de), 404.
Berenger (M.), lieutenant général, 357, 406.
Bérenger (Mme de), 388.
Bérenger (Mlle de), 357.
Bergeron, capitaine de vaisseau, 236.

Béringhen (Henri-Camille, marquis de), premier écuyer du roi, appelé *M. le Premier*, 62, 79.
Berkenrode (M. de), ambassadeur de Hollande, 459.
Bernage de Saint-Maurice (M. de), prévôt des marchands, 41, 60, 109, 337, 468, 495, 501.
Bernard, poëte, 132.
Bernard (M.), surintendant de la maison de la reine, 232.
Berrier (M.), lieutenant de police, 147, 151, 411, 439, 495.
Berry (Charles de France, duc de), 223.
Berry (Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, duchesse de), nommée *Mademoiselle*, 223.
Béthune (Comtesse de), 384.
Béthune (Paul-François, duc de), lieutenant général des armées du roi, capitaine des gardes du corps, 120, 144, 284, 292, 357.
Béthune (M. de), 47-49, 357, 365.
Béthune (Mme de), 299.
Beuil (M. de), gouverneur de Saint-Omer, 368.
Beuvron (Mme de), 299.
Bezons (M. de), brigadier, 380.
Biez (Marquis du), 216.
Billarderie (M. de la), major des gardes du corps, 146.
Billaudel (M.), architecte, 2.
Billy (M. de), premier garçon de garde-robe, 47.
Biron (Duc de), 113, 148, 149, 151, 152, 244, 275, 309, 375, 376, 409, 467, 469, 470.
Bisemont (M. de), 33.
Bissy (Marquis de), commissaire général de la cavalerie, 29-31, 48, 49, 58.
Bissy (M. de), brigadier, 278.
Blaise, musicien, 89.
Blaizel (M. du), 490.
Blamont (M. de), musicien, 326, 352.
Blanc (M. le), 180.
Blancmesnil (M. de), premier président de la cour des aides, 297, 338.
Blanktir (Milord), 138.
Blondel (M.), chargé des affaires de France à Vienne, 353.
Blouin, premier valet de chambre de Louis XIV, 221.
Boiscaillaud (M. de), chirurgien du roi, 47.
Boismont (Abbé), 7.
Bonac (Mlle de), 375.
Bonneguise (Abbé de), aumônier de la dauphine, 120.
Bonneval (M. de), intendant des menus, 296.
Bonneval (Mme de), 444.
Bordage (M. du), 206.
Borderie (La), officier dans l'Inde, 381.
Boronini (M. de), ministre de Naples, 107.
Boscawen (Amiral), 304, 381-384.
Bouchardon, sculpteur, 109.
Boufflers (Charles-Joseph, duc de), brigadier, 278.

Boufflers (Maréchale de), 219, 220.
Boufflers (Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy, duchesse de), dame du palais de la reine, 7, 100, 268, 424, 457, 502.
Boufflers (Marquis de), chambellan du roi Stanislas, 88, 385.
Boufflers (Marquise de), 443.
Boufflers-Craon (Marquise de), 426.
Boufflers-Remiancourt (Marquise de), 265, 385.
Bouillac, premier médecin de la dauphine, 291, 446, 449.
Bouillé (Comte de), maître de l'oratoire du roi, 362.
Bouillon (Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, duc de), grand chambellan, 5, 11, 30, 42, 45, 46, 210, 219, 220, 507, 508.
Boulainvilliers (M. de), capitaine de vaisseau, 14.
Boulainvilliers (Mlle de), 14.
Bourbon (Louis-Henri de Bourbon, duc de), nommé *M. le Duc*, 21, 195, 197, 215, 233, 319, 431.
Bourbon (Louise-Anne de), nommée *Mademoiselle*, et *Mlle de Charolois*, fille de Louis III, duc de Bourbon, prince de Condé, 107, 368, 497.
Bourdeil (Mme de), 320.
Bourgeois, accoucheur, 303.
Bourges (Archevêque de). *Voy.* Rochefoucauld.
Bourgmary, lieutenant-colonel, 490.
Bourgogne (Louis de France, duc de), puis dauphin, mort en 1712, 22, 210.
Bourgogne (Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de), puis dauphine, morte en 1712, 210.
Bournaby (M.), ministre du roi d'Angleterre; sa lettre au canton de Fribourg, 103.
Bournonville (M. de), 15, 500.
Bournonville (Mme de), 500, 501.
Boursier (Abbé), 401, 439.
Bourvalais, traitant, 208.
Bouteville (Le P.), 135.
Bouvet (M.), chef d'escadre, 304.
Bouzols (Marie-Hélène-Charlotte Caillebot de la Salle, marquise de), dame du palais de la reine, 377.
Boyer (Jean-François), ancien évêque de Mirepoix, précepteur du dauphin, 108, 176, 230, 253, 254, 286, 474.
Boze (M. de), 4.
Braimont (Le P.), général des Dominicains, 128.
Brancas (Duchesse de), douairière, dame de Madame, 7, 132, 133, 147, 160, 216, 217, 222, 226-228, 268, 287, 293, 326, 352, 492.
Brancas (Duc de), 102, 153, 398, 414.
Brancas (Duchesse de), dame d'honneur de la dauphine, 6, 85, 99, 102, 125, 153, 160, 191, 204, 206, 303, 309, 319, 335, 411, 465, 482.
Brancas (Duchesse de), née Moras, 7.
Bréan (M. de), brigadier, 479.
Breignon (Hervé-Nicolas Trépault du), évêque de Saint-Brieuc, 7, 10.
Bretagne (Duc de), 22, 210.
Breteuil (Abbé de), 75

Breteuil (Chevalier de), 96, 283, 484, 515.
Breteuil (M. de), 193.
Breuil (M. du), porte-manteau de la reine, 431.
Brezé (M. de), 342, 370; grand maître des cérémonies, 432, 438, 468, 469, 478.
Briare (Canal de), 289.
Bridge (M. de), écuyer de la petite écurie, 56.
Brienne (Abbé de), 353.
Briffe (Abbé de la), 68.
Brignole (M.), 296.
Brignole (Mme), 294, 296, 414, 420.
Brignole (Mlle), 420.
Brionne (Charles-Louis de Lorraine, comte de), 84, 100, 230, 459, 506.
Brionne (Mme de), 101, 104, 117, 275, 443, 505.
Briqueville (M. de), 480.
Brissac (M. de), 480.
Brissac (Mme de), 100, 111, 335, 377, 502, 503.
Broglie (Abbé de), 221.
Brou (M. de), conseiller d'État, 367.
Brulard, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, 289.
Brunswick (Duchesse de), 91.
Bukler (Mme de), 20.
Bulkley (M. de), 142, 172.
Buttler (M. de), écuyer de la grande écurie, 73, 430.
Byng (Amiral), 205.

C.

Cahusac (M.), poëte, 354.
Cambis (Mme de), 45.
Camille, danseuse, 153.
Camille (Prince), 15.
Campistron, poëte, 293.
Campra, musicien, 147.
Camus, page de la musique du roi, 160.
Camuset (M.), fermier général, 111, 260, 261.
Canaux de Briare, d'Orléans et du Loing, 289-291.
Carignan (Prince de), 498, 499, 510-512.
Carignan (Princesse de), 18, 23, 327, 424, 498, 499, 510-512.
Carlet, chanoine de Dijon, 377.
Carlos (Don), roi des Deux-Siciles, 159, 215.
Carpentero (M.), secrétaire de l'infant don Philippe, 163, 276, 278, 363.
Castella (M. de), capitaine aux gardes suisses, 465.
Castellanne (M. de), ambassadeur à Constantinople, 157.
Castries (M. de), commissaire général de la cavalerie, 49.
Castries (Mme de), 163, 226, 419, 444, 458, 501.
Cathcart (Milord), 130, 131, 414, 470.

CATHERINE BNIN-OPALINSKA, reine de Pologne, duchesse de Lorraine, 139.
Catilina, tragédie, 157, 277.
CAULAINCOURT (M. de), 484.
CAUMARTIN (M. de), conseiller d'État, 10, 19.
CAUMARTIN (M. de) le fils, 434.
CAUMONT (Mme de), 85, 224.
CAUSSADE (Jean-Louis de la Marthonie de), évêque de Poitiers, 108.
CAVAL (M. de), 434.
CAYLA (M. du), gouverneur de Saint-Omer, 368.
CAYLUS (Chevalier de), commandant à la Martinique, 80.
CAYLUS (Mme de), 175.
CAZE DE LA BOVE (M.), intendant de Champagne, 295.
Celle (Maison de la), 194.
CERNAY (M. de), 36.
CHALAIS (Prince de), 97, 98, 172.
CHALAIS (Princesse de), 63, 97, 98, 172.
CHALMAZEL (Louis de Talaru, marquis de), premier maître d'hôtel de la reine, 60, 308, 419.
CHAMARANDE (M. de), 308.
CHAMPAGNE (Mme de), dame de la dauphine, 32, 51, 58.
CHAMPCENETZ (M. de), premier valet de chambre du roi, 19, 206, 207.
CHAMPCENETZ (M. de), le fils, 11, 19.
CHAMPIGNELLES (Chevalier de), capitaine aux gardes, 118, 154.
Chancelier (Le). *Voy.* DAGUESSEAU.
CHARLES (Le prince). *Voy.* ARMAGNAC (Charles de Lorraine, comte d').
CHARLES-EMMANUEL III, roi de Sardaigne, 32.
CHARLEVAL (Mlle de), 61, 100, 176, 191, 192, 209, 335, 501.
CHAROLOIS (Charles de Bourbon-Condé, comte de), 95, 198, 199, 232, 316, 377, 394.
CHAROLOIS (Mlle de). *Voy.* BOURBON (Louise-Anne de).
CHAROST (Duc de), 292.
Chartres (Évêque de). *Voy.* FLEURY.
CHARTRES (Louis-Philippe d'Orléans, duc de), 7, 50, 72, 107, 226, 266, 302, 306, 315, 316, 318, 368, 369, 377, 462, 506.
CHARTRES (Louise-Henriette de Bourbon-Conty, duchesse de), 7, 14, 18, 20, 21, 27, 29, 72, 107, 273, 315, 316, 324, 368, 369, 377, 423, 462.
CHASTELLUX (Mme de), 5.
CHASTELLUX (Mlle de), 311.
CHATEAUMORAND (Marquis de), gouverneur de Saint-Domingue, 243.
CHATEAUROUX (Marie-Anne de Mailly-Nesle, duchesse de), 254.
CHATEAUVILLAIN (Duc de), 126.
CHATELET (M. du), gouverneur de Vincennes, 152, 154, 155.
CHATELET-LOMONT (Marquis du), grand maréchal des logis du roi Stanislas, 128.
CHATELET-LOMONT (Marquise du), 128, 491.
Châtillon (Abbé de), 136.
CHATILLON (Alexis-Madeleine-Rosalie de Châtillon, duc de), 230, 254, 285.
CHATILLON (Anne-Gabrielle le Veneur de Tillières, duchesse de), femme du précédent, 285, 299.

Chatillon (Le petit de), 292.
Chatillon (Mlle de), 144, 284.
Chatre (Mlle de la), 479.
Chaulnes (Duc de), 42, 44-46, 145, 146, 164, 195, 451.
Chaulnes (Maréchal de), 102.
Chavannes (Comte de), ministre de la cour de Turin, 428.
Chavigny (Comtesse de), 256.
Chavigny (M. de), ambassadeur en Portugal, 371, 372.
Chavigny (Mme de), 429.
Chayla (M. du), lieutenant général, 152, 245.
Chétardie (M. de la), ambassadeur à Turin, 388.
Chevert (M. de), maréchal de camp, 405, 406.
Chevreuse (Charles-Honoré d'Albert, duc de), mort en 1712, 102.
Chevreuse (Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de), fils du duc de Luynes, 45, 483, 485, 505.
Chevreuse (Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli, duchesse de), femme du précédent, 45, 119, 246, 247, 484.
Chicoyneau (M.), premier médecin du roi, 26, 231.
Chiffreville (M. de), 285.
Chimay (Princesse de), 309, 310, 312.
Choiseul (Duchesse de), 185.
Choiseul (M. de), 33.
Choiseul (Mmes de), 366.
Choisy (Marquise de), 91.
Choppin d'Arnouville (Mlle), 420.
Chrétien, musicien, 9.
Christine, reine de Suède, 375.
Cinq-Mars (Anecdote sur), 249.
Civrac (Mme de), dame de Madame, 58.
Clairambault, généalogiste des ordres du roi, 91.
Clare (Milord), lieutenant général, 506.
Clavière (M. de la), gouverneur du comte de la Marche, 318, 319.
Clermont (Louis de Bourbon-Condé, comte de), 6, 7, 71, 87, 226, 370, 377, 392, 426, 506.
Clermont (Chevalier de), 147, 152, 161, 287, 293, 326, 345, 352, 354.
Clermont (M. de), 140.
Clermont (Mme de), dame d'atours de la duchesse d'Orléans, 320.
Clermont-d'Amboise (M. de), 472, 473.
Clermont-Gallerande (M. de), 244.
Clermont-Tonnerre (M. de), 9. *Voy.* Tonnerre (maréchal de).
Cloche (Le P.), général des Dominicains, 128.
Coetanfao (Mme de), 35.
Coffin (M.), principal du collége de Beauvais, 454, 455.
Coigny (François de Franquetot, duc de), maréchal de France, 37, 206, 309, 391.
Coigny (Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de), colonel général des dragons, gouverneur de Choisy, fils du précédent, 37, 187, 206.
Coigny (Mme de), 37, 306.

Coigny (M. de) le fils, 11.
Colbert, 207, 208.
Condamine (M. de la), 69.
Condé (Le grand), 184, 185.
Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), 7, 94, 95, 310, 377.
Conflans (Bailli de), 52.
Conflans (M. de), 52.
Conflans (Mme de), 37.
Constant, centenaire, 313.
Constantin (Prince), 16, 21, 22, 27, 28, 37, 73, 74, 77, 78, 100, 474.
Contrôleur général (Le). *Voy.* Machault.
Conty (Hôtel de), 109, 423.
Conty (Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, princesse douairière de), 95, 102, 122, 125, 192, 204, 273, 368, 462, 497.
Conty (Louis-François de Bourbon, prince de), fils de la précédente, 6, 7, 19, 60, 109, 177, 187, 200, 202, 262, 273, 315, 317, 319, 368, 369, 377, 388, 423, 497.
Cornillon (M. de), capitaine aux gardes, 148, 150, 151, 155.
Cornsbury (Milord), 353.
Cotte (M. de), architecte, 360.
Coulon (M.), garçon de la chambre de Madame Infante, 163.
Cour (Mlle de la), 414.
Courcelles (M. de), 98.
Courneuve (M. de la), gouverneur des Invalides, 435.
Courteil (M. de), intendant des finances, 145, ambassadeur en Hollande, 459.
Courtemer (M. de), porte-manteau du roi, 47.
Courtenvaux (M. de), 153, 161, 226, 287, 326.
Couturier (M.), supérieur général du séminaire de Saint-Sulpice, 126.
Coypel (Charles-Antoine), peintre, 295.
Crébillon, de l'Académie française, 157, 277, 278.
Crémille (M. de), 58, 205.
Crenay (Chevalier de), 515.
Cretot (Baron de), 507.
Crèvecœur (M. de), premier écuyer de la duchesse d'Orléans, 20, 402.
Croismare (M. de), écuyer de la petite écurie, 47.
Croissy (M. de), 152, 226.
Croissy (Mme de), 306.
Croy (Duc de), 343.
Croy (Prince de), 391.
Crozat (Famille de), 357.
Cumberland (Duc de), 331.
Cury (M. de), intendant des menus, 296, 327, 352.
Cyoïa (M. de), ministre de Modène, 33.

D.

Daguesseau (Henri-François), chancelier de France, 2, 93, 124, 31
401, 474.
Dalard (M.), écuyer de Madame Adelaïde, 351.
Dampierre (M. de), 11, 430.
Danchet, de l'Académie française, 147.
Dauphin (M. le). *Voy.* Louis de France.
Dauphine (La). *Voy.* Marie-Antoinette-Raphaelle, infante d'Espa
Marie-Josèphe de Saxe.
David (M.), commandant à l'Ile de France, 304.
Deffand (Mme du), 263.
Dehesse, maître de ballets, 152, 153, 287, 326, 336, 345.
Delavigne, médecin du roi, 26, 61.
Delphinberg (Baron), 55, 295.
Descajeuls (Mme), prieure des Carmélites de Compiègne, 67.
Desgranges (M.), maître des cérémonies, 342, 387.
Deshayes, maître de ballets, 89.
Desmaretz, contrôleur général des finances, 208.
Desmourette, valet de chambre de M. de Luxembourg, 292.
Despoesse (Mme). *Voy.* Poisses (Mme des).
Destouches, musicien, 160, 352.
Destouches (Néricault), poëte, 336.
Detroy, peintre, 463.
Deux-Siciles (Marie-Élisabeth, princesse des), 373.
Deux-Siciles (Reine des). *Voy.* Marie-Amélie de Saxe.
Dombes (Louis-Auguste de Bourbon, prince de), grand veneur de F
7, 195-198, 316, 377, 426, 469.
Donhaupt (Le général), 516.
Doria (M.), envoyé de Gênes, 68.
Dorothée (Princesse). *Voy.* Parme.
Dreux (Thomas, marquis de), grand maître des cérémonies, 27, 138
370.
Dubier. *Voy.* Biez.
Dubuisson, valet de chambre, 309.
Dufort (M.), fermier général et directeur des postes, 108, 109, 111,
243, 260, 261.
Dugué, musicien du roi, 326.
Dulau (Abbé), curé de Saint-Sulpice, 126, 127.
Dumoulin (Jacques Molin, dit), médecin du roi, 93, 231.
Dupleix (M.), commandant général dans l'Inde, 376, 380, 381, 396.
Duport (M.), musicien, 2, 326.
Dupuis (M.), gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne, 176.
Duras (Jean-Baptiste de Durfort, duc de), maréchal de France, 19,
469.
Duras (Angélique-Victoire de Bournonville, maréchale de), femme du

cedent, dame d'honneur de Madame, 14, 15, 40, 56, 60, 69, 87, 97, 99, 125, 188, 190, 192, 199, 209, 220, 265, 273, 280, 285, 319, 325, 326, 335, 411, 443, 448, 483, 484, 494, 500, 501, 503.
Duras (Duc de), 152, 226, 306, 309, 506.
Duras, voleur, 380.

E.

Éclipse de soleil, 69.
Édouard (Le prince). *Voy.* Stuart (Charles-Édouard).
Effenberg. *Voy.* Delphinberg.
Egmont (Comtesse d'), 49.
Egmont (Mme d'), 42, 45, 46, 63, 119, 204.
Elbeuf (Duc d'), 35, 164.
Elbeuf (Prince d'), 35.
Elbeuf (Princesse d'), 101.
Eléments (*Les*), opéra-ballet, 160, 286, 352.
Élisabeth Farnèse, reine douairière d'Espagne, 111, 130, 399.
Élisabeth Petrowna, impératrice de Russie, 177, 389.
Épinoy (Mlle d'), 157.
Ermitage (Maison de l'), à Versailles, 254, 266.
Espagne (Reine d'). *Voy.* Élisabeth Farnèse et Madeleine-Thérèse de Portugal.
Espagne (Roi d'). *Voy.* Ferdinand VI.
Espaur (M. d'), chef de brigade, 47.
Espinchal (M. d'), exempt, 47, 97.
Esquelbeck (Mme d'), 364.
Estaing (Comtesse d'), 91.
Estissac (Louis-François-Armand de la Rochefoucauld de Roye, duc d'), 274, 308, 470.
Estissac (Mme d'), 107.
Estrades (Mme d'), 30, 31, 37, 42, 44-46, 49, 102, 202, 204, 217, 222, 226, 227, 268, 285, 287, 333, 334, 424, 492.
Estrées (Louis-César le Tellier de Courtenvaux, comte d'), lieutenant général, 244.
Estrées (Comtesse d'), 398.
Estrées (Maréchale d'), 37.
Étioles (M. d'), 262.
Eu (Louis-Charles de Bourbon, comte d'), 7, 50, 195-198, 316, 377, 426.

F.

Faucq (Mlle de), 19, 20. *Voy.* Gramont (Comtesse de).
Fare (Maréchal de la), chevalier d'honneur de la dauphine, 113, 144, 145, 179, 180, 272, 391, 393, 408.
Farinelli, chanteur italien, 107.

FAVOLLE (M. de), aide de camp du maréchal de Belle-Isle, 343.
FÉLIX (M.), contrôleur général de la maison du roi, 454.
FERDINAND VI, roi d'Espagne, 357, 399.
FÉRON (M. le), officier aux gardes, 79.
FERRAND (Famille), 261.
FERRAND (M.), 2, 243, 261, 262, 327, 352.
FERRIÈRE (M. de la), capitaine aux gardes, 151.
FERTÉ (Mme de la), 211.
FERTÉ-IMBAULT (Mme de la), 433.
Fêtes grecques et romaines (*Les*), prologue, 326, 352.
FINKESTEIN (M. de), ministre de Prusse, 389, 413.
FISCHER (M.), partisan, 4.
FITZ-JAMES (Victoire-Louise-Sophie de Goyon de Matignon, duchesse de), dame du palais de la reine, 5, 7, 368.
FLAMARENS (M. de), 53.
FLAVACOURT (M. de), 201.
FLAVACOURT (Hortense-Félicité de Mailly-Nesle, marquise de), dame du palais de la reine, 8, 201, 363, 377, 424, 443.
FLEURY (Abbé de), 37, 38.
FLEURY (André-Hercule de), cardinal, 37, 38, 62, 173-176, 192-194, 215, 217, 233, 234, 256, 267, 301, 431, 482.
FLEURY (M. de) le père, 282.
FLEURY (André-Hercule de Rosset, duc de), premier gentilhomme de la chambre du roi, 5, 25, 27, 42, 45, 46, 49, 68, 115, 116, 134, 200, 210.
FLEURY (Anne-Madeleine-Françoise d'Auxy de Monceaux, duchesse de), femme du précédent, dame du palais de la reine, 8, 193, 434, 443.
FLEURY (Mlle de), 193.
FLEURY (Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de), évêque de Chartres, 74, 117, 353.
FONCEMAGNE (M. de), 440.
FONTANGES (Jean-Baptiste-Joseph de), évêque de Lavaur, 161, 163.
FONTENAY, officier au service de Saxe, 106.
FONTENELLE (M. de), 202-204, 440, 510.
FONTRAILLES (Anecdote sur), 250.
FORCALQUIER (Mme de), 363.
FOUQUET, surintendant des finances, 436.
FOURNIER (M.), maître d'hôtel de la reine, 418, 424, 430.
FRANCE (Louise-Élisabeth de), première fille du roi, nommée *Madame Infante*, 95, 107, 111, 130, 155, 161, 162, 164, 229, 235, 271-273, 276, 278-282, 285, 291, 292, 297, 302, 303, 313-316, 318-320, 335, 350, 351, 353, 358, 362, 364, 377, 384-387, 413, 419, 429, 442, 443, 453, 464, 469, 472, 481, 483-485, 492, 494-496, 501-507, 512, 514-516.
FRANCE (Anne-Henriette de), nommée *Madame Henriette*, puis *Madame*, deuxième fille du roi, 7, 10-12, 14, 15, 18, 25, 40, 42, 44, 50, 54, 56-58, 60, 62, 64, 66, 67, 70, 76, 77, 81, 82, 84, 85, 87, 95, 100, 102, 109, 116, 117, 119, 125, 127, 132, 133, 138, 139, 153, 157, 159-161, 164, 173, 188, 191, 192, 199, 265, 272, 273, 279, 280, 285, 287, 288, 297, 313, 314-320, 326, 335, 341, 344, 345, 350, 351, 353, 358, 362, 364, 367-369, 377,

384-387, 397-399, 401, 412, 414, 418, 419, 421, 427, 429, 430, 433, 442-444, 447, 448, 453, 460, 462, 467, 469, 472, 477, 481-485, 492-496, 499-507, 512, 514.

FRANCE (Marie-Adélaïde de), nommée *Madame Adélaïde*, troisième fille du roi, 7, 10-12, 14, 15, 18, 25, 40, 42, 44, 50, 54, 56-58, 60, 62, 64, 66, 67, 70, 76, 77, 81, 82, 84, 85, 87, 95, 99, 100, 102, 109, 116, 117, 119, 125, 127, 132, 133, 138, 139, 153, 157, 159-161, 164, 173, 187, 188, 191, 192, 199, 265, 272, 273, 279, 280, 285, 287, 288, 297, 313-320, 325, 326, 335, 341, 350, 351, 353, 358, 362, 364, 367-368, 377, 384, 386, 387, 397-401, 412, 414, 418, 419, 421, 429, 430, 433, 442-444, 447, 448, 453, 460, 462, 467, 469, 472, 477, 481-485, 492-496, 500-507, 512, 514.

FRANCE (Marie-Louise-Adélaïde-Victoire de), nommée *Madame Victoire*, quatrième fille du roi, 7, 11, 12, 39, 40, 56, 57, 60, 62, 67, 70, 76, 77, 82, 84, 85, 87, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 109, 116, 117, 119, 125, 127, 132, 133, 138, 139, 153, 157, 160, 161, 164, 173; sa lettre à Mlle de Charleval, 176, 188, 191, 195, 199, 200, 209, 229, 265, 272, 273, 279, 280, 285, 287, 288, 297, 313-320, 326, 335, 341, 350, 351, 353, 358, 362, 364, 367, 368, 377, 384-387, 397-401, 412, 414, 418, 419, 421, 429, 430, 433-435, 442-444, 447, 448, 453, 460, 462, 467, 469, 472, 477, 481-485, 492-496, 500-507, 512, 514.

FRANCE (Mesdames Sophie et Louise de), dernières filles du roi, 200.

FRANCE (Marie-Thérèse de), nommée *Madame* et *la petite Madame*, fille du dauphin, 18, 20, 21; sa maladie et son convoi, 23-29, 107, 138, 159.

FRANCOEUR, musicien, 336, 354.

FRANÇOIS Ier (Anecdote sur), 249.

FRANSURE (Mme de), abbesse de Villiers, 491.

FRÉDÉRIC Ier, roi de Suède, 107.

FRÉDÉRIC II, roi de Prusse, 398, 406, 442.

Fréjus (Évêque de). *Voy.* FLEURY (Cardinal de).

FRÉMONT (M.), commis de Colbert, 207, 208.

FRESNAY (Mlle du), 512.

Fribourg (Canton de), sa réponse à M. Bournaby, 104.

FRISE (Comte de), colonel, 66.

FROCLAY (Bailli de), 30, 31, 54, 446.

FULVY (M. de), 9, 277, 328-330.

FURSTEMBERG (Baron de), 516.

FUSELIER, poëte, 326, 352.

G.

GABRIEL (Ange-Jacques), premier architecte du roi, 255.

GACÉ (Mme de), 56.

GALAIZIÈRE (M. de la), 385.

GALIFFET (M. de), capitaine aux gardes, 154.

GALLES (Prince de), 235.

GAURIN, officier du prince Édouard, 149.

GAUSSIN (Mlle), comédienne, 363.

GÉLIOTTE. *Voy.* JÉLIOTTE.
GEORGES II, roi d'Angleterre, 91, 123, 130, 131, 178.
GÉRARD (Le P.), jésuite, 124.
GERGY (M. de), *Voy.* LANGUET DE GERGY.
GERMAIN, orfévre, 83, 93.
GESVRES (Étienne-René Potier, cardinal de), évêque de Beauvais, 379, 394, 453.
GESVRES (François-Joachim-Bernard Potier, duc de), premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Paris, 22, 27, 77, 78, 86, 91, 109, 123, 136, 140-142; son billet au duc de Luynes, 170, 195-197, 200, 206, 207, 257-260, 265, 340, 341, 393, 424, 468-470, 472, 495, 501, 504.
GISEUX (M. de), 342.
GONTAUT (Marquis de), 152, 164, 309, 393, 506.
GONZALÈS. *Voy.* GRENI-GONZALÈS.
GOUY (M. de), 285, 332, 334, 453.
GOUY (Mme de), 344, 345, 378.
GOUZANGRÉ (M. Choppin de), premier président de la cour des Monnaies, 338.
GRAMONT (Comte de), 19, 20, 36.
GRAMONT (Comtesse de), 38, 495, 501.
GRAMONT (Duc de), 20, 377, 467, 469, 470.
GRAMONT (Duchesse de), 38, 95, 495, 501.
GRAMONT-FALON (M. de), 512.
Grand Prieur (M. le). *Voy.* ORLÉANS.
GRASSIN, colonel, 489.
GREEN, officier du prince Édouard, 141.
GREFFIN, chef d'escadre anglais, 304.
GRENI-GONZALÈS (Mme de), gouvernante de l'infante Isabelle, 162, 278, 280, 283, 399.
GRESSET (M.), poëte, 4.
GRIMBERGHEN (Louis-Joseph d'Albert de Luynes, prince de), 90, 119.
GRIMOD DE LA REYNIÈRE, fermier des postes, 108.
GRIMOD DE LA REYNIÈRE (Mlle), 297.
GROSBOIS (Abbé de), doyen de la Sainte-Chapelle, 387.
GRUNINGEN (Comte de), 59, 65.
GUÉBRIANT (Maréchale de), 183.
GUÉMENÉ (Mme de), 504.
GUÉNÉGAUD (M. de), 38.
GUERCHY (M. de), maréchal de camp et colonel du régiment du roi, 31, 32.
GUILLEMAIN, violon de la musique du roi, 9, 152.
GUITAUT (M. de) grand-père, 184.
GUITAUT (M. de), lieutenant général, 68.
Gustave Vasa, tragédie, 119.

H.

HAKEBRAT, officier du prince Édouard, 141.
HAMILTON (Comte d'), 476, 477, 481.

HAMILTON (Comtesse d'), 476, 481.
HARCOURT (Abbé d'), 42, 75, 277, 419.
HARCOURT (Chevalier, puis marquis d'), 280, 284, 287.
HARCOURT (Comtesse d'), 299.
HARCOURT (Duc d'), 280.
HARDION (M.), de l'Académie française, 39.
HARLAY (Famille de), 360, 361.
HARLAY (Mme de), 360.
HARRINGTON, officier du prince Édouard, 149.
HARWEY Milord 432.
HAUTEFORT Marquis d'), ambassadeur à Vienne, 427, 446.
HAVRINCOURT (M. d'), maréchal de camp, ambassadeur en Suède, 417.
HAVRINCOURT (Mme d'), 462.
HAYE (M. de la), fermier général, 456.
HELLIOT, cuisinier du roi 163.
HELVÉTIUS (M.), premier médecin de la reine, 61, 292, 470.
HELVÉTIUS (M.), le fils, maître d'hôtel ordinaire de la reine, 430.
HÉNAULT (Le président), 42, 46, 133, 189, 203, 212, 246, 247, 252.
HENNIN (M.), 39.
HENRICHEMONT (Prince d'), 144, 284, 291, 357.
HENRICHEMONT (Princesse d'), 299.
HERBOUVILLE (Mme de), 42, 45.
HÉRICOURT (M. d'), 469.
HESSE (M.), joueur, 413, 414.
HESSE-CASSEL Prince-Frédéric de), 516.
HESSE-DARMSTADT Prince de), 460, 482, 516.
HEUDICOURT (Mme d'), 118, 135.
HILAIRE (M. d'), 436.
HOCQUART (Mlle), 295, 299.
Hongrie (Reine de). *Voy.* MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE.
HÔPITAL (M. de l'), ambassadeur à Naples, 98.
HÔPITAL (Mme de l'), dame de Mesdames, 9, 126, 443, 502.
HOUDETOT (M. de), 275.
HOUEL (M.). *Voy.* HOWAL.
HOUSSAYE (M. de la), intendant des finances, 145, 286.
HOWAL (M.), 137.
HOWAL (Mme), 137.
HUESCAR (Duc d'), ambassadeur d'Espagne, 111, 120, 130, 235, 384, 419.
HUMIÈRES (M. d'), 54, 127.
HUMIÈRES (Mme d'), 54, 127.
HUNOLSTEIN (M. d'), maître de l'oratoire du roi, 362.
HURSON (M.), intendant de la Martinique, 450.

I.

IGNACHEL (Baron de), 65.
ILMER, oculiste, 398.

Infant (L'). *Voy.* Philippe (Don).
Infante (Madame). *Voy.* France (Louise-Élisabeth de).
Infante (La petite). *Voy.* Parme (Marie-Élisabeth, princesse de).
Infanterie (Réforme des régiments d'), 348-350.
Isabelle (L'infante). *Voy.* Parme (Marie-Élisabeth, princesse de).
Issigny (M. d'), lieutenant général de Bayeux, 367.

J.

Jablonowski (M. de), 93, 101, 106, 228.
Jacques III, roi d'Angleterre, dit *le Prétendant* et le chevalier de Saint-Georges, 102, 141 ; sa lettre au prince Édouard, 142, 260, 263, 310.
Janson (Mme de), 299.
Jard, accoucheur de la reine et de la dauphine, 292, 303.
Jaucourt (Mme de), 461.
Jean V, roi de Portugal, 372.
Jean Sobieski, roi de Pologne, 374.
Jéliotte, musicien, 9, 189.
Jomard (M.), curé de la paroisse de Notre-Dame de Versailles, 182.
Jonquière (M. de la), gouverneur du Canada, 362.
Josset (Abbé), chanoine de Metz, 116, 117.
Joyeuse (Chevalier de), 479.
Jumilhac (M. de), 173.
Jupiter et Europe, divertissement, 326.

K.

Kaunitz (M. de), ministre de la reine de Hongrie, 205, 305, 447.
Kely, officier du prince Édouard, 141.
Kevenhuller (M. de), 215.
Kredendowski (Comte), 88.

L.

Labizinski (Abbé), confesseur de la reine, 182, 369.
Laborde, fermier général, 261.
La Bruère, poëte, 354, 472.
La Fortune, sergent aux gardes, 149.
Lagarde, musicien, 345.
Lalande (M. de), musicien, 9.
Lallemant de Betz (Mlle), 313.
Lamain (M. de), colonel, 344.
Lambert (Chevalier), 497, 498.
Lamberty (Mme de), 379, 380.
Lamoignon (Mlle de), 17.

LANDE (Marquise de la), intendante de la garde-robe de Mesdames, 61, 188, 272, 285, 333, 334, 344, 345, 399, 453.
LANGEAC (Mme de), 14.
LANGERON (M. de), 161, 326.
LANGUET DE GERGY (Jean-Joseph), archevêque de Sens, 116, 122.
LANGUET DE GERGY (M.), curé de Saint-Sulpice, 126, 127.
LANMARIE (M. de), ambassadeur à Stockholm, 107, 274, 275, 308, 412, 413.
LANNION (Mme de), 422.
LANQUE (M. de), 445, 452.
LASSURANCE (M. de), architecte, contrôleur de Marly, 360.
LAUJON, auteur dramatique, 345.
LAUNAY (M. de), gouverneur de la Bastille, 461.
LAUNAY (M. de), secrétaire d'ambassade, 305.
LAURAGUAIS (M. de), 30, 49, 188.
LAURAGUAIS (Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle, duchesse de), dame d'atours de la dauphine, 6, 30, 36, 37, 85, 99, 102, 125.
LAUTREC (M. de), capitaine aux gardes, 149.
LAVAL (Mme de), 320.
LAVAL-MONTMORENCY (M. de). *Voy.* MONTMORENCY (Maréchal de).
Lavaur (Évêque de), *Voy.* FONTANGES.
LAW, financier, 179, 180, 511, 512.
LAW, officier dans l'Inde, 381.
LEBEL, premier valet de chambre du roi, 508.
LEBLANC (Abbé), 438.
LECLERCQ, dit Pitre, entrepreneur d'ouvrages de terrasse, 348.
LÈDE (Marquis de), 165, 166, 492.
LÈDE (Marquise), camerera mayor de Madame Infante, 162, 164, 275, 276, 278, 282, 343, 358, 483, 484, 502, 515.
LEFEBVRE (M.), général des Mathurins, 412.
LE HOUX (M.), 108.
LE MONNIER (M.), de l'Académie des sciences, 116.
LESSEVILLE (M. le Clerc de), maître des requêtes, 342.
LEZAY-LUSIGNAN (M. de), 311, 330, 332.
LÉZON (M. et Mme de), 240.
LIANCOURT (M. de), 364.
LIFFORT (Milord), 359, 365.
LIGNEVILLE (M. de), grand veneur du roi Stanislas, 362, 474.
LIGNEVILLE (Mlle de), 474-477.
LINANGE (Marquis de), 476, 477, 481, 482.
LINANGE (Marquise de), 476, 477, 481, 482.
LINEMARE (Mme de), supérieure de la maison de Saint-Cyr, 283.
LINIÈRES (Mme de), 378, 379.
LISMORE (Milady). *Voy.* O'Brien (Mme).
LIVRY (Louis Sanguin, marquis de), premier maître d'hôtel du roi, 30.
LIVRY (Mme de), 45, 152, 204, 216, 217, 222, 226-228, 268, 492.
LOBKOWITZ (M. de), général autrichien, 403, 405, 406.
Loing (Canal du), 291.
LONATI (M. de), trésorier de l'extraordinaire des guerres, 276.

LORGES (Comte de), menin du dauphin, 3, 452, 453.
LORGES (Duc de), 445.
LORGES (Mme de), 320, 445, 452.
LORRIER (M.), trésorier de la grande écurie, 297.
LOSS (M. de), ambassadeur de Pologne, 97, 446.
LOSS (Mme de), 96, 97.
LOUIS XIII (Anecdote sur), 251.
LOUIS XIV, 22, 110-112, 140, 174-176, 211, 213, 214, 218, 219, 221, 255, 255, 262, 306, 476.
LOUIS XV, 2-20, 23-25, 30-50, 53-100, 104-113, 116-120, 123, 124, 127-142, 145-147, 150-161, 163, 164, 172-174, 181, 183, 186-191, 194-201, 205-207, 210-235, 243-245, 254, 257, 259-262, 265-268, 272-281, 284-297, 300-350, 353, 358, 362-364, 368-373, 376-380, 384-396, 399, 401, 409-415; sa réponse au Parlement, 416, 418, 419, 423-434, 437, 442-448, 451-456, 459-463, 466-481, 485, 488-494, 499, 506-514.
LOUIS DE FRANCE, dauphin, fils de Louis XV, 5, 7, 10, 11, 14, 15, 18, 23-25, 31, 41, 44, 48, 50, 54, 58, 60, 62-87, 91, 95, 99, 100, 109, 111, 114, 116, 117, 119, 125, 127, 128, 133, 134, 138, 139, 146, 153, 154, 157, 159, 161, 164; son voyage à Paris, 169, 173, 186, 188, 199, 217, 218, 223, 224, 230, 231, 233, 253, 254, 272, 276, 279, 287, 288, 291, 292, 297, 314-316, 319, 320, 325, 326, 335, 339, 341, 350, 352, 362, 364, 367, 377, 384-387, 397, 401, 411-413, 417, 422, 429, 430, 432, 433, 442-445, 447-449, 453, 461, 464, 465, 467, 472, 477, 481, 492, 493, 499, 506, 507.
LOUSTONOT, chirurgien, 25.
LOWENDAL (Comte de), maréchal de France, 4, 6, 17, 29, 66, 80, 245.
LUBOMIRSKI (Prince), 184.
LUCÉ (M. de), chargé des affaires de France à Lunéville, 351.
LULLI, musicien, 293.
LUSIGNAN (Mme de), 434.
LUSIGNAN (Mlle de), 330. *Voy.* LEZAY.
LUSSAN (M. de), colonel, 38.
LUTZELBOURG (Mme de), 397.
LUXEMBOURG (M. de), 42, 43-45, 46, 164, 187, 188, 216, 226, 393, 413, 472-478, 506, 509.
LUYNES (Chevalier de). *Voy.* ALBERT (Chevalier d').
LUYNES (Charles-Philippe d'Albert, duc de), 43, 44, 46, 56, 62, 64, 69, 73-78, 82, 84, 89, 93, 101, 134, 136, 139, 186, 211, 212, 222, 230, 244, 389, 393, 477.
LUYNES (Marie Brulart, duchesse de), dame d'honneur de la reine, femme du précédent, 5, 23, 30, 43-46, 56, 60, 62, 63, 69, 71, 75, 83, 86, 87, 100, 101, 113, 115, 116, 119, 120, 141, 160, 173, 183, 185, 192, 202, 203, 210-212, 222, 226; sa lettre au comte de Clermont, 227, 228, 230, 232, 244, 245-249, 263, 266, 267, 284, 318-320, 335, 343, 344, 347, 358, 376, 385, 387, 392, 410, 411, 420, 422, 429, 434, 443, 447, 448, 461, 462, 470, 475, 476, 484, 504, 505.
LUYNES (Paul d'Albert de), évêque de Bayeux, premier aumônier de la dauphine, 58, 63, 68, 69, 84, 85, 119, 122, 123, 125, 223, 230, 247, 273, 367, 464, 465.

LUZERNE (M. de la), colonel, 344, 420.
LUZERNE (Mme de la), 388, 462.
LUZERNE-BRIQUEVILLE (Mme de la), 462.
Lyre enchantée (La), ballet, 132.

M.

MABOUL (M.), 384.
MACHAULT (Jean-Baptiste de), seigneur d'Arnouville, contrôleur général des finances, 89, 96, 133, 174, 281, 288, 328, 396, 421, 458, 474, 506.
Madame. *Voy.* FRANCE (Anne-Henriette de).
Madame (La petite). *Voy.* FRANCE (Marie-Thérèse de).
Madame Infante. *Voy.* FRANCE (Louise-Elisabeth de).
Mademoiselle. *Voy.* BOURBON (Louise-Anne de).
MAILLÉ (Comte de), 39.
MAILLÉ (Comtesse de), 39.
MAILLEBOIS (Jean-Baptiste-François Desmaretz, marquis de), maréchal de France, 217.
MAILLEBOIS (Comte de), fils du précédent, 90, 421, 506.
MAILLEBOIS (Comtesse de), 55.
MAILLY (M. de), 72, 81, 220.
MAILLY (Mme de), née Sebheville, 516.
MAILLY (Mlles de), 394, 409, 444.
MAILLY D'HAUCOURT (Comte de), 368.
MAILLY-RUBEMPRÉ (M. de), 308, 419.
MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), 292.
MAINE (Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, duchesse du), 195, 426, 507.
MAINTENON (Mme de), 140, 175, 251.
MALESHERBES (M. de), 297.
MALEZIEU (M. de), poëte, 336.
MALEZIEU (Nicolas de), évêque de Lavaur, 126.
MALIDES M. de), capitaine aux gardes, 118, 154.
MANNERBE (Chevalier de), aide-major des gardes du corps, 45, 46.
Manufactures de porcelaine, 330.
MARCHAIS (M.), premier valet de chambre du roi, 47.
MARCHAIS (Mme), 2, 9, 89, 132, 133, 147, 152, 160, 261, 287, 293, 326, 327, 336, 345, 346, 352, 354.
MARCHAL (M.), ministre de Vienne, 471.
MARCHE (Louis-François-Joseph de Bourbon-Conty, comte de la), 273, 315, 317, 325, 368, 369, 497.
MARCIEU (Mme de), 291.
MARCK (Comte de la), 50, 201.
MARCK (Mme de la), 50.
MARCK (Mlle de la), 49.
MARCOT, médecin ordinaire du roi, 26.
MARETS (M. des), grand fauconnier, 17, 76, 202.
MARETS (Mme des), 33.

MARIE (M.), commis de M. d'Argenson, 397.
MARIE-AMÉLIE DE SAXE, reine des Deux-Siciles, 135.
MARIE DE GONZAGUE, reine de Pologne, 183.
MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, dauphine de France, 5, 10, 15, 23-25, 31, 42, 50, 54, 58-87, 91, 95, 99, 100, 109, 111, 114-119, 123-129, 132-135, 138-140, 146, 153, 154, 157, 159-161; son voyage à Paris, 169, 173, 188, 199, 218, 223, 224, 272, 273, 276-282, 285, 287, 292, 296, 297, 303, 309, 314-316, 319, 320, 328, 334, 341, 350, 353, 362, 364, 373, 377, 384, 386, 387, 393, 397, 401, 408, 409, 411, 418, 419, 421, 422, 429, 430, 432, 436, 438, 443, 445, 446, 449, 461, 464, 465, 467, 468, 471, 472, 477, 481, 483, 494, 500, 509, 512.
MARIE LECZINSKA, 4-15, 18, 23-25, 31, 35, 38, 40, 42, 44, 50, 54, 56-87, 91-93, 98-101, 105, 109, 113, 115-121, 127-135, 138, 139, 145, 146, 153, 157-161, 164, 173, 174, 182, 183, 186-189, 192-194, 203, 204, 211; sa lettre au duc de Luynes, 212, 217-220; sa lettre au duc de Luynes, 222, 226; sa lettre à la duchesse de Luynes, 227, 230-235, 244; ses lettres au duc de Luynes, 245-249, 263, 266, 267, 272, 273, 276, 279-281, 285, 287, 291, 293, 294, 297, 301-303, 307-320, 324, 335, 337-347, 350, 351, 358, 362, 364, 368, 376-378, 385-387, 390-393, 398, 401, 409-411, 418-422, 428-430, 433, 434, 436, 443, 447-450, 453, 460-463, 467-469, 475-477, 493, 494, 499, 500, 509, 512, 513.
MARIE-THÉRÈSE-ANTOINETTE-RAPHAELLE, infante d'Espagne, dauphine de France, 209, 230, 231, 365, 482, 483.
MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de France, 218, 219.
MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, grande-duchesse de Toscane, reine de Bohême et de Hongrie, 33, 34, 39-42, 68, 177, 215, 301.
MARSANNE (M. de), premier maître d'hôtel du roi Stanislas, 92.
MARSOLAN, chirurgien, 149.
MARTINIÈRE (M. de la), premier chirurgien du roi, 25, 26, 72, 303, 326, 400, 469.
MARVILLE (Claude-Henri Feydeau, seigneur de), lieutenant général de police, 10.
MASTIN (M. de), 14.
MASTIN (Mme de), 18.
MATHO, musicien, 336.
MATIGNON (Comte de), 478.
MATIGNON (M. de), 275, 419, 480.
MAUBOURG (Mlle de), 367.
MAUGIRON (Mme de), 505.
MAULEVRIER (Chevalier de), 479.
MAULEVRIER (Mme de), 505.
MAULEVRIER-COLBERT (M. de), 36, 416, 425.
MAUPEOU (M. de), premier président au parlement de Paris, 338, 378, 393, 410, 414, 415, 451, 456.
MAUPEOU (Mlle de), 378, 387, 394.
MAUREPAS (Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de), secrétaire d'État, 26, 64, 89, 100, 115, 147, 152, 157, 192, 220, 223, 229, 310, 317, 354, 362, 376, 394, 396, 397, 411, 431.

MAUREPAS (Marie-Jeanne Phélypeaux de la Vrillière, comtesse de), cousine et femme du précédent, 394, 396.
MAZARIN (M. de), 306.
MAZARIN (Mme de), 183, 268, 394, 409, 443.
Mécontents (Les), comédie, 472.
Médaille de la paix, 295.
MÉNARD (M.), 397.
MENOU (le P. de), jésuite, 92.
Mère coquette (La), comédie, 152, 287.
MÉRODE (M. de), 378.
Mesdames. *Voy.* FRANCE (Anne-Henriette, Marie-Adélaïde et Marie-Louise-Adélaïde-Victoire de).
MESMES (Le premier président de), 181.
MESMES (M. de), 367, 395, 479.
MESMES (Mme de), 395.
MEUSE (Henri-Louis de Choiseul, marquis de), lieutenant général, 86, 152, 164, 188, 194, 287, 393.
MEZIÈRES (Mme de), 497, 498, 516.
MIGNOT, contrôleur des bâtiments, 452.
MIGNOTEL, architecte, 2.
MINA (M. de la), 163, 357.
Mirepoix (Évêque de). *Voy.* BOYER (Jean-François).
MIREPOIX (Marquis de), lieutenant général, 34, 135; ambassadeur à Londres, 274, 448, 453.
MIREPOIX (Mme de), 113, 135, 244, 453.
Modène (Faux prince de), 80, 120-122, 146, 313.
MODÈNE (François III, duc de), 13, 107, 121, 130, 416, 434.
MODÈNE (Charlotte-Aglaé d'Orléans, duchesse de), 54, 60, 62, 80, 107, 121, 306, 316, 317, 324, 368, 434, 515, 516.
MOISAN (Mme), supérieure de l'hôpital général, 480.
MOLÉ (M.), 232, 415.
MOLÉ (Mme), 107, 232.
MONACO (Honoré-François de Grimaldi de), archevêque de Besançon, 70.
MONACO (M. de), 482, 483.
MONCRIF (M. de), de l'Académie française, lecteur de la reine, 2, 186-189, 433, 510.
MONDONVILLE, maître de musique de la chapelle du roi, 9, 11.
MONTAIGU (Chevalier de), menin du dauphin, 58.
MONTAIGU (Milady), 421.
MONTAIGU (Milord), 505.
MONTARANT (M. de), directeur de la compagnie des Indes, 410, 458.
MONTAUBAN (M. de), 100, 230.
MONTAUBAN (Éléonore-Eugénie de Béthisy, princesse de), dame du palais de la reine, 20, 22, 28, 100, 104, 137, 320, 421, 443-505.
MONTAULIEU (M. de), 65.
MONTAZET (Antoine de Malvin de), évêque d'Autun, 377, 378.
MONTBAZON (M. de), 306, 344.
MONTBÉLIARD (MM. de), 96, 327, 328.

MONTBÉLIARD (Mme de), 327, 328.
MONTBOISSIER (M. de), 172.
MONTBOISSIER (Mme de), 192.
MONTCALM (M. de), brigadier, 380.
MONTEILLANO (Duc de), 162, 172, 278, 279, 282, 363.
MONTESPAN (Mme de), 218, 252, 255, 314.
MONTI (M. de), ingénieur autrichien, 403-405.
MONTIGNY (M. de), 96.
MONTMARTEL (M. Paris de), 93.
MONTMARTEL (Mme de), 60.
MONTMORENCY (Baron de), menin du dauphin, 308, 419.
MONTMORENCY (Le maréchal de), 378, 387.
MONTMORENCY (La maréchale de), 41, 395, 480, 481.
MONTMORIN (Mme de), 126.
MONTMORIN (Mme de), abbesse de Fontevrault, 200.
MONTMORIN DE SAINT-HÉREM (Gilbert de), évêque de Langres, 308.
MONTOISON (Mme de), dame du palais de la reine, 320, 421, 422, 434, 453, 470.
MORAND, chirurgien, 468.
MORAS (M. de), 497, 498.
MORAS (Mme de), 497, 498.
MORAS (Mlle de), 497, 498.
MORLIÈRE (M. de la), 490.
MORNAY-MONTCHEVREUIL (Mme de), supérieure de la maison de Saint-Cyr,
MORON (Mme de), 352.
MOROSINI, ambassadeur de Venise, 129.
Mort de César (La), tragédie, 472.
MORTEMART (Comte de), 159, 279, 498.
MORTEMART (Comtesse de), 347, 348, 498.
MORTEMART (Duc de), 159.
MORTEMART (Duchesse de), 347, 360.
MORTEMART (Le feu duc de), 218.
MOTHE-HOUDANCOURT (M. de la), maréchal de France, chevalier d'hon de la reine, 24, 86, 272, 291, 352, 385, 398.
MOTHE HOUDANCOURT (La maréchale de la), 351.
MOUFFLE (Mlle), 434.
MOURET, musicien, 336.
MOUSSY (M. de), 273.
MOUSTIER, cuisinier, 4.
MOUTON (M.), dentiste de Mesdames, 11, 72, 91.
MUY (M. du), 41, 474.
MUY (Mme du), 272.

N.

NAIN (M. le), conseiller d'État, 19, 344, 467.
NARBONNE (Famille de), 493.

NARBONNE (M. de), 464, 465, 493.
NARBONNE (Mme de), 463, 464. 483, 493, 502, 515.
NESTIER (M. de), 430.
NICOLAI (M. de), premier président de la chambre des comptes, 338, 456
NIVELLY (M. de), ecuyer, 430.
NIVERNOIS (M. de), 98; ambassadeur à Rome, 182, 226, 354.
NIVERNOIS (Mme de), dame du palais de la reine, 29, 98, 182, 183.
NOAILLES (Famille de), 64.
NOAILLES (Cardinal de), 455.
NOAILLES (Maréchale de), la grand'mère, 61, 64, 218, 219.
NOAILLES (Adrien-Maurice, duc de), maréchal de France, capitaine des gardes du corps du roi, 49, 97, 201, 204. 219, 491, 506.
NOAILLES (Philippe, comte de), gouverneur de Versailles, fils du précédent, 5, 93, 96, 155, 219, 226, 229. 273. 276. 279, 325, 506.
NOAILLES (Comtesse de), 461.
NOUE (M. de la), capitaine aux gardes, 148, 150, 151.
NUGENT (M. de), lieutenant-colonel, 367, 368.
NUNEZ (Fernand), 425.

O.

O'BRIEN (M.), chargé des affaires du Prétendant, 310.
O'BRIEN (Mme), 310.
OCHER (Le président), 133, 135, 206.
OGILWI (Milady), 35. 36, 331, 332.
ORILLOS (Le president), 338.
Orleans (Canal d'), 290.
ORLÉANS (Philippe, duc d'), regent du royaume, mort en 1723, 179-181. 195-198. 210, 211. 216. 218. 221, 222, 387, 511, 512.
ORLÉANS (Françoise-Marie de Bourbon, duchesse douairière d'), fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, femme du precedent, 121. 195 197, 244, 292, 301. 302. 306. 307, 310, 312-314, 36., 357, 422
ORLÉANS (Louis, duc d'), fils du regent, premier prince du sang, 54, 55, 60, 86, 102. 301. 302. 306. 307, 315. 368. 369, 422, 423, 495, 502.
ORLÉANS (Jean-Philippe, dit le chevalier d'), grand prieur de France, 5. 54, 58.
ORMEA (M. d'), general autrichien, 460.
ORRY (Philibert), conseiller d'Etat, 330.
ORVAL (Mme d'), 292.
ORVE (M. d'), officier de marine, 448.
OSSOLINSKI (Comte), 92.
OSSOLINSKI (Duc), grand maître de la maison du roi Stanislas, 57, 65, 9., 385.
OSSORIO (M.), ministre de la cour de Turin, 428.
OSSUN (M. d'), capitaine des gendarmes de la reine, 295, 299.
O... (Mme d'), 347. Voy. Hou... (M.)

P.

Paix (*La*), ballet, 160, 286.
Palavicini (M. de), envoyé extraordinaire de Gênes, 112, 390.
Pallu (M.), conseiller d'État, 413.
Pape (Le). *Voy.* Benoît XIV.
Papenheim (Comte de), 59, 65.
Paradis (M. de), ingénieur, 382.
Parcq (M. du), intendant des postes, 114, 243, 260, 261.
Paris (Archevêque de). *Voy.* Beaumont.
Paris (Voyage du dauphin et de la dauphine à), 169.
Parlement (Arrêté du), 416.
Parme (Dorothée de Neubourg, duchesse de), 105, 111, 130, 134.
Parme (Marie-Élisabeth-Louise-Antoinette, princesse de), nommée *la petite Infante* et *l'infante Isabelle*, 96, 107, 155, 161, 162, 229, 278, 280, 283, 302, 314, 337, 351, 364, 377, 386, 387, 399, 443, 447, 515.
Pastourelle (Le sieur), 81.
Pataclin (Mme de), supérieure de l'hôpital général, 456.
Pau (Mme de), camériste de Madame Infante, 163.
Paulmy (M. de), 4, 145, 156.
Paulmy (Mlle de), 311, 330.
Pelletier de Beaupré (M.), conseiller d'État, 286, 295.
Pellissier (Mlle), de l'Opéra, 359.
Pellisson, 435.
Peloux de Rorebel (Mme), 424.
Penthièvre (Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de), 7, 33, 50, 63, 74, 102, 118, 121, 189, 190, 281, 315, 316, 377, 426, 492, 506.
Penthièvre (Marie-Thérèse-Félicité d'Este, duchesse de), 126, 216, 281, 315, 316, 324, 368, 369, 377, 426, 463, 492, 493, 506, 510.
Perceville, huissier de l'ordre du Saint-Esprit, 274, 275.
Périgord (Comte de), 310, 391.
Périgord (Comtesse de), dame du palais de la reine, 63, 97, 172.
Perney (M. de), maréchal de camp, 154, 155.
Pernot (Andoche de), abbé de Cîteaux, 105.
Perrat. *Voy.* Peyrat.
Perrin (Mlle), femme de chambre de la reine, 182.
Pérusseau (Le P.), jésuite, confesseur du roi, 77, 78.
Petitbourg (Château de), 111.
Peyrat, accoucheur de la reine, 268.
Peyronie (François Gigot de la), premier chirurgien du roi, 26, 93, 231, 267.
Phaéton, opéra, 293.
Philippe V, roi d'Espagne, 358.
Philippe (Don), infant d'Espagne, 130, 158, 159, 215, 280, 399.
Picquigny (M. de). *Voy.* Chaulnes.
Pièche, musicien du roi, 140.
Pichon (Le P.), jésuite, 421, 441.

Pigalle, sculpteur, 442.
Pignatelli (M. de), ambassadeur d'Espagne, 361, 460, 484.
Pinto, juif hollandais, 331.
Piriat (Le P.), général des Dominicains, 128.
Planta (Baron de), 460.
Plessis-Belliere (Mme du), 40.
Plessis-Chatillon (Mme du), 306.
Pommes (Mme des), 184, 185.
Poisson (M.), père de Mme de Pompadour, 211.
Poitiers (Mme de), 320.
Polignac (Cardinal de), 75, 210, 211.
Polignac (M. de), chambellan du roi Stanislas, 73.
Polignac (Mme de), dame d'honneur de la duchesse de Chartres, 73.
Pologne (Reine de). *Voy.* Catherine Beis-Opalinska.
Pologne (Roi de). *Voy.* Stanislas Leczinski et Auguste III.
Pompadour (Marquise de), 2, 8, 9, 11, 30, 42, 43, 45, 46, 49, 55, 88, 89, 93, 102, 132, 147, 152, 160, 161, 174, 186, 188, 194, 195, 200-202, 204, 216, 217, 222, 225-229, 233, 243, 254, 261, 262, 266; son billet à la duchesse de Luynes, 267, 268, 286, 293, 326, 327, 336, 345, 252, 354, 356, 363, 413, 424, 492.
Pompignan (Jean-Georges le Franc de), évêque du Puy, 469.
Pomponne (L'abbé de), chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, 75, 308, 419.
Poncet (Michel), évêque d'Angers, 176.
Pons (Prince de), 102.
Pons (Mme de), 102, 226, 227.
Pontcarré (Mlle de), 420.
Pontchartrain (Hôtel de), 201.
Porcelet (Duc de), 445.
Porcelaine (Manufactures de), 330.
Portail (La premiere presidente), 292.
Portes (M. de la), maître des requêtes, 10.
Portugal (Roi de). *Voy.* Jean V.
Potowski (Comte), 58, 389, 460, 492.
Poudre de Mme de Carignan, 18, 23.
Poule (Abbé), 84.
Poulletier (M.), président du grand conseil, 338.
Premier (M. le). *Voy.* Beringhen.
Premier Président (Le). *Voy.* Maupeou.
Prétendant (Le). *Voy.* Jacques III, et Stuart (Charles-Edouard).
Prétendant (Le fils du). *Voy.* Stuart.
Prévôt des marchands (Le). *Voy.* Bernage de Saint-Maurice.
Prévôt de la Touche, officier dans l'Inde, 351.
Prie (M. de), 37.
Prie (Mme de), 233.
Prince de Nouy (Le), divertissement, 354-356, 364.
Prusse (Roi de). *Voy.* Frederic II.
Publication de la paix, 322-324.
Puisieux (M. de), secrétaire d'État, 14, 31, 39, 42, 51, 61, 89, 96, 98, 104,

130, 135, 140, 141, 145, 152, 173, 205, 229, 233, 235, 257, 260, 264, 272, 275, 300, 305, 333, 351, 362, 388, 413, 427, 448, 506.
Puisieux (Mme de), 163, 204.
Pujos, accoucheur, 303.
Puy (Évêque du). *Voy.* Pompignan.
Puységur (M. de), colonel, 344.

Q.

Quesnay, médecin, 384.
Quêtes (Destination des), 312.
Quinault, poëte, 152, 293.

R.

Radominski (Le P.), confesseur de la reine, 182.
Raffini (Le P.), 135.
Ragonde, comédie, 336.
Raguet (Abbé), prieur d'Argenteuil, 68.
Rambouillet (Duc de), 507.
Rameau, 132, 245.
Randan (Duc de), 3, 5.
Randan (Mme de), 3, 452.
Randan (Mlle de), 3, 5.
Randel, écuyer du duc de Luynes, 47.
Rannes (Marquis de), 91.
Rastignac (Louis-Jacques de Chapt de), archevêque de Tours, 70, 275, 420, 441.
Ravignan (Mme de), 395.
Razilly (M. de), capitaine aux gardes, 465.
Rebel, musicien, 333, 336, 354.
Reginella, chanteur italien, 107.
Reider (Baron de), grand écuyer du prince de Wurtemberg, 59, 65.
Reims (Archevêque de). *Voy.* Rohan (Armand-Jules de).
Reine (La). *Voy.* Marie Leczinska.
Rémond (Mme de), première femme de chambre de Madame, 40.
Renard (Mme), harengère, 340, 341.
Rennes (Evêque de). *Voy.* Vauréal.
Rénon (Le commandeur de), 388, 423.
Reversleau (Guyot de), avocat, 394.
Reyder. *Voy.* Reider.
Reynière (La). *Voy.* Grimod de la Reynière.
Riccoboni (Lelio), 89.
Richelieu (Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de), lieutenant général, 8, 18, 108; maréchal de France, 112, 113, 163, 164, 200, 235, 244, 245, 279, 284, 287, 294, 296, 303, 318, 319, 338, 339, 393, 397, 429, 466, 506.

RICHER, musicien, 336.
RICHMOND (Duc de), 333, 353, 505.
RIPOLLE (Le P.), général des Dominicains, 128.
RIVIÈRE (Abbé), docteur de Sorbonne, 419.
RIVIÈRE (M.), grand maître des eaux et forêts, 108.
RIVIÈRE (MM. de la), 311.
RIVIÈRE (Mme de la), dame de Madame, 69, 76, 352, 377, 453, 483, 502.
ROBECQUE (Prince de), 288.
ROBECQUE (Princesse de), 183.
ROBERT, barbier du roi, 47.
ROCHE-AYMON (Comte de la), 466.
ROCHE-AYMON (Charles-Antoine de la), archevêque de Toulouse, 59, 465.
ROCHECHOUART (Mme de), 377.
ROCHECORBON (M. de la), maréchal de camp, 480.
ROCHEFOUCAULD (Famille de la), 359, 365.
ROCHEFOUCAULD (Dominique de la), archevêque d'Alby, 84, 108.
ROCHEFOUCAULD (Frédéric-Jérôme de Roye de la), archevêque de Bourges, cardinal, 14, 15, 20, 48, 74, 396, 472.
ROCHE-SUR-YON (Louise-Adélaïde de Bourbon-Conty, Mademoiselle de la), 107, 368, 369, 379, 393.
ROETTIERS, orfévre, 442.
ROHAN (Armand-Gaston de), cardinal, grand aumônier de France, 21, 28, 49, 62, 73, 75, 77, 101, 175, 441, 450, 471, 475.
ROHAN (Armand-Jules de), archevêque de Reims, 100.
ROHAN (Duc de), 50.
ROHAN (Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan, appelé le prince de), 293, 299, 306.
ROHAN (Marie-Sophie de Courcillon, princesse de), 100, 300, 504, 505.
ROHAN (Mme de), née Châtillon, 6, 7, 299, 300.
ROHAN (Vicomte de), 9, 133, 147, 160, 287, 293, 336, 346, 352, 354.
ROHAN (Mme de), chanoinesse, 84.
ROHAN-CHABOT (Duc de), 144, 472.
Roi (Le). *Voy.* LOUIS XV.
ROLAND (Abbé), 42.
RONCHEROLLES (MM. de), 141.
ROOTH (Mme), 342.
ROQUELAURE (Abbé de), 469.
ROTHE (Marquis de), maréchal de camp, 29.
ROTHELIN (M. de), 361.
Rouen (Archevêque de). *Voy.* SAULX-TAVANNES.
ROUILLÉ (M.), directeur de la Compagnie des Indes, 280; secrétaire d'État de la marine, 395-397, 410, 413, 431, 460, 506, 510.
ROUILLÉ (Mme), 134.
ROUILLÉ (Mlle), 280, 284, 287. *Voy.* BEUVRON (Mme de).
ROURE (Mme du), 216, 226, 227.
ROUSSEL (M.), colonel, 344.
ROUVROY (M. de), lieutenant général des armées navales, 159.
ROUVROY (Mlle de), 159, 279.

Roy, poëte, 160, 352.
Rozambo (Le président de), 415.
Rozignan (M. de), 460.
Rubempré (M. de), premier écuyer de la dauphine, 30, 31, 36, 81.
Rubempré (Mme de), dame de la dauphine, 30, 31, 204.
Ruby (M. de), 485.
Ruffec (Duchesse de), 339.
Rupelmonde (Marie-Chrétienne-Christine de Gramont, comtesse de), dame du palais de la reine, 8, 224, 377, 434, 443.
Rupelmonde (Marie-Marguerite-Élisabeth d'Alègre, comtesse de), 223.
Rupière (Chevalier de), écuyer du roi, 47.
Russie (Impératrice de). *Voy.* Élisabeth Petrowna.

S.

Sabran (Mme de), dame d'honneur de la duchesse de Chartres, 64, 73.
Sainclair (M. de), 482.
Sainclair (Mlle de), 481, 482.
Saingtot (M. de), introducteur des ambassadeurs, 98, 129, 138, 228, 440, 448.
Saint-Aignan (Duc de), 15, 18, 309, 387, 478, 485, 508, 513, 514.
Saint-Amaranthe (M. de), 313.
Saint-Antoine (Ordre des chanoines réguliers de), 298.
Saint-Chamant (M. de), 19.
Saint-Chaumont (M. de), 50.
Saint-Chaumont (Mme de), 50.
Saint-Cloud (M. de), écuyer ordinaire de la reine, 351.
Saint-Cyr (Abbé de), sous-précepteur du dauphin, 286.
Saint-Félix (M. de). *Voy.* Modène (Duc de).
Saint-Florentin (Comte de), secrétaire d'État, 30, 56, 67, 76, 89, 112, 129, 182, 193, 194, 274, 275, 279, 307, 308, 367, 394, 418, 419, 430, 447, 469, 506.
Saint-Florentin (Mme de), 182.
Saint-Georges (Chevalier de). *Voy.* Jacques III.
Saint-Germain (M. de), ambassadeur de Sardaigne, 361, 447, 448, 459.
Saint-Germain (M. de), 6.
Saint-Germain (Mme de), 299.
Saint-Hubert (Abbé de), 553.
Saint-Jal (M. de), chef de brigade, 477.
Saint-Just (Mme de), 163.
Saint-Marceau, lieutenant-colonel, 490.
Saint-Pern (M. de), 486.
Saint-Pierre (Marquis de), 14.
Saint-Point (Chevalier de), 206.
Saint-Sauveur (M. de), 119.
Saint-Séverin (M. de), 47, 51, 76, 77, 79, 108, 152, 156, 205, 274-276, 305, 0, 321, 474.
Saint-Séverin (Mme de), 163, 274.

·uis de Rouvroy, duc de), 49, 339, 340.
le), 49.
·), 418.
de), aumônier du roi, 20, 22, 28, 63.
au service d'Espagne, 421.
parlement, 42, 46, 211, 393, 469.
.7, 160, 226, 293, 326, 336, 345, 354, 506.
.ueur de la duchesse de Penthièvre, 316.
e du roi d'Angleterre, 51, 505.
.re espagnol, 118.
oy. CHARLES-EMMANUEL III.
.me de Madame Infante, 281, 282, 483.
.e), menin du dauphin, 77, 308, 391, 392, 401, 419, 464, 465.
.Mme de), 216, 392.
.r (M. de), 357.
.OURT (Mme de), 388.
SAULX (M. de) le neveu, 226.
SAULX (Mme de), dame du palais de la reine, 153, 493.
SAULX-TAVANNES (Charles-Nicolas de), archevêque de Rouen, grand aumônier de la reine, 37, 38, 67, 73-75, 86, 182, 275, 338, 453, 508.
SAUNERY (M. de), chef de brigade, 47.
SAUSSOY (M. du), écuyer de Mesdames, 119, 483.
SAUVIGNY (M. de), intendant de Paris, 412.
SAVALETTE (M.), fermier général, 478.
SAVINES (M. de), lieutenant général, 10.
SAXE (Arminius-Maurice, comte de), maréchal de France, 4, 6, 12-14, 16, 17, 20, 31, 32, 66, 104, 133, 134, 177, 190, 198, 204, 205, 263, 466, 491.
SAXE-GOTHA (Duchesse de), 156.
SAXE-MEININGEN (Duchesse de), 155.
Scanderberg, opéra, 89, 225.
SCHACK (Baron), capitaine des gardes du prince de Wurtemberg, 59, 65.
SCHEFFER (M. de), envoyé de Suède, 107.
SCHUTT (M. de), chambellan du roi Stanislas, 444.
SEBBEVILLE (M. de), 505.
SÉCHELLES (M. de), 179-181, 205, 245, 404.
SECKENDORF (M. de), 217.
SÉGAUD (Le P.), jésuite, 157.
SÉGUIRAN (M. de), avocat général du parlement d'Aix, 123, 126.
SÉGUR (Jean-Charles de), évêque de Saint-Papoul, 102, 401.
SÉGUR (M. de), lieutenant général, 244, 300.
SÉGUR (Mme de), 366.
SÉGUR (M. de) le fils, 285, 300.
SEIGNELAY (Marquise de), 359.
Sémiramis, tragédie, 94, 114, 115.
SENNETERRE (M. de), lieutenant général, 244.
SENNETERRE (Mme de), 495, 502, 505.

Sens (Archevêque de). *Voy.* Languet de Gergy.
Serilly (M. de), 245.
Sesmaisons (M. de), exempt, 47, 96, 484, 515.
Sheridon, officier du prince Édouard, 149, 154.
Sidobre, médecin, 347, 384.
Silvestre (Mlle), lectrice de la dauphine, 433.
Silvie, divertissement, 345, 350.
Simon, avocat, 394.
Sincerre (Mme), 13.
Sinclair (Le général), 158.
Sintzheim (Comte de), 59, 65.
Sobieski (Jacques), 184, 185.
Sorba, ministre de Gênes, 424.
Soto-Major (M. de), 68, 163, 373.
Soubise (Armand de Rohan-Ventadour, cardinal de), 7, 21, 28, 61, 62, 77, 106, 337, 474, 475.
Soubise (Charles de Rohan, prince de), capitaine des gendarmes de la garde, 42, 43, 45, 46, 164, 187, 188, 194, 210, 216, 226, 306, 319, 393, 411, 413, 437, 506.
Soubise (Anne-Thérèse de Savoie-Carignan, princesse de), 398.
Soubise (Mlle de), 503.
Sourches (Jean-Louis du Bouchet de), évêque de Dol, 68.
Sourches (M. de), 336, 364, 506.
Sourches (Mme de), 376.
Souvré (M. de), 19, 202, 308, 419.
Soyecourt (M. de), 12.
Soyecourt (Mme de), 12.
Stairs (Milord), 131.
Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine, 86, 87, 92, 93, 128, 129, 226; sa lettre à la duchesse de Luynes, 228, 265, 351, 369, 385, 387, 389-392, 398, 426.
Staremberg (Comte de), 374.
Stuart (Charles-Édouard), dit le *prince Édouard* et le *prince de Galles*, fils aîné du Prétendant, 35, 123, 136, 141, 142, 147-152, 154, 155, 158, 57-260, 263-265, 282, 353, 430.
Stuart (Henri-Benoît), dit le *duc d'York*, et le *comte d'Albany*, second fils du Prétendant, 264.
Stuart, officier du prince Édouard, 151, 154.
Suède (Roi de). *Voy.* Frédéric Ier.
Sully (Duc de), 284, 285, 292, 357.
Surgères (Mme de), 14.
Surville (Mme de), 135.
Sussex (Comte de), 130, 131.
Suze (Comte de la), grand maréchal des logis, 224, 293, 492.
Suze (Mme de la), 10, 97, 377.

T.

TAILLEBOURG (M. de), 493.
TALARU (M. de), 430.
TALLARD (Duc de), 306, 411, 470.
TALLARD (Marie-Élisabeth-Angélique-Gabrielle de Rohan, duchesse de), gouvernante des enfants de France, 18, 21, 23-27, 29, 101, 411, 424, 482, 496, 503-505.
TALLEYRAND (Mme de), dame du palais de la reine, 8, 97, 172, 377, 443.
TALMOND (Prince de), 5, 258, 391.
TALMOND (Princesse de), 35, 36, 257, 258, 299.
Tancrède, opéra, 147, 153, 157, 161.
TEISSIER. *Voy.* TEXIER.
TEINTURIER (Le P.), prédicateur, 10.
Télescopes anglais, 117.
TELLIER (Le P. le), confesseur de Louis XIV, 175, 176.
TENCIN (Bailli de), 285.
TENCIN (Pierre Guérin de), cardinal, archevêque de Lyon, ministre d'État, 62, 64, 81, 263, 264, 471, 506.
TERCIER (M.), sécrétaire d'ambassade, 31, 108.
TERLAY (M. de), lieutenant-colonel des gardes françaises, 29, 36.
TESSÉ (Mme de), dame de la dauphine, 224, 299, 409, 484.
TESSÉ (M. de) le fils, 285.
TEXIER, trésorier de la grande écurie, 19, 297.
TEXIER (Mlle), 19.
THEIL (M. du), 81, 305.
THIANGES (Chevalier de), 129, 361.
THIANGES (M. de) le père, 361.
THIANGES (M. de), chambellan du roi Stanislas, 88, 361.
THIERS (Mlle de), 365. *Voy.* CROZAT.
THIROUX (MM.), fermiers des postes, 109.
THURY (M. de), 69.
TIBERGEAU (Mme), 204.
TILLIÈRES (M. de), 118.
TILLIÈRES (Mme de), 299.
TINGRY (Anne-Charles-François-Chrétien de Montmorency-Luxembourg, prince de), maréchal de camp, 164, 309.
TONNERRE (Le maréchal de), 6, 49, 275, 419.
TORCY (Feu M. de), 211.
TORCY (M. de), 198.
TORRING (Comte de), 432.
Toulouse (Archevêque de). *Voy.* ROCHE-AYMON.
TOULOUSE (Louis-Alexandre de Bourbon, comte de), 190, 196, 292.
TOULOUSE (Marie-Victoire-Sophie de Noailles, comtesse de), 30, 107, 196, 201, 273, 276, 433, 493, 494.
TOUR D'AUVERGNE (Henri-Oswald de la), cardinal, archevêque de Vienne, premier aumônier du roi, nommé le *cardinal d'Auvergne*, 16, 71.

TOURDONAY (M. de), écuyer de la grande écurie, 430.
TOURNEHEM (M. de), directeur général des bâtiments, 33, 261, 295, 330.
TOURNELLE (M. de la), 311.
TOURNELLE (M. de la), sous-introducteur des ambassadeurs, 98, 279.
TOURNEMINE (Mme de), 379, 380.
Tours (Archevêque de). *Voy.* RASTIGNAC.
TOURVILLE (Chevalier de), lieutenant de vaisseau, 475.
TOURVILLE (M. de), capitaine aux gardes, 151.
Trappe (Incendie à l'abbaye de la), 344.
TRÉMOILLE (Duc de la), 3, 5, 11, 453.
TRÉMOILLE (Mme de la), 388.
TRESMES (Comte de), 41, 201.
Tripoli (Envoyé de), 314.
Triumvirat (*Le*), tragédie, 278.
TROUVÉ (Le P.), abbé de Cîteaux, 136.
TRON (M.), ambassadeur de Venise, 15, 129.
TRUDAINE (M.), conseiller d'État, directeur du commerce, 410.
TRUSSON (Mme), femme de chambre de la dauphine, 2, 9, 89, 287, 326, 336, 345.
TURENNE (Prince de), 5, 30, 293.
TURENNE (Princesse de), 219, 501.
TURPIN (M.), 330, 332.
TURPIN (Mme), 352, 434.

U.

UBEN Baron d'), 459.

V.

VALABOUEST (Mme de), camériste de Madame Infante, 163.
VALENTINOIS (M. de), 478.
VALETTE (M. de la), écuyer de Madame Victoire, 483, 501.
VALLIÈRE (Anecdote sur Mlle de la), 252.
VALLIÈRE (M. de la), 11; grand fauconnier, 32, 42, 66, 153, 194, 195, 202, 216, 225, 287, 308, 393, 413, 419, 506.
VALLIÈRE (Mme de la), 343, 363.
VALORY (M. de), ministre du roi en Prusse, 92, 361.
VANDIÈRES (M. de), 195, 206, 437, 506.
Varano (Relation de l'affaire de), 167.
VARIQUEZ, fou, 492.
VARRÉ (M.), docteur de Sorbonne, 377.
VASSAL (Le P.), dominicain, 121, 128, 236-242.
VASSÉ (Mme de), 514.
VAUDRAY (M. de), lieutenant général, 137.
VAUDREUIL (M. de), major des gardes, 148-151.

VAUGUYON (M. de la), menin du dauphin, 445, 449.
VAULGRENANT (M. de), ambassadeur à Madrid, 135, 274, 308, 386.
VAURÉAL (Louis-Guy Guérapin de), évêque de Rennes, 256, 386, 413, 453, 492, 510, 516.
VENTADOUR (Charlotte-Éléonore-Madeleine de la Motlie-Houdancourt, duchesse douairière de), gouvernante des enfants de France, 25, 210, 211, 327.
VÉRA (M. de la), premier écuyer de Madame Infante, 281, 282, 351, 381.
VÉRAC (M de), 32.
VÉRAC (Mme de), 333.
VERGETOT (Mme de), 157.
VERNAGE, médecin, 93, 149.
VERNE (Le sieur), de la petite écurie du roi, 163.
VERNEUIL (M. de), introducteur des ambassadeurs, secrétaire du cabinet, 5, 13, 279, 286, 297, 313, 338, 389, 428.
VERNON (Mlle de), 285, 300, 366.
VESC (Mme de), 106.
VIARMES (M. le Camus de Pontcarré de), intendant de Bretagne, 145.
VICTOIRE (Mme). *Voy.* FRANCE (Marie-Louise-Thérèse-Victoire de).
VIEUVILLE (M. de la), 420.
VIGNACOURT (M. de), 375.
VILLARS (Le maréchal de), 213.
VILLARS (Jeanne-Angélique Roque de Varengeville, maréchale duchesse douairière de), 56.
VILLARS (Honoré-Armand, duc de), 18.
VILLARS (Amable-Gabrielle de Noailles, duchesse de), femme du précédent, dame d'atours de la reine, 56, 61, 83, 86, 100, 182, 186, 212, 246, 376, 434, 443, 447.
VILLEFORT (Chevalier de), 369, 370.
VILLEMUR (M. de), garde du trésor royal, 474.
VILLEROY (Louis-François-Anne de Neufville, duc de), capitaine des gardes du corps du roi, 81, 226, 229, 506.
Vincennes (Manufacture de porcelaine de), 9, 277, 328-330.
VINTIMILLE (Mme de), 219.
VINTIMILLE (Le petit de), 37.
VOGUÉ (Mme de), 95.
VOLTAIRE, 94, 114-116, 472.
VOSSÉ (M. de), exempt, 465.
VOUGNY (M. de), conseiller, 480.
VOYER (Mme de), 387.
VRILLIÈRE (Mme de la), 223.

W.

WALCHAINSTEIN (Comte), lieutenant général wurtemburgeois, 59, 65.
WATTEVILLE (Mme de), 98.
WIETTE (Comte de), envoyé de Bavière, 98, 99, 228.
WURTEMBERG (Princes de), 5, 59, 64, 65, 96, 101, 102, 118, 279.

Y.

YAKOBOWSKI (M.), lieutenant-colonel, 389.
YORK (Duc d'). *Voy.* STUART.
YORK (M. d'), ministre d'Angleterre, 333, 360.

Z.

Zélie, ballet, 327, 352.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

196, ligne 4. Au lieu de 1733, lisez 1723.

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

IMPRIMERIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

SUR LA COUR DE LOUIS XV

(1735 — 1758)

PUBLIÉS

SOUS LE PATRONAGE DE M. LE DUC DE LUYNES

PAR

MM. L. DUSSIEUX ET E. SOULIÉ

TOME DIXIÈME

1749 — 1750

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, LIBRAIRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 56

1862

Tous droits réservés

BIBLIOTHECA · BODLEIANA

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES.

ANNÉE 1749.

OCTOBRE.

Départ de l'infante Isabelle pour Fontainebleau. L'infante Isabelle joue la comédie chez elle. — Affaire de l'hôpital général. — Édit pour défendre aux gens de mainmorte de faire aucune acquisition. — Affaire du vingtième. Comptes et réclamations du Clergé. Ce qu'il a donné au Roi depuis 1700. — Mesure prise pour achever Saint-Louis de Versailles. — Nouvelles diverses de la Cour. — Présent du Roi et de la Reine à Madame Infante. — La Cour à Fontainebleau. — On démolit le château de Petitbourg. — Usages pour la réception du Roi et de la Reine à Fontainebleau. — Départ de Madame Infante. — Nouvel hôtel de Mme de Pompadour à Fontainebleau, appelé l'Ermitage. — Dépenses pour le voyage de Madame Infante et pour celui de Mme Victoire. — Dépenses pour le séjour du Roi et de la Reine à Lunéville. — Remercîments du chancelier. — Description de l'hôtel de Mme de Pompadour. — Marques d'affection des peuples données au Roi pendant son voyage au Havre. — Mort de don Louis d'Acunha, Mme de San-Salvador. — Mort de Mme d'Olonne. — Madame Infante à Montargis. — Mmes de Gonzalez et de Lède. — Événement singulier arrivé en Angleterre. — Changements à Fontainebleau. — Anecdote sur la duchesse de Saint-Pierre et le cardinal Fleury. — Présentation de M. de Chavigny. — États de Bretagne assemblés au sujet du vingtième. — Seigneurs polonais. — Départ des otages anglais. — Mesdames. — Grâce accordée à Mme O'Brien. — Les vers à soie manquent en 1749; on achète de la soie en Espagne. — Chapitre de l'Ordre. — Présentations. — Testament de La Peyronie et procès. Bureau des cassations du conseil. — Remercîments de M. Joly de Fleury. — Amusements de la Cour. — Indisposition de la Reine. — Le Roi à Versailles. — Portraits de Mesdames et de la Dauphine par Liotard. — Indisposition de la Reine. — Arrivée et départ de plusieurs seigneurs anglais. — M. de Saint-Séverin opéré. — Présents de la Reine

aux deux infantes et à Mme de Gonzalez. — Les fermes générales portées à 60 millions, détails sur le nouveau bail. — Beaucoup d'anglais à Paris et à Versailles. La plus belle femme d'Angleterre. — Mort de Clevermann, organiste.

Du vendredi 3. *Versailles.* — J'ai oublié de remarquer que le Roi soupa au grand couvert la veille de son départ. La Reine et les dames qui ont l'honneur de lui être attachées étoient en grand habit, et Mesdames étoient en robe de chambre.

L'infante Isabelle est partie ce matin pour Fontainebleau avec Mme de Gonzalez. Elle a paru sensible à l'amitié que la Reine lui a marquée : elle pleura hier, et quand elle fut rentrée chez elle, elle ne voulut point jouer comme à l'ordinaire ; elle s'amusoit depuis plusieurs jours à jouer la comédie chez elle. Elle l'a même jouée une fois chez Mme la Dauphine. La pièce qu'elle avoit choisie étoit *L'Esprit de contradiction* ; les acteurs, ses femmes et des huissiers et valets de chambre du Roi. Tout le monde avoit le livre à la main ; elle faisoit le rôle de *Lucas* avec un petit chapeau qu'elle ôtoit pour danser dans les intermèdes. Elle est vive et en même temps grave et sérieuse. J'ai déjà marqué qu'elle a été traitée ici comme petite-fille de France : elle a été servie par les officiers de la bouche du Roi : on faisoit l'essai pour elle, comme on le fait pour le Roi et la Reine au grand couvert.

J'ai beaucoup parlé ci-dessus de l'affaire de l'hôpital général. Les sept principaux administrateurs sont continués ; on compte en mettre sept en second. On en a déjà nommé quatre, dont il n'y en a aucun de ceux qui avoient donné leur démission. Ces seconds administrateurs étoient au nombre de 21 ou 24. Ils prétendoient, comme je l'ai déjà dit, que tout devoit se passer dans les assemblées à la pluralité des voix. Le jour de l'élection de la nouvelle supérieure, il n'étoient que quinze de ces seconds administrateurs ; il y en eut six des premiers qui opinèrent pour le changement de supérieure ; quatre des seconds

furent de même avis; un des premiers et onze des seconds furent d'avis contraire. Ils se plaignirent de ce que M. l'archevêque n'avoit pas suivi la pluralité des suffrages. Le choix de M. l'archevêque a été confirmé. On compte mettre jusqu'à sept seconds administrateurs. A l'égard des 3,200,000 livres de dettes qui existent effectivement, il paroît qu'il faudra que ce soit le Roi qui les paye.

Il vient de paroître un édit pour défendre aux gens de mainmorte de faire aucune acquisition, ni recevoir aucune fondation, à moins qu'elle n'ait été auparavant communiquée à M. le procureur général et approuvée par le Parlement.

L'affaire du Clergé pour le vingtième n'est pas encore finie, et ne le sera pas vraisemblablement avant la prochaine assemblée. M. l'ancien évêque de Mirepoix a présenté un mémoire au Roi, au nom du Clergé, par lequel il est exposé que depuis 1700 il est entré dans les coffres du Roi 260 millions donnés par le Clergé, y compris 50 millions donnés depuis 1742; et que le Clergé en doit 72, dont il ne peut être quitte que dans vingt ans; et qu'en 1725 M. le Duc ayant voulu faire donner des déclarations comme on en demande aujourd'hui, l'assemblée résolut de se séparer. L'exil de M. le Duc fit changer de face cette affaire, et M. le cardinal de Fleury étant devenu premier ministre fit donner une déclaration des plus authentiques en faveur des immunités du Clergé. Le Clergé ajoute qu'aucun ministre, même M. de Sully, protestant, et dans le temps que Henri IV avoit le plus besoin d'argent, n'a voulu attaquer ces immunités, et qu'elles ont été conservées avec le même soin dans la minorité de Louis XIV et dans le temps où la guerre la plus vive mettoit dans le cas le plus pressant. Malgré cela, M. de Machault persiste toujours à vouloir qu'on fournisse des déclarations.

Le Roi vient de décider que le revenu de deux abbayes

dont j'ai oublié le nom seront employés pendant quelques années pour achever le bâtiment de la paroisse de Saint-Louis à Versailles.

Du samedi 4, Versailles. — Mme la Dauphine sortit de son lit hier; aujourd'hui elle est venue en grand habit chez la Reine.

M. le comte Majinski, grand seigneur polonois, grand, jeune et bien fait, est venu aujourd'hui faire sa cour à la Reine.

La Reine s'enferma hier; elle a fait ses dévotions aujourd'hui aux Récollets; c'est la fête de saint François. C'est M. l'évêque de Chartres (Fleury) qui a dit la messe et communié la Reine.

J'ai toujours oublié de marquer que la Reine, voulant faire un présent à Madame Infante, en parla au Roi, qui paye ordinairement ces sortes de présents; il fut décidé qu'on feroit faire une aigrette de diamants. La Reine a voulu ajouter à ce présent; elle a donné à Madame Infante une parure d'émeraudes et de diamants qu'elle avoit eue de la reine de Pologne sa mère. Il y a les boucles, la croix, le nœud. Les diamants sont assez beaux. On estime que ce présent peut valoir 50 ou 60,000 livres.

Du mardi 7, Fontainebleau. — J'ai déjà dit que le Roi arriva ici jeudi 2. Ce même jour Mme de Lède partit de Versailles pour Fontainebleau. M. le Dauphin partit le samedi pour venir ici; il reste jusqu'à demain matin.

La Reine partit hier à neuf heures et demie environ, quoiqu'elle se fût trouvée un peu incommodée depuis vingt-quatre heures. Elle avoit dans son carrosse Mme de Luynes, Mme de Villars, Mme d'Agénois et Mme de Bouzols; et dans les deux autres carrosses, Mmes de Montauban, de Flavacourt et de Montoison, dans le second; et Mmes de Talleyrand et de Rupelmonde dans le troisième.

La Reine arrêta dans l'avenue de Petitbourg, à l'ordinaire, pour la halte. Cette avenue n'est pas encore abattue, mais elle le sera incessamment, l'adjudication étant

faite : elle est aussi faite ou va l'être pour la démolition du château neuf; on vend actuellement les ornements, cheminées, glaces, menuiserie et parquet.

La Reine rencontra le Roi sur le grand chemin entre Ponthierry et Chailly ; le Roi étoit à cheval pour la chasse du sanglier ; il vint au carrosse de la Reine et fit la conversation pendant quelque temps. La Reine, arriva ici vers les cinq heures et demie. Elle entra par la cour du Cheval-Blanc, et monta d'abord chez Madame, qui étoit incommodée et s'étoit évanouie plusieurs fois dans la journée, cet évanouissement causé par l'état où elle se trouvoit et le départ de Madame Infante.

L'usage étoit anciennement que le gouverneur de Fontainebleau vînt recevoir le Roi et la Reine à l'entrée de la forêt, et qu'au bas de la montagne de ce côté ci, le prévôt et un des marguilliers vinssent leur présenter des fruits, ce qui étoit précédé d'une petite harangue. Outre cela, le gouverneur, ou sa femme en son absence, à l'entrée du château, présente les clefs. L'usage s'observe toujours pour le gouverneur ; mais M. de Montmorin ayant été malade à l'extrémité, et étant même encore fort incommodé, n'a point rempli ce devoir au Roi, qui, je crois, ne se rend qu'à lui seul ; les autres sont communs au Roi et à la Reine. Hier M^me^ de Montmorin attendit que la Reine entrât, chez elle, et lui présenta trois clefs, dont deux de cuivre doré et renouées avec un ruban, et une troisième clef, qui est celle des cabinets de la Reine, de laquelle S. M. fait usage. Pour les deux autres, la Reine les garde aussi dans son cabinet, et les rend à son départ. La harangue et les fruits n'ont été que ce matin, et de même pour le Roi ici à son arrivée. Comme le Roi est dans l'usage d'arriver souvent en chassant, il a permis que ce respect ne lui soit rendu que dans le château.

Madame Infante partit hier d'ici à une heure et demie après midi ; elle étoit dans un vis-à-vis avec M^me^ de Lède. Dans un autre carrosse, la petite Infante, M^me^ de Gon-

zalez et Mme de Narbonne. En tout il y a hui t carrosses, treize chaises de poste, et outre cela huit ou neuf fourgons ou chariots. Le Roi ne voulut point souper au grand couvert dimanche, à cause de la grande affliction de M. le Dauphin et de Mesdames, et de la sienne à lui-même. Hier matin, M. le Dauphin, voyant la douleur de Madame Infante, l'exhortoit à supporter cette séparation avec courage. Il ne sentoit pas dans ce moment combien il en avoit besoin lui-même, mais lorsqu'il lui donna la main pour la mettre dans son carrosse, la douleur fut si vive que ce n'étoit plus seulement des larmes, mais des cris capables de toucher les plus indifférents. Mesdames étoient demeurées dans leur chambre, et Madame, comme je l'ai dit, étoit si saisie qu'on pouvoit avoir de l'inquiétude sur son état. M. le Dauphin dîna avec Mesdames et y passa la journée. Le Roi, qui avoit mis dès le matin son uniforme du vautrait, partit comme pour aller à la chasse, un peu avant le départ de Madame Infante ; mais il n'alla qu'à l'Ermitage, que l'on appelle l'hôtel de Pompadour. C'est une nouvelle habitation que l'on vient de faire au bout de Fontainebleau, près de la croix Saint-Jacques, sur le chemin de Nemours. Dès qu'il sut que Madame Infante étoit partie, il revint aussitôt voir M. le Dauphin et Mesdames, et après avoir passé quelque temps avec eux il partit réellement pour aller courre le sanglier.

Madame Infante a fait ici beaucoup de présents avant son départ, lesquels, comme l'on peut croire, ont été payés par le Roi, de même que tous les présents que font Mesdames. Madame Infante a donné des tabatières à Mme la maréchale de Duras (1), à Mme d'Estrades et à chacune des dames de Mesdames ; d'ailleurs des montres, ou autres bijoux en or, aux huissiers et valets de chambre du Roi ou de Mesdames qui ont eu l'honneur de la servir. Elle a

(1) Ce n'est point une tabatière, c'est un bracelet avec son portrait garni de diamants. (*Note du duc de Luynes.*)

emporté une croix de Malte de diamants pour donner au chevalier de Breteuil, exempt des gardes du corps, qui a toujours été auprès d'elle depuis son arrivée en France et qui l'a conduite jusqu'à Antibes, et des boucles d'oreilles de diamants pour donner à M. de Sesmaisons, exempt des gardes du corps, pour sa femme; il a toujours resté auprès de l'infante Isabelle, et continuera, comme M. le chevalier de Breteuil, auprès de Madame Infante. M. l'ambassadeur d'Espagne a été à Nemours pour faire sa cour à Madame Infante et prendre congé d'elle en passant.

On a peine à comprendre que vingt et une ou vingt-deux personnes à la suite de Madame Infante, comme je l'ai marqué ci-dessus, aient besoin d'un aussi grand nombre de voitures que celui qui vient d'être écrit; mais soit que la suite de Madame Infante n'y soit pas comprise, ou que l'on ait fait des augmentations, ou bien enfin que ce soit à cause de M. le comte de Noailles et de ceux qui l'ont suivi, ou de deux exempts des gardes du corps à qui Madame Infante a permis de la suivre en chaise, le nombre de 30 voitures est certain, dont 21 carrosses et chaises de poste. La dépense de ce voyage se fera comme celle de l'arrivée de Madame Infante. J'ai déjà marqué quelques détails sur les frais de ce voyage. Je ne sais plus ce que coûta celui de Madame Infante lorsqu'elle passa en Espagne. On me disoit aujourd'hui qu'il y avoit eu 900 chevaux du Roi, ou payés par le Roi, pour faire ce voyage à journée. On a compté que l'arrivée de Madame Infante ici alloit à environ 450,000 livres de dépense, y compris des dédommagements considérables pour les maîtres de postes de tournée dont les chevaux avoient attendu; et celui de Madame Victoire, lorsqu'on alla la chercher à Fontevrault, a coûté environ 900,000 francs.

A propos de dépenses extraordinaires, on me contoit aujourd'hui un fait qui paroîtroit incroyable, s'il n'avoit pas été assuré par le roi de Pologne à la Reine. C'est que

le passage du Roi et de la Reine à Lunéville et leur séjour ne coûta que 50,000 livres d'extraordinaire.

Les spectacles commencèrent ici samedi ; il y eut comédie italienne. La musique de la chapelle commença dimanche, et les concerts chez la Reine commenceront demain.

M. le marquis de Lède, qui s'en va dans ses terres en Flandre, a pris congé aujourd'hui. Il a salué Mesdames. Il est grand d'Espagne.

Du mercredi 8, *Fontainebleau.* — M. le chancelier remercia hier le Roi. S. M. vient de donner au second fils de M^me^ de Chastelux le régiment d'Auvergne, qui a été conservé à 4 bataillons et qu'avoit son frère aîné. Ce frère aîné, qui avoit vingt-cinq ans et qui est mort, comme je l'ai marqué, de fièvre maligne, à Fresne, étoit à ce que l'on dit un sujet ; il avoit beaucoup d'esprit et l'esprit orné. Il étoit fort attaché à M. le chancelier, avec lequel il avoit souvent d'assez longues conversations. Outre le régiment, il avoit un petit gouvernement en Provence qu'on appelle le gouvernement de Seyne, qui vaut 5 ou 6,000 livres de rente. Ce gouvernement vient d'être donné à celui à qui on a donné le régiment ; il a environ vingt-deux ans. Il a encore un frère qui est capitaine dans le même régiment d'Auvergne. Celui qui vient de mourir n'a laissé qu'un petit garçon, âgé de trois ans.

J'ai vu aujourd'hui en détail le bâtiment dont j'ai parlé ci-dessus. Il est précisément au bout du jardin de Fontaine-belle-eau ou le jardin neuf. On a ouvert une porte qui donne sur le grand chemin de Bouron, et vis-à-vis cette porte, immédiatement, est l'hôtel de Pompadour. On entre par une grande porte cochère dans une assez belle cour. On trouve un pavillon carré de 6 toises sur chaque face. A droite sur la cour est une petite antichambre, de laquelle en tournant à gauche on trouve sur la même face une salle à manger fort jolie. Sur le double de la salle à manger, du côté du jardin, un ca-

binet d'assemblée à trois croisées, dont deux en face et une sur le côté gauche, assez grand pour y mettre six tables de jeu, orné fort simplement, mais avec goût. Par de là ce cabinet, un petit cabinet éclairé par deux croisées, l'une en face et l'autre sur le côté. Entre ce petit cabinet et l'antichambre est un escalier fort commode. Au premier palier, on trouve à droite et à gauche deux garde-robes en entre-sol. En haut, une antichambre éclairée par le toit et échauffée par un poêle ; elle est commune à deux appartements : à droite celui de M^me^ de Pompadour, composé d'une antichambre à une croisée ; à droite, une garde-robe pour une femme de chambre ; à gauche, un cabinet, sur le double duquel est une garde-robe de commodité. De cette même antichambre on entre dans un autre chambre pour M^me^ d'Estrades, où il n'y a point de cabinet ; la garde robe de la femme de chambre est de l'autre côté de l'antichambre. C'est là ce qui compose toute la maison. Ces appartements sont simples, mais fort jolis. A droite en entrant dans la cour, on trouve une basse-cour qui en est séparée par une muraille ; elle est grande, et tout autour sont les bâtiments des écuries et remises. Vis-à-vis cette basse-cour, du côté gauche en entrant, est un petit bâtiment bas et carré, séparé en quatre poulaillers, entourés de quatre cours différentes pour différentes espèces de poules. Ces cours sont assez grandes ; elles sont fermées par des treillages ; et au milieu de chacune, un bassin plein d'eau. Toutes ces cours sont enfermées par une muraille ; on y entre par deux grilles. Un peu par delà ces cours, sur la gauche, un peu par delà le chemin de Nemours, est un petit bâtiment composé de deux pièces qui servent l'une et l'autre pour la laiterie. Ces deux pièces sont fort claires et fort bien accommodées pour cet usage. Presque attenant ce petit bâtiment, est une étable pour deux ou trois vaches. Le jardin, qui est assez grand, est en face de la maison, et s'étend jusqu'à la basse-cour à droite et jusqu'au bout des poulaillers du côté

gauche; il est tout planté et fort bien distribué en parterre, salle et bosquet. Il n'y a que neuf mois que cet ouvrage est commencé; il est entièrement fini, habitable et presque entièrement meublé. Comme le jardin ne peut pas donner d'ombre à présent, on y en joint un autre qui n'en est séparé que par un mur mitoyen. Ce jardin est au Roi et servoit à une maison où sont les bureaux des bâtiments. On laisse un parterre vis-à-vis cette maison, et l'on enferme dans le jardin de l'hôtel de Pompadour un ancien petit bois où il y a une petite étoile au milieu. Par dela est un assez grand terrain qui a aussi été acquis et qui sera enfermé; c'est pour les potagers. Comme l'on a ouvert du côté gauche deux haha, par où l'on voit le chemin de Nemours, on a fait un pâlis en dehors, qui conduit audit chemin, pour empêcher les passants de venir sur les bords, et les cerfs d'entrer dans le jardin en sautant lesdits haha.

Le Roi a été tirer aujourd'hui, et a trouvé beaucoup de gibier ici aux environs. Depuis longtemps l'on n'étoit point dans l'usage d'en voir beaucoup à Fontainebleau.

J'ai appris ces jours-ci plusieurs circonstances des marques d'affection des peuples qui ont été données au Roi dans son voyage du Havre. Des gens de soixante-dix ans commandés pour des corvées, ignorant le sujet pour lequel on vouloit les faire travailler, représentèrent leur âge pour en être dispensés; dès qu'on leur dit que c'étoit pour le Roi, tous coururent au travail, jeunes, vieux, femmes et enfants, abandonnant avec plaisir les ouvrages qu'ils faisoient pour eux-mêmes. Dans les descentes ils disoient qu'il étoit inutile d'enrayer; vingt-cinq ou trente personnes se jetoient aux roues et retenoient le carrosse. Aux relais, les femmes montoient sur le marchepied du carrosse du Roi avec leurs enfants, et les portoient presque jusque dans le carrosse pour les lui montrer; d'autres baisoient la main aux officiers des gardes du corps; d'autres embrassoient leurs chevaux. On n'enten-

oit de tous côtés que des cris de Vive le Roi, et dans les ix-huit lieues qu'il y a de Rouen au Havre, le chemin étoit presque entièrement bordé de deux haies de peuples accourus en foule pour voir leur maître. Mais deux faits plus singuliers sont ce qui arriva dans l'église et au port. Le célébrant, à la fin de la messe du Roi, vint, accompagné de quinze ou vingt prêtres, apporter, suivant l'usage, à S. M. le corporal à baiser; dans le moment, tous les prêtres se retournèrent vers l'autel et crièrent *Vive le Roi!* témoignage de joie qui fut répété aussitôt par tout ce qui étoit dans l'église. Dans le port, ou plutôt dans le bassin, le Roi vit lancer à l'eau plusieurs bâtiments; il y en eut un dont l'ancre se détacha, et comme elle pesoit au moins 1,500, elle emporta le bâtiment tout d'un côté, de manière que l'on crut que le bâtiment alloit périr avec tout ce qui étoit dessus; il y eut même un homme qui tomba dans la mer et que l'on retira. Tout ce qui étoit présent fut extrêmement effrayé, mais ceux qui étoient sur le bâtiment ne parurent pas avoir fait la moindre attention au danger, et jetant leur chapeau en l'air crièrent *Vive le Roi!*

Du samedi 11, *Fontainebleau.* — On apprit hier la mort de don Louis d'Acunha; il est mort à Paris. Il avoit au moins quatre-vingt-quatorze ans (1) et n'avoit point été en Portugal depuis longues années, on dit même depuis 1688, dans le temps de la révolution, qu'il fut envoyé en Angleterre pour faire compliment au nouveau roi. Il ne faut point d'autre maladie pour mourir qu'un aussi grand âge; cependant on croit que l'affliction a avancé les jours de don Louis; il aimoit depuis très-longtemps une veuve née en Hollande nommée M^me^ de San-Salvador, fille d'un juif portugais; elle avoit été fort jolie; elle logeoit avec lui, et il étoit sans cesse occupé

(1) On a retrouvé depuis son extrait baptistaire, par lequel on a vu qu'il n'avoit que quatre-vingt-quatre ans. (*Note du duc de Luynes.*)

d'elle. Il y a environ un an que le roi de Portugal exigea de lui qu'il la renvoyât. Don Louis la fit sortir aussitôt de sa maison de Paris, et l'envoya à une autre maison qu'il avoit au Roule. Le roi de Portugal ne se contenta pas de cet éloignement, et elle fut obligée de se retirer en Hollande. On a prétendu que c'étoit seulement par principe de religion, et pour faire cesser un scandale, mais il y a eu d'autres raisons. Cette femme a été accusée d'avoir communiqué des papiers importants à M. d'Huescar, et quoique les deux cours de Madrid et de Lisbonne vivent en paix, l'esprit de jalousie subsiste toujours entre les deux nations. Don Louis (c'est ainsi qu'on le nommoit ordinairement) étoit fort considéré du roi son maître, qui lui avoit écrit une lettre fort touchante et remplie de bontés pour le déterminer à faire sortir de chez lui Mme de San-Salvador. Don Louis est mort dans une foiblesse, sans maladie. Il y avoit plus d'un an qu'il ne sortoit plus de chez lui. Tous les ministres étrangers le regardoient comme leur père et s'assembloient toutes les semaines dans sa maison. Ces visites leur paroissoient un devoir, et son amitié une faveur.

Mme d'Olonne, fille aînée de Mme de Fervaques et sœur de Mmes de Laval et de Beauvilliers, mourut hier, à Paris, dans le quatrième ou cinquième jour de sa petite vérole; elle laisse deux enfants, un garçon et une fille.

Madame Infante partit, mardi 7 de ce mois, de Montargis. On trouvera à la fin de ce livre la copie de sa route (1). Elle a logé dans le château en bas. La chapelle n'étant pas en état, on avoit mis un autel dans une autre pièce. C'est là que M. l'archevêque de Sens a baptisé, le 6, une fille de M. de Bragelonne, tenue par M. le comte de Noailles, au nom du roi d'Espagne, et par Mme de Lède, au nom de Madame Infante. Madame Infante voulut bien le

(1) Voy. à l'appendice la pièce n° 15.

mardi se détourner de son chemin pour venir aux Bénédictines entendre la messe. Elle a donné toutes sortes de marques de bonté dans ce couvent.

Je n'ai su qu'aujourd'hui que la Reine a donné une tabatière garnie de diamants à Mme de Lède et une d'or avec son portrait à Mme de Gonzalez. Mme de Gonzalez, dont le nom est Grigny, comme je l'ai marqué, a été camériste de la feue reine d'Espagne (Savoie). Lorsqu'elle épousa M. de Gonzalez, en faveur de ce mariage on donna à son mari un gouvernement. C'est une femme de beaucoup de mérite, attachée avec la plus grande exactitude à l'éducation qui lui a été confiée. Plus elle a été connue dans ce pays-ci, et plus on l'a estimée. Pour Mme de Lède, elle s'est fort peu communiquée, et a passé presque tout le temps qu'elle a été ici avec M. le Premier et Mme de Beringhen, dont elle est fort amie, ayant été élevées toutes deux dans un même couvent.

Quoique l'événement arrivé en Angleterre soit dans toutes les gazettes, il est si singulier que je le fais copier ici.

« Il vient d'arriver à Ceckermouth, dans le duché de Cumberland, un événement singulier et extraordinaire. La nuit du 4 au 5 de ce mois, parmi les éclairs les plus foudroyants et les coups de tonnerre les plus épouvantables, la montagne de Saint-Jean, près de cette place, s'écroula, et un roc d'une grosseur considérable, qui étoit sur son sommet, se fendit et vomit un déluge d'eau intarrissable, et avec une rapidité si impétueuse, que ce torrent entraîna dans sa course des pierres d'une grosseur prodigieuse, des meules de moulin et des maisons entières, et inonda les environs de près de huit pieds. Ce roc changé en fontaine continuoit encore le 14 à jeter ses eaux d'une nature si particulière, qu'elles changeoient la couleur de celle de la rivière de Derwem. »

Du dimanche 12, *Fontainebleau.* — Je n'ai point encore parlé des changements que l'on a faits ici depuis l'an-

née passée. Premièrement on a accommodé la maison du contrôleur des bâtiments. Cette place, que M. de Cotte a occupée pendant un grand nombre d'années, a été donnée à un de ses neveux, qui s'appeloit M. de Verneuil, et qui a pris le nom de Moranzel; c'est un jeune homme dont on dit beaucoup de bien. Dans la cour Ovale on a construit un assez grand escalier, que l'on trouve à gauche en venant de l'allée Royale, et qui a une communication à couvert par-dessous la porte. Cet escalier est pris dans une pièce qui faisoit l'antichambre de Mme de Maintenon, depuis de Mme la Duchesse et aujourd'hui de Mme la duchesse de Modène. On a laissé les ornements de sculpture qui étoient dans cette pièce; ils se trouvent très-convenables à la décoration de l'escalier.

Dans cette même cour Ovale on a accommodé deux appartements pour M. le duc de Villeroy et pour M. et Mme de Livry, et la salle du grand maître; le tout au-dessous de la salle des Cent-Suisses. On a laissé les fenêtres en arcades de la même grandeur qu'elles étoient, mais on a mis des croisées neuves avec des carreaux plus grands.

Les quatre nuits que Madame Infante a couché ici, elle a logé dans l'appartement de Mme la Dauphine; l'infante Isabelle dans celui de M. le Dauphin; et M. le Dauphin dans celui de la Reine.

Lorsque M. le Dauphin fera des voyages ici, il continuera de loger dans l'appartement de Mme la Dauphine, pour être plus près du Roi et de la Reine. Pendant qu'il est ici, il y a un garde du corps et un garde de la porte à l'entrée de la cour de la conciergerie, que l'on nomme cour Dauphine, et les carrosses n'y entrent point, excepté ceux des gens titrés. Lorsque M. le Dauphin est parti de Fontainebleau, cette cour est libre pour tous les carrosses, et il ne reste qu'une sentinelle des gardes françoises à la porte.

Du samedi 18, *Fontainebleau.* — Il paroît depuis quel-

que temps un livre en cinq volumes in-12; ce sont les Mémoires de M. l'abbé de Montgon (1). Il y a déjà plusieurs années qu'il les avoit donnés en un seul volume; ce livre est imprimé en Hollande. Il y est parlé, entre autres choses, de Mme la duchesse de Saint-Pierre. On me contoit ces jours-ci, à cette occasion, que lorsque Mme de Saint-Pierre vint d'Espagne ici (c'étoit fort peu de temps après le mariage du Roi), on fut extrêmement occupé d'elle, et il y eut une fête ici à Fontainebleau, dans l'Ile qui est vis-à-vis la cour des fontaines. Cette fête étoit à la vérité pour la Reine, mais M. le cardinal de Fleury recommanda si fort à la Reine d'y mener Mme la duchesse de Saint-Pierre, qu'il paroissoit qu'il avoit eu son amusement en vue dans l'arrangement de la fête Le fait est très-certain.

Mardi dernier 14 de ce mois, M. de Puisieux présenta M. de Chavigny, qui vient d'être nommé ambassadeur de France auprès de la république de Venise. Celui qui doit le remplacer à l'ambassade de Portugal n'est pas encore nommé.

On a eu ces jours-ci des nouvelles de Bretagne. Les États ont été extraordinairement assemblés au sujet du vingtième. Le Roi a nommé deux nouveaux commissaires, l'intendant et le premier président. M. l'évêque de Rennes étoit président du clergé, M. de Rohan de la noblesse; j'ai oublié celui du tiers état. Les commissaires ont déclaré aux trois présidents les intentions du Roi au sujet du vingtième. Dans le moment que ses intentions ont été déclarées à l'assemblée, on a d'une voix unanime demandé qu'il n'y eût point de vingtième. Ensuite, suivant l'usage de ces États, les trois ordres se sont assemblés séparément. Les trois délibérations n'ont pas été plus favorables, et tous ont opiné qu'il partît sur le champ des députés qui

(1) Il est actuellement à Lausanne en Suisse. (*Note du duc de Luynes.*)

allassent faire de très-respectueuses remontrances à S. M. Cet orage avoit été prévu; les commissaires du Roi ont demandé à parler en particulier à chacun des présidents. Ils leur ont dit qu'ils avoient ordre précis de déclarer aux États que pendant la durée desdits États personne n'eût à sortir de la ville de Rennes sous peine de désobéissance. La volonté précise du Roi ayant été annoncée à l'assemblée, elle a pris le parti de se séparer aussitôt, disant que personne ne donneroit de déclaration, que l'intendant n'avoit qu'à les demander aux communautés (1).

M. le comte Potowski, parent du palatin comte de Potowski dont j'ai parlé ci-dessus, a pris congé pour retourner en Pologne. C'est un jeune homme d'une assez jolie figure, mais qui paroît avoir une assez mauvaise santé.

Nous avons aussi ici un autre Polonois, qui se nomme M. de Majinski; c'est un gentilhomme, mais d'une noblesse moins considérable que M. le comte Potowski.

Les otages anglois, milord Cathcart et milord Sussex, partent ces jours-ci pour retourner en Angleterre, extrêmement touchés des bontés que le Roi leur a marqué.

---

(1) La détermination des États, que l'on avoit prévue, déplut beaucoup à la Cour, et avec raison; car ce fut, comme il est marqué, une négative absolue sur le vingtième; et j'ai entendu dire à quelqu'un d'instruit qu'il s'en faut beaucoup que la Bretagne ait des priviléges aussi étendus que le Languedoc; et quand même ils le seroient, ce seroit désobéissance que de rejeter ce que le Roi veut imposer. Après cette première négative, la seconde délibération fut sur la manière de lever ce vingtième. Ç'auroit été le cas de représenter, si on avoit voulu admettre les représentations. Les esprits étoient si vivement échauffés sur ces représentations, que non seulement ils vouloient envoyer des députés à Fontainebleau, mais ils avoient déterminé de rester assemblés jusqu'au retour de ces députés. Ce qui s'appelle demeurer assemblés, c'est que réellement il demeure dans la chambre des États jour et nuit un certain nombre de députés de chacun des trois ordres. Il arrive souvent qu'ils demeurent ainsi assemblés quelques heures de la journée, pour attendre des réponses que l'on envoie demander aux présidents des États ou aux commissaires du Roi; mais attendre à Rennes le retour de Fontainebleau des trois présidents étoit une détermination que la vivacité seule avoit dictée. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 19 novembre.)

M. de Puisieux a fait faire pour eux, par ordre de S. M., deux tabatières très-riches.

M. le Dauphin est arrivé ici aujourd'hui.

J'ai oublié de marquer que pendant le séjour que Madame Infante a fait ici, Mesdames ont toujours soupé dans les cabinets. Il devoit y avoir grand couvert le jour de son départ, mais elle étoit si affligée que le Roi lui permit de souper avec M. le Dauphin et Mesdames.

Depuis que le Roi est à Fontainebleau, Mesdames, après le grand couvert, vont se déshabiller et reviennent ensuite chez le Roi. Les jours qu'elles vont à la chasse, au retour, elles vont dans les cabinets en habit de chasse; elles y font un petit repas, fort court, pendant lequel une de leurs dames les attend dans le cabinet ovale; et elles ne soupent ces jours-là qu'à onze heures du soir, chez elles.

J'ai appris aujourd'hui que Mme O'Brien avoit permission de revenir à Paris. Elle avoit été exilée et avoit eu ordre d'abord d'aller à Rome trouver son mari, qui est auprès du chevalier de Saint-Georges; elle avoit eu ensuite permission de rester à Orléans; depuis elle étoit revenue à Arpajon, où elle étoit depuis assez longtemps.

Les vers à soie ont manqué cette année en France, au moins en grande partie, étant éclos avant que les feuilles de mûrier aient été en état de leur être données. C'est ce qui a déterminé à avoir recours à l'Espagne. Le roi Catholique a permis d'enlever dans ses états 500 balles de soie, en payant. On dit que c'est une quantité fort considérable.

Du dimanche 19, *Fontainebleau*. — Il y a eu ce matin chapitre de l'Ordre dans le cabinet du conseil, au retour de la messe du Roi. Ce chapitre a été à l'occasion des preuves de M. d'Huescar, qui sont arrivées depuis peu. Tous les chevaliers étoient dans leur habit ordinaire, seulement avec le cordon par-dessus l'habit. Il y avoit M. le

Dauphin, M. le duc de Chartres, M. le comte de Charolois, M. le comte de Clermont, M. le prince de Dombes, en tout vingt chevaliers, sans compter le Roi, et trois grands officiers de l'Ordre, M. l'abbé de Pomponne, M. de Machault, M. de Saint-Florentin. Le Roi étoit debout, derrière son fauteuil, au bout de la table du conseil. M. l'abbé de Pomponne a remis d'abord au Roi les preuves en parchemin; ensuite, étant au bout de la table du conseil, vis-à-vis le Roi, il a lu un mémoire fort court sur la grandeur de la maison dont est M. d'Huescar. Le Roi a examiné pendant quelques moments les preuves en parchemin, qui ensuite ont été remises à M. de Clérambault.

M^me^ de Luynes a présenté ce matin M. Dufour, fils de la nourrice de M. le Dauphin et première femme de chambre de M^me^ la Dauphine. Il est depuis environ quatre ans ministre du Roi à Coblentz; il a onze ans de plus que M. le Dauphin. Il a été présenté au Roi par M. de Puisieux; mais le chapitre et le conseil d'État, qui s'est tenu immédiatement après, ont empêché M. de Puisieux de le mener chez la Reine.

Il y a eu aussi une autre présentation d'un seigneur anglois nommé Bowlby (?); il a été présenté par M. de Sainctot.

On a jugé ces jours-ci au conseil un procès concernant la succession de feu La Peyronnie. La Peyronnie par son testament a donné tout son bien aux écoles de chirurgie de Paris et de Montpellier. Le total de cette succession monte au moins à 5 ou 600,000 livres. La Peyronie déclare ses intentions dans son testament, voulant que cette donation soit employée à l'avantage et à la perfection de la chirurgie. La masse de ses biens ne doit pas revenir actuellement à ceux à qui il les donne. Premièrement il faut prélever un grand nombre de legs qui sont marqués dans ledit testament. Quant à ce qui doit rester lesdits legs acquittés, l'usufruit en est donné à la sœur de La Peyronnie, et après elle à une fille qu'elle a. Cette fille,

nièce de La Peyronnie, a outre cela 6,000 livres de pension sur lesdits biens en attendant que la jouissance lui en soit acquise par la mort de sa mère. Cette sœur de La Peyronie a prétendu faire casser le testament, voulant non-seulement avoir l'usufruit d'une partie, comme il vient d'être marqué, mais la propriété du tout; elle a été condamnée par arrêt du parlement de Paris; elle est revenue au conseil en cassation d'arrêt. L'affaire a été portée d'abord au bureau des cassations. Quoique les bureaux ne soient point pour juger les affaires, mais seulement pour les examiner avant d'être rapportées au conseil, celui des cassations reçoit une si grande quantité de requêtes déraisonnables, que, pour éviter une très-grande perte de temps, M. le chancelier a jugé à propos que l'on y pût rejeter les requêtes sans les rapporter au conseil. Il faut pour cela que tous les commissaires soient du même avis. Lorsqu'un seul est d'avis contraire, l'affaire est portée au conseil. La requête de la sœur de La Peyronie a été dans le cas d'être trouvée très-mauvaise par tous les commissaires. Cependant ils n'ont pas voulu prendre sur eux de la rejeter entièrement sans qu'elle soit portée au conseil; c'est ce qui arrive quelquefois à ce bureau des cassations. On y rejette entièrement certaines requêtes, d'autres y sont trouvées unanimement très-mauvaises, et cependant les commissaires jugent qu'il faut que le conseil en soit instruit.

Du mardi 21, *Fontainebleau.* — M. de Fleury, ancien procureur général, et ses enfants sont venus aujourd'hui remercier le Roi. Le second, que l'on appelle M. de la Valette, vient d'être nommé intendant de Bourgogne à la place de M. de Saint-Contest, qui a été nommé ambassadeur en Hollande. L'aîné des enfants de M. Joly de Fleury a eu la charge de procureur, comme je l'ai marqué dans le temps, et le troisième est avocat général.

Je n'ai point encore parlé des amusements de la Cour à Fontainebleau. L'arrangement est toujours le même.

Dimanche et vendredi, jeu chez la Reine; lundi et mercredi, concert dans l'antichambre de la Reine (1).

Le mardi, comédie; le jeudi, tragédie; et le samedi, comédie italienne.

Il y a quelques jours que Mme la duchesse de Modène fit entrer dans sa loge ses deux pages, qui étoient assis derrière elle, à la vue de la Reine. La Reine le remarqua, mais ne voulut en rien faire dire. La Reine en a parlé au Roi, et le Roi a fait dire à Mme de Modène, par M. de Richelieu, qu'elle ne fît plus entrer ses pages dans sa loge.

Le Roi part demain matin pour aller à Choisy; il mène M. le Dauphin avec lui. Après demain, il va de Choisy à Versailles. Les dames qui vont à Choisy avec le Roi iront aussi de même à Versailles. Le Roi leur a dit qu'il falloit qu'elles fussent en grand habit. S. M. soupera avec Mme la Dauphine et les dames, et revient après souper coucher à Choisy. Il sera de retour ici vendredi. Il a donné l'ordre pour le conseil d'État à sept heures, et ensuite grand couvert.

Du jeudi 23, *Fontainebleau*. — La Reine ne sortit point hier; elle étoit incommodée d'une fluxion et d'une indigestion; elle ne prit que du bouillon toute la journée. Elle entendit la messe dans sa chambre. Elle a aussi entendu la messe dans sa chambre aujourd'hui; elle ne va point à la comédie aujourd'hui. Mmes Adélaïde et Victoire iront à la comédie, et Madame restera auprès de la Reine.

Du dimanche 26, *Fontainebleau*. — Le Roi revint avant-hier de Choisy. Il alla le jeudi à Versailles, comme je l'ai déjà marqué; il y arriva à une heure après midi, et

(1) Il n'y vient point ordinairement de musiciens de l'Opéra de Paris, cause de l'éloignement, et cette année moins que jamais, parce que Mme la Dauphine, qui fait des concerts chez elle à Versailles, elle en a deux la semaine, jeudi et samedi, et ce sont des musiciens de l'Opéra avec un détachement qui en a laissé à Versailles de sept ou huit instruments de la musique de la chambre. *Note du duc de Luynes.*

M. le Dauphin. M^me^ la Dauphine alla le recevoir à la descente de son carrosse. S. M. entra chez M^me^ la Dauphine, où on lui fit voir les portraits faits par le nommé Liotard, peintre habile ; c'est un François (1), qui a été à Rome et dans plusieurs cours étrangères, et entre autres à Constantinople ; il a conservé l'habillement turc et la barbe. Il a peint Madame Infante, Mesdames toutes trois et l'infante Isabelle. Tous ces portraits sont fort bien, excepté celui de M^me^ Victoire, dont le Roi ne fut pas aussi content ; il a fait aussi un portrait de M^me^ la Dauphine, mais qui n'a pas réussi. C'étoit dans le temps qu'elle partit pour Forges qu'il commença à la peindre. Le Roi, après avoir resté quelque temps chez M^me^ la Dauphine, alla se promener à l'Ermitage et à la nouvelle Ménagerie de Trianon. Il revint ensuite à Versailles, et passa tout de suite sans s'arrêter pour aller tirer du côté de la ménagerie ; il tua plus de cent pièces de gibier, et revint un peu après cinq heures. Sa toilette fut fort courte ; il descendit à six heures chez M^me^ la Dauphine, où il joua au lansquenet ; les coupeurs étoient M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, M. de Richelieu, M. de Soubise, M. de la Vallière, M. de Luxembourg et M. de Chalabre ; le jeu dura jusqu'à près de neuf heures. Comme c'étoit dans le salon de M^me^ la Dauphine, et que le souper devoit être dans la même pièce, il y eut un intervalle assez long pour mettre la table du souper. Ce fut mon frère, comme premier aumônier de M^me^ la Dauphine, qui dit le *Benedicite*, du côté du Roi. Les quatre dames qui étoient venues de Choisy avec le Roi, qui étoient M^mes^ de Pompadour, d'Estrades, de Livry et de Sourches, soupèrent avec le Roi, et toutes les dames de la Dauphine qui étoient à Versailles, excepté M^me^ la duchesse de Rohan, à cause de sa santé. M. de Muy, le père, servit le Roi en l'absence de son fils. Il n'y avoit

(1) Liotard était de Genève.

point d'officiers des gardes derrière le fauteuil du Roi, [illegible] de premier gentilhomme de la chambre. Mme la Dau[illegible] pine avoit été fort occupée de ce souper, et avoit voul[illegible] qu'on lui en apportât le menu afin d'ordonner elle-mêm[illegible] les changements qu'elle croiroit convenir davantage [illegible] goût du Roi. Après le souper, il n'y eut point de jeu, se[illegible] lement une conversation assez courte, après laquelle [illegible] Roi remonta dans ses carrosses pour retourner couch[illegible] à Choisy.

Il devoit y avoir avant-hier grand couvert ici ; mais la Reine se trouva incommodée d'une indigestion qu'elle avoit eue le jeudi, et qui a été suivie de douleurs d'hémorroïdes assez considérables. Le Roi lui vint rendre visite en arrivant ; il alla ensuite tenir le conseil d'État, et soupa dans ses cabinets avec Mesdames. Comme la Reine est encore abattue de son incommodité et dans le régime, il n'y a point de grand couvert aujourd'hui chez la Reine ; Le Roi soupe avec Mesdames dans la pièce qui est entre la pièce ovale et la galerie des Réformés.

Il y a eu aujourd'hui un seigneur anglois présenté, que l'on appelle milord Rath ; il est plus connu sous le nom de Pulteney ; il a soixante-douze ans ; il vient voir la France, où il restera jusqu'au mois de mai. C'est celui qui a toujours été l'ennemi juré et déclaré de M. de Walpole.

J'ai parlé ci-dessus de M. d'York qui a été chargé des affaires d'Angleterre avant l'arrivée de milord d'Albemarle ; il continue toujours à être chargé de plusieurs affaires. Il a eu ici ses deux frères aînés, dont il y en a un qui est retourné en Angleterre.

Je ne sais si j'ai marqué que M. le duc de Richemond prit congé, il y a quatre ou cinq jours, au retour d'un voyage qu'il a été faire dans le duché-pairie qu'il a en France. En arrivant ici il fut présenté comme étranger, et par conséquent ne jouit point des honneurs qu'il pourroit prétendre comme pair de France. En prenant congé, il s'est fait présenter par Mme de Luynes chez la Reine, et

par M^me^ la maréchale de Duras chez Mesdames, qu'il a eu l'honneur de saluer et baiser; il a été présenté de même chez M^me^ la Dauphine à Versailles, et a eu la même distinction.

Du lundi 27. — Les deux otages, milord Cathcart et milord Sussex, qui étoient libres depuis la remise de Louisbourg, ont cependant toujours resté ici, n'ayant point eu de lettres de rappel; elles ne leur ont été envoyées que depuis peu de jours; ils partent demain avec beaucoup de regret. Milord Cathcart espère pouvoir revenir ici l'été prochain; ils ont tous deux pris congé au débotter, et de la Reine, immédiatement après. Le Roi leur a fait présent à chacun d'une fort belle botte d'or garnie de diamants avec son portrait.

J'ai parlé ci-dessus de l'ambassadeur de Sardaigne; il a amené avec lui un Piémontois, qu'on appelle le comte de la Marmora.

Il y a quelques jours que l'on fit, à Paris, à M. de Saint-Séverin, une opération à peu près comme celle qu'on lui avoit faite quelque temps avant qu'il allât aux conférences d'Aix-la-Chapelle.

Du jeudi 30, *Fontainebleau.* — La Reine envoya, il y a trois ou quatre jours, un présent à Madame Infante. Ce sont deux poinçons de diamants. Il y a outre cela une aigrette pour l'infante Isabelle, avec une fort belle botte d'or, garnie du portrait de la Reine, pour M^me^ de Gonzalez. Ces présents sont censés être faits par la Reine, et sont effectivement donnés en son nom, mais c'est le Roi qui les paye.

Les fermes générales furent affermées il y a peu de jours et portées à 101 millions.

Elles étoient à 92 millons; ainsi c'est une augmentation de 9 millions par an; mais on peut la regarder encore comme plus considérable, parce que le Roi devoit 30 millions aux fermiers généraux, dont il remboursoit une partie du fonds tous les ans et payoit un gros intérêt.

est porté par ce bail-ci que du jour qu'il commence r. lesdits intérêts cesseront en entier, et les 30 millions se. ront remboursés sur le prix des fermes, dans le courant du bail, à raison de 5 millions par an. Ainsi ce n'est que 96 millions que lesdits fermiers généraux payeront par chacune desdites six années. On a fait quelques petits changements dans ce bail-ci pour l'utilité du commerce; on en a ôté les droits sur ce que l'on appelle les marchandises premières, comme les chanvres, les cuirs, etc.; mais on a rendu aux fermiers quelques autres droits; mais tout cela fait un objet peu important. L'on compte qu'en diminuant ce que l'on a ôté des fermes de ce que l'on y a ajouté, c'est une somme de 5 millions par an que les fermiers donnent au Roi. Par l'événement, les fermiers ne débourseront pas ces 5 millions, à cause de pareille somme dont ils se remboursent tous les ans, à cause des 30 millions que le Roi leur doit, comme il a été expliqué, mais ils perdent l'intérêt de ces 30 millions.

Il vient toujours ici ou à Paris une grande quantité d'Anglois. Dimanche dernier, il y avoit au souper du Roi une grande femme angloise que l'on appelle M^me^ Pith; on dit que c'est la plus belle femme d'Angleterre; et en effet elle a un visage fort agréable; mais elle est extrêmement blonde, et d'un blond tirant sur le blanc; et je crois même que c'est parler avec trop de ménagement que de dire blonde. Elle s'appelle Chétuine [sic]; elle a avec elle sa sœur qui n'est pas à beaucoup près si bien qu'elle.

Le grand couvert étoit dimanche dans la pièce qui est entre la galerie des Réformés et le grand cabinet ovale. La santé de la Reine ne lui ayant pas permis de souper dans son antichambre avec le Roi, le Roi soupa avec Mesdames.

Il y a quelques jours que Clérembault, fameux organiste, mourut à Paris; il étoit aussi auteur fort connu par ses cantates.

NOVEMBRE.

Tragédie anglaise jouée à Fontainebleau. — Service de la Toussaint. — Le baron de Ridès. — Portefaix des femmes de chambre de la Reine. — Naissances, mariages et baptêmes. — Le Roi et la Reine tiennent sur les fonts les enfants des concierges des maisons royales. — Indisposition de la Reine. — Mariage du chevalier de Matignon avec Mlle de Ruffec. — Histoire de M. Piogé et de M. de Vérac. — Procès et caractère de Mme de Vaudray. — Devise de M. de Vaudray. — Lettre du prince Guillaume de Hesse au duc de Gesvres. — Morts. — Voile donné par Madame à Moret. — Nouvelle meute. — Spectacles. — Maladie de Mme de Pauly. — Mort de M. de Tournemine. — M. de la Tour du Pin achète le gouvernement du Maine. — Nouvelles de Madame Infante. — Milord Albemarle. — M. de Berkenrod, ambassadeur de Hollande. — Tête de cerf singulière. — La Reine à Choisy. — Nouveau valet de chambre du Roi. — Présentation. — Mort du duc de Rambouillet. — Anciennes étiquettes de respect qui ne s'observent plus — Mort de Mme de la Vieuville. — Nouvelles diverses de la Cour. — Mlle de Lambesc opérée. — Changements dans les cabinets de la Reine à Versailles. — Tableaux de Pierre et d'Oudry. — Arrivée de Madame Infante à Gênes. — Présentation de Mme Blot. — Baptêmes et mariage. — Changements dans les logements à Versailles. — Grands travaux à Trianon. — Morts. — Spectacles des cabinets.

Du samedi 1er, *Fontainebleau.* — Jeudi dernier on joua la tragédie de *Venise sauvée;* elle est traduite de l'anglois de Shakespeare (1) et mise en vers par M. de Laplace. La Reine ni Mesdames n'allèrent point à cette pièce; elles s'enfermèrent pour faire leurs dévotions le lendemain.

Ce même jour il y eut grand couvert chez la Reine, comme à l'ordinaire.

Hier, le Roi alla courre le cerf de très-bonne heure, et après en avoir pris deux, il revint ici aux premières vêpres chantées par la grande chapelle. Le Roi descendit en bas. Ce fut M. l'évêque du Puy (Pompignan) qui officia. La Reine, qui est toujours un peu incommodée depuis l'indigestion qu'elle eut il y a sept ou huit jours, n'alla point à la chapelle. Elle y a cependant été, ce matin, en bas, à la grande messe; mais cette après-dînée elle a entendu

(1) *Venise sauvée* n'est pas de Shakespeare; cette tragédie est d'Otway.

le sermon, les vêpres et le salut dans sa niche en haut, d'où l'on entendoit parfaitement bien le prédicateur. Le Roi est descendu en bas avec Mesdames. Le prédicateur est le P. Laugier, jésuite; son sermon m'a paru très-bon, et le compliment admirable. C'est M^me^ la duchesse de Boufflers (Montmorency (1)) qui a quêté.

M. de Sainctot présenta hier un neveu de M. de Kaunitz, qui s'appelle Orinsky; il est chambellan de l'Empereur; il est né en Moravie, et son père a ses terres en Bohême. Leur famille est originaire de Pologne. M. Orinsky est un grand jeune homme bien fait.

Je crois avoir parlé ci-dessus de M. le baron de Ridès, qui est ici avec le prince de Hesse-Darmstadt, et qui paroît lui être attaché. C'est un jeune homme petit et mal fait; son père a environ 200,000 livres de rente; il a des terres relevant immédiatement de l'Empire; outre cela il est conseiller de guerre et maréchal héréditaire de Hesse-Cassel. Il n'est point venu en France avec le prince de Hesse, il y est venu de son côté et à ses frais. La maladie de M. d'Assembourg, l'un des gentilshommes du prince de Hesse, l'a engagé à prier M. de Ridès de venir de Paris ici avec lui.

M. Keith, que nous vîmes ici il y a deux ou trois ans sous le nom de milord Maréchal, ne porte ce nom que parce qu'il a en Écosse la même charge que M. de Ridès a en Hesse.

Du dimanche 2, *Fontainebleau.* — Il vient de se trouver une petite place à donner dans la maison de la Reine; c'est celle de portefaix des femmes de chambre de S. M. Ce n'est point une charge, c'est une commission. M^me^ de Luynes a prié M. de Saint-Florentin de vouloir bien examiner si ce n'étoit point à la dame d'honneur à nommer à ces places. M. de Saint-Florentin lui ayant dit que c'é-

(1) De Flandre. (*Note du duc de Luynes.*)

toit sans contredit à elle seule que ce droit appartenoit, le nommé François Monroy, qui n'a pu garder cette place à cause de sa santé, a remis sa démission entre les mains de Mme de Luynes, comme il est dit dans ladite démission, et Mme de Luynes a donné une nomination sur papier cacheté de son sceau, en faveur d'un de ses gens, en le chargeant d'une petite pension pour celui qui se démet.

On a appris ce soir que Mme de Civrac (d'Antin) est accouchée d'une fille, et que Mme de Saint-Chamant (Souvré) est accouchée d'un garçon.

M. le chevalier d'Apchier présenta, il y a deux ou trois jours, M. le comte de Blot, homme de condition d'Auvergne, dont le Roi a signé le contrat de mariage aujourd'hui; il épouse Mlle [d'Ennerie], petite-fille de Mme de Curzay et nièce de Mme de Mauconseil.

La belle-fille de Mme La Tour, concierge de Fontainebleau, accoucha hier d'un garçon; elle a fait demander au Roi, par M. le maréchal de Richelieu, si S. M. vouloit bien avoir la bonté de tenir cet enfant sur les fonts avec la Reine. C'est une grâce que le Roi accorde ordinairement aux concierges de ses maisons royales. Le Roi et la Reine tinrent en 1725, 26 ou 27, un fils de Hollande, à Marly, dans la chapelle. Il fut tenu par M. de Souvré, au nom du Roi, et par Mme de Mérode, au nom de la Reine; ce fut un chapelain qui fit la cérémonie, en présence du curé de la paroisse. Le Roi tint aussi, il y a quelques années, dans la chapelle de Choisy, le fils de Filleul, concierge. Le Roi a bien voulu accorder la même grâce aujourd'hui à Mme La Tour et a nommé M. le maréchal de Richelieu pour tenir l'enfant en son nom, et Mme de Luynes l'a tenu au nom de la Reine. Le premier arrangement avoit été que l'enfant fût baptisé à la paroisse; M. de Richelieu a représenté que dès que c'étoit au nom du Roi, il convenoit que ce fût à la chapelle. On s'est informé de l'usage; le Père ministre a dit que c'étoit en effet l'usage à Versail-

les, et a été en rendre compte au prince Constantin, premier aumônier, qui a répondu avec raison que cela ne se pouvoit faire sans sa permission. On lui a demandé cette permission, et non-seulement il l'a accordée, mais il a voulu faire la cérémonie lui-même, pour éviter les difficultés qui pourroient être faites par les Mathurins si c'étoit un chapelain, et parce que c'est, je crois, la première fois que pareille cérémonie s'est faite ici. Elle s'est faite sur les six heures du soir dans ladite chapelle, en présence du curé. L'enfant a été nommé Louis-Marie.

La Reine, quoique très-incommodée et très-souffrante des hémorroïdes, a été en grand habit avec le Roi en haut aux vêpres du jour, vêpres des morts, et le salut. Tout l'office a été fait par les Mathurins. Elle est ensuite revenue chez elle, où elle a joué à cavagnole. Tout étoit prêt pour le grand couvert, et la table mise dans l'antichambre de la Reine. Les douleurs ont augmenté pendant le jeu, et la Reine s'étant trouvée hors d'état de se mettre à table, le Roi a soupé seul dans l'antichambre de la Reine avec Mesdames. Comme on n'a été averti de ce dérangement qu'au moment du souper, la grande table se seroit trouvée fort dégarnie, si M. de Livry n'avoit pas demandé que l'on y servît le souper de la Reine, la bouche du Roi n'ayant préparé pour servir que ce qui étoit nécessaire pour la moitié de ladite table. La Reine a mangé une aile de poulet dans sa chambre.

Le Roi fait venir actuellement six chiens de l'équipage du daim de Versailles, auxquels il compte en joindre six autres de ses équipages du cerf, pour former un petit équipage, qui lui servira ici à courre le chevreuil et même faire tirer aussi des renards et sangliers.

Du lundi 3, *Fontainebleau.* — La Reine a passé une mauvaise nuit, elle a beaucoup souffert des hémorroïdes et de la colique; elle a même pensé se trouver mal à six heures du matin. Elle a entendu la messe dans sa chambre, et a resté dans son lit tout le jour.

Du mardi 4, Fontainebleau. — Le jour de la Toussaint, M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine entendirent la grande messe en haut sur le drap de pied. L'après-dînée, ils descendirent en bas; il y avoit aussi un drap de pied, comme celui du Roi, mais un peu plus petit. Ils y entendirent le sermon du P. Neuville; ce fut un sermon d'extraordinaire que M. le Dauphin avoit désiré. Mon frère me mande que le discours fut très-bon, et le compliment qu'il fit à M. le Dauphin très-flatteur, mais très-vrai. Mon frère et les aumôniers étoient en habit court, et je crois que suivant la règle ils auroient dû être en habit long. Après le sermon, M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine remontèrent en haut pour les vêpres et le salut.

M^me^ la Dauphine recommença hier à garder son lit et y soupa. M. le Dauphin soupa avec les dames.

Du mercredi 5, Fontainebleau. — M. le duc de Valentinois, qui vient ici fort rarement, est venu aujourd'hui demander l'agrément du Roi pour le mariage de son second fils, le chevalier de Matignon, avec M^lle^ de Ruffec, fille de feu M. le duc de Ruffec et de M^lle^ de Gramont (1). M^me^ de Ruffec avoit épousé en premières noces M. de Bournonville. M^lle^ de Ruffec a vingt et un ans; elle a peu de biens présentement, mais de grandes espérances. On donne ou l'on assure à M. le chevalier de Matignon 30,000 livres de rente (2), et M. de Valentinois les prend chez lui et les nourrit. M. de Monaco, qui est son fils aîné, et qui est raccommodé depuis peu avec son père, approuva fort le mariage de son frère et a consenti avec plaisir que son père demandât pour le chevalier de Matignon la survivance de la charge qu'a M. de Valentinois, de lieutenant

(1) Elle était petite-fille du duc de Saint-Simon auteur des *Mémoires*.

(2) Ce n'est pas 30,000 livres de rente seulement que M. de Valentinois donne ou assure à son second fils en le mariant, c'est 30,000 livres de rente qu'il lui donne actuellement et 30 autres mille livres de rente qu'il lui assure; et en outre la survivance de la lieutenance générale de Normandie, qu'il a obtenue pour lui. (*Note du duc de Luynes*, datée du 7 novembre.)

général de Normandie. On est persuadé que si M. de Monaco se marie, il épousera la fille unique de M. de Middelbourg, frère de M. le prince d'Isenghien, et héritière de cette maison, M. d'Isenghien n'ayant point d'enfant et cette fille étant unique.

M. de Surgères a perdu ces jours-ci son fils, qui avoit environ dix-huit ans et qui étoit enseigne de gendarmerie.

M^me^ Piogé est morte ces jours-ci, à Paris; elle étoit fort âgée; elle étoit belle-mère de feu M. de Vérac, chevalier de l'Ordre. Le mari de M^me^ Piogé étoit du Poitou, habitant une terre de M. de Vérac, père du chevalier de l'Ordre; il étoit protestant. Il avoit fait une fortune considérable, et se trouva en état de devenir fermier de M. de Vérac. Il gagna considérablement sur ses baux, et les affaires de M. de Vérac s'étant dérangées, Piogé acheta le total, ou au moins la plus grande partie des terres de cette maison. Il n'eut qu'une fille, qui fut élevée dans la religion protestante. Lorsqu'elle fut en âge d'être mariée, il alla de Paris trouver M. de Vérac, qui étoit alors en Poitou; il lui dit qu'il n'oublieroit jamais les obligations infinies qu'il lui avoit et le profond respect qu'il devoit à son maître et à son bienfaiteur; que l'extrême désir qu'il avoit de lui en marquer sa reconnoissance lui avoit fait naître une idée; que ce projet lui paroissoit cependant si fort au-dessus de ce qu'il osoit espérer, qu'il n'osoit presque lui en faire part; qu'une occasion de rentrer dans toutes les terres de sa maison lui seroit peut-être agréable, que cet arrangement étoit facile; qu'il avoit une fille à qui il donneroit toutes ces terres si M. de Vérac vouloit lui faire l'honneur de l'accepter pour son fils; que sûrement elle n'épouseroit personne qu'à son refus. M. de Vérac l'embrassa, et accepta la proposition avec grand plaisir, et le mariage se fit. M. et M^me^ Piogé vinrent demeurer dans la maison avec leur gendre, où ils ont toujours resté. M. de Vérac, chevalier de l'Ordre,

eut trois enfants de ce mariage, deux garçons et une fille. L'un étoit le premier mari de Mme de Gouy ; un autre, qui est encore vivant, et une fille, qui a épousé, je crois, M. de Rambures. Mme de Vérac (Piogé), quoiqu'elle eût été mariée en face d'église, avoit paru par sa conduite conserver les sentiments de la religion dans laquelle elle avoit été élevée. Elle mourut assez vieille. Le curé de Saint-Eustache, sa paroisse, fit grande difficulté de l'enterrer en terre sainte. La famille fut obligée d'avoir recours à M. le duc d'Orléans alors régent.

M. Houel vient d'accommoder un procès qu'il avoit avec Mme de Vaudray, sa belle-mère. Ce mariage, dont j'ai parlé dans le temps, avoit été fait par M. le cardinal de Rohan. M. de Vaudray, en donnant à sa fille ses meubles, et ses immeubles à M. Houel, n'avoit stipulé d'autres conditions que d'être nourris et logés, lui et sa femme, leur vie durant, avec deux femmes de chambre, deux valets de chambre, deux ou trois laquais et deux chevaux de carrosse, 100,000 francs à payer à ses deux autres filles, Mme de Gramont-Falon et Mme de Reuilly, et 1,000 écus de pension pour lui reversibles après sa mort à Mme de Vaudray. Il étoit dit encore que si M. de Vaudray venant à mourir, le Roi avoit la bonté d'accorder à sa veuve une pension, cette pension seroit diminuée sur les 1,000 écus. M. de Vaudray est mort fort peu de temps après le mariage. Le Roi a donné 2,000 livres de pension à la veuve. Mmes de Gramont et de Reuilly sont revenues contre le contrat ; Mme de Vaudray ne s'est pas jointe d'abord avec ses filles, mais s'étant brouillée avec son gendre, elle a voulu plaider, prétendant qu'elle devoit avoir une somme d'argent provenant des effets de la communauté. Mme de Vaudray est une femme vigoureuse, qui monte à cheval et porte des pistolets comme un homme. Elle a obtenu une sentence des requêtes du palais, et aussitôt est partie en poste à cheval pour aller à Troyes, où étoit l'argent en dépôt ; elle a trouvé moyen de se faire donner la moitié de cet

argent. Pendant ce temps, M. Houel a appelé de la sentence, et a fait signifier son appel à Troyes. L'argent étoit donné; il étoit difficile de le ravoir; Mme de Vaudray a dit qu'elle l'avoit dépensé. On leur a conseillé de s'en rapporter au jugement d'arbitres, et il a été décidé que Mme de Vaudray auroit 21,000 livres d'argent, et outre cela 5,000 livres par an que lui payeroit M. Houel, y compris la pension du Roi. Elle ne loge plus avec son gendre.

Ces MM. de Vaudray ne sont pas les aînés de cette maison. L'aîné étoit celui qui avoit pris pour sa devise : « *J'ai valu, vaux et vaudrai,* » parce qu'il avoit en effet trois terres ainsi nommées. C'est de cette branche aînée qu'est la femme du comte de Rosen, lequel est actuellement fort mal, à Paris.

Du vendredi 7, Fontainebleau. — Il paroît que le prince Guillaume (Hesse-Cassel), frère du roi de Suède, aime beaucoup son fils qui est ici, et qu'il désire fort qu'il réussisse à cette Cour. On peut en juger par la lettre ci-jointe qu'il a écrite à M. le duc de Gesvres à son sujet :

Monsieur,

Je vous demande mille pardons de ce que je continue à me servir d'une plume étrangère pour vous faire mes justes remercîments de tout ce que vous me témoignez, Monsieur, de poli et d'obligeant par l'honneur de votre lettre du 4 du courant. L'état de mes yeux est tel qu'ils ne souffrent plus la moindre application, et c'est certainement avec le dernier regret que je me trouve dans l'impuissance d'être moi-même l'interprète de mes sentiments envers une personne que j'estime et honore si parfaitement.

Je reçois une nouvelle preuve bien sensible des vôtres à mon égard, par les estampes que vous voulez bien avoir la bonté de me destiner de rechef. Je les conserverai comme un monument particulier de votre amitié, mais je ne serai pas content que vous ne me fournissiez l'occasion à vous être à mon tour utile à quoi que ce puisse être, et à m'acquitter au moins d'une petite partie des obligations que je vous dois. Je me sens d'autant plus animé de ce désir par les bontés qu'il vous plaît, Monsieur, de témoigner au prince mon fils. Il ne m'a pas laissé ignorer les effets marqués qu'il en a éprouvé et dont il n'est pas moins flatté que je le suis de mon côté. Vous me permettrez de le

recommander toujours à la continuation de votre amitié et protection, et de vous assurer qu'en échange, rien n'égalera les sentiments inviolables de reconnoissance, d'estime et de considération dont je ne finirai d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GUILLAUME.

A Cassel, ce 20 d'octobre 1749.

A M. le duc de Gesvres.

Le second fils de M. le marquis de Surgères, qui avoit pris le petit collet, le quitte, et le Roi lui donne le guidon de gendarmerie qu'avoit son frère aîné.

Nous avons appris aujourd hui la mort de M. de Pifon. Il étoit second ou troisième fils du feu marquis de Saumery, sous-gouverneur du Roi, et frère de celui qui avoit été envoyé du Roi à Munich et qui fut aussi sous-gouverneur. M. de Pifon étoit grand bailli de Blois. Il laisse un fils qui est capitaine de cavalerie, dont on dit beaucoup de bien. Ce fils implore aujourd'hui les bontés du Roi, tant pour obtenir la charge de grand bailli que pour avoir une partie des pensions de son père. M. de Saumery, le sous-gouverneur, et son frère, premier maître d'hôtel de M^me^ la duchesse de Berry, ont eu plusieurs enfants. M. de Pifon est le seul qui ait été marié (1).

(1) Le fils de M. de Pifon a la survivance du gouvernement de Chambord. Les appointements de ce gouvernement sont environ de 5,000 livres. Lorsque le Roi donna la jouissance de Chambord à M. le maréchal de Saxe, S. M. laissa à M. le marquis ci-devant chevalier de Saumery, fils du sous-gouverneur, la jouissance des appointements du gouvernement, et lui donna outre cela 10,000 livres de pension sur ses domaines pour dedommagement des profits et commodités utiles qu'il tiroit de ce gouvernement. Le Roi accorda en même temps la survivance du gouvernement, et par conséquent des 5,000 livres d'appointements, à M. de Pifon le fils; mais les 10,000 livres de pension seront éteintes à la mort de M. le marquis de Saumery, ou bien il faudra une nouvelle grâce pour les conserver. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 8 novembre.)

Il est mort ces jours-ci à Paris une vieille Mme d'Escars, âgée de quatre-vingts ans; elle étoit Hautefort.

Mesdames ont été aujourd'hui à Moret. Madame y a donné le voile blanc à une fille de condition, qu'on a bien voulu recevoir quoique sans biens et quoique la maison soit fort pauvre. Cette fille a quatre frères dans le service, tous quatre réformés; son nom est d'Averton. L'aîné de ses frères a été page de la Reine, et ils ont servi dans le régiment du Roi. Elle a aussi deux sœurs, l'une desquelles est à Saint-Cyr.

Le Roi a couru aujourd'hui le chevreuil avec la nouvelle meute dont j'ai parlé. Elle est composée d'un commandant, qui est M. Diouville, gentilhomme de la vénerie, (qui a épousé une fille de lafemme de M. de Sourcy), un piqueur et douze chiens. Il y en avoit seize aujourd'hui.

Il y a eu conseil de dépêches au retour de la chasse et grand couvert. La Reine, qui fait gras depuis qu'elle est incommodée, a soupé au grand couvert; on a servi de sa bouche un souper maigre pour Mme Victoire, qui étoit de son côté, et trois ou quatre plats gras seulement pour la Reine.

Du samedi 8, *Fontainebleau.* — Samedi dernier il n'y eut point comédie italienne, à cause de la Toussaint. Il y en a eu deux cette semaine, mercredi et aujourd'hui, et outre cela comédie françoise mardi, et jeudi tragédie.

Je n'ai point encore parlé de la maladie de Mme de Pauly, dame d'honneur de Mme la duchesse de Modène; elle a été ici à toute extrémité, d'une fièvre maligne, d'autant plus dangereuse qu'elle est grosse; on la regarde comme hors de danger, n'ayant plus de fièvre. Mme la duchesse de Lorges, qui l'aime beaucoup et qui a fait son mariage, est venue ici exprès à l'occasion de cette maladie.

On apprit avant-hier la mort de M. de Tournemine, mari de la dame d'honneur de Mme de la Roche-sur-Yon. Mme de Tournemine est Pingré. M. de Tournemine ne

servoit point; c'étoit, à ce que l'on prétend, un homme singulier; il ne laisse point d'enfants. On croit que Mme de Tournemine restera assez bien, peut-être même avec 30,000 livres de rente.

M. de la Tour du Pin a remercié le Roi ce matin pour le gouvernement du pays du Maine, qu'il achète 200,000 livres de M. le duc de Bouteville (celui qu'on appelle par sobriquet depuis longtemps *le bacha*; il est fils de feu M. le duc de Châtillon-Montmorency). M. de la Tour du Pin n'a jusqu'à présent que 100,000 livres de brevet de retenue.

On eut il y a quelques jours des nouvelles de Madame Infante, d'Antibes. Elle s'y est embarquée le jour de la Toussaint, sur une galère du Roi, gardée par la garde du pavillon, sous les ordres de M. le chevalier de Cresnay. L'Infante Isabelle est dans une seconde galère, gardée par les gardes-marine; elles n'ont pas fait une longue route, car le vent contraire a obligé de relâcher à Monaco, suivant la nouvelle que j'ai vue aujourd'hui.

Du lundi 10, *Fontainebleau.* — Milord Albemarle donne demain un dîner à Paris, et je crois un bal, à l'occasion du jour de la naissance du roi d'Angleterre. Le nom de milord Albemarle est Reypel. M. de Reypel et M. de Bentinck, tous deux de Gueldres, étoient l'un et l'autre pages du prince d'Orange, Guillaume III, lorsqu'il passa en Angleterre. Devenu maître de ce royaume, il fit M. de Reypel duc d'Albemarle, et M. de Bentinck comte de Portland. Celui-ci fut marié deux fois. Du premier mariage est venue la branche des Portland, qui est en Angleterre, et du second mariage la branche des comtes de Bentinck qui est en Hollande.

Du mardi 11, *Fontainebleau.* — On attend ici incessamment M. de Berkenrod, ambassadeur de Hollande; sa femme viendra avec lui; elle est nièce de M. de Vandermer. Les Vandermer sont de l'ancienne noblesse de Hollande, dont il n'y a plus qu'un petit nombre de familles

subsistantes. M. de Berkenrod a été marié deux fois ; il avoit épousé par amour sa première femme, qu'il a toujours aimée passionnément. Il a fait différents voyages avec elle. Lorsqu'elle mourut il fut dans une douleur extrême. Ce fut dans cet état d'affliction qu'il alla chez M. de Vandermer, son voisin, qui chercha à le consoler. M. de Berkenrod est fort riche ; M. de Vandermer lui demanda s'il étoit dans la ferme résolution de ne jamais se remarier ; M. de Berkenrod l'assura qu'il n'y songeroit jamais après ce qu'il avoit perdu. M. de Vandermer lui dit qu'il avoit deux nièces, filles de son frère, entre lesquelles il pouvoit choisir en cas qu'il changeât de résolution. M. de Vandermer, frère de celui dont je parle, avoit quatre enfants, deux garçons et deux filles. Il avoit la compagnie des gardes hollandoises ; les deux garçons, tous deux dans le service, ont été tués, l'un à Raucoux, l'autre à Laufeld. Le père et la mère étant morts, les deux filles restèrent quelque temps chez une grande mère, qui étoit Albemarle, sœur du père de notre ambassadeur, après la mort de laquelle M. de Vandermer les prit chez lui. M. de Berkenrod, touché de toutes les politesses et des offres de M. de Vandermer, lui dit qu'il avoit remarqué ses deux nièces, qu'il avoit été frappé surtout de la cadette, parce qu'il lui trouvoit un peu de l'air de sa première femme ; qu'il n'y avoit que cette ressemblance qui pût le déterminer à se remarier, mais qu'il sentoit bien que cette idée n'étoit pas proposable parce que c'étoit la cadette. La difficulté ne parut point insurmontable à M. de Vandermer, et le mariage se fit. L'aînée, qui n'est point mariée, vient ici avec sa sœur ; elle est plus petite et fort blonde.

Du mercredi 12. *Fontainebleau.* — M. le duc de Chartres, qui a un fort bon équipage pour le cerf, l'a ramené ici avec la permission du Roi. Il prit hier dans le buisson de Massori un très-gros cerf dont la tête est singulière ; elle porte ce que l'on appelle en termes de vénerie vingt-

six maisonnés. Le Roi dit qu'il n'en a point d'aussi belles. Il est vrai qu'ici dans la galerie des cerfs il y a des têtes qui portent jusqu'à vingt-huit et même jusqu'à trente, mais ce ne sont pas des cerfs de ce pays ci ; ce sont des têtes qu'on a fait venir des pays étrangers, à cause de leur singularité.

Il y a deux ou trois jours que l'on sait enfin positivement que la Reine va à Choisy ; il n'y aura que les dames du palais de cette semaine qui auront l'honneur de la suivre. Elles ne seront que trois, M^me^ de Fleury, à cause de sa grossesse, étant déjà partie ; les autres dames du palais qui ont eu l'honneur de suivre la Reine en venant ici ont pris leur arrangement pour retourner à Paris.

Le fils de M. de Montmorin, que l'on n'avoit point vu depuis environ deux ans, a reparu aujourd'hui ; il s'est même fait présenter. Il y avoit eu quelque brouillerie entre son père et lui ; ils sont raccommodés.

Le premier valet de garde-robe du Roi, nommé La Roche, fils de celui de la Ménagerie et neveu de Lebel par sa mère, a été nommé aujourd'hui à la Reine pour la remercier. Le Roi vient de lui donner la survivance de la charge de premier valet de chambre qu'a Lebel, son oncle, et dont il jouit depuis la mort de Nyert.

Du vendredi 14, *Paris.* — J'arrivai hier ici de Fontainebleau. Je n'ai point parlé de la présentation qui s'y fit il y a quelques jours d'un chambellan du roi de Pologne électeur de Saxe. Il est Piémontois, neveu d'un M. de Salmour, qui a pris le nom de Walkerbath, qui est au service du roi de Pologne. M. de Walkerbath (Salmour) a été gouverneur du prince royal de Saxe.

J'appris en arrivant ici que M. le duc de Rambouillet (1) étoit mort à Versailles, d'une fièvre boutonneuse ; il avoit environ quatre ans.

---

(1) Fils du duc de Penthièvre.

M. le comte de Noailles arriva le 13 ou le 14 au matin à Fontainebleau ; il vient de conduire Madame Infante à Antibes, comme je l'ai marqué. D'Antibes il a été par curiosité voir les ports de Toulon et de Marseille.

Du dimanche 16, *Versailles.* — J'appris hier la mort de l'une des filles de M. de Guerchy et de Mme d'Harcourt ; elle avoit sept ou huit ans.

J'arrivai ici hier. Je trouvai Mme la Dauphine jouant au brelan un jeu à perdre 4 ou 5 louis. Sa partie finit à huit heures trois quarts, et elle sortit du grand cabinet où elle jouoit; on y mit aussitôt la table pour le souper. M. le Dauphin et Mme la Dauphine y soupèrent avec des dames, comme à l'ordinaire. J'appris à cette occasion que dans ce grand cabinet où tous les gens de la Cour, hommes et femmes, ont droit de s'asseoir quand M. et Mme la Dauphine n'y sont point, les hommes ne peuvent plus s'y asseoir lorsque la table est mise ; c'est une ancienne étiquette de respect, comme de faire la révérence à la nef, au trône, au lit du Roi. Les dames de l'ancienne cour n'y manquoient pas, et Mme de Tallard le fait encore ; il étoit même défendu autrefois de se promener dans la chambre du Roi en attendant l'heure du coucher, les valets de chambre du Roi avertissoient ceux qui y manquoient. Ces marques de respect sont malheureusement trop négligées : celui-ci cependant pour la table l'est, je crois, un peu moins.

Mme de la Vieuville, sœur de M. le maréchal de Belle-Isle, mourut jeudi 13 de ce mois à Bizy. Il y a huit ou dix ans qu'elle étoit veuve ; elle ne laisse point d'enfants : elle avoit été longtemps à Dijon ; il y avoit assez peu qu'elle en étoit revenue pour passer quelque temps à Bizy avec M. son frère. Ils étoient bien ensemble, sans grande intimité. Elle se trouva incommodée il y a sept ou huit jours, mais sans fièvre. Le chirurgien de M. de Belle Isle remarqua sur la peau quelques boutons : il en avertit ; et sur-le-champ M. et Mme de Belle-Isle, M. de Gisors et toute la

compagnie allèrent s'établir dans le bâtiment de la basse-cour, abandonnant le château entièrement à la malade et aux personnes qui furent destinées pour la servir, sans aucune communication. Ces précautions étoient nécessaires, M^me^ de Belle-Isle et M. de Gisors n'ayant jamais eu la petite vérole. Cette maladie se déclara assez promptement, mais toujours sans fièvre. Le jeudi 13, elle fut de même jusqu'à huit heures du soir que l'on remarqua un peu d'embarras dans la gorge et de l'agitation dans le poulx. Elle avoit deux bons médecins de Vernon. On avertit M. le maréchal; mais tous remèdes furent inutiles; à dix heures, ce même jeudi, elle mourut; elle avoit soixante-trois ans. M. de Belle-Isle avant ce triste événement avoit fait demander s'il pourroit paroître à la Cour, ses précautions bien expliquées; il avoit été résolu et déterminé par la faculté royale qu'il n'y avoit nul inconvénient. Cette décision doit subsister encore davantage depuis la mort.

Du mercredi 19, *Dampierre.* — Je suis parti le jeudi 13 de Fontainebleau pour quelques affaires que j'avois à Paris, d'où je vins le samedi 15 à Versailles. Il y est resté un détachement des gardes françoises et suisses pour M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine, et ces troupes battent aux champ quand ils sortent. Le dimanche 16 M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine allèrent à Lucienne voir M^me^ la comtesse de Toulouse, M. et M^me^ de Penthièvre, à l'occasion de la mort de M. le duc de Rambouillet, dont le corps a été transporté à Rambouillet et mis à côté de celui de M. le comte de Toulouse.

Le lundi 17, M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine allèrent à Choisy, d'où ils ne reviennent que demain avec le Roi et Mesdames. Je vins ici le dimanche 16; je n'ai su depuis que par M^me^ de Luynes ce qui s'est passé à la Cour.

Le Roi partit dimanche de Fontainebleau pour Choisy.

Le lendemain 17, la Reine partit avec M^me^ de Luynes et M^me^ de Villars dans son carrosse, et ses dames de se-

maine dans un autre carrosse, et arriva à deux heures à Choisy. Le Roi lui a cédé son appartement en bas.

Le mardi, le Roi se trouva incommodé d'une indigestion au commencement du souper; beaucoup d'eau chaude prise et rendue presque aussitôt ont fait cesser cet accident, et hier il paroissoit que l'on n'avoit plus aucune inquiétude; il compte courre le cerf jeudi. M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames vont à cette chasse, et la Reine revient seule dîner à Versailles.

J'ai toujours oublié de parler d'une opération que l'on a faite à M^lle^ de Lambesc, sœur de M. de Brionne. On lui a coupé le sein, les premiers jours de ce mois-ci. Cette opération, faite par Morand, a été extrêmement considérable; il a fallu emporter cinq livres de chair.

J'ai parlé ci-dessus de M^me^ de Pauly. J'ai appris depuis mon départ de Fontainebleau qu'elle étoit accouchée d'une fille, qui n'a vécu que peu de temps.

La Reine vient de faire un petit changement dans ses cabinets à Versailles. Dans le petit cabinet qui est par delà le grand, et qui touche à la salle des gardes, elle avoit fait mettre cinq tableaux faits par un peintre nommé Pierre; quatre représentent les Quatre Saisons et le cinquième une Veillée de village. La Reine a trouvé les figures trop fortes pour un aussi petit endroit; elle les a fait mettre dans des cadres dorés et les a placés dans son cabinet en bas à Fontainebleau. Oudry, fameux peintre, vient d'en faire cinq autres qui seront posés ces jours-ci; ils représentent les Cinq Sens. Ce sont de jolis paysages avec de très-petites figures.

M^me^ de Luynes me mande que M. Rouillé vint hier apporter au Roi la nouvelle de l'arrivée de Madame Infante auprès de Gênes. Le trajet s'est bien passé, mais elle a été vingt-quatre heures à vue du port sans pouvoir y entrer, les vents étant contraires. Elle a été fort malade sur la mer; elle a été avertie, sous le secret, que l'Infant devoit venir au-devant d'elle beau-

coup plus tôt qu'elle ne comptoit le voir. La petite Infante est aussi arrivée en bonne santé; elle n'étoit pas dans la même galère que Mme sa mère. Madame Infante est très-contente de M. de Maulevrier, qui commandoit les galères, et de toutes ses attentions; elle prie la Reine et toute sa famille de lui en marquer toute sa reconnoissance.

Du lundi 24; Versailles. — Mme de Tallard présenta avant-hier Mme Blot (d'Ennerie), nièce de Mme de Mauconseil; elle est petite, mais elle n'a que quinze ans. On prétend qu'elle ressemble actuellement un peu à Mme Adélaïde; ce qui est certain, c'est qu'elle a un assez joli visage. Les conditions du mariage sont qu'elle sera actuellement auprès de Mme la Duchesse de Chartres; ainsi elle sera encore demain présentée de nouveau par Mme la Duchesse de Chartres comme ayant l'honneur de lui appartenir (1).

Hier il y eut deux baptêmes à la chapelle; ce sont deux enfants ou petits-enfants de femmes de chambre de Mesdames. Il y en a un qui est petit-fils de Mme de Montgival, première femme de chambre de Mme Adélaïde; je ne sais pas le nom de l'autre. Ils furent tenus, au nom de M. le Dauphin et d'une ou deux de Mesdames, par M. de Richelieu et par Mme la maréchale de Duras.

Il y a peu de temps, il y eut un enfant d'une femme de chambre de Mme la Dauphine ou de Mesdames tenu au nom de M. le Dauphin et de Madame par M. Binet et par Mme Raymond; apparemment que l'on a trouvé qu'il étoit plus convenable en pareil cas que ce fût le premier gentilhomme de la chambre en année et la dame d'honneur.

Hier le Roi signa le contrat de mariage de M. le marquis de Brézé (Dreux) avec Mlle de la Châtre; M. de Brézé

(1) Cette présentation a été faite comme elle est marquée. (*Note du duc de Luynes*, datée du 29 novembre.)

a dit au Roi qu'il avoit cinquante ans; Mlle de la Châtre en a vingt.

J'ai appris aujourd'hui que le Roi vient de donner un logement à Mlle de Charleval, qui en avoit un à portée de Mme Victoire, mais beaucoup trop petit; on lui a donné celui de Mme de l'Hôpital, qui est petit, mais pour mari et femme. Le Roi réserve celui de M. de l'Hôpital pour quelqu'un à qui il le destine. On donne à Mme de l'Hôpital deux logements simples qui sont au-dessus de Mme la maréchale de Duras et qui étoient à Mmes de Mazarin et de Guémené; tous ces logements sont dans l'aile des Princes.

Pendant le voyage de Fontainebleau on a fait beaucoup d'ouvrage à Trianon. La ménagerie nouvelle est presque finie et l'on a accommodé plusieurs logements; il y en a actuellement dix-neuf tout meublés et en état d'y habiter; il y en aura encore douze ou quinze autres; il paroît que le Roi a dessein d'en faire usage.

Du jeudi 27, *Paris.* — Mme Pécoil, mère de Mme la duchesse de Brissac douairière, mourut ici, le 24, de la suite d'une attaque d'apoplexie, qui avoit été précédée de plusieurs autres; elle étoit âgée de soixante-quatre ou soixante-cinq ans. On a su quelques-unes des dispositions qu'elle a faites. Elle laisse à Mlles de Noailles, ses arrière-petites filles, 120,000 livres, dont elles ne jouiront qu'après la mort de Mme de Brissac, leur grande mère; et si elles meurent sans enfants, ces 120,000 livres passeront aux filles de M. le comte d'Ayen, leur frère.

Mme de Villiers, mère de Mme la duchesse de Broglie, mourut le même jour aussi, en cette ville; elle étoit âgée de quarante-neuf ans.

Du samedi 29, *Versailles.* — Mercredi dernier, on représenta ici, dans les petits appartements, *Issé*, pastorale. La pastorale est de M. de la Motte, de l'Académie françoise, et la musique de Destouches. On dit que cette pièce fut fort bien exécutée. Les acteurs étoient

M. le vicomte de Rohan, qui faisoit *Apollon* déguisé en berger sous le nom de Philémon ; M. le chevalier de Clermont faisoit *Pan*, déguisé en berger, confident d'Apollon ; Mme de Pompadour faisoit *Issé*, nymphe, fille de Macarée ; Mme Marchais faisoit *Doris*, sœur d'Issé ; M. de la Salle faisoit le berger *Hilas ;* et M. le duc d'Ayen, *le Grand Prêtre* de la forêt de Dodone.

Il y avoit deux danseurs nouveaux : M. le marquis de Beuvron et M. de Mellefort. Il paroît que les décorations et les illuminations ont été trouvées très-belles, surtout un soleil éclairé de 1,300 bougies.

Milord Tyrconnel fit hier son remercîment au Roi. S. M. vient de le nommer son ministre plénipotentiaire à Berlin.

Il y aura lundi, 1er décembre, comédie sur le théâtre des petits appartements. On y jouera *Le Philosophe marié*. M. le chevalier de Pons y remplira un rôle ; ce sera la première fois qu'il jouera dans les petits appartements ; il est attaché à M. le duc de Chartres.

Mme la duchesse de Chartres, qui est grosse, va s'établir au Palais-Royal à Paris et y tenir sa maison. Tous les jours d'opéra on pourra aller chez elle à cinq heures, et elle mènera avec elle toutes les dames qui voudront la suivre à l'opéra. Les autres jours elle ne verra du monde qu'à sept heures ; il y aura jeu et souper.

DÉCEMBRE.

Helvétius prête serment. — Mort de M. de Rosen. — Spectacle des cabinets. La Reine et ses enfants y assistent. — Le Roi va à Crécy. — La Reine prend une femme de chambre polonaise. — Mariage. — Mort de Mme Tencin. — Chapitre de l'ordre de Saint-Michel, et détails sur cet ordre. — Présentations. — Mort de Mme de Beauvilliers, prieure des Bénédictines de Montargis. — Régiment donné. — Fête de la Conception. — Mariage de Mlle de Ruffec. — A qui les dames du palais doivent s'adresser pour demander une permission à la Reine? — Réplique du Roi. — Mort de Mme de Mailly. — Spectacle des cabinets. Danses. — L'abbé de Marbeuf

nommé aumônier ordinaire de la Reine. Ce que c'est que les places d'ordinaire. — Incendie dans les cabinets du Roi. — Maladie du maréchal d'Harcourt. — Concert chez la Dauphine. — Départ de M. de Vaudières pour Rome. — Présentations et audience de congé. — Maison du duc et de la duchesse de Parme. — Mort du prince de Hesse-Rhinfels. — Le Roi tombe de cheval. — Spectacle des cabinets. Nouveau balcon. — Mort de M. d'Ecquevilly, capitaine du vautrait. — Présentations. — Spectacle des cabinets. La Reine y assiste. — La Dauphine fait ses dévotions. — Revenus du Roi. Leur augmentation, malgré la suppression du droit sur les matières premières. — Mort du lieutenant du vautrait. — Prix de la charge de lieutenant des chasses de la capitainerie de Saint-Ger ain. — Collection des portraits des chevaliers de l'Ordre aux Grands-Augustins. — Service aux Grands-Augustins à Paris pour les chevaliers de l'Ordre morts dans l'année. — Nouveau contrôleur de la maison du Roi. — M. Mesnars. — Nouvelles de Madame Infante. — Présentation. — Mme de Ceberet et Mme Lebreton. — Nouveau garde du trésor royal. — Baptêmes. — On défait le théâtre des cabinets.

Du lundi 1er, *Versailles.* — M. Helvétius le fils prêta serment mardi dernier, 25 novembre, entre les mains de M. le maréchal de la Mothe, suivant l'usage, pour la charge de maître d'hôtel de la Reine, qu'il exercera peu, vraisemblablement, étant fermier général et fort employé par la confiance que la Compagnie a en lui.

Du mardi 2. — Il y a trois jours que M. Rosen mourut à Paris, de la poitrine; il n'avoit qu'environ trente-sept ans. Il étoit lieutenant général au service de France et avoit un régiment étranger; il étoit fils unique. Son frère mourut, il y a quelques années, de la petite vérole, à Strasbourg. M. Rosen laisse plusieurs enfants et une veuve; il a encore sa mère, qui est une femme de beaucoup de mérite, fort honorable et très-occupée de l'arrangement de ses affaires.

Je n'ai appris que depuis peu que le Roi a fait dans le courant de cette année une grâce aux marchands d'étoffes, en ordonnant une diminution sur l'aulne, qui a toujours été de trois pieds huit pouces; cette diminution est peu considérable, elle ne leur donne qu'une aune sur cent.

Il y eut hier comédie dans les cabinets; on joua *Le Philosophe marié,* pièce de Destouches. La Reine, M. le Dau-

phin, Mme la Dauphine et Mesdames y étoient. On trouvera ci-après le nom des acteurs.

M. le duc de Duras faisoit ARISTE.
M. de Maillebois, DAMON.
Mme de Livry, FINETTE.
Mme Marchais, MÉLITE.
Mme de Pompadour, CÉLIANTE.
M. le duc de Chartres, GÉRONTE.
M. le chevalier de Pons, LE MARQUIS DULAURET.
M. de Gontault, LISIMON.
Et M. le chevalier de Clermont, PICARD.

La pièce fut parfaitement exécutée; M. de Duras surtout et Mme de Pompadour jouèrent supérieurement. Mme de Livry et Mme Marchais jouèrent très-bien aussi. Ceux qui sont dans l'usage des spectacles conviennent qu'il seroit difficile que des comédiens de profession jouassent mieux et avec plus d'intelligence. Cette pièce fut suivie de la pantomime qui fut jouée l'année passée et au commencement de celle-ci, et dont j'ai parlé dans le temps; la musique est de Guillemain, et les danses ont été composées par M. de Courtenvaux et par Dehesse.

Le Roi est parti ce matin à neuf heures pour aller courre le cerf ici près; il est rentré après midi et a vu les ministres étrangers; il est parti à une heure ou une heure et demie pour Crécy, d'où il ne revient que vendredi.

La Reine vient de prendre une femme de chambre qui est Polonoise, que l'on appelle Mlle Destourmel (1). La Reine compte la payer d'extraordinaire sur ses menus plaisirs; elle en a déjà une d'extraordinaire payée par le Roi (Mme Cottereau). Ainsi c'est quatorze femmes de chambre qu'a la Reine, sans compter la première femme de chambre et la coiffeuse.

(1) Elle est fille d'une Polonoise et d'un François qui s'étoit établi en Pologne; et elle avoit été recommandée à la Reine par feu M. l'abbé..... confesseur de S. M. *(Note du duc de Luynes.)*

J'ai oublié de parler d'un mariage qui s'est fait il y a environ un mois ou cinq semaines; c'est celui de la fille de Mme la vicomtesse de Rochechouart avec M. de Chenonceaux, fils de M. Dupin. Mme la vicomtesse de Rochechouart, qui étoit attachée à feu Mme la Duchesse, et qui est Jarre en son nom, est restée veuve avec deux garçons, dont un est dans l'état ecclésiastique, et cette fille-ci. Elle est fort pauvre. Feu Mme la Duchesse lui a laissé une pension de 1,000 écus, avec laquelle elle vit chez Mademoiselle depuis la mort de Mme la Duchesse. Comme elle n'a point eu de bien, et que par conséquent elle n'avoit rien à donner à ses enfants, elle s'est déterminée à ce mariage. On m'a dit qu'elle n'avoit pas voulu que sa fille signât Rochechouart dans le contrat de mariage, mais Bastiment. Les Bastiment sont une branche de la maison de Rochechouart.

Du vendredi 5, *Versailles.* — On a appris la mort de Mme Gayet; elle est morte à Paris; elle étoit fort âgée et étoit mère de Mme de Chamillart.

Mme Tencin, sœur de M. le cardinal Tencin, mourut hier à cinq heures, à Paris. Il avoit encore deux sœurs, dont l'une étoit Mme de Fériol, mère de M. de Pont de Veyle, et l'autre est Mme de Grolée, qui loge avec le cardinal. Mme Tencin, qui vient de mourir, étoit cadette de quelques années du cardinal et avoit soixante-huit ans; elle avoit été religieuse Augustine malgré elle, et elle avoit réclamé contre ses vœux; elle en avoit obtenu dispense, à condition de ne se jamais marier; elle étoit chanoinesse de Montfleury, près de Grenoble; elle demeuroit à Paris auprès du cardinal, qui l'aimoit beaucoup. Outre M. de Pont de Veyle, ils ont encore deux autres neveux: l'un est M. le bailli de Tencin, ci-devant ambassadeur de Malte à Rome: celui-ci est fils d'un frère: l'autre est un neveu à la mode de Bretagne: c'est l'abbé du Barrailh, aumônier du Roi et comte de Lyon.

Du samedi 6, *Versailles.* — Le Roi revint hier de Crécy

vers les cinq ou six heures; il tint conseil d'État, et soupa au grand couvert.

C'est milord Thomond, plus connu sous le nom de milord Clare, qui a tenu cette année le chapitre de Saint-Michel le 1er de ce mois. M. de Biron avoit tenu ce même chapitre le 8 mai. C'est l'usage qu'il y ait deux chapitres tous les ans, le 8 mai et le 1er décembre, et qu'un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit y préside. On nomme tous les ans trois commissaires de l'ordre, un prélat, un titré et un non titré; ce sont ces commissaires qui arrêtent les comptes de l'ordre. Le prélat ne préside point aux chapitres de l'ordre de Saint-Michel; le titré préside à l'un, et le non-titré préside à l'autre. Les commandeurs du Saint-Esprit sont d'abord, comme l'on sait, reçus chevaliers de Saint-Michel. Outre cela, il y a actuellement quarante ou quarante et un chevaliers de Saint-Michel; le nombre n'en est point fixé. Le Roi vient d'honorer de cet ordre M. de la Martinière, son premier chirurgien. Le secrétaire de l'ordre, qui est actuellement M. Roy, le poëte, fait un compliment aux commissaires du Roi; il fait ensuite un éloge court des chevaliers de Saint-Michel qui sont morts depuis la dernière assemblée; il dit ensuite un mot de ceux qui viennent d'être nommés. C'est le commissaire du Roi qui reçoit chez lui les nouveaux chevaliers de Saint-Michel; il faut qu'il soit en habit de cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit. M. le duc de Biron, le 8 mai, alla à l'assemblée, accompagné d'un très-grand nombre d'officiers aux gardes. Comme il leur donne tous les jours à dîner, il pria à dîner ce même jour le secrétaire de l'ordre de Saint-Michel, mais ce n'est ni une règle ni un usage.

Du dimanche 7, Versailles. — Il y a eu aujourd'hui plusieurs présentations (1). M. de Flamarens a présenté ses

(1) Ces mêmes présentations furent faites à Madame dans son lit, parce qu'elle étoit incommodée; et par cette raison les dames présentées ne pouvant

quatre neveux fils de son frère; il y en a deux qui sont jumeaux et qui ont seize ou dix-huit ans; le plus jeune a de onze à douze ou treize ans.

M^me^ de la Châtre a présenté cette après-dînée sa fille, qui vient d'épouser M. de Brézé; elle est bien faite et a une figure agréable; elle ressemble assez à M^me^ de la Châtre.

M^me^ la duchesse de Saint-Pierre a présenté aussi M^me^ de Clermont-d'Amboise, sa belle-fille; elle est fille de M. de Chabot (Rohan), de son premier mariage, comme je l'ai marqué dans le temps.

Nous apprîmes hier la mort de M^me^ de Beauvilliers, à Montargis; elle avoit environ soixante-dix ans; elle étoit prieure perpétuelle du couvent des Bénédictines depuis.....ans. Elles avoient été huit filles de feu M. le duc de Beauvilliers, gouverneur des enfants de France, toutes dans cette maison. Une seule en étoit sortie, pour épouser M. le duc de Mortemart, frère aîné de celui-ci. Des sept autres, il en reste encore actuellement trois, dont une qui a été pendant peu de temps prieure à Provins, et qui est revenue avec le plus grand empressement pour être simple religieuse dans la maison où elle a été élevée. C'est la communauté qui élit la prieure, et cette élection se fait dans le moment de la mort, avant même que la prieure soit enterrée. M. l'archevêque de Sens est présent à l'élection, ou il y envoie un de ses grands vicaires; il n'est question ni de nomination du Roi ni de confirmation par S. M. de l'élection. En apprenant la mort de M^me^ de Beauvilliers, j'ai appris en même temps que la communauté avoit choisi ma sœur pour la remplacer. Elle a cinquante-trois ans, et est dans cette maison depuis l'âge de cinq ans. C'est M. l'abbé de Drouas, grand vicaire de

---

baiser le bas de la robe, elles baisèrent le drap, c'est l'usage en pareille circonstance. (*Note du duc de Luynes*, datée du 11 décembre.)

Sens, qui a assisté à l'élection au nom de M. l'archevêque. M. le duc de Saint-Aignan désire que la famille en prenne le deuil, quoique Mme de Beauvilliers ne fût point abbesse.

La Reine a donné aujourd'hui, après son dîner, une audience d'un moment à Mme d'Esterhazy, qui est venue ici avec deux enfants de sept ou huit ans, un garçon et une fille, pour implorer la protection de la Reine; elle n'étoit point en grand habit.

Du lundi 8, *Versailles*. — Le Roi a donné le régiment de feu M. Rosen au prince de Wurtemberg. S. M. a en même temps donné une pension de 1,000 écus au lieutenant-colonel de ce régiment, et a donné le brevet de colonel en second à la suite du régiment au fils de feu M. Rosen, qui a treize ou quatorze ans.

Le Roi a entendu aujourd'hui le sermon à la chapelle en bas, avec M. le Dauphin, Mme la Dauphine, Mme Adélaïde et Mme Victoire. La Reine a été en haut dans sa niche, s'étant trouvée un peu incommodée. Madame, qui est incommodée depuis quelques jours, garde son lit. Le Roi a resté en bas après le sermon; il y a entendu les vêpres chantées par la grande chapelle, et tout de suite le salut chanté par les Missionnaires.

Le Roi peu de temps après est parti pour aller coucher au petit château, d'où il ne reviendra que mercredi. Quoique le Roi ait entendu les vêpres en bas, il n'y a point eu de quêteuse: ce n'est pas l'usage à cette fête-ci (1). Il n'y a point eu non plus de grande messe que celle des Missionnaires, où la Reine a été, mais en particulier, comme elle y va les dimanches et fêtes, avec une seule de ses dames.

Du mercredi 10, *Versailles*. — Mme de Rupelmonde (Gramont), dame du palais de la Reine, écrivit il y a quel-

(1) La conception de la Vierge.

ques jours à Mme de Villars, sa tante à la mode de Bretagne, pour la prier de demander à la Reine la permission de rester à Paris pour la noce de Mlle de Ruffec, sa cousine germaine, qui se fait aujourd'hui (1). La Reine ordonna avant-hier à Mme de Luynes d'écrire à Mme de Rupelmonde qu'elle trouvoit bon qu'elle ne vînt point faire sa semaine, qui est celle-ci, et qu'elle restât à Paris pour le mariage. Le mariage ayant été retardé depuis qu'elle s'étoit adressée à Mme de Villars, elle écrivit à Mme de Fleury; Mme de Fleury parla à la Reine, qui lui dit qu'elle donneroit ses ordres à Mme de Luynes. La Reine juge convenable que les dames du palais s'adressent à la dame d'honneur, ou en son absence à la dame d'atour, lorsqu'elles sont absentes et qu'elles ont quelque chose à faire demander à S. M. Les dames du palais n'ont aucun service chez la Reine et sont pour avoir l'honneur de la suivre et rester auprès d'elle. Lorsqu'elles veulent s'absenter, elles s'adressent directement à la Reine pour en demander la permission, mais la Reine ne croit pas convenable qu'elles lui demandent ces permissions pour d'autres que pour elles-mêmes. L'usage est constant que toutes commissions pour la Reine passent par la dame d'honneur ou par la dame d'atour. Les princesses du sang, feu Mme la duchesse d'Orléans elle-même, se sont toujours adressées à la dame d'honneur ou à la dame d'atour quand elles ont voulu faire demander quelque chose à la Reine ; comme, par exemple quand Mme la duchesse d'Orléans vouloit savoir si la Reine iroit à Chaillot et quel jour, ou quand elles sont incommodées et qu'elles ne peuvent pas venir faire leur cour à la Reine. Telles sont les raisons qui ont déterminé la Reine à don-

(1) Ils ont été mariés dans la chapelle de M. le duc de Saint-Simon, son grand-père, rue du Cherche-Midi; ils soupent et couchent ce soir chez Mme de Ruffec, et dineront demain chez M. de Valentinois, où ils vont loger. (*Note du duc de Luynes.*)

ier ses ordres à Mme de Luynes. On peut ajouter le témoignage de Mme de Villars, qui dit que pendant qu'elle a été dame du palais elle ne s'est jamais adressée à d'autres qu'à Mme la maréchale de Boufflers lorsqu'elle avoit quelque permission à demander. Lorsque la dame d'honneur est absente et qu'elle a quelque chose à faire demander à la Reine, elle s'adresse elle-même à la dame d'atours, ou en son absence à la première femme de chambre. Mme de Luynes dans cette occasion-ci a exécuté simplement les ordres de la Reine, sans être entrée d'ailleurs en aucune manière dans cette affaire, et sans avoir aucun désir que les dames du palais s'adressent à elle.

Je rapporte toujours avec plaisir tout ce qui peut servir à augmenter les sentiments de respect et d'attachement que nous devons tous avoir pour notre maître, et dont je dois être plus rempli que personne.

On me contoit hier une réponse que le Roi fit il y a quelques années, et qui marque la justesse de son esprit. Quelqu'un qui avoit été en Bohême pendant la dernière guerre, ayant l'honneur de dîner avec le Roi, disoit que les François avoient grand sujet de se plaindre des Jésuites de Bohême, qui faisoient donner continuellement des avis à la reine de Hongrie de tout ce qui se passoit. Le Roi dit qu'il ne voyoit pas pourquoi on leur en savoit mauvais gré; que c'étoit une marque d'attachement qu'ils donnoient à leur souveraine, et qu'il trouveroit fort mauvais que les Jésuites de son royaume ne l'instruisissent pas de tout ce qu'ils apprendroient d'utile à son service.

Du dimanche 14. — Il y a trois jours que Mme de Mailly mourut à Paris. Elle avoit environ trente ans; elle étoit grosse de six mois; elle est morte presque subitement; elle étoit sœur de M. de Saint-Chamant, gendre de M. de Souvré. Son mari, qui mourut au mois de septembre dernier, âgé de soixante-sept ans, étoit de la maison de Mailly, mais parent éloigné de MM. de Nesle. Mme de Fla-

[illegible] l'appelait *Bailly de la rue des Bourdonnais*, parce qu'il y demeurait; mais je ne sais pas son véritable nom pour le distinguer de MM. de Bailly Nesle. Ils [illegible] deux ou trois enfants.

Il y eut jeudi dernier comédie dans les cabinets; ce fut encore *Le Philosophe marié*, comme la dernière fois, mais qui fut encore mieux exécuté. Elle fut suivie d'un divertissement différent du dernier; on en trouvera ci-joint un extrait. C'est de l'invention et de la composition de Dehesse; ce sont les Quatre Ages, divisés en quatre quadrilles.

Le théâtre représente un hameau sur le devant, et une forêt dans le fond. L'on voit dans ce bois les Quatre Ages. Le premier vient sur le théâtre en dansant, conduit par une gouvernante. Le second, en quittant le volant et autres amusements pour celui de la danse, vient conduit par un magister et se confond avec le premier. Le troisième arrive aussi dansant avec vivacité au son d'un tambourin. Enfin, le quatrième est représenté par des vieillards, qui dansent avec leurs femmes un pas de quatre. La cinquième entrée est composée de tous les Ages confondus, dansant ensemble et ensuite jouant à colin-maillard. La sixième est un événement comique du colin-maillard; et la septième une contredanse générale.

Du lundi 15, *Versailles*. — J'appris avant-hier que M. l'abbé de Marbeuf, ci-devant lecteur de M. le Dauphin, a été nommé aumônier ordinaire de la Reine en survivance de M. l'abbé de Saint-Aulaire, qui est extrêmement âgé. Cette place d'ordinaire dans plusieurs charges de la maison de la Reine est pour remplacer les places de quartier; il n'y en a point chez le Roi, mais chez le Roi il y a par quartier deux aumôniers. Quoique ces places dépendent absolument du choix du grand aumônier de la Reine et de la volonté de LL. MM., cependant il est assez d'usage de les donner à un aumônier de quartier. Mais des quatre aumôniers de quartier de la Reine, deux

sont jeunes, MM. les abbés du Goyon et de Fénelon, et travaillent chacun dans le diocèse auquel il est attaché. A l'égard des deux autres, l'abbé d'Alègre, qui est le plus ancien, a une très-mauvaise santé, et l'abbé de Saint-Hermine est fort vieux et goutteux; et cette place d'ordinaire pouvant être à tous les temps et à tous les moments, demande un homme qui ait une bonne santé et qui soit à portée d'être souvent ici. L'abbé de Marbeuf y est connu, aimé et estimé; et d'ailleurs il a une expectative de conseiller d'État qui l'auroit mis, indépendamment de cette charge-ci, dans la nécessité d'être souvent ici.

Le feu prit hier dans les cabinets du Roi, c'est-à-dire dans un petit cabinet que Mme la comtesse de Toulouse s'est réservé au-dessous de ces petits cabinets. La flamme fut fort considérable, mais sans aucune suite fâcheuse; il y a un réservoir d'eau toujours plein au-dessus de l'appartement du Roi, et une pompe pour le remplir.

Le maréchal d'Harcourt a été ici à toute extrémité, dans l'appartement de quartier, d'une colique violente, qui a été l'effet de plusieurs indigestions, ou causée plutôt par un amas de bile et d'humeur.

Samedi dernier, jour de concert, la Reine ordonna que la musique seroit chez Mme la Dauphine, qui garde sa chambre. Au lieu d'un opéra on exécuta un motet nouveau que Mondonville a composé par ordre de la Reine; c'est sur le psaume *Cœli enarrant gloriam Dei*. La Reine, qui avec raison trouve ce psaume fort beau, a désiré qu'il fût mis en musique, et plusieurs compositeurs y ont travaillé. Ce concert ne dura pas plus d'une demi-heure; ce fut M. le duc de Fleury, comme premier gentilhomme de la chambre, qui présenta le livre à la Reine suivant l'usage.

Du mardi 16, *Versailles*. — M. de Vandières, frère de Mme de Pompadour, a pris congé aujourd'hui; il s'en va à Rome dans le désir d'acquérir de nouvelles lumières et de nouvelles connoissances convenables et même né-

cessaires à un directeur des bâtiments; on sait qu'il a la survivance de cette charge.

M. le baron de Scheffer, envoyé de Suède, est venu prier ce matin Mme de Luynes de présenter son frère à la Reine; ce frère, qui est son cadet, a été présenté au Roi ce matin; il entre au service de France.

L'introducteur des ambassadeurs a présenté aujourd'hui trois Hollandois, savoir M. de Masdan et M. de Somelsdyck, tous deux neveux de milady Albemarle, et M. de Villatte, aussi Hollandois.

Aujourd'hui mardi, jour des ambassadeurs, M. le Dauphin et Mme la Dauphine, sans songer qu'ils n'avoient pas vu les ambassadeurs, se sont mis à table pour dîner; M. le Dauphin s'est levé de table dans le moment qu'on l'a averti que les ambassadeurs attendoient le moment de lui faire leur cour, et il a passé dans son appartement pour les recevoir; les ambassadeurs étoient en corps, conduits par l'introducteur; lorsqu'ils sont revenus chez Mme la Dauphine, qui étoit demeurée à table, elle a quitté son dîner pour les aller recevoir.

Le prince de Hesse-Darmstadt, sous le nom de comte de Nida, a pris congé aujourd'hui; il s'en retourne chez lui; il demeure à quarante-cinq lieues de Strasbourg.

On a vu ici aujourd'hui M. le chevalier de Vatan, qui est arrivé de Parme. La maison de l'Infant et de l'Infante est faite; c'est M. de Saint-Vidal qui est chevalier d'honneur de Madame Infante, et sa femme est dame du palais. Madame Infante n'a encore que deux dames du palais; Mme de Narbonne, que cette princesse a emmenée d'ici, est la seconde. M. le comte d'Elzermé est le capitaine des gardes de l'Infant. Ces gardes consistent en un régiment de cuirassiers que le roi d'Espagne lui a donné; il y a aussi un régiment d'infanterie de deux bataillons; il a le nom de gardes de Parme. M. le comte de Rohan est premier gentilhomme de la chambre, et il est au-dessus des autres gentilshommes de la chambre.

On a appris depuis peu de jours la mort du prince de Hesse-Rhinfels, grand-père de la seconde reine de Sardaigne, de feu M^me^ la Duchesse et de M^me^ de Soubise d'aujourd'hui ; il faisoit sa résidence à Rottembourg ; il avoit soixante-cinq ans.

Du mercredi 17, *Versailles*. — Le Roi fit une chute de cheval lundi dernier, mais sans aucun accident. Il étoit arrêté avec sa redingotte et ne tenoit point la bride dans ce moment ; son cheval fit quelques pas sans qu'il s'y attendît et broncha ; le Roi tomba, se releva aussitôt et remonta à cheval sans s'être fait aucun mal. S. M. a pris des eaux hier et aujourd'hui ; c'est sa purgation ordinaire.

Il y eut hier opéra dans les cabinets. C'est toujours *Issé*. Il fut très-bien exécuté. J'ai déjà parlé des acteurs de cet opéra ; je n'avois point vu la décoration du soleil ; elle est admirable en effet.

J'ai toujours oublié de marquer que jeudi dernier, 11, on trouva dans la salle du théâtre des cabinets un nouveau balcon qui a été fait en bien peu de temps ; il est au-dessus des places qui sont derrière le Roi, et s'étend des deux côtés au-dessus des deux galeries. Ce balcon, auquel on monte par deux escaliers pratiqués des deux côtés, est peint et doré comme le reste de la salle et très solide. Cette augmentation donne un grand nombre de places fort commodes.

Du mardi 23, *Paris*. — M. d'Ecquevilly mourut le 20 ou le 21 de ce mois, à sa terre d'Ecquevilly près Saint-Germain. Je ne sais pas précisément son âge, mais je crois qu'il avoit environ soixante-six ou soixante-huit ans. Il est mort tout d'un coup, d'une goutte remontée ; il étoit veuf depuis longtemps de M^lle^ d'Olainville. Leur fils unique, qui épousa il y a quelques années M^lle^ de Joyeuse et qui en a plusieurs enfants, a depuis son mariage l'exercice de sa charge de capitaine du vautrait, dont il avoit déjà la survivance. M. d'Ecquevilly qui vient de mourir a

exercé cette charge pendant longtemps. Son père avoit eu cette même charge.

Avant-hier, M^mes^ de Valentinois (Saint-Simon) et de la Roche-Aymon (Asfeldt) furent présentées : la première par M^me^ la duchesse de Ruffec sa mère, la seconde par M^me^ de Guerchy (Harcourt). M^me^ la maréchale de Duras étoit à la présentation de M^me^ de Valentinois. Ce n'est pas l'usage que les dames d'honneur soient à des présentations lorsqu'elles ne présentent point.

Il y eut hier opéra dans les cabinets; c'est la troisième représentation d'*Issé*, qui fut très-bien exécutée. La Reine alla à cet opéra; le Roi le lui envoya proposer pendant qu'elle étoit à dîner; il avoit oublié de lui en parler.

M^me^ la Dauphine, qui garde sa chambre depuis huit jours, a chargé mon frère d'écrire à M. l'archevêque pour lui demander la permission d'entendre les trois messes de minuit dans sa chambre et d'y faire ses dévotions, ce qui a été accordé (1).

On me mande aujourd'hui de Versailles que par l'augmentation des fermes dont j'ai parlé ci-dessus, les revenus du Roi ont augmenté de 10,400,000 livres par an, quoique les droits sur les marchandises premières aient été abolis. Ces droits montoient à 1,800,000 livres par an. On m'assure que le dernier bail des fermes étoit à 71 millions. On peut voir ce que j'ai écrit pendant le dernier voyage de Fontainebleau.

Du dimanche 28, *Versailles*. — Le même jour que M. d'Ecquevilly mourut, le lieutenant du vautrait, gentilhomme de Normandie (d'Irville), âgé d'environ trente-cinq ans, mourut aussi à Saint-Germain, et son père, âgé d'environ soixante-dix ans, qui avoit commandé cet équipage pendant longtemps sous M. d'Ecquevilly et qui s'é-

(1) M^me^ la Dauphine n'a pas profité de cette permission; mon frère lui dit la messe et la communia dans sa chambre deux ou trois jours auparavant. (*Note du duc de Luynes.*)

toit retiré depuis quelques années avec une pension. Le fils d'Irville avoit commandé pendant deux ou trois ans l'équipage de feu M. le Duc sous M. d'Auteuil.

Outre le vautrait, M. d'Ecquevilly avoit une charge de lieutenant des chasses de la capitainerie de Saint-Germain. Ces charges que M. d'Ayen, capitaine des chasses de Saint-Germain, vend à son profit, sont assez chères, non pas pour le revenu qu'elles rapportent, mais pour l'agrément de chasser et de faire même plaisir à ses amis. On m'a dit qu'il étoit d'usage que les pères obtenoient, quand ils le vouloient, des survivances pour leurs fils, en donnant un certain prix fort au-dessous de celui de la charge. M. d'Ecquevilly n'avoit point pris cette précaution, et son fils a été obligé de la racheter. M. le duc d'Ayen la lui a donnée pour 35,000 livres ; on prétend qu'il auroit pu en trouver plus de soixante.

Il y a environ quinze jours que j'ai reçu un billet d'avertissement pour un service qui se fait tous les ans aux Grands-Augustins pour les chevaliers commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit morts dans l'année. C'est un usage approuvé et autorisé. Il y a dans la maison des Grands-Augustins des salles où l'on a placé les portraits de tous les chevaliers de l'ordre depuis la création avec leurs noms. Chaque chevalier est obligé de donner copie de son portrait pour placer à la suite des autres. Je m'informai si l'usage étoit d'aller à ce service, et on me répondit que personne n'y alloit, pas même M. l'abbé de Pomponne, chancelier de l'Ordre. Si les chevaliers y assistoient, ce devroit être en manteau et avec le collier, mais ils n'assistent ainsi qu'aux cérémonies de l'Ordre où est le Roi.

Il y a un changement dans la maison du Roi. M. de Beauchêne, contrôleur de la maison et neveu de feu M. de Coulanges, qui avoit la même charge, vient de vendre cette charge à M. Ménars pour son fils. Il la vend 400,000 livres, et on donne à M. Ménars 300,000 livres de

brevet de retenue. M. Ménars, qui est depuis longtemps principal commis des maisons du Roi, de la Reine et de Mme la Dauphine, sous M. de Maurepas et présentement sous M. de Saint-Florentin, a succédé à cet emploi à son père, qui l'a exercé très-dignement pendant longtemps. M. Ménars avoit eu à la création de la maison de Mme la Dauphine une charge d'intendant de cette maison; il la vend 100,000 livres à un M. de Télès, que je ne connois point, ce qui avec le brevet de retenue lui fait trouver le prix de la place de contrôleur de la maison du Roi.

Jeudi dernier, le Roi reçut la nouvelle que la reine de Sicile est accouchée d'une fille.

Madame Infante, après avoir demeuré quelques jours à Parme, où elle a été reçue avec de grandes démonstrations de joie, est allée à Plaisance avec l'Infant; elle paroît extrêmement satisfaite des attentions et de l'amitié de ce prince.

Le prince de Nassau fut présenté avant-hier; il y a plusieurs années qu'il n'étoit venu ici; c'est Nassau-Saarbruck. J'étois chez Mme la Dauphine en même temps que lui; c'est Mme de Lauragnais qui l'a présenté; ainsi ce n'est pas comme étranger.

Du mardi 30, *Versailles*. — Il y a environ un mois que Mme de Ceberet maria son fils avec Mme Lebreton. Mme de Ceberet est Forcadel; elle étoit fort attachée à Mme la duchesse de Berry, qui l'avoit mariée à M. de Mouchy et l'avoit prise pour une de ses dames. C'est de ce premier mariage qu'est son fils. Je ne sais pas pourquoi il ne porte pas le nom de Mouchy; on l'appelle M. de Bournel. Mme de Forcadel, veuve de M. de Mouchy, a épousé en secondes noces M. de Ceberet, lieutenant général et gouverneur d'Aire. Mme Lebreton étoit veuve depuis fort peu de temps; elle est fort connue par sa beauté. Son père s'appelle Ménage; il avoit pris la ferme générale du comté de Clermont, et depuis est entré dans les fermes du Roi, ce qui a déplu

à M. le comte de Charolois (1); on prétend même que ce prince lui a marqué son mécontentement en termes un peu vifs. M. Ménage est frère de Mme de Villemur dont la fille avoit épousé : en premières noces, M. d'Houctot; elle en a eu Mme de Chazeron; en secondes noces, M. de Saint-Séverin, dont elle a aussi une fille, qui n'est point mariée.

Je dois avoir marqué ci-dessus la mort de M. de Villemur, père de Mme de Saint-Séverin; il étoit garde du trésor royal. Cette place vient d'être donnée à M. de Savalette, fermier général, père de M. de Savalette de Magnanville, intendant de Tours.

M. le duc de Randan vient d'arriver de Franche-Comté où il commande; il y avoit deux ans qu'il n'étoit venu ici; il a demandé un congé pour y passer l'hiver.

M. des Issarts a fait sa révérence ce matin; il est ambassadeur de France auprès du roi et de la république de Pologne; il arrive de Dresde.

M. le Dauphin tint hier sur les fonts de baptême la fille de M. de Civrac (2). J'ai marqué dans le temps le mariage de M. de Civrac avec Mlle d'Antin. Mme de Civrac est dame de Mesdames. Ce fut Mme Adélaïde qui fut la marraine. Le baptême se fit dans la chapelle un peu avant cinq heures. Ce fut M. le cardinal de Soubise qui baptisa l'enfant, assisté de M. le curé de Notre-Dame. Madame Victoire y vint avec Mme Adélaïde; elles étoient suivies par Mme la maréchale de Duras et par une ou deux de leurs dames. On avoit envoyé des gardes du corps garnir la chapelle; mais M. le cardinal de Soubise avoit oublié de faire avertir le porte-carreau, de sorte qu'il n'y eut ni tapis de

(1) *Voy.* aussi Barbier, t. IV, p. 399.

(2) Elle a été nommée Louise-Marie-Victoire. (*Note du duc de Luynes.*) Il y a environ huit jours que M. le Dauphin et Madame tinrent ici dans la chapelle la fille dont Mme de Gouy est accouchée depuis peu. Mme de Gouy est dame de Mesdames. (*Seconde note du duc de Luynes.*)

pied ni carreaux; et lorsque M. le Dauphin, Mme Adélaïde et Mme Victoire arrivèrent, on fut obligé de prendre les carreaux de Mme de Luynes et de Mme de Villars, qui assistèrent à cette cérémonie comme parentes de Mme d'Antin.

On défait depuis deux jours le théâtre des cabinets; on met les pièces qui le composent dans les deux galeries de l'aile neuve; ainsi le grand escalier de marbre sera libre pour la procession de l'Ordre jeudi prochain. Le théâtre sera rétabli immédiatement après cette cérémonie, et on compte qu'il y aura opéra ou comédie le 9.

APPENDICE A L'ANNÉE 1749.

1.

ÉCRIT DONT IL A ÉTÉ PARLÉ AU 26 MARS 1749.

Le public, faute d'être instruit, reproche au Parlement son indolence au sujet de la continuation du dixième, et de ce qu'il ne fait pas des instances auprès de S. M. pour obtenir la suppression de ce droit. Mais il n'est pas difficile de démontrer que le dixième est cessé dès le 12 février 1749, et que le Parlement n'a autre chose à faire dans cette occasion que de prononcer les peines dues aux concussionnaires contre ceux qui auroient la témérité de lever cette imposition depuis le 12 février 1749. Le Roi a établi le dixième par la déclaration du 29 août 1741. L'article 3e est conçu en ces termes : *Voulons que l'imposition du dixième, etc.* Le Parlement arrêta des remontrances sur cette déclaration, dont l'objet principal étoit le terme équivoque et indéfini de la cessation du dixième. La réponse à ces remontrances est infiniment remarquable, parce qu'elle prouve la bonté du cœur de S. M. et son affection éternelle pour ses sujets : *Vous pouvez être assurés que c'est malgré moi, etc..., cette marque de mon affection...* Pendant le cours de la guerre, le Roi ayant besoin de nouveaux secours, se vit forcé d'augmenter le dixième, et d'établir les deux sols pour livre ; mais ne perdant pas de vue la promesse qu'il avoit faite solennellement de supprimer le dixième dès qu'il auroit posé les armes, S. M. annonça par le même édit que sa volonté étoit que le dixième cessât d'avoir lieu aussitôt après la publication de la paix. Voici les termes de l'article 1er de l'édit de décembre 1746, enregistré au Parlement le 13 de ce même mois. *Le dixième que, etc.* La paix a été publiée le 12 février 1749 ; donc le dixième a cessé d'avoir cours le 12 février 1749 ; donc depuis cette époque le débiteur d'arrérages de rentes n'est plus en droit de retenir le dixième à son créancier. Donc les receveurs du dixième qui recevront ce droit au delà du terme prescrit par la déclaration encourront les peines prononcées contre les concussionnaires.

Il n'y a plus de lois qui les autorise. On ose même dire qu'ils agiroient contre la volonté expresse du souverain, qui n'est pas moins jaloux d'observer les promesses qu'il a faites à ses sujets, et de récompenser leur zele et leur amour pour sa personne sacrée, qu'il ne l'a été de démontrer à ses ennemis, après des victoires et des conquêtes innom-

brables, sa modération et le désintéressement qu'il avoit annoncé en leur déclarant la guerre.

2.

COPIE DU DISCOURS DE M. L'ABBÉ DE SALABERRY,

Rapporteur à la réception de M. le maréchal de Belle-Isle, au Parlement, à la dignité de pair de France.

Messieurs,

Les témoignages que nous venons d'entendre répondent parfaitement à tout ce que nous pensons nous-même de M. le maréchal de Belle-Isle ; ils justifient les différents honneurs dont nous le voyons revêtu, et nous ne craignons point de dire que souvent le suffrage public a prévenu les bontés du Roi.

Appliqué dans tous les temps de sa vie à ce qui pouvoit le rendre nécessaire et illustre dans le métier de la guerre, il a préparé de bonne heure le succès dont nous avons été les témoins.

Aussi habile dans l'art de négocier, il a su persuader à un collége (1) respectable, mais dont les membres ne sont pas toujours unis, quelques-uns même prévenus contre nous, que son véritable intérêt étoit d'être commandé par un prince l'ami et l'allié de la France.

Sorti d'une négociation aussi pénible qu'heureuse, il entre dans la ville de Prague et la défend, et quand il n'est plus d'autre ressource, il fait une retraite qui sera à jamais honorable pour la nation et pour celui qui la conduisoit.

Il couronne de si nobles travaux par la délivrance d'une province (2) qui avoit ressenti toutes les horreurs de la guerre ; il y rétablit la tranquillité et l'abondance. Gênes n'oubliera jamais ce qu'elle doit à ses soins ; il s'occupe surtout d'entretenir l'union avec une nation qui ne manque point essentiellement d'amitié pour nous, mais qui n'est pas toujours d'accord sur les moyens de profiter de nos sentiments pour elle.

C'est à tous ces titres que M. le maréchal de Belle-Isle est redevable de la plus éminente et de la plus distinguée de toutes les grâces. Ne

---

(1) Le collége des électeurs. Le duc de Belle-Isle fit élire l'électeur de Bavière empereur d'Allemagne. C'était en effet un très-grand succès ; malheureusement, nos armes ne surent pas conserver ce que notre diplomatie avait si heureusement établi.

(2) La Provence.

fférons pas d'y joindre notre suffrage, et de lui marquer la joie et empressement que nous avons de le recevoir parmi nous.

3.

DISCOURS DE M. LE PREMIER PRÉSIDENT (DE MAUPEOU)

A la réception de M. le maréchal de Belle-Isle au Parlement le 24 avril 1749.

Le Roi en vous élevant à la dignité de pair de France a achevé de réunir sur vous tous les titres qui peuvent être l'objet de l'émulation et la récompense des services.

Déjà les nations étrangères alliées de la couronne s'étoient empressées de vous donner les marques les plus éclatantes de leur reconnoissance. La France en devoit encore de plus grandes à des travaux que vous n'aviez entrepris que pour sa gloire.

Né avec un génie aussi ferme qu'élevé, également propre à former de grands projets et à les exécuter, capable d'employer à propos cette prompte activité que rien n'arrête et cette sage lenteur qui ménage les forces et qui prépare les succès, vous avez joint à cet heureux don de la nature une étude profonde et assidue de toutes les parties de l'art militaire, et cette science des détails si nécessaire à ceux qui commandent pour prévenir les fautes ou assurer les démarches de ceux qui obéissent.

Un mérite si distingué semble ne devoir attirer que de dangereux rivaux qui s'appliquent à le traverser; cependant il ne vous a pas empêché d'avoir dans tous les temps de véritables amis; et ce qui vous est encore plus glorieux, vous ne vous êtes servi des liens de l'estime et de l'affection qui les attachoient à vous, que pour les engager à concourir avec plus de zèle au bien de la patrie et à la gloire du souverain.

Quelle ressource la France n'a-t-elle pas trouvé dans votre capacité, lorsque les armées ennemies avoient pénétré dans une de nos provinces?

Avec quelle ardeur ne vous a-t-on pas vu voler à son secours; que n'avez-vous pas fait et que n'avez-vous pas sacrifié pour écarter loin de nos frontières les malheurs de la guerre?

Vos vues et vos soins se sont tellement partagés, que vous vous êtes mis à portée de repousser d'une main les ennemis de la France et de soutenir de l'autre les forces chancelantes d'une république opprimée.

Des services si importants vous ont conduit enfin au faîte des honneurs. La nouvelle grâce que le Roi vous accorde est d'autant

plus précieuse, que l'on doit la regarder comme une marque de son discernement et de sa justice.

Le Parlement, Monsieur, trouve une véritable satisfaction à l'appuyer de son suffrage ; il a toujours sincèrement applaudi à tout ce que vous avez fait pour la mériter.

Pour moi, j'ai des raisons encore plus particulières d'y être sensible ; l'érection de votre pairie est la première qui se soit faite depuis que j'ai l'honneur d'être à la tête de cet auguste tribunal de la justice souveraine du Roi.

Combien ne dois-je pas être flatté d'avoir à contribuer moi-même à l'illustration d'un nom auquel je m'intéresse avec tous les sentiments que l'estime la plus parfaite, l'amitié la plus tendre et les liens même du sang sont capables d'inspirer (1).

4.

RÉPONSE DE M. LE MARÉCHAL DE BELLE-ISLE.

Monsieur,

Pénétré de la faveur dont S. M. vient de m'honorer, je n'éprouve d'autre sentiment, je ne connois d'autre langage que ceux de la plus vive et de la plus respectueuse reconnoissance. La dignité de pair met le comble à toutes les grâces que je dois au Roi. Qu'il est flatteur de tenir tant de bienfaits d'un prince qui, lorsqu'on a l'honneur de l'approcher, nous attache autant à sa personne par le cœur que nous le sommes par le devoir, le respect et la soumission. Où puis-je mieux faire éclater les justes mouvements qui m'animent qu'au milieu d'une assemblée aussi illustre et aussi respectable, que devant vous, Monsieur, à qui les plus doux liens m'unissent, et qui occupez si dignement auprès du souverain et de ses sujets la première place de cet auguste tribunal, où j'acquiers aujourd'hui l'honneur de prendre séance ; prérogative, Monsieur, qui m'est chère à bien des titres, et que vos vertus et vos lumières me rendent également précieuse.

---

(1) Marie de Maupeou, femme du surintendant Fouquet, était la grand'mère du maréchal de Belle-Isle.

5.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI

Au sujet des contestations

Qui se sont formées entre les médecins et les chirurgiens de Paris.

Du 12 avril 1749.

Extrait des registres du conseil d'État.

Le Roi ayant été informé des difficultés qui s'étoient élevées entre la faculté de médecine et le corps des chirurgiens de la ville de Paris depuis la déclaration du 23 avril 1743, et qui ont fait le sujet d'un très-grand nombre de requêtes et de mémoires publiés de part et d'autre, auxquels l'université de Paris a joint aussi les siens, S. M. auroit jugé à propos de les faire examiner par des commissaires de son conseil, et le compte qu'ils lui ont rendu lui a donné lieu de reconnoître que s'il est important d'établir dans la capitale de son royaume un nombre considérable de chirurgiens qui par l'étude des lettres aient acquis une connoissance plus parfaite des règles d'un art si nécessaire au genre humain, il n'étoit pas moins de l'intérêt commun des habitants d'une si grande ville qu'on ne les privât pas du secours de ceux qui, sans être lettrés, se seroient rendus capables, par la pratique et l'expérience jointes aux talents naturels, d'exercer l'art de la chirurgie, et qui en auroient donné des preuves suffisantes; en sorte que pour concilier les différentes vues dont une matière si importante est susceptible, on pouvoit admettre les uns et les autres au service du public, mais en accordant aux premiers des distinctions et des prérogatives convenables à leur qualité de maîtres ès arts et propres à exciter une louable émulation entre ceux qui se destinent a entrer dans le corps des chirurgiens de la ville de Paris. S. M. auroit d'ailleurs considéré que, quelques progrès que la médecine et la chirurgie aient faits jusqu'à présent dans son royaume, il pouvoit être avantageux à ses sujets d'ajouter de nouvelles dispositions aux anciens règlements, soit pour établir une meilleure intelligence entre deux professions qui ont une liaison si étroite, soit pour les porter autant qu'il est possible à leur plus grande perfection, et que c'est même ce qui résulte d'une partie des mémoires qui ont été donnés par les médecins et par les chirurgiens depuis le commencement de leurs contestations. Mais comme un objet de cette nature pourroit demander encore de nouvelles réflexions, S. M. a cru devoir se contenter de pourvoir quant à présent aux difficultés qui demandent une plus prompte décision, afin que le public ne soit pas

privé plus longtemps du secours qu'il peut recevoir d'un grand nombre d'élèves dans l'art de la chirurgie, dont la réception a été suspendue à l'occasion desdites contestations. Sur quoi S. M. voulant expliquer ses intentions, ouï le rapport et tout considéré, le Roi étant en son conseil a ordonné et ordonne ce qui suit :

Article I.

Les maîtres ès arts qui, après s'être formés à la profession de la chirurgie, suivant ce qui est prescrit par les statuts de l'année 1699, et avoir fait en outre les cours établis par les lettres patentes du mois de septembre 1724, se sont présentés ou qui se présenteront à l'avenir pour être reçus maîtres en l'art et science de la chirurgie, seront tenus de faire toutes les épreuves et subir tous les examens prescrits par lesdits statuts de l'année 1699. Et S. M. voulant, par distinction pour eux, leur donner lieu de faire connoître au public le fruit qu'ils auront tiré de l'étude des lettres, a ordonné et ordonne qu'au lieu de ce qui est porté par lesdits statuts, sur l'assistance des médecins à une partie desdits examens, ils soutiendront un acte ou examen public sur des matières concernant l'anatomie et les opérations de chirurgie, auquel examen seul la faculté de médecine sera invitée par le répondant pour y envoyer trois docteurs qu'elle choisira, lesquels y auront une séance distinguée et recevront les mêmes distributions et honoraires qu'ils avoient auxdits examens.

Article II.

Ledit acte ou examen public sera de quatre heures au moins; et celui qui le soutiendra y répondra pendant la première heure aux difficultés qui pourront lui être proposées par lesdits trois docteurs en médecine sur les matières dudit examen, et pendant les trois autres heures, par les maîtres en chirurgie, pour être ensuite procédé, s'il y échet, à sa réception par le premier chirurgien de S. M. ou son lieutenant et les maîtres en chirurgie seulement; et celui qui aura été reçu sera tenu de remettre au doyen de la faculté de médecine une copie en bonne forme des lettres qui lui seront expédiées.

Article III.

Tous ceux qui à l'avenir voudront être reçus dans le corps des chirurgiens de Paris en qualité de gradués, conformément aux deux articles précédents, seront tenus d'obtenir le titre de maîtres ès arts dans l'université de ladite ville, sans néanmoins que la présente disposition

puisse avoir son effet à l'égard des élèves qui auroient obtenu ledit titre avant le présent arrêt, dans quelqu'une des universités du royaume.

Article IV.

Les élèves qui sans être maîtres ès arts se seront formés à la profession de la chirurgie pendant le temps et ainsi qu'il est porté par les statuts de l'année 1699, pourront être admis à l'exercer dans la ville et les faubourgs de Paris, sous le titre de maîtres associés au corps des maîtres en l'art et science de la chirurgie, après qu'ils auront fait les cours établis par les lettres patentes du mois de septembre 1724, et qu'ils se seront conformés par les examens et les épreuves à tout le contenu aux titres X et XI desdits statuts, lesquels seront observés à cet égard, ainsi que sur tous les points auxquels il n'aura été apporté aucun changement par le présent arrêt.

Article V.

N'entend aussi S. M. qu'il soit rien innové en ce qui concerne la réception de ceux qui auront servi en qualité de premiers élèves dans les hôpitaux de Paris.

Article VI.

Les maîtres ès arts qui auront été reçus en la forme marquée par les articles 1 et 2 auront seuls l'avantage de porter la robe et le bonnet, d'entrer de droit dans l'académie royale de chirurgie et de pouvoir être présentés à S. M. pour remplir la fonction de démonstrateur dans l'amphithéâtre de Saint-Côme, sans qu'ils puissent au surplus jouir d'autres droits ou prérogatives que ceux qui ne seront pas gradués.

Article VII.

Les prévôts en charge présenteront chaque année à la première assemblée de la faculté de médecine qui se tiendra après la fête de Saint-Luc, un catalogue contenant les noms et demeures de tous les maîtres en chirurgie, gradués ou non gradués, qui exerceront l'art de la chirurgie dans la ville et dans les faubourgs de Paris, lequel catalogue sera déposé dans les archives de la Faculté.

Article VIII.

Chacun des maîtres en chirurgie, gradués ou non gradués, sera tenu de faire mettre sur la porte de la maison où il demeurera son nom et

sa qualité, comme aussi d'avoir une salle basse au rez-de-chaussée de sa dite maison, où il y aura toujours un de ses élèves au moins, pour donner en son absence les secours nécessaires à ceux qui en auront besoin.

Article IX.

Dans toutes les consultations où il sera appelé des médecins et des chirurgiens, soit sur des maladies procédant de causes extérieures, soit sur des maladies d'un autre genre, dans lesquelles il pourra y avoir lieu de faire une opération chirurgicale, comme la taille ou autres semblables, les chirurgiens donneront leur avis les premiers, suivant l'usage ordinaire, et leurs voix seront comptées comme celles des médecins, qui opineront après tous les chirurgiens.

Article X.

Fait S. M. très-expresses inhibitions et défenses à tous chirurgiens, de quelque qualité qu'ils soient, de composer, vendre ou débiter aucuns médicaments ou remèdes destinés à entrer dans le corps humain, et de signer des ordonnances pour en faire composer par des apothicaires ou autres, le tout conformément aux dispositions des ordonnances, statuts et règlements, et sous les peines y portées. Veut et entend S. M., que lesdits maîtres chirurgiens soient tenus de se conduire à l'égard des médecins avec la déférence qu'ils leur doivent, et que les médecins aient de leur part pour lesdits maîtres en l'art de chirurgie tous les égards que méritent l'utilité et l'importance de leur profession.

Article XI.

Il sera procédé incessamment à la réception des maîtresses sages-femmes en la manière accoutumée, et conformément à ce qui est porté par les statuts de l'année 1699.

Article XII.

Permet au surplus S. M. aux doyens et docteurs de la faculté de médecine, comme aussi à son premier chirurgien, de lui présenter, chacun de leur part, tels mémoires et projets de règlements qu'ils estimeront devoir proposer sur les moyens de porter la médecine et la chirurgie à leur plus grande perfection, pour y être pourvu par S. M., ainsi qu'elle le jugera à propos, sur le compte qui lui en sera rendu. Fait S. M. très-expresses inhibitions et défenses, tant aux médecins qu'aux chirurgiens, de faire imprimer et distribuer aucuns nouveaux écrits ou mémoires, au sujet des difficultés qui se sont formées entre

eux; et pareillement à tous imprimeurs et libraires d'en imprimer, vendre ou débiter, à peine d'amende ou de plus grande punition, s'il y échet. Et sera le présent arrêt exécuté par provision, selon la forme et teneur, nonobstant toutes oppositions ou empêchements quelconques, dont, si aucuns interviennent, S. M. se réserve la connoissance, et l'interdit à toutes ses cours et autres juges.

Fait au conseil d'État du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le 12 avril 1749.

Signé PHELYPEAUX.

6.

Extrait d'une lettre de M. de Bayeux à Mme de Luynes, datée de Gisors, le 25 juin 1749.

Nous voilà à Gisors, ma chère sœur, où Mme la Dauphine est arrivée avec l'air fort abattu du chagrin que lui a causé sa séparation d'avec M le Dauphin, mais du reste se portant bien. M. l'intendant de Paris lui avoit préparé une halte au bordeau de Vigny; rien n'égale les attentions qu'il a eues dans cette occasion pour faire sa cour à Mme la Dauphine et pour plaire à toute sa suite; c'est ce qu'on m'a dit, car je ne m'y suis point arrêté.

M. de Luxembourg s'est trouvé ici à l'arrivée de Mme la Dauphine, qui lui a marqué toutes sortes de bontés. M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, dans le ressort de laquelle est Gisors, a été au-devant de cette princesse jusques au bordeau de Vigny. Il nous donne ce soir à souper ici à tous. Les chemins se sont trouvés très-bons, ayant été raccommodés partout avec une très-grande attention.

Mme la Dauphine a donné l'ordre pour demain neuf heures; ainsi elle arrivera de bonne heure à Forges, où il n'y a que dix lieues d'ici. Partout où Mme la Dauphine a passé, on est venu en foule au-devant d'elle avec le plus grand empressement de la voir. Les jeunes bourgeois de Gisors ont formé une troupe de cavalerie, de 50 ou 60 hommes, avec trompettes, timballes, drapeaux, et ont été, à une lieue en avant, au-devant de Mme la Dauphine et l'ont accompagnée jusques dans sa maison.

7.

Extrait d'une lettre de M. l'évêque de Bayeux, du 28 juin 1749, à Forges.

Mme la Dauphine arriva ici avant-hier au soir; elle descendit à Gournay, sous une tente où M. l'intendant de Rouen lui donna un dé-

jeuner et eut l'honneur de la servir à table. M. de Muys avoit déjà le même honneur à M. l'intendant de Paris au déjeuner qu'il donna M^me^ la Dauphine au bordeau de Vigny. Nous avons trouvé le régiment de Berry-cavalerie en bataille en arrivant à Gournay; on a fait faire l'avant-garde, loin en avant, par la maréchaussée, et l'arrière-garde par la cavalerie, derrière toutes les voitures. Le commandant vouloit mettre un détachement en avant du carrosse du corps et domestique, mais on lui a dit qu'il n'avoit d'autre place avec ses troupes qu'à l'arrière-garde; et ayant voulu même se placer derrière le carrosse des dames, on l'a fait couper par la cantine, par la chaise de M. de Meilly, de l'officier des gardes et par la mienne. M^me^ la Dauphine se prête tout au mieux à la nécessité de prendre des eaux; tout ce qu'elle désire, c'est de ne perdre aucuns moments. Cette princesse a été saignée hier; elle est purgée aujourd'hui avec du sel dans des eaux; elle se porte fort bien. Il fait ici un temps affreux, un vent de nord-ouest violent, très-froid et accompagné d'une pluie aussi très-froide.

M^me^ de Béthune prenoit ici les eaux; elle s'est réfugiée dans un petit coin pour les finir; elles lui ont très-bien fait ainsi qu'à plusieurs autres, malgré la rigueur de la saison; c'est ce qui me fait espérer qu'elles feront du bien à M^me^ la Dauphine. La Faculté est déterminée à lui faire prendre les eaux dans sa chambre tant que le mauvais temps durera.

8.

Extrait de la lettre de M. l'évêque de Bayeux du 29 juin 1749, à Forges.

Il y a eu hier au soir un grand lansquenet chez M^me^ la Dauphine: heureusement qu'elle aime le jeu: ce goût lui est ici d'une grande ressource.

M. de Sassenage donne ici de temps en temps à manger à quelques amis priés.

9.

Extrait de la lettre de M. l'évêque de Bayeux, de Forges, du 30 juin 1749.

Les eaux ont fort bien passé aujourd'hui à M^me^ la Dauphine. Le temps est un peu radouci de ce matin, mais il a fait cette nuit et toute la matinée une pluie continuelle. On a preparé à M^me^ la Dauphine une salle auprès de la fontaine, où elle sera chaudement et tout à portée des eaux. M^me^ la Dauphine est ici charmante: elle marque à ses dames et à nous tous mille bontés.

Le Parlement viendra jeudi faire sa harangue avec 12 ou 14 députés, la chambre des comptes le lendemain. M. Desgranges est arrivé d'hier pour régler la cérémonie et pour présenter les Corps. Le Parlement avoit eu ordre de consulter ses registres (il est même dit dans la lettre *compulser*), pour voir s'il n'y avoit point quelque exemple de députation dans des cas à peu près semblables, par exemple dans le temps que la reine Anne d'Autriche régente vint ici prendre les eaux avec le cardinal de Mazarin. On n'a rien trouvé; mais le Roi a envoyé des ordres pour que les cours supérieures de Rouen viennent ici complimenter M^me^ la Dauphine.

10.

Extrait de la lettre de M. l'évêque de Bayeux du 1^er^ juillet 1749, *à Forges.*

M^me^ la Dauphine a été ce matin prendre les eaux à la fontaine; elle s'y est beaucoup amusée. On avoit fait meubler une salle basse pour les officiers de M^me^ la Dauphine, et une pour cette princesse au premier étage avec une garde-robe de propreté. On avoit établi dans la salle une table de quadrille; M^me^ la Dauphine y a joué aussi. Il s'est établi un jeu de passe-dix dans le préau de la fontaine; M^me^ la Dauphine y a joué. M^me^ de Lauraguais, arrivée d'hier au soir, étoit avec elle. Il faut y être à huit heures du matin. Il y a pour M^me^ la Dauphine une feuillée sous de grands arbres qui contient une grande salle et un petit cabinet; M^me^ la Dauphine pourra y jouer à l'abri du vent et du soleil. On a commencé aujourd'hui à percer de petites routes dans les bois voisins de la fontaine pour la promenade de M^me^ la Dauphine. M. l'évêque de Beauvais est venu ce matin faire sa cour à M^me^ la Dauphine et repart ce soir.

11.

Extrait de la lettre de M. l'évêque de Bayeux du 2 juillet 1749, *à Forges.*

Leur tradition est très-brouillée ici, mon cher frère. Voici les faits rétablis: en 1633, le 25 de juin, Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, vint prendre les eaux de Forges, espérant que ces eaux lui procureroient une fécondité qu'elle attendoit depuis dix-sept ans qu'elle étoit mariée; le Roi Louis XIII l'y accompagna, et le cardinal de Richelieu s'y rendit à la suite. Le Roi but de l'eau d'une des fontaines, et on l'appela en conséquence Royale. La Reine but d'une autre fontaine, qui est immédiatement après la première: on l'appela Reinette; et le

Cardinal but de l'eau de la troisième fontaine, qui est fort près des deux autres, et qu'on appela en conséquence Cardinale. La Reinette est celle qui sent le plus le fer, et cependant elle a très-peu de vertu. La Royale a beaucoup plus de goût de fer que la Cardinale, est beaucoup moins claire et nette, et a beaucoup de qualité; c'est celle dont on boit le plus ici. La Cardinale est la plus forte des trois. Dans les maladies provenant d'obstructions considérables, on la boit seule, et on ne boit que de celle-là; elle porte à la tête, à moins qu'on ne soit très-vigoureux.

Lorsque le Roi Louis XIII et la Reine-mère vinrent ici, il y eut une députation du Parlement.

En 1587, Marie Stuart, reine d'Écosse, vint en France; elle devoit passer à Rouen, elle ne passa que par les dehors. Le Parlement alla par ordre du Roi la haranguer à Martainville, à trois lieues de Rouen. Les députés étoient en robes rouges. Le Roi avoit seulement ordonné que le greffier en chef n'auroit point son épitoge; c'est une espèce de fourrure (cet honneur est réservé à la personne du Roi): cet exemple a décidé la députation du Parlement faite à M^me^ la Dauphine. Les députés étoient deux présidents, dont le premier président M. de Pontcarré); quatre conseillers de grande chambre, deux de la première des enquêtes, deux de la seconde, un des requêtes; deux gens du Roi, savoir: le procureur général et un avocat général, un greffier en chef et deux huissiers. Il est à remarquer qu'il y a eu une grande difficulté pour savoir si le procureur général étant député, l'avocat général devoit l'être aussi. On avoit trouvé sur les registres du Parlement peu d'exemples favorables à l'avocat général: il y en avoit cependant quelques-uns. Le Parlement a jugé qu'il devoit être de la députation, et il s'y est trouvé. Les deputes sont arrives aujourd'hui à six heures du soir; ils sont descendus dans une maison qui fait le milieu de la place de Forges, qu'on appelle Royale, parce qu'elle est en face de la maison où Louis XIII logea lorsqu'il vint ici; ils se sont habillés là en robe noire, et vers les sept heures, heure marquée pour l'audience par M^me^ la Dauphine, ils se sont rendus en corps dans la salle basse qu'occupe M. de Sassenage, en face de celle de M^me^ la Dauphine. A sept heures, M. Desgranges a été les prendre et les a conduits dans la première piece de l'appartement de cette princesse; elle y etoit placee sous un dais et sur une estrade couverte d'un tapis de velours, M^me^ de Lauraguais à sa droite, M^me^ de Brancas étant au lit, à sa droite M^me^ de Sassenage, avec un carreau devant elle, comme femme du chevalier d'honneur, les dames de droite et de gauche, les duchesses assises, les autres debout; le premier écuyer à gauche avec le premier maître d'hôtel; M. de Sassenage derrière le fauteuil. Je me suis trouvé à la droite. Le premier président, après avoir fait trois revérences, tous

les députés étant entrés, a fait sa harangue fort bien ; il a ensuite fait avancer le parquet, à la place duquel l'avocat général a aussi harangué en peu de mots et fort bien. M^me^ la Dauphine a répondu avec grâce et dignité : « Je n'oublierai jamais l'attention que le parlement de Rouen me marque aujourd'hui, et je me ferai un plaisir de lui en montrer ma reconnoissance. » Le premier président a ensuite présenté et nommé à M^me^ la Dauphine tous les députés. Ils ont été reconduits par M. Desgranges à la salle où il les avoit été chercher ; tous ont ensuite quitté leur robe, hors le premier président et le procureur général ; les autres ont assisté au jeu de M^me^ la Dauphine et à son souper ; elle l'a prolongé d'une demi-heure avec l'air d'être bien aise de les voir ; elle leur a beaucoup parlé ; ils sont sortis enchantés d'elle et chantant ses louanges. Il est vrai qu'il est impossible de mieux faire dans cette occasion. Comme je connois beaucoup tous les députés, je leur ai fait remarquer toutes les attentions de M^me^ la Dauphine pour eux, afin qu'il ne leur en échappât aucune circonstance. M. de Muys leur a donné un grand souper ; ils viendront encore demain faire leur cour à M^me^ la Dauphine à la fontaine ; ils repartiront tout de suite pour Rouen.

12.

Extrait de la lettre de M. l'évêque de Bayeux à M. le duc de Luynes ; de Forges, le 4 juillet 1749.

Tout s'est passé pour la cour des comptes comme pour le Parlement, excepté qu'à la cour des comptes le procureur général a été député seul, et que l'avocat général n'a jamais pu obtenir de l'être. Il a cité en sa faveur l'exemple du Parlement, qui a député l'avocat général ; mais on lui a répondu que ce n'étoit pas l'usage du corps, et que sa compagnie n'y consentiroit jamais. J'ai dit *la cour des comptes*, et non *la chambre*, parce qu'ils prétendent devoir être ainsi nommés. M. Desgranges les ayant *désignés* sous le nom de chambre des comptes, ils lui représentèrent hier au soir, après leur audience, qu'il devoit les qualifier de cour des comptes, et lui produisirent pour le justifier la lettre de cachet du Roi dont l'adresse est : A notre cour des comptes et aides de Rouen. M. le comte de Muys leur a donné à souper comme à Messieurs du Parlement. On ne leur a donné que ce seul repas ; ils n'ont eu ni rafraîchissement en arrivant, ni déjeuner le lendemain avant leur départ, qui a été ainsi que celui du Parlement entre dix et onze heures du matin. M^me^ la Dauphine est très-gaie ; elle nous marque toutes sortes de bontés et à tous ceux qui ont l'honneur de lui faire leur cour.

Le soleil reparoît de cette après-dînée et donne l'espérance d'un plus

[redacted]

13.

COPIE DU JUGEMENT

Rendu contre un officier qui s'étoit décoré de la croix de Saint-Louis.

DE PAR LE ROI.

Le conseil de guerre assemblé à l'hôtel royal des Invalides, par ordre de S. M. en date du 23 juin dernier, composé de nous, Charles-Louis-Auguste de Belle-Isle, pair et maréchal de France, président; Nicolas-Joseph Balthazar, vicomte du Cayla; Henri-François, comte de Ségur; Daniel-François, comte de Lautrec; Charles-François, comte de Clare; Claude-Annette-Charles d'Apchier; François, marquis de Villemur; Louis-George-Érasme, marquis de Contades; Maurice, comte de Courten; François Chevert; Louis-Hyacinthe de Crémille; Joseph-Auguste, comte de Mailly-d'Aucourt, lieutenants généraux des armées du Roi; Jean-Marie de la Courneuve, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, et de Charles-Edme de Berthelot de la Villeurnoy, faisant fonctions de rapporteur et procureur du Roi en cette partie.

Vu l'ordre de S. M. susdaté, le procès-verbal d'emprisonnement du S^r^ Louis d'Hilaire, en date du 6 juin dernier, les informations faites le 1^er^ du présent mois de juillet par M. de la Villeurnoy et récolement des témoins du 2 du présent mois, leurs confrontations avec l'accusé et ses réponses personnelles du même jour, ensemble le rapport et les conclusions dudit S^r^ de la Villeurnoy, et ledit accusé ouï sur la sellette. Le tout bien et dûment considéré, ledit conseil de guerre a déclaré et déclare ledit S^r^ Louis d'Hilaire dûment atteint et convaincu du crime de s'être décoré indûment de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et par ladite fausseté d'avoir attenté à l'autorité et aux droits du Roi et d'avoir trompé le public. Pour réparation de quoi nous l'avons condamné et condamnons à avoir ladite croix de Saint-Louis arrachée de sa boutonnière par un officier major de l'hôtel royal des Invalides, à la tête de la garde de la compagnie des fusiliers du Roi, qui sera mise pour cet effet en bataille dans la première cour dudit hôtel, ce jourd'hui à la garde montante. Le déclarons incapable de pouvoir jamais servir le Roi, en quelque qualité que ce soit, pas même de volontaire, en ses troupes. Le condamnons en outre à dix ans de prison dans tel lieu qu'il plaira à S. M., et d'être cependant reconduit au For-l'Évêque immédiatement après avoir subi la peine ci-dessus prononcée. Et après le temps de sa prison expiré, lui défendons de se trouver jamais de plus près de trente lieues de Paris et

des endroits où se trouvera S. M. Ledit jugement lui sera lu et publié à la tête desdites troupes.

Fait et passé à l'hôtel royal des Invalides à Paris, le cinquième jour du mois de juillet mil sept cent quarante-neuf. Signé le maréchal duc de Belle-Isle, le vicomte du Cayla, D.-F. de Lautrec, Clare, d'Apchier, de Villemur, Contades, Courten, Chevert, Crémille, le comte de Mailly-d'Aucourt, de la Courneuve, de la Villeurnoy et Gélin greffier.

Plus bas est écrit :

Pour copie conforme à l'original resté ès mains de nous faisant fonctions de rapporteur et procureur du Roi audit conseil de guerre. Fait à l'hôtel royal des Invalides ledit jour cinq juillet mil sept cent quarante-neuf, signé de la Villeurnoy.

14.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI

Rendu au sujet de quatre consultations d'avocats, etc., du 1er août 1749.

Extrait des registres du conseil d'État.

Le Roi ayant été informé de l'affectation avec laquelle on a répandu en moins de huit jours jusqu'à quatre consultations imprimées sans nom d'imprimeur, qui paroissent souscrites, l'une par vingt-huit, l'autre par treize, l'autre par neuf, et la dernière par quatre avocats au parlement de Paris, comme si l'on avoit voulu imposer au public, par le nombre des signatures, une matière aussi importante que celle qu'on a entrepris d'y traiter, S. M. auroit jugé à propos de s'en faire rendre compte..... A quoi voulant pourvoir, S. M. étant en son conseil a ordonné et ordonne que les quatre consultations qui ont paru, l'une sous le titre de mémoire à consulter, datée du 2 juillet 1749 ; l'autre, commençant par ces mots : le conseil soussigné, datée du 16 juillet 1749 ; la troisième à la tête de laquelle sont aussi ces mots : mémoire à consulter, datée du 19 juillet 1749 ; et la dernière commençant par ces mots : le conseil soussigné, datée du même jour ; seront et demeureront supprimées, comme renfermant des questions et des propositions dangereuses et capables de troubler la tranquillité publique. Enjoint S. M. à tous ceux qui en ont des exemplaires de les remettre incessamment au greffe du lieutenant général de police à Paris, pour y être supprimées. Fait S. M. très-expresses inhibitions et défenses à tous imprimeurs, libraires ou autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire. Enjoint au Sr Berrier, lieutenant général de

›lice, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, lequel sera lu, ıblié et affiché partout où besoin sera. Fait au conseil d'État du Roi, . M. y étant, tenu à Compiègne, le 1er août 1749.

Signé : De Voyer d'Argenson.

15.

Route de Madame Infante.

			Postes.
6	octobre.	De Fontainebleau à Montargis. . .	7 1/2.
7	—	De Montargis à Cosne.	11 1/2.
8	—	A Saint-Pierre le Moutier.	11.
9	—	A La Palisse.	10.
10	—	A Roanne.	6.
11	—	A Tarare.	5.
12	—	A Lyon.	5.
13	—	Séjour.	0.
			Lieues.
14	—	A Vienne.	6 1/2.
15	—	A Saint-Vallier.	9.
16	—	A Valence.	7.
17	—	A Loriol.	5.
18	—	A Montélimart.	5.
19	—	Séjour.	0.
20	—	A Pierrelatte.	7.
21	—	A Orange.	6.
22	—	A Orgon.	8.
23	—	A Aix.	7.
24	—	Séjour	0.
25	—	A Saint-Maximin.	7.
26	—	Au Luc.	7.
27	—	A Depels.	6.
28	—	A Antibes.	7.

EXTRAORDINAIRE.

1749.

JANVIER.

Suppression de la charge d'amiral en Espagne. Jalousie de la reine d'Espagne contre Madame Infante. — Difficultés faites par M. de Richelieu au sujet des spectacles des cabinets. — Pierreries fausses du Roi. — Madame Infante. — Nouveaux détails sur les difficultés faites par M. de Richelieu. — Mme d'Estrades nommée dame d'atours. — Vers au sujet du prince Édouard. — L'Infant à Avignon; lettre de M. de Belle-Isle au sujet de ce prince. — Le bailli de Tencin et autorité du pape sur l'ordre de Malte. — Le cardinal de Soubise et l'abbé de Nicolaï. — Renouvellement des difficultés à propos du spectacle des cabinets. — Frais des voyages de Madame Infante et de Madame Victoire. — Détails sur le Roi. — Affaire du duc d'Orléans et du duc de Chartres. — Détails sur la mort de M. de Coigny et sur sa querelle avec M. de Fitz-James.

Du lundi 6, *Versailles.* — J'ai marqué dans mon journal la suppression de la charge d'amiral qu'avoit l'infant Don Philippe (1); on a dit pour raison qu'elle ne convenoit pas à un souverain et qu'il ne pouvoit l'exercer étant absent. Il est vraisemblable que si l'on avoit eu intention de faire plaisir à l'Infant, et de ne le pas priver d'une somme aussi considérable que les 800,000 livres du revenu de cette charge, on auroit trouvé des expédients; mais c'est la reine d'Espagne régnante (2) qui gouverne, et elle n'aime ni l'Infant ni l'Infante; et comme notre Infante réussissoit fort bien en Espagne, qu'elle y étoit aimée et

(1) Il était grand amiral d'Espagne depuis 1735.

(2) Marie-Madeleine-Josèphe-Thérèse-Barbe, fille du roi de Portugal, née le 4 décembre 1711, mariée le 19 janvier 1729 à *Ferdinand VI*, roi d'Espagne, né le 23 septembre 1713, roi en 1746.

respectée, et que le Roi son beau-frère paroissoit prendre de la confiance en elle, la Reine régnante a été jalouse, et ce sentiment n'étoit pas difficile à démêler au milieu des démonstrations de douleurs et de regrets dans le moment de la séparation.

J'ai marqué que samedi dernier le concert de la Reine fut exécuté chez M^me^ la Dauphine. Ce petit changement, fort indifférent en lui-même, a donné occasion à une grande affaire. La veille ou la surveille, M. de Richelieu écrivit une lettre à Bury, surintendant de la musique en survivance de Blamont, et après l'avoir averti du changement du lieu du concert, et lui avoir recommandé que tout ce qu'il y a de meilleurs musiciens de la chambre s'y trouvât, il ajouta une défense à tous musiciens de la chambre d'aller nulle part sans son ordre. Quoique je n'aie pas vu la lettre, cette nouvelle répandue dans toute la musique a fait tant de bruit, qu'il est impossible qu'elle soit sans fondement. Elle fut même confirmée par plusieurs propos que M. de Richelieu tint aux musiciens, qui étant inquiets de cet ordre vinrent lui en demander l'éclaircissement par rapport aux divertissements des cabinets. Il n'est pas douteux que les musiciens ne soient sous les ordres du premier gentilhomme de la chambre en année. Les dépenses faites sous ses ordres par le trésorier, tout ce qui regarde les habits de fête, les pierreries fausses dont on fait grand usage dans ces occasions, enfin les chandeliers, girandoles, etc., et tout ce qui sert pour les fêtes, dépend du premier gentilhomme de la chambre; et M. de Richelieu dit que tout le détail qui le regarde en cette qualité lui a été remis dans un mémoire signé de la main du Roi, et que lorsque S. M. l'a honoré de cette charge, n'en étant que le dépositaire, il ne vouloit pas en laisser perdre les droits. Il avoit paru remarquer avec peine, depuis longtemps, l'arrangement fait pour les divertissements des cabinets; il y avoit eu une lettre de lui, je crois directement au Roi, pendant le temps qu'il étoit à

Gênes, et l'on étoit si persuadé qu'à son retour il pourroit faire des difficultés, que le Roi en avoit déjà averti M^me^ de Pompadour, en lui disant : « Laissez revenir Son Excellence. » C'est ainsi qu'il appelle M. de Richelieu depuis son ambassade de Vienne. Les premiers gentilshommes de la chambre sont maîtres dans leurs quartiers, et ne se concertent pas trop ensemble; il faut cependant en excepter M. de Fleury, qui agit assez par les conseils de M. de Gesvres. M. de Gesvres est celui de tous qui sait le mieux la Cour et qui a plus de facilités dans l'esprit lorsqu'il se présente des difficultés. Depuis qu'il y a des divertissements dans les cabinets, M. de la Vallière s'en est toujours mêlé, et les premiers gentilshommes de la chambre se sont prêtés à tout ce qui étoit nécessaire. Comme ce sont eux qui signent les ordres pour que les voitures de la Cour fournissent les carrosses et chaises dont on a besoin pour faire venir et retourner à Paris les musiciens ou comédiens, chaque premier gentilhomme de la chambre, au commencement de son année, signoit un ordre général pour que les voitures nécessaires pour les cabinets fussent fournies. Il en signoit un autre aussi pour que du magasin des Menus, où il y a toujours un nombre d'habits dont on fait usage dans les fêtes, on donnât ce qui pourroit être utile pour ces petits divertissements. A l'égard du magasin où sont tous les bois et décorations, l'on n'en a point fait usage dans la construction du nouveau théâtre, qui a été fait par entreprise. Le trésorier des Menus n'a point eu ordre de rien payer. L'argent dont on a eu besoin a été payé par le trésor sur des ordres du contrôleur général; ainsi il n'y avoit que les voitures et les musiciens de la chambre sur lesquels M. de Richelieu eût à exercer son autorité, car je ne crois pas qu'on ait fait grand usage des habits, on a fait presque tout à neuf. M. de Richelieu a donc commencé à envoyer un ordre signé de lui aux voitures de la cour portant défense de donner aucunes voitures. Pendant ce

temps-là, il continua à aller chez M^me^ de Pompadour comme à l'ordinaire, et y étoit avec la même familiarité avec le Roi, qui le traitoit tout aussi bien. M. de Richelieu ne parloit à M^me^ de Pompadour qu'avec le ton et les manières de galanterie qu'on lui connoît, qu'elle seroit toujours là maîtresse, qu'il n'avoit d'autre désir que de lui plaire. Il paroît que toute cette affaire est terminée. M. de la Vallière est venu ici; M. de Richelieu et lui ont raisonné ensemble avec le même air d'amitié que s'il n'étoit question de rien. La reconstruction du théâtre s'est continuée; elle n'a pas même été interrompue, et tout sera prêt pour la répétition mercredi et pour jouer jeudi, comme on l'avoit arrangé. Apparemment que M. de Richelieu donnera un ordre général aux musiciens de la chambre d'aller quand on aura besoin d'eux.

Mais il y a une autre affaire, qui n'étoit pas encore terminée avant-hier; je ne sais si elle l'est depuis. C'est par rapport à la charge d'intendant des Menus. L'une de ces deux charges est possédée depuis plusieurs années par le S^r^ de Bonneval, qui s'en acquitte très-bien. Sa santé et ses affaires l'ont déterminé à demander la permission de vendre; M. le comte de Noailles a présenté le nommé Demonceau, qu'il connaît et qu'il protége. Lorsqu'il est question de demander l'agrément du Roi, c'est bien au premier gentilhomme de la chambre du Roi qu'il faut s'adresser, mais on doit aussi en rendre compte au ministre de la maison du Roi, qui est M. de Maurepas. Cette attention fut négligée, ce qui ne plut pas trop à M. de Maurepas; cependant l'agrément fut demandé et accordé publiquement. Cela passa par M. de Gesvres, qui étoit en année. M. de Gesvres, qui aime le S^r^ de Bonneval, exigea seulement de lui qu'il exerceroit pendant quatre ans. Comme les intendants des Menus servent de deux années l'une, et les premiers gentilshommes de la chambre de quatre une, le S^r^ de Bonneval, par cet arrangement, se trouvoit encore d'année avec M. de Gesvres. M^me^ de

Pompadour et M. de la Vallière désiroient depuis longtemps que cette charge pût être achetée par le Sr Cury; c'est un ami de M. de la Vallière et aussi de M. de Richelieu. Cury est dans la société de l'un et de l'autre et soupe souvent avec eux. La première chose à faire étoit d'empêcher l'agrément donné au Sr Demonceau, M. de Maurepas, qui n'étoit pas content, comme je l'ai dit, ne demanda pas mieux que d'y entrer. On trouva l'expédient de profiter de ce que M. de Gesvres avoit demandé quatre années de services au Sr de Bonneval, et l'on obtint qu'il lui seroit défendu de vendre sa charge. Libre de cet obstacle, il falloit faire finir l'affaire du Sr Cury. On s'adressa à M. de Richelieu. Pendant le temps qu'il étoit à Gênes, il a reçu plusieurs lettres sur cette affaire, et il répondoit toujours, avec toute la politesse et la galanterie que l'on lui connoît, que Mme de Pompadour étoit la maîtresse, qu'elle n'avoit qu'à ordonner, que Cury étoit son ami depuis longtemps, qu'il seroit ravi de lui faire plaisir; cependant jamais de parole précise. Il étoit bien éloigné d'en vouloir donner; car pendant ce temps-là il mandoit à M. de Gesvres que l'arrangement pour Cury ne lui convenoit point, et M. de Gesvres, instruit de tout ce qui se passoit, étoit obligé de dire, ou qu'il n'avoit point reçu de lettre de M. de Richelieu, ou qu'il ne lui mandoit rien de l'affaire en question. Cette affaire a été encore traitée depuis l'arrivée de M. de Richelieu, chez Mme de Pompadour, chez Mme d'Estrades, avec Cury lui-même, pendant deux et trois heures. M. de Richelieu embrassant Cury, lui marquant toutes sortes d'amitiés et tenant les propos les plus flatteurs, et on sortoit de ces conversations sans qu'il y eût rien de décidé. Mme de Boufflers, M. de Luxembourg, aussi amis de Cury, n'ont pas mieux réussi dans leurs consultations.

A l'égard des musiciens et des propos qu'ils avoient entendus, pour les étouffer soigneusement, on leur a dit qu'ils avoient mal entendu et qu'ils s'étoient trompés.

Je viens de parler des pierreries fausses dont on fait grand usage. Le Roi en avoit un fonds d'environ 12,000 livres. Pendant que M. Orry étoit en place, une marchande, nommée la veuve Révérend, fit banqueroute; elle avoit chez elle beaucoup de pierreries fausses et beaucoup de cristaux de Bohême pour faire des chandeliers; M. Orry proposa à M. de Gesvres de faire acquisition de toutes ces différentes pierreries et cristaux pour mettre dans les magasins des Menus. L'acquisition fut faite; les pierreries fausses que le Roi prit furent estimées 14,000 francs; elles furent mises entre les mains d'un nommé Lévêque, qui est le fils d'un joaillier et qui a une charge d'huissier des Menus. A l'égard des cristaux, il fallut en faire grand nombre de pièces nouvelles pour former les chandeliers et girandoles dont l'on fait usage dans les appartements lorsqu'il y a des fêtes. Chaque fois que l'on avoit besoin des pierreries, il se trouvoit toujours des mémoires à payer, du nommé Lévêque, pour ses façons d'attacher et monter lesdites pierreries suivant les différents usages. Outre cela, il étoit obligé d'en louer de celles qui étoient à lui, et il en avoit un fonds d'environ 20,000 livres. On a pris le parti, pour éviter tous les frais de ces dépenses différentes, de vendre à Lévêque, ou de lui donner en payement tout ce que le Roi avoit de pierreries fausses, tant de l'ancien fonds que du nouveau. Le nouveau, qui avoit été acheté 14,000 francs, comme je l'ai dit, a été donné pour sept, et actuellement Lévêque loue des pierreries pour le Roi pour environ 6,000 francs par an, en comprenant les frais pour les monter et attacher sur les habillements.

Du mardi 7, Versailles. — J'ai marqué dans mon journal que Madame Infante s'applique beaucoup à ses affaires. Il y a quelques jours qu'elle envoya demander au Roi si elle pourroit avoir l'honneur de l'entretenir chez lui; le Roi descendit aussitôt chez elle; on envoya avertir M. de Puisieux, et il y eut un travail. Elle est fort

instruite de tout ce qui regarde la cour d'Espagne. Elle n'a pas trouvé que Mesdames, ses sœurs, eussent fait autant de progrès qu'elle; aussi il y a quelques jours, après leur avoir fait promettre qu'elles ne se fâcheroient point, elle leur dit en badinant qu'elles lui paroissoient tout aussi enfants que lorsqu'elle étoit partie.

Du mercredi 8, *Versailles.* — J'ai marqué ci-dessus ce qui s'est passé avec M. de Richelieu au sujet des cabinets. Je l'ai vu aujourd'hui. Il ne convient pas d'avoir écrit de Gênes au Roi sur cette affaire; il dit qu'on lui en a beaucoup écrit, mais qu'il est arrivé ici sans être bien instruit de la forme que l'on avoit donnée à ces divertissements; qu'il les regarde comme des amusements personnels de M^me^ de Pompadour, et que par cette raison il ne seroit pas juste que les gentilshommes de la chambre se mêlassent de certains détails, mais que M^me^ de Pompadour n'avoit jamais eu intention de faire le moindre tort à ces charges; que personne ne l'avoit instruite des droits qui leur sont attachés. M. de Richelieu ajoute qu'il a cru devoir représenter que les charges à la Cour ne perdoient de leurs fonctions que par des abus que l'on laissoit introduire insensiblement; que la charge de premier écuyer n'avoit été formée que de cette manière sous Henri III; que la charge de premier gentilhomme de la chambre n'avoit été privée de l'intendance du garde-meuble que depuis peu de temps et à l'occasion de quelques meubles fort magnifiques que M. de Colbert avoit fait faire pour le Roi et qu'il n'avoit pas voulu confier à M. de Créquy, disant que M. de Créquy au bout de trois ou quatre ans s'en empareroit. M. de Richelieu a donc jugé à propos de faire connoître tout ce qui appartenoit à sa charge, bien résolu cependant de ne faire aucun éclat ni rien qui pût donner le moindre sujet de peine à M^me^ de Pompadour. Comme il l'a trouvée dans les mêmes dispositions, et que M. de la Vallière de son côté est entré dans toutes les voies de conciliation avec la plus grande douceur

et les plus grandes marques d'amitié pour M. de Richelieu, tout a été facile à terminer. On est convenu à l'égard du théâtre qui existe actuellement, qu'il ne seroit fait aucun changement, mais que dorénavant tout ce qui seroit nécessaire pour ces sortes d'amusements, en constructions, décorations, habillements, etc., seroit pris dans les magasins des Menus sur les ordres que Mme de Pompadour prieroit le premier gentilhomme de la chambre de vouloir bien donner, et que l'intendant des Menus feroit exécuter; que tout se passeroit de même par rapport au loyer des pierres fausses et aux musiciens de la chambre dont on auroit besoin, aux voitures dont on auroit besoin, et au payement par le trésorier des Menus; tout cet arrangement n'empêchant point que M. de la Vallière continue à s'en mêler comme il a fait jusqu'à présent.

On m'a assuré que lorsqu'il avoit été question des difficultés faites par rapport à ces divertissements, on avoit proposé deux expédients pour mettre à couvert les droits des premiers gentilshommes de la chambre, mais qui furent tous deux également rejetés et avec raison. L'un étoit de donner à M. de la Vallière un brevet de cinquième premier gentilhomme de la chambre, l'autre de donner un brevet à Mme de Pompadour pour que l'emplacement du grand escalier où l'on a construit le théâtre fût une addition à son appartement.

C'est M. d'Aumont qui, dans son année, a fait les premières difficultés, et ce fut à cette occasion que Mme de Pompadour en parla au Roi; il lui répondit : « Laissez venir Son Excellence, vous verrez bien autre chose. »

Du dimanche 12, *Versailles.* — J'ai marqué dans mon journal que Mme d'Estrades a été nommée dame d'atours. Le Roi le dit hier à Madame, mais si promptement et si bas qu'à peine pouvoit-on l'entendre, et il avoit l'air un peu embarrassé. Mme d'Estrades a été aujourd'hui à la suite de Mesdames chez le Roi, la Reine et Mme la Dauphine. Mme de Pompadour étoit avec elle. Elle écrivit hier

au soir un petit billet à Mme de Luynes pour lui apprendre cette nouvelle, et lui mander en même temps s'il n'y avoit point d'inconvénient qu'elle allât avec Mme d'Estrades, sa parente et son amie, lorsqu'elle iroit faire ses remercîments; elle demandoit réponse sur-le-champ; Mme de Luynes lui manda qu'elle n'y voyoit nul inconvénient.

J'ai beaucoup parlé ci-dessus du prince Édouard; les moyens dont on a été obligé de se servir pour l'obliger à sortir du royaume n'ont pas également réussi dans tous les esprits, et comme il faut que le François satisfasse toujours son esprit critique par des chansons ou par des vers, on a fait sur cet événement les vers dont je joins ici copie.

Peuple jadis si fier, aujourd'hui si servile,
Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asile:
Vos ennemis vaincus aux champs de Fontenoy
A leurs propres vainqueurs ont imposé la loi;
Et cette indigne paix qu'Aragon vous procure
Est pour eux un triomphe et pour vous une injure.
Hélas! avez-vous donc couru tant de hasards
Pour placer une femme au trône des Césars,
Pour voir l'heureux Anglois, dominateur de l'onde,
Voiturer dans ses ports tout l'or du Nouveau Monde,
Et le fils de Stuart, par vous même appelé,
Aux frayeurs de Brunswick lâchement immolé?
Et toi, que les flatteurs ont paré d'un vain titre,
De l'Europe en ce jour te diras-tu l'arbitre,
Lorsque dans tes États tu ne peux conserver
Un héros que le sort n'est point las d'éprouver,
Mais qui dans les horreurs d'une vie agitée,
Au sein de l'Angleterre à sa perte excitée,
Abandonné des siens, fugitif, mis à prix,
Se vit toujours du moins plus libre qu'à Paris.
De l'amitié des rois exemple mémorable,
Et de leurs intérêts victime déplorable,
Tu triomphes, cher prince, au milieu de tes fers.
Sur toi, dans ce moment, tous les yeux sont ouverts;
Un peuple généreux et juge du mérite
Va révoquer l'arrêt d'une tête proscrite.

Tes malheurs ont changé les esprits prévenus ;
Dans le cœur des Anglois tes droits sont reconnus,
Plus sûrs et plus flatteurs que ceux de ta naissance.
Ces droits vont doublement affermir ta puissance.
Mais sur le trône aussi, cher prince, souviens-toi
Que ce peuple superbe et jaloux de sa foi
N'a jamais honoré du titre de grand homme
Un lâche complaisant des François et de Rome.

François, gémissez tous, que l'Écosse en frémisse,
Georges d'Hanovre a pris Louis à son service ;
Et Louis devenu d'un électeur exempt,
Arrête par surprise et lie indignement
Un second Annibal, d'Albion le vrai maître,
Et qui de l'univers mériteroit de l'être.

Du lundi 13. — L'Infant est arrivé à Avignon le 31 décembre; le vice-légat Aquaviva l'y a reçu avec la plus grande distinction. On lui a donné un concert, un feu d'artifice et un bal masqué; à ce bal s'est trouvé le prince Édouard. L'Infant le connut et lui parla d'une manière très-digne et très-noble. M^me^ la duchesse d'Holstein et le prince d'Holstein, son fils, étoient à ce bal.

M. le maréchal de Belle-Isle mande de Nice, du 3, qu'il reçoit toutes sortes de politesses des ministres étrangers, et particulièrement de M. le comte de Brown, général de l'armée de l'Impératrice, lequel le comble d'attentions jusqu'à un tel point qu'on ne peut l'exprimer; que d'ailleurs les évacuations dans les Pays-Bas ayant été suspendues, celles d'Italie l'ont été aussi par la même raison; que l'on attend des réponses de Vienne. Il ajoute dans cette lettre (ceci est un extrait mot à mot) : « Il est bien singulier que M. de la Mina ne sache pas actuellement ni quand ni par où passera l'Infant pour se rendre dans ses nouveaux États. Par l'événement, ce prince se trouve être trop tôt parti de Chambéry, et est obligé de séjourner de ville en ville pour gagner du temps, ce

qui est assez indécent; il y a sur cela quelque chose que je ne puis comprendre, mais qui est bien extraordinaire. »

J'ai marqué dans mon journal que M. le bailli de Tencin a eu une bonne commanderie. On me conta hier sur cette affaire un détail qui mérite d'être écrit. Le bailli de Tencin étoit ambassadeur de la Religion à Rome; le Pape en étoit fort content, et l'usage est que l'on ne rappelle point de Rome les ambassadeurs de Malte sans avoir demandé et obtenu l'agrément du Pape, tant pour le rappel que pour le choix d'un successeur. Le Pape est regardé à Malte comme ayant l'autorité suprême sur l'Ordre, et les jugements même du conseil de Malte peuvent être cassés au tribunal de la Rote, et le sont souvent. L'usage de Malte est de rappeler tous les trois ans les ambassadeurs ou de les continuer. Lorsque les trois années d'ambassade du bailli furent expirées, le grand maître, qui n'étoit pas content de lui, fit assembler le conseil, où il trouva les esprits aussi peu disposés en faveur de M. de Tencin; il y fut résolu de le rappeler et de nommer en sa place le commandeur de Solar, Piémontois. On suivit en partie l'usage, et on demanda l'agrément du Pape, mais sans attendre sa réponse on fit la nomination. Le Pape en fut instruit, et ce procédé lui déplut infiniment; et il demanda pour réparation qu'on lui envoyât un ambassadeur extraordinaire pour lui faire des excuses, ce qui fut exécuté et coûta 9,000 écus de frais à l'Ordre. L'ambassadeur extraordinaire qui fut chargé de cette commission fut reçu assez sèchement à Rome; le Pape lui dit : « Voilà qui est bien, je veux bien recevoir le commandeur de Solar, mais à condition qu'on donnera au bailli de Tencin la première bonne commanderie vacante à son choix. »

J'ai marqué dans le temps que M. l'évêque de Lavaur officié ici le jour de Noël. La surveille, le Roi demanda à M. le cardinal de Soubise quel étoit l'évêque qui of-

ficieroit. M. le cardinal de Soubise répondit qu'il n'en savoit encore rien. L'abbé de Nicolaï, agent du clergé, étoit présent. Lorsque le Roi fut passé dans le cabinet des perruques, le cardinal de Soubise dit à l'abbé de Nicolaï : « Vous devriez bien dire à vos évêques qu'ils fussent moins difficiles. On n'en peut point avoir pour officier devant le Roi, et lorsqu'on va les avertir on ne les trouve point chez eux. » — « Je ne sais pas pourquoi vous dites mes évêques, lui dit l'abbé, ils sont plus les vôtres que les miens; mais si vous les trouvez difficiles, c'est peut-être qu'ils étoient accoutumés à recevoir quelques politesses de M. le cardinal de Rohan; si vous leur fesiez l'honneur de leur écrire ou de passer à leurs portes, ils se détermineroient plus aisément à venir ici; mais c'est M. Duvancelle qui va chez eux, ou quelquefois même il y envoie son laquais. » L'abbé de Nicolaï rendit compte à M. l'évêque de Mirepoix, qui en parla au Roi; le Roi dit qu'il en parleroit à M. le cardinal de Soubise. Dans cet intervalle, M. l'évêque de Lavaur s'offrit lui-même pour officier. Il est certain que M. le cardinal de Rohan ne pensoit pas comme son neveu; il lui en a même écrit.

Du vendredi 17, *Versailles.* — J'ai écrit ci-dessus ce qui s'est passé entre M. de Richelieu et M. de la Vallière au sujet des cabinets; cette affaire paroissoit finie, mais elle s'est renouvelée. Il y a quelques jours que M. de la Vallière donna quelques ordres à Rebel, maître de musique de la chambre qui bat la mesure dans les cabinets; Rebel dit qu'il en alloit rendre compte à M. de Richelieu, et lui demanda ce qu'il désiroit pour que M. de Richelieu donnât les ordres nécessaires. M. de la Vallière dit que cela étoit inutile, qu'il s'agissoit du service du Roi, et qu'il falloit que ce qu'il avoit dit fût fait. Rebel fut embarrassé, et crut devoir en rendre compte à M. de Richelieu. M. de Richelieu lui répondit que non-seulement il avoit fort bien fait, mais qu'il exigeoit de lui que toutes les fois que l'on auroit besoin d'un musicien pour une répétition,

ou une représentation, aucun n'y allât sans un ordre exprès de lui, Rebel, lequel ordre ne seroit que pour cette fois seulement et se renouvelleroit pour une autre fois.

Vendredi 24, *Versailles*. — J'ai déjà parlé du voyage de Mme Infante. M. de Puisieux, qui a été chargé de tout ce détail, comme je l'ai dit, me disoit il y a quelques jours qu'en comptant la dépense des chevaux de poste, les dédommagements à donner aux maîtres de poste pour cinquante jours que leurs chevaux ont attendu, ce qui fait plus de 40,000 écus dans ces deux articles, le détail n'iroit qu'à environ 400,000 livres, sans qu'il en eût rien coûté aux intendants. Il n'y avoit de la bouche du Roi qu'un chef et trois ou quatre officiers; tout le reste étoit fourni par les intendants, à qui on paye leurs dépenses; au lieu que pour Mme Victoire, quoiqu'il n'y ait été question que d'aller à Fontevrault et d'en ramener la princesse, la dépense avoit été à un million, et qu'outre cela il en avoit beaucoup coûté à chaque intendant.

J'ai marqué dans mon journal l'incommodité de Madame Infante; elle a plus affligé qu'inquiété. C'est la suite de la même humeur qu'elle avoit quand elle partit pour aller en Espagne; c'est une espèce de gale sur le front, qu'il seroit fort à désirer de pouvoir guérir.

Du mardi 28, *Versailles*. — Le Roi, qui coucha hier au petit château, en est revenu ce matin entendre la messe ici. Il a tenu conseil des finances, a été ensuite dîner dans ses cabinets avec Madame Infante, Madame et Mme Victoire. Mme Adélaïde n'y étoit pas, parce qu'elle est malade depuis quelques jours. Madame et Mme Victoire se sont mises à table comme à l'ordinaire; elles n'ont point mangé, et en sortant de table elles sont descendues chez Madame Infante, d'où elles ont monté par l'escalier dérobé dans l'appartement du Roi et de là dans ses cabinets. Cet escalier dérobé est celui dont le feu Roi faisoit souvent usage pour descendre chez Mme de Montespan. Elle logeoit dans cet appartement, qui est celui de Mme la

comtesse de Toulouse. Le Roi a toujours fait usage de cet appartement pour descendre chez Mme la comtesse de Toulouse après le grand couvert; il y descend encore les jours de grand couvert, et voit Mme la comtesse de Toulouse dans un petit cabinet dépendant de cet appartement, que le Roi lui a permis de garder. Outre cela, le Roi descend très-souvent pour voir Madame Infante, avec laquelle il a de longues conversations assez souvent.

S. M. est repartie sur les six ou sept heures pour retourner à la Celle; il n'a point vu la Reine, qui en a été peu satisfaite.

On prétend que les longues conversations du Roi avec Madame Infante sont fort remarquées par Mme de Pompadour, qui dit qu'elle ne voit presque point le Roi.

Du vendredi 31, *Versailles.* — J'ai marqué dans mon journal que M. le duc d'Orléans n'a voulu voir M. le duc de Chartres que chez Mme la duchesse d'Orléans. M. le duc de Chartres a fait ce qui lui a été possible pour obtenir que M. son père voulût bien lui pardonner. M. le duc d'Orléans lui répondit que ce ne pouvoit être qu'à condition qu'il lui avoueroit que sa fille (qui est morte) étoit un enfant supposé. M. le duc de Chartres répondit avec raison que quelque désir qu'il eût de lui plaire, son honneur et sa conscience ne lui permettroient jamais d'avouer une telle calomnie. M. le duc d'Orléans ne revient point des préventions qu'on lui a données sur cet article. Ce qui est très-singulier, c'est que si l'on traite cette matière avec lui, il donne des raisons si fortes et si séduisantes qu'on a bien de la peine à le condamner. C'est ce qui rend plus horrible la noirceur de ceux qui lui ont mis de telles idées dans l'esprit et qui ont cherché à les y établir par de prétendues preuves. En général la fantaisie de M. le duc d'Orléans est de ne pas croire que personne soit mort. Il y a quelque temps que celui en qui il a mis sa confiance pour ses affaires (je ne sais s'il lui a donné le titre de son chancelier) lui apporta un

acte à signer par rapport à l'Espagne. M. le duc d'Orléans le lut, et dit qu'il étoit fort bien, à l'exception d'un seul mot. Il y avoit le feu roi d'Espagne; il ne veut pas croire que le roi d'Espagne soit mort.

Un autre sujet de peine contre M. son fils, c'est qu'on prétend qu'il a été question de le faire interdire, et qu'il a cru que cette idée venoit de M. son fils.

On trouvera dans mon journal que M^me^ de Coigny, belle-fille du maréchal, est venue ici aujourd'hui pour faire ses remercîments. Je ne puis m'empêcher de remarquer à cette occasion ce que j'ai appris ces jours-ci; c'est qu'il est fort singulier, après tous les discours qui se sont tenus sur M. le comte de Fitz-James après la mort tragique de M. de Coigny, que M. le comte de Fitz-James n'ait point paru ici depuis cet événement (1). Il voyage dans différentes provinces de France; on dit que c'est par fantaisie et pour son plaisir. On prétend que l'origine de la querelle étoit la prière que M. le comte de Fitz-James avoit faite à M. de Coigny de trouver les moyens et l'occasion de parler au Roi en faveur de M. l'évêque de Soissons; que M. de Coigny avoit eu beaucoup de peine à se charger de cette commission; qu'enfin l'ayant acceptée il avoit été longtemps sans s'en acquitter, et avoit dit ensuite qu'il avoit parlé, mais que le Roi n'avoit pas répondu un mot; sur quoi le comte de Fitz-James lui répondit que sûrement il n'avoit pas parlé. J'ai déjà remarqué que le Roi au bout de deux jours ne dit plus rien sur cette aventure. Un homme sensé, qui étoit au premier opéra des cabinets après la mort, remarqua que le Roi faisant quelques plaisanteries à M. le prince de Dombes, qui étoit revenu de Rambouillet pour l'opéra et y retournoit sur-le-champ, quelqu'un prit la parole et

(1) Il y a deux jours que M. le comte de Fitz-James est venu ici. On ne l'y avoit point vu depuis la mort de M. de Coigny. (*Note du duc de Luynes*, datée du 11 février.)

dit qu'il y avoit bien des ponts à passer de Versailles à Rambouillet (effectivement il y en a vingt-deux) et qu'il pourroit être dangereux de faire ce chemin la nuit; le Roi ne dit plus un seul mot.

FÉVRIER.

Détails sur le duc d'Orléans. — Vers contre le Roi, Mme de Pompadour et la paix. — Autre anecdote sur le duc d'Orléans. — Anecdote sur la mort des différents membres de la famille royale, en 1712. Soupçons contre la duchesse de Berry; détail sur sa conduite; mot de son mari. — Le duc de Rohan. — Regrets du public sur la paix. — Le Roi va au bal dans la ville; discours tenu à ce sujet et propos du Roi. — Usage de Paris de tout critiquer.

Du lundi 10, *Versailles.* — J'ai déjà parlé plusieurs fois de la situation où est l'esprit de M. le duc d'Orléans; il paroît que cet état subsiste. Il y a quelques jours que M. de Ségur, dont la femme, comme l'on sait, est bâtarde de feu M. le duc d'Orléans, lui porta à signer le contrat de mariage de son fils (j'ai parlé de ce mariage dans mes Mémoires). M. le duc d'Orléans regarda cet acte, et vit le nom et les qualités de Mme la Dauphine; il jeta aussitôt le contrat de mariage sur sa table, sans vouloir le signer, disant qu'il ne connoissoit ni ce nom ni ces qualités.

J'ai marqué qu'il s'étoit raccommodé en quelque manière avec M. le duc de Chartres. Ce raccommodement fut singulier. Mme la duchesse d'Orléans en mourant l'avoit exigé. M. le duc d'Orléans, qui n'a pas de grâce naturellement, ni dans le ton de voix ni dans les manières, embrassa son fils assez maussadement en lui disant : « Maman le veut ». M. le duc de Chartres croyant devoir profiter de ce moment pour obtenir une entière réconciliation, suivit M. le duc d'Orléans, et se jeta à ses pieds pour lui demander pardon. M. le duc d'Orléans lui répondit avec un ton assez brusque : « Cela étoit bon là-dedans, mais vous savez

de quoi je me plains; il n'y a point de pardon, à moins que vous n'avouiez que votre prétendue fille étoit un enfant supposé. » M. le duc de Chartres eut beau lui dire tout ce que l'on peut dire en pareil cas, ses représentations furent inutiles. M^me^ la duchesse de Chartres n'étoit point dans la chambre de M^me^ la duchesse d'Orléans lorsque M. le duc d'Orléans embrassa M. son fils; elle apprit cette espèce de réconciliation, et descendit promptement pour parler à M. son beau-père; elle le trouva qui sortoit de la chambre; elle lui dit que sachant qu'il avoit bien voulu pardonner à M. le duc de Chartres et l'embrasser, elle se flattoit qu'il ne lui refuseroit pas la même grâce. M. le duc d'Orléans, avec un air étonné et distrait qu'il a toujours, lui dit : « Comment vous n'étiez pas là dedans! j'ai fait ce qu'a voulu maman, mais présentement il n'en est plus question »; et quelque discours soumis et respectueux que put lui faire M^me^ la duchesse de Chartres, il ne changea jamais. Quelque temps après, s'étant trouvé dans la chambre de M^me^ la duchesse d'Orléans avec M^me^ la duchesse de Chartres, il lui adressa la parole, lui demanda des nouvelles de sa santé, et fit la conversation avec elle comme s'ils avoient été raccommodés.

Une autre scène qui mérite d'être écrite est ce qui est arrivé à l'occasion du testament de M^me^ la duchesse d'Orléans. Il fut question de faire un procès-verbal, suivant l'usage, pour constater que le testament avoit été lu en présence de la famille; on lut les qualités de tous ceux qui étoient présents, et à chacun l'on disoit : *Son altesse sérénissime monseigneur*. On lut cette même qualité pour M. le duc de Penthièvre. M. le prince de Conty, peu éloigné de M. le duc de Penthièvre, prit la parole, et dit qu'il ne reconnoissoit point cette qualité, qu'il ne prétendoit point que M. le duc de Penthièvre fût traité également comme lui, et qu'il ne signeroit pas le procès-verbal; on a été obligé de rayer l'*altesse sérénissime* à tous et de mettre seulement *monseigneur*.

On fit voir au Roi, il y a quelques jours (on dit que c'est dans un paquet qui lui fut adressé) deux tirades de vers, l'une de cinquante, l'autre de dix-huit, que l'on dit abominables, contre lui, contre M. le Dauphin, contre Mme de Pompadour et contre la paix. Le Roi et Mme de Pompadour en sont fort en colère. Le Roi a ordonné les recherches les plus exactes, et il y a déjà eu plusieurs gens mis en prison.

Du samedi 15, Versailles. — J'ai parlé ci-dessus de M. le duc d'Orléans. On me conte encore un fait singulier. Après la mort de S. A. R., on vint dire à Mme la duchesse de Chartres que M. le duc d'Orléans la demandoit; elle crut qu'il étoit question de quelque raccommodement; elle courut chez lui. M. d'Orléans, avec un air maussade, lui dit : « On va lever le testament, vous pourrez vous y trouver si vous voulez; après cela, faites ce que vous voudrez; vous pouvez aussi n'y pas être. »

J'écris volontiers les anecdotes anciennes que j'apprends; je ne les mets point dans mon journal pour ne pas interrompre les dates.

On ne se souvient que trop de la tragique fin de la famille de Louis XIV, en 1712. M. le duc d'Orléans fut malheureusement trop soupçonné. Ce qui paroît certain, c'est le poison. M. le duc de Bourgogne en étoit persuadé quand il mourut. L'ouverture des corps ne détrompa pas. Le feu Roi fit beaucoup de questions pour s'éclaircir. Lorsqu'il en parla à M. Fagon, M. Fagon baissa les yeux, et ne répondit rien. Beaucoup de gens ont cru que l'ambition de Mme la duchesse de Berry avoit plus de part à cet horrible crime que M. le duc d'Orléans. Un fait qui a pu donner lieu à de justes soupçons, c'est ce qui arriva à M. le duc de Berry. Mme de Berry aimoit passionnément un homme qui vit encore et que je ne nomme point pour cette raison. M. le duc de Berry étoit allé faire un petit voyage; je crois que c'étoit à Anet. Il revint plutôt que l'on ne l'attendoit; il voulut entrer chez sa femme : il

trouva la porte fermée, et sut quelle en étoit la raison. Il prit la résolution d'en parler au Roi et de la faire enfermer. Mme de Berry crut qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour le prévenir. Deux jours après, M. le duc de Berry étant chez Mme de la Vrillière, qu'il aimoit beaucoup, et que l'on appeloit *le Moineau*, il lui dit : « Moineau, je suis empoisonné; j'ai une grande colique; je vais me coucher, je n'en reviendrai pas. » La prédiction ne fut que trop vraie. Il voulut se lever le lendemain pour aller instruire le Roi de tout. Son confesseur l'obligea à en faire le sacrifice à Dieu. Il ne fut que deux ou trois jours malade.

Du dimanche 16, *Versailles.* — J'ai parlé dans le temps de la dernière promotion de l'Ordre. Il est arrivé dans cette occasion ce qui est inévitable lorsque le Roi accorde quelques grâces : il y a eu des gens étonnés, d'autres peu satisfaits; cependant on a gardé le silence le plus respectueux. M. de Livry, étant premier maître d'hôtel du Roi, son père ayant été chevalier de l'Ordre, sa femme passant sa vie dans les cabinets, il sembloit qu'il avoit quelque droit d'espérer l'Ordre avant le premier maître d'hôtel de la Reine. Il est vrai que M. de Livry a quitté le service; mais M. de Chalmazel a peu servi; M. de Chamarande, son oncle, avoit eu intention de lui faire continuer le service. Ce fut feu M. le cardinal de Fleury qui lui conseilla de songer plutôt à lui faire avoir la survivance de sa charge. Un moment avant le chapitre, des amis même de M. de Chalmazel craignoient beaucoup qu'il ne fût pas compris dans la promotion. Tout le monde a été fâché que M. le duc de Rohan n'y eût point de part; il est aimé, estimé de tous ceux qui le connoissent; il a très-bien servi, et a toujours vécu dans la plus grande union avec son régiment. Il est vrai qu'il quitta le service parce qu'il ne fut pas fait maréchal de camp (ce fut dans le même temps que le comte de Mortemart quitta), mais depuis ce temps il a été en Bretagne avec

un zèle et une volonté qui lui ont fait grand honneur. Dans le temps de la descente des Anglois (je dois l'avoir marqué dans mon livre), il vint prendre congé à Fontainebleau, à ce qu'il me semble, et partit avec deux domestiques; il rassembla la noblesse de cette province, où il a des terres considérables, y tint un grand état, et y fit toutes les dispositions nécessaires pour se bien défendre. Quoique je vive peu avec lui, je sais qu'il est bon ami, capable d'attention, noble, généreux, magnifique et vertueux. La disgrâce de son beau-père (M. de Châtillon) ne devroit pas lui avoir fait plus de tort que celle de M. de la Rochefoucauld à M. d'Estissac, lequel après avoir longtemps attendu a été nommé au premier jour de l'an.

J'ai parlé dans mes Mémoires de la publication de la paix, du *Te Deum* et des réjouissances publiques. On a remarqué que tous ces différents objets ont fait peu d'impression sur l'esprit du peuple. Quoique le Roi ait supprimé des impôts, comme je l'ai dit, la prévention est si grande contre la paix, que l'on a été infiniment peu sensible à tout ce qui s'est passé. On voit le Roi rendre toutes ses conquêtes; on s'occupe à regretter les hommes et l'argent qu'elles ont coûtés, et l'on n'examine pas davantage. On ne fait pas attention que dans l'état où étoit la marine de France, et le brillant de celle d'Angleterre, toutes nos colonies et par conséquent tout notre commerce étoient perdus sans ressource; et que d'ailleurs le Roi, par les conditions de la paix, anéantit totalement le raisonnement séducteur de la maison d'Autriche et de ses alliés, qui ne parloient que de l'ambition de la France.

Du mercredi des Cendres, 19. — Lundi et mardi, le Roi a été au bal en masque ici dans la Ville; avant-hier, à celui qu'on appelle d'un écu, et de là à un autre chez M. de la Rivoye, écuyer cavalcadour de M^me^ la Dauphine. M^me^ de Pompadour n'alla point au bal ce jour-là. Comme on aime à raisonner, on raisonnoit déjà sur un grand

nombre de jeunes femmes qui ont grand désir de parvenir à la même place. L'on m'a dit à cette occasion (et ce discours paroît être très-certain) que le Roi avoit dit devant M^me^ de Pompadour que s'il changeoit, il ne prendroit jamais une dame.

Hier, M^me^ de Pompadour alla au bal avec le Roi; le Roi ne s'est couché qu'à six heures du matin.

Du vendredi 28, *Versailles.* — J'ai parlé des mauvais propos que l'on débite à Paris sur tout ce qui se passe; c'est, comme l'on sait, l'usage d'y critiquer tout. La promotion de la Chandeleur l'a donc été; on a critiqué aussi les entrées de la chambre que le Roi a données, comme je l'ai marqué, à ses aides de camp; et comme le Roi est dans un usage de plaisanterie, depuis longtemps, d'appeler M. de la Vallière *le Brochet*, on a fait une assez mauvaise bouffonnerie en disant que c'étoit un petit repas que le Roi avoit donné dans ses cabinets, composé de trois entrées, six hors d'œuvre et un brochet au bleu.

MARS.

Berg-op-Zoom. Pourquoi le maréchal de Saxe avait entrepris le siége de cette place. — Répétitions des opéras des cabinets. — M. de Gisors achète le régiment de Champagne. Détails sur M. de Belle-Isle. — Histoire de M^me^ de Vintimille.

Du vendredi 7, *Versailles.* — J'ai parlé en différents temps des raisonnements qui ont été faits sur le siége de Berg-op-Zoom. M. le chevalier Courten, lieutenant général, qui a commandé en dernier lieu dans cette place, pendant cinq ou six mois et jusqu'à l'évacuation, me disoit hier que pendant le temps qu'il y étoit, il y a vu des principaux membres de la république de Hollande; il leur demanda par quel hasard la république avoit dépensé 16 à 17 millions pour fortifier une place aussi inutile pour la sûreté de leur pays et par conséquent

aussi peu exposée à être attaquée; il leur ajouta en même temps qu'il prévoyoit la réponse qu'ils pouvoient lui faire : Pourquoi la France avoit dépensé tant d'argent pour la prendre. Ces Hollandois répondirent à M. Courten que les gens sensés de Hollande pensoient comme lui, mais que la dépense s'étoit faite peu à peu et sans avoir le dessein qu'elle fût aussi considérable; qu'on avoit voulu d'abord faire un poste de Berg-op-Zoom; que M. de Cohorn, fameux ingénieur, avoit fait construire quelques ouvrages qui avoient été augmentés peu à peu, et que le total de la dépense avoit monté plus haut qu'on ne s'y attendoit. M. le chevalier Courten étant revenu de Berg-op-Zoom trouver M. le maréchal de Saxe, il dîna avec lui; ils étoient neuf ou dix à table. On vint à parler de Berg-op-Zoom; le chevalier Courten demanda à M. le maréchal de Saxe quels motifs l'avoient pu déterminer à faire le siége de cette place, dont la conquête étoit d'une parfaite inutilité. Le maréchal lui répondit tout haut qu'il convenoit avec lui de l'inutilité de cette place, mais que M^me^ la marquise de Pompadour lui écrivoit continuellement qu'après une bataille gagnée il étoit honteux de ne faire aucune entreprise; qu'il avoit bien examiné ce qu'il pouvoit entreprendre, et que ce n'étoit que faute de mieux qu'il s'étoit déterminé à Berg-op-Zoom.

Du mardi 11, *Versailles*. — Les répétitions sont, comme l'on peut croire, très-fréquentes pour les opéras des cabinets, d'autant plus qu'on y exécute plusieurs actes composés exprès pour ces divertissements. C'est M. de la Vallière et M^me^ de Pompadour qui donnent des places à ceux et celles qui ont curiosité d'entendre ces répétitions. Cette curiosité est fort étendue, et l'on y admet beaucoup de monde, non-seulement de la Cour et de la ville, mais même des étrangers. Les princes de Wurtemberg y ont été, M. de Centurione, Génois, et plusieurs autres. M. de Bernstorff, envoyé de Danemark, qui a de l'esprit et du goût et qui est fort connu de M^me^ de Pompadour, a été

même à plusieurs représentations, à la vérité dans une des petites loges d'en haut qui donne sur le théâtre et où l'on n'est point vu.

Du samedi 15, *Versailles.* — Le Roi alla hier à Choisy, comme je l'ai marqué. Il n'y a que quatre dames à ce voyage, M^mes^ de Pompadour, d'Estrades, du Roure et de Brancas douairière.

Du samedi 22, *Versailles.* — On trouvera dans mon journal que M. de Gisors, fils de M. le maréchal de Belle-Isle, vient d'avoir le régiment de Champagne; il paye ce régiment 75,000 livres, qui est le prix de la taxe. M. de Gisors avoit eu le régiment de Royal-Barrois à sa création; ce régiment est de deux bataillons et un des plus beaux de l'infanterie. M. de Belle-Isle en a été si content en dernier lieu, qu'il ne craignoit point de le faire voir par distinction à M. de Brown, général des Autrichiens, et aux Piémontois, depuis la signature de la paix; cependant ce régiment fait partie de ceux que l'on réforme. M. de Belle-Isle avoit espéré que l'on voudroit bien le conserver, d'autant plus que cette grâce a été accordée à plusieurs maréchaux de France commandant les armées du Roi, à MM. de Catinat, de Tessé, de Noailles, etc. (1), pour

(1) De Boufflers et de Villeroy, à la paix de Ryswyck, à laquelle on réforma quarante-trois régiments, dont plusieurs plus anciens que ceux-ci. Le régiment de Catinat a été depuis Sillery.

A la paix d'Utrecht, on garda aussi le régiment du comte de Beuvron.

M. le maréchal de Belle-Isle avoit expliqué tous ces détails dans une lettre qu'il écrivit à M. d'Argenson. M. d'Argenson, qui montra cette lettre au Roi, convient que le Roi en fut frappé et parut fâché de la réforme de Royal-Barrois. M. d'Argenson dit que cette réforme faisoit partie des arrangements généraux. Il est vraisemblable qu'une des principales causes a été M. de Richelieu et M. de Boufflers, pour lesquels on avoit créé de nouveaux régiments, et qui auroient cru avoir sujet de se plaindre si on avoit conservé Royal-Barrois. On pourroit répondre que la conservation du régiment de M. le maréchal de Saxe, et encore plus celle du régiment de Lowendal, qui même n'est pas encore entièrement formé, pouvoient exciter les mêmes sujets de plaintes, et que si on regarde ces plaintes comme injustes par rapport à ces deux régiments, on auroit pu penser de même par rapport à Royal-Barrois,

eux ou pour leurs enfants, et en dernier lieu à MM. de Saxe et de Lowendal. Il avoit écrit à M. d'Argenson, qui lui répondit avec beaucoup de politesse que le Roi désiroit qu'il fût content; que la réforme de Royal-Barrois faisoit partie des arrangements généraux, mais qu'il pouvoit choisir dans l'infanterie, la cavalerie ou les dragons, ce qui lui conviendroit davantage. C'est cette bonté du Roi pour M. de Belle-Isle qui a suspendu la déclaration des autres régiments. M. de Belle-Isle a été touché des bontés de S. M. et de la politesse, attention et amitié de M. d'Argenson, mais il croyoit pouvoir se flatter d'obtenir ce

---

d'autant plus que la Provence sauvée d'un état désespéré, et cela par des mesures et des moyens presque incroyables, Gênes maintenue dans la liberté qu'elle venoit de recouvrer, sera peut-être regardé encore comme plus considérable; la plus parfaite union et l'intimité rétablie entre les François et les Espagnols mérite peut-être autant de distinction et d'exception aux règles générales que des actions plus brillantes et moins essentiellement utiles. Des amis indiscrets de M. le maréchal de Belle-Isle ont voulu lui faire sentir dans toute son étendue la conduite de M. d'Argenson à son égard sur cet article, et lui persuader qu'il ne devoit pas se livrer à l'amitié et à la confiance que ce ministre lui marquoit. M. de Belle-Isle, qui est d'un caractère uni, vrai et simple, n'a point été ébranlé par tous ces discours; il a ouvert son cœur à M. d'Argenson sur cette affaire, sans fiel et sans amertume, et a fait une réflexion très-sensée, c'est qu'il faut avoir des preuves bien claires de la fausseté des gens pour se former d'eux cette idée; que d'ailleurs il n'y avoit rien ici qui pût lui donner la moindre apparence de soupçon sur M. d'Argenson; qu'il avoit un rapport continuel avec ce ministre toute l'année; qu'il avoit toujours eu lieu d'être content de la manière dont M. d'Argenson s'y prêtoit; que peut-être même il pouvoit se flatter de lui être utile, par la grande habitude qu'il avoit de tous les détails; que d'ailleurs ce n'étoit pas un mystère que des sentiments fort différents de M. d'Argenson pour MM. de Saxe et de Lowendal; qu'ainsi tout devoit le porter à croire que les marques d'amitié et de confiance qu'il en recevoit étoient sincères. Au premier travail que M. de Belle-Isle fit avec le Roi, il ne lui fit point de remercîment sur le régiment de Champagne, mais de la bonté et de l'attention avec laquelle il avoit daigné écouter ses très-humbles représentations. M. de Belle-Isle compte donc véritablement sur l'amitié de M. d'Argenson; mais il suppose, sans en être blessé, que de certains ménagements ont pu l'engager à faire ce qu'il a fait; d'ailleurs il n'exige point de son amitié, ni qu'il ne se refuse jamais à tout ce qu'il peut lui proposer, ni qu'il le consulte sur tout ce qu'il projette de faire dans le militaire. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 22 mars 1749.)

que d'autres en pareil cas ont obtenu, et n'être pas obligé de payer 75,000 livres pour un régiment, après une campagne qui lui coûte 50,000 écus de son bien, et dans laquelle on peut dire qu'il a rendu de grands services.

Du samedi 29, *Versailles.* — Comme je rassemble avec soin toutes les anecdotes particulières, j'ai cru devoir faire copier ici un écrit fait par une personne qui a beaucoup d'esprit et qui sait d'original les faits qu'elle raconte. Le portrait de la sœur qui est morte paroît assez ressemblant à ce que nous avons connu; peut-être les autres sont-ils faits trop peu avantageusement. Il y a des noms en blanc; je les ai laissés aussi, et je crois qu'il est bien de ne les pas faire connoître davantage.

Il faut dire un mot de M^me^ de Vintimille; on jugera par ce que je ferai connoître de son caractère ce qu'elle auroit pu influer dans de certaines circonstances. Elle étoit laide, et de ces laideurs qui impriment plus la crainte que le mépris; sa taille étoit gigantesque; son regard rude et hardi; sa physionomie promettoit de l'esprit: elle en avoit en effet, mais aussi brut qu'elle l'avoit reçu de la nature, sans éducation, sans acquit, sans connoissance. Elle arriva à la Cour dans le moment le plus critique pour sa sœur. On commençoit à avoir la certitude qu'elle étoit maîtresse du Roi; il se faisoit des soupers particuliers, des voyages; tous ceux qui aiment l'intrigue briguoient pour y être admis. C'étoit Mademoiselle qui jouissoit de l'apparence du crédit. M^me^ de Mailly avoit le ton modeste; elle ne paroissoit décider de rien, et en effet elle étoit alors assez inquiète de la façon dont le Cardinal souffriroit l'éclat que cela commençoit à faire, et elle avoit peu de certitude que le Roi la soutînt contre la plus légère attaque du Cardinal. Ce fut, dis-je, dans ces circonstances que M^me^ de Vintimille arriva à la Cour. Les deux sœurs s'étoient aimées dès l'enfance; le caractère ferme, franc et indomptable de celle-ci n'avoit jamais voulu ployer sous l'autorité de M^me^ de Mazarin, et la plus extrême pauvreté n'avoit pu la réduire à avoir pour elle aucune complaisance; cette conduite augmenta l'amitié que M^me^ de Mailly avoit pour elle, car celle-ci s'étoit brouillée ouvertement avec M^me^ de Mazarin, qui avoit eu l'imprudence de vouloir lui arracher l'aveu de sa liaison avec le Roi, et d'employer pour y réussir l'artifice, les menaces et les mauvais traitements. M^me^ de Mailly n'avoit alors d'amis que Bachelier, qui lui avoit donné le sage conseil de ne se fier à personne; ainsi, quoique Mademoiselle parût dans son intimité, elle ne lui faisoit néanmoins aucune

confidence. Son état cependant étoit difficile à soutenir sans la consolation de pouvoir parler à quelqu'un; elle sentit le besoin qu'elle avoit de sa sœur; elle la prit avec elle, et c'étoit l'action la plus sage qu'elle pouvoit jamais faire. La Vintimille ne s'occupa que du rôle qui lui convenoit, qui étoit d'être complaisante et confidente de sa sœur; elle ne la quittoit pas un instant, elle ne faisoit aucune visite qu'avec elle ou par ses ordres; elle fut longtemps dans une grande retraite au milieu de la Cour; enfin Mme de Mailly en parla apparemment au Roi avec tant d'estime et d'amitié, que le Roi, qui peut-être de son côté s'aperçut dans ses conversations avec Mme de Mailly que sa sœur devoit avoir de l'esprit et de la raison, parce que Mme de Mailly n'est guère qu'un écho, voulut l'admettre à ses soupers et à ses voyages. Le premier voyage fut à Compiègne. Mademoiselle s'empressa d'offrir un logement à Mlle de Nesle; mais celle-ci sentit qu'il ne falloit pas qu'elle fût sous la protection de personne; elle le refusa, et dit à sa sœur que puisque le Roi désiroit qu'elle eût l'honneur de le suivre, il auroit la bonté de pourvoir à son logement Cette démarche plut au Roi, qui très-peu de jours après déclara qu'il la vouloit marier et qu'il lui donneroit 200,000 livres d'argent comptant, une pension de 2,000 écus et l'expectative de dame du palais de Mme la Dauphine. On croiroit que Mlle de Nesle fut recherchée de tous les courtisans et de tous les grands partis de la Cour : rien n'étoit si brillant que sa situation; cependant personne ne s'empressa, et il n'y eut que la bassesse de l'archevêque et la fausse politique du vieux comte du Luc qui en furent éblouis. Ils offrirent le comte de Vintimille, et il fut accepté avec assez de répugnance de la part de Mlle de Nesle; et M. de Vintimille, jeune, méchant, imprudent et fou, parla de son mariage avec le dernier mépris, ne ménagea ni sa femme, ni sa belle-sœur, ni le Roi lui-même; ainsi il gagna par ce mariage beaucoup de ridicule auprès des gens sensés, une grande aversion de sa femme, mille brusqueries de sa belle-sœur, et un air de disgrâce auprès du Roi.

Voilà donc Mme de Vintimille mariée, par conséquent moins dépendante de sa sœur, et plus en état de faire connoître son caractère. Elle ne changea rien à sa conduite; elle vécut dans la même retraite, ne se lia intimement avec personne, et parut n'être occupée que du soin de faire sa cour; elle n'inspira à sa sœur que ce qui pouvoit le plus plaire au Roi; elles ne demandoient nulles grâces que par les voies ordinaires, c'est-à-dire qu'en s'adressant au Cardinal, mais sans cependant rechercher sa protection. Le désintéressement de la Vintimille faisoit son assurance et son indépendance; elle ne désiroit rien pour elle; la pauvreté ne lui paroissoit pas un état insupportable: elle ne connoissoit ni ne craignoit point l'ennui qui en est la suite la plus fâcheuse; elle étoit haute, décidée, hardie et ferme, et il auroit été im-

possible de la faire repentir des partis qu'elle auroit pu prendre. Elle ne connoissoit de devoirs que ceux qu'elle devoit au Roi et à sa sœur. Mademoiselle, qui avoit le plus contribué à son mariage, et dont le motif étoit de s'en faire une créature et un moyen de plus pour parvenir à gouverner, s'aperçut bientôt qu'elle s'étoit lourdement trompée ; au lieu d'y trouver l'utilité qu'elle recherchoit, elle n'y trouvoit qu'une barrière insurmontable. Mme de Mailly n'eut plus le même besoin d'elle, depuis qu'elle eut sa sœur. Cette princesse, dont nous parlerons par la suite, fut si irritée qu'elle résolut de perdre Mme de Vintimille en la rendant suspecte à sa sœur, et voici comme elle s'y prit. La Vintimille, comme je l'ai déjà dit, étoit d'une assiduité extrême à faire sa cour au Roi ; le Roi la traitoit avec toute la distinction imaginable ; il l'écoutoit avec attention lorsqu'elle parloit ; il étudioit ses regards lorsqu'il avoit parlé ; enfin tout ce qu'un langage muet peut faire découvrir d'estime, de considération et de goût, apprenoit à Mme de Vintimille le cas qu'il faisoit d'elle et l'amitié qu'il avoit pour elle. Elle en fut flattée, beaucoup moins par vanité (dont elle n'étoit pas extrêmement susceptible) que par la reconnoissance, qui produisit bientôt en elle des sentiments plus vifs. Il est sûr qu'elle prit une grande passion pour le Roi ; il est vraisemblable que le Roi s'en aperçut, mais il est certain qu'elle ne songea jamais à nuire à sa sœur, et la conduite du Roi et d'elle a bien prouvé qu'elle ne l'auroit jamais supplantée, mais qu'elle auroit pu lui succéder si le Roi avoit perdu Mme de Mailly, soit par la mort, soit par une retraite. Le Roi, fidèle à Mme de Mailly, jouissoit de l'esprit de Mme de Vintimille ; il voyoit avec plaisir que Mme de Mailly ne parloit que d'après elle ; il étoit convaincu que Mme de Vintimille l'adoroit, qu'elle ne vouloit que sa gloire, et qu'elle étoit assez éclairée pour bien connoître les moyens de la lui procurer ; il y a toute apparence qu'il se promettoit de lui donner toute sa confiance après le Cardinal. La première occasion qu'elle eut de faire connoître son crédit, ce fut à la mort du premier duc de Gramont, qui avoit fait profession ouverte d'être de leurs amis ; son frère, qui les avoit recherchées plus ouvertement, s'adressa à elles pour obtenir la dépouille du duc de Gramont. Mme de Vintimille fit solliciter si vivement le Roi par sa sœur, qu'elle le détermina à profiter de l'apparence du pouvoir que le Cardinal lui laisse de choisir parmi plusieurs gens qu'il lui nomme celui qui lui convient le plus. Ordinairement le Roi n'abuse point de cette politesse, et il attend que le Cardinal lui indique nommément ce qu'il a résolu ; mais cette fois là le Cardinal vit avec le dernier étonnement que le Roi ne balança pas et nomma le comte de Gramont pour le gouvernement et le régiment des gardes. Ce n'étoit point une prédilection particulière que la Vintimille eût pour le comte de Gramont ; son but étoit d'accoutumer le Roi à

gouverner et à être le maître, et la répugnance que le Cardinal avoit pour le comte de Gramont fut ce qui décida en sa faveur Mme de Vintimille. D'ailleurs on ne pouvoit pas la blâmer d'un mauvais choix, et elle disoit pour justifier les plaintes que l'on fait de ce que toutes les places deviennent héréditaires par l'abus des survivances, que si la proximité et la parenté ne doivent pas être une raison pour les obtenir, elles ne doivent pas en être une d'exclusion, quand le mérite personnel donne le droit d'y prétendre.

Cet événement fit beaucoup de bruit à la Cour. Le Cardinal fut mécontent; tous les ministres, et surtout le contrôleur et M. de Maurepas, furent effrayés de voir un crédit s'élever qui ne devoit pas leur être favorable; et comme ce crédit paroissoit encore foible, ils n'épargnèrent rien pour l'abattre. Le contrôleur, plus sage et plus avisé, se contenta de dire au Cardinal tout ce qui pouvoit l'irriter. Le Maurepas, plus téméraire et très-imprudent, parla publiquement des deux sœurs avec le dernier mépris, les accabla de ridicule, et il fit si bien qu'il se les rendit irréconciliables, du moins Mme de Vintimille. Cette occasion dont je viens de parler fut bientôt suivie d'une autre. M. de la Trémoille mourut de la petite vérole, et laissa un fils âgé de quatre ans. M. de Luxembourg, un des favoris du Roi, fut le plus empressé à demander sa charge de premier gentilhomme de la chambre. Tous les Bouillon sollicitèrent pour le petit prince de Tarente; Mme de la Trémoille s'adressa au Cardinal, qui lui fit une réponse assez sèche, qu'il ne se mêloit point de ces sortes de grâces. Les deux sœurs sollicitèrent pour M. de Luxembourg, et suivoient en cela le penchant du Roi, qui désiroit la lui donner. Le Cardinal pouvoit la demander pour son neveu, mais il avoit de la peine à s'y déterminer; une certaine défiance qui lui est naturelle lui faisoit craindre de se commettre, et il n'auroit pu supporter la honte d'un refus; cependant il auroit regardé comme un affront que c'eût été M. de Luxembourg : ç'auroit été un second triomphe pour les sœurs. Il n'osoit pas non plus parler en faveur du petit de la Trémoille, après les clameurs qu'il y avoit eu à l'occasion de M. de Gramont sur ce que les charges devenoient héréditaires. Il ne pouvoit pas décemment parler pour lui; dans cette perplexité, il restoit à Issy, et n'agissoit point. Le contrôleur et le Maurepas saisirent cette occasion de lui faire connoître leur zèle pour lui et leur haine pour la maîtresse et sa sœur; ils furent le trouver, lui représentèrent que cette occasion étoit décisive, que s'il n'obtenoit pas cette charge pour son neveu, son crédit étoit abattu à ne se jamais relever; qu'il falloit tout employer, prières, menaces, etc. Le Cardinal se rendit, et écrivit une longue lettre au Roi, où il le sollicita en faveur du petit de la Trémoille; il fit valoir du mieux qu'il put les foibles raisons qu'il y avoit en sa faveur, et pour leur donner plus de poids il dit

qu'il seroit bien fâché que le Roi en disposât en faveur de son neveu, au préjudice du petit de la Trémoille; que d'ailleurs son neveu étoit comblé des grâces de S. M. Enfin, tout ce que l'intérêt le plus vif peut faire dire, caché sous les faux dehors de la modestie, fut dit. Le Roi ne fit aucune réponse à cette lettre, sous prétexte qu'il retournoit le lendemain à Versailles (apparemment que le Roi étoit à Rambouillet et le Cardinal à Issy, et qu'ils devoient revenir tous deux à Versailles). Il parut rêveur, et les spectateurs jugèrent qu'il tiendroit bon pour M. de Luxembourg. Le Roi déclara même qu'il ne donneroit point cette charge au petit de la Trémoille, et qu'il ne vouloit pas que les gens qui l'approchoient d'aussi près fussent d'un âge aussi disproportionné du sien. On ne doutoit donc point que M. de Luxembourg ne l'emportât. Le Roi retourna le soir à Versailles. En arrivant, on lui rendit une lettre du Cardinal, très-longue; il la lut avec beaucoup d'attention, et il parut après dans un chagrin terrible, mais d'un chagrin plein de colère. Il fut de très-mauvaise humeur pendant son souper; enfin quand tout le monde fut retiré et qu'il fut seul avec M^me^ de Mailly, il lui lut la lettre du Cardinal; voici à peu près ce qu'elle contenoit. Il ne lui parloit plus de la charge de premier gentilhomme de la chambre; il s'étendoit sur son âge, ses infirmités, qui ne lui permettoient plus de continuer ses services; il ajouta même que les soirs son esprit n'étoit pas toujours fort présent, qu'il demandoit enfin la permission de se retirer. Le Roi dit tout de suite à M^me^ de Mailly, avec beaucoup de colère, qu'il voyoit bien qu'il s'étoit trompé dans l'idée qu'il avoit eue de l'attachement du Cardinal pour lui; qu'il faisoit connoître bien clairement qu'il ne songeoit qu'à conserver l'autorité; que par la situation des affaires il jugeoit qu'on ne pouvoit se passer de lui, et qu'il profitoit de cette circonstance pour obtenir pour son neveu cette place, mais qu'il étoit déterminé à le laisser retirer, et qu'il ne feroit point son neveu premier gentilhomme de la chambre. Il répétoit souvent: « Je croyois qu'il m'aimoit, qu'il étoit sans intérêt et sans ambition, et qu'il ne faisoit cas de son crédit que par rapport au bien de mon service. » A tout cela, la Mailly ne répondoit rien; elle n'avoit point été prévenue, et elle fut fort intriguée de ce que tout ceci produiroit. La retraite du Cardinal l'effrayoit; elle avoit une secrète crainte que cela n'entraînât sa ruine; enfin, elle quitta le Roi sur le minuit, et son premier soin fut d'envoyer chercher sa sœur et de lui raconter tout ce qu'elle venoit d'entendre. La Vintimille ne balança pas un moment. Écrivez au Roi tout à l'heure, dit-elle, et demandez-lui en grâce de donner la charge à M. de Fleury. La Mailly lui dit: « Je suis trop troublée pour pouvoir faire une lettre. » — « Prenez votre écritoire, dit-elle, je la dicterai. » La Vintimille lui fit écrire qu'elle lui demandoit avec la dernière instance de ne plus songer à M. de Luxembourg,

il falloit tout sacrifier pour retenir le Cardinal ; qu'il lui étoit
t nécessaire dans les circonstances présentes ; après avoir beau-
nsisté sur cela, elle finissoit en disant que si cependant le Car-
avoit pris son parti, il falloit qu'il ne s'en désespérât pas, et
e figurât être au moment où il le perdroit par la mort ; qu'alors
esteroit plus de ressources que de le remplacer, et qu'il falloit
ner ceux qui seroient le plus dignes de sa confiance ; et sur cela
isoit une énumération de tous les ministres. Le contrôleur lui
soit honnête homme, mais dur, haï et borné, et n'étant tout au
ropre qu'à ce qui regarde les finances. Le Maurepas venoit en-
elle convenoit qu'il avoit de l'esprit et des talents, mais il étoit
et d'une indiscrétion si outrée, que l'on ne pouvoit lui rien con-
nsuite elle nommoit l'Amelot, le Breteuil, le Saint-Florentin,
omme des gens si médiocres que l'on ne pouvoit pas seulement
rler ; qu'il falloit donc chercher hors du ministère. Cette lettre
la joie et le calme dans l'esprit du Roi, et ne put pas manquer
menter beaucoup la persuasion où il étoit de l'attachement de
le Vintimille ; elle sacrifioit à son repos l'intérêt qu'elle avoit
rendre à M. de Luxembourg, et son empressement à faire rester
dinal fut pour lui une démonstration qu'elle n'avoit de vues, de
s, que sa gloire et son bonheur. Ainsi il y a tout lieu de croire
s témoignages rendus par cette lettre au mérite et à la capacité
... ont dû faire une forte impression dans l'esprit du Roi. Le Roi
çut cette lettre qu'à son réveil ; sur-le-champ il s'enferma pen-
me heure ou deux, ensuite il appela le duc de Fleury ; il lui dit
ui donnoit la charge de premier gentilhomme de la chambre, et
rgea d'une lettre pour le Cardinal qui étoit revenu ou devoit re-
d'Issy. Le petit Fleury reçut les compliments de tous ceux qui
t témoins de ce que le Roi venoit de lui dire, et tout de suite il
ouver le Cardinal et lui remit la lettre du Roi en lui apprenant
ce qu'il venoit d'en recevoir. Le Cardinal lut la lettre, qui étoit
atre pages ; il parut agité en la lisant, et lorsqu'il eut fini : « Allez,
à son neveu, allez vous enfermer dans votre chambre ; je vais
er le Roi et lui rendre la charge. » Son neveu lui dit qu'il n'étoit
temps, que le Roi la lui avoit donnée devant tout le monde, et
n avoit reçu tous les compliments. Il en fut fort affligé, et il alla
le Roi avec l'air assez consterné ; il se jeta à ses pieds, exagéra
ntés et prit le Roi à témoin qu'il n'avoit jamais demandé cette
Le Roi eut l'air assez froid dans cette entrevue, et le Cardinal
na chez lui assez chagrin. M^mes de Mailly et de Vintimille ne
uèrent pas de lui venir faire leur compliment ; il pâlit, il trembla
ir présence ; il voulut les reconduire ; la Mailly ne voulut pas le
ir et lui en fit des reproches. « Si ce n'est pas pour vous, dit-il,

c'est pour Mme de Vintimille. » Elle lui répondit : « Son Éminence se moque. » Je rapporte cette circonstance parce qu'elle fait voir que le Cardinal étoit plus irrité contre la Vintimille que contre sa sœur, et qu'elle n'en avoit pas grande inquiétude. Le Maurepas triomphoit parce qu'il ignoroit alors une partie de ces circonstances. Le Cardinal dit qu'il vouloit aller chez Mmes de Mailly et de Vintimille leur rendre leur visite; le Maurepas lui dit : « Fi, Monseigneur! » Le Cardinal insista jusqu'à trois fois, et toujours : « Fi, Monseigneur, » répliqua le Maurepas. Cela fut rendu fidèlement à Mme de Vintimille. Enfin le Cardinal se contenta de leur envoyer la duchesse de Fleury de sa part. Mme de Vintimille étoit alors dans le cinquième ou sixième mois de sa grossesse.

Cette grossesse mérite qu'on en fasse l'histoire. On a déjà parlé de la conduite de M. de Vintimille au commencement de son mariage; il augmentoit tous les jours d'indécence et de folie; il n'y avoit point d'horreurs qu'il ne dît de sa femme; les détails les plus dégoûtants étoient pour l'ordinaire le sujet de ses conversations à table devant tous les valets. Il en revint assez à Mme de Vintimille pour fortifier la haine qu'elle avoit déjà pour lui; elle ne voulut plus vivre avec lui comme sa femme, elle fit lit à part. Cependant la famille de M. de Vintimille désiroit passionnément qu'elle eût un enfant. J'ignore ce qui la détermina à en courre le risque, mais au retour de Fontainebleau (1740), elle coucha avec son mari et devint grosse. Le premier mouvement de M. de Vintimille quand il l'apprit fut une joie extrême; il en alla porter la nouvelle à l'archevêque son oncle, et au président de Nicolaï, son beau-frère; mais soit par de mauvais conseils, soit par un accès de folie inouïe, il changea de ton quelques jours après, et dit publiquement qu'il n'avoit nulle part à cette grossesse; que c'étoit l'ouvrage ou de M. d'Ayen ou de M. de Forcalquier, ou du Roi. Les deux premiers ne furent pas soupçonnés longtemps; il étoit clair qu'il n'y avoit aucune liaison dans ce genre entre Mme de Vintimille et eux; de plus personne n'avoit intérêt d'accréditer ce soupçon. Il n'en fut pas de même du Roi. Les ennemis de Mme de Vintimille y donnèrent toute la vraisemblance qu'ils purent; ils inventèrent mille faits qui prouvoient l'intelligence, mais ces faits à la vérité n'étoient pas prouvés eux-mêmes. Ils espéroient brouiller par là les deux sœurs, et que la Vintimille en deviendroit la victime; ils crurent que le Roi ne s'embarrasseroit point de cette tracasserie et consentiroit sans peine au renvoi de la Vintimille. En effet il parut assez insensible à tous ces propos, mais il ne dérangea rien à sa conduite; au contraire, la Vintimille augmenta de considération auprès de lui. Mme de Mailly prit quelques ombrages, mais passagers; elle examina par elle-même la conduite de sa sœur; elle vit l'impossibilité qu'il y avoit qu'elle eût eu un moment de particulier avec le Roi; de plus le Roi, loin de s'être refroidi pour Mme de

Mailly, la voyoit plus souvent qu'il n'avoit jamais fait; enfin il ne résulta de cette horrible méchanceté qu'un redoublement de haine pour ceux qu'on soupçonna d'y avoir part. De ce nombre, les deux personnes que l'on crut qui y jouoient les premiers rôles c'étoient M..... et de M..... Toutes ces calomnies causèrent un chagrin terrible à la Vintimille; peut-être aussi avoit-elle des sentiments pour le Roi qu'elle combattoit sans les pouvoir vaincre; enfin, dans le huitième mois de sa grossesse, elle fut prise d'une fièvre violente à Choisy. Sa maladie alarma ses amis; elle paroissoit plongée dans la plus profonde tristesse, et elle ne se prêtoit à rien de tout ce qu'on vouloit lui faire pour sa guérison. Le Roi parut véritablement affligé et dans une grande occupation d'elle; lui seul pouvoit la déterminer à suivre les ordonnances des médecins, et on avoit lieu de juger que Mme de Vintimille se plaisoit à faire durer un état qui lui donnoit occasion de connoître chaque jour l'amitié du Roi pour elle. Enfin quand elle fut dans son neuf (1), on la transporta à Versailles; la fièvre ne l'avoit point quittée absolument; cependant elle accoucha heureusement. Le cardinal de Rohan, qui étoit absent, lui avoit prêté son appartement; le Roi y passoit les journées entières, et lui rendit tous les soins de l'ami le plus tendre; il partageoit avec Mme de Mailly tous les services qu'elle lui rendoit. Les premiers jours il n'y eut aucun accident qui pût alarmer; mais le sixième jour de sa couche, la fièvre augmenta; il lui sortit un érésipèle laiteux; on envoya chercher Silva, et l'on eut recours à tous les remèdes imaginables, mais tous furent inutiles; elle mourut le huitième ou le neuvième de sa couche, dans des sentiments d'une grande piété, et sans paroître beaucoup regretter la vie. Le Roi apprit sa mort à son réveil; il donna ordre de ne laisser entrer personne chez lui. Le Cardinal se présenta trois fois à sa porte, et ne le vit qu'à la troisième fois, et un seul instant; il fit commander ses carrosses pour quatre heures, et il partit avec Mme de Mailly, M. d'Ayen, M. le comte de Noailles, Meuse, le duc et la duchesse de Gramont. Il fut dans une profonde tristesse pendant quatre ou cinq jours que dura le voyage. A son retour à Versailles, il vécut dans un plus grand particulier; il n'y avoit que les deux Noailles et Meuse qui soupassent entre Mme de Mailly et lui. Les voyages de Saint-Léger se répétèrent souvent, avec les mêmes gens et avec la même tristesse, et trois mois se passèrent de cette sorte. Ce fut alors que le Roi fit accommoder dans ses petits cabinets un logement pour Mme de Mailly. Dans les premiers jours il n'y admit que les Noailles et Meuse; mais par la suite MM. de Bouillon, de Riche-

(1) Son neuvième mois de grossesse. On trouve déjà cette expression dans les lettres de Mme de Sévigné.

lieu, de Villeroy, de Coigny y furent appelés. Enfin le temps sécha ses pleurs; mais à mesure qu'il se consoloit, son goût pour Mme de Mailly s'affoiblissoit; les courtisans s'en aperçurent, et comme on la connoissoit sans caractère et incapable d'amitié, personne ne l'avertit et ne l'aida à prévenir sa disgrâce.

AVRIL.

Fausses couches de Mme de Pompadour. — Pertes de la Provence pendant la dernière guerre. — Projet de fortifier le Var. — Madame Infante; l'infant don Philippe; la reine d'Espagne. — La cène du Roi; droit des ducs. — La Reine fait écrire au comte de Clermont au sujet du roi de Pologne. — Les princes et les princesses du sang viennent peu à la Cour. — Présentation de Mmes de Saucourt. — Disgrâce de M. de Maurepas; ses causes. — Caractère de la Reine. — M. de Maurepas. — Mot de la Reine.

Du mercredi 2, *Versailles.* — Il y a deux ou trois jours que Mme de Pompadour est incommodée, et on ne la voit point. J'ai appris aujourd'hui que cette incommodité est une fausse couche; on m'a assuré que c'étoit au moins la troisième depuis qu'elle est habitante ici.

Du jeudi 3, *Versailles.* — J'ai parlé dans mes Mémoires du retour de M. le maréchal de Belle-Isle de Provence. Quelques jours avant que d'en repartir pour revenir ici, il s'opposa à une députation que la Provence vouloit faire pour envoyer implorer les bontés et la protection du Roi au sujet des pertes immenses qu'elle a faites pendant cette dernière guerre. On estime ces pertes à 17 ou 18 millions. Ils avoient écrit à M. le contrôleur général pour lui représenter leur triste situation; ce ministre leur fit une réponse dont ils ne furent pas contents, et ils étoient bien déterminés à faire partir les députés qu'ils avoient nommés. M. de Belle-Isle remarqua que les esprits étoient si échauffés, que l'on s'en apercevoit aisément dans le détail qu'ils faisoient de leurs malheurs, et que par conséquent ils pourroient bien s'échapper lorsqu'ils parleroient de leurs affaires ici au ministre. Il se chargea donc de représenter leur situation dans le plus grand détail. La

Provence, comme l'on sait, a été dans le cas de manquer de blé l'année dernière ; on leur en fit venir fort à propos, mais on leur a fait payer ces blés; il y en a, je crois, pour 100,000 écus. La dévastation générale qu'il y a eu en Provence dans tous les endroits par où les ennemis ont passé, les subsistances qu'ils ont été obligés de fournir, des sommes d'argent qu'ils ont perdues, l'interruption de leur commerce, tous ces différents accidents ont fait des pertes considérables, que l'on fait monter à 18 millions, suivant l'état exact et détaillé qu'ils ont remis à M. le maréchal de Belle-Isle. En Provence, la noblesse y fait un corps à part; ils y sont fort jaloux de la considération qu'ils croient mériter et de la conservation des priviléges qui leur ont été accordés; ils n'ont pas oublié qu'en 1707, lorsque le duc de Savoie entra en Provence, ce qui fut une occasion de perte d'environ 3 millions pour cette province, ils implorèrent avec confiance les bontés du Roi, et que le Roi reçut favorablement leur représentation; il leur fit écrire une lettre (1) remplie des termes les plus propres à les consoler, et dans laquelle il vouloit bien entrer avec eux dans le détail des autres provinces de son royaume qu'il leur nomma, lesquelles avoient été affligées comme eux par les malheurs de la guerre. Cette lettre, dont ils conservent l'original bien précieusement, les assuroit que cependant le Roi feroit tout ce qu'il pourroit pour les soulager dans leurs peines, et en effet il leur fut accordé 1,200,000 francs de dédommagement. La Provence rapporte ordinairement au Roi environ 4 millions par an.

Il y a longtemps que l'on parle ici d'un projet pour construire sur le bord du Var un fort qui puisse défendre l'entrée de la Provence et mettre tout ce pays à couvert

(1) Cette lettre fut écrite après le siége de Lille, en 1708, dans un temps où l'on sait que le royaume avoit beaucoup souffert. (*Note du duc de Luynes.*)

des insultes de l'ennemi. M. le maréchal de Belle-Isle a examiné avec l'attention la plus scrupuleuse tous les moyens de parvenir à ce but, et il n'a trouvé aucun endroit le long du Var où l'on pût construire une place qui fît l'effet que l'on désiroit. Indépendamment des frais de cette construction, qui monteroient, à ce que l'on dit, à 8 ou 9 millions au moins, les ennemis n'auroient pas moins de facilités à exécuter leur entreprise, les passages restant toujours ouverts par différents endroits. C'est ce qui lui a fait prendre le parti de proposer que l'on fît plutôt des escarpements et différents ouvrages dont il démontre l'utilité, et dont les frais n'iront pas à 2 ou 3 millions.

On ne sait point encore dans quel temps sera le départ de Madame Infante pour l'Italie. L'Infant est depuis un mois ou environ dans ses nouveaux États; mais tout y est dans un état si déplorable, qu'il ne veut point absolument mander à l'Infante de le venir trouver. Quoiqu'il soit aussi enfant à vingt-huit ans qu'on l'est à quatorze ou quinze, il a pourtant toujours amitié et considération pour l'Infante, qui y répond de son côté par son attention à tout ce qu'elle croit pouvoir lui plaire, et en s'occupant de ses affaires avec vivacité et intelligence. Jusqu'à présent l'Espagne paroît s'occuper peu de ce qui regarde l'établissement de l'Infant. Ce n'est pas que le roi d'Espagne ne l'aime personnellement, mais la reine régnante ne pense pas de même, et c'est elle qui a tout le crédit et la considération, car le roi d'Espagne n'est rien. On dit cependant qu'elle est paresseuse et qu'elle ne se soucie point d'entrer dans le détail des affaires, mais elle est bien aise que les ministres dépendent d'elle. Quoique M. de Caravajal ait le titre de ministre, ce n'est pas lui qui a la confiance, c'est le seul M. d'Insenada. Dans le temps que l'Infant étoit à la tête de l'armée espagnole, il touchoit 50,000 francs par mois d'appointements ou plutôt de pension, indépendamment de la charge d'amiral, que M. de Belle-Isle n'estime qu'à environ 400,000 livres par an; il avoit

outre cela le revenu de ses commanderies, qui montent à 350,000 livres par an, dont il continuera de jouir. On estimoit qu'en tout il jouissoit de 1,700 ou 1,800,000 livres par an. Pendant ce temps l'Infante touchoit 59,000 écus par an pour sa garde-robe et menus plaisirs, et l'on donnoit 40,000 livres aussi par an pour la garde-robe et menus plaisirs de l'infante Isabelle. Depuis la signature des préliminaires, les revenus de l'Infant ont diminué d'environ 1,100,000 livres par an; ses États de Parme lui vaudront au moins 2 millions par an; car il y a actuellement une compagnie qui lui offre cette somme. Mais ce qui fera vraisemblablement un sujet de négociation très-important, c'est le système où paroît être l'Espagne jusqu'à présent : elle compte que l'Infant et l'Infante seront aidés si puissamment par la France, qu'ils n'auront pas besoin d'autres secours.

On est persuadé ici que le Roi a donné à Madame Infante les 200,000 francs de pension qu'avoit feu M^me^ la duchesse d'Orléans; mais personne ne sait sûrement cette nouvelle, ou ne veut en convenir; il est plus que vraisemblable que si cette grâce existoit, le Roi voudroit qu'elle fût ignorée de la cour d'Espagne, pour ne pas augmenter les sentiments d'indifférence pour l'Infant dont je viens de parler.

Du mardi 8, *Versailles*. — J'ai marqué dans le temps qu'il y eut en 1747 quatre ducs, dont j'étois un, nommés par le Roi pour porter des plats à la cène, honneur dont ils jouissoient ci-devant sans difficulté, ainsi que de celui d'aller à l'adoration de la croix, et qui n'a été interrompu que depuis quelques années. Les duchesses ont encore cette prérogative à la cène de la Reine; le Roi l'a réglé, et elles y marchent suivant leur rang d'ancienneté, sans qu'il survienne aucune contestation. Les ducs ne servirent point à la cène l'année dernière; on crut que c'étoit M. de Charolois qui en étoit la seule cause (1). Il étoit

(1) J'ai su depuis ce qui est écrit que la prévention de M. de Charolois

dans l'usage, depuis que les ducs n'y sont plus admis, de nommer des gens non titrés et des officiers du Roi pour porter les plats, et il trouva mauvais que ce fût le premier gentilhomme de la chambre (M. de Gesvres) qui eût présenté au Roi les noms des ducs, dont S. M. en choisit quatre, comme je viens de le dire. M. le duc de Gesvres en alla rendre compte sur-le-champ à M. de Charolois, mais ce ne fut pas sans peine qu'il le calma sur cette affaire. On s'étoit flatté cette année d'obtenir le rétablissement de ce droit, à l'exemple de ce qui se passe chez la Reine, et l'on trouva que la difficulté faite par M. de Charolois ne méritoit pas d'arrêter les ducs, dont l'objet est d'être nommés par le Roi. Il leur est indifférent d'ailleurs que ce soit le grand maître de la maison du Roi ou son premier gentilhomme de la chambre qui lui présente leurs noms. D'ailleurs l'année passée on attendit presque au dernier jour à parler ou faire parler au Roi de cette affaire. Enfin M. de Richelieu, qui avoit fort à cœur qu'elle réussît, croyoit pouvoir l'espérer. Il en parla en effet à M^me^ de Pompadour, quelques jours avant le jeudi saint; M^me^ de Pompadour reçut fort bien la proposition, et trouva les raisons qu'il lui expliqua bien fondées. Le Roi parut disposé à l'accorder. Cependant il n'y a point eu de ducs.

On a su depuis que c'étoit M. de Soubise qui l'avoit empêché, ayant donné la veille ou la surveille un mémoire au Roi sur cette affaire. On m'a dit qu'il en avoit aussi donné un l'année dernière. M. de Richelieu a parlé fortement sur cet obstacle frivole et peu digne d'attention; mais c'est depuis la cène. Il faut espérer que l'année prochaine sera plus heureuse. Outre les Lorrains, les Bouil-

---

contre les ducs, et apparemment les représentations des Rohan et des Bouillon, avoient déterminé M. de Charolois à dire que s'ils vouloient qu'il présentât leurs noms à S. M., il présenteroit aussi ceux des Rohan et des Bouillon, et que le Roi décideroit pour la préséance. Ce raisonnement a été su du Roi, et l'a apparemment embarrassé; c'est ce que l'on a peine à comprendre, l'exemple de chez la Reine pouvant servir de modèle. (*Note du duc de Luynes.*)

lon et les Rohan ont toujours cherché à faire refuser aux ducs leurs prérogatives les plus incontestables, par le désir qu'ils ont de les précéder partout, ou du moins de les voir privés de tout.

Le roi de Pologne doit venir ici de Lunéville avant qu'il soit peu. Il logera à Trianon; mais on lui donne l'appartement de M. le comte de Clermont pour le temps dans la journée qu'il sera à Versailles. A son dernier voyage, la Reine dit à M^me^ de Luynes d'écrire à M. le comte de Clermont de sa part pour lui demander son appartement pour le roi son père. M^me^ de Luynes montra à la Reine la réponse de M. le comte de Clermont, et la Reine n'en fut point contente. Cette année c'est M. le comte de Noailles à qui elle a dit d'écrire; et comme elle lui a dit ce qui s'étoit passé la dernière fois, M. le comte de Noailles a cru devoir en rendre compte au Roi et lui demander ses ordres, et a mandé à M. le comte de Clermont que c'étoit par ordre du Roi qu'il avoit l'honneur de lui écrire. Il a montré sa lettre à M^me^ de Luynes.

Les princes du sang viennent fort peu ici, et encore moins les princesses. Elles se trouvent trop éloignées et placées trop incommodément depuis l'augmentation de la famille royale. M^me^ la princesse de Conty, qui a passé ici les huit ou dix derniers jours du carême, n'a pas voulu s'habiller pour aller aux cérémonies de la chapelle; elle y a assisté en robe de chambre, en dedans du chœur auprès de la grille qui est du côté de l'épître. Le jour du jeudi saint, M^me^ de la Suze quêta, et après avoir quêté tout le monde, elle alla à la princesse de Conty, qui trouva assez mauvais qu'on ne fût pas venu à elle suivant son rang de princesse (1). M^me^ de Gouy demanda dimanche

(1) Cette particularité n'est pas vraie; ce qui donna occasion à la difficulté fut le jour même que M^me^ de Gouy quêta : elle alla quêter le matin M^me^ la princesse de Conty immédiatement avant M. le cardinal de Soubise, et croyoit devoir faire de même l'après-dînée. C'est sur cela qu'on lui dit qu'une

à Mme de Luynes ce qu'elle devoit faire ; Mme de Luynes lui dit que Mme la princesse de Conty n'étant point habillée ne devoit être quêtée qu'après tout le monde ; que lorsque la Reine étoit à la tribune en haut, la quêteuse ne venoit à elle qu'après avoir fini sa quête en bas, et que même Mesdames étant en bas dans leurs niches on n'alloit les quêter qu'après tout le monde. Ces raisonnements sont convaincants, mais ce qui est le plus clair ne persuade pas toujours les princes et princesses du sang.

Du mardi 23, *Versailles.* — J'ai marqué ces jours-ci la présentation de Mme de Saucourt (Bérenger), et auparavant celle de Mme de Saucourt (Béthune). Ces deux présentations peuvent étonner. La mère de MM. de Saucourt étoit Feuquières ; elle n'a jamais imaginé d'être présentée (ni la grande mère, qui étoit Saucourt, dont ils ont pris le nom, car leur nom est Boisfranc). La première femme de M. de Saucourt, qui vient d'épouser Mlle de Béthune, étoit Mlle de Saint-Aignan, fille de M. le duc de Saint-Aignan, actuellement gouverneur de Bourgogne. Il n'a jamais été question de la présenter. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les temps sont changés.

Du vendredi 25, *Versailles.* — On trouvera dans mon livre sous la date d'aujourd'hui la réception de M. de Belle-Isle au Parlement et la disgrâce de M. de Maurepas. Ces deux événements, qui arrivèrent hier lundi, n'ont nul rapport l'un à l'autre, mais ils me donneront cependant occasion de rapporter une anecdote assez singulière. Rien n'a été si secret que la disgrâce de M. de Maurepas. M. d'Argenson, qui n'avoit point vu le Roi en particulier depuis quatre jours, reçut hier à une heure après minuit une lettre du Roi avec l'ordre qu'il devoit porter à M. de Maurepas. Il étoit dans son lit ; il ne porta l'ordre de

---

princesse du sang non habillée étoit incognito. L'exemple que j'ai cité de la Reine et de Mesdames est si frappant, qu'il n'y a point à raisonner sur cet article. (*Note du duc de Luynes.*)

S. M. à M. de Maurepas qu'entre sept et huit heures du matin. Toutes ces circonstances méritent d'être remarquées. A cette même heure de huit heures du matin, M. de Richelieu étoit au Parlement pour la réception de M. de Belle-Isle; il arrivoit du petit château, où il avoit couché. Un homme d'esprit que je connois beaucoup, et de qui je tiens ceci, trouva au Parlement un de ses amis, qui lui dit : « Regardez bien M. de Richelieu, il a l'air d'un homme qui n'est pas à lui-même; je ne serois point étonné qu'il y eût quelque chose sur M. de Maurepas. » L'homme qui m'a conté ce fait est très-véridique et sans ostentation. On voudroit pouvoir bien démêler les causes de ce changement; l'on sait, il y a longtemps, que M. de Richelieu n'aime pas M. de Maurepas; ils étoient ouvertement brouillés; ils s'étoient raccommodés, je l'ai marqué dans le temps (1). Ce raccommodement n'a point

(1) Ce fait n'est pas vrai. Ils ne se sont jamais raccommodés. Dans le temps du projet de l'expédition d'Angleterre, ils se virent et conférèrent ensemble, mais sans raccommodement. La grande brouillerie de M. de Maurepas avec Mme de Pompadour est au sujet de la place de Mme d'Estrades. Mme de Pompadour désiroit beaucoup la place de dame d'atours de Mesdames pour Mme d'Estrades; elle avoit prié M. de Maurepas de parler à Mme de la Lande; quelques jours après, M. de Maurepas vint lui dire que Mme de la Lande ne vouloit pas absolument quitter sa place. Le lendemain Mme de la Lande vint chez Mme de Pompadour, et lui dit qu'elle n'avoit de désir et de volonté que ce qui seroit agréable au Roi; qu'elle n'étoit nullement attachée à sa place; que si elle pouvoit obtenir une place auprès de Mesdames pour sa future belle-fille, elle seroit très-contente. Mme de Pompadour, furieuse comme on peut le croire, alla chez M. de Maurepas, et lui dit en propres termes qu'il étoit un menteur et un fripon. De là vint une inimitié si grande, qu'elle disoit presque hautement qu'il vouloit l'empoisonner. En conséquence, dans les cabinets, elle ne mangeoit de rien la première, et les jours maigres qu'on lui servit du gras, elle aima mieux manger du maigre que des mets destinés pour elle. Une situation si violente ne pouvoit pas durer. Il est étonnant que M. de Maurepas n'ait pas senti l'impossibilité de pouvoir l'emporter sur un ennemi de cette espèce, et qu'il n'ait pas pris le parti de demander sa retraite, qui lui auroit fait honneur et sauvé tous les désagréments de la disgrâce.

Le Roi s'étoit enfermé le mercredi à trois heures après midi pendant une heure ou une heure et demie. Ce fut dans ce temps que les lettres furent écrites. Il y en avoit une pour M. d'Argenson : le Roi lui marquoit ses intentions

changé les dispositions des cœurs; M. de Richelieu a toujours été fort bien traité du Roi, et l'on peut dire même qu'il a conservé peut-être en entier, au moins en grande partie, l'amitié que le Roi a commencé à lui marquer dans le temps de M^me^ de Châteauroux; M. de Richelieu est aussi fort bien avec M^me^ de Pompadour. J'ai marqué dans le temps tout ce qui s'est passé au sujet des opéras et de M. de la Vallière; mais M. de Richelieu a mis tant d'art, tant d'esprit, tant de politesse, et même de galanterie pour M^me^ de Pompadour, dans toute cette affaire, que leur liaison ni son amitié pour M. de la Vallière n'ont pas été un moment altérées. Il faut que l'ordre du Roi à M. d'Argenson ait été écrit avant-hier à la Celle sur les onze heures du soir, puisqu'on l'a réveillé à une heure après minuit pour lui remettre cet ordre.

M. de Maurepas fut avant-hier chez M. de Metz, au repas de la noce de M^lle^ de Maupeou, cousine de M. le premier président, et y resta jusqu'à trois heures après minuit. Il étoit aussi gai qu'à son ordinaire; il auroit fort bien pu jouer cette gaieté, mais je crois que l'on peut être sûr qu'il ne se doutoit de rien. M. de Maurepas

---

et lui apprenoit ce qu'il devoit faire; une pour M. de Saint-Florentin, portant ordre de recevoir la démission, et une pour M. de Maurepas.

C'est un usage malheureusement trop commun de parler des différends des ministres disgraciés, et même de leurs fautes les plus essentielles. Je serois bien fâché d'entreprendre un pareil sujet, mais je crois pouvoir mettre une observation sur M. de Maurepas faite par des gens qui vivoient avec lui. Il étoit fort aimable et fort gai, mais d'une gaieté bruyante; et quoique l'on puisse être fort gai sans rire beaucoup, et rire beaucoup sans être gai, il réunissoit l'un et l'autre. A la vérité il ne rioit que de ce qu'il disoit, et jamais de ce que disoient les autres, quelque plaisant qu'il pût être. Il s'intéressoit extrêmement à tout ce qui regardoit MM. de la Rochefoucauld, et se faisoit beaucoup d'honneur de ce que sa mère étoit de cette maison. Ce sentiment étoit juste et raisonnable. Mais il faut toujours que les esprits satiriques critiquent et tournent en ridicule, même les bonnes actions; c'est par ce motif qu'on disoit de M. de Maurepas qu'il étoit comme le mulet, qu'il ne parloit jamais de son père l'âne, mais seulement de sa mère la jument. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 2 mai 1749, à Dampierre.)

a tout l'esprit qu'on peut avoir et un ton de plaisanterie charmant; mais lorsque l'on est accoutumé à faire des plaisanteries et à être aussi souvent applaudi, il est bien difficile de se refuser à des propos quelquefois hasardés; c'est précisément ce que l'on reproche à M. de Maurepas. Un bon mot est souvent une satire fort piquante. M. de Maurepas avoit beaucoup d'amis, dont la plupart très-aimables et gens d'esprit; il est bien difficile que ce que l'on dit devant plusieurs personnes demeure enseveli dans le secret; celui qui fait une plaisanterie se laisse aller au plaisir de la faire, et celui qui la répète au plaisir de faire voir l'esprit de son ami; on oublie les conséquences qu'elle peut avoir. Il me paroît que tout le monde convient qu'il y avoit eu chez M. de Maurepas de ces plaisanteries sur le Roi et sur M^me^ de Pompadour. Il n'est pas étonnant qu'elles aient été rapportées et qu'elles aient fait impression; ce seul article est très-suffisant. On peut y en avoir joint sur le mauvais état de la marine et sur les bureaux dépendant de M. de Maurepas. Je sais, et je l'ai écrit, que M. de Maurepas a cru s'être justifié sur la marine en faisant voir que c'étoit la faute de feu M. le Cardinal, que toutes ses représentations avoient été inutiles, et qu'on lui avoit refusé les fonds nécessaires. Mais ce qui a encore donné prise sur M. de Maurepas à ses ennemis, c'est le peu d'intérêt qu'il paroissoit prendre aux événements fâcheux. M. de Maurepas, quoique très-capable d'affaires, travaillant avec facilité et infiniment instruit de tous les détails dont il étoit chargé, a cependant toujours eu un air frivole et léger, qui lui auroit fait grand tort il y a longtemps s'il n'avoit pas eu en même temps les qualités véritablement essentielles à un ministre. Cette qualité de ministre doit rendre sensible, au moins à l'extérieur, aux événements fâcheux qui arrivent dans l'État, et surtout dans la partie dont l'on est chargé, et M. de Maurepas en a paru toujours peu affecté. Malgré tout cela, on peut dire avec raison qu'il y a peu de mi-

nistres qui aient commencé aussi jeune, puisqu'il n'avoit que quinze ans quand il fut fait secrétaire d'État, et qui se soit conduit avec autant d'esprit. Une mémoire heureuse et ornée de toutes les choses agréables, une pénétration singulière, une politesse charmante, l'habitude de la Cour plus que personne, l'art de contenter par les effets ou par les paroles tous ceux qui avoient affaire à lui, la conversation la plus aimable, tout cela joint au travail le plus assidu, il n'est pas étonnant qu'il soit regretté, et il l'est beaucoup. La Reine apprit cette nouvelle hier matin. M. d'Argenson crut devoir lui donner cette marque de respect et d'attachement. Il pria dès le matin M. le président Hénault d'écrire à la Reine et de lui envoyer un exprès. La Reine est dans une grande et véritable affliction : M^me^ de Villars et M. de Maurepas sont après ses enfants tout ce qu'elle aime le mieux dans le monde. M. de Maurepas, gendre de M^me^ la duchesse de Mazarin, secrétaire de la maison de la Reine, joignoit à ces titres celui d'être fort aimable, comme je l'ai dit, prenant successivement tous les tons de conversation qui pouvoient plaire à la Reine (1). Il venoit la voir deux ou trois fois la semaine, et lorsqu'elle étoit sortie de table il restoit une heure tête à tête avec elle. Malgré l'extrême affliction de la Reine, elle a cependant senti la prudence avec laquelle elle devoit se conduire dans cette circonstance-ci; elle joua hier chez M^me^ la Dauphine et vint souper chez moi comme à l'ordinaire. La Reine a un caractère d'esprit très-flatteur pour ceux qu'elle aime : c'est qu'elle a beaucoup de peine à se persuader qu'ils puissent avoir tort; elle croit toujours que c'est méchan-

(1) « Le maître de la maison, écrivait Montesquieu en parlant de M. de Maurepas, a une gaieté et une fécondité qui n'a point de pareille. Il voit tout, il lit tout, il rit de tout, il est content de tout, il s'occupe de tout. C'est l'homme du monde que j'envie davantage ; il a un caractère unique ». (Lettre de Montesquieu (1754) au chevalier d'Aydie, dans les *lettres de M^lle^ Aissé*, édit. Ravenel, p. 288.)

ceté, noirceur, calomnie de la part de leurs ennemis. Ce qui peut la justifier un peu sur cet article, c'est qu'elle a éprouvé elle-même ce que peut faire la méchanceté et la calomnie. On ne sait que trop les propos indécents qui furent tenus du temps de M^me^ de Châteauroux, sur son caractère, son esprit, sa conduite; il y en a encore eu beaucoup d'autres. Elle nous contoit hier que lorsque feu M. de la Trémoille reçut ordre du Roi d'aller dire aux princesses de ne se pas mettre à côté de la Reine, comme elles faisoient dans les occasions de représentation, il vint lui demander ses ordres; elle lui répondit qu'ayant reçu ceux du Roi elle n'avoit rien à dire. Cette réponse étoit trop sage pour causer aucune tracasserie; cependant il y en eut, et les princesses crurent avoir sujet de se plaindre de la Reine.

Du samedi 26, *Versailles.* — Je n'ai point vu la lettre écrite par le Roi à M. de Maurepas. Quelqu'un à portée d'en savoir le contenu prétend qu'elle est conçue à peu près en ces termes: « Je vous avois promis que je vous « avertirois. Je vous tiens parole. Vos services ne me con- « viennent plus. Vous donnerez votre démission à M. de « Saint-Florentin. Vous irez à Bourges; Pontchartrain « est trop près. Je vous donne le reste de la semaine « pour partir. Vous ne verrez que votre famille. Ne me « faites pas de réponse. »

Une autre personne, qui l'a lue deux fois, dit qu'il n'y a que six lignes, ce qui s'accorde avec ce que je viens de marquer, mais qu'il n'y est point dit : « Je vous avois promis et je vous tiens parole. » En tout les termes sont secs et marquent un mécontentement fort grave. Il paroît prouvé que M. de Maurepas s'étant aperçu, il y a quelque temps, qu'il n'étoit plus à beaucoup près aussi bien avec le Roi, l'avoit humblement supplié de vouloir bien l'avertir s'il avoit le malheur de lui déplaire, ne tenant nullement à sa place et étant tout prêt à se retirer. Cette manière de tenir parole est un surcroît de disgrâce.

Du lundi 28, *Versailles.* — Je ne sais si je n'ai pas déjà écrit un discours de la Reine qui est fort plaisant. On prétend que le prince Charles (1), grand écuyer, qui n'a pas un esprit supérieur et qui répète assez souvent les mêmes phrases, auxquelles souvent il y a plus de mots que de choses, est dans l'habitude de dire à tout moment et à propos de tout : « Je n'en suis pas moins le prince Charles. » Un jour que la Reine rencontra dans l'appartement une des maîtresses du Roi, avec une nombreuse cour dont elle étoit suivie, la Reine, se retournant, appela une de ses dames qui étoit au fait de la phrase ordinaire du grand écuyer, et lui dit : « Je n'en suis pas moins le prince Charles. »

MAI.

Conversation entre le Roi et M. de Meuse. — Caractère de l'infant don Philippe. — Anecdotes racontées par M. de Belle-Isle sur le duc de Vendôme, le grand prieur, le prince Eugène, le roi Auguste et sur le siége de Lille. — Anecdotes sur les chevaliers de Malte; sur M. de Lambert; sur le maréchal de Belle-Isle. — La Dauphine fait une quatrième fausse couche. — Le Roi est content de l'évêque de Rennes. — Pensions accordées à des membres de la famille royale. — Le prince de Conty grand prieur de l'ordre de Malte. — Difficultés pour nommer un successeur à M. Fournier, maître d'hôtel de la Reine. — État de la marine.

Du vendredi 2, *Dampierre.* — J'ai marqué dans mon Journal la grâce accordée à M. de Taillebourg, fils de M. de Talmond. Le jour même que cette grâce fut déclarée, le Roi étoit à l'Hermitage ou au petit château. M. de Meuse y étoit avec lui ; il ne savoit encore rien de la nouvelle du jour : ce fut le Roi qui la lui apprit ; il vint à lui, et lui dit : « Meuse, je viens de faire un duc et pair de mon propre mouvement. » — « Eh! qui donc, Sire? » — « M. de Taille-

---

(1) Charles de Lorraine, appelé le prince d'Armagnac ou le prince Charles, mort le 29 décembre 1751.

bourg. » — « J'espère, dit M. de Meuse, que Votre Majesté à l'occasion de cette grâce voudra bien se souvenir qu'elle m'en a promis une semblable. » — « Cela n'est pas vrai, » dit le Roi, et le répéta deux fois. — « Mais au moins, Sire, Votre Majesté m'a donné lieu de l'espérer. » — « Jamais, » répondit le Roi, et s'en alla le visage rouge et l'air fort en colère. Cependant cela ne dura qu'un moment; il revint pendant le dîner auprès de M. de Meuse, et badina comme à l'ordinaire. J'ai marqué dans le temps ce qui s'étoit passé entre le Roi et M. de Meuse, lorsque S. M. ne voulut pas qu'il demandât à être employé dans l'armée au commencement de la guerre; c'étoit avant que le Roi allât en campagne (1).

J'ai parlé dans mes Mémoires de ce que j'ai pu savoir du caractère de l'infant Don Philippe. On ne peut pas comprendre que ce prince, qui est actuellement dans sa vingt-neuvième année, soit aussi peu formé et qu'il soit encore aussi enfant. M. le maréchal de Belle-Isle me contoit ces jours-ci que pendant cette dernière campagne d'Italie, où ils ont été si longtemps sans avoir rien à faire, les amusements de l'Infant étoient de jouer aux barres, à la cligne-musette et aux quatre coins. Il sentoit bien cependant que c'étoient des divertissements peu convenables à son âge, et ne vouloit pas que M. le maréchal de Belle-Isle pût le surprendre dans ses exercices enfantins; de sorte qu'il avoit de ses gens placés en différents endroits pour l'avertir quand on verroit de loin M. le maréchal de Belle-Isle venir chez lui. Un jour M. de Belle-Isle arriva par un chemin par où on ne l'attendoit pas; il trouva l'Infant en veste, et on peut juger que son embarras fut assez grand.

M. de Belle-Isle a fait plusieurs campagnes avec M. de Vendôme, dont il étoit aimé et estimé. Il connoît les défauts

(1) *Voy.* t. IV, p. 86.

de ce général, qui étoient principalement la paresse, qu'il justifioit cependant par sa mauvaise santé et par les incommodités qu'il s'étoit attirées par ses débauches. D'ailleurs M. de Vendôme avoit toutes les parties essentielles à un général. Il fut envoyé commander l'armée du Roi en Italie dans la guerre de 1700. Il avoit avec lui le grand prieur, son frère, dont les talents et le caractère étoient fort différents. Le grand prieur cependant avoit la patente pour commander en l'absence de M. de Vendôme. M. de Vendôme s'étoit posté tout le plus près qu'il lui avoit été possible de M. le prince Eugène, qui commandoit l'armée de l'Empereur et s'étoit posté à un lieu nommé Moscolino, en Lombardie, sur la Chiese, assez près de Calcinato; il avoit devant lui un naviglio (1), et au delà de ce naviglio une cassine, qu'il avoit fait occuper. Les ennemis étoient si près de l'autre côté du naviglio, que les postes avancés de part et d'autre pouvoient se parler. M. de Vendôme regardoit cette position comme très-importante à conserver; il étoit bien résolu à ne la point quitter, quelque mouvement que pût faire le prince Eugène. Ce fut dans ce poste qu'il reçut une lettre de M. Chamillart, qui lui marquoit que M. de la Feuillade, qui commandoit à Chivas, se conduisoit si mal qu'il étoit absolument nécessaire d'y mettre remède au plus tôt. M. Chamillart demandoit avec instance à M. de Vendôme d'aller promptement à Chivas. M. de Vendôme sentoit tous les inconvénients que pouvoit produire son absence vis-à-vis un général comme le prince Eugène, et étant obligé de remettre le commandement au grand prieur. Il fait donc assembler les officiers généraux, et en leur présence il dit à son frère que M. le prince Eugène seroit sûrement averti de son départ avant qu'il fût vingt-quatre heures; qu'il feroit l'impossible pour l'obliger à quitter

(1) Canal.

poste de Moscolino; qu'il étoit cependant de la dernière importance de n'en point sortir; qu'il le lui recommandoit, et qu'il lui défendoit même absolument de quitter ce poste jusqu'à son retour, quelque chose qui arrivât. « Vous entendez, Messieurs, dit-il en adressant la parole aux officiers généraux. Vous êtes tous persuadés de la solidité de mes raisons; je compte que vous contribuerez tous avec zèle à l'exécution. » Il part; et en effet le prince Eugène, averti dans les vingt-quatre heures, fait attaquer la cassine dès le lendemain; mais quelques efforts qu'il pût faire, elle fut si bien défendue que les ennemis furent obligés de se retirer. Le prince Eugène ne fut point rebuté par ce mauvais succès; il envoya sur notre gauche quelques maraudeurs. Le grand prieur détacha quelques troupes pour les chasser; ces maraudeurs étoient soutenus par des piquets, ceux-ci par des détachements, ce qui obligea M. le grand prieur à envoyer successivement beaucoup de troupes dans cette partie. C'étoit ce que le prince Eugène avoit prévu et ce qu'il désiroit. Aussitôt, il fait marcher un gros corps par sa gauche, passe le naviglio et fait attaquer notre droite. Ce mouvement imprévu étonne le grand prieur : la tête lui tourne; il ordonne qu'on se retire, ce qui ne put se faire qu'avec grande précipitation. Il est harcelé dans sa retraite par les ennemis, et arrive enfin avec beaucoup de peine à cinq ou six lieues de Moscolino. La peur l'avoit saisi : il ne se trouve pas en sûreté dans son nouveau poste; il marche à l'entrée de la nuit sans battre la générale; il marche toujours en arrière; enfin, en onze jours de marches ou plutôt de fuite, il ramène l'armée sur l'Adda. M. de Vendôme étoit instruit de toutes ces mauvaises nouvelles et avoit grande impatience de quitter Chivas; il revient enfin, n'ayant avec lui que deux ou trois domestiques. Il joint l'armée sur l'Adda, sur les trois heures après midi; il trouve sa maison établie; il y descend sans voir son frère; il envoie avertir un officier de l'état-

major. Il lui demande quel est l'ordre pour le lendemain; on lui dit que l'ordre est de marcher ce même jour à l'entrée de la nuit. Il demande d'où l'on est venu ce jour-là. « C'est là, dit-il, qu'il faut retourner; on ne marchera point aujourd'hui, mais demain à la pointe du jour, et je serai le premier à cheval. » On voulut lui représenter qu'il ne feroit pas un quart de lieue sans trouver les ennemis. « Eh bien, dit-il, ils se rangeront. » Ce sont ses termes, et donna ordre qu'on les attaquât forts ou faibles aussitôt qu'on les trouveroit. Il est en effet le premier à cheval le lendemain. On marche à la pointe du jour; on trouve les ennemis, on les pousse sans beaucoup de résistance; on marche toujours en avant, et il ramène en plusieurs jours l'armée au même poste de Moscolino et derrière le même naviglio d'où elle étoit partie. Voilà ce que peut un seul homme. Le grand prieur eut peu de temps après ordre de revenir.

C'est à l'occasion de cette manœuvre du grand prieur que M. le chevalier de Sully, depuis duc de Sully, étant arrivé à l'armée d'Italie dans le temps même de la retraite, voulut en arrivant savoir ce qui se passoit. Il rencontra Palaprat, homme d'esprit attaché à M. de Vendôme; il lui demanda à quoi on en étoit, comment se conduisoit M. le grand prieur. Palaprat lui dit ces deux vers de l'art poétique de Boileau :

« Ronsart vint après lui, prit une autre méthode,
« Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode.

Un fait encore assez singulier est ce qui arriva à la bataille de Luzzara, en 1702. M. de Vendôme faisoit garder avec grand soin une digue sur le Pô, qui étoit à sa gauche; mais il étoit paresseux, comme je l'ai dit, et il fut averti fort tard du mouvement que les ennemis faisoient pour marcher à lui. Heureusement M. le marquis de Créqui, qui étoit homme de guerre et qui avoit voulu attendre que les troupes fussent campées, n'étoit point

encore descendu de cheval lorsque les ennemis parurent. Il envoya avertir M. de Vendôme, et en attendant il fit toutes les dispositions nécessaires. M. de Vendôme arriva fort peu de temps après, et approuva les dispositions que M. de Créqui avoit faites; il lui dit que les ennemis tourneroient tous leurs efforts sur la digne du Pô, et qu'ainsi c'étoit cette partie qui l'occupoit principalement. M. de Créqui lui demanda avec instance de lui permettre d'aller du côté de cette digue, ajoutant qu'il s'y feroit tuer ou qu'il la soutiendroit. Pendant ce temps M. de Commercy demandoit à M. le prince Eugène d'attaquer cette digue, qu'il l'emporteroit ou qu'il s'y feroit tuer. La digue fut attaquée avec la plus grande fureur et défendue de même; M. de Commercy fut tué dès le commencement de l'attaque, et M. de Créqui sur la fin, et les ennemis furent repoussés avec grande perte.

Un événement plus singulier est ce qui arriva au roi Auguste (1) en Hongrie. Pour mieux rendre compte de ce fait, il faut dire de quelle manière M. de Belle-Isle en a été instruit. On sait que les ennemis assiégèrent Lille et le prirent, en 1708. M. le duc de Bourgogne commandoit l'armée du Roi, et ne trouva jamais moyen de secourir cette place. M. le maréchal de Boufflers étoit dans Lille, et il ne se rendit qu'après plus de quatre mois de siége, et sur un ordre exprès du Roi. Le prince Eugène ne vouloit point faire ce siége; mais les Hollandois insistèrent si fortement auprès de l'Empereur, qu'il reçut ordre de se conformer à ce qu'ils désiroient. Un ingénieur hollandois, dont j'ai oublié le nom, avoit trouvé moyen d'avoir un plan fort exact de Lille et avoit promis de s'en rendre maître en trente jours de tranchée ouverte. Le prince Eugène eut beau représenter qu'il seroit difficile de faire venir des convois à l'armée, et que les subsistances pourroient bien

(1) Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe en 1695 et roi de Pologne, mort en 1733.

lui manquer, les États-Généraux répondoient qu'ils se chargeroient de tous les frais du siége, et que le jour qu'il commenceroit ils y feroient trouver pour quarante-cinq jours de subsistances et de munitions, et par conséquent pour quinze jours plus qu'il ne falloit, puisque le siége ne devoit durer que trente jours. Le prince Eugène fut donc obligé d'obéir. La droite de son armée étoit commandée par le prince Alexandre de Wurtemberg, depuis duc de Wurtemberg, et la gauche par le prince d'Orange, père du stathouder d'aujourd'hui (1749). M. de Belle-Isle étoit dans la place. M. de Boufflers s'étant rendu sur l'ordre du Roi, M. de Belle-Isle fut un des otages de la capitulation; il fut conduit chez le prince de Wurtemberg, qu'il connoissoit, et qui le reçut avec toute sorte d'amitié et le fit coucher dans sa chambre. Le prince Eugène y venoit souvent et marquoit aussi beaucoup d'amitié à M. de Belle-Isle. Le roi Auguste, qui étoit en Hollande, vint à Lille exprès pour y voir le prince Eugène, et y demeura quatre jours avec lui. M. de Belle-Isle, qui dîna toujours avec eux pendant ces quatre jours, se trouvant assez libre avec le prince Eugène, lui demanda quel étoit le sujet de cette intime liaison qu'il voyoit entre le roi Auguste et lui; le prince Eugène lui dit qu'il savoit bien que lui, prince Eugène, n'étoit qu'un cadet sans aucun bien, que l'empereur Léopold, étant content de ses services et lui ayant déjà donné beaucoup, avoit voulu mettre le comble à ses bienfaits en lui assurant une fortune considérable; il vouloit lui faire épouser une héritière d'une des plus illustres maisons de Bohême. Le prince Eugène, qui aimoit à se divertir et vouloit conserver sa liberté, résista autant qu'il lui fut possible aux propositions de ce mariage; il fut enfin obligé d'y consentir; le mariage fut conclu. On le fit revenir de l'armée; il arriva sans équipage, seulement avec deux ou trois gentilshommes. Il fallut aller dans le château où devoit se faire le mariage. On fit les fiançailles, on préparoit le souper et une fête magnifique; mais le

prince Eugène songeoit peu à ces amusements. Depuis qu'il avoit vu celle qu'il devoit épouser, il étoit encore plus déterminé que jamais à ne se point marier. « Cela m'est impossible, dit-il à un de ses gentilshommes; toutes représentations sont inutiles: je suis résolu de m'en aller; faites-moi trouver un cheval à la sortie du parc : j'ai remarqué un chemin par où je m'échapperai. » Tout ce qu'on put lui dire ne lui fit nulle impression; il monte à cheval, et retourne à l'armée qui étoit vis-à-vis des Turcs en Hongrie. Il va trouver le roi Auguste, qui avoit dès lors beaucoup d'amitié pour lui; il lui conte son aventure. Le roi Auguste lui dit tout ce qu'un ami sage et sensé doit dire en pareil cas : qu'il se brouilloit non-seulement avec une famille considérable de Bohême, par ces insultes qu'on ne pardonne jamais, mais qu'outre cela il s'attiroit la juste indignation de l'Empereur, qui ne s'étoit occupé avec vivacité de la conclusion de cette affaire que par bonté, estime et amitié pour lui. Enfin le mal étoit fait; il falloit songer au remède, et c'est ce qui paroissoit impossible. Le lendemain, le roi Auguste envoya prier le prince Eugène de passer de bonne heure chez lui; il lui parla en homme de guerre sur la position de l'armée des Turcs, et sans lui faire apercevoir quels pouvoient être ses projets il lui demanda ce qu'il pensoit lui-même de cette position. Le prince Eugène, après quelque temps de réflexion, apporta au roi Auguste un plan d'attaque dont le succès paroissoit certain; le roi Auguste en fut d'autant plus satisfait, que c'étoit ce qu'il avoit déjà imaginé. « Ceci, lui dit-il, est un coup de partie pour vous; vous êtes brouillé avec l'Empereur, il n'y a qu'une action brillante qui puisse vous raccommoder. Je veux vous en donner les moyens et vous laisser la gloire de cette journée. Je suis souverain, j'ai d'ailleurs fait mes preuves; il faut que vous attaquiez les ennemis demain, et moi je m'en irai aujourd'hui. Il n'y a qu'un seul officier général avant vous; je vais lui donner une commis-

sion ; le commandement de l'armée vous restera sans difficulté. » Il n'y a peut-être point d'exemple d'un pareil sacrifice, mais enfin il fut fait. Le prince Eugène, commandant l'armée de l'Empereur, attaqua le lendemain les ennemis. C'est la bataille de Zenta ; les Turcs y perdirent 60,000 hommes ; le grand-visir y fut tué et la déroute fut complète. C'étoit en 1697 .

Ceux qui ont écrit l'histoire du roi Auguste conviennent qu'il s'en alla avant la bataille, mais ils disent que c'étoit par rapport aux affaires qu'il avoit pour son élection au trône de Pologne, car il n'étoit encore qu'électeur de Saxe. Il se pourroit faire que voulant tenir cette affaire extrêmement secrète, il se soit fait un mérite auprès du prince Eugène de la nécessité où il étoit de partir, et il lui rendoit en effet un très-grand service. On a beaucoup de peine à imaginer que les affaires de Pologne aient été assez pressées pour qu'il ne pût pas retarder son départ d'un jour. Quoi qu'il en soit, le prince Eugène a conté ce fait tel que je l'ai écrit à M. de Belle-Isle.

Je viens de parler du siége de Lille. M. de Belle-Isle y étoit colonel d'infanterie avec son régiment ; ce fut à l'occasion de ce siége qu'il fut fait brigadier. Ce n'est pas sans peine qu'on peut parvenir à lui faire raconter quel fût l'événement qui lui mérita ce grade ; et, quand après beaucoup de prières, il veut bien le dire, c'est avec une simplicité qui lui fait autant d'honneur que l'action même. Le jour que les ennemis résolurent d'attaquer le chemin couvert, M. de Boufflers en fut instruit ; il y avoit continuellement un officier au beffroi, autour de la ville, qui observoit les mouvements des ennemis, et l'on avoit aperçu de là de nouvelles troupes arrivées dans la tranchée sans que celles qui y étoient déjà se retirassent ; outre cela un officier des ennemis avoit passé par la tête d'une sape et s'étoit jeté dans le chemin couvert. On l'avoit mené à M. de Boufflers, à qui il avoit dit tout ce qui devoit se faire. M. de Boufflers alla donc lui-même

dans le chemin couvert, et remarqua que nous avions deux mortiers dans un angle saillant, qui vraisemblablement seroient pris dans l'attaque. Il voulut d'abord les faire ôter ; après cela, il crut donner une marque de confiance et d'estime aux officiers, en leur disant que quelque risque que courussent ces deux mortiers, il n'en étoit point en peine avec d'aussi braves gens qu'eux. M. de Belle-Isle étoit ce jour-là colonel de tranchée, ou pour mieux dire de chemin couvert. Le discours de M. de Boufflers ne lui échappa pas. L'attaque des ennemis fut extrêmement vive ; l'angle saillant qui étoit le plus exposé fut emporté ; mais à cela près, les ennemis furent repoussés partout. La précaution que M. de Boufflers avoit prise de faire mettre doubles palissades, et l'extrême valeur des troupes, sauva le chemin couvert de ce premier effort ; mais les deux mortiers étoient au pouvoir des ennemis. M. de Belle-Isle, occupé de cette idée, fait ouvrir la barrière, sort à la tête des grenadiers, passe par-dessus le glacis et vient prendre par derrière les travailleurs qui s'établissoient déjà dans cet angle saillant, tue tout ce qu'il rencontre, enlève les gabions à moitié pleins, et reprend les deux mortiers. Une action aussi brillante, faite sans ordre et de son propre mouvement, méritoit bien la récompense que le Roi lui accorda.

J'ai déjà parlé de M. de Vendôme ; on sait qu'il fut rappelé d'Italie et qu'il eut ordre de marcher en Flandre. Ce changement fut une époque fatale pour les armes du Roi en Italie. M^me^ la duchesse de Bourgogne étoit fort piquée contre M. de Vendôme ; elle savoit qu'il ne pouvoit souffrir M. le duc de Savoie, qu'il écrivoit et parloit de lui avec mépris. En effet M. de Vendôme étoit piqué personnellement contre M. de Savoie. C'étoit à l'occasion des passe-ports qu'il avoit demandés à M. de Savoie pour un M. de Barbezière, qui étoit de ses amis ; au lieu de passe-port, on lui envoya un morceau de papier qui n'étoit d'aucune utilité, et M. de Barbezière fut arrêté. M. de

sion ; le commandement de l'armée vous r… …avaise
ficulté. » Il n'y a peut-être point d'exem… …it de lui
sacrifice, mais enfin il fut fait. Le pri… …iences d'un
mandant l'armée de l'Empereur, atta… …arce qu'il étoit
ennemis. C'est la bataille de Zenta… …que rien n'étoit
60,000 hommes ; le grand-visir y … …es places à mesure
complète. C'étoit en 1697.

Ceux qui ont écrit l'histoir… …par là dans la néces-
nent qu'il s'en alla avant la … …s-à-vis une puissance
c'étoit par rapport aux affa… …agissoit en conséquence
tion au trône de Pologne, … …les places jusqu'aux fonde-
de Saxe. Il se pourroit … …e parler d'anecdotes anciennes.
faire extrêmement sec… …l. le chevalier de Villeroy et de
du prince Eugène d… …aliers françois et étrangers qui se
il lui rendoit en e… …ainsi dire de nos jours ; le chevalier de
coup de peine à … …upré, qui n'est pas extrêmement âgé,
aient été assez … …agne. C'étoit le chevalier de Spinola qui
son départ d'u… …s galères de Malte ; ils aperçurent un
a conté ce fa… …et il fut résolu de l'attaquer. Dès qu'ils fu-
Je viens … …rée du mousquet, il y eut d'abord grand feu
étoit colo… …d'autre. Le patron real de M. de Spinola eut le
casion … …M. de Spinola voulut le faire retirer, mais il
sans … …qu'il n'y avoit que lui seul qui pût aborder le vais-
fût l… …malgré sa blessure il ne voulut jamais quitter le
be… …ail. Ils allèrent en effet à l'abordage, mais comme
s… …étoit fort grosse, un coup de mer enleva la galère,
de manière que ce que l'on appelle le joug porta sur le
vaisseau ; la galère s'ouvrit. Le pilote malgré son bras
aussi se sauva à la nage, ayant quatre hommes pendus à
sa ceinture ; le chevalier de Javon, qui commandoit une
autre galère, voyant le malheur arrivé à la capitane, ne
songea qu'au moyen de sauver ce qu'il pourroit des che-
valiers et de l'équipage. Il donna ordre que l'on mît sa
galère en travers ; c'étoit un parti extrêmement dange-
reux, la mer étant fort grosse, comme je l'ai dit. On lui en
représenta les inconvénients, mais il dit qu'il falloit périr

ec leurs camarades, ou sauver la vie au moins à une rtie. Il sauva en effet M. de Spinola et M. de Saint-Ger- ain; mais ce furent les deux seuls chevaliers. Un second ilote de la capitane, qui avoit avec lui ses deux enfants, e jeta dans la mer en même temps que les autres; ces leux enfants s'y jetèrent aussi et arrivèrent avant lui à la galère de M. le chevalier de Javon; ils avoient perdu de vue leur père; ils en demandèrent des nouvelles en arrivant; on leur dit qu'on ne l'avoit point vu; sans balancer ils se rejetèrent à la mer pour aller le chercher. Le père arriva peu de temps après sans accident, mais on n'a jamais revu les deux enfants. Le chevalier de Benoise étoit sur la capitane en qualité de révéditeur des galères; c'est comme intendant. Un de ses principaux commis, dans le moment que la capitane s'ouvrit, dit au chevalier qu'il le prioit avec instance de le prendre par sa ceinture; que, sachant bien nager, il espéroit le sauver, M. de Benoise fit tout ce qu'il put pour ne point accepter cette offre, et ne se rendit qu'aux instances réitérées du commis. Ils se jetèrent tous deux à la mer; le commis nagea autant que ses forces purent lui permettre; mais sentant qu'il étoit près de se noyer, il dit à M. de Benoise l'état où il étoit et qu'il alloit périr s'il ne le lâchoit. M. de Benoise lui dit qu'il n'étoit pas juste qu'il fût la cause de la mort d'un honnête homme: il le lâcha, et se noya. Le commis se sauva, et c'est par lui qu'on a su cette action généreuse.

On me contoit encore ces jours-ci une action mémorable et qui fait honneur à l'ordre de Malte. Les galères de Malte vont souvent en Sicile; elles y étoient en 1693, dans le port d'Agousta ou Agoste. La ville d'Agoste fut abîmée par un tremblement de terre, et s'enfonça dans la mer. Ce tremblement se fit sentir avec une si grande violence dans le port, que les galères en sortirent avec impétuosité; et se trouvant en pleine mer, ils ne songèrent qu'à regagner l'île de Malte. Le grand maître instruit de leur ar-

rivée assembla le conseil ; il fut résolu unanimement que non-seulement on ne permettroit point le débarquement, mais que les galères retourneroient sur-le-champ à Agoste, avec tous les secours de médecins, chirurgiens, remèdes, etc., qui pourroient être utiles aux malheureux habitants de cette ville.

Une autre anecdote, d'une espèce différente, est ce qui arriva à M. de Lambert, père de M. le marquis de Lambert d'aujourd'hui (1749), ancien lieutenant général. Il se trouva maréchal de camp à un siége en Flandre sous les ordres de M. le maréchal de la Meilleraye; on m'a dit que c'étoit à la Bassée. M. le maréchal de la Meilleraye, qui étoit colonel du régiment des gardes françoises, commandoit la droite de l'armée du siége, et sous ses ordres M. le maréchal de Gassion, colonel du régiment de Navarre, commandoit la gauche. Celui-ci faisoit avancer les ouvrages avec grande diligence ; les batteries sur le chemin couvert ayant été établies promptement dans cette partie, et le corps de la place se trouvant ouvert, le gouverneur arbora le drapeau blanc, mais il dit qu'il vouloit se rendre à celui qui l'y avoit obligé. La capitulation devoit cependant être reçue par le commandant de l'armée, qui étoit M. de la Meilleraye; il soutenoit son droit avec vivacité; M. de Gassion n'étoit pas moins vif de son côté ; enfin les têtes s'échauffèrent à tel point, que M. de la Meilleraye avec le régiment des gardes s'avança, et M. de Gassion avec celui de Navarre. Chacun soutenoit que la porte de la ville devoit être remise à son régiment ; ils étoient près d'en venir aux mains, lorsque M. de Lambert, maréchal de camp de jour, prit un parti bien ferme et bien singulier : il se tourna du côté des deux maréchaux de France, et leur ordonna les arrêts ; parlant ensuite aux troupes, il leur dit que, de par le Roi, il leur défendoit les voies de fait. Il fut obéi dans le moment, sans opposition.

Après avoir écrit des anecdotes anciennes, il est temps de parler de faits plus récents, et qui ne sont peut-être

pas bien connus; c'est ce qui regarde M. de Belle-Isle lorsqu'il fut envoyé à Francfort. Il étoit convenu avec M. le Cardinal de plusieurs arrangements, qui étoient absolument nécessaires; ces arrangements ne s'exécutant point, il écrivit avec force, mais sans effet; enfin, voyant combien il étoit important de terminer la lenteur de ces opérations, il prit sur lui de partir de Francfort sans congé. Arrivé ici, il demanda à M. le Cardinal de vouloir bien faire assembler chez lui, à Issy, M. de Breteuil, M. de Maurepas, M. Amelot et M. Orry. M. de Belle-Isle est éloquent, et ses plaintes étoient fondées sur des raisons si solides, qu'il étoit difficile qu'elles ne fissent pas impression. Il mit ses griefs dans tout leur jour, et adressant la parole à chacun des ministres en particulier, leur démontra clairement et dans les termes les plus forts qu'ils avoient tous manqué à exécuter les projets dont on étoit convenu. Si cette conversation fit un bon effet pour les intérêts du Roi dans le moment présent, elle en pensa faire un très-fâcheux pour M. de Belle-Isle quelques années après; car lorsqu'il eut ramené l'armée de Prague, les ministres, qui le craignoient, firent tout ce qui dépendoit d'eux pour empêcher qu'il n'eût la permission de revenir à la Cour. On ne pouvoit pas proposer au Roi de disgracier un général qui venoit de sauver son armée; on prit une tournure toute différente. C'étoit dans le temps que l'Empereur faisoit porter sans cesse des plaintes au Roi contre M. de Broglie; on représenta au Roi que M. de Belle-Isle étoit le seul homme capable d'aller prendre le commandement de l'armée de M. de Broglie; c'étoit remplir en même temps deux objets : éloigner M. de Belle-Isle de la Cour, et le mettre dans l'impossibilité de réussir, vu l'état où M. de Broglie avoit mis les affaires; on pourroit ajouter encore un troisième objet, qui étoit de faire un très-grand démérite à M. de Belle-Isle auprès du Roi, s'il refusoit. M. de Belle-Isle reçut en effet la lettre du Roi à son passage à Francfort; il en sentit toutes les con-

séquences; il prit le parti de répondre dans les termes les plus respectueux. Sa santé, dans l'état où elle étoit alors, devenoit une excuse bien légitime; il revint, et fut très-bien reçu; peut-être méritoit-il de l'être encore mieux.

Du dimanche 11, *Dampierre.* — Ce que j'ai marqué dans mon journal du travail de M. Berrier avec le Roi prouve que M. d'Argenson est fort éloigné d'aucun sentiment de jalousie, et est fort aise que le Roi connoisse par lui-même les talents des gens en place.

Du jeudi 15, *Versailles.* — J'ai parlé dans mes Mémoires de la fausse couche que vient de faire M^me^ la Dauphine; c'est la quatrième, car il y en a une première pour laquelle M. le Dauphin et elle prirent beaucoup de précautions pour la cacher. Celle-ci a été, à ce que l'on croit, occasionnée par un coup dans le sein, que M. le Dauphin donna trois ou quatre jours auparavant à M^me^ la Dauphine en rêvant. Ce coup fut assez fort non-seulement pour réveiller M^me^ la Dauphine, mais même pour lui faire peur; elle appela sa première femme de chambre (M^me^ Dufour), qui couche à la porte de sa chambre en dehors (1). Mais apparemment qu'il y eut des ordres bien sévères de ne point en parler. Le Roi a paru infiniment sensible à ce triste événement; et soit qu'il y ait quelque autre détail (2) que

(1) On m'a dit depuis que celle qui couche chez M^me^ la Dauphine est une de ses femmes qui n'est point mariée et qui est fort jeune et fort jolie; elle couche à la porte de la chambre, et je crois même en dedans. M^me^ la Dauphine l'aime beaucoup; elle se nomme Varanchamp. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Depuis cet article écrit, j'ai su que le Roi, étant venu ici le jeudi 8, entra dans le cabinet de M^me^ la Dauphine; il fut un quart d'heure avec elle. Je ne sais si M. le Dauphin n'y étoit pas présent, mais le fait du quart d'heure de conversation est très-certain. On ignore quel fut le sujet de cette conversation, d'autant plus qu'il ne parut rien de marqué sur le visage du Roi, ni sur celui de M^me^ la Dauphine, au sortir du cabinet; mais on croit que le Roi proposa à M^me^ la Dauphine de lui donner M^me^ la duchesse de Brancas-douairière pour dame d'honneur, en survivance de M^me^ de Brancas, sa belle-fille, et que cette proposition ne fut pas trop bien reçue. Les discours que tient M^me^ de Brancas, que sa place auprès de Mesdames est insoutenable, puisqu'à

nous ignorons, soit que sur ce que je viens d'écrire il ait voulu marquer assez son mécontentement pour déterminer M. le Dauphin et Mme la Dauphine à prendre dans la suite des précautions plus sages, il ne vint point ici sur cette nouvelle le samedi ; il n'y vint point non plus le dimanche comme il avoit projeté. Il n'a vu Mme la Dauphine qu'hier en arrivant de Marly.

Le Roi, sur la nouvelle de la fausse couche, fit venir à Marly les trois plus fameux accoucheurs de Paris, et toute la faculté, médecins consultants et autres, et chirurgiens. C'est dans cette consultation qu'il fut décidé qu'aussitôt que Mme la Dauphine seroit, le mois prochain, dans l'état accoutumé, elle partiroit peu de jours après pour Forges, et que M. le Dauphin et elle se conduiroient de façon qu'il ne pourroit y avoir aucun soupçon de grossesse. Cette décision est plus aisée à ordonner qu'à faire exécuter. Il est cependant vraisemblable que le Roi a fait donner à M. le Dauphin sa parole. Il est certain qu'il ira à Compiègne et point du tout à Forges ; et vraisemblablement Mme la Dauphine ne fera plus de voyages jusqu'à ce qu'elle soit accouchée.

La bonne réception faite à M. l'évêque de Rennes fait tomber tous les propos qu'on tient sur lui. On croyoit qu'il pouvoit avoir quelque part à la disgrâce de M. de Maurepas. D'autres pensoient que Madame Infante n'en avoit pas parlé en termes avantageux ; il paroît prouvé que le Roi n'a pas été mécontent de sa conduite.

Du vendredi 30, Versailles. — Sous la date du 30, j'ai marqué quelques détails que j'ai appris sur les dispositions testamentaires de Mme la duchesse d'Orléans. Elle avoit 350,000 livres de pension du Roi. On ne peut pas

---

cause de Madame Infante il faut de trois semaines en servir deux d'assiduité, pourroient faire croire que cette nouvelle n'est pas sans fondement. Mme de Brancas est fort amie de Mme d'Estrades, et par Mme d'Estrades de Mme de Pompadour. (*Note du duc de Luynes*, datée du 17 mai.)

dire que S. M. ait gagné sur cette somme à sa mort, ayant donné 100,000 livres de pension à Mme la duchesse de Chartres, 25,000 livres aussi de pension à M. le duc de Mercœur, son fils, 50,000 livres à M. le comte de la Marche, et 200,000 livres à Madame Infante; au moins personne ne doute que cette pension ne lui ait été donnée, mais personne n'en parle.

M. le duc d'Orléans donne par an 480,000 livres à M. le duc de Chartres.

On trouvera dans mon journal que l'affaire de M. le prince de Conty a été finie ces jours-ci. Il est grand prieur de Malte; il porte la croix; il a les mêmes nominations qu'avoit M. le grand prieur (d'Orléans) et il a été dispensé de faire des vœux. Cette affaire dure depuis longtemps et a souffert beaucoup de contradictions. Le feu grand prieur (Orléans) fut, comme l'on sait, blessé très-dangereusement en 1744. On crut qu'il mourroit, et le Roi demanda, à ce que l'on prétend, dans ce temps-là, à M. de Froulay, ambassadeur de l'Ordre, si la place de grand prieur ne le regardoit point. M. de Froulay répondit au Roi, avec sa sagesse ordinaire, que si le grand prieur mouroit, il auroit l'honneur de représenter à S. M. les droits de l'ancien. M. le grand prieur revenu à Paris y fut encore malade fort dangereusement; ce fut alors que plusieurs prétendants cherchèrent les moyens d'obtenir un bénéfice aussi considérable. M. le comte de Clermont le désiroit. Mme la comtesse de Toulouse le souhaitoit pour son second petit-fils, M. de Lamballe, qu'elle fit recevoir chevalier de Malte de minorité. Ceux qui sont véritablement attachés à l'Ordre regardoient que c'étoit le priver d'un de ses plus grands avantages, d'autant plus qu'indépendamment du revenu, qui est très-considérable, et d'un grand établissement dans Paris, la place de grand prieur de France est un honneur auquel tous les anciens commandeurs désirent de parvenir et qu'ils regardent comme la récompense de leurs services. Mme la princesse

de Conty forma le projet d'obtenir cette place pour M. son fils. Les obstacles les plus difficiles à surmonter ne sont pas capables de l'arrêter. M. le bailli de Froulay, occupé des intérêts de l'Ordre, les a soutenus avec prudence et vivacité ; il a représenté que M. le prince de Conty n'avoit jamais été reçu dans l'Ordre, que c'étoit faire un tort irréparable à l'ancien commandeur ; enfin que l'Ordre, quelque honoré qu'il fût d'avoir un prince du sang, auroit beaucoup de peine à y consentir. Mme la princesse de Conty s'est adressée au bailli de Saint-Simon, qu'elle connoît depuis longtemps, et comme il est assez instruit de ce qui regarde l'Ordre, elle lui a demandé les éclaircissements dont elle a eu besoin pour combattre les raisons de M. le bailli de Froulay. M. le prince de Conty a traité cette affaire directement avec le Roi, et c'est vraisemblablement ce qui, avec différents autres projets, formoit les différents portefeuilles de M. le prince de Conty dont j'ai parlé dans le temps. Enfin les obstacles ont été surmontés. Le Roi a donné 8,000 livres de pension à l'ancien commandeur (1) qui devoit naturellement monter au grand prieuré, ce qui assurément ne le dédommage point de 110,000 livres que vaut le grand prieuré, sur quoi il y a à la vérité environ 40,000 livres de charges. Outre le revenu, la maison du Temple est un objet bien considérable, et qui fait un grand avantage à M. le prince de Conty, cet arrangement le mettant à portée de vendre l'hôtel de Conty, dont il a la moitié et Mme la duchesse de Chartres l'autre. M. le bailli de Saint-Simon, qui convient d'avoir assez bien servi Mme la princesse de Conty dans cette affaire, prétend que cela n'a fait aucune difficulté de la part du grand maître, et que lorsque M. le chevalier d'Orléans fut fait grand prieur, en 1719, il ne

(1) Le bailli de Rénon, grand hospitalier. C'est ordinairement celui qui a cette place de grand hospitalier qui monte à la première dignité vacante. (*Note du duc de Luynes.*)

fut accordé aucun dédommagement au bailli de Perraux, alors grand hospitalier et le premier à monter.

Depuis la mort de M. Fournier, maître d'hôtel ordinaire de la Reine, il n'y a encore rien de décidé jusqu'à ce moment pour cette charge. Il fut malade il y a deux ou trois ans, et la Reine promit alors à Helvétius de demander cette charge pour son fils. L'aîné des neveux de Fournier, qui est dans les mousquetaires, et dont on dit du bien, est venu se présenter avec les plus fortes recommandations qu'il a pu trouver. Ses raisons sont que la charge a coûté 100,000 livres à son oncle; il dit même 124,000 livres; qu'il s'en faut beaucoup qu'il laisse un bien considérable; qu'il donne la jouissance de ce bien à M^me^ de Saint-Sulpice sa vie durant, ce qui peut être long; qu'il a bien servi le Roi, dont il a été maître d'hôtel, et la Reine depuis qu'elle est en France; qu'il fait beaucoup de legs sur son mobilier; enfin qu'ils sont plusieurs neveux qui ont grand besoin des secours et des bontés du Roi. Les raisons d'Helvétius, indépendamment de la parole de la Reine, sont qu'il a rendu les services les plus essentiels au Roi et à l'État dans une maladie que S. M. eut à Paris; que son assiduité auprès de la Reine dans ses couches et ses maladies, malgré une très-mauvaise santé, que tout le monde connoît, semblent devoir lui faire obtenir une grâce qu'il désire encore plus pour sa femme que pour son fils, parce que si lui venoit à manquer, elle pourroit se trouver mal à son aise; enfin qu'on lui a fait quitter Paris, où il gagnoit beaucoup plus que les 20,000 livres que le Roi lui donne. On peut répondre au S^r^ Fournier, que la charge n'a coûté de valeur réelle que 50,000 livres à son oncle; et à Hélvétius, que son fils, qui est un philosophe, à la vérité très-aimable, et qui peut-être ne se soucie guère de la charge, a eu pendant quelques années un intérêt dans les fermes, c'étoit pendant le bail qui a précédé celui-ci, et que dans ce bail, qui va expirer, il a eu une place entière de fermier général, ce qui vaut au

moins 70,000 livres par an. La Reine, ayant donné sa parole à Helvétius, s'est sentie piquée de ce que l'affaire souffroit des difficultés, et a dit qu'elle ne vouloit plus s'en mêler.

Il y a ici plusieurs dames qui ont demandé à manger avec la Reine et à monter dans ses carrosses, entre autres M^me^ d'Ecquevilly (Joyeuse) et M^me^ Howal (Vaudray). M^me^ de Luynes a fait faire un mémoire de cinq qu'elle a donné à la Reine, et la Reine en a parlé au Roi. Il paroît que les deux que je viens de nommer souffrent quelques difficultés; le Roi a dit que M. d'Ecquevilly avoit monté dans ses carrosses; mais ce n'est pas une raison décisive pour que sa femme monte dans ceux de la Reine.

Du samedi 31, *Versailles*. — J'allai voir hier M. Rouillé, et comme il s'agissoit d'un payement à mon fils pour des bois achetés à Bonnétable par les entrepreneurs de la marine, M. Rouillé me dit à cette occasion qu'il avoit trouvé pour 21 à 22 millions de dettes sur les fonds de la marine, sur quoi environ 12 millions à différents entrepreneurs, et 8 à 9 millions qui sont dus depuis quatre ou cinq ans à de malheureux matelots, qui meurent de faim et qui n'ont rien touché depuis qu'ils sont débarqués; que pendant ce temps-là il falloit songer à remplir tous les magasins d'agrès, cordages et autres choses nécessaires, faire de nouvelles constructions de vaisseaux, rétablir et entretenir le commerce. M. Rouillé me faisoit tout ce détail les larmes aux yeux, disant que bien éloigné d'avoir désiré la place que le Roi lui avoit donnée, il étoit très-content de celle qu'il avoit; que jouissant d'un revenu considérable, n'ayant qu'une fille bien mariée, se flattant qu'on étoit content de son service, il n'avoit rien à souhaiter, mais qu'il falloit, avec une aussi mauvaise santé que celle qu'il avoit, rétablir les affaires ou mourir à la peine.

JUIN.

Nomination de M. de Belle-Isle à l'Académie. — Mariage projeté et rompu de M. de Tingry avec Mme de Froulay. — Bois de la vraie croix et trésor de la Sainte-Chapelle. — Dettes du trésor envers les fournisseurs des troupes. — Lettres de la Reine à la duchesse et au duc de Luynes.

Du jeudi 12, *Versailles.* — J'ai marqué dans mon journal que M. de Belle-Isle avoit été élu par l'Académie à la place de M. Amelot. M. le maréchal de Richelieu, qui est fort ami de M. de Belle-Isle, lui a proposé cette place comme étant le désir de l'Académie, et ce désir est d'autant plus vraisemblable, que MM. de l'Académie, dont plusieurs travaillent à l'histoire, regardent comme un avantage d'avoir un confrère qui soit en état de leur communiquer ce qu'il a vu et ce qu'il a fait. M. de Belle-Isle ayant donné son consentement, a demandé s'il ne falloit rien de plus, et on lui a dit qu'il s'suffisoit d'écrire au directeur de l'Académie. Il lui a écrit une lettre fort polie, mais dans l'esprit de la proposition qui lui avoit été faite, c'est-à-dire comme infiniment flatté de ce qu'on vouloit bien le désirer. Cette façon de s'exprimer n'a pas été agréablement reçue par toute l'Académie; on est toujours censé devoir solliciter les suffrages. Il y avoit deux prétendants qui les sollicitoient : M. l'évêque de Troyes (Poncet de la Rivière) et M. l'évêque d'Autun (Montazet). La Cour étoit embarrassée pour le choix entre ces deux prélats, et par cette raison aimoit mieux M. de Belle-Isle; mais l'Académie, jalouse de sa liberté et de ses droits, vouloit au moins conserver la forme ordinaire. Le Sr Duclos, un des académiciens, quelques jours avant l'assemblée d'élection, représenta fortement à ses confrères que l'on n'avoit point observé ce qui se pratiquoit en pareil cas; que personne, hors le directeur, n'avoit entendu parler de M. de Belle-Isle, et que même la lettre écrite au directeur étoit de nature à ne pouvoir être insérée dans les registres de l'Académie. Ces représentations avoient fait impression; on espéroit

bien la pluralité des voix, mais on craignoit que l'unanimité ne s'y trouvât pas. M. de Belle-Isle, qui étoit à Bizy et qui y avoit affaire, disoit qu'il étoit prêt à faire tout ce qui seroit convenable, mais que, ne pouvant revenir le samedi 7, il espéroit que si l'Académie vouloit bien le désirer, elle auroit la bonté de différer son élection de huit ou dix jours; que si cela étoit impossible, il conserveroit à jamais la reconnoissance de l'honneur qu'on avoit bien voulu lui faire, et qu'il ne seroit point blessé que l'on jetât les yeux sur un autre. Enfin les amis de M. de Belle-Isle ont accommodé ces petites difficultés. Deux ou trois jours avant l'assemblée, on a envoyé des billets à toutes les portes. Il y a eu quelques fautes encore dans ces billets, car au lieu de mettre : M. le maréchal de Belle-Isle est venu, etc., on a mis : M. de Bussy est venu de la part de M. maréchal de Belle-Isle. Enfin tout a passé; il n'y a pas eu une boule noire, toutes ont été blanches; c'est la façon de voter de l'Académie.

M. le maréchal de la Mothe, n'ayant point d'autre enfant que M^me^ de Froulay, désire depuis longtemps qu'elle se détermine à se remarier, et trouver un parti convenable. Il avoit été fort question pour elle de M. le prince de Tingry avant qu'il épousât M^lle^ de Senozan, et elle M. de Froulay. M^me^ de la Mothe, alors fort incommodée, M. de la Mothe n'étant ni chevalier d'honneur ni maréchal de France, les circonstances étoient beaucoup moins favorables; l'expectative de la grandesse plus éloignée et plus incertaine. M. de Tingry et M^me^ de Froulay étant tous deux veufs, les mêmes idées se sont renouvelées; il y a eu des propositions de faites; on a été plus loin : vraisemblablement tous les articles ont été arrêtés, car les habits ont été achetés et l'agrément du Roi demandé. C'est au retour du voyage de Crécy que M. de Tingry a dit qu'il ne pouvoit absolument s'y déterminer. L'amour de la liberté lui a sans doute fait envisager avec une répugnance invincible un second engagement, lorsqu'il a

été près de la conclusion; car personne n'a plus de douceur et de politesse que lui, et n'est plus capable d'un bon procédé.

M. l'abbé de Chamrond, trésorier de la Sainte-Chapelle, vint ici hier avec M. l'abbé de Nicolaï présenter à Madame Infante un petit reliquaire en forme de croix avec des glaces dessus, d'environ deux à trois pouces de haut, dans lequel on a mis plusieurs petits morceaux de la vraie croix assez mal arrangés. Madame Infante a beaucoup de piété et désire beaucoup d'avoir des reliques de tous côtés. Ayant su qu'il y a un grand morceau de la vraie croix gardé dans le trésor de la Sainte-Chapelle, elle a prié le Roi de vouloir bien lui en faire donner une petite partie. C'est le premier président de la chambre des comptes qui garde les clefs du trésor de la Sainte-Chapelle. On a observé la forme ordinaire en pareil cas : une lettre de cachet adressée à M. de Nicolaï, par laquelle il est dit un très-petit morceau. La chambre s'assemble et rend un arrêt. En conséquence le premier président se transporta samedi dernier à la Sainte-chapelle avec deux maîtres des comptes, le procureur du Roi et le greffier. M. l'abbé de Nicolaï, aumônier de M^me^ la Dauphine, y étoit, ayant été chargé par Madame Infante de faire faire la petite croix d'or et un grand reliquaire dans lequel elle doit être mise. M. l'abbé de Chamrond, neveu de M^me^ de Luynes, nous en ayant avertis, après en avoir demandé la permission à M. de Saint-Florentin, nous y allâmes avant-hier, M^me^ de Luynes et moi. Il n'y avoit personne que ce que je viens de marquer, trois ou quatre chanoines de la Sainte-Chapelle, un serrurier pour ouvrir les serrures, l'orfévre et cinq ou six bayeurs. On avoit recommandé le plus grand secret, le Roi ne voulant point que l'on puisse lui faire pareilles demandes, lesquelles diminueroient trop considérablement un morceau aussi précieux. M. de Nicolaï apporta les dix clefs; elles sont toutes différentes et marquées différemment. Le grand trésor, qui est celui

dont il s'agit, est au-dessus de l'autel de la Sainte-Chapelle en haut; on y monte des deux côtés de l'autel, par deux petits escaliers à vis qui sont à jour et extrêmement étroits. La première porte est en dedans une grille dorée; cette porte a six serrures et ouvre à deux ventaux. En dedans est une seconde grille à jour, fermant par quatre serrures, une à chaque coin. Cette grille se descelle entièrement. En dedans, on trouve un rideau cramoisi, et derrière l'armoire. Le morceau de la vraie croix est dans un grand reliquaire d'or, garni de glaces de trois côtés, en forme de croix, avec un grand pied de vermeil doré. Le morceau de la vraie croix, que j'ai vu et examiné, a environ deux pieds de haut sur un pied de large, et un pouce d'épaisseur; on voit que l'on a coupé en bas un morceau d'environ quatre pouces au moins, et l'on a mis au bas du reliquaire un petit morceau de bois au-dessus de ces quatre pouces pour soutenir le bas de la croix telle qu'elle est aujourd'hui. Le bois de la croix est attaché au reliquaire par de petits crochets d'or. M. le trésorier, ayant son étole, enleva le reliquaire de dedans l'armoire, et l'ayant mis sur une table qui étoit vis-à-vis, on ôta le bois de la croix avec un linge; on le mit sur un autre linge au bas de l'armoire même. L'orfévre fut très-longtemps à scier un petit morceau pour pouvoir en trouver un convenable pour la petite croix; il ne put même, à cause de la dureté du bois, en avoir que quelques petits morceaux qui ne remplissent pas suffisamment cette petite croix et ne font pas l'effet qui auroit été à désirer. La poussière et le surplus du morceau coupé furent enfermés avec grand soin dans un papier et mis dans une boîte dans l'armoire du trésor. L'abbé de Nicolaï, qui étoit chargé par M^me^ la Dauphine de tâcher de lui en faire avoir quelque petite partie, m'a dit qu'il n'avoit pu en obtenir. Cependant M. le trésorier m'a fait le plaisir d'en mettre à part un petit morceau, dont il m'a fait présent. M. de Nicolaï fit dresser un procès-verbal dans la forme la

plus régulière, où tout ce qui s'est passé est expliqué dans le plus grand détail. Ce trésor ne peut être ouvert qu'en la présence du premier président de la chambre des comptes. Lorsqu'il vient en place, il en fait faire l'ouverture pour examiner les reliques dont il est chargé. Il n'avoit point été coupé aucun morceau de la vraie croix depuis 1672, pour en donner à Monsieur, frère du Roi. Il est cependant dit : *Monsieur le duc d'Anjou*, dans le procès-verbal.

Il y a à la Sainte-Chapelle une autre armoire en bas, dans une espèce de sacristie; on l'appelle le petit trésor. Il y a aussi un morceau de la vraie croix, petit par comparaison à celui dont je viens de parler, mais cependant assez considérable. Un morceau singulier que l'on voit dans ce petit trésor est une grande pierre gravée contenant vingt ou vingt-cinq figures, qui représentent l'apothéose d'Auguste. Cette agate, quelque curieuse et bien travaillée qu'elle soit, ne mériteroit pas la place qu'elle occupe si l'on n'avoit pas mis au bas plusieurs reliques.

Du dimanche 22, *Versailles*. — Un homme instruit me disoit il y a quelques jours qu'il est dû actuellement 180 millions aux entrepreneurs des fournitures pour les troupes. Il est vrai que c'est suivant ce qu'ils demandent. Il est certain que le gain de ces entrepreneurs est fort considérable, mais il faut qu'ils fassent de grandes avances, et ils attendent longtemps leur remboursement. Les billets de masses destinés au payement desdits entrepreneurs n'étoient payés que vingt et un mois après leur échéance, et encore même y avoit-il ordinairement un retardement de trois, quatre et jusqu'à dix mois, par les délais des trésoriers, ensuite les lettres de change qu'ils donnoient pour lesdits payements.

Copie d'une lettre de la Reine écrite le 16 *juin* 1749, *de Marly, à Mme la duchesse de Luynes à Dampierre.*

Je commence par vous gronder de ne m'avoir point donné de vos nouvelles tous deux; je m'en suis informée à Delvar, qui m'en a

dit enfin hier au soir; je suis bien aise qu'elles soient comme je les désire. Pour moi, je souffre actuellement des dents; j'ai M. Capron qui m'attend, et que je ne suis point pressée de voir, quoiqu'il ne soit question que d'en remplir une. Le salon est tout aussi bruyant qu'il étoit; le temps très-vilain; cela fait que Marly me déplaît beaucoup. Je m'ennuie fort de ne vous pas voir. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce lundi. Bien des amitiés à M. de Luynes; il feroit fort bien de nous faire une petite visite; je serois très-aise de le voir.

Copie de la lettre de la Reine à M. le duc de Luynes, de Marly, le 19 *juin* 1749.

Je vous trouve un peu silencieux tous deux ce voyage ici, et cela me déplaît, car je suis très-aise de recevoir de vos nouvelles quand je ne puis avoir le plaisir de vous voir. Je vous charge de gronder M^me^ de Luynes, et elle de vous gronder. J'imagine que le voyage pour Forges sera décidé aujourd'hui ou demain, car il n'y a plus d'obstacle. Voilà toutes les nouvelles que j'ai à vous dire du pays que j'habite. Croyez que ce n'est pas pour finir que je vous assure tous deux de ma tendre amitié et que j'attends samedi avec grande impatience.

Ce 19.

Suscription : A mon cousin le duc de Luynes.

JUILLET.

Total des dépenses faites par le Roi aux bâtiments de Crécy et de Bellevue. — Affaire de l'archevêque de Tours. — Le Clergé et le vingtième. — Abus dans la maison du Roi. — Affaire de M. de Grimbergh en.

Du mercredi 9, *Dampierre.* — Un homme instruit me disoit il y a peu de jours que le compte des ouvrages que le Roi a fait faire à Crécy est arrêté depuis peu; le total monte à 700,000 livres, sur quoi seul l'article de la charpente est de 100,000 livres.

On compte que les ouvrages que l'on fait à Meudon pour M^me^ de Pompadour iront à 1,200,000 francs; ces sommes ne sont point payées par les Bâtiments ni par le trésorier de M^me^ de Pompadour; c'est M. de Montmartel

qui en est chargé, et il n'en est rien dû que le courant.

Du samedi 12, *Compiègne.* — L'affaire de M. l'archevêque de Tours continue toujours à faire beaucoup de bruit; M. l'ancien évêque de Mirepoix craint avec grande raison que ce ne soit un nouveau sujet de division dans l'Église de France. Il y a un ou deux évêques qui approuvent les propositions contenues dans le mandement de M. l'archevêque de Tours. Quoique cet ouvrage soit très-justement condamnable, comme il est prouvé par les extraits qui en ont été faits, d'autres évêques sont dans la résolution d'écrire contre ce qui feroit un scandale dans l'Église. Le seul moyen de les arrêter est que le Roi paroisse désapprouver cet ouvrage et qu'en conséquence on retire le privilége. M. l'ancien évêque de Mirepoix sentant l'importance de cette démarche en a parlé très-fortement plusieurs fois à M. le chancelier, et voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de le faire agir, il a supplié le Roi avec instance de vouloir bien lui en parler lui-même : c'est ce que le Roi fit hier; et sachant que le chancelier étoit encore dans l'inaction, il a chargé M. de Mirepoix ce matin d'aller lui en parler de nouveau.

Il y a encore une autre affaire pour le Clergé, c'est au sujet du vingtième qui vient d'être imposé sur tout le royaume. M. le contrôleur général veut qu'il soit fourni aux intendants ou commissaires un état des biens des gens d'église comme de ceux des autres états du royaume. Le Clergé représente qu'en 1714 le feu Roi ayant mis une imposition générale, voulut bien que le Clergé fût exempt de donner des déclarations de ses biens. Plusieurs années après, M. le Duc ayant voulu établir le cinquantième, le Clergé ne fut point obligé à donner des déclarations, quoique ce fût l'intention de M. le Duc; et M. le cardinal de Fleury, étant devenu premier ministre, fit rendre une déclaration, en 1726, par laquelle il fut dit que le Clergé ne pouvoit ni ne devoit payer les taxes et impôts comme les autres sujets du Roi. Ce n'est pas que le Clergé refuse

de contribuer au soulagement de l'État; il demande seulement à payer une somme suivant l'usage, et à en faire la répartition par proportion de ce que chacun en doit supporter. Cet usage de ne point soumettre les biens du Clergé à l'examen et aux discussions des commissaires du Roi s'observe non-seulement en France mais aussi en Espagne, et qui plus est même dans les pays protestants, comme la Suède et l'Angleterre. Le Clergé représente que si on intervertit cet usage, il est inutile dorénavant de tenir de nouvelles assemblées. M. le cardinal de Rohan a écrit très-fortement sur cette affaire à M. le contrôleur général, qui répond jusqu'à présent que l'intention du Roi est que la loi soit générale, et qu'il est bien singulier que le Clergé refuse de s'y soumettre.

Du jeudi 17, *Compiègne.* — Il paroît que l'on désireroit remédier à plusieurs abus qui se sont introduits dans la dépense de la maison du Roi. On m'en contoit un il y a quelques jours; c'est que malgré que M. le Dauphin, à Versailles et partout, dîne et soupe de la bouche de M^me^ la Dauphine, le dîner et le souper de M. le Dauphin est toujours préparé à la bouche du Roi.

Mesdames soupent de même tous les jours avec M^me^ la Dauphine; cependant leur souper se fait tous les jours à la bouche du Roi.

Du samedi 26, *Compiègne.* — Les femmes qui allèrent souper avant-hier avec le Roi au Vivier Coras étoient M^me^ de Pompadour, M^me^ de Brancas douairière et M^me^ d'Estrades; les hommes, MM. de Luxembourg, d'Ayen, de Gontaut, de Villeroy, de la Vallière, etc.

M. de Grimberghen a depuis environ deux ou trois mois une grande affaire ici. Il envoya il y a environ dix-huit mois en Bavière un homme d'esprit et qui lui est fort attaché depuis longtemps. L'objet de ce voyage étoit d'obtenir de la cour de Bavière le payement ou au moins des arrangements pour payer plusieurs sommes qui sont dues à M. de Grimberghen par cette cour sur ses appoin-

tements, tant comme ministre plénipotentiaire et ensuite ambassadeur de l'Empereur (1), que comme colonel des gardes, feldmaréchal, etc. Soit que les gens principaux de cette cour, opposés aux intérêts de M. de Grimberghen, eussent déjà formé le dessein de chercher toutes les occasions d'indisposer l'Électeur contre lui, soit que la demande faite par M. de Grimberghen y ait donné lieu, M. de Grimberghen a appris qu'il étoit arrivé ici un homme appelé Bellioni, chargé par l'Électeur de tous les pouvoirs nécessaires pour poursuivre juridiquement M. de Grimberghen comme débiteur envers l'Électeur. Cet homme, parti de Munich, très-incognito, et sans que celui qui y étoit de la part de M. de Grimberghen en fût informé, demandoit un *pareatis* à M. le chancelier, ne pouvant sans cela agir en France juridiquement contre M. de Grimberghen. Cette prétention imaginaire étoit fondée sur ce que M. de Grimberghen avoit touché plusieurs sommes très-considérables, tant des subsides accordés par la France à l'Électeur que d'autres appartenant aussi à l'Électeur, et que n'ayant pas rendu compte du total, il se trouvoit, suivant l'estimation faite à la cour de Munich, qu'il redevoit considérablement. L'Électeur écrivoit en même temps une lettre très-touchante et très-pressante au Roi. M. le chancelier, en a reçu une aussi. M. de Grimberghen, instruit de toutes ces différentes démarches, a fait voir à M. le chancelier, par des actes authentiques, que dans toute sa gestion il n'avoit rien fait où il ne fût autorisé par l'Électeur et l'Empereur; que de cinq comptes qu'il avoit à rendre, quatre étoient arrêtés dans la meilleure forme; que le cinquième avoit été présenté à la cour de Bavière par l'homme qu'il avoit sur les lieux, et que bien loin qu'il fût redevable par ce compte, il étoit en avance de 100,000 francs; qu'enfin le total de ce qui lui étoit dû par l'Électeur montoit à plus de 600,000 li-

(1) Charles VII, électeur de Bavière.

vres. L'objet de cette demande de la part de la Bavière est principalement à l'occasion de la succession Bombarde. Bombarde, trésorier général de l'électeur Maximilien, avoit touché pendant longtemps les subsides qui lui étoient fournis par la France en vertu du traité d'union fait en 1700 et 1701. L'Électeur ne fut instruit qu'en 1710 que les comptes de Bombarde méritoient un examen sérieux et exact; il lui ôta sa confiance et son emploi, et voulut qu'il comptât à la rigueur. Bombarde, sous différents prétextes, éloigna toujours la reddition de ses comptes, et enfin mourut en 1712 sans avoir rien fini. Il fut fait opposition de la part de l'Électeur à sa succession, et M. de Monasterol, alors ministre de l'Électeur en France, fut chargé de la recette des subsides. L'Électeur n'eut pas lieu d'être plus content de ce nouveau choix; il fut obligé de rappeler M. de Monasterol en Bavière et de lui demander un compte qu'il ne put avoir. M. de Monasterol mourut assez promptement, et l'on crut qu'il s'étoit empoisonné. M. de Grimberghen ayant été choisi par l'Électeur pour son ministre en France, il fut chargé de la recette des subsides et en même temps du recouvrement des sommes dues par Bombarde. M. de Grimberghen a compté exactement ce qui regardoit les subsides, ce qui monte à des sommes très-considérables, car seulement depuis 1718 l'on compte environ 50 millions, ce qui est fort aisé à croire, puisque pendant la guerre on donnoit 100,000 écus par mois à l'Empereur. Sur ces 50 millions il y en a 30 qui ont passé par les mains de M. de Grimberghen. Il en a rendu le compte le plus en règle, et il ne s'est trouvé reliquataire sur cet article que de 6,000 livres, qui ont été diminuées sur ce qui lui étoit dû d'ailleurs par l'Électeur. A l'égard de la succession Bombarde, on avoit établi une commission en France, laquelle subsiste encore. M. de Grimberghen a représenté que toutes les demandes que le conseil de l'Électeur croiroit devoir faire au sujet de cette succession ne pouvoient être portées

à d'autre tribunal que celui de cette commission. Le conseil de l'Électeur a voulu l'engager à faire une affaire d'État de cette demande, comme si un souverain devoit être distingué d'un particulier lorsqu'il s'agit de discussion d'intérêt d'argent avec un comptable qui se trouve sujet d'un autre prince. Il semble d'ailleurs que l'exemple de Maximilien, grand-père de l'Électeur d'aujourd'hui, auroit dû servir de preuve convaincante que l'intention du Roi n'étoit pas que ses sujets fussent poursuivis par devant un autre tribunal, pour les biens qu'ils ont en France, que devant celui établi par S. M. Mais l'Électeur est encore bien jeune et peu capable d'agir de lui-même; il aime la chasse, la musique, les spectacles, et est peu formé au gouvernement, quoiqu'il assiste à ses conseils que l'on appelle conférences; on prétend même qu'il les quitte quelquefois pour aller jouer du violon. Ses ministres sont: le comte de Sinzheim, qui n'a pas, à ce que l'on dit, une grande réputation de capacité; le comte de Preising, qui est fort instruit, fort honnête homme, et même fort pieux, mais qui s'occupe un peu trop, à ce que l'on prétend, aux exercices de piété, et qui d'ailleurs n'a ni assez de force ni assez de crédit. Le ministre qui est à la tête des finances est le comte de Torring, fils du maréchal que nous avons vu ici. Quoique le confesseur de l'Électeur regarde M. de Torring comme très-intruit sur ce qui regarde la finance, on croit qu'il ne faut pas en conclure que ce jugement soit absolument juste. D'ailleurs c'est le confesseur et M. de Sinzheim qui ont toute la confiance, quoique le confesseur, qui est un jésuite, ne se mêle de rien. Voilà à peu près l'état de cette cour; et le ministre que nous y avons actuellement (1), qui est homme de cabinet, aimant le travail et les mathématiques, auroit besoin vraisemblablement de plus d'expé-

(1) Le comte de Baschi.

rience dans les négociations, de plus d'usage du monde, et de plus de dignité dans ses manières et ses expressions. Il tient un état peu considérable à Munich ; il lui seroit difficile de faire autrement ; il n'a de bien que 7 ou 8,000 livres, et le Roi lui donne 30,000 livres environ. On sait que cette commission-ci est la première dont il ait été chargé, ce qui doit lui servir de justification. Il paroît que l'intention de M. de Puisieux est de le rappeler incessamment, et de l'envoyer en Portugal à la place de M. de Chavigny, et d'envoyer M. de Chavigny à Venise.

AOUT.

Lettre du président Hénault ; réponse de la Reine. — Lettre de la Reine à Madame Infante. — Place vacante à l'Académie ; Mme de Pompadour sollicite pour un candidat. — Gouvernement de Gênes et soulèvement de cette ville en 1746. — Élection de l'évêque de Rennes à l'Académie ; détails sur l'élection. Altercation et discours. Fontenelle rétablit l'ordre.

Du vendredi 8, *Versailles.* — On a déja trouvé dans ce recueil plusieurs lettres de la Reine remplies de marques de bonté. Mme de Luynes, avant-hier, avant que de monter en carrosse pour partir avec M. l'archevêque de Rouen, alla savoir des nouvelles de la Reine. La Reine les fit asseoir l'un et l'autre pendant son café et leur donna toutes sortes de marques de bonté. Mme de Luynes, en sortant de chez la Reine, reçut une lettre du président Hénault, à l'occasion d'un souper qui avoit été arrangé chez lui pour le mercredi et dérangé depuis par l'incertitude du départ. Cette lettre parloit de l'inquiétude du président sur la santé de la Reine ; on en trouvera un extrait ci-après. Mme de Luynes envoya sur-le-champ cette lettre à la Reine, qui mit au bas de sa main ce qui suit :

Extrait de la lettre de M. le président Hénault, du 5 *août* 1749, *à Mme de Luynes.*

Je ne puis vous dire assez la peine que me fait l'état de la Reine, par la tristesse qui en est inséparable.

Réponse de la Reine.

La santé de la Reine permet à ses amis de partir, mais son cœur en est malade. Le président la trouvera un peu fatiguée, mais point triste et fort aise de le voir.

Du jeudi 14, Dampierre. — Mesdames étant restées à Compiègne avec le Roi quelques jours après le départ de la Reine, la Reine voulant faire réponse à des lettres qu'elles lui avoient écrites, et trouvant que c'étoit une assez grande peine d'avoir à écrire une lettre à chacune, se contenta d'écrire à Madame Infante pour toutes quatre, et elle finit ainsi la lettre (c'est de la Reine même que je le sais) : J'embrasse la très-gracieuse souveraine (c'est une plaisanterie dont l'origine est dans les termes dont se sert la Gazette en parlant de l'infant Don Philippe), la sainte Henriette, la ridicule Adélaïde et la belle Victoire. Ces expressions montrent le caractère de ces princesses.

Du dimanche 24, Versailles. — La mort de M. le cardinal de Rohan laisse une place vacante à l'Académie françoise; il y a plusieurs prétendants à cette place, entre autres M. l'évêque de Troyes (Poncet de la Rivière), qui a lieu depuis longtemps de l'espérer. Quelques-uns des académiciens prétendent que la Compagnie n'a pas été extrêmement contente de M. de Troyes, à l'occasion de quelques difficultés qui se sont présentées et qui ont empêché jusqu'à présent qu'il ne fût élu, difficultés cependant qui ne lui sont pas personnelles. Malgré cela, l'on croyoit qu'il seroit question de lui dans l'élection prochaine ; mais il a paru un concurrent redoutable par la protection dont il a été soutenu, c'est l'abbé Leblanc (1), connu par ses *Lettres sur les Anglois* et par sa tragédie d'*Abensaïd* (2). Mme de Pompadour s'y est intéressée vivement, et a sollicité et fait solliciter des suffrages. Il étoit

(1) L'abbé Jean-Bernard Leblanc était historiographe des bâtiments du Roi.
(2) Représentée au Théâtre-Français en 1735.

vraisemblable que ces sollicitations détermineroient les esprits, qui paroissoient d'ailleurs disposés peu favorablement; après quelques jours, Mme de Pompadour a été instruite que M. l'abbé Leblanc ne pourroit être élu que par complaisance pour elle, et que si elle vouloit bien se désister de ses sollicitations, elle feroit grand plaisir à l'Académie; elle a profité de cet avis, et il n'est plus question aujourd'hui de M. l'abbé Leblanc; mais M. de Troyes a trouvé un autre concurrent qui vraisemblablement l'emportera sur lui, c'est M. l'évêque de Rennes (Vauréal).

On me contoit hier une anecdote par rapport à Gènes qui mérite d'être marquée. Le chef de la république est comme l'on sait le doge, qui ne conserve cette dignité que pendant deux ans; il est assisté de huit sénateurs et de quatre procureurs, dont deux logent avec lui pendant quatre mois tour à tour; c'est ce qu'on appelle le sénat; mais la principale autorité réside dans le grand conseil, qui est composé de quatre cents gentilshommes. Ce conseil décide avec la Seigneurie, c'est-à-dire le doge et les sénateurs. Au bout de deux ans, le doge, revêtu d'une robe de velours en damas rouge, avec un bonnet pointu de même étoffe, qui est l'habit de cérémonie, se rend à l'assemblée des colléges, où le secrétaire lui dit en italien : « Puisque Votre Sérénité a fourni son temps, que Votre Excellence s'en retourne à sa maison. » Il sort, reçoit des compliments, quitte sa robe et prend celle de sénateur. Le doyen des sénateurs fait les fonctions de doge pendant l'interrègne; peu à peu on assemble le grand conseil, qui nomme quinze personnes capables de la dignité vacante. Cette liste est portée dans le conseil secret et on la réduit à six. On la rapporte au grand conseil, qui choisit un doge dans les six, et le doge est couronné peu de jours après. Dans ce conseil secret dont je viens de parler, on fait serment de ne communiquer à qui que ce soit aucune des délibérations.

Pendant que les Autrichiens étoient maîtres de Gênes, en 1746, on sait quelle fut la dureté avec laquelle ils traitèrent les Génois. Ce qui donna occasion à la révolution fut la résolution prise par la reine de Hongrie de faire enlever de la ville de Gênes toute l'artillerie ; elle étoit très-nombreuse, et entre autres les Génois étoient fort attachés à une certaine quantité qu'ils conservoient depuis longtemps ; cependant l'ordre étoit général, et malgré toutes leurs représentations, ils ne pouvoient pas se flatter d'obtenir la moindre grâce. Le conseil secret s'assembla, et sa première délibération fut de se libérer pour cette fois seulement du serment par lequel ils s'étoient obligés de ne communiquer leur secret à personne. Après avoir traité l'article de l'artillerie, ils retournèrent chacun chez eux, et parlèrent chacun de leur côté à différentes personnes du peuple, ouvriers et autres, de ce qui avoit fait le sujet de leur délibération. Ce bruit se répandit bientôt dans la ville, et redoubla la fureur dans laquelle on étoit déjà contre les Autrichiens. Ceux-ci cependant étoient occupés à faire enlever l'artillerie avec grand empressement ; ils obligeoient les Génois à leur aider à cet ouvrage, et on peut juger quelle étoit la douleur de ce peuple infortuné ; on les maltraitoit pour les contraindre au travail ; enfin le désespoir les détermina à refuser d'obéir. Ils s'attroupèrent et se défendirent, mais ils n'avoient point d'armes. Ils en allèrent demander au sénat, qui leur en refusa publiquement ; mais on leur indiqua en secret les maisons où ils en trouveroient. Le peuple armé devient invincible. Les Autrichiens furent battus partout et chassés, et cette révolution s'est soutenue avec le même courage avec lequel elle avoit été commencée.

Du vendredi 29, *Versailles.* — On trouvera dans mon livre l'élection de M. l'évêque de Rennes à l'Académie faite d'hier. Cette élection n'a pas été sans beaucoup de difficultés, quoiqu'on la donne pour faite tout d'une voix. M. l'évêque de Mirepoix désiroit que ce fût M. de

Rennes qui eût la place vacante; il est vraisemblable qu'il a même fait des démarches pour disposer les esprits en sa faveur. Tous les sentiments des académiciens n'étoient pas réunis pour M. de Rennes, et il y en avoit pour M. l'évêque de Troyes (La Rivière). Chacun donne son opinion sur un billet séparé que l'on apporte tout écrit, ou que l'on écrit sur-le-champ; ces billets sont remis entre les mains de l'imprimeur [sic] et de trois académiciens, dont un s'appelle *Évangéliste*, nommés pour compter les voix. La pluralité étoit pour M. de Rennes; mais cela ne suffit pas, il faut que ces suffrages soient confirmés par le ballottage. On remet deux boules à chaque académicien, l'une blanche et l'autre noire, et il y a une bolte blanche et une bolte noire. Pour l'unanimité, il faut que toutes les boules blanches soient dans la bolte blanche, et les noires dans la bolte noire. Ces deux boltes tiennent ensemble, mais sans qu'il puisse y avoir de communication. A l'ouverture des deux boltes on trouva cinq boules noires dans la bolte blanche, et même M. de Moncrif se trouvoit n'avoir pas encore mis la sienne (1) qu'il destinoit à la même bolte blanche. On fut d'abord un peu étonné d'avoir un si grand nombre de boules noires, et il fut dit aussitôt que peut-être s'en étoit-il communiqué d'une bolte à l'autre, ou que quelqu'un des vingt-sept académiciens qui étoient présents, par distraction, s'étoit trompé de bolte; enfin qu'il falloit réduire ces cinq à deux, d'autant plus que l'on connolt deux des académiciens qui étoient toujours d'un avis contraire à l'avis commun. M. de Richelieu avoit ouvert la séance par un discours très-fort et très-long, où il représenta que la liberté des suffrages n'étoit plus dans la vigueur où elle devoit être suivant les règles et les lois de l'Académie; que quelques-uns des membres de ce corps se laissoient

(1) Il prétend qu'il ne la tenoit dans sa main que pour prouver qu'aucune des boules noires n'étoit la sienne. (*Note du duc de Luynes.*)

aller non-seulement à faire espérer leur suffrage, mais même à solliciter des sujets pour se présenter, à aller solliciter les voix avec eux et à briguer en leur faveur; enfin que l'Académie dépendant du Roi seul, il n'y avoit que sa volonté qui pût déterminer son choix. Ce discours fut reconnu de tout le monde pour regarder M. l'ancien évêque de Mirepoix (1). M. de Richelieu ajouta qu'il étoit nécessaire de faire une loi nouvelle pour réformer cesabus; qu'il demandoit dans ce moment que chacun fût interrogé s'il avoit promis sa voix à quelque sujet, et que si dans la suite quelqu'un des quarante se trouvoit par une notoriété publique coupable de faute aussi contraire à la liberté de l'Académie, il lui fût fait une réprimande en pleine Académie, et que pendant six mois il fût interdit des assemblées; qu'il demandoit que l'on délibérât sur sa proposition. Tous les académiciens furent interrogés séparément et tous dirent qu'ils n'avoient point donné de parole. Ensuite mon frère représenta à l'Académie qu'il paroissoit plus convenable, puisqu'il y avoit déjà une loi de faite, de l'étendre, de l'expliquer et de la bien faire observer, que d'en faire une nouvelle; mais qu'une attention très-importante à faire, étoit qu'un sujet qui auroit dessein de se présenter pour entrer à l'Académie, étant en quelque manière comme déshonoré s'il n'étoit pas reçu, ou au moins ce refus faisant une tache dans sa vie, nul n'oseroit se présenter dorénavant; qu'il étoit donc indispensablement nécessaire que l'on eût presque une certitude morale du succès, ce qui ne se pouvoit faire qu'en pressentant la disposition des esprits; qu'il falloit donc examiner avec beaucoup de prudence et de circonspection le règlement que l'on proposoit, soit que l'on étendît l'ancien, soit que l'on en fît un nouveau. Cette réflexion parut avoir frappé l'assemblée et l'avoir portée

(1) Il regardoit aussi M. l'abbé d'Olivet, qu'il nomma même dans la suite du discours. *Note du duc de Luynes.*)

à user d'une moindre rigueur dans le règlement projeté, et il fut nommé des commissaires pour faire un projet de ce règlement et le communiquer à la première assemblée.

M. l'abbé d'Olivet fut nommé l'un des six commissaires; on jugea convenable, après avoir été apostrophé (comme je l'ai dit) par M. de Richelieu, qu'il fût choisi pour être un de ceux qui doivent travailler à la loi nouvelle.

M. l'évêque de Mirepoix se disposant à sortir, M. de Richelieu l'arrêta, et le ramenant par le bras au milieu de l'assemblée (ce qui le surprit d'abord), il lui dit qu'il lui recommandoit, au nom de l'Académie, le prédicateur qui avoit prêché le jour de Saint-Louis dans la chapelle du Louvre en présence de l'Académie; que toute la Compagnie en avoit été extrêmement contente, et lui demandoit avec instance de ne le pas oublier dans la distribution des bénéfices. M. de Mirepoix dit que le sujet étoit bien jeune; que l'abbé Poule, qui prêcha le même panégyrique l'année dernière, avoit eu à la vérité une pension, mais qu'on ne devoit pas étendre ces grâces sur tous les prédicateurs.

J'oublios de marquer que l'altercation à l'Académie fut si grande, que M. de Fontenelle, qui en est directeur, fut obligé de sonner la sonnette pour imposer silence. Il a quatre-vingt-dix ans; il a conservé toute sa tête et les agréments de son esprit; il n'a d'autre incommodité qu'un peu de surdité et de foiblesse.

SEPTEMBRE.

Rêve de la princesse Ragotzi. — Anecdotes sur une fille de Versailles qui avait des révélations singulières. — Anecdotes sur une femme de chambre de Mme d'Argenton, qui voyait toutes sortes de choses dans un verre d'eau.

Du mardi 30, *Versailles.* — Il y a quelques jours qu'on me contoit un rêve de Mme la princesse de Ragotzi qu'elle

fit quelques années avant de venir en France, dans lequel elle se voyoit dans une grande ville, logée sur un quai; elle vit distinctement la maison, les chambres et meubles. Elle rêve encore qu'elle tombe malade; elle envie chercher un médecin; elle en remarque la figure, et meurt de cette maladie. Voilà le rêve. Sept ou huit ans après, Mme de Ragotzi vint de Hongrie ou de la Transylvanie à Paris, en 1721; elle n'y étoit jamais venue; elle se trouve logée sur le quai à l'Hôtel de Hollande; en entrant dans cette maison, elle la reconnut par sa situation, ses appartements et ses meubles pour être celle qu'elle avoit vue dans son rêve sept ou huit ans auparavant. Frappée de cette ressemblance exacte, pour y mettre au moins quelque différence, elle fait tourner son lit d'un autre sens. Peu de temps après son arrivée, elle tombe malade; elle demande un médecin: elle n'en connoissoit aucun; celui qu'on lui amène étoit celui qu'elle avoit vu en rêvant, et c'étoit M. Helvétius. Elle mourut de cette maladie, en 1722.

La Reine nous contoit il y a quelques jours que pendant que le roi son père étoit allé en Pologne, elle avoit eu recours aux prières d'une fille de Versailles, qui vivoit très-saintement, pour le succès de son voyage. Cette fille étoit en réputation d'avoir des révélations singulières. Après quelques jours on lui demanda si elle n'avoit rien à faire dire à la Reine; elle dit qu'elle avoit vu des armées; quelque temps après, qu'elle avoit vu un grand calme, et trois hommes à pied sortir d'une ville. Le roi de Pologne sortit dans ce même temps de Dantzick à pied lui troisième. Cette même fille recommanda que l'on dise à la Reine de ne pas oublier ce qu'elle avoit promis à Dieu dans telle chambre faite ainsi. La Reine étoit seule lors de la promesse, et n'en avoit parlé à personne. Cette fille mourut en 1740 ou 41. La Reine lui avoit demandé de prier pour le succès d'une autre affaire qui n'en a jamais eu aucun par l'événement; toutes les fois qu'on lui

en demandoit des nouvelles, elle disoit toujours qu'elle avoit oublié cet article dans ses prières.

On sait ce qui arriva dans un genre tout différent à M. le duc d'Orléans régent. Ce prince à force de raisonner étoit parvenu au point de n'avoir point de religion. Il étoit chez Mme d'Argenton, à laquelle il étoit fort attaché. Mme d'Argenton avoit une femme de chambre fort jeune, laquelle, à ce que l'on disoit, voyoit toutes sortes de choses dans un verre d'eau. M. le duc d'Orléans voulut qu'elle y regardât; il étoit seul avec Mme d'Argenton. La petite femme de chambre dit qu'elle voyoit un petit homme rouge; aussitôt M. le duc d'Orléans, tournant le dos, se met à réciter l'Évangile saint Jean; la femme de chambre dit avec étonnement que le petit homme se mettoit à genoux. Cette femme de chambre étoit accablée de fatigue quand on l'avoit fait regarder longtemps dans le verre d'eau.

Une autre jour, il leur prit curiosité de savoir ce que faisoit Mme de Nancré, dont le fils étoit à Madrid. La femme de chambre dit qu'elle voyoit une chambre faite de telle et telle façon. Elle dépeignit tous les meubles; elle dépeignit aussi la taille, la figure, l'habillement de deux femmes qui étoient assises auprès du lit; elle ajouta qu'elle voyoit entrer un homme fait et habillé de telle et telle manière; qu'elle voyoit les deux femmes se lever et aller embrasser l'homme qui entroit. M. le duc d'Orléans reconnut à cette description M. de Nancré, sa femme et sa mère; mais il ne savoit point M. de Nancré arrivé; on y envoya sur-le-champ, et on trouva M. de Nancré qui arrivoit dans le moment.

OCTOBRE.

Anecdote sur Philippe V et la reine Anne d'Angleterre.

Du dimanche 26, *Fontainebleau.* — On me contoit ces jours-ci une anecdote ancienne qui est assez curieuse pour

matière d'une écrite. On sait que le testament et la mort de Charles II, roi d'Espagne, furent la cause d'une guerre qui a duré plusieurs années. Quelque brillantes que furent les offres faites à Louis XIV, lorsque M. du Castel dos Rios lui apporta le testament, le Roi ne voulut point l'accepter sans en avoir délibéré longtemps avec son conseil; c'est ce qui fit dire à M. de Castel dos Rios, en sortant du cabinet du Roi ici, à Fontainebleau : « Je viens d'offrir vingt-deux royaumes au Roi, et il m'a répondu : Je verrai. » Dans le temps de la mort de Charles II, c'étoit Guillaume III qui étoit roi d'Angleterre. Ce prince étoit entré dans la ligue faite contre la France; il mourut le 19 mars 1702, âgé de cinquante-deux ans. La reine Anne, sa belle-sœur, lui succéda, et entra dans les mêmes engagements qui avoient été pris par Guillaume. Le roi d'Espagne Philippe V, après avoir été d'abord en Espagne, ensuite à Naples, et de là commander l'armée du Roi en Italie, étoit revenu à Madrid. Plusieurs années après son retour dans cette capitale, c'est-à-dire au commencement de 1709, ce prince, qui a toujours eu une grande piété, allant souvent à des dévotions dans la ville ou dans les dehors, trouva un jour auprès d'une petite chapelle, située près de Madrid, dédiée à la sainte Vierge, et que l'on nomme della Madone, un capucin qui avoit l'air de prier Dieu fort dévotement; on le fit ranger, et le roi d'Espagne se mit à genoux à la même place où étoit le capucin. Il y trouva un billet qu'il ouvrit; il étoit de la reine Anne et conçu à peu près en ces termes : « Quoique je sois entrée dans la ligue faite contre le roi de France et contre vous, et que je vous aie fait une guerre vive, je n'ai nul désir ni nulle volonté de nuire à vos intérêts. Je voudrois, au contraire, vous faire avoir une portion considérable dans la succession de Charles II; j'espère que j'en viendrai à bout si vous voulez me laisser faire; mais il faut que vous vous en rapportiez à moi, et sur toute chose, que qui que ce soit dans l'univers n'ait la

moindre connoissance de ce que je vous mande. » Le roi d'Espagne lut et relut ce billet avec beaucoup d'attention ; la loi du secret qui lui étoit imposée l'embarrassoit ; et d'ailleurs il étoit assez facile de penser que ce prétendu billet étoit une fausseté et ne méritoit aucune attention. Quelque amitié et quelque confiance qu'il eût pour la reine d'Espagne (Savoie), il ne voulut pas lui en parler, mais il crut devoir s'en ouvrir au duc de Médina-Celi, sur l'attachement et les lumières de qui il croyoit pouvoir compter ; il lui montra le billet, et lui demanda son avis. Comme dans ce billet on demandoit une réponse par la même voie, le roi d'Espagne prit le parti d'écrire à la reine Anne qu'il acceptoit avec grand plaisir ce qu'elle lui proposoit et qu'il se prêteroit volontiers à tous les arrangements qu'elle croiroit convenables. Il retourna quelques jours après à la chapelle ; il y trouva le même capucin, qu'il reconnut, et ayant laissé son billet à la même place où il s'étoit mis à genoux, il ne douta point que le capucin n'eût grand soin de le ramasser. Cependant deux ans se passèrent sans qu'il entendît parler de rien. Il crut alors que le capucin étoit un aventurier ou que son billet avoit été perdu ; la guerre continua avec la plus grande vivacité, et fut suivie des événements les plus malheureux pour la France. On sait les extrémités où elle se trouva réduite cette même année 1709 : le voyage de M. de Torcy en Hollande, le traité humiliant qu'il fut obligé d'y conclure, et que le feu Roi ne voulut jamais ratifier, les malheurs de la guerre augmentés par ceux de la cherté du pain, malheurs qui paroissoient sans ressources et qui ne finirent que par une espèce de miracle. La bataille de Denain ayant relevé le courage de la France et donné quelques lueurs d'espérance, le prince Eugène alla à Londres en 1711, et renouvela un traité par lequel la reine Anne s'engagea plus fortement que jamais. Ce fut dans ces circonstances que Philippe V, après avoir soutenu avec cou-

rage les vicissitudes de la fortune, étant resté dans sa capitale, y avoit repris ses mêmes exercices de piété. Il alla visiter la chapelle de la Madone. Ce ne fut pas sans étonnement qu'il y retrouva le capucin dont il vient d'être parlé. S'étant mis à sa place, il vit à ses genoux un billet dont il reconnut l'écriture et le style; c'étoit encore de la reine Anne; il contenoit à peu près ces mots : « La guerre vive que je vous fais depuis deux ans a dû vous faire penser que mes dispositions étoient bien changées. Cependant je puis vous assurer qu'elles sont les mêmes; mais je vous avois recommandé un secret inviolable que vous ne m'avez pas gardé; et lorsque le prince Eugène est venu me proposer le renouvellement d'alliance, la première chose qu'il m'a montrée a été le billet que je vous avois écrit; il ne tiendra qu'à vous encore que je conduise les affaires à un point d'accommodement qui puisse vous convenir; soyez dorénavant plus en garde contre ceux à qui vous donnez votre confiance. » Le roi d'Espagne jugea à propos de faire réponse au plus tôt à ce billet. Corrigé par une triste expérience, il n'en parla à personne. Il manda en deux mots à la reine Anne qu'il lui étoit obligé de la continuation de ses bonnes intentions; qu'il convenoit qu'il n'avoit pas été assez exact au secret, mais que s'il avoit eu le malheur d'être mal servi, elle verroit qu'il savoit punir ceux dont il avoit sujet d'être aussi mécontent. En effet le duc de Médina-Celi fut privé de ses charges et disgracié. Le billet fut remis à la même place et ramassé vraisemblablement par le capucin. On sait que la reine Anne non-seulement se prêta aux voies de conciliation pour l'Angleterre, mais qu'elle essaya même d'y engager ses alliés, et que n'ayant pu y réussir, elle retira ses troupes et fit sa paix particulière. Cet événement a toujours été regardé, même par M. de Torcy, qui devoit être mieux instruit qu'un autre, comme l'effet des sujets de mécontentement que la Reine avoit eus de M^me^ de Marlborough, et de la jalousie que donnoit aux ministres

d'Angleterre le trop grand crédit et la trop grande puissance de M. de Marlborough, qui étoit montée à un tel point qu'on ne pouvoit plus espérer de la diminuer. Il falloit lui ôter le commandement de l'armée, et l'on ne pouvoit espérer d'y parvenir qu'en faisant la paix; c'est ce qui détermina les ministres d'Angleterre à faire partir secrètement un petit abbé Gaultier, François, qui avoit été connu de M le maréchal de Tallard pendant qu'il étoit prisonnier en Angleterre. On trouve en détail dans les Mémoires de M. de Torcy toutes les circonstances de ce singulier événement; on n'a point eu de connoissance jusqu'à présent d'autres motifs qui aient pu déterminer la reine Anne à la paix; cependant si l'anecdote que je viens de rapporter est vraie, comme l'assure un homme qui dit la tenir d'un Anglois, homme d'esprit, il ne seroit point impossible de joindre le motif des bonnes intentions de la reine Anne à la jalousie du ministère anglois contre Marlborough.

NOVEMBRE.

Sur les fermes générales et bénéfices des fermiers. Mésalliances et couplet.

Du lundi 3, *Fontainebleau.* — J'ai marqué dans mon journal, à l'article du 30 d'octobre, que les fermes générales venoient d'être augmentées de 9 millions. Pour y parvenir, M le contrôleur général a voulu être informé exactement du produit desdites fermes. Il s'est fait donner des mémoires par des commis instruits, et même par des fermiers généraux qui avoient quitté mécontents de la Compagnie. Il a trouvé que le profit des fermiers généraux étoit excessif, qu'ils avoient de bénéfice près de 250,000 livres chacun par an, et qu'outre les droits qui leur appartiennent légitimement, ils avoient gagné ou

gagneroient 54 millions dans leurs six années (1). Sans donner aucun soupçon de ce qu'il avoit découvert, il a demandé à M. Lallemant de Betz, qui est à la tête de la Compagnie, un mémoire du produit des fermes. Ayant trouvé ce mémoire très-différent de ceux qu'on lui avoit remis auparavant, il a demandé s'il étoit exact, et on lui a dit qu'il l'étoit; sur cette réponse, il a dit à M. Lallemant de Betz qu'il avoit des mémoires très-certains et fort différents de celui-là, et il les lui a montrés. M. Lallemant de Betz a répondu que c'étoit le secret de la Compagnie, et qu'il ne lui avoit pas été permis de le révéler. M. le contrôleur général a jugé qu'un profit de 55,000 livres par an à chacun des fermiers généraux étoit bien suffisant, et c'est sur ce pied que les arrangements ont été faits.

Du samedi 7, Fontainebleau. — J'ai marqué dans mon journal la mort de M^me^ Piogé, grande mère de M. de Vérac, et ce qu'étoit son mari. Ces sortes de mésalliances n'étoient pas si fort en usage sous le règne du feu Roi qu'elles ont été depuis. On me contoit à cette occasion que la femme du sieur Congis, gouverneur des Tuileries, qui avoit fait sa fortune du temps du cardinal Mazarin, étoit venue en grande mante à la mort de son mari faire sa révérence à Louis XIV. Le même jour M^me^ la duchesse de Brancas, mère du vieux duc de Brancas, vint au souper du Roi, où elle étoit assise comme duchesse; son nom étoit Garnier. Elle avoit épousé en premières noces un M. de Mesnières. Quelque mauvais plaisant, frappé de cet assortiment singulier de M^mes^ Congis et de Brancas, fit cette chanson :

Congis en mante,
Villars en tabouret,
Sont deux infantes
A donner camouflet.

(1) Il y avait 41 fermiers généraux en 1749; voy. Almanach royal, page 350.

Le feu Roi fut instruit de cette chanson et la chantoit souvent avec plaisir.

DÉCEMBRE.

Anecdote sur la maison de Saint-Louis à Saint-Cyr. — Dépense des spectacles des cabinets. — Revenus, aumônes et jeu de la Reine. — Portrait de la Reine. — Opinion de la Reine sur Mme de Pompadour. — Amitié du Roi pour ses enfants. — La tabatière de la duchesse de Bourgogne. — Ordre de la Reine pour ses dames du palais. — Nouvel appartement de Mme de Pompadour à Versailles. — Détails sur Louis XV et son goût pour ses enfants; Mme de Pompadour cherche à combattre les effets de ce goût.

Du mercredi 3, *Versailles.* — Mme de Luynes me contoit aujourd'hui ce qu'elle a entendu dire à feu M. le duc de Charost, par rapport à Saint-Cyr. On sait que Louis XIV jugea à propos de faire la réunion de la mense abbatiale de Saint-Denis à la maison de Saint-Louis, qu'il venoit de fonder à Saint-Cyr. Cette réunion fut faite, je crois, en 1693. On eut besoin de l'intervention du nonce, et il fit tout ce que le Roi désiroit; mais il dit depuis à des personnes de ses amis qu'il avait eu soin de faire insérer deux ou trois bonnes nullités dans l'acte, afin que l'on pût revenir contre quand on le jugeroit à propos.

Du lundi 8, *Versailles.* — On trouvera dans mes Mémoire des détails sur les spectacles des cabinets. J'ai parlé du nouveau théâtre construit dans le grand escalier. M. de La Vallière, qui a la surintendance de tous ces spectacles des cabinets, disoit il y a quelques jours, à ce que l'on m'a assuré, que la dépense du théâtre, des habits, décorations, etc., y compris même les gratifications données en bijoux ou en argent pour les musiciens, n'avoit pas été l'année passée à 100,000 écus. Il est vrai que l'on a fait usage de beaucoup de choses qui étoient dans le magasin des menus plaisirs; mais, malgré cela, il est assez difficile de croire que cette dépense ne soit pas plus considérable.

La Reine n'a point donné d'étrennes cette année et n'en donnera point à M. le Dauphin, à Mme la Dauphine et à Mesdames, ou au moins elle leur a donné des choses de chez elle; et elle a dit à ses enfants qu'elle ne vouloit point qu'ils lui fissent aucun présent; l'état de la Reine ne lui permet pas de faire de présents, et cet état est inconcevable. Elle a certainement 72,000 livres pour ses menus plaisirs, indépendamment de 12,000 livres d'étrennes et 12,000 livres pour la foire, suivant l'ancien usage. Sur ces 96,000 livres, elle n'a de charge à payer que 4,000 livres aux capitaines de ses gendarmes et autant à celui de ses chevau-légers; le surplus est pour ses aumônes, gratifications, présents, et pour son jeu. Son jeu, qui est fort cher pour les autres, ne l'est point pour elle, parce qu'elle y met de moitié Mesdames; et même pendant Marly, M. le Dauphin et Mme la Dauphine étoient compris dans cette société. Ceux qui ont l'honneur de jouer le plus souvent avec la Reine croient avoir remarqué qu'elle ne doit pas perdre à la fin de l'année ou au moins bien peu. L'argent que Mesdames mettent toutes trois alternativement dans la société en est une preuve plus sûre; on voit que cette société se renouvelle rarement. Mme de Villars et Mme de Saint-Florentin, qui ont la confiance de la Reine pour tout, et en particulier pour ses aumônes, disent chacune de leur côté que la Reine ne donne pas plus qu'elle ne donnoit du temps de Mme la maréchale de Boufflers. Il faut apparemment qu'il y ait des aumônes secrètes qui ne passent point par ces dames, et il est certain que la Reine en fait de cette espèce. Ce que l'on sait positivement, et elle le dit peut-être trop souvent, c'est qu'elle n'a point d'argent; elle est souvent en avance de deux ou trois mois sur ses menus plaisirs. Outre cela, elle a des dettes, quoique le Roi lui en ait payé pour 172,000 livres, il y a trois ou quatre ans (1); mais elle ne connoît

(1) C'est la seconde fois que le Roi a payé les dettes de la Reine; entre

nt, depuis les dîners dans les cabinets, les visites du
ir après souper, qu'ils sont plus à leur aise avec lui.
dame a toujours paru moins embarrassée avec le Roi,
ais M. le Dauphin l'étoit beaucoup; enfin toutes les
rques de bonté qu'ils ont reçues du Roi ont surmonté
tte timidité respectueuse, qui étoit excessive, surtout en
le Dauphin. On me contoit hier que pendant le der-
r voyage de Fontainebleau, où M. le Dauphin a été
e des petits séjours de deux ou trois jours, comme je
marqué, M. le Dauphin alla un matin chez le Roi, et
dit avec un air d'amitié : — « J'ai une grande affaire
us dire; j'ai des dettes : en voilà le mémoire, elles
ent à 22,591 livres 10 sols; je n'ai plus d'argent;
grand besoin que vous me secouriez. » Le Roi parut
hé de la confiance avec laquelle lui parloit M. le
phin; il lui dit : « Je vous délivrerai de cet embarras,
vous aurez même encore quelque chose pour boire. »
effet, il lui envoya 1,000 louis dans la journée. M. le
phin a 2,000 écus par mois pour ses menus plaisirs;
onne prodigieusement.

Du vendredi 11, *Versailles.* — On me contoit il y a
lque temps un fait que j'ai peut-être oublié d'écrire.
Mercier, nourrice du Roi et première femme de cham-
de la Reine, quelque temps avant la mort de Mme de
rin (Mailly) étant venue à son ordinaire à la toilette
Reine, prit du tabac dans une tabatière d'or. Mme de
rin aperçut cette tabatière, et l'ayant examinée avec
coup d'attention, elle lui demanda d'où elle l'avoit
Mme Mercier lui dit qu'on la lui avoit apportée à
re de hasard et qu'elle n'en savoit pas davantage.
le Mazarin la reconnut, et dit que c'étoit la même
dans laquelle on avoit mis du tabac qui fut donné
la Dauphine (Bourgogne) fort peu de temps avant
le tombât malade de la maladie dont elle mourut.
qu'il a passé pour constant, au moins pour très-
nblable, que cette mort n'étoit pas trop naturelle;

[illegible] qui viennent du tempérament et de l'éducation, l'ont mise à portée de jouir d'une liberté que jamais reine n'avoit eue jusqu'à présent; elle a neuf heures de temps à être dans ses cabinets le matin, et trois ou quatre les après-dînées, les jours qu'elle ne va point l'après-dînée à l'église. Dans ses heures particulières, elle voit qui elle veut, hommes et femmes, à son choix; mais quoiqu'elle ait le ton de galanterie, accompagné d'esprit et de prudence, et qu'elle entende parfaitement ce langage, elle n'a nulle idée du mal; elle n'en a que de l'horreur. Ce caractère naturel, soutenu par une piété vraie et éclairée, est le plus sûr de tous les préservatifs. La Reine aime tendrement ses enfants et en est aimée de même; elle vit avec eux dans une société douce, gaie, et dans une confiance réciproque. Sa conduite avec le Roi est très-décente, très-convenable et remplie d'attentions. Elle a toujours beaucoup craint le Roi, même dans le temps qu'elle l'aimoit davantage; on peut croire qu'elle ne l'aime plus autant; cependant il n'est pas bien décidé qu'elle ne l'aime pas plus qu'elle ne le croit elle-même; ce qui est de certain, c'est que sa crainte n'est point diminuée. Mais le Roi la traite bien et a de grandes attentions pour elle; il a sujet d'être content de celles qu'elle a pour lui.

La Reine traite aussi d'une manière très-convenable Mme de Pompadour, qui se loue beaucoup des bontés de la Reine. La Reine dit souvent que puisqu'il y a une maîtresse, elle aime mieux Mme de Pompadour qu'aucune autre.

Du mercredi 10, *Versailles.* — J'ai déjà parlé de l'union intime dans laquelle la Reine vit avec ses enfants. Ils commencent à avoir la même familiarité avec le Roi. Ils lui ont toujours été tendrement attachés et ont toujours bien senti que le Roi les aimoit beaucoup. Mais comme le Roi est un peu froid, et qu'ils vivoient moins avec lui qu'avec la Reine, ils étoient un peu trop sérieux avec lui, et ce n'est que depuis qu'ils le voient plus sou-

vent, depuis les dîners dans les cabinets, les visites du soir après souper, qu'ils sont plus à leur aise avec lui. Madame a toujours paru moins embarrassée avec le Roi, mais M. le Dauphin l'étoit beaucoup; enfin toutes les marques de bonté qu'ils ont reçues du Roi ont surmonté cette timidité respectueuse, qui étoit excessive, surtout en M. le Dauphin. On me contoit hier que pendant le dernier voyage de Fontainebleau, où M. le Dauphin a été faire des petits séjours de deux ou trois jours, comme je l'ai marqué, M. le Dauphin alla un matin chez le Roi, et lui dit avec un air d'amitié : — « J'ai une grande affaire à vous dire; j'ai des dettes; en voilà le mémoire, elles montent à 22,594 livres 10 sols; je n'ai plus d'argent; j'ai grand besoin que vous me secouriez. » Le Roi parut touché de la confiance avec laquelle lui parloit M. le Dauphin; il lui dit : « Je vous délivrerai de cet embarras, et vous aurez même encore quelque chose pour boire. » En effet, il lui envoya 1,000 louis dans la journée. M. le Dauphin a 2,000 écus par mois pour ses menus plaisirs; il donne prodigieusement.

Du vendredi 11, *Versailles.* — On me contoit il y a quelque temps un fait que j'ai peut-être oublié d'écrire. M^me^ Mercier, nourrice du Roi et première femme de chambre de la Reine, quelque temps avant la mort de M^me^ de Mazarin (Mailly) étant venue à son ordinaire à la toilette de la Reine, prit du tabac dans une tabatière d'or. M^me^ de Mazarin aperçut cette tabatière, et l'ayant examinée avec beaucoup d'attention, elle lui demanda d'où elle l'avoit eue. M^me^ Mercier lui dit qu'on la lui avoit apportée à vendre de hasard et qu'elle n'en savoit pas davantage. M^me^ de Mazarin la reconnut, et dit que c'étoit la même boîte dans laquelle on avoit mis du tabac qui fut donné à M^gr^ la Dauphine (Bourgogne) fort peu de temps avant qu'elle tombât malade de la maladie dont elle mourut. On sait qu'il a passé pour constant, au moins pour très-vraisemblable, que cette mort n'étoit pas trop naturelle;

une douleur violente et fixe dans la tête, suivie d'une rougeole ordinaire parut être un effet fort prompt du tabac qui avoit été mis dans cette tabatière.

Du mardi 16, *Versailles.* — J'ai marqué dans mon journal (1) que Mme de Rupelmonde (Gramont), dame du palais, a écrit à Mme de Fleury, qui est de semaine avec elle, pour la prier de demander une permission pour elle à la Reine, et que S. M. avoit répondu qu'elle feroit faire réponse par Mme de Luynes. La Reine, qui trouve mauvais que l'on ne s'adresse pas à Mme de Luynes en pareil cas, en parla à Mme d'Agénois (Plelo), qui est aussi de la même semaine. Mme d'Agénois dit à la Reine que dans le moment qu'elle avoit eu l'honneur d'entrer dans son palais, on avoit eu grand soin de l'avertir qu'il ne falloit jamais dans aucun cas qu'une dame du palais s'adressât à la dame d'honneur, ni à la dame d'atours. La réponse de la Reine a fait grand bruit parmi les dames du palais; on voit quel est leur principe; mais on peut dire, à ce qu'il me semble, qu'elles ne l'appliquent pas juste, puisque la Reine ne trouve pas mauvais qu'elles demandent elles-mêmes les permissions qui les regardent personnellement, et qu'il ne s'agit que de celles qui en regardent d'autres. D'ailleurs la volonté de la Reine est suivant la règle et même suivant l'usage : suivant la règle, parce que c'est la surintendante, la dame d'honneur ou la dame d'atours, ou enfin la première femme de chambre, à qui l'on doit s'adresser pour recevoir les ordres de la Reine; suivant l'usage, parce que c'est ce que font les princesses du sang, même Mme d'Orléans, et que Mme de Villars dit qu'étant dame du palais elle s'est toujours adressée à la dame d'honneur. Mme d'Antin s'est souvent adressée à Mme de Luynes pour demander des permissions à la Reine pour elle. Ce qui est certain, c'est que cela est absolument

(1) Article du 10 décembre.

égal à Mme de Luynes; elle n'a ni désir ni volonté de les engager à s'adresser à elle; elle ne fait seulement qu'exécuter les ordres de la Reine.

Du dimanche 28, *Versailles.* — Il est fort question ici depuis quelques jours d'un changement d'appartements, et même ce nouvel arrangement est certain, quoiqu'on ne le dise pas encore tout haut. Mme de Pompadour va loger où logent actuellement M. et Mme de Penthièvre. Les appartements de M. et de Mme de Penthièvre et de Mme la comtesse de Toulouse comprennent tout ce qui est depuis la voûte de la chapelle jusqu'à l'encoignure du château sur la terrasse faisant face au parterre du nord, et dans le retour sept croisées sur la face du château du côté de la terrasse, c'est-à-dire tout le dessous de l'appartement du Roi, depuis la grande pièce qui se trouve la seconde après le salon d'Hercule jusqu'au salon de la Guerre, et en retour les trois croisées du salon qui sont de la face du château et quatre de la galerie. C'est dans ce terrain que l'on arrange un appartement pour M. et Mme de Penthièvre, sur le double duquel il y aura un petit appartement complet pour Mme la comtesse de Toulouse, qui ne l'habite plus; elle loge dans une petite maison près de la paroisse, et ne vient au château que pour voir le Roi, qui descend chez elle les jours de grand couvert, après souper. Elle vient aussi voir la Reine de temps en temps dans ses cabinets. La partie la plus proche de la voûte va être accommodée pour Mme de Pompadour, et dans celle entre M. de Penthièvre et Mme de Pompadour on va faire des petits cabinets où le Roi ira souper; voilà le projet jusqu'à présent; on n'en dit pas la raison, mais il n'est pas difficile d'en juger. Mme de Pompadour connoît le Roi; elle sait qu'il a de la religion, et que les réflexions qu'il fait, les sermons qu'il entend, peuvent lui donner des remords et des inquiétudes; qu'il l'aime à la vérité de bonne foi, mais que tout cède à des réflexions sérieuses, d'autant plus qu'il y a plus d'habitude que de tempéra-

ment, et que s'il lui arrivoit de trouver dans sa famille une compagnie qui s'occupât avec douceur et gaieté de ce qui pourroit l'amuser, peut-être que n'ayant pas une passion violente à vaincre, il feroit céder son goût présent à son devoir. Elle a remarqué le goût du Roi pour Mesdames; le séjour de Madame Infante dans l'appartement de Mme la comtesse de Toulouse a fait connoître encore davantage au Roi la facilité de faire usage de cet appartement par un petit escalier dérobé qui avoit été fait du temps de Mme de Montespan; c'est par cet escalier que le Roi descendoit souvent chez Madame Infante, avec laquelle il avoit de fréquentes conversations. Comme il est vraisemblable que Mmes Sophie et Mme Louise ne seront pas longtemps sans revenir de Fontevrault, et que cela fera une augmentation de logements, il étoit aisé de prévoir que le Roi, qui a pris l'habitude de faire revenir, depuis environ quatre mois, Mesdames sans panier chez lui après souper, et les jours de chasse dans ses cabinets faire une espèce de retour de chasse, pourroit bien loger Madame et Mme Adélaïde dans cet appartement, et s'accoutumer à y descendre et même à y souper. Voilà précisément ce qu'elle a voulu éviter.

J'ai su depuis que Mme de Pompadour dit que c'est le Roi qui a voulu cet arrangement.

Le bel appartement que Mme de Pompadour occupe au haut du château, près des cabinets, est destiné à M. le duc et à Mme la duchesse d'Ayen.

ANNÉE 1750.

JANVIER.

Diverses cérémonies de l'Ordre. — Morts. — États de Bretagne. — Logements de la comtesse de Toulouse, du duc de Penthièvre et de Mme de Pompadour. — Une cuve de marbre de l'appartement de Mme de Montespan. — Mémoires de l'Académie des sciences. — Une histoire qui a fait beaucoup de bruit à Paris. — La cour de Parme. — Bonté du Dauphin. — Un juif portugais qui apprend à parler aux sourds-muets. — Aventure de M. de Monasterol. — Spectacle des cabinets. — Audience des députés des États de Bretagne. — Tableaux d'élèves de Carle Vanloo. — Mort de la duchesse de Mortemart. — Opéra dans les cabinets. — Procès jugé qui durait depuis cent quarante ans. — Nouveaux détails sur la cuve de marbre. — Mort de M. de Saint-Cloud et de Mme Huguet. — Spectacle des cabinets. — Grâces et pension.

Du jeudi 1er janvier. — Il y a eu ce matin la cérémonie de l'Ordre, comme à l'ordinaire. Nous y étions trente-sept chevaliers, sans compter le Roi, M. le Dauphin, les princes du sang, les prélats et les quatre grandes charges. Tous les princes du sang qui ont pu y être s'y sont trouvés, excepté M. le duc d'Orléans, qui n'y vient plus depuis longtemps. Il n'y a point eu de chapitre de l'Ordre. M. l'abbé de Pomponne a seulement lu dans le cabinet les preuves de M. de Brézé; après quoi M. de Brézé, qui a pris le cordon et la plaque depuis qu'il a entièrement fini son affaire pour la charge de maître des cérémonies, a donné l'ordre pour qu'on fît l'appel et a marché à son rang. On a descendu par le grand escalier de marbre, où il ne paroît pas qu'il y ait jamais eu de théâtre, excepté que les peintures sont un peu gâtées. Mme de Bauffremont (Montmain) fut nommée hier pour quêter à la grande messe; mais comme elle s'est trouvée incommodée, la Reine a fait quêter Mme d'Agénois (Plélo).

C'est M. l'archevêque de Rouen (Tavannes) qui a officié. Il n'y avoit de prélat que M. le cardinal de Tencin, M. le cardinal de Soubise, M. l'évêque de Langres et M. l'abbé d'Harcourt. La Reine étoit en haut, sur le drap de pied, avec Mesdames.

Mme la Dauphine continue à garder sa chambre, et même elle a commencé aujourd'hui à garder son lit.

Le Roi a été cette après-dînée dans sa grande tribune entendre les vêpres chantées par la grande chapelle; par conséquent il n'y a point eu de prélat officiant ni de quêteuse. Immédiatement après, le Roi a entendu le salut des Missionnaires.

J'ai appris aujourd'hui une anecdote sur la charge de grand maître des cérémonies de l'Ordre. Cette charge fait des preuves. Lorsque Henri III institua l'ordre, en 1578, M. de Rhodes étoit grand maître des cérémonies de France; c'étoit un homme de condition. Il y a eu trois de ce nom dans cette même charge. Le Roi lui donna le choix ou de la place de maître des cérémonies, ou d'une place de chevalier de l'Ordre. M. de Rhodes préféra celle de maître des cérémonies, pourvu que le Roi trouvât bon que cette place fît des preuves, ce qui fut ordonné en conséquence.

J'ai marqué dans le mois de novembre ou décembre que les Augustins avoient envoyé avertir pour un service qu'ils faisoient pour les chevaliers morts dans l'année. Ce service est une marque de reconnoissance pour l'Ordre, qui leur a donné 10,000 livres pour les dédommager des frais qu'ils ont faits pour une salle où sont les portraits des chevaliers. J'ai marqué que personne n'alloit à ce service, pas même M. l'abbé de Pomponne. Il faut que ce fait ne soit pas vrai, car M. de Saint-Simon m'a assuré qu'ayant envoyé savoir s'il y avoit quelqu'un, on lui a dit qu'il n'y avoit que M. l'abbé de Pomponne seul. Il n'y va en effet aucun chevalier; s'ils y alloient, ce ne seroit que par dévotion et en habit ordinaire; mais ce n'est point l'usage.

J'ai marqué aussi l'année passée que les deux chevaliers commandeurs nommés commissaires assistent deux fois l'année aux assemblées de Saint-Michel et qu'ils y sont harangués. Apparemment que cet usage de haranguer ne s'observe pas ordinairement. Il est vrai que le sieur Roth m'a montré deux harangues qu'il avoit faites en pareil cas; mais quelques-uns de MM. les chevaliers qui ont été en qualité de commissaires m'ont assuré qu'ils n'y avoient point été harangués.

On a appris ces jours-ci la mort de M. de Dromesnil, neveu de M. l'évêque de Verdun : il est mort à Verdun; il avoit trente-neuf ans. J'ai marqué la mort de Mme de Dromesnil (Boulogne), dont il laisse plusieurs enfants.

On a appris aujourd'hui la mort de M. de Sasatilli, que nous avons vu ici avec Madame Infante, son majordome de semaine et faisant les fonctions de premier écuyer. Il avoit environ quatre-vingts ans; il est mort à Parme, d'un catarrhe. C'est ainsi que Madame Infante le mande, c'est-à-dire d'une fluxion de poitrine. Il étoit italien; il étoit passé en Espagne avec la reine d'Espagne (Farnèse). Madame Infante paroît toujours extrêmement contente; elle mande qu'elle sera bien logée à Parme. Elle est actuellement en soupçon de grossesse.

Du vendredi 2, Versailles. — Je ne comptois point hier dans les trente-sept chevaliers M. le duc de Gesvres, qui est ici et qui ne se trouva point à la cérémonie, parce qu'immédiatement après la messe il devoit présenter la Ville au Roi, suivant l'usage. M. le prince Charles est compris dans les trente-sept; il ne vint cependant pas chez le Roi, et vint attendre la procession à la chapelle; il ne la suivit point au retour, parce qu'il ne peut pas marcher.

Il n'y a rien à remarquer aujourd'hui. On s'est rendu chez le Roi à onze heures; on est entré dans le cabinet à onze heures et demie. L'huissier de l'Ordre a fait l'appel, tant des présents que des absents, chacun prenant sa place à mesure qu'on l'appeloit. On ne fait point l'appel

pour les princes du sang, et par conséquent pour le Roi, ni M. le Dauphin. Les grands officiers sont appelés immédiatement après les chevaliers, et par conséquent sortent les derniers, et ils commencent la marche. M. de Brézé, grand maître des cérémonies, marche le premier; ensuite M. l'abbé de Pomponne, chancelier. On sort par l'Œil-de-bœuf et on passe par la porte de glaces dans la galerie. La Reine a entendu la grande messe, mais non pas sur le drap de pied comme hier; elle est entrée dans sa niche. Mesdames l'ont entendue dans une tribune en bas. L'abbé d'Harcourt a chanté la grande messe de *Requiem*, et la chapelle a chanté le plain-chant comme hier. Le Roi a été à l'offrande comme hier, suivi de M. le Dauphin, qui porte l'offrande pour la remettre à S. M. Je vis hier M. de Brézé porter cette offrande à M. le Dauphin. Il n'y a point eu de quêteuses.

Il n'est point de règle de garder l'habit noir après la cérémonie; chacun fait ce qui lui est plus commode. Le temps n'ayant pas permis de chasser, le Roi a gardé tout le jour l'habit violet qu'il avoit ce matin (S. M. prend le deuil en cérémonie comme grand deuil). M. le Dauphin a pris un habit de couleur; M. de Penthièvre a aussi quitté le deuil. La plupart des chevaliers sont demeurés en noir.

M. l'évêque de Rennes arriva ici la veille du premier jour de l'an; il vient de Rennes, où il a été peu de temps avant l'assemblée extraordinaire tenue au sujet du vingtième, dont j'ai parlé dans l'article du 18 octobre 1749. Le logement de M. de Rennes ici est au-dessus de celui de M. de Chalmazel; c'étoit celui qu'occupoit avant lui M. l'abbé de Breteuil, son prédécesseur dans l'évêché de Rennes et de maître de la musique de la chapelle. M. de Breteuil, secrétaire d'État de la guerre, ayant alors le logement qui joint celui-là, on avoit fait une porte de communication. Ce logement, qui est celui du maître de la chapelle, étoit autrefois avec celui de M. de Chalmazel le logement du contrôleur général et de sa femme. M. et

M^me^ Dodun y logeoient, lorsque le Roi, pendant la régence de M. le duc d'Orléans, acheta l'hôtel de Beauvillers, où les contrôleurs généraux ont logé depuis. Comme il falloit un logement à portée pour la table de la Reine, on donna celui d'en bas à M. de Chamarande, son premier maître d'hôtel. J'allai voir hier M. de Rennes et nous parlâmes de l'assemblée des États de Bretagne. J'ai déjà marqué, au 18 octobre, qu'ils n'étoient pas dans un cas aussi favorable que ceux de Languedoc. M. de Rennes m'en expliqua le détail. Malgré les priviléges accordés à la province dans le temps du mariage d'Anne de Bretagne, qui fut fiancée en 1489 avec Maximilien d'Autriche et qui en 1491 épousa Charles VIII, l'usage étoit constant dans cette province d'y lever les droits du Roi de la même manière que dans le reste du royaume. Ce ne fut qu'en 1732 que la province obtint des abonnements, en conséquence desquels elle s'imposoit elle-même. Il est vrai que ce nouvel arrangement, qui dans le temps ne passa pas sans difficulté, avoit toujours depuis été suivi exactement. M. de Machault veut rétablir l'ancien usage, disant que c'est le seul moyen pour que le Roi connoisse les facultés de ses sujets.

L'arrangement de logements dont on parloit depuis quelque temps est enfin déterminé, et l'on commence déjà à travailler dans les appartements de M^me^ la comtesse de Toulouse et de M. et de M^me^ de Penthièvre, qui contiennent tout le bas de la face du côté du nord et sept croisées au-dessous du salon de la Guerre et de la grande galerie. Outre cet espace on prend une pièce de l'appartement de quartier du capitaine des gardes, et l'on fait un très-petit appartement pour M^me^ la comtesse de Toulouse, un très-commode pour M. et M^me^ de Penthièvre, une salle à manger pour les soupers des cabinets, et un appartement pour M^me^ de Pompadour, qui sera du côté des voûtes de la chapelle. Il a fallu pour cela démolir l'estrade faite du temps de M^me^ de Montespan, sur laquelle étoit une

niche où l'on avoit mis un lit pour M. le comte de Toulouse. Cette estrade, élevée de deux marches, avoit été faite du temps de Louis XIV pour couvrir une cuve de marbre mise plus anciennement pour baigner plusieurs personnes ensemble, comme c'étoit alors l'usage. Cette cuve est actuellement découverte, et j'allai la voir; elle est d'un marbre qu'on appelle du Rance, d'un seul morceau fort épais; elle a huit pans, qui ont chacun quatre pieds de long; elle a de largeur dix pieds moins deux pouces, et de profondeur trois pieds trois pouces. On descend par trois marches sur une tablette qui règne tout autour et qui servoit à s'asseoir pour se baigner. Comme il est impossible de la sortir du lieu où elle est sans la casser, on prend le parti de la descendre en bas, afin que le plancher de la chambre où elle est soit tout de plain-pied.

Du dimanche 4, Versailles. — Le Roi partit hier pour Choisy, d'où il ne doit revenir que vendredi. M. le Dauphin ira demain pour revenir mercredi. Mesdames iront mercredi et ne reviendront qu'avec le Roi. M^me^ la Dauphine est toujours dans le même état, et l'on commence à espérer avec quelque fondement.

Je ne sais si j'ai marqué dans le temps que l'académie des sciences a présenté au Roi un tome de ses Mémoires; c'est celui de 1745. Ces volumes sont composés de mémoires d'académiciens qui ont travaillé sur différents sujets, à la tête desquels est un extrait ou précis desdits Mémoires qui forment l'histoire de cette académie. Cette académie fut fondée en 1666; mais les Mémoires n'eurent une forme régulière qu'en 1699. Il y a un secrétaire perpétuel à cette académie. C'est lui qui rassemble les mémoires des académiciens et qui en fait des extraits pour en former le corps d'histoire. Il les fait imprimer ensuite et veille à l'impression. Le premier secrétaire de cette académie fut M. du Hamel; il exerça cet emploi jusqu'en 1697 et ne donna que quelques mémoires forts, courts et en latin. M. de Fontenelle lui succéda, et l'a été jusqu'en

1740, qu'il donna sa démission à cause de son grand âge. Lui et M. Godin, qui a été depuis peu au Pérou pour des observations, rassemblèrent les mémoires de ce qui s'étoit passé de plus important à l'académie depuis 1666 jusqu'en 1699, et en composèrent un corps d'histoire en 11 volumes in-4°, en françois. Depuis 1699, l'usage a été établi de donner chaque année un volume in-4°. M. de Mairan succéda en 1740 ou 41 à M. de Fontenelle, et n'a exercé que jusqu'en 1744. C'est présentement M. de Fouchy, de qui je sais tout ce détail. Il y avoit eu un peu de retardement sur les Mémoires; c'est ce qui fait que l'on n'a donné que 1745. Il compte donner 1746 cette année.

Du mercredi 7, Versailles. — J'ai toujours oublié de parler de la retraite de M. le chevalier de Manherbe, aide-major des gardes du corps. Cela fut fait il y a trois ou quatre jours. Il avoit un brevet de lieutenant des gardes du corps, et c'est en conséquence qu'il a eu 2,000 écus de pension en gardant deux petits gouvernements qu'il avoit.

Il faut dire un mot de l'histoire qui a fait tant de bruit dans Paris ces jours-ci. Une fille de dix-sept ou dix-huit ans entra à Sainte-Geneviève à la suite de deux femmes; on la prit pour une imbécile; elle ne savoit où elle étoit, elle n'avoit jamais entendu parler d'église, de prêtres, même de Dieu. On la mit entre les mains du curé de Saint-Étienne-du-Mont, qui en donna le soin à des sœurs grises. Cette fille faisoit une histoire suivie et ne se coupoit jamais dans sa narration, quoique beaucoup de personnes l'aient été voir et lui aient fait différentes questions. Elle étoit depuis sa tendre enfance dans une maison qu'elle ne désignoit autrement, sinon qu'il y avoit deux cours séparées par une grille; elle y étoit avec sa grande sœur et une servante et un homme qu'elle voyoit souvent changer d'habillement et apporter de l'argent et qu'elle appeloit son papa Lagrange. Cet homme devoit l'épouser dans huit jours, après avoir tué sa grande sœur, qui dési-

roit passionnément de mourir. Son papa Lagrange ne lui avoit jamais donné que des romans à lire, et lui avoit inspiré beaucoup d'horreur pour tous les hommes. Mais elle vouloit voir de belles dames; elle avoit trouvé moyen de s'échapper, et elle ne savoit plus où étoit sa maison. Ce récit uniforme avoit séduit, et différentes personnes lui avoient donné environ 10 louis. Une lettre a découvert toute la friponnerie; elle mandoit à son père qu'elle étoit la fille dont on parloit tant, et qu'il lui gardât un grand secret. On a su qu'elle étoit coiffeuse et fille d'un garçon orfèvre nommé Lemire; elle a dit que son père n'ayant pas le moyen de payer son loyer, elle avoit inventé cette fable pour tâcher d'avoir quelque argent. On lui a ôté ses 10 louis, et on les a donnés aux pauvres.

Du jeudi 8, *Versailles*. — M. le chevalier de Crenay arriva hier ici; il venoit de Choisy; il étoit arrivé le 6 au soir à Paris, étant parti de Parme le 23 décembre. Il paroît extrêmement touché des bontés de Madame Infante. J'ai marqué dans le temps du départ de cette princesse, que M. de Crenay, chef d'escadre et commandant des gardes du pavillon, devoit commander la garde de Madame Infante sur les galères, cette garde composée des gardes du pavillon et des gardes de l'étendard, qui sont aujourd'hui réunies. Madame Infante a désiré que M. le chevalier de Crenay eût l'honneur de la suivre à Parme, où il a été environ deux mois. Il dit que la cour de Parme est assez brillante; il y a opéra tous les jours, hors le vendredi, qu'il y a jeu. On y joue à peu près les jeux que l'on joue ici, le piquet, le quadrille, la comète, même le cavagnole, et outre cela le tresset. Le jour de l'arrivée de Madame Infante dans ses États, il vint trente carrosses à six chevaux au-devant d'elle; M. de Crenay les a comptés, et il se trouva encore beaucoup d'autres carrosses à la porte de son palais. Les femmes n'y sont pas jolies. Madame Infante mande elle-même qu'elle est la plus maigre, la plus belle et la mieux coiffée des dames de sa cour.

L'Infant a une confiance entière en elle, et ne fait rien sans la consulter. D'ailleurs, il paroît s'occuper beaucoup de ses affaires. Madame Infante a huit dames du palais. M. le comte de Vidal est son majordome major, et ce qui est singulier, par rapport à nos usages, c'est qu'il prête serment entre les mains de M. le vicomte de Rohan, grand maître de la maison de l'Infant.

M^me^ la marquise de Lède est toujours camarera mayor de Madame Infante; mais elle n'est pas gouvernante de l'infante Isabelle, comme je l'ai marqué par erreur au commencement de 1749 (1). C'est M^me^ de Gonzalès qui a le titre de gouvernante. M. l'ambassadeur d'Espagne Pignatelli m'a assuré avoir vu et lu son brevet en cette qualité. M^me^ de Gonzalès est aussi aimée et aussi considérée dans ce pays-là qu'elle nous a paru ici digne de ces sentiments.

M. de Crenay a été aussi à la cour de Modène. Il dit que le prince héréditaire est grand et d'une figure agréable. Il y a trois princesses; la seconde est fort jolie. La princesse héréditaire est grosse, ce qui fait d'autant plus de plaisir qu'on ne l'espéroit pas trop; elle est fort laide. M. de Crenay est revenu par la cour de Turin. Il nous a dit que le duc de Savoie, qui va épouser l'infante Antoinette d'Espagne, a une figure fort agréable et fort différente par conséquent de celle du roi de Sardaigne.

J'ai marqué ci-dessus que M. le Dauphin a été à Choisy. C'étoit mardi. Il geloit très-fort. Il dit qu'il vouloit partir de bonne heure pour éviter qu'il arrivât accident aux gardes qui avoient l'honneur de le suivre; il partit en effet à deux heures. Ce discours rempli de bonté fut répété dans la salle des gardes, et y fit un effet admirable.

M. le Dauphin donna encore hier une grande marque de bonté. M. de Saint-Sauveur et M. de Nozier, son frère,

(1) A l'article du 10 janvier 1749. (*Note du duc de Luynes.*)

sont écuyers de la petite écurie, tous deux attachés à M. le Dauphin. M. de Nozier est très mal depuis longtemps, d'une fièvre maligne. M. le Dauphin alla le voir après avoir été dès neuf heures du matin tirer dans le petit parc. Cet amusement de tirer n'en est point un pour lui, car il n'aime point la chasse ; c'est seulement pour faire de l'exercice.

Du dimanche 11, *Versailles.* — Je n'ai point encore parlé du sourd-muet qui fut présenté au Roi à Choisy pendant le dernier voyage. C'est un jeune homme gentilhomme ; il s'appelle David d'Étavigny ; il est sourd et muet de naissance. Un Juif portugais, nommé Pereira, a entrepris de lui apprendre à parler ; il en est venu à bout. Ce jeune homme écrit assez bien ; il parle de la manière du monde la plus désagréable ; sa voix ressemble à celle d'un homme qui est à l'agonie, mais enfin il se fait entendre ; il paroît même avoir de l'esprit. Pereira a trouvé le secret de lui faire des questions par le mouvement des doigts d'une seule main ; ce mouvement se fait si rapidement, que la parole ne pourroit pas aller plus vite ; le jeune homme l'entend, et répond juste et à propos. Il lit du même ton de voix qu'il parle. J'ai vu de son écriture, qui m'a paru fort bien ; le style de la lettre est fort bien, aussi je ne sais pas si on lui a aidé. Le Juif portugais demande un privilége pour apprendre aux sourds-muets, et je crois une pension du Roi.

J'ai appris aujourd'hui l'aventure de M. de Monastérol. Il est frère de mère de M. de la Chétardie, notre ambassadeur à Turin. Il étoit en Sardaigne avec les troupes piémontoises, dans lesquelles il sert. Ayant demandé un congé pour aller trouver M. de la Chétardie, il passa d'abord en Corse, et de là voulut passer à Gênes. Le petit bâtiment sur lequel il étoit a été attaqué par un corsaire et enlevé après un combat où M. de Monastérol a été blessé. Il n'étoit qu'à une lieue de terre ; aussitôt qu'on a su cette nouvelle en Corse, où M. de Corzay commande les troupes de France, un ancien officier des grenadiers

royaux, nommé M. d'Anticamarètre, qui sert le Roi depuis 1701, et qui a été sur mer, s'est embarqué promptement dans le premier bâtiment qu'il a trouvé, a pris quelques fusiliers avec lui et s'est mis à la poursuite du corsaire, qui avoit quinze lieues d'avance; il l'a joint le second jour, l'a attaqué, l'a obligé d'abandonner sa prise et a ramené en même temps le bâtiment qu'il avoit enlevé, M. de Monastérol et plusieurs autres officiers blessés (1).

Hier, il y eut comédie dans les cabinets. On y joua *Les Dehors trompeurs, ou l'homme du jour*, comédie en cinq actes dont Boissy est l'auteur. Les personnages étoient : *le Baron*, M. de Duras, qui joua parfaitement bien; *le Marquis*, M. le chevalier de Pons; *le baron de Forlis*, M. le duc de Chartres, qui joue fort bien ce rôle. Mme de de Pompadour, *Lucile*, fille de M. de Forlis et qui doit épouser le baron; *Céliante*, sœur du baron, entre les mains de laquelle M. de Forlis a remis sa fille pour en avoir soin jusqu'au moment du mariage; c'est Mme Marchais. *Céliante*, suivante de Lucile, c'est Mme de Livry. Le personnage de *Champagne*, domestique du baron, fut fait par un nouvel acteur, qui débuta hier pour la première fois; c'est le comte de Frise, neveu de M. le comte de Saxe. Il y a un autre petit rôle d'un laquais, que fait le chevalier de Clermont.

Après cette pièce, qui ne dura pas une heure et demie, on exécuta une pantomime composée par Dehesse; elle ne dura qu'un quart d'heure. Le théâtre représente une forêt; plusieurs ouvriers y coupent des arbres et les débitent; leurs femmes, en dansant, viennent leur apporter à manger. D'autres ouvriers élaguent des arbres; un des élagueurs paroît faire un chute fort considérable; le médecin et le chirurgien sont appelés, et ne convien-

(1) Le Roi me dit hier que M. d'Anticamarètre auroit à cette occasion la croix de Saint-Louis. C'est une récompense bien placée de toutes manières. (*Addition* datée du 12 janvier.)

nent pas ensemble sur le traitement du blessé. Leur conversation, quoique muette, fait un jeu de théâtre.

Les députés des États de Bretagne ont eu audience aujourd'hui, présentés par M. le duc de Penthièvre. C'est M. l'évêque de Saint-Pol de Léon (Goyon Matignon de Vaudurand) qui a porté la parole. Le député de la noblesse est M. de Coëtlogon.

Du mercredi 14, *Paris*. — On exposa hier ou avant-hier, à Versailles, quatre tableaux. Je ne les ai point vus, mais on m'a dit que l'un représentait Hippolyte et Aricie; un autre le Sacrifice d'Iphigénie; un autre le Combat des Machabées; un autre enfin Mercure qui enseigne à lire à l'Amour. Ces quatre tableaux sont de quatre élèves de Carle Vanloo. Celui dont l'ouvrage sera le plus approuvé doit être envoyé à Rome aux frais du Roi, dans l'académie que le Roi y a établie.

Je viens d'apprendre dans le moment la mort de M^me^ la duchesse de Mortemart (Colbert); elle avoit environ quatre-vingt-six ans; elle étoit retirée depuis plusieurs années à Saint-Denis, aux filles Sainte-Marie. Elle étoit aveugle depuis quelques années, et depuis un ou deux ans totalement en enfance. Elle a été mariée assez peu de temps et avoit eu deux garçons et deux filles. J'ai marqué la mort de l'aîné des garçons (M. le duc de Mortemart) en 1746. J'ai marqué aussi dans le temps celle des deux garçons qu'il avoit eus de M^lle^ de Beauvilliers; il reste encore deux filles, religieuses à Montargis. Le second garçon de M^me^ la duchesse de Mortemart est M. le duc de Mortemart, ci-devant comte de Maure et depuis comte de Rochechouart, qui de son mariage avec M^lle^ de Blainville a un fils, qui est M. le comte de Mortemart, marié premièrement à M^lle^ de Crux, et en secondes noces à M^lle^ de Rouvroy. Les filles sont M^me^ la princesse de Chalais, ci-devant M^me^ de Cany, et une autre fille, qui étoit religieuse à Saint-Denis et qui mourut en 1745.

Du samedi 17, *Dampierre*. — Le Roi est parti aujour-

d'hui pour la Meutte pour jusqu'à mercredi 21 de ce mois.

J'ai toujours oublié de marquer qu'il y eut mercredi 14 opéra dans les cabinets; j'étois à Paris. On m'a dit que les décorations avoient été fort applaudies, qu'on avoit trouvé trop d'uniformité dans la musique, surtout dans le prologue et le premier acte, et que Mme Marchais étoit si enrhumée, qu'à peine l'entendoit-on. Un prologue et deux actes composent cet opéra; c'est Roy qui a fait les paroles, M. de Blamont la musique du prologue et du premier acte, et M. de Bury celle du second acte. Le sujet du prologue est Thétis, qui se plaint de ce que la guerre déclarée de tous côtés interrompt le commerce. Mme Marchais faisoit *Thétis*, M. d'Ayen *Mercure*, et Mme Trusson *la Seine*.

Le premier acte est *Sisyphe amoureux d'Égine*. C'est M. de la Salle qui fait *Jupiter*; Mme de Pompadour *Égine*, et M. le chevalier de Clermont *Sisyphe*.

Le second acte est *Titon et l'Aurore*.

On trouva mercredi l'opéra un peu trop long; il dure aussi longtemps qu'un en cinq actes. L'ariette que Mme de Pompadour chanta à la fin fut extrêmement applaudie.

J'oublioi de marquer les acteurs du second acte. Mme Marchais faisoit *Hébé*, M. le vicomte de Rohan *Titon*, Mme de Pompadour *l'Aurore*, et M. le marquis de la Salle *le Soleil*.

Du samedi 24, Versailles. — Il y eut avant-hier opéra dans les cabinets; c'est le même qui y fut joué la semaine dernière. J'ai déjà parlé du sujet de cet opéra.

On jugea hier matin au conseil de dépêches un grand procès qui subsistoit depuis près de cent quarante ans entre les officiers du présidial de Bourg en Bresse et plusieurs seigneurs de ce pays-là. Ces seigneurs prétendoient qu'en vertu de leurs titres et possession ils devoient continuer à jouir d'un second degré de juridiction, c'est-à-dire que les causes des particuliers portées

en première instance devant leurs officiers étoient portées ensuite par appel par-devant d'autres officiers aussi nommés par eux, d'où elles alloient en dernière instance au parlement de Dijon. Les officiers du présidial ont représenté que le second degré de justice étoit un abus, que les ducs de Savoie qui l'avoient accordé en avoient été si bien persuadés qu'ils l'avoient supprimé dans leurs États. Il a fallu examiner les anciens titres, et l'on a trouvé qu'il y avoit cinq terres qui en effet avoient ce privilége, qu'ils tenoient des ducs de Savoie et dont leurs seigneurs avoient toujours joui. Entre ces terres sont celles de M. de Bauffremont, de M. de Montrevel et de M. d'Entragues. Il a donc été arrêté que ces terres seroient distinctes et séparées de la loi commune pour les autres terres de la Franche-Comté, c'est-à-dire qu'elles relèveroient directement du parlement de Dijon, sans qu'il leur fût permis d'interposer de leur autorité un juge en seconde instance, lequel juge seroit supprimé, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué dans les États du duc de Savoie ; qu'à l'égard des autres terres, les jugements en seconde instance seroient portés par appel au présidial de Bourg en Bresse ; qu'outre cela il y auroit aussi plusieurs affaires dont ce même présidial, suivant les édits et déclarations, prendroit connoissance en première instance.

Du mardi 27, *Versailles*. — Ce que j'ai marqué ci-dessus de la cuve qui étoit dans l'appartement de M^me^ la comtesse de Toulouse ne s'est pas exécuté. C'étoit en effet le premier projet de la descendre dans les souterrains au-dessous de l'endroit où elle étoit ; mais la fenêtre de la chambre s'étant trouvée assez grande pour la sortir, on a pris le parti de la tirer de sa place, avec des cordes, des cabestans et un bâtis de charpente. Cette opération ne s'est pas faite sans beaucoup de peine et un grand nombre d'ouvriers. Il y a actuellement vingt-deux hommes qui la conduisent sur des rouleaux au lieu où elle doit être placée. C'est dans la petite maison bâtie

depuis peu entre les deux chemins de Versailles à Marly, celui de dehors et celui de dedans le parc. On l'appelle l'Ermitage. Cette cuve doit être employée à faire un bassin (1).

M. de Saint-Cloud mourut hier, d'une fièvre maligne, après avoir été plusieurs jours à l'extrémité; il avoit trente-six ou trente-sept ans. Il étoit écuyer ordinaire de la Reine. Il eut cette charge, il y a dix ou douze ans, à la mort de M. de Marolles, à la charge de payer 800 livres de pension au fils de son prédécesseur. Cette charge vaut environ 3,000 livres de rente. M. de Saint-Cloud laisse une femme grosse de huit mois et trois enfants, dont deux garçons. Sa femme, qui a beaucoup de talents et de mérite, est fille de M. de Céré, officier de la chambre des comptes. M. de Céré, qui étoit homme de beaucoup d'esprit, avoit épousé en secondes noces une de Revest, sœur de M^me^ de Coëtlogon. Il avoit un fils du premier lit, qui épousa une troisième de Revest, sœur des deux premières. M^me^ de Revest, la mère de ces trois filles, étoit attachée à feu M^me^ d'Albret; et M^lle^ de Revest, lorsqu'elle épousa M. de Coëtlogon, étoit fille d'honneur de M^me^ la comtesse d'Évreux (Crozat). M^me^ de Saint-Cloud, dont nous parlons, est fille de M^lle^ de Revest, seconde femme de M. de Céré.

M. l'abbé de Salabery est venu ici ce matin pour remercier le Roi. Il est conseiller-clerc du parlement de Paris à la grande chambre, ancien et fort estimé. Il a deux frères, dont l'un président de la chambre des comptes, qui a un fils et des filles; son autre frère est employé dans les négociations. Le fils du président de la chambre des comptes vient d'obtenir, malgré son âge, la survivance de la charge de son père, dont il aura l'exercice à vingt ans; c'est une grande grâce.

(1) Cette cuve se trouve encore dans l'ancien emplacement de l'Ermitage, rue de Maurepas à Versailles; elle y sert en effet de bassin dans le jardin.

J'appris hier que le Roi a eu la bonté de donner une pension de 2,000 francs à M. le comte d'Hamilton. Je ne répéterai point ce que j'ai déjà dit de lui ci-dessus. La Reine s'est extrêmement intéressée à sa situation, et c'est à sa protection qu'il doit une grâce qui d'ailleurs est justement accordée à vingt-quatre ans de services, à sa naissance et à son état. Il est revenu ici depuis peu de jours avec son beau-frère, le comte de Linange, à l'occasion d'un nouveau procès ou plutôt des suites de celui qu'il gagna à son dernier voyage ici, au grand conseil, et dont j'ai parlé dans le temps. M. de Linange, en conséquence de l'arrêt du grand conseil, s'est mis en possession des biens dont il étoit question. On lui dispute aujourd'hui cette possession.

Du mercredi 28, *Versailles.* — Mme Huguet mourut il y a trois ou quatre jours au couvent de Maubuisson, où elle étoit retirée depuis plusieurs années; elle étoit âgée de quatre-vingt-quatre ans. Feu Mme la comtesse de Roye étoit sa fille; elle étoit par conséquent grande mère de Mmes les duchesses d'Ancenis et de Biron. Mme Huguet avoit eu deux frères, M. de Montigny et M. de Nointel, et une sœur, qui épousa un banquier nommé M. de Meuve et laissa une fille, laquelle épousa M. le chevalier de Champigny, qui a été major de l'armée sous M. de Broglie, en Bavière et en Bohème.

Du jeudi 29, *Versailles.* — On joua hier dans les cabinets la comédie du *Préjugé à la mode;* l'auteur est La Chaussée (1). Mme de Pompadour faisoit *Constance;* M. de Duras, *Durval;* Mme Marchais, *Sophie;* M. de Maillebois, *Damon;* M. le duc de Chartres, *Argant;* M. de Pont et M. de Voyer, *Clitandre* et *Damis;* Mme de Livry, *Florine;* et M. le comte de Frise, *Henri.*

Du samedi 31, *Versailles.* — Le Roi partit d'ici jeudi

(1) Le duc de Luynes donne de cette comédie une longue analyse, que nous n'avons pas cru devoir reproduire.

pour la chasse et de là alla coucher au petit château (1); il revint ici hier à une heure après midi, dîna dans ses cabinets avec M. le Dauphin et Mesdames, travailla ensuite avec M. de Saint-Florentin et M. Rouillé, descendit un peu avant dix heures du soir chez M^me^ la Dauphine, tout seul, par le nouvel escalier, y resta une demi-heure ou trois quarts d'heure, et partit immédiatement après pour retourner au petit château, où il a fait médianoche. Lorsque le Roi va chez M^me^ la Dauphine, ou qu'il en sort, et que ce n'est point par l'escalier dérobé, la dame d'honneur, ou en son absence la dame d'atours, et le chevalier d'honneur vont au-devant de lui et le reconduisent. Quand il sort, il se retourne toujours et renvoie les dames, mais le chevalier d'honneur le suit toujours jusque dans son appartement, à moins que le Roi ne lui ordonne de s'en aller. Cet usage est le même chez la Reine, à quelques différences près. La dame d'honneur ou la dame d'atours ne vont point au-devant de lui, elles le reconduisent seulement jusqu'à la porte du salon ou jusqu'à ce qu'il se retourne pour leur dire de s'en aller, comme il fait toujours, et le chevalier d'honneur ne reconduit point le Roi jusque chez lui, au moins M. de la Mothe, car M. de Nangis, ce me semble, suivoit le Roi jusque chez lui. Ce que je viens de dire pour le Roi chez M^me^ la Dauphine se fait de même pour la Reine jusqu'à ce qu'elle soit dans sa chaise à porteur.

J'ai parlé ci-dessus de la mort de M. de Saint-Cloud et de la pension de 800 livres qui avoit été donnée à la veuve de M. de Marolles, prédécesseur de M. de Saint-Cloud dans la charge d'écuyer ordinaire. La Reine, voulant traiter avec toutes sortes de bontés la veuve de M. de Saint-Cloud et ses enfants, a désiré que la charge leur fût donnée pour la vendre, et comme la pension de M^me^ de

(1) De La Celle. *Voy.* au 28 avril suivant.

Marolles étoit sur cette charge, ce qui en diminuoit considérablement le prix, la Reine voulant faire la grâce entière souhaitoit que le Roi voulût bien se charger de la pension de 800 livres. Tout cet arangement fut réglé hier au soir, dans le travail avec M. de Saint-Florentin; la pension est sur le trésor royal, et la charge a été donnée à la famille.

FÉVRIER.

Chapitre de l'Ordre. — Médaille frappée à Turin en 1746. — Le P. Beauvais. — Mort du duc d'Aiguillon et de M. de Saint-Pau. — Procès gagné par M. de Chaulnes. — Le Roi à Trianon. — Opéra dans les cabinets. — Concert de la Reine; la Cosoni. — Maison où loge le duc de Saint-Simon. — Comédie dans les cabinets. — Nouvelles diverses de la Cour. — Promotion dans la marine. — Dépôt de la marine. — Mort de Mmes d'Osun et Mercier. — Détails sur la charge de première femme de chambre de la Reine. — Nomination de deux premières femmes de chambre de la Reine. — Mort de Mme de Villemur. — L'Oratoire accepte la Constitution *Unigenitus*. — Chapitre de l'Ordre. — États de Languedoc. — Changements essayés dans l'exercice et les manœuvres des troupes. — Lettre de M. d'Argenson aux maréchaux de France. — Morts. — Mariage de Mlle de Moras. — L'archevêque de Tours. — Usage de manger des œufs pendant le carême établi depuis quelques années, et anecdote sur Anne de Bretagne. — États de Bretagne et de Languedoc; affaire du vingtième. — Service de la première femme de chambre de la Reine. — Opéra dans les cabinets.

Du lundi 2 février, Versailles. — J'ai toujours oublié de marquer que Mme de Beuvron (Rouillé) accoucha ici d'une fille il y a environ trois semaines.

Milady Bart est venue aujourd'hui faire sa cour au dîner de la Reine; c'est une femme d'environ quarante ou quarante-cinq ans, dont la figure n'est ni bien ni mal. Son mari, comme je l'ai dit, je crois, dans le temps, est venu pendant le voyage de Fontainebleau; il est fort connu en Angleterre, par la fermeté avec laquelle il a toujours tenu tête à M. de Walpole. Milady Bart n'étoit point en grand habit; elle étoit en bayeuse, mais bien mise; elle est entrée avec Mme de Montauban, qui étoit en

grand habit. La Reine l'a appelée, et lui a donné des marques de bonté.

Il y a eu aujourd'hui chapitre de l'Ordre. Le Roi a dit tout haut : « Messieurs, j'ai à vous proposer M. le comte de la Marche et le palatin de Rava. » Celui-ci est le prince de Jablonowski, frère de M^me^ la duchesse Ossolinska et de M^me^ la princesse de Talmond ; il a l'honneur d'appartenir à la Reine, et il est ici depuis environ deux mois.

M. le chevalier de Coupry vint ici il y a cinq ou six jours apporter des lettres de Madame Infante au Roi, à la Reine, M. le Dauphin et Mesdames. M. de Coupry est de Dauphiné, du côté de Gap ou d'Orange ; il a été capitaine de cavalerie dans le régiment du Roi ; il a quitté le service et s'est marié en Lorraine ; il demeure à Nancy. Il dit qu'étant allé voyager en Italie, il a été en même temps voir des parents qu'il a à Parme. Cette occasion l'a mis à portée de faire sa cour à Madame Infante. Il est grand, jeune et fort vif. Il nous a montré ici une médaille qui a été frappée à Turin, en 1746, après la levée du siége de la citadelle d'Alexandrie. Cette médaille est d'argent, un peu plus grande qu'une pièce de 24 sols ; d'un côté est la figure du roi de Sardaigne, de l'autre est représentée une balance ; dans un des côtés on voit une fleur de lys et une tour, ce qui représente les armes de France et d'Espagne, dont les forces combinées avoient pris la ville d'Alexandrie et formé le blocus de la citadelle à la fin de 1745. De l'autre côté de la balance est une citadelle. Ce côté paroît n'avoir pu être emporté par l'autre, quoiqu'à cet autre côté il y ait un ruban attaché, au bout duquel est écrit *Genua*, pour signifier que les Génois avoient fait leurs efforts pour faire pencher la balance en faveur des deux rois. Autour de ce côté de la médaille est écrit : *Alexandria liberata sub Carmio marchione* ; au-dessous de cette légende est écrit : *Attamen non sufficit*, pour faire voir que les efforts des trois puissances réunies n'ont pas été suffisants.

C'est M. l'évêque de Langres (Saint-Herem) qui a officié aujourd'hui à la grande messe de l'Ordre; la procession s'est faite dans la chapelle; c'est Mme la comtesse de Bentheim (Bournonville) qui a quêté, avec beaucoup de grâce; elle a quêté aussi cette après-midi. Le Roi a entendu le sermon du P. Beauvais, jésuite, qui a déjà prêché ici un avent. Les opinions se sont trouvées différentes sur ce sermon; il a paru médiocre à beaucoup de gens; peut-être le prédicateur a-t-il embrassé un sujet trop étendu. Il a une belle voix, un débit agréable, et paroit maître de ce qu'il dit; il m'a paru qu'il tiroit une morale utile du mystère de ce jour. Le compliment a été plus approuvé que le reste du sermon, et en effet il méritoit de l'être. Les vêpres ont été chantées en haut par la grande chapelle; le Roi a remonté ensuite chez lui, et est revenu à la tribune entendre le salut. La Reine a remonté à la tribune, où elle a entendu la prière.

Il y eut hier conseil d'État le matin et l'après-midi.

Du vendredi 6, *Versailles*. — M. le duc d'Aiguillon mourut avant-hier, à Paris, âgé de soixante-six ou soixante sept ns, après une longue maladie. Il avoit donné sa confiance dans sa dernière maladie à un prêtre de Saint-Sulpice, nommé M. Bachou, homme de beaucoup d'esprit et de piété; il a paru faire usage de ses conseils avec beaucoup d'édification. M. d'Aiguillon étoit fils de M. le marquis de Richelieu; sa mère étoit Mazarin; il avoit eu un frère, qui mourut en 1705. Le père du marquis de Richelieu s'appeloit Jean-Baptiste-Amador; il mourut en 1662; il étoit frère du père de M. le duc de Richelieu d'aujourd'hui, tous deux fils de M. de Vignerot de Pont-de-Courlay et d'une sœur du cardinal de Richelieu, qui avoit épousé un Beauvau en premières noces. M. d'Aiguillon qui vient de mourir, et qui s'appeloit le comte d'Agénois, avoit épousé, en 1718, la fille de M. de Florensac et d'une Senneterre. Il en avoit eu un fils, qui mourut en 1719, âgé d'un mois, et M. d'Agénois, qui a épousé Mlle de

Plélo, depuis dame du palais de la Reine. M. d'Aiguillon avoit été créé pair de France en 1731. Il est enterré en Sorbonne.

M. de Saint-Pau mourut aussi avant-hier, mais ici. Il étoit depuis longtemps lieutenant dans les gardes du corps et retiré; il avoit toujours servi dans ce corps. On ne sait point précisément son âge; on croit qu'il avoit environ quatre-vingt-dix ans. M. le duc de Béthune m'a dit que feu M. de Beauvilliers, il y a environ cinquante-cinq ans, étoit fort content et fort tranquille quand il savoit que M. de Saint-Pau étoit auprès de M. le duc de Bourgogne; il y étoit en qualité d'exempt, et pouvoit avoir environ trente-cinq ans; il étoit déjà connu pour un homme sage et sur lequel on pouvoit compter. Depuis qu'il étoit retiré (1), il avoit fixé son séjour à Versailles; il passoit sa vie chez M^me^ de Ventadour, chez M^me^ de la Lande, et avec toute la société de M^me^ de Ventadour. Depuis un an environ il étoit en enfance. Il avoit auprès de lui un de ses neveux, qui étoit venu s'établir ici pour avoir soin de lui. Beaucoup de gens pensent qu'il étoit beaucoup plus âgé; le Roi même croit qu'il avoit cent sept ans, ce qui peut s'imaginer aisément, parce que depuis longtemps il étoit fort voûté et avoit le visage très-vieux (2).

Du samedi 7, Versailles. — Samedi dernier, 31 janvier, M. de Chaulnes gagna un assez grand procès contre M^me^ l'abbesse de Jouarre (Saint-Herem). Feu M. le maréchal de Chaulnes, ou ses auteurs avoient acquis par échange de l'abbaye de Jouarre quelque portion de la terre de Saint-Cry sur la Somme, à deux lieues de

(1) « Il quitta sa lieutenance et le service au mois de février 1735. » (*Chronologie historique militaire* par Pinard, 1764, in-4°, tome VII, page 85.)

(2) D'après la *Chronologie historique militaire* de Pinard, Jean-Henri de la Cassaigne, marquis de Saint-Pau, maréchal de camp, mourut le 5 février 1750, âgé de quatre-vingt-treize ans.

Chaulnes; ces portions dépendoient d'un prieuré qui subsistoit autrefois, dépendant de l'abbaye de Jouarre, mais qui depuis longues années n'existoit plus. Le surplus de la terre de Saint-Cry faisoit déjà partie du duché de Chaulnes. La communauté étant revenue contre cet échange, il y a environ trente ans, pour cause de lésion, il leur fut adjugé une indemnité de 50,000 livres, pour laquelle il leur étoit payé 2,500 livres de rente. M. de Chaulnes, ne voulant point que cette rente fût une charge perpétuelle pour son duché, avoit consigné les 50,000 livres et fait assigner la communauté pour les recevoir. Le terme de trente ans depuis la constitution étant prêt à expirer, c'est cette assignation qui a donné occasion au procès. L'abbesse est venue exprès à Paris, et tant au nom de la communauté qu'au nom d'une religieuse qu'elle avoit fait nommer prieure du prieuré éteint (1), elle demandoit une nouvelle indemnité, ou au moins à n'être pas remboursée de la rente. L'abbesse a été condamnée à recevoir le remboursement et à tous les frais et dépens. C'est M. le Pelletier de Beaupré, conseiller d'État, qui tient actuellement le grand conseil. Il a fait donner à M. de Chaulnes un fauteuil toutes les fois qu'il est resté aux audiences. C'est l'usage pour les ducs et pairs qui ont séance au grand conseil. Lorsqu'ils n'y vont que comme partie, ils sont en habit ordinaire, comme étoit M. de Chaulnes; le fauteuil est placé proche l'avocat qui plaide, faisant face au banc des présidents.

Le Roi revint hier de Trianon. S. M. y étoit depuis mercredi. Tous les logements ne sont pas encore prêts; ainsi il n'y a encore de logements de charge que celui du capitaine des gardes et du premier gentilhomme de la chambre en année. C'étoit M. de Fleury, M. d'Aumont n'ayant pas paru depuis sa maladie. Les autres logements

(1) Nomination pour laquelle elle avoit eu recours à M. l'archevêque de Reims. *(Note du duc de Luynes.)*

que le Roi a donnés sont donnés personnellement; et quand ils seront occupés par d'autres, ce ne sera que comme prêtés. MM. de Bouillon, de Turenne, de Souvré, de Chaulnes n'en ont point. C'est M. le comte de Noailles qui reçoit les ordres du Roi sur tout à Trianon, comme gouverneur, comme M. le Premier à la Meutte. Il y avoit d'officiers des gardes, un chef, un exempt et un aide-major, faisant les fonctions d'exempt. C'est le petit abbé Lemoine, clerc de chapelle de la Reine, qui a dit la messe au Roi, comme chapelain de Trianon.

Jeudi dernier, quoique la Reine, Mesdames et M. le Dauphin eussent pris médecine, il y eut comédie comme à l'ordinaire. Mme la Dauphine n'y étoit pas non plus, elle ne sort point de sa chambre.

Du dimanche 8, *Versailles.* — Je n'ai point encore parlé de l'opéra des cabinets joué mardi dernier, 3 de ce mois; il étoit composé de deux actes, dont le premier avoit été joué le 21 mars 1748, et le second le 13 février 1749. Le premier acte est *Érigone*. Les paroles de cet opéra sont de La Bruère, et la musique de Mondonville. Les personnages étoient Mme de Pompadour, *Érigone;* M. d'Ayen, *Bacchus*, Mme Trusson, *Anthonoé;* M. le chevalier de Clermont faisoit un suivant de *Bacchus*.

Le second acte est *Zélie*.

Les paroles sont de M. de Cury, intendant des Menus, la musique de M. Ferrand. Mme de Pompadour a fait le rôle de *Zélie*, M. de la Salle celui de *Limphée*, et Mme Marchais celui de *l'Amour*.

Les concerts de la Reine ont toujours été exécutés chez Mme la Dauphine depuis qu'elle garde sa chambre. Avant-hier, immédiatement avant le concert, il y en eut un particulier dans le grand cabinet; la Reine y étoit, M. le Dauphin et Mme la Dauphine. Mesdames étoient allées au débotté du Roi et entendirent ce même concert chez elles le lendemain. C'étoit la Cossoni, fameuse cantatrice italienne; elle avoue actuellement cinquante-neuf

ans; cependant elle a encore la voix juste, assez forte, agréable, et même des cadences; cependant il faut convenir qu'à moins d'être dans le goût de la musique italienne, cette manière de chanter n'a rien qui puisse plaire; aussi dit-on avec raison que les spectacles en Italie peuvent y être permis plutôt qu'en France, parce qu'ils y sont bien moins dangereux. La Cossoni étoit déjà venue en France, il y a environ vingt-cinq ans; ce fut Mme de Prie qui la fit venir d'Italie à Chantilly pour chanter devant le Roi. Cette cantatrice étoit dès lors en grande réputation et croyoit que le Roi ne pouvoit lui faire un présent trop magnifique; elle comptoit apparemment au moins sur quelques gros diamants, de sorte que quand on lui apporta de la part du Roi une boîte d'or avec le portrait de S. M., elle détacha le portrait et jeta la boîte dans les fossés. Elle avoit beaucoup gagné d'argent, surtout en Angleterre, et avoit des sommes considérables sur la banque de Londres; un domestique lui a volé tout son argent et même ses papiers; elle s'en va en Angleterre, non pour chanter, mais pour trouver des arrangements qui puissent la dédommager de la perte de ses papiers. Ce goût de musique ne réussit point dans ce pays-ci. D'ailleurs ceux qui l'ont entendue il y a vingt-cinq ans ont trouvé peu de changement dans sa voix.

Du mardi 10, *Versailles.* — Le Roi alla avant-hier à Trianon, d'où il revient aujourd'hui après la chasse. La Reine, M. le Dauphin et Mesdames ont été aux prières de quarante heures à la paroisse, à l'ordinaire. Hier, après les prières de quarante heures, M. le Dauphin et Mesdames allèrent voir le Roi à Trianon.

Du mercredi des cendres 11, *Versailles.* — M. de Rothelin achète actuellement sur sa tête et sur celle de Mme de Rothelin la maison où loge M. le duc de Saint-Simon rue du Cherche-Midi; il donne 20,000 livres d'argent et 1,000 écus de loyer sa vie durant et celle de sa femme. Cette maison appartient aux filles du Saint-Sacrement;

elle leur a valu beaucoup d'argent depuis peu d'années (1). Elle a été achetée à vie successivement par Mme d'Elbeuf (Navailles), l'abbé de Thésu, Mme la maréchale de Chamilly, Mme la duchesse de Sully et M. d'Aubigny.

Il y eut hier comédie dans les cabinets. La Reine, M. le Dauphin et Mesdames y étoient; il seroit fort difficile de faire le détail de ce spectacle comme de ceux dont j'ai parlé ci-dessus. On commença par jouer une ancienne comédie de Palaprat. Palaprat étoit secrétaire de feu M. de Vendôme. Raisin, le comédien, qui le connoissoit beaucoup, rencontra en chemin un roulier chargé de vin, dont la charrette cassa; un des tonneaux fut endommagé; le vin se répandoit; le charretier fit ce qu'il put avec son mouchoir, sa cravatte, pour réparer cet accident. S'étant beaucoup échauffé sans succès, il but du vin pour se désaltérer, ensuite pour son plaisir, enfin il s'enivra. Les commencements et la suite de cette ivresse, mêlés de la douleur de la perte du vin, parurent un sujet comique à Raisin; il en parla à Palaprat, qui ne trouva pas que l'aventure valût la peine de faire une comédie. Enfin, cependant il se laissa gagner par Raisin, et fit une pièce qui n'est qu'une véritable farce, dont tout le mérite est dans le jeu de théâtre. M. le duc de Chartres étoit le roulier, et M. de Duras son compagnon. Cette aventure est précédée d'une intrigue qui est médiocrement bonne. Après cette pièce il y en eut une autre, quel'on appelle *La Foire Saint-Germain*; elle est de Dancourt. Elle fut faite après celle du Théâtre-Italien, et n'eut pas tant de succès; on en avoit retranché les trois quarts. Mmes de Pompadour, de Brancas, de Lévry, Mme Trusson, M. le duc de Chartres, MM. de Duras, chevalier de Clermont, de Pons, comte de Frise, jouèrent dans ces deux pièces. Ces deux divertissements

(1) C'est la cinquième vente à vie depuis 1717. (*Note du duc de Luynes.*)

furent suivis d'un troisième. C'étoit une pantomime composée par Dehesse, Lanoue et Tribout, qui jouèrent tous trois. Le sujet est un géant qui est amoureux d'une petite princesse que l'on appelle la princesse Mignonette. Il y a dans ce divertissement deux forts jolis ballets, dont l'un s'appelle le ballet des chiens; le total forme un spectacle singulier et agréable.

Du jeudi 12, *Versailles.* — Les espérances de grossesse de M^me^ la Dauphine augmentent par les circonstances de son état, de manière à ne plus laisser aucun doute.

Il y a deux jours que le Roi a donné à M. d'Agénois, aujourd'hui duc d'Aiguillon, le gouvernement de La Fère qu'avoit son père.

M^me^ d'Agénois, aujourd'hui duchesse d'Aiguillon, étant actuellement de semaine et très-nécessaire ici, parce que M^me^ de Fleury, qui est prête d'accoucher, est actuellement habitante à Paris, a fait demander s'il falloit qu'elle attendît le temps ordinaire pour venir faire ses révérences, ou si elle pouvoit paroître et faire sa semaine. Il a été décidé qu'elle feroit sa semaine et qu'elle ne feroit point de révérence, ni à présent ni dans un autre temps. Si elle avoit eu des beaux-frères ou des belles-sœurs, elle auroit eu la permission de faire son service, et auroit fait dans le temps les révérences avec la famille, mais son mari est fils unique.

MM. de Rostaing ont été présentés aujourd'hui; ils sont deux frères, âgés de trente à trente-cinq ans, tous deux chevaliers de Saint-Louis; ce sont des gens de condition d'Auvergne ou de Vivarais; ils sont venus demander l'agrément du Roi pour le mariage du cadet avec la fille de M^me^ de Saluces, dame d'honneur de M^me^ de Penthièvre.

Du vendredi 13, *Versailles.* — On vient de faire une promotion d'officiers généraux dans la marine. Les deux places de vice-amiral étoient vacantes depuis longtemps, l'une par la mort de M. le marquis d'Antin, l'autre par

celle de M. de Sainte-Maure. M. de Maurepas n'avoit voulu proposer aucun sujet au Roi pour remplir ces places, parce que le premier à y nommer sans contredit étoit M. de Court, et depuis la bataille navale, dans la Méditerranée, de notre flotte combinée avec celle d'Espagne contre la flotte angloise, l'Espagne avoit toujours paru extrêmement irritée contre M. de Court. On s'est enfin déterminé à faire de nouvelles représentations au roi d'Espagne, actuellement régnant; il les a rejetées d'abord, mais il s'est enfin déterminé à consentir à ce que l'on désiroit, et sur-le-champ M. de Court, qui a quatre-vingt-trois ans, a été nommé vice-amiral. Le second est M. de Salabery de Benneville, qui a quatre-vingt-cinq ans; il est oncle de M. l'abbé de Salabery, conseiller clerc de grande chambre; il commande à Toulon. On a nommé en même temps trois lieutenants généraux, MM. de Bart, du Barail et de Maulevrier-Langeron. Celui-ci est officier de galère; c'est celui qui commandoit les galères qui ont transporté Madame Infante en Italie. M. de la Galissonnière, ancien capitaine de vaisseau fort estimé, a été nommé chef d'escadre; il venoit d'avoir le dépôt de la marine que M. d'Albert a eu pendant longtemps. Cet emploi est un des plus considérables de la marine; il avoit été créé en faveur du chevalier de Luynes, mon grand-oncle; à sa mort il fut donné au chevalier de la Blandinière, et à la mort de celui-ci à M. le chevalier d'Albert, aujourd'hui marquis d'Albert, parce qu'il s'est marié. M. d'Albert est un officier de beaucoup de mérite, qui a servi avec application et distinction; il est originaire de Provence; il porte le même nom que celui de ma maison, sans cependant avoir pu prouver qu'il en descend. Ayant été pris avec le vaisseau qu'il commandoit, il y a deux ou trois ans, et conduit en Angleterre, il représenta à M. de Maurepas, alors ministre de la marine, la perte que lui avoit causé ce malheureux événement. M. de Maurepas estimoit M. d'Albert et désiroit de lui faire plaisir; il savoit l'ap-

plication et le succès avec lequel il avoit travaillé à l'arrangement du dépôt de la marine; il jugea donc à propos de lui laisser ce dépôt quelque temps, quoique M. d'Albert vînt d'être nommé chef d'escadre, regardant les 2,000 écus attachés à cette place comme un dédommagement pour lui. Le principe d'entretenir l'émulation dans la marine avoit déterminé M. de Maurepas à représenter au Roi la nécessité de faire une ordonnance par laquelle il seroit dit que les deux places de commandant des gardes du pavillon et celle du dépôt de la marine ne pourroient être remplies que par des officiers de marine qui ne fussent point encore officiers généraux; mais que dès qu'ils deviendroient chefs d'escadre, ces places seroient données à d'autres. Cette ordonnance fut rendue en effet; mais elle n'eut point d'exécution à l'égard du commandant des gardes du pavillon. Cette place avoit été créée pour M. le chevalier de Luynes, frère de M. de Grimberghen; à sa mort elle avoit été donnée à M. de Pardaillan, et à la mort de celui-ci elle fut donnée à M. le chevalier de Crenay, capitaine des gardes de M. le duc de Penthièvre; c'est en cette dernière qualité que M. le chevalier de Crenay fut blessé et même estropié à la bataille de Dettingen. M. le duc de Penthièvre avoit demandé au Roi de vouloir bien conserver à M. de Crenay la compagnie des gardes du pavillon, et le Roi avoit paru consentir à cet arrangement; ainsi il y eut une exception en faveur de M. de Crenay. M. d'Albert espéroit la même grâce et croyoit même qu'il l'auroit obtenue si M. de Maurepas étoit demeuré en place. En effet, indépendamment des services de M. d'Albert, le travail immense qu'il a fait dans le dépôt de la marine, et l'extrême utilité de ce travail sembloient devoir faire désirer qu'il ne passât pas entre les mains d'un homme nouveau, qui auroit beaucoup de peine à y réussir aussi bien, n'ayant peut-être pas les mêmes talents pour cet ouvrage que M. d'Albert, et qui auroit au moins le désavantage d'être obligé d'employer

un temps considérable pour se mettre au fait de ce travail. Toutes ces raisons ont été représentées à M. Rouillé par les amis de M. d'Albert et par M. le duc de Penthièvre même, qui s'y est intéressé vivement. M. Rouillé a voulu savoir si le Roi avoit donné quelque espérance ou pris quelque engagement du temps de M. de Maurepas, et S. M. ne s'étant point souvenue d'avoir rien dit qui pût empêcher l'effet de l'ordonnance, M. Rouillé a jugé à propos de la suivre à la lettre. Il a fait accorder par le Roi 2,000 livres de pension à M. d'Albert, et a nommé à sa place, pour le dépôt, M. de la Galissonnière. On voit que celui-ci venant d'être fait chef d'escadre n'aura pas eu le temps de prendre seulement connoissance de l'emploi qui lui avoit été confié ; peut-être pourra-t-on croire que c'est un inconvénient que des changements fréquents dans une place qui demande un homme tout entier, et où il seroit à désirer d'agir sur les mêmes principes, lorsque ceux que l'on a adoptés peuvent être utiles pour la marine.

Du samedi 14, Versailles. — M^me^ d'Ossun mourut, il y a deux ou trois jours, à Paris, d'une fièvre maligne, à la suite de sa couche ; elle laisse un garçon. Il y avoit fort peu de temps qu'elle étoit mariée. Elle est sœur de M^me^ de Cossé. C'est la troisième femme de M. d'Ossun ; les deux autres n'ont guère vécu plus longtemps.

M^me^ Mercier mourut hier d'une hydropisie dans les chairs, après avoir été assez longtemps malade. Elle avoit soixante-neuf ans ; elle avoit été nourrice du Roi, et par cette raison elle étoit devenue première femme de chambre de la Reine, suivant l'usage. Elle laisse huit enfants, cinq garçons et trois filles. L'un est M. de Saint-Vigor, maître d'hôtel ordinaire de M^me^ la Dauphine ; un autre, chanoine de la Sainte-Chapelle ; un troisième, directeur des fermes à Toulouse ; un quatrième, capitaine de vaisseau ; un autre enfin, capitaine dans le régiment d'Anjou-Cavalerie, ci-devant aide-major de l'armée en Flandre.

Les trois filles sont mariées, l'une à M. Félix, contrôleur général de la maison du Roi ; une autre à M. du Parc, ci-devant secrétaire de M. le cardinal de Fleury, présentement intendant des postes à la place de M. Dufort, et la troisième à M. de Courgis, receveur des consignations au Parlement. Il n'y a point encore d'arrangement totalement décidé pour faire remplir cette place. La Reine a voulu savoir ce qu'elle valoit. M. de Saint-Florentin, qui lui en a rendu compte, m'a dit qu'elle n'étoit pas à beaucoup près aussi considérable qu'on l'estimoit; il compte que la place de première femme de chambre vaut environ 28 à 30,000 livres de rente, y compris le profit des bougies, qu'il estime 14 à 15,000 livres, le profit des cartes, celui des serments, etc., et les appointements. M^me^ Mercier avoit outre cela 2,000 livres de pension et son mari 4,000. Son mari est contrôleur de la maison de la Reine ; c'est encore l'usage; il a réuni les deux charges, ce qui peut lui valoir 20,000 livres de rente ; ainsi il compte que le mari et la femme avoient environ 50 à 60,000 livres de rente. Il paroît que la Reine a dessein de faire quelque arrangement. L'événement de cette mort a donné occasion à différentes représentations; les huissiers de la chambre ont demandé les profits des bougies des gros flambeaux qu'ils portent devant la Reine ; ceux de l'antichambre ont demandé le profit des bougies de l'antichambre ; les garçons de la chambre pourroient demander aussi les profits des cartes, dans lesquels ils ont une part peu considérable, quoiqu'ils fassent tout le service ; les femmes de chambre pourroient demander aussi quelques grâces, n'ayant que 1,200 livres d'appointements et point de profit. Je mettrai ce qui aura été décidé.

Du lundi 16, *Versailles.* — Le nouvel arrangement pour la place de première femme de chambre de la Reine fut entièrement décidé avant-hier et hier. La Reine a jugé à propos de séparer cette charge en deux, et a nommé ses deux premières femmes de chambre, M^lles^ Perrin et Bi-

bault, qui étoient toutes deux les plus anciennes de ses femmes, et qui outre cela avoient eu l'honneur d'être auprès du Roi dès le temps de son enfance. M^me^ de Luynes les mena hier toutes deux dans le cabinet du Roi. Ce fut immédiatement après le chapitre de l'Ordre, dont je parlerai, et après le remercîment de M. de Jablonowski; le Roi les reçut avec bonté et leur donna sa main à baiser. A l'égard des revenus de la charge, la Reine s'en est fait rendre compte par M. de Saint-Florentin; on trouvera à la fin de ce livre la copie de l'état que M. de Saint-Florentin a remis à sa S. M. et les arrangements que la Reine a jugé à propos d'ordonner pour des gratifications annuelles, qui seront prises sur le revenu de la charge. Les premières femmes de chambre prêtent serment entre les mains de la dame d'honneur. Il n'y a de charges qui prêtent serment entre les mains de la Reine que la surintendante, charge supprimée depuis la mort de M^lle^ de Clermont, la dame d'honneur, la dame d'atours, le grand aumônier (1). Le premier aumônier doit prêter serment entre les mains du grand aumônier; mais à la création de la maison, M. le Duc voulant éviter ce désagrément à M. l'archevêque de Rouen (Tavannes), le nomma premier aumônier avant que M. le cardinal de Fleury fût nommé grand aumônier, et M. l'Archevêque de Rouen prêta serment entre les mains du Roi. M. l'archevêque de Rouen, lorsqu'il a été grand aumônier, voulut éviter à M. l'abbé de Fleury, neveu de feu M. le Cardinal, le désagrément de prêter serment entre les mains du grand aumônier. Il alla passer deux ou trois jours à Pontoise, et M. de Fleury prêta serment entre les mains de la Reine; je crois l'avoir déjà marqué dans le temps. Le chevalier d'honneur, le premier écuyer, le premier mal-

(1) A l'égard du premier aumônier, nous n'avons eu encore que deux exemples, M. l'archevêque de Rouen et M. l'évêque de Chartres. (*Note du duc de Luynes.*)

tre d'hôtel, le chancelier de la maison de la Reine, le surintendant et le premier médecin prêtent serment entre les mains de la Reine ; le premier chirurgien prête serment entre les mains du premier médecin.

La Reine avoit deux femmes de chambre surnuméraires, Mme Cottereau et Mlle Destournelles, Polonoise dont j'ai parlé ci-dessus. Ces deux surnuméraires entrent en charge, et la Reine, pour nous donner une marque de bonté, a pris pour surnuméraire une des femmes de Mme de Luynes, qui est la femme de mon maître d'hôtel.

Mme de Villemur mourut en couches, à Paris, il y a deux ou trois jours. Son mari est lieutenant général. On voulut absolument la saigner du pied par rapport aux suites de sa couche ; ce ne fut qu'après une extrême résistance qu'elle y consentit, disant qu'elle en mourroit ; effectivement aussitôt qu'elle eut le pied dans l'eau elle mourut avant qu'on eût pu la saigner. Elle étoit nièce de M. le chevalier de Courten, lieutenant général, et sœur de Mme Dufort, femme du directeur des postes, qui est aussi morte en couches. Leur père, M. de Courten, frère aîné du chevalier, les avoit mises dans un couvent et vouloit qu'elles fussent religieuses, quoiqu'elles n'en eussent nulle envie ; elles étoient prêtes à s'engager. Lorsque leur père fut mort, le chevalier de Courten leur envoya un courrier pour les avertir : elles sortirent du couvent ; il les maria. Cet arrangement n'a pas été heureux pour elles, comme on le voit.

Il y a environ trois semaines ou un mois que le P. de la Valette, général de l'Oratoire, vint ici rendre compte au Roi de la détermination prise dans le chapitre général de la congrégation tenu à Paris. Ils étoient trente ou trente-deux. La constitution *unigenitus* y a été reçue comme décision dogmatique de l'Église universelle en matière de doctrine, et quelques-uns d'eux qui n'étoient pas du même sentiment ont été obligés de sortir de la congrégation. Il y a environ trois ou quatre ans que le chapitre

des Pères de Sainte-Geneviève prit la même détermination; ainsi cet ordre et cette congrégation, qui étoient fort suspects aux bons catholiques, sont rentrés dans la bonne voie, à l'exception de quelques-uns, qui n'ont pas voulu se soumettre. Le Roi dit au P. la Valette qu'il étoit fort content et qu'il désiroit qu'ils persévérassent dans le même sentiment.

Il y eut hier chapitre de l'Ordre. C'étoit pour faire le rapport des preuves du palatin de Rava, M. de Jablonowski. On sait que la règle est de rapporter seize quartiers, huit paternels et huit maternels. Ce palatin, dont l'illustre naissance est connue, n'étoit pas cependant en état de rapporter ici, dans un espace de temps aussi court, les preuves nécessaires, et d'ailleurs les usages de Pologne sont contraires à ceux-ci pour les contrats de mariage et autres actes. Il étoit obligé de partir pour se trouver à la diète qui doit se tenir incessamment, et désiroit avoir la permission de porter le cordon, ce qui ne se pouvoit sans avoir fait l'examen de ses preuves. Il a eu recours au roi de Pologne duc de Lorraine. Ce prince lui a écrit une lettre telle qu'il pouvoit la souhaiter, et lui a en même temps envoyé des lettres patentes en bonne forme, qui font la preuve des seize quartiers.

Le Roi tint conseil d'État au sortir de son prie-Dieu, et l'interrompit pour aller à la messe; il le continua le soir avant le souper.

Après la messe, on fit entrer les chevaliers; nous y étions en habit ordinaire, sans manteau ni collier, seulement le cordon par-dessus. M. l'abbé de Pomponne commença par montrer au Roi les papiers venus de Lunéville. S. M., après y avoir jeté un coup d'œil, sur son bureau, se remit debout derrière son fauteuil; M. l'abbé de Pomponne alla se placer à l'autre bout vis-à-vis le Roi, et y lut un petit mémoire sur la maison de Jablonowski, qu'il dit descendue des Jagellons, ajoutant que son principal avantage étoit d'appartenir de fort près au Roi et

au roi de Pologne. Il conclut par demander au Roi, au nom de M. de Jablonowski, la permission de porter le cordon. Le Roi tourna la tête à droite et à gauche comme pour demander les avis; personne ne parla, comme on peut le croire, et la permission fut censée accordée. M. d'Aumont fit entrer aussitôt le palatin de Rava, les chevaliers étant encore dans le cabinet; il fit son remercîment au Roi, et prit congé en même temps, devant partir demain. Dès l'après-dînée il mit le cordon bleu; il avoit l'ordre de l'Aigle blanc, il a été obligé de le quitter, cet ordre étant incompatible avec celui du Saint-Esprit, qui n'en admet aucun étranger que celui de la Jarretière. L'ordre de la Toison n'est plus regardé comme étranger depuis Philippe V. M. d'Ardore, comme ambassadeur de famille, a porté celui de Saint-Janvier avec celui du Saint-Esprit, mais M. de Brancas pour porter ce premier a eu besoin d'une permission par écrit.

Du mardi 17, *Versailles.* — Les nouvelles que l'on a des États de Languedoc ne sont pas satisfaisantes jusqu'à présent. L'usage des États de cette province est que les commissaires du Roi commencent par communiquer aux présidents les instructions dont ils sont chargés. C'est M. de Richelieu et M. Lenain qui sont commissaires du Roi. Huit jours environ avant le jeudi gras, ils les communiquèrent à M. l'archevêque de Narbonne (Crillon), qui malgré sa mauvaise santé étoit venu à Montpellier M. de Narbonne, étant absolument hors d'état de faire aucun travail, remit le mémoire aux députés des États, et s'en alla chez lui. Ce mémoire contenoit la demande du don gratuit à l'ordinaire, celle de la capitation et la levée du vingtième par ceux qui seroient préposés à cet effet par l'intendant de la province, et de la même manière que dans les pays d'élection. C'est cette levée du vingtième que M. le contrôleur général veut établir dans les pays d'États comme dans le reste du Royaume, croyant cette forme absolument nécessaire pour les inté-

rêts du Roi. Les députés communiquent les demandes aux différents membres de l'assemblée; et la veille de l'ouverture les commissaires du Roi vont faire les visites ordinaires pour solliciter les suffrages. Les commissaires remplirent ce devoir avec exactitude, mais ils ne parvinrent nullement à persuader aux États d'adhérer aux propositions contenues dans le mémoire. Lorsque lesdits États furent assemblés, il fut résolu d'une commune voix d'ordonner la levée de la capitation comme les années dernières; mais à l'égard du don gratuit, M. l'archevêque d'Alby (La Rochefoucauld), qui portoit la parole, représenta avec beaucoup de force qu'il étoit impossible de prendre une résolution par rapport au don gratuit, jusqu'à ce qu'on eût reçu des nouvelles de la Cour; que le même contrat par lequel les États s'engageoient à payer au Roi ledit don gratuit portoit une confirmation de la part du Roi des priviléges de la province; que cette confirmation seroit illusoire dans les circonstances présentes, puisque l'arrangement proposé pour la levée du vingtième étoit absolument contraire aux droits, priviléges et usages de la province, confirmés et pratiqués de tous les temps. Ce discours, qui fut prononcé avec force et éloquence, fut suivi d'une délibération si unanime, qu'un homme fort attaché à M. le contrôleur général, auquel il avoit fait avoir une charge de maire, et qui en cette qualité entroit aux États, fut obligé de joindre sa voix à celles de toute l'assemblée. Le déchaînement des esprits en pareilles occasions ne sait pas se contenir. Quoique cet homme eût donné son suffrage conforme aux autres, il eut le désagrément de s'entendre huer par l'assemblée. On voit que cette disposition des esprits annonce quelques embarras, qui seront vraisemblablement levés par l'autorité du Roi. Je marquerai ce qui se passera sur cette affaire.

Il a été question depuis la paix de décider un arrangement pour les exercices de l'infanterie et pour la ma-

nœuvre de la cavalerie et des dragons. L'exercice observé dans les troupes de Prusse et celui des troupes allemandes a paru mériter grande attention ; l'utilité et la promptitude des mouvements a paru d'autant plus convenable à la nation françoise, que ceux qui les exécutent le plus exactement et le plus vivement dans les troupes étrangères sont les François. On a donné différents projets ; les inspecteurs d'infanterie et de cavalerie ont été consultés ; et M. d'Argenson a déjà vu aux Invalides différents exercices exécutés par plusieurs détachements de quelques régiments d'infanterie. Les officiers majors des régiments de cavalerie et de dragons, ou autres, se sont appliqués de leur côté à former leurs cavaliers et dragons, hommes et chevaux, aux manœuvres les plus utiles pour le service. Le major du régiment Mestre-de-Camp-général-dragons s'est donné depuis environ un an tous les soins possibles pour former ledit régiment à des manœuvres promptes et utiles. Il a expliqué toutes ces manœuvres dans un mémoire détaillé, qui a été communiqué à M. d'Argenson, et a donné un projet pour établir l'uniformité dans toutes les troupes de cavalerie et de dragons sans qu'il en coûtât rien au Roi, en maintenant seulement pendant quatre ans les compagnies à vingt-huit chevaux au lieu de trente, ce qui formeroit un revenant-bon suffisant pour tenir une académie, pendant l'espace dudit temps, où l'on instruira des sujets pour chaque régiment, lesquels sujets auroient sur ledit revenant-bon une augmentation de 100 écus chacun ; et celui qui seroit à la tête de cet arrangement, des appointements convenables. Rien n'est encore décidé pour la cavalerie, ni pour les dragons, ni pour l'infanterie. L'exercice du régiment d'Alsace paroît fort approuvé par plusieurs. Celui qu'a proposé M. de Maillebois, inspecteur et gendre de M. d'Argenson, semble plus utile et avoir plus de faveur. Tous ces exercices se font aux Invalides. Il est vraisemblable que M. d'Argenson le fera voir au Roi avant de

prendre une résolution décisive. On verra par la copie ci-jointe de la lettre et circulaire de ce ministre à tous les maréchaux de France (excepté le maréchal de Saxe) qu'il a voulu consulter avant tout ceux qui sont en droit de pouvoir espérer commander les armées; il doit y avoir encore une assemblée samedi aux Invalides.

LETTRE DE M. D'ARGENSON.

Versailles, 15 février 1750.

Le Roi ayant observé par lui-même, Monsieur, la diversité des exercices qui se sont introduits dans son infanterie, et connoissant l'importance dont il est au bien du service de les réduire à un seul qui soit invariablement observé, et sans aucune innovation à l'avenir, tant dans ses troupes d'infanterie françoise qu'etrangère, S. M. a jugé que le meilleur moyen de parvenir à ce but étoit de retenir sous un même coup d'œil les exercices différents qui sont en usage ou qui ont été proposés; et à cet effet il a été disposé plusieurs détachements qu'on a formés, chacun suivant l'un de ces différents exercices, et qui ont été rassemblés à l'hôtel royal des Invalides. S. M., à qui j'en ai rendu compte, désire, avant de voir elle-même ces exercices pour se déterminer, d'être éclairée par l'avis de ses généraux, et en conséquence elle m'a ordonné de vous inviter de sa part à prendre, le plus tôt qu'il vous sera possible, le jour qui vous sera convenable pour aller les voir et les faire exercer devant vous à l'hôtel des Invalides. Il sera nécessaire que vous préveniez M. de la Courneufve (1) deux ou trois jours à l'avance de celui que vous aurez choisi, pour qu'il en instruise ceux qui commandent et qui ont fait exercer les détachements, en sorte que vous trouviez tout disposé à votre arrivée.

Il y a aussi un article sur lequel S. M. souhaite d'avoir particulièrement votre avis; c'est celui qui regarde la façon de placer les officiers. Vous savez la diversité d'opinion qui règne sur ce point; et il n'en est que plus important, en fixant un nouvel exercice uniforme, de déterminer cette question. C'est pourquoi je vous supplie de vouloir bien me mettre en état de rendre compte à S. M. de ce que vous en pensez, en même temps que vous aurez agréable de m'instruire de celui des exercices sur lequel vous croirez qu'elle pourra fixer son choix.

(1) Gouverneur de l'hôtel royal des Invalides.

Elle désire au reste de terminer cette affaire au plus tôt, par rapport à la nécessité de mettre les troupes en état d'exécuter promptement ce qu'elle aura décidé, en sorte qu'elles puissent en être suffisamment instruites lorsque les inspecteurs les iront voir au printemps prochain.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-parfait attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'ARGENSON.

Du vendredi 20, *Versailles.* — On a appris, il y a deux ou trois jours, la mort de M. des Issars, père de notre ambassadeur à Dresde; il demeuroit dans le comtat d'Avignon.

On a appris aussi, il y a huit ou dix jours, la mort de M. de Sabran. Il avoit épousé une Foix, qui est vivante; leur fils, qui a été tué à Dettingen, avoit épousé Mlle de Coëtlogon, morte de la poitrine et qui a laissé un garçon. M. de Sabran avoit eu outre cela une fille, qui avoit épousé M. d'Arcussia et qui est morte.

Il y eut mercredi dernier opéra dans les cabinets; ce fut encore les deux actes d'*Erigone* et de *Zélie*, dont j'ai parlé ci-dessus. M. le Dauphin et Mesdames y étoient, la Reine n'y étoit pas.

L'état de Mme la Dauphine subsiste. Le gazettier de Cologne (Rodrigue), qui met volontiers des plaisanteries, bonnes ou mauvaises, en parlant de la grossesse de Mme la Dauphine, dit que l'on garde un grand secret sur son état, de peur que les médecins n'en soient instruits.

Il y a deux ou trois jours que Mlle de Moras se maria à Paris; elle a épousé M. le chevalier de Beauchamps, qui prend le nom de comte de Merve; il est de Provence. Elle a vingt cinq ou vingt-six ans; elle lui fait un avantage; je ne sais si c'est 10 ou 12,000 livres de rente, ou 200,000 livres. Elle n'a instruit ses frères de son mariage que lorsqu'il a été fait; elle vouloit partir pour la Provence immédiatement après la messe; ses frères lui ont représenté que cet arrangement pourroit être réputé un second enlèvement

par ceux qui ne sauroient pas le mariage. Cette réflexion l'a déterminée à différer son voyage de quelques jours. Quoique le mariage de M. de Courbon avec M^lle^ de Moras ait été déclaré nul, il a paru cependant singulier qu'elle ait pu se déterminer à en épouser un autre, M. de Courbon étant encore vivant. On sait qu'elle avoit treize ans lorsqu'elle alla trouver M. de Courbon dans sa terre en Poitou; c'étoit, à ce qu'il me semble, en 1738 (1). Il y avoit trois mois qu'elle ne l'avoit vu; elle supposa une lettre de sa mère à la supérieure du couvent du Cherche-Midi, où elle étoit alors ; cette lettre supposée écrite de la campagne où étoit M^me^ de Moras, marquoit qu'elle désiroit d'avoir sa fille chez elle pendant quelque temps et qu'elle lui enverroit un tel jour une chaise à deux pour l'emmener avec sa femme de chambre qui lui tenoit lieu de gouvernante. La chaise arriva au jour marqué; M^lle^ de Moras et la femme de chambre partirent sur-le-champ avec un laquais qu'elle venoit de prendre et qui ne la connoissoit que sous un nom supposé; elles allèrent ainsi en Poitou, et arrivèrent chez M. de Courbon, qui parut en être étonné et ne les point attendre. M^lle^ de Moras n'avoit plus son père : il étoit mort; elle dit au curé de la paroisse de M. de Courbon, en arrivant, qu'elle vouloit être mariée le jour même, sans quoi elle vivroit dès la nuit même avec M. de Courbon comme avec son mari; qu'elle avoit le consentement verbal de sa mère, qui l'enverroit par écrit dans deux ou trois jours. Le curé étoit un jeune homme, peu instruit, qui se laissa séduire par ces discours et fit le mariage à minuit. Il lui en a coûté le bannissement, à lui et à son père, qui avoit allumé les cierges et qui vraisemblablement avoit été témoin. M. de Courbon écrivit aux frères de M^lle^ de Moras son arrivée chez lui sans leur parler de son mariage. MM. de Moras se rendi-

(1) C'était en novembre 1737. *Voy.* le tome 1^er^ des *Mémoires du duc de Luynes*.

rent en Poitou assez incertains de la manière dont ils seroient reçus par M. de Courbon. Il les reçut fort bien et leur dit qu'il leur rendoit leur sœur comme elle étoit arrivée chez lui. Ils l'emmenèrent en effet, et sur ce qu'ils apprirent d'elle ils intentèrent le procès, sur lequel il intervint jugement le 31 mars 1739, qui condamna M. de Courbon; ce jugement étoit le second rendu sur cette même affaire. M. de Courbon, qui avoit peu de bien, ayant fait connoissance avec M^lle^ de Moras, outre qu'il la trouvoit très-aimable, regardoit comme une grande fortune de l'épouser. M. de Crèvecœur avoit le même projet pour son fils. L'assiduité de M. de Courbon chez M^lle^ de Moras sembloit être autorisée par M^me^ de Moras; non-seulement elle lui avoit permis de voir sa fille, mais ayant été avertie par sa femme de chambre des visites fréquentes, des longues conversations et du goût que M^lle^ de Moras paroissoit prendre pour M. de Courbon, elle avoit reçu ces avis comme des imaginations de la femme de chambre. La femme de chambre, de son côté, avoit pris un tel goût pour M. de Courbon, qu'après avoir été fouettée par la main du bourreau, elle avoit dit que si c'étoit à recommencer elle le feroit encore. Je ne connois point M. de Courbon; on dit qu'il est froid, même sec, cependant fort aimable. Il avoit été aide de camp de M. le maréchal de Broglie en Italie. MM. de Blénac et lui sont de même nom; M^me^ la maréchale de la Mothe est aussi Courbon, mais elle s'appelle la Roche-Courbon. Lorsque MM. de Moras ramenèrent leur sœur à Paris, ils la mirent dans le couvent de Jarcy; de là elle alla à Port-Royal; et lorsqu'elle fut majeure, elle prit un appartement à Belle-Chasse; c'est là qu'elle a pris la résolution de se marier. Pour M. de Courbon, il ne vouloit point sortir du royaume et étoit dans sa terre en Poitou, lorsque ses amis lui conseillèrent, sur ce qu'ils jugeoient de l'événement du procès, de prendre le parti de s'en aller; il s'en alla à Turin, étant fort connu du roi de Sardaigne, lui ayant fait

sa cour pendant la première guerre d'Italie ; il a toujours vécu à Turin par les bontés de ce prince, ne pouvant plus revenir en France depuis son jugement ; mais la guerre s'étant déclarée, M. de Courbon est devenu suspect aux ministres de l'impératrice, et le roi de Sardaigne a été obligé de lui faire dire la nécessité où il étoit de le faire sortir de ses États. Il est actuellement à Genève.

Du samedi 21, *Versailles.* — J'ai parlé au mois de juillet dernier de M. l'archevêque de Tours (1). Depuis son instruction pastorale, feu M. le cardinal de Rohan et M. le chancelier lui ont écrit plusieurs fois pour l'engager à donner quelques preuves de sa doctrine qui pût effacer les impressions que le public avoit prises sur son ouvrage, et consoler les bons catholiques de la perte qu'ils croyoient avoir faite d'un des plus zélés défenseurs de la foi. Toutes ces démarches n'avoient eu aucun succès jusqu'à présent. Enfin, M. l'archevêque de Tours vient de donner une lettre écrite à un évêque, qu'il a fait imprimer et répandre dans le public Les expressions de cette lettre paroissent donner la satisfaction que l'on désiroit ; cependant un ouvrage de ce même prélat, qui vient de paroître presque en même temps, au sujet d'un écrit fait contre sa première instruction pastorale, semble donner encore quelques sujets d'inquiétude.

Le Roi partit hier pour Choisy, d'où il reviendra demain.

Du dimanche 22, *Versailles.* — Il seroit fort inutile de parler ici de la permission qui a été accordée de manger des œufs ce carême ; cette permission est presque devenue en usage depuis douze ou quinze ans. Ce qui me donne occasion de le marquer, c'est d'une part l'avertissement contenu dans le mandement de M. l'Archevêque, de ce que quelques particuliers ne se contentent pas de faire

(1) Louis-Jacques de Chapt de Rastignac.

gras, au mépris de la loi, mais obligent même leurs domestiques à les imiter, en ne leur donnant que du gras; secondement, c'est par rapport à une anecdote que j'ai apprise, et dont la preuve est conservée au secrétariat de l'archevêché de Paris.

Lorsque Anne de Bretagneé pousa Charles VIII, en 1491, comme elle avoit été élevée en Bretagne, où l'on mangeoit du beurre pendant le carême, et que l'on n'en mangeoit point dans le diocèse de Paris (Paris n'étoit point alors archevêché), cette permission lui fut accordée, à condition qu'elle diroit pendant le carême cinq *Pater* et cinq *Ave* deux fois le jour à genoux.

M^me^ la comtesse de Mortemart mourut hier, à midi, à Paris; elle étoit Rouvroy. J'ai parlé d'elle il y a treize ou quatorze mois, à l'occasion de son mariage; elle avoit vingt-six ou vingt-sept ans; elle a presque toujours eu depuis son mariage une mauvaise santé; elle est morte d'une fièvre maligne, en peu de jours, sans enfants.

On m'a communiqué ces jours-ci les représentations des États de Bretagne au sujet du vingtième; elles m'ont paru mériter d'être mises ici; on les trouvera à la fin de ce livre (1).

Du lundi 23, *Versailles.* — On sut il y a deux ou trois jours des nouvelles du Languedoc. Les États sont séparés par ordre du Roi. Cet ordre leur a été signifié par une lettre de M. de Richelieu à chacun des membres des États. Les instructions de MM. les commissaires du Roi, contenues en plusieurs articles, étoient les mêmes qu'elles ont toujours été par rapport au don gratuit et à la capitation. Les États ne doivent délibérer que sur ce qui leur est proposé, et si les commissaires du Roi ont communiqué le total de leurs instructions aux présidents de l'assemblée, cette démarche ne peut être regardée que comme une

(1) Voy. les pièces 1, 2 et 3 de l'Appendice.

marque de confiance de leur part, et non une communication sur laquelle les États doivent délibérer ; d'ailleurs les priviléges prétendus par les États ne sont autorisés, à ce que l'on m'a assuré, que par le contrat passé entre le Roi et les États par rapport au don gratuit. Ce contrat n'ayant d'effet que pendant le cours d'une année, la confirmation des priviléges ne s'étend pas plus loin ; il est nécessaire qu'elle soit renouvelée tous les ans. Ce sont ces priviléges ainsi confirmés tous les ans qui donnent aux États le droit de faire des représentations, et par la même raison le droit de représenter cesse dès qu'il n'y a pas de nouvelle confirmation.

Le premier objet qui a donc été présenté aux États a été le don gratuit aux mêmes conditions que les années précédentes, et c'est sur cette matière qu'ils ont absolument refusé de délibérer. Sur la nouvelle de ce refus, le Roi a fait mander à ses commissaires que son intention étoit premièrement que les États obéissent, après quoi il écouteroit avec plaisir leurs représentations et pourroit y avoir égard ; mais que s'ils refusoient de délibérer sur le don gratuit, il vouloit que lesdits États fussent séparés sur-le-champ, en conséquence d'une lettre que M. de Richelieu écriroit à chacun des membres. C'est sur cette lettre écrite de la part du Roi que, les États ayant refusé une seconde fois, M. de Richelieu a exécuté les ordres qu'il avoit et a rendu compte à la Cour de ce qu'il avoit fait, par un courrier qui arriva il y a deux ou trois jours. Ce que je viens de marquer est bien contraire aux priviléges prétendus par les États de Languedoc, mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils ont été révoqués en doute. Feu M. de Basville avoit fait un mémoire long et détaillé qui prouvoit combien ces priviléges étoient peu fondés. Il y a déjà eu des exemples du refus des États du don gratuit ; il y en a un de 1629, et un fort postérieur, dont je ne sais pas la date. Il y a des exemples aussi de ce qui vient d'arriver aux États ; ils ont été une fois interdits

pendant trois ans. Il y a lieu de croire que s'ils avoient obéi, on auroit trouvé quelque tempérament par rapport à l'imposition du vingtième, qui dans cette crainte (quoiqu'elle ne leur ait pas été proposée) les a engagés dans une démarche contraire au respect dû au souverain.

Il y a différents impôts qui se lèvent sur les États de Languedoc. Le don gratuit, la capitation, la réparation des chemins, etc.; les uns se payent par abonnement, comme le don gratuit, et ce sont les États seuls qui s'en mêlent; d'autres, comme la capitation, sont imposés conjointement par les États et l'intendant de la province; d'autres enfin sont imposés par l'intendant seul. Le don gratuit n'est à proprement parler que la taille par abonnement. Les États étant séparés et ne pouvant se rassembler cette année, la province, au lieu de payer le don gratuit, payera la taille imposée par l'intendant.

Du mercredi 25, *Versailles.* — Mlle Perrin commença à servir la Reine à son dîner avant-hier. La Reine a trouvé bon qu'elle servît, quoiqu'elle n'ait pas encore prêté son serment, car elle doit en prêter un nouveau. Le service de la première femme de chambre de la Reine n'est différent de celui des autres au dîner que par rapport aux plats. La première ne sert ni ne dessert, et ne porte point de plats; c'est elle qui sert toujours la Reine pour présenter les assiettes, donner toujours à boire, au lieu que quand elle n'y est pas, les autres femmes ont l'honneur de la servir alternativement. La première femme de chambre porte les assiettes qu'elle reçoit de la Reine jusqu'à la porte de la chambre pour les remettre aux officiers du gobelet; elle prend, comme les autres femmes de chambre, sur la table de marbre, les assiettes qu'elle présente à la Reine; elle va à la porte prendre la soucoupe des mains des officiers du gobelet, lorsque la Reine demande à boire, et la reporte au même endroit. Ainsi voilà trois services différents du petit couvert du Roi et de la Reine. Au petit couvert du Roi ses grands

officiers, grand chambellan, gentilhomme de la chambre, etc., reçoivent les plats des officiers de la bouche et les mettent sur la table du Roi; ils desservent aussi, et remettent les plats à ceux qui les leur ont présentés. Ils reçoivent de même la soucoupe et les assiettes des officiers du gobelet et les leur remettent. Chez la Reine la dame d'honneur et la dame d'atours demeurent toujours au bout de la table auprès de S. M.; elles ne servent ni ne desservent les plats; ce sont les femmes de chambre Si la première femme de chambre y est, c'est d'elle qu'elles reçoivent tout le service, serviettes, soucoupes, assiettes; sinon elles les reçoivent des femmes de chambre et les leur rendent. Enfin la première femme de chambre présente tout le service à la Reine, mais va le prendre et reporter à la porte, ou sur la table de marbre, pour les assiettes, comme je l'ai dit. Feu M^me^ Mercier, qui étoit grosse et pesante, avoit établi pour sa commodité qu'un garçon de la chambre lui apportât le service à moitié chemin dans la chambre; M^lle^ Perrin et Bibault ont fait demander à la Reine si elles feroient de même, et la Reine a ordonné que la règle fût rétablie.

Du jeudi 26, *Versailles.* — M^me^ d'Avéjan, femme du commandant des mousquetaires gris, mourut avant-hier, à Paris; elle étoit, je crois, âgée de soixante-cinq ans; son nom étoit Dufour. Sa belle-mère vit encore et a environ quatre-vingt-dix-huit ans.

Il y eut hier opéra dans les cabinets. Cet opéra est intitulé *La Journée galante.* Les paroles sont du S^r^ Laujon et la musique de La Garde. Cet opéra est en trois actes, sans prologue. Le premier acte est la Toilette de Vénus. M^me^ de Pompadour faisoit *Vénus;* M. de la Salle faisoit *Mars;* il n'y avoit point d'autres acteurs.

Le second acte est intitulé *Les Amusements du soir*, ou *La Musique.* Il porte aussi le nom d'*Églé;* il avoit déjà été joué sous ce nom sur le théâtre de la petite galerie, le 13 janvier 1748. Je crois avoir déjà fait dans le temps la des-

cription de cet acte ; il est tendre et intéressant. *Apollon*, sous la figure du berger Misis, y est représenté par M. d'Ayen ; *Églé* par Mme Marchais ; *la Fortune* par Mme Trusson.

Le troisième est intitulé *La Nuit*, et *Léandre et Héro*. *Héro*, prêtresse de Vénus, Mme de Pompadour ; *Léandre*, amant de Héro, le vidame de Rohan ; *Neptune*, M. le chevalier de Clermont. Les paroles des trois actes m'ont paru être approuvées aussi bien que la musique. Le second acte est celui qui a le mieux réussi ; la tempête du troisième est longue et de très-difficile exécution.

Il y a trois ou quatre jours qu'on a appris la mort de M. l'évêque de Lodève (Souillac). Cet évêché vaut environ 20,000 livres de rente.

J'ai oublié de marquer que mardi dernier, jour de Saint-Mathias, il n'y eut point de sermon, quoique l'usage soit ordinairement de retarder ou avancer le sermon d'un jour lorsqu'il y a une fête dans la semaine. Le Roi ne voulut pas que l'on changeât rien ; il y eut cependant grand couvert. Mercredi il y eut sermon, et le Roi y alla.

MARS.

Présentations. — Tragédie dans les cabinets. — Morts. — Musique de la chapelle. — Grâce accordée à la duchesse de Brancas. — Opéra dans les cabinets. — On fait jouer les eaux de Versailles. — M. de Montchenu tue son laquais. — Grâces accordées à la famille de Mme Mercier. — Layette des enfants de France. — Renouvellement du linge et des dentelles de la Reine. — Tragédie dans les cabinets. — Visites des ambassadeurs aux princes du sang ; difficultés. — Présentations. — La *Gazette de France*. — Affaire de M. de Montchenu. — Projet pour l'amélioration des haras en France. — Raisonnements sur la présentation de Mme de Verneuil.

Du lundi 2 mars, Paris. — Il y eut hier deux présentations à Versailles. L'une de Mme de Rochambeau accompagnée de sa belle-mère, et de Mme de Sade. Ce fut Mme la princesse de Conty qui présenta Mme de Rochambeau. Elle

me dit que c'étoit à titre de parenté, parce que M. de Rochambeau a eu une grande-mère Maillé-Brézé. C'est par cette même raison que Mme de Sade étoit à cette présentation, étant Maillé. Mme de Rochambeau la belle-mère est Bégon; elle a été présentée il y a longtemps; elle est gouvernante de M. le duc de Montpensier. Mme de Rochambeau la belle-fille est Thelès d'Acosta, Portugaise; elle a une sœur et trois frères; cependant elle a eu 20,000 livres de rente en mariage. Son père prétend être de la maison d'Acosta; cependant comme cette origine n'est point prouvée, il paroît que c'est plutôt le bien que la naissance qui a déterminé au mariage. M. de Rochambeau est gouverneur de Vendôme.

Il n'y a qu'environ un mois, c'étoit les derniers jours du carnaval, qu'il mourut à Paris un M. de Maillé-Brézé, âgé de dix-neuf ans, de la petite vérole, qui étoit dans le régiment du Roi.

La seconde présentation fut Mme de Saint-Chamant. Elle est fille de M. de Malezieu et attachée à Mme la duchesse du Maine. Il y a quinze ou vingt ans qu'elle est mariée. Je ne sais par quelle raison elle n'avoit point été présentée jusqu'à présent. Sa figure est assez bien; celle de Mme de Rochambeau n'est pas mal non plus, mais elle est petite. C'est Mme de Saint-Chamant, fille de M. de Souvré, qui a présenté l'autre. Il y avoit à la présentation Mme de Froulay (la Mothe-Houdancourt). M. de Saint-Chamant, mari de celle qui vient d'être présentée, est de même maison que celui qui a épousé Mlle de Souvré. Les Saint-Chamant sont parents des la Mothe-Houdancourt, je crois du côté des femmes.

Il y a environ un mois que M. de Montboissier perdit deux de ses enfants d'une maladie du foie. L'aîné avoit dix ans et l'autre huit. Il ne lui en reste plus qu'un. Sa femme est Mlle de Mortagne, fille de M. de Mortagne et de Mlle de Guémené; ils se sont séparés il n'y a pas longtemps, mais d'un commun consentement, et ils se voient de

temps en temps. M. de Montboissier a trente-quatre ou trente-cinq ans; il est lieutenant général commandant des mousquetaires. Il a un frère qui portoit le nom de chevalier; il s'appelle présentement le vicomte de Montboissier; ce frère a épousé Mlle Boutin; il a un régiment d'infanterie; il a été Antin, Gondrin, la Gervaisois. Il avoit eu auparavant le régiment de Rosnivinen, qui a été Picquigny-Montfort, et auparavant Perrin.

Il y eut avant-hier tragédie sur le théâtre des cabinets; on y représenta *Alzire* de Voltaire. M. le chevalier de Pons faisoit dom *Alvarès*, M. de Maillebois *dom Gusman*, M. de la Salle *Montèze*, M. de Duras *Zamore*, M. le chevalier de Clermont *un Américain;* Mme Marchais joua les deux rôles d'*Emire* et de *Céphane*, M. le comte de Frise fit *Alonze*, et Mme de Pompadour *Alzire*. La Reine n'y étoit point, ni même M. le Dauphin, ni Mesdames. La pièce est difficile à jouer, et les acteurs craignoient de ne pas réussir, de sorte qu'il y eut beaucoup moins de gens admis qu'à l'ordinaire. La pièce cependant fut fort bien jouée. Mme de Pompadour et M. de Duras surtout reçurent l'un et l'autre de grands éloges, qui leur étoient justement dus. Après cette pièce, il y eut une pantomime, qui dura environ un quart d'heure; elle fut fort bien exécutée.

On apprit il y a quelques jours la mort de M. de Cherisey : il est mort à Metz; il étoit lieutenant général et avoit été lieutenant des gardes du corps. Il avoit un régiment lorsqu'il fut fait exempt des gardes du corps. Il avoit quatre-vingt-trois ans, et étoit retiré à Metz depuis deux ou trois ans : c'étoit son pays. C'étoit un homme fort estimé; on ne peut oublier qu'à l'affaire de Dettingen, ayant perdu son chapeau et sa perruque, et tout en sang de deux coups de sabre, il chargea encore avec une valeur digne d'admiration. Il avoit le gouvernement d'un des forts de Marseille, qui vaut 7 ou 8,000 livres de rente. Il laisse trois enfants; l'aîné est chef de

brigade des gardes du corps: le Roi lui a donné le gouvernement; le second est dans la marine et prêt à parvenir au grade de capitaine de vaisseau: le Roi lui a donné 2,000 livres de pension sur le gouvernement; et un fille mariée à M. le comte d'Allemans : le Roi lui donna une pension de 1,000 livres lorsque M. de Cherisey son père se retira.

Du mardi 3, *Paris.* — Il y a quatre ou cinq jours que M. l'abbé Antier mourut, à Versailles; il étoit frère de la fameuse M^lle^ Antier (1); il étoit chapelain de la musique de la chapelle. J'ai appris à cette occasion que les fonds de la musique de la chapelle sont de 74,579 livres d'une part, et de 8,000 livres d'une autre; sur cela il y a quinze charges de chapelains obligés de servir toute l'année avec chacun 900 livres. Ces quinze charges ont été divisées en trente, qui ne servent chacune que six mois et qui n'ont que 450 livres d'appointements. Il y a outre cela quatre chapelains de ce qu'on appelle de la grande chapelle, qui ne sont destinés que pour le service de l'autel les jours de grande fête. Les trente charges de chapelain dont je viens de parler ne se donnent qu'à des musiciens chantants. Il y avoit autrefois deux places de serpent; elles ont été supprimées, et les appointements donnés à quatre musiciens instruments. La place de maître de musique de la musique a été divisée en quatre; il n'y en a plus que trois actuellement, savoir Mondonville, l'abbé Blanchard et Leprince, ancien musicien, qui fait exécuter dans son quartier les motets des maîtres morts; chacun sert quatre mois. Feu M. de Lalande avoit les quatre places, et étoit outre cela surintendant de la musique de la chapelle.

Il y a quelques jours que l'on apprit la mort de M. de Vogué : il étoit fort vieux; il avoit épousé la sœur du feu maréchal de Villars.

(1) Demoiselle chantante de la musique de la chambre du Roi.

On me mande aujourd'hui que les évêques de Languedoc avoient ordre de rester dans leur diocèse.

Du jeudi 5, *Paris.* — J'appris il y a deux jours que le Roi a donné à vie à M^me^ la duchesse de Brancas (Clermont) la maison du Val, dans la forêt de Saint-Germain. C'est un lieu renommé par la beauté et bonté des potagers. M^me^ de Brancas désiroit beaucoup une maison de campagne auprès de Versailles ; elle pria le marquis de Gontaut de lui faire un placet pour le Roi. M. de Gontaut voulant faire une plaisanterie qui amusât le Roi un moment, mit dans le placet : « M^me^ de Brancas supplie très-humblement Votre Majesté de lui accorder le Val, de grâce. » La plaisanterie fut fort bien reçue.

Il y eut hier opéra dans les cabinets; ce fut le même que l'on avoit joué la dernière fois, *La Journée amusante.* La Reine, M. le Dauphin et Mesdames y étoient.

Alzire, que l'on joua samedi dernier en particulier, comme je l'ai marqué, sera encore rejoué demain, mais en plus grande compagnie ; les acteurs ont bien prouvé dès la première représentation qu'ils peuvent bien se montrer avec confiance.

On a fait jouer aujourd'hui les eaux à Versailles pour le prince de Hesse-Cassel, qui part ces jours-ci pour retourner chez lui. Ce n'est pas l'usage ordinairement de faire jouer les eaux quand il n'y a point de vert ; on a même attention de laisser les tuyaux vides, crainte que la gelée ne les fasse casser ; par la même raison on a eu soin de les vider aussitôt après l'effet des eaux.

Du samedi 7, *Paris.* — Le Roi a donné les entrées de la chambre à M. Texier. M. Texier a été notaire ; il acheta il y a quelque temps, comme je l'ai marqué, la troisième charge nouvellement créée de trésorier des écuries.

M. de Montchenu tua hier ou avant-hier de deux coups d'épée son laquais qui lui faisoit la barbe. On dit que ce barbier avoit voulu l'assassiner. M. de Montchenu avoit été écuyer de la grande écurie ; il s'étoit retiré assez mé-

content de M. le prince Charles; cependant il avoit obtenu des grâces du Roi à la prière même de M. le prince Charles, et on venoit de prendre des arrangements pour acheter des chevaux barbes à Tripoli et aux environs; M. de Montchenu devoit en être chargé et y rester pendant trois ans. J'ai appris aujourd'hui que M. de Montchenu a été mis à la Bastille. Il y avoit environ mille personnes assemblées autour du chenil où l'aventure est arrivée; il est vraisemblable qu'on auroit eu peine à le défendre contre la fureur du peuple; c'est ce qui a fait prendre le parti de le déguiser pour le mener à la Bastille. C'est aujourd'hui qu'il devoit partir pour Tripoli.

J'ai appris aujourd'hui qu'à l'occasion de la mort de M^me^ Mercier le Roi a donné 500 écus de pension aux deux aînés de ses enfants, et outre cela la place de fermier général pour l'un d'eux, la première qui viendroit à manquer. Il y a quelques jours que M. Mercier faisant ses remercîments à la Reine pour les grâces que le Roi lui avoit accordées, lui demanda en même temps ses ordres pour la layette dont sa femme étoit chargée; cette layette est pour la Reine, car celle que l'on fait pour les enfants est infiniment plus considérable. Au premier enfant on en fait une qui coûte aux environs de 200,000 francs; et aux autres enfants on donne 10,000 écus à la gouvernante des enfants de France pour le renouvellement de cette layette. On vient de suivre actuellement cet usage. Il y avoit eu une layette magnifique donnée aux premières couches de M^me^ la première Dauphine. Actuellement on donne 10,000 écus à M^me^ de Tallard à l'occasion de la grossesse de M^me^ la Dauphine pour le renouvellement. La Reine a été fort surprise que M. Mercier s'adressât à elle pour la layette; elle lui dit que c'étoit l'affaire de M^me^ de Luynes, et que cela ne la regardoit point. M. Mercier vint donc hier chez M^me^ de Luynes, un peu embarrassé de ne lui avoir pas encore parlé de cette petite affaire, et après quelques moments

d'autre conversation, il lui a dit qu'il avoit une layette dont vraisemblablement la Reine ne feroit aucun usage, que sa femme l'avoit toujours gardée, et qu'il désiroit savoir ce qu'elle désiroit en faire. M^me^ de Luynes, n'étant pas assez instruite des droits de la charge de dame d'honneur par rapport à la layette, en a parlé à M. de Saint-Florentin, qui lui a dit que les layettes ne pouvoient ni ne devoient en aucune manière appartenir à la première femme de chambre; que c'étoit un revenant-bon appartenant de droit à la dame d'honneur; que M^me^ Dufour, première femme de chambre de M^me^ la Dauphine, n'avoit pas même imaginé de former la moindre prétention sur la layette qui avoit été faite pour feu M^me^ la Dauphine; que cette layette avoit été remise en entier à M^me^ la duchesse de Brancas. En conséquence, M^me^ de Luynes s'est fait apporter la layette chez elle.

Le renouvellement des draps, dentelles, oreillers, etc., dont la dame d'honneur est chargée vient d'être fourni par les ordres de M^me^ de Luynes. Ce renouvellement se fait tous les trois ans. Il y a certaines parties de l'ancienne fourniture qui reviennent à la première femme de chambre. Cette fourniture-ci devoit être faite au 1^er^ de janvier, et par conséquent M^me^ Mercier devoit profiter de ce droit; la marchande de dentelles ayant demandé quelque temps de plus, la nouvelle fourniture n'a été faite que depuis deux ou trois jours; elle a été remise entre les mains de M^lle^ Perrin. Il a paru juste à M^me^ de Luynes que le retour de l'ancienne fût pour la succession de M^me^ Mercier, au moins la plus grande partie.

M^me^ de Breteuil, dont la mère est sœur de milord Clare, marie sa fille avec M. le marquis de Chatenoye; elle a plusieurs garçons, dont un est exempt des gardes du corps; c'est lui qui a toujours été auprès de Madame Infante depuis qu'elle est arrivée en France jusqu'à ce qu'elle fut sortie du royaume; il l'a même suivie volontairement à Parme, d'où il a été voyager en Italie; et comme il est

chevalier de Malte, il est allé à Malte pour faire ses ca-ravanes.

La tragédie d'*Alzire*, dans les cabinets, fut encore mieux exécutée hier qu'elle ne l'avoit été la dernière fois. Voltaire y étoit. C'est un droit que le Roi a bien voulu donner aux auteurs. Après la tragédie, on exécuta ce que l'on appelle le ballet des *Marmottes*, qui fut trouvé très-amusant. A la fin du spectacle, le Roi dit tout haut qu'il étoit étonnant que l'auteur d'*Alzire* pût être le même que celui qui avoit fait *Oreste*. Oreste est une nouvelle pièce de Voltaire; c'est l'*Électre* de Crébillon que Voltaire a refait. Il a déjà refait le *Catilina* du même auteur, qu'il a mis sous le nom de *Rome sauvée*. C'est à l'occasion de ces ouvrages entrepris par Voltaire que ses ennemis ont fait ces deux vers, qui ont couru dans le public :

Voltaire a cru venger Sophocle et Cicéron,
Il n'a vengé que Crébillon.

Du mardi 10, *Versailles*. — M. de Verneuil a présenté aujourd'hui M. le comte de Linange pour prendre congé; il s'en retourne chez lui. Son nom est Linange-Heidesheim. Il vient de gagner un procès au grand conseil contre M. de Linange-Guntersblum, beau-frère de M. d'Hamilton. Le fond de l'affaire a été renvoyé au conseil d'Alsace, mais il a la jouissance de la terre d'Abo en attendant le jugement.

Depuis le commencement de cette année les ambassadeurs d'Espagne, d'Angleterre et de Sardaigne, ont fait les visites ordinaires aux princes du sang. Cette affaire n'a pas été sans difficulté. L'ambassadeur d'Angleterre et l'ambassadeur de Sardaigne ont été dispensés de faire une entrée. On sait que l'usage est que les princes du sang envoient leur carrosse aux entrées des ambassadeurs; on avoit persuadé aux deux ambassadeurs que je viens de nommer que la visite aux princes du sang, qui est en usage après leur entrée, ne doit être faite que pour re-

mercier les princes du sang d'avoir envoyé leurs carrosses à l'entrée, et que par conséquent ne faisant point d'entrée ils ne devoient point de visites. L'ambassadeur d'Espagne n'avoit pas la même raison, puisqu'étant ambassadeur de famille il ne fait point d'entrée; mais l'exemple des deux autres ambassadeurs l'arrêtoit; il vouloit savoir ce qu'ils feroient, pour se déterminer; enfin, M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs en semestre, lui a représenté que les princes du sang de France étant de la même maison que le roi d'Espagne, c'étoit en quelque manière manquer au Roi son maître que de ne pas rendre ce respect à des princes qui avoient l'honneur de lui appartenir. L'ambassadeur a été frappé de cette raison, et s'est déterminé à rendre ces visites. Mais la grande affaire étoit de persuader les ambassadeurs d'Angleterre et de Sardaigne; M. de Walpole et milord Waldegrave, qui ont été ambassadeurs avant milord Albemarle, n'ont point fait de visites aux princes du sang. Cet exemple, joint à la raison que j'ai dite paroissoit décisif à M. d'Albemarle; et M. de Saint-Germain ne vouloit pas faire autrement que l'ambassadeur d'Angleterre. M. de Puisieux désiroit fort que ces visites fussent faites, mais il ne vouloit point entrer dans cette négociation, encore moins que le nom du Roi y fût employé. M. de Verneuil a pris le parti de faire un mémoire contenant les exemples anciens. A l'égard de ceux de M. de Walpole et milord Waldegrave, il a dit à M. d'Albemarle que M. de Walpole avoit fait peu de séjour de suite dans ce pays-ci; tantôt il étoit ambassadeur, tantôt ministre plénipotentiaire, et que c'étoit ce qui lui avoit fait négliger les visites aux princes du sang. Qu'à l'égard de milord de Waldegrave, il s'étoit peu soucié d'observer le cérémonial, qu'il étoit continuellement à la chasse ou à Chantilly, et qu'il avoit trouvé plus commode de voir les princes du sang comme particulier que comme ambassadeur; enfin il a persuadé Milord Albemarle, qui fait actuellement ses visites. M. de Saint-Germain les fait

aussi. M. de Saint-Germain présenta hier au Roi M. de Bellegarde; il est Piémontois et au service des États Généraux; son père s'appeloit M. Desmarches et sa mère Mlle Ogletorp, sœur de Mme de Mézières et tante de Mme de Montauban. M. de Bellegarde a environ trente ans. Son père étoit fils de M. d'Entremont.

Il y aura dimanche prochain deux présentations, qui méritent encore plus d'être écrites que les autres; l'une est celle de Mme Balbi et l'autre Mme de Verneuil (1). M. Balbi, Génois, frère de Mme Brignoles, étoit venu, je crois, d'abord avec M. Doria; M. Balbi s'en étoit retourné depuis à Gènes; il est revenu, et est entré au service de France. Il vient de se marier depuis un mois ou six semaines; il a épousé la fille d'un banquier génois nommé Verzure; il a désiré que sa femme fût présentée; elle le sera dimanche, par Mme Brignoles, sa belle-sœur. Ils ont souhaité que Mme la duchesse de Boufflers y fût; c'est un hommage que les Génois croient devoir rendre à la mémoire de M. de Boufflers; outre cela, ils lui ont donné, comme l'on sait, le titre de noble génois.

M. de Verneuil désire depuis longtemps que sa femme puisse avoir l'honneur d'être présentée. Il est de notoriété publique que Mme de Mauconseil, dont le mari étoit introducteur des ambassadeurs, comme M. de Verneuil, a été présentée comme toutes les autres femmes de la Cour. Mme la baronne de Breteuil, dont le mari a eu pendant très-longtemps cette même charge, a été aussi présentée. Mme de Sainctot a eu ce même honneur. M. de Gesvres a dit à M. de Verneuil qu'il se souvenoit d'avoir vu Mme de Sainctot à la Cour; il est écrit dans les mémoires du Sr de Villeras, secrétaire à la conduite des ambassadeurs, que l'ambassadrice d'Angleterre..... en ..... (2) fut con-

(1) Elle avoit une sœur aînée, qui est morte; elle avoit épousé M. de Bénac, premier baron de Guyenne. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Ces lacunes existent dans le manuscrit original. Il s'agit sans doute de

duite par Mme de Sainctot à l'audience de Mme la duchesse de Bourgogne, où Mme la duchesse du Lude vint recevoir l'ambassadrice, suivant l'usage, à la porte en dehors. Mme de Sainctot étoit allée prendre l'ambassadrice dans le carrosse de Mme la duchesse de Bourgogne; elle se mit dans le fond à côté d'elle, et la reconduisit de même. M. de Verneuil, fondé sur ces exemples, en parla à M. de Puisieux et à M. de Saint-Florentin; M. de Saint-Florentin en rendit compte au Roi. S. M. dit qu'il falloit chercher les exemples. Enfin, il a été décidé qu'elle seroit présentée, et M. de Verneuil a prié Mme de Luynes de vouloir bien se charger de cette présentation.

Mme de Verneuil est fille de M. d'Harville, qui a été colonel du régiment d'Orléans-dragons. M. de Verneuil, outre la charge d'introducteur des ambassadeurs, est secrétaire du cabinet du Roi chargé de la plume; il a même eu la *Gazette de France*, qu'il a vendue depuis environ un an; j'en ai parlé dans le temps. Son père, qui avoit ces deux emplois, avoit eu la *Gazette* par succession, comme neveu de l'abbé Renaudot. Celui-ci s'acquitte des deux emplois qui lui restent avec exactitude, politesse, capacité et application; les étrangers en sont fort contents; M. de Puisieux est dans les mêmes sentiments à son égard, et le Roi a de la bonté pour lui. Une prévention si justement méritée, jointe aux exemples, comme je l'ai dit, ont déterminé Sa Majesté.

Du jeudi 12, *Versailles.* — Il devoit y avoir spectacle dans les cabinets avant-hier, aujourd'hui et après-demain; on devoit jouer la comédie du *Méchant*, de M. Gresset, et deux fois l'opéra du petit Poinson, qui a déjà été joué dans les cabinets; un assez gros rhume de Mme de Pompadour et

---

l'audience donnée le 15 décembre 1699 par la duchesse de Bourgogne à la comtesse de Manchester, ambassadrice d'Angleterre. Dangeau et la *Gazette* n'entrent dans aucun détail, et disent seulement que l'ambassadrice fut conduite, reçue et traitée avec les cérémonies ordinaires.

la maladie de Mme de Brancas douairière ont dérangé jusqu'à présent tout ce projet. L'on compte jouer ces deux pièces après la quinzaine de Pâques.

J'ai parlé ci-dessus de l'ambassadeur d'Angleterre ; il vient ici les mardis pour le lever du Roi et s'en retourne dîner à Paris ; il aime la vie particulière, et se produit peu dans le monde.

J'ai parlé, au mois de septembre 1748, dans mon journal, du jugement du procès de MM. de Montbéliard et de l'arrangement fait pour M. et Mme de Montbéliard ; cet arrangement étoit 8,000 livres de pension viagère et 12,000 livres foncière, à condition que M. de Montbéliard renonceroit à toutes ses prétentions. Il est mort par accident sans avoir jamais voulu faire cette renonciation, et son fils, qui pense de même, n'a pas voulu donner sa renonciation, au moyen de quoi ils vivent ici sa mère et lui avec les 8,000 livres de pension viagère.

Du lundi 16, *Paris.* — Les deux présentations dont j'ai parlé se firent hier après le salut. Mme Balbi fut présentée la première (1) ; elle est petite, mais elle a l'air jeune, un assez beau teint, et on ne peut rien dire sur sa figure. Il paroît que Mme de Verneuil n'a pas été à beaucoup près trouvée aussi bien. Cette présentation (2) ne se passa pas comme celle qui l'avoit précédée. Mme Balbi fut saluée, Mme de Verneuil ne le fut pas, quoique la présentation se fît dans le cabinet. Mme de Verneuil s'avançoit déjà pour saluer le Roi, mais S. M. se retira, et parla à Mme de Luynes quelques moments, pendant qu'elles furent dans le cabinet. M. le duc de Gesvres et M. le duc d'Aumont étoient présents ; ils assurent l'un et l'autre qu'ils ne savoient ce qui se passeroit, mais que même ils n'avoient pas été instruits de la présentation. M. et Mme de

(1) Mesdames les duchesses de Boufflers y étoient. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Mesdames les comtesses d'Estrées (Puisieux), de Sourches (Maillebois), d'Esquelbeck (Sourches) y étoient. (*Note du duc de Luynes.*)

Verneuil avoient été chez M. d'Aumont et ne l'avoient pas trouvé. Mme de Luynes fut surprise du traitement fait à Mme de Verneuil; elle ne s'y attendoit pas; elle n'imaginoit pas que la présentation ayant été accordée dans le cabinet, le salut eût pu être refusé. M. de Verneuil est au désespoir; il croyoit avoir obtenu le traitement ordinaire. Apparemment que dans les exemples qui auront été rapportés au Roi, on aura dit à S. M. que Mme de Sainctot avoit été présentée, mais dans la galerie, ce qui se trouve dans des mémoires du temps, et qu'à l'égard de Mme de Mauconseil, son mari avoit eu l'honneur d'être page de la petite écurie et qu'il étoit officier d'infanterie; je crois même qu'il étoit alors inspecteur. Cette différence de présentation n'en fait point pour faire sa cour; Mme de Sainctot même, quoique présentée dans la galerie, alloit au souper du Roi.

M. le prince de Hesse-Cassel, dont j'ai marqué l'arrivée et le séjour en France sous le nom de comte de Schoumbourg, prit hier congé. J'étois chez la Reine lorsqu'il eut son audience; c'étoit audience particulière; il paroît très-affligé de quitter la France.

On a appris ces jours-ci la mort de Mme la baronne de Montmorency (1); elle étoit femme de M. de Montmorency, premier baron chrétien, dont le fils est menin de M. le Dauphin; elle avoit soixante et huit ans; elle est morte à Courtalin, dans le comté de Dunois. Tous les Montmorency-Luxembourg drapent, M. de Fosseuse étant l'aîné de cette maison.

Du mardi 17, *Paris.* — L'affaire de M. de Montchenu a été suivie juridiquement. Un fait qui s'est passé entre deux personnes, dont l'une est morte sans avoir pu parler, fait arrivé dans une chambre fermée, sans aucun témoin, est très-difficile à éclairer; on n'a pu entendre de témoins

(1) Son nom est de l'Étoile de Paisse Montbriseuil; elle avoit environ soixante-douze ans. (*Note du duc de Luynes.*)

que sur ce qui s'étoit passé la veille; il s'en est trouvé sept, domestiques étrangers qui logeoient dans le chenil, lesquels ont déposé que la veille, ayant voulu plaisanter le domestique de M. de Montchenu de ce qu'il alloit en Barbarie, il leur avoit répondu positivement qu'il n'y iroit point, qu'il étoit bien résolu de demander son congé, qu'il savoit bien que son maître étoit vif, mais qu'il ne s'en embarrassoit guère, que l'un des deux auroit la vie de l'autre. Ce témoignage paroît prouver que M. de Montchenu n'a tué son laquais qu'à son corps défendant. C'est ce qui fait juger que des lettres de grâce ne seront pas difficiles à obtenir. Une maladie, depuis quelques jours, de M. le chancelier l'a empêché d'expédier cette affaire; dès qu'elles seront accordées, M. de Montchenu doit partir pour la Barbarie, suivant le projet dont j'ai parlé. Ce projet est pour le rétablissement des haras en France; ils sont sous la direction de M. le Voyer, fils de M. d'Argenson, à qui son père a remis ce détail. Il est question d'établir dans la partie méridionale du royaume des étalons barbes pour former des chevaux légers, des chevaux de maître, qui puissent servir pour la guerre et pour la chasse, et dans la partie septentrionale, des étalons du nord de l'Allemagne pour former des chevaux qui puissent servir aux troupes du Roi. M. de Montchenu emmène avec lui trente ou quarante personnes, tant maréchaux que palefreniers, etc. Il emporte des lettres de change pour l'argent qui lui sera nécessaire. Le Roi lui donne 8,000 livres d'appointements, outre 4,000 livres de pension qu'il a déjà de S. M. Lorsqu'il prit congé du Roi, avant son aventure, le Roi lui dit qu'il ne seroit peut-être que six mois en Barbarie; il est cependant vraisemblable que son voyage doit être plus long.

Il y a deux ou trois jours que l'on sait la mort de M. de Tressan, frère de feu M. l'archevêque de Rouen; il avoit quatre-vingt-treize ans; il avoit été premier guidon des

gendarmes. M. de Tressan qui a été dans les gardes du corps est son fils.

Il y a trois ou quatre jours que M. de Lorges, étant à la chasse du cerf avec M. le duc de Chartres, se cassa le bras; cet accident n'a eu aucune mauvaise suite.

Du dimanche des Rameaux 22, *Versailles*. — J'ai déjà beaucoup parlé de la présentation de M^me^ de Verneuil; elle a donné occasion à une infinité de raisonnements, et ils ne sont pas encore finis. On observe avec fondement qu'il y avoit du temps du feu Roi deux sortes de présentations, l'une dans le cabinet, l'autre dans la galerie. Sur la fin de son règne, Louis XIV ne baisoit plus aucune femme, je l'ai déjà dit; ainsi les deux présentations se trouvoient égales alors par rapport à ce traitement; mais la différence de lieux en faisoit une pour les occasions de faire sa cour, différence qui seroit moins remarquée à présent qu'elle ne l'étoit dans ce temps-là. Les dames présentées dans la galerie comme M^mes^ de Nesmond, d'Aligre, de Basville (Lamoignon), de Breteuil mère du ministre, Desgranges (maître des cérémonies), en un mot les femmes des conseillers d'État, présidents à mortier, intendants des finances, faisoient leur cour à la toilette, au dîner de la Reine (et depuis de M^me^ la duchesse de Bourgogne), au jeu, au grand couvert, mais elles n'alloient point aux audiences, ni aux cercles, par conséquent elles ne pouvoient se trouver ici à la comédie, où il y avoit un cercle; M^me^ la duchesse de Bourgogne étant toujours en bas, il auroit fallu qu'elles fussent restées derrière.

Le Roi alla hier à Choisy, et revint le soir.

Il y a eu aujourd'hui grande messe à la chapelle à l'ordinaire. Le Roi et la Reine l'ont entendue en bas. La quêteuse a été M^me^ de Pons (Lallemant de Betz). On avoit proposé à la Reine M^me^ de Mesmes; mais la Reine, par bonté, l'en a dispensée parce qu'elle est nouvelle mariée et qu'elle n'a jamais vu quêter; elle est fille de M. de

Brou, conseiller d'État; son mari est de même nom que le feu premier président et héritier de feu M. de Ravignan; il est, je crois, dans les grenadiers de France.

Il y a aujourd'hui une présentation; c'est Mme de Ruffey (1). Son mari est Ruffey (Damas); pour elle, elle étoit veuve de feu M. de Braque; son nom est Lorimier (2); son père étoit notaire; il a acheté une charge de trésorier de la grande écurie.

AVRIL.

Nouvelles diverses de la Cour. — L'Opéra à Paris; ses revenus. — Maître de la garde-robe de la Reine. — Évêché et abbayes donnés. — Morts. — La Reine et Mesdames à Saint-Cyr. — Nouveaux exercices proposés pour l'infanterie exécutés devant le Roi. — Comédie dans les cabinets. — L'impératrice Marie-Thérèse envoie au Roi un livre dans lequel sont marqués tous les exercices des troupes autrichiennes. — Petites nouvelles de la Cour. — Mort du chirurgien Petit. — Anecdocte sur M. d'Arnoton. — Nouvelles diverses. — Maison à Bercy achetée par le duc de Penthièvre. — Nouvelle escapade de Mme de Bourbon, abbesse de Saint-Antoine. — Entrée de l'ambassadeur de Venise à Paris.

Du mercredi 8 *avril*, *Versailles*. — Depuis le lundi saint, 23 mars, jusqu'au 6 avril j'ai été à Dampierre. Mme de Luynes étant restée ici a fait un petit journal de ce qui est venu à sa connoissance; il ne commence qu'au jeudi saint.

Ce jour là, le Roi fit la cène le matin dans la salle des gardes, à l'ordinaire, sans qu'il y ait rien à remarquer. Le sermon de la cène fut fait par l'abbé Couturier, curé de Chamarantes; ce fut M. l'évêque de Rennes (Vauréal)

---

(1) C'est Mme d'Ambres qui l'a présentée. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Élisabeth Lorimier, fille d'Antoine-Charles-Lorimier, secrétaire du Roi et maître de la chambre aux deniers, mariée en premières noces à Paul-Émile, marquis de Braque, intendant et contrôleur général des écuries et livrées du Roi, 2°, le 15 mars 1750, à Joseph-François de Damas, marquis de Ruffey, maréchal de camp.

qui fit l'absoute. Le Roi et toute la famille royale descendirent ensuite à la chapelle, et entendirent la messe en bas. Mme la comtesse de Cossé (Hocquart) quêta.

La cène de la Reine fut à trois heures, aussi dans la salle des gardes, à l'ordinaire; le sermon par l'abbé Despiat, Franc-Comtois, prédicateur ordinaire de la Reine; l'absoute par M. l'évêque de Rennes, comme à celle du Roi. Les plats furent portés par Madame, Mme Adélaïde et Mme Victoire, par Mmes de Boufflers (Montmorency), d'Agénois (Plélo), de Talleyrand (Chamillart), de Flavacourt (Mailly), de Bouzols (Berwick), de Saulx (Tessé), de la Rivière (la Rivière), de Gouy, de Castries (Chalmazel), de Voyer (Mailly-d'Aucourt), de Beuvron (Rouillé), et de Cossé (Hocquart).

Le vendredi saint, le sermon et le service à l'ordinaire.

Le 29, M. l'abbé d'Aligre, aumônier de la Reine, abbé commendataire de l'abbaye de Bourgueil (ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Angers), mourut à Paris, âgé d'environ cinquante-cinq ans, après une longue maladie.

Le même jour, dimanche de Pâques, M. l'évêque de Rennes (Vauréal) officia à la chapelle le matin et l'après-dînée; Mme de Beuvron (Rouillé) quêta. Le Roi, la Reine et toute la famille royale assistèrent au dernier sermon du carême du P. Beauvais, jésuite; le compliment fut trouvé assez bien.

Le lundi 30, Mme la duchesse de Fleury accoucha à Paris, d'un garçon : c'est son premier; elle n'avoit eu jusqu'à présent que des filles; elle en a quatre.

Le 31, M. de la Billarderie, major des gardes du corps, voulant se retirer, et le Roi voulant lui donner des marques de bonté et de satisfaction de tous ses longs services, lui a donné 2,000 écus de pension, qui est la retraite des lieutenants des gardes du corps, et a étendu cette grâce à ses trois neveux, qui auront chacun 2,000 livres de pension après sa mort. Outre cela, le Roi lui a donné le gouvernement de Saint-Venant, au lieu de celui de Saint-

Quentin (1), dont il jouissoit depuis longtemps; et le Roi a accordé à son neveu, fils de son frère, le gouvernement de Saint-Quentin, au lieu de celui de Saint-Venant, qui vaut 8,500 livres, dont il jouissoit depuis la mort de son père, qui étoit lieutenant des gardes du corps. Le major et son neveu font ensemble les arrangements par rapport à la différence du revenu des deux gouvernements. Le major dit qu'il se retire très-content des bontés du Roi, qu'il jouit de 24,000 livres de ses bienfaits.

Le nouvel ambassadeur d'Hollande (Lestevenon de Berkenrode) eut le 31 audience particulière du Roi. Il n'aura audience publique qu'après qu'il aura fait son entrée; il a eu aussi audience de la Reine et de la famille royale. C'est un homme de trente-cinq à quarante ans; il étoit venu ici en 1723, mais il ne fit qu'y passer.

L'usage d'un ambassadeur à son arrivée est d'envoyer un gentilhomme chez les autres ambassadeurs pour leur faire part de l'arrivée, et chez les envoyés ou ministres étrangers il n'envoie qu'un de ses laquais avec un billet. Les ambassadeurs envoient aussitôt lui faire compliment, et vont le voir le lendemain; pour les autres ministres, ils vont en personne lui rendre visite, et n'envoient point chez lui.

Avant la mort de M. d'Acunha, ambassadeur de Portugal, il y avoit toutes les semaines une assemblée chez lui de tous les ambassadeurs et autres ministres étrangers; il étoit fort âgé et ne sortoit point. Depuis sa mort, ils ont pris un autre usage; ils s'assemblent tous chez un des ambassadeurs sans observer aucun rang et sans cérémonie; il n'y a point de repas, mais seulement des rafraîchissements; on ne s'y lève pas et on y est fort en liberté. Ces assemblées ont commencé chez l'ambassadeur de Malte (M. de Froulay). Non-seulement les ambas-

(1) St-Quentin vaut environ 14,200 livres. (*Note du duc de Luynes.*)

sadeurs, mais même tous les ministres étrangers, se rendent exactement le dimanche de chaque semaine (c'est le jour indiqué) chez l'ambassadeur chez qui est l'assemblée. C'est tour à tour chez chacun des ambassadeurs, et non chez les autres ministres. On y est assis indifféremment dans des fauteuils ou sur des chaises. On arrive sur les cinq heures, on en sort vers les huit heures; on y fait la conversation générale et particulière; on comptoit il y a quelques jours le nombre des ambassadeurs ou ministres qui vont à ces assemblées; cela va à dix-huit ou vingt.

Ce même jour 31 mars, le Roi alla au petit château de La Celle pour jusqu'au vendredi 3 avril. Les dames de ce voyage sont M^mes^ de Pompadour, de Brancas douairière et d'Estrades.

Le 3 avril, le Roi revint entendre la messe à Versailles; l'après-dînée il alla à la chasse du vol avec Mesdames; il y eut au retour conseil d'État et le soir grand couvert.

J'ai marqué au 16 mars la mort de M^me^ la baronne de Montmorency; M. le baron de Montmorency-Fosseuse, son mari, mourut aussi le 20 de mars, âgé de quatre-vingt-treize ans. Tous les Montmorency vinrent le 3 avril faire leurs révérences au Roi et à la Reine, à M. et M^me^ la Dauphine et à Mesdames. Ils étoient quatorze ou quinze Montmorency, et avec eux M. d'Estaing, dont la femme est petite-fille du feu baron; ils étoient tous en grand manteau. L'après-dînée les dames de la maison de Montmorency firent leurs révérences en mantes; elles n'étoient que quatre.

On vient de travailler à la salle de l'opéra à Paris; on l'a repeinte et redorée. La Ville et M. le duc de Gesvres, qui comme gouverneur s'y intéresse plus que personne, et qui a tous les talents pour bien réussir, s'occupe extrêmement pour rendre l'opéra plus brillant que jamais. La Ville a commencé par payer les dettes de l'opéra, qui montoient à près de 500,000 livres; il y en a déjà 350,000 livres actuellement de

payées, et le reste seroit acquitté si les mémoires étoient réglés. La Ville a fait l'avance pour ces payements. Il y a à l'opéra vingt-cinq loges qui sont louées à différentes personnes. Les uns les ont seuls; les autres à deux, à trois, à quatre. Il seroit peut-être plus à propos, pour la commodité du public, qu'il y eût moins de loges louées, et en général le projet est d'en supprimer quelques-unes; mais il y a un si grand nombre de gens de nom, hommes et femmes, qui désirent avoir des loges, à cause de leur commodité, que l'on n'a pu jusqu'à présent se déterminer à en retrancher. Le prix de ces loges, qui étoit de 2,000 livres par an, avoit été augmenté jusqu'à 2,500 livres par les derniers directeurs; mais cette augmentation n'étoit pas encore finie, au moins il y avoit plusieurs personnes qui n'avoient pas encore signé les nouveaux baux; cependant, comme il est juste que la loi soit égale pour tous, la ville continue à faire signer les baux de 2,500 livres, ce qui ne s'exécute pas sans qu'il se rencontre de temps en temps quelques difficultés. On estime que le revenu de l'opéra doit monter dans les années ordinaires, tous les frais acquittés, à 50,000 livres par an; mais depuis que la Ville en est chargée, le concours a été si considérable, que le revenu est augmenté de plus du double. Si cet enthousiasme continuoit, le profit iroit bien à 120,000 livres, mais on l'estime seulement à 100,000 livres.

Le Roi alla mardi dernier à Trianon, d'où il ne reviendra que demain; il n'y a de dames que M^me^ de Pompadour, M^me^ d'Estrades et M^me^ de Brancas douairière; ces deux dernières reviennent ici dans la journée, l'une comme dame d'atours de Mesdames, et l'autre pour faire son service de dame de Mesdames.

Mesdames allèrent hier passer l'après-midi à Trianon.

On apprit ici il y a deux ou trois jours la mort de M^me^ de Bolingbroke; son nom étoit Marcilly; elle avoit soixante-dix-sept ou soixante-dix-huit ans; elle avoit épousé en

premières noces M. de Vilette (1), dont il lui reste une fille, qui est M^me^ de Montmorin, et en secondes noces Milord Bolingbroke, ci-devant Saint-Jean, très-connu du temps de la reine Anne et pendant les négociations pour la paix d'Utrecht. Elle est morte en Angleterre, où M. de Bolingbroke, qui avoit passé plusieurs années en France, s'est retiré dans ses terres depuis la mort de son père, arrivée il y a deux ou trois ans.

M^me^ la princesse de Beauvau, fille de M. le duc de Bouillon et de sa troisième femme (Guise), accoucha le 3 ou le 4, d'une fille, à Paris, après un travail fort long.

Le 7, mardi de Quasimodo, le mariage de [M^lle^ de] Mailly avec M. de Coislin se fit chez M. le prince de Dombes.

Du samedi 11, *Versailles.* — Les évêques de Languedoc se sont assemblés par province suivant la permission qui leur a été accordée; ils ont nommé pour députés à l'assemblée du Clergé l'évêque d'Alais (Montclus), l'archevêque d'Alby (la Rochefoucauld) et l'évêque de Rieux (de Catellan).

Je n'ai jamais eu occasion de parler d'une charge de la maison de la Reine, singulière parce qu'elle est d'un prix assez considérable et presque sans fonction. C'est celle de maître de la garde-robe. Le titre est plus beau que l'emploi; c'est celui qui doit faire charger devant lui les coffres de la garde-robe de la Reine dans les voyages. Celui qui la possédoit se nommoit M. Aleaume ou de Triel (2); il vient de la vendre 24,000 livres à M. de la Morlière, qui a un régiment de troupes légères comme celui de M. Grassin, et qui s'est fait extrêmement connoître dans la dernière guerre. Il y a peu d'occasions d'exercer cette charge, et même on ne l'exerce point; elle vaut 2,800 livres de rente.

---

(1) Ce M. de Vilette avoit été marié et avoit une fille de ce premier mariage, qui épousa M. de Caylus. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) François Aleaume de Triel, maître des Comptes.

Le Roi a nommé depuis environ quinze jours à l'évêché de Lodève M. l'abbé de Fumel, vicaire général de l'évêché de Vannes; à l'abbaye de Bénévent (ordre de Saint-Augustin, diocèse de Limoges) l'abbé Lemaire, ministre de France en Danemark; à celle de Saint-Martial (Bénédictins, même diocèse), l'abbé de Montesquiou, vicaire général de Sarlat. M. l'abbé Nau, vicaire général de Tours, a été nommé à celle de Bois-Aubry; et l'abbé de la Roche Saint-André, vicaire général de l'évêché de Dax, à celle de Ville-Dieu.

Du mercredi 15, *Versailles.* — M. le chevalier de Broglie mourut avant-hier, à Paris; il n'a presque point été malade; il étoit enrhumé depuis trois ou quatre jours et est mort presque subitement. Il avoit soixante-dix-huit ans et étoit lieutenant général de la marine; il étoit frère de feu M. le maréchal de Broglie et de M. l'abbé de Broglie; ils étoient en tout cinq ou six frères, dont il ne reste plus que le marquis et l'abbé.

On a eu nouvelle à Paris, le 11 ou le 12 de ce mois, de la mort de M^me^ de Caderousse, dans le comtat d'Avignon; elle avoit environ quatre-vingts ans; elle étoit de la maison d'Oraison; elle étoit mère de M. d'Ancezune et de M^me^ la maréchale d'Alègre.

La Reine alla lundi 13 à Saint-Cyr donner trois voiles blancs à trois demoiselles élevées à Saint-Cyr; on n'en reçoit point d'autres dans cette maison. La première s'appelle Ligondès, l'autre Pottrincourt, et la troisième Vervenne. Mesdames y suivirent la Reine. M. l'évêque de Chartres y officia, et le P. Neuville, jésuite, y fit un parfaitement beau sermon, à la fin duquel il fit un compliment à la Reine, assez court, convenable et très-touchant.

Du samedi 18, *Versailles.* — Avant-hier jeudi, le Roi descendit à quatre heures et demie dans l'orangerie; il y entra par la porte du côté du labyrinthe, et se rendit à celle qui donne dans le jardin, vers le milieu de l'escalier.

Ce fut là que S. M. vit les différents exercices que l'on propose pour l'infanterie. Il paroît que le projet est de donner un exercice uniforme à toute l'infanterie françoise; c'est à l'exécution de ce projet que l'on travaille depuis longtemps. L'on a fait venir six détachements de différentes troupes, dont cependant il y en a trois des gardes françoises. Ces détachements sont de vingt hommes chacun. On s'est appliqué depuis trois ou quatre mois, et même peut-être depuis plus longtemps, à former les soldats à ces différents exercices. M. d'Argenson les a vus plusieurs fois aux Invalides; il les a fait examiner par MM. les inspecteurs; il a désiré que MM. les maréchaux de France les examinassent aussi et lui en mandassent chacun en particulier son sentiment. M. d'Argenson avoit fait répéter les mêmes exercices le mercredi dans le même endroit de l'orangerie devant lui. Il y a, comme je viens de le dire, six détachements, dont trois des gardes françoises, le quatrième et le cinquième d'Alsace, et le sixième de Beauvoisis. Le premier détachement, qui est commandé par un ancien aide-major des gardes, M. de Lautrec, n'est autre chose que l'ancien exercice françois. Le second exercice a été inventé par M. de Bombelles, et est commandé par son fils, qui est aussi aide-major des gardes. Le troisième est l'ouvrage de M. de Maillebois, fils du maréchal et inspecteur d'infanterie; il est commandé par M. de Brosse, autre aide-major des gardes, lequel a imaginé une nouvelle manière de bassinet aux fusils, qui fait qu'on peut les charger lorsqu'ils sont penchés sans que la poudre se renverse. Le quatrième est exécuté par un détachement du régiment d'Alsace, mais avec l'uniforme du régiment de Poitou, qui est blanc; cet exercice est celui des troupes du roi de Prusse. Le cinquième est encore du régiment d'Alsace, mais avec l'habillement dudit régiment, qui est bleu; cet exercice est de la composition de M. de Wormser, colonel dudit régiment. Le quatrième et le cinquième exercice, c'est-à-dire

le prussien (1) et celui d'Alsace, sont commandés l'un et l'autre, le prussien en françois, celui d'Alsace en allemand, par M. de Reytreval, aide-major du régiment d'Alsace. C'est un officier d'une figure agréable, et qui paroît vif et intelligent. Quoiqu'il commande l'exercice au détachement d'Alsace qui a l'uniforme de Poitou, pour lui il garde toujours l'uniforme bleu. Le sixième est de M. de Lujac, colonel de Beauvoisis; il est commandé M. d'Ajax, aide-major de ce régiment.

On ne peut assez admirer l'extrême régularité et précision avec laquelle se font tous les mouvements de ces différents exercices. Il paroît que tout le monde rend justice à M. de Lujac sur son extrême application; les soldats de son détachement sont bien choisis, bien habillés et armés, marchent avec une justesse extrême dans leurs mouvements, et font dans une grande perfection l'exercice qu'il leur a donné. M. d'Argenson doit travailler aujourd'hui avec le Roi à faire le choix dans ces différents exercices. Ce que l'on peut dire jusqu'à présent, c'est que le second et le troisième, qui sont de M. de Bombelles et de M. de Maillebois, paroissent les plus conformes au caractère de la nation. Tous ces différents détachements, excepté le premier, tirèrent devant le Roi; la manière de tirer de tous, à quelque différence près, est prompte et vive; ils tirent à peu près sept coups en deux minutes. La manière de marcher est prompte, vive et légère; ils font cent quatre-vingt-quinze pas en deux minutes et demie. Tous les maréchaux de France avoient été avertis, et ils s'y trouvèrent presque tous. Les officiers généraux qui avoient ici les uniformes de leur grade les mirent ce jour-là. Tous les officiers particuliers qui étoient à Versailles s'y trouvèrent aussi avec leur uniforme. M. le Dauphin et

(1) Celui-ci est l'ouvrage de M. le duc de Broglie, inspecteur d'infanterie. (*Note du duc de Luynes.*)

Mesdames y suivirent le Roi. La Reine alla chez Mme la duchesse de Chartres, au bout de la galerie des princes, d'où elle vit l'exercice assez bien, quoique d'un peu loin. La balustrade qui règne autour de la terrasse de l'Orangerie étoit remplie de monde, et faisoit d'en bas un fort beau spectacle.

Ce même jour jeudi, Mme de Mailly (Rubempré) présenta sa fille, Mme de Coislin; elle est grande, bien faite et d'une figure assez agréable.

Du lundi 20, *Versailles.* — Avant-hier, samedi, il y eut spectacle sur le théâtre des cabinets; mais il ne commença qu'à neuf heures et demie, et finit à onze et demie. On y joua la comédie du *Méchant*, de M. Gresset. Les acteurs étoient : M. le duc de Duras, qui faisoit, comme au 5 février 1748, le rôle de *Cléon;* M. le duc de Chartres, celui de *Géronte;* M. le chevalier de Pons, celui d'*Ariste*, à la place de M. de Maillebois; M. de Monaco celui de *Valère*, au lieu de M. de Nivernois; et M. de Maillebois celui de *Frontin*, à la place de M. de Gontaut. Les rôles d'actrices étoient joués : *Lisette*, par Mme de Pompadour, comme au 5 février 1748; *Cloé*, par Mme Marchais, au lieu de Mme de Pons; et *Florise*, par Mme de Livry, au lieu de Mme la duchesse de Brancas. Après cette comédie on dansa un pas de six. Les danseurs étoient Puvigné et Camille, et avec eux MM. de Langeron, de Courtenvaux, de Melfort et de Beuvron. Ensuite il y eut médianoche dans les cabinets.

Le gouvernement d'Avesnes, qui vaut 12,000 livres de rente, vacant par la mort de M. le chevalier de Broglie, a été donné à M. d'Argouges, lieutenant général, frère du lieutenant civil.

Hier dimanche, M. de Pignatelli, ambassadeur d'Espagne, fit part au Roi du mariage de l'infante d'Espagne, Marie-Antoinette, sœur du roi d'Espagne, née le 17 novembre 1729, avec le duc de Savoie, fils du roi de Sardaigne, né le 26 juin 1726. M. de Pignatelli remit

compte en même temps au Roi que le roi d'Espagne l'avoit nommé premier gentilhomme de sa chambre. Ils sont plusieurs, mais il n'y en a que quatre ou six qui exercent, et il n'y a que ceux-ci qui soient payés; et lorsqu'ils ont obtenu un gouvernement, ou quelque autre charge considérable, on donne l'exercice à un de ceux qui ne faisoient point de fonctions, et de ce moment il est payé. Ils ont tous la clef d'or pendue à la poche droite de l'habit, ce qui marque les entrées qu'ils ont par le droit de cette charge; mais ils ne peuvent la porter qu'ils ne soient reçus et qu'ils n'ayent prêté serment. Ainsi M. de Pignatelli ne pourra porter cette marque d'honneur jusqu'à ce qu'il ait été en Espagne, ou que le roi son maître ait envoyé commission à quelque Espagnol ici pour le recevoir et lui faire prêter serment.

Je n'ai appris qu'hier que l'impératrice reine de Hongrie a écrit au Roi en lui envoyant un livre in-4°, dans lequel sont marqués les exercices différents de ses troupes, pour que le Roi en fasse l'usage qu'il jugera à propos; elle prie en même temps S. M. de vouloir bien lui envoyer l'exercice des troupes françoises.

Du jeudi 23, *Versailles.* — M. du Frétoy, exempt des gardes du corps, épouse lundi prochain M^me^ des Marest (Lamoignon), veuve du grand fauconnier; il prend le nom de sa maison, qui est d'Estourmel. C'est son second mariage. Il avoit épousé en premières noces M^lle^ d'Heureux, dont il a eu un fils, qui est mort; il a obtenu que sa femme seroit présentée et baisée.

M. d'Harville, maréchal de camp, mourut à Paris il y a deux jours; il avoit soixante-deux ans; c'est le père de M^me^ de Verneuil. Il avoit épousé une des filles de M. Boucher, intendant de Bordeaux. L'autre fille de M. Boucher avoit épousé un homme de condition de Bordeaux. M. d'Harville a eu deux filles : M^me^ de Verneuil, qui est l'aînée et a vingt-quatre ans, et une autre fille, âgée actuellement de vingt ans, qui n'est point mariée.

M^me^ de Suzy, femme du nouveau major des gardes du corps, doit être aussi présentée.

Du vendredi 24, *Versailles.* — M. de Saumery de Sohanne, frère du comte de Saumery et du feu chevalier tué à Fontenoy, tous enfants du comte de Saumery, premier maître d'hôtel de M^me^ la duchesse de Berry, doit épouser incessamment M^lle^ du Ronsay, qui a vingt et un ou vingt-deux ans et à qui on donne 50,000 écus; elle est sa nièce à la mode de Bretagne, étant fille de M^me^ de Moussy, sœur du comte et du marquis de Saumery; ils n'attendent que des dispenses de Rome pour faire le mariage.

Du samedi 25, *Versailles.* — J'ai déjà marqué que M. de la Billarderie, major des gardes du corps, âgé de soixante-dix ans, se retire, et que M. de Suzy étoit nommé à cette place. M. de la Billarderie a remis aujourd'hui au Roi sa majorité, suivant les arrangements, son successeur étant arrivé.

M^lle^ de Montauban, fille d'un lieutenant-colonel du régiment du Maine et fille d'honneur de M^me^ la duchesse du Maine, mourut à Paris, il y a deux jours, de la petite vérole, âgée d'environ soixante ans.

M^me^ de Bréhan, fille de M. Delpech, maître des requêtes, mourut en couches, à Paris, le 19 de ce mois. Elle craignoit infiniment la petite vérole; elle crut que deux petits boutons qu'elle avoit étoient le commencement de cette maladie; on eut beau vouloir lui persuader que cette crainte n'étoit pas fondée, on ne put jamais la détromper, et la révolution que lui fit le saisissement la fit mourir fort promptement. M. de Bréhan, son mari, est, comme je l'ai marqué, colonel de Picardie.

Petit, fameux chirurgien, mourut, à Paris, le 22. Il avoit soixante-dix-huit ans; il travailloit depuis quelques années à inventer de nouveaux instruments de chirurgie pour abréger les opérations, et il y avoit déjà réussi. Il avoit fait, il y a vingt ans, celle de la fistule au roi d'Espagne; il

a laissé son travail à continuer à Morand, autre fameux chirurgien.

Le Roi disoit hier à son souper qu'il avoit ouï dire à M. le comte de Toulouse qu'une femme à Marseille, à l'âge de vingt-sept ans, avoit eu vingt-sept enfants ou fausses couches.

On ne peut oublier ce qui arriva à M. d'Arnoton; il étoit maître des requêtes. Étant à travailler dans son cabinet, on vint lui dire que sa femme étoit accouchée; il ne pouvoit pas quitter dans ce moment; il dit seulement : « J'y vais dans le moment. » Un instant après on vint lui dire encore que Mme d'Arnoton étoit accouchée; il répondit : « Je le sais. » On lui dit que c'étoit un deuxième enfant : « J'irai dans l'instant. » Dans cet intervalle on vint pour la troisième fois lui annoncer l'accouchement; il dit : « J'en suis instruit. » L'on ajouta : « C'est un troisième enfant. » Aussitôt il se leva brusquement, en disant : « Il faut que j'y aille, sans cela elle ne finiroit point. »

Mme la Dauphine a été saignée aujourd'hui. On compte qu'elle est grosse d'environ cinq mois; comme elle se porte très-bien et qu'elle n'a d'autre incommodité que quelques légers maux de tête de temps en temps, il y avoit eu quelque espèce d'incertitude sur cette saignée, quoique ce soit un usage presque général en pareil cas. Toute la faculté s'étoit assemblée hier vendredi, et la saignée fut décidée pour aujourd'hui. A l'occasion de cette saignée, les princesses sont venues à Versailles; elles étoient en deuil de M. d'Harville; Mme la duchesse de Chartres, Mademoiselle et Mlle de Sens. M. le prince de Conty n'a pas voulu jusqu'à présent prendre ce deuil, disant qu'il vouloit être plus instruit de la parenté. Cette parenté est très-éloignée, mais très-réelle; c'est par une grande-mère de M. d'Harville (Montmorency).

Du dimanche 26, *Versailles*. — M. l'abbé de Guébriant, envoyé du Roi à Cologne, a fait aujourd'hui sa révérence.

C'est Mme de Luynes qui l'a présenté à la Reine; il a eu un congé pour venir passer deux ou trois mois ici.

Nous n'avions point ici de ministre de Portugal qui eût pris qualité pour la mort de M. d'Acunha; M. de la Cerda, qui étoit chargé des affaires sous ses ordres, continuoit de remplir les mêmes fonctions; il va prendre la qualité d'envoyé, et aura audience dans douze ou quinze jours.

On a eu nouvelle que Mme la princesse de Modène, Marie-Thérèse Cibo, est accouchée d'une fille; on désiroit depuis longtemps qu'elle eût des enfants, et l'on n'osoit presque l'espérer. Sa figure, à ce que l'on dit, est peu agréable, et son mari a été longtemps sans vivre avec elle comme avec sa femme; enfin ils se sont raccommodés.

Je n'ai appris que d'hier que M. le duc de Penthièvre a acheté une maison à Bercy; c'est celle qu'occupoit feu M. Orry. Cette maison et celle qui la joint ont appartenu anciennement à M. le duc de Gesvres, père de M. le duc de Tresmes; cette étendue de terrain formoit une terrasse fort longue le long de la rivière, dont elle n'est séparée que par un grand chemin. Une partie de ce terrain, et par conséquent de la terrasse, fut vendue par M. le duc de Gesvres ou par sa succession, et c'est ce qui appartient aujourd'hui à M. l'abbé Anisson, qui y a fait une jolie maison et un jardin très-bien distribué. La maison qu'achète M. de Penthièvre avoit été vendue à la mort de M. Orry à M. Beauregard, fermier général, qui ayant su que M. de Penthièvre la désiroit est venu lui offrir son marché. On m'a dit que M. de Penthièvre la payoit 110,000 livres; la maison est assez vilaine; le jardin est grand, mais il a besoin d'être raccommodé.

Il est venu ici aujourd'hui un abbé natif des États de l'Infant duc de Parme qu'on appelle Zannoni; il ne parle presque point françois; il est venu apporter au Roi et à la Reine des lettres de Madame Infante; c'est Mme de Luynes qui l'a présenté à la Reine. Il n'est point at-

taché à l'Infant ni à l'Infante, mais il est souvent à leur cour. Il est prêtre, il a du bien ; le roi de Naples a beaucoup de bonté et d'amitié pour lui, et lui donne toujours un logement dans son palais. L'abbé Zannoni va aussi souvent à la cour de l'Infant, et y est très-bien reçu.

Du mardi 28, *Dampierre.* — J'ai appris aujourd'hui que M^me^ de Bourbon, abbesse de Saint-Antoine, qui est malgré elle à l'abbaye de la Saussaye depuis fort longtemps (1), ayant résolu de trouver les moyens d'en sortir, avoit engagé le jardinier de la maison, par une espérance fort considérable, à l'aider dans ce projet; qu'il avoit été convenu que faute d'autre expédient elle se mettroit dans une hotte, remplie en partie de légumes du potager; que le jardinier l'emporteroit sur son dos; elle devoit trouver un carrosse dans un endroit marqué pour la mener à Saint-Antoine. Le jardinier, effrayé lui-même d'une entreprise aussi hardie, en a fait confidence à gens sensés, et leur a demandé conseil; on lui a représenté que non-seulement il seroit chassé, mais qu'il couroit risque de la vie. Le jardinier a pris le parti de venir se jeter aux pieds de M^me^ l'abbesse de la Saussaye, et lui a tout avoué; l'abbesse lui a promis son pardon, et après s'être fait bien instruire du jour et de l'heure, elle lui a dit d'exécuter son projet. Elle s'est rendue dans le jardin dans le temps marqué; elle y a trouvé le jardinier avec la hotte sur son dos; elle lui a fait ôter en lui disant qu'elle l'avoit pris à condition qu'il ne vendroit rien du potager; elle a ensuite examiné la hotte, et M^me^ de Bourbon étant découverte n'a eu d'autre parti à prendre que de demander beaucoup de pardons.

L'ambassadeur de Venise (2) fit son entrée dans Paris (3)

---

(1) *Voy.* au 22 avril 1742, tome IV, page 129.

(2) Chevalier Morosini. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Aujourd'hui mardi il a fait son entrée à Versailles; il étoit accompagné par M. le prince Camille. (*Note du duc de Luynes.*)

dimanche 26 de ce mois; il étoit accompagné par M. le maréchal de [Duras], qui étoit à sa gauche dans le carrosse du Roi, et M. de Verneuil sur le devant. Le carrosse de M. de Verneuil marchoit devant, ensuite celui du Roi, précédé par beaucoup de gens à cheval, bien vêtus, de la suite de l'ambassadeur. Derrière le carrosse du Roi étoit celui de l'ambassadeur, dans lequel étoit la personne la plus considérable de sa suite, qui avoit à sa gauche M. de la Tournelle, secrétaire à la suite des ambassadeurs. Ce carrosse est fort doré et assez beau; il étoit à huit chevaux, suivi d'une calèche à six chevaux, argentée et d'assez bon goût; derrière cette calèche une assez belle berline dorée, à six chevaux, qui est cependant d'usage; la quatrième voiture étoit aussi une berline honnête, mais commune.

Du mercredi 29, *Dampierre.* — J'ai parlé ci-dessus du départ de M. de Bernstorf pour le Danemark. Il ne savoit point il y a quelques jours s'il devoit demander à prendre congé du Roi, n'ayant nul ordre de sa cour, sinon de s'y rendre parce que le Roi son maître vouloit le voir. Il s'est rapporté entièrement à M. de Puisieux, et enfin hier il prit congé de S. M., de la Reine, etc., mais sans cérémonie et sans aucune audience.

Il paroît que l'on a été fort content des harangues de M. l'ambassadeur de Venise : il les a faites en italien; et dans celle à la Reine il n'a pas oublié de parler de la satisfaction qu'il avoit de savoir que sa langue étoit entendue sans interprète par une grande Reine qui savoit plusieurs langues.

MAI.

Les affiches. — Affaire de M. de Grimberghen avec l'électeur de Bavière. — Mort de Mme de Harlay. MM. de Feuquières. — Affaire de l'hôpital général. — Difficultés pour le logement des premières femmes de chambre de la Reine à Compiègne. — Abbaye donnée. — Nouvelles diverses. — Le prince

de Dombes achète Anet à la duchesse du Maine. — Chapitre de l'Ordre ; réception du comte de la Marche. — L'abbé Borré. — Destination des quêtes. — MM. de Chalmazel et de Sassenage. — Mme de Talaru nommée dame surnuméraire de la Dauphine. — Ordonnance du Roi au sujet de l'exercice de l'infanterie. — Lettres contre le Clergé. — Émeutes dans Paris. — Mariage du roi d'Espagne. — Contrats de mariage signés. — Fin des émeutes de Paris ; détails sur l'enlèvement des enfants. — Arrêt du Parlement.

Du lundi 4, Versailles. — J'ai marqué dans le temps que M. de Verneuil, depuis la mort de son père, a vendu le privilége de la *Gazette de France* à M. le président Onillon. M. Onillon avoit aussi les affiches ; ce sont deux feuilles de papier long et étroit contenant tout ce qui s'affiche dans Paris, maisons, terres, charges et biens à vendre ou à louer, arrêts du conseil, avis différent pour des choses perdues, spectacles, billets d'enterrement, actions, etc. On fournit cette feuille deux fois la semaine, moyennant un louis par an, et cela vaut 12,000 livres de rente à celui qui l'a entrepris ; c'est aujourd'hui M. de Meslay qui a acquis le privilége des affiches, et M. de la Chapelle celui de la *Gazette de France*.

On prit le deuil hier, la Reine en blanc, et les hommes en bas blancs ; c'est comme je l'ai marqué pour l'abbesse d'Erfort, tante du roi de Prusse, qui étoit veuve du prince d'Anhalt. On ne portera ce deuil que trois jours ; ainsi on le quittera après demain.

Mlle d'Estourmel fut présentée hier dans le cabinet du Roi par Mme de Chalmazel et baisée.

M. le duc de Béthune nous apprit hier que la Compagnie des Indes a reçu des nouvelles d'un de ses vaisseaux, qui a été perdu ; il a échoué auprès du cap de Bonne-Espérance. Ce vaisseau s'appeloit *le Centaure*. On avoit ôté la plus grande partie de la cargaison, que l'on avoit distribuée sur deux autres vaisseaux ; *le Centaure* étoit resté seulement chargé de poivre et de salpêtre ; l'équipage a été sauvé. Jusqu'à présent l'on croit que la perte pourra monter à environ 800,000 livres pour la Compagnie ; on croit que cet accident est arrivé par la faute du

capitaine; c'est ce que l'on examinera avec grande attention.

Je n'ai point encore parlé d'un événement qui nous intéresse mon fils et moi, et qui peut mériter que l'on en dise un mot à cause de l'importance de l'affaire. C'est la créance que nous avions contre le roi de Sardaigne. Cette créance nous venoit de M^me^ de Nemours. M^lle^ de Longueville, mariée en 1657 à M. de Nemours et veuve en 1659, avoit eu 100,000 écus de dot, 20,000 livres de douaire avec une habitation dans le château d'Annecy. Les biens libres de M. de Nemours n'étant pas suffisants pour assurer la dot, il fallut nécessairement engager son apanage, ce qui fut fait avec permission par lettres patentes du duc de Savoie et de Louis XIV, parce que depuis l'échange du marquisat de Saluces en 1601, une partie de cet apanage se trouvoit en Bresse, Bugey, etc., et par conséquent sous la domination du Roi. M^me^ de Nemours mourut en 1707, sans avoir jamais pu être payée de ses conventions matrimoniales. La dot et les intérêts joint aux arrérages du douaire formoient dès 1696 un objet si considérable, que le duc de Savoie, voulant empêcher le tribunal où seroit jugé l'affaire, vint ici pour la défendre et implorer la protection du Roi, d'autant plus que le roi de Sardaigne étoit demeuré garant de la vente. Il fit aussi des démarches à la cour de Turin. Dans ces circonstances, M. de Saint-Germain, nouvel ambassadeur de Turin depuis la paix, arriva ici. Pressé par les vives sollicitations de M. de la Poype, il voulut bien écouter ce que M. de Puisieux lui dit par amitié pour nous; ce ministre ne pouvoit faire une recommandation plus forte, qu'en passant, à cause du traité de 1696. Enfin la cour de Turin a consenti à un accommodement fort avantageux pour elle, que nous signâmes avec M. de Saint-Germain il y a environ quinze jours. Nous avons renoncé à toutes répétitions des conventions matrimoniales de M^me^ de Nemours, et même à toutes actions sur les terres de Bresse et de Bugey, etc., et l'on nous

donne pour toutes choses les 700,000 livres qui étoient sur la Ville. Le Roi veut bien nous les rembourser, et en attendant nous payer la rente au denier vingt.

Du mardi 5, *Versailles.* — Je crois avoir déjà parlé dans ces Mémoires des difficultés faites à M. le prince de Grimberghen par la cour de Munich. Je crois avoir marqué qu'un officier attaché au service de Bavière, nommé Piglioni, est venu ici chargé de pouvoirs, et a demandé un *pareatis* pour pouvoir faire saisir les biens de M. de Grimberghen. M. le chancelier a toujours refusé constamment ce *pareatis*. M. de Grimberghen a prouvé dès les premiers temps que, bien loin d'être redevable à l'électeur ni aux créanciers de ce prince, il étoit lui-même créancier de la cour de Munich de 640,000 livres, tant pour ses appointements militaires que pour ceux qu'il devoit toucher comme ministre de cette cour et de l'empereur Charles VII (c'est ce que l'on appelle *députats*), et pour plusieurs avances qu'il avoit faites. Il a fait voir par les titres les plus authentiques que non-seulement ces sommes lui étoient dues, mais même qu'il avoit toujours eu ordre de se payer par préférence à tous autres créanciers. Quoique ces preuves rendissent les poursuites du S^{r} Peglioni fort inutiles, elles ne l'ont pas empêché de continuer et de répandre dans le public des discours injurieux sur la conduite de M. de Grimberghen, tant par rapport aux sommes d'argent qui ont passé par ses mains ou ont été payées par ses ordres, que même par rapport aux affaires politiques dont il a été chargé. Aux propos le S^{r} Peglioni a ajouté un mémoire imprimé, où la conduite et la réputation de M. de Grimberghen ne sont pas épargnées. Cette dernière démarche a déterminé M. de Grimcrghen à rendre compte de sa conduite par un mémoire imprimé, afin que non-seulement le Roi et ses ministres, mais les ministres étrangers et tout le public pussent être instruits des ordres et des pouvoirs en vertu desquels il avoit agi et des preuves de ce qui lui est dû par la cour

de Bavière. Il étoit impossible que ce mémoire ne fût pas long, et c'est je crois son seul défaut; mais M. de Grimberghen a été obligé de remonter jusqu'au temps où il s'est attaché au service de l'électeur Maximilien. Il y parle avec sagesse et prudence des commissions dont il a été chargé; cette matière étoit délicate, et ne pouvoit être traitée avec trop de circonspection. Il y fait voir que dans tous les temps il a conservé sa qualité de naturel François, non-seulement pour lui, mais même pour ses enfants, et que jamais il ne s'est fait naturaliser ailleurs, quoiqu'il en eût permission authentique de Louis XIV, sans préjudice des droits de sa naissance. Dans ce mémoire il a été obligé d'entrer dans un grand détail par rapport aux cinq comptes qu'il a rendus de son administration, dont quatre sont arrêtés de la manière la plus authentique, et toutes les pièces du cinquième fournies et représentées à la cour de Bavière par un homme de confiance envoyé sur les lieux. Il a rapporté dans ce mémoire toutes les lettres et tous les ordres qui prouvent la régularité de sa conduite. Enfin sans s'écarter de la reconnoissance qu'il doit des grâces infinies qu'il a reçues de la cour de Bavière, ni du respect qu'il conserve pour cette auguste maison, il fait sentir dans cet écrit d'une manière claire et précise combien le traitement qu'on lui fait aujourd'hui est différent de la satisfaction pleine et entière qui lui a toujours été marquée dans les termes les plus forts, tant par l'électeur Maximilien, son premier bienfaiteur, que par l'empereur Charles VII, et même par l'électeur régnant. M. de Grimberghen ne peut laisser ignorer les justes sujets qu'il a de se plaindre de la vivacité avec laquelle il paroît que M. le comte de Sinzheim agit contre lui. La conduite de ce ministre de l'électeur est bien différente de celle de M. le comte de Preysing, autre ministre de ce même prince; les preuves en sont rapportées dans le mémoire. Comme la plus grande partie des sommes touchées par M. de Grimberghen, payées par ses ordres,

provenoient de la succession du S^r^ Bombarde, trésorier de l'électeur, qui étoit mort débiteur de plus de trois millions, la discussion des biens de cette succession ayant été faite en France, avoit donné occasion au choix de plusieurs commissaires qui furent nommés par le Roi. M. de Grimberghen, après avoir prouvé qu'il est créancier et non débiteur de la maison de Bavière, a voulu prouver juridiquement aux créanciers de la succession Bombarde et à ceux de l'électeur qu'il n'avoit rien fait que suivant les règles les plus exactes ; il a désiré que sa conduite fût examinée par les mêmes commissaires qui avoient été nommés pour cette succession, ou par tels autres juges qu'il plairoit au Roi de choisir. Il a demandé en même temps que le mémoire imprimé du S^r^ Peglioni fût supprimé par ordre, comme libelle diffamatoire. En conséquence il a présenté ces jours-ci une requête imprimée qui rappelle en peu de mots ses principaux moyens de défense. L'affaire pour le renvoi fut rapportée, vendredi 1^er^ de ce mois, par M. d'Argenson, au conseil de dépêches, et il y fut décidé que les contestations seroient jugées par Messieurs du Châtelet. M. de Grimberghen est très-content de la décision ; ce sont les juges naturels de cette affaire.

M. de la Cerda, nouvel envoyé de Portugal, a eu aujourd'hui audience publique. Les envoyés ne font point d'entrée, mais ils viennent ici dans les carrosses du Roi. M. de la Cerda a deux carrosses à six chevaux, qui sont demeurés dans la cour du Roi pendant l'audience. Ces deux carrosses sont honnêtes, sans aucune magnificence ; l'un est une berline et l'autre un berlingot.

Du jeudi de l'Ascension 7, *Dampierre.* — M^me^ de Harlay, veuve du conseiller d'État, ci-devant intendant de Paris, mourut il y a environ huit jours. Son nom étoit La Vie ; c'est une famille des environs de Bordeaux. M^me^ de la Vie avoit une mère Feuquières. M. de Feuquières, qu'on appeloit *le Viable*, et que l'on disoit en plaisantant être le plus brave

de tous les hommes, parce qu'il couchoit tous les jours au milieu de plus de cent mille de ses ennemis, étoit le frère de Mme de la Vie; il avoit outre cette sœur un frère qui s'appeloit M. de Rebenac, lequel eut quatre filles : Mme de Souvré, mère de M. de Souvré et de Mme de Puisieux, Mme d'Ossun, Mme de Marin et Mme d'Orogne. Feuquières le diable eut encore un frère, qui épousa Mlle Mignard, et qui mourut fort vieux, sans enfants. Ce même Feuquières le diable eut un fils qui épousa la fille de M. d'Auroy et en eut un fils, qui mourut jeune. Cette Mme de Feuquières (d'Auroy) a vécu longtemps depuis son mari, et est morte il y a environ dix ans. La femme de Feuquières le diable étoit Hocquincourt. Nous l'avons vue dame d'honneur de Mme la princesse de Conty, démarche qui ne fut pas approuvée dans le temps. Ce M. de Feuquières le diable avoit une mère Gramont et une grande-mère Montmorency. J'oubliois de marquer qu'il a eu un frère évêque d'Agde, qui a eu pour successeur dans cet évêché M. l'abbé de la Châtre. Le nom de la maison de Feuquières est Pas; ils sont d'Artois. Il y a eu encore plusieurs autres branches de Feuquières, outre ceux que je viens de marquer, mais tous sont morts, excepté un seul, qui est actuellement en Espagne; il n'est point marié et est fort âgé. Il y a une anecdote assez singulière sur la maison de Feuquières. Il y avait un Feuquières sous Henri IV. Il étoit attaché à ce prince avant sa conversion; il fut tué à la bataille de Coutras ou à celle d'Ivry, et laissa sa femme grosse. Henri IV, voulant marquer combien il étoit touché des services qu'il lui avoit rendus, dit : « C'est une bonne race, il faut leur faire du bien ; je donne un tel évêché à l'enfant dont elle accouchera, si c'est un garçon. » Le cas arriva, et l'enfant a joui de l'évêché jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans.

J'ai déjà parlé ci-dessus de l'affaire concernant l'hôpital général. Cette maison est composée de sept maisons particulières, gouvernées par les mêmes administrateurs,

entre autres : Bicêtre, la Salpêtrière, Scipion, où est la boucherie et la boulangerie (1), deux maisons d'enfants trouvés, etc. Il y a environ 15,000 âmes dans ces différentes maisons, soixante prêtres pour gouverner le spirituel et environ le même nombre de filles pour administrer le temporel. Les prêtres ont un supérieur, que l'on appelle recteur, et les filles une rectrice ou supérieure, qui doit être intelligente parce qu'elle est chargée de tous les détails. Il y a sept administrateurs principaux, qui sont M. l'archevêque, le premier président du Parlement, celui de la chambre des comptes, de la cour des aides, etc. Il y avoit vingt-six sous-administrateurs. J'ai marqué dans le temps qu'il fut question du choix d'une rectrice supérieure ; que la cabale du parti janséniste ayant proposé pour cette supériorité une fille qui n'avoit point fait ses pâques depuis dix-sept ans, M. l'archevêque résista, comme on peut croire, à cette proposition. Les sous-administrateurs, piqués de ce refus, donnèrent tous leur démission, excepté trois, qui restèrent par attachement pour M. l'archevêque ; M. l'archevêque en nomma deux autres. Ces cinq sous-administrateurs depuis ce temps-là ont été les seuls qui se soient mêlés de l'hôpital général avec M. l'archevêque, qui a toujours assisté aux assemblées. Les trois premiers présidents ont déclaré hautement que si aucun des sous-administrateurs qui ont remercié étoient remis dans l'administration, que pour eux ils ne s'en mêleroient jamais ; aujourd'hui il est question de nommer un recteur ou supérieur des soixante prêtres. On voudroit que ce choix se fît à la pluralité des suffrages. M. l'archevêque croit être en état de prouver qu'il a seul droit

(1) L'hôtel Scipion, construit au seizième siècle par un Italien nommé Scipion Sardini, est situé à Paris, dans le quartier Saint-Marcel, au coin de la rue de la Barre et de la rue du fer à moulin. La boulangerie générale des hôpitaux de Paris occupe encore ce bâtiment, sur lequel M. Anatole de Montaiglon a publié un curieux travail dans *Les Beaux-Arts, revue nouvelle*, n^os^ des 1^er^ et 15 juillet 1860.

de nommer, et a donné sa nomination en conséquence. Il est question aujourd'hui de juger si cette nomination est valable ou non. Cette affaire est renvoyée à M. le chancelier, qui n'a pas cru jusqu'à présent être en état de juger; ce retardement fait beaucoup de tort à l'hôpital.

M. de la Suze, grand maréchal des logis, vint parler à Mme de Luynes, il y a quelques jours, pour les logements des femmes de chambre de la Reine à Compiègne. Premièrement il a fallu un arrangement nouveau, parce qu'actuellement il y a deux premières femmes de chambre et qu'autrefois il n'y en avoit qu'une. Comme elles sont l'une et l'autre nécessaires au service de la Reine, on les logera à portée de S. M. A l'égard des autres, il y en a, je crois, dix qui vont au voyage. Il étoit question de savoir si on les logeroit à la craie ou si on leur donneroit leur logement en argent, c'est-à-dire un petit écu par jour, supposé que ce dernier arrangement leur convînt. Le grand maréchal offroit pour leur commodité, et afin qu'elles pussent trouver de meilleurs logements, de ne rendre aux propriétaires de Compiègne la liberté de louer à qui ils voudroient que quatre ou cinq jours après que l'on auroit marqué à la craie pour le service du Roi et de la Reine. Cet arrangement n'a pas été possible à exécuter; le grand maréchal m'en a dit la raison. Il est d'usage de donner 200 livres de gratification à chacune des femmes de chambre de la Reine aux voyages de Fontainebleau, et outre cela un petit écu par jour, parce qu'autrefois le Roi les logeoit. Comme cet usage de donner des logements n'a pu anciennement s'établir pour Compiègne, où il n'y avoit point eu de voyages de la Reine, ou au moins que fort anciennement, il a été réglé qu'au lieu de 200 livres on donneroit 100 écus de gratification et rien par jour. Dans la circonstance présente, si on avoit donné le petit écu par jour, on auroit retranché les 100 écus de gratification; c'est précisément ce qui n'auroit pas convenu aux femmes de chambre; ainsi on est

resté comme on étoit; elles seront marquées à la craie et auront les 100 écus de gratification.

Je crois n'avoir pas encore marqué que l'abbé de Sept-Fonds étant mort, le Roi a nommé à cette abbaye depuis peu le prieur de cette maison, qui l'avoit été sous trois abbés. J'ai appris à cette occasion que l'usage est que les bulles de l'abbé de Sept-Fonds, et celles même de l'abbé de la Trappe, soient payées par charité par le Roi, les religieux n'étant pas en état de trouver les fonds nécessaires; cela se paye ou sur la cassette, ou sur des revenants-bons extraordinaires. Feu M. le cardinal de Fleury en avoit plusieurs, dont le Roi trouvoit bon qu'il disposât; le Roi lui a envoyé même plusieurs fois ce qui lui restoit de sa cassette, à la fin du mois, lorsqu'on lui apportoit le mois suivant. M. le cardinal employoit ces sommes en aumônes ou autres bonnes œuvres.

Je devrois avoir déjà marqué que le projet de faire une place dans le carrefour de Bussy dont j'ai parlé, est changé depuis deux ou trois mois. Ce changement fait trop d'honneur au Roi pour ne le pas marquer, car S. M. y a consenti dès le moment qu'on lui a représenté qu'il étoit impossible d'exécuter ce projet, sans que plusieurs particuliers en reçussent un dommage considérable.

Du samedi 9, *Dampierre.* — Le Roi devoit aller aujourd'hui à Crécy et n'en seroit revenu que vendredi 15. Ce voyage est rompu, à cause des petites véroles qui sont dans le pays et dans le lieu même de Crécy. S. M. ira la semaine prochaine à Choisy (1).

Du lundi 11, *Dampierre.* — M^me^ de Luynes me manda hier de Versailles que M. et M^me^ de Chalais avoient remis au Roi l'appartement qu'ils avoient au château du côté de l'aile neuve; ils ont pris le parti de ne plus venir à

(1) La petite vérole n'a pas été dans Crécy même ni aux environs, mais dans un village à trois lieues où il y a eu 60 malades, dont 40 sont morts. (*Addition*, datée du 12 mai.)

Versailles, et ils viennent d'acheter une maison dans le village de Sceaux, qui a appartenu à M. Mouffle; ils la payent 70,000 livres toute meublée; il y a onze appartements de maître.

Du mercredi 13, *Versailles.* — M^me^ d'Estourmel a obtenu l'agrément du Roi pour avoir l'honneur de manger avec la Reine et de monter dans les carrosses de S. M.

Il y a deux jours que M^me^ de Pons mourut à Paris; elle avoit environ soixante-dix ans. Elle étoit fille de feu M. le marquis de Verdun la Baume-Tallard; elle avoit épousé en premières noces M. de la Baume (de même maison qu'elle), frère aîné de M. le duc de Tallard d'aujourd'hui. Son second mari, M. de Pons, mort il y a quelques années, étoit celui qui avoit la voix claire.

Du samedi 16, *veille de la Pentecôte, Versailles.* — La Reine a entendu la messe aujourd'hui à l'ordinaire sur le drap de pied avec M. le Dauphin. Mesdames ont fait leurs dévotions aujourd'hui. On avoit mis en bas le prie-Dieu avec le tapis de pied. Immédiatement après la messe, M. le Dauphin est descendu d'abord, et ensuite la Reine. On n'avoit point porté de carreau pour M. le Dauphin; il ne s'est point mis à genoux, ni en entrant ni en sortant; la Reine s'est mise à genoux un moment en entrant, et s'est avancée auprès de la marche du sanctuaire ayant M. le dauphin à sa droite. M. l'archevêque de Rouen attendoit S. M. en rochet et camail, avec une étole, ayant à sa droite M. le curé de Notre-Dame, aussi en étole, avec d'autres prêtres assistants. Là, M. l'archevêque de Rouen a administré les cérémonies du baptême au fils posthume de M. de Saint-Cloud; il a environ six semaines. Il a été nommé Louis-Marie-Joseph. M. de Saint-Cloud étoit, comme je l'ai marqué, écuyer ordinaire de la Reine. Il est mort cet hiver, laissant sa femme grosse; c'est leur troisième garçon. L'aîné a sept ou huit ans; ils ont outre cela une fille. J'ai écrit à l'occasion de la mort de M. de Saint-Cloud toutes les marques de bonté que

la Reine a données à cette famille. M^me^ de Saint-Cloud est fille de M. de Céré. La Reine a eu la bonté de la dispenser de venir à la cérémonie, à cause de son grand deuil.

Il y a eu aujourd'hui comme à l'ordinaire les premières vêpres chantées par ce que l'on appelle la grande chapelle; la Reine les a entendues en haut, dans la grande tribune. Il n'y a point eu de complies. La prière a commencé immédiatement après les vêpres; ensuite la Reine s'est retirée chez elle, et s'est enfermée dans ses cabinets jusqu'à huit heures et demie, qu'elle est descendue chez M^me^ la Dauphine.

Je viens d'apprendre que M. le prince de Dombes vient d'acheter la terre d'Anet de M^me^ la duchesse du Maine. M^me^ la duchesse du Maine avoit eu cette terre de la succession de M^me^ la duchesse de Vendôme, sa sœur. L'état de ses affaires l'obligeoit à vouloir la vendre, ce qui a déterminé M. le prince de Dombes a en faire l'acquisition; il paye 500,000 livres d'argent comptant, et se charge d'acquitter 30,000 livres de rente de dettes constituées, ce qui fait au moins le fonds de 600,000 livres. Quelques gens prétendent même que cela va à un million par delà les 500,000 livres. M^me^ la duchesse du Maine aura pendant sa vie la jouissance d'Anet, sans que M. le prince de Dombes s'en mêle pendant ce temps-là.

M. de Saint-Aignan a perdu, depuis deux ou trois jours, un de ses petits-enfants : c'étoit le troisième garçon de M. de Beauvilliers. Il lui en reste deux et une fille; celui-ci avoit deux ans; il est mort à Paris, d'une fièvre continue qui a duré treize jours et une grosseur dans la gorge.

Du dimanche de la Pentecôte, 17, Versailles. — Il y a eu aujourd'hui chapitre de l'Ordre; il y avoit quarante ou quarante et un chevaliers, en comptant les quatre grands officiers. M. l'abbé de Pomponne, à sa place ordinaire, du côté des fenêtres, a rendu compte au Roi de ce qui

regardoit la réception de M. le comte de la Marche; mais il parle si bas et si peu distinctement qu'on ne l'entend pas. Ce rapport n'a pas été long. Aussitôt M. de Brézé est sorti pour aller avertir M. le comte de la Marche, qui étoit en habit de novice dans la chambre; il est rentré marchant devant lui, et l'a conduit jusqu'auprès du Roi, qui s'étoit avancé quelques pas. M. le comte de la Marche s'est mis à genoux, et le Roi l'a fait chevalier de Saint-Michel; ensuite on a fait l'appel. Les chevaliers ont tous pris leurs places en avant, en dehors du cabinet. Les quatre grands officiers s'avancent les derniers, parce qu'ils marchent à la tête de tous. M. le comte de la Marche marchoit seul après eux; c'est la place des novices. Il n'y a rien eu de particulier à la chapelle dans le commencement. D'abord le *Veni creator* et ensuite la messe. C'est M. l'abbé d'Harcourt qui a officié, et M^me^ la duchesse de Boufflers (Montmorency) qui a quêté. M. le cardinal de Soubise n'est point ici, ni M. le prince Constantin; il n'y avoit donc d'évêques auprès du prie-Dieu du Roi que M. l'évêque de Rennes (Vauréal); il étoit à sa place de maître de la chapelle, qui est au côté gauche du Roi, mais sur l'épaisseur du prie-Dieu et non pas en avant. Le R. P. Pérusseau, confesseur du Roi, étoit à sa droite sur l'épaisseur du prie-Dieu. Nous avions à la cérémonie deux cardinaux (Tencin et la Rochefoucauld) et M. l'archevêque de Rouen (Tavannes); ces trois prélats étoient à leurs postes ordinaires dans le chœur, du côté de l'épître. M. le comte de la Marche s'est mis sur un tabouret dans la nef, seul; c'est la place des novices. A l'évangile, le sous-diacre a apporté l'Évangile au Roi comme à l'ordinaire. M. le cardinal Tencin, comme le plus ancien des deux cardinaux, auroit dû dans ce moment quitter sa place, s'avancer auprès du Roi, prendre le livre, le présenter à S. M., ensuite retourner à sa place et faire la même cérémonie que de présenter la Paix; mais comme il n'est point sorti de sa place lorsque l'on a présenté le livre, c'est M. de Rennes

qui l'a présenté au Roi. Le Roi l'a remarqué et en a parlé à M. de Brézé. M. de Brézé a dit à S. M. que ce qui avoit été omis à l'Évangile pouvoit se réparer à la Paix ; mais le Roi a voulu que M. de Rennes achevât puisqu'il avoit commencé. M^me^ de Boufflers après avoir quêté le Roi, M. le Dauphin et les princes du sang, a été suivant l'usage quêter tous les chevaliers du côté de l'épître, ensuite les prélats, et en revenant elle a quêté M. le comte de la Marche, qui étoit au milieu, comme je l'ai dit ; après quoi elle a passé derrière le Roi, suivant l'usage, pour quêter du côté de l'Évangile. Le Roi a été à l'offrande, à l'ordinaire, suivi par M. le Dauphin. Après la messe finie, le Roi s'est avancé sous son dais, où il a reçu, suivant l'usage, M. le comte de la Marche, dont les parrains étoient M. le Dauphin et M. le duc de Chartres. Cet arrangement prouve qu'il est totalement différent de ce qui se pratique pour les autres chevaliers. Ceux qui ne sont point titrés ont pour parrains un des derniers maréchaux de France et un chevalier non titré ; ceux qui sont titrés ont pour parrains les deux derniers ducs ; et aux princes du sang, c'est M. le Dauphin avec le premier prince du sang, ou bien les deux premiers princes du sang. En 1709, M. le Duc (alors duc d'Enghien) eut pour parrains Monseigneur et M. le duc de Bourgogne.

La Reine étoit aujourd'hui sur le drap de pied en grand habit avec Mesdames.

L'après-dînée, le Roi, la Reine, M. le Dauphin et Mesdames descendirent en bas pour le sermon. Le prédicateur est de Paris ; c'est un docteur de Sorbonne, nommé l'abbé Varé, qui prêcha la cène du Roi il y a deux ans ; il paroît homme d'esprit ; il s'exprime en bons termes ; il prêcha sur le zèle pour la religion, sujet peu traité en chaire ; son compliment fut assez bien, mais singulier parce qu'il n'adressa pas la parole au Roi ; ce fut toujours une prière. Les vêpres furent ensuite chantées par la grande chapelle. Le Roi, la Reine, M. le Dauphin, ni Mesdames, ne

remontèrent point en haut; ils les entendirent en bas. Il n'y eut point d'évêque qui officiât; ce n'est point l'usage aux fêtes de l'Ordre, ni pour les premières vêpres, ni pour celles du jour. Il n'y eut point de complies. Après les vêpres, le Roi avec M. le Dauphin remonta chez lui; la Reine et Mesdames montèrent à la tribune, d'où elles entendirent la prière des Missionnaires, et ensuite le salut, où le Roi revint.

Mme de Boufflers quêta encore à vêpres. Toutes ces quêtes ont des distributions réglées. Celle-ci n'en a point de particulière; la Reine en dispose à sa volonté en faveur des pauvres qu'on lui représente comme plus dignes d'être secourus. Celle-ci montoit pour le matin et l'après-dînée à 77 louis.

Du samedi 23, *Versailles.* — Lundi 18 de ce mois, M. de Chalmazel et M. de Sassenage demandèrent l'agrément du Roi pour le mariage de M. de Talaru, fils aîné de M. de Chalmazel, avec une des filles de M. de Sassenage. M. de Chalmazel a quatre garçons et une fille, qui est Mme de Castries douairière. M. de Talaru l'aîné a la survivance de la charge de premier maître d'hôtel de la Reine; il a outre cela un régiment. Un des frères de M. de Talaru est dans la gendarmerie, un dans la marine, un autre dans l'état ecclésiastique. M. de Sassenage a cinq filles; l'aînée est mariée depuis plusieurs années à M. de Maugiron; il en a une religieuse à Valence en Dauphiné; celle qui se marie est grande et bien faite, mais elle a quelque défaut assez remarquable dans les yeux; les deux autres sœurs, par rapport à leur mauvaise santé et infirmités, ne songeront vraisemblablement pas à se marier. M. de Sassenage, ayant été obligé de payer des dettes que M. son père a laissées en mourant, se trouve peu en état de donner beaucoup à sa fille; ainsi il a été convenu qu'il lui donneroit seulement 25,000 écus, sur lesquels 10,000 livres actuellement; et il est dit que pour les 35,000 livres il en payera l'intérêt au denier vingt, avec la clause

que ce payement et intérêts ne se fera qu'avec le principal à la première succession qui écherra à M. et Mme de Sassenage, qui est Sassenage, ou à leurs enfants. Mme de Sassenage a encore Mme sa mère, qui après avoir été longtemps veuve a épousé en secondes noces M. de Vilaine. Mme de Vilaine est sœur jumelle de M. de Tallard, et par conséquent son héritière naturelle. M. le Dauphin et Mme la Dauphine ont beaucoup de bontés pour M. et Mme de Sassenage, et Mme de Sassenage fait souvent sa cour au Roi dans ses cabinets et dans les voyages. Toutes ces raisons réunies et l'estime que M. de Sassenage s'est acquise par sa grande vertu, sa probité, son exactitude, ont déterminé le Roi à lui accorder pour sa fille, à la prière de M. le Dauphin, une place de dame surnuméraire de Mme la Dauphine. La règle est que les surnuméraires n'ont que 4,000 livres d'appointements; il faudroit une nouvelle grâce pour obtenir les 2,000 livres de plus.

Il a paru ces jours-ci une ordonnance du Roi; elle est du 7 de ce mois. C'est au sujet de l'exercice de l'infanterie françoise et étrangère. Il est dit dans le préambule que l'intention du Roi est d'établir à l'avenir l'uniformité dans toutes les parties de ses troupes qui composent l'infanterie, et que S. M. a voulu commencer par le maniement des armes, comme le premier point de la discipline et de l'instruction du soldat. Les différentes parties de l'exercice sont divisées en soixante et un articles, dont plusieurs sont composés de temps différents. Cet arrangement a été fait sur les six exercices qui ont été exécutés ici devant le Roi, et sur lesquels on a pris ce qui étoit plus convenable au génie de la nation et à l'utilité du service.

Lundi dernier, le Roi alla à Choisy. M. le Dauphin y a été coucher une nuit. Le jour qu'il revint, Mesdames y allèrent et revinrent avec le Roi le lendemain, qui étoit hier. Le Roi avoit soupé à sept heures à Choisy. Il entra chez Mme la Dauphine en arrivant. Il y a aujourd'hui grand

couvert; et demain le Roi retourne à Choisy pour jusqu'à vendredi.

Il paroît depuis quelques jours des lettres, dans le public, au sujet des exemptions que le Clergé prétend par rapport au vingtième; ces lettres sont bien écrites. On prétend y prouver par la suite de l'histoire de ce royaume que les prétentions du Clergé ne sont nullement fondées. Ces lettres ne se vendent point chez les libraires; elles se débitent chez des particuliers et publiquement; elles paroissent faire impression dans le public.

Il y a aussi plusieurs mouvements dans Paris, depuis quelques jours, au sujet de l'enlèvement de quelques enfants. L'ordre pour rassembler les pauvres mendiants dans différentes maisons, pour les y faire travailler et les empêcher d'incommoder le public, avoit déjà donné occasion à quelques plaintes; on prétend actuellement que les archers chargés de continuer à exécuter ces ordres ont enlevé plusieurs enfants comme mendiants, et qu'abusant de leurs fonctions ils ont pris des enfants d'artisans qu'ils rendoient à leurs parents pour 20 livres. De là sont venus plusieurs mauvais discours qui ont échauffé les esprits, et il y a eu plusieurs personnes tuées et blessées, des boutiques pillées. Le Roi a donné ordre que le procureur général informât, suivant la règle, afin que justice soit faite au plus tôt.

Je croyois avoir marqué que M^me^ la comtesse de Toulouse partit le 9 de ce mois de Paris pour les eaux de Barèges et de Bagnères; elle a avec elle M^me^ de Chalut, sa dame d'honneur, M^lle^ d'Antin et M^me^ de Mailly (Nesle). M. le duc d'Antin et M. de Civrac sont aussi allés avec elle.

J'ai aussi oublié de marquer que le Roi fit la revue, le jeudi 30 avril, des gardes françoises et suisses, à l'ordinaire, dans la plaine des Sablons. Il avoit couru le cerf la veille à Vaucresson; après la chasse il prit du café, en passant au petit château. Mesdames allèrent à cette chasse

dans leurs carrosses et revinrent ici après la chasse. Le lendemain M. le Dauphin et Mesdames, en grand habit, allèrent ensemble manger un morceau à la Meutte, ensuite à la revue, revinrent souper à la Meutte avec le Roi et revinrent coucher ici. Le Roi coucha à la Meutte, et ne revint que le 1er mai.

Le 12 avril, le roi d'Espagne épousa par procuration du duc de Savoie l'Infante sa sœur. Il créa ce même jour cinq chevaliers de la Toison d'or, et nomma quatre gentilshommes de sa chambre en exercice, dont M. de Pignatelli est du nombre, comme je l'ai marqué. Mme la duchesse de Savoie partit de Madrid quatre jours après.

On a appris, il y a environ quinze jours, que le Pape avoit fait afficher dans Rome une constitution qui ôte aux assassins le droit d'immunités dans les églises, et qui permet de les en tirer, même de force, pour être remis entre les mains de la justice.

Du dimanche 24. — Il y a eu ce matin trois signatures de contrats de mariage : M. de Talaru avec Mlle de Sassenage, M. de Saumery de Johanne avec Mlle du Roncé, et M. d'Escars avec Mlle d'Artaguette. M. d'Escars est frère du gendre de feu M. le maréchal de Berwick ; M. de Johanne est fils de M. le comte de Saumery, premier maître d'hôtel de feu Mme la duchesse de Berry : ils étoient vingt-trois enfants ; il ne reste plus que deux garçons et trois filles, qui sont religieuses. M. le comte de Saumery, premier maître d'hôtel, frère du sous-gouverneur du Roi, avoit une sœur qui épousa M. de Moussy. Le nom de M. de Moussy étoit Bargeot ; il ne portoit le nom de Moussy qu'à cause de la terre qui a été vendue à M. Duquesnoy, père de Mme de Méliand, femme de l'intendant de Soissons. Mme de Moussy étant devenue veuve, elle a toujours conservé le nom de Moussy ; mais son fils a pris le nom d'une autre terre, et s'appelle marquis du Roncé ; c'est celui dont la fille épouse M. de Johanne ; elle est sa nièce à la mode de Bretagne.

Du mardi 26, Versailles. — Les émeutes de Paris sont enfin calmées, au moins on l'espère. Il paroît qu'il y avoit des gens qui cherchoient à entretenir la commotion dans les esprits. Il est vrai qu'il y a eu de temps en temps des ordonnances d'enlever des enfants, dans le temps des bains, et de les empêcher de se noyer dans la rivière, ou d'autres qui s'assembloient pour jouer au coin des rues et faisoient du désordre et devenoient des fripons; mais il y a longtemps qu'il n'y a eu d'enfants d'enlevés par ordre. Malgré cela, des fripons ou gens de mauvaise volonté, c'est ce qu'on ne sait pas encore, enlevoient des enfants de leur chef, et comme s'ils en avoient eu l'ordre, et les rendoient ensuite aux pères et mères pour de l'argent; c'est ce qui a donné occasion aux émotions populaires. On compte qu'il y en a eu quatorze ou quinze dans Paris, quelquefois trois dans un jour dans différents quartiers. Il y a eu douze ou quinze hommes tués ou blessés, plusieurs maisons pillées. En dernier lieu, il y a trois jours, il y avoit dix mille hommes assemblés dans la rue Saint-Honoré près de la maison de M. Berrier, lieutenant de police. Cette populace ayant menacé un commissaire de mettre le feu à sa maison, il fut obligé de leur livrer un malheureux homme qu'ils prenoient pour un archer, et qu'ils assommèrent dès qu'il fut entre leurs mains; ensuite ils le traînèrent à la porte de M. Berrier, où ce cadavre resta longtemps. M. Berrier a rendu compte au Parlement de tous ces différents mouvements; en conséquence il fut rendu hier, sur les conclusions de M. d'Ormesson, avocat général, l'arrêt dont on trouvera ci-après le dispositif.

La Cour a ordonné et ordonne qu'à la réquisition du procureur général du Roi il sera informé par-devant Me Aimé-Jacques-Jean Severt, conseiller en la Cour, tant des émotions populaires et assemblées qui ont été faites dans cette ville et faubourgs de Paris, que contre ceux qui auroient répandu les faux bruits d'ordres donnés pour enlever des enfants, et auroient occasionné par là les différentes émotions qui

sont arrivées. Qu'il sera pareillement informé contre ceux qui se trouveroient coupables desdits enlèvements d'enfants, si aucun y a, et cependant fait ladite Cour très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque état, qualité et condition qu'elles soient, de s'attrouper ni s'assembler sous quelque prétexte que ce soit dans les rues et places publiques de cette ville et faubourgs de Paris, à peine d'être poursuivies extraordinairement comme perturbateurs du repos public et punies suivant la rigueur des ordonnances. Ordonnons en conséquence que les informations, si aucunes ont été faites, seront apportées au greffe de la Cour; ordonne en outre que le présent arrêt sera lu, publié et affiché partout où il appartiendra.

Fait à Paris en Parlement, le 25e mai 1750.

Signé YSABEAU.

Ces différentes émeutes ont paru mériter une attention sérieuse, et pour cet effet on a fait marcher le régiment des gardes dans les différents quartiers de Paris pour contenir le peuple.

JUIN.

Mort de Mme de Donges. — Usage dans les voyages du Roi et de ses enfants à Choisy. — Mendiants arrêtés et enfants enlevés. — Fiançailles, mariage et noce de M. de Talaru. — Ouverture de l'assemblée du Clergé. — Libelle contre le Clergé. — Arrêt du conseil contre ce libelle. — Abbayes données. — Revue des mousquetaires. — Nouvelles diverses. — Colonel vendant son régiment pour ne pas être sous les ordres d'un colonel plus ancien. — Remontrances du Parlement. — La Faustine, cantatrice. — Voyage de Compiègne. — Règlement du Roi pour les régiments des gardes. — Mort de M. de Jonzac. — Ermitage à Compiègne. — Difficultés au sujet du mariage de M. de Talaru. — Mort de Mme de Staal. — Pensions données. — Chiens malades; précautions contre la rage. — Mort de M. du Deffand. — Bénéfices donnés. — Clef de chambellan du roi d'Espagne. — Grille, stalles et réparations de l'église Saint-Jacques à Compiègne. — Mariage de M. de Luxembourg. — Morts.

Du lundi 1er, Versailles. — Mme de Donges mourut avant-hier, à Paris. Elle avoit paru avoir une assez bonne santé depuis l'opération qu'on lui avoit faite de lui couper le sein. Il lui vint il y a quelque temps une humeur à la cuisse, que l'on jugea être la même humeur; ce mal a augmenté, et enfin elle est morte, non pas de cette ma-

ladie, mais de l'eau dans la poitrine, accident fort ordinaire quand le sang est corrompu. Mme de Donges étoit fille de feu M. de Blansac, et par conséquent sœur de M. d'Estissac et de feu Mme de Tonnerre. J'ai déjà dit que Mme de Blansac, mère de Mme de Donges, avoit été mariée en premières noces à M. de Nangis, dont elle avoit eu M. le maréchal de Nangis, chevalier d'honneur de la Reine, et une fille. Cette fille épousa M. de Phalaris, fils de M. d'Entragues et de Mlle de Valençay, sa seconde femme. Ce M. d'Entragues, qui eut aussi de ce second mariage feu Mme la duchesse de Béthune, avoit eu d'un premier mariage M. de Roise, conseiller au Parlement, juge très-estimé par sa très-grande intégrité, son habileté et son application. M. de Phalaris n'a point eu d'enfants de Mme de Nangis, ni de sa seconde femme, Mlle d'Araucourt. Mme de Donges avoit cinquante-trois ans; elle avoit plusieurs années de plus que son mari; elle avoit eu un garçon et deux filles. Le garçon, qui étoit colonel d'infanterie, fut tué à l'affaire de M. de Belle-Isle. Des deux filles, l'une étoit Mme de Champagne, dame de Mme la Dauphine; elle est morte et a laissé une fille. L'autre fille de Mme de Donges n'est point mariée, et peut être une héritière assez considérable si M. de Donges ne se remarie pas. M. de Champagne, gendre de Mme de Donges, avoit épousé en premières noces une sœur de M. de Donges, qui étoit extrêmement contrefaite; il en eut un fils, mais qui mourut en venant au monde.

Le Roi retourna dimanche à Choisy, comme je l'ai marqué, et n'en reviendra que mercredi après souper. M. le Dauphin y va aujourd'hui pour revenir demain, et Mesdames pour revenir avec le Roi. C'est l'usage ordinaire dans tous les voyages.

M. le cardinal de la Rochefoucauld eut avant hier une audience du Roi. Il est certain que c'est au sujet des affaires du Clergé; il me paroît que l'on espère pouvoir donner aux arrangements que le Roi désire une forme qui puisse être acceptée par le Clergé.

Les mouvements de Paris sont calmés; cependant il y a eu des rues où l'on a arraché ou déchiré l'arrêt du Parlement. Cette commotion n'a point eu de suite; mais il y a beaucoup de requêtes présentées à M. Severt, conseiller au Parlement. Il y a grande apparence que l'ordre donné pour enlever les mendiants dans Paris, et depuis, celui pour enlever des enfants sur les ports et au coin des rues où ils faisoient du bruit, et où il se passoit beaucoup de scandale, il y a grande apparence, dis-je, que ces ordres, ou plutôt la manière dont ils ont été exécutés, ont donné occasion aux plaintes et à la fermentation des esprits. Les pauvres ont été mis par force dans des hôpitaux. Après les avoir gardés pendant trois ou quatre mois, on a jugé à propos de les faire sortir; mécontents de ce traitement violent, ils ont dit hautement qu'ils avoient été mal traités et mal nourris. Quelques-uns même ont eu l'insolence de dire qu'ils trouveroient bien moyen de s'en venger. A l'égard de l'enlèvement des enfants, ceux qui ont exécuté ces commissions en ont abusé pour gagner de l'argent en rendant les enfants pour un certain prix. Des enfants qu'ils enlevoient, beaucoup vraisemblablement ont été enlevés sans ordre et sans commission. Le même arrangement pour enlever les pauvres mendiants avoit été ordonné et exécuté pendant le ministère de M. le Duc. Il y eut alors une déclaration extrêmement sage par laquelle on pourvoyoit à l'entretien de ceux qui étoient enlevés. Il fut mis un impôt sur la consommation des boissons dans les villes; le produit de ces impôts montoit à 800,000 livres, et étoit destiné à cet usage. L'impôt subsiste encore présentement, mais les besoins de l'État et de la guerre ont obligé d'en détourner l'emploi pour d'autres usages.

Du mercredi 3, *Versailles.* — Les fiançailles de M. de Talaru avec M^lle^ de Sassenage se firent hier chez M^me^ la Dauphine, dans le grand cabinet avant sa chambre. Depuis que ce mariage est conclu, il avoit été question de

savoir si M. de Sassenage, comme chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, pouvoit prétendre le droit que sa fille fût fiancée dans le cabinet. Il n'est pas douteux que c'est l'usage pour la fille de la dame d'honneur et de la dame d'atours; c'est aussi l'usage que la fille de la première femme de chambre soit fiancée dans la chambre; j'en ai marqué un exemple d'une fille de Mme Mercier. On a voulu vérifier l'usage par rapport au chevalier d'honneur, et le Roi dit à M. de Saint-Florentin de chercher des exemples. Un des derniers qu'on auroit pu trouver étoit le mariage de M. de Courcillon, feu M. de Dangeau, son père, étant chevalier d'honneur de feu Mme la Dauphine; mais soit qu'il y ait une différence du fils à la fille, soit qu'il n'y eût point d'exemples précédents, ou que des convenances et arrangements particuliers eussent déterminé à ne pas faire le mariage ici, M. et Mme de Courcillon furent fiancés et mariés à Paris. Dans ces circonstances d'incertitude pour la décision, Mme la Dauphine a demandé la permission pour que le mariage se fît dans son cabinet, et le Roi a bien voulu l'accorder. Les deux familles ont désiré que ce fût mon frère qui fît la cérémonie; il est revenu exprès de son diocèse quelques jours plus tôt qu'il n'avoit compté revenir; ce fut donc lui qui fit hier la cérémonie: il étoit en rochet et camail, assisté de M. Jomart, curé de Notre-Dame. M. le Dauphin, qui étoit allé coucher la veille à Choisy, en revint de bonne heure pour se trouver aux fiançailles; elles se firent à six heures et demie, après le salut. La Reine, qui devoit naturellement descendre chez Mme la Dauphine, comme elle fait tous les jours pour jouer, y descendit comme à son ordinaire, voulant bien honorer cette cérémonie de sa présence. Le marié étoit en grands cheveux; la mariée et toutes les dames de la noce en grand habit. La mariée n'étoit point en grandes boucles. On avoit rangé dans un coin du cabinet la table de cavagnole. M. de Bayeux demeura debout au milieu du cabinet, le dos tourné aux fenêtres, ayant

auprès de lui M. le curé et des prêtres assistants. La Reine demeura du côté de la porte, où on lui mit un fauteuil. M. le Dauphin et Mme la Dauphine restèrent debout. Mesdames n'y étoient point; elles étoient allées coucher à Choisy, d'où elles ne reviennent qu'aujourd'hui avec le Roi. Le marié et la mariée étoient à quelque distance de la Reine, et à sa droite; ils avancèrent vis-à-vis M. de Bayeux, et lorsque l'on fut au moment de dire : *Oui*, le marié fit une révérence à la Reine, une à M. le Dauphin, une à Mme la Dauphine, une à M. de Chalmazel, et une autre à Mme de Chalmazel. La mariée fit les mêmes révérences à la Reine, à M. le Dauphin, à Mme la Dauphine, et à M. et Mme de Sassenage; après quoi la noce se retira, et la Reine commença son jeu.

Le mariage s'est fait aujourd'hui à la chapelle. La Reine étoit à la tribune en haut, sur le drap de pied, ayant à côté d'elle M. le Dauphin. Mesdames sont à Choisy, comme je l'ai dit, et Mme la Dauphine ne sort point. Les mariés étoient à droite et à gauche sur la première marche du sanctuaire, et avoient chacun un carreau. Les parents étoient des deux côtés, sur des chaises, dans le chœur. On a d'abord commencé le motet, mais la Reine a ordonné un moment après que la musique cessât jusqu'à ce que la cérémonie du mariage fût faite. Le marié étoit en grands cheveux comme hier; la mariée n'étoit point en grandes boucles, et elle étoit même en robe de chambre. M. de Bayeux s'est avancé, en rochet et camail, avec une étole, assisté de M. le curé, aussi en étole, et du clergé. Après les questions, prières et cérémonies ordinaires, il a fait une petite exhortation aux mariés : ce discours n'a pas été long; il s'est retiré ensuite dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile; la musique a commencé, et ensuite la messe, qui a été dite par le chapelain ordinaire de la Reine. M. de Bayeux, dans les différents temps de la messe, est revenu faire les cérémonies accoutumées. Le poêle a été tenu, du côté de M. de Talaru, par un de ses

frères, qui est dans la gendarmerie, et du côté de M^lle de Sassenage par M. de Castries, dont la mère, M^lle de Lévis, étoit cousine germaine de M. de Sassenage.

Du jeudi 4, Versailles. — La noce de M. de Talaru se rassembla hier à six heures dans l'appartement de M^me de Tallard. On y signa le contrat de mariage; il y eut ensuite différentes parties de jeu jusqu'à neuf heures. A neuf heures précises, on passa dans l'appartement vis-à-vis. C'est la chambre où feu Madame, fille de M. le Dauphin, est morte. M^me de Tallard n'avoit pas voulu disposer de cet appartement sans avoir demandé l'agrément du Roi, et le Roi l'a trouvé bon. Il y avoit dans cette chambre une table où on auroit pu être trente-six, si c'avoit été tous hommes, mais on n'y a été que vingt-trois, tant hommes que femmes sans être pressé. A onze heures et demie, tout étant prêt pour le coucher des mariés, qui ont couché chez M^me de Tallard, M. le Dauphin et M^me la Dauphine vinrent par le jardin. M. le Dauphin fit l'honneur au marié de lui donner sa chemise, et M^me la Dauphine à la mariée; ils les comblèrent l'un et l'autre de marques de bonté. Outre la commodité et la grandeur de l'appartement joint à celui de Madame, qui étoit nécessaire pour une aussi grande assemblée, sa position de plain pied à la terrasse avoit été encore une raison pour le préférer à tout autre, M^me la Dauphine ne montant point, pas même en chaise.

L'ouverture de l'assemblée du Clergé se fit lundi dernier, 1^er de ce mois, aux Grands-Augustins. M..... chanta la grande messe, et M. l'évêque d'Autun (Montazet) prêcha. Il paroît que tous ceux qui l'ont entendu en ont été également contents.

Je n'ai appris qu'hier que M. de Chaulnes (qui a acheté la lieutenance générale de M. de la Fare, comme je l'ai marqué dans le temps), a reçu les ordres du Roi pour aller tenir cette année les États de Bretagne. Je crois avoir déjà dit ailleurs que le Roi donne 100,000 francs à celui

qui tient les États au nom de S. M. La province donne 30,000 livres et à la femme 15,000 livres. Mais quoique les États ne durent que six semaines ou environ, la dépense excède de beaucoup ces 145,000 livres.

Le Roi revint hier au soir un peu après minuit, comme il l'avoit projeté, et alla d'abord chez M^me^ la Dauphine. Ce matin, il a été à dix heures et demie à la paroisse, dans un carrosse à deux chevaux, suivant l'usage. La procession s'est faite dans l'église, à cause du vilain temps. La Reine a été à la paroisse, et n'a point suivi la procession. Au retour de la messe, le Roi a donné audience à l'assemblée du Clergé. C'est M. le cardinal de la Rochefoucauld qui a harangué; il étoit accompagné de M. l'archevêque de Sens (Languet de Gergy) à sa droite, et de M. l'archevêque de Rouen (Tavannes) à sa gauche, et conduit par M. de Brézé, grand maître des cérémonies, et par M. de Saint-Florentin. Il a harangué le Roi, la Reine, M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames; ses discours ont été fort approuvés. Comme c'étoit grande audience, la Reine a reçu le Clergé dans le grand cabinet devant sa chambre.

Je n'ai point encore parlé d'un libelle qui s'est répandu dans le public; c'est une brochure qui n'a d'autre titre que *Lettres*. Ce sont en effet des lettres remplies de réflexions et de raisonnements qui tendent à prouver que les immunités et exemptions prétendues par le Clergé sont absolument chimériques, et qu'il doit supporter les impositions de l'État dans la même forme que les autres sujets du royaume. Cet ouvrage, à la fin duquel on a mis la requête du Clergé présentée en 1725 à l'occasion du cinquantième, avec des réflexions à mi-marge, est rempli de traits satiriques contre le Clergé. Le Clergé a pris la liberté de faire des représentations au Roi, et en conséquence il a été rendu un arrêt du conseil pour la suppression de ce livre. On en trouvera le dispositif ci-dessous.

DISPOSITIF.

Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression d'un livre qui a pour titre; LETTRES, avec un passage latin au bas commençant par ces mots : *Ne Repugnate*, etc.; a Londres, 1750.

Du 1er juin 1730.

Extrait des registres du conseil d'État.

Le Roi étant informé qu'on répand dans le public un grand nombre d'exemplaires d'un livre qui a pour titre LETTRES, avec un passage latin au bas commençant par ces mots : *Ne repugnate*, etc., à Londres, 1750, Sa Majesté auroit jugé à propos de s'en faire rendre compte, et elle auroit reconnu que sous prétexte de soutenir les droits de l'autorité royale et les maximes de la France, que personne ne révoque et ne peut révoquer en doute, l'auteur a fait entrer dans cet ouvrage des déclarations contraires à l'honneur du clergé de France, qu'il voudroit faire passer pour le corps le moins utile à la société, comme si servir la religion et l'Église n'étoit pas rendre les services les plus utiles au Roi et à l'État. S. M., qui a toujours honoré et qui honorera toujours le clergé de ses États d'une protection singulière, ne sauroit donc proscrire trop promptement un livre dont l'auteur a affecté d'y semer des traits odieux contre le premier ordre du royaume, qui s'est toujours montré digne de ce titre, non-seulement par l'élévation et la sainteté de son ministère, mais par les marques éclatantes qu'il a données dans tous les temps de sa fidélité, de son affection et de son zèle invariable pour le service du Roi. A quoi voulant pourvoir, Sa Majesté étant en son conseil a ordonné et ordonne que ledit livre et autres semblables sera supprimé.

J'ai toujours oublié de marquer que le 18 ou 19 mai le Roi donna l'abbaye de Bourgueil, qu'avoit feu M. l'abbé d'Alègre, à M. l'abbé de la Châtaigneraye, comte de Lyon, aumônier du Roi et grand vicaire de M. le cardinal Tencin; cette abbaye a un grand nombre de collations; elle est du diocèse d'Angers, ordre des Bénédictins.

Le Roi donna en même temps l'abbaye de la Vieuville (ordre de Cîteaux) dans le diocèse de Dol, à M. l'abbé de Durfort.

C'est à peu près dans ce même temps aussi que S. M.

donna à M. de Baudry, intendant des finances, la place de conseiller d'État, qu'avoit feu M. de Machault.

On a appris depuis quelques jours que la jeune Infante, fille du roi des Deux-Siciles, étoit morte, le 30 avril, à Portici ; elle n'avoit que cinq mois.

Du samedi 6, *Versailles.* — Avant-hier, le Roi fit dire le salut plus tôt que les autres jours, et fit la revue des mousquetaires dans la cour royale, suivant l'usage. La Reine étoit sur le balcon de l'appartement de M. le comte de Clermont avec Mesdames. Les deux compagnies parurent devant le Roi dans la cour, et firent l'exercice à pied, l'une après l'autre; après quoi ayant passé par quatre devant le Roi ils allèrent prendre leurs chevaux, les gris à la petite écurie et les noirs à la grande. Ils revinrent ensuite passer à cheval devant le Roi. A pied et à cheval, ils saluèrent la Reine en passant devant le balcon. Ce qui mérite d'être remarqué, c'est que les gardes françoises et suisses qui étoient dans la grande cour battirent aux champs pendant que les mousquetaires passèrent entre les deux gardes. Cette circonstance ne mériteroit pas d'être observée si feu M. le duc de Gramont, comme je l'ai marqué dans le temps, n'avoit pas refusé positivement de faire rendre cet honneur en pareil cas. Ce refus fut d'autant plus singulier, qu'il est d'usage constant dans toutes les troupes de se donner réciproquement cette marque de distinction, et que les privilèges des gardes françoises et suisses, qui s'étendent jusqu'à ne pas battre aux champs, à l'armée, pour le maréchal de France même qui la commande, ne peuvent avoir d'application dans l'espèce dont il s'agit.

Il n'y a point eu de grand couvert depuis le retour du Roi de Choisy ici, et il n'y en aura point avant son départ. S. M. a pris des eaux hier et aujourd'hui. Le Roi part toujours demain pour aller coucher à la Meutte, et lundi à Compiègne ; il ne passera pas à Paris, mais à Saint-Ouen, Saint-Denis et Chantilly.

J'ai marqué dans le temps la présentation de Mme Walh (Vaudray). Sa naissance et celle de son mari, qui a été reconnue d'une manière authentique, comme je l'ai aussi marqué, ont décidé la présentation; mais Mme Walh a désiré d'avoir l'honneur de monter dans les carrosses de la Reine et de manger avec S. M., et comme la Reine ne donne jamais de décision en pareil cas sans en avoir parlé au Roi, cette affaire a toujours demeuré suspendue jusqu'à présent; enfin Mme de Luynes étant actuellement à Paris, la Reine m'a envoyé dire d'envoyer prier Mme Walh de venir souper ici ce soir, afin qu'elle puisse avoir l'honneur de souper avec Sa Majesté.

Du lundi 8, *Versailles*. — J'appris il y a deux jours que M. de Joyeuse-Grandpré, fils aîné de M. de Joyeuse, lieutenant général de Champagne, a obtenu la permission de vendre le régiment de Tournaisis, qu'il commande. Ce régiment va en Corse, et M. de Joyeuse ayant su qu'il y avoit un autre régiment plus ancien, et que par conséquent il seroit commandé, a pris la liberté de faire des représentations auxquelles on a eu égard. Quoiqu'il ait une mauvaise santé, il ne veut point quitter le service; on lui a accordé l'agrément d'acheter le premier régiment d'infanterie qui sera vacant. C'est M. de Courcy, le plus ancien des colonels à la suite des grenadiers de France, qui achète le régiment de Tournaisis, et la place de M. de Courcy, à la suite des grenadiers de France, a été donnée, à M. de Coislin, qui vient d'épouser Mlle de Mailly.

Le Roi reçut hier une députation du Parlement. Il y a longtemps qu'il est question de remontrances au sujet des quatre sols pour livre. On avoit compté que cet impôt, établi pendant la guerre, cesseroit à la paix. C'est sur cela que le Parlement a jugé à propos de faire ses représentations au Roi. S. M. a permis qu'il vînt seulement deux présidents à mortier; c'étoit M. le président Molé (M. le premier président ayant la goutte) et M. de Rosambo (Pelletier). Le Roi, au sortir de son prie-Dieu, tint

conseil d'État, alla ensuite à la messe. Au retour de la messe, M. le chancelier se trouva chez le Roi avec M. d'Argenson, qui en sortit un moment pour faire avertir MM. les deux présidents ; ils entrèrent dans le cabinet, où ils ne restèrent que deux ou trois minutes ; ils présentèrent leurs remontrances par écrit au Roi, et sortirent aussitôt.

Le Roi partit à deux heures, alla se promener à l'Ermitage et à Trianon ; à quatre heures il revint ici voir M^me^ la Dauphine, et immédiatement après il alla à Bellevue voir cette maison, qui sera prête à habiter au retour du voyage de Fontainebleau, et de Bellevue à la Meutte. M. le Dauphin a été souper à la Meutte ; il est revenu cette nuit ; Mesdames y ont été souper et coucher, et en partent aujourd'hui avec le Roi pour Compiègne. Le Roi et la Reine ne passent pas précisément par Chantilly, mais par Luzarches et Senlis. Il est arrangé que M. le Dauphin ira le 15 à Compiègne, et y restera jusqu'au lundi 22 ; après qu'il aura passé quinze jours ici, il y retournera faire un second voyage pour le même temps.

Du mardi 9, Dampierre. — J'ai oublié de marquer qu'il est venu à Versailles, depuis quinze jours ou trois semaines, une cantatrice italienne qui a eu autrefois grande réputation ; elle s'appelle la Faustine ; elle a actuellement cinquante-trois ou cinquante-quatre ans ; elle est mariée et a épousé un maître de clavecin fort habile, que l'on appelle Hasse. Le mari et la femme sont au service du roi de Pologne, électeur de Saxe, qui leur donne 24,000 livres par an. Le roi de Pologne les a envoyés ici passer quelque temps pour les amusements de M^me^ la Dauphine. Le Roi a permis qu'ils fussent logés au grand commun. M^me^ Hasse a été adressée à M^me^ la duchesse de Brancas par le roi de Pologne, qui la lui a fort recommandée. Les connoisseurs en musique disent qu'elle a encore une légèreté de voix singulière pour son âge, et qu'actuellement elle est au-dessus de la Cossini dont j'ai parlé ; quelques-uns même disent au-dessus de Farinelli.

La Reine est partie aujourd'hui, à neuf heures et demie du matin, de Versailles pour Compiègne; elle avoit dans son carrosse Mmes de Luynes et Mme de Villars (Neuilles) sur le devant; Mlle la princesse de Montauban (Mézières) et Mme de Bouzols (Berwick) aux portières. Dans le second carrosse, Mme de Flavacourt (Mailly) et Mme de Montoison (Tonnerre), et dans le troisième, Mme la duchesse de Boufflers (Montmorency) et Mme de Talleyrand (Cany-Chamillart).

La garde des gardes françoises et suisses qui étoit ici pour le Roi, et qui étoit restée pour la Reine, est retournée dans son quartier après le départ de la Reine, s'il y a une autre garde qui a monté pour M. le Dauphin. J'ai déjà marqué, à l'occasion des voyages de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine à Paris, que les gardes françoises et suisses battirent aux champs pour M. le Dauphin et Mme la Dauphine, et que c'étoit en conséquence d'un ordre du Roi, pour parler plus juste, on auroit dû dire en conséquence du règlement fait par le Roi pour ses régiments des gardes. Par ce règlement, la garde qui monte pour le Roi ou pour la Reine ne fait jamais que rappeler pour M. le Dauphin et Mme la Dauphine, en quelque lieu qu'elle paroisse devant eux, quand même ce seroit dans Paris en arrivant de Versailles; et la garde qui bat aux champs pour M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames, soit à Paris, soit à Versailles, Fontainebleau ou Compiègne, en l'absence du Roi et de la Reine, ce sont d'autres compagnies qui montent la garde exprès pour M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames.

Du jeudi 11, *Dampierre.* — J'appris hier la mort de M. le marquis de Jonzac. Il est mort dans ses terres en Saintonge d'une esquinancie; il étoit lieutenant général de cette province; il avoit été longtemps capitaine de gendarmerie, et étoit lieutenant général des armées du Roi et fils de feu M. le comte d'Aubeterre, chevalier de l'Ordre; il avoit épousé une sœur de M. le président Hé-

nault ; il en a eu cinq enfants, dont deux filles ; l'une Mme de Tilliers, et l'autre a épousé M. d'Aubeterre, de même maison qu'elle. Des trois garçons, deux sont morts, l'un de la poitrine, l'autre tué ; l'aîné, qui reste, a épousé Mlle de Seignelay.

Mme de Luynes me mande que l'on a fait à Compiègne un nouvel ermitage auprès de la faisanderie ; celui-ci est plus grand que celui dont j'ai parlé ; il a un jet d'eau et est entouré de planches, et l'autre n'étoit entouré que de toiles et étoit au vivier Coras. S. M. l'a fait placer vers la route d'Humières, un peu plus loin que la faisanderie, à droite. L'enceinte où il est posé est sous une très-belle futaie ; elle a 600 toises de tour, fermée d'une muraille de planches peintes en vert, de 10 pieds de hauteur ; il y a dans cette enceinte un parterre dont les allées sont sablées de sable de rivière et bordées de gazon, avec de petits arbustes dans les encoignures, comme chèvrefeuilles, rosiers, etc., et des vases de faïence remplis de fleurs tout autour de la petite maison. Il y a un jet d'eau ; le réservoir se remplit par une pompe qui est dans un puits, dont l'eau est très-bonne. Il y a des poules dans un petit poulailler, séparé du parterre, mais enfermé dans l'enceinte. Le Roi a déjà été souper plusieurs fois et déjeuner avant la chasse à cet ermitage.

Elle me mande aussi que la Reine, qui est partie à neuf heures et demie, comme je l'ai marqué, n'arriva à Compiègne qu'à neuf heures du soir ; elle trouva Mesdames dans la cour à son arrivée, et le Roi l'attendoit chez elle dans son grand cabinet.

J'ai parlé ci-dessus du départ de M. de Bernstorf pour le Danemark. Quoique l'on ne soit pas absolument sûr qu'il restera dans ce pays, cependant il est vraisemblable que son maître, pour lui prouver la satisfaction qu'il a de ses services, lui destine la place de ministre des affaires étrangères. Le roi de Danemark a trois ministres : un pour les affaires étrangères : c'étoit M. de Schuling qui avoit cette

place : il est mort; un pour le dedans du royaume, dont je ne sais pas le nom, et un qui n'a point de département particulier, qui s'appelle M. de Berkenstein; celui-ci a été chargé des affaires étrangères, mais seulement en attendant qu'il y ait un ministre chargé de ce département, car des gens qui le connoissent assurent qu'il ne se soucie point de le garder.

Du mardi 23; Dampierre. — J'ai toujours oublié de marquer la mort de M^me^ la comtesse de Fernand-Nunès en Espagne. On en a reçu la nouvelle il y a environ quinze jours; elle étoit fille de M. le prince de Léon et cousine de M. le duc de Rohan. J'ai marqué dans le temps son mariage (1) et la mort de son mari, sans enfants.

J'ai parlé du mariage de M. de Talaru avec M^lle^ de Senozan, et que la cérémonie s'étoit faite dans la chapelle par mon frère. Mon frère, qui étoit venu exprès de Dreux la veille pour se rendre aux désirs des deux familles, comptoit que s'il y avoit une honnêteté à faire au grand ou au premier aumônier, ou même une permission à demander, toutes ces démarches auroient été déjà faites; cependant il trouva à son arrivée M. de Sainte-Aldegonde, aumônier du Roi de quartier, qui lui dit que ce cérémonial avoit été oublié. M. le cardinal de Soubise étoit en Alsace et M. le prince Constantin à Paris. Mon frère dit à M. l'abbé de Sainte-Aldegonde qu'il alloit écrire sur-le-champ au prince Constantin, et comme on lui dit qu'il venoit le lendemain, mon frère dit qu'il se trouveroit chez lui à son arrivée. M. le prince Constantin arriva effectivement le lendemain matin, qui étoit le jour du mariage, et très-poliment vint descendre chez mon frère; mon frère lui expliqua la circonstance où il se trouvoit, arrivant et croyant que tout ce qui étoit convenable avoit été fait par les deux familles, mais qu'il étoit prêt d'écrire à M. le

(1) Voy. tome III, page 36.

cardinal de Soubise. Le prince Constantin lui proposa d'écrire une lettre antidatée, apparemment pour que M. le cardinal de Soubise pût envoyer une permission par écrit postérieure à la lettre, mais aussi antidatée; mon frère répondit que ce n'étoit point l'usage des évêques en pareil cas; que d'ailleurs il ne s'agissoit point ici d'une cérémonie pontificale, puisqu'il n'avoit ni crosse, ni mitre, ni le nombre d'assistants nécessaire pour une cérémonie pontificale; qu'il croyoit même par cette raison n'avoir besoin d'aucune permission; mais que désirant ne manquer à rien des choses qu'il lui étoit possible, il lui demandoit aussi son agrément et sa permission en l'absence de M. le cardinal de Soubise. Toute cette conversation se passa en présence de M. de Sassenage. M. le prince Constantin persista pour la lettre antidatée, et mon frère continua à la refuser. Ils se séparèrent très-poliment et très-bien ensemble. Il n'étoit point question dans ce moment de la messe de la Reine; mon frère crut que ce seroit devant ou après, ou bien à une chapelle particulière; enfin la Reine voulut y être, et y assista dans la tribune en haut, sur le drap de pied, ce qui parut singulier, les mariés ayant des carreaux, et les familles, hommes et femmes, ayant des chaises d'église dans le milieu du chœur. Cette circonstance de la présence de la Reine a donné occasion, non pas à des plaintes, ni à des disputes de M. l'archevêque de Rouen, car il est incapable d'en faire, mais il a représenté qu'il auroit eu le droit de faire cette fonction, puisque c'étoit à la messe de la Reine : par conséquent il étoit dans le cas qu'on lui demandât au moins son agrément; cependant tout cela s'est tourné en quelques discours de badinage. Il n'en auroit pas été davantage de M. le prince Constantin, s'il avoit suivi son caractère de simplicité, de douceur et de politesse, mais il a trouvé des conseils différents, et il les a écoutés. Il est revenu à la lettre antidatée, et mon frère a toujours répondu de même. Enfin mon frère, qui n'avoit

rien dit, parce qu'il n'avoit rien à dire, voyant qu'il étoit question de porter cette affaire au Roi, en a parlé à M. l'ancien évêque de Mirepoix, qui a paru approuver sa conduite. Il en a aussi écrit à M. de Saint-Florentin, à Compiègne. J'ai su depuis que M. de Saint-Florentin a écrit au prince Constantin qu'il lui conseilloit de ne point porter cette affaire au Roi. J'ai écrit ce détail de mémoire sur ce que j'ai entendu dire à mon frère; on en trouvera les circonstances plus expliquées dans la lettre écrite par mon frère à M. de Saint-Florentin, que j'ai fait copier à la fin de ce livre (1). On trouvera aussi dans cette lettre une particularité par rapport à de justes représentations que mon frère auroit pu faire au sujet de quelques entreprises faites par les aumôniers du Roi.

Du samedi 27, Compiègne. — J'arrivai ici la nuit du 25 au 26. Mon absence m'a empêché d'écrire exactement sur mon journal ce qui s'est passé, mais M^me^ de Luynes a eu soin de faire écrire ce qui est venu à sa connoissance; on le trouvera ci-joint.

J'ai appris ici que M^me^ de Staal (Launay) mourut le 11 ou le 12 de ce mois, à Sceaux; elle avoit été d'abord femme de chambre de M^me^ la duchesse du Maine; elle se conduisit avec beaucoup d'esprit et de sagesse dans le temps de l'exil de M^me^ la duchesse du Maine, pendant la régence. Cette princesse en fut si contente, que non-seulement elle l'honora de son estime, mais même de son amitié. Le caractère de M^me^ de Staal et son esprit, qui étoit fort orné, et les bontés de M^me^ la duchesse du Maine déterminèrent M. de Staal à l'épouser; c'étoit un gentilhomme suisse. Après son mariage, elle eut l'honneur de manger avec M^me^ la duchesse du Maine, à laquelle elle est demeurée attachée jusqu'à sa mort (2).

(1) *Voy.* n° 16 des pièces justificatives.

(2) Les Mémoires de M^me^ de Staal (M^lle^ de Launay) furent publiés pour la première fois en 1755.

La mère de M. de Clermont-Gallerande (sœur de M. de Saint-Hilaire) mourut aussi dans ce même temps; elle étoit de famille huguenote; elle étoit fort âgée; elle est morte à Paris; c'étoit la grande mère de M^me^ la duchesse de Brancas douairière.

Pendant le séjour que M. le Dauphin a fait ici, il a toujours mangé dans sa chambre, excepté deux jours de grand couvert. On a été étonné de ce qu'il n'a pas mangé avec Mesdames, comme cela arrive souvent à Versailles; mais la différence est que M^me^ la Dauphine est de ces soupers à Versailles, et qu'ici M^me^ la Dauphine n'y étant point, il faudroit, suivant la règle, qu'au moins une de Mesdames fût mariée pour que M. le Dauphin mangeât avec elles. L'année dernière, M^me^ la Dauphine étoit à Forges; M. le Dauphin mangeoit ici avec Mesdames, mais c'est que Madame Infante y étoit.

M. d'Argenson arriva ici le vendredi 18, du Hainaut, où il a été visiter les places de guerre; il étoit parti de Paris le 8 pour cette tournée.

M. le vicomte de Narbonne, chef de brigade des gardes du corps, dont la femme est sœur de M. le duc de Fleury, quitte sa brigade avec la pension de retraite, qui est de 6,000 livres, et il a été fait lieutenant général.

Le Roi a aussi accordé 2,000 livres de pension à M. le marquis de Narbonne, frère du vicomte; il est maréchal de camp.

Il y a environ dix jours qu'on s'aperçut, dans la meutte du Roi des grands chiens pour le cerf, qu'il y avoit quelques chiens de malades; comme il y a un soupçon de rage qui paroît fondé, le Roi a pris le parti d'envoyer toute cette meutte à Marly. On attachera tous les chiens séparément, avec des chaînes, pendant tout le temps nécessaire pour la grande sûreté; il faut treize lunes. S. M. ne veut point qu'on leur donne aucun remède. On croit que cette maladie est venue par un jeune chien anglois nouvellement arrivé.

M. du Deffand (Lalande) mourut le 24, jour de la Saint-Jean, à Paris, à quatre heures du matin; il avoit soixante-deux ans et étoit brigadier des armées du Roi; il avoit été colonel de dragons, et son régiment avoit été réformé en 1713; il avoit été acheté par lui en 1705 et fut réformé en 1713; ensuite il fut fait brigadier en 1718. Le 28 janvier 1727, il obtint, sur la démission de son père, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Neuf-Brisach, la lieutenance générale de l'Orléanois. Son père mourut en 1728; il avoit eu cette lieutenance générale sur la démission de son père, mort ancien maréchal de camp en 1699, lequel l'avoit achetée. M. du Deffand, qui vient de mourir, a un frère qui est M. le chevalier de Lalande; ils avoient fort bien servi l'un et l'autre; cependant ils n'ont pu obtenir d'emploi dans la dernière guerre, quoiqu'ils eussent demandé avec instance à servir. Le chevalier avoit eu le régiment d'Albigeois-infanterie, qui a été réformé. Son frère aîné avoit épousé, il y a trente-deux ans, M^lle^ de Vichy-Chamrond, fille d'une sœur de M^me^ de Luynes; ils ont fort peu vécu ensemble, et ont été séparés en justice; elle n'a point d'enfants. M. du Deffand a donné, le 15 de ce mois, sa démission de la lieutenance générale de l'Orléanois, espérant des bontés du Roi que S. M. voudra bien la donner à son frère, n'y ayant point de brevet de retenue; il y a 1,800 livres d'appointements attachés à cette place, qui ne vaut cependant qu'environ 100 pistoles, les charges acquittées.

Le Roi travailla dimanche dernier 21 de ce mois avec M. l'ancien évêque de Mirepoix, qui est venu passer huit jours ici; voici la liste des bénéfices donnés :

L'abbaye de Séry-aux-Prés à M. l'abbé de Chanterac, grand vicaire de Noyon; celle de Laval à M^me^ du Guast, religieuse; le prieuré de Laval à M. l'abbé d'Audeux, conseiller clerc au parlement de Besançon; la prévôté de l'église de Nîmes à M. l'abbé de Laugnac, archidiacre de la même église.

Le canonicat de la Sainte Chapelle de Bourges à l'abbé Bracq, qui est prêtre.

Du dimanche 28, *Compiègne.* — En arrivant ici, j'ai trouvé M. de Pignatelli avec une grande clef de vermeil attachée au-dessus de la poche droite avec un ruban; c'est la marque de la dignité de chambellan. Cette clef, qui est grande et très-apparente, désigne non-seulement les entrées que cette charge donne, mais encore elle ouvre les appartements du Roi; de sorte que si celui qui porte cette clef la perd, il lui en coûte environ 2,000 pistoles pour payer les frais qu'il en coûte pour changer les gardes de toutes les serrures que cette clef ouvre. Cette clef est envoyée d'Espagne; mais les chambellans qui n'habitent point en Espagne, ni même à la cour, ont grand soin, pour éviter pareils frais, d'en faire faire une pareille, qui est sans panneton et qu'ils portent ordinairement. Il faut une cérémonie pour être reçu chambellan. C'est à M. le duc de Villars, grand d'Espagne, que les ordres ont été adressés pour le serment de M. Pignatelli, et il le prêta lundi dernier.

J'ai trouvé aussi une fort belle grille dorée qui entoure le chœur de l'église de Saint-Jacques. Cette grille a été faite par ordre du Roi; ce sont les Bâtiments qui payent cette dépense. On a aussi fait seize stalles toutes neuves, huit à droite pour le Roi, la Reine, et la famille royale, celles à gauche pour les dames. Le chœur est boisé et peint proprement, mais l'autel n'est pas encore fait. Le Roi a donné 12,000 livres pour les réparations à faire à l'église; cette somme doit être prise en douze ans sur l'abbaye de Bourgueil, vacante par la mort de l'abbé d'Alègre. Le Roi vient de la donner à M. l'abbé de la Châtaigneraye, comte de Lyon, l'un de ses aumôniers. Le Roi a mis aussi une pension de 800 livres sur cette abbaye pour M. le curé de Saint-Jacques.

Du mardi 30, *Compiègne.* — Nous apprîmes hier que la nuit d'avant-hier à hier se fit le mariage de M. de Luxem-

bourg avec Mme de Boufflers à la paroisse de la Magdelaine, qui est celle de Mme de Boufflers. Il y avoit longtemps que l'on parloit de ce mariage, et quoique Mme de Boufflers n'en convînt point, tout l'annonçoit. Le parti que Mme de Boufflers prit il y a quelque temps, et dont j'ai parlé, de quitter un appartement beau et commode, qu'elle avoit tout en haut dans l'aile neuve, pour en prendre un moins commode dans la galerie au-dessous, avoit fait juger qu'elle comptoit habiter incessamment celui que M. de Luxembourg a dans le même quartier; en effet ce qui a déterminé ce changement est le peu d'usage que Mme de Boufflers comptoit faire de Versailles jusqu'à son mariage, et la réflexion qu'elle obtiendroit plutôt de céder ce nouvel appartement à son fils et à sa belle-fille, comme elle a fait depuis en effet. Il y a grande apparence que ce qui a retardé le mariage sont les changements que M. de Luxembourg a fait faire dans son hôtel, et même quelque augmentation de bâtiments.

On a appris ces jours-ci la mort de Mme de Barbançon; elle étoit fille de M. de Maubourg, lieutenant général et chevalier de l'Ordre; elle est morte en couches; elle avoit environ vingt-cinq ou vingt-six ans. C'étoit la seconde femme de M. de Barbançon; il avoit épousé en premières noces une fille de M. le marquis de Bissy.

Je n'ai appris qu'aujourd'hui la mort de Mme d'Espinchal, belle-fille de celui qui est dans les gardes du corps. Elle étoit fille de Mme de Chavagnac, sœur de feu M. de Tessé, tué à Prague, premier écuyer de la Reine; elle est morte de la petite vérole; elle avoit environ dix-huit ans.

Aujourd'hui, le Roi après avoir couru le cerf a été souper dans la forêt à l'ermitage nouveau dont j'ai parlé, qui est auprès de la faisanderie.

JUILLET.

Le roi de Prusse; ses occupations. — Résumé de ce que fait la Cour à Compiègne. — Les grenadiers de France. — Naissances. — Mort du maréchal d'Harcourt. — Diminution des brevets de retenue. — Prétentions des dames du palais de la Reine. — Revue des grenadiers; ils font le nouvel exercice. — Attention du Roi pour la Reine. — Mort de M. de Montulé. — Le Roi dine au camp. — Grâces accordées à la famille d'Harcourt. — Retour de la Cour à Versailles. — Présentations et serment. — Revenus d'archevêchés espagnols. — Valeur de quelques monnaies étrangères. — La Faustine. — Nouvelles diverses et nominations.

Du mercredi 1^er^, *Compiègne.* — M. de Verzure, neveu de M. de Chavigny, a pris congé aujourd'hui du Roi; il va à Coblentz en qualité de ministre de France auprès de l'électeur de Mayence. Les appointements sont de 15,000 livres, qui lui sont payés depuis six mois; outre cela, on lui donne une gratification de 4,000 livres pour sa route et son ameublement; M. de Puisieux a même obtenu pour lui une gratification extraordinaire de 1,000 écus.

Du jeudi 2, *Compiègne.* — M. de Saint-Florentin travailla lundi avec le Roi. M. Rouillé a le département de l'Orléanois; il est absent ainsi que je l'ai marqué, et pendant ce temps M. de Saint-Florentin fait rapport au Roi des affaires de cette province; en conséquence, il rendit compte au Roi, dans ce travail, de la lieutenance générale vacante par la mort de M. du Deffand, et le Roi la donna à M. le chevalier de Lalande, frère de M. du Deffand. M. de Saint-Florentin a pris le bon du Roi qu'il remettra à M. Rouillé à son arrivée.

Du samedi 4, *Compiègne.* — On apprit hier que M^me^ d'Henrichemont (Châtillon) est accouchée d'un garçon, à Paris; c'est son premier enfant.

On apprit hier ou aujourd'hui que M. le chevalier de Caylus est mort à la Martinique, où il commandoit pour le Roi. Il avoit eu ce commandement du temps de M. de Maurepas; il étoit le second fils de M^me^ de Caylus, nièce

de Mme de Maintenon ; il avoit environ quarante-cinq ans.

On a reçu aujourd'hui la nouvelle de la mort de M. de Gorsègne, grand chambellan du roi de Sardaigne; il avoit été nommé depuis environ un mois ministre des affaires étrangères, et n'étoit âgé que de cinquante-quatre ans. Le chevalier Osorio, qui a été chargé de négociations dans plusieurs cours, a été nommé ministre à sa place. M. de Gorsègne étoit veuf; il laisse des enfants.

M. de Bernstorf (1) ne revient pas ; il est incertain s'il acceptera la place de ministre des affaires étrangères, d'autant plus que l'on veut séparer celles du dedans du royaume. M. de Reventlow, président du conseil à Altona, est nommé pour venir en France remplacer M. de Bernstorf, mais il n'est pas encore déclaré. Il est homme de grande condition ; il y a eu une reine de Suède de cette maison. On dit que M. de Reventlow amènera sa femme avec lui.

Du lundi 6, *Compiègne.* — J'ai eu occasion de parler du roi de Prusse dans ces mémoires ; mais comme on ne peut trop faire connoître un prince aussi puissant dans l'Europe, il ne sera pas inutile de dire un mot de ses occupations. Le roi de Prusse se lève sur les sept heures, et depuis qu'il est levé jusqu'à neuf heures, en se frisant et s'habillant, il donne toutes les audiences qui ne sont pas de longue discussion. C'est dans ce moment qu'il écoute ceux de ses ministres qui reviennent des cours étrangères. A neuf heures, il commence à travailler avec ses ministres; ce travail dure jusqu'à onze heures. Alors, il sort pour voir monter la parade; il rentre à midi, et fait la conversation avec tous ceux qui viennent lui faire leur cour; ensuite il dîne; il est environ une heure et demie à table. Il fait manger avec lui non-seulement les colonels, mais même les hommes illustres par leur science

(1) Envoyé extraordinaire du roi de Danemark.

et leurs ouvrages et les étrangers; il fait mettre vis-à-vis de lui celui avec qui il veut faire le plus de conversation, et lui adresse souvent la parole pendant le dîner. Il reste encore à continuer ces conversations après le dîner jusqu'à trois heures; alors il sort pour voir monter la parade, et quelquefois il va aussitôt après se promener à pied ou à cheval. Jamais il ne va à aucune chasse. Il y a tous les jours chez le roi de Prusse une assemblée d'hommes savants; ordinairement c'est sur les cinq heures après midi; la conversation dure une ou deux heures. Le roi de Prusse a un assez grand nombre de musiciens; il les fait venir souvent jouer ou chanter devant lui; il joue aussi avec eux de la flûte allemande, dont il joue presque aussi bien que Blavet. Il s'amuse aussi beaucoup aux spectacles, et il y en a souvent lorsqu'il est à Berlin. Il a infiniment de soins et d'attentions pour la reine sa mère. A l'égard de la reine sa femme, il veut qu'elle soit servie avec dignité et exactitude, et trouveroit fort mauvais qu'on lui manquât en aucune manière, mais il ne la voit guère que chez la reine douairière. La reine douairière parle beaucoup et assez bien; elle joue et tient une cour. La reine régnante parle d'une manière qu'il est fort difficile de l'entendre; elle a avec elle sa sœur, qui ne parle guère mieux. Quoique le roi de Prusse ne vive point du tout avec sa femme, il ne prétend pas que cet exemple soit suivi par le prince son frère; il est fort attentif pour que l'usage de ce prince soit absolument différent du sien.

Du mercredi 8, *Compiègne.* — Je n'ai appris qu'aujourd'hui que M. Cioja, chargé des affaires de M. le duc de Modène, a changé de nom; il s'appelle présentement M. le comte de Monzone; c'est le nom de quelque fief que lui a donné M. de Modène et qui dépend de ses États. M. de Modène lui a donné aussi l'expectative du commandement d'un de ses régiments nationaux. Il a cinq régiments en tout, dont trois nationaux, qui n'ont que le quart de paye lorsqu'ils ne sont pas assemblés.

M. le Dauphin arriva ici avant-hier au soir, de Versailles, et doit y rester jusqu'à lundi. Je ne mets aucun détail de ce que la Cour fait ici, parce que c'est la même chose que l'année dernière. Le Roi fait ordinairement cinq chasses par semaine avec trois équipages, la petite meutte du cerf (la grande étant enchaînée à Marly comme je l'ai dit), une meutte de trente chiens pour le chevreuil, qui a été formée à Fontainebleau et dont j'ai parlé dans le temps, et le vautrait. Tous les jours de chasse souper dans les cabinets, et il y a quelques-uns de ces jours où le Roi soupe à l'Ermitage ou maison de bois. Il entend la messe tous les jours à la chapelle, et tous les dimanches il va entendre le salut dans quelque église; il va aussi à ces églises dans la semaine quand il se trouve une fête de patron. La Reine, Mesdames et M. le Dauphin, quand il est ici, vont tous les dimanches à la grande messe et au prône à Saint-Jacques, et au salut aux mêmes églises ordinairement que le Roi les dimanches et fêtes, et outre cela à quelques autres églises dans la semaine. La Reine a été une fois dîner aux Carmélites avec M^me^ de Villars, une autre fois faire ses dévotions, aujourd'hui entendre la messe. Concert chez la Reine trois fois la semaine, comme partout ailleurs; jeux quatre fois; deux ou trois grands couverts dans la semaine; une comédie dans la ville comme l'année passée.

J'ai toujours oublié de parler de l'accouchement de M^me^ la duchesse de Penthièvre; elle accoucha le 20 ou le 21 de juin, d'un quatrième garçon, qui est le troisième vivant et que l'on appelle le prince de Guingamp.

Du vendredi 10, *Compiègne*. — Les grenadiers de France sont arrivés ce matin; ils viennent d'Arras, et ont couché partie à Noyon, partie à Roye; ils forment un corps de 2,162 hommes, y compris un tambour-major et un fifre-major, et 182 officiers, sans compter 12 volontaires qui font le service de grenadiers. Il y a à

chaque compagnie 1 capitaine, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant; en tout 48 compagnies de 45 hommes. Ils sont campés dans la prairie de Venette, et M. de Saint-Pern est logé au même endroit où étoit logé M. de Biron en 1739, lorsque le régiment du Roi campa dans cette prairie.

M^me^ la duchesse de Chartres accoucha hier d'une fille. M. le duc de Chartres est venu ce matin en faire part au Roi, et est reparti aussitôt.

Du samedi 11, *Compiègne.* — Le Roi a envoyé M. de Souvré, et la Reine M. de Chalmazel faire des compliments à M^me^ la duchesse de Chartres sur son accouchement.

Le Roi a appris ce matin, à Saint-Germain, la mort de M. le maréchal d'Harcourt. Il est mort cette nuit, des suites d'une colique qui a paru être une indigestion (1), et en tout semblable à celle qu'il eut à Versailles au commencement de cette année, dont il fut très-mal. Le Roi a donné sur-le-champ la charge de capitaine des gardes à M. de Luxembourg. M. le maréchal d'Harcourt avoit un brevet de retenue de 500,000 livres sur sa charge ; le Roi l'a diminué de 100,000 livres en la donnant à M. de Luxembourg. C'est l'arrangement que S. M. a pris, à chaque mutation, de diminuer les brevets de retenue de 100,000 livres, à chaque fois qu'il donnera des charges qui ont des brevets de retenue considérables.

---

(1) Son mal n'a pas été connu d'abord; on a cru qu'un gonflement d'hémorroïdes en étoit cause; on lui a appliqué les sangsues; il est vraisemblable qu'il auroit eu le même sort cet hiver, s'il n'avoit pas été traité par M. Helvétius et par M. Delavigne.

Par la mort de M. le maréchal d'Harcourt, le duché passe sur la tête de M. l'abbé d'Harcourt, qui est l'aîné des frères. S'il s'en démet avec l'agrément du Roi, il passera à M. le comte de Beuvron (celui à qui on a donné en plaisantant le nom de La Guibray, parce qu'il aime beaucoup les chevaux). M. de Beuvron a deux garçons de M^lle^ de Saint-Aulaire, M. de Lislebonne, qui n'est point marié, et M. le comte de Beuvron, qui a épousé M^lle^ Rouillé. (*Note du duc de Luynes.*)

Du dimanche 12, *Compiègne.* — J'ai parlé ci-dessus des prétentions des dames du palais au sujet des congés qu'elles demandent à la Reine, et qu'elles croient pouvoir demander non-seulement pour elles-mêmes, mais encore pour les autres dames du palais. La Reine trouve très-bon que ses dames du palais s'adressent à elle lorsqu'il s'agit de grâces pour elles-mêmes, mais elle veut que lorsqu'il s'agit d'autres dames du palais l'usage ordinaire soit suivi, qui est que toutes grâces, affaires, lettres, etc., qui s'adressent à la Reine doivent lui être présentées par celles qui forment son service, la dame d'honneur, la dame d'atours, la première et autres femmes de chambre. Il y a quelques jours que cette affaire se renouvela ici dans une conversation de la Reine avec une de ses dames du palais. Les représentations furent faites fort en détail, et vivement; la Reine en fut mécontente. Il y a trois jours que la Reine parla au Roi des prétentions des dames du palais, et de ce qu'elle leur avoit répondu. Le Roi lui dit qu'elle avoit raison, que ce qu'elle avoit réglé étoit bien.

Du lundi 13, *Compiègne.* — La maladie de M. d'Harcourt étoit plus difficile à guérir qu'on ne l'avoit cru d'abord; on peut dire même qu'elle étoit sans remède. On l'a ouvert; on lui a trouvé le foie entièrement gangréné et une dilatation considérable dans l'estomac.

La Reine alla hier entendre les vêpres à la congrégation; le Roi y vint entendre le salut; de là il monta en carrosse et vint jusqu'au pont, où il monta à cheval pour aller voir les grenadiers de France. La Reine partit immédiatement après; elle avoit dans son carrosse Mesdames, M^me^ de Modène à une portière, et M^me^ de Luynes. Il y eut dix-huit dames qui eurent l'honneur de suivre la Reine dans ses carrosses; et comme la Reine n'a que trois carrosses du corps, en comptant celui où elle est, et que par conséquent il n'y auroit eu que douze places à donner, M^me^ de Luynes avoit demandé un carrosse du Roi, dans

lequel montèrent les six autres dames de la suite de la Reine. La revue commença sur les cinq heures. Les troupes étoient en bataille dans la prairie près de Venette. Le Roi, après avoir passé dans les rangs, alla se mettre à une certaine distance, d'où il vit faire l'exercice nouveau, tous ensemble; ils le firent singulièrement bien pour le peu de temps qu'ils ont eu à l'apprendre. Ils firent ensuite différentes évolutions avec beaucoup de justesse et de précision; ils se séparèrent ensuite en deux troupes, et firent plusieurs décharges vis-à-vis l'une de l'autre. Le Roi avoit eu l'attention d'ordonner que l'on ôtât six chevaux du carrosse de la Reine pour prévenir l'inquiétude qu'elle pourroit avoir. Il me parut que tous les mouvements furent bien exécutés; les gens plus connoisseurs ont pensé que l'exécution n'étoit pas encore aussi parfaite qu'on pourroit le désirer, mais que les troupes parvenues au point des grenadiers de France méritoient de grands éloges.

M. de Saint-Pern tient ici un grand état; il donne à dîner tous les jours au camp; il a plusieurs tables très-bien servies. La beauté du corps à la tête duquel il est et la discipline qu'il y fait observer méritent des louanges infinies.

La Reine ne rentra qu'à sept heures et demie. Il devoit y avoir chez la Reine une quête pour la paroisse Saint-Antoine, précédée d'un sermon de M. le curé; mais comme il étoit tard, on ne fit que la quête, et il n'y eut point de jeux.

On apprit hier la mort de M. de Montulé; il étoit ancien conseiller au Parlement et depuis longtemps chef du conseil de M. le prince de Conty; il avoit environ soixante-deux ou trois ans. Il avoit épousé une sœur de M. de Saint-Port et de M. Glud. Il avoit une fille, qui a épousé M. de Montéclair, qui est dans la gendarmerie; une autre fille, dont le mari est M. d'Albertas, conseiller au parlement d'Aix, et un fils conseiller au Parlement.

Du vendredi 17, *Paris.* — Mme de Luynes me mande de Compiègne, du 16, que le Roi alla ce jour 16 dîner au camp; il se mit à table à trois heures, et y resta jusqu'à cinq. Il y avoit dix-huit personnes nommées pour avoir l'honneur de dîner avec S. M. Après le dîner, qui fut grand et bon, le Roi vit encore les troupes pendant une heure et demie, et en fut fort content; il rentra sur les sept heures. Il y eut grand couvert le soir.

Le Roi a donné le gouvernement de Sedan, qu'avoit feu M. d'Harcourt, à M. le comte de Beuvron; la survivance qu'avoit M. de Beuvron de la lieutenance générale de Normandie à M. de Lislebonne, son fils aîné, et 12,000 livres de pension à Mme la maréchale d'Harcourt; et de ces 12,000 livres, la survivance de 9,000 livres, savoir à Mlle de Beuvron 3,000 livres, au marquis d'Harcourt 3,000 livres (ils sont tous deux frère et sœur du maréchal), et 3,000 livres à M. de Beuvron, frère cadet de M. de Lislebonne et gendre de M. Rouillé. Le Roi a fait l'honneur à M. l'abbé d'Harcourt d'envoyer un gentilhomme ordinaire lui faire compliment sur la mort de son frère. Ainsi voilà la preuve que l'abbé a le duché; mais vraisemblablement c'est pour s'en démettre bientôt en faveur de son frère, le comte de Beuvron.

Du mercredi 22, *Versailles.* — La Reine arriva ici samedi dernier de Compiègne. S. M. arriva à huit heures par le même chemin qu'en allant.

J'ai parlé ci-dessus de l'état honorable que M. de Saint-Pern a tenu au camp. Tout le monde a cru que cette dépense étoit aux frais de M. le duc de Penthièvre, auquel M. de Saint-Pern est attaché, mais le fait est faux; M. de Penthièvre a seulement prêté de ses officiers à M. de Saint-Pern.

Du jeudi 23, *Versailles.* — Le Roi, après avoir soupé à Compiègne, arriva à la Meutte, la nuit du mardi au mercredi, à quatre heures du matin; il fut escorté par les troupes rouges de sa maison, suivant l'usage. S. M. cou-

cha à la Meutte, y soupa le lendemain, et arriva ici hier à minuit avec M. le Dauphin et Mesdames. M. le Dauphin étoit parti d'ici à midi pour aller dîner à la Meutte. Le Roi, en arrivant, alla descendre chez M^me^ la Dauphine.

M^me^ de Luxembourg vint ici hier et n'osa pas rester à souper chez moi à cause que la Reine y soupoit, et que, n'ayant pas encore fait sa révérence comme duchesse de Luxemboug, elle ne devoit pas paroître devant la Reine. Cependant la Reine avoit bien voulu la voir; mais ne lui ayant point ordonné de rester à souper, elle s'en alla; la Reine lui envoya dire de revenir. La Reine ne se mit point à table, et soupa dans le cabinet; M^me^ de Luxembourg arriva à la moitié du souper, se mit à table, et après le souper joua à cavagnole avec la Reine. Elle fait aujourd'hui ses révérences au Roi et à la Reine; M^me^ de Robecque, fille de M. de Luxembourg, et M^me^ d'Antin seront avec elle, mais elle marchera la première, parce que ce n'est pas une présentation : c'est faire sa cour sous un autre nom et remercier le Roi.

M. et M^me^ d'Ardore sont arrivés ici depuis trois ou quatre jours; ils ont fait le voyage fort lentement de Naples ici. Ils ne sont venus en poste que depuis Lyon; ils ramènent leurs enfants. Leur fille aînée paroît déterminée à se faire carmélite à Naples; cependant ils l'ont engagée à faire le voyage avec eux, en lui promettant que si elle persiste dans ce dessein, elle aura la liberté de retourner à Naples prendre l'habit.

M. de Quinsonas, nouveau premier président du parlement de Besançon, a été présenté aujourd'hui au Roi par M. le chancelier. Il est venu ici avec M. de la Poype de Saint-Julin de Grandmont, ci-devant président du parlement de Grenoble, d'où étoit M. de Quinsonas. M. de la Poype vient de vendre sa charge.

Du vendredi 24, *Dampierre.* — M. de Luxembourg prêta hier entre les mains du Roi, suivant l'usage, le serment pour la charge de capitaine des gardes; il garda

le bâton tout le jour : c'est ce qui se pratique toujours en pareil cas.

L'on sait que l'Infant cardinal, frère du roi d'Espagne, a, outre l'archevêché de Tolède, celui de Séville ; le premier vaut 560,000 ducats et le second 200,000. Le ducat d'Espagne vaut 50 sols de notre monnoie. J'ai appris à cette occasion que la roupie, monnoie connue aux Indes, vaut aussi 50 sols de France, et la pagode environ 7 livres 5 sols; mais le prix de cette dernière monnoie n'est pas fixe, parce qu'elle se trafique. Le rouble de Russie vaut 5 livres de notre monnoie.

J'ai parlé ci-devant de la Faustine, femme du S^r Hasse; ils sont l'un et l'autre attachés au roi de Pologne électeur de Saxe en qualité de musiciens. Je n'avois pas encore entendu chanter la Faustine, je l'entendis hier ; il me paroît qu'elle a eu une belle voix, mais qui se sent actuellement de son âge. Son mari accompagne très-bien du clavecin, mais à la manière italienne. C'est chez M^me la Dauphine que j'ai entendu l'un et l'autre. J'entendis en même temps le nommé Buffardin, qui joue parfaitement bien de la flûte allemande; il est de Provence et étoit aussi de la musique du roi de Pologne depuis trente-huit ans. Il vient d'obtenir la permission de se retirer, et ce prince lui fait une pension de 1,000 écus.

J'appris hier la mort de M. de Chepy; il avoit environ quarante ans, et étoit maréchal de camp.

Du lundi 27, *Dampierre*. — J'appris hier que MM. de la Bourdonnaye, maître des requêtes, et de Vanolles ont été nommés aux places de conseillers d'État vacantes par la mort de MM. de Gaumont et de Machault.

Les hommes de la famille d'Harcourt vinrent avant-hier à Versailles faire leur révérence en long manteau.

Du mardi 28, *Dampierre*. — Le Roi donna hier à Versailles son consentement pour le mariage de M. le marquis de la Salle avec M^lle de Clermont-Chatte ; elle est fille d'un second mariage d'un vieux M. de Chatte avec une

Butler. De son premier mariage il avoit eu M. de Roussillon, tué en Italie à la bataille de Parme, lequel étoit âgé de cinquante-cinq ans lorsque son père se remaria, et un autre fils qui en avoit trente ou trente-cinq dans ce même temps; c'est M. de Chatte d'aujourd'hui, maréchal de camp, qui n'est point marié. Ce vieux M. de Chatte étoit frère de M. de Clermont, qui faisoit souvent sa cour à M^me^ la princesse de Conty et qui étoit capitaine des gardes de feu M. le duc d'Orléans.

M. Rossignol, intendant d'Auvergne et frère de M. de Balagny, secrétaire des commandements de la Reine, vient d'être nommé intendant de Lyon; cette place étoit à remplir depuis environ un an que M. Pallu, qui l'avoit, a été fait conseiller d'État.

M. de Moras, frère de M^lle^ de Moras dont il a été parlé ci-devant, a été nommé intendant d'Auvergne à la place de M. Rossignol; M. de Moras s'est acquis beaucoup de réputation et est extrêmement estimé.

J'ai oublié de marquer que le curé de la paroisse de Saint-Antoine de Compiègne, ayant prié le Roi et la Reine, M. le Dauphin et Mesdames de vouloir bien être parrains et marraines de quatre cloches qu'il a fait mettre dans son église, le Roi décida que cette cérémonie seroit faite en leurs noms par M. de Villequier et M^me^ de Villeroy, tous deux enfants de M. d'Aumont.

AOUT.

Nouvelles diverses de la Cour. — Réponse du Roi aux remontrances du Parlement. — Impôt supprimé. — Arrêt du Parlement contre les émeutiers de Paris. Exécutions. — Cadeaux faits à la Faustine. — Mort de la princesse de Lambesc. — Audience du Roi aux députés du Parlement. — Devoirs du gouverneur de Paris pendant que la Dauphine est dans son neuf. — Comment la ville de Paris est informée de l'accouchement de la Reine ou de la Dauphine. — Mort du maréchal de Brancas. — Établissement de l'Avocat des Pauvres en Lorraine. — Fête donnée au Roi à Saint-Ouen par M. de Soubise. — Présentations, nominations, serment. — Présents de M^me^ d'Ardore à la Reine, à la Dauphine et à Mesdames. — Mort du roi

de Portugal. — Le Roi doyen de tous les souverains. — Les commissaires du Roi à l'assemblée du Clergé. — M. de Fronsac et Mlle de Richelieu. — Le Roi soupe chez de M. de Richelieu. — Goût du Roi pour la chasse. — Détails sur la famille de Pléo. — Mort de l'archevêque de Tours. — Cordons rouges donnés et pensions. — Le scrutin présenté au Roi. — La place d'échevin de Paris anoblit. — L'Amour de Bouchardon présenté au Roi. — Procès de M. d'Estissac et de M. de Brionne. — Morts. — Aventure arrivée à M. de Vilaine. — La ménagerie. — Déclaration du Roi au sujet des bénéfices du Clergé. — Abondance du gibier dans le petit parc. — Centenaire se mariant à cent onze ans. — Les eaux de Versailles jouent pour les États. — Accouchement de la Dauphine. — Ce qu'on appelle l'ouverture du ventre. — Le Dauphin. — Nomination de la dame d'atours de Mesdames.

Du samedi 1er, *Dampierre.* — J'ai parlé ci-dessus de la place de premier président du parlement de Besançon. Il y a un conseiller de ce parlement nommé M. de Courbouzon, qui paroissoit très-convenable pour remplir cette place, mais M. le chancelier a jugé qu'il étoit plus à propos d'y mettre un magistrat d'un autre parlement; quelques-uns de ceux à qui il l'a proposé l'ont refusé. Il y avoit dans ce parlement même un ou deux présidents, entre autres M. le président Michotel, qui croyoient être à portée de pouvoir espérer la préférence; mais M. le chancelier a toujours persisté dans la volonté d'y mettre un étranger. Les amis de M. de Courbouzon en ont été d'autant plus fâchés, que son caractère d'esprit, sa douceur, sa politesse, la sagesse avec laquelle il s'est conduit entre le feu premier président et le Parlement, la considération et l'amitié qu'il a toujours conservées dans les deux partis et le succès qu'il a eu dans les différentes commissions dont il a été chargé, sembloient devoir faire décider en sa faveur. Les raisons ont été représentées fortement à M. le chancelier et à M. le contrôleur général. J'appris avant-hier que M. le chancelier, dans son travail avec le Roi, avoit obtenu 2,000 livres de pension pour M. de Courbouzon.

Le Roi alla mercredi à Choisy, et en revint hier au soir.

Mme la Dauphine fut saignée hier matin; c'est un mal de tête qui a déterminé à cette saignée.

On trouvera à la fin de ce livre (1) une lettre de Mme la duchesse de Fitz-James à Mme de Luynes, qui prouve l'exactitude de Mme de Fitz-James à se conformer à ce qu'a décidé la Reine pour les dames du palais lorsqu'elles ont quelque permission à demander. J'ai marqué ci-dessus que le Roi avoit approuvé cette décision. Mme de Luynes étant ici, a renvoyé cette lettre à Mme de Villars; Mme de Villars étant incommodée, elle n'a pu présenter elle-même la lettre à la Reine; elle l'a été par une première femme de chambre. La Reine a mis de sa main au bas de la lettre : « Outre la permission, je suis en peine de milord Édouard (ce sont à peu près les termes). » Milord Édouard est le comte de Fitz-James, beau-frère de Mme de Fitz-James qui est incommodée. Mme de Villars a renvoyé la lettre à Mme de Luynes, qui l'a renvoyée à Mme de Fitz-James avec l'apostille de la Reine.

Du mardi 4, Dampierre. — Voici les nouvelles que Mme de Luynes me mande de Versailles :

Le samedi 1er, le Roi alla tirer dans la plaine de Chatou, et fit médianoche.

Avant-hier dimanche, il y eut deux signatures de contrat de mariage, celui de M. de la Salle avec Mlle de Clermont-Chatte et celui de M. de Rannes avec Mlle d'Hervillé. M. de Rannes est neveu de M. le lieutenant civil; il a un frère qui est capitaine de dragons. On compte que Mlle d'Hervillé a environ 100,000 livres de biens et apparemment des espérances. Son père étoit dans les entreprises de l'armée de Flandre en 1744.

J'ai parlé ci-dessus des remontrances faites au Roi par le Parlement. Ces remontrances furent remises par écrit par M. le président Molé. Le Roi ayant jugé à propos de faire réponse aux dites remontrances, a voulu qu'il n'y ait que le premier président et deux autres présidents qui

(1) N° 17 des Pièces justificatives.

vinssent recevoir cette réponse. En conséquence, M. le premier président se rendit avant-hier à Versailles avec M. le président Molé et M. le président de Rosambo ; le Roi les reçut avec beaucoup de bontés, et leur dit que ce qui lui tenoit le plus au cœur étoit le soulagement de ses peuples ; qu'il prouveroit par un mémoire qu'il leur feroit donner que depuis l'année 1747 les impositions étoient diminuées par an de 30 millions ; qu'il ne pouvoit ôter les 4 sols pour livre, parce qu'il aimoit mieux diminuer sur les tailles ; mais qu'il ôtoit le centième denier sur tous les immeubles et contrats, à commencer au 1er janvier 1751.

Cet article doit faire grand plaisir à Messieurs du Parlement, dont la plupart n'ont d'autres biens que leurs charges et des contrats. M. le premier président a paru fort sensible aux bontés du Roi ; il a dit à S. M. que ses sujets en seroient d'autant plus touchés, qu'ils voyoient bien que c'étoit de lui-même et de sa seule bonté qu'ils tenoient cette grâce. On compte dans les 30 millions de diminution, l'ustensile, les fourrages et la diminution du dixième au vingtième.

J'ai parlé-ci-dessus des émotions populaires de Paris, et j'ai marqué que le Roi avoit renvoyé la connoissance de toute cette affaire au Parlement. En conséquence, le Parlement vient de rendre un arrêt dans lequel les noms de tous les accusés sont rappelés. Les uns sont renvoyés hors de cour et de procès ; d'autres blâmés ; pour d'autres, il est ordonné un plus amplement informé ; il y en a trois condamnés à mort ; l'un est un charbonnier, l'autre un brocanteur et le troisième un portefaix. L'exécution a dû se faire hier ou aujourd'hui. Toute la garde françoise et suisse étoit commandée pour prévenir un nouveau désordre.

Du mercredi 5, *Dampierre*. — Le parquet vint hier à Versailles pour demander au Roi à quel jour et à quelle heure il permettroit à son parlement de venir le remercier de la bonté avec laquelle il a reçu ses remontrances

et des grâces qu'il a bien voulu accorder en conséquence. Le Roi a donné jour pour jeudi.

On a eu des nouvelles que le roi de Portugal a eu une grande attaque d'apoplexie ; on a voulu lui tirer du sang, mais il n'en est point venu.

Depuis que Mme la Dauphine a été saignée, il vient tous les jours un officier de la Ville en habit d'ordonnance pour savoir de ses nouvelles ; cet officier lui est présenté et a l'honneur de la voir.

Lundi dernier, après le grand couvert, le Roi descendit chez Mme la Dauphine ; il y entendit chanter la Faustine, dont j'ai déjà parlé. On lui a fait des présents considérables sous le nom de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine. On a donné à M. Hasse, son mari, une tabatière d'or émaillée, de 80 louis, et à elle une aigrette de diamants avec une montre et un étui de côté d'or émaillé très-beau.

Nous avons appris aujourd'hui la mort de Mme la princesse de Lambesc ; elle est morte en six heures de temps, des suites d'une indigestion qui lui avoit causé une inflammation d'entrailles. Elle étoit Duras, fille du duc mort de la petite vérole à Mons, au mois de septembre 1697, âgé de vingt-sept ans, et d'une la Marck (mariés le 7 mars 1689), morte en 1717. Mme de Lambesc étoit née en 1691. Elle avoit épousé le 22 mai 1709 M. le prince de Lambesc, fils de M. le comte de Brionne, grand écuyer de France ; elle en avoit eu plusieurs enfants : M. le comte de Brionne d'aujourd'hui, qui a épousé en premières noces une Gramont, en secondes noces une Combourg, veuve de M. le duc de Rochechouart, et en troisièmes Mlle de Montauban (Rohan-Guémené), et qui n'a d'enfants d'aucune. M. l'abbé de Lorraine est un second fils de Mme de Lambesc. Outre cela elle a eu quatre filles, une mariée en Portugal à M. de Cadaval, une mariée au prince de la Tour-Taxis, et deux qui ne sont point mariées, dont une étoit avec elle au couvent de la Madeleine de Tresnel, faubourg Saint-An-

toine, où elle s'étoit retirée depuis la mort de M. de Lambesc. Elle étoit sœur de Mme la comtesse d'Egmont, qui est née en 1696. M. le duc de Duras, père de Mme d'Egmont et de Lambesc, étoit le frère aîné de M. le maréchal de Duras d'aujourd'hui. Ils étoient tous deux fils de M. le maréchal de Duras, capitaine des gardes du corps, en faveur de qui le marquisat de Duras fut érigé en duché en 1689. Il mourut à Paris, en 1704, âgé de soixante-quatorze ans. Il avoit épousé la fille de M. de Lévis Ventadour et de Mlle de la Guiche Saint-Géran, qui mourut en 1717; et par conséquent il étoit beau-frère de M. le duc de Ventadour, mari de la gouvernante des enfants de France.

Du samedi 8, Dampierre. — Avant-hier jeudi le Roi, après la messe, donna audience à MM. les députés du Parlement. Ils furent présentés par M. le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, et par M. de Brézé (Dreux), grand maître des cérémonies. Ils étoient sept : M. le premier président, M. le président Molé et M. le président de Rosambo; et quatre conseillers, M. l'abbé de Salabery, M. Thomé, M. Titon et M. de Grandville, qui est le neveu de M. le procureur général (Joly de Fleury). Ce fut audience publique; le Roi étoit dans son fauteuil, dans sa chambre, du côté de la cheminée, à laquelle il tournoit le dos; on avoit ôté les housses. Le terme en usage est de dire : On avoit découvert.

M. le premier président remercia le Roi de la bonté avec laquelle il avoit reçu la Compagnie et des grâces qu'il avoit accordées à ses peuples.

Du dimanche 9, Dampierre. — Je vis avant-hier M. le duc de Gesvres à Versailles; il y est établi jusqu'aux couches de Mme la Dauphine. J'ai marqué qu'un officier de la Ville a été tous les jours savoir des nouvelles de Mme la Dauphine; ce n'est que pendant les neuf jours de la saignée; cet officier étoit en uniforme; il étoit présenté chaque jour, et Mme la Dauphine lui disoit de ses nou-

velles elle-même. Outre cela, l'usage est que le gouverneur de Paris ne s'absente point du lieu où est la Reine ou la Dauphine lorsqu'elle est dans son neuf. A la première apparence du commencement du travail, il s'informe de l'accoucheur si les douleurs sont d'espèce à procurer un accouchement prochain; et lorsque l'accoucheur lui a répondu que ce sont de bonnes douleurs (c'est le terme), le gouverneur envoie sur-le-champ avertir le prévôt des marchands; alors la Ville s'assemble, c'est-à-dire le prévôt des marchands et les échevins, et ils restent assemblés jour et nuit jusqu'à ce qu'ils aient reçu nouvelles de l'accouchement. Il arriva à une couche de M^me^ la Dauphine-Bavière que la Ville fut assemblée pendant trois jours. Dès que la Reine ou Dauphine est accouchée, le gouverneur fait partir un officier de ses gardes pour porter à la Ville la première nouvelle de l'accouchement, au cas que ce soit un garçon; car si c'est une fille, il en fait porter la nouvelle par un de ses pages. Dans le premier cas, l'officier des gardes du gouverneur a 1,500 livres de pension de la Ville, et dans le second on donne au page une tabatière d'or. L'officier des gardes du gouverneur ou son page porte toujours la première nouvelle, et ce n'est qu'après leur départ que le Roi envoie à la Ville un chef de brigade ou un exempt; le premier en cas d'un garçon.

Le Roi a été hier souper et coucher à Trianon, et il y va encore aujourd'hui. Mardi prochain S. M. ira dans la plaine de Saint-Denis et souper dans la maison de M. de Soubise à Saint-Ouen; c'est la même qu'avoit M. le prince de Rohan et qu'il avoit donnée à vie à M^me^ de Rohan (Courcillon). Depuis qu'elle est veuve, elle a fait un arrangement avec M. de Soubise; elle lui a cédé la maison, et il lui donne 5,000 livres de pension viagère.

Du mardi 11, *Dampierre.* — J'ai marqué que le Roi étoit allé souper et coucher avant-hier à Trianon. Quoiqu'il y ait un ordre général que la garde françoise et la

garde suisse n'attendent jamais le Roi quand il rentre la nuit, cependant samedi dernier la garde étoit encore sous les armes quand il partit pour Trianon ; on dit que c'est l'usage quand le Roi sort et qu'il ne revient pas coucher; ce seroit de même lorsqu'il rentre, s'il n'avoit pas donné un ordre général comme je l'ai dit ; c'est par cette raison que la garde attend toujours la Reine, parce que la Reine, qui sort peu et rentre rarement la nuit, ne donne point ordre qu'on ne l'attende point : il lui est pourtant arrivé de donner cet ordre.

J'appris avant-hier la mort de M. le maréchal de Brancas : il avoit environ quatre-vingts ans; il étoit grand d'Espagne, chevalier de l'Ordre et de la Toison d'or (1). Par cette mort, le brevet d'honneur donné à M. de Forcalquier ne lui est plus nécessaire, puisque le voilà grand d'Espagne. M. le maréchal de Brancas étoit presque en enfance depuis plusieurs années. Il s'étoit donné une indigestion avec des figues à la glace. Il avoit eu au moins quatre enfants : deux filles, dont l'une est Mme de Rochefort, et l'autre étoit feu Mme de Souvré, M. de Forcalquier et M. le chevalier aujourd'hui comte de Brancas. M. de Forcalquier a épousé Mlle de Canisy, veuve de M. le marquis d'Antin, dont il n'a point d'enfants ; et M. le comte de Brancas, Mlle de Giseux-Grand-homme, de laquelle il y a des enfants.

J'appris hier que le roi de Pologne vient de faire en Lorraine un établissement digne de sa piété et du zèle infatigable avec lequel il s'occupe de la gloire de Dieu et du soulagement de ses peuples. La déclaration qu'il a donnée est du 20 juillet 1750 ; je ne puis mieux en expli-

(1) Il étoit outre cela gouverneur de Nantes et lieutenant général de Provence. M. le comte de Brancas, son second fils, avoit la survivance du gouvernement, et M. de Forcalquier, son fils aîné, celle de la lieutenance générale. (*Note du duc de Luynes*.)

quer le détail que par un extrait de l'enregistrement fait à Nancy le 25 juillet 1750.

Il a plu au roi de Pologne d'établir une chambre de consultations, où l'avocat des pauvres, que ce règlement a principalement pour objet, sera tenu de porter toujours les causes d'appel en matière civile dont il se trouvera chargé, et de s'y munir d'une consultation sans laquelle il ne pourra être admis; avec liberté à tous les autres sujets d'y prendre également des délibérations, qui leur seront délivrées gratuitement.

Cette chambre sera composée de cinq avocats distingués par leur probité et par leurs talents, qui auront le droit de continuer la pratique de toutes les fonctions du barreau et de jouir des mêmes priviléges et exemptions que les officiers du bailliage de Nancy, avec 2,000 livres pour chacun d'eux par année, monnoie de France, dont le fonds doit être constitué par S. M. à perpétuité.

Du mardi 11, *Dampierre.* — Je viens d'apprendre que M. Maigret de Serilly a été nommé intendant de Strasbourg à la place de M. de Vanolles, qui est conseiller d'État, comme je l'ai dit. M. de Serilly étoit intendant de Franche-Comté, et l'avoit été de l'armée de M. de Belle-Isle. M. de Montmartel, qui est à sa troisième femme (Béthune), avoit épousé en premières noces une sœur de M. de Serilly; sa seconde femme étoit une fille de son frère (M. Paris), comme je l'ai dit; il l'avoit épousée en 1724.

M. de Beaumont, intendant de Poitiers, passe en Franche-Comté. M. de Blossac, maître des requêtes et neveu de M. de la Bourdonnaye, est nommé intendant de Poitiers.

M^me^ de Luynes me mande qu'elle a présenté M. le comte de Talot, fils de M^me^ de Lismaure (O'Brien).

Du vendredi 14, *Dampierre.* — J'ai parlé ci-dessus du souper que le Roi devoit faire le 8 chez M. le prince de Soubise à Saint-Ouen; cet arrangement a été suivi. M. de Soubise a donné une fête au Roi, feu d'artifice, barques

éclairées sur la rivière, illumination et grand souper. Le temps n'étoit pas favorable, ce qui fit grand tort à l'illumination des barques dessus la rivière. Il arriva un accident pendant cette fête. M. de Soubise le sut, mais il ne le dit pas au Roi. Un cavalier de la maréchaussée ayant donné son cheval à garder à un petit garçon, ce petit garçon prit le mousqueton, qui étoit chargé à balle et attaché à la selle du cheval; ce petit garçon badinant avec cette arme, elle tira et tua un homme attaché à M. de Soubise, qui avoit été son garde à l'armée comme lieutenant général. M. de Soubise a fait beaucoup de dépenses à sa maison de Saint-Ouen en menuiserie, sculpture, vernis et glaces.

M. de Berkenrode, ambassadeur de Hollande, présenta, le 28 du mois dernier, au Roi et à la Reine, M. Verelst, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États Généraux auprès du roi de Sardaigne.

Je n'ai appris que d'aujourd'hui que M. Rouillé a obtenu pour M. Pallu, son beau-frère, ci-devant intendant de Lyon, la création d'un nouvel emploi, qui met M. Pallu à portée de pouvoir travailler aux affaires de la marine de concert avec lui, cependant sous ses ordres.

Mme de Luynes m'a mandé aujourd'hui que le nouvel évêque de Lodève (Fumel) avoit prêté serment entre les mains du Roi, dans la chapelle en haut, qui est à côté de la musique. Il a été plusieurs années grand vicaire à Vannes et est homme de condition de Languedoc.

Du samedi 15, *Dampierre.* — Hier la Reine fit ses dévotions. Le Roi alla tirer, et il n'y eut point de grand couvert. La Reine joua chez elle à cavagnole. Mme la Dauphine s'étoit enfermée pour faire ses dévotions aujourd'hui.

Mme de Luynes me mande que Mme de la Salle sera présentée aujourd'hui; sa figure est assez agréable et dans le goût de celle de Mme de Robecque, et un peu de celle de Mme de Saulx.

Du dimanche 16, *Dampierre.* — J'ai oublié de marquer que Mme d'Ardore fit présent à la Reine, il y a quelques jours, d'une cave d'écaille garnie et incrustée d'or, dans laquelle il y a quatre ou six flacons remplis de diabolino. Elle a donné aussi à Mme la Dauphine et à Mesdames des diabolino dans des boîtes d'écaille de figures différentes de celle de la Reine. Ces monture et incrustation d'écaille se font à Naples, et c'est, à ce que l'on dit, un des ouvrages auxquels on réussit le mieux.

Du dimanche 16, *Versailles.* — Le Roi a signé aujourd'hui le contrat de mariage de M. du Coudray, beau-frère de M. le contrôleur général, avec Mlle de Saint-Cristau.

Il y a eu ce soir deux révérences : Mme de Brionne et Mme d'Egmont, pour la mort de Mme de Lambesc, et Mmes de Boufflers duchesse (Montmorency) et marquise Boufflers (Rouvrel), fille de Mme de Montmorency, laquelle étoit ci-devant Mme de Saujon. Mme de Rouvrel est venue avec Mme la duchesse de Boufflers, à l'occasion de la mort de M. de Rouvrel son beau-père. Elles ont toutes fait leurs révérences sans mantes.

Il devoit y avoir ce matin conseil d'État; le Roi a mandé le conseil de dépêches, et personne ne sait ce qui y a été résolu. On ne doute point que ce ne soit au sujet des affaires du Clergé. Les commissaires du Roi ont ordre d'aller demain à l'assemblée du Clergé, mais on ne dit point de quoi ils sont chargés. Le conseil d'État a été tenu cette après-dînée.

On a appris aujourd'hui la mort du roi de Portugal. Il est mort le 31 du mois passé, à sept heures du soir; il avoit eu beaucoup d'attaques d'apoplexie, dont il étoit resté paralytique. Il étoit le doyen de tous les souverains des quatre parties du monde; et actuellement c'est le Roi à qui ce titre est acquis, chose singulière à quarante ans. Il disoit ce soir au grand couvert qu'il l'étoit de tous les grands et même de tous les petits souverains des

quatre parties du monde, non par l'âge, mais par la date de la souveraineté.

J'ai appris aujourd'hui que Mme la maréchale de Maillebois et Mme de Rupelmonde gagnèrent hier, à la première chambre des requêtes du palais, le procès qu'elles avoient en défendant contre Mme d'Alègre, belle-sœur du feu abbé d'Alègre, laquelle leur redemandoit tous les biens de la maison d'Alègre.

Avant-hier, veille de l'Assomption, les premières vêpres, ici à la chapelle, furent chantées par les Missionnaires; par conséquent, point d'évêque. Hier, cependant il y eut un évêque qui officia à la grande messe; ce fut M. d'Autun (Montazet); il y eut une quêteuse, ce fut Mme de la Rivière (la Rivière); ce n'est point l'usage, mais on proposa à la Reine d'en nommer une, ce qu'elle accepta par principe de charité pour faire le bien des pauvres. On proposa même à M. d'Autun d'officier à vêpres; mais comme il ne s'y attendoit pas, il avoit renvoyé ses ornements; ainsi il n'y eut point d'évêque l'après-dînée.

Du mardi 18, *Versailles.* — Les commissaires du Roi allèrent hier à l'assemblée du Clergé : M. d'Ormesson, le plus ancien des quatre, et qui par cette raison porta la parole, M. de Saint-Florentin, M. de Brou et M. de Machault, contrôleur général. Ils avoient été faire une première visite au Clergé à l'ouverture de l'assemblée; c'est la visite d'honnêteté, qui est d'usage. Celle-ci est pour exécuter les ordres du Roi. On peut juger, par l'importance de l'affaire, de la curiosité que chacun avoit de savoir ce qui s'étoit passé; mais il fut impossible d'en apprendre la moindre circonstance : le secret fut inviolablement gardé, au moins pour les habitants de Versailles, car à Paris l'on y apprend beaucoup plus tôt pareils détails; mais il est vrai que les rapports ne sont pas toujours fidèles. Aujourd'hui l'on commence à savoir quelque chose, mais je ne suis pas encore assez instruit pour en marquer les circonstances.

M. de Fronsac et M^lle de Richelieu parurent ici hier chez M^me la Dauphine. M^lle de Richelieu a neuf ans; elle est très-bien faite et fort jolie; elle paroît avoir une bonne santé, quoiqu'elle soit née d'une mère qui mourut pour ainsi dire en couche d'elle et qui avoit eu mal à la poitrine pendant sa grossesse de ce dernier enfant. M. de Fronsac, qui a quatorze ans, est beaucoup plus petit que sa sœur et d'une santé fort délicate; il est bien fait et a beaucoup de grâce et d'esprit.

Le Roi, après avoir vu les étrangers, est allé tirer dans la plaine de Gennevilliers, et soupe à Gennevilliers chez M. de Richelieu, ensuite revient coucher à la Meutte; il vient souper demain à Brimborion (1), qui est au-dessous de Bellevue, et revient coucher ici. Il paroît qu'il s'amuse à la chasse à tirer, cette année, encore plus que les autres; les capitaines des chasses se plaignent beaucoup que les perdreaux ont manqué cette année; cependant il n'y a point de chasse où le Roi n'ait tué deux ou trois cents pièces de gibier, et en comptant ceux à qui le Roi permet de tirer, il y a toujours chacun de ces jours mille ou douze cents pièces de tuées.

J'ai parlé ci-dessus plusieurs fois de M^me d'Agénois; j'ai cru qu'on ne seroit pas fâché de trouver ici quelques détails sur sa famille, dont le malheureux sort est curieux et intéressant.

M^me de Plélo, dont le mari étoit ambassadeur de France en Danemark, avoit eu, avant l'ambassade, trois enfants, un garçon et deux filles, et quatre filles en Danemark, dont deux jumelles posthumes. Le garçon mourut, ici, à douze ans, de plusieurs clous qu'il eut quinze jours ou trois semaines après être guéri de la petite vérole. M^me de Plélo ramena avec elle ses deux jumelles, avec une nourrice pour les deux, et une vache. La nourrice et la vache

(1) C'est une petite maison que M^me de Pompadour a achetée depuis peu (*Note du duc de Luynes.*)

manquèrent de lait, et ce furent les matelots qui les nourrirent avec du vin; une des jumelles mourut presqu'en arrivant, l'autre vécut jusqu'à neuf ans. Mme de Saint-Florentin en prenoit soin et l'avoit mise au couvent à Port-Royal, où elle mourut de la petite vérole, le dix-septième jour. Elle fit sa première communion pendant cette maladie, et communia encore une fois depuis; elle mourut un an après Mme de Mazarin. Il ne reste plus d'enfants que Mme d'Agénois.

On apprit le 6 de ce mois la mort de M. l'archevêque de Tours (Rastignac); il est mort à Véret, chez Mme d'Aiguillon, qui n'y étoit pas alors. Il avoit voulu se baigner au sortir de table après avoir beaucoup dîné; il crut que le bain lui avoit donné de l'appétit, et il soupa fort bien. Il eut une grande indigestion; on lui donna de l'émétique, mais le mal étant devenu supérieur à tous les remèdes, il se disposa à la mort. Il demanda publiquement pardon de la vie trop dissipée qu'il avoit menée, et déclara, à l'égard de son livre, qui a fait tant de bruit, qu'il mouroit sans avoir jamais eu d'autre doctrine que celle qu'il avoit eue lorsqu'il avoit été fait archevêque de Tours. Cet archevêché, qui ne valoit qu'environ 15,000 livres de rente, en vaut environ 50,000 depuis qu'on y a réuni l'abbaye de Marmoutier.

Du jeudi 20, *Versailles*. — M. de Castellane, ambassadeur à Constantinople, me disoit il y a quelques jours que n'ayant point été compris dans la promotion de 1744 (il étoit alors colonel), il écrivit ici pour faire ses représentations. On lui manda que l'intention du Roi n'avoit été de comprendre dans la promotion que ceux de ses ministres qui étoient auprès des puissances belligérantes. Par le même principe, M. de Lanmarie, ambassadeur en Suède, ne fut point avancé; et ce n'est que depuis la paix qu'il fut fait lieutenant général, et M. de Castellane brigadier.

M. de Saint-Pern, commandant des grenadiers de

France, et M. de Calvières, chef de brigade des gardes du corps, ont été faits tous deux cordon rouge, avec chacun 1,000 écus par an. Il y a des cordons rouges de 3,000 et d'autres de 4,000 livres. Ceux qui ont la plaque ont 6,000 livres. Ces deux grâces ont été accordées sans aucun arrangement extraordinaire. M. d'Aumale, lieutenant général d'artillerie, qui est mort, avoit un cordon rouge de 4,000 livres; M. de Calvières avoit déjà une pension de 2,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis; on y a ajouté 1,000 francs des 4,000 de M. d'Aumale, et les trois autres mille livres ont été données à M. de Saint-Pern.

Il y a huit ou neuf mois que M. de Cowaruwias est mort; il étoit Espagnol de nation, lieutenant général au service de France et cordon rouge; il étoit fort âgé; il étoit presque toujours à Versailles; il parloit fort mal françois.

Aujourd'hui la Ville a été présentée par M. de Dreux et M. le duc de Gesvres; ils ont apporté le scrutin au Roi. M. de Bernage est continué prévôt des marchands. C'est toujours l'usage, en pareil cas, de choisir un jeune magistrat pour porter la parole au Roi, et c'est M. de Brou, avocat du Roi au Châtelet, qui a parlé à S. M. Il est fils du conseiller d'État ci-devant intendant d'Alsace et depuis de Paris. C'est M. de Bernage qui a porté la parole à la Reine, à M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine, et à Mesdames. On sait que la place d'échevin de la ville de Paris donne l'anoblissement, comme la place de capitoul de Toulouse. Dans le voyage que le Roi a fait au Havre, S. M. a accordé le même droit aux échevins de la ville de Rouen.

M. le cardinal de la Rochefoucauld, président de l'assemblée du Clergé, a eu ce matin un petit quart d'heure d'audience du Roi. On ne sait point précisément ce qu'il a dit à S. M.; il n'est pas douteux que c'est au sujet de la demande faite par les commissaires du Roi le 17 de ce mois. Cette demande a été imprimée presque sur-le-champ et répandue par tout Paris; elle fut prononcée par M. d'Ormesson, comme je l'ai dit. Elle pourroit être mieux

écrite et d'un style plus concis; mais il seroit difficile d'y mettre plus d'art et plus d'esprit. On en trouvera la copie à la fin de ce livre. Le Roi n'y demande rien pour lui; mais, occupé du soin que le Clergé acquitte plus promptement les dettes qu'il a contractées, il lui demande 7,500,000 livres, payables à raison de 1,500,000 livres par an, lesquelles seront uniquement employées au remboursement des capitaux dus par le Clergé. Mais l'intention de S. M. est que la répartition de cette somme soit faite par le Clergé seul, auquel il a confié pour cette partie le dépôt de son autorité royale. Cet arrangement, par les termes du discours, paroît être la suite des sages mesures que le Roi a prises pour l'extinction des dettes de son État par une caisse d'amortissement. S. M., toujours occupée à réformer les abus qui se glissent dans son royaume, désire d'empêcher qu'il n'y en ait plus dorénavant dans la répartition des sommes que le Clergé impose; et, se conformant à ce qui fut jugé nécessaire et même indispensable par le Clergé en 1726, elle veut qu'il soit fourni par tous les bénéficiers des déclarations de tous leurs revenus, ce qui fut ordonné en 1726 n'ayant point eu d'exécution. Le Roi annonce une déclaration nouvelle, qu'il va envoyer au Parlement, pour autoriser ce qui auroit dû être fait il y a vingt-quatre ans.

Du dimanche 23, *Versailles.* — On présenta au Roi jeudi dernier, dans le salon de la Guerre, une figure faite par Bouchardon, fameux sculpteur; c'est l'*Amour* âgé d'environ dix-huit ans, qui a déjà travaillé à la massue d'Hercule pour en faire un arc. Il essaye de le plier; il a derrière lui une épée nue. La figure est de marbre blanc et fait honneur au sculpteur, dont la réputation est déjà fort connue. On ne dit point encore pour quel lieu cette figure est destinée (1).

(1) Cette statue est aujourd'hui au musée du Louvre. Une répétition par le même artiste décore le temple de l'Amour dans le jardin du Petit Trianon.

Mme de Forcalquier est venue, le 20, faire ses révérences à l'occasion de la mort de M. le maréchal de Brancas; elle étoit avec Mme de Rochefort, sa belle-sœur, et avec Mme la marquise de Brancas, femme de son beau-frère. Mme de Forcalquier avoit demandé la permission de venir sans mante, et l'ayant obtenue, avoit cru être dispensée de faire des révérences; mais ayant su que Mme de Brionne avoit fait ses révérences, quoiqu'elle ait permission d'être sans mante, elle a bien senti qu'elle ne pouvoit se dispenser de remplir ces mêmes devoirs.

M. d'Estissac et M. de Brionne ont un grand procès à la grande chambre du Parlement, au rapport de M. Severt; il sera jugé incessamment; il s'agit de la contribution aux dettes de M. l'évêque de Metz (Coislin). C'est M. de Brionne qui est demandeur; il est demandeur et est héritier des propres, et M. d'Estissac du mobilier. M. de Brionne prétend que l'héritier mobiliaire doit être tenu de payer toutes les dettes; M. d'Estissac soutient au contraire que l'héritier des propres est tenu des dettes qui excèdent la valeur de la succession mobiliaire, et produit un acte fait entre eux, et qui a été désiré par M. le prince Charles pour le mettre en état de vendre le duché de Coislin; cet acte ne paroît pas favorable à M. de Brionne.

Il y a déjà assez longtemps que la santé de M. de Lassay est fort mauvaise; il lui est survenu une tumeur au haut de la hanche gauche. Cette tumeur s'étant trouvée en état d'être ouverte, Faget, chirurgien habile, fit cette opération jeudi dernier.

M. le comte de Vilaine mourut à Paris, le 20 de ce mois; il avoit environ soixante-trois ou quatre ans. Il avoit servi dans la gendarmerie, et étoit retiré du service depuis longtemps. Son nom étoit Gaignon; il avoit fort peu de biens. Des procès qu'il avoit eus contre la seconde femme de son père, et qu'il avoit perdus, avoient extrêmement dérangé ses affaires. Il jouissoit d'environ 1,000 écus de rente. Il vivoit tout seul, dans une petite maison qu'il avoit auprès

de la barrière des Incurables. Il avoit beaucoup lu ; il avoit une mémoire fort heureuse, qui rendoit sa conversation agréable. Il alloit dîner ou souper chez un petit nombre d'amis ; il étoit fort gourmand. Il est mort d'une indigestion ; il avoit mangé beaucoup de prunes et avoit pris par-dessus beaucoup de crème à la glace. Dans sa maladie, il n'a point voulu voir de médecin, et s'est toujours traité avec de l'eau de poulet. Il y a un autre Vilaine qui a épousé la mère de M^me^ de Sassenage ; mais celui-ci est frère de M. Gilbert de Voisins, conseiller d'État. Celui qui vient de mourir étoit fils d'un M. de Vilaine qui avoit été officier dans les gardes du corps. Ce fils est celui à qui il arriva dans le clocher de Strasbourg l'aventure que tout le monde sait. Étant monté au plus haut de ce clocher, le pied lui manqua en descendant sur les marches qui sont en dehors ; il tomba la tête en bas ; un de ses gens le rattrapa par le pied, et cria à son secours, disant qu'il ne pouvoit le tenir plus longtemps et qu'il alloit le lâcher ; heureusement on arriva à temps, et il fut retiré. Plusieurs personnes vouloient croire que cette aventure avoit dérangé son esprit, et qu'il se trouvoit mal lorsqu'on lui en parloit, ce qui n'est pas vrai. Il fut malade un mois ou six semaines après cette chute, sans que sa tête fut dérangée ; il n'entendoit pas parler du danger dont il avoit échappé sans quelque frayeur, mais il étoit le premier à le raconter. Il étoit chevalier de Saint-Louis.

J'appris avant-hier la mort de M^me^ de Lugny ; elle devoit avoir plus de soixante ans ; elle étoit fort amie de M^me^ la maréchale d'Estrées et aimoit beaucoup le jeu. Son nom est Belleforière ; elle laisse un fils, qui est dans le service.

J'appris hier la mort de M. le chevalier de Boissieux dans ses terres en Auvergne ; il étoit frère cadet du comte de Boissieux. Je ne sais s'il avoit servi, mais il y avoit longtemps qu'il ne servoit plus ; il jouissoit d'environ 12,000 livres de rente.

M^re^ la Dauphine sortit avant-hier en carrosse ; ce fut

l'avis de Jar, son accoucheur; elle n'avoit point monté en carrosse, ni été chez le Roi ni chez la Reine, depuis les premiers soupçons de sa grossesse. Elle a toujours resté chez elle, y a entendu la messe, et n'a fait d'autres promenades que dans le jardin, où elle se promène encore actuellement avec plus de légèreté qu'on ne pourroit le croire étant à la fin de son terme. Elle alla donc avant-hier à la Ménagerie, et hier à la petite maison que Mme de Lauraguais a dans l'avenue.

La curiosité de voir la Ménagerie avoit totalement passé de mode. Un oiseau nouveau que M. Rouillé a donné au Roi a fait naître l'envie de revoir cette maison royale, qui seroit plus digne que l'on en fît plus d'usage. On y a fait et on y fait encore les réparations les plus nécessaires, et l'on peut dire que dès à présent elle est très en état. Il y a même beaucoup d'animaux, entre autres un loup marin, qui est amphibie, plus aquatique que terrestre, n'ayant que deux pattes pour soutenir un corps assez long, et ne pouvant marcher qu'en sautillant; un pélican, deux tigres, deux ou trois lions, un dromadaire, etc. L'oiseau dont je viens de parler est de la figure et de la grosseur à peu près d'un dindon; il a le col moins long et le bec crochu; sa tête est ce qu'il y a de plus singulier; elle est couleur de feu, et elle a sur le haut du bec une espèce de crête aussi couleur de feu, mais pendante et battante des deux côtés; autour du col il a une espèce de palatine blanche et ardoisée, dont il fait usage l'hiver pour se couvrir la tête. Les appartements de la Ménagerie, dont Mme la Dauphine (Savoie) faisoit grand usage pour des collations, sont encore en très-bon état; les dorures, les peintures, les sculptures et les plafonds, qui sont charmants, s'y sont bien conservés; ils sont des dessins du fameux Audran (1).

(1) Claude III Audran, qui excellait à peindre des ornements et des grotesques.

La maison de M^me^ de Lauraguais n'est presque qu'un jardin qui appartient à Guédon, ancien haute-contre de la chapelle et des appartements; elle est située près de la butte de Montbauron, que Capron, chirurgien dentiste, a fait accommoder en jardin. Guédon a fait bâtir un pavillon au bout de son jardin. Ce pavillon a cinq croisées de face sur l'avenue. Il a loué le tout à M^me^ de Lauraguais pour neuf ans. Elle a décoré joliment ce pavillon ; elle y a fait mettre des glaces, des corniches dorées et des meubles de fort bon goût.

Du lundi 24, Versailles. — La déclaration du Roi dont il est parlé dans le discours prononcé par M. d'Ormesson parut avant-hier ; elle est datée du même jour que ce discours. On en trouvera la copie à la fin de ce livre (1). Cette déclaration est faite dans le même esprit du discours et sur les mêmes principes. Le Roi ordonne à tous les bénéficiers de donner dans six mois la déclaration de leurs biens et revenus. Il est dit que c'est en confirmant les lettres patentes du 15 juin 1727, et pour seconder le zèle que le Clergé a montré par ses procès-verbaux de ses assemblées de 1705 et 1726. Le Roi dit que son intention est de donner, par un nouveau département, un plus grand soulagement aux curés et autres ministres de l'Église, et que quoiqu'il lui paroisse convenable que les déclarations soient envoyées au greffe des bureaux diocésains, son intention n'est pas moins (ce sont les termes, *qu'elles soient mises sous nos yeux pour connoître la véritable valeur des biens du Clergé de France.* Il est encore ajouté que c'est pour éclaircir les préventions désavantageuses auxquelles l'ignorance de cet objet a donné lieu, pour proportionner aux facultés du Clergé les secours qu'on sera obligé de lui demander et pour donner plus ou moins de facilités aux nouveaux établissements et aux

(1) N° 19 des Pièces justificatives.

nouvelles acquisitions. Cette déclaration est composée de seize articles. Il est dit dans le huitième que les communautés séculières et régulières, outre leurs déclarations, donneront un état du nombre de religieux et religieuses qu'elles sont obligées d'entretenir par leurs fondations, et de ce qu'elles en entretiennent réellement.

Les prélats de l'assemblée qui viennent ici ne parlent qu'avec la plus grande sagesse et la plus grande circonspection sur tout ce qui regarde les affaires du Clergé. Ils disent que ce n'est qu'aux Augustins qu'ils peuvent faire connoître leurs sentiments. Tout ce que j'ai pu apprendre sur cette affaire, c'est qu'en conséquence de la délibération de 1726, les déclarations ayant été données après un long espace de temps et de frais immenses, furent portées à M. le cardinal de Fleury en 1730; et que ce ministre, après avoir examiné l'usage que l'on en pouvoit faire, conclut, ou qu'il falloit les renvoyer dans chaque diocèse, ou les brûler.

Il y a eu une lettre du Clergé au Roi, mais elle n'a point paru dans le public et n'y paroîtra sûrement pas, à moins que le Roi ne le permette. On dit que cette lettre est remplie des termes les plus respectueux et les plus soumis.

Du mardi 25, *Versailles.* — J'ai déjà parlé de la quantité prodigieuse de gibier qu'il y a dans le petit parc. On n'y compte cette année que le tiers de ce qu'il y en auroit dans une année abondante; cependant samedi dernier, le Roi, en trois heures de chasse ou environ, y tua lui seul trois cent dix-huit pièces de gibier. Hier lundi, il n'y alla qu'après avoir entendu les vêpres, qu'il fit dire à quatre heures; ainsi il n'eut qu'environ une bonne heure et demie de chasse; il en tua cent trente-cinq.

Aujourd'hui jour de Saint-Louis, la grande messe s'est dite à onze heures. C'est le curé de Notre-Dame qui officie toujours à la chapelle ce jour-ci. Le Roi a entendu la grande messe dans la tribune. Ce sont les Mission-

naires qui ont fait l'office le matin, et l'après-midi le Roi a entendu les vêpres et est revenu au salut; ensuite il est parti pour Trianon, où il soupe et couche.

Je n'ai point marqué que M^me^ d'Aubusson (Chapt de Rastignac de Firbeix) est morte, en son château de Miremont en Périgord, âgée de quatre-vingt-quatre ans.

L'on a appris aussi de Pau que M^me^ de Gassion, veuve du président à mortier et mère du feu lieutenant général, y étoit morte, âgée d'environ cent trois ans.

Un événement qui mérite d'être marqué par sa singularité, c'est qu'un homme demeurant à Quimper-Corentin, mais natif de Pézenas en Languedoc, et qui joue encore actuellement du serpent dans l'église cathédrale de Quimper-Corentin, vient d'épouser en troisièmes noces une fille de trente-cinq ans. Il a prouvé qu'en 1666, à son premier mariage, il étoit majeur; il se nomme Simon Charrue, et a cent onze ans.

Du mercredi 26, *Versailles*. — Hier jour de Saint-Louis étant un mardi, il y eut encore plus de monde qu'à l'ordinaire, parce que les étrangers se trouvèrent ici. L'usage est de faire jouer les eaux; elles ne jouèrent point, parce qu'il n'y a point d'eau dans les réservoirs. La même chose arriva, il y a quelques jours, lorsque les États de Bretagne vinrent ici; et comme c'est une étiquette de donner les eaux aux États, ceux-ci demandèrent un acte par lequel on reconnut que c'étoit faute d'eau qu'ils n'avoient pas eu cette distinction (1).

M. de la Cerda, envoyé de Portugal, eut hier audience du Roi pour lui donner part de la mort du roi de Portugal; il étoit en pleureuse et long manteau. Il remit une

(1) L'usage est d'avertir les États par un billet d'invitation qu'un tel jour on jouera les eaux pour eux. Lorsque les États vinrent ici, il y a environ huit jours, chercher la réponse à leurs cahiers, ils reçurent un billet par lequel il étoit marqué que les eaux joueroient à Marly, mais non à Versailles, parce qu'il n'y avoit point d'eau dans le réservoir. Voilà le certificat qui leur a été donné. (*Addition*, datée du 28 août.)

lettre à S. M. Il n'avoit point de lettre pour la Reine, M. le Dauphin, Mme la Dauphine, ni Mesdames; ainsi il leur fit seulement sa cour sans manteau, et il n'eut point d'audience; ce n'est pas même l'usage de donner part des morts à autre qu'au Roi.

Le Roi avoit couché à Trianon, comme je l'ai dit. Comme Mme la Dauphine avoit senti quelques douleurs à quatre heures du matin, on a été éveiller le Roi; mais ce n'a été qu'à neuf heures du matin. Il y avoit un carrosse tout prêt. On l'a éveillé, et depuis ce moment jusqu'à celui qu'il est arrivé chez Mme la Dauphine, il n'a été que dix minutes; c'est à lui-même que je l'ai entendu dire. M. de Gesvres a fait partir son courrier pour la Ville à neuf heures et demie; M. le Dauphin l'a désiré, et Jar a dit que les douleurs étoient de bonne espèce. Tout ce qui étoit dans Versailles s'est rassemblé chez Mme la Dauphine, dans la grande chambre, dans le grand cabinet, et même dans la seconde antichambre; beaucoup de dames étoient entrées dans la chambre de Mme la Dauphine, en robe de chambre, quoique le Roi et la Reine fussent présents.

On a saigné Mme la Dauphine du bras à midi; les douleurs ne paroissent ni vives ni fréquentes, et l'on croit qu'il peut y en avoir pour plusieurs heures, peut-être même jusqu'à demain.

Depuis la saignée, les douleurs ont été assez continuelles; cependant on compte que le véritable travail n'a commencé qu'à quatre heures, et sur les quatre heures elles sont devenues plus vives et encore plus fréquentes. A cinq heures, le Roi a fait ouvrir les deux battants, et il est entré un monde prodigieux dans la chambre, hommes et femmes, entrées ou non; on n'a refusé personne des gens de la Cour (1). Le travail étoit vif et pénible, et

(1) Non-seulement tout le monde est entré, mais dès auparavant les hommes s'asseyoient dans la chambre, quoique le Roi et la Reine y fussent, et non-seulement la faculté et la garde, mais les princes et les officiers du ser-

M^me^ la Dauphine ne s'est pas plaint un moment entre les douleurs. Enfin, à six heures, elle est accouchée d'une fille, qui se porte très-bien. Elle a été remise aussitôt à M^me^ de Tallard, qui l'a emportée sur-le-champ dans le grand cabinet, où elle a été accommodée à l'ordinaire, et ensuite ondoyée par M. le cardinal de Soubise, le curé de Notre-Dame présent, suivant l'usage. Tout l'accouchement s'est passé sans aucun accident. Mesdames ont resté dans l'appartement de M. le Dauphin, et n'ont point entré chez M^me^ la Dauphine; ce n'est pas l'usage. Pour les princesses du sang, filles, veuves ou mariées, toutes y étoient. On a remarqué que de neuf femmes de la Cour qui sont grosses, il y en avoit sept chez M^me^ la Dauphine. Aussitôt que l'enfant a été accommodé et ondoyé, on l'a porté à M^me^ la Dauphine. Il est parti pour l'hôtel de ville de Paris, d'abord un page de M. le duc de Gesvres, comme c'est l'usage, et ensuite un exempt des gardes du corps.

Du samedi 29, *Versailles.* — Jeudi dernier, on exécuta à la chapelle, au lieu d'un motet ordinaire, un *Te Deum*, à la messe du Roi, par la musique de la chambre; c'étoit M. de Blamont qui battoit la mesure.

Demain dimanche, il y a un feu à la Ville; c'est l'usage pour un premier enfant; c'est ce que l'on appelle l'ouverture du ventre.

Il y aura aussi un *Te Deum* à Notre-Dame. M. le chancelier et toutes les cours supérieures y sont invités; le

---

vice du Roi, capitaine des gardes, grand chambellan, maître de la garde-robe. Il y en avoit d'assis même dans le canapé. Il seroit difficile de dire que c'étoit derrière, parce que la Reine étant vis-à-vis M^me^ la Dauphine tournoit à la vérité le dos au canapé; mais il étoit en face de M^me^ la Dauphine, dont les rideaux étoient ouverts, et du Roi, qui étoit dans la ruelle du lit. On ne peut assez parler de la bonté et de la facilité que le Roi met dans ces occasions, comme dans le détail de la vie particulière. La garde étoit assise dans un fauteuil, et le Roi sur un tabouret; le Roi alloit continuellement dans le grand cabinet pour voir ceux qui y étoient et dire des nouvelles. M. le Dauphin vouloit à chaque fois se lever, mais le Roi le faisoit rasseoir. (*Note du duc de Luynes.*)

Roi a permis à M. le chancelier de ne s'y point trouver, en considération de son grand âge et de ses incommodités.

La santé de M^me^ la Dauphine va aussi bien qu'on peut le désirer; elle commença hier à avoir un peu d'émotion et elle eut de l'étouffement. Ce sont des accidents ordinaires; mais M. le Dauphin en étoit alarmé. On ne peut assez parler des marques d'amitié et d'attention qu'il donne à M^me^ la Dauphine; il passe la journée auprès d'elle, et est occupé de tout ce qui peut l'amuser; on peut dire sans flatterie qu'il a le cœur bon, l'humeur gaie, l'esprit vif et orné, la repartie prompte, beaucoup d'imagination, des manières agréables, un désir de plaire naturel et simple, et beaucoup de piété.

Du dimanche 30, *Versailles.* — M^me^ de Clermont (d'O), mère de M^me^ la duchesse de Brancas douairière, fut nommée hier dame d'atours de Madame Victoire et de Mesdames Sophie et Louise. M^me^ de Clermont étoit dame d'atours de feu M^me^ la duchesse d'Orléans, mais sans fonctions; c'étoit S. A. R. qui se mêloit elle-même de sa garderobe, et elle donnoit une somme à M^me^ de Clermont pour lui tenir lieu des revenants-bons de cette charge. M^mes^ de Brancas et de Clermont firent hier leurs révérences. La Reine étant descendue chez M^me^ la Dauphine, elles allèrent chez M. le Dauphin et chez Mesdames immédiatement après avoir été chez le Roi, et ce ne fut qu'après cela qu'elles allèrent chez la Reine. La Reine venoit de remonter; elle étoit prête à se déshabiller, et ses femmes n'étoient plus en grand habit. La Reine fit dire à ces dames qu'elle ne pourroit les voir qu'aujourd'hui; elles ont fait leurs révérences ce matin.

SEPTEMBRE.

Nouvelles diverses. — Tableau de Natoire. — Réception du duc d'Aiguillon au Parlement. — Nomination des six dames de Mesdames les trois cadettes.

— Nouvelles diverses. — Mort de Gendron. — Présent de l'électeur de Saxe à la Dauphine. — Remontrances du Clergé présentées au Roi. — Nomination de deux demoiselles attachées à Mesdames les deux cadettes. — Détails sur le cadeau de l'électeur de Saxe à la Dauphine. — Occupations et talents de Mesdames. — Mort de Mme Chicoyneau. — Pension accordée à la fille du maréchal de Brancas ; ce qu'il avait de bienfaits du Roi. — Suite des affaires du Clergé. — La Reine soupe chez Mme de Bouzols. — Premier aumônier de Madame et archevêque de Tours nommés. — Remontrances du parlement de Flandre au sujet du vingtième. — Voltaire. — Le Roi à Crécy. — Dames d'honneur de Mesdames aînées et cadettes nommées. — L'ordre de Saint-Michel donné à Lassurance. — Mme de Pompadour vend la Celle. — Le roi de Pologne à Versailles. — Revenus et dépenses du roi de Pologne. — Feu d'artifice à Versailles. — Chevalier d'honneur et premier écuyer de Madame et menin du Dauphin nommés. — Serments. Droits à payer aux huissiers du cabinet du Roi. — Mariage.

Du mercredi 2, *Versailles.* — M. de Castellane, ci-devant ambassadeur à Constantinople, et M. de la Rivière, père de Mme de Ménars, vinrent hier ici demander l'agrément du Roi pour le mariage du fils de M. de Castellane, qui est dans le régiment du Roi, avec la fille aînée de Mme de Ménars. M. de Castellane, à ce qu'il me semble, donne à son fils 250,000 livres en argent ou en rente à son choix ; et pour les arrangements que l'on prend pour libérer la terre de Ménars, qui appartient aux deux filles de Mme de Ménars et qui vaut au moins 30,000 livres de rente, Mlle de Ménars aura dès à présent 14 à 15,000 livres.

M. l'ambassadeur d'Angleterre eut hier audience particulière du Roi et de la Reine ; il remit à LL. MM. une lettre du roi son maître pour leur donner part de l'accouchement de la princesse de Galles. Cette part est donnée un peu tard, car il y a trois mois que cette princesse est accouchée, mais les lettres de créance ne sont pas arrivées plus tôt. L'ambassadeur étoit en pleureuses, petites, suivant l'usage d'Angleterre ; c'est un deuil personnel du duc de Richemond, mort depuis peu. Les deuils n'ont pas été abrégés comme ici ; on les porte six mois pour un frère ou beau-frère ; c'étoit autrefois l'usage en France.

Mme la Dauphine a eu pendant deux ou trois jours un

peu de fièvre : c'est le temps du lait, il n'y a rien d'extraordinaire. Mme de Brancas couche toujours dans sa chambre. Les grandes entrées n'entrent point chez Mme la Dauphine; c'est une règle nouvelle, car elles entroient chez la Reine.

L'ambassadeur d'Espagne et celui de Naples sont en pleureuses pour le deuil du roi de Portugal, père de la reine d'Espagne régnante.

Les harengères de Paris vinrent ici hier complimenter M. le Dauphin; elles se trouvèrent dans la galerie au retour de la messe de la Reine. La Reine leur fit donner trois loüis; M. le Dauphin leur fit donner aussi; elles dansèrent et chantèrent beaucoup sur la terrasse; elles avoient été complimenter aussi la petite Madame.

On a exposé aujourd'hui dans les appartements un tableau de Natoire; c'est l'Hymen avec son flambeau qui présente un enfant à la France. Ce tableau, dont le coloris est un peu gris, avoit été fait pour la naissance d'un duc de Bourgogne; on aperçoit même encore quelque petit reste du cordon bleu qu'on lui avoit mis, mais on en a fait une fille (1).

Du jeudi 3, *Paris.* — Le procès de M. d'Estissac et autres héritiers mobiliaires de feu M. l'évêque de Metz (Coislin) contre M. de Brionne, héritier des propres, fut jugé hier à la grande chambre, au rapport de M. Severt; M. d'Estissac a gagné tout d'une voix.

M. le duc d'Aiguillon a été reçu aujourd'hui au Parlement. M. Severt étoit son rapporteur; ses témoins étoient M. le duc de Saint-Aignan et M. le duc de Valentinois, M. le marquis de Lambert et M. de Rochechouart (Faudoas). M. le comte de Charolois est le seul prince du sang qui y soit venu; il y avoit M. l'évêque de Châlons-sur-

(1) Ce tableau se trouve aujourd'hui dans les appartements du palais du Grand-Trianon.

Marne (Choiseul), MM. le duc de Richelieu, de Luxembourg, de Valentinois, de Biron, de Saint-Aignan et moi.

Il y eut hier un conseil de dépêches, vraisemblablement au sujet des affaires du Clergé. Après ce conseil, M. le cardinal de la Rochefoucauld eut une conférence avec M. de Saint-Florentin. Ils allèrent ensemble chez M. le chancelier, où M. le contrôleur général se rendit. Tout ce que j'ai pu apprendre, c'est que le Roi a permis que le Clergé lui fît de très-humbles remontrances sur la demande faite par M. d'Ormesson. Le Clergé délibère actuellement sur ces remontrances.

On fait part du mariage de M. le chevalier d'Escars, frère du gendre de Mme la maréchale de Berwick, avec Mlle d'Artagnette. Le mariage avoit été rompu et n'est conclu que depuis peu.

Du vendredi 4, Dampierre. — Les cinq nouvelles dames de Mesdames les trois cadettes furent déclarées hier. Ce sont Mmes de Châteaurenaud (Montmorency-Fosseux), de Goësbriant (Sully), de Moldes (Conflans), de Coigny (Nevet) et de Castellane (Castellane), nièce par sa mère de M. Rouillé. Mme de Boufflers (Craon), qui étoit surnuméraire, fait la sixième. Elles seront trois dans chaque semaine, et l'on a réglé à cette occasion que celles de Mesdames les deux aînées seront dorénavant quatre par semaine. Elles sont actuellement neuf. On compte par cet arrangement qu'elles ne resteront plus que huit. Cependant Mme de Beauvilliers n'est pas encore déclarée dame d'honneur. Les cinq nouvelles dames font leurs révérences. Hier, Mme de Luynes présenta Mme de Châteaurenaud à la Reine. Lorsqu'elles entreront de semaine, Mme Victoire les présentera une seconde fois.

Il y eut hier un *Te Deum* à la paroisse Notre-Dame à Versailles après le salut; M. le Dauphin et Mesdames y assistèrent. C'est la chambre de Mme la Dauphine qui a fait chanter ce *Te Deum* pour remercier Dieu de l'heureuse délivrance de cette princesse.

Ce n'est que d'hier que les grandes entrées ont commencé à entrer chez M^me^ la Dauphine.

Du dimanche 6. — M^me^ de Luynes me mande que M^me^ la Dauphine étoit hier fort bien mise dans un des petits lits que l'on a mis dans sa chambre avant ses couches; elle avoit changé de tout, ce qui est un grand événement dans son état; elle a commencé à voir ses dames à six heures; auparavant elle ne les voyoit qu'aux heures du bouillon.

Il y eut hier aux Récollets un *Te Deum* que les officiers de la bouche de M^me^ la Dauphine y firent chanter. Mon frère y officia en rochet et camail, assisté de l'aumônier de quartier et des chapelains de M^me^ la Dauphine. La Reine, M. le Dauphin et Mesdames y assistèrent. Il avoit fallu une permission expresse de M. l'archevêque, celui qu'il a ordonné être chanté à la paroisse Notre-Dame de Versailles ne devant l'être qu'aujourd'hui, et devant cependant être le premier; ce n'est même que parce que M. le curé de Notre-Dame a pris sur lui ce manque d'exactitude qu'il y en eut un jeudi dernier à la paroisse, comme je l'ai marqué.

J'apprends que le Roi vient d'accorder 2,000 livres de pension à M. de Monteil, colonel du régiment de Nivernois. Il a bien servi partout, et en dernier lieu à Gênes, où feu M. le duc de Boufflers avoit désiré qu'il allât avec lui. Il y a resté avec M. de Richelieu. Tous lui ont rendu les témoignages les plus avantageux. Il avoit besoin des bontés du Roi. Il n'est pas riche.

M^lle^ de Mérode est venue à Versailles; elle a presque toujours été en Flandre depuis la mort de sa mère, dame du palais de la Reine. Elle y a soutenu un procès où il s'agit de tout son bien. Ses parties adverses voudroient faire évoquer à Paris ce procès, qui est pendant à Maubeuge. C'est pour empêcher cette évocation qu'elle est venue. M^me^ de Luynes la mena hier chez la Reine; elle vit S. M. en particulier dans sa chambre lorsqu'elle fut sortie de table.

Du lundi 7, *Dampierre.* — Il fut décidé il y a deux ou trois jours que dans le même temps que le Roi partira pour Fontainebleau, les dames de Mesdames partiront pour les aller chercher à Fontevrault. Quoique la santé de M^me^ la maréchale de Duras, depuis sa colique et sa très-longue jaunisse, se rétablisse lentement, malgré le bon effet des eaux de Bourbon et de Vichy, elle veut aller à Fontevrault. M^me^ de Clermont ira aussi, et avec elle deux des dames qui viennent d'être nommées pour Mesdames les trois cadettes. Il y aura encore à ce voyage les deux filles qui doivent être nommées pour être, l'une auprès de M^me^ Sophie, l'autre auprès de M^me^ Louise, comme M^lle^ de Charleval est auprès de M^me^ Victoire; mais ces deux filles ne sont pas encore nommées.

Du jeudi 10, *Dampierre.* — J'appris hier que le fameux Gendron mourut, il y a deux ou trois jours, à Auteuil; il avoit quatre-vingt-huit ans. Il étoit oculiste et avoit acquis une grande réputation dans cet état. Quelques gens prétendent qu'il radotoit depuis quelques années; ce qui est de certain c'est qu'il n'ordonnoit presque jamais que de l'eau tiède pour les yeux. Il avoit acheté à Auteuil la maison du fameux Boileau Despréaux. On ne peut oublier le nom du jardinier de cette maison; Despréaux l'a immortalisé par une épître qui commence par ces mots :

« Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil. »

Gendron passoit sa vie dans cette maison; non-seulement on ne pouvoit obtenir de lui qu'il en sortît pour quelque cause que ce fût, mais il étoit même assez difficile de parvenir à le voir; il falloit être de ses amis pour obtenir cette grâce, ou avoir quelques fortes recommandations auprès de lui. Lorsque ma belle-fille eut la petite vérole à Versailles, la Reine, comme je l'ai marqué dans le temps, eut la bonté d'écrire à Gendron; il vint parce que la Reine le vouloit, mais il entra mourant de

peur de la petite vérole, et n'appela Mme de Chevreuse que mademoiselle, parce qu'il l'avoit connue Mlle d'Egmont, et n'ordonna que de l'eau tiède pour ses yeux. Il est cependant vrai qu'il eut à la fin une grande réputation, non-seulement pour les yeux, mais pour un grand nombre de remèdes; qu'il avoit acquis depuis grand nombre d'années des connoissances dans ce dernier genre. Celle de ses malades qui avoit le plus contribué à sa réputation étoit la duchesse de Charost (Bussy-Lameth), seconde femme de M. le duc de Charost, gouverneur du Roi. Elle avoit eu un fils, qu'on nommoit M. le marquis de Charost, et qui mourut jeune; elle étoit restée malade des suites de cette couche et étoit réduite dans un tel état de foiblesse, que non-seulement elle ne pouvoit soutenir aucune espèce de jour dans sa chambre, mais qu'elle étoit même incommodée du bruit d'une plume que l'on fait en écrivant. Gendron en prit soin, et la fit vivre par ses remèdes pendant quinze ans. Il a donné aussi pendant longtemps des remèdes à M. et à Mme de Sassenage et à ma mère.

J'ai parlé ci-dessus de l'opération faite à M. de Lassay; on avoit espéré pendant quelque temps, par le bon état de la plaie; mais il est survenu successivement deux nouvelles tumeurs, ce qui donne de justes sujets de crainte.

M. de Grimberghen est aussi assez considérablement malade dans sa maison de Meudon depuis environ un mois; un crachement de sang qu'il avoit déjà eu plusieurs autres fois s'est renouvelé avec assez de violence; on avoit d'abord [pensé] que ce sang venoit de la gorge, mais il paroît décidé que ce sang vient de la poitrine. Quoique fort diminué depuis les deux saignées qu'on a été obligé de faire, il subsiste encore. Cet état, un peu de fièvre, qui s'y joint souvent, et l'âge de soixante et dix-neuf ans commencé depuis le 3 avril, font tout appréhender.

Mme de Luynes me mande que le présent du roi de

Pologne électeur de Saxe pour Mme la Dauphine est arrivé à Versailles; c'est un trumeau de cheminée complet avec tous ses ornements, le tout en porcelaine toute blanche. Le pied de la table, fait en console, est de porcelaine; il est accompagné de deux grands guéridons.

Du vendredi 11, *Versailles.* — M. le cardinal de la Rochefoucauld et M. l'évêque de Blois (Crussol) vinrent ici hier avec deux députés du second ordre; il présenta au Roi les remontrances du Clergé; elles sont en deux cahiers, l'un au sujet des immunités du Clergé, l'autre au sujet des déclarations données ci-devant par le Clergé. Le Roi reçut les remontrances d'un air sérieux et assez froid, et répondit à M. le cardinal de la Rochefoucauld que son intention étoit que le Clergé délibérât sur les demandes qui lui avoient été faites de sa part. M. le cardinal de la Rochefoucauld répliqua avec douceur et respect qu'il étoit absolument impossible au Clergé de délibérer, parce que les représentations qu'il avoit l'honneur de faire à S. M. formoient la matière essentielle de ses délibérations. Il y a eu ce matin conseil de dépêches où on a dû lire les remontrances, et on ne sait point encore ce qui a été résolu.

Le Roi a déclaré aujourd'hui les deux demoiselles qui doivent être attachées à Mesdames les deux cadettes; l'une est Mlle de Welderen : elle est Hollandoise et de grande condition; elle a beaucoup de mérite, et est amie intime de Mlle de Tourbes, avec qui elle passe sa vie. La deuxième est Mlle de Braque : elle est fort pauvre; elle est depuis vingt ans avec Mme du Tronc, veuve du lieutenant général des armées du Roi; on dit qu'elle est fort aimable; elle est amie de Mlle de Charleval. On commence à savoir le nom des écuyers, huissiers, porte-manteaux, valets de chambre, etc., de la maison de Madame; je dis de Madame, car tout est pour elle seule et non en commun pour elle et Mme Adélaïde. Il paroît que ce qui a empêché de déclarer jusqu'aux couches de Mme la Dauphine, c'est

par rapport à Mme de Tallard, qui auroit été sans aucun exercice de sa charge pendant peut-être plusieurs jours; on a voulu attendre que l'enfant fût né et remis entre ses mains. On croit aussi que la même raison peut bien empêcher que Mme de Beauvilliers soit déclarée dame d'honneur de Madame, à cause de Mme la maréchale de Duras, qui n'auroit plus de fonctions qu'auprès de Mme Victoire, qui est toujours actuellement avec Mesdames ses sœurs. Cette place, pour ainsi dire vacante, de dame d'honneur de Madame, a fait que lorsqu'il a été question de faire le logement de Fontainebleau pour la maison de Madame, il a fallu que le grand maréchal travaillât avec Madame. Les appointements de la maison sont différents de ceux du Roi. Un écuyer du Roi qui étoit auprès d'elle et qui avoit 4,000 livres d'appointements a été réduit à 600 livres dans le nouvel arrangement, sauf les bontés du Roi pour supplément. Cet écuyer, qui s'appelle M. de la Valette, a demandé cette grâce par attachement pour Madame, malgré la diminution des appointements dont il étoit instruit.

J'ai vu aujourd'hui le présent que le roi de Pologne a fait à Mme la Dauphine. On l'a établi dans le salon au bout de la galerie, vis-à-vis celui de la Reine (c'est ce qu'on appelle le salon de la Guerre), et l'on a mis devant une barrière. C'est, comme je l'ai dit, un trumeau d'une très-belle sculpture représentant Apollon et les neuf Muses. Au-dessous du trumeau est une bordure de table, parfaitement bien sculptée, avec le pied, aussi d'une très-belle sculpture; le tout d'un dessin agréable. A côté de la table, deux grands guéridons, aussi tout en sculpture; des bras avec des bobèches attachées au trumeau; ces bras sont doubles, mais ils n'accompagnent pas assez la glace qui doit être mise dans ce trumeau; il y a même une branche qui s'écarte de la glace, de manière à ne pouvoir pas être d'usage. Le total est en porcelaine blanche, ce qui fait que du premier coup

d'œil on croit que c'est de parfaitement belles sculptures en bois blanchi, toutes prêtes à dorer. La glace qui doit être dans le milieu paroît être un peu étroite; la bordure de cette glace n'est point perpendiculaire comme sont plusieurs de celles de nos cheminées; elle a différents contours qui suivent le dessin général. On a remarqué que la table qui est au-dessous du trumeau est un peu petite par rapport audit trumeau; les guéridons aussi trop petits. A examiner le tout en détail, on ne peut voir un dessin mieux choisi et plus parfaitement exécuté. Il n'est pas encore décidé où le trumeau et ses accompagnements seront placés; il est trop haut pour l'appartement de M^me^ la Dauphine, comme je l'ai marqué. Cet ouvrage a été très-long à exécuter, ce qui est fort aisé à croire. On avoit pris les mesures sur le grand salon de l'appartement que M^me^ la Dauphine a occupé dans le commencement de son mariage, et ce salon est beaucoup plus haut que l'appartement où loge actuellement M^me^ la Dauphine.

J'appris hier la mort de M. Nérot (1); il avoit quatre-vingts ans; il étoit à la tête du garde-meuble du Roi, sous les ordres de M. de Fontanieu. M. de Fontanieu présenta hier pour remplir cette place M. Olivier, qui étoit dans les bureaux de M. d'Argenson.

M. le marquis d'Hautefort prend congé ces jours-ci pour aller à Vienne. M^me^ la marquise d'Hautefort prend aussi congé cette après-dînée; ils partent dans peu de jours.

Du dimanche 13, *Dampierre.* — C'est M^me^ de Coigny et M^me^ de Castellane qui vont à Fontevrault, avec M^me^ la maréchale de Duras, M^me^ de Clermont, M^lle^ de Welderen et M^lle^ de Braque. J'ai déjà marqué que les nouvelles dames de Mesdames se font présenter pour faire leurs

(1) Claude Nérot, garde général des meubles de la Couronne, mort le 9 septembre 1750.

remercîments. C'est M^me^ de Luynes qui présente M^me^ de Goësbriant. Elles ne seront présentées par Mesdames que la première fois qu'elles entreront de semaine auprès d'elles.

Je ne sais si j'ai parlé du grand nombre d'occupations que Mesdames se sont données volontairement; il est étonnant à leur âge d'avoir embrassé autant d'objets et de trouver le temps pour les remplir, sans manquer aux heures du lever et du débotter du Roi, aux visites qu'elles font à M^me^ la Dauphine, aux jeux de la Reine. Elles se sont livrées avec goût aux études et à la lecture. M. Hardion, de l'Académie et homme fort instruit, travaille tous les jours environ une heure avec chacune de Mesdames. Il leur fait des extraits en forme de cahiers, non-seulement sur l'histoire, mais sur toutes les parties de la philosophie. Comme il sait beaucoup de langues, elles ont poussé la curiosité jusqu'à vouloir apprendre les belles-lettres et même quelque chose du grec; outre cela elles lisent beaucoup et font des entreprises de grandes lectures dont elles viennent à bout, comme par exemple les onze volumes in-4° de l'Histoire d'Allemagne du P. Barre, plus de la moitié de l'Histoire ecclésiastique de M. de Fleury, etc. Ces lectures ne font aucun tort aux prières et aux lectures de piété auxquelles elles sont d'une grande exactitude; elles trouvent encore le temps de s'amuser au dessin, à la peinture même où elles réussissent assez bien. Outre cela M^me^ Victoire, qui savoit déjà jouer fort bien du clavecin, quand elle est revenue de Fontevrault, continue à se perfectionner dans cette science; elle accompagne bien et joue des pièces presque comme les maîtres; elle apprend outre cela à jouer du violon, de la musette, de la guitare, de la basse de viole. Madame et M^me^ Adélaïde prennent aussi des leçons de tous ces mêmes instruments; il n'y a que Madame qui ne joue point du violon. M^me^ Adélaïde ne joue point de la basse de viole, mais elle joue supé-

rieurement du violon. Ce n'est que de l'année passée que Mesdames se sont mises dans le goût de la musette et de la guitare; elles ont pour maître de musette le nommé Chefdeville le cadet, et pour la guitare le nommé Paisible; c'est un François, qui a été attaché pendant quinze ans à l'infant don Philippe. C'est le Roi qui paye les maîtres de Mesdames, et ce sont MM. les premiers gentilshommes de la chambre qui sont chargés de ce détail. On sait que chaque premier gentilhomme de la chambre a une espèce de district séparé; ce qu'il ordonne et ce qu'il règle dans son année est quelquefois changé par celui qui le remplace, au moins pour certains détails peu considérables. En général le premier gentilhomme de la chambre qui entre en année ne se mêle point des payements pour les dépenses ordonnées par son prédécesseur; chaque année de dépense est arrêtée par le premier gentilhomme de la chambre qui a servi cette année-là, et toutes les dépenses que l'on appelle menus plaisirs sont payées suivant les ordres et arrangements du premier gentilhomme de la chambre qui les a ordonnées pendant son année. Ces payements sont à peine finis quand il rentre en année au bout de quatre ans. Il n'y avoit eu rien de réglé par rapport au maître de guitare qui a commencé à donner des leçons les deux derniers mois de l'année dernière, qui étoit celle de M. de Richelieu; il a été réglé depuis peu par M. de Richelieu, 200 écus pour les mois de novembre et de décembre, et M. d'Aumont, qui est entré en année, a mis ledit Paisible sur le pied de 1,000 écus par an.

Du lundi 14, *Dampierre.* — J'ai oublié de marquer que la femme de M. Chicoyneau, premier médecin du Roi, mourut le 10, dans son appartement à Versailles, qui est entre la cour des Princes et celle de la Bouche; elle avoit environ quatre-vingts ans; elle étoit fille unique de feu Chirac, premier médecin du Roi; elle étoit la seconde femme de M. Chicoyneau. M. Chicoyneau, de son

premier mariage, avoit eu un fils et deux filles; ce fils est mort il y a longtemps. Du second mariage il avoit eu aussi un fils et deux filles ; le fils, qui a été regardé dès son enfance comme un prodige d'esprit, est conseiller au Parlement. Des deux filles, l'une a épousé M. de la Maisonfort qui est dans la marine ; l'autre a épousé M. de Fortisson, fils de l'ancien major des chevau-légers de la garde.

Je n'appris qu'hier que Mme de Rochefort, fille de feu M. le maréchal de Brancas, a eu 4,000 livres de pension. A la mort des maréchaux de France, le Roi a presque toujours donné des marques de bonté à leurs veuves, en leur laissant une pension. Le maréchal de Brancas étant mort veuf, Mme sa fille a cru pouvoir demander quelques preuves des bontés de S. M. M. le maréchal de Brancas avoit 76,000 livres des bienfaits du Roi ; le Roi n'y gagne que 8,000 livres. La lieutenance générale de Provence en vaut 27,000 ; c'est M. de Forcalquier qui en jouit présentement. Le gouvernement de Nantes en vaut 11,000 ; il est à M. le marquis de Brancas. M. le maréchal de Brancas avoit 6,000 livres sur le gouvernement de Brisach, dont M. de Clermont-Gallerande est gouverneur ; ces 6,000 livres vont au profit de M. de Clermont. Il avoit 1,000 écus sur l'Ordre, qui rentrent à la masse ; il avoit 5,000 livres comme conseiller d'État, qui vont à M. de Cerest, son frère ; ainsi il ne restoit au Roi que les 12,000 livres de maréchal de France, dont S. M. donne 4,000 livres à Mme de Rochefort.

M. l'abbé de Broglie gagna vendredi dernier 11 de ce mois, au conseil de dépêches, un grand procès qu'il avoit contre les religieux de son abbaye de Saint-Michel, qui lui disputoient la nomination aux cures dépendantes de cette abbaye.

Le samedi 12, M. le cardinal de la Rochefoucauld apporta au Roi la délibération de l'assemblée du Clergé sur la réponse que le Roi lui avoit faite. Cette délibération

est conforme à ce qui avoit été répondu au Roi sur-le-champ : qu'il étoit absolument impossible de délibérer sur les demandes qui lui ont été faites de la part de S. M. avant qu'elle soit instruite des intentions du Roi. Il paroît que cette délibération de l'assemblée est fondée sur des engagements auxquels ils croient ne pouvoir manquer. On trouvera ci-après ces engagements, dans un extrait des conciles de Constance et de Latran (1).

Du mercredi 16, *Dampierre.* — La Reine soupa avant-hier lundi chez M^me^ de Bouzols ; elle y fit porter son souper. Il n'y eut que M^mes^ de Bouzols (Berwick), de Fitz-James (Matignon) et de Saulx (Tessé), toutes trois de semaine.

Je ne parle point du service de Louis XIV le 1^er^ septembre ; c'est un usage qui s'observe très-régulièrement. Toutes les voix de la musique de la chapelle vont à Saint-Denis ce jour-là, et il n'y a point de musique à la messe à Versailles ce jour-là. M. le prince de Dombes, M. le comte d'Eu et M. le duc de Penthièvre y assistent toujours, comme faisoient M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse ; il n'y a presque plus de vieux seigneurs de l'ancienne cour que M. le maréchal de Noailles, qui étoit au dernier service ; M. l'abbé de Pomponne

(1) Autorité des deux conciles généraux sur l'immunité ecclésiastique. L'un est le troisième concile de Latran, l'autre est le concile de Constance, dont la France a toujours singulièrement respecté les décrets.

On se plaignit dans le concile de Latran de ce qu'on faisoit les frais publics aux dépens des églises et des clercs. Le concile défendit ces exactions sous peine d'anathème ; il permit seulement à l'évêque et au clergé de contribuer aux charges publiques dans les besoins pressants quand ils le jugeroient nécessaire. (Le duc de Luynes cite le texte du concile de Latran, éd. du Louvre, t. XXVII, p. 456, ch. XIX.)

Le concile de Constance défend à tous les séculiers, de quelque condition qu'ils puissent être, Empereurs ou Rois, d'exiger du clergé des tailles ou d'autres subsides sans avoir obtenu le consentement du Pape. Il déclare en même temps qu'on ne doit se servir du pouvoir que le Pape accorde de lever ces subsides que du consentement du clergé. (Le duc de Luynes cite le texte du concile de Constance, éd. du Louvre, t. XXIX, p. 636.)

assista aussi. C'est toujours un évêque qui officie; c'est ette année M. l'évêque de Perpignan (Havrincourt) qui fait cette cérémonie.

Du jeudi 17, *Dampierre.* — Je n'ai appris qu'aujourd'hui que l'assemblée du Clergé a été séparée par lettre le cachet. Je ne sais encore aucun détail sur cette affaire.

Du vendredi 18, *Dampierre.* — Voici les seules nouvelles que j'aie eues sur ce qui s'est passé par rapport au Clergé, depuis ce que j'ai écrit :

Paris, 17 septembre.

« M. le comte de Saint-Florentin alla hier à l'assemblée du Clergé pour lui signifier que l'intention du Roi étoit que Messieurs du Clergé qui la composenteussent à finir entre ci et dimanche, et qu'immédiatement chacun se rendît dans son diocèse. Il laissa un arrêt du conseil pour que la répartition de la somme demandée en dernier lieu fût faite incessamment dans les différents diocèses. »

Du lundi 21, *Dampierre.* — J'appris hier de Versailles que M. l'ancien évêque de Mirepoix est allé exprès à Paris pour parler à Messieurs de l'assemblée du Clergé; on ne doute point qu'il ne soit question de quelque proposition qui puisse concilier les esprits; mais en même temps le succès de cette négociation paroît extrêmement difficile.

J'ai appris en même temps que M. l'évêque de Meaux (Fontenille), frère de M. de Rambures, a été nommé premier aumônier de Madame; on avoit toujours cru jusqu'à présent que cette place regardoit M. l'abbé de Nicolaï; il se peut faire que l'on ait quelques autres vues sur lui.

Du vendredi 25, *Versailles.* — Je n'ai appris qu'aujourd'hui que le Roi a donné l'archevêché de Tours à M. l'évêque de Limoges (Coëtlosquet). On ne lui a point encore nommé de successeur à Limoges.

Il paroît depuis peu des remontrances du parlement de Flandre faites à l'occasion du vingtième; elles m'ont

paru bien écrites ; on en trouvera la copie à la fin de ce livre (1).

Il y a environ trois semaines ou un mois que l'on sait que Voltaire s'est déterminé à s'attacher entièrement au roi de Prusse ; il a demandé l'agrément du Roi, et S. M. y a consenti. Il a remis au Roi la place qu'il avoit d'historiographe, et par conséquent les appointements qui y étoient attachés, mais le Roi a bien voulu lui accorder une pension qu'il lui avoit donnée, indépendante de cette place, qui est je crois de 2,500 livres. Voltaire a cinquante-six ans ; il est fort à son aise ; il avoue 30,000 livres de rente, mais beaucoup de gens croient qu'il en a plus de soixante. Il est économe ; ses ouvrages lui ont beaucoup valu, et il a toujours bien placé son argent pour augmenter son revenu. On ne peut lui refuser les justes louanges que lui méritent la beauté de ses vers et même sa prose. *La Henriade* est un ouvrage qui doit immortaliser son nom ; il commença à y travailler dans le temps qu'il étoit à la Bastille, et il y étoit en 1718. Elle parut avant la mort de M. le duc d'Orléans, qui fut, comme l'on sait, à la fin de 1723. On ne peut oublier ces vers où saint Louis, parlant en songe à Henri IV de M. le duc d'Orléans, lui dit pour le désigner :

« Il n'est pas roi, mon fils, mais il apprend à l'être. »

On sait même la plaisanterie qui fut faite alors, de le parodier ainsi :

« Il n'est pas roi, mon fils, mais il voudroit bien l'être. »

Je n'ai point écrit, dans ce que j'ai marqué des logements, que M^me^ la duchesse de Brancas douairière, à qui on ôte le sien, va occuper celui qu'on avoit laissé à M^me^ la duchesse de Ruffec (Gramont) dans l'aile neuve, qui est celui qu'avoit auparavant M. le duc de Saint-Si-

(1) Voir n° 20 des Pièces justificatives.

mon, et qui n'étoit que la moitié de celui de M. et de feu Mme de Saint-Simon. Cette moitié, qui étoit celui de Mme de Saint-Simon, et qui a été depuis à Mme d'Egmont (Duras), est à présent à M. de Lauraguais.

Mlle de Charleval fit il y a peu de jours une chute, en revenant de souper de chez M. le duc de Brancas à Paris. Elle étoit dans une chaise du Roi menée par un postillon de la petite écurie; il étoit nuit, il pleuvoit; elle versa rudement; elle a été saignée du bras et du pied; il paroît que cet accident n'aura point de suite fâcheuse.

Le Roi qui étoit parti pour Crécy samedi dernier 19 de ce mois en revint hier. Les dames qui étoient à ce voyage sont Mme la princesse de Conty, Mmes de Pompadour, d'Estrades, de Livry et de Châteaurenaud. Le Roi courut le cerf dans les bois de Rambouillet le jour qu'il partit; il le courut encore hier dans le même bois en revenant; il a fait ces deux chasses avec le petit équipage. Pendant son séjour à Crécy, il a fait une chasse de chevreuil dans la forêt de Châteauneuf, avec le petit équipage qu'il forma l'année passée à Fontainebleau; il a été outre cela deux fois à la chasse à tirer.

La nouvelle que tout le monde savoit il y a longtemps, et qui n'étoit point encore déclarée, le fut enfin hier au soir. Mme la duchesse de Beauvilliers douairière fut nommée dame d'honneur de Madame (1). Le Roi a donné 10,000 francs de pension à Mme la maréchale de Duras, et outre cela la place de dame d'honneur de Mesdames les trois cadettes, comme je l'ai déjà marqué.

J'ai appris aujourd'hui que M. de Lassurance, contrôleur des bâtiments de Marly, a été fait chevalier de Saint-

(1) Cette circonstance n'est pas juste, car j'appris hier que le brevet de Mme la duchesse de Beauvilliers porte le titre de dame d'honneur de Madame et de Madame Adélaïde. (*Note du duc de Luynes*, datée du 27 septembre 1750.)

excepte la jeu-

sance, qui fut laissée à M^me^ la duchesse de Lorraine sa vie durant, aux termes du traité. Après la mort de M^me^ de Lorraine, la jouissance des revenus de Commercy a fait partie des revenus du Roi, comme ceux de la Lorraine, qui avoient été compris quelques années auparavant. On sait que le Roi fait payer deux millions par an au roi de Pologne, et que ce prince ne jouit point des revenus de la Lorraine. Il est certain que depuis la mort de M^me^ la duchesse de Lorraine le Roi fait payer, outre les deux millions, 40,000 livres au roi de Pologne; mais ce n'est point pour les revenus de Commercy : c'est à cause d'une somme de 400,000 livres que le roi de Pologne a placée sur le Roi à fonds perdu.

Dans le temps du voyage du Roi et de la Reine en Lorraine, j'ai parlé de la grande et magnifique représentation du roi de Pologne à Lunéville, et de l'ordre avec lequel se fait cette dépense. Le même ordre s'observe toujours, mais la dépense est plus considérable, au moins pour la bouche. Cet article, qui ne montoit qu'à 7 ou 8,000 livres par mois, monte à présent à plus de 20,000. En tout, la dépense du roi de Pologne, y compris les gardes du corps, composés de trois compagnies qui sont de quarante-huit chacune, la compagnie de cadets, qui je crois est de soixante, les suisses, les appointements, les gages tant des grands officiers que de toute la maison, la bouche, l'écurie, la musique, la vénerie, enfin les bâtiments et les aumônes, le tout monte à peu près à 140,000 livres, qui sont payées tous les mois. Le surplus est porté chaque mois dans la caisse particulière du Roi, pour en disposer à sa volonté, et c'est sur ce revenant-bon que le roi de Pologne fait des fondations utiles dans la Lorraine, comme l'hôpital qu'il a fondé à Plombières, la mission de Nancy, une maison pour douze cadets, une maison pour des sœurs grises dans la même ville, et enfin les 200,000 francs qu'il vient de donner pour l'établissement des cinq avocats consultants dont j'ai parlé ci-dessus. L'instruction

faite par le roi de Pologne pour lesdits avocats est un ouvrage rempli de sagesse et de piété.

Du samedi 26, *Versailles.* — Le Roi est allé courre le cerf à Fausse-Repose, avec ses grands chiens; c'est la première fois qu'il s'en sert depuis le soupçon de rage à Compiègne dont j'ai parlé.

Du dimanche 27, *Versailles.* — Je viens d'apprendre dans le moment que M. l'abbé d'Harcourt, qui a presque toujours été malade depuis la mort de son frère le maréchal duc d'Harcourt, vient de mourir tout d'un coup.

On tira hier au soir un feu d'artifice sur la terrasse vis-à-vis les fenêtres de la galerie. Le bâtiment de charpente pour ce feu avoit environ 120 pieds de face; il y avoit encore à droite et à gauche des accompagnements. On ne commença à y travailler que le 24, et le feu fut tiré hier à huit heures du soir. Le Roi le vit du cabinet de M. le Dauphin, où étoit M^me^ la Dauphine. La Reine jouoit à cavagnole à six heures et demie; Mesdames jouoient au piquet dans le même salon. Le roi de Pologne y vint, et s'assit dans un fauteuil près de la Reine, pendant le jeu. M. le duc de Fleury vint avertir la Reine, pendant le jeu, que le feu alloit commencer. La Reine quitta son jeu, et s'établit à la fenêtre du milieu, toutes les fenêtres fermées. Comme il y avoit beaucoup de dames, M^me^ de Luynes avoit prié M. le duc d'Aumont de vouloir bien faire garder quelques croisées de la galerie et de faire fermer cette partie de la galerie avec des banquettes, ce qui fut exécuté. Le feu a duré un petit quart d'heure; il fut vif, et assez bien servi; on l'auroit mieux vu d'un peu plus loin, car la fumée étoit si grande et si épaisse, qu'elle a fait tort au spectacle. La Reine après le feu ne reprit point son jeu.

Le Roi retourne aujourd'hui à Crécy jusqu'au 2 d'octobre. M. d'Argenson étoit au dernier voyage, et a monté dans les carrosses du Roi.

Le chevalier d'honneur de Madame ne fut déclaré

qu'hier au soir. On avoit fait une énigme de cette place; on disoit qu'elle étoit destinée à un homme veuf, qui avoit un fils et un logement dans le château, et que cet homme en étoit instruit depuis plus d'un an; tout le monde sur ce détail nommoit le baron de Montmorency. On disoit cependant qu'il avoit demandé la place de menin pour son fils M. de Fosseux, et que n'ayant pu obtenir cette grâce, il avoit remercié pour l'autre. Pour lui, il disoit qu'il n'étoit point question de lui, mais qu'il ne refusoit point les grâces du Roi. Enfin on sut hier au soir que c'est lui-même. Le premier écuyer est nommé aussi; c'est M. de l'Hôpital : on le savoit il y a longtemps, quoiqu'il ne fût point déclaré. C'est celui qui est ambassadeur du Roi auprès du roi des Deux-Siciles. La place de menin de M. le Dauphin de M. le baron de Montmorency est donnée à M. de Cossé, frère de M. le duc de Brissac.

Du lundi 28, *Versailles.* — M^me^ de Beauvilliers prêta hier serment entre les mains du Roi. C'est l'usage pour toutes les charges des maisons nouvellement créées. Toutes les grandes charges de la maison de la Reine, à la création, ont prêté serment entre les mains du Roi. La dame d'honneur qui succédera à M^me^ de Beauvilliers prêtera serment entre les mains de Madame. M. de Nangis avoit prêté serment entre les mains du Roi, et M. le maréchal de la Mothe entre les mains de la Reine; M^me^ la maréchale de Boufflers entre les mains du Roi; de même M^me^ de Luynes entre les mains de la Reine. Il y a un droit à payer pour ces serments; ce qui fait que le jour que M^me^ de Beauvilliers alla remercier le Roi dans son cabinet, l'huissier du cabinet lui dit pour la faire souvenir de ce droit : « Madame, au moins n'apportez pas de trop beaux bracelets au jour que vous prêterez votre serment, car ces bracelets nous appartiennent. — C'est pour cette raison, répondit M^me^ de Beauvilliers, que j'en apporterai de plus beaux ce jour-là. » Ces bracelets ne sont pas ceux que l'on met sur les bras, qui sont souvent d'un prix consi-

dérable, ce sont ceux qui tiennent les gants, parce que les gants et les bracelets qui les tiennent appartiennent aux huissiers du cabinet, comme l'épée du maréchal de France qui prête serment; mais on rachète toujours ces sortes de droits, et on paye en argent.

M. de Caraman demanda hier l'agrément du Roi pour le mariage de son fils avec M^lle^ de Chimay. M. de Caraman, père de celui qui se marie aujourd'hui, est gendre de feu M. Portail, premier président et fils de M. Riquet, dont le nom est fort connu par l'entreprise du canal de Languedoc. M. le prince de Chimay, dont la fille se marie, s'appeloit M. de la Verre pendant la vie de son frère aîné, qui avoit épousé M^lle^ de Saint-Simon; il prit le nom de Chimay à la mort de son frère. M^me^ de Chimay est Beauvau-Craon, sœur de M. le prince de Beauvau, de M^mes^ de Montrevel, de Mirepoix, de Boufflers, de Bassompierre, etc. Le Roi à l'occasion de ce mariage a bien voulu accorder que M^me^ de Caraman la nouvelle mariée fût présentée.

OCTOBRE.

La Reine dîne seule avec le roi de Pologne, son père. — Le Roi achète l'hôtel de Conty. — Surnom de Madame Adélaïde. — La petite Madame. — Les retenues. — Mort de M. de Lassay. — Petites nouvelles de Cour. — La Dauphine est relevée par l'évêque de Bayeux. — Publications relatives aux affaires du Clergé. — La famille royale à Choisy. — Attentions du Roi pour la Reine. — Les États d'Artois et le vingtième. — L'évêque de Limoges refuse l'archevêché de Tours. — La Cour à Fontainebleau. — Grâces et pensions. — Mort de l'ancien curé de Saint-Sulpice. — Nouvelles de la Cour envoyées par la duchesse de Luynes. — Arrivée de Mesdames de Fontevrault à Fontainebleau. — Obéissance des États d'Artois récompensée. — Portrait de Madame Infante par Nattier. — L'impératrice Marie-Thérèse.

Du vendredi 2. — La Reine a toujours dîné depuis lundi 28 jusqu'aujourd'hui dans la chambre du roi de Pologne, tête à tête avec lui; il n'y entre personne à ces dîners particuliers.

Je n'ai appris que depuis trois ou quatre jours que l'affaire de l'hôtel de Conty est finie ; le Roi achète cette maison 1,600,000 livres, et c'est le Roi et non pas la Ville; le projet même est d'acheter toutes les autres maisons depuis l'hôtel de Conty jusqu'aux Quatre-Nations. L'ordre est déjà donné; la maison de M. Puisieux est de ce nombre.

J'appris il y a cinq ou six jours la mort de M^me^ de Montmartin (Brulard-Sillery); elle étoit cousine de M. de Puisieux et belle-mère de M^me^ la maréchale de Balincourt, qui est Montmartin; elle avoit quatre-vingts ans; elle étoit fille de M. de Puisieux, frère du père de M. de Puisieux ministre. Elle est morte dans le Mâconnois, au château de Saint-Point.

La maison de M^me^ Henriette et de M^me^ Adélaïde commença hier 1^er^ octobre. M^me^ de Beauvilliers et M^me^ de Clermont firent les fonctions de leurs charges à la toilette, et M^me^ la maréchale de Duras donna la chemise à M^me^ Victoire. M. l'évêque de Meaux fit les fonctions de premier aumônier à la messe et au dîner, et ce fut M^me^ de Beauvilliers qui servit le dîner. M. de Meaux, qui n'est arrivé de son diocèse que depuis le départ du Roi, n'a point encore prêté serment (1).

---

(1) Il n'y avoit encore qu'un chapelain et un clerc de chapelle de nommé pour Madame et M^me^ Adélaïde. Dans le travail d'hier du Roi avec M. de Saint-Florentin, on nomma l'autre chapelain et le clerc de chapelle. Ce nouveau chapelain est venu aujourd'hui chez Mesdames après le dîner ; il a été question qui devoit le présenter à Mesdames, ou M^me^ de Beauvilliers ou M. de Meaux; on l'a demandé à M^me^ Adélaïde, qu'on appelle par plaisanterie Monsieur, parce qu'elle sait presque aussi bien que feu Monsieur les usages de la Cour. Elle ignoroit celui-ci. M. de Gesvres m'a paru n'en être pas plus instruit, et M^me^ de Luynes même ne le savoit pas positivement. Enfin, c'est M. de Meaux qui a présenté le chapelain. La véritable raison de cette ignorance est que les chapelains ne doivent point être présentés dans la chambre, ni dans le cabinet, ni dans l'appartement de Madame, mais à l'entrée de la chapelle, un moment avant la messe, et alors c'est sans contredit le premier aumônier, comme les évêques au prie-Dieu en dedans du balustre. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 4 octobre.)

La petite Madame a donné beaucoup d'inquiétudes ces jours-ci. Outre la nourrice qu'on lui avoit donnée, il y en avoit quatre autres, que l'on avoit choisies et qui étoient ce que l'on appelle aux retenues. Elles se sont trouvées toutes les cinq en même temps hors d'état de donner à téter; il a fallu en chercher une autre; on a trouvé la femme d'un palefrenier du Roi qui étoit retenue par Mme de Civrac (Antin) pour l'enfant dont elle est prête d'accoucher; cette femme n'a jamais voulu accepter que sur l'ordre de Mme de Civrac, disant qu'elle lui avoit donné sa parole. Ce que l'on appelle les retenues, c'est une maison où l'on a soin des nourrices retenues, où elles sont bien nourries, bien gagées et ont une gouvernante qui ne les quitte jamais.

Du samedi 3, *Versailles*. — M. de Lassay mourut hier matin, à Paris; il étoit âgé d'environ soixante-treize ans. Il étoit l'un des douze syndics de la Compagnie des Indes, ou pour parler plus juste il étoit syndic d'honneur avec M. le duc de Béthune. M. de Lassay étoit d'un caractère doux et aimable; il avoit été presque toute sa vie fort attaché à feu Mme la Duchesse, et avoit conservé jusqu'à la fin ces mêmes sentiments pour elle. Le plus grand plaisir qu'il pût avoir étoit d'entendre louer Mme la Duchesse, et l'amitié étoit devenue aussi vive en lui que l'amour. Dans les temps que Mme la Duchesse a cru avoir sujet de se plaindre de ses enfants, M. de Lassay n'étoit occupé qu'à porter les esprits à la douceur et à la conciliation. Il avoit eu l'esprit gâté sur la religion par les gens avec lesquels il avoit vécu; mais comme il aimoit la vérité, il fut frappé de la force des raisonnements qui lui furent faits dans le temps de son apoplexie; il changea entièrement de sentiments, et il n'y a jamais eu de variations en lui depuis ce temps. Il étoit fils de feu M. de Lassay et de Marie-Anne Pajot.

Du dimanche 4, *Versailles*. — Il y a eu aujourd'hui deux contrats de mariage signés par le Roi; c'est celui de

M. de Caraman avec Mlle de Chimay, et celui de M. de Castellane avec Mlle de Ménars.

Mme la maréchale de Duras, Mme de Clermont, Mme de Coigny, Mme de Castellane, et Mlles de Welderen et de Braque prirent congé hier; elles partent jeudi pour Fontevrault.

Mme la Dauphine a été relevée (1) aujourd'hui à la chapelle par mon frère, qui lui a dit la messe ensuite, à laquelle elle a communié.

Je n'ai point marqué les dames qui étoient au dernier voyage de Crécy; elles étoient six : Mme de Brancas (Clermont), Mme de Pont (Lallemant de Betz), Mme du Roure (Biron), Mme d'Estrades, Mme de Pompadour, Mme la comtesse de Maillebois (Argenson).

Du lundi 5, *Dampierre*. — La Reine a dîné aujourd'hui seule chez elle, comme les autres jours; elle est partie à trois heures pour Choisy; elle avoit dans son carrosse Mesdames toutes trois, Mme de Luynes et Mme de Villars. Elle soupa au grand couvert samedi en robe de chambre; c'est l'usage à cause du départ; les dames étoient aussi en robes de chambre; et le Roi fut étonné de voir Mme de Luynes qui avoit gardé le grand habit, parce qu'elle n'avoit pas dans ce moment de robe de chambre noire et qu'elle avoit voulu être en deuil, les Harcourt étant venus faire leurs révérences ce jour-là.

M. le Dauphin et Mme la Dauphine ne partent que samedi, peut-être même plus tard; cela dépend de certaine circonstance de la santé de Mme la Dauphine. Elle a monté en haut aujourd'hui pour la première fois, et a été à la messe avec la Reine dans la tribune; elle étoit aussi en robe de chambre, mais ses dames étoient en grand habit. Elle ira tout de suite à Fontainebleau. Il n'y a point eu

(1) On dit qu'une femme relève de couche quand elle commence à sortir; et qu'un prêtre la *relève* quand il la va recevoir à la porte de l'église avec de l'eau bénite, la première fois qu'elle y entre. (*Dict. de Trévoux.*)

de musique aujourd'hui à la messe. Il n'y en aura que jeudi pour la chambre, c'est-à-dire pour la comédie à Fontainebleau, et vendredi pour la chapelle.

M^me^ la Dauphine fut relevée hier comme je l'ai dit. M^mes^ les duchesses de Brancas et de Lauraguais la suivirent à la chapelle, mais elle n'avoit de plus avec elle qu'une de ses dames de semaine (M^me^ de Mailly); elle ne voulut point qu'on en avertît d'autres. On prétend que l'usage étoit fort différent dans le temps de M^me^ la duchesse de Bourgogne : lorsqu'elle étoit relevée, toutes ses dames avoient l'honneur de la suivre. Il est vrai que l'usage des semaines n'existoit pas alors; mais suivant même cet usage, les trois dames de semaine auroient dû y être, et peut-être auroit-il été plus convenable que les autres semaines eussent été averties.

Du jeudi 8, *Dampierre.* — J'ai déjà parlé de ce qui regarde le Clergé. Il paroît dans le public depuis huit ou dix jours deux brochures in-4°. L'une est le procès-verbal de cette dernière assemblée, contenant le détail de ce qui s'est passé chaque jour dans ladite assemblée; outre cela, les remontrances faites par le Clergé. Il y en a deux, je les ai fait copier à la fin de ce livre (1). On trouve aussi dans cet écrit les lettres du Roi et celles que le Clergé a eu l'honneur de lui écrire. La seconde brochure contient les extraits des anciennes assemblées du Clergé depuis environ deux cents ans. L'objet de cet écrit est de prouver que dans tous les temps les Rois ont eu égard aux immunités et aux priviléges dont le Clergé demande la continuation. Ce procès-verbal du Clergé a été enlevé très-promptement dès qu'il a été imprimé; mais il y a eu depuis défense d'en vendre aucun exemplaire.

Du samedi 10, *Dampierre.* — M^me^ de Luynes me mande que la Reine arriva vers les six heures à Choisy; elle

(1) N° 21 des Pièces justificatives.

loge dans l'appartement du Roi, à l'ordinaire, et le Roi prend l'appartement au-dessus dans ces occasions. Il étoit à la chasse au fusil lorsque la Reine arriva. Le lendemain mardi, le Roi alla deux fois chez la Reine pendant qu'elle dînoit, et lui demanda si elle trouvoit des ragoûts qu'elle aimoit, et parut en être occupé. C'est le nommé Barbier, contrôleur de la bouche de la Reine, qui sert sur table à Choisy ; il avoit fait faire plusieurs mets polonois à la Reine.

Le même jour mardi, le Roi alla se promener dans les jardins, d'où il ne rentra que tard. Il continue à faire couper les anciens arbres, et en fit couper plusieurs ; il en reste fort peu présentement ; mais les bois que le Roi a fait planter viennent très-bien et font un fort bel effet. Le Roi a fait construire, depuis l'année passée, deux pavillons aux deux bouts du jardin de Choisy, qui font décoration.

M. le Dauphin arriva ce même jour à Choisy, d'où il revint à Versailles le mercredi.

La Reine dîna le 7 de fort bonne heure, et partit ensuite pour Fontainebleau. Le Roi étoit parti pendant le dîner de la Reine avec la compagnie qui étoit arrivée avec lui de Versailles pour chasser dans la forêt ; il vit la Reine en passant dans la forêt, et fit la conversation à la portière environ un quart d'heure.

J'oubliois de marquer que le Roi dit le lundi à son souper qu'il y avoit une sœur du duc de Wurtemberg aux Ursulines à Metz pour y être élevée.

Du dimanche 18, *Dampierre.* — Je partis d'ici lundi 12 pour aller à Navarre et à Bizy, d'où je n'arrivai qu'hier au soir. Je n'ai point écrit sur mon journal depuis mon départ, mais voici ce que M^me^ de Luynes m'a mandé (par sa lettre du 9) : la déclaration du vingtième ayant été signifiée aux états d'Artois, ils firent réponse qu'ils s'y soumettroient quant à l'argent, mais qu'il leur fût permis de faire les impositions selon l'ancienne coutume du pays ; cette

grâce fut refusée. Ils offrirent ensuite de payer le dixième, qui étoit de 350,000 livres, et augmentèrent leurs offres jusqu'à 500 et même jusqu'à 700,000 livres. On leur répondit que ce n'étoit pas de l'argent de plus qu'on leur demandoit, mais que le Roi vouloit connoître par les déclarations le bien de chaque particulier, et en faire une répartition égale et proportionnée, afin que la justice fût exacte. Sur quoi il fut ordonné que l'intendant demanderoit les déclarations. Les préposés pour les recevoir firent des difficultés qui occasionnèrent des plaintes; M. le contrôleur général manda que son intention étoit que l'on reçût dans ce moment-ci les déclarations telles qu'on les donnoit volontairement. On assure que par ces simples déclarations, le vingtième de la petite province d'Artois monte à 500,000 livres au lieu de 350,000 livres qu'elle payoit pour le dixième, et que les États ont été si contents de cette opération, qu'ils ont demandé à se servir des mêmes moyens pour leurs anciennes impositions, dont on ne leur a pas ôté le droit de se mêler. C'est M. Chauvelin, intendant de Picardie, qui a fait ce travail; il n'a pas été question de M. d'Isenghien dans toute cette affaire.

M. l'évêque de Limoges, honoré et aimé dans son diocèse, ne veut point le quitter, et a mandé qu'il n'acceptoit point l'archevêché de Tours. M. de Limoges a peu de biens de patrimoine; les bulles qui sont fortes et les réparations feront un objet de 50,000 écus au moins.

La musique de la chapelle recommence le 9.

Le 8 il y eut à Fontainebleau la tragédie d'*Héraclius* et ensuite le *Rendez-vous*, comédie de [Baron]. La première pièce est de Corneille.

M^me^ de Luynes me mande, du 11, que M. et M^me^ la Dauphine arrivèrent le 10 à Fontainebleau, à six heures un quart; ils étoient partis de Versailles à onze heures et avoient dîné à Frémont.

On sut par l'arrivée de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine que Mme de Coislin étoit accouchée le 9 d'un garçon mort; elle n'étoit grosse que de six mois.

Mme de l'Hôpital (Boulogne) fit ses remercîments le 11, pour la grâce que le Roi a accordée à son mari; elle n'avoit pu les faire plus tôt parce qu'elle étoit malade. Mesdames prièrent Mme de Brissac de l'accompagner; Mme de Brissac passoit la première.

Mme de Luynes me mande en même temps une nouvelle grâce que le Roi accorda il y a environ un mois à M. d'Argenson : il vient d'acheter 500,000 livres, de M. de la Rivière, la terre de Paulmy, et à cette occasion le Roi lui a donné une gratification de 200,000 livres.

Dans le travail de M. de Chaulnes avec le Roi, S. M. a donné une pension de 1,000 écus à M. de Loubressac; il est cornette des chevau-légers de la garde.

Mme la comtesse de Toulouse et Mme la duchesse de Penthièvre arrivèrent le 12 à Fontainebleau. Mme la comtesse de Toulouse vient des eaux de Baréges; elle est revenue par Montpellier et par Lyon.

Mme de Civrac (d'Antin) accoucha à Paris le 11 ou le 12, d'un garçon.

Mme des Armoises, veuve du chambellan du feu duc de Lorraine, mourut à Nancy, au couvent de la Visitation; elle avoit cinquante-sept ans.

On apprit le 14, à Fontainebleau, la mort du petit marquis d'Humières, âgé de deux ans; c'étoit un des fils de M. le duc de Gramont et de Mlle de Gramont.

Ce même jour on y apprit aussi que M. de Ponte d'Albaret, commandant et premier président de Perpignan, étoit mort à Paris, d'apoplexie.

Mme la duchesse de Chaulnes prit congé le 15. Mme de Luynes la mena chez le Roi et chez le Dauphin. Ils partent pour aller tenir les États de Bretagne; ils comptent arriver à Rennes le 27 et ouvrir les États le 29.

M. le duc de Saint-Aignan vient de perdre une de ses nièces à Montargis; elle avoit été élevée aux Bénédictines, à Montargis, et s'y étoit faite religieuse. Depuis elle avoit été élue prieure des Bénédictines de Provins, et s'étoit retirée depuis quatorze ou quinze ans au couvent de Montargis. Il ne reste plus que deux dames de Beauvilliers dans ce couvent; elles y ont été élevées huit, dont sept y ont été religieuses. La famille ne portera point le deuil de celle-ci; parce qu'elle n'étoit plus que simple religieuse. Nous l'avons porté de l'aînée, qui étoit prieure perpétuelle, et M. de Saint-Aignan le désira.

L'ancien curé de Saint-Sulpice (Gergy) mourut le 10, à son abbaye de Bernay, à neuf lieues par de là Évreux; il avoit quatre-vingts ans; son corps a été porté à Saint-Sulpice, où il est enterré. On me mande qu'il y avoit au moins cinq cents prêtres à son enterrement, curés, docteurs et autres ecclésiastiques de Paris, plusieurs confréries et les filles de l'Enfant-Jésus, toutes vêtues en noir et fondant en larmes. Le presbytère et presque toute l'église étoient tendus, le grand autel très-garni de cierges allumés, ainsi que la chapelle dans laquelle il a été enterré. Il a fait par son testament son légataire universel M. l'archevêque de Sens, son frère. Il est aisé de juger que ce legs ne rapportera pas beaucoup à M. l'archevêque de Sens, et l'intention de M. le curé de Saint-Sulpice n'a été que de lui donner le droit de se mêler de l'arrangement de ses affaires. Il n'avoit été occupé pendant sa vie que du soulagement des pauvres, auxquels il procuroit des secours par tous les moyens que son zèle lui faisoit imaginer. C'est à ce même zèle et à des soins infatigables qu'est due la construction de la magnifique église de Saint-Sulpice et l'établissement de l'Enfant-Jésus. Ce qu'il avoit de revenu étoit employé à soutenir cette communauté et à assister les pauvres; il avoit même vendu presque tous ses effets pour fournir à ces deux objets, également importants, et cette communauté, qui paroît devoir être très-utile, se

trouve aujourd'hui sans autre soutien que la charité des fidèles. J'ai déjà parlé de M. le curé de Saint-Sulpice à l'occasion de sa démission; j'ajouterai seulement ici qu'après avoir rempli dignement les devoirs d'un pasteur zélé et infatigable, il n'a plus été occupé que d'aller mettre ordre aux affaires de son abbaye et y mourir. Sa mémoire sera à jamais en bénédiction.

M. de Saint-Germain, ambassadeur de Sardaigne, présenta, le 16, un de ses frères qui arrive de Turin; il a de son air.

Mme la princesse de Conty est arrivée à Fontainebleau; elle vient de Beaumont-lez-Tours, où Mme sa sœur est abbesse.

Lettre de Mme de Luynes.

Du 19 octobre, à Fontainebleau.

Je vous envoyai hier un bulletin de ce qui s'est passé dans la journée. Aujourd'hui Mme Sophie et Mme Louise ont reçu beaucoup d'hommes à midi, et le rendez-vous pour les dames est à quatre heures. On leur a baisé le bas de la robe, et elles ont salué toutes les personnes titrées. Mme la maréchale de Duras, en nommant, avoit soin de les avertir de la différence. Les princes et princesses ont été les voir et n'ont point voulu être présentés, disant qu'ils l'avoient été le jour de leur naissance; il n'y a que ceux et celles qui ont paru à la Cour depuis. Ainsi Mme la princesse de Conty a mené Mme la duchesse de Chartres, laquelle a été saluée, et elle ne l'a point été; M. le prince de Conty a fait de même pour M. le comte de la Marche. J'en ai parlé à Mme la maréchale de Duras, qui m'a dit que cela étoit singulier, mais qu'elle croyoit que les princes et princesses prétendoient que c'étoit le Roi qui devoit les nommer à Mesdames ses filles. Mme la maréchale de Duras n'a pas laissé de les nommer à demi-voix, Mesdames n'en connoissant aucune que Mme de Penthièvre qui a été à Fontevrault. Elles sont venues à vêpres et au salut, et les trois jeunes se sont mises dans la niche à gauche; de là elles sont venues reconduire la Reine, et puis se sont allées reposer chez elles jusqu'au grand couvert. Mme Sophie étoit mal habillée. Il est vrai qu'elle ressemble un peu au Roi, surtout de profil; le bas du visage n'est pas fort agréable; elle a la bouche plate et le menton un peu long; c'est cependant en tout une belle figure.

LETTRE DE Mme DE LUYNES.

Du 23 octobre, à Fontainebleau.

Mme de Tannes eut l'honneur de manger, le 21, avec la Reine. S. M. soupoit chez Mme de Luynes. Mme de Tannes est Montmorin en son nom, et le Roi disoit à la Reine, il y a peu de jours, que M. de Tannes étoit homme de fort bonne maison de Piémont; elle paroît aimable et raisonnable.

Toutes Mesdames furent le 21 à la chasse en calèche; Mme la Dauphine prit Mme Sophie avec elle; Madame prit Mme Louise; Mme Adélaïde et Mme Victoire furent ensemble. Il y avoit dans chaque calèche quelques-unes de leurs dames avec elles, et outre cela une autre calèche dans laquelle étoient deux dames de Mesdames, Mmes de Luxembourg et de Turenne.

LETTRE DE Mme DE LUYNES.

Du 23 octobre, à Fontainebleau.

Le Roi a donné aujourd'hui à Mgr le Dauphin l'entrée du conseil des dépêches, mais on ne prendra pas encore son avis. M. le contrôleur général a travaillé avec Mgr le Dauphin en portant son portefeuille, hier et avant-hier.

Mme de Brancas (Clermont-Gallerande) a la survivance de dame d'honneur de Mme la Dauphine; et Mme de Beauvilliers, seconde belle-fille de M. le duc de Saint-Aignan, a la place de dame de Mesdames les aînées, vacante par le changement de Mme de Brancas.

Mme la comtesse de Noailles (Arpajon) accoucha le 21 d'un garçon qu'on nommera M. d'Arpajon, s'il est chevalier de Malte à quinze ans; il aura une commanderie de droit, suivant le privilége accordé à ceux du nom d'Arpajon en reconnoissance des services rendus par cette maison à l'ordre de Malte.

Monseigneur le Dauphin entrera aujourd'hui pour la première fois au conseil de dépêches.

Mme la duchesse de Brancas a remercié, aujourd'hui 23, le Roi et la Reine; Mme de Luynes étoit avec elle; mais c'est Mme la Dauphine qui l'a nommée à LL. MM. Mme de Beauvilliers a aussi remercié, et MM. de Saint-Aignan et de Beauvilliers; c'est Mme de Luynes qui l'a nommée.

Lettre du 24 octobre.

Il y a eu une difficulté ces jours-ci à l'occasion de M. le baron de Montmorency ; il prétendoit, comme chevalier d'honneur de Mesdames, être en droit de se mettre derrière leur fauteuil chez Mme la Dauphine quand elles y soupent. Mgr le Dauphin et même le Roi pensoient que M. de Montmorency avoit raison, mais Mme la duchesse de Brancas, dame d'honneur de Mme la Dauphine, a représenté au Roi que Mme la Dauphine ayant le rang supérieur, le chevalier d'honneur de Mesdames ne devoit avoir aucun service quand Mesdames étoient chez Mme la Dauphine. Le Roi a approuvé ces raisons, et M. de Montmorency n'entrera chez Mme la Dauphine aux heures particulières que comme ayant été menin de M. le Dauphin.

On apprit à Fontainebleau la mort du frère de M. de Caulaincourt, des gardes du corps; ce frère étant à la chasse, son fusil partit dans le temps qu'il n'y pensoit pas, et le tua. Sa mère étoit Béthune, parente de M. le duc de Béthune.

J'appris il y a peu de jours la mort de M. le comte de Beaumanoir, dans son château de Gâtinois; il étoit âgé de cent ans moins quelques jours; il est mort dans le mois de septembre. Son nom est Montlouis, maison ci-devant établie en Bretagne. Il avoit été marié deux fois; sa seconde femme est de même maison que lui et en a un garçon chevalier de Malte, qui a vingt ans. Ils furent ennoblis en 1289 par Édouard Ier, roi d'Angleterre; son fils prouve par titres onze degrés de noblesse par sa mère et dix-huit du côté de son père. Il y a deux branches de cette maison établies à Nantes et à Vannes.

Du mardi 20, *Dampierre.* — On trouvera ci-après copie du bulletin que Mme de Luynes m'a envoyé daté du 18 octobre 1750 à Fontainebleau.

Mesdames sont arrivées (1) avec le Roi à cinq heures et demie ; il avoit été au-devant d'elles jusque auprès de Bouron avec M. le Dau-

(1) De Fontevrault, où elles étoient depuis 1738; elles étoient parties le 14; elles couchèrent à Tours; le 15 à Amboise, le 16 à Cléry, le 17 à Bellegarde dans le Gâtinois. Elles avoient avec elles Mme la maréchale de Duras, Mme de

phin et Mme Victoire. Mme Sophie est plus grande que Mme Adélaïde, fort blanche, l'air de beauté. Le Roi trouve qu'elle ressemble à Mme de Surgères; tout le haut du visage a la forme de celui du Roi; elle a fort bonne grâce. Mme Louise est fort petite, mais elle a beaucoup de physionomie et paroît vive et fort gaie, mais la tête un peu grosse pour sa taille. La Reine a été au-devant d'elles dans la galerie des Réformés; et après les premiers embrassements, le Roi est venu avec elles et toute sa famille dans la chambre de la Reine, où il y avoit un monde prodigieux, princes, princesses, ambassadeurs, etc. Cela a duré trois quarts d'heure. Le Roi s'en est allé, et tous ses enfants l'ont suivi. La Reine a fait commencer le jeu, et a retourné dans ses cabinets où ses enfants sont revenus, et y est encore. Il y aura grand couvert ce soir, où les trois dernières Mesdames ne seront pas. Mme Victoire leur donne à souper; ensuite elles se retireront, étant fort fatiguées.

Le Roi n'a pas voulu que Mesdames voient personne ce soir. Les princes et princesses iront demain à quatre heures; ensuite toutes les charges et autres personnes. Mme la maréchale de Duras a fort bien soutenu le voyage.

Du mercredi 21, *Dampierre.* — On trouvera ci-après la copie de la lettre de Mme de Luynes, datée du 17 octobre 1750 à Fontainebleau.

Il faut ajouter à ce que j'ai déjà marqué des États d'Artois, que le Roi ayant été content de leur obéissance, leur a remis 100,000 écus sur l'imposition du centième établie dans cette province depuis longtemps, et avec promesse que si le vingtième augmentoit les années prochaines, il leur donneroit en soulagement ce qui reviendroit de plus des 500,000 francs qu'ils donnent aujourd'hui, se contentant de cette somme.

Le nouveau curé de Saint-Sulpice faisoit 2,000 écus de pension à feu M. de Gergy; ces 2,000 écus lui reviennent par sa mort.

Clermont, Mmes de Coigny et de Castellane et Mlles de Welderen et de Braque, un detachement de la maison du Roi, quatre pages de la petite écurie commandés par MM. d'Allard et de la Valette, écuyers, un brigadier et un sous-brigadier et 16 gardes du corps commandés par M. de Veillère, exempt. (*Note du duc de Luynes.*)

Nous avons vu aujourd'hui un tableau de Nattier pour l'infant don Philippe, qui représente Mme Infante assise avec l'infante Isabelle debout à côté d'elle qui lui présente une branche de lis. La mère est très-ressemblante en agréable et en mignon, et la fille très-flattée. M. le Dauphin fait rester Nattier ici pour peindre Mme la Dauphine.

M. de Stainville vint hier pour me présenter un seigneur allemand ; ne m'ayant point trouvé, il en chargea M. de Sorbe. Il se nomme M. le comte de Parr ; on dit qu'il a beaucoup de bien, et qu'il est ami de M. de Kaunitz, sans lui être attaché. Il prend une maison en son particulier, et paroît fort poli et fort respectueux. La Reine le traite très-bien et lui fait beaucoup de questions, particulièrement sur l'Impératrice et sur sa manière de vivre. Il dit qu'elle est fort changée, que sa taille et son teint sont gâtés ; qu'elle monte beaucoup à cheval, n'a aucun soin d'elle et prend cinq ou six fois par jour du café au lait, ce qui l'a fort engraissée. Elle se couche à neuf heures du soir, et se lève à la pointe du jour ; elle travaille à ses affaires avec ses ministres jusqu'à midi, qu'elle reçoit sa cour ; elle dîne à une table de quinze couverts, et elle nomme les personnes qu'elle veut bien y admettre, hommes et femmes ; elle se place indifféremment à table, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Il y a une autre table, de trente couverts, tenue par le grand chambellan, où le reste de la compagnie mange. Il me paroît que l'étiquette de la maison d'Autriche est bien abrégée présentement.

Du vendredi 30, *Dampierre.* — Je fais copier ci-après les bulletins que Mme de Luynes m'a envoyés de Fontainebleau des 25, 27 et 28 de ce mois.

Fontainebleau, le 25. — M. le marquis de Mirepoix a pris congé du Roi ; il retourne à son ambassade à Londres, où on croit que le roi d'Angleterre reviendra les premiers jours de novembre.

Mme de Maugiron est arrivée ces jours-ci à Fontainebleau ; c'est la fille aînée de M. de Sassenage, et par conséquent la sœur de Mme de Talaru ; elle a été mariée fort jeune en Dauphiné et a toujours demeuré à Valence ; elle a un visage assez agréable. Un peu de séjour dans ce pays-ci ne lui sera pas inutile pour acquérir des grâces.

Du 27. — M. le chevalier de Sainctot a dit à la Reine aujourd'hui que M. de Kaunitz étoit arrivé hier à Paris et qu'il viendroit ici à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre.

Il y a ici deux princes de Borghèse, qui sont jeunes ; le cadet est assez joli. Ils entendent peu le françois et ne parlent qu'italien. C'est M. le prince d'Ardore qui les produit ; je crois qu'ils sont un peu ses parents, mais je ne sais pas à quel degré.

Il y a un M. de Mazade, fermier général, qui est mort; sa place a été donnée à M. Ferrand, qui avoit la première expectative; il est frère de Mme Marchette (belle-fille de Binet, premier valet de chambre de Mgr le Dauphin), d'un premier lit de sa mère, qui avoit épousé un Ferrand, et en secondes noces M. de la Borde, dont Mme de Marchette est fille.

M. Biardon tomba hier en apoplexie chez M. de Livry; on le transporta à l'hôtel de Livry, où il loge; on l'a saigné; la parole lui est revenue; il est beaucoup mieux.

Mme la duchesse du Maine est assez mal; on croit sa poitrine fort attaquée.

Du 28. — M. de la Cerda a eu aujourd'hui audience particulière du Roi et de la Reine; il a remis à LL. MM. une lettre du roi de Portugal. On ne sait pas précisément pourquoi, mais on imagine que c'est sur l'heureux accouchement de Mme la Dauphine.

M. le comte de Las Torres, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne à Vienne, a passé par ici pour se rendre à la cour de l'Empereur; il a vu le Roi et la Reine; M. de Pignatelli l'a amené chez moi. Il a son neveu avec lui; ils parlent fort peu françois tous les deux.

Mme la maréchale de Duras a eu hier et cette nuit un peu de colique; elle est un peu mieux actuellement, mais elle est redevenue aussi jaune qu'auparavant.

M. de Crussol (Villacerf) a été présenté aujourd'hui; il va à Parme, à la place de M. de Maulevrier, qui revient. Quoique ce poste ne soit pas considérable pour M. de Crussol, il est cependant regardé comme une place de distinction et de confiance, surtout à cause de Mme Infante.

M. le prince de Dombes vient de demander permission à la Reine de mener M. Delavigne à Mme la duchesse du Maine.

Lettre du 29 octobre.

Il y a eu ce même jour 29 une chasse aux toiles dans la forêt de Fontainebleau. On y a pris dix-sept sangliers et deux chevreuils. Tout le monde y a été, excepté la Reine.

Mme la duchesse de Brancas douairière prêta, hier 28, serment entre les mains de Mme la Dauphine; ensuite elle la suivit à la messe et la servit à son dîner.

NOVEMBRE.

Nouvelles diverses de la Cour. — Mort de Mme de Montbazon. — Les États d'Artois récompensés. — États de Bretagne. — Procès de Mlles de Mailly. — Port-Louis. — Course en Angleterre. — Morts, présentations, grâces. — La Cour à Fontainebleau. — Chasses et équipages ; soupers et grand couvert. — Chevaux d'Alger. — Nombre des chevaux du Roi. — Difficultés. — M. de Chaulnes en Bretagne. — La Reine aux Filles-Bleues. — Départ de la Cour. — M. de Bissy nommé à l'Académie. — Mort de Mlle de la Roche-sur-Yon ; particularité sur cette princesse. — Plan de Namur. — Le point de Venise. — Le duc de Bizache et M. d'Egmont. — Testament de Mlle de la Roche-sur-Yon. — Mort de M. Chauvelin fils. — Brouillerie entre Mlle de la Roche-sur-Yon et Mme de Modène. — Salle de spectacle à Bellevue. — Daguesseau donne sa démission. — Anecdote sur Tourville ; origine de sa fortune. — Nouvelles de Cour ; morts, grâces et pensions, présentations. — Pension de 100,000 livres au chancelier Daguesseau. — Mort du maréchal de Saxe.

Du lundi 2 novembre, Dampierre. — Voici ce que me mande Mme de Luynes par sa lettre de Fontainebleau du 31 du mois passé.

Toute la famille royale a fait ses dévotions aujourd'hui. Le Roi est allé à la chasse du chevreuil, et reviendra pour les premières vêpres à quatre heures. La Reine ne verra personne aujourd'hui. Il n'y a ni spectacles ni jeux.

Nous sortons de vêpres, où M. de Meaux (Fontenille) officioit. Le drap de pied s'étendoit presque jusqu'à la marche qui est au milieu de l'église ; il n'y avoit derrière le Roi et la Reine qu'une ligne pour le service ; les chevaliers d'honneur et les officiers s'en sont emparés ; nous avons été derrière eux. La Reine, avec raison, l'a trouvé mauvais et me l'a fait dire à la fin des vêpres ; en conséquence j'ai dit aux garçons bleus qui rangent la chapelle, de mettre mon carreau à côté de celui de M. de la Mothe et de l'officier des gardes ; M. de la Fare sera à ma gauche, l'officier des gardes de Mme la Dauphine y voudra être après, et puis la dame d'honneur de Mme la Dauphine. M. le baron de Montmorency tournera, parce que Mesdames elles-mêmes tourneront, étant toutes à gauche comme à l'ordinaire.

Ce sera Mme de Castellane qui quêtera.

Lettre de Mme de Luynes.

Du 1er novembre.

Nous avons été à la messe à onze heures et demie. Mon carreau étoit placé entre M. de la Fare et l'officier des gardes, et mon pliant

en arrière ; mais il y a si peu de place que tout le monde y est fort mal à son aise ; l'officier des gardes de Mme la Dauphine étoit devant Mme de Brancas douairière.

On compte que M. de Kaunitz arrivera ce soir et qu'il aura demain son audience particulière.

Du mardi 3, *Paris.* — Je revins hier de Dampierre. J'appris en passant à Versailles la mort de Mme de Montbazon. Elle avoit eu, le 23 octobre dernier, une attaque d'apoplexie ; il lui étoit resté de l'affoiblissement dans la tête, mais on la croyoit hors d'affaire parce que quelques-uns des accidents qui avoient suivi l'apoplexie avoient cessé ; elle mourut, la nuit du 31 au 1er, dans sa maison du faubourg Saint-Honoré, à Paris. Elle avoit environ soixante-quatorze ans. Elle étoit fille et sœur de MM. les ducs de Bouillon. Elle a fait un testament par lequel elle donne, en usufruit seulement, à M. le duc de Bouillon, son neveu, et à M. de Turenne, les revenus d'une somme de 80,000 livres d'argent comptant et de celles qui proviendront de la vente de sa maison et de ses effets mobiliers qu'elle veut qui soient vendus ; et elle substitue au fils de M. de Turenne la masse qui proviendra de tous ces différents effets, voulant même que le revenu en provenant ne puisse être saisi par aucun créancier. Elle fait quelques legs à des domestiques ; elle donne un diamant de 2,000 écus à Mme de la Trémoille, sa nièce, et ses boucles d'oreilles, qui sont fort belles, à Mme la princesse de Turenne. M. de Bouillon croit que la succession pourra monter à un million ; ainsi ce sera 25,000 livres de rente viagère pour lui et autant pour M. de Turenne.

J'ai parlé des États d'Artois et des différentes offres qu'ils avoient faites à l'occasion du vingtième ; d'abord 360,000 livres, qui est la même somme qu'ils avoient payée pour le dixième ; ensuite 500,000 ; enfin jusqu'à 700,000 livres. Toutes ces propositions ont été rejetées par M. le contrôleur général ; il a toujours persisté à vouloir qu'ils donnassent leurs déclarations. Ces déclara-

tions ont été données; quelques-uns de ceux qui avoient été préposés pour les recevoir ont trouvé que ces déclarations n'étoient pas exactes; il y a eu des contestations; M. le contrôleur général en a été informé; il a mandé que l'on reçût les déclarations telles qu'on voudroit les donner. On m'a assuré que sur le pied des déclarations volontaires et non contestées, le vingtième s'est trouvé monter à 500,000 livres; et M. le contrôleur général, pour marquer à ces États combien le Roi étoit content de cette soumission, avoit obtenu pour eux de S. M. une remise de 100,000 écus, non sur le vingtième, mais sur d'anciens droits. On m'a dit que ces droits étoient le centième denier. On a ajouté à cette grâce que si l'année prochaine le vingtième se trouvoit monter à 20, 30 ou 40,000 livres au delà des 500,000 livres, tout cet excédant, tel qu'il soit, seroit au profit de la province; c'est-à-dire qu'outre les 100,000 écus de remise, elle aura encore la remise de cet excédant. Si au contraire le vingtième n'alloit pas à 500,000 livres, ce qu'il y aura de moins sera diminué sur les 100,000 écus.

Du samedi 7, Fontainebleau. — Je ne suis arrivé à Fontainebleau que le 6; je ne puis marquer jusqu'à ce jour que ce que j'ai appris par les lettres de M^me^ de Luynes ou ce que j'ai su d'ailleurs.

M. de Bongars, maréchal des logis des chevau-légers de la garde, arriva ici le 2, et descendit chez M. de Saint-Florentin; il venoit de Rennes, de la part de M. de Chaulnes, apporter au Roi la nouvelle du don gratuit accordé au Roi par les États de Bretagne. M. de Chaulnes avoit fait l'ouverture des États par un très-beau discours, qu'il prononça très-bien. Les États en ont été si contents, qu'ils lui ont envoyé une députation pour lui demander la copie de ce discours. C'est une marque de distinction qu'ils ont quelquefois accordée. Ils firent la même demande à M. de Penthièvre. M. le contrôleur général croit être sûr qu'après ce commencement tel qu'on pouvoit le

désirer, tout se passera avec tranquillité dans les dits États.

Avant-hier 6, un des chefs du procès de Mme de Mailly, de Flavacourt et de Lauraguais contre Mme de Mazarin, fut jugé au conseil de dépêches. J'ai déjà parlé de cette affaire. Le chef dont il s'agit est au sujet des devoirs du Port-Louis. Mlles de Mailly ont représenté que le Port-Louis étoit anciennement un hameau de pêcheurs appelé le Port de Blavet, dont les États de Bretagne ne tiroient que 300 livres par an, de droits et impositions; que M. le maréchal de la Meilleraye, bisaïeul de Mme de Nesle leur mère, avoit fait des dépenses immenses audit Port de Blavet; que ces dépenses avoient été continuées par le duc de Mazarin son fils, Armand-Charles, lequel avoit fait construire des églises et des fortifications et y avoit formé un établissement d'habitants; que toutes ces dépenses avoient monté à plus de 500,000 livres, et qu'elles avoient si considérablement augmenté l'état du Port-Louis, que la province de Bretagne en tiroit 15 à 18,000 livres par an pour les droits et devoirs qu'elle lève sous l'autorité du Roi; que le 26 octobre 1667 il avoit été arrêté par une délibération des États de Bretagne qu'Armand-Charles duc de Mazarin, les siens, ses héritiers et ayant cause, jouiroient dorénavant des droits imposés et à imposer au Port-Louis, pour les indemniser des dépenses faites par le maréchal de la Meilleraye et le duc de Mazarin audit lieu; qu'ils seroient tenus seulement de rendre par abonnement à la province les 300 livres par an qu'elle tiroit de Blavet. Il fut dit en même temps que le duc de Mazarin se pourvoiroit vers le Roi pour en obtenir les lettres patentes qui lui étoient nécessaires. Cette délibération des États de Bretagne de 1667 fut approuvée et confirmée par les lettres patentes obtenues le 25 février 1670. Elles portent que le duc de Mazarin, ses hoirs, successeurs et ayant cause jouiront des devoirs de Port-Louis, mais seulement pour neuf années. La raison de cette clause étoit que lesdits

devoirs pouvoient augmenter assez considérablement pour que l'indemnité qu'on avoit voulu leur accorder devînt trop forte. En 1678, nouvelles lettres patentes, dans la même forme, et de même renouvelées de neuf ans en neuf ans. Elles l'ont été de la même manière pour Paul-Jules, second duc de Mazarin. Les devoirs du Port-Louis ne se sont point trouvés augmentés à cause de l'établissement du port de Lorient.

Paul-Jules mourut en 1731. M^me^ de Nesle, sa fille, étoit morte en 1729, ne laissant que des filles. Son frère, Paul-Jules, troisième duc de Mazarin, obtint en 1732, pour lui seul, le renouvellement des lettres patentes. Après sa mort, sa petite-fille, aujourd'hui duchesse de Mazarin, obtint de même des lettres patentes pour elle seule. M^lles^ de Nesle ont représenté que les devoirs de Port-Louis devoient faire partie de la succession de Paul-Jules, second duc de Mazarin, leur aïeul ; elles l'obtinrent aux requêtes du palais ; mais le tuteur de M^me^ de Mazarin ayant représenté que ces droits n'étoient qu'une pure grâce du Roi, il fut décidé au Parlement qu'ils seroient ôtés de la masse des biens, et qu'il n'y resteroit que les arrérages échus. M^lles^ de Nesle ont observé que la grâce accordée par le Roi, et renouvelée tous les neuf ans, n'étoit que la confirmation de la justice rendue par les États de Bretagne à leur grand-père, pour l'indemniser des dépenses qu'il avoit faites au Port de Blavet, et que même si les États avoient voulu rembourser les 500,000 livres, il auroit été juste que cette somme eût été partagée entre M^lles^ de Nesle et M^me^ de Mazarin, et que la raison de la clause de neuf ans, étoit pour l'augmentation qui pouvoit arriver auxdits droits.

M^me^ de Mazarin a représenté de son côté que la concession et les lettres patentes étoient une pure grâce et ne pouvoient être regardées comme un droit héréditaire ; qu'à la mort d'Armand-Charles, ses créanciers n'avoient point prétendu pouvoir en demander aucun compte à

Paul-Jules, son fils et son héritier par bénéfice d'inventaire ; que même Armand-Charles avoit laissé deux filles auxquelles Paul-Jules n'avoit pas cru devoir faire aucune part de la grâce accordée par le Roi pour lui seul; que Gui-Paul-Jules en avoit usé de la même manière, et qu'on ne pouvoit regarder comme effets de la succession que ce qui restoit à expirer des neuf années des lettres patentes à la mort de celui à qui elles avoient été accordées; enfin que deux arrêts en 1747 et en 1750 avoient débouté M^lles^ de Nesle de leur demande.

Sur ce détail, il a été décidé que les lettres patentes devant être renouvelées en 1751, le Roi étoit absolument le maître d'accorder cette grâce ou de la refuser; mais que ce n'étoit point une affaire sur laquelle il pût intervenir un jugement. Le Roi dit qu'il verroit, et l'on ne sait point encore que S. M. ait pris aucun parti.

On apprit hier la mort de M. de la Bove, intendant de Champagne, qui avoit épousé la fille aînée de M. de Boulogne. Ils avoient un fils qui étoit malade de la petite vérole; sa mère s'est enfermée avec lui ; M. de la Bove, qui avoit grande peur de cette maladie, a voulu y entrer; de là il est parti pour sa tournée, et au bout de trois semaines il est tombé malade à Langres de la petite vérole, et y est mort âgé de trente-six ans.

On me contoit avant-hier une course qui s'est faite en Angleterre, qui mérite d'être rapportée. Les Anglois sont toujours dans le goût des paris et des courses de chevaux. Il y a quelque temps que milord Martre paria qu'il feroit en une heure vingt et un milles d'Angleterre, ce qui revient à peu près à sept lieues, avec une voiture à quatre chevaux; on exigea qu'il y auroit une personne dans la voiture; mais d'ailleurs on lui laissa non-seulement la liberté de la faire faire comme il voudroit, mais de choisir le terrain, les chevaux et le jour. On lui donna un an. Il fut obligé seulement d'avertir trois jours auparavant celui qu'il destinoit à la

course. Les paris ont été jusqu'à plus de 25,000 guinées. Le jour a été fixé au 15 septembre. Milord Martre a eu quinze ou vingt chevaux pour pouvoir en choisir quatre tels qu'il convenoit; il a fait faire une voiture légère et construite de manière qu'il y avoit de petits réservoirs d'huile et d'eau qui couloient continuellement sur les essieux. Il a choisi une plaine aux environs de Londres et y a mesuré vingt et un milles, aller et revenir; il n'a point voulu de cocher; il a pris quatre petits postillons, un sur chaque cheval. Un de ses postillons s'est trouvé mal dans la course; heureusement un de ses camarades s'en est aperçu et l'a soutenu jusqu'à la fin, et la course a été gagnée de six minutes.

Il y eut grand couvert ici le jour que j'arrivai. J'ai déjà marqué l'augmentation qui a été faite à la table à l'arrivée de M^me^ Victoire; on a prolongé les deux côtés de la même manière. Ce qu'il y a eu de nouveau avant-hier, c'est que pour empêcher la foule qui approchoit trop près de la table, on a établi deux exempts des gardes du corps à chaque bout de la table; c'est ce qu'on n'avoit pas encore vu.

Du dimanche 8, *Fontainebleau.* — On a appris aujourd'hui la mort de M. le comte de la Marck, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne, mort à Aix-la-Chapelle, où il étoit allé prendre les eaux. M. le comte de la Marck avoit épousé une Rohan, dont il a eu le comte de la Marck d'aujourd'hui (1), qui avoit épousé en premières noces une Bienassis, dont il a une fille, qui vient d'épouser le fils du duc d'Aremberg. La seconde femme du comte de la Marck d'aujourd'hui est M^lle^ de Noailles.

M^lle^ de Tourpes est morte aujourd'hui à Paris, âgée de soixante-dix-sept ans; elle étoit née en 1673. Elle étoit fille de feu M. le maréchal d'Estrées et sœur du feu ma-

(1) Qu'on appeloit le comte Louis du temps de son père. (*Note du duc de Luynes.*)

réchal d'Estrées, qui avoit épousé la fille du feu maréchal de Noailles, père de celui-ci. Mlle de Tourpes étoit sœur de feu Mme de Courtenvaux, mère de feu M. de Louvois, premier mari de Mme de Mancini et père de M. de Courtenvaux d'aujourd'hui (ci-devant Montmirail). Le second fils de Mme de Courtenvaux est M. le comte d'Estrées, qui a épousé en premières noces Mlle de Champagne, et en secondes Mlle de Puisieux. C'est à M. le comte d'Estrées, qui s'appeloit auparavant Courtenvaux, que Mlle de Tourpes laisse tout son bien, à la réserve de 200,000 livres qu'elle donne à Mlle de Montmirail, sa petite-nièce, fille de M. de Courtenvaux d'aujourd'hui et de Mlle de Gontaut. Elle l'avoit prise chez elle, et elle l'aimoit beaucoup.

Milord Albemarle présenta, le 7 de ce mois, trois Anglois nouvellement arrivés, milord Molton, M. Forester et M. de Montaigu. Milord Molton et M. Forester viennent de Naples. M. de Montaigu est un jeune homme dont le père est prodigieusement riche; on dit qu'il a 14,000 guinées de rente. Il donne 1,000 louis par an à son fils pour sa dépense, mais c'est à condition qu'il ne se trouvera jamais dans les mêmes lieux que lui. Je crois même que le fils est obligé de sortir d'une ville lorsque son père y arrive; il y en eut un exemple ici il y a quelque temps. Le fils fut fort étonné en arrivant à Paris de voir entrer chez lui un banquier fort attaché à son père; ce banquier lui annonça que son père étoit arrivé et lui dit qu'il s'en allât ou qu'il ne lui feroit plus payer sa pension ordinaire. Le fils fut obligé de partir et de s'en retourner en Angleterre. Ce jeune homme a déjà beaucoup voyagé depuis neuf ans que son père ne veut point le voir; il a passé par toutes sortes de différents états, et l'histoire de sa vie est presque un roman.

Du mardi 10. — J'ai marqué le revenu du père de M. de Montaigu de 14,000 guinées; on pourroit dire 14,000 louis, car on donne à Londres une guinée pour un louis, et à Lille un louis pour une guinée. Il faut

20 schellings pour une livre sterling et 21 pour une guinée. La livre sterling n'est pas une monnoie. La monnoie en or est la guinée, la demi-guinée et quelques quarts de guinée, mais ils sont rares. En argent il y a les crowns, dont il faut 4 pour faire une guinée; il y a aussi des demi-crowns qui répondent à notre petit écu; mais la plus grande partie du commerce se fait en papier; on donne des billets; les plus petits sont de 10 guinées.

Le 9, M. le comte Depart, fort ami de M. de Kaunitz, et qui est venu à Paris quelque temps avant lui, étoit à souper chez M^me^ de Luynes; il entendit dire à mon fils qu'il alloit au coucher du Roi; comme il fait sa cour souvent depuis qu'il est ici, au lever, au débotter et au souper, il parut désirer d'aller au coucher du Roi. Il fut question de savoir si c'étoit l'usage; on le demanda à M. d'Aumont et à M. de Gesvres; ils dirent l'un et l'autre qu'ils n'y avoient jamais vu d'étrangers, de sorte qu'il prit le parti de n'y point aller.

Du mercredi 11, *Fontainebleau.* — Il y a aujourd'hui deux nouvelles à la Cour. Le Roi a accordé à M. de Montmorin, le fils, la survivance du gouvernement de Fontainebleau; ce gouvernement, dont jouit son père, est depuis longtemps dans leur famille; il y a même plusieurs arrangements d'intérêts qui sont faits sur le gouvernement. Le brevet de retenue de 100,000 écus que M. de Montmorin a actuellement sur ledit gouvernement a été réduit à 200,000 francs en accordant la survivance au fils.

M. Delavigne, médecin ordinaire de la Reine et du commun, médecin ordinaire de M^me^ la Dauphine et médecin de quartier du Roi, vient d'obtenir la survivance de la charge de premier médecin de la Reine. M. Delavigne est fort habile et fort assidu auprès de ses malades; il connoît le tempérament de la Reine, et S. M. a confiance en lui. M. Helvétius, qui a une mauvaise santé, a désiré de donner dès ce moment à la Reine quel-

qu'un qui fût agréable à S. M. et qui pût le remplacer.

Du jeudi 12, *Fontainebleau.* — Je n'ai point encore parlé du voyage de Fontainebleau, parce que je n'y suis arrivé que le 6 de ce mois et que même depuis ce temps j'ai été du 9 au 11 à Montargis. La Cour a été fort brillante par la grande quantité de monde qu'il y a eu et beaucoup d'étrangers. Tout le monde est arrivé au commencement du voyage ; toutes les princesses y ont presque toujours été. La nombreuse suite de Mesdames augmente aussi la Cour. On compte actuellement quarante-neuf dames, tant à la Reine qu'à M^me^ la Dauphine et à Mesdames, en comprenant les charges et les demoiselles de confiance, sur quoi il y en doit avoir chaque semaine vingt-cinq, en comptant les quatre dames d'honneur, les quatre dames d'atours et les trois demoiselles de confiance.

J'ai déjà parlé de M. de Zinzendorf et de M. le comte de Parr, qui sont venus avec M. de Kaunitz, c'est-à-dire le dernier avant lui. Ils paroissent tous deux fort aimables et sont beaucoup dans la société. M. de Zinzendorf a une figure fort agréable.

Le Roi n'a point amené ici son grand équipage du cerf, à cause du soupçon de rage qu'il y a eu à Compiègne, sur lequel cependant on peut être tranquille présentement. Il y a ici trois équipages : un qui s'appelle le petit équipage du cerf, qui est aussi considérable pour le nombre des chiens que le grand, et avec lequel S. M. chassa et prit hier cinq cerfs ; la meute pour le chevreuil, et le vautrait.

Le Roi se sert alternativement des trois équipages dont je viens de parler, et tous les jours de chasse soupe dans les cabinets. Lorsque Mesdames vont à la chasse avec lui, elles descendent, au retour, dans les cabinets, où elles font une espèce de collation avec le Roi. Je ne compte point dans les équipages du Roi la louveterie, parce qu'il ne s'en sert jamais. Il y a comme à l'ordinaire environ deux grands couverts par semaine, et ce jour-là

souvent le Roi va tirer ici autour. Après les grands couverts, le Roi descend chez Mesdames les deux aînées, qui logent entre la cour ovale et le jardin de Diane. Mesdames les trois cadettes logent dans l'ancien appartement de Mesdames, qui étoit celui de la Reine mère ; elles descendent avec le Roi chez Mesdames leurs sœurs.

On travaille actuellement à un appartement pour Mesdames les deux aînées ; on a abattu le beau cabinet de la Reine mère qui servoit à Mesdames, et on y a construit un petit bâtiment sur la cour des fontaines, au-dessus duquel sera le logement de Mesdames les deux aînées.

M^me^ Henriette et M^me^ Adélaïde sont allées aujourd'hui à Moret, pour donner le voile noir à une religieuse qui s'appelle d'Averton ; c'est la même que celle à qui elles donnèrent le voile blanc l'année passée.

J'appris il y a deux jours que M. le Voyer d'Argenson, qui est surintendant des haras, est parti pour aller recevoir à Lyon trente chevaux barbes qui viennent d'Alger ; c'est M. de Montchenu, dont j'ai parlé ci-dessus, qui envoie ces chevaux. Il a déjà fait un envoi pour le Roi ; ceux-ci sont pour les haras. Il y a actuellement dans la grande et petite écurie deux mille cent chevaux, y compris l'augmentation de cent quatre-vingts que l'on a faite à l'occasion de la maison de Mesdames ; dans ce nombre ne sont point compris les trois cents chevaux qui sont à la vénerie.

A l'égard des chevaux de la Reine et de M^me^ la Dauphine, ce sont des maisons séparées, qui ne sont jamais mises au nombre des chevaux du Roi. Les trois cents chevaux de la vénerie fournissent les deux meutes du cerf et du chevreuil. Il y a encore le vautrait et la louveterie, mais ce sont le grand louvetier et le commandant du vautrait qui fournissent les chevaux pour ces deux équipages.

Du vendredi 13, *Fontainebleau.* — Je crois avoir parlé dans le temps d'une dispute entre le grand chambellan et le premier gentilhomme de la chambre. C'étoit pen-

dant que le Roi étoit malade et qu'il jouoit dans son cabinet; il étoit question de savoir qui des deux devoit présenter les cartes pour tirer. Si c'étoit une fonction d'honneur, elle appartenoit au grand chambellan, qui a sans contredit tout l'honorifique du service; si cette fonction au contraire étoit regardée comme dépendante du commandement dans la chambre, elle appartenoit au premier gentilhomme de la chambre; c'est ainsi qu'elle fut décidée : il fut dit que le premier gentilhomme de la chambre présenteroit les cartes. M. le duc de Gesvres, de qui je sais ce fait, me contoit aujourd'hui ce qui lui étoit arrivé avec feu M. le duc de Bouillon, grand chambellan, père de celui-ci. M. de Bouillon étoit fort sujet à la goutte et avoit beaucoup de peine à se tenir debout. Un jour que le Roi dînoit dans sa chambre à son petit couvert, M. de Bouillon, étant sorti du cabinet à la suite du Roi avec M. de Gesvres, prit la serviette à laver les mains et la présenta au Roi; il dit ensuite que sa santé ne lui permettant pas de servir le dîner, M. de Gesvres auroit l'honneur de servir le dîner. M. de Gesvres prit la parole et dit qu'il seroit toujours prêt à céder le service à M. de Bouillon, puisque c'étoit le service du grand chambellan et qu'il ne faisoit que le remplacer, mais qu'il croyoit que quand M. de Bouillon avoit commencé le service, il devoit continuer, et que lorsque sa santé ne lui permettoit pas de le faire tout entier, il ne devoit pas le commencer. M. de Gesvres ajouta qu'il supplioit S. M. de trouver bon qu'il ne prît pas le service pour ce moment, et qu'il en alloit rendre compte à M. le Cardinal. Il laissa en effet servir le Roi par les officiers de la bouche et du gobelet, et alla tout de suite chez M. le Cardinal, comptant être le premier à l'instruire de ce qui venoit de se passer; mais il trouva que M. le Cardinal en avoit déjà entendu parler, sommairement à la vérité et sans y faire grande attention; il lui expliqua le détail de ce qui étoit arrivé, et M. le Cardinal l'approuva.

J'ai déjà parlé du succès que M. de Chaulnes avoit en Bretagne. M. le contrôleur général, à qui j'ai parlé aujourd'hui, m'a dit positivement que M. et Mme de Chaulnes faisoient tout au mieux; qu'il y avoit encore à la vérité de la commotion dans les esprits, mais qu'il espéroit qu'elle n'auroit point de suite; que dans le grand nombre de noblesse qui composoit les États il se trouvoit trente ou quarante gentilshommes qui parloient si haut que c'étoit plutôt crier que parler; mais que M. de Chaulnes, sans s'embarrasser de cette disposition des esprits, sachant qu'il y avoit quelques difficultés par rapport à la commission nommée pour la levée du vingtième, étoit entré aux États et avoit demandé au nom du Roi les autres droits qu'on a coutume de lever, comme les deux sols pour livre d'ustensiles, etc.; qu'il s'étoit élevé quelque contestation, mais que cela avoit passé.

Du dimanche 15, *Fontainebleau.* — Je n'ai point marqué que la Reine alla mardi 10 de ce mois aux Filles-Bleues, comme elle a coutume de faire chaque voyage; elle avoit dans son carrosse M. le Dauphin, Mme la Dauphine, Madame, Mme Adélaïde et Mme Victoire; le carrosse étant plein, Mme Sophie et Mme Louise montèrent dans leur carrosse, qui est un carrosse du Roi. Mme la maréchale de Duras n'étoit point dans ce moment avec Mesdames; elles étoient suivies par Mme de Clermont, leurs dames d'atours. Mme de Clermont, qui n'est pas encore infiniment au fait de ce pays-ci, voyant que ni Mme de Luynes ni Mme de Villars n'étoient pas encore montées dans le carrosse de la Reine, ne fit pas attention que c'étoit parce qu'il n'y avoit point de place, et laissa monter Mme Sophie et Mme Louise toutes seules dans leur carrosse. Ce carrosse marcha immédiatement après celui où la Reine étoit; c'est un usage qui a été établi, quoiqu'en tout autre cas les carrosses de la Reine ne doivent jamais être coupés. La Reine trouva fort mauvais, et avec raison, que Mesdames ses filles fussent venues seules, et lorsqu'elle alla des Filles-Bleues faire

ses prières à Notre-Dame de Bon-Secours, Mme de Clermont et Mme de Goësbriant montèrent avec Mme Sophie et Mme Louise. Mme de Luynes et Mme de Villars étoient dans le second carrosse de la Reine. La Reine entendit le salut aux Filles-Bleues; il y eut une quête, qui monta à 17 ou 18 louis; outre cela il y a eu la quête ordinaire, dont Mlle de Charolois se charge toujours, et qui a monté à plus de 180 louis. Les filles qui gouvernent cet hôpital prétendent qu'elles avoient grand besoin de ce secours, n'ayant point fait encore leurs provisions nécessaires pour la subsistance de la maison, dans laquelle il y a 130 personnes à nourrir.

J'ai déjà beaucoup parlé de M. de Chaulnes. J'ai oublié de marquer que l'usage ordinaire est que le Roi fasse l'honneur au commandant de répondre à la lettre qu'il prend la liberté d'écrire à S. M. Cette réponse est composée par le secrétaire d'État, ou même son commis, et quoique signée *Louis*, ce *Louis* n'est pas de la main du Roi. Cette réponse d'étiquette a été faite; mais outre cela le Roi a fait l'honneur à M. de Chaulnes de lui écrire une lettre de sa main.

Le Roi est parti ce matin avec M. le Dauphin et Mme la Dauphine; il est allé courre le cerf à l'Épine-Foireuse. Après la chasse, ils iront tout de suite coucher à Choisy. La Reine part demain matin avec Mesdames toutes cinq. Il n'y aura en tout à Choisy que vingt-six dames, en comptant la Reine, Mme la Dauphine et Mesdames, savoir : la dame d'honneur et la dame d'atours de la Reine, les deux dames d'honneur et la dame d'atours de Mesdames, la dame d'honneur et la dame d'atours de Mme la Dauphine, deux dames du palais de semaine de la Reine (1), deux dames de Mme la Dauphine, une dame de Mesdames les aînées; et une dame de Mesdames les cadettes, les

(1) Les deux autres ne peuvent y être, Mme de Saulx est prête d'accoucher, et Mme de Fitz-James est en couches. (*Note du duc de Luynes.*)

trois demoiselles de confiance et M^me^ de Pompadour.

Du vendredi 20, *Paris.* — M. le marquis de Bissy, fils aîné de M^me^ la marquise de Bissy (Langeron) et cousin germain de celui qui a été tué à Maëstricht, fut élu avant-hier à l'Académie françoise à la place de feu M. l'abbé Terrasson. L'usage de l'Académie est de nommer un directeur tous les trois mois, et un chancelier, et c'est au nom du directeur que sont convoquées les assemblées pour les élections et les réceptions. C'est le directeur qui reçoit les académiciens nouveaux pendant ses trois mois; en son absence, c'est le chancelier. M. le maréchal de Belle-Isle a été nommé directeur à commencer au 1^er^ octobre, et l'a appris par hasard. Comme l'on envoie des billets à tous les académiciens pour le jour de l'assemblée pour une élection, il reçut il y a quelques jours, à sa terre de Bizy près de Vernon, un billet imprimé conçu en ces termes : « Monsieur, vous êtes averti de la part de M. le maréchal duc de Belle-Isle, etc. » M. de Belle-Isle n'étoit point jeudi à l'assemblée. Ce qui a déterminé l'Académie en faveur de M. de Bissy, c'est qu'il a beaucoup d'esprit et qu'il sait parfaitement la langue françoise; il en a donné des preuves dans la traduction qu'il a faite de l'ouvrage anglois de M. de Bolingbroke, intitulé *le Roi patriote.* On dit qu'il a fait encore quelques autres traductions. M. de Bissy parle avec beaucoup de modestie de ses ouvrages; il dit qu'il y a travaillé de concert avec M. son frère.

M^lle^ de la Roche-sur-Yon mourut hier, à la fin du sixième jour de sa petite vérole; elle étoit née le 2 décembre 1696. Elle avoit beaucoup d'amis et étoit digne d'en avoir, par sa bonté, sa douceur et sa politesse. M^me^ la princesse de Conty, sa belle-sœur, M. le prince de Conty, son neveu, et Milady Henriette, son amie de tous les temps, ont été enfermés avec elle. C'étoit la seule princesse du sang qui nous restât dans le sang de laquelle il n'y eût rien d'illégitime.

M^me^ la duchesse du Maine, que j'allai voir hier à Sceaux, est toujours dans un état dangereux, d'une toux continuelle.

La Reine est partie à onze heures de Choisy avec tous ses enfants pour aller dîner à Versailles. Mesdames Sophie et Louise étoient dans un carrosse du Roi avec leurs dames. A une demi-lieue de Thiais, la Reine a rencontré M. le duc de Chartres qui venoit donner part de la mort de M^lle^ de la Roche-sur-Yon; il n'aura plus trouvé le Roi à Choisy, qui étoit parti pour la chasse; il reviendra le joindre à Versailles.

Du samedi 21, *Paris.* — Il y a un grand plan, dans la galerie à Versailles, de la ville de Namur, que le Roi doit voir ce matin; il est fait sur la mesure d'un pied pour 100 toises et a été fait par un ingénieur nommé Larcher d'Aubancourt.

La Reine a trouvé la petite Madame dans un assez mauvais état.

Du dimanche 22, *Paris.* — On trouvera déjà dans ces mémoires quelques anecdotes anciennes qui m'ont paru dignes de curiosité; j'en appris une il y a quelque temps. On sait que M. Colbert s'étoit occupé à faire perfectionner les manufactures en France; on ne connoissoit point dans le royaume les points que l'on appelle de Venise. Une femme qui avoit affaire à M. Colbert lui en fit voir; il lui demanda d'où elle les avoit eus: elle lui expliqua qu'elle avoit été à Venise pendant quelque temps; que sachant travailler elle avoit voulu faire usage de son talent, qu'elle avoit pris une chambre et rassemblé un assez grand nombre d'ouvrières, qu'elle y avoit assez bien fait ses affaires et que le desir de revoir sa patrie l'avoit fait revenir. M. Colbert lui demanda de retourner à Venise, et de faire comme si elle avoit dessein d'y former un nouvel établissement, d'y prendre des ouvrières et de faire en sorte de gagner assez leur confiance et leur amitié pour engager quelques-unes des plus habiles à

venir s'établir en France. M. Colbert lui fournit tout l'argent nécessaire pour ce voyage. Ce projet eut tout le succès qu'il désiroit, et c'est de là qu'est venu la première connoissance de ces points.

Il y a plusieurs jours que l'on parle de la démission donnée par M. le chancelier. Mme de Luynes me mande qu'il passe pour certain qu'elle a été envoyée avant-hier à Choisy; on ne dit pas encore qui sera son successeur. Dans Paris on a nommé d'abord M. le Pelletier, ci-devant premier président, et beaucoup M. de Blanemesnil; on nomme aussi M. le contrôleur général ou M. Gilbert de Voisins, magistrat très-estimé et très-digne de cette place.

M. de Saint-Séverin et M. d'Egmont demandèrent l'agrément du Roi pour le mariage de Mlle de Saint-Séverin avec M. de Bisache, qui prendra le nom de marquis de Pignatelli. Mme de Saint-Séverin, qui est Villemur, a été mariée deux fois; la première avec M. le marquis d'Houdetot, dont elle a eu une fille, qui a épousé M. de Chazeron; elle n'a eu qu'une fille de son second mariage avec M. de Saint-Séverin.

Mme de Luynes me mande que l'on prendra le deuil mercredi prochain pour Mlle de la Roche-sur-Yon pour huit jours; les femmes seront en noir avec de la blonde.

Du lundi 23, *Paris.* — M. le duc de Bisache, dont j'ai marqué le mariage, est le troisième fils de M. le comte d'Egmont (Pignatelli) et de Mlle de Duras; il s'appeloit M. de Ranty du vivant de son frère, qui est mort à Naples, de la petite vérole; M. de Ranty prit alors le nom de son frère, qui s'appeloit duc de Bisache; mais comme ce duché est de la création du Pape, il ne donne aucun rang ni honneurs dans ce pays-ci; il le quitte à l'occasion de son mariage, et prend le véritable nom, les armes et la livrée de sa maison; il s'appelle aujourd'hui le marquis de Pignatelli. Il avoit 14,000 livres de rente de son bien, mais ce revenu étant peu suffisant pour faire ce mariage, M. d'Egmont, son frère aîné, qui n'a jamais eu qu'un fils,

lequel est mort, a eu le procédé le plus noble et le plus généreux qu'il soit possible pour son frère : il a voulu qu'on prît sur son bien 200,000 francs, valant 10,000 livres de rente, pour augmenter le bien de son frère. Cependant, M. d'Egmont et M^lle^ de Villars, sa femme, sont jeunes et pourroient avoir des enfants; mais il faut rendre justice à M. d'Egmont, il ne connoît point l'intérêt. On donne aujourd'hui 15,000 livres de rente à M^lle^ de Saint-Séverin, et en tout elle en a 70,000, qui ne peuvent lui manquer, quoiqu'elle ait une sœur de mère, qui est M^me^ de Chazeron, comme je l'ai dit, mais elle n'a pas d'enfants. M^me^ de Saint-Séverin, sa mère, a encore M^me^ de Villemur sa mère et deux frères; si M^lle^ de Saint-Séverin ou ses enfants recueilloient toutes ces successions, le tout monteroit à environ 130,000 livres de rente.

Du mercredi 25, *Versailles.* — On ne sait que depuis deux ou trois jours le testament de M^lle^ de la Roche-sur-Yon; il est de 1747. Elle fait M. le prince de Conty son légataire universel; elle donne à M^me^ la duchesse de Chartres, sa nièce, tous ses diamants et sa terre de Vauréal, mais seulement pour en avoir la jouissance sa vie durant, car elle substitue les diamants à M. le comte de la Marche et la terre de Vauréal à la fille aînée de M. le comte de la Marche, et ensuite toujours de fille en fille. Cette terre de Vauréal est un très-petit objet pour le revenu; elle peut valoir 4 ou 5,000 livres de rente; elle est située au bas de Loty, à une lieue environ de Poissy; elle est entourée de plusieurs buissons, et toute la chasse est dans la capitainerie de Saint-Germain; mais M^lle^ de la Roche-sur-Yon avoit obtenu d'être chargée de la conservation de cette partie de la capitainerie, de sorte qu'elle avoit une assez grande étendue de chasse. M. le duc de Chartres, qui aime beaucoup la chasse et qui a un équipage pour le cerf, avoit paru fort touché de la position de Vauréal; M^lle^ de la Roche-sur-Yon, qui a dépensé prodigieusement dans cette maison, en bâtiments, jardins,

terrasses, remuements, de terre de toutes espèces, avoit pris une grande amitié pour cette maison ; elle disoit toujours qu'elle ne vouloit point qu'elle passât au seigneur de l'Isle-Adam, parce qu'elle étoit sûre qu'il la trouveroit trop peu considérable pour en faire cas, et elle avoit dit à M^me^ la duchesse de Chartres qu'elle la lui laisseroit. Elle laisse à M. le comte de la Marche 28,000 livres de rente qu'elle avoit sur des péages; elle donne 4,000 livres de rente à M^me^ de Tournemine, sa dame d'honneur. Milady Henriette, fille de milord Melfort, qui avoit été son amie très-longtemps, qui l'a gardée pendant sa maladie, malgré la peur extrême qu'elle a de la petite vérole, et qui est fort pauvre, n'est point comprise dans son testament; on prétend que depuis quelque temps elle n'avoit plus la même amitié pour elle, et que d'ailleurs elle lui a fait du bien en plaçant sur sa tête 2,500 livres de rente viagère. Elle avoit encore auprès d'elle M^me^ de Lamberty (Puget), qui est jeune, jolie, et qui n'a rien, ni son mari non plus; son mari est homme de grande condition de Lorraine; elle ne lui laisse rien, mais elle n'étoit pas à elle dans le temps que son testament a été fait. Elle fait quelques legs dans sa maison ; environ pour 20,000 livres en pension. M. de Sade, ci-devant envoyé à Cologne, hérite par sa mort de deux maisons à Charonne. M^lle^ de la Roche-sur-Yon en eut envie ; il lui céda son bail. M^lle^ de la Roche-sur-Yon voulut acheter cette maison à vie ; M. de Sade se chargea de la négociation avec le propriétaire, lequel ne vouloit vendre qu'un fonds. M. de Sade dit que le propriétaire en vouloit avoir 15,000 livres ; que M^lle^ de la Roche-sur-Yon trouvant cette somme trop considérable, M. de Sade alla trouver l'intendant de M^lle^ de la Roche-sur-Yon pour lui demander quels arrangements on pourroit faire qui fussent agréables à cette princesse, et qu'il avoit été arrêté que lui M. de Sade achèteroit la maison, payeroit les 15,000 livres, qu'il en abandonneroit ensuite la jouissance à M^lle^ de la Roche-sur-Yon pendant

qu'elle vivroit, et qu'après sa mort lui ou ses héritiers toucheroient les mêmes15,000 livres sur la succession de cette princesse. Il ajoute que Mlle de la Roche-sur-Yon avoit trouvé ce marché si mauvais pour lui, qu'elle lui avoit dit qu'elle l'en dédommageroit en faisant bien accommoder la maison et en la lui laissant toute meublée; que depuis ce temps on avoit persuadé à cette princesse que ce marché étoit trop désavantageux pour elle; qu'il s'en étoit aperçu à la manière différente dont elle le traitoit depuis ce moment; que depuis ce temps il avoit proposé aux personnes qu'il croyoit capables d'avoir inspiré ces sentiments à cette princesse de prendre son marché si elles le croyoient avantageux, et que personne ne l'avoit accepté. Mlle de la Roche-sur-Yon avoit fait faire plusieurs changements dans la maison, et trouvant qu'il étoit nécessaire pour sa commodité d'acquérir une maison voisine, elle en avoit fait avertir M. de Sade, qui paya 4,000 livres pour cette maison aux mêmes conditions que les 15,000 livres. Un des principaux effets de la succession de Mlle de la Roche-sur-Yon est la belle terre de Senonches dans le Perche, qui vaut encore actuellement 50,000 livres de rente, et qui en valoit beaucoup davantage avant les coupes de bois considérables qu'elle y a fait faire. Elle nomme son exécuteur testamentaire M. de Blaire de Boizemont, maître des requêtes, qu'elle connoissoit beaucoup et qui a une terre auprès de Vauréal. Elle lui fait un legs de 60,000 livres. Elle ordonne que sa belle maison à Paris sur le quai et tous ses effets mobiliers soient vendus pour payer ses dettes.

M. le prince de Conty a dit à Mme de Lamberty qu'il étoit bien fâché que Mlle de la Roche-sur-Yon n'eût rien fait pour elle, que pour lui il n'étoit pas en état de faire tout ce qu'il désireroit, mais qu'il la prioit seulement d'accepter une pension de 1.000 écus. Mme la princesse de Conty a emmené Mme de Lamberty chez elle.

L'appartement qu'avoit Mlle de la Roche-sur-Yon dans

l'aile des Princes a été donné à Mme la duchesse de Brancas, dame d'honneur de Mme la Dauphine; mais Mme de Tallard a demandé en même temps un entre-sol dépendant de cet appartement, ce qui a déterminé Mme la duchesse de Brancas à garder le sien, d'autant plus que l'appartement de Mlle de la Roche-sur-Yon ne peut jamais être regardé comme donné à demeure, étant destiné aux enfants de M. le Dauphin. Celui qu'occupe actuellement Mme de Brancas devoit par cet arrangement être donné à Mme de Beauvilliers, dame d'honneur; Mme de Brancas ayant pris le parti d'y demeurer, on a donné à Mme de Beauvilliers celui de Mlle de la Roche-sur-Yon avec l'entre-sol de moins.

On apprit mardi dernier, 24 de ce mois, que M. Chauvelin, fils de l'ancien garde des sceaux, s'étoit tué la veille. On dit que c'est en essayant des chevaux dans la plaine; que les chevaux l'emportèrent, qu'il tomba et que la roue lui passa sur le corps. Il paroît que le public n'ajoute pas absolument foi à ce détail; ce qui est certain, c'est qu'il est mort; on le porta chez M. de la Suze, son beau-frère; il étoit dans un état à ne lui laisser que peu d'espérance, et il mourut peu de temps après. Mmes de Maulevrier et de la Suze, ses sœurs, ne soupoient pas chez elles; M. de la Suze alla les trouver sur-le-champ et les emmena. M. Chauvelin avoit, je crois, vingt-huit ou trente ans; il étoit fort souvent avec M. le duc de Chartres, avec lequel même il avoit été courre le cerf à Fontainebleau, étant parti de Paris exprès pour cette chasse. On prétend qu'il y avoit eu quelques moments de mécontentement de M. le duc de Chartres contre lui. Mme Chauvelin, sa mère, est dans une grande affliction; elle l'aimoit beaucoup. Il avoit donné de grands sujets de chagrin à son père et à toute sa famille; il avoit absolument refusé de se mettre en état d'exercer la charge de président à mortier de son père, et n'avoit jamais voulu s'appliquer à rien; on ne le voyoit nulle part, et à peine étoit-il connu; il étoit seul de gar-

çon. Outre les deux sœurs que j'ai nommées, il y en a encore une troisième, qui n'est pas mariée.

J'ai déjà parlé, il y a longtemps, de la brouillerie de M^lle^ de la Roche-sur-Yon avec M^me^ de Modène. J'entendis il y a quelques jours M^me^ de Modène faire quelques détails sur cette affaire. Elle prétend qu'il ne s'agissoit que de soixante-six actions qui avoient été volées par un nommé Trémisar, intendant de M^lle^ de la Roche-sur-Yon; qu'elle avoit reçu une lettre de M^lle^ de la Roche-sur-Yon dans le temps que les actions étoient entièrement tombées de prix et ne valoient plus que 2 ou 300 livres; que M^lle^ de la Roche-sur-Yon lui proposoit de recevoir ses actions, lui faisant entendre que par la situation des affaires de Trémisar elle couroit risque de perdre ses actions si elle ne les reprenoit pas. M^me^ de Modène ajoute que les actions lui avoient coûté fort cher; elle dit 2,500 ou 2,600 livres, et que comptant qu'elle n'avoit affaire qu'à Trémisar, et ne voulant pas faire une perte aussi considérable que celle de la différence de cet effet, elle avoit mandé que s'il y avoit dans le bien de Trémisar de quoi l'indemniser de la perte qu'elle faisoit, son intention étoit d'avoir son recours sur ce bien pour son dédommagement; que M^lle^ de la Roche-sur-Yon, qui se trouvoit avoir quelques affaires d'intérêt à démêler avec les créanciers de Trémisar, avoit été blessée de cette réponse, d'autant plus que par l'événement ce dédommagement se trouvoit pris sur elle-même. Ce qui est certain, c'est qu'elles ont commencé à être brouillées dès ce moment, et l'ont été jusqu'à la fin, après avoir vécu dans la liaison et l'amitié la plus intime. M^me^ de Modène n'a jamais eu ses soixante-six actions; elle ne sait pas encore ce qu'elle pourra en retirer.

La musique ne recommença que dimanche dernier à la chapelle; lundi, les concerts chez la Reine; mardi, mercredi et aujourd'hui, les comédies à l'ordinaire.

Le Roi partit hier après dîner pour aller coucher à Bellevue, d'où il ne reviendra que demain au soir.

Je crois avoir marqué qu'il n'y aura point de spectacle dans les cabinets cet hiver; il n'y en aura qu'à Bellevue, où l'on a fait une salle de théâtre, mais elle ne sera en état que vers la fin du mois prochain. Il y a un uniforme pour Bellevue; il est de drap pourpre avec de l'or : c'est M^me^ de Pompadour qui donne le drap.

Sur les représentations qui ont été faites à Fontainebleau que l'augmentation de la famille royale et l'accompagnement dont elle est suivie faisoient une foule trop grande dans la loge de la Reine, et insoutenable à Versailles, le Roi a ordonné que les huissiers et porte-manteau de la Reine, de M^me^ la Dauphine et de Mesdames n'entreroient plus dans la loge. Ce règlement fut exécuté mardi; il donne actuellement occasion à plusieurs plaintes et représentations. S'il y a quelque décision nouvelle, je le marquerai.

Il n'y en a encore aucune sur la place de chancelier; il est certain que M. le chancelier a écrit une lettre au Roi pour demander la permission de donner la démission de sa place. Le grand âge de M. le chancelier et encore plus ses infirmités, qui l'obligeoient même de sortir plusieurs fois pendant les conseils des finances et de dépêches, qui l'empêchoient de tenir le sceau régulièrement et qui mettoient de la lenteur et du retardement dans les affaires, l'ont déterminé à quitter la place, regardant cette démarche comme un devoir essentiel. M. d'Ormesson, son beau-frère, vint ici il y a deux jours; il présenta au Roi et à la Reine les profonds respects de M. le chancelier et le regret qu'il avoit de n'être plus en état de leur faire sa cour. Il n'est pas douteux que le Roi ne le traite avec beaucoup de bonté dans cette occasion. Il paroît que S. M. compte remplir cette place incessamment, et que M. le chancelier ne demeurera point à la chancellerie, comme on l'avoit dit d'abord, ce qui est presque impossible à cause du sceau.

On me contoit hier deux anecdotes qui m'ont paru mériter d'être écrites.

Le nom de M. le maréchal de Tourville, grand-père de M^me^ la comtesse de Brassac, est trop mémorable dans notre histoire pour être oublié; il a bien prouvé qu'il étoit digne des honneurs qu'il a obtenus; mais beaucoup de gens ignorent quelle a été la première occasion de sa fortune. M. de Seignelay, fils aîné de M. Colbert, étoit au collége à Paris; il s'y trouva en même temps un homme de condition de Provence qu'on appeloit M. du Bourguet. M. de Seignelay s'étoit rendu odieux à plusieurs de ses camarades par une hauteur mal placée, et comme à cet âge les entreprises les plus folles paroissent possibles, il y avoit eu un projet de fait de jeter un beau jour M. de Seignelay par la fenêtre. M. du Bourguet, témoin de cette résolution, arrive chez M. Colbert, demande à lui parler en particulier; il lui dit qu'il le prioit de le garder chez lui et d'envoyer sur-le-champ au collége pour faire revenir son fils; il lui rend compte de ce qu'il a appris, et M. Colbert fait sur-le-champ revenir M. de Seignelay. M. du Bourguet retourne chez lui; il demeuroit ordinairement à Toulon. Quelques années après, M. Colbert apprit que son fils aîné, M. de Seignelay, avoit formé des liaisons dans Paris peu convenables et qui pouvoient aller trop loin : il étoit fort amoureux; il résolut de l'éloigner; il l'envoya à Toulon, afin qu'il prît quelques connoissances de ce qui regarde la marine. Le premier soin de M. de Seignelay en arrivant à Toulon fut de demander son ami M. du Bourguet; il étoit instruit de l'obligation essentielle qu'il lui avoit; il lui confia le véritable sujet de son éloignement et la passion qu'il avoit dans le cœur, et lui parla en même temps du désir qu'il auroit de faire remettre sûrement une lettre à sa maîtresse sans que M. Colbert en fût instruit; enfin comptant absolument sur l'amitié de M. du Bourguet, il le pressa extrêmement de vouloir bien se charger de cette commission. M. du Bourguet lui dit que cela lui étoit absolument impossible, mais qu'il connoissoit un jeune enseigne de vais-

seau nommé M. de Tourville, qui étoit très-propre à exécuter ce qu'il demandoit. M. de Tourville partit; la lettre fut rendue. M. de Seignelay conserva une grande reconnoissance pour M. de Tourville, et songea à lui en donner des marques lorsqu'il fut secrétaire d'État de la marine. La conduite de M. de Tourville justifia la faveur du ministre. M. du Bourguet, qui a conté ce fait à la personne de qui je le tiens, a vécu longtemps après M. de Tourville; cette personne lui demanda un jour pourquoi il n'avoit pas fait la commission, ajoutant qu'il avoit manqué sa fortune, qu'il seroit devenu maréchal de France; « il n'auroit tenu qu'à moi, dit-il, si j'avois voulu être ma..... »

On sait que ce même M. de Tourville, en 1692, donna la bataille de la Hougue. Le Roi, occupé du rétablissement de Jacques II sur le trône d'Angleterre, croyoit être sûr de plusieurs intelligences dans la flotte angloise; en conséquence il donna ordre à M. de Tourville, qui n'avoit que 50 vaisseaux, d'attaquer les Anglois, qui en avoient 88; M. de Tourville représenta l'inégalité du combat; le Roi lui dit qu'il le lui ordonnait. M. de Tourville prit la liberté de supplier S. M. de lui donner cet ordre par écrit; le Roi le lui donna : il partit aussitôt pour aller l'exécuter. Pendant ce temps, le prince d'Orange, qui avoit été instruit des intelligences, changea tous les capitaines de vaisseau qui lui étoient suspects. M. de Tourville en fut averti, mais il fallut obéir; il attaqua deux fois les ennemis, il fut très-maltraité; après la première, il fut question de savoir si on en feroit une seconde; il montra l'ordre du Roi. Ce fut après cette seconde attaque que nous eûmes dans notre retraite treize vaisseaux de brûlés près de la Hougue et de Cherbourg. M. de Tourville avoit dans sa flotte un de ses neveux qui commandoit un vaisseau; il s'appeloit le chevalier de Châteaumorand (1).

(1) Ces Châteaumorand sont absolument différents de M. de Châteaumo-

Le chevalier de Châteaumorand eut affaire à deux vaisseaux anglois, qu'il coula tous deux à fond. Le prince d'Orange remarqua le pavillon de cet officier où il y avoit des croix de Malte, et ayant su que c'étoit le neveu de M. de Tourville, il envoya dire à M. de Tourville que si son neveu avoit combattu pour les Anglois avec autant de distinction et que l'on pût faire des maréchaux de France à Londres, il le seroit sur-le-champ.

Depuis l'arrivée du Roi, le plan en relief de Namur dont j'ai parlé avoit toujours resté dans la galerie; il a été ôté aujourd'hui.

J'appris hier que le Roi a donné à M^me^ de Beauvilliers, dame d'honneur de Mesdames, les grandes entrées.

Du vendredi 27, *Versailles.* — M. de Saint-Florentin a été ce matin à la chancellerie; il a reçu de M. le chancelier sa démission et les sceaux, et les a apportés ici aussitôt, ayant dans son carrosse avec lui M. Daguesseau et M. de Fresnes, fils de M. le chancelier. On demandoit, il y a quelques jours, si le Roi ne permettoit pas quelquefois aux enfants du chancelier de lui rapporter les sceaux. Ce n'est point l'usage : le chancelier les remet toujours ou à la personne du Roi, ou entre les mains d'un secrétaire d'État. Il est vrai que M. de Morville apporta les sceaux et la démission de M. le chancelier d'Armenonville, son père, mais M. de Morville étoit secrétaire d'État.

Depuis que la maison de Madame et de M^me^ Adélaïde est formée, il n'y a plus que leur lit dans chacune de leurs chambres; jusqu'à présent il y avoit eu deux lits dans chaque chambre. On apporte le soir un lit de veille pour la première femme de chambre. Chez M^me^ Victoire, M^me^ Sophie et M^me^ Louise, il y a dans chaque chambre un second lit, où couche la demoiselle de confiance qui leur est attachée.

---

rand qui avoit épousé une sœur de M. le duc de Lévis. (*Note du duc de Luynes.*)

Du samedi 28, *Versailles.* — Il y a environ trois semaines que M. de Manneville mourut; il étoit gouverneur de Dieppe : ce gouvernement vaut 9,000 livres; le Roi l'a donné à M. de Sallière, lequel avoit le gouvernement d'Ardres. Ce gouvernement a été donné à M. de Pernecy, officier dans les mousquetaires noirs : c'est celui qui a conduit le Prétendant hors du royaume. Ardres vaut 4 à 5,000 livres de revenu.

M. de Manneville étoit fils de M^lle^ d'Aligre, laquelle avoit épousé en premières noces M. de Manneville, et qui épousa en secondes noces, étant fort âgée, M. le duc de Luynes, mon bisaïeul, déjà veuf de M^lle^ Seguier et de M^lle^ de Rohan-Soubise.

Du dimanche 29, *Versailles.* — M^me^ la princesse de Turenne présenta avant-hier M^me^ d'Escorailles, dont le mari est sous-lieutenant des chevau-légers de la garde; elle est grande, bien faite et a une figure assez agréable. Il y a deux ou trois ans qu'elle est mariée; mais des grossesses et sa mauvaise santé l'ont empêchée d'être présentée plus tôt; elle est Fortia, petite-fille du feu conseiller d'État.

M^me^ la comtesse de la Marck (Noailles), qui n'avoit point paru depuis la mort de son beau-père, fit hier ses révérences et prit son tabouret, en qualité de grande d'Espagne, chez le Roi, ensuite chez la Reine à l'ordinaire. Il n'est point question de baiser la robe de la Reine dans ces occasions. Elle fut présentée par M^me^ de Villars, sa sœur, qui alla chez le Roi avec elle, et ensuite revint chez la Reine, mais ce n'étoit point en qualité de dame d'atours, car M^me^ de Luynes étoit chez la Reine.

M^me^ la maréchale de Broglie vint aussi chez la Reine pour remercier d'une pension de 8,000 livres sur le trésor royal que le Roi vient de lui accorder. Il est souvent d'usage que le Roi accorde de pareilles grâces aux veuves des maréchaux de France. M^me^ la maréchale de Broglie n'avoit rien eu à la mort de son mari; elle avoit, je crois,

espéré quelque grâce à l'occasion de la maison de Mesdames; elle a représenté que ses affaires étoient en fort mauvais état.

On a appris ces jours-ci que Mme la duchesse de la Mirandole est morte en Espagne; elle étoit fille de feu M. le duc de Liria, fils du maréchal de Berwick, et sœur de M. de Berwick, qui a épousé la sœur de M. le duc d'Huescar.

M. de Vizé est aussi mort depuis peu; il étoit gouverneur de Longwy. Ce gouvernement a été donné à M. de Mézières, lieutenant général, frère de Mme la princesse de Montauban.

On sait depuis trois jours que M. le maréchal de Saxe est fort mal à Chambord, d'une fièvre continue avec des redoublements.

Le Roi donne à M. le chancelier (Daguesseau), 100,000 livres de pension, dont 40,000 sur la charge et 60,000 sur le trésor royal, et permission de disposer de 25,000 livres de rente viagère en faveur de qui il voudra de sa famille.

Du lundi 30, *Versailles*. — Mme la Dauphine avoit envoyé un page à Chambord savoir des nouvelles du maréchal de Saxe. Le page est revenu ce soir avec la triste nouvelle que le maréchal est mort ce matin, à sept heures. Le Roi a paru sentir la grandeur de cette perte; elle est certainement des plus considérables pour l'État. M. le comte de Saxe, qui n'avoit été connu dans sa jeunesse que par son adresse, sa force et l'agrément de sa figure, a fait voir de grands talents dans le métier de la guerre. On disoit avec raison qu'il ressembloit à l'idée que nous nous faisons du dieu Mars. Les païens en effet auroient pu prendre ce modèle pour former le dieu de leurs armées. M. de Saxe avoit un courage d'esprit, une justesse dans le jugement et un sangfroid dans l'occasion, dont il avoit souvent donné des preuves. Tout le monde convenoit qu'il avoit beaucoup de génie, mais beaucoup lui refusoient de l'esprit; on disoit qu'il ne voyoit pas tout,

mais que ce qu'il voyoit étoit ordinairement ce qu'il y avoit de meilleur à faire. La campagne de Courtray en 1744 seroit seule capable de rendre son nom célèbre. Il l'a été bien davantage depuis par toutes les victoires qu'il a remportées. Peut-être auroit-on rendu plus de justice à son esprit s'il avoit été plus connu. Il avoit été accoutumé dès sa jeunesse à vivre en mauvaise compagnie. Le commandement des armées et la gloire qu'il avoit acquise ne l'avoient point fait changer; il avoit cependant des amis sages et sensés; il convenoit avec eux de bonne foi qu'il étoit embarrassé en bonne compagnie, et ces mêmes amis, plus en état de juger de son esprit que le public, disent qu'il avoit l'esprit fort orné et contoit fort agréablement, et qu'il lisoit beaucoup. Il avoit cinquante-quatre ans et n'étoit qu'à quinze jours du roi de Pologne électeur de Saxe. J'ai vu de ses lettres; il y avoit de l'esprit et de la galanterie. Il est mort d'une fièvre continue avec un engorgement de la bile dans le foie, en fort peu de jours. Il étoit luthérien et n'a malheureusement point changé de sentiment. Il paroissoit cependant qu'il n'étoit pas fort attaché à sa religion, et qu'un principe de bonne foi et de vérité, mais mal entendu, l'a empêché de se convertir. Il disoit qu'il ne vouloit pas se faire catholique sans avoir une conduite qui répondît à sa doctrine, et qu'il ne pouvoit encore se résoudre à un aussi grand changement dans ses mœurs. Son établissement à Chambord étoit des plus magnifiques. Il n'y avoit pas longtemps que M^lle^ de Sens en étoit revenue; elle y avoit passé près d'un mois. Il y avoit eu pendant ce séjour beaucoup de chasses, des bals et très-grand nombre de tables très-bien servies; cette magnificence étoit infiniment augmentée par sa nombreuse garde. Il avoit établi à Chambord son régiment, qui étoit de 1,000 hommes, y compris les officiers et lui-même; la moitié étoit de hulans et l'autre moitié de dragons; on appeloit cette moitié dragons, quoiqu'en effet ils fussent plutôt ca-

valerie légère; ils sont subordonnés au colonel général de la cavalerie. M. le comte de Saxe avoit pris le visa de M. de Turenne, et en conséquence ces prétendus dragons ont monté la garde chez le Roi à l'armée, lorsque la cavalerie la monta chez S. M. avant l'arrivée de sa maison, et M. de Turenne a salué le Roi l'épée à la main à la tête de cette troupe.

Le Roi partit hier pour retourner à Bellevue. Il y restera jusqu'à vendredi; c'est, à ce que l'on dit, le dernier voyage qu'il y fera de cette année. Chacun y est servi par son valet de chambre, et les valets de chambre ont tous des habits verts. Les dames étoient M^mes^ de Brancas douairière, d'Estrades et du Roure.

Il y a eu à ce voyage un garde du corps blessé par une aventure singulière; il étoit en sentinelle dans un lieu fort exposé au vent, et on avoit établi une guérite de bois pour l'en garantir; la guérite, n'étant pas attachée, a été jetée à bas par le vent, avec le garde du corps dedans.

DÉCEMBRE.

Serment de M. Delavigne. — Contrats de mariage. — MM. de Stainville. — Testament du maréchal de Saxe. — M. de Blancmesnil nommé chancelier. — Les sceaux sont donnés à M. de Machault. — Mort de l'archevêque d'Embrun. — Maladie de M^mes^ de Luynes et de Flavacourt. — Incendie. — Fondation de l'école militaire. — M. de Brissac. — Morts. — Dépenses de M. de Chaulnes aux Etats de Bretagne. — Détails sur la maladie de M^me^ de Luynes. — Bibliothèque de l'université de Caen. — Nouvelle école de peinture dirigée par Vanloo. — L'archevêque de Paris reçu duc et pair au Parlement. — La Compagnie des Indes; ses profits et ses dividendes. — L'école militaire. — Le maréchal de Saxe. — Règlement pour la loge de la Reine à la Comédie. — Refus de sacrements. — Réception de M. de Bissy.

Du dimanche 6 décembre, Versailles. — M. Delavigne a prêté serment aujourd'hui entre les mains de la Reine, comme premier médecin en survivance. On a mis un carreau aux pieds de S. M., sur lequel M. Delavigne s'est

mis à genoux, et M. de Balagny (Rossignol), secrétaire des commandements de la Reine, a lu le serment, pendant lequel M. Delavigne tenoit ses deux mains jointes entre les mains de la Reine, suivant l'usage.

Il y a eu aussi trois contrats de mariage signés : celui de M. de Pignatelli, ci-devant Bisache, avec M^lle^ de Saint-Séverin ; celui de M. de Durfort, qui est dans les gardes françoises, avec M^lle^ de Mennetou ; et celui de M. de Stainville, fils du ci-devant envoyé du duc de Lorraine, depuis grand duc et présentement Empereur, avec M^lle^ Duchâtel (Crozat), sœur de feu M^me^ de Gontaut. Leur mère est Gouffier ; elle a ou aura 70,000 livres de rente, dans le cas même de la perte de plusieurs procès que M^me^ Duchâtel a contre ses beaux-frères, M. de Thiers et M. de Thunis ; si elle gagnoit ces procès, son bien seroit beaucoup plus considérable.

MM. de Stainville sont Choiseul. Le père, envoyé de l'Empereur en Toscane, portoit le nom de Choiseul en 1713, au siége de Fribourg, où il étoit mousquetaire dans la seconde compagnie ; il avoit alors très-peu de biens ; un mariage honorable et avantageux, qu'il fit quelque temps après, lui fit prendre le nom de son beau-père et lui donna des biens considérables.

Du lundi 7, *Versailles.* — On sut, il y a quatre ou cinq jours, le testament de M. le maréchal de Saxe. On en a trouvé deux : un, fait en 1746, et un codicile du 1^er^ janvier 1748. Par le testament, il ne donne rien à son neveu, le comte de Frise, que des mémoires qu'il a faits sur la guerre (1) ; il le connoissoit fort peu alors ; mais par

(1) Les écrits qu'on a publiés du maréchal de Saxe sont : *Esprit des lois de la tactique et de différentes institutions militaires ; — les Rêveries ; — Lettres et Mémoires ; — Traité des Légions.* (On a contesté que ce dernier ouvrage soit de lui.) — Les *Rêveries* ont été terminées en 1738 et publiées en 1757 en 5 vol. in-4°. — Grimoard a publié en 5 vol. in-8°, 1794 : *Lettres et Mémoires, choisis parmi les papiers originaux du maréchal de Saxe depuis* 1733 *jusqu'en* 1750.

le codicile, il lui donne un diamant dont la ville de Prague lui avoit fait présent et que cette ville avoit acheté 111,000 livres. Il lui donne outre cela tous les meubles et effets mobiliers en tous genres qu'il avoit pour son établissement à Chambord, tant pour meubler le château que pour établir son régiment, son haras (1), etc.; mais cette donation ne doit avoir lieu en faveur du comte de Friset que dans le cas où le Roi voudra bien lui donner la jouissance de Chambord et le régiment; et si S. M. ne juge pas à propos de lui accorder ces deux grâces, M. de Saxe veut et entend que tous ses meubles et effets mobiliers soient vendus, et que le prix en provenant soit remis entre les mains de son légataire universel. Il donne 100,000 livres d'argent comptant à Madé Gourdin, son ami depuis longtemps. Le légataire universel est son beau-frère, M. de Bellegarde, fils de M. d'Autremont et frère de M. Beaumarchais. M. d'Autremont, que nous avons vu ici ambassadeur de Sardaigne, avoit deux fils: M. Beaumarchais, qui épousa Mlle Ogletorp, sœur de Mme de Mézières, et M. de Bellegarde; celui-ci a épousé une sœur de M. le maréchal de Saxe, laquelle avoit été mariée avec M. de Bielenski, frère de Mme de Beuzeval et de M. de Bielenski, grand maréchal de Pologne, qui étoit ici au mariage de Mme la Dauphine. La sœur de M. de Saxe a fait casser son mariage, et a épousé par amour M. de Bellegarde.

Du jeudi 10, *Versailles, hôtel de Luynes.* — M. de Blancmesnil a prêté serment aujourd'hui entre les mains du Roi, avec son habit du palais; c'est lui que le Roi a choisi pour être chancelier à la place de M. Daguesseau, dont j'ai marqué la démission.

Les sceaux ont été donnés à M. de Machault, contrôleur général des finances, lequel a aussi prêté serment au-

(1) Composé de chevaux russes et polonais, dont les produits étaient destinés à la remonte de son régiment.

jourd'hui entre les mains du Roi. Il avoit sa robe longue, d'étoffe de soie noire, comme la porte le chancelier.

M. le garde des sceaux a deux hocquetons (1) qui marchent devant lui; il y en a quatre qui doivent accompagner les sceaux. M. Daguesseau les avoit eus tous quatre, étant chancelier et garde des sceaux. Lorsqu'il revint de son exil, M. Chauvelin, qui étoit alors garde des sceaux et qui avoit les quatre hocquetons, demanda et obtint qu'on en renvoyât deux à M. le chancelier, ce qui a toujours été observé depuis.

Du samedi 12, *Versailles, hôtel de Luynes.* — J'appris hier la mort de M. l'archevêque d'Embrun (Salcon); je n'en sais encore aucun détail; je sais seulement que c'étoit un prélat d'un grand mérite et qui avoit beaucoup de science et de piété. Pendant l'assemblée du Clergé de cette année, il étoit logé aux Missions-Étrangères; il se levoit tous les jours à quatre heures du matin, assistoit à tous les exercices de la maison, disoit la messe, et sur les sept ou huit heures il commençoit à travailler aux affaires de l'assemblée. Il parloit extrêmement peu; on prétend même qu'il avoit fait un voyage à Rome dans une chaise à deux, sans avoir dit un seul mot à la personne avec qui il étoit.

J'appris hier que M. le duc de Brissac a eu une attaque d'apoplexie; il n'a cependant point perdu connoissance.

M^me^ de Luynes se trouva incommodée, jeudi dernier, 3 de ce mois, d'une colique assez violente; la diète qu'elle observa le vendredi paroissoit l'avoir guérie; mais le samedi elle eut encore de la colique. La nuit du samedi au dimanche, elle eut un peu de fièvre; malgré cela elle alla à la messe le dimanche, et même chez la Reine, à cause de la signature de trois contrats de

(1) Archers.

mariage, de M. de Stainville, de M. de Durfort et de M. de Pignatelli. Elle assista au serment de M. Delavigne, et fit prendre congé à M. de Beaumont, qui s'en va à son intendance de Franche-Comté. Elle avoit la fièvre et elle l'eut toute la journée avec beaucoup d'assoupissement; le lundi matin elle fut purgée; quoique la médecine eût bien fait, M. Helvétius trouva encore de la fièvre le lundi au soir; il la fit saigner du pied; la nuit du lundi au mardi il parut des rougeurs; le mardi après dîner, elle fut transportée dans ma maison à la ville; elle est aujourd'hui au cinq de sa maladie et entre ce soir dans le six.

M^me^ de Flavacourt (Mailly) tomba aussi malade, il y a quelques jours. Avant-hier la petite vérole se déclara; il fallut la transporter à la ville, et comme elle n'a point de maison à elle, et que d'ailleurs elle désiroit d'être à portée de M. Delavigne, à qui la Reine a permis de s'enfermer avec M^me^ de Luynes, je lui ai donné un logement chez moi dans un corps de logis séparé.

Le feu a pris aujourd'hui dans l'appartement de M. le baron de Montmorency, dans la seconde cour de la surintendance, par un tison qui a roulé sur le parquet. M. le baron de Montmorency a perdu beaucoup dans cet incendie, qui auroit pu avoir des suites fâcheuses sans les secours donnés par les gardes françoises et suisses, par les révérends PP. Récollets et par beaucoup d'ouvriers. Il a fallu démeubler une partie de la bibliothèque de M. l'ancien évêque de Mirepoix; on a démeublé aussi l'appartement de mon frère, qui est au-dessous de celui de M. le baron de Montmorency.

J'appris hier que M. le chancelier de Blancmesnil a demandé au Roi de vouloir bien laisser à M. le chancelier Daguesseau, sa vie durant, la jouissance de la chancellerie qui est dans la place de Vendôme. Cette démarche est infiniment approuvée du public et avec raison.

M^me^ de Machault a fait son remerciement; elle étoit

menée par Mme la duchesse de Villars; elle prendra demain son tabouret à la toilette de la Reine (1).

Le Roi fait un établissement pour cinq cents gentilshommes, comme celui de Saint-Cyr. On leur bâtit une maison dans l'emplacement qui est entre la barrière du Cours et le bas de Chaillot. Ils entreront à huit ans, et en sortant on leur donnera 100 écus de pension. Le Roi prend plusieurs abbayes pour la fondation de cette maison.

M. de Stainville a été marié ce matin, dans la chapelle de Mme Duchâtel.

Du Dimanche 13, *Versailles, hôtel de Luynes.* — On trouvera ci-après un bulletin des nouvelles du château que j'ai reçu aujourd'hui.

L'on dit que l'édit pour l'établissement de 500 gentilshommes n'est point fait encore; ainsi je ne puis savoir de détails positifs. L'on prétend qu'il y aura un maréchal de France à la tête, qui en sera gouverneur, deux lieutenants généraux, deux maréchaux de camp, deux brigadiers et deux colonels, qui auront des charges dans cette maison.

Madame Infante a mandé au Roi que le comte de Maulevrier, en prenant congé d'elle, étoit tombé malade d'une pleurésie et fluxion de poitrine; qu'il avoit reçu tous ses sacrements et étoit à toute extrémité, s'il n'étoit pas mort au moment qu'elle écrivoit.

M. le duc de Brissac est entièrement hors de danger; il est dans de grands sentiments de piété. Il a envoyé ses deux enfants se jeter aux pieds de Mme de Sauroy pour

(1) C'est un ancien usage que la femme du chancelier et celle du garde des sceaux ont le privilége de s'asseoir à la toilette de la Reine et non en aucune autre occasion. La raison de cet usage est que la toilette autrefois étoit une heure d'entrées familières, et non une heure de cour. C'est dans ce temps que les cardinaux ont commencé à s'asseoir devant la Reine. Le cardinal de Mazarin est le premier qui se soit assis devant la Reine; cet usage s'est depuis étendu plus loin pour les cardinaux. (*Note du duc de Luynes.*)

lui dire le désir qu'il avoit de voir sa femme, à quoi elle n'a pas voulu consentir.

Du mardi 15, *hôtel de Luynes, Versailles.* — J'ai marqué l'accident arrivé à M. le duc de Brissac. Cet événement lui a fait faire des réflexions sérieuses et chrétiennes; il a désiré passionnément de se raccommoder avec sa femme, d'avec laquelle il est séparé depuis longtemps. Comme ses enfants voient leur mère, il a envoyé les deux aînés chez elle pour l'engager au moins à envoyer savoir de ses nouvelles, et il a marqué le plus grand empressement de la voir. Mme de Sauroy, mère de Mme de Brissac, qui ne quitte point sa fille, et qui, instruite par l'expérience du passé, craint le raccommodement, a eu beaucoup de peine à consentir à aucune démarche. Cependant M. de Cossé, Mme de Brissac, sa belle-sœur, et les amis de part et d'autre sont enfin venus à bout de terminer cette grande affaire. J'apprends dans le moment que M. de Brissac est considérablement mieux, et presque guéri. Sa femme a été le voir; il lui a tenu les propos les plus convenables et les plus tendres, et elle lui a répondu avec esprit et sagesse.

Nous avons appris ce soir que Mme la comtesse de Montmorency est morte, à quatre heures, ce matin, à Paris, âgée d'environ vingt-cinq ans; elle étoit fille de M. le Pelletier, ci-devant premier président. Elle étoit accouchée d'une fille, il y eut hier huit jours, et elle se portoit assez bien de sa couche; mais elle a tout à coup tourné à la mort et n'a ensuite vécu que peu d'heures; cependant elle a reçu ses sacrements.

Du jeudi 17, *Versailles, à l'hôtel de Luynes.* — On apprit avant-hier la mort de Mme la maréchale d'Harcourt. Elle est morte à Paris; elle avoit quatre-vingt-quatre ans; elle avoit toujours été aimée et respectée par ses enfants. La fin de sa vie a été malheureuse, par la mort de M. le maréchal d'Harcourt et ensuite de l'abbé; elle ne s'est jamais consolée de ces deux pertes; celle de M. l'abbé

d'Harcourt a été en quelque manière encore plus accablante pour elle, puisqu'il tomba en apoplexie devant elle.

Le Roi alla lundi à la Meutte ; il en revint le mercredi ; il tint ici le conseil d'État, et partit le soir même pour Choisy, d'où il ne revient que demain.

Le mariage de M. de Pignatelli se fit lundi, dans la chapelle de M. de Saint-Séverin, qui loge sur le quai des Théatins. Ce fut M. le curé de Saint-Sulpice (d'Allemans) qui dit la messe, à midi et demi ou une heure, et fit le mariage. Ce fut mon petit-fils, le comte de Dunois, qui a dix ans ou environ, qui tenoit le poële du côté de M. de Pignatelli, et un petit Villemur du côté de M^lle de Saint-Séverin.

M^me de Machault, femme du nouveau garde des sceaux, n'a pas pris son tabouret chez Madame, à cause d'un grand mal de tête et de gorge qui a pris à M^me la duchesse de Beauvilliers, dame d'honneur de Madame, qui est allée à Paris pour faire les remèdes nécessaires.

Du samedi 19, *Versailles, hôtel de Luynes.* — On apprit hier la mort de M. de Maulevrier. Il avoit été envoyé à Parme, en qualité d'ambassadeur de France, auprès de l'infant dom Philippe. Madame Infante manda, il y a quelques jours, à la Reine, qu'après avoir pris congé d'elle, il tomba malade et qu'il étoit à l'extrémité. Il étoit petit-fils de M. de Maulevrier, frère de M. de Colbert ; sa mère étoit Tessé (Froulay) ; il pouvoit avoir cinquante ou cinquante-cinq ans. Il avoit un fils qui est mort, lequel avoit épousé la fille aînée de M. Chauvelin, ci-devant garde des sceaux.

M. et M^me de Chaulnes arrivèrent avant-hier au soir de Bretagne. Les États ont duré 47 jours. Ils ont eu tous les jours, matin et soir, deux tables, l'une de cinquante et l'autre de trente couverts. A dîner, il n'y avoit que des hommes ; à souper, la grande table étoit remplie par des femmes. On estime que la dépense, seulement pour la

bouche, a pu monter à 1,000 écus par jour; on dépensoit 400 livres de viande de boucherie en un jour, 500 livres en vin seulement, parce qu'outre les deux grandes tables, le matin il y en avoit grand nombre de petites de 4 ou 5 personnes, où l'on buvoit beaucoup; le fruit alloit au moins à cinq ou six cents livres par jour, et on le renouveloit lorsqu'il avoit été servi tout au plus deux ou trois fois. M. et Mme de Chaulnes ont donné deux ou trois bals en masque, mais on dansoit tous les jours après souper. Il y avoit une pièce qui étoit destinée à ces sortes de bals, une autre où il y avoit ordinairement deux ou trois tables de lansquenet, où l'on jouoit gros jeu, et une troisième où on jouoit des comètes, quadrilles, etc. Les jeux de lansquenet duroient quelquefois jusqu'à six ou sept heures du matin.

Du lundi 21, *Versailles, hôtel de Luynes.* — Le Roi revint avant-hier. Il soupa dans ses cabinets ce même jour, et y fit médianoche hier; c'est ce qu'il fait presque toujours les samedis.

Hier Mme de Saint-Séverin présenta Mme de Chazeron dans le cabinet, et elle fut saluée et baisée. C'est une grâce que le Roi a bien voulu accorder à M. de Saint-Séverin sans tirer à conséquence. Mme de Chazeron est fille de Mme de Saint-Séverin de son premier mariage avec M. d'Houdetot.

Aujourd'hui Mme d'Egmont a présenté Mme de Pignatelli, sa belle-fille.

Du samedi 26, *Versailles, hôtel de Luynes.* — Mme la maréchale d'Harcourt étoit Genlis. M. de Beuvron étoit veuf et avoit un fils lorsqu'il épousa la fille du maréchal de Fabert, laquelle étoit veuve de M. de Genlis, dont elle avoit une fille. Ils convinrent en se mariant que le fils de M. de Beuvron épouseroit Mlle de Genlis. Ce fils a été feu M. le maréchal d'Harcourt, père du dernier mort. et Mlle de Genlis est Mme la maréchale d'Harcourt qui vient de mourir.

M. de Blancmesnil est veuf. Il a quatre enfants, un fils et trois filles. Le fils s'appelle M. de Malesherbes, du nom d'une belle terre qu'il a dans le Gâtinois. Les filles sont M^me^ de Beuzeville, M^me^ Doria et M^me^ de Senozan.

M. le chancelier tint le conseil pour la première fois mardi dernier, 22 de ce mois; il donna ce jour-là un très-grand dîner à tout le conseil et à tous les ministres; il y avoit quatre tables de vingt couverts chacune.

Hier, jour de Noël, ce fut M. l'évêque de Digne (Jarente) qui officia, et M^me^ de Coigny (Nevet), dame de Madame, qui quêta.

J'ai déjà parlé de la maladie de M^me^ de Luynes. La Reine a permis à M. Delavigne, son premier médecin en survivance, de venir s'enfermer avec nous. M^me^ de Luynes voulut recevoir tous ses sacrements le jeudi 10, et a toujours montré la plus grande patience, douceur et docilité pour tous les remèdes, et en même temps les plus grands sentiments de religion et de confiance en Dieu. La maladie s'est passée sans aucun accident, que la souffrance inséparable de ce cruel mal, seulement un mal de gorge continuel par la quantité des grains de petite vérole. La Reine a marqué l'inquiétude la plus vive et l'amitié la plus tendre; elle a voulu pendant tout le temps du danger avoir sept ou huit lettres par jour, indépendamment des bulletins. Mon frère, qui étoit à Bayeux, partit à la première nouvelle de la maladie, et arriva ici le dimanche 13. Depuis son arrivée, il a eu l'honneur d'écrire une partie de ces lettres, et moi l'autre; actuellement même que tout danger est passé, et qu'il n'y a plus de bulletins depuis trois ou quatre jours, la Reine veut encore quatre ou cinq lettres par jour; elle a la bonté de faire réponse au moins une fois tous les jours, et accompagne les assurances de son amitié de toutes les grâces imaginables.

Il y a quelques jours que mon frère nous contoit un avantage considérable qu'il a procuré à l'université de

Caen, il y a douze ou treize ans. Cette université avoit pour tous livres dans sa bibliothèque quatre vieux volumes attachés avec des chaînes de fer et des cadenas. Il sut qu'un nommé M. de Colleville, qui demeuroit aux environs de Caen, neveu et héritier du célèbre M. Bochard, qui avoit été membre de l'Académie des belles-lettres de Caen, avoit la bibliothèque de son oncle, dont il ne faisoit nul usage. Il apprit en même temps que ce M. de Colleville sollicitoit depuis environ vingt ans des lettres de réhabilitation de noblesse, parce que son père avoit dérogé. Il étoit huguenot, ce qui mettoit un grand obstacle à l'obtention de cette grâce. Mon frère le fit venir, et lui proposa de donner sa bibliothèque à l'université de Caen, à condition de lui obtenir ces lettres de noblesse qu'il désiroit depuis si longtemps; M. de Colleville y consentit. M. de Bayeux écrivit aussitôt à M. le cardinal de Fleury et à M. Chauvelin, pour lors garde des sceaux, et leur fit sentir le grand avantage qui reviendroit de ce bienfait à l'université de Caen et à son diocèse. La grâce fut promise; mais M. Chauvelin manda à mon frère qu'il ne lui enverroit les lettres de réhabilitation que quand il l'auroit assuré que les livres de la bibliothèque de feu M. Bochard auroient été remis à l'université de Caen. Mon frère avoit envoyé des commissaires de l'université de Caen pour dresser inventaire des livres et faire faire les ballots. Aussitôt que les commissaires l'eurent averti que les ballots étoient prêts, il demanda que les lettres de réhabilitation lui fussent envoyées, et les remit à M. de Colleville. Cette bibliothèque, précieuse par quantité de manuscrits rares et curieux, fut déposée dans le vaisseau de la bibliothèque de l'université de Caen, qui se trouva tout d'un coup enrichie d'un grand nombre de livres choisis. Dans la même année, mon frère obtint des lettres patentes pour réunir les revenus du collége du Cloutiers, pour lors vacant dans la ville de Caen, à l'université, pour servir d'honoraires à un bibliothécaire

fondé, qui fut chargé par son institution de tenir la bibliothèque ouverte trois fois la semaine pour le public. L'année d'après, M. le cardinal de Fleury accorda sur l'abbaye régulière de Barbery, ordre de Cîteaux, située à deux lieues de Caen, une pension de 3,000 livres sur la tête du Sr Buquet, bibliothécaire, pour servir à l'augmentation des livres de la bibliothèque; sur cette somme, le Sr Buquet prend 5 ou 600 livres pour augmentation d'appointements; le surplus est pour achat de livres; moyennant cela, cette bibliothèque est aujourd'hui très-considérable, et les professeurs de l'université y trouvent autant de secours pour l'instruction de leurs écoliers que les écoliers eux-mêmes y trouvent de facilités pour se perfectionner dans toutes les sciences. On peut regarder cet établissement comme le plus avantageux qu'il soit possible de faire pour cette université.

J'ai appris depuis peu que M. de Tournehem a obtenu, il y a quinze ou dix-huit mois, l'établissement d'une nouvelle école de peinture pour six jeunes gens, et que M. Vanloo est à la tête. Le Roi a accordé 15,000 livres pour cette école, sur quoi sont pris les appointements de M. Vanloo; le surplus est pour la nourriture, entretien, etc., de six élèves.

Je viens d'apprendre la mort de Mme de Maillot, sœur de feu M. le maréchal d'Harcourt. Elle mourut hier au soir, à Paris; elle avoit environ cinquante ans. Il ne reste plus de la famille nombreuse de MM. d'Harcourt que M. de Beuvron, aujourd'hui duc d'Harcourt, qui est veuf de Mlle de Saint-Aulaire, et a deux garçons, dont l'un est M. de Lislebonne, qui n'est point marié, et l'autre qui a épousé Mlle Rouillé. M. le duc d'Harcourt d'aujourd'hui n'a plus qu'un frère et une sœur. La sœur est Mlle de Beuvron, le frère est M. le comte d'Harcourt qui a épousé Mme Briçonnet, mais qui n'a point d'enfants. Il reste encore deux filles de feu M. le maréchal d'Harcourt; Mme d'Hautefort et Mme de Guerchy; la troisième, qui

étoit Mme de Croy, est morte il y a longtemps. On croit que l'aventure arrivée à M. le maréchal d'Harcourt à Saint-Germain, d'avoir été empoisonné par des casseroles mal étamées, a beaucoup contribué au malheur qui accable cette famille en peu de temps. L'union et l'amitié qui y régnoient étoient respectables.

Du dimanche 27, *Versailles, hôtel de Luynes.* — Mardi dernier, 22 de ce mois, M. l'archevêque de Paris fut reçu au Parlement en qualité de duc de Saint-Cloud, pair de France. Cette dignité est attachée au siége de Paris depuis 1674. L'usage est que tout pair de nouvelle création fait un compliment et en reçoit un de M. le premier président; par cette raison M. l'archevêque (Beaumont) reçut un compliment du premier président. Ce même jour M. l'archevêque donna un très-grand repas à plusieurs ducs et pairs et à Messieurs du Parlement.

Mme de Maugiron a été présentée aujourd'hui par Mme de Sassenage, sa mère; elle est l'aînée de cinq filles qui restent à M. de Sassenage. Il en a eu sept ou huit. Il y a dix ans que Mme de Maugiron est mariée; elle a toujours demeuré en Dauphiné et presque toujours à Valence; elle n'étoit jamais venue à la Cour. Elle a été assez jolie; elle l'est moins que dans le temps qu'elle partit d'ici pour aller en Dauphiné.

Mardi prochain, 29 de ce mois, M. de Bissy sera reçu à l'Académie françoise par M. le maréchal de Belle-Isle, qui en est le directeur.

Jeudi dernier 24 de ce mois, il y eut une assemblée générale de la Compagnie des Indes. Quoique les profits de cette compagnie soient immenses, les emprunts qu'elle avoit été obligée de faire et la dépense des établissements avoient formé un objet si considérable, qu'on n'avoit pas pu encore exécuter le projet d'augmenter les dividendes des actions. Enfin dans l'assemblée du 24, il a été décidé qu'ils seroient augmentés de 10 livres; et cet arrangement a un effet rétroactif; c'est-à-dire que les

dividendes de 1750, qui ne se payent qu'en 1751, au lieu d'être payés sur le pied des 70 livres, à quoi ils avoient été réduits, seront payés sur le pied de 80 livres, par conséquent 40 livres pour les six premiers mois 1750, qui se payent en janvier 1751 et mois suivants, et de même 40 livres pour les six derniers mois 1750, qui se payent en juillet 1751 et mois suivants.

L'établissement des cinq cents gentilshommes dont j'ai parlé est entièrement décidé; ce ne sera plus au Roule, comme on l'avoit dit, mais du côté du Gros-Caillou. Ils seront reçus à huit ans; on les placera dans les troupes le plus tôt que leur âge pourra le permettre, et ils auront 200 livres de rente viagère. Je marquerai plus de détails sur cette affaire lorsque j'en serai mieux instruit.

J'ai déjà parlé des dispositions faites par M. le maréchal de Saxe, de son testament et de son codicile. On m'a apporté ce soir une copie de l'un et de l'autre. Le Roi n'a pas voulu permettre que le corps de M. de Saxe fût jeté dans la chaux vive, comme il le vouloit. S. M. a désiré d'être instruite de ce qui convenoit au roi de Pologne avant que de prendre aucun parti, et enfin il a été décidé qu'il seroit porté à Strasbourg pour être enterré dans une église luthérienne de cette ville.

Du mardi 29, *Versailles, hôtel de Luynes.* — J'ai parlé du règlement fait par rapport au nombre d'officiers du service de la Reine, de M^me^ la Dauphine et de Mesdames qui entroient dans la loge de la Reine à la Comédie, mais j'ai oublié de marquer ce qui a été décidé depuis environ un mois; c'est que de tous ceux qui y entroient, portemanteau, huissiers, etc., il n'y aura que le seul portemanteau de la Reine qui aura droit d'entrer dans la loge de S. M.; l'huissier même de la Reine n'y entrera pas.

M. de Talleyrand, fils aîné de celui qui fut tué au siége de Tournay, doit épouser incessamment M^lle^ d'Antigny (Damas), fille de M. d'Antigny, lieutenant général; elle a

vingt ou vingt et un ans, et lui seize. Elle a 15,000 livres de rentes actuellement, et lui en a environ 8,000, savoir 2,000 livres de pension du Roi qu'il avait obtenue il y a quatre ou cinq mois, 4,000 livres d'augmentation de pension que le Roi lui donne en faveur du mariage, et sur lesquelles le douaire sera assuré par une nouvelle grâce de S. M., et 15 ou 1800 livres de son bien, ce qui fera en tout environ 23,000 livres. M^me^ de Talleyrand (Chamillart), sa mère, les prend chez elle. Ils lui payeront pension.

M. et M^me^ de Loss envoyèrent hier de Dresde, à M^me^ de Luynes, pour la Reine, des sachets d'odeur. Il y a environ quatre mois qu'ils ont été faire un voyage à la cour de Saxe par ordre du roi de Pologne. Ils doivent revenir incessamment.

Du 30. — Il y a eu aujourd'hui une grande affaire au Parlement à l'occasion d'un M. Coffin, conseiller au Châtelet, neveu du professeur du même nom. Il est tombé malade à l'extrémité; il a demandé à recevoir ses sacrements; M. le curé de Saint-Étienne du Mont n'a pas voulu les lui administrer.

J'ai oublié de marquer que la réception de M. de Bissy à l'Académie s'est faite le mardi 29, comme j'ai dit ci-dessus. Les deux discours sont imprimés et se trouvent partout; celui de M. le maréchal de Belle-Isle a été extrêmement applaudi; il paroît que celui de M. de Bissy n'a pas si bien réussi, à beaucoup près.

EXTRAORDINAIRE.

1750.

JANVIER.

La comédie *du Préjugé à la mode*. Ses modèles. La Reine la voit jouer. — M. de Chamlay refuse d'être ministre. — Anecdote sur Mme de Luxembourg. — Lettre de Madame Infante à Mme de Luynes. — A quoi sert à Rome l'argent provenant des bulles.

Du jeudi 29, *Versailles*. — La comédie *du Préjugé à la mode*, que l'on joua hier dans les cabinets, est de M. de la Chaussée. Le sujet est un mari amoureux de sa femme, mais qui n'ose faire paroître ces sentiments, parce que l'amour conjugal est devenu un ridicule dans le monde. M. de Richelieu d'aujourd'hui, qui étoit le héros de son temps pour la galanterie, est en quelque manière le premier qui ait donné occasion à cette comédie. Sa première femme (Mlle de Sansac) n'étoit rien moins que jolie; elle l'aimoit, mais il ne pouvoit la souffrir, et de là il s'étoit établi parmi la jeunesse brillante que c'étoit un ridicule d'aimer sa femme. M. de Melun pensoit différemment que M. de Richelieu; il avoit une femme (Albret) qui avoit une figure agréable et à qui il étoit attaché; mais prévenu par l'opinion publique, il ne vouloit pas se donner le ridicule de paroître l'aimer, ni que l'on sût qu'il vivoit avec elle; ainsi il ne la voyoit qu'en bonne fortune. Nous avons vu depuis M. de la Trémoille se conduire de même avec sa femme (Bouillon), qu'il aimoit passionnément. Tous ces caractères différents ont été vraisemblablement le modèle de ceux que La Chaussée a peints dans cette

comédie. Le ridicule que l'on y voit donner à l'amour conjugal a fait naître quelques réflexions sur la présence de la Reine à un spectacle où Mme de Pompadour joue avec toutes les grâces et l'expression que l'on peut désirer.

J'appris il y a quelques jours qu'à la mort de M. de Louvois, en 1691, 16 juillet, le Roi voulut donner sa charge de secrétaire d'État à M. de Chamlay. M. de Chamlay, intime ami de M. de Louvois, en remerciant le Roi de ses bontés, lui dit qu'il le supplioit de considérer qu'il avoit des obligations infinies à M. de Louvois, que ce ministre laissoit un fils en âge et en état de remplir sa place, qu'il demandoit en grâce à S. M. de ne pas lui donner cette place au préjudice du fils de son bienfaiteur. Le Roi lui dit : « Mais il est bien jeune. » — « Puisque Votre Majesté me jugeoit capable de lui rendre service dans cette importante place, lui répondit M. de Chamlay, j'ai l'honneur de lui offrir d'aider de tous mes conseils M. de Barbezieux. » Cet offre fut acceptée, et M. de Barbezieux eut la charge. Cette anecdote a été contée à M. l'ancien évêque de Mirepoix par M. de Chamlay lui-même.

Une autre anecdote est sur Mme de Luxembourg, mère de M. de Luxembourg d'aujourd'hui. Elle étoit fille de M. le marquis de Clérembault, qui étoit attaché à Monsieur. Monsieur proposa à Mme de Bouillon, grande-mère de M. le duc de Bouillon d'aujourd'hui, Mlle de Clérembault pour son fils; Mme de Bouillon refusa cette proposition d'une manière à faire juger qu'elle ne trouvoit pas le parti convenable, et peu de temps après vint demander l'agrément de Monsieur pour son fils avec Mlle de la Trémoille. Elle ajouta : « Je mets une grande différence entre une fille qui a l'honneur de vous appartenir de fort près, ou la fille de votre domestique. » M. de la Trémoille et le prince de Talmond, son frère, étoient cousins germains de Madame; M. de Clérembault n'étoit pas Palluau, c'étoit un fort simple gentilhomme. Mme de

Clérembault (Guénégaud), morte à quatre-vingt-cinq ans, avoit été mariée en premières noces avec un frère aîné de M. le duc de Choiseul, beau-père de Mme de Luynes; elle en avoit eu un fils, qui fut tué à la guerre, à l'âge de quinze ou seize ans; c'est par cette mort que M. de Choiseul, son oncle, devint duc.

Du vendredi 30, *Versailles*. — Mme de Luynes n'avoit point encore écrit à Mme Infante depuis qu'elle est arrivée dans ses États, et n'osoit prendre cette liberté; Madame lui ordonna de lui écrire, et Mme de Luynes écrivit en conséquence; voici la réponse de Mme Infante

A Parme, ce 16 janvier 1750.

J'ai reçu votre lettre avec grand plaisir, Madame; je suis très-aise que ma sœur vous ait encouragée à m'écrire et me flatte que dorénavant vous n'en aurez plus de besoin pour me donner de vos nouvelles. L'estime et l'amitié que j'ai pour vous, dont vous devez être persuadée, peuvent vous être garants du plaisir que j'aurai toujours d'en recevoir. Je vous prie, Madame, de parler souvent à la Reine de mon attachement pour elle; il est sans borne et inviolable, et il n'y a pas de jours où je ne parle d'elle longtemps. Pour y penser, il est peu de moments où je n'en sois occupée. Le portrait que j'ai d'elle fait ma consolation; elle est petite, quand on aime si tendrement; mais excepté celle des lettres, il n'y en a point de plus grande dans l'absence. L'Infant me charge de vous faire ses compliments. Je lui ai parlé de vous plus d'une fois et de Dampierre. Je suis persuadée qu'il le trouveroit charmant et qu'il seroit ravi d'avoir une maison de campagne de même, car il a fort bon goût. Je vous prie de faire mes compliments à M. de Luynes et à M. de Bayeux; je me flatte qu'il ne m'oublie pas dans son *memento;* n'oubliez pas non plus M. de Dunois et Mlle de Chevreuse. Nous sommes accablés de neige depuis plusieurs jours; elle a recommencé aujourd'hui avec de la pluie; ainsi j'espère que celle-ci fera fondre celle qui restoit encore sur la terre. Je ne crois pas qu'il fasse si froid à Paris qu'il en a fait ces jours passés ici, d'autant plus que cet air-ci est d'une vivacité qui le rend encore plus sensible. Je vous prie de faire aussi les compliments de l'Infant à M. de Bayeux, et de le prier de sa part de l'ajouter dans sa liste où j'ai écrit la jumelle. Colorno pourroit devenir très-joli avec une personne de votre goût; il y a peu de réparations à y faire pour y habiter, mais beaucoup pour le rendre comme il pourroit être. Adieu,

Madame, souvenez-vous toujours de moi, soyez sûre de mon amitié et que je ne saurois vous oublier; je vous embrasse de tout mon cœur.

LOUISE-ÉLISABETH.

Et sur l'enveloppe :

A ma cousine la duchesse de Luynes.

Du samedi 31, *Versailles.* — Beaucoup de gens ignorent l'usage qui se fait à Rome de l'argent provenant des bulles, et croient que les sommes provenant des bulles de France doivent être fort considérables. L'argent des bulles de toute la chrétienté se partage en deux parties; l'une est pour le Pape et les cardinaux, c'est-à dire le Pape a 15 pour 100, et les cardinaux le surplus. L'autre moitié forme un fonds produisant des rentes. Ces rentes sont possédées par des officiers de la maison du Pape qui n'ont point de fonctions et que l'on appelle vacables. Ce sont des familles pauvres qui placent à l'achat de ces rentes tout ce qu'elles ont pour vivre. Les diminutions que l'on obtient sur ces bulles sont supportées également par ces deux moitiés. Le Pape peut accorder de son propre mouvement ces diminutions; cependant elles sont presque toujours proposées en consistoire, où elles sont refusées ou acceptées à la pluralité des voix. Les sommes provenant des bulles de France ne montent année commune qu'à environ 250,000 livres. A l'égard des bénéfices consistoriaux, ceux qui y sont nommés sont proposés dans un consistoire par le Pape, ou par un cardinal protecteur de la couronne dans la domination de laquelle le bénéfice est vacant. Il y a deux droits à payer, quand c'est un cardinal qui propose; il n'y en a qu'un quand c'est le Pape.

La maison du Pape est entièrement payée sur des fonds destinés à cet usage; mais le Pape n'a personnellement pour lui, pour sa poche, que les 15 pour 100 sur les bulles dont je viens de parler, ce qui ne fait qu'environ 12,000 livres de notre monnoie.

FÉVRIER.

Affaire des États de Languedoc. — Augmentation des menus plaisirs du Roi.

Du jeudi 26, *Versailles*. — On trouvera dans mon journal ce qui vient de se passer aux États de Languedoc et même quelques raisonnements sur cette affaire. Elle n'est pas encore parfaitement éclaircie. Les États réclament leurs priviléges ; on prétend à la Cour qu'ils n'existent et ne peuvent exister, le Languedoc ayant été réuni à la couronne dans le temps qu'Alphonse frère de Saint-Louis épousa la fille de Raimond comte de Toulouse, vers l'an 1229. Cette réunion ne fut pas faite dans le temps même du mariage, mais elle fut stipulée par le contrat, en cas qu'il n'y eût point d'héritiers du mariage, ce qui arriva, et il n'est question d'aucun privilége ; il est vrai qu'ils sont dans une possession très-ancienne et qui a toujours été confirmée par nos Rois. On dit, pour la justification des évêques de Languedoc, qu'ils ont fait serment, lors de leur sacre, de veiller à la conservation des priviléges de la province ; on ajoute même que nos Rois jurent à leur sacre de conserver lesdits priviléges ; on dit enfin pour les États de Languedoc, en général, qu'ils ont pris la liberté de faire trois propositions au Roi, qui ont été également refusées, l'une de lever le vingtième, comme le don gratuit, c'est-à-dire les États seuls ; la seconde que les députés des États rapportassent les déclarations à l'intendant, qui pourroit s'informer si lesdites déclarations étoient justes ; enfin que si le Roi vouloit que ce fût l'intendant qui en soit chargé, qu'il y eût au moins un évêque et un baron nommés par les États qui assistassent à ce travail, pour qu'il y eût au moins une apparence de conservation des priviléges. On répond de la part de la Cour, que non-seulement les priviléges n'existent point et n'ont point de fondement, mais que s'ils ont quelque apparence, ce n'est

qu'en vertu de la confirmation donnée chaque année dans le contrat du don gratuit, confirmation qu'il faut renouveler tous les ans; que les États ne devoient délibérer que sur ce qui leur avoit été proposé, et que c'étoit le don gratuit dont il s'agissoit avant tout; que le don gratuit, tenant lieu de la taille, devoit être la première imposition à payer au Roi; qu'à l'égard de la proposition du vingtième, elle n'étoit point différente de ce qu'elle avoit été pour le dixième et pour le cinquantième; qu'enfin il est nécessaire que le Roi connoisse la force de chaque province et ce qu'il peut en tirer sans la surcharger. De la part des États on réplique, en dernier lieu, que cette connoissance ne peut être d'aucune utilité pour les véritables intérêts du Roi, et ne sert qu'à faire un tort irréparable à la province, parce que les impositions levées par ordre de l'intendant passent par tant de mains différentes que ce qui en revient dans les coffres du Roi, tous frais déduits, n'est peut-être pas équivalant à ce que la province lui fourniroit sans aucun frais.

On peut juger par ce détail que les esprits sont peu favorablement disposés en Languedoc en faveur du contrôleur général. Il ne paroît pas cependant que toutes ces circonstances aient fait la moindre impression sur son esprit. Les gens qui veulent raisonner prétendent que l'augmentation prodigieuse des dépenses du Roi jointes aux dettes contractées pendant la dernière guerre donnent occasion à cette sévérité. On me disoit, il y a quelques jours, que l'article seul des menus plaisirs, qui montoit à 400,000 livres par an sous le feu Roi, avoit monté depuis peu dans une seule année à 2,700,000 livres.

J'ai marqué dans mon journal que le Roi avoit été au sermon mercredi, deuxième semaine de carême. Il n'y avoit point été depuis le premier dimanche; le voyage de Choisy, le retour et la chasse l'en avoient empêché.

MARS.

La Reine à l'opéra des cabinets. — Présentation de Mme de Verneuil. — Affaire du vingtième.

Du jeudi 5, Paris. — J'ai marqué que la Reine alla hier à l'opéra des cabinets ; elle ne fut avertie qu'à six heures du soir ; jusque-là elle avoit cru qu'elle n'iroit point, d'autant plus qu'elle n'y avoit point été depuis le mardi gras. Personne ne sait la raison de ce changement ; on a cru que le Roi auroit désiré que la Reine lui en parlât, et c'est ce que la Reine n'a jamais voulu faire. La Reine n'ayant donc fait aucune démarche, on ignore de même ce qui a déterminé le Roi de lui faire proposer hier d'aller à l'opéra.

Du 22, Versailles. — J'ai beaucoup parlé dans mon journal de la présentation de Mme de Verneuil (d'Harville). On m'a dit ces jours-ci que le Roi, sur les différentes représentations qui lui furent faites sur Mme de Verneuil, avoit dit : « Eh bien ! elle sera présentée dans le cabinet ; mais ce sera comme si elle l'étoit dans la galerie. » J'ignore si cette décision a été un secret ; ce qui est certain c'est que M. de Saint-Florentin et M. de Puisieux assurent qu'ils n'en avoient aucune connoissance. M. de Gesvres et M. d'Aumont disent de même.

M. le cardinal de la Rochefoucauld est arrivé ici depuis quelques jours ; il a vu M. le contrôleur général ; il désiroit fort avoir quelque éclaircissement de lui sur ce qui se passera à l'assemblée du Clergé, à laquelle il doit présider ; mais il assure que M. le contrôleur général n'a jamais voulu lui rien dire. M. l'ancien évêque de Mirepoix est dans le même cas vis-à-vis M. le contrôleur général. Celui-ci sait que M. de Mirepoix a représenté au Roi les droits du Clergé et lui a fait lire les mémoires dont j'ai parlé dans mon journal ; c'est par cette raison qu'il le

regarde comme suspect; en général il dit qu'il a un projet sur le succès duquel il croit pouvoir compter.

AVRIL.

Histoire du maréchal ferrant de Salon, et détails sur Mme de Maintenon.

Du dimanche 13, *Versailles.* — L'histoire du maréchal de Salon, sous Louis XIV, est connue. C'étoit un maréchal ferrant qui vint de cette ville de Provence demander une audience à Louis XIV et qui l'obtint; cette audience fut donnée par le Roi chez Mme de Maintenon; il y avoit dans la même chambre un capitaine des gardes en quartier, mais trop éloigné pour pouvoir rien entendre. La conversation fut assez longue. Lorsqu'elle fut finie, quelqu'un dit au Roi qu'il avoit bien dû s'ennuyer, parce que sûrement c'étoit un fou; le Roi répondit : « Pas si fou que vous pensez, » parole qui fut remarquée. Le sujet de cette audience a toujours été tenu fort secret. M. Rouillé, secrétaire d'État de la marine, disoit il y a quelques jours à Mme de Luynes qu'il croyoit être bien instruit de l'affaire du maréchal de Salon; que cet événement arriva dans le temps que Louis XIV, revenu et peut-être dégoûté des grandes passions qui l'avoient occupé et fait trop de bruit, s'étoit accoutumé à la conversation de Mme de Maintenon et avoit pris beaucoup de goût pour elle; à ce goût pour l'esprit s'étoit joint le caractère de galanterie, et le Roi auroit voulu trouver dans Mme de Maintenon les mêmes facilités pour en faire sa maîtresse qu'il avoit trouvées dans plusieurs autres; mais les principes de vertu et de piété de Mme de Maintenon, qui étoient très-réels en elle, s'opposoient à un pareil projet. Ceux qui ne veulent pas donner une pleine confiance à ces motifs respectables prétendent qu'elle en eut un autre, qui fit encore plus d'impression sur elle, c'étoit celui d'é-

pouser le Roi. On prétend qu'une femme de chambre à elle, par zèle pour sa maîtresse et vraisemblablement de concert avec elle, s'adressa à un prêtre séculier ou religieux n'importe, qui étoit de ses parents, et qui demeuroit dans la ville de Salon en Provence ; ce prêtre étoit le confesseur du maréchal ferrant, et le connoissoit pour une bonne et sainte âme et remplie de soumission à la volonté de Dieu. Il s'agissoit de frapper le Roi par quelque menace qui parût venir du ciel, de lui faire sentir combien Dieu étoit irrité du scandale qu'il avoit donné jusqu'à présent, et le déterminer à renoncer entièrement à la galanterie, ce qui paroissoit bien difficile, ou du moins de ne porter ses vues que sur un objet qui pouvoit les rendre légitimes. Le confesseur lui donna pour pénitence d'aller pendant huit jours faire sa prière à une chapelle qui étoit à peu de distance de la ville de Salon ; il lui marqua les prières qu'il devoit dire dans cette chapelle. Le maréchal fut exact à obéir à son directeur. Le second ou le troisième jour, étant seul dans cette chapelle, il entendit une voix douce, forte et distincte, qui lui dit que Dieu lui ordonnoit d'aller à Versailles et de demander à parler au Roi, de lui annoncer que la colère de Dieu étoit prête à éclater sur lui s'il ne renonçoit pas dès à présent et pour toujours à la vie scandaleuse qu'il avoit menée jusqu'alors ; qu'il avoit déjà reçu une espèce d'avertissement dont il n'avoit pas profité, puisqu'un tel jour et à telle heure (qui furent indiqués), étant à la chasse dans la forêt de Fontainebleau, il s'étoit présenté devant lui un spectre qui disparut presque aussitôt, mais que cette figure avoit tellement effrayé le cheval de S. M. qu'il avoit tourné de la tête à la queue. (Le fait étoit très-vrai, et le Roi l'avoit confié à M^me^ de Maintenon, mais à elle seulement). Cette voix fut entendue par le maréchal encore une ou deux fois dans cette chapelle, et prononça des menaces effrayantes contre lui-même s'il n'obéissoit pas à l'ordre de Dieu. Le maréchal raconte dès la première

fois à son confesseur ce qui lui est arrivé ; le confesseur paroît y faire peu d'attention, et dit que c'est peut-être pendant quelque moment de sommeil où il aura pu se laisser aller qu'il aura entendu cette voix. L'avis continué et accompagné de menaces lui paroît mériter plus d'attention ; enfin il conclut pour que son pénitent se mette en chemin et lui dit de s'adresser à M. l'intendant de Paris. Le pénitent, toujours soumis, arrive chez M. l'intendant ; la simplicité et l'ingénuité de cet homme paroissent mériter qu'il ne soit pas renvoyé comme un visionnaire ; M. l'intendant en parle à M. de Louvois, et lui fait même voir le maréchal. Si tout ce que je viens de dire étoit un jeu joué, il est bien vraisemblable que l'on avoit pris des mesures pour que tout réussît. M. de Louvois, quoique peu frappé de la demande du maréchal, la met cependant sur un morceau de papier dans son portefeuille ; à son premier travail avec le Roi, lorsqu'il eut expédié tous les papiers qui étoient dans son portefeuille, le Roi en aperçut encore un et lui demanda ce que c'étoit ; M. de Louvois parut embarrassé et lui dit que ce n'étoit rien. Le Roi insista et voulut voir le papier ; M. de Louvois lui dit que c'étoit vraisemblablement la demande d'un fou, mais d'un fou simple et de bonne foi. Le Roi dit que puisqu'il ne s'agissoit que de parler, qu'il vouloit donner audience à cet homme ; on fit l'arrangement du temps, du lieu et de la manière ; le Roi fut frappé de la circonstance du spectre de Fontainebleau, et on croit que cette conversation fut la première circonstance qui décida le Roi pour le mariage secret, que les gens bien instruits ne révoquent point en doute, et qui fut fait dans la chapelle de Versailles par le curé de la paroisse, en présence du maréchal de Noailles, de Blouin et je crois de Bontemps.

M. de Rouillé, secrétaire d'État de la marine, dit, il y a quelques jours, à M^me^ de Luynes, qu'étant intendant des finances, il avoit été chargé d'aller retirer des manuscrits de M. Pélisson, que l'on avoit su être dans une maison à

Paris ; qu'il avoit vu ces manuscrits, qui étoient apostillés de la main de Louis XIV ; ils furent dans le temps remis à M. le cardinal de Fleury, et doivent être entre les mains du Roi.

MAI.

Mesdames à l'Ermitage. — Restes de la cassette du Roi ; à quoi employés.

Du mardi 4, *Versailles*. — Le Roi alla hier courre le cerf, et après la chasse alla manger un morceau à l'Ermitage. Mesdames, qui avoient été à la chasse avec le Roi, allèrent aussi manger à l'Ermitage avec lui ; c'est la première fois qu'elles y aient été.

Du vendredi 8, *Dampierre*. — J'ai marqué aujourd'hui dans mon journal l'usage de payer les bulles des abbés de la Trappe et de Sept-Fonds. Feu M. le Cardinal, comme je l'ai marqué, étoit le maître de disposer de certaines sommes qu'il employoit à ces usages, entre autres des restes de la cassette du Roi à la fin du mois ; mais ces restes de cassette furent supprimés dès le temps même de l'incognito de M^me^ de Mailly, et n'ont pas reparu depuis. M. l'ancien évêque de Mirepoix donc, non-seulement n'a point de restes de cassette à distribuer, mais même il n'a aucuns fonds extraordinaires ; de sorte qu'à l'occasion des bulles de Sept-Fonds, il rendit compte au Roi de l'usage accoutumé, et pria S. M. de vouloir bien faire faire ce payement sur sa cassette. Le Roi parut bien recevoir cette proposition et y consentir ; mais, soit qu'elle lui déplût en effet, soit oubli, le Roi n'a rien ordonné, et c'est M. de Mirepoix qui a payé de sa poche. Il s'étoit trouvé encore peu de temps auparavant dans un cas à peu près semblable. Un incendie ayant consumé une partie des bâtiments de la Trappe, il étoit question de 4,000 livres pour réparer le dommage ; M. de Mirepoix en rendit compte

au Roi, et lui proposa même de réduire cette aumône seulement à 100 louis, disant qu'il ajouteroit le surplus. Le Roi parut encore consentir; cependant il ne fit rien donner, et c'est M. de Mirepoix qui a payé non pas 4,000 livres, mais environ 3,500 ou 600 livres. Peut-être que si M. de Mirepoix n'avoit pas proposé d'en payer une partie de sa poche, l'aumône auroit été mieux reçue et peut-être exécutée; ceci n'est que mon idée, et qui peut n'être pas bonne.

JUIN.

Attaques contre les immunités du Clergé. — Mécontentement du Roi contre Paris. — Arrestation d'un valet de chambre du Dauphin. — Anecdote sur le siége de Grenoble, en 1704. — Anecdote sur la reine Anne. — Pourquoi la Reine est née à Breslau.

Du dimanche 17, *Versailles.* — J'ai parlé dans mon journal d'une brochure qui a paru depuis peu, sous le nom de *Lettres*, et qui tend à détruire les immunités du Clergé. Il est assez singulier que pareil événement soit arrivé il y a un siècle; on en verra la preuve dans la lettre ci-jointe, écrite à un de mes amis par un père jésuite, homme très-instruit.

Monsieur,

Je n'ai point pu plus tôt vous envoyer l'éclaircissement que vous m'avez fait l'honneur de me demander; je n'étois pas assez au fait; j'ai voulu m'instruire par moi-même, et je vous envoie le résultat de mes recherches.

L'assemblée du Clergé qui se tint en 1650 dura depuis le mois de mai de cette année jusqu'au mois de mars ou d'avril de l'année suivante 1651, et ce fut pendant la tenue de cette assemblée que parut le livre dont j'ai eu l'honneur de vous parler. Il porte pour titre : *Remontrances de François Paumier au Roi, sur le pouvoir et autorité que S. M. a sur le temporel de l'état ecclésiastique; à Paris, chez Antoine Etienne*, 1651, in-4°. Il paroît que Paumier n'est qu'un nom de guerre. C'est du moins ce que fait entendre M. l'évêque

de Comminges, dans le rapport qu'il fait à l'assemblée sur ce livre. Tout cela se trouve dans les procès-verbaux du Clergé, année 1651. Pour le fond et les principes, cet ouvrage est le même que *les Lettres sur le Clergé;* toute la différence consiste à peu près dans l'ordre, la méthode et dans ce qui regarde les déclarations de 1710 et 1726. On ne connoît que deux exemplaires du livre de Paumier, et tous les deux sont à la bibliothèque du Roi.

Je vous dirai même à propos de cette bibliothèque une petite circonstance qui a pu donner occasion au bruit qui attribuoit ces lettres à M. Silhouette Dès qu'elles parurent, quelqu'un fut à la bibliothèque pour consulter le livre de Paumier; il venoit d'y être rapporté, et vraisemblablement on ne l'y avoit pris que dans le dessein et l'espérance d'y trouver des matériaux pour ces lettres. La personne qui alloit consulter le livre de Paumier n'osa pas demander le nom de celui qui avoit emprunté ce livre tout récemment, mais le hasard fit qu'en le parcourant on y trouva une marque avec le nom de M. le maréchal de Noailles. Comme on sait que M. Silhouette est fort bien auprès de M. de Noailles, on crut que le Maréchal avoit pris à la bibliothèque ce livre pour M. Silhouette.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, que je n'adopte pas, le livre de Paumier excita de grands troubles quand il parut. L'assemblée s'en plaignit amèrement à la Reine régente. Heureusement pour le Clergé, le cardinal Mazarin étoit premier ministre. La Reine ordonna au lieutenant civil ou criminel (1) de flétrir cet ouvrage. Le Clergé, de son côté, le condamna. Paumier répliqua, et sa réplique a pour titre : *Réponse de Paumier à la lettre circulaire et censure du Clergé.* On m'a dit qu'on ne connoissoit qu'un exemplaire de cette réponse, et qu'il est à Saint-Victor.

Environ trente ans auparavant, il avoit paru un autre ouvrage sur le même sujet, et cet ouvrage étoit d'un ministre de Charenton. L'auteur se proposoit d'y prouver que l'Église soustrait à l'autorité du Roi et aux besoins de l'État : 1° près d'un quart de son peuple; 2° la plus grande partie des biens du royaume, qui, s'ils étoient imposés comme les biens des autres sujets soulageroient infiniment le peuple. Le cardinal de Richelieu n'étant encore qu'évêque de Luçon, répondit au ministre de Charenton, et réfuta cet ouvrage, article par article. Cette réponse est un des meilleurs ouvrages du cardinal; elle est assez rare; nous en avons un exemplaire dans notre bibliothèque.

Je vous renouvelle mes remercîments pour les services que vous avez eu la bonté de rendre à ce jeune homme de la Martinique. J'ai

(1) Il avoit les deux charges. (*Note du manuscrit.*)

l'honneur d'être avec toute la reconnoissance et le respect possible, Monsieur, votre, etc.

Ce 4 juin 1750.

Du 6. — On trouvera dans mes mémoires (à l'article du 6 juin) que le Roi ne va point, comme les autres années, à Compiègne par Paris. Ce sont les émeutes arrivées dans cette ville qui ont fait prendre cette résolution à S. M. Le Roi a été infiniment mécontent, et avec raison, de tout ce qui s'est passé à Paris. Il est à désirer que le peuple de cette ville regarde comme une punition de ce qu'ils ne seront pas honorés de la présence de S. M. Il est assez vraisemblable que dans les circonstances présentes il y auroit eu peu d'acclamations, peut-être point du tout, dans le passage du Roi; et on ne peut pas répondre qu'il y en ait eu au passage de la Reine. Toutes ces réflexions ont été faites et ont déterminé le changement de route.

Du 21, *Dampierre*. — Il y a dix ou douze jours qu'un valet de chambre de M. le Dauphin fut arrêté à Saumur; il s'appelle Pétigny. Cet événement auroit fait du bruit, si on n'avoit pas eu soin d'en assoupir la nouvelle. Le peu de gens qui l'ont su ont déjà voulu raisonner, et ces raisonnements n'auroient point eu de fondement. Le fait est que Pétigny, qui est à M. le Dauphin du temps de l'éducation, a été valet de garde-robe; il a de grandes obligations à M. de Maurepas. Un entrepôt de sel ou de tabac qu'il a obtenu l'ayant obligé d'aller pour vaquer aux fonctions de cet emploi, et se trouvant à portée de passer par Bourges, il demanda permission à un de MM. les premiers gentilshommes de la chambre, à qui ce voyage a paru sans inconvénient. On prétend que Pétigny a voulu avoir quelques ordres de M. le Dauphin pour M. de Maurepas, et que M. le Dauphin n'a jamais voulu lui répondre un mot; enfin il a écrit à sa femme; ses lettres ont été décachetées, on y a trouvé des termes indiscrets, et il a été arrêté.

Du 27, Compiégne. — Il y a quelques jours que M. de Montmartel me disoit qu'en 1704 le duc de Savoie vint faire le siége de Grenoble; il n'y avoit que 2,000 hommes de garnison. Monseigneur écrivit au premier président qui commandoit dans la province, et lui manda que le Roi comptoit sur son zèle et sur l'attachement que la province de Dauphiné lui avoit toujours marqué, et qu'il désiroit qu'ils lui en donnassent une nouvelle preuve en prenant toutes les mesures nécessaires pour leur défense en attendant l'arrivée des troupes de S. M. Le premier président fit imprimer la lettre de M^gr^ le Dauphin et l'envoya à toutes les communautés des villages; il y en joignit une portant ordre aussitôt après qu'ils seroient assemblés de marcher à différents endroits qu'il leur marquoit. Le dixième jour après la publication de ces lettres, il se trouva 32,000 hommes armés au rendez-vous, présents et en état de combattre. Les Piémontois furent obligés de lever le siége. Il y eut une seule action, où cinq cents Piémontois furent tous tués, hommes et chevaux, excepté deux, dont un étoit cornette. Le Roi accorda au Dauphiné une diminution de 400,000 livres sur la taille.

La reine Anne, quoiqu'elle fût de la religion prétendue réformée, avoit de l'estime et du goût pour la religion catholique. Un jour, elle demanda aux plus savants des ministres de sa religion de lui expliquer la différence qu'il y avoit entre les deux religions; ils firent les raisonnements les plus beaux et les plus savants. Elle les écouta avec attention. Elle leur dit ensuite qu'il lui paroissoit qu'ils avoient omis une différence bien essentielle, c'est que la plupart des catholiques qui embrassoient la religion anglicane étoient gens peu dignes d'estime, et même méprisables par leurs mœurs et leur conduite, au lieu que les Anglicans qui se faisoient catholiques étoient communément d'honnêtes gens, très-dignes d'être estimés par tous ceux qui les connoissoient

La reine est née à Breslau, capitale de la Silésie, parce que la reine de Pologne voulut avoir auprès d'elle un fameux médecin qui ne sortoit jamais de cette ville. Les parrain et marraine de la reine furent le prince Alexandre Sobieski, fils de Jean, et la duchesse de Holstein.

JUILLET.

Détails sur la disgrâce de Mme des Ursins. — Négociations de M. de Grimberghen auprès du roi d'Espagne.

Du samedi 18, *Paris.* — J'ai rapporté dans mes journaux des circonstances et des causes de la disgrâce de Mme des Ursins. Cet événement est si singulier qu'il donnera toujours une très-grande curiosité d'acquérir de nouvelles lumières sur tout ce qui peut y avoir rapport. M. de Grimberghen, alors comte d'Albert, attaché à l'électeur de Bavière, fut envoyé par ce prince de Namur à Madrid, et y fut chargé d'une négociation avec Mme des Ursins au sujet de la principauté de Chigny dans le duché de Luxembourg. Mme des Ursins désiroit infiniment d'avoir cette principauté en toute souveraineté. Les intérêts de l'Électeur, privé et dépouillé de ses États, exigeoient qu'il ne démembrât rien du duché de Luxembourg; d'un autre côté, il avoit grand besoin que l'Espagne fût disposée favorablement à son égard, et il avoit lieu de l'espérer s'étant sacrifié pour la maison de Bourbon. Mme des Ursins avoit toute la confiance du roi d'Espagne, dans le temps même de son premier mariage et beaucoup plus encore après qu'il fut veuf: elle avoit beaucoup d'esprit et d'ambition : elle s'étoit acquis une si grande considération qu'on l'appeloit publiquement Votre Altesse. Il étoit assez difficile de ménager à l'Électeur une femme de ce caractère, en lui refusant ou au moins en faisant naître des difficultés à ce qu'elle désiroit avec autant d'ardeur; il fallut un art et une adresse extrêmes pour conci-

lier ces deux objets. M. de Grimberghen parut toujours approuver au nom de l'Électeur le projet de la principauté et trouver les moyens de le faire réussir. Il avoit grande attention que l'exécution des moyens fût impossible, et outre cela il en proposoit toujours plusieurs sans déterminer le choix de M^me^ des Ursins, afin que le succès ne répondant pas à ses désirs, elle ne pût s'en prendre qu'à elle-même, et non à lui ni à l'Électeur. Il joignit à cette conduite beaucoup de gaieté, et même de galanterie. Les projets de M^me^ des Ursins firent, comme l'on sait, un obstacle à la paix; à la fin on n'y eut aucun égard, malgré les vives représentations que M. de Bournonville étoit chargé de faire. Il est aisé de croire que M^me^ des Ursins étoit extrêmement mécontente; cependant M. de Grimberghen, qui ne s'adressa jamais qu'à elle pendant tout le temps qu'il resta en Espagne, trouva le moyen d'obtenir par elle, du roi d'Espagne, une gratification de 100,000 écus pour l'Électeur, ce qui fut accordé comme un dédommagement pour le dépouillement universel où il se trouva de ses meubles et effets lors qu'on lui rendit ses États. M. de Grimberghen vint trouver l'Électeur à Saint-Cloud et lui apporta l'ordre pour toucher ces 100,000 écus, auxquels l'Électeur ne s'attendoit pas, n'ayant pas chargé M. de Grimberghen de les demander. Dans le temps que M. de Grimberghen partit d'Espagne, la nouvelle reine Élisabeth Farnèse étoit en chemin pour y arriver. En prenant congé du roi d'Espagne, ce prince lui remit une lettre qu'il lui ordonna de rendre à la reine d'Espagne sans que personne pût en avoir connoissance. M. de Grimberghen trouva la Reine à Pampelune; il demanda à lui être présenté; elle étoit dans ce moment dans une petite chambre, seulement avec ses caméristes. En lui faisant son compliment, il s'approcha d'elle et lui dit tout bas qu'il avoit une lettre à lui remettre; en prenant congé d'elle et en lui baisant la main suivant l'usage espagnol, il lui remit cette lettre sans que personne s'en aper-

çût. Le roi d'Espagne lui dit que c'étoit la première lettre qu'il eût écrite à la Reine. On ne peut pas savoir si cette lettre parloit de M^me^ des Ursins; ce qui est certain, c'est qu'elle est antérieure à sa disgrâce, et qu'il n'est pas vraisemblable, comme je l'ai dit, que la Reine eût pris sur elle une démarche aussi hardie, qui doit naturellement avoir été concertée avec le roi d'Espagne ou faite par son ordre. Cependant il ne paroissoit rien à Madrid qui pût annoncer un pareil événement. Immédiatement après que M. de Grimberghen fut sorti de chez la reine d'Espagne, Alberoni y entra et en sortit fort peu de temps après, le visage fort rouge. M. de Grimberghen arrivé à Bayonne y apprit la disgrâce de M^me^ des Ursins. Cette nouvelle lui fut confirmée bientôt après par le cardinal Giudice, qui vint le voir.

Pendant le séjour de M. de Grimberghen à Madrid, il avoit entamé une négociation qui mérite d'être rapportée. Il étoit question de donner un titre à l'électeur de Bavière. La conquête de la Sardaigne étoit le seul moyen pour y parvenir. M. de Grimberghen avoit envoyé un homme sur les lieux pour disposer les esprits. Cet homme y demeura huit mois sans être connu, et vint lui rendre un compte exact de la disposition où il avoit laissé les habitants de cette île. Tous les arrangements étoient faits. Les troupes qui venoient d'évacuer la Sicile devoient être employées à cette conquête; on devoit y joindre les gardes wallonnes et quatre régiments employés au siége de Barcelone qui auroient été remplacés par des troupes françoises. Le roi d'Espagne avoit voulu que M. de Grimberghen commandât cette expédition; elle paroissoit d'autant plus facile que l'on n'auroit trouvé dans l'île, dans ce moment, presque point de troupes à combattre. Toutes les expéditions faites et le courrier de M. de Grimberghen prêt à partir pour la France, le roi d'Espagne lui fit dire qu'il vouloit lui parler. Il lui dit qu'il n'étoit pas possible de songer à suivre ce projet; que par un des

articles du dernier traité il étoit stipulé que les villes de la Méditerranée demeureroient neutres et qu'il ne pouvoit manquer à ce qu'il avoit promis. Il est assez singulier que dans un projet qui demande autant de détails et de discussion, un obstacle aussi invincible que celui d'un traité n'ait pas été prévu plus tôt. J'oublie de marquer que, dans les arrangements qui avoient été faits, l'Électeur devoit prendre le titre de roi de Sardaigne et remettre la Sardaigne en dépôt entre les mains du roi d'Espagne, qui devoit se charger de la faire garder par des troupes qu'il y auroit envoyées.

AOUT.

Affaires du Parlement et du Clergé. — Bellevue. — Lettre de la Reine à la duchesse de Luynes. — M^me^ de la Vauguyon se retire dans un couvent. — M^me^ la Dauphine. — Affaires du Clergé. — Crédit de M^me^ d'Estrades.

Du mardi 4, Dampierre. — J'ai marqué dans mon journal les remontrances du Parlement et la réponse que le Roi y fit le dimanche 2 de ce mois, et ce que dit au Roi M. le premier président : que les sujets de S. M. seroient d'autant plus touchés de ses bontés, qu'elles venoient d'elle-même et de son propre mouvement. On a cru remarquer que le contrôleur général, qui étoit présent, rougit à ce propos. Il y a apparence cependant que le Roi n'a point fait cette remise que de concert avec M. le contrôleur général; mais il peut avoir été surpris du discours du premier président.

Jusqu'à présent il n'y a encore rien de décidé sur les affaires du Clergé; l'assemblée a toujours été occupée à l'examen des comptes. Il est certain que M. le cardinal de la Rochefoucauld, président de l'assemblée, a parlé au Roi, mais tous les raisonnements que l'on peut faire jusqu'à ce moment ne sont fondés que sur des conjectures. Le Roi traite avec beaucoup de bonté M. le car-

dinal de la Rochefoucauld; on est persuadé que la manière simple, noble et forte avec laquelle il a parlé à S. M. lui a fait impression.

Le Roi va souper demain dans une petite maison que Mme de Pompadour a achetée au-dessous de celle que le Roi a fait bâtir pour elle, et que l'on appelle Bellevue. Mme de Pompadour a fait aujourd'hui dans cette maison le mariage d'une de ses cousines qu'elle a fait élever à Saint-Joseph, avec un frère de M. Bouret, fermier général. Ce M. Bouret, à ce que l'on dit, est le bras droit du contrôleur général. Les amis de Mme de Pompadour se trouvèrent à ce dîner, et MM. d'Argenson et de Machault. Mme de Pompadour a fait beaucoup de présents à toute la famille du mari de sa cousine.

LETTRE DE LA REINE A Mme DE LUYNES.

Du mercredi 29 juillet 1750.

Il y a bien longtemps que vous êtes partie et j'ai très-grande impatience de me trouver à samedi. Mandez-moi de vos nouvelles et de celles de M. de Luynes. Quoique je ne l'aime guère dans son vilain Dampierre, le vert et or (1) ne lui sied pas bien, je le trouve plus joli dans sa petite chambre. Tâchez de le ramener. C'est, je vous assure, de tout mon cœur que je m'ennuie de ne vous point voir; rendez-lui cette justice ce mercredi.

Du dimanche 16. *Versailles.* — J'ai marqué que les commissaires du Roi devoient aller demain à l'assemblée du Clergé, et qu'on ignoroit leurs ordres. Il paroît que le Roi a recommandé aux conseillers du conseil des dépêches, ce matin, de garder le secret le plus inviolable. On sait que depuis le discours de M. le cardinal de la Rochefoucauld au Roi, il y a quinze jours ou trois semaines, M. l'ancien évêque de Mirepoix a parlé fortement à S. M. et d'une manière touchante, qui a paru faire impression au Roi. Cependant le contrôleur général a l'air fort tranquille et

(1) Allusion aux décorations d'un salon de Dampierre.

fort serein. M. de Mirepoix, qui travaille tous les dimanches avec le Roi, s'est présenté pour le travail au retour du salut; le Roi ne lui a pas dit un mot, et a paru même éviter de lui parler. Il est sorti aussitôt pour aller se promener, et a donné à huit heures et un quart au contrôleur général pour travailler avec lui. Il paroît que Mme de Pompadour, qui aime beaucoup le contrôleur général, fait tout ce qui dépend d'elle contre le Clergé.

Du mardi 18, *Versailles.* — J'ai appris aujourd'hui que Mme de la Vauguyon, fille de M. le duc de Béthune, qui logeoit avec son mari sur le quai des Théatins, s'est retirée dans le couvent des filles Sainte-Marie, à Saint-Denis, où elle a une sœur religieuse. Elle a pris ce parti sans trop consulter sa famille; mais il me paroît que l'on est déterminé à ne lui point proposer d'en sortir. Elle a été élevée dans ce couvent. Mme de Charost, sa sœur, peu satisfaite de la démarche de Mme de la Vauguyon à M. son père d'entrer aux filles Sainte-Marie de la rue Saint-Jacques, où elle avoit été élevée jusqu'à l'âge de dix ans, M. de Béthune s'est adressé à M. l'archevêque, qui a accordé la permission, et elle y est actuellement [*sic*].

Dans les commencements que Mme la Dauphine est venue en France, beaucoup de gens se sont plaints de ce qu'elle ne leur donnoit pas des marques de bonté et d'attention. Ces plaintes étoient bien injustes; elle connoissoit encore fort peu ceux et celles qui venoient lui faire leur cour, et depuis qu'elle a commencé à les connoître, elle a bien prouvé que non-seulement elle est capable d'attention, mais qu'elle désire de plaire, et que ses regards et ses discours sont remplis de bonté. Elle n'est pas sans quelque moment d'humeur, mais ces moments sont courts; et quoiqu'elle ne mette pas dans ce qu'elle dit et dans ce qu'elle fait autant de grâces que la Reine, parce qu'il seroit difficile d'y parvenir, elle reçoit ordinairement très-bien les respects qu'on lui rend, et paroît même remarquer les attentions que l'on a pour elle.

M. le prince de Grimberghen, à qui j'ai parlé quelquefois de Mme la Dauphine, me disoit il y a quelque temps qu'il ne pouvoit pas obtenir d'elle une seule parole. J'en ai été témoin moi-même au dîner de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine, sans que ni l'un ni l'autre lui disent un mot. Comme il lui a peu fait sa cour, à cause de ses infirmités et de son grand âge, il est vraisemblable qu'elle lui a parlé peu dans les commencements parce qu'elle le connoissoit peu; mais en dernier lieu il y a une raison particulière de ce silence. On sait que M. de Grimberghen a été longtemps ministre de l'électeur de Bavière Maximilien, et ensuite de Charles-Albert, son fils, mort empereur sous le nom de Charles VII. Il a même été son ambassadeur en France. C'est le seul temps où il ait eu un caractère. L'Électeur d'aujourd'hui, à la mort de l'Empereur son père, continua sa confiance à M. de Grimberghen; ce n'est que depuis peu qu'il n'est plus chargé des affaires de Bavière. L'Électeur ayant épousé une princesse de Saxe, sœur de Mme la Dauphine, M. de Grimberghen a été chargé de remettre des lettres de l'Électrice à Mme la Dauphine. Il crut donner une marque d'attachement à notre Cour, en avertissant M. de Puisieux qu'il y avoit un commerce de lettres entre l'Électrice et Mme la Dauphine; M. de Puisieux le savoit déjà. M. de Grimberghen reçut une lettre de l'Électrice, dans laquelle elle lui en envoyoit une pour Mme la Dauphine, qu'elle lui marquoit de lui remettre en main propre et secrètement. Il alla aussitôt trouver un de nos ministres; il le pria d'en rendre compte au Roi, et lui remit même la lettre de Mme la Dauphine, pour que le Roi la fît décacheter s'il le jugeoit à propos. Le Roi prit la lettre, la mit dans sa poche, et l'y garda au moins vingt-quatre heures sans l'ouvrir; après cela, soit qu'il l'eût oubliée ou autrement, il envoya par son premier valet de chambre cette lettre à Mme la Dauphine. Vraisemblablement l'Électrice mandoit à Mme sa sœur que cette lettre lui seroit re-

mise par M. de Grimberghen ; on peut juger de l'étonnement où fut M^me^ la Dauphine de recevoir cette lettre par un valet de chambre du Roi, et on peut conclure que son silence avec M. de Grimberghen n'est pas sans raison légitime.

Du samedi 22, *Versailles.* — On trouvera dans mon journal un abrégé du discours prononcé par M. d'Ormesson à l'assemblée du Clergé, et le discours tout entier à la fin dudit journal (1). M. d'Ormesson a prononcé avec regret ce discours, que l'on dit être l'ouvrage de M. l'ancien procureur général (Fleury). Le style en est obscur et diffus, mais la composition est adroite et séduisante. L'autorité royale y est représentée partout comme despotique. En paroissant conserver les priviléges du Clergé pour la répartition des sommes que le Roi lui demande, on y détruit entièrement ces priviléges. Le Roi veut que le même arrangement qu'il fait dans son royaume s'exécute dans le Clergé. Il ne demande rien pour lui, mais il fixe la somme que le Clergé donnera, et l'emploi qu'il en fera [*sic*]. Il prononce que ce n'est que comme dépositaire de l'autorité royale que le Clergé fait la répartition sur lui-même. En un mot, le Clergé ne devient plus que l'exécuteur des ordres du Roi dans l'administration des revenus de son temporel, à peu près comme un intendant l'est dans une province. Il est malheureusement vrai que le Clergé, en 1726, eut recours à l'autorité du Roi pour faire rendre des déclarations, mais il en sentit bientôt l'inconvénient. Il y a dans chaque diocèse un tableau des revenus de chaque bénéficier. Lorsque quelqu'un se plaint, ils doivent prouver la lésion qui leur a été faite et la faveur avec laquelle les autres ont été traités ; et ces preuves ordinairement ne se trouvent point. En 1726, on crut mettre un ordre plus exact en demandant des

(1) Voir à l'appendice le n° 14.

déclarations. Il en coûta beaucoup de frais pour faire rendre ces déclarations et pour les vérifier : elles n'étoient point exactes ; la seule chambre de Meaux dépensait 10,000 livres pour ces recherches et cet examen ; je le sais de mon frère, qui y étoit alors grand vicaire. L'inutilité de ce projet en dégoûta ; on sentit même combien il étoit dangereux, et d'en laisser même subsister aucun vestige. On croyoit avoir tout supprimé, mais il s'est trouvé un homme de mauvaise foi, qui avoit été secrétaire de l'assemblée en 1726, et qui, n'ayant pas été content du succès de quelque demande qu'il a faite en dernier lieu, a donné connoissance de ce qui se passa alors.

L'usage ordinaire est de communiquer au président de l'assemblée les demandes à faire par les commissaires ; mais on a eu ici grand soin de laisser tout ignorer. La veille même de la demande, M. le cardinal de la Rochefoucauld parla au contrôleur général avec sa douceur et sa politesse ordinaires, et ne put en tirer aucun éclaircissement. Pendant ce temps, outre le libelle dont j'ai parlé, qui a couru dès l'ouverture de l'assemblée, qui a été publiquement vendu, jeté dans les carrosses et dans la cour même des Augustins, il en paroît encore d'autres dans le public. L'un s'appelle *la Voix du sage et du peuple*, l'autre *la Voix du prêtre*. On y voit les maximes détestables de l'irréligion, du fanatisme, du Richérisme (1), les prélats traités indignement, les ordres religieux avec mépris, et le despotisme souverain établi par-dessus tout.

Du lundi 24, Versailles. — J'ai dit dans l'article ci-dessus que le contrôleur général n'avoit rien voulu concerter avec les prélats de l'assemblée. Cette expression n'est pas juste, suivant ce que j'ai appris depuis. Il est bien vrai que le discours et la déclaration n'ont nullement été concertés, et ils ne pouvoient pas l'être. M. le car-

(1) Doctrine d'Edmond Richer, mort en 1631.

dinal de la Rochefoucauld et plusieurs archevêques et évêques ont eu différentes conversations avec M. le contrôleur général. On m'a dit même qu'il leur avoit parlé de tous ses projets (1). La déclaration qui vient de paroître met au jour d'une manière évidente les principes sur lesquels on avoit seulement jeté une gaze légère dans le discours; c'est le Roi qui ordonne directement aux bénéficiers de donner leurs déclarations dans six mois; le Clergé doit faire la répartition, mais ce n'est que comme dépositaire de l'autorité royale; l'intention du Roi est de réformer les abus qui se sont glissés dans cette répartition et de soulager le second ordre des ministres de l'Église, qui n'est pas imposé proportionnément aux pénibles fonctions de son ministère et à son revenu. Le Roi dit à la vérité qu'il lui paroît convenable que les déclarations soient portées au bureau de chaque diocèse; mais il veut néanmoins qu'elles soient mises sous ses yeux, pour juger par lui-même des facultés du Clergé et des sommes auxquelles il pourroit être imposé, et pour approuver ou empêcher les nouveaux établissements et les nouvelles acquisitions. Le Roi veut aussi être instruit de ce qu'il y a réellement de religieux et religieuses dans chaque communauté et de ce qu'il doit y en avoir suivant la fondation. Le Roi veut être instruit du revenu par la communication des baux, et veut même savoir la valeur des biens qui ne sont point affermés. Il est aisé de juger par cet extrait que le Roi ne laisse au Clergé qu'une apparence d'administration; il recevra les déclarations, il fera les répartitions; mais le Roi veut que les déclarations lui soient montrées, que les curés soient soulagés dans les impositions. Il semble que dans un projet dont le principe peut-être très-louable, on y remarque deux incon-

(1) Ce fait n'est pas vrai; les seules réponses de M. le contrôleur général ont été : « Nous vous verrons », et « Le Roi veut être obéi. » (*Note du duc de Luynes.*)

renoy, l'un des menins, qui sera chevalier d'honneur. Le petit de Fosseux, son fils, aura sa place, et M. de Coigny sera menin surnuméraire. On attend à tout moment que Mme de Beauvilliers sera nommée dame d'honneur de Mesdames les deux aînées.

Il y a environ six semaines que j'appris que l'infant cardinal, outre l'archevêché de Tolède, avoit aussi celui de Séville. Le premier vaut 560,000 ducats, et le second 200,000. Le ducat en Espagne vaut 50 sols de notre monnoie. La roupie aux Indes vaut aussi 50 sols de France, et la pagode environ 7 livres 5 sols; mais le prix de cette monnoie n'est pas fixe, parce qu'elle se trafique. Le rouble de Russie vaut 5 livres de notre monnoie.

SEPTEMBRE.

Mme de Pompadour prête Brimborion à M. de Forcalquier. — Lettre de la Reine à la duchesse de Luynes. — Assemblée du Clergé. — La Reine n'aime pas M. de Machault. — Lettre du Roi au Clergé. — Arrêté du Clergé. — Réponse du Clergé au Roi. — Lettre de cachet du Roi. — Démarches de l'ordre de Malte au sujet du vingtième. — M. de Meaux nommé premier aumônier de Madame. — Le Roi part pour Crécy le jour où le roi de Pologne arrive à Versailles. Mot du roi de Pologne. — Détails sur le Dauphin. — Surnom de la Dauphine. — Travail du prince de Conty avec le Roi. — Relations de ce prince avec Mme de Pompadour. — Goût du Roi et de Mme de Pompadour pour les pigeons et les poules.

Du mercredi 2, *Versailles*. — J'ai parlé de la place de dame d'atours de Mesdames donnée à Mme de Clermont. J'ai appris depuis qu'elle ne fera pas plus de fonctions de cette charge (hors le service) qu'elle en faisoit chez S. A. R. Il est convenu qu'elle jouira seulement des appointements, et que Mme d'Estrades se mêlera de tout le détail et aura tous les revenants-bons, sur lesquels seulement Mme de Clermont touchera 1,000 livres par mois.

Du lundi 14, *Dampierre*. — J'ai parlé dans mon journal de la mort de M. le maréchal de Brancas, et de la pen-

M. de la Rochefoucauld de travailler sérieusement à la réformation des abus et au soulagement des ministres du second ordre, qu'il eût ordonné à M. le contrôleur général de concerter avec l'assemblée les moyens les plus propres à faire cette réformation, et qu'il n'eût employé son autorité qu'autant qu'elle auroit été nécessaire au Clergé; et sur la demande qu'il lui en auroit faite, on auroit pu opérer le même bien, prévenir les inconvénients qui viennent d'être expliqués et conserver les priviléges que les Rois ont accordés au Clergé, et auxquels ils n'ont jamais voulu mettre la moindre diminution. On peut ajouter que l'article 8, sur le nombre de religieux et religieuses, est un détail dont le Roi ne devroit être instruit que par chacun des évêques.

Du Dimanche 30, *Versailles.* — J'ai parlé dans mon journal de M^me^ de Clermont nommée dame d'atours de Mesdames. Il n'est pas douteux que c'est l'ouvrage de M^me^ de Brancas, sa fille, et par conséquent de M^me^ d'Estrades, amie de M^me^ de Brancas. M^me^ d'Estrades aquiert tous les jours du crédit de plus en plus; on prétend même que M^me^ de Pompadour la craint; mais crainte ou amitié, il est certain qu'elle peut beaucoup. On avoit offert, à ce que l'on m'a assuré, la place de chevalier d'honneur de Mesdames les aînées à M. de Clermont, père de M^me^ de Brancas; mais il l'a refusée. On avoit parlé de M. de Cossé, beau-frère de M^me^ de Brissac, pour donner une consolation à M^me^ de Brissac (Pécoil), qui avoit par une lettre une espèce de promesse de la place de dame d'honneur (1), comme M^me^ de Beauvilliers, et qui va par cette raison essuyer un désagrément. Mais il paroît actuellement que ce sera le baron de Montmo-

(1) M^me^ de Brissac (Sauroy) avoit eu cette promesse par une lettre de M. de Maurepas. M^me^ de Brissac (Pécoil), qui a eu la place de sa belle-sœur, a entre les mains cette lettre, et elle en a eu aussi une adressée à elle, mais non pas de M. de Maurepas. (*Note du duc de Luynes.*)

sion de 4,000 livres donnée à Mme de Rochefort, sa fille. Cette grâce n'est point singulière; mais ce qui peut mériter d'être remarqué, c'est que Mme de Pompadour vient de prêter à M. de Forcalquier (à la vérité pour le temps du voyage de Fontainebleau) la petite maison qu'elle appelle Brimborion, et qui est au-dessous de Bellevue. M. de Forcalquier a dans le château neuf de Meudon l'appartement que le Roi avoit donné au maréchal son père; quelques ouvrages que l'on fait à cet appartement le mettant hors d'état de pouvoir s'en servir, Mme de Pompadour n'a pas voulu qu'il fût privé du plaisir d'aller à la campagne, d'autant plus que sa santé, qui est fort mauvaise, peut en avoir besoin. Ce qui rend le fait singulier, c'est que Mme de Forcalquier est fort jolie et que Brimborion est bien près de Bellevue. D'ailleurs Mme de Pompadour ne connoît point M. de Forcalquier; peut-être même ne l'a-t-elle jamais vu; cependant comme il a beaucoup d'esprit, ils ont ensemble un commerce de lettres assez vif.

Du mercredi 16, *Dampierre*. — Mme de Luynes est ici depuis dimanche. Quoique la Reine ne puisse pas désapprouver qu'elle lui demande deux ou trois fois l'année quelques jours de liberté, elle paroît cependant la regretter beaucoup et lui donne sans cesse des marques de bonté. Elle a envoyé ce matin un page lui apporter une lettre. On trouvera ci-après la copie de cette lettre. Le style en est vif, gai, agréable, et rempli de toutes les marques de bonté que l'on peut désirer.

LETTRE DE LA REINE A Mme LA DUCHESSE DE LUYNES.

Du 16 septembre 1750.

Il y a un siècle que vous êtes partie, et comme nous voilà à la moitié de votre voyage il y en a encore un à passer jusqu'à samedi; cela me paroît bien long. Mandez-moi du moins de vos nouvelles, et même de celles de M. de Luynes. On dit ordinairement que les absents ont tort; pour moi je trouve qu'ils ont raison, hors celle de l'être.

pensant toujours de même pour mes amis. Mme la Dauphine se porte très-bien; je passai hier la soirée chez mes filles. Le Roi arrive demain. Pour mon papa, Dieu sait quand; car il attrape toujours (1). Voilà toutes mes nouvelles. A propos, j'ai oublié de vous parler de ma santé; il n'est que dix heures, je n'en sais pas encore de nouvelles; je crois pourtant que je me porte bien; je n'ai encore eu le temps que de vous assurer de ma tendre amitié.

Ce 16.

Et mon pauvre Président, que fait-il? Il y a à parier qu'il s'attendrit; si c'est pour Dieu, tant mieux; mais cela est bien incertain.

Du lundi 21. — J'ai marqué dans mon journal que M. l'évêque de Meaux (Fontenille) étoit nommé premier aumônier de Madame. On avoit compté que M. l'abbé de Nicolaï auroit cette place; mais comme il finit son agence avec M. l'abbé de Breteuil, ils se trouvent encore tous deux de cette assemblée-ci du Clergé. L'assemblée, comme je l'ai dit dans mon journal, a demandé permission au Roi de lui faire des remontrances sur la déclaration donnée par S. M. Le Roi, sans avoir égard aux remontrances, a ordonné que l'assemblée délibérât; elle a représenté qu'il lui étoit absolument impossible de délibérer. MM. les prélats qui la composent ont reçu ordre de se séparer et d'aller dans leurs diocèses. On peut juger, sans qu'il y ait rien de personnel contre M. l'abbé de Nicolaï, qu'il étoit impossible qu'il obtînt aucune charge à la Cour, quoiqu'il en soit très-digne par toutes sortes de raisons.

J'ajouterai, par rapport à cette assemblée-ci, outre l'unanimité qui a toujours régné tant dans le premier ordre que dans le second, il n'y en a jamais eu qui se soit conduite avec plus de sagesse. On n'a point entendu les évêques se plaindre, ni même raisonner sur les matières présentes; ils ont même évité de vivre avec gens de leurs amis dans Paris, pour qu'on ne leur attribuât pas des propos qu'ils n'auroient pas tenus, et ils ont

(1) Stanislas Leczinski se plaisait à arriver à Versailles avant l'époque fixée

toujours dit qu'ils n'avoient de voix et de sentiments que lorsqu'ils étoient aux Grands-Augustins.

Du samedi 26, *Versailles.* — J'ai parlé dans le journal des remontrances présentées au Roi par le Clergé. Ces remontrances n'ont point été lues dans le conseil des dépêches. Je crois cependant que l'on proposa avant que de délibérer, mais il ne fut rien répondu sur cette proposition. M. le duc de Béthune et M. le cardinal Tencin parlèrent très-bien dans ce conseil.

La Reine, qui traitoit fort bien M. le contrôleur général, agit fort différemment à son égard depuis les affaires du Clergé. Les circonstances où se trouve M. l'archevêque de Rouen, son grand aumônier, qu'elle aime beaucoup, sont cause de ce changement. Il paroît que toute la famille royale a pris assez le ton de la Reine par rapport à M. le contrôleur général.

On trouvera ci-après la copie de la lettre écrite au nom du Roi au Clergé, l'arrêté du Clergé, et le détail de ce qui se passa lorsque M. le comte de Saint-Florentin alla la dernière fois à l'assemblée.

LETTRE DU ROI AU CLERGÉ.

J'ai vu avec peine que vous n'avez pas pris une délibération conforme à la demande qui vous a été faite de ma part. Les sentiments d'affection et de bienveillance que j'ai pour le clergé de mon royaume sont si profondément gravés dans mon cœur, qu'ils sont toujours les mêmes, quoique votre zèle n'ait pas répondu à ce que j'étois en droit d'en attendre. Rempli de respect pour les saintes fonctions de votre ministère sacré, je me ferai toujours un devoir de conserver les priviléges, les exemptions et les immunités que les rois mes prédécesseurs vous ont accordés, et je n'avois pas besoin que votre assemblée m'expliquât les justes motifs qui en sont le fondement. Les demandes qui vous ont été laissées en mon nom étoient de nature à vous rassurer sur la crainte que vous aviez que les biens du clergé de France ne fussent assujettis à l'exécution du vingtième. J'ai bien voulu vous faire assurer encore depuis que ce n'étoit pas mon intention, et votre assemblée m'a fait dire qu'elle en étoit pénétrée de reconnoissance. Au lieu d'un don gratuit ordinaire,

j'ai préféré de vous demander dans les formes accoutumées, non pour moi, mais pour vous-même, une somme annuelle qui fût destinée à accélérer le remboursement de vos dettes; mon intention pour le véritable intérêt du Clergé m'a porté à confirmer de nouveau, par ma déclaration du 17 août dernier, les délibérations que vos assemblées précédentes avoient prises pour réformer les défauts du département général de vos impositions, que j'ai regardés comme le principe de la cause de l'inégalité des répartitions dans les diocèses particuliers. Après tant de témoignages d'une protection particulière distinguée, je n'aurois pu, en répondant à vos remontrances, que vous renouveler les mêmes assurances de bonté. Je vois en effet, par le compte que je me suis fait rendre à mon conseil, que je les avois prévenues, et il ne devoit plus être question que de prendre une délibération précise sur la demande faite par mon ordre à votre assemblée. Je ne m'attendois pas que le clergé de l'Église gallicane, si zélé défenseur de l'autorité souveraine et indépendante des rois sur le temporel, semblât vouloir en affranchir ses possessions, comme si l'obligation où je suis de veiller à la défense et à la conservation de ses biens ne faisoit pas naître de sa part celle de contribuer aux besoins de l'État, dont il fait partie. C'est donc avec regret que je me verrai obligé d'avoir recours à des voies d'autorité qui, en maintenant les maximes de mon royaume, n'auroient pour objet que le véritable bien du Clergé, si vous persistez à ne pas prendre une délibération sur la demande faite par mon ordre à votre assemblée, et que je dois attendre de votre respect, de votre attention pour les intérêts du Clergé; sur ce, je prie Dieu, etc.

ARRÊTE DU CLERGE, *du* 16 *septembre* 1750.

L'assemblée a unanimement arrêté de témoigner au Roi sa respectueuse reconnoissance de la manière dont S. M. veut bien s'expliquer au sujet du vingtième dans sa lettre du jour d'hier. L'assemblée a encore arrêté de faire au Roi les protestations de son profond respect, de sa soumission sans bornes et de son attachement inviolable aux maximes du clergé de France, singulièrement à celles de l'autorité souveraine et indépendante de nos Rois dans le temporel. Elle ne s'est point écartée de cette maxime en prenant la liberté de représenter au Roi que cette autorité souveraine et indépendante ne s'étend point au pouvoir d'imposer les biens consacrés à Dieu sans le consentement de l'Eglise. L'assemblée, n'ayant pu trouver dans la lettre de S. M. de quoi se rassurer contre les atteintes portées à la liberté de ses dons, se trouve, par les mêmes motifs de conscience, dans la même impossibilité de délibérer sur la demande faite par les commissaires du Roi

et dans la triste nécessité de ne pouvoir répondre aux nouveaux ordres de S. M. que par ses larmes.

M. de Saint-Florentin est allé le 16 à l'assemblée, et a remis à M. le cardinal de la Rochefoucauld la lettre du Roi, sur laquelle il demanda qu'on délibérât et que l'on répondît. L'assemblée dit que sur une matière aussi grave il leur falloit du temps ; le ministre insista, disant qu'il avoit ordre d'attendre leur réponse, quelle qu'elle fût. Sur quoi on le pria de passer dans une chambre à côté. Il attendit jusqu'à deux heures inutilement, et prit le parti d'aller dîner ; il revint à quatre, et trouva l'assemblée encore incertaine du parti qu'elle prendroit ; enfin à six heures, l'assemblée forma l'arrêté ci-dessus, dont elle lui donna la copie. Il sortit pour le lire, et rentra l'instant d'après pour remettre au président un paquet, qui contenoit une lettre de cachet pour mettre fin à l'assemblée samedi 19, et un ordre aux évêques de se rendre dans leurs diocèses. On dit encore que le Roi a fait rendre un arrêt par le conseil, qui ordonne que chaque évêque fasse dans son diocèse la répartition de son contingent des 1,500,000 livres dont le Roi a ordonné l'imposition pour augmentation du remboursement des dettes du Clergé.

On me montra hier la lettre que le Clergé a pris la liberté d'écrire au Roi en réponse de celle de S. M. On en trouvera aussi la copie ci-après. On croit que cette petite lettre a été composée par M. l'évêque de Rennes (Vauréal). Il est vraisemblable que ce n'est pas la lettre entière, mais les termes de cette lettre.

RÉPONSE DU CLERGÉ AU ROI.

Sire, la justice et la magnanimité de Votre Majesté nous sont si connues, que nous nous croyons autorisés à répondre que nous ne consentirons jamais que ce qui est un don de notre zèle et de notre amour devienne un tribut de notre obéissance.

L'affaire du Clergé à l'égard du vingtième n'intéresse pas seulement ce premier état du royaume; elle a donné lieu aussi à l'ordre de Malte de faire quelques démarches. Il y a en France plusieurs bénéfices dépendant de cet ordre; ces bénéfices font partie des commanderies, qui sont en grand nombre dans le royaume. L'usage constamment observé jusqu'à présent est qu'en conformité des taxations ou répartitions faites par les chambres ecclésiastiques de chaque diocèse, les commandeurs payent par abonnement ou don gratuit une certaine somme par proportion du nombre des bénéfices qui sont dans leurs commanderies. Si le Clergé refuse aujourd'hui, comme il paroît disposé, d'entrer dans aucune répartition de la somme demandée par la dernière déclaration du Roi et de faire donner les déclarations demandées par ce même acte, il est bien difficile, si le roi persiste à vouloir user de son autorité, que les intendants ne soient chargés d'agir par les voies de rigueur, et cette loi s'étendroit alors de la même manière sur les biens de l'ordre de Malte. C'est là, je crois, ce qui a donné lieu aux représentations qui ont été faites au contrôleur général. On prétend qu'elles ont été pressantes et fortes, qu'on a même été jusqu'à dire que l'ordre trouveroit les occasions de se dédommager. Je n'avance point ce fait comme certain; j'ai fait quelques questions à l'ambassadeur de Malte (le bailly de Froulay); je jugeois bien qu'il étoit trop sage pour satisfaire ma curiosité, mais je crois pouvoir sûrement juger par sa réponse qu'il a été chargé de parler, et qu'il l'a fait.

J'ai déjà marqué que le premier aumônier qu'on a donné à Madame n'est pas celui qu'elle désiroit. M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames vouloient l'abbé de Nicolaï; ils croyoient si bien l'affaire finie qu'ils l'avoient fait entrer dans le cabinet de M. le Dauphin ou de M^me^ la Dauphine, lui en avoient parlé et recommandé le secret. Lorsque le changement fut fait à l'occasion des

affaires du Clergé, le Roi dit à Madame : « Ma fille, je vous donne M. de Meaux. » Madame, persuadée qu'il ne pouvoit plus y avoir que son chevalier d'honneur à nommer, crut qu'il étoit question de cette place, et dit au Roi qu'elle ne connoissoit point ce M. de Meaux; il fallut que le Roi lui expliquât que c'étoit M. l'évêque de Meaux (1).

Du même jour, 26 septembre. — J'ai marqué dans mon journal que M. de Cossé vient d'être nommé menin de M. le Dauphin. M^me^ de Brissac, sa belle-sœur, prétend (ce sont ses termes) que c'est la fiche de consolation pour elle, comme à l'hombre. Elle prétendoit, comme je l'ai dit, avoir droit d'espérer la place de dame d'honneur qui vient d'être donnée à M^me^ de Beauvilliers.

On a remarqué que le Roi est parti pour Crécy le même jour que le roi de Pologne est arrivé ici. Le roi de Pologne, qui a l'esprit gai et qui badine volontiers, disoit à la Reine en plaisanterie : « N'apprendrez-vous donc jamais à vivre à mon gendre? »

M^me^ la Dauphine sera relevée le dimanche 4 octobre, et doit partir peu de jours après pour Fontainebleau. On pourroit craindre que son séjour à Fontainebleau ne fût long si elle y devenoit grosse ; mais on assure que M. le Dauphin a donné sa parole qu'elle ne seroit point exposée à l'être. Cette parole est une preuve de la force que M. le Dauphin a sur lui-même, car il aime beaucoup M^me^ la Dauphine, et est fort aise de vivre avec elle. Dans les derniers jours de sa grossesse, il étoit ennuyé de la sagesse qu'il avoit été obligé d'avoir, et il écrivit un petit billet à Jar l'accoucheur; il n'y avoit que deux mots : « Puis-je voir *Pépa?* » C'est le nom que le Roi et toute la famille royale donnent à M^me^ la Dauphine, parce que Pépa en allemand veut dire Joséphine. Jar mit pour toute réponse au bas du billet : non.

(1) Voy. l'article du 28 septembre.

Du lundi 28, *Versailles.* — J'ai marqué dans mon journal que le Roi, à l'occasion du mariage de Mlle de Chimay avec M. de Caraman, a trouvé bon qu'elle soit présentée ; il est vrai que sa belle-mère fut présentée, mais ce fut une grâce particulière qui fut accordée pendant la régence en considération de son père, M. Portail, premier président. Ces grâces accordées pour des considérations personnelles donnent souvent occasion à des représentations qui embarrassent, car si Mme de Coëtlandre demandoit à être présentée, il seroit difficile de lui refuser, après un pareil exemple. Il n'y a pas grande différence entre M. Legendre, beau-père, et M. Riquet, et les deux beaux-pères sont tous deux lieutenants généraux.

J'ai déjà parlé du travail de M. le prince de Conty avec le Roi. Ce travail continue toujours, et les gens les mieux instruits ignorent absolument de quelles matières on y traite. M. le prince de Conty arrive de temps en temps avec un portefeuille plus ou moins grand, et quelquefois le travail dure assez longtemps. Il manda il y a quelque temps à M. de Gesvres, de l'île Adam (1), qu'il ne pouvoit pas venir travailler avec le Roi parce que les affaires dont il avoit à lui rendre compte n'étoient pas prêtes. Tout ce qu'on peut juger, c'est qu'il y est question de projets sur différentes matières : guerre, finances, peut-être politique. M. le prince de Conty avoit à parler, il y a quelque temps, de la vente de l'hôtel de Conty, dont on trouvera l'article dans mon journal. M. de Gesvres, que cette affaire regardoit aussi, lui demandoit souvent s'il en avoit parlé au Roi, et M. le prince de Conty l'avoit toujours oublié ; enfin M. de Gesvres le demanda au Roi, et le Roi lui dit : « Voilà comme il est, il oublie toujours de me parler de ses affaires. » Il est assez singulier qu'avec cette intimité de travail sans

(1) Bourg sur l'Oise où le prince de Conty avait un château.

fonction connue, bien loin d'être en grande liaison avec M^me^ de Pompadour, il n'alloit jamais chez elle ; ce n'est que depuis tout au plus un an qu'il a commencé à y aller, encore ce fut par occasion et pour ainsi dire malgré lui. Le Roi et M^me^ de Pompadour s'amusent beaucoup des pigeons et poules des différentes espèces ; ils en ont partout, à Trianon, à Fontainebleau, à Compiègne, à l'Ermitage, à Bellevue, et même le Roi en a dans ses cabinets, dans les combles. M. de Gesvres, qui a ce même goût, est souvent appelé dans ces détails. M. le prince de Conty donna de beaux pigeons au Roi ; on les porta dans les combles. M^me^ de Pompadour vint les voir ; étant rentrée chez elle, elle envoya prier M. de Gesvres d'y venir, sans rien faire dire à M. le prince de Conty. M. de Gesvres, qui étoit avec lui, le pressa d'aller faire cette visite ; ils trouvèrent M^me^ de Pompadour en peignoir, nu-tête, à sa toilette, et pour toute compagnie dans la chambre M^me^ la duchesse de Penthièvre, dans un fauteuil, près de la toilette, et ses deux dames (M^mes^ de Saluces et de Clermont) sur des tabourets auprès de la porte. Toutes ces circonstances sont remarquables.

Tout ce que l'on sait par rapport au travail, c'est que M. le prince de Conty a parlé quelquefois de mémoires qui lui avoient été envoyés ; et dans le temps qu'il étoit question de décider du lieu où l'on feroit une nouvelle place à Paris, il fut remis à M. le prince de Conty trois plans qui ne furent point remis à M. le duc de Gesvres ; le Roi en parla quelque temps après à M. de Gesvres, les fit chercher et les lui fit remettre.

Il paroît que c'est [une] faveur particulière qui a décidé l'affaire de l'hôtel de Conty. On avoit toujours dit que l'intention étoit de faire la nouvelle place dans cet endroit, et que la Ville devoit faire cette acquisition. La place est décidée au pont tournant ; l'hôtel de Conty est vendu 160,000 livres, et c'est le Roi qui paye cette somme.

Outre tout ce que j'ai marqué sur M. l'abbé de Nicolaï,

j'ai su que M. l'ancien évêque de Mirepoix étant chez Madame dans le temps que M. de Meaux fut nommé, Madame lui demanda avec l'air peu satisfait s'il s'étoit mêlé de cette affaire; M. de Mirepoix répondit qu'il n'avoit point été consulté, et ne s'en étoit mêlé en aucune manière.

OCTOBRE.

Brouille entre Mmes de Pompadour et d'Estrades. — Lettre de la Reine au duc de Luynes.

Du 9, Fontainebleau. — On prétend que les deux cousines des cabinets (1) sont en froid. Le prétexte est le baron de Montmorency; mais on dit que la vraie raison est que l'une soutient M. de Machault et l'autre M. d'Argenson.

LETTRE DE LA REINE A M. LE DUC DE LUYNES.

Du 28 octobre 1750.

Enfin j'ai donc reçu une lettre de vous, et j'y aurois répondu sur-le-champ (car c'est ainsi, je crois, que l'on en use avec celles que l'on ne reçoit que rarement) sans une indigestion que j'ai pris la peine de me donner, qui me rendit hier malade toute la journée. Je ne vous dirai pas que c'est cela qui m'empêcha d'aller à la grande chasse d'aujourd'hui; je n'aime point à aller chercher si loin un plaisir que je suis sûre de ne pas trouver. Je suis très-contente de mes filles; la grande me plaît et la petite me divertit. Voici les fêtes de la Toussaint; il me semble que c'est après ce temps à peu près que vous nous avez promis de nous honorer de votre présence. Un peu plus tard elle ne seroit que pour Mlle la Tour. Vous serez, Monsieur, le très-bien reçu.

1 Mmes de Pompadour et d'Estrades.

NOVEMBRE.

Entrées chez la Reine. — La Poule. — Le maréchal de Saxe.

Du 23, Versailles. — J'ai appris à Fontainebleau que M^me^ de Luxembourg, ci-devant M^me^ de Boufflers, a fait une tentative pour obtenir que son fils eût les entrées chez la Reine; le titre sous lequel elle espéroit cette grâce, c'est que M^me^ la duchesse de Brancas, dame d'honneur de M^me^ la Dauphine, les a obtenues chez M^me^ la Dauphine pour ses petits-fils, MM. de Lauraguais, et que M. de Boufflers est petit-fils de la feue dame d'honneur de la Reine. M^me^ de Luxembourg s'adressa à M^me^ de Luynes, M^me^ de Luynes à la Reine et la Reine au Roi. Le Roi ne répondit rien d'abord; il dit ensuite à la Reine que M. de Boufflers étoit bien jeune, et que l'exemple de MM. de Lauraguais ne pouvoit être cité, parce que ce n'étoit pas par rapport à M^me^ de Brancas, leur grande-mère, mais à cause de M^me^ de Lauraguais, leur belle-mère et dame d'atours, qu'ils avoient obtenu cette grâce. En effet, M. de Rubempré, aujourd'hui M. de Mailly, a les grandes entrées chez la Reine comme fils de M^me^ de Mailly, dame d'atours de S. M., et le Roi a bien voulu accorder la même grâce à mon fils à cause de M^me^ de Luynes, sa belle-mère.

J'ai déjà parlé en différents endroits de la difficulté que font les dames du palais de la Reine de s'adresser à la dame d'honneur et en son absence à la dame d'atours, et en l'absence de toutes deux, à la première femme de chambre, lorsqu'elles ont quelque permission à demander à la Reine et qu'elles ne sont pas dans le même lieu que S. M., ou bien lorsqu'elles demandent pour quelque autre dame du palais. La Reine, qui aime médiocrement M^me^ de Montauban (Mézières), l'une de ses dames du palais, avoit été fort blessée de ce qu'elle s'étoit adressée à Pigrais, garçon de la chambre, pour faire demander à la Reine

de ne pas revenir pour faire sa semaine, à cause de la maladie de Mme de Montbazon. Mme de Flavacourt (Mailly), qu'on appelle la Poule, à cause d'une plaisanterie de l'Abbaye-aux-Bois, où elle a été au couvent, est intime amie de Mme de Montauban; la Reine la traite parfaitement, mais elle n'aime pas mieux la Reine que Mme de Montauban, dont elle partage tous les sentiments. La Poule se trouva toute seule le dimanche premier de ce mois; Mme de Montauban étoit à Paris, comme je l'ai dit, Mme d'Antin y étoit aussi, à cause des couches de madame sa fille, et Mme de Montoison étoit allée dans les terres de son mari en Bourgogne; elle avoit passé chez Mme de Luynes, mais, ne l'ayant point trouvée, elle ne lui a rien fait dire, de sorte que Mme de Luynes apprit ce voyage par hasard. La Poule étant donc seule et sachant que la Reine alloit à la comédie le mardi 3, elle lui demanda si elle vouloit lui permettre qu'elle fît avertir une dame pour la suivre, et proposa Mme de Brionne (Montauban). La Reine lui dit qu'elle chargeroit Mme de Luynes de faire avertir Mme de Soubise. La Poule répondit que Mme de Soubise n'alloit point sans Mme de Brionne. « Eh bien, dit la Reine, Mme de Luynes en fera avertir une autre. » Mme de Luynes effectivement reçut l'ordre de la Reine, et fit avertir Mme de Boufflers (Montmorency). Mme de Montoison s'y trouva aussi le lendemain, et le hasard fit que la Poule ne s'y trouva point, parce qu'elle se trouva réellement mal. Mme de Montauban, à son retour, ayant remarqué que la Reine lui faisoit un air fort froid, voulut avoir un éclaircissement très-respectueux; elle dit à la Reine que si elle ne s'étoit pas adressée à sa dame d'honneur, c'est que S. M. n'avoit point déclaré jusqu'alors que c'étoit son intention.

On trouvera dans mes Mémoires, depuis le 30 novembre jusqu'au 27 décembre, des détails sur M. le maréchal de Saxe; on pourroit encore dire beaucoup davantage sur ce général. Il ne faut pas cependant croire que ce soit lui

seul qui ait fait tout ce que nous avons admiré en lui ; il avoit sûrement des connoissances et des talents supérieurs et surtout le courage de corps et d'esprit, et le sang-froid ; mais il avoit eu de grands secours. Dans la campagne de Courtray, par exemple, qui sera à jamais célèbre dans notre histoire, M. Paris Duverney eut très-grande part aux projets formés pour cette campagne; il est vrai que M. de Saxe suivit ces projets avec exactitude, constance et fermeté. Le même Duverney lui fut extrêmement utile, avec M. de Crémille, pour la marche admirable des troupes pour le siége de Maëstricht. La bataille de Raucoux, qui est encore un grand événement, a donné occasion à beaucoup de critiques; il semble, par la position qu'avoient les ennemis, que leur perte eût dû être beaucoup plus considérable, et qu'il auroit été à désirer que nous n'eussions pas été obligés de nous retirer comme nous fîmes immédiatement après la bataille. M. de Saxe a fait sans contredit de grandes choses, mais il n'a point eu à combattre les contradictions, qui n'arrivent que trop souvent aux généraux par la faute du ministre ou des inférieurs ; au moins a-t-il éprouvé peu de ces contradictions. Outre M. Duverney, pour les fourrages, et M. de Crémille, pour les détails, il avoit M. de Séchelles pour intendant de son armée, et il seroit difficile de trouver quelqu'un plus supérieur à son travail. Malgré tous ces secours importants, la présence du Roi, le détail immense qu'entraînoit la suite de S. M., et encore les différents propos souvent hasardés, ont pu former des embarras à M. de Saxe. Il est vrai qu'étant assuré de la confiance que le Roi avoit en lui, il savoit prendre sur lui certaines démarches lorsqu'il les croyoit nécessaires au bien du service. La veille ou la surveille de la bataille de Lawfeld, le Roi étoit dans son camp et jouoit après souper. Un de ceux qui avoient l'honneur de jouer avec S. M. sortit un moment et entendit battre la générale ; quelque temps après on battit l'assemblée, et il parut que le Roi n'étoit

encore instruit de rien. S. M. reçut un moment après la lettre de M. de Saxe. La bataille de Lawfeld a été sans contredit le triomphe de la fermeté inébranlable du général et de la vigueur de nos troupes. Quoique M. de Saxe ménageât les hommes, peut-être plus que beaucoup d'autres, on peut dire cependant que s'il avoit été instruit de la prodigieuse quantité de troupes dont étoit rempli le village de Lawfeld et des retranchements qui les défendoient, il auroit été plus prudent de faire raser ces retranchements par notre artillerie avant que de les faire attaquer. On ne peut pas supposer qu'il n'ait pas été instruit de ce détail, mais il n'est pas impossible qu'il n'ait éte séduit par le plaisir de faire une action brillante à la vue de son maître.

On me disoit il y a quelque temps que non-seulement il y avoit une troupe de comédiens à la suite de l'armée de Flandre commandée par M. le maréchal de Saxe, cela est fort ordinaire; mais ce qui est fort singulier, c'est que le Roi étant à l'armée, ces comédiens affichoient publiquement : *la troupe de S. A. S. M^gr le maréchal comte de Saxe représentera, etc.*

M. de Saxe est mort comme il avoit vécu, livré à la débauche; il ne connoissoit d'autres compagnies que celles des filles de la Comédie ou de l'Opéra ; non-seulement il en avoit qui le suivoient partout, mais pendant qu'il étoit à Chambord avec une suite nombreuse de cette espèce, il y en avoit qui restoient à l'attendre à son château de la Grange en Brie, près des Camaldules ; il avoit acheté ce château depuis peu. On lui avoit proposé de tenir une maison dans Paris et de donner à souper, mais il sentoit qu'il ne soutiendroit pas cette sorte de vie, et ses amis avoient été obligés d'en convenir. Quoiqu'il eût le corps extrêmement fort et robuste, il ne pouvoit pas suffire au libertinage de son esprit, et il se servoit de tous les moyens les plus propres pour satisfaire ses passions. Cet usage de remèdes ou liqueurs spiritueuses a été la première cause

de la maladie dont il est mort, et le jour que cette maladie a commencé il avoit encore dans son lit une des filles qui étoient à Chambord ; il fit appeler son chirurgien, et lui ordonna de le saigner sur-le-champ ; le chirurgien, lui fit inutilement des représentations, il n'en écouta aucune, et voulut être obéi. Il falloit qu'il se sentît attaqué dès lors d'un mal bien pressant, car depuis l'état où il avoit été en 1745 à la bataille de Fontenoy, il craignoit beaucoup la saignée, par rapport aux suites qu'elle pouvoit avoir pour l'hydropisie. Cette hydropisie, qui paroissoit presque incurable, et dont cependant Sénac l'avoit guéri, a dès le premier moment rendu cette maladie-ci beaucoup plus dangereuse ; il restoit de la dureté dans le foie ; il s'y est formé un engorgement de la bile, laquelle s'étoit répandue sur son visage. Quatre saignées faites avant l'arrivée de Sénac à Chambord, et deux qu'il fit faire depuis, ni aucun des autres remèdes n'ont pu réussir. Lorsqu'il vitSénac, dont il connoissoit la grande habileté et l'attachement particulier pour sa personne, il lui dit : « Mon ami, examinez bien ce que vous avez vu et ce que vous voyez, et vous conclurez bien que la vie n'est qu'un songe ; c'est un beau rêve que nous avons fait. » Réflexions qui auroient pu être utiles si elles avoient été faites par d'autres principes. M. le maréchal de Lowendal, son ami depuis longtemps, et bon catholique, alla le voir à Chambord dans cette dernière maladie ; il le trouva avec pleine connoissance (il ne l'a perdue que quatre heures après l'arrivée de Sénac) ; il lui parla très-fortement et très-sérieusement, et lui dit qu'il croyoit lui donner en cette occasion la marque la plus essentielle de son ancienne amitié : « Puisque vous êtes de mes amis, lui dit M. de Saxe, vous me ferez plaisir de ne m'en plus parler. » M. de Lowendal ne se rebuta point, il le pressa encore une seconde fois de songer à lui : il ne fut pas mieux reçu ; enfin il lui mena un ecclésiastique qu'il trouva dans la maison : cette dernière tentative eut le même succès que les autres.

Paris a fait dans le moment de sa mort une espèce de pasquinade de deux mauvais vers, qui expriment le contraste singulier qui se trouvoit dans M. de Saxe.

« Maurice a fini son destin.
« Riez, Anglois; pleurez, catins. »

APPENDICE A L'ANNÉE 1750.

1.

1° DÉTAIL DE CE QUI S'EST PASSÉ AUX ÉTATS DE BRETAGNE (1).

Il y a eu pendant lesdits États un intervalle de deux jours entiers pendant lesquels la noblesse n'a point été chez M. de Chaulnes; en voici la cause. Un gentilhomme, dont on ne m'a pas dit le nom (2), qui demeure à quatre ou cinq lieues de Rennes, et qui est connu pour un mauvais sujet, aimant le vin et la mauvaise compagnie, vint souper chez M. de Chaulnes, et s'y enivra. Après le souper, toutes les dames entrèrent dans une salle où l'on commença à danser. La compagnie étoit si nombreuse que la plupart des hommes ne purent pas y rester et demeurèrent dans la salle d'auparavant. Il y avoit encore un grand nombre de femmes debout, lorsque le gentilhomme ivre entra et s'assit dans un fauteuil, si mal placé qu'il étoit devant M^me^ la présidente de Cussey et qu'il incommodoit les danseurs. On peut juger que ce gentilhomme sentoit le vin prodigieusement. M^me^ de Cussey en étoit extrêmement importunée; elle le pria de vouloir bien se ranger; mais, bien loin de se prêter à ce qu'elle désiroit, il lui répondit dans les termes les plus durs et les plus offensants. M^me^ de Cussey, justement blessée de ses propos, s'en plaignit à M. de Bongars, capitaine des gardes de M. le duc de Chaulnes. M. et M^me^ de Chaulnes venoient de se retirer; M. de Bongars s'approcha du gentilhomme, et, n'ayant pu obtenir de lui qu'il se levât, il lui aida, à ce que l'on dit, à se lever de sa place, le fit sortir de la salle, et le conduisit dans une autre pièce, où il y avoit beaucoup de noblesse. Il le déposa d'abord entre les mains d'un brigadier des gardes de M. de Chaulnes, à qui il le consigna; mais M. le comte de Latay (de Saint-Pern), homme de condition, lieutenant des maréchaux de France, étant arrivé, et ayant dit qu'il s'en chargeroit volontiers, M. de Bongars le lui remit entre les mains. M. de Chaulnes, instruit de ce qui se passoit, donna ordre que le gentilhomme s'en retournât chez lui et qu'il ne reparût plus aux États. Il comptoit que le

(1) On peut être sûr que ce détail est exact. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) M. Derniel, mari de la sœur de M. Dumoland. (*Note du duc de Luynes.*)

gentilhomme seroit instruit de la défense de reparoître aux États et qu'il s'y conformeroit exactement; mais le gentilhomme se contenta de retourner chez lui, furieux du traitement qu'on lui avoit fait, et revint le lendemain. M. de Chaulnes fut instruit qu'à son arrivée il avoit dit qu'il vouloit se battre avec M. de Bongars; en conséquence il donna ordre qu'il fût arrêté, et comme cet ordre ne pouvoit être exécuté par les officiers des gardes de M. de Chaulnes, ce fut au commandant de la maréchaussée qu'il fut adressé. Aussitôt qu'on fut instruit de l'ordre que M. de Chaulnes avoit donné, plusieurs de ceux qui sont attachés à M. de Chaulnes crurent devoir lui faire des représentations; mais il crut ne devoir y avoir aucun égard. Il étoit persuadé que le gentilhomme avoit été averti en règle, de la défense de revenir aux États, et que par conséquent son retour étoit une désobéissance formelle aux ordres du Roi. D'ailleurs il savoit, comme je viens de le dire, qu'il vouloit faire appeler en duel M. de Bongars : c'étoit une nouvelle raison pour le faire arrêter. Il crut donc nécessaire de tenir ferme dans cette résolution; l'ordre fut exécuté et le gentilhomme conduit en prison. Quoique le gentilhomme fût connu et méprisé, la noblesse fut extrêmement choquée du traitement. Les Bretons sont jaloux de leurs droits, et leur prétention est que lorsque les États sont assemblés toute la noblesse doit y être en pleine sûreté, et que même le commandant pour le Roi n'est pas le maître de faire arrêter aucun d'entre eux, si ce n'est de concert avec eux-mêmes. Ce sentiment, joint à la vivacité naturelle de cette nation, donna occasion à une furieuse fermentation dans les esprits. Elle fut encore prodigieusement augmentée par l'arrivée de la femme de ce gentilhomme : elle est de condition par elle-même; elle gémit et souffre plus que personne de la conduite de son mari, mais, blessée du procédé que l'on avoit eu à son égard, elle vint faire les plaintes les plus vives et les plus amères chez M. de Chaulnes, chez M. le duc de Rohan et enfin dans la salle même des États. Toute la noblesse, plus animée que jamais, se rendit en foule chez M. le duc de Rohan, et lui demanda avec instance de vouloir bien marcher à leur tête et les mener chez M. de Chaulnes. M. le duc de Rohan ne pouvant refuser ce qu'ils désiroient de lui alla chez M. de Chaulnes, suivi d'un assez grand nombre de noblesse. Il fit de fortes représentations à M. de Chaulnes pour la délivrance du prisonnier. M. de Chaulnes remarquant l'agitation des esprits, leur représenta combien cette démarche étoit peu convenable, et crut qu'il étoit nécessaire de n'y avoir pas égard dans ce moment. Soit qu'il eût employé le mot de mutinerie ou d'autres paroles équivalentes, la noblesse fut encore blessée non-seulement du refus, mais encore des termes. De ce moment il fut encore résolu unanimement que qui que ce soit de la noblesse ne mettroit le pied chez M. de Chaulnes. Ce n'étoit pourtant

pas personnellement contre lui qu'ils étoient blessés, c'étoit plutôt contre ceux qu'ils croyoient qui lui avoient donné de mauvais conseils. Le jou de cette résolution il n'y eut donc qui que ce soit chez M. de Chaulnes, ni le matin ni le soir, de la noblesse. Il n'y vint que le Clergé et des gens du Parlement. Le lendemain matin, quelques-uns de la noblesse, des plus sensés et des plus sages, allèrent voir un homme de leurs amis dans la maison de M. de Chaulnes, et lui dirent la douleur où ils étoient de ce qui se passoit, et qu'ils croyoient que cette affaire seroit aisée à terminer si M. le duc de Chaulnes vouloit prendre la peine d'aller faire une visite à M. le duc de Rohan. Il est aisé de sentir que la proposition ne pouvoit être acceptée: elle auroit compromis M. de Chaulnes. Ce jour-là même Mme de Chaulnes donnoit à dîner prié; quoique ce fût en son nom, qui que ce soit de la noblesse n'y vint, excepté M. de Gouyon, ce qui choqua infiniment la noblesse; mais il leur dit avec fermeté qu'ils pouvoient le rayer de dessus le tableau, mais que lorsque Mme de Chaulnes lui faisoit l'honneur de le prier, il croyoit ne pouvoir y manquer. On vint dire le lendemain à M. de Chaulnes que M. le duc de Rohan se trouvoit incommodé, qu'il étoit fort incommodé et qu'il avoit de la fièvre; effectivement il étoit en robe de chambre et ne sortoit point de chez lui. Ce jour-là M. le vicomte de Rohan, son frère, tint les États à sa place, ce qui lui a valu 10,000 francs; c'est l'usage. M. de Chaulnes comptant que le gentilhomme avoit été assez puni de deux jours de prison, avoit donné ordre qu'on le mît en liberté, ce qui avoit été exécuté. Ce jour-là même, il devoit y avoir un bal masqué chez M de Chaulnes; on avoit envoyé des billets de tous côtés. Ces bals en masque sont encore plus en faveur de la haute bourgeoisie que des autres états membres des États; car il n'est point d'usage qu'elle se trouve avec la noblesse chez le commandant et chez le président de la noblesse; il n'y a que ceux qui sont députés du tiers état.

Mme de Chaulnes alla ce jour-là dans sa loge dans la salle des États; c'étoit le moment où l'on faisoit les adjudications pour les fermes. Dans le moment qu'on la vit paroître, il y eut des acclamations, les plus grandes et les plus flatteuses. M. de Chaulnes et elle sortirent ensemble; elle lui dit qu'ayant appris que M. le duc de Rohan étoit malade, elle vouloit absolument l'aller voir; qu'ils en avoient toujours reçu toutes sortes de politesses, et qu'elle croyoit lui devoir cette marque d'attention; elle lui demanda en même temps s'il ne vouloit pas y aller avec elle. M. de Chaulnes y consentit. Ils trouvèrent en entrant dans la maison, qui est fort grande, toute la noblesse de la Bretagne; elle y avoit toujours été en grand nombre depuis les deux jours qu'elle n'alloit plus chez M. de Chaulnes. On peut bien juger que dans le moment de cette visite elle eut grand soin de s'y

rassembler. M. et Mme de Chaulnes firent beaucoup de politesses. La visite à M. le duc de Rohan se passa tout au mieux, et à peine M. et Mme de Chaulnes furent-ils rentrés chez eux, que la noblesse y vint en foule. On peut croire aisément que la maladie de M. le duc de Rohan n'étoit pas dangereuse. Lorsque M. le duc de Chaulnes est revenu, la famille du gentilhomme en question est venue le prier de se charger d'un mémoire, par lequel elle demande d'envoyer ce gentilhomme dans tel château qu'il plaira au Roi pour prison, autant d'années que S. M. jugera à propos; ce qui prouve bien que ce n'étoit que la forme qui avoit blessé la noblesse. M. de Chaulnes les a priés de trouver bon qu'il ne se chargeât pas de ce mémoire.

« Je ne sais si je n'ai pas marqué dans ces Mémoires qu'il y avoit eu un arrangement de fait pour engager la noblesse extrêmement pauvre de ne point venir à l'assemblée; je ne sais si cet arrangement a été suivi. Ce qui est certain, c'est que dans ces derniers États une femme de condition étant entrée dans une salle où on jouoit au lansquenet et ayant voulu s'approcher de la table pour jouer à la réjouissance, vit devant elle un grand homme, qui bien loin de vouloir lui faire place ne daigna pas seulement se retourner. L'impatience de mettre son argent à la réjouissance la détermina à prier cet homme de vouloir bien s'en charger; il se retourna alors: elle vit son visage, et elle reconnut que c'étoit son muletier, qui conduisoit sa litière. La même chose à peu près étoit arrivée à feu M. le maréchal d'Estrées; il reconnut de même un homme qui lui servoit de porteur de chaise; ce sont de bons et anciens gentilshommes qui ont tous leurs titres pour prouver leur noblesse, mais qui sont si pauvres qu'ils sont obligés de gagner leur vie. Ils quittent leurs occupations pour le temps des États, et y viennent tenir leur place. »

2.

JOURNAL DES ÉTATS DE BRETAGNE TENUS PAR M. LE DUC DE CHAULNES, EN 1750.

Le 29 octobre, M. le duc et Mme la duchesse de Chaulnes arrivèrent à Rennes pour y tenir les États.

Le 30, M. le duc de Chaulnes en fit l'ouverture par le discours que voici :

« Messieurs,

« Pénétré de la plus vive reconnoissance de l'honneur que le Roi m'a fait en me confiant le commandement de cette province, je serois au comble de la satisfaction si j'osois me flatter que son choix vous est

agréable. Ce n'est que par les sentiments que je m'efforcerai de mériter de votre part que je puis espérer de seconder ses vues et de remplir dignement la place dont il m'a honoré.

« Chargé des ordres du meilleur des Rois pour une province qui depuis longtemps est en possession de donner à ses maîtres les preuves les plus distinguées de sa fidélité et de son attachement, quel emploi plus flatteur que celui de rapporter des hommages tendres, soumis et respectueux à un prince qui y est sensible.

« Que l'univers respecte les éloges que lui attirent les vertus éclatantes qui le rendent un grand Roi, c'est à ceux qui ont l'honneur de l'approcher à publier celles qui appartiennent à son cœur et qui font honneur à l'humanité.

« Oui, messieurs, c'est lorsque, dépouillant l'éclat extérieur dont il est environné, il veut bien quelquefois dispenser d'une partie des respects qui sont dus à la majesté du trône, qu'il sait en inspirer davantage pour sa personne; c'est dans ces moments où l'on voit briller en lui toutes les qualités qui attireroient la plus grande vénération pour le moindre de ses sujets.

« Père tendre dans le sein de son auguste famille, la sensibilité de son cœur pour elle présente, quand il en est entouré, un de ces spectacles si flatteurs pour la nature, qu'il est impossible de n'en être pas ému. Maître doux et facile pour ceux qui ont l'honneur de lui être plus particulièrement attachés, on le sert encore plus par amour pour sa personne que par la crainte de lui déplaire. Ainsi, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, de ceux qu'il veut bien admettre dans son intimité, il paroît oublier qu'il est le maître. Enfin, sensible pour ses sujets, on l'a souvent vu marquer son attendrissement sur les malheurs de son peuple quand il se trouvoit dans l'impossibilité d'y apporter quelque adoucissement, et la joie peinte dans les yeux lorsque la situation des affaires lui permettoit de le soulager.

« Ce n'est point un langage affecté, ou le langage de la flatterie; j'espère que quand j'aurai l'honneur d'être connu de vous, vous serez persuadés que, quel que soit mon zèle, je rougirois de donner la moindre atteinte à la vérité; c'est l'expression sincère des sentiments qu'il inspire; que ne puis-je, en vous le représentant tel qu'il est, faire passer dans vos cœurs tous ceux qui sont gravés dans le mien; je serois sûr d'ajouter encore à votre admiration, à votre respect et à votre amour pour sa personne.

« Que ne devons-nous pas espérer d'un tel maître avec les sentiments dont vous avez si constamment donné des témoignages dans toutes les occasions! Pour vous inviter à lui donner de nouvelles preuves de votre zèle et de votre attachement, on ne peut vous citer d'autres exemples que vous-mêmes.

« Continuez, messieurs, dans des sentiments si dignes de vous et des illustres chefs qui se trouvent à votre tête; ils vous serviront de guides et de modèles; vous y trouverez la lumière, la vivacité et la sagacité dans la conduite des affaires, la candeur, la probité et la générosité qui caractérisent depuis si longtemps la noblesse bretonne, et enfin l'activité et l'attachement le plus éclairé pour les intérêts du Roi et de la province, qui ne doivent point être séparés, puisque c'est de cet accord que dépend la satisfaction du maître et le bonheur des sujets.

« Vous joignez à tous ces avantages celui d'avoir pour gouverneur un prince qui regarde comme un de ses principaux devoirs de faire valoir votre zèle et votre attachement. Je me refuse à regret au plaisir de vous en entretenir plus longtemps; mais je ne pourrois vous rien dire qui ne fût au-dessous de tout ce que vous en avez vu vous-mêmes, lorsque, abandonnant tout autre soin, il a volé à votre secours sur la première nouvelle du péril qui vous menaçoit.

« Pour moi, messieurs, je sens le désir extrême que j'ai de mériter votre estime et votre amitié. Il m'est permis de me flatter de quelque espérance. Puis-je n'en pas concevoir en voyant les sentiments dont vous honorez la mémoire d'un de mes grands oncles? Si le zèle pour le service du Roi et l'attachement pour la province, dont il étoit rempli, ont tant de droits sur votre souvenir, les sentiments héréditaires gravés dans le fond de mon âme en auront quelques-uns sur vos cœurs.

« Je puis en réclamer de plus forts et de plus tendres encore; né d'une mère qui avoit l'honneur de vous appartenir, que je serai flatté si, en me regardant moins comme un étranger que comme un compatriote, vous m'honorez de votre confiance, et si je puis vous convaincre que n'ayant point, après le service du Roi, d'intérêts plus chers que les vôtres, je chercherai toute ma vie avec empressement les occasions de prouver un tendre attachement pour une province à qui je tiens déjà par les liens du sang et de la reconnoissance. »

Ce même jour (1), il y eut cinq tables à dîner où mangèrent plus de cent gentilhommes, et à souper il y eut plus de cent cinquante personnes.

Le 31. Le don gratuit fut accordé tel que le Roi l'a fait demander, avec une unanimité de voix sans exemple.

---

(1) C'est le 29. (*Note du duc de Luynes.*)

3.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ JUSQU'A CE JOUR AUX ÉTATS DE BRETAGNE.

M. le duc de Chaulnes et M^me^ la duchesse de Chaulnes partirent de Vitré le 27 octobre, à midi, escortés d'une brigade de maréchaussée, et arrivèrent dans leur berline de poste sur les trois heures, à une lieue et demie de Rennes; leurs équipages d'entrée les y attendoient. M. et M^me^ de Chaulnes montèrent dans leur berline, à six chevaux. Six gentilshommes et quatre pages à cheval environnoient leur carrosse, suivi d'une autre berline, dans laquelle étoit le capitaine des gardes, le major des chevau-légers, un autre gentilhomme et le secrétaire de M. de Chaulnes. Un avocat général du Parlement et un gentilhomme de la province étoient venus au-devant de M. le duc de Chaulnes jusqu'à Vitré pour marquer plus d'empressement; ils montèrent dans sa berline sur le devant. Deux chaises de poste où étoient les femmes de M^me^ de Chaulnes suivoient la seconde berline. A la tête de tout étoient les gardes de M. de Chaulnes à cheval, au nombre de vingt-quatre, le lieutenant à la portière.

M. de Chaulnes se mit en marche; il rencontra, à deux cents pas de là, une députation du corps de ville, par qui il fut harangué dans sa berline. Quatre chevaux de main de M. de Chaulnes et deux valets de chambre à cheval, en uniforme, et un sous-écuyer suivoient sa berline. On marcha ainsi jusqu'à une lieue de la ville, où quarante gentilshommes bretons et M. le marquis de la Belinaye à leur tête attendoient M. de Chaulnes.

Dès qu'ils l'aperçurent, deux députés de cette troupe, dont un est le fils de M. le premier président du parlement de Bretagne, s'avancèrent deux ou trois cents pas, et dirent à M. le duc de Chaulnes qu'une troupe de noblesse venoit au-devant de lui. Alors il descendit de carrosse tout botté, monta sur un cheval superbement équipé, suivi de son capitaine des gardes, et étant arrivé jusqu'à la noblesse, le commandant s'avança l'épée à la main et lui fit son compliment. Toute la troupe ayant remis leur épée, M. de Chaulnes marcha à leur tête, toujours suivi de son capitaine des gardes. M^me^ de Chaulnes, dans sa berline, marchoit immédiatement après cette troupe.

Arrivé dans cet ordre à la porte, il y trouva tout le corps de ville; il y fut harangué, et les clefs lui furent présentées. Il entra dans la ville sur les quatre heures et demie, par le plus beau temps du monde. M. le duc de Chaulnes mit l'épée à la main, ainsi que la noblesse; il

passa entre deux haies de la milice bourgeoise, au nombre de 1,800 hommes, pour se rendre en droiture chez le premier président du Parlement, à qui il avoit fait annoncer son arrivée par un gentilhomme. Arrivée près de l'hôtel où M. de Chaulnes devoit loger, Mme de Chaulnes y entra. M. de Chaulnes arriva chez M. le premier président, et demanda à le voir ; on lui répondit qu'il n'y étoit pas, mais que Mme la première présidente y étoit. Il mit pied à terre et monta chez elle, et tous ceux qui l'avoient suivi. Elle le reçut, et lui présenta les dames de la ville, au nombre de cinquante-trois. Il les salua et embrassa. Elle le pria à souper. M. de Chaulnes remonta à cheval, et se rendit chez lui. Le premier président l'y attendoit avec plusieurs membres du Parlement pour le complimenter, ayant à sa tête le président de la chambre des vacations. Ce qui fut suivi des harangues de l'Université, et successivement de tous les corps et communautés de la ville.

Mme la première présidente fit peu après sa visite à Mme la duchesse de Chaulnes, à qui elle présenta aussi toutes les dames, qui en furent saluées et embrassées. Mme de Chaulnes fut ensuite complimentée par Messieurs du Parlement, qui furent tous salués et embrassés, quoiqu'il n'y eût que les présidents qui dussent l'être, ce qui a donné lieu à une plainte du procureur général, qui, ayant fait sa visite à part, ne le fut point. Cependant cela s'est tourné en badinage. Les compliments du Parlement à Mme de Chaulnes furent suivis des autres corps, tant séculiers que réguliers. Sur les huit heures, M. de Chaulnes sortit pour aller rendre sa visite aux présidents qui l'avoient complimenté au nom du Parlement, à M. l'intendant, qui étoit déjà venu chez lui, et à M. l'évêque de Rennes, qui lui avoit fait le premier sa visite, quoique jusqu'à présent il eût prétendu que le commandant devoit le prévenir. Après quoi, M. de Chaulnes vint prendre Mme de Chaulnes pour aller souper chez Mme la première présidente, qui l'en avoit prié.

Le 28, M. et Mme de Chaulnes furent priés à souper chez Mme l'intendante.

Le 29, M. de Chaulnes donna à dîner à toute la noblesse, comme il a déjà été dit. Il envoya deux de ses carrosses au-devant de M. le duc de Rohan, président de la noblesse, qui vint descendre chez lui sur les cinq heures du soir. Il lui donna à souper et à toutes les dames ; la noblesse fut priée, et y soupa.

Le 30, M. le duc de Chaulnes donna à dîner, et Mme de Chaulnes à souper. L'ouverture des États se fit sur les six heures du soir par la lecture des commissions, par le discours de M. de Chaulnes, et par celui d'un des syndics des États.

Les États ayant fait une députation de chaque ordre pour informer M. de Chaulnes qu'ils étoient assemblés, il se rendit à pied avec ces

députés, et accompagné du premier président, de l'intendant et autres commissaires, le tout précédé de ses gardes, de trente hommes de livrée avec des flambeaux, de ses pages et de ses gentilshommes, au lieu de l'assemblée.

Le 31, la séance du don gratuit fut suivie d'un dîner prié, que M. de Chaulnes donna aux commissaires, aux députés des États et autres. Le soir Mme de Chaulnes donna à souper aux dames; il y eut ce jour-là plus de cent cinquante couverts.

Le 1er novembre, M. l'évêque de Rennes, président du Clergé, donna son dîner, qu'on appelle de commissaire; et Mme de Chaulnes à souper comme la veille.

Le 2, M. le duc de Rohan, président de la noblesse, donna son dîner de commissaire; Mme de Chaulnes à souper comme les autres jours.

Aujourd'hui 3, M. le premier président a donné le sien; Mme de Chaulnes, qui vient de la comédie, donne à souper à l'ordinaire.

Toutes les voix se réunissent à dire qu'on n'a point vu depuis longtemps ici rien qui égale la magnificence, l'ordre dans le service, l'abondance de toutes sortes de vins, la bonne chère et les attentions qui règnent dans cette maison; car outre les tables servies, il y a autant de personnes qui mangent debout ou sur le parquet comme à des haltes de chasse. Tout cela est accompagné de beaucoup de politesses de la part de M. et de Mme de Chaulnes.

Le 4, il y eut bal masqué où toute la noblesse bretonne, hommes et femmes, étoit; cette fête a fait grand plaisir, les Bretons aimant fort la danse; ils n'ont quitté qu'au jour.

Le 5, il y eut le soir cent cinquante couverts, et un plus grand nombre ou à de petites tables ou debout tenant leurs assiettes à la main, derrière les grandes tables; c'est l'usage: d'ailleurs tout est rempli, et on est toujours dans la foule.

Le 8, Mme de Chaulnes se retira de bonne heure, ayant mal à la gorge et un peu de fièvre.

Le 9, délibération et acceptation de l'abonnement des 2 sols pour livre, du dixième à 180,000 livres, l'administration des fourrages et des casernements à 700,000 livres pour les années 1751 et 1752, à raison de 350,000 livres par an.

Mme de Chaulnes fut saignée du bras, et les États envoyèrent une députation des trois ordres pour marquer la part qu'ils prenoient à sa maladie. Le 10, M. et Mme de Chaulnes continuent à donner à dîner et à souper; il y a toujours la même foule. Toute la noblesse vient sans être invitée, comme chez eux, hommes et femmes; tous y sont reçus. Il en arrive avec des habits de toile, sortant de la charrue, mais un petit nombre de ceux-ci. M. et Mme de Chaulnes sont logés

à l'hôtel de Blossac, bâti exprès pour tenir un grand état; il faut 200 livres de bougie pour éclairer les pièces, qui sont des salles pour des tables de 50 couverts et de grands appartements.

Par délibération des États, après avoir envoyé à M. de Chaulnes deux députations, ils ont accepté l'abonnement de la capitation à 1,800,000 livres pour chacune des années 1751 et 1752, et ont prié MM. les présidents des ordres d'engager M. de Chaulnes d'écrire pour leur obtenir une diminution de 100,000 livres.

Le 11, les États firent deux députations à MM. les commissaires du Roi; la première pour la suppression du vingtième, qui fut refusée; la seconde pour l'abonnement de cette imposition, qui fut aussi refusée.

Le 12, il y eut dans l'assemblée des États de grandes difficultés au sujet du vingtième, l'ordre de la noblesse ayant rejeté tous les moyens proposés par le tiers état. La séance dura depuis environ neuf heures du matin jusqu'à sept heures du soir, que les États se levèrent, après que les trois ordres s'étant rangés à l'avis de la noblesse, il fut délibéré que l'on députeroit en Cour les trois présidents des ordres.

M. de Chaulnes, informé du résultat de cette assemblée, envoya son capitaine des gardes à M. l'évêque de Quimper, tenant la place en cette occasion de M. l'évêque de Rennes, président du Clergé, à qui il n'est pas permis de paroître à la Cour à cause de l'affaire du Clergé, et à M. le duc de Rohan, président de la noblesse, pour leur défendre, de la part du Roi, de partir. Il envoya en même temps le lieutenant de de ses gardes au sénéchal de Rennes pour lui notifier la même défense.

Malgré la commotion que cet événement a causée, M. de Chaulnes eut à souper aussi nombreuse compagnie, en dames et en noblesse, que les jours précédents, quoiqu'il ne pût pas s'y trouver, étant engagé avec les présidents des ordres et le Parlement à dîner chez le premier président du Parlement, à l'occasion de la rentrée de cette cour, lequel dîner ne commença qu'après huit heures du soir.

La compagnie ne fut pas moins nombreuse le 12 à souper chez M. de Chaulnes; ce qui donna lieu à plusieurs des plus qualifiés et des plus anciens aux États de dire que c'étoit une grande preuve de l'amitié qu'on avoit pour lui, puisque dans des circonstances pareilles ils avoient vu la maison des commandants déserte, la noblesse se faisant alors comme un point d'honneur de marquer son mécontentement, même par rapport au commandant; et citant Mme la maréchale d'Estrées, qui s'étoit trouvée en pareil cas presque seule à sa table, et qu'un gentilhomme qui s'y étoit déjà mis, avisé par quelqu'un de ses confrères, prétexta une indisposition pour se retirer.

Le 13, les États firent une députation, M. l'évêque de Vannes à la

tête. Il demanda avec instance que la défense faite à MM. les présidents des ordres de désemparer de Rennes fût levée, afin qu'ils pussent porter au Roi leurs très-humbles remontrances.

M. de Chaulnes répondit qu'il étoit étonné que les États, connoissant la volonté précise du Roi, différassent si longtemps à s'y conformer; qu'il les y exhorteroit par l'intérêt qu'il prenoit à la province, et que ce seroit avec un regret sensible qu'il se verroit obligé, en cas de refus, d'employer l'autorité qui lui étoit confiée. Sur cette réponse, les États remirent au lendemain à délibérer. Le soir les présidents des ordres demandèrent au nom des États quelques explications sur l'ordonnance pour le vingtième; à quoi M. le duc de Chaulnes répondit qu'il n'écouteroit plus aucune demande que les États ne se fussent mis en règle en délibérant sur les affaires, soit du Roi, soit de la province.

Le 14, les États se mirent en délibération sur les cinq articles à eux proposés par les commissaires du Roi, sans représentation sur aucun.

Ils ont nommé le matin toutes les commissions qui doivent travailler aux affaires ordinaires de la Province. Ainsi l'on peut regarder cette affaire comme terminée, et le reste des affaires va prendre le cours ordinaire.

Le 15, les articles du don gratuit et de la capitation ont passé au gré de la Cour; ainsi, il n'y a plus de coup d'éclat à craindre. Celui du vingtième a arrêté jusqu'à présent les opérations ordinaires. Après bien des débats, on peut juger qu'on va se réduire à dresser des mémoires sur la forme des déclarations, qu'on priera M. de Chaulnes d'appuyer de ses bons offices. Le grand point est que, sans s'attacher davantage à cet article du vingtième quant au fond, les États ont enfin nommé douze commissaires, dès ce matin, pour commencer le travail des affaires ordinaires; ce qu'ils n'avoient point voulu faire jusqu'à présent; en sorte que ces affaires finies, les États seront séparés comme à l'ordinaire, ce qui est tout ce qu'on pouvoit désirer.

Du 18; la situation des affaires n'a point changé depuis le 15; toutes les commissions sont occupées à leur travail, dont la plus importante est celle qu'on appelle intermédiaire, c'est-à-dire qui est chargée du courant des affaires d'une assemblée des États à l'autre; mais tout se trouvant à présent dans le cours naturel, nous commençons à voir avec assurance que ces États se sépareront dans la forme ordinaire quand les affaires seront finies, et que l'adjudication des baux de cette province sera faite, ce qui est la dernière besogne, à laquelle une des commissions a déjà commencé à travailler.

On rend justice à M. de Chaulnes, quand on pense que son personnel a beaucoup contribué à la tournure que les affaires ont prise; son flegme et sa douceur même dans les moments où il a dû agir avec plus de fermeté ont tempéré la chaleur des esprits disposés à

prendre feu, pour peu qu'ils eussent été échauffés davantage; ce qui a donné le temps aux têtes sages de prendre le dessus. C'est une justice qui est due à MM. les présidents des trois ordres de dire qu'ils ont fait chacun de leur côté tout leur possible pour l'avancement des affaires, auxquelles la bonne harmonie que M. de Chaulnes a su entretenir avec eux a beaucoup contribué.

Le 25, les États prirent leur dernière résolution sur le vingtième. La noblesse se rangea, vers les cinq heures du soir, à l'avis des deux autres ordres, qui fut de prier MM. les commissaires du Roi de constater par écrit les explications et modifications qu'ils étoient autorisés de donner à certains articles des modèles des déclarations; et pour ce qui concerne les modifications sur certains autres articles pour lesquels MM. les commissaires n'avoient point d'instructions, prier M. le duc de Chaulnes d'appuyer le mémoire de la province de ses meilleurs offices à son retour à la Cour.

Il fut délibéré en même temps que M. de Quélen, procureur général, syndic des États, suivroit M. le duc de Chaulnes pour solliciter cette affaire. Une des causes qui prolongea cette séance fut que l'ordre de la noblesse persista longtemps à vouloir encore qu'il fût fait une députation pour prier M. le duc de Chaulnes de laisser partir les présidents des ordres nommés pour aller faire des représentations à la Cour, à quoi les deux autres ordres n'ayant point voulu accéder, il demanda que son avis fût inséré dans les registres des États, ce qui souffrit encore quelques difficultés. Cependant l'acte fut couché sur le registre et signé d'abord par les présidents du Clergé et de la noblesse, et non par celui du tiers état qui refusa de signer, disant que ce n'étoit pas l'avis de son ordre. Cependant après une conférence de M. de Chaulnes avec les trois présidents, tenue ce même soir, il fut décidé que le président du tiers état signeroit aussi, ce qui fut exécuté le lendemain matin 26, cet acte n'ayant point été regardé comme une protestation.

Cette résolution des États fut communiquée à MM. les commissaires du Roi par une députation, M. l'évêque de Vannes à la tête et portant la parole. M. de Chaulnes y répondit dans son style naturel, plein de sentiments de zèle et d'affection pour cette province; tous les auditeurs en furent touchés. Il finit en leur annonçant que S. M. vouloit bien faire à la province un relâchement de 100,000 livres pour un moins imposé de la capitation de 1751. Tout le monde à présent paroît fort aise de la conclusion de cette affaire, à laquelle chacun prétend que son sentiment se rapportoit en ménageant ce qu'il croyoit devoir à sa réputation et au bien public.

On ne peut disconvenir que les trois présidents des trois ordres n'y aient beaucoup coopéré, et que M. de Chaulnes par sa patience n'ait donné le temps de prendre la voie la plus douce et la plus convenable.

On assure même, et c'est un sentiment général, que quelqu'un qui se seroit moins possédé auroit mis le feu dans les affaires, vu la fermentation où étoient ces esprits enivrés encore d'une idée de liberté.

Il n'est plus question à présent que de la fin des commissions pour les affaires ordinaires, interrompues jusqu'ici par celle du vingtième. Chacun est disposé à travailler le plus assidûment qu'il sera possible. Cependant on dit qu'il y en a encore pour quinze jours ou environ avant que tout soit achevé. Nous partirons le lendemain.

Toujours même dîner et même souper. La soirée finit par la danse et par le jeu jusqu'à trois ou quatre heures du matin, ce qui n'empêche pas M. et M^me^ de Chaulnes de se retirer vers minuit.

Le 27, les États, par une députation du même jour, M. l'évêque de Vannes à la tête, déclarèrent qu'ils acceptoient les bons offices de M. le duc de Chaulnes en Cour pour obtenir des modifications sur les déclarations du vingtième, et qu'ils avoient chargé M. de Quélen de partir en même temps que M. le duc de Chaulnes pour solliciter les demandes des États. L'avis ci-dessus fut celui de l'Église et du tiers état. Celui de la noblesse fut d'insister sur la permission d'envoyer actuellement un député en Cour pour y solliciter les modifications demandées ; et comme l'avis des deux autres ordres rendit nul celui de la noblesse, elle leur demanda acte de son avis, qui lui fut délivré, signé des présidents des deux autres ordres. Cette affaire est tout à fait terminée, et il n'en sera plus question.

Le 2 décembre, les fermes de cette province, eu égard aux conditions de quelques articles du bail courant que les États ont désiré expliquer et limiter, ont retardé jusqu'ici de trois jours leur publication. Il y a eu sur cela trois députations faites de la part des États à MM. les commissaires du Roi. Les présidents des trois ordres étoient à la tête de la dernière, qui fut hier. MM. les commissaires leur ont passé quelques articles, et n'ont pas cru pouvoir ni devoir leur en passer quelques autres. Sur la réponse que les derniers députés rendirent hier à cinq heures du soir à leur corps, l'assemblée jugea à propos de renvoyer à délibérer aujourd'hui, de sorte que nous espérons que l'on sera d'accord avant la fin de cette journée, et que la première publication pourra se faire. Si l'on ne regagne le temps qu'on a employé à cette affaire au delà de ce qu'on avoit cru, par une plus prompte expédition dans les dernières affaires qui se traitent aux États, ce sera une prolongation de trois jours ; ainsi on pourroit ne partir de Rennes que le 14 ou le 15 de ce mois.

Le 4, les observations que les États avoient faites sur plusieurs articles des conditions du dernier bail, pour corriger certains abus de la part des fermiers et prévenir la gêne où ils pouvoient mettre le commerce du pays, ont donné lieu à de grandes difficultés, qui n'ont

pu être levées qu'après plusieurs conférences et plusieurs députations. M. le duc de Chaulnes, après avoir connu la justice des demandes de la province sur plusieurs de ces articles, les a passés et y a fait acquiescer les fermiers; et les conditions furent signées hier par MM. les commissaires du Roi.

On commença avant-hier les premières criées de ces fermes; on fit hier les secondes; les troisièmes et dernières se feront aujourd'hui. L'adjudication s'en fera au plus tard le 9, le tout en suivant l'usage ordinaire. Tout ce qui peut rester à finir après cela ne consiste qu'en des affaires qui peuvent être terminées en trois séances.

Le 6, hier matin, les États députèrent à MM. les commissaires du Roi pour être déchargés d'une somme de 125,000 livres pour des casernes à faire à Belle-Isle pour 300 dragons; laquelle somme doit être prise sur les fonds excédants des revenus de la province. Cette députation représenta que la construction des casernes devoit être regardée comme faisant partie des fortifications des places de la province, dont la dépense regarde le Roi, l'imposition qu'on appelle impôt et billot ayant été établie pour cela. M. le duc de Chaulnes après avoir établi que les casernes ne faisoient point partie des fortifications, et cité des exemples que cette province l'avoit reconnu, finit par déclarer nettement que c'étoit l'intention du Roi, à laquelle il n'y avoit rien à changer. L'après-midi, M. de Chaulnes s'est rendu aux États avec tous les autres commissaires du Roi, où ils ont assisté aux premières enchères, qui ont été portées dans cette première séance à 5,038,000 livres. Le bail qui finit étoit à 5,100,000 livres. Les apparences sont que celui-ci sera porté à plus haut prix; on ne prévoit point qu'il s'élève de grandes difficultés; il ne reste plus à régler que les affaires ordinaires.

Le 9, la ferme des grands et petits devoirs de la province de Bretagne pour les années 1751 et 1752 fut adjugée au S^r^ Lenoir et compagnie pour 5,380,000 livres, c'est-à-dire 280,000 livres au-dessus du dernier bail.

Le 12. On n'est point encore assuré du jour de la clôture des États; on croit que ce sera au plus tard mercredi prochain; cette fin a été fort orageuse. On assure que toutes les difficultés sont finies, et qu'il n'y a plus que des choses de forme; c'est une commission bien embarrassante

Discours de M. le duc de Chaulnes à la clôture des États de Bretagne.

Messieurs, c'est avec la satisfaction la plus grande et la plus sincère que je viens d'être témoin, pendant le cours de cette tenue, des sentiments qui vous animent.

Excités par votre attachement et votre zèle pour un Roi qui sait si bien inspirer ces sentiments, vous n'avez pas cru que l'unanimité de vos suffrages suffît pour les exprimer ; vous avez voulu que l'empressement le plus vif à aller au-devant des premières demandes que nous vous avons faites de sa part fût l'effet et le gage de l'amour que vous avez pour lui.

Guidés par les sentiments qui sont gravés dans le cœur de tous les hommes pour leur patrie, si vous avez fait des démarches et des instances que vous croyiez être utiles à la province, vous avez su connoître les bornes dans lesquelles vous deviez les renfermer, et vous avez prouvé par votre soumission que vous n'avez aucun intérêt qui ne cède quand il est question de donner des marques de votre obéissance.

Enfin, par un travail assidu vous avez mis en règle les affaires que vous aviez à traiter.

Tels sont les effets de votre zèle et de votre fidélité que le jeune prince votre gouverneur s'empressera de faire valoir avec toute l'affection dont il vous a si souvent donné des preuves.

Mais quel bonheur pour moi, dans le compte que je vais rendre au Roi de la commission dont il m'a honoré, d'avoir moins à lui parler des sujets de vos délibérations que des sentiments qui les ont inspirées.

Oui, Messieurs, je le sens, ce bonheur, dans toute son étendue ; peut-il en être un plus grand pour une âme sincère et sensible que d'avoir la vérité pour guide en payant un tribut à la reconnoissance.

Ce n'est qu'en vous rendant la justice la plus exacte que je puis essayer de vous marquer ma sensibilité à tout ce que j'ai reçu de votre part.

Attiré vers vous par les sentiments de la nature, et instruit dès l'enfance à connoître le prix de votre estime et de votre amitié, je suis arrivé ici avec la résolution de mettre tout en usage pour les acquérir ; vous m'avez tenu compte du désir que j'en avois, et vous m'avez donné toutes les marques possibles d'une affection sincère et du plus tendre intérêt, avant que j'eusse encore rien fait pour les mériter. Si quelques moments de vivacité pouvoient en suspendre les témoignages, je n'en serois point alarmé ; je me sens trop fait pour vous aimer pour n'être pas sûr d'être aimé de vous.

Pendant que vous allez jouir dans le sein de vos familles du bon ordre que vous avez mis dans les affaires de la province, je serai sans cesse occupé à saisir ou à faire naître les occasions de vous marquer ma reconnoissance, et de vous donner des preuves de l'attachement d'un zélé compatriote et de l'affection d'un ami tendre et sincère, qui feroit tout son bonheur de pouvoir contribuer au vôtre.

4.

LETTRE DE M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL
A M. L'ÉVÊQUE DEVERDUN (1).

Versailles, le 19 juin 1749.

Monsieur, le Roi ayant ordonné par l'édit du mois de mai dernier, dont je joins ici un exemplaire, qu'à commencer du 1er janvier 1750 le vingtième seroit levé sur tous les revenus et produits des sujets et habitants du royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, sans aucune exception, S. M. a décidé que les abonnements précédemment faits pour le dixième n'auroient point lieu pour la nouvelle imposition qu'il vient d'établir, et son intention est que tous les propriétaires ou usufruitiers, de quelque état et condition qu'ils soient, qui ont été dispensés, à cause des abonnements qui leur ont été accordés pour raison du dixième, de fournir des déclarations de la consistance de leurs biens et de leurs revenus, se mettent en état d'en donner dans le délai prescrit par l'article XIV de l'édit.

Je vous prie en conséquence de donner les ordres et les instructions nécessaires pour que tous les ecclésiastiques et autres jouissant de biens dépendant de votre diocèse remettent, dans les termes fixés par l'édit, leurs déclarations au receveur du dixième établi à Metz, que j'ai préposé à cet effet, ou aux subdélégués de M. l'intendant qui seront chargés chacun dans leur département de recevoir lesdites déclarations.

Je suis, etc.

MACHAULT.

5.

RÉPONSE DE M. L'ÉVÊQUE DE VERDUN
A M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL.

Paris, le 20 août 1749.

Monsieur, je ne vous dissimulerai pas que la lettre dont vous m'avez honoré à l'occasion de l'imposition du vingtième denier m'a jeté dans une surprise et dans une affliction très-grandes. Vous y mettez en avant le nom sacré du Roi et ses intentions. Je confrontois votre lettre avec la déclaration de 1711 et celle de 1726, dans lesquelles le Roi s'explique si nettement en faveur des priviléges du Clergé, et je ne pouvois concilier la lettre avec les déclarations. D'ailleurs, élevé dans

(1) Charles-François d'Hallencourt de Dromesnil.

les principes des immunités de l'Église, aussi anciennes que la fondation de la monarchie, et faisant par conséquent partie du droit public, immunités toujours protégées par nos Rois et toujours protégées par leurs ministres, je ne pouvois me persuader que vous voulussiez y donner atteinte. A toutes ces considérations, Monsieur, qui sont d'un si grand poids, s'en joignoit une autre, qui me faisoit une impression encore bien plus forte. C'est que je regardois ces immunités comme faisant partie de la religion catholique. Plus je cherchois à m'instruire, plus je me confirmois dans mon sentiment par les monuments de l'histoire ecclésiastique, par les décisions de plusieurs théologiens, entre autres de feu M. Bossuet, évêque de Meaux. Cependant, Monsieur, dans l'extrême envie de vous satisfaire, si je le pouvois en conscience, je différois à vous faire réponse et j'attendois les sentiments d'une assemblée d'archevêques et évêques que l'on annonçoit depuis quelque temps. Mes infirmités, qui me retiennent depuis plus de trois mois dans mon lit ou dans mon fauteuil, ne m'ont pas permis d'y assister; mais on m'a rapporté qu'il y avoit été décidé que l'on ne pouvoit en honneur et en conscience abandonner les immunités de l'Église, et que M. l'archevêque de Paris s'en étoit expliqué ainsi, au nom de quinze ou seize archevêques et évêques, dans une lettre qu'il a eu l'honneur d'écrire au Roi.

Me voilà donc décidé aussi, Monsieur; et je ne puis ni consentir ni conniver à ce que vous demandez de moi, qui est de donner des ordres et des instructions à ce que tous les ecclésiastiques de mon diocèse donnassent la déclaration des biens de leurs bénéfices aux subdélégués de M. l'intendant; ce seroit une espèce de consentement à être imposé par des laïques. La conséquence en seroit naturelle, et cette manière si nouvelle et si inouïe de faire contribuer les biens de l'Église seroit la destruction de son privilége.

Ne pensez pas, Monsieur, que je prétende me soustraire, moi et mon clergé, à une contribution volontaire et par forme de don gratuit, comme il s'est pratiqué par le passé. Non, Monsieur, mon zèle pour le service du Roi et mon obéissance à ses volontés n'ont et n'auroient que l'impossibilité pour bornes; mais si vous n'avez point égard à ma très-humble remontrance et aux raisons, surtout à la raison de conscience, que je prends la liberté de vous alléguer, et que vous persistiez à vouloir que des laïques étendent la main sur des biens dédiés à Dieu, consacrés à Dieu, ainsi qu'ils sont qualifiés par les déclarations de 1711 et de 1726, je ne puis y coopérer directement ni indirectement.

Frappez sur mes revenus comme il vous plaira; mais épargnez de malheureux curés dont le ministère sera avili, parce que, taxés par les mémoires des maires de leurs villages, ils seront ravalés au-dessous de la condition de leurs paysans. Quant à ce qui me concerne,

Monsieur, à l'âge où je suis parvenu, et aussi infirme que je le suis, je ne dois pas être fort sensible à la diminution de biens dont la totalité est si prête à m'échapper. Mais après quarante années d'épiscopat, j'aurai du moins la consolation de rester jusqu'à mon dernier soupir inviolablement fidèle aux immunités de l'église catholique.

Je suis, etc.

6.

SECONDE LETTRE DE M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL A M. L'ÉVÊQUE DE VERDUN.

Versailles, le 31 août 1749.

Monsieur, j'ai rendu compte au Roi de la lettre que vous m'avez écrite le 20 de ce mois au sujet du vingtième que les besoins de l'État ont forcé S. M. de demander à tous ses sujets. Lors de l'établissement du dixième, en 1741, vous n'avez pas cru, avec raison, devoir faire aucune représentation pour votre clergé; on ne devoit pas s'attendre que vous en feriez à l'occasion de l'édit du mois de mai dernier qui établit le vingtième, et qui ne porte aucune disposition qui ne soit dans la déclaration de 1741. Il est vrai que le clergé de Verdun, comme quelques autres corps, ayant offert au Roi une somme pour tenir lieu du dixième, c'est-à-dire de payer en un seul payement ce qui n'auroit été acquitté que dans le cours de plusieurs années, le Roi accepta cette proposition; elle étoit même avantageuse pour S. M. dans un temps de guerre où les secours actuels sont toujours préférables à ceux qui se succèdent annuellement. Vous pouvez vous souvenir aussi que la durée de la guerre ayant nécessité la prolongation du dixième, et la somme que votre clergé avoit payée ne se trouvant plus par cette raison proportionnée avec celle qu'auroit produite le dixième annuel de ses revenus, votre clergé a payé un supplément à cette première somme. Cette forme de payer l'imposition du vingtième que le Roi vient d'établir seroit aujourd'hui moins utile pour l'État; elle seroit même plus onéreuse à votre clergé; mais le clergé de Verdun n'a pu fournir les sommes qu'il a fait porter au trésor royal en différentes fois, que par la voie de l'emprunt ou par celle de l'imposition sur chacun des bénéficiers de ce clergé. Si c'est par la voie de l'emprunt qu'il y a satisfait, l'intention de S. M. n'est point qu'aucun corps de l'État se charge de nouvelles dettes. Toutes les opérations au contraire qu'elle s'est proposé de faire depuis la cessation de la guerre, tendent à la libération de l'État et de tous les corps qui le composent. Si c'est par la voie de l'imposition sur chaque bénéficier que le clergé de Verdun a acquitté ces deux sommes, le Roi n'ordonne rien autre chose pour

le vingtième, et l'imposition est beaucoup moins forte; mais il n'est pas possible que cette répartition sur chaque bénéficier soit faite avec la justice et l'égalité que le Roi a principalement à cœur d'y entretenir, sans connoître la valeur de chaque bénéfice; et ce n'est que par les déclarations que l'on peut acquérir cette connoissance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

7.

RÉPONSE DE M. L'ÉVÊQUE DE VERDUN A LA LETTRE CI-DESSUS.

Paris, le 11 septembre 1749.

Monsieur, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré en date du 31 du mois dernier. Je vous en fais mes très-humbles remercîments, ainsi que du détail dans lequel vous voulez bien entrer avec moi, et je vais répondre aux différentes articles de votre lettre.

Vous me dites d'abord, Monsieur, *que lors de l'établissement du dixième, en* 1741, *je n'ai pas cru, avec raison, devoir faire aucune représentation pour mon clergé, et que l'on ne devoit pas s'attendre que j'en ferois à l'occasion de l'édit du mois de mai dernier qui établit le vingtième et qui ne porte aucune disposition qui ne soit dans la déclaration de* 1741.

Voilà l'objection, voici la réponse :

Le Clergé ne pouvoit se plaindre de la déclaration de 1741. Il ne peut pas non plus se plaindre de l'édit du mois de mai dernier, parce qu'il n'est et ne peut être compris ni dans la déclaration ni dans l'édit.

Ce n'est donc pas de l'édit dont nous nous plaignons; mais permettez-moi de vous le dire, Monsieur, c'est de l'application que vous en faites au Clergé; et si feu M. Orry avoit fait la même application de la déclaration de 1741, nous lui aurions fait les mêmes représentations que nous prenons la liberté de vous faire aujourd'hui contre l'extension que vous voulez donner à l'édit du mois de mai dernier.

Il est vrai, comme vous le dites, Monsieur, que le clergé de Verdun a donné pendant le cours de la dernière guerre deux dons gratuits au Roi, non pas pour l'exemption du dixième, puisqu'il n'y étoit pas sujet et qu'il ne pouvoit y être assujetti, comme Louis XIV l'a reconnu en 1711 et le Roi glorieusement régnant en 1726, mais pour donner au Roi de nouvelles marques de son zèle dans les pressants besoins de la guerre. Les secours que nous avons offerts ont toujours été gratuits, et ne peuvent être confondus avec des contributions que le Roi est en droit d'exiger et de faire lever par des laïques.

Le clergé de Verdun n'aura pas moins de zèle pour concourir au bien de l'État pendant la paix qu'il en a eu pour concourir au bien du

service pendant la guerre ; et puisqu'il est plus convenable de fournir à présent des dons gratuits annuels que des dons gratuits passagers, nous remplirons donc pleinement les intentions de S. M. en donnant annuellement des dons gratuits ; mais ce changement ne peut regarder la forme de notre administration et le droit dont nous avons toujours joui d'arrêter nous-mêmes les rôles de nos impositions.

Vous paroissez désirer savoir, Monsieur, si c'est par voie d'emprunt ou par voie d'impositions que le clergé de Verdun a fourni les deux dons gratuits pendant le cours de la dernière guerre. La chose étoit à son choix. Il a préféré la voie de l'imposition.

Vous finissez votre lettre, Monsieur, par me dire *qu'il n'est pas possible que la répartition sur chaque bénéficier soit faite avec la justice et l'égalité que le Roi a principalement à cœur d'y entretenir, sans connoître la valeur de chaque bénéfice, et que ce n'est que par la déclaration qu'on peut acquérir cette connoissance.*

Il n'y a point de chambre supérieure ecclésiastique pour les Trois-Évêchés, comme il y en a pour tous les diocèses de l'ancien clergé de France ; ce seroit directement au conseil que les bénéficiers des Trois-Évêchés se pourvoiroient, s'ils se croyoient surchargés par leurs bureaux diocésains. Comme je ne suis responsable que des impositions qui concernent les bénéficiers du diocèse de Verdun, je ne porte point au delà mon examen et mes attentions; mais je crois pouvoir dire avec vérité, Monsieur, que l'égalité proportionnelle y est observée, et en voici une présomption si forte qu'elle peut passer pour une preuve. Ayez la bonté, Monsieur, de faire rechercher dans les archives du conseil, si jamais un bénéficier du diocèse de Verdun y a porté des plaintes en surtaxe. De là l'on doit conclure que les impositions proportionnelles sont établies dans ce diocèse avec autant d'équité qu'il est humainement possible ; que par conséquent les intentions du Roi y sont remplies ; et enfin qu'il n'y a aucun prétexte d'y déroger aux immunités de l'Église, en ordonnant aux bénéficiers de donner à des laïques des déclarations des biens de leurs bénéfices, ce qui conduiroit les dits bénéficiers à être taxés par la puissance séculière.

Conservez nos immunités, Monsieur, dans toute leur intégrité, vous trouverez en nous toute la docilité que vous pouvez équitablement désirer. Mais je vous supplie, au nom de Dieu et avec les instances les plus fortes, de ne point mettre en opposition l'obéissance que nous devons au Roi et celle que nous devons à notre conscience ; car dans l'incompatibilité de ces deux devoirs, le Roi lui-même a trop de religion pour ne pas sentir lequel des deux doit avoir la préférence.

Je suis avec un très-profond respect, etc.

L'ÉVÊQUE DE VERDUN.

8.

TRÈS-HUMBLES ET TRÈS-RESPECTUEUSES REMONTRANCES PRÉSENTÉES AU ROI PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

17 septembre 1749.

Sire, le clergé du comté de Bourgogne, assemblé par la permission de Votre Majesté, est dans la consternation d'apprendre que l'on prétend qu'il est compris dans la disposition de l'article XIV de l'édit du mois de mai dernier, qui ordonne à tous les propriétaires et usufruitiers de fournir dans quinze jours des déclarations exactes de leurs biens pour fixer l'imposition du vingtième.

Le Clergé ne peut être compris dans une disposition si générale. Votre Majesté s'en est expliquée dans sa déclaration du 8 octobre 1726. Nous osons en rappeler ici les expressions, qui fondent nos espérances : « Tous les biens ecclésiastiques (porte l'article 1er) n'ont été et n'ont « pu être compris dans la déclaration du 5 juin 1725 pour la levée « du cinquantième; ils sont exempts de toutes autres taxes sous « quelques qualifications et dénominations qu'elles pourroient être « établies, sans que les biens ecclésiastiques puissent jamais y être « assujettis pour quelques causes et occasions que ce soit ou puisse « être, sans aucune exception ni réserve, tel événement qui puisse « arriver, et sous quelques termes généraux que puissent être énoncés « les édits, déclarations et arrêts rendus et à rendre pour l'établisse- « ment et levée desdites taxes, ni quand même les biens ecclésias- « tiques s'y trouveroient nommément compris.

Votre Majesté, Sire, en donnant cette déclaration, étoit bien informée des immunités ecclésiastiques, aussi anciennes que la monarchie et toujours respectées par vos augustes prédécesseurs; immunités que l'honneur et la conscience nous obligent de défendre.

Nos biens, Sire, sont consacrés à Dieu, donnés à l'Église pour le culte divin, pour la nourriture des pauvres et leur subsistance; ils doivent être exempts à perpétuité, tant pour le passé que pour l'avenir. Les Rois ont toujours accordé une protection singulière aux franchises et immunités de l'Église; c'est une obligation essentielle de donner une singulière attention à ce que les immunités attachées aux biens ecclésiastiques soient inviolablement observées, et que l'on ne puisse, sous quelque prétexte que ce soit, leur porter aucune atteinte. Ce sont encore là, Sire, les expressions de Votre Majesté et celles de votre auguste bisaïeul, que nous avons la consolation de lire dans les déclarations du 27 octobre 1711 et 8 octobre 1726.

Conservez-nous, Sire, la glorieuse prérogative dont nous sommes

en possession, d'être en droit d'offrir des dons au plus grand des Rois; ne permettez pas à des préposés de nous les arracher et de nous en faire perdre le mérite par la violence. Nous sommes jaloux de ce point d'honneur qui nous distingue des laïques, et la conscience nous presse de le défendre. La liberté que Votre Majesté nous laissera de lui offrir un don gratuit ne sera point pour nous un prétexte de l'affoiblir; il ne sera pas, il est vrai, proportionné à notre amour, qui est extrême, pour Votre Majesté et qui nous jetteroit dans la prodigalité, si nous en suivions les mouvements, mais il sera du moins mesuré sur nos forces. Fidèles et zélés sujets, nous donnerons des secours à notre Roi; mais nous attendons de la bonté de notre maître et de la tendresse de notre père, de n'être pas exposés à l'orage dont nous sommes menacés. Vous commandez, Sire, selon les lois; c'est la gloire de votre règne; c'est à Votre Majesté seule qu'il est réservé d'en porter de nouvelles ou d'expliquer les anciennes. Nous la supplions très-humblement d'expliquer celle du vingtième avec la même équité et la même force qu'elle voulut bien expliquer en 1726 celle du cinquantième. Nous nous flattons d'entendre encore le législateur de la France et le fils aîné de l'Église prononcer d'une manière irrévocable que tous les biens ecclésiastiques n'ont été et n'ont pu être compris dans la déclaration du vingtième. Par cet oracle vous ferez, Sire, notre félicité, et nous nous préparons à vous marquer notre profond respect, notre fidélité et toute notre reconnoissance.

Sire,

Le Clergé de votre royaume n'est accoutumé depuis longtemps à se faire entendre à Votre Majesté que pour lui présenter ses hommages et ses vœux, ou pour lui offrir des secours dans les besoins pressants de l'État. Il seroit bien consolant pour lui dans un moment où les peuples soumis à votre domination jouissent d'une tranquillité qu'ils doivent à votre courage et à votre désintéressement, de n'avoir à vous peindre que sa satisfaction; mais un événement auquel rien ne devoit le préparer amène au pied du trône les ministres de la religion, justement effrayés des atteintes que l'on veut porter aux immunités de l'Église. Ils viennent, Sire, avec autant de confiance que de soumission, mettre sous vos yeux et le sujet de leurs alarmes et les motifs de leurs espérances.

Votre Majesté a rendu au mois de mai dernier un édit par lequel, en supprimant le dixième, elle établit le vingtième, pour réparer dans les commencements de la paix le désordre qu'une guerre longue et coûteuse met nécessairement dans les affaires de l'État. Cet édit ne renferme rien qui puisse donner la moindre inquiétude au Clergé, et il

seroit encore dans la plus grande sécurité si M. le contrôleur général n'avoit pas excité ses alarmes par une lettre qu'il a écrite aux archevêques et évêques des pays conquis, par laquelle il prétend les assujettir, eux et tous les ecclésiastiques de leurs diocèses, à fournir des déclarations de leur temporel à MM. les intendants et à leurs subdélégués, pour être compris dans les rôles du vingtième, de la même manière que le reste des sujets de Votre Majesté.

Nous ne pouvons, Sire, nous dissimuler l'étonnement et la douleur que cause au Clergé une pareille innovation, qui ne tend à rien moins qu'à détruire et renverser les immunités dont le Clergé a joui dans tous les temps.

Il est vrai que les premiers coups ne sont encore portés que contre les diocèses réputés étrangers; mais Comment pourrions-nous, Sire, ne les pas ressentir? leurs immunités et celles de l'ancien Clergé du royaume sont les mêmes; elles appartiennent à la même Église; elles ont la même origine et sont fondées sur les mêmes principes; elles ont été également respectées dans tous les siècles; les unes ne peuvent être renversées que les autres ne tombent; comment donc pourrions-nous ne nous pas réunir pour faire à Votre Majesté les plus humbles représentations et les plus vives instances? Comment pourrions-nous ne pas nous joindre dans la défense d'une cause que la dignité de l'épiscopat, l'honneur du sacerdoce, l'intérêt même de la religion nous rend commune?

Les immunités que nous réclamons sont essentiellement liées avec la forme et la constitution du gouvernement. Tous les corps de l'État jouissent de priviléges qui les distinguent. Le Clergé, dont les biens sont spécialement consacrés à Dieu, destinés au culte divin et à l'entretien de ses ministres, a des prérogatives beaucoup plus étendues; il est exempt de toute imposition de quelque nature qu'elle soit. L'époque de ce privilége sacré est la fondation même de la monarchie; il est appuyé sur l'ancien usage et la coutume de France, et doit être mis au rang de ces lois primitives et inaltérables qui fondent le droit des nations. Aussi le Clergé en a-t-il joui paisiblement depuis Clovis jusqu'à Votre Majesté, et les révolutions les plus affligeantes n'y ont jamais porté atteinte.

Ces immunités ne sont pas seulement respectables par leur antiquité. En vain entreprendroit-on de les confondre avec ces coutumes arbitraires, qui ne subsistent que par des préjugés que le temps dissipe, et dont il est réservé de connoître l'abus à des siècles plus éclairés que ceux qui les ont vus naître. Non, Sire, ce ne sont point des préjugés frivoles ni une religion peu éclairée qui ont fait établir les immunités de l'Église. On a senti dans tous les temps qu'on ne pouvoit faire respecter la religion sans honorer ses ministres. Ce principe, joint

mande qu'elle n'a donné aucun autre ordre aux commissaires de son conseil que de la convier de lui accorder un secours prompt et considérable, dans la nécessité pressante de ses affaires, par pure gratification.

Lorsque ce prince fut obligé de rétablir la capitation, en 1701, il en exempta nommément le Clergé, comptant, dit-il, « sur les secours volontaires qu'il s'empressera de nous accorder ». En effet, le Clergé offrit au Roi un secours annuel de quatre millions pendant toute la durée de la guerre, mais dont il fit lui-même la levée, et dont il arrêta tous les rôles et les départements.

La déclaration du mois d'octobre 1711 est encore, Sire, un monument bien précieux pour nous de la piété de Louis XIV et de la protection qu'il a toujours accordée à l'Église. Ce prince y déclare tous les biens du Clergé exempts du dixième, comme n'étant pas compris et n'ayant pu l'être dans l'édit qui l'établissoit, sans que pour aucune cause ils puissent jamais y être compris. C'est sur tous ces exemples, Sire, que Votre Majesté s'est déterminée en 1726 à donner, à l'occasion du cinquantième, une déclaration dont nous croyons devoir vous rappeler les propres termes :

« Nous déclarons que tous les biens ecclésiastiques des bénéficiers « n'ont été et n'ont pu être compris dans la déclaration du 5 juin 1725 « pour la levée du cinquantième ; voulons que tous les biens qui ap- « partiennent à présent à l'Église, et tous ceux qui lui appartiendront « ci-après, à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit ou « puisse être, en demeurent exemptés, et les en déclarons exempts à « perpétuité, tant pour le passé que pour l'avenir, et de toute autre « taxe, imposition et levée, soit en deniers soit en fruits, sous quel- « ques qualifications et dénominations qu'elles pourroient être éta- « blies, sans qu'ils puissent jamais y être assujettis, pour quelque « cause ou occasion que ce soit ou puisse être, sans aucune exception « ni réserve, tel événement qui puisse arriver, et sous quelques termes « généraux que puissent être énoncés les édits, déclarations rendus et à « rendre pour la levée desdites taxes et impositions, et quand même « les biens ecclésiastiques y seroient nommément compris, desquelles « taxes ou impositions faites ou à faire nous les avons dès à présent « déclarés exempts, comme ne pouvant lesdits biens ecclésiastiques y « être jamais compris, et sans qu'il soit besoin d'obtenir autre décla- « ration ni décharge que les présentes. »

Ce ne sont point ici des paroles étrangères que nous avons l'honneur, Sire, de vous rappeler ; ce sont les propres paroles de Votre Majesté, consignées dans les registres de ses parlements. Cette déclaration, par laquelle Votre Majesté maintient le Clergé dans ses immunités, n'a point été surprise de sa religion ; elle n'est point l'ouvrage de la séduction ni

d'une protection aveugle; elle est semblable à celle par laquelle Louis XIV avoit reconnu quinze ans auparavant l'exemption dont l'Église a toujours joui.

Combien de fois, Sire, dans les contrats que le Clergé a l'honneur de passer avec Votre Majesté, n'a-t-elle pas autorisé l'exemption que nous réclamons. Nos assemblées, qui sont toutes marquées par les effets de notre zèle, sont autant de monuments de votre parole sacrée de nous maintenir dans nos immunités, et c'est cette parole sacrée qu'on voudroit vous faire oublier. Nous osons encore, Sire, rappeler à Votre Majesté le serment solennel qu'elle a fait dans ce jour si précieux à tous ses sujets. Oui, Sire, en recevant l'onction royale vous avez promis, vous vous êtes engagé à la face des autels à conserver inviolablement aux ministres de Jésus-Christ toutes les prérogatives, toutes les immunités que les Rois vos prédécesseurs leur ont accordées. Quand nous n'aurions, Sire, que ce gage précieux de votre protection, nous essions en attendre les effets avec confiance.

On ne dira pas, Sire, que nous cherchons à nous prévaloir de nos exemptions pour nous dispenser de contribuer aux charges de l'État. Qu'il nous soit permis d'en appeler à la propre expérience qu'en a faite Votre Majesté. Ne lui avons-nous pas donné 54 millions depuis la dernière guerre. Nous sommes en état de justifier à Votre Majesté que nous avons fourni à l'État 256 millions depuis le commencement de ce siècle. Quel est le corps qui a fourni des secours aussi puissants?

En vain, Sire, voudroit-on chercher dans les défauts qui peuvent être dans nos impositions des motifs capables de colorer l'entreprise dont nous osons nous plaindre. Ces défauts n'ont pas empêché le Clergé d'offrir jusqu'ici les dons les plus considérables à Votre Majesté. Nos départements éprouvent le sort des départements des tailles et des départements des différents pays d'États, qui ne peuvent jamais atteindre à une perfection désirable. Cependant le Clergé songe à réformer les siens, et déjà l'assemblée de 1745 a changé celui des frais communs. Nous irons toujours, Sire, avec empressement au-devant des moyens de vous être plus utiles dans tout ce que la religion, l'honneur et le devoir ne nous interdira pas.

Le dérangement de nos affaires seroit-il le crime qu'on nous fait aujourd'hui? Auroit-on dit à Votre Majesté que le Clergé ne peut rembourser les sommes qu'il a empruntées sans changer absolument son administration? Il seroit bien douloureux, Sire, que la difficulté de payer des dettes que nous n'avons contractées que pour votre service devînt le prétexte dont on se serviroit pour nous dépouiller de nos privilèges; mais il seroit toujours bien consolant pour nous que l'excès de notre zèle pour Votre Majesté fût le seul tort qu'on pût nous reprocher.

Nous nous flattions d'avoir mérité la bienveillance et la protection

de Votre Majesté, en nous épuisant pour l'honneur de son règne et le soulagement de ses peuples. Après avoir fait de si grands efforts pendant la guerre, n'avions-nous pas lieu d'espérer d'être traités favorablement au moment de la paix. Ce moment si glorieux pour Votre Majesté et si avantageux pour ses sujets seroit-il donc le terme fatal du repos de l'Église et l'époque de son avilissement?

Mais si le moment où l'on tente d'enlever à l'Église ses immunités nous rendoit plus sensibles à leur perte, la manière dont on veut l'en dépouiller a quelque chose de bien effrayant et de bien capable d'alarmer les plus zélés serviteurs et les plus fidèles sujets de Votre Majesté. Quoi, Sire, les Églises les plus considérables du royaume se verroient enlever dans un moment, et par une simple lettre du ministre, des immunités dont elles jouissent depuis les siècles sans interruption et sans abus? On ne demande point à voir les titres de leurs exemptions, et on les condamne sans forme et sans examen! Le dernier sujet du royaume ne seroit pas privé d'un bien dont il seroit en possession sans avoir été appelé et entendu, et l'on n'auroit pas les mêmes égards pour les plus grandes églises, pour celles qui ont le plus de droit de compter sur la bienveillance et la protection de Votre Majesté!

Nous réclamions, Sire, le droit si naturel d'être entendus et de représenter à Votre Majesté les titres et la possession de nos immunités, lorsque l'intendant de Metz a mis le comble à notre surprise par l'ordonnance qu'il a rendue le 6 juillet de cette année, par laquelle, dit-il, « vu l'édit du Roi du mois de mai 1749 et les ordres particuliers à nous adressés, nous enjoignons à tous les ecclésiastiques de fournir des déclarations de leur temporel pour être compris dans les rôles du vingtième. »

Mais peut-on opposer des ordres particuliers à l'autorité des lois du royaume et des propres déclarations de Votre Majesté? En vain se flatteroit-on de pouvoir soutenir cette ordonnance de l'édit du mois de mai; on ne peut ajouter aux édits ni les interpréter arbitrairement; les ecclésiastiques ne sont ni compris ni nommés dans celui du mois de mai, et même ils n'ont pu l'être; et quand ils le seroient, on ne pourroit encore les inquiéter sans aller contre la propre parole et contre la volonté de Votre Majesté, si clairement exprimée dans la déclaration de 1726, dont on ne peut ni on ne doit ignorer les termes énergiques que nous avons déjà mis sous les yeux de Votre Majesté.

L'ordonnance de l'intendant de Metz donne donc au Clergé de justes sujets de plaintes. Nous devons, Sire, vous en demander justice, et nous vous la demandons avec d'autant plus de confiance que cette ordonnance blesse en même temps l'autorité des lois et les priviléges de l'Église.

De quelles alarmes ne seroient point agitées un très-grand nombre de

familles qui nous ont prêté plus de 60 millions, que nous avons versés dans le trésor de Votre Majesté, si le Clergé étoit dépouillé dans cette forme de toutes ses immunités ? Pense-t-on qu'elles vissent sans effroi le changement d'une administration qui, toute défectueuse qu'on la suppose, est le fondement de leur confiance et le principe d'un crédit dont l'État tire de si grands avantages.

Enfin, Sire, les immunités dans lesquelles le Clergé demande d'être maintenu lui sont communes avec toutes les églises catholiques. Votre Majesté, qui se fait honneur du titre de Fils aîné de l'Église, voudroit-elle la traiter avec moins de faveur que l'Empereur, le roi d'Espagne, le roi de Pologne, ne la traitent dans les différents pays de leur domination? Non, Sire, ce ne sera point sous votre règne, dont la douceur et la bonté forment le caractère, ce ne sera point sous le règne d'un prince qui s'est déclaré tant de fois le protecteur de la religion, que l'Église perdra son ancien éclat et sa première beauté, qu'elle se verra enlever cette dignité extérieure qui la fait respecter encore davantage de ses propres enfants. Les sentiments de justice et de modération qui sont si profondément gravés dans le cœur de Votre Majesté autorisent notre confiance. Vous protégerez avec le même zèle que tous les Rois vos prédécesseurs cette religion sainte, qui sera toujours le plus solide fondement de l'obéissance des peuples et de la grandeur des souverains ; vous ne souffrirez pas qu'on lui ravisse des immunités que Votre Majesté a confirmées elle-même par des promesses qui doivent être regardées comme la garantie la plus sûre qu'on puisse avoir de leur durée. C'est à Votre Majesté que nous avons recours. Nous nous flattons qu'elle voudra bien nous accorder sa protection dans une cause si juste. Il s'agit ici de soutenir le ministre de la religion et la religion même. De pareils motifs seront tout-puissants sur le cœur de Votre Majesté ; ils nous répondent du succès de nos humbles représentations. Vous écarterez du sanctuaire tout ce qui en pourroit troubler le repos et en avilir la dignité.

Animés des sentiments de la plus vive reconnoissance, nous continuerons de porter au pied des autels les vœux les plus ardents pour demander à Dieu la prospérité de votre règne, la perpétuité de la maison royale et la conservation précieuse de votre personne sacrée.

9.

ÉTAT DES APPOINTEMENTS, GAGES ET PROFITS ATTACHÉS A LA PLACE DE PREMIÈRE FEMME DE CHAMBRE DE LA REINE.

Gages	300 livres.	7,316 liv. 10 sols.
Nourriture	2,595 —	
Pour 12 aunes de taffetas	100 —	
Pour entretènement	770 —	
Pour et au lieu de charbon	401 liv. 10 sols.	
Pour la cire qui se consume dans la chambre et le cabinet	3,000 livres.	
Une bourse de jetons évaluée	150 —	
Autres droits.		
Les draps à chaque renouvellement	400 —	19,700 livres.
Robes à peignoir		
Les bas et les souliers		
Les profits du jeu évalués à	2,400 —	
Droits des serments et tabourets évalués à peu près par an à	1,500 —	
Un droit d'usage sur la fourrière de 4 livres par jour	1,400 —	
Retour des bougies évalué au plus à	14,000 —	
Total		27,016 liv. 10 sols.

Sur quoi accordé,

A Mme Costar, coiffeuse de la reine	700 livres.		7,000 livres.
A Mlle Boireau	500 —		
A Mlle Lemoine	500 —		
Mme du Deffand, Mme Bragerac, Mme Châtelain, Mme Lelarge, Mme Planty, Mlle Babet Perrin, Mme Foubert, Mme Campan, Mme Coterot (Cheret), Mlle Destournelles, Mme Thibault	400 liv. chacune.	4,400 —	

Aux garçons de la chambre,

Pigray, Campan, Gentil	300 liv. chacun.	900 —	
			20,016 liv. 10 sols.

pour la personne de son Roi ; son cœur le suivoit partout dans ses périls et dans ses conquêtes ; elle a vu l'ennemi à ses portes, tout citoyen devint soldat, et ce ne fut qu'une occasion nouvelle de signaler sa fidélité, son amour pour le monarque de l'univers qui mérite le plus d'être obéi et d'être aimé.

Au retour de la paix elle croyoit n'avoir que des grâces à espérer ; sa surprise et sa douleur ont été extrêmes quand elle a vu, dans l'assemblée des États du mois d'octobre 1749, chaque jour marqué par des traits du peu de satisfaction de Votre Majesté. Les lettres de convocation déterminoient l'objet de cette assemblée à permettre de délibérer sur l'imposition du vingtième. Cette permission devoit emporter nécessairement la liberté de faire des réflexions, de dresser des mémoires pour chercher à concilier le service de Votre Majesté avec les ménagements que la province se flatte d'avoir mérités par son zèle, et que ses besoins rendent nécessaires.

Des ordres envoyés aux États par des commissaires de Votre Majesté ont fait voir un objet tout contraire ; ils ont introduit une forme dont on n'a jamais vu d'exemple ; ils n'ont pas même laissé aux États le temps de réfléchir, et par là ils ont ôté réellement la liberté des suffrages ; et bientôt l'assemblée a reconnu avec la plus vive douleur que tout le but de cette convocation étoit de continuer le dixième sous le nom de vingtième, de priver la province de son administration ou d'y mettre des conditions si dures qu'il lui seroit impossible de s'en charger.

En effet, on ne verra dans cette assemblée qu'une seule délibération libre des États, celle par laquelle ils ont consenti à l'imposition du vingtième et en ont demandé l'administration.

La promptitude de leur consentement ne leur a attiré de la part des commissaires de Votre Majesté que des ordres qui n'auroient pas pu être plus sévères si la province avoit mérité le mécontentement de Votre Majesté.

Le précis de ces ordres est :

1° Que Votre Majesté, Sire, refuse tout abonnement ;

2° Que Votre Majesté étant bien informée que le dixième n'a pas été en Bretagne à sa juste proportion, elle ordonne aux États d'enjoindre à leurs commissaires d'arrêter sans perdre de temps les rôles du vingtième pour l'année 1750 sur le même pied que ceux du dixième ;

3° Que ceux qui se prétendront chargés au delà du vingtième se pourvoiront par-devant le commissaire départi, après avoir payé la moitié de leur cote pour justifier par titres l'excès de leur imposition ;

4° Que les sommes auxquelles monteront lesdites modérations accordées par le commissaire départi, les commissaires des États seront obligés de les réimposer par forme de rejet sur ceux qui ne se seront point pourvus en modération ;

5° Qu'il est défendu aux États de faire aucune représentation ;

6° Enfin que sur tous ces objets ils doivent donner une réponse précise dans les vingt-quatre heures.

Nous osons, Sire, avec le plus profond respect, faire cet aveu sincère à Votre Majesté. Tous les membres des États ont cru voir dans des ordres aussi rigoureux l'image et le dernier terme du malheur public; ils en ont détourné les yeux; ils n'ont pu se persuader que ce soit là l'intention du meilleur de tous les maîtres; chacun s'est dit à soi-même: il n'est pas possible que le plus juste de tous les rois, en même temps qu'il déclare supprimer le dixième, veuille cependant le laisser subsister en imposant les mêmes sommes pour le vingtième. Mais ces tristes réflexions n'ont rien pris sur leur soumission; ils se sont seulement crus en droit de faire des représentations, moyen aussi respectueux que légitime, surtout après avoir donné leur consentement à l'imposition. Mais les commissaires de Votre Majesté leur en ayant réitéré la défense, les États se flattoient que du moins il leur seroit permis d'envoyer les présidents de l'assemblée porter leurs gémissements au pied du trône. Cette consolante ressource leur a encore été refusée; ils ont reçu des défenses de faire partir aucune députation, et ce dernier ordre a achevé la consternation générale. Cette consternation générale est d'autant mieux fondée, que tous les siècles passés ne fournissent aucun exemple de l'extrême rigueur qui la cause.

L'ordre pressant de délibérer dans vingt-quatre heures sur des matières importantes n'a jamais été annoncé à l'ouverture des Etats, ni en même temps que les matières sont proposées; cette voie n'a jamais été employée que dans des cas où de longs retardements pouvoient faire soupçonner les États de ne vouloir pas en délibérer.

La province a également joui de la liberté d'envoyer en Cour des députés extraordinaires; elle en a joui sous le règne de votre auguste bisaïeul; elle en a même joui sous votre règne. Les États assemblés en 1715 en ont envoyé; Votre Majesté l'agréa et le fit savoir au maréchal de Châteaurenaud dans une lettre écrite par M. le duc d'Orléans en ces termes: « Si la situation des affaires n'avoit exigé la continua-« tion du secours que j'ai demandé, il est bien sûr que j'aurois prévenu « les remontrances qu'ils m'envoient faire par la députation dont « vous me parlez; vous avez bien fait de ne vous y pas opposer; j'é-« couterai favorablement leurs représentations. »

Si dans quelques occasions, ces députations extraordinaires n'ont pas eu lieu, les commissaires de V. M. en ont prévenu l'effet en accordant aux États ce qu'ils demandoient.

Pouvons-nous ne pas déplorer sur nous-mêmes la fatalité qui fait aujourd'hui défendre et envisager comme illégitimes les mêmes démarches qui ont été permises, agréées et reçues avec satisfaction sous votre règne?

Nous éprouvons la même disgrâce au sujet de l'abonnement du vingtième. En 1734, l'abonnement du dixième fut offert aux États par les ministres de Votre Majesté, qui le crurent avantageux à son service. Les États, aussi touchés de ce motif que de rentrer dans l'exercice d'un de leurs priviléges, qu'ils n'avoient point cessé de réclamer, saisirent avec ardeur l'occasion de travailler en même temps au service de Votre Majesté et au soulagement de leurs compatriotes. Ils ont rempli les obligations avec la plus exacte fidélité, et à la satisfaction de Votre Majesté. Cependant ils s'en voient privés aujourd'hui, comme s'ils en avoient abusé.

Prétendre que le dixième n'a pas été porté en Bretagne à sa juste valeur, c'est une prévention injuste; depuis 1710 jusqu'à 1717, le dixième a été régi et levé en Bretagne de la même manière que dans les provinces qui n'ont point d'États. Il n'a monté qu'à environ 12,000 livres pour Votre Majesté; les États l'ont porté par leur dernier abonnement jusqu'à 18,000 livres de net, et sans aucuns frais; ce qui est plus d'un tiers en sus de son plus grand produit jusqu'en 1717.

Si l'on compare cette augmentation avec celle dont le dixième a été susceptible dans les pays de généralité, au delà de ce qu'il avoit produit en 1717, il sera démontré que la province de Bretagne en payant 18,000 livres a payé le dixième plus rigoureusement que toutes les autres provinces du royaume.

La diminution des frais est le seul soulagement que les commissaires des États aient pu procurer à leurs concitoyens; mais si le plan de régie qui a été annoncé aux États a lieu, non-seulement on verra renaître les frais de poursuites et de contraintes dont la province a été affligée pendant les premières années du dixième, mais même le moyen que la bonté de Votre Majesté ouvre à son peuple pour se procurer justice occasionnera nécessairement des frais beaucoup plus considérables, qui achèveront sa ruine.

Tous les contribuables voyant d'un côté que l'intention de Votre Majesté est de n'exiger que le vingtième, et de l'autre qu'ils sont imposés à la même somme qu'au dixième, seront forcés de se pourvoir pardevant le commissaire départi; et cette ressource leur deviendra plus funeste que le mal même.

Le nombre des cotes de 5 livres et au-dessous est infini; tous ces particuliers ne peuvent se pourvoir qu'en chargeant un procureur de présenter leur requête et d'en solliciter l'effet. Personne n'ignore qu'avec les démarches indispensables, avant qu'une requête puisse être jugée, il est impossible qu'elle ne coûte au moins 15 livres de frais. Il est évident, Sire, qu'il en coûtera plusieurs millions à votre pauvre peuple sans aucune utilité pour Votre Majesté. Cependant ils ne pourroient éviter cette dépense ruineuse qu'en se soumettant à une taxe

plus forte que le vingtième, contre la volonté et la justice de Votre Majesté.

Mais cette triste ressource leur est interdite par un des articles du nouveau plan qui porte que les modérations qui seront accordées seront rejetées sur ceux qui ne se seront point pourvus ; ainsi ceux qui consentiroient à payer le dixième, au lieu du vingtième, ne seroient pas encore tranquilles ; ils seront continuellement surchargés jusqu'à ce qu'ils aient présenté leur requête en modération.

Un pareil traitement étoit réservé à cette province infortunée. Il est certainement inconnu à tout le reste du royaume ; dans les autres provinces, les officiers occupés à l'établissement du vingtième emploieront, il est vrai, toute leur industrie pour découvrir les facultés réelles des contribuables, et en conséquence ils feront des suppléments de rôles, mais le soulagement accordé à un particulier n'opérera point une surcharge contre un autre. En Bretagne, sans nulle connoissance des facultés d'un chacun, on commencera par imposer le dixième comme vingtième, et un sujet de cette province qui se trouvera surchargé ne pourra travailler à obtenir justice, sans préparer le malheur de quelqu'un de ses compatriotes.

Nous sommes encore obligés de représenter, avec le plus profond respect, à Votre Majesté que l'édit du vingtième renferme une disposition dont l'exécution sera beaucoup plus difficile en Bretagne que dans les autres provinces du royaume.

Cet édit n'admet que des titres en bonne forme pour servir de preuve de l'excès de l'imposition. Si par titres en bonne forme on entend des actes par-devant notaire, il ne sera pas possible d'en fournir pour prouver la valeur d'une grande partie des biens de Bretagne.

1° Dans les villes, la plupart des baux sont sous signature privée ;

2° Dans un tiers des campagnes, les propriétaires et le fermier partagent, par moitié les fruits de la terre, sans que par aucun acte il ait jamais été fait une évaluation juste des revenus ;

3° Tous ceux qui ont depuis longtemps, de père en fils, cultivé le peu de terre qu'ils possèdent ne peuvent avoir d'actes en forme pour en prouver le revenu fixe ;

4° Dans quatre des évêchés de Bretagne, la plus grande partie des terres sont ce qu'on appelle domaine congéable ; le seigneur n'en reçoit qu'une très-petite partie en forme de rente ou de redevance, et la jouissance du colon, balancée avec les conditions auxquelles il est obligé, ne peut jamais être réduite à un revenu certain.

5° Enfin les négociants ruinés par les événements de la guerre se sont également hors d'état de fournir des preuves de cette nature ; ils ne pourroient même les exposer au grand jour sans perdre le reste du crédit attaché aux débris de leur fortune.

Voilà, Sire, cinq classes de vos fidèles sujets bretons qui seront exposées à des taxes arbitraires, contre l'intention de Votre Majesté, pendant que le général de la province sera forcé de soutenir à l'Intendance, et par-devant le directeur et autres employés au recouvrement du vingtième, autant de procès qu'il y a de propriétaires de biens, et dans lesquels ils succomberont tous, puisque ceux mêmes qui obtiendront justice y auront consumé dix fois plus que la modération qui leur sera accordée.

C'est la vérité, Sire, qui par notre bouche parle à Votre Majesté. Vous êtes notre roi et notre père. En même temps que nous aurons toujours la plus parfaite soumission aux volontés de Votre Majesté, nous nous rendrions coupables si nous n'avions une égale confiance dans sa bonté paternelle. Prosternés à ses pieds, nous osons la supplier de détourner de sa province de Bretagne le malheur dont elle est menacée, de ne pas permettre que les premiers jours de la paix soient pour nous des jours de douleur, et qu'à l'occasion du vingtième la province soit exposée à une dépense beaucoup plus forte que l'imposition même. Nous la supplions de nous en confier l'administration sur le pied de la moitié de l'abonnement du dixième. Nous ne désirons cette grâce que pour continuer de signaler notre zèle, notre soumission, notre amour pour Votre Majesté.

II.

MÉMOIRE DES ÉTATS DE LANGUEDOC.

Les députés et le syndic général des États de Languedoc n'ont pas été plus tôt informés des ordres qui ont été donnés pour le recouvrement du vingtième dans cette province, en conformité de l'édit du mois de mai dernier (1749) qui en ordonne la levée dans tout le royaume, qu'ils ont cru être indispensablement obligés de faire, au nom des États, leurs très-humbles supplications et remontrances, pour demander qu'il soit du bon plaisir de S. M. d'ordonner un sursis à toutes diligences dans cette province pour la levée de cette nouvelle imposition, jusqu'à ce qu'il ait été délibéré par les États d'y donner leur consentement, sur la demande qui doit leur en être faite par MM. les commissaires qui présideront pour S. M. à leur prochaine assemblée.

Cette demande est fondée sur un des priviléges de la province de Languedoc les plus anciens et le plus expressément établi, suivant lequel aucune imposition ni levées de deniers ne peuvent être faites dans la province sans le consentement des États.

Elle est fondée sur la possession la plus constante et la plus suivie

qui a maintenu les États dans l'exercice et l'usage de ce privilege.

Elle est fondée enfin sur ce que les États ne croient pas avoir mérité d'en être depouillés, puisqu'ils n'en ont jamais fait usage que pour donner de nouvelles preuves de leur obeissance et de leur soumission.

Suivant une des conditions de la reunion de la province de Languedoc à la couronne, aucun subside ne peut être imposé sur les peuples qui l'habitent sans l'expres consentement des États : ce qui a toujours été confirmé depuis par nos rois, comme il paroit par un grand nombre de lettres patentes dont le detail seroit superflu. On se contentera seulement de rapporter les termes de l'edit du mois d'octobre 1649, portant révocation de celui de Beziers, par lequel le feu Roi, de glorieuse memoire, voulant retablir les États avec les mêmes privileges et avantages « dont ils avoient joui avant l'année 1629, s'explique en ces termes : « Voulons et nous plait qu'aucune « somme ne puisse être imposée sur cette province qu'elle n'ait été « deliberée et consentie en l'assemblée desdits États, suivant les anciennes formes, droits, libertés et privileges de ladite province, « que nous avons à cette fin retablis et confirmés, retablissons et « confirmons en tant que de besoin pour être gardés et observés inviolablement, etc. » Cette même disposition se trouve encore plus formellement rappelée dans la declaration ou édit du mois de [illegible] 1659 en ces termes : « Et voulant maintenir notre dite province en tant que besoin seroit en tous ses droits, libertés, [illegible] « usages et privileges, et [illegible] leur faire ressentir les effets de [illegible] « bonté [illegible] nous avons declaré et declarons [illegible] [illegible] revocable, qu'il n'y sera fait [illegible] « aucune imposition [illegible] soit sur les biens des habitants [illegible] [illegible] generalement toutes autres impositions [illegible] [illegible], que prealablement elles n'aient [illegible] [illegible] les gens des trois [illegible] nous avons declaré par nos edits [illegible]

[illegible] aussi authentiques, et consa[illegible] [illegible] important et le plus [illegible] [illegible] trouver dans les [illegible] 1715, qu'elle [illegible] [illegible] de Languedoc [illegible] exemptions, prero[illegible] [illegible] predecesseurs. [illegible] transactions [illegible]

qui confirme ceux dont on vient de parler, lorsqu'en accordant le don gratuit ils y mettent toujours pour une des principales conditions : « Que nulle imposition et levées de deniers ne pourront être « faites sur les villes et communautés en particulier, ni sur les habi- « tants, en vertu d'aucuns édits bursaux, déclarations, jussions et au- « tres conditions contraires à ses droits et libertés, quand même ils « seroient faits sur le général du royaume. »

Cette condition est acceptée nommément par MM. les commissaires présidant pour le Roi aux États, qui mettent à la marge le mot *accordé* et qui donnent une ordonnance d'acceptation conforme à leurs apostilles, d'où il résulte que S. M. chaque année reconnoît par la bouche de ses commissaires le privilége dont les États réclament l'exécution et donne une nouvelle assurance de les y maintenir.

On ne sera point surpris que des titres aussi respectables aient toujours eu leur exécution. En effet, sans parler de l'usage constant et annuel de demander aux États leur consentement pour l'imposition des sommes qui doivent être réparties sur les contribuables, et sans vouloir insister sur la preuve qui résulte, tant des instructions données par le Roi à MM. ses commissaires à raison des sommes dont ils doivent faire la demande, que des délibérations prises en conséquence, il suffira de rappeler que toutes les fois qu'il s'est agi d'établir une nouvelle imposition sur les redevables, S. M. a chargé MM. ses commissaires de donner connoissance aux États de l'édit ou déclaration qui en ordonnoit l'établissement dans tout le royaume, à l'effet que les États y donnassent leur consentement.

On n'en trouvera point la preuve lors du premier établissement de la capitation en 1695, parce que les États voulurent avoir l'honneur d'en donner l'exemple à tout le royaume et d'en faire eux-mêmes la proposition; mais on la trouvera soit lors du rétablissement de la capitation en 1701, soit dans les différents établissements du dixième en 1701, en 1733 et en 1741.

Il faut même remarquer que les États assemblés au mois de décembre 1733, ayant été informés que MM. les commissaires du Roi n'avoient aucune demande à leur faire à raison du dixième établi par la déclaration de S. M. du 17 novembre précédent, ils envoyèrent un courrier à la Cour avec deux mémoires, l'un pour représenter que le dixième ne pouvoit être levé en Languedoc, suivant les priviléges de la province, sans le concours et le consentement des États, et l'autre pour faire voir la nécessité d'en venir à un abonnement. En conséquence, MM. les commissaires du Roi reçurent un nouvel article d'instruction pour demander le consentement des États à la levée du dixième, et ils furent autorisés à recevoir les offres qui leur seroient faites pour l'abonnement. Feu M. Orry, contrôleur général, l'écrivit aussi à feu

mais diminué ni n'en diminuera jamais l'étendue. Qu'il leur soit donc permis de jeter un moment les yeux sur les services qu'ils ont rendus et sur les glorieux témoignages qu'ils en ont souvent reçus de la bouche même de nos Rois, puisqu'ils y trouvent une preuve également flatteuse et honorable d'un attachement qui fait la gloire du Languedoc et qui a servi de modèle aux autres provinces.

Ces sentiments sont trop justes pour ne pas rassurer les États sur la conservation de leurs priviléges. Et dans quel temps pourroient-ils moins appréhender d'y voir donner atteinte, que dans le moment où le Roi, vainqueur de ses ennemis, a sacrifié toutes ses conquêtes au titre de pacificateur de l'Europe? Refuseroit-il à ses sujets des témoignages de modération et de bonté, après en avoir donné de si éclatants aux puissances qui l'avoient obligé de prendre les armes? En désirant, comme père des peuples de cette grande monarchie, de les faire jouir des fruits de la paix, son dessein n'est pas d'y mêler l'amertume de la perte des usages et des prérogatives dont ils sont justement jaloux, et s'il est forcé de leur imposer de nouvelles charges, il seroit sans doute bien sensible à son cœur paternel d'y ajouter la douleur de priver de si fidèles sujets de leurs priviléges, puisque cette privation emporteroit avec elle une espèce de punition et de flétrissure qui n'ont point été méritées.

C'est sans doute par d'aussi pressantes considérations que S. M. a bien voulu ordonner à l'égard du clergé de France, qu'il sera sursis à l'exécution de l'édit du mois de mai dernier, concernant le vingtième, jusqu'après la tenue de la prochaine assemblée. On peut croire aussi que c'est par les mêmes motifs que S. M. a jugé à propos de convoquer extraordinairement les États de Bretagne avant de faire exécuter le même édit dans cette province. Le Languedoc peut sans doute espérer le même traitement de la bonté et de la justice de Sa Majesté.

Rien ne seroit plus capable de l'y déterminer que les considérations qui seront employées dans un autre mémoire, que les députés et le syndic général auront l'honneur de présenter sur la nécessité d'un abonnement pour la perception du vingtième; ils ajouteront seulement, sans vouloir prévenir ce qu'ils ont à dire sur cette matière, que les diligences qui pourroient être faites, en attendant l'assemblée des États, par le directeur qui seroit envoyé à cet effet, ne seroient propres qu'à répandre l'alarme dans l'esprit des peuples. Lorsqu'ils voient les États marcher à leur tête et leur annoncer, suivant un usage non interrompu, les volontés du Roi, leur obéissance, sans rien perdre de son mérite, est animée par la confiance qu'ils ont dans une administration qu'ils respectent et à laquelle ils sont attachés; et il ne faut pas en être surpris, puisque les États sont en même temps les sujets

les plus fidèles et les plus soumis, et les tuteurs zélés des peuples confiés à leurs soins.

S'il pouvoit cependant arriver que ces peuples devinssent tout d'un coup insensibles aux préjugés de l'éducation et de l'expérience, on ne croira pas au moins qu'ils le deviennent aussi aux poursuites des commis ou préposés du directeur pour la levée du vingtième ; et comment pourroient-ils accorder le passage subit de la forme dans laquelle ils ont payé dans tous les temps les charges les plus onéreuses de l'État à celle dans laquelle on voudroit exiger ce nouvel impôt. L'égalité, toujours si désirable dans la manière de contribuer aux impositions, est le caractère et le fruit heureux de l'ordre qui a été observé par les États pour la perception du dixième dans la province ; et il est inouï qu'aucun des contribuables ait prétendu qu'elle ait été violée à son égard. Or, peut-on espérer que cette égalité sera également observée lorsqu'on s'écartera des routes simples et connues pour en prendre une autre toute nouvelle, semée de difficultés, dont l'arbitraire et conséquemment l'injustice seront souvent inséparables ? La douleur et le découragement des peuples en seront les tristes effets.

Mais si l'introduction d'une forme absolument nouvelle et le concours des différents recouvrements faits par les commis du directeur et par les exacteurs ordinaires des autres impositions doivent être aussi onéreux aux contribuables, il en résultera aussi un préjudice sensible pour S. M., par le retardement et peut-être par l'impossibilité d'achever les uns et les autres. Les sources qui sont conduites aujourd'hui au trésor royal par des opérations promptes et assurées seront arrêtées par la multiplicité des exacteurs et des frais ; les peuples seront foulés, le trésor ne sera point rempli, et les redevables étant épuisés depuis longtemps, on doit craindre d'arrêter une circulation qui ne se soutient, à proprement parler, que par la sagesse et la simplicité d'une administration qui conserve en eux un reste de vie.

Ce seroit sans doute ici le lieu d'exposer la triste situation des peuples du Languedoc, accablés par les impositions et les secours extraordinaires qu'ils ont fournis pendant la guerre, par le séjour que les troupes étrangères ont fait dans la province, par les dépenses générales et particulières qui en ont été la suite, enfin par les calamités et les pertes qui depuis plusieurs années font craindre une espèce de disette à la suite de la privation des récoltes ; mais ce tableau, qui n'auroit rien que de sincère et de touchant, demande à être traité avec plus d'étendue qu'il ne l'est aujourd'hui.

On ajoutera donc, en continuant de parcourir rapidement différents objets, que s'il est question de faire connoître et de mettre en évidence le détail de l'administration des États sur le recouvrement du dixième, le conseil n'ignore pas que ce détail est confié à une com-

mission composée d'un certain nombre de membres de cette assemblée et de M. l'intendant, qui est à leur tête en qualité de commissaire du Roi ; qu'il signe les rôles conjointement avec les commissaires des États; qu'il connoît l'ordre et la forme dans laquelle ces rôles sont dressés ; qu'il est instruit des différents articles qui les composent; qu'il établit avec ces mêmes commissaires les principes et les règles du recouvrement qui en est fait, et qu'il prononce aussi avec eux sur les demandes en modération ou décharges des sommes qui y sont comprises.

S'il y avoit eu quelque chose à désirer en matière d'imposition, ce seroit d'imaginer un ordre dans lequel l'autorité du Roi et le concours de ceux qui ont part à l'administration publique seroit capable de diminuer au peuple le sentiment des charges que les besoins de l'État rendent nécessaires; mais quand cet ordre est établi, il ne peut y avoir que de l'inconvénient et du risque à y porter du changement, en dérogeant à des priviléges et à des usages dont l'exécution a procuré dans tous les temps des secours plus prompts, plus abondants, plus efficaces que toute autre espèce d'administration.

Ces réflexions, qui ne sont aujourd'hui qu'à peine montrées, seront développées dans la suite et mises dans tout leur jour, sans parler d'un grand nombre d'autres qui leur prêteront une nouvelle force et qui ne peuvent trouver leur place dans les bornes étroites qu'on s'est prescrites.

Il ne reste donc aux députés et au syndic général qu'à terminer ce mémoire en renouvelant leurs supplications et leurs remontrances, et ils osent attendre de la justice et de la bonté de S. M. qu'elle voudra bien ne point priver les États de l'exercice d'un privilége qui est fondé sur les titres les plus solennels, qui est accompagné de la possession la plus constante, dont enfin ils ont lieu de croire qu'ils ne se sont pas rendus indignes, et en conséquence que S. M. voudra bien donner ses ordres pour qu'il soit sursis à toutes diligences pour le recouvrement du vingtième en Languedoc jusqu'à la prochaine assemblée des États.

12.

REMONTRANCES DE LA PROVENCE AU SUJET DU VINGTIÈME.

Sire, quel que fût le triste état où votre pays de Provence a été réduit par la guerre et par le zèle qu'il a montré pour votre service, il ne s'est point présenté au pied du trône de Votre Majesté pour être affranchi de la nouvelle imposition du vingtième établi par l'édit du mois de mai dernier. Mais il est obligé d'implorer vos bontés paternelles et votre justice sur les moyens d'exécuter cet édit, et de réclamer des lois dont le maintien a été la principale condition de la réunion de la Provence

pèces, aux vexations des préposés, aux difficultés infinies qui se rencontrent dans l'exécution, quoiqu'il n'en résultât pas un plus grand avantage au profit de Votre Majesté?

C'est là ce qui alarme votre pays de Provence; et cette seule idée a jeté la consternation et le désespoir dans tous les cœurs. Vos lauriers seroient donc arrosés des pleurs de vos fidèles sujets, et ils regretteroient des temps moins heureux qui laissoient subsister des usages qui leur sont plus chers que leurs biens.

Mais dans quelles circonstances, Sire, votre pays de Provence réclame-t-il ces lois sacrées, qu'il invoque avec confiance devant le plus juste et le meilleur des Rois? C'est dans le même temps que ce pays vient de faire pour votre service ce que n'a jamais fait aucune province, et que dans un accablement affreux il ne peut plus porter le poids de ses impositions ordinaires.

Avec quelle constance, quand les ennemis de Votre Majesté sont entrés en Provence, ses habitants ont-ils soutenu le poids de leurs calamités et vu ruiner leurs fortunes par mille ravages! Tous les fléaux se sont assemblés sur leur tête. La Provence ne peut nourrir ses propres habitants. Les grains que ses terres produisent dans les meilleurs récoltes ne peuvent fournir à leur subsistance que pour quatre ou cinq mois de l'année, et elle ne se soutient que par les secours des blés étrangers. Une flotte ennemie qui couvroit nos mers interrompoit le commerce, et tous les jours annonçoient de nouvelles pertes; tout l'argent sortoit de la province pour aller chercher à grands frais, et à travers des périls certains, des subsistances dans les pays étrangers.

C'est dans ces mêmes temps que cette province, soumise avec respect aux ordres de Votre Majesté, a fourni les subsistances d'une armée entière, et qu'elle a souffert des dommages infinis et fait des dépenses immenses, qui montent à plusieurs millions, et dont elle n'a reçu encore aucune indemnité; c'est dans les mêmes temps qu'elle a contracté ces engagements exorbitants qui la ruinent et la dévorent.

Trop contente d'avoir servi son auguste maître par tant de sacrifices, elle attendoit la paix comme le remède à tous ses maux; et cette même paix lui présente sa ruine entière dans le renversement de sa constitution.

Tant d'objets, Sire, toucheront votre cœur paternel, et vous feront écouter favorablement les très-humbles et très-respectueuses remontrances qu'ont l'honneur de présenter à Votre Majesté,

Sire,

de Votre Majesté

les très-humbles, très-obéissants et très-fidèles sujets,

Les procureurs des gens des trois États du pays de Provence.

fussent toutes bornées à assurer l'exécution de leurs libertés et priviléges.

L'assemblée s'étant formée dans ces circonstances, au jour accoutumé, pour délibérer sur le don gratuit, les États ont cru devoir faire encore une nouvelle tentative, et ils ont envoyé des députés de tous les ordres à MM. les commissaires du Roi pour les prier de leur donner la juste satisfaction qu'ils désirent et de les mettre en état de délibérer suivant le mouvement de leur soumission et de leur zèle, en levant la contradiction qui résulte des instructions mêmes qui leur ont été communiquées.

Mais les députés qui avoient été envoyés vers MM. les commissaires du Roi ayant rapporté de leur part à l'assemblée qu'ils étoient disposés à accepter les conditions sur lesquelles on a coutume d'accorder le don gratuit, mais qu'ils ne pouvoient prendre aucun engagement par rapport à la levée du vingtième, l'assemblée s'est trouvée, avec le plus grand regret et la plus vive douleur, hors d'état de prendre aucune délibération sur le don gratuit, et les États ont été dans la nécessité de se borner à faire à S. M. leurs très-humbles supplications et remontrances, pour qu'elle ait la bonté de leur faire déclarer par MM. les commissaires que la condition sous laquelle ils sont prêts à lui accorder le don gratuit aura pour l'avenir, comme elle l'a eu pour le passé, son plein et entier effet, et en conséquence, que le vingtième ne sera levé dans la province qu'après que les États y auront donné leur consentement, et en la forme qui a toujours été observée pour la répartition et le recouvrement des autres impositions et nommément du dixième.

Les États ne peuvent mieux faire connoître les justes motifs de leur détermination qu'en accordant, comme ils l'ont fait par une délibération séparée, la somme de 1,600,000 livres de capitation qui leur a été demandée de la part du Roi. Ils auront toujours le même zèle et la même passion pour le service de S. M. et pour le bien de l'État; ils sont prêts à lui sacrifier leurs biens et leur vie; de si nobles motifs dirigeront toujours leurs démarches; il n'y a que l'obligation indispensable de veiller à la conservation des priviléges et usages des peuples de la province, dont le dépôt leur est confié, et la satisfaction du serment qu'ils ont prêté de ne rien délibérer qui puisse y être contraire, qui aient pu retarder les effets d'une obéissance et d'un zèle qui n'ont jamais eu et qui n'auront jamais de bornes.

Avis de M. l'archevêque d'Alby, premier opinant.

Messieurs, s'il n'étoit question dans ce moment que de donner au Roi non-seulement les secours ordinaires dont vous avez entendu la demande, mais de lui offrir même tous nos biens, qui de nous pour-

sitive que l'intention du Roi, par rapport à l'établissement du vingtième, est que l'édit du mois de mai dernier soit exécuté en Languedoc littéralement comme dans les pays d'élection, que les rôles pour la levée de cette imposition soient faits et rendus exécutoires par M. l'intendant seul; que nous ayons à remettre à son greffe les minutes des rôles par nous arrêtés pour le dixième, et que les consuls de toutes nos communautés y fassent remettre de leur côté les copies des brevets et des rôles des impositions de l'année dernière pour servir de renseignement à la confection de ceux du vingtième, que ce magistrat doit arrêter.

Quoi de plus contraire, Messieurs, à nos priviléges et à nos usages; quoi de plus contradictoire avec cette condition du don gratuit qui doit faire l'objet de cette délibération; quoi de plus capable d'anéantir notre administration si bien conservée jusqu'à présent; quoi de plus propre à porter le trouble et la désolation parmi nos habitants?

Respectueusement soumis aux volontés du Roi et sincèrement attachés aux intérêts de cette province, pouvons-nous, Messieurs, n'être pas alarmés et flotter entre la crainte qu'on interprète défavorablement nos intentions, et celle de nous rendre indignes de la place que nous remplissons, en abandonnant des intérêts dont nous ne sommes que les dépositaires.

Quel parti prendre dans des circonstances si critiques et si affligeantes? Devons-nous, en nous arrêtant seulement aux demandes sur lesquelles on nous propose de délibérer, et nous faisant illusion sur celles qu'on nous a fait envisager, suivre les premiers mouvements de notre cœur et accorder simplement ces demandes; ou bien en donnant les assurances les plus positives de notre éloignement pour tout ce qui pourroit avoir la moindre apparence de refus de concourir au bien de l'Etat, retarder notre détermination jusqu'à ce qu'ayant fait parvenir aux pieds du Roi nos très-humbles et très-respectueuses remontrances sur la contrariété manifeste de la délibération que nous pourrions prendre et des arrangements que nous devons craindre, nous puissions être instruits des véritables intentions du Roi.

Ces différents partis troublent depuis plusieurs jours notre repos. Nous avons déposé nos peines dans le sein même de MM. les commissaires du Roi pour y trouver plus sûrement des moyens de conciliation; nous n'avons rien oublié pour les rendre sensibles aux maux que nous craignons; mais tous nos efforts ont été inutiles. En paroissant touchés de notre situation, ils ne nous ont donné que de vaines espérances, en opposant à leur bonne volonté le défaut de pouvoirs suffisants pour nous donner des assurances positives de la conservation de nos priviléges et de notre administration.

Dans la nécessité où nous sommes donc, Messieurs, de nous déterminer d'une manière qui, en faisant connoître le zèle, la soumis-

sion, le respect qui nous anime, mette en même temps à couvert notre conscience et notre honneur, et ne pouvant croire que MM. les commissaires du Roi, à la tête desquels est M. le maréchal de Richelieu, dont les nobles sentiments vous sont si connus, voulussent signer un acte aussi authentique que l'est la délibération du don gratuit, et contracter par là un engagement réciproque et solennel, pour le renverser tout de suite, et pour ainsi dire de la même main, ni me persuader qu'une aussi frappante contradiction que l'est celle qui nous arrête, émane de la volonté expresse du Roi, je ne vois d'autre expédient :

Que d'envoyer des députés à M. le maréchal de Richelieu au nom de l'assemblée ;

Que dans la volonté sincère et la détermination où sont les États d'accorder au Roi le don gratuit et de donner à S. M. de nouvelles preuves de leur soumission et de leur zèle pour son service, ils ne sont arrêtés que par l'incompatibilité de l'article premier des instructions qui contient la demande de ce don en la forme ordinaire, et le second, dont les dispositions relatives à l'établissement du vingtième en détruisent totalement la condition la plus essentielle ;

Que ce n'est que de lui, comme l'interprète des volontés du Roi, qu'ils peuvent avoir la conciliation de cette contradiction ; qu'ils la lui demandent avec instance, en le priant de vouloir bien leur déclarer d'une manière précise s'il est autorisé par ses instructions secrètes, ou s'il veut prendre sur lui de donner aux États l'assurance positive que leurs priviléges seront conservés en leur entier, et que conformément à la troisième condition du don gratuit, l'établissement du vingtième dans la province ne sera fait qu'avec leur consentement et qu'ils seront maintenus dans la forme de leur administration et leurs usages pour la confection des rôles de la levée des deniers et généralement toutes les opérations relatives à cette nouvelle imposition ;

Qu'ils n'attendent qu'une réponse favorable pour mettre le sceau à la délibération qu'ils sont sur le point de prendre, ou pour faire à S. M. de très-humbles remontrances tendant aux mêmes fins, n'étant pas en état de délibérer, suivant leur honneur et le serment qu'ils ont fait, jusqu'à ce qu'il aura plu à S. M., en conciliant cette contradiction qui se trouve dans l'instruction donnée à ses commissaires et remise aux États, avoir égard à leurs représentations. Ils ont lieu de l'attendre de sa justice pour des sujets les plus fidèles.

La délibération a été prise conformément, et les remontrances remises à M. le maréchal de Richelieu, qui a bien voulu les envoyer au Roi.

Lettre de M. le Nain à M. le comte de Saint-Florentin, du 17 février 1750.

Monsieur, vous connoîtrez par la copie de ma lettre à M. le contrôleur général le détail de ce qui s'est passé ce matin aux États. Je m'attendois bien certainement à quelque résistance de la part du Clergé, et j'ai toujours lieu de présumer que le premier germe s'étoit formé à Paris; mais je ne pouvois croire que les choses pussent se porter à une si grande extrémité.

A voir la fermentation violente qui a agité les États, qui ne croiroit pas que le Roi leur fait des demandes nouvelles et inouïes? Cependant, quand on réfléchit de sang-froid, on s'aperçoit qu'on ne demande rien à la province que ce qui lui a été demandé souvent dans les mêmes termes, sans que les États s'en soient formalisés.

Sans rapporter une infinité d'autres exemples, je me renferme dans ceux du dixième et du cinquantième, qui ont le plus de rapport à l'objet présent. Ces différentes impositions ont été proposées aux États de la même manière, dans la même forme et dans le fond que l'est aujourd'hui le vingtième; il y a même plus par rapport au cinquantième, puisque le Roi en fit faire la levée avant que d'instruire les États de ses intentions. Qu'arriva-t-il dans ces différentes circonstances? Les États refusèrent-ils l'accord du don gratuit? Leurs délibérations font connoître au contraire que dans tous ces cas, où ils étoient traités avec moins d'égards qu'ils ne le sont aujourd'hui, ils accordèrent unanimement le don gratuit. Leur soumission prompte et respectueuse fit valoir leurs représentations, qui furent toujours écoutées favorablement.

Il semble que les États ne pouvoient prendre un parti plus salutaire que d'imiter la conduite de leurs prédécesseurs. Un corps si sage et d'un si grand poids doit toujours agir dans le même esprit et dans les mêmes principes, et ses démarches lui attirent d'autant plus de considération qu'elles sont uniformes.

Les pères de ceux qui composent aujourd'hui les États avoient prêté le même serment et avoient les mêmes intérêts qu'on réclame aujourd'hui; cependant ils ne crurent point trahir leur devoir et les priviléges de la province en accordant unanimement le don gratuit et en faisant seulement dans la suite des représentations que leur prompte obéissance fit écouter avec bonté par le Roi.

Il est bien singulier qu'un corps considérable de prélats ait appuyé unanimement un parti si funeste, et qu'ils aient réduit le Roi à casser les États et à anéantir par là les véritables priviléges de la province, sous le prétexte d'en protéger une très-petite branche, que leur sou-

Les prisonniers de guerre, qui dans d'autres circonstances auroient apporté quelques soulagements à la Bourgogne, en lui procurant un débit utile de son superflu, sont venus lui enlever une partie du nécessaire et porter les choses de première nécessité à un prix exorbitant. Les garnisons ont produit le même effet, et le citoyen pressé de la faim a été forcé de partager son pain avec le soldat dans le temps même qu'il payoit à Votre Majesté une somme considérable pour l'exemption des quartiers d'hiver.

Des maux aussi vifs, aussi pressants, demandent, Sire, un soulagement prompt; et nous l'envisagions dans la suppression du dixième et des autres impôts occasionnés par la guerre. Cette espérance paroissoit à vos peuples d'autant plus certaine qu'elle avoit pour fondement les promesses de Votre Majesté.

L'impôt du vingtième et des 2 sols pour livre qu'il plaît à Votre Majesté lui faire succéder non-seulement enlève à vos sujets une partie du soulagement après lequel ils soupiroient, et qu'ils regardoient comme le fruit assuré d'une paix heureuse que les conquêtes de Votre Majesté venoient de leur procurer; mais leur douleur est extrême en ne voyant point de temps limité aux maux pressants qu'ils souffrent, et par le dépeuplement des campagnes occasionné par les milices nombreuses que Votre Majesté a formées, et par la multitude d'impositions de toutes espèces que la nécessité de la guerre a fait établir, et dont le retour de la paix n'a fait disparoître qu'une légère partie.

La levée du vingtième semble, il est vrai, réunir deux avantages, celui de l'égalité dans l'imposition, de la facilité dans la perception.

Mais, Sire, qu'il nous soit permis de [représenter] à Votre Majesté que c'est cette égalité même qui en rend le fardeau plus pesant. Des impôts qui ne tombent que sur ces sortes de biens ou de denrées auxquels le luxe seul met le prix ne sont supportés que par les gens d'une fortune opulente et aisée; au lieu que le pauvre, dont le travail suffit à peine à sa subsistance, ne peut diminuer son nécessaire, et que c'est lui enlever la vie même que de lui en retrancher une partie.

La Bourgogne, exposée par sa situation et par la nature des biens qu'elle produit, au revers fréquent des grêles, des orages et des inondations, voit souvent ses espérances évanouies dans le moment qu'elle touche à la récolte. Comment alors faire face à un impôt qui n'est plus le vingtième, mais une portion bien plus considérable des tristes restes d'une grêle ou d'une gelée.

Il est vrai, Sire, que l'abonnement du dixième a paru jusqu'ici..... ..... de ce dernier inconvénient. Les élus de la province de Bourgogne, témoins de la misère que ces fléaux entraînent après eux, épargnent au moins à ceux qui en sont la victime les frais d'un re-

couvrement forcé, et qui seroit même impossible si l'on ne leur donnoit le temps de se relever de leurs pertes. Mais l'avantage de cet abonnement, réglé sur le produit du premier dixième, s'est d'autre part trouvé balancé par les acquisitions que les gens d'église ont faites depuis cette époque dans la Bourgogne, et qu'ils continuent d'y faire tous les jours. Ces impositions, en affranchissant des fonds considérables, en ont fait retomber le contre-coup sur les biens possédés par ceux de vos sujets qui portent tout le poids du jour, et qui consacrent leurs travaux et leurs vies à la prospérité de votre royaume et à la gloire de vos armes.

La facilité dans la perception et l'avantage de voir arriver presqu'en entier les derniers impôts dans les coffres de Votre Majesté est grand sans doute. Hé! qu'il seroit à souhaiter, Sire, qu'on pût enfin trouver le moyen d'y faire parvenir les autres impôts par une voie aussi courte! Ce seroit peut-être le plus grand soulagement que Votre Majesté pourroit donner à ses peuples, qui ont peine à se persuader que les revenus de Votre Majesté ne fussent suffisants pour faire face aux charges de l'État et pour remplir l'utile et glorieux projet qu'a formé Votre Majesté d'affoiblir et d'éteindre successivement la masse des dettes dont il est surchargé.

Les peuples de votre province de Bourgogne trouvent, Sire, de nouveaux sujets d'alarmes dans la forme que l'édit prescrit à l'imposition et à la levée du vingtième.

Les rôles qui doivent être arrêtés au conseil de Votre Majesté, conformement à l'article 12 de l'édit, doivent être dressés à la vue des déclarations nouvelles que l'article 14 enjoint aux proprietaires de fournir, sous les peines les plus sévères. Une triste expérience leur a appris, Sire, à combien de poursuites le prétexte de fausses déclarations les expose journellement, obligés à chaque instant d'entrer avec le fermier de Votre Majesté dans les plus petits détails sur le produit incertain et variable des biens sujets à ces droits qui se fixent sur ces sortes de déclarations. Ils ont déjà vu avec la plus grande consternation les occasions de ces recherches se multiplier à l'infini par le nouvel établissement du centième denier sur les immeubles fictifs et sur les meubles. Hé! que ne sera-ce pas quand la jalousie, les haines particulières, les paralleles odieux et les fausses déclarations fourniront de nouvelles armes à cette espèce de recherche, si funeste par elle-même à la tranquillité et au repos de vos sujets!

Dans une province où la plupart des fonds s'affermment en espèces ou en denrées, ce qui empêche que le proprietaire ne puisse charger le cultivateur de payer le vingtième à son acquit, la necessité imposée par les articles 9, 10 et 13 de justifier d'un payement qu'on aura fait du vingtième avant que de pouvoir contraindre les fermiers à celui du

prix de leurs fermes, celle d'une pareille justification ordonnée avant d'user du droit de rétention du vingtième sur les débiteurs des rentes constituées, des douaires, des pensions, seront une nouvelle source de contestations et de procès; elles serviront de prétexte à des débiteurs infidèles ou obérés pour évincer de légitimes créanciers ou pour retarder leurs payements et se mettre à l'abri de leurs poursuites.

Présenter à Votre Majesté des objets si capables d'émouvoir cette bonté si compatissante qui forme son heureux caractère, n'est-ce pas en quelque sorte être assuré de leurs effets?

Oui, Sire, tout concourt à nous le faire espérer; le choix universellement applaudi des ministres qui vous environnent, leur zèle connu pour tout ce qui peut contribuer à la gloire de votre règne et au bonheur de vos sujets, fortifient encore nos espérances. Cet amour tendre et respectueux pour ses souverains par lequel la Bourgogne a toujours fait gloire de se distinguer, et qui l'attache personnellement à Votre Majesté, lui est un titre qu'elle ose réclamer aujourd'hui, bien sûre qu'un aussi bon maître ne sera pas sourd à ses pleurs, à ses larmes et à ses besoins.

Nous sommes, avec un respect très-profond, Sire, de Votre Majesté les très-humbles et fidèles sujets et officiers, les gens tenant votre cour de Parlement.

A Dijon, le 12 juillet 1749.

15.

ETAT

DES NIPPES ET DES MODÈLES DE L'ÉQUIPEMENT D'UN CAVALIER ET D'UN DRAGON,

ENSEMBLE DU MODÈLE DU HARNACHEMENT DE LEURS CHEVAUX ET DU POIDS DES DEUX HOMMES, DE CELUI DE LEUR ÉQUIPEMENT ET HARNACHEMENT DE LEURS CHEVAUX, QUI INDIQUENT LA CHARGE ORDINAIRE DES CHEVAUX DE CAVALIERS ET DRAGONS A LA GUERRE,

Présenté au Roi par M. le comte d'Argenson et MM. les inspecteurs de cavalerie, le 7 mai 1750, à Versailles.

SAVOIR :	POIDS.		
Poids du cavalier.	Livres.	Onces.	Gros.
La taille de 5 pied 7 pouces, bien corsé et bien facé, pèse	168	»	»
Équipage sur sa personne. — POIDS.	Livres.	Onces.	Gros.
Chapeau bordé avec sa cocarde.....		15	3
Habit.....	6	8	»
Bottes.....	9	»	»
Manteau.....	10	»	»
	26	7	3
A reporter.....	194	7	3

	POIDS.			POIDS.		
	Livres.	Onces.	Gros.	Livres.	Onces.	Gros
Report.....				194	7	3
Poids et nombre des nippes qu'il avoit en total dans sa besace, indépendamment de ce qu'il portoit sur lui.						
Trois chemises.....	3	15	»			
Un gilet.....	1	»	»			
Trois mouchoirs.....	»	5	»			
Une paire de bas.....	»	8	»			
Une cravate.....	»	1	»			
Un ruban de queue.....	»	1	»			
Une culotte.....	2	3	»			
Une paire de guêtres.....	»	15	4			
Une paire de souliers.....	1	1	»			
Une paire de savattes.....	»	14	»			
Un sac à poudre et sa houpe.....	»	1	2			
Poudre.....	»	8	»			
Un bonnet.....	»	12	»			
Deux peignes.....	»	2	»	31	9	7
Une vergette.....	»	7	2			
Une paire de décrottoires.....	»	6	4			
Une paire de ciseaux.....	»	3	»			
Une étrille.....	1	»	»			
Une brosse.....	»	12	4			
Une éponge.....	»	2	»			
Une époussette.....	»	10	»			
Un licol de revue et de précaution...	1	4	4			
Un bridon d'abreuvoir.....	1	2	3			
Une boîte à graisse pour noircir.....	»	3	»			
Une paire de troussières.....	5	»	»			
Pain pour quatre jours.....	6	»	»			
Besace.....	2	»	»			
Pour être porté sous la besace.						
Un sac à avoine.....	2	7	»			
Une couverture de laine à cheval pour mettre sous la selle pour prévenir les foulures quand le cheval maigrit.....	3	10	»	10	15	6
Un havre-sac à chapeau pour faire manger l'avoine.....	1	1	4			
Piquet.....	3	13	2			
A reporter.....				235	1	

	POIDS.			POIDS.		
	Livres.	Onces.	Gros.	Livres.	Onces.	Gros.
Report.....				237	1	»
Armement.						
Buffle	4	4	»			
Calotte.....	»	12	»			
Cuirasse.....	14	»	»			
Sabre et cordon.....	2	15	»			
Ceinturon.....	»	13	2			
Bandoulière.....	»	11	»	36	5	3
Cartouche avec son cordon garni de douze cartouches et une pierre....	2	5	»			
Deux pistolets.....	4	9	»			
Un mousqueton.....	5	7	»			
Un couvre-platine	»	9	»			
(Le cheval du carabinier de cavalerie porte de plus, à cause de la carabine et du porte-crosse, une once un gros.)						
Nombre des pièces de la selle, de ses dépendances et des autres relatives à elle.						
Le corps de la selle du cavalier est composé de 110						
Ses dépendances ou relatives.. 143						
253						
Ruban de queue de cheval.....				»	»	5
Poids du corps de la selle.						
Le corps de la selle contient 110 pièces, y compris housse, chaperons, fontes, porte-crosse et sa courroie.....				31	8	»
Nombre des pièces de la bride.						
La bride..... 35						
Bridon..... 15						
Licol..... 14						
64						
Poids de la têtière et ses rênes, bridon, sa rêne, embouchure, mors et licol.						
Une têtière et ses rênes.....	1	3	2			
Mors.....	2	11	»	5	10	6
Bridon, sa rêne et son embouchure.	»	8	»			
Licol.....	1	4	4			
Deux fers à cheval à tous pieds.....				2	3	6
Total de la charge du cheval du cavalier.....				312	13	3
Poids du dragon.						
La taille de 5 pieds 7 pouces et demi, de grosseur proportionnée à la taille.....				157	»	»
A reporter.....				157	»	»

	POIDS. Livres.	Onces.	Gros.	POIDS. Livres.	Onces.	Gros.
Report.....				157	»	»
Équipage sur sa personne.						
Chapeau bordé avec sa cocarde.....	»	14	3			
Habit.....	6	4	»			
Veste.....	4	»	»	23	6	7
Bottines.....	2	4	4			
Manteau.....	10	»	»			
Poids et nombre des nippes qu'il avoit en total dans la besace, indépendamment de ce qu'il portoit sur lui.						
Même nombre et même poids qu'au cavalier.....				31	9	7
Pour être porté sous la besace.						
Même poids qu'au cavalier.....				10	15	»
Armement.						
Sabre et cordon.....	2	9	4			
Ceinturon.....	»	12	»			
Giberne à trente coups garnie de ses cartouches et quatre pierres.....	6	2	»	20	12	3
Un fusil et sa baguette de fer.....	7	11	4			
Bayonnette.....	»	13	3			
Un pistolet.....	2	4	»			
Couvre-platine de fusil.....	»	8	»			
Nombre des pièces de la selle.						
De même qu'au cavalier et du poids de.....				30	8	
(Son outil et son étui, qui ne pèse pas autant que la fonte et le pistolet.)						
Ruban de queue de cheval.....				»	»	»
Nombre des pièces de la bride.						
La bride, à cause de la plate longe, colifichets, son travers, l'anneau et son enchapure sur le dessus de tête, et les deux anneaux, avec leurs pitons du côté du mors 14						
(9 de plus que celle du cavalier.)						
Bridon..... 15						
Licol..... 14						
73						
A reporter.....				274	4	»

	POIDS.			POIDS.		
	Livres.	Onces.	Gros.	Livres.	Onces.	Gros.
Report.....				274	4	6
Poids de la têtière et ses rênes, bridon, sa rêne et embouchure, mors et licol.						
La têtière et ses rênes.....	1	8	»			
Mors.....	2	9	»	8	1	»
Bridon, sa rêne et son embouchure..	2	11	»			
Licol.....	4	4	»			
Deux fers à cheval comme au cavalier.....				2	3	6
Une serpe.....				1	12	»
Total de la charge du cheval du dragon				286	5	4

Indépendamment de cette charge, les cavaliers et les dragons portent d'extraordinaire alternativement entre eux, la tente, ses bâtons, cordes à piquet, marmites, barils, gamelles, viandes, fourrages, etc.

16.

LETTRE DE M. L'ÉVÊQUE DE BAYEUX A M. LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN.

Le 14 juin 1750.

Monsieur, permettez-moi de vous rendre compte d'une affaire qui est une misère dans le fond, mais qui pourroit devenir sérieuse par les tracasseries qu'on y met. Étant cousin germain de M. de Sassenage, il a désiré que je fisse la cérémonie du mariage de sa fille avec M. de Talaru; la famille de M. de Chalmazel le désiroit aussi; Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine avoient marqué que c'étoit leur intention; on me le manda à Bayeux; je partis en toute diligence, parce que le départ prochain du Roi pour Compiègne ne laissoit que le temps nécessaire pour la cérémonie et pour les présentations. M. le grand aumônier et M. le premier aumônier du Roi étoient absents. Le matin du jour de la cérémonie, M. l'abbé de Sainte-Aldegonde, qui avoit écrit à M. le prince Constantin, m'apporta une réponse de lui, par laquelle il lui marquoit qu'il ne pouvoit penser que je voulusse entreprendre de faire cette cérémonie dans la chapelle du Roi sans la permission de M. le grand aumônier ou sans la sienne.

Je répondis à M. l'abbé de Sainte-Aldegonde que j'arrivois dans le moment de 60 lieues, invité par les familles à faire cette cérémonie; que mon voyage et la brièveté du temps ne pouvant me permettre de recevoir à temps des réponses de M. le grand aumônier ou de M. le premier aumônier, j'avois cru que les familles avoient obtenu d'eux toutes les permissions nécessaires; que je n'apprenois que par la lettre de M. le prince Constantin que ces démarches n'avoient point été

faites. M. l'abbé de Sainte-Aldegonde m'ayant dit que M. le prince Constantin étoit de retour à Paris la veille, et qu'il alloit arriver à Versailles, je lui répondis que pour remettre tout en règle j'irois l'attendre chez lui pour lui demander à son arrivée la permission de faire la cérémonie. M. le prince Constantin arrriva un moment après chez moi; j'eus l'honneur de lui répéter les mêmes choses que j'avois dites à M. l'abbé de Sainte-Aldegonde, et je lui demandai la permission de faire la cérémonie. M. de Sassenage étoit présent. Je lui fis observer : que c'étoit une cérémonie que je faisois simplement comme proche parent et ami des deux familles; qu'il ne s'agissoit point d'officier *in pontificalibus*, puisque je ne faisois cette cérémonie qu'en rochet, camail et étole, et par conséquent sans aucune marque extérieure d'une fonction épiscopale; que la seule raison qui avoit déterminé à faire cette cérémonie dans la chapelle, c'est que la Reine avoit ordonné qu'elle se feroit pendant sa messe; que d'ailleurs la permission que je lui demandois, en présence de M. de Sassenage, étoit une reconnoissance authentique de tous les droits qu'il pouvoit prétendre.

M. le prince Constantin voulut exiger de moi d'écrire une lettre antidatée à M. le cardinal de Soubise, pour lui en demander la permission, lettre qui lui étoit nécessaire (disoit-il) pour sa justification. J'eus l'honneur de lui répondre que j'écrirois volontiers une lettre, si cela étoit nécessaire, mais qu'il n'étoit point d'usage que nous traitassions les affaires de nos chapelles par lettres; que si M. le cardinal de Soubise avoit été ici, il n'auroit exigé de moi que de lui en demander la permission; que le représentant en son absence, il ne devoit pas non plus exiger davantage.

Cela resta là pour le moment. Deux jours après, M. le prince Constantin m'ayant rencontré dans le salon de la Guerre, il me pressa de nouveau d'écrire la lettre qu'il m'avoit demandée. Je lui répondis que j'avois consulté M. l'archevêque de Rouen, qui m'avoit dit que cela étoit absolument contre l'usage; que d'ailleurs si j'écrivois cette lettre, je demandois aussi que M. le cardinal de Soubise m'en écrivît une, par laquelle il reconnoîtroit que c'étoit à tort et contre la règle que M. l'abbé de Termont, aumônier du Roi, avoit pris, le 31 mai, deux fois le service dans la chambre de M^me^ la Dauphine, en l'absence de son aumônier de quartier; que si l'usage d'écrire s'établissoit, il devoit être réciproque, et que dans ce cas je le demandois d'autant plus justement, que M. l'abbé de Termont avoit fait une entreprise manifeste, et que pour moi j'étois en règle lui ayant demandé la permission.

Je ne vous ennuie de tout ce détail que parce que j'ai appris que M. le prince Constantin et les aumôniers du Roi ont formé le projet d'en faire parler au Roi à Compiègne; c'est ce qui m'a fait regarder comme nécessaire de vous en faire le détail dans la plus exacte vérité, etc.

17.

LETTRE DE Mme DE FITZ-JAMES A Mme LA DUCHESSE DE LUYNES.

Le comte de Fitz-James est fort incommodé, Madame, depuis huit ou dix jours, d'une tumeur très-considérable à la joue, qui le fait beaucoup souffrir; il a déjà été saigné deux fois, sans en être que fort peu soulagé; j'espère que la Reine trouvera bon que je ne le quitte pas dans cet état, et je vous prie de lui en demander la permission pour moi. Sitôt qu'il pourra retourner à Paris, je ne tarderai pas un moment à me rendre à Versailles, et je me flatte que cela ne sera pas encore bien long. J'ai l'honneur d'être, Madame, votre très-humble et très-obéissante servante.

MATIGNON-FITZ-JAMES.

A Fitz-James, ce 29 juillet 1750.

18.

DISCOURS DES COMMISSAIRES DU ROI A L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ.

Du 17 août 1750.

Messieurs, les témoignages et les preuves de zèle, de fidélité et d'obéissance dont le Clergé a si souvent donné l'exemple à tous les autres ordres du Royaume, lorsque les besoins de l'État ont exigé qu'il concourût avec tous les fidèles sujets de S. M. à maintenir la sûreté et la grandeur de la monarchie, ne lui permettent pas de douter qu'elle ne le trouve toujours dans les sentiments et les dispositions qui naissent de l'obligation de remplir un devoir aussi important et aussi indispensable.

Tous les États connoissent quels sont les funestes effets d'une longue guerre; et personne n'ignore combien il importe de réparer promptement les maux qui en sont une suite inévitable. Tel doit être l'objet des soins du souverain et celui des vœux de ses sujets; ce que sa sagesse lui inspire d'ordonner pour le remplir, le devoir prescrit à ses sujets de s'y prêter avec l'empressement que mérite un maître qui préférera toujours de tenir de leur zèle et de leur affection ce qu'il pourroit exiger de leur obéissance, et qui n'a d'autres vues que de procurer le soulagement de ses peuples.

C'est principalement ce motif si digne de S. M. qui l'a déterminée à faire la paix dans le temps même que les plus grands succès auroient pu l'engager à continuer la guerre; c'est le même objet qui l'occupe

encore aujourd'hui et auquel tendent tous ses soins et tous ses désirs.

Les guerres que le royaume a essuyées depuis plus d'un siècle ont successivement augmenté la masse des dettes publiques, sans que les circonstances aient permis qu'on ait réparé pendant les années de paix un désordre dont l'accroissement deviendroit enfin funeste à l'État; c'est à ce mal si invétéré, si pernicieux dans ses conséquences, si contraire à tous les projets que l'on peut former pour le soulagement des peuples, si propre à exciter l'envie des puissances jalouses de la France, que la tendresse du Roi pour ses sujets et son attention à rendre sa puissance respectable au dehors, veulent enfin apporter un remède trop longtemps différé.

De si puissants motifs ont déterminé le Roi, en établissant une caisse générale d'amortissement, à se procurer les moyens de parvenir à la libération successive des dettes et des charges de l'État, de laquelle seule on peut attendre des soulagements réels et durables, et qui seule peut préparer au royaume des ressources capables d'en imposer à ceux qui seroient tentés de vouloir troubler la tranquillité dont l'Europe est redevable à la sagesse et à la modération de Sa Majesté.

Il n'est point de bon citoyen, de quelque ordre qu'il soit, qui ne doive se faire une obligation et un devoir de contribuer à des vues si grandes et si salutaires.

Toutes les dettes contractées pour la défense et le soutien de l'État, S. M. les regarde comme dettes de l'État; sa justice et la prudence lui imposent le devoir de veiller à leur amortissement; et la protection encore plus particulière qu'elle doit au Clergé, comme à l'ordre le plus éminent et le plus distingué de son royaume, exige de ses soins paternels de prendre et d'autoriser toutes les mesures nécessaires pour l'extinction des dettes auxquelles les biens qu'il possède dans l'État sont plus particulièrement affectés.

Ce que nous vous annonçons, Messieurs, des vues de S. M. doit vous faire connoître que nous ne venons point aujourd'hui vous demander de sa part d'augmenter encore vos engagements par des secours semblables à ceux que votre dévouement à son service lui a procurés dans le cours des dernières guerres; le Roi nous a ordonné de vous demander 7,500,000 livres, dont la levée sera faite par cinq portions égales sur le pied de 1,500,000 livres par an, à commencer de la présente année; et comme l'intention de S. M. est que cette somme soit employée au remboursement des dettes de son État, celles auxquelles les biens du Clergé sont particulièrement affectés lui ont paru mériter une juste préférence, et elle nous a ordonné de vous déclarer que cette somme sera annuellement ajoutée à celles qui sont déjà destinées au remboursement de ces dettes.

Le Roi, toujours plein d'affection pour le clergé de France, n'entend rien changer dans l'ancien usage de lui confier le soin de faire la répartition et le recouvrement des sommes pour lesquelles il doit contribuer aux besoins de l'État; et son intention est qu'il en soit usé de même pour celles que vous avez aujourd'hui à imposer.

C'est une distinction éminente dont vous jouissez, Messieurs, depuis longtemps; elle vous rend en cette partie dépositaire de l'autorité du Roi; mais S. M., informée des plaintes si souvent réitérées de l'inégalité des anciens départements sur lesquels vous faites la répartition de vos impositions, se croit indispensablement obligée d'en réformer les abus. S'il est une prérogative de l'autorité royale dont l'auguste monarque qui nous gouverne soit jaloux, c'est surtout celle de remédier à un désordre également contraire au bien du Clergé, comme à celui de l'État, et qui ne subsiste qu'à l'ombre de la position qu'il vous confie de son autorité.

C'est dans cette vue que S. M. avoit autorisé, à la sollicitation du clergé de France, les mesures qu'il avoit prises dans l'assemblée de 1726 pour connoître la véritable valeur des biens ecclésiastiques et parvenir à la réformation du département de ses impositions.

Le Roi voit avec peine que ce qui avoit été si mûrement discuté et si sagement projeté et ordonné soit depuis vingt-quatre ans resté sans aucune exécution; S. M., persuadée que les sentiments du clergé de France n'ont point dû changer à cet égard, s'est déterminée, Messieurs, à autoriser de nouveau, par une déclaration adressée à son parlement, des mesures qui seront à jamais un témoignage de votre zèle pour le bien du Clergé, et dont l'exécution, assurée désormais par le soin et l'attention que le Roi se fait un devoir d'y apporter, remplira toutes les vues que S. M. se propose, et comme votre souverain et comme votre protecteur.

19.

DÉCLARATION DU ROI,

Qui, en confirmant les lettres patentes du 15 juin 1727 enregistrées le 4 septembre suivant, ordonne que les bénéficiers du clergé de France seront tenus de donner dans six mois, pour tout délai, des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices; donnée à Versailles, le 17 août 1750.

LOUIS, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT. Entre les prérogatives que le clergé de France tient de la piété et de la concession de nos augustes prédécesseurs, une des plus éminentes est d'être dépositaire d'une partie de l'autorité royale pour faire la ré-

partition et le recouvrement des subsides dont sa fidélité lui impose l'obligation, et qu'il a fournis dans tous les temps pour subvenir et contribuer aux nécessités publiques et aux besoins de la monarchie. Rien n'est plus désirable que d'en voir l'imposition répartie avec égalité. Les plus saints prélats et les plus zélés ont souvent gémi, et depuis longtemps, sur l'inégalité des répartitions, et l'ont regardée comme la cause principale du dépérissement et de l'abandonnement de plusieurs bénéfices. Leurs plaintes, quoique soutenues du vœu général de tout le Clergé, n'ont apporté jusqu'à présent aucun remède à ce désordre. L'attention que nous devons à la conservation des biens ecclésiastiques et à la réforme d'un abus, qui ne subsiste qu'à l'ombre de la portion de notre autorité qui a été confiée au clergé de France, non-seulement réclame nos soins, mais encore nous impose le devoir indispensable de rétablir les règles de l'ordre et de la justice dans une partie aussi intéressante de l'administration publique de notre royaume. L'effet trop fréquent des répartitions inégales étant de faire retomber le poids des impositions sur ceux qui sont le moins en état de le supporter, nous regardons comme le plus noble usage que nous puissions faire de la souveraine puissance que nous tenons de Dieu, de faire ressentir notre protection aux pauvres et aux foibles dans quelque ordre et dans quelque état qu'ils se trouvent, et c'est ce que nous recommandons le plus étroitement à ceux qui sont chargés de l'exécution de nos ordres pour les impositions publiques. C'est en partie pour établir une juste proportion dans celles qui sont réelles, que nous avons demandé à nos sujets la déclaration du revenu de leurs biens; et nous voyons que toutes les fois que le clergé de France s'est occupé des moyens de réformer son département (1), il n'a pas trouvé qu'il fût possible d'y parvenir par d'autres voies que par celles des déclarations tant de la nature que du revenu des bénéfices. Les témoignages authentiques de son zèle à cet égard sont conservés dans les procès-verbaux de ses assemblées générales. On trouve dans ceux des années 1705 et 1726 les délibérations les plus sages sur cet objet; et celle de 1726 est même déjà revêtue, sur la demande du clergé de France, du sceau de notre autorité par des lettres patentes enregistrées en notre parlement. En adoptant ce qu'il a projeté plus d'une fois et en y ajoutant les dispositions qui nous ont paru les plus propres à en assurer l'exécution, nous aurons la satisfaction de ne lui prescrire principalement que ce qu'il a lui-même jugé nécessaire, et de pouvoir procurer, « par un nouveau département, de plus grands soulagements aux curés,

(1) Sa répartition.

« qui, moins partagés en général, et chargés, après les prélats, des « fonctions les plus pénibles du ministère évangélique, méritent d'être « imposés dans une proportion plus favorable que les autres bénéficiers. « Quoiqu'il nous paroisse convenable que les déclarations soient en- « voyées aux greffes des bureaux diocésains, notre intention n'est « pas moins qu'elles soient mises sous nos yeux, pour connoître par « nous-même la véritable valeur des biens du clergé de France. » Cette connoissance est également importante pour éclaircir les préventions désavantageuses auxquelles l'ignorance de cet objet a donné lieu, et pour nous mettre en état non-seulement de proportionner à ses facultés les secours que les besoins du royaume peuvent nous obliger de lui demander, mais encore de juger du plus ou du moins de facilité qu'il est de notre prudence d'apporter aux nouveaux établissements qu'on pourroit nous proposer et aux nouvelles acquisitions que les gens d'église voudroient faire. Ces différents motifs font sentir qu'il n'est pas moins essentiel de connoître les biens des corps ou communautés qui ne contribuent pas aux impositions du clergé de France, que ceux ou celles qui y contribuent. Enfin, comme nous désirons, par rapport à ces derniers, que chaque province, chaque diocèse, chaque bénéficier, ne contribue que dans sa proportion, et qu'il sache de combien il doit contribuer, nous avons jugé à propos d'approuver et d'autoriser l'usage introduit dans quelques diocèses de rendre public leur département. Cet usage a déjà produit des effets si salutaires, en mettant chaque bénéficier en état de comparer la cote de son imposition avec celles des autres bénéficiers du même diocèse, et il nous a paru si propre à contribuer à l'accomplissement des vues que nous nous proposons, que nous croyons devoir rendre un témoignage authentique au succès du zèle des prélats qui l'ont établi dans leur diocèse, et concourir à leurs louables intentions, en le rendant uniforme dans tout notre royaume. Les déclarations que nous demandons au clergé de France exigeant des bénéficiers du travail et des soins, nous avons pensé qu'il étoit de notre indulgence, pour leur donner de plus en plus la facilité d'y satisfaire, de proroger encore le délai qui leur a été accordé pour se conformer à ce qui leur est prescrit par les déclarations des 29 décembre 1674 et 20 novembre 1725 concernant les fois et hommages, aveux et dénombrements des biens qu'ils possèdent dans notre mouvance et directe, encore que le dernier délai leur ait été accordé sans espérance d'aucune nouvelle prorogation.

A CES CAUSES et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes, signées de notre main, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît ce qui suit :

Article I.

Tous les archevêques, évêques et bénéficiers; chapitres, communautés séculières ou régulières, séminaires, fabriques, fondations, confréries ou autres établissements ecclésiastiques du clergé de France, et généralement tous les possédants et jouissants des biens ecclésiastiques, de l'un ou de l'autre sexe, payant ou non payant décimes, soit qu'ils contribuent ou ne contribuent point aux impositions ordinaires et extraordinaires, de quelque qualité et ordre qu'ils puissent être, seront tenus de donner, dans six mois pour tout délai, à compter du jour de la publication des présentes, la déclaration de leurs biens et revenus et des charges de ces mêmes biens, de quelque espèce que ces biens, revenus et charges puissent être.

II.

Lesdites déclarations seront données sous signatures privées ou pardevant notaires, au choix des déclarants.

III.

Les bénéficiers et autres possesseurs des biens ecclésiastiques, qui auront des biens situés dans différents diocèses, quoique dépendant du même chef-lieu ou de la même maison, feront des déclarations séparées de ce qu'ils possèdent dans chacun desdits diocèses; et seront tenus lesdits bénéficiers d'énoncer dans leurs déclarations la qualité et le titre, le patron et collateur de leurs bénéfices.

IV.

Les déclarations seront conformes aux modèles prescrits par l'assemblée générale du clergé de France, en conséquence de sa délibération du 12 décembre 1726, confirmée par arrêt de notre conseil du 3 mai 1727 et par nos lettres patentes du 15 juin de la même année, enregistrées le 4 septembre suivant, sans néanmoins pouvoir être données par aucuns fondés de procuration; et seront lesdites déclarations affirmées et souscrites par les déclarants, ainsi qu'il est porté par ladite déliberation.

V.

Il sera joint auxdites déclarations des copies authentiques des baux à ferme, contrats, polices et conventions sous seings privés ou pardevant notaires; et il sera fait mention des conventions, même verbales, qui pourroient avoir été faites entre les titulaires ou possesseurs et leurs fermiers.

VI.

Les biens que les bénéficiers ou possesseurs se seront réservés, et qu'ils régiront par eux-mêmes, seront énoncés dans les déclarations, paroisse par paroisse, avec le détail porté par les modèles prescrits par ladite assemblée générale du clergé de France, en conséquence de ladite délibération du 12 décembre 1726.

VII.

Les déclarations contiendront les charges fixes et les casuels, tels que les réparations, l'entretien des bâtiments et autres; il sera justifié par états certifiés et annexés auxdites déclarations de ce que lesdites charges auront coûté pendant les dix dernières années. La même disposition aura lieu à l'égard des revenus casuels, dont il sera donné pareillement des états certifiés, depuis lesdites dix dernières années, pour en former une année commune.

VIII.

Les communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe, de quelque qualité et ordre qu'elles puissent être, ajouteront à leurs déclaration le nombre de religieux et de religieuses qu'elles sont obligées d'entretenir par leurs fondations, et de ceux et celles qu'elles entretiennent actuellement, ainsi qu'il est porté par ladite déclaration du clergé de France du 12 décembre 1726.

IX.

Les déclarations seront remises au greffe du bureau diocésain, dans le délai de six mois ci-dessus prescrit; et pour en justifier, il sera fait mention, en tête des déclarations, du jour qu'elles auront été remises. Lesdites déclarations seront enregistrées dans des registres particuliers qui seront à ce destinés, le tout sans frais et dans huitaine, sauf au bureau diocésain, conformément à ladite délibération du clergé de France du 12 décembre 1726 et à nos dites lettres patentes du 15 juin 1727, à pourvoir aux salaires et vacations du greffier; et sera tenu ledit greffier de donner communication desdits registres à tous les bénéficiers, soit du diocèse, soit des diocèses voisins, qui voudront en prendre connoissance, même de leur délivrer, s'ils le requièrent, des copies des déclarations y insérées, moyennant 5 sols pour rôle.

X.

Lesdits registres seront soumis à l'examen des bureaux diocésains, auxquels nous enjoignons de vérifier les déclarations qui y seront con-

tenues; les autorisons à rejeter les baux, états et comptes de régie qui seront joints auxdites déclarations, s'ils y reconnoissent de la fraude, et à se faire donner par tous notaires, moyennant salaire, copie des actes dont ils croiront la communication utile pour la vérification desdites déclarations; nous réservant de nous en faire rendre compte, de la manière que nous jugerons à propos.

XI.

Les déclarations et tous autres actes qui seront faits en conséquence seront fournis en papier non timbré, sans être sujets à aucun droit de contrôle et d'insinuation (1).

XII.

Les bénéficiers et autres possesseurs des biens ecclésiastiques qui n'auroient pas fourni leurs déclarations dans le délai de six mois à compter du jour de la publication desdites présentes, et ceux qui dans leurs déclarations auroient recélé quelque partie des biens qu'ils possèdent, ou qui n'en auroient par déclaré la véritable valeur, soit que ces biens soient affermés ou en régie, seront imposés par les bureaux diocésains au double de leur taxe actuelle, jusqu'à ce qu'ils aient fourni une déclaration véritable, conformément à la délibération du 12 décembre 1726.

XIII.

Les receveurs des décimes de tous et chacun des diocèses du clergé de France feront imprimer chaque année, aux frais du diocèse, avant la fin du mois de décembre, le département des impositions du diocèse pour l'année suivante, le feront afficher au greffe du bureau diocésain, et en délivreront des exemplaires aux bénéficiers qui en demanderont.

XIV.

Ledit département contiendra les sommes que le diocèse doit porter à la caisse générale du clergé de France dans le cours de l'année, comme aussi séparément celles qui doivent être imposées pour les dettes et charges particulières du diocèse, et la somme à laquelle chaque contribuable sera imposé, ensemble l'évaluation du revenu sur lequel chaque taxe aura été assise.

---

(1) Enregistrement.

XV.

Les bureaux diocésains tiendront la main à l'exécution de notre présente déclaration, et les peines portées en icelle ne pourront être réputées comminatoires, mais seront exécutées à la rigueur.

XVI.

Nous avons prorogé et prorogeons jusqu'au 1er janvier de l'année 1753, sans espérance d'aucun autre délai, ceux que nous avons ci-devant accordés au clergé de France, pour nous rendre les fois et hommages qu'ils nous doivent et fournir à nos chambres des comptes dans le ressort desquelles leurs bénéfices sont situés des déclarations de tout le temporel de leurs bénéfices, tenant lieu d'aveux et dénombrements, pour ce qui concerne les fiefs qui sont dans notre mouvance et directe, conformément aux déclarations des 29 décembre 1674 et 20 novembre 1725, auxquelles n'entendons en rien déroger. Faisons défenses à nos procureurs généraux aux chambres des comptes et à nos procureurs aux bureaux des finances, même à nos procureurs des commissions établies pour la confection des terriers et réformation des domaines, et à tous autres poursuivants, de faire pour raison de ce aucunes poursuites pendant ledit temps, sans néanmoins que, sous prétexte de la disposition du présent article, les possesseurs des biens ecclésiastiques puissent pendre arrêter les pour-rét suites qui seroient faites par nosdits procureurs généraux, nos procureurs ou autres poursuivants, pour raison des biens par eux réclamés comme étant de notre mouvance ou directe et que lesdits possesseurs des biens ecclésiastiques prétendroient être dans la leur. Voulons qu'audit cas la présente surséance ne puisse avoir lieu qu'en justifiant, par ceux qui seront attaqués, ou par les possesseurs desdits biens ecclésiastiques, de titre ou possession suffisante des droits de mouvance ou directe dépendant desdits ecclésiastiques, et pardevant les juges qui en doivent connoître.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement à Paris, et tous autres qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire registrer, lire, publier et le contenu en icelles garder et observer selon sa forme et teneur. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.

Donné à Versailles, le 17e jour d'août, l'an de grâce 1750 et de notre règne le trente-cinquième. Signé LOUIS.

Et plus bas : *Par le Roi*, de Voyer d'Argenson. Vu au conseil, Machault. Et scellé du grand sceau de cire jaune. Enregistré à Paris, en Parlement, le 21 août 1750.

Signé Isabeau.

20.

REMONTRANCES DU PARLEMENT DE FLANDRE SUR LA DÉCLARATION DU VINGTIÈME.

Sire, quelque accablante que soit pour un pays ruiné par le double fléau de la guerre et de la mortalité l'imposition du vingtième denier, quelque effrayante qu'en paroisse la durée arbitraire et illimitée, quelque incertitude qu'il y ait dans l'espoir du payement des dettes de l'État qui a servi de motif au dixième de 1710 et à la capitation, sans que ces dettes en ayent été diminuées, ce n'est point cependant contre le vingtième en soi que votre Parlement présente aujourd'hui ses très-humbles et respectueuses remontrances à Votre Majesté. Que pourroit-il lui dire contre une surcharge si onéreuse et si peu attendue, que votre tendresse pour vos peuples n'ait déjà senti ? Il sent lui-même, Sire, combien il a été douloureux à un prince, le père et le bien aimé de ses sujets, de changer en tristesse et en amertume dans tous les cœurs l'allégresse et les douceurs de la paix. Il sent quel effort a dû se faire pour être moins exact à remplir ses promesses envers les siens qu'envers ses ennemis, une âme vraiment royale, qui venoit de sacrifier à sa parole les possessions les plus utiles, les conquêtes les plus flatteuses et les espérances les plus assurées. Il sent enfin que la nécessité seule a vaincu ; il plaint, mais il respecte cette nécessité.

Ce n'est donc point, Sire, la suppression du vingtième, ce n'est pas même une diminution considérable qu'il vous demande ; c'est un léger adoucissement dans la forme, un changement indifférent dans la perception, un abonnement en un mot, au lieu de la levée par déclarations spécifiques et détaillées. L'intérêt des finances ne s'oppose point à cette grâce, et celui de l'État l'exige.

En effet, Sire, l'un des points les plus essentiels à la gloire et à la sûreté du royaume, c'est que les frontières en soient abondantes et peuplées, mais surtout la frontière de Flandre, plus voisine que les autres de la capitale ; elle est plus importante, plus enviée de nos voisins jaloux ; elle est plus exposée à leurs désirs et à leurs attaques. Dénuée de barrières naturelles, elle seroit plus foible si elle n'étoit protégée par des places fortes ; et les armées, comment la défendront-elles, si elle n'est elle-même leur subsistance et leur ressource.

L'on ne craint point d'attester également ici les revers et les succès de nos armées dans la guerre de 1700. Une révolution aussi subite que fatale rejeta tout à coup nos troupes des confins de la Hollande dans le sein de nos provinces ; rien n'y étoit préparé pour des malheurs imprévus ; le soldat vaincu, sans argent, sans habit, sans pain, n'eut pour asile que des forteresses sans magasins, sans munitions,

sans approvisionnements. Que devenoit l'État si la Flandre ne s'étoit suffi à elle-même, aux forteresses et aux soldats. L'histoire parlera à jamais de ces siéges fameux où des villes surprises au dépourvu trouvèrent dans leurs propres fonds et dans les provisions domestiques de leurs citoyens de quoi arrêter des mois entiers un ennemi que rien n'avoit pu arrêter jusque-là. La postérité lira avec étonnement ces campagnes désastreuses, mais admirables, où nos armées, renaissantes presque aussitôt que détruites, soutenues seulement par leur courage et les secours du pays, luttèrent sans cesse, souvent avec perte, mais toujours avec gloire, et enfin avec succès, contre la capacité, le nombre et la fortune.

Dans la guerre dernière, Sire, où votre intrépidité a été le salut de la France (1), et votre modération celui de vos ennemis, partout où Votre Majesté a porté l'effort de ses armes, la victoire ne l'a pas plus constamment suivie que nos habitants. Quelle double joie n'ont-ils pas goûtée d'être les témoins des triomphes de leur Roi et de l'avoir eux-mêmes pour témoin de leur zèle! Oui, Sire, vous l'avez vu, et votre bonté ne vous a pas permis de l'oublier : tandis que votre conduite et votre bras répandoient la terreur dans le camp des nations conjurées et humiliées, nos compatriotes, pour faire régner l'abondance dans le vôtre, abandonnoient leurs maisons, négligeoient le soin de leurs familles, prodiguoient leur bien et leur santé.

Tels sont les fruits de l'attention que vous et votre auguste bisaïeul avez toujours daigné avoir de maintenir leurs privilèges, de conformer les lois et la police à leur génie, de ménager jusqu'à leurs foiblesses. C'est là ce qui dans la Flandre françoise a réveillé l'industrie, ranimé l'agriculture, fait fleurir le commerce, attiré les étrangers de toutes parts. C'est là ce qui a donné à la province le pouvoir d'être utile, et le désir de l'être au delà même de son pouvoir; avantages inestimables, mais qui s'évanouiront dans l'instant qu'ils seront séparés du principe qui les a produits.

Car si la partie de la Flandre possédée par Votre Majesté, Sire, a ce glorieux avantage sur le reste des Pays-Bas, qu'elle a toujours été aussi fidèle à ses maîtres que les autres provinces ont été remuantes et indociles, elle a cela de commun avec elles qu'elle est infiniment attachée à ses coutumes et à ses usages. Le climat froid et pesant, les nourritures épaisses et grossières, l'éducation tardive et bornée ne forment pour l'ordinaire que des hommes de routine et d'habitudes. Toute nouveauté les effraye, les plus indifférentes les agitent, les plus utiles ne

(1) Allusion à la fermeté montrée par Louis XV à Fontenoy, et qui contribua pour beaucoup à la victoire.

les laissent point sans soupçon. C'est préjugé, c'est entêtement, c'est déraison, si l'on veut ; mais ce préjugé, ils l'ont reçu de leurs pères ; cet entêtement, ils l'ont sucé avec le lait ; cette déraison, ils la regardent comme le comble de la sagesse, et l'expérience, supérieure à la raison, l'a plus d'une fois justifiée. Si c'est un mal, vainement tenteroit-on de les en guérir ; mais est-ce en effet un mal, et quelle seroit l'utilité à réussir à le déraciner ?

Pour être jaloux des anciennes pratiques, les Flamands sujets de Votre Majesté en sont-ils moins, Sire, prêts à obéir, à servir, à payer ? En est-il moins vrai qu'il n'est rien dans nos provinces, jusqu'aux aliments et aux actions nécessaires à la vie, qui ne soit assujetti à des impositions considérables ? En est-il moins vrai qu'outre les droits d'entrée et de sortie pour le commerce, non-seulement avec l'étranger mais avec l'intérieur même du royaume, il n'est point de province qui proportion gardée fournisse à beaucoup près ce que fournit la Flandre ? En est-il moins vrai, pour prouver le tout par un seul exemple, que deux villes et une châtellenie d'environ quatre-vingts villages, payent annuellement, en argent clair, un million et demi et deux fois autant pour la construction et l'entretien des fortifications, des casernes, des pavés, des canaux, des ponts et autres ouvrages publics, pour le logement des officiers, le chauffage des troupes, les fourrages de la cavalerie, pour les subsistances, les fournitures et autres dépenses des états-majors, qui sont presque doubles depuis quarante ans ? Le pays le plus ami des nouveautés, le plus souple au changement oseroit-il se comparer à ces exemples ?

Qu'on demande donc aux Flamands. Ils accordent sans peine, pourvu qu'on se tienne à la forme accoutumée. Si cette forme est altérée, leur fidélité subsistera, mais les motifs n'en seront plus les mêmes. Ce qui étoit inclination, ne sera plus que devoir ; ce qui étoit amour, ne sera plus qu'obéissance. Hé ! quelle est donc la force et la félicité des Rois, si ce n'est l'amour de leurs peuples ? Vous en connoissez, Sire, tout le prix ; vous savez en goûter tout le charme. Pourriez-vous en sacrifier le moindre attrait à un changement qui, sans rapporter un sol de plus à Votre Majesté désoleroit et dépeupleroit nos provinces ? Elles doivent tout ce qu'elles sont au commerce et à l'agriculture, et la levée du vingtième par déclarations détruiroit l'un et l'autre.

En effet, le mobile et l'âme du commerce, c'est le crédit. Par lui, les négociants des deux extrémités de la terre se rapprochent, se rassemblent en quelque sorte sans se déplacer ; par lui, les denrées et les marchandises d'une province deviennent celles de l'univers ; par lui enfin se fait la circulation perpétuelle des effets et des espèces de toutes les nations. Que seroit-ce si on ne pouvoit commercer que la bourse à la main, ou que par des échanges accompagnés d'une tradition ac-

tuelle et effective ? Ce seroit cependant la seule voie qui demeureroit ouverte au commerce. Le secret des familles est l'âme du crédit ; combien ce secret gardé a-t-il élevé de fortunes solides, sur des fonds imaginaires ? Combien ce secret révélé renverseroit de négociants fameux qui n'ont de réel que leur réputation ! Dévoiler ce mystère, c'est anéantir la confiance, et par une suite nécessaire le commerce, qui ne porte que sur elle. Or, les déclarations ordonnées pour la perception du vingtième causeroient tous ces maux en Flandre. Celles des biens compris dans les articles 4 et 5 de l'édit exposeroient aux yeux attentifs de toute la province le vide ou l'exagération des fortunes réelles. Dans ses commerçants il s'en trouvera beaucoup plus sans bien, plus encore dont les biens sont chargés, peu dont les vraies richesses répondent à l'opinion qu'en a le public. De là quel renversement dans les idées, quelle diminution dans le crédit ! Il y a plus, par l'exécution de l'article 9 du même édit les emprunts, sources et effets nécessaires du crédit, ou ne pourroient être ignorés ou achèveront d'accabler le débiteur ; car dès que celui-ci voudra retenir sur les arrérages le vingtième denier, comme il est autorisé par cet article, quel sera le créancier qui ne contestera pas ? En ce cas, si le débiteur cède, de peur de s'exposer à la mauvaise humeur du créancier, ce sera une surcharge et une injustice. S'il persiste à exercer ses droits, le créancier, irrité, se plaindra, et sa plainte divulguera la situation fâcheuse du débiteur. Or, si les biens, les charges, les emprunts des commerçants sont rendus publics, que restera-t-il d'inconnu dans les affaires ?

La manière équivoque dont l'article second est rédigé met le comble aux alarmes sur ce sujet. Si cet article ne signifie pas ce qu'il semble présenter à la lecture, il étoit totalement inutile, car les commerçants étoient assujettis au vingtième comme les autres sujets de Votre Majesté par l'article 3, pour les biens énoncés par les articles 4 et 5. Si au contraire l'article second ajoute quelque chose à ces articles, les sommes et effets employés dans le commerce sont menacés du vingtième, puisqu'ils sont les seuls que les mêmes articles n'affectent point ; et alors il est inévitable aux négociants ou de renoncer au commerce, ou d'en livrer tout le secret aux receveurs du vingtième. Si on en vient là, Sire, c'en est fait de la Flandre. Le commerce fait subsister la moitié de ses habitants ; il faudra qu'ils cherchent à vivre ailleurs, à mesure que le commerce cessera ou s'affoiblira.

L'autre moitié, qui vit de l'agriculture et des fruits de la terre, ne sera pas moins malheureuse si la levée du vingtième par déclaration a lieu. L'agriculture est l'amie et la compagne inséparable du repos d'esprit et de la sécurité. Le laboureur n'est capable et ne peut être occupé que d'un objet ; tranquille sur tout le reste, il ne doit connoître et craindre que la vicissitude des saisons. L'embarras des affaires, l'inquiétude des

procès, la crainte des vexations sont pour lui plus terribles et plus ruineuses que la fureur des élémens.

Ces malheurs seroient d'autant plus sensibles à nos habitants, qu'ils les ont ignorés jusqu'ici. Les impositions de la campagne ont toujours été réelles (1) en Flandre; la répartition s'en est faite suivant d'anciens cahiers formés il y a plusieurs siècles. Chaque morceau de terre y est cotisé à une somme qui n'a jamais varié pour chaque centième ou vingtième. Le nombre de ces centièmes ou vingtièmes augmente ou diminue avec les besoins de l'État, et il est annoncé chaque année par les chefs de l'administration du pays. A la vue de leur ordonnance, le paysan connoît d'un coup d'œil sa redevance, et il la paye promptement et presque sans regret, parce qu'il la paye par habitude, parce qu'on lui demande avec douceur, sans menaces et sans formalités, parce qu'il sait qu'elle est reçue et réglée par de sages concitoyens qui partagent le fardeau qu'ils imposent, et les remettent sans délai entre les mains de Votre Majesté.

L'éloge d'une économie si prudente est dans l'état pitoyable auquel se trouve la province après une mortalité générale, qui l'a privée d'une de ses plus abondantes ressources, et au sortir d'une guerre qui l'a épuisée de denrées, d'argent et de chevaux.

Il est, Sire, plusieurs provinces en France qui n'ont point éprouvé ces pertes, et dont le sol est plus fertile, le climat plus propre à être habité, la position plus avantageuse au commerce; ces provinces sont cependant moins cultivées, moins peuplées, moins commerçantes que la Flandre. Est-ce donc qu'elles sont soumises envers Votre Majesté à des droits et plus forts et plus onéreux? Non sans doute. On répète ici avec confiance ce que l'on a déjà dit avec vérité: il n'est point dans le royaume de pays qui dans une égale étendue fournisse à l'État la moitié de ce que payent nos terres et nos habitants. D'où vient donc une différence si peu naturelle?

C'est que dans ces pays, la variation presque annuelle et arbitraire des taxes personnelles nourrit partout la crainte, la défiance et la discorde; c'est que la crainte et les exécutions continuelles y font souvent monter les frais au triple de l'imposition même. Le commerce, l'industrie, l'émulation y languissent, parce qu'elles attirent les vexations. L'on y souffre l'extrême misère sans chercher à en sortir, parce qu'elle est seule à l'abri des traitants.

En Flandre, les principes opposés produisent des effets contraires.

(1) Les tailles réelles étaient assises sur les biens et fixées d'après une cadastration. La taille personnelle était établie arbitrairement sur les personnes d'après leur revenu présumé.

L'uniformité dans la manière d'imposer, la facilité dans les recettes, y remplissent les coffres de Votre Majesté sans vider entièrement la bourse de ses sujets. Un payement libre et volontaire n'y rebute point le zèle et le travail. Ce système heureux, et par conséquent nécessaire, dont la constance et la tranquillité des opérations font la base et le fondement, ne sauroit subsister avec les nouveautés, les recherches et les menaces. Les ministres de nos Rois ont tenté plus d'une fois d'introduire les traites et les régies pour les affaires extraordinaires ; mais ces épreuves, courtes, infructueuses, n'ont servi qu'à les convaincre que la voie d'abonnement y étoit la seule compatible avec l'intérêt de Votre Majesté et la constitution du pays, parce qu'elle est la seule qui ne change rien à la forme de son administration et ne trouble ni la perception de vos deniers ni les esprits des habitants. Or, quel étrange bouleversement ne causeroit point dans l'un et dans l'autre la levée du vingtième par déclarations? La lecture seule de l'édit du mois de mai a répandu la consternation dans la province ; que doit-on attendre de son exécution ? Les noms de directeur, de contrôleur, de commis, ont frappé en même temps les oreilles et les cœurs ; que ne feront point leur établissement et leurs fonctions? Le contraste continuel qu'il y aura entre les répartitions des impositions anciennes et celle du vingtième, les mouvements, les variations, la gêne qu'entraîneront les déclarations des biens, les chicanes, les amendes, les contraintes, et en un mot les vexations de tous genres que produira la vérification de ces déclarations, toutes ces tracasseries, également inouïes, inutiles et ruineuses, fatigueront, dégoûteront, décourageront un peuple qui ne connoît après Dieu et son Roi, que ses usages et son repos.

Ces suites fâcheuses seroient même à craindre, si l'édit du mois de mai ne succédoit point immédiatement à une multitude de charges ou établies ou continuées, qui rendent la paix aussi onéreuse que la guerre, si la levée du centième denier sur les meubles par forme de régie ne faisoit point sentir dans un objet médiocre toute la rigueur de cette forme, si la déclaration du 4 mars n'avoit blessé la province dans l'endroit le plus sensible, en y détruisant directement la plantation et le commerce du tabac. Tant de secousses redoublées y ont causé un ébranlement considérable ; déjà des familles entières se sont expaysées avec leurs biens, leurs ouvriers et leurs manufactures. Exemple criminel, mais contagieux, et d'autant plus nuisible à l'État, qu'il ne l'affoiblit que pour renforcer ses ennemis. Ceux-ci profitent avec empressement de ce temps de crise et de fermentation pour attirer chez eux le commerce et les habitants de nos provinces ; aux chefs des manufactures ils offrent non-seulement une retraite, mais des établissements et des exemptions ; aux particuliers ils font valoir les avantages d'un pays où l'on ne connoît ni capitation, ni dixième, ni

vingtieme, ni centième denier, ni impôts sur le tabac, ni directeurs, ni fermiers, ni régie, en un mot aucuns droits nouveaux et aucun changement dans la manière de lever les anciens.

Les terres et habitations de vos sujets, mêlées presque partout avec celles de ces dangereux voisins, rendent ces comparaisons journalières et pour ainsi dire palpables pour des hommes qui en ont nécessairement les objets sous les yeux. Pourront-ils résister à la séduction, si le dégoût vient à refroidir tant soit peu l'amour ardent qui les attache à votre personne sacrée et à sa domination?

Tant et de si puissantes raisons démontrent l'utilité et la nécessité d'un abonnement pour le vingtième en Flandre. Votre parlement, Sire, ne sauroit craindre que Votre Majesté le refuse à son propre intérêt, aux vœux et à l'avantage de ses sujets les plus affectionnés; il ose même espérer dans la fixation de cet abonnement qu'elle n'en égalera point le prix au vingtième de ce que paroît produire actuellement la province. Cette proportion seroit nécessaire par trois considérations évidentes.

Les pacages, qui composent une des parties les plus importantes des fonds et des revenus du pays, ont été pour la plupart affermés, avant la mortalité, par des baux dont le terme n'est point expiré; mais depuis que ce fléau cruel s'est fait sentir les propriétaires, bien loin de recevoir leurs fermages, ont été contraints à faire aux occupants non des modérations ou des remises, mais des avances. Dans ces circonstances, pourroit-on régler sur ces baux le vingtième d'un produit qui n'existe plus que sur le papier?

D'un autre côté, la cherté des grains et des denrées a porté depuis quelques années dans la province les fermages et les loyers à un taux exorbitant. Les choses ne peuvent demeurer sur ce pied. Seroit-il raisonnable de saisir, pour déterminer l'équivalent du vingtième de la vraie valeur des terres et des maisons, le dernier instant d'une augmentation qui va disparoître.

Enfin, parmi les habitants il en est un grand nombre que des intérêts nécessaires de famille ou de commerce ont chargés de rentes au profit des étrangers. Ceux-ci souffriront-ils sur les arrérages de ces rentes la déduction du vingtième; et s'ils ne la souffrent pas, comment l'exiger sur les revenus destinés au payement de ces arrérages?

Ces réflexions, Sire, méritent d'autant plus toute l'attention de Votre Majesté, que les peuples qui en sont l'objet ont mérité toute sa tendresse; elle vient de leur en donner les gages les plus précieux dans le témoignage flatteur qu'elle a bien voulu rendre de la satisfaction qu'elle a de leurs services dans les déclarations du 24 juin et 12 juillet dernier. Seroit-ce trop les récompenser de ces services que de les laisser dans l'ancienne situation où ils étoient avant de les rendre? Cette bonté seroit

elle-même une récompense? Cependant leur zèle renferme leurs désirs dans des bornes plus étroites encore; tout affoiblis qu'ils sont parce qu'ils ont déjà fait, ils ne se refusent point à de nouveaux efforts; ils demandent seulement de n'y être point forcés d'une manière qui en les réduisant à l'impuissance seroit plus funeste à l'État qu'à eux-mêmes.

Ce sont là les très-humbles et très-respectueuses remontrances que croient devoir présenter à Votre Majesté, Sire, vos très-humbles et très-obéissants, très-fidèles et très-affectionnés sujets et serviteurs, le président et gens tenant votre cour de parlement en Flandre.

21.

TRÈS-HUMBLES ET TRÈS-RESPECTUEUSES REMONTRANCES faites au Roi, le 10 du mois de septembre de l'année 1750, par le Clergé assemblé, au sujet de la déclaration du 17 août, enregistrée au Parlement le 21 du même mois.

Sire, le Clergé de votre royaume, animé par la confiance que lui inspire la protection dont vous l'honorez, votre zèle pour la religion et votre amour pour la justice, espère que Votre Majesté ne désapprouvera pas les très-humbles et très-respectueuses remontrances qu'il est obligé de lui faire au sujet de la déclaration donnée le 17 août et enregistrée le 21 au Parlement.

L'assemblée, qui se tient par votre permission, ose représenter à Votre Majesté que, quoique la nouvelle déclaration ne dût, ce semble, avoir pour objet que la confection d'un nouveau département général, cependant cette déclaration, dans son préambule, attaque tout ensemble les immunités de l'Église, en présentant comme des subsides les secours libres et volontaires qu'elle a donnés jusqu'à présent à l'État, et paroît n'avoir été donnée que pour réformer des abus que l'on suppose avoir lieu dans les bureaux diocésains, composés de personnes les plus respectables par leurs vertus et par leur mérite, et dont les évêques sont les présidents.

Des ministres du Seigneur, à qui leur honneur doit être cher, peuvent-ils rester dans le silence quand on veut les dépeindre comme des prévaricateurs qui, abusant de l'autorité du plus juste des maîtres, font gémir ceux dont les intérêts leur sont confiés sous le poids d'une répartition aussi injuste qu'inégale.

Qu'il nous soit permis, Sire, d'exposer à Votre Majesté que dans la déclaration qu'elle vient de donner on confond le pied ou le département général suivant lequel la taxe ou quote-part de chaque diocèse est réglée, avec la répartition particulière qu'en fait sur ses contribuables

chacun de ces diocèses. Il est pourtant certain que l'on ne peut raisonner de même sur ces deux différentes répartitions. L'une et l'autre doit sans doute avoir pour fondement l'égalité possible entre les forces et les charges des contribuables; mais de ce que cette égalité n'est pas observée, ou plutôt ne se trouve plus dans le département général, il seroit injuste d'en conclure qu'elle n'a pas lieu dans les répartitions particulières.

La quote-part d'un diocèse par rapport aux impositions peut-être trop forte relativement à d'autres diocèses, sans que pour cela la taxe ou imposition d'un bénéficier dans ce même diocèse puisse être regardée comme injuste ou inégale relativement aux autres bénéficiers du même diocèse : ainsi nulle conséquence d'une répartition à l'autre; nulle raison valable d'imputer aux bureaux diocésains la taxe qu'exige dans un diocèse la quote-part de ce diocèse suivant le département général, lorsque l'égalité proportionnelle se trouve parmi tous les contribuables du même diocèse.

On ne peut disconvenir que dans les répartitions particulières que font les bureaux diocésains il ne puisse se glisser quelques défauts : c'est l'ouvrage des hommes, sujets par conséquent à erreur, et cette erreur est commune aux bureaux diocésains avec tous ceux qui sont chargés de faire des impositions, de quelque nature qu'elles soient. Mais s'il pouvoit y avoir une inégalité affectée dans les répartitions particulières, nous ne le dissimulerons pas, Sire, ce seroit une prévarication et une injustice manifeste, que nous sommes aussi éloignés d'approuver ou de tolérer que de croire ou même de soupçonner; mais, Sire, votre Clergé peut le dire et l'assurer avec confiance, il n'est point d'accusation plus fausse et plus mal fondée que celle qu'on veut former contre les bureaux diocésains. Pour s'en convaincre, il suffiroit de consulter les chambres ecclésiastiques supérieures. C'est à leur tribunal que se portent les plaintes des surtaxes prétendues dans les répartitions particulières; les juges qui les composent, dont plusieurs sont officiers de Votre Majesté dans ses cours de parlements, certifieront avec vérité que les causes de cette nature y sont extrêmement rares. Nous croyons même pouvoir ajouter qu'il y a peu d'impositions dans votre royaume dont un pareil silence puisse faire présumer l'égalité avec autant de fondement.

Pourrions-nous, Sire, ne pas déposer dans votre sein paternel la douleur que nous causent des imputations aussi peu méritées et qui paroissent adoptées par la nouvelle déclaration? Et ne sommes-nous pas forcés d'avoir recours à votre justice et à votre bonté pour obtenir notre justification. Non, Sire, la piété et la religion de Votre Majesté ne permettent jamais que l'on jette de pareils soupçons sur la conduite des évêques de votre royaume. Si les dons que le Clergé a faits

à Votre Majesté pendant le cours de la dernière guerre, si les impositions dont il est accablé ne permettent pas aux évêques et aux bureaux diocésains de suivre les mouvements de leurs cœurs et de donner aux pauvres et aux foibles les soulagements qu'ils désireroient leur procurer, on a égard, du moins autant qu'il est possible, à la médiocrité de leurs revenus et à la nature de leurs différentes fonctions, loin d'appesantir la main sur eux dans les impositions. Les curés, qui sous l'autorité des premiers pasteurs soutiennent le fardeau le plus pénible du ministère, sont le premier objet de notre attention. Nous savons que dans plusieurs diocèses ils supportent des impositions considérables; mais nous ne craignons aucun reproche de leur part, et ils ne peuvent s'empêcher de reconnoître et d'avouer que nous compatissons à leur situation et que nous l'adoucissons autant que l'excès des charges du Clergé peut le permettre; et tel est l'esprit dans lequel tous les bureaux diocésains font leurs opérations, qu'il est affligeant pour nous, Sire, qu'on les ait représentés à Votre Majesté sous un point de vue bien différent.

A l'égard des départements généraux sur lesquels on fait les impositions de diocèse à diocèse, personne de nous n'ignore qu'ils sont défectueux; mais leur inégalité ne peut nous être reprochée, ni même à ceux de nos prédécesseurs qui ont fait ces départements. L'unique cause de leur défectuosité provient de la variation et des changements qui sont survenus dans presque tous les bénéfices depuis que ces départements ont été faits. Outre que par succession de temps les revenus de bénéfices de certains diocèses ont augmenté considérablement pendant que ceux qui sont situés dans d'autres ont diminué, il y a des diocèses et des provinces entières où plusieurs bénéfices qui supportoient leur part dans les impositions ont été ravagés dans les guerres de religion, et même anéantis de façon qu'on n'en trouve plus aucun vestige. De là, par une conséquence nécessaire, il est arrivé qu'il n'y a plus d'égalité dans les impositions faites sur le pied des anciens départements, parce qu'il n'y a plus de proportion entre les forces et les charges actuelles des diocèses.

Ce n'est donc pas, Sire, sur la prétendue inégalité de la répartition intérieure de chaque diocèse qu'ont pu tomber les plaintes de quelques évêques, mais sur celle de la répartition de diocèse à diocèse; et cette inégalité n'opère pas seulement une surtaxe sur les curés, mais encore sur les évêques et sur tous les bénéficiers des diocèses qui sont surchargés.

Le Clergé, Sire, non-seulement gémit de ce désordre, mais il a voulu plusieurs fois y apporter des remèdes efficaces, en travaillant à un nouveau département; il fut proposé dans l'assemblée de 1705 et suspendu presque en même temps par votre auguste bisaïeul, qui en renvoya l'exécution au temps de la paix.

tions sont d'autant plus sensibles au Clergé, que dans chaque diocèse la connoissance des rôles et des départements n'est refusée à personne, soit par les secrétaires des chambres ecclésiastiques, soit par les receveurs des décimes, connoissance qui se donne avec plus de décence et plus de facilité qu'en affichant les rôles et départements, comme il est porté par lesdits articles 13 et 14. On a voulu, ce semble, nous rendre odieux et coupables, pendant que la pureté de nos intentions est soutenue par une conduite et par des démarches à couvert de tout reproche; et c'est sans doute à des préventions aussi défavorables que nous devons la réserve que contient l'article 10 de cette déclaration, comme si nous avions mérité que Votre Majesté nous privât de sa confiance, et qu'elle ne voulût pas s'en rapporter à nos soins et à notre exactitude dans une affaire qui regarde l'administration intérieure du Clergé.

Toutes ces dispositions, Sire, nous affligent d'autant plus que l'honneur du ministère sacré dont nous sommes revêtus y est intéressé, qu'elles ne peuvent servir qu'à nous décréditer dans l'esprit des peuples qui sont confiés à nos soins, et à détruire la subordination si nécessaire dans le Clergé, comme dans tous les autres ordres du royaume.

Daignez, Sire, laisser agir la religion, la justice et la bonté paternelle qui sont dans le cœur de Votre Majesté, et nous avons la confiance qu'elle se portera à nous regarder d'un œil plus favorable. Vous nous permettez de vous exposer nos alarmes; que Votre Majesté ajoute à cette grâce celle de les faire cesser, en rendant aux évêques de votre royaume et à leurs bureaux diocésains la justice qui leur est due.

Prosternés au pied du trône, nous demandons à Votre Majesté avec respect et confiance qu'il lui plaise retirer sa nouvelle déclaration.

Nous désirons, Sire, et nous désirons avec ardeur, de faire un nouveau département général, et de le faire avec toute l'exactitude et avec toute la justice possible, en conséquence de la délibération du 3 septembre prise unanimement et conformément aux vœux de toute l'assemblée. Votre Clergé arrêtera les moyens qu'il croira les plus propres pour y parvenir, et il aura l'honneur de les mettre sous les yeux de Votre Majesté, afin qu'elle ait la bonté de les autoriser. Nous n'avons, Sire, ni la volonté de vous cacher nos biens ni intérêt à le faire; vous les connoîtrez et vous verrez si nous les épargnons pour votre service. Nous désirons d'entrer dans toutes les vues de justice et d'équité qui animent Votre Majesté. Seroit-il possible qu'avec de pareils sentiments nous eussions le malheur de lui déplaire, et que Votre Majesté laissât subsister dans les registres de ses Parlements un monument qui flétrit le Clergé de votre royaume? Non, Sire; votre religion et votre justice vous engageront à le faire respecter, à l'écouter favorablement et

à le rassurer sur les atteintes que la nouvelle déclaration donne à ses immunités. Le Clergé se flatte d'avoir établi leur origine respectable et les solides fondements sur lesquels elles sont appuyées, dans les représentations qu'il prend la liberté de vous faire à ce sujet. Le zèle que nous avons pour conserver ces immunités, Sire, ne peut jamais être désapprouvé par un Roi qui prend si fort à cœur le culte de Dieu et l'honneur qui est dû à ses ministres. Elles doivent leur origine, ces immunités, Sire, à la religion, qui est le plus solide fondement de l'autorité des rois et de l'obéissance des peuples.

Ce sont, Sire, les très-humbles et très-respectueuses remontrances que présensent à Votre Majesté ses très-humbles, très-soumis serviteurs et fidèles sujets les cardinaux, archevêques, évêques et autres ecclésiastiques députés composant l'assemblée générale du clergé de France.

TRÈS-HUMBLES ET TRÈS-RESPECTUEUSES REMONTRANCES faites au Roi, le 10 du mois de septembre de l'année 1750, par le Clergé assemblé, tant par rapport au vingtième que sur le discours de MM. les commissaires de Sa Majesté.

Sire, les titres glorieux de conquérant et de pacificateur ne sont pas seuls destinés à immortaliser votre règne. Depuis que nous avons le bonheur de vivre sous vos lois, l'Église n'a cessé de trouver en vous un protecteur; et dans l'obligation indispensable où sont aujourd'hui ses ministres de vous représenter ses droits, ils ne fondent pas moins leur confiance sur votre attachement à la religion que sur la justice de leurs très-respectueuses remontrances.

Les biens ecclésiastiques n'ont point été nommément compris dans l'édit que V. M. a jugé nécessaire de faire publier pour la levée du vingtième; et s'il se rencontre dans cette loi des expressions dont la généralité auroit pu nous alarmer, les actes clairs et solennels qui confirment nos immunités nous paroissoient plus que suffisants pour dissiper nos craintes.

Oui, Sire, remplis de la confiance qu'inspire une possession soutenue des titres les plus authentiques, nous étions tranquilles sur les suites de cet édit, lorsque les intendants de Metz et de Perpignan ordonnèrent que tous les ecclésiastiques de leurs généralités fourniroient des déclarations de leurs biens pour être soumis à la loi du vingtième.

Des ordonnances qui blessent le Clergé dans une de ses prérogatives les plus essentielles ne pouvoient manquer d'attirer toute son attention; il en porta ses plaintes au pied du trône, et nous osions espérer que le temps de notre assemblée seroit marqué par des effets de votre

protection qui ne laisseroient subsister aucunes traces de ces entreprises.

Cependant, Sire, non-seulement les commissaires de Votre Majesté ne nous ont point rassurés contre la crainte d'être imposés au vingtième, mais les principes qu'ils ont avancés dans leurs discours tendent au renversement entier de nos immunités.

Ces immunités, Sire, prennent leur source dans la consécration de nos biens ; l'effet de cette consécration est de les retirer du commerce, de les appliquer irrévocablement aux œuvres de religion et de rendre illégitimes tous les changements qui seroient faits dans leur destination sans le consentement de l'Église. Les commisaires de Votre Majesté n'ont paru admettre aucune différence entre les biens profanes et ceux qui sont consacrés à Dieu, et ils n'ont désigné que comme des tributs d'obéissance et de nécessité des dons qui ne sont permis qu'autant qu'ils sont libres et volontaires.

Ce motif seul a pu retarder jusqu'à ce jour notre empressement à exécuter vos volontés ; et nous ne nous présentons devant Votre Majesté que pour la supplier instamment de nous rendre une liberté qui nous est nécessaire pour lui témoigner notre zèle.

Sire, l'Église, affligée des mêmes contradictions, ne réclama jamais en vain la justice et la piété de vos aïeux ; et si elle éprouve aujourd'hui des difficultés à obtenir les mêmes consolations, nous sommes bien éloignés d'en conclure que Votre Majesté ait moins d'amour et d'attachement pour elle. Nous craindrions plutôt, Sire, qu'on ne vous eût fait envisager nos immunités comme des erreurs qui auroient pris leur source dans l'ignorance des siècles grossiers, et dont il auroit été donné à des temps plus éclairés de reconnoître l'abus, tout au plus comme des coutumes arbitraires qui auroient varié au gré de la politique des Rois, et qui ne se trouvant pas liées à la religion par des nœuds nécessaires, pourroient être détruites sans aucun préjudice, comme elles auroient été conservées sans aucun avantage pour elle.

Voilà, Sire, ce qui alarme si justement le clergé de votre royaume, et ce qui le conduit aujourd'hui au pied du trône de Votre Majesté pour lui représenter, avec plus d'étendue qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, le fondement et les titres de ses immunités et de ses franchises.

Les biens ecclésiastiques sont des biens offerts, donnés à Dieu ; et c'est une maxime constante que ce qui a été consacré une fois au culte de la divinité est saint et ne peut plus sans le consentement des ministres de la religion être appliqué à d'autres usages.

Nous ne rapporterons pas ici les faits qui prouvent que cette vérité a été commune à toutes les religions et connue de tous les peuples. Il nous suffira de dire qu'après avoir pris sa source dans le droit naturel, qui seul peut l'avoir manifesté à toutes les nations, elle est devenue

de précepte positif sous l'ancienne loi ; et que ce précepte est du nombre de ceux que l'Église de Jésus-Christ a regardés comme toujours subsistant depuis l'abrogation de la loi mosaïque.

La consécration des offrandes faites à Dieu ne se borne pas aux personnes et aux choses qui approchent de plus près les autels. *Omne quod Domino consecratum fuerit, sive homo fuerit, sive animal, sive ager..... sanctum sanctorum erit Domino* (1). C'est le vœu qui consacre les objets voués ; et quand ce vœu a été accepté de Dieu par le ministère de son église, et autorisé par les lois du souverain, soit qu'il affecte les personnes, les meubles ou les fonds, il les retire du commerce, il leur imprime un caractère inviolable de sainteté. *Quod sanctum est Domino numquam offeretur.*

C'est sur ces principes que les Pères et les conciles se sont constamment appuyés pour enseigner que les biens profanes dès qu'ils passent au pouvoir de l'Église deviennent d'une autre nature. Ils les appellent les biens de Dieu ; ils disent que le monde n'a plus de droit sur eux, que les ministres de l'Église peuvent seuls en être les économes et les dispensateurs, et que c'est à eux exclusivement qu'appartient le droit d'interpréter ou de changer la destination qui en a été faite par la piété des fidèles.

L'Église, en s'exprimant ainsi sur la nature et l'emploi de ses biens, n'a pas prétendu seulement proscrire et caractériser l'injustice de ceux qui les usurperoient ; elle a prévu le cas de l'utilité publique ; et sans y préjudicier, elle a posé à cet égard des lois qui tiennent les consciences de ses ministres et qui ont été respectées de tous les temps par les souverains.

Le concile de Trosly (2) tenu en 909, celui d'Avignon en 1209, celui d'Angers en 1365, celui de Cologne en 1536, celui de Milan en 1565, et une foule d'autres conciles particuliers, décident que les biens offerts à Dieu, et consacrés à son culte, sont exempts de toutes charges. Ils ajoutent que cette exemption est aussi ancienne que l'Église ; qu'elle est fondée sur la nature et la destination de ses biens ; qu'elle intéresse le droit naturel et divin.

Les conciles généraux, dont l'autorité nous impose des obligations encore plus étroites, ne s'expliquent pas moins clairement. Le quatrième concile de Latran défend, sous les peines les plus rigoureuses, toutes levées sur les biens de l'Église, à moins que le Clergé n'y ait donné son consentement. Celui de Constance, si respecté parmi nous, exige le consentement du clergé national et l'approbation du Pape, laquelle

(1) *Lévitique*, ch. 27, v. 28.
(2) Près de Soissons.

avoit passé en usage depuis longtemps. Le concile de Trente renouvelle tous les canons faits par les précédents conciles sur ce sujet. Il avertit et exhorte les Princes de conserver les immunités de l'Église et de les faire respecter par ceux qui leur sont soumis.

Tout ce que nos prédécesseurs nous ont laissé de monuments ecclésiastiques depuis deux cents ans prouve que le clergé de France a constamment professé la même doctrine et tenu le même langage. Nous voyons l'assemblée de 1650 s'élever contre un livre intitulé : *Remontrances au Roi sur le pouvoir que Sa Majesté a sur le temporel de l'état ecclésiastique;* elle le condamna avec éclat, et par la censure solennelle qu'elle en fit elle vengea la religion de la témérité d'un auteur qui avoit osé avancer que les princes peuvent à leur gré disposer des biens de l'Église sans le consentement du Clergé.

Sire, l'autorité d'où sont émanées tant de décisions respectables est celle qui a été établie par Jésus-Christ pour guider les rois et les peuples dans la voie du salut. Nous sommes obligés non-seulement de conformer notre conduite à ces décisions, mais encore de les proposer pour règles; et quand nous enseignons cette doctrine, nous ne faisons que rappeler des maximes avouées, reconnues, respectées dès les premiers temps par nos rois et par tous les ordres de la nation.

Nous savons, disoient les seigneurs et le peuple, dans une requête qu'ils présentoient à Charlemagne, que les biens de l'Église sont biens sacrés, qu'ils sont l'oblation des fidèles, et que celui-là se rend coupable de sacrilége qui prétend les enlever aux églises auxquelles ils ont été donnés.

Les capitulaires de nos rois rappellent incessamment la même maxime. Ils reconnoissent non-seulement que les sacrifices offerts par les prêtres, mais encore toutes les offrandes faites par les fidèles, soit en meubles, soit en immeubles, sont indubitablement consacrés à Dieu ; ils enseignent que c'est aux ministres seuls de la religion qu'appartient le droit d'en disposer. Ils condamnent dans les termes les plus forts ceux qui violeroient l'immunité de l'Église en levant des taxes sur ses biens ; ils déclarent les Princes plus inexcusables que les autres, parce que les biens ecclésiastiques sont particulièrement sous leur protection.

Nos souverains ont non-seulement toujours reconnu les principes sur lesquels sont fondés les immunités de l'Église, mais ils ont encore signalé leur piété en protégeant les défenseurs de ses droits. « Pendant que saint Thomas de Cantorbery étoit banni d'Angleterre, dit M. Bossuet, comme ennemi des droits de la royauté, la France, plus équitable, le recevoit en son sein comme le martyr des libertés ecclésiastiques. » Nos Rois donnèrent cet exemple à tout l'univers. Le même prélat dit ailleurs, en parlant encore de saint Thomas : « Plus la cause que ce saint martyr

soutenoit a paru douteuse et équivoque aux politiques et aux mondains, plus la divine puissance s'est déclarée d'en haut en sa faveur. »

Dès le commencement de la monarchie, nos rois avoient fait passer en pratique les principes que nous avons établis. Quoique l'immunité des biens ecclésiastiques fût appuyée sur leur nature, l'Église avoit besoin pour en jouir que le prince la reconnût et l'autorisât. L'histoire nous fournit plusieurs exemples de concessions par lesquelles nos premiers rois assurèrent aux églises des Gaules l'immunité dont elles avoient joui sous les empereurs romains.

Il se tint en 511 un concile à Orléans, dans lequel on voit que Clovis accorda l'immunité tant pour les offrandes et terres qu'il avoit déjà données à l'Église, que pour celles que Dieu dans la suite pourroit lui inspirer de donner.

Clotaire, dans les premières années de son règne, voulant exiger des ecclésiastiques la troisième partie de leur revenu, assembla les évêques et les força de donner leur consentement. Il jugea donc que ce consentement lui étoit nécessaire. En faudroit-il davantage pour prouver que ce prince reconnut, respecta, du moins extérieurement, les immunités de l'Église dans le temps même qu'il avoit résolu de les violer? La suite de l'histoire rend ce fait encore plus favorable au Clergé. Injuriosus, évêque de Tours, représenta à Clotaire l'injustice des ordres qu'il avoit donnés. Le roi, touché de ses remontrances, révoqua l'ordonnance qu'il avoit portée et condamna ce qu'il avoit fait; il confirma même, il étendit encore dans la suite les priviléges de l'Église, défendant à ses officiers de rien exiger des biens, ni des personnes ecclésiastiques, lesquelles avoient mérité de son aïeul, de son père et de son frère l'immunité.

Les Capitulaires renferment des dispositions encore plus précises. « Toutes les terres appartenant à l'Église, est-il dit au chapitre 109 du livre sixième, ne seront assujetties à payer aucun cens, si ce n'est pour la construction des chemins et des ponts situés dans les endroits qui lui appartiennent. Voulons que dans tout le reste lesdits biens jouissent d'une pleine et entière immunité. »

Sans entrer dans un plus grand détail des preuves que pourroient nous fournir ces temps éloignés, nous nous contenterons de rapporter ce qu'en a pensé Jérôme Bignon, ce magistrat si instruit et si zéle défenseur des droits de votre couronne. « Nos premiers rois, dit-il, en parlant de l'Église, « lui ont accordé une très-pleine immunité; et l'on peut dire que si cette même immunité est devenue commune à toutes les églises, nos princes en sont les auteurs, par l'exemple qu'ils en ont donné aux autres souverains. »

Ces priviléges, Sire, dont l'origine est sacrée, qui ont été confirmés par la piété de nos premiers rois, n'ont pas été moins res-

pectés par leurs successeurs; et si dans les annales de cette longue suite de siècles qui se sont écoulés depuis Clovis jusqu'à vous il se rencontre certains faits dont on voudroit tirer avantage contre une possession que nous réclamons, nous osons assurer Votre Majesté que les entreprises faites sur les immunités ecclésiastiques ont été rares, qu'elles ont pris leur source dans le malheur des temps, et que la suite en a été plus communément avantageuse que fatale à l'Église.

Charles Martel avoit distribué à ses officiers les biens de plusieurs églises. A la mort de ce prince, le Clergé en demanda la restitution, et elle fut ordonnée dans une assemblée générale de la nation, qui se tint en 742. Cependant Carloman, qui étoit obligé de soutenir encore la guerre et qui dépendoit par là en quelque sorte des officiers à qui son père avoit donné les biens de l'Église, craignit d'en être abandonné s'il les leur faisoit restituer; c'est pourquoi il assembla de nouveau les évêques à Leptine, et là, pour concilier les droits de l'Église avec les ménagements dus aux intérêts de la couronne, il fut résolu, du consentement des évêques, que les biens ecclésiastiques demeureroient à titre de précaires entre les mains de ceux qui en étoient en possession, c'est-à-dire qu'ils en conserveroient la jouissance leur vie durant seulement, et à condition d'en payer une redevance annuelle aux églises; que dans le cas où la nécessité des circonstances exigeroit la prolongation du précaire, il seroit renouvelé avec les mêmes clauses; et qu'enfin si les églises et les monastères en souffroient un trop grand préjudice, leurs biens leur seroient entièrement restitués.

Ce fait, Sire, rapporté dans son étendue et avec la plus grande fidélité, ne sommes-nous pas en droit d'en conclure qu'il est plus propre à établir les immunités ecclésiastiques qu'à les renverser?

Si nous sortons de ces temps obscurs pour entrer dans des temps plus connus, nous ne trouverons presque pas de règne où l'immunité des biens ecclésiastiques n'ait été confirmée par nos rois.

Philippe-Auguste assemble les évêques en 1188 pour leur demander des secours. Le Clergé consent de payer pour une année seulement la dîme saladine.

Les croisades occasionnèrent souvent de semblables dons gratuits; mais on ne fit jamais aucunes impositions sur les biens ecclésiastiques sans l'aveu du Clergé, et souvent même sans la permission du Pape.

Louis VIII a besoin de secours extraordinaires; les légats du Pape convoquent une assemblée à Bourges, dans laquelle il n'y eut rien de terminé sur le don qu'on feroit au Roi, parce que les députés ne se trouvoient pas suffisamment autorisés à y donner leur consentement. L'assemblée fut rompue, et le Clergé, connoissant le pieux usage que le

Roi vouloit faire du don gratuit qu'il avoit demandé, le lui accorda cependant ; mais ce fut le fruit de son zèle et de sa libéralité.

Saint Louis, Sire, fut un de ces monarques accordés à la terre pour servir de modèle aux princes chrétiens. La monarchie le compte dans le nombre de ses plus grands rois, et l'Église le révère comme un saint. Nous lisons dans l'histoire de son règne qu'il assembla les évêques pour leur demander des secours contre les Albigeois. Voici la réponse qu'ils firent : « Les prélats, voyant que le saint-siége est vacant, quoiqu'il ne soit pas tenu de droit à fournir aucun secours par le commandement d'aucunes personnes séculières, considérant cependant que les temps sont malheureux et qu'il faut se relâcher des règles dans les calamités publiques, s'engagent unanimement à payer dans un terme très-court la vingtième partie de leurs revenus de cette année. »

Comment saint Louis auroit-il pu ou voulu contester à l'Église ses immunités, lui qui les avoit solennellement approuvées, confirmées par son ordonnance de 1268, lui qui après avoir constamment aimé, protégé les ministres de la religion durant sa vie, se fit encore un devoir de les recommander à l'héritier de sa couronne à l'heure de sa mort : « Aime, lui dit-il, tous gens d'église et de religion, et prends garde qu'on ne leur tollisse leur revenu, dons et aumônes que tes anciens et devanciers leur ont laissés et donnés ».

Sire, vous professez la même religion que saint Louis, vous occupez le même trône, c'est le même sang qui coule dans vos veines : et si les sentiments de ce grand prince sont devenus presque aussi étrangers à notre siècle que le langage qui les exprime, où pouvons-nous espérer de les retrouver que dans le cœur de Votre Majesté?

Tout le monde sait le différend qui s'éleva entre Philippe le Bel et Boniface VIII au sujet de la bulle que ce dernier avoit donnée pour défendre toutes levées de deniers sur les biens du Clergé. « Quel est l'homme sensé et raisonnable, disoit Philippe le Bel dans la réponse qu'il fit au Pape, qui puisse concevoir qu'il soit juste de défendre, sous peine d'anathème, au Clergé, enrichi par la dévotion des princes, de les aider selon ses moyens contre les persécutions injustes, soit par forme de don gratuit, soit par forme de prêt ou de subventions? »

Le Roi étoit donc persuadé qu'on avoit défendu au Clergé de son royaume de l'aider dans quelque forme que ce pût être, même par manière de don gratuit et de prêt ; c'étoit donc cette disposition trop générale de la bulle qui l'avoit blessé ; et si Boniface n'avoit interdit que les subventions forcées et involontaires, Philippe auroit-il pu se plaindre? Il reconnut lui-même, par son ordonnance du 15 août 1303, adressée à l'évêque d'Amiens, que la décime, que les évêques lui avoient accordée, étoit l'effet d'une libéralité toute volontaire et

'un zèle purement gratuit : *Devotionem gratuitam, et gratitudinem liberalem.*

La suite et le dénoûment de cette querelle achèveront de prouver que l'intention du monarque n'avoit jamais été de déroger à ces principes. Les archevêques et évêques de la province de Reims, pressés d'une part de donner à leur souverain des marques de leur zèle, gênés d'un autre côté par la bulle de Boniface, lui représentèrent les suites fâcheuses qu'elle pouvoit avoir, et le conjurèrent d'en donner une explication. Le Pape, par une nouvelle bulle de 1297, adressée au Roi, répond « qu'il n'avoit jamais prétendu défendre aux ecclésiastiques de l'aider dans les nécessités pressantes de l'État; et que cette interprétation n'a pu être donnée à sa première bulle que par des esprits prévenus et mal intentionnés. C'est pourquoi, ajoute-t-il, pour lever toute ambiguïté et faire éclater la vérité dans tout son jour, nous déclarons, par l'autorité des présentes, que la défense faite par notre première constitution ne s'étend point aux dons gratuits, aux prêts ou à tous autres secours offerts librement par les évêques et autres ecclésiastiques, pourvu qu'il n'y ait aucune contrainte, et quand bien même vous ou vos successeurs commenceriez par leur en faire la demande, ou que vous la leur feriez faire par vos officiers, ducs, comtes, barons et autres seigneurs. »

Le souverain pontife ne pouvoit pas s'expliquer plus clairement sur ce qui étoit dû au Roi, à l'État et aux immunités de l'Église. Peut-on dire que les dispositions de sa bulle aient été ignorées ou désavouées par Philippe le Bel? N'est-on pas en droit au contraire de penser que toutes les expressions en avoient été scrupuleusement pesées, et peut-être concertées, puisque cette bulle avoit été destinée à être le sceau de la réconciliation, et qu'elle procura en effet la paix qu'on s'en étoit promise.

Ce sont donc, Sire, les traits mêmes de notre histoire, dont on prétend se servir pour détruire l'immunité des biens ecclésiastiques, qui en établissent le plus solidement la possession et l'autorité.

Clément V donna une bulle en 1305 pour autoriser le Roi à lever pendant cinq ans la dîme des revenus ecclésiastiques. Les papes Jean XXII et Benoît XII accordèrent pareillement plusieurs décimes à Philippe de Valois, et l'on voit cette forme subsister jusqu'à François I^er^. Cette autorisation du souverain pontife avoit passé en usage, sur ce principe que le Pape, comme chef de l'Église, étoit le principal administrateur de ces biens; cependant elle ne fut jamais regardée comme exclusive ou même comme séparable du consentement du clergé de la nation.

Le parlement de Paris fut toujours si persuadé de la nécessité de ce consentement, qu'il refusa d'admettre la clause *invitis vel contra-*

dicentibus clericis, lorsqu'elle se trouvoit dans les bulles obtenues par les rois pour la levée de quelques décimes sur les biens du Clergé.

Il n'y a point de royaume si florissant, Sire, dont les annales ne rappellent quelque époque malheureuse, et s'il y a un temps où toutes sortes de priviléges et de lois doivent céder à la nécessité des conjonctures, c'est celui surtout où l'État frappé dans la personne du monarque se trouve menacé d'une prochaine dissolution.

La France avoit perdu sa liberté avec celle de François I^er^ à la funeste journée de Pavie; les enfants de ce prince, unique espérance de la monarchie, avoient été mis en otage entre les mains des Espagnols. Le Roi consulte le parlement de Paris et plusieurs membres des autres parlements du royaume sur l'exécution du traité qu'il avoit signé à Madrid et sur les moyens de pourvoir à la rançon des princes. Le Parlement fut d'avis que le Roi pouvoit lever deux millions d'or sur tous ses sujets, et que les ecclésiastiques comme ceux des autres ordres devoient y contribuer; cependant les évêques qui se trouvoient alors à Paris, et que François I^er^ avoit consultés sur le même sujet, prirent la résolution d'offrir au Roi un secours considérable; et la proposition en fut faite au lit de justice par le cardinal de Bourbon, qui dit que tous les évêques, d'un commun accord et d'un même vouloir, avoient conclu que la matière paroissoit si juste et si raisonnable, que l'Église pouvoit justement et saintement donner et faire présent audit seigneur de la somme de 1,300,000 livres. Cette offre fut acceptée, et dans le plus grand malheur qu'ait jamais éprouvé la France, lorsque le salut de l'État et la délivrance de la famille royale pouvoient faire taire toutes les lois, l'immunité des biens ecclésiastiques ne souffrit aucune atteinte.

On nous opposera peut-être des lettres patentes données sous ce même règne pour faire saisir le temporel des ecclésiastiques et en appliquer le tiers ou la moitié au profit du Roi. Mais qui ne sait que ces prétendues lettres patentes, dont il ne reste qu'une seule copie, n'ont jamais eu ni authenticité ni exécution; qui ne sait que François I^er^, qui avant la guerre d'Italie avoit plusieurs fois reconnu l'immunité des biens ecclésiastiques par les demandes de décimes qu'il avoit faites à Léon X et à diverses assemblées provinciales du royaume, maintint toujours le Clergé dans la liberté de ses dons? Nous avons plusieurs de ses ordonnances postérieures aux lettres patentes qu'on nous oppose. Les secours que le Roi demande aux évêques y sont constamment appelés volontaires et gratuits.

On trouve dans les registres du Parlement une infinité d'autres lettres patentes données depuis deux cents ans pour autoriser les délibérations de nos assemblées; elles sont certainement plus authenti-

ques et plus dignes d'être citées que celles de François Ier de l'an 1534 ; toutes établissent en termes précis la gratuité des secours du Clergé.

La déclaration de Charles IX, rendue le 13 juin 1568, renferme quelque chose de plus décisif encore. « N'entendons, dit ce prince, que les ecclésiastiques bénéficiers de notre royaume soient chargés et tenus de payer les impositions et deniers qui seront levés sur nos sujets et peuples en quelque sorte et quelque manière que ce soit, sinon pour le regard des biens patrimoniaux qu'ils tiendront et posséderont seulement, sans qu'ils puissent être imposés en corps ni en particulier pour raison de leurs bénéfices et biens qui en dépendent. »

L'immunité des biens de l'Église avoit tellement passé en maxime du royaume, que lorsque Charles IX vint lui-même au Parlement pour y faire autoriser l'aliénation de quelques portions de biens ecclésiastiques, l'avocat général Dumesnil parla en ces termes dans son réquisitoire : « Et certes l'on se pourroit remettre devant les yeux que ès États des anciennes monarchies, et pareillement celle de France, avoit été toujours tenu pour règle et maxime générale que les biens consacrés à l'Église, meubles et immeubles, selon qu'ils les ont eus par diversité de temps, doivent être réputés inviolables, hors d'usage et commerce des hommes, tant et toutes fois qu'en chacune desdites républiques et monarchies se peut remarquer que par temps et occasion la nécessité avoit en cet endroit, comme en tous autres, forcé et vaincu la loi, contre la volonté des rois, princes, monarques et peuples politiques. »

Sire, tel est le langage d'un magistrat chargé des intérêts publics et de la conservation des droits sacrés de votre couronne.

Les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII ont confirmé par des déclarations les immunités dont le Clergé étoit en possession. Les procès-verbaux de nos assemblées prouvent que sous leurs règnes nos dons ont toujours été gratuits et ne nous ont jamais été demandés que comme des témoignages de notre zèle et de notre affection.

Les commissaires de votre auguste bisaïeul en 1655 voulurent introduire dans l'assemblée un langage nouveau. Celui qui portoit la parole avança des maximes peu favorables aux immunités de l'Église. L'assemblée, justement alarmée, fit au Roi ses plus humbles représentations, et elle eut la consolation d'être rassurée par la bouche de S. M., qui voulut bien dire qu'il étoit en la liberté du Clergé d'accorder ou de refuser ce qu'elle lui avoit fait demander, qu'aussi elle ne considéroit ce don qu'il lui faisoit que comme une pure gratification.

Le même commissaire du Roi dans l'assemblée de 1660 hasarda encore les mêmes principes ; et sur les plaintes que le Clergé en porta à S. M., elle eut la bonté d'écrire une lettre à l'assemblée, dans laquelle

elle lui mande n'avoir donné aucun ordre aux commissaires de son conseil que de la convier à lui accorder un secours prompt et considérable, dans la nécessité pressante de ses affaires, par pure gratification.

Ces sentiments de Louis XIV ne varièrent point dans la suite de son règne. Si des besoins pressants l'obligèrent en 1695 et en 1701 d'établir une capitation générale sur tous ses sujets, les ecclésiastiques en furent exempts; lorsqu'en 1710 il se trouva forcé d'exiger le dixième de tous les revenus de son royaume, non-seulement les biens de l'Église ne furent point assujettis à cette imposition, mais par le contrat qu'il plut à S. M. de passer avec le Clergé le 13 juillet 1711, et par sa déclaration du 14 octobre de la même année, elle reconnoît que ces biens n'ont pu y être compris.

Ce sont, Sire, les principes qu'à l'exemple des rois vos prédécesseurs et de votre auguste bisaïeul en particulier, Votre Majesté a suivis jusqu'à ce jour. Qu'elle nous permette de lui rappeler ici les contrats solennels que le Clergé eut l'honneur de passer avec elle le 29 mars 1734 et le 27 mai 1742 : « Promettent, est-il dit, et accordent lesdits seigneurs commissaires que tous les biens ecclésiastiques n'ont été et n'ont pu être compris dans la déclaration du dixième, de sorte que tous les biens qui appartiennent actuellement à l'Église et ceux qui lui appartiendront ci-après en demeurent et demeureront exempts à perpétuité, tant pour le passé que pour l'avenir, sans qu'ils puissent y être assujettis pour quelque cause et occasion que ce puisse être, sans aucune réserve ni exception. »

La déclaration qu'il plut à Votre Majesté d'accorder au Clergé le 8 octobre 1726 est un monument encore plus solennel de sa piété et de son amour pour l'Église; nous nous dispenserons d'en remettre la teneur sous les yeux de Votre Majesté; il nous suffira de dire que tous les cas y sont prévus, que les expressions les plus fortes y sont employées pour déclarer que jamais les biens ecclésiastiques n'ont pu ni ne pourront être assujettis à aucune imposition ou levée de fruits ni de deniers.

Sire, nous avons fait passer sous les yeux de Votre Majesté les monuments de notre histoire qui constatent l'ancienneté et la perpétuité des prérogatives dans lesquelles nous demandons à être maintenus; et quand nous ne considérerions les immunités ecclésiastiques que comme un simple privilége du premier corps de la nation, ne serions-nous pas autorisés à dire qu'il a acquis tous les caractères capables d'en fixer l'immutabilité : origine aussi ancienne que la monarchie, reste précieux de ses premiers usages, possession constante, témoignage de tous les siècles, engagements sacrés, lois authentiques et mille fois renouvelées? Sur quel autre fondement sont établis la propriété fixe,

incommutable des biens, la sûreté des contrats, l'ordre des conditions, la stabilité des fortunes, le repos et le bonheur des peuples?

Mais nous vous avons présenté encore des considérations plus propres à nous rassurer, parce qu'étant tirées de la religion, elles sont plus capables d'intéresser en notre faveur la piété de Votre Majesté. Nos biens sont voués, consacrés à Dieu; c'est à l'entretien des temples, à la décence des autels, c'est à la subsistance des ministres de Jésus-Christ et au soulagement des pauvres que ces biens doivent être employés. Est-il une destination plus sainte et plus respectable? n'est-elle pas même tout entière à l'avantage et à la décharge de l'État? L'Église peut et doit secourir l'État; mais c'est au Clergé à juger si ce qu'on lui demande pour la patrie ne porteroit pas un trop grand préjudice au culte extérieur de la religion.

Sire, quand le Clergé se seroit prévalu de ces maximes pour témoigner à Votre Majesté moins de zèle que ses autres sujets, elles n'en seroient ni moins sages ni moins certaines; nous serions seuls coupables d'en avoir abusé; mais peut-on nous reprocher d'être moins ardents que les autres corps de l'État pour le bien de votre service? Épuisés par les efforts que nous avions faits au commencement de la guerre, nous n'avons jamais craint d'ajouter un nouveau poids aux différents fardeaux que nous nous étions imposés; et nous pouvons assurer que la partie du Clergé, même la plus soulagée, porte des charges plus considérables que ne sont celles des autres ordres du royaume. Il est vrai que nos secours sont volontaires; mais pour être volontaires, ils ne perdent certainement rien de leur mérite aux yeux d'un prince moins jaloux de sa puissance que de l'amour de ses sujets.

Non, Sire, il n'est pas à craindre que les ecclésiastiques veuillent jamais s'autoriser de leurs immunités pour en devenir citoyens moins généreux et moins zélés. S'il y a aujourd'hui un écueil à redouter, c'est qu'à force de se familiariser avec l'usage des biens de l'Église on ne perde de vue leur sainte destination; c'est que le cas de nécessité qui seul donne droit d'y avoir recours ne dégénère en habitude, et que le désir de plaire à ses princes ne fasse illusion au Clergé lui-même sur les lois du dépôt qui lui a été confié.

L'objet de nos représentations, Sire, intéresse la religion par lui-même et dans ses suites. Nous oserons vous dire que les moindres nouveautés introduites dans ses maximes et dans ses usages l'exposent à de grands dangers: des États voisins nous en fournissent des preuves trop funestes; et s'il y a jamais eu un temps où ces exemples aient dû nous effrayer, c'est sans doute celui où nous vivons.

Une affreuse philosophie s'est répandue comme un venin mortel et a séché la racine de la foi dans presque tous les cœurs; le scandale de l'impiété, enhardie par le nombre et la qualité de ses partisans,

ne garde plus de mesures : des écrits pleins de blasphèmes se multiplient tous les jours : ils bravent la vigilance des magistrats et le zèle des pasteurs. Sire, vous devez aujourd'hui à la religion une protection plus éclatante que jamais, parce qu'elle n'a jamais été aussi vivement attaquée : et les marques de votre attachement, qui dans tous les temps lui ont été infiniment précieuses, lui sont aujourd'hui indispensablement nécessaires.

Nous lisons dans les actes du concile tenu à Thionville, sous Charles le Chauve, en 845, cette prière adressée à trois grands princes par les évêques assemblés : « Nous vous conjurons avec instance, disoient ces prélats, de ne point oublier la protection que les rois vos prédécesseurs ont accordée à l'Église, ce qui a attiré la protection de Dieu sur leur gouvernement et leur a mérité de vaincre leurs ennemis. Nous vous conjurons de vous rappeler que lorsque l'Égypte fut contrainte de payer à ses rois le cinquième de ses revenus, les prêtres des faux dieux furent exceptés de cette loi, qu'ils le furent par le conseil de Joseph, le plus sage et le plus éclairé de tous les ministres. Princes chers à l'Église, qui avez été nourris dès votre enfance du lait de la parole de Dieu, qui avez puisé la science du salut dans les saintes Écritures, où nous trouvons cet exemple de religion de la part d'un prince infidèle, ne souffrez point qu'on enlève à l'Église les biens et les avantages dont elle jouit : ne souffrez point qu'on la dépouille de cet éclat extérieur, qui est comme la robe dont fut revêtu Jésus-Christ, son divin époux. »

Vous les savez, Sire, ces mêmes ministres de la religion, prosternés aux pieds du trône pour vous tenir le même langage. Ils ne vous demandent que d'être rassurés sur la liberté de leurs dons et sur une imposition incompatible avec la nature de leurs biens. Ils ne vous demandent que la conservation des immunités dans lesquelles plus de soixante rois vos prédécesseurs les ont constamment maintenus. Ils ne vous demandent que d'être traités par le Fils aîné de l'Église comme ils l'ont toujours été par tous les princes de l'univers catholique. Ils ne vous demandent que l'exécution des engagements que Votre Majesté a pris au jour de sa consécration. Ils ne vous demandent que la grâce de revoir leurs églises sans la douleur de les avoir trahies et sans le malheur de vous avoir déplu.

Ce sont, Sire, les très-humbles et très-respectueuses remontrances que présentent à Votre Majesté ses très-humbles, très-soumis serviteurs et fidèles sujets les cardinaux, archevêques, évêques et autres ecclésiastiques députés, composant l'assemblée générale du clergé de France.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

A.

Académie française (Élection à l'), 157-159.
Académie des sciences (Mémoires de l'), 180.
Acunha (M. d'), ambassadeur de Portugal, 11, 12, 237, 248.
Adélaïde (Madame). *Voy.* France (Marie-Adélaïde de).
Agénois (M. d'), duc d'Aiguillon, 200, 236, 325.
Agénois (Mme d'), dame du palais de la reine, 4, 172, 175, duchesse d'Aiguillon, 200, 311.
Aiguillon (Duc d'), 194, 195.
Aiguillon (Mme d'), 312.
Ajax (M. d'), aide major de Beauvoisis, 243.
Alard (M. d'), écuyer de Madame Adélaïde, 356.
Albaret (M. de Ponte d'), premier président de Perpignan, 351.
Albemarle (Mylord), ambassadeur d'Angleterre, 22, 35, 278, 324, 366.
Albert (Chevalier, puis marquis d'), chef d'escadre, 201-203.
Alby (Archevêque d'). *Voy.* Rochefoucauld.
Aleaume de Triel (M.), maître de la garde-robe de la reine, 240.
Alègre (Abbé d'), aumônier de la reine, 53, 236, 276.
Alègre (Mme d'), 310.
Aligre (Abbé d'). *Voy.* Alègre.
Allard. *Voy.* Alard.
Allemans (Abbé d'), curé de Saint-Sulpice, 395.
Allemans (Comte d'), 223.
Alzire, tragédie, 222, 224, 227.
Ambres (Mme d'), 235.
Amelot (Jean-Jacques), seigneur de Chaillou, 107.
Anet (Château et terre d'), 261.
Anisson (Abbé), 248.
Anne (Anecdotes sur la reine), 162-165, 417.
Anticamarêtre (M. d'), 185.
Antier (Abbé), chapelain de la musique de la chapelle, 223.
Antigny (Mlle d'), 401.
Antin (Duc d'), 266.

ANTIN (Françoise-Gillone de Montmorency-Luxembourg, duchesse d'), dame d'atours de la dauphine, 172, 297, 442.
ANTIN (Marquis d'), vice-amiral, 200.
ANTIN (Mlle d'), 266.
ANTOINETTE (L'infante). *Voy.* ESPAGNE.
APCHIER (Chevalier d'), 27.
AQUAVIVA, vice-légat, 87.
Archevêque (M. l'). *Voy.* BEAUMONT.
ARDORE (Prince d'), ambassadeur de Naples, 208, 297, 357.
ARDORE (Mme d'), 297, 309.
ARGENSON (Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'), ministre secrétaire d'État de la guerre, 100, 101, 116-118, 120, 136, 210; sa circulaire aux maréchaux de France, 211, 242, 243, 255, 279, 285, 342, 351, 422, 440.
ARGENTON (Mme d'), 161.
ARGOUGES (M. d'), lieutenant général, 244.
ARMAGNAC (Charles de Lorraine, comte d'), dit *le prince Charles*, grand écuyer de France, 122, 177, 225, 315.
ARNOISES (Mme des), 351.
ARNOTON (M. d'), maître des requêtes, 247.
ARPAJON (M. d'), 354.
ARTAGUETTE (Mlle d'), 267, 326.
ASSENBOURG (Baron d'), gentilhomme du prince de Hesse-Cassel, 26.
AUBIGNY (M. d'), 199.
AUBUSSON (Mme d'), 320.
AUDEUX (Abbé d'), 286.
AUDRAN, peintre, 317.
AUGUSTE III, roi de Pologne, électeur de Saxe, 279, 330, 331, 387, 401, 402.
AUMALE (M. d'), lieutenant général d'artillerie, 313.
AUMONT (Louis-Marie-Victor-Augustin, duc d'), premier gentilhomme de la chambre du roi, 85, 196, 208, 231, 334, 340, 367, 409.
AUTEUIL (M. d'), 57.
AVÉJAN (Mme d'), 219.
AVERTON (Mlle d'), 34, 369.
AYEN (Comte d'), 42.
AYEN (Louis de Noailles, duc d'), 43, 57, 108, 109, 149, 174, 187, 197, 220.
AYEN (Duchesse d'), 174.

B.

BACHELIER (François-Gabriel), premier valet de chambre du roi, 102.
BACHOU (M.), prêtre de Saint-Sulpice, 194.
BALAGNY (Rossignol de), secrétaire des commandements de la reine, 389.
BALBI (M.), 229.
BALBI (Mme), 229, 231.
BARBANÇON (Mme de), 288.
BARBEZIÈRES (M. de), 131.
BARBEZIEUX, fils de Louvois, 404.

Barbier, contrôleur de la bouche de la reine, 349.
Barrail (Abbé du), aumônier du roi, 46.
Barrail (M. du), lieutenant général des armées navales, 201.
Bart (M. de), lieutenant général des armées navales, 201.
Bart (Mylady), 192.
Baschi (Comte de), 152.
Baudry (M. de), intendant des finances, 277.
Bauffremont (Mme de), 175.
Bavière (Électeur de), 150-152, 253-255, 418.
Bayeux (Évêque de). *Voy.* Luynes (Paul d'Albert de).
Beauchamps (Chevalier de), 212.
Beauchesne (M. de), contrôleur de la maison du roi, 57.
Beaumanoir (Comte de), 355.
Beaumont (Christophe de), archevêque de Paris, 3, 56, 215, 257, 400, 423.
Beaumont (M. de), intendant de Franche-Comté, 307, 392.
Beauregard (M.), fermier général, 248.
Beauvais (Le P.), jésuite, 194, 236.
Beauvau (Princesse de), 240.
Beauvilliers (Duc de), 354.
Beauvilliers (Duchesse de), 48, 326, 331, dame d'honneur de Mesdames, 339, 343, 345, 379, 384, 395, 430.
Beauvilliers (Mme de), 354.
Bellegarde (M. de), 229, 390.
Belle-Isle (Louis-Charles-Auguste Fouquet, marquis de), maréchal de France, 38, 39, 62, 63 ; sa réponse à M. de Maupeou, 64, 87, 100, 101, 110-112, 116, 117, 123-130, 135, 142, 143, 373, 400, 402.
Belle-Isle (Marie-Casimire-Thérèse-Geneviève-Emmanuelle de Béthune, duchesse de), femme du précédent, 38, 39.
Bellevue (Maison de), 422.
Bellevue (Uniforme pour), 381.
Bellioni, chargé d'affaires de l'électeur de Bavière, 150.
Benoise (M. de), 133.
Benoît XIV, pape, 267.
Bentheim (Comtesse de), 194.
Bentinck (M. de), comte de Portland, 35.
Béringhen (Henri-Camille, marquis de), premier écuyer du roi, appelé *M. le Premier*, 13, 197.
Béringhen (Mme de), 13.
Berkenrode (M. de), ambassadeur de Hollande, 35, 36, 237, 308.
Berkenstein (M. de), ministre du roi de Danemark, 282.
Bernage de Saint-Maurice (M. de), prévôt des marchands, 313.
Bernstorff (M. de), envoyé de Danemark, 99, 250, 281, 290.
Berrier (M.), lieutenant de police, 136, 268.
Berry (Charles de France, duc de), 95, 96.
Berry (Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, duchesse de), 95, 96.
Béthune (Paul-François, duc de), lieutenant général des armées du roi, capitaine des gardes du corps, 251, 346, 423, 433.

Béthune (Mme de), 70.
Beuvron (Comte de), 296.
Beuvron (Marquis de), 43, 244.
Beuvron (Mme de), 102, 296.
Beuvron (Mlle de), 296.
Biardon (M.), 358.
Bibault (Mlle), première femme de chambre de la reine, 205, 219.
Billarderie (M. de la), major des gardes du corps, 238, 246.
Binet, premier valet de chambre du dauphin, 41.
Biron (Duc de), 47, 326.
Biscche (Duc de). *Voy.* Pignatelli (Marquis de).
Bissy (Marquis de), de l'Académie française, 373, 400, 402.
Blamont (François Colin de), surintendant de la musique du roi, 187, 322.
Blanchard (Abbé), maître de musique de la chapelle du roi, 223.
Blancmesnil (M. de), premier président de la cour des aides, 375; chancelier de France, 390, 392, 397.
Blavet, musicien, 291.
Blossac (M. de), intendant de Poitiers, 307.
Blot (Comte de), 27.
Blot (Mme de), 41.
Boileau-Despréaux, 328.
Boissieux (Chevalier de), 316.
Boissy (Louis de), auteur dramatique, 185.
Boizemont (M. de Blaise de), maître des requêtes, 378.
Bolingbroke (Mylord), 240, 373.
Bolingbroke (Mme de), 239.
Bombarde, trésorier général de l'électeur Maximilien, 151.
Bombelles (M. de), 242, 243.
Bongars (M. de), 361.
Bonneval (M. de), intendant des menus, 81, 82.
Borghèse (Princes), 357.
Bouchardon, sculpteur, 314.
Boufflers (Anecdote sur le maréchal de), 130.
Boufflers (Duchesse de), 26, 309.
Boufflers (Joseph-Marie, duc de), 100.
Boufflers (Maréchale de), 51.
Boufflers (Duchesse de), dame du palais de la reine, 229, 236, 262-264, 280, 442.
Boufflers (Marquise de), 309.
Boufflers (M. de), 441.
Boufflers (Mme de), 82, 288; dame de Mesdames, 326.
Boufflers-Remiancourt (Marquis de), capitaine des gardes du corps du roi Stanislas, 340.
Bouillon (Duc de), le père, 370.
Bouillon (Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, duc de), grand chambellan, 197, 360.
Bourbon (Louis-Henri de Bourbon, duc de), nommé *M. le Duc*, 3, 148, 263.

Bourbon (Louise-Françoise de Bourbon, duchesse de), nommée *madame la Duchesse*, 46, 346.
Bourbon (Louise-Anne de), nommée *Mademoiselle*, et *Mlle de Charolois*, fille de Louis III, duc de Bourbon, prince de Condé, 102, 103, 247, 372.
Bourbon (Marie-Anne-Gabrielle-Éléonore de), 249.
Bourdonnaye (M. de la), 69, 298.
Bouret (M.), fermier général, 422.
Bourg en Bresse (Procès du présidial de), 187, 188.
Bourges (Archevêque de). *Voy.* Rochefoucauld.
Bourgogne (Louis de France, duc de), puis dauphin, mort en 1712, 95, 127.
Bourgogne (Marie-Adelaïde de Savoie, duchesse de), puis dauphine, morte en 1712, 131, 171, 234, 317.
Bourgogne (Remontrances du parlement de), 496-499.
Bourguet (M. du), 382.
Bournel (M. de), 58.
Bouteville (Duc de), 35.
Bouzols (Mme de), dame du palais de la reine, 4, 236, 280, 336.
Boye (M. de la), intendant de Champagne, 364.
Bowlby (M.), 18.
Boyer (Jean-François), ancien évêque de Mirepoix, 3, 89, 148, 157-159, 284, 286, 337, 392, 404, 409, 413, 414, 422, 423, 440.
Bracq (Abbé), 287.
Bragelonne (M. de), 12.
Brancas (Duchesse de), douairière, dame de Madame, 100, 136, 137, 149, 199, 229, 231, 238, 239, 244, 323, 325, 338, 347, 354, 358, 360, 388, 429.
Brancas (Duc de), 208, 339.
Brancas (Duchesse de) dame d'honneur de la dauphine, 136, 226, 279, 348, 355, 379, 441.
Brancas (Maréchal de), 306, 315, 335, 430.
Brancas (Marquis de), 335.
Brancas (Marquise de), 315.
Braque (Mlle de), 332, 347, 356.
Bréhan (M. de), colonel de Picardie, 246.
Bréhan (Mme de), 246.
Bretagne (États de), 15, 16, 179; détails sur ces États, 448-461; remontrances de ces États au roi, 476-481.
Breteuil (Abbé de), 178, 432.
Breteuil (Chevalier de), exempt des gardes du corps, 7.
Breteuil (François-Victor le Tonnelier, marquis de), 107, 178.
Breteuil (Mme de), 226, 229.
Brézé (M. de), grand maître des cérémonies, 41, 48, 175, 178, 262, 263, 275, 304.
Brignole (Mme), 229.
Brionne (Charles-Louis de Lorraine, comte de), 315, 325.
Brionne (Mme de), 309, 315, 442.
Brissac (Duc de), 391, 393, 394.
Brissac (Mme de), 42, 351, 394, 429, 437.

Broglie (Abbé de), 335.
Broglie (Chevalier de), lieutenant général de la marine, 241.
Broglie (Duc de), inspecteur d'infanterie, 243.
Broglie (Maréchale de), 385.
Brosse (M. de), aide-major des gardes, 242.
Broc (M. de), conseiller d'État, 310.
Broc (M. de) le fils, 313.
Brown (Comte de), 87, 100.
Buffardin, musicien, 298.
Bulles (Emploi de l'argent des), à Rome, 406.
Bury (M. de), maître de la musique de la chambre du roi, 79, 187.

C.

Caderousse (Mme de), 241.
Calvières (M. de), chef de brigade des gardes du corps, 313.
Camille, danseur, 244.
Camille (Prince), 249.
Capron, dentiste, 318.
Caraman (M. de), 344, 347, 438.
Caravajal (M. de), 112.
Castellanne (M. de), ambassadeur à Constantinople, 312, 324, 347.
Castellanne (Mme de), dame de Mesdames, 326, 332, 347, 356, 359.
Castries (M. de), commissaire général de la cavalerie, 274.
Castries (Mlle de), 236.
Catellan (Jean-Marie de), évêque de Rieux, 240.
Cathcart (Mylord), 16, 23.
Caulaincourt (M. de), 355.
Caylus (Chevalier de), commandant à la Martinique, 289.
Ceberet (Mme de), 58.
Ceckermont (Événement à), 13.
Centurione (M. de), 99.
Cerda (M. de la), envoyé de Portugal, 248, 255, 320, 358.
Cereste (M. de), 355.
Chalabre (M. de), 21.
Chalais (Prince de), 259.
Chalais (Mme de), 259.
Chalmazel (Louis de Talaru, marquis de), premier maître d'hôtel de la reine, 96, 264, 273, 293.
Chalmazel (Mme de), 251, 273.
Chalut (Mme de), dame d'honneur de la comtesse de Toulouse, 266.
Chamarande (M. de), 96, 179.
Chamilly (Maréchale de), 199.
Chamlay (M. de), [illegible].
[illegible] (M. de), trésorier de la Sainte-Chapelle, 144.
Chancelier (Le), [illegible] **Daguesseau** et **Blancmesnil**.
Chanterac (Abbé de), 286.

CHAPELLE (M. de la), 251.
CHARLES (Le prince). *Voy.* ARMAGNAC (Charles de Lorraine, comte d').
CHARLES-EMMANUEL III, roi de Sardaigne, 252.
CHARLEVAL (Mlle de), 42, 328, 330, 339.
CHAROLOIS (Charles de Bourbon-Condé, comte de), 18, 59, 113, 114, 325.
CHAROLOIS (Mlle de). *Voy.* BOURBON (Louise-Anne de).
CHAROST (Duchesse de), 329, 423.
CHARRUE (Simon), centenaire, 320.
Chartres (Évêque de). *Voy.* FLEURY.
CHARTRES (Louis-Philippe d'Orléans, duc de), 18, 36, 43, 45, 91, 93, 94, 138, 185, 190, 199, 244, 263, 293, 374, 376, 379.
CHARTRES (Louise-Henriette de Bourbon-Conty, duchesse de), 41, 43, 94, 95, 138, 139, 244, 247, 293, 353, 376, 377.
CHASTELLUX (M. de), colonel, 8.
CHASTELLUX (Mme de), 8.
CHATAIGNERAYE (Abbé de la), 276, 287.
CHATEAUMORAND (Chevalier de), 383, 384.
CHATEAURENAUD (Mme de), dame de Mesdames, 326, 339.
CHATEAUROUX (Marie-Anne de Mailly-Nesle, duchesse de), 118, 121.
CHATEL (Mlle Crozat du), 389.
CHATENOYE (Marquis de), 226.
CHATILLON (Alexis-Madeleine-Rosalie de Châtillon, duc de), 97.
CHATRE (Mme de la), 48.
CHATRE (Mlle de la), 41, 42, 48.
CHATTE (M. de), maréchal de camp, 299.
CHAULNES (Duc de), 195-197, 274, 351, 361, 371, 372, 395, 396, 448-461.
CHAULNES (Duchesse de), 351, 371, 395, 396.
CHAULNES (Maréchal de), 195.
CHAUVELIN (M. de), intendant de Picardie, 350.
CHAUVELIN (Mme), 379.
CHAUVELIN (M. de) fils, 379.
CHAVIGNY (M. de), ambassadeur à Venise, 15, 153.
CHAZENON (Mme de), 396.
CHEFDEVILLE le cadet, musicien, 334.
CHENONCEAUX (M. de), 46.
CHÉPY (M. de), maréchal de camp, 298.
CHERISEY (M. de), lieutenant général, 222.
CHERISEY (M. de) le fils, 223.
CHÉTARDIE (M. de la), ambassadeur à Turin, 184.
CHEVREUSE (Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de), fils du duc de Luynes, 141, 252, 367.
CHEVREUSE (Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli, duchesse de), femme du précédent, 328, 329.
CHICOYNEAU (M), premier médecin du roi, 334.
CHIMAY (Prince de), 344.
CHIMAY (Mlle de), 344, 347, 438.
CHOISEUL-BEAUPRÉ (Claude-Antoine de), évêque de Châlons-sur-Marne, 326.
CIOJA (M.), chargé d'affaires du duc de Modène, 291.

CIVRAC (M. de), 59, 266.
CIVRAC (Mme de), dame de Madame, 27, 346, 351.
CLAIRAMBAULT, généalogiste des ordres du roi, 18.
CLARE (Mylord), lieutenant général, 42.
CLÉRAMBAULT (Nicolas), musicien, 24.
Clergé (Arrêté du), 434; sa réponse au roi, 435; ses remontrances au roi, 467-474; discours des commissaires du roi au clergé, 505; ses remontrances au roi, 521-538.
CLERMONT (Louis de Bourbon-Condé, comte de), 18, 115, 138, 277, 340.
CLERMONT (Chevalier de), 43, 45, 186, 197, 199, 220, 222.
CLERMONT (M. de), 429.
CLERMONT (Mme de), dame d'atours de Mesdames, 323, 328, 332, 345, 347, 356, 371, 372, 429, 430.
CLERMONT (Mme de), dame de la duchesse de Penthièvre, 439.
CLERMONT-D'AMBOISE (Mme de), 48.
CLERMONT-CHATTE (Mlle de), 298, 301.
CLERMONT-GALLERANDE (M. de), 335.
CLERMONT-GALLERANDE (Mme de), 285.
COETLOGON (M. de), 186.
COETLOSQUET (Jean-Gilles de), évêque de Limoges, 337, 350.
COFFIN (M.), conseiller au Châtelet, 402.
COHORN (M. de), ingénieur, 99.
COIGNY (Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de), colonel général des dragons, gouverneur de Choisy, fils du précédent, 92.
COIGNY (Mme de), 92, dame de Mesdames, 326, 332, 347, 356, 397.
COISLIN (Henri-Charles du Cambout, cardinal de), évêque de Metz, 315, 325.
COISLIN (M. de), 240, 278.
COISLIN (Mme de), 244, 351.
COLBERT, 374, 375, 382.
COLLANDRE (Mme de), 438.
COLLEVILLE (M. de), 398.
COLUVEAU, marchand de bijoux, 169.
Compiègne (Nouvel ermitage de), 281.
CONGIS (Anecdote sur Mme), 166.
Conseil d'État (Arrêts du), 65-69, 76, 276.
Conseil de guerre (Jugement rendu par le), 75.
CONSTANTIN (Prince), premier aumônier, 28, 262, 282-284.
Contrôleur général (Le). *Voy.* MACHAULT.
Conty (Hôtel de), 439.
CONTY (Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, princesse douairière de), 115, 116, 139, 220, 339, 353, 373, 378.
CONTY (Louis-François de Bourbon, prince de), fils de la précédente, 94, 138, 139, 247, 353, 373, 376, 378, 438, 439.
CORZAY (M. de), 184.
COSSÉ (M. de), menin du dauphin, 343, 429, 430, 437.
COSSÉ (Mme de), 236.
COSSONI (La), cantatrice italienne, 197, 198, 279.

Cotte (M. de), architecte, 14.
Cottereau (Mme), femme de chambre de la reine, 45, 206.
Coudray (M. du), 309.
Coulanges (M. de), contrôleur de la maison du roi, 57.
Coupry (Chevalier de), 193.
Courbon (M. de), 213-215.
Courbouzon (M. de), conseiller du parlement de Besançon, 300.
Courcillon (M. de), fils de Dangeau, 272.
Courcy (M. de), colonel, 278.
Courgis (M. de), receveur des consignations au parlement, 204.
Courneuve (M. de la), gouverneur des Invalides, 211.
Court (M. de), vice-amiral, 201.
Courten (Chevalier), lieutenant général, 98, 99, 206.
Courtenvaux (M. de), 45, 244.
Couturier (Abbé), 235.
Cowaruwias (M. de), lieutenant général, 313.
Crécy (Travaux de), 147.
Crémille (M. de), 443.
Crenay (Chevalier de), 35, 182, 183, 202.
Crèvecœur (M. de), 214.
Crillon (Jean-Louis de Bertons de), archevêque de Narbonne, 208.
Crussol (M. de), 358.
Crussol d'Uzès (François de), évêque de Blois, 330.
Cury (M. de), intendant des menus, 82, 197.

D.

Daguesseau (Henri-François), chancelier de France, 8, 19, 148, 150, 215, 233, 253, 258, 279, 297, 300, 323, 326, 375, 381, 384, 386, 390-392.
Dancourt, auteur dramatique, 199.
Dauphin (M. le). *Voy.* Louis de France.
Dauphine (La). *Voy.* Marie-Josèphe de Saxe.
Deffand (M. du), brigadier des armées du roi, 286, 289.
Dehesse, maître de ballets, 45, 52, 185, 200.
Dehors trompeurs (*Les*), comédie, 185.
Delavigne, médecin du roi, 293, 358; premier médecin de la reine, 367, 388, 389, 392.
Demonceau, intendant des menus, 81, 82.
Depart. *Voy.* Parr.
Despiat (Abbé), 236.
Destouches, musicien, 42.
Destouches (Néricault), auteur dramatique, 44.
Destournel. *Voy.* Destournelles.
Destournelles (Mlle), femme de chambre de la reine, 45, 206.
Deux-Siciles (Marie-Élisabeth, princesse des), 277.
Deux-Siciles (Reine des). *Voy.* Marie-Amélie de Saxe.
Diouville (M.), gentilhomme de la vénerie, 34.

Esprit de contradiction (*L'*), comédie, 2.
ESTAING (M. d'), 238.
ESTERHAZY (M^me^ d'), 49.
ESTISSAC (Louis-François-Armand de la Rochefoucauld de Roye, duc d'), 97, 315, 325.
ESTOURMEL (M^me^ d'), 251, 260.
ESTRADES (M^me^ d'), dame d'atours de Mesdames, 6, 9, 21, 82, 85, 86, 100, 117, 137, 149, 238, 239, 339, 347, 388, 429, 430, 440.
ESTRÉES (Comte d'), 366.
ESTRÉES (Maréchale d'), 316.
ÉTAVIGNY (David d'), sourd-muet, 184.
EU (Louis-Charles de Bourbon, comte d'), 236.
EUGÈNE (Le prince), 124-130.

F.

FAGET, chirurgien, 315.
FAGON, premier médecin de Louis XIV, 95.
FARE (M. de la), 274, 359.
FARINELLI, chanteur italien, 279.
FAUSTINE (La), cantatrice italienne, 279. *Voy.* HASSE (M^me^).
FÉLIX (M.), contrôleur général de la maison du roi, 204, 267.
Femme de chambre de la reine (Gages et profits de la première), 475.
FÉNELON (Abbé de), aumônier de la reine, 53.
FERDINAND VI, roi d'Espagne, 17, 112, 201, 245.
Fermes générales (Bail des), 23, 56, 165.
FERNAND-NUNNÈS (Comtesse de), 282.
FERRAND (M.), 197, 358.
FEUQUIÈRES (Famille de), 256.
FEUQUIÈRES (M. de), surnommé *le Diable*, 255.
FILLEUL, concierge de Choisy, 27.
FITZ-JAMES (Comte de), 92, 301.
FITZ-JAMES (François de), évêque de Soissons, 92.
FITZ-JAMES (Victoire-Louise-Sophie de Goyon de Matignon, duchesse de), dame du palais de la reine, 301, 336, 372; sa lettre à la duchesse de Luynes, 505.
FLAMARENS (M. de), 47.
Flandre (Remontrances du parlement de), 514-521.
FLAVACOURT (Hortense-Félicité de Mailly-Nesle, marquise de), dame du palais de la reine, 4, 51, 236, 280, 362, 392, 442.
FLEURY (André-Hercule de), cardinal, 3, 15, 96-109, 119, 135, 148, 259, 319, 370, 398, 399, 412, 413.
FLEURY (André-Hercule de Rosset, duc de), premier gentilhomme de la chambre du roi, 53, 80, 106, 107, 196, 342.
FLEURY (Anne-Madeleine-Françoise d'Auxy de Monceaux, duchesse de), femme du précédent, dame du palais de la reine, 37, 50, 108, 172, 200, 236.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE II (Anecdote sur), 127-130.
Fréjus (Évêque de). *Voy.* FLEURY (Cardinal de).
FRESNES (M. de), 384.
FRÉTOY (M. du), exempt des gardes du corps, 245.
FRISE (Comte de), colonel, 185, 190, 199, 222, 389, 390.
FRONSAC (M. de), 311.
FROULAY (Bailli de), 138, 139, 237, 436.
FROULAY (Mme de), 143, 221.
FUMEL (Jean-Félix-Henri de), évêque de Lodève, 241, 308.

G.

GALAIZIÈRE (M. de la), chancelier de Lorraine, 340.
GALISSONNIÈRE (M. de la), chef d'escadre, 201, 203.
GALLES (Princesse de), 324.
GASSION (Anecdote sur le maréchal de), 134.
GASSION (Mme de), 320.
GAYET (Mme), 46.
GENDRON, oculiste, 328, 329.
Gênes (Anecdote sur la république de), 155, 156.
GERGY (M. de). *Voy.* LANGUET DE GERGY.
GESVRES (François-Joachim-Bernard Potier, duc de), premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Paris, 32, 80-83, 114, 177, 229, 231, 238, 248, 304, 313, 321, 345, 367, 370, 409, 438, 439.
GILBERT DE VOISINS (M.), 375.
GISORS (M. de), 38, 39, 100.
GOESBRIANT (Mme de), dame de Mesdames, 326, 333, 372.
GONTAUT (Marquis de), 45, 149, 224, 244.
GONZALÈS. *Voy.* GRENI-GONZALÈS.
GONZALÈS (M. de), 13.
GORSÈGNE (M. de), grand chambellan du roi de Sardaigne, 290.
GOUY (Mme de), dame de Mesdames, 59, 115, 236.
GOYON (Abbé de), aumônier de la reine, 53.
GOYON DE VAUDURAND (Jean-Louis de), évêque de Saint-Pol-de-Léon, 186.
GRAMONT (Duc de), 351.
GRAMONT (Louis, comte, puis duc de), 104, 105, 109.
GRAMONT-FALON (Mme de), 31.
Grand Prieur (M. le). *Voy.* ORLÉANS.
GRANDVILLE (M. de), conseiller au parlement, 304.
GRENI-GONZALÈS (Mme de), gouvernante de l'infante Isabelle, 5, 13, 23, 183.
GRESSET (M.), auteur dramatique, 230, 244.
GRIMBERGHEN (Louis-Joseph d'Albert de Luynes, prince de), 149-151, 253-255, 329, 418, 424.
GUAST (Mme du), 286.
GUÉBRIANT (Abbé de), envoyé du roi à Cologne, 247.
GUÉDON, musicien, 318.
GUERCHY (Mme de), 56.

HUGUET (Mme), 190.
HUMIÈRES (M. d'), 351.

I.

Impératrice (L'). *Voy.* MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE.
Infant (L'). *Voy.* PHILIPPE (Don).
Infant-Cardinal. *Voy.* ESPAGNE (Louis-Antoine-Jacques, infant d').
Infante (Madame). *Voy.* FRANCE (Louise-Élisabeth de).
Infante (La petite). *Voy.* PARME (Marie-Élisabeth, princesse de).
Infanterie (Nouveaux exercices de l'), 211, 242.
INSENADA (M. d'), 112.
IRVILLE (M. d'), lieutenant du vautrait, 56.
ISABELLE (L'infante). *Voy.* PARME (Marie-Élisabeth, princesse de).
ISENGHIEN (M. d'), 30, 350.
ISSARTS (M. des) le père, 212.
ISSARTS (M. des), ambassadeur en Pologne, 59.
Issé, pastorale, 42, 55, 56.

J.

JABLONOWSKI (M. de), 193, 205, 207, 208.
JACQUES III, roi d'Angleterre, dit *le Prétendant* et le chevalier de Saint-Georges.
JARD, accoucheur de la reine et de la dauphine, 317, 321, 437.
JARENTE DE LA BRUYÈRE (Louis-Sextius de), évêque de Digne, 397.
JAVON (Chevalier de), 133.
JEAN V, roi de Portugal, 12, 303, 309.
JOLY DE FLEURY (M.), 19, 425.
JOMARD (M.), curé de la paroisse de Notre-Dame de Versailles, 272.
JONZAC (Marquis de), 280.
JOSEPH, roi de Portugal, 358.
Journée galante (*La*), opéra, 219, 224.
JOYEUSE-GRANDPRÉ (M. de), 278.

K.

KAUNITZ (M. de), ministre de la reine de Hongrie, 26, 357, 360, 368.
KEITH (M.), maréchal héréditaire d'Écosse, 26.

L.

LA BRUÈRE (Le Clerc de), auteur dramatique, 197.
LA CHAUSSÉE (Nivelle de), auteur dramatique, 190, 403.

LAGARDE, musicien, 219.
LALANDE (Chevalier de), 289.
LALANDE (M. de), surintendant de la
LALLEMANT DE BETZ (M.), 166.
LAMBALLE (Louis-Alexandre-Joseph-S
LAMBERT (Anecdote sur M. de), 134
LAMBERT (Marquis de), 325.
LAMBERTY (M. de), 340.
LAMBERTY (Mme de), 377, 378.
LAMBESC (Mme de), 303, 309.
LAMBESC (Mlle de), 40.
LANDE (Marquise de la), dame de Me
LANGERON (M. de), 244.
Langres (Évêque de). *Voy.* MONTMORE
Languedoc (États de), 208, 209, 216-2
481-487; séance de ces États, 490-
LANGUET DE GERGY (Jean-Joseph), arch
LANGUET DE GERGY (M.), curé de Saint
LANMARIE (M. de), ambassadeur à Sto
LANOUE, danseur, 200.
LAPLACE (M. de), 25.
LARCHER D'AUBANCOURT, ingénieur, 374
LAROCHE, premier valet de garde-robe
LASSAY (M. de), 315, 329, 346.
LASSURANCE (M. de), architecte, contr
LATOUR (Mme), concierge de Fontainel
LAUGIER (Le P.), jésuite, 26.
LAUGNAC (Abbé de), 286.
LAUJON, auteur dramatique, 219.
LAURAGUAIS (MM. de), 441.
LAURAGUAIS (Diane-Adélaïde de Mailly
de la dauphine, 58, 71, 317, 318, 3
LAUTREC (M. de), capitaine aux gardes,
Lavaur (Évêque de). *Voy.* FONTANGES.
LEBEL, premier valet de chambre du r
LEBLANC (Abbé), historiographe des bâ
LEBRETON (Mme), 58.
LÈDE (Marquis de), 8.
LÈDE (Marquise), camerera major de
LEMAIRE (Abbé), ministre de France
LEMIRE, garçon orfèvre, 182.
LEMOINE (Abbé), clerc de la chapelle
LENAIN. *Voy.* NAIN.
LEPRINCE, maître de musique de la ch
Lettres sur le clergé (Affaire des), 27
LÉVÊQUE, marchand, 83.
LIGONDÈS (Mlle de), élève de la maiso
LINANGE (Comte de), 190, 227.

LIOTARD, peintre, 21.
LISLEBONNE (M. de), 296.
LIVRY (Louis Sanguin, marquis de), premier maître d'hôtel du roi, 14, 28, 96, 358.
LIVRY (Mme de), 14, 21, 45, 185, 190, 199, 244, 339.
LORGES (M. de), 234.
LORGES (Mme de), 34.
LOSS (M. de), ambassadeur de Pologne, 402.
LOSS (Mme de), 402.
LOUBRESSAC (M. de), cornette des chevau-légers de la garde, 351.
LOUIS XIV, 90, 95, 96, 148, 166, 167, 234, 336, 383, 404, 410, 417.
LOUIS DE FRANCE, dauphin, fils de Louis XIV, 417.
LOUIS XV, 2-11, 14-29, 33, 34, 37-58, 79-119; sa lettre à M. de Maurepas, 121-123, 135-141, 144, 147-154, 168-180, 184-186, 189-211, 215-220, 223-227, 230, 231, 234-250, 253, 259-267, 270-281, 284-289, 292-314, 317-323, 326-346, 349-361, 364, 367-374, 380, 381, 384-396, 401, 402, 408, 409, 413-416, 421-428, 431, 432; sa lettre au clergé, 433, 434-444, sa déclaration sur les bénéficiers du clergé, 507-513.
LOUIS DE FRANCE, dauphin, fils de Louis XV, 4, 6, 14, 17, 18, 20, 21, 29, 38-41, 44, 49, 54, 59, 60, 95, 136, 137, 149, 168-171, 175, 178, 180, 183, 184, 191, 193, 197-199, 212, 222, 224, 238, 243, 260, 263-265, 267, 270, 272-275, 279, 280, 285, 292, 297, 299, 303, 313, 321-323, 325-327, 342, 347, 349-351, 354-357, 371, 372, 416, 424, 436, 437.
LOUISE (Madame). *Voy.* FRANCE (Mesdames Sophie et Louise de).
LOUVOIS, 404, 412.
LOWENDAL (Comte de), maréchal de France, 101, 445.
LUC (Charles-Gaspard-Madelon-Hubert de Vintimille, comte du), 103.
LUCÉ (M. de), envoyé extraordinaire du roi Stanislas en France, 340.
LUGNY (Mme de), 316.
LUJAC (M. de), colonel de Beauvoisis, 242.
LUTZELBOURG (Mme de) mère, 404.
LUXEMBOURG (Charles-François de Montmorency, duc de), 105, 106.
LUXEMBOURG (M. de), 21, 69, 82, 149, 287, 288; capitaine des gardes, 293, 297, 326.
LUXEMBOURG (Mme de), 297, 354, 441.
LUYNES (Chevalier de), chef d'escadre, 201, 202.
LUYNES (Charles-Philippe d'Albert, duc de), 37-39, 58, 144, 147, 185, 252, 284, 326, 349, 374, 405, 422, 431, 440.
LUYNES (Marie Brulart, duchesse de), dame d'honneur de la reine, femme du précédent, 4, 18, 22, 26, 27, 39, 40, 50, 51, 54, 60, 86, 115, 116, 141, 144, 146, 147, 153, 167, 172, 173, 205, 206, 225, 226, 230-232, 235, 248, 258, 259, 278, 280, 281, 284, 294, 296, 301, 307, 308, 326, 327, 329, 333, 342, 343, 345, 347-351, 353-357, 359, 361, 367, 371, 372, 375, 385, 391, 397, 402, 405, 410, 412, 422, 431, 441, 442, 505.
LUYNES (Paul d'Albert de), évêque de Bayeux, premier aumônier de la dauphine, 21, 29, 56; ses lettres au duc et à la duchesse de Luynes, 69-74, 158, 272, 273, 282, 283, 327, 347, 392, 397, 398, 405; sa lettre à M. de Saint-Florentin, 503.

M.

MACHAULT (Jean-Baptiste de), seigneur d'Arnouville, contrôleur général des finances, 3, 18, 110, 148, 149, 165, 166, 179, 206, 209, 310, 326, 350, 354, 360, 361, 371, 375; garde des sceaux, 390, 409, 421, 422, 426-428, 433, 450; ses lettres à l'évêque de Verdun, 462, 464.
MACHAULT (Mme de), 392, 395.
Madame. *Voy.* FRANCE (Anne-Henriette de).
Madame (La petite). *Voy.* FRANCE (Marie-Zéphirine de).
Madame Infante. *Voy.* FRANCE (Louise-Elisabeth de).
MADELEINE-THÉRÈSE DE PORTUGAL, reine d'Espagne, 79, 112.
Mademoiselle. *Voy.* BOURBON (Louise-Anne de).
MAGNIEN DE SERILLY (M.), intendant de Strasbourg, 207.
MAILLÉ-BRÉZÉ (M. de), 221.
MAILLEBOIS (Maréchale de), 310.
MAILLEBOIS (M. de), 45, 190, 210, 222, 242-244.
MAILLEBOIS (Mme de), 347.
MAILLOT (Mme de), 399.
MAILLY (Mme de), née Rubempré, 244.
MAILLY (Louise-Julie de Mailly-Nesle, comtesse de), 102-110, 208, 362.
MAILLY (M. de), 51.
MAILLY (Mme de), 51, 348.
MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), 336.
MAINE (Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, duchesse du), 261, 284, 358, 374.
MAINTENON (Mme de), 410.
MAISONFORT (M. de la), 335.
MAJINSKI (M. de), 4, 16.
MANHEREE (Chevalier de), aide-major des gardes du corps, 181.
MANNEVILLE (M. de), gouverneur de Dieppe, 385.
MARBEUF (Abbé de), aumônier ordinaire de la reine, 52, 53.
MARBEUF (M. de), chambellan du roi Stanislas, 340.
MARCHAIS (Mme), 43, 45, 185, 187, 190, 197, 220, 222, 244.
MARCHE (Louis-François-Joseph de Bourbon-Conty, comte de la), 138, 193, 262, 263, 353, 376, 377.
MARCK (Comte de la), 365.
MARCK (Comtesse de la), 385.
MARÉCHAL (Mylord). *Voy.* KEITH.
MAREIL (M. de), lieutenant des gardes du roi Stanislas, 340.
MARETS (Mme des), 245.
MARIE-AMÉLIE DE SAXE, reine des Deux-Siciles, 58.
MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, dauphine de France, 2, 4, 14, 20-23, 29, 38-40, 45, 49, 53, 54, 56, 58, 69-73, 79, 85, 120, 136, 137, 149, 168, 176, 180, 191, 197, 200, 212, 225, 238, 247, 261, 265, 271-275, 279, 280, 285, 297, 298, 300, 303, 304, 308, 309, 313, 316, 321-325, 327, 330-333, 342, 347, 348, 350, 351, 354, 355, 357, 358, 371, 372, 386, 423, 424, 432, 436, 437.
MARIE LECZINSKA, 2, 4, 5, 7, 8, 13-15, 18, 20, 22-28, 34, 37, 39, 40, 41, 44,

45, 49-53, 56, 79, 85, 91, 115, 116, 120, 122, 141; sa lettre au duc et à la duchesse de Luynes, 146, 147, 153, 154, 160, 168-178, 190-194, 197-199, 204-206, 212, 218, 219, 222, 224, 225, 232, 234, 249, 236-238, 241, 244, 248, 250, 251, 258, 260, 261, 263, 264, 272, 273, 275-283, 292-301, 306-310, 313, 317, 321-328, 333, 336, 341, 342, 344, 347-349, 353-359, 367, 371-374, 380, 381, 385, 388, 392, 393, 395, 397, 402, 404, 409, 418; ses lettres à la duchesse de Luynes, 422, 431, 433; sa lettre au duc de Luynes, 440, 441.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, grande-duchesse de Toscane, reine de Bohême et de Hongrie, 51, 245, 357.

MARMORA (Comte de la), 23.

Marmottes (*Les*), ballet, 227.

MAROLLES (Mme de), 192.

MARTINIÈRE (M. de la), premier chirurgien du roi, 47.

MARTRE (Mylord), 364, 365.

MASDAN (M. de), 54.

MATIGNON (Chevalier de), 29.

MAUCONSEIL (Mme de), 229, 232.

MAUGIRON (Mme de), 357, 400.

MAULEVRIER (M. de), 41, 358, 393, 395.

MAULEVRIER (Mme de), 379.

MAULEVRIER-LANGERON (M. de), lieutenant général des armées navales, 201.

MAUPEOU (M. de), premier président au parlement de Paris, son discours, 63, 302, 304, 421.

MAUPEOU (Mlle de), 118.

MAUREPAS (Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de), secrétaire d'État, 81, 82, 105, 107, 108, 116-119, 121, 137, 201-203, 416.

MAZADE (M. de), fermier général, 358.

MAZARIN (Cardinal), 393.

MAZARIN (Duc de), 362.

MAZARIN (Françoise de Mailly, duchesse de), dame d'atours de la reine, 102, 171, 362, 363.

Meaux (Évêque de). *Voy.* FONTENILLE.

Méchant (*Le*), comédie, 230, 244.

MEILLERAYE (Maréchal de la), 134, 362.

MELFORT (M. de), 43, 244.

MELFORT (Mlle de). *Voy.* HENRIETTE (Mylady).

MELLEFORT. *Voy.* MELFORT.

MELUN (M. de), 403.

MÉNAGE (M.), fermier général, 58, 59.

MÉNARS (M. de), 57, 58.

MÉNARS (Mlle de), 324, 347.

MENNETOU (Mlle de), 389.

MERCIER (M.), contrôleur de la maison de la reine, 204, 225.

MERCIER (Mme), nourrice du roi, 171, 203, 204, 219, 225, 226.

MERCŒUR (Duc de), 138.

MÉRODE (Mme de), 27.

MÉRODE (Mlle de), 327.

MERVE (Comte de), 212.
Mesdames. *Voy.* FRANCE (Anne-Henriette, Marie-Adélaïde, Marie-Louise-Adélaïde Victoire Sophie et Louise de).
MESLAY (M. de), 251.
MESMES (Mme de), 234.
Meudon (Travaux de), 147.
MEUSE (Henri-Louis de Choiseul, marquis de), lieutenant général, 109, 122, 133.
MEZIÉRES (M. de), lieutenant général, 386.
MICHOTEL (M. le président), 300.
MINA (M. de la), 87.
MIRANDOLE (Duchesse de la), 386.
Mirepoix (Évêque de). *Voy.* BOYER (Jean-François).
MIREPOIX (Marquis de), lieutenant général, ambassadeur à Londres, 357.
Modène (Cour de), 183.
MODÈNE (François III, duc de), 291.
MODÈNE (Charlotte-Aglaé d'Orléans, duchesse de), 20, 294, 380.
MODÈNE (Marie-Thérèse Cibo, princesse de), 248.
MOLDES (Mme de), dame de Mesdames, 326.
MOLÉ (M. le président), 278, 301, 302, 304.
MOLTON (Mylord), 366.
MONACO (M. de), 29, 30, 244.
MONASTEROL (M. de), 151, 184, 185.
MONCRIF (M. de), de l'Académie française, lecteur de la reine, 157.
MONDONVILLE, maître de musique de la chapelle du roi, 53, 197, 223.
MONROY, porte-faix des femmes de chambre de la reine, 27.
Monseigneur. *Voy.* LOUIS DE FRANCE, fils de Louis XIV.
MONTAIGU (M. de), 366.
MONTAUBAN (Éléonore-Eugénie de Béthisy, princesse de), dame du palais de la reine, 4, 192, 280, 441, 442.
MONTAUBAN (Mlle de), 246.
MONTAZET (Antoine de Malvin de), évêque d'Autun, 142, 274, 310.
MONTBAZON (Mme de), 360, 442.
MONTBÉLIARD (MM. de), 231.
MONTBOISSIER (M. de), 221, 222.
MONTBOISSIER (Mme de), 221.
MONTBOISSIER (Vicomte de), 222.
MONTCHENU (M. de), 224, 225, 232, 233, 369.
MONTCLUS (Louis-François de Vivet de), évêque d'Alais, 240.
MONTEIL (M. de), colonel, 327.
MONTESPAN (Mme de), 90, 174, 179.
MONTESQUIOU (Abbé de), 241.
MONTGIVAL (Mme de), première femme de chambre de Mme Adélaïde, 41.
MONTGON (Abbé de); ses Mémoires, 15.
MONTMARTEL (M. Paris de), 147, 307, 417.
MONTMARTIN (Mme de), 345.
MONTMIRAIL (Mlle de), 366.
MONTMORENCY (Baron de), menin du dauphin, 238; chevalier d'honneur de Madame, 343, 355, 359, 392, 429, 440.

MONTMORENCY (Baronne de), 232, 238.
MONTMORENCY (Comtesse de), 394.
MONTMORIN (M. de), gouverneur de Fontainebleau, 5.
MONTMORIN (Mme de), 5.
MONTMORIN (M. de) le fils, 37, 367.
MONTMORIN DE SAINT-HÉREM (Gilbert de), évêque de Langres, 176, 194.
MONTOISON (Mme de), 4, 280, 442.
MONTULÉ (M. de), chef du conseil du prince de Conty, 295.
MONZONE (Comte de), 291.
MORAND, chirurgien, 40, 247.
MORANZEL, contrôleur des bâtiments de Fontainebleau, 14.
MORAS (MM. de), 213, 299.
MORAS (Mme de), 213.
MORAS (Mlle de), 212-214.
MORLIÈRE (M. de la), maître de la garde-robe de la reine, 240.
MOROSINI (Chevalier), ambassadeur de Venise, 249.
MORTEMART (Comtesse de), 206.
MORTEMART (Duchesse de), 186.
MORTEMART (Famille de), 186.
MOTHE (La maréchale de la), 143, 214.
MOTHE-HOUDANCOURT (M. de la), maréchal de France, chevalier d'honneur de la reine, 44, 143, 359.
MOTTE (M. de la), de l'Académie française, 42.
MOUCHY (M. de), 58.
MOUFFLE (M.), 260.
MUY (M. du) le père, 21.

N.

NAIN (M. le), conseiller d'État, 208; sa lettre à M. de Saint-Florentin, 495.
NANCRÉ (M. de), 161.
NANCRÉ (Mme de), 161.
NARBONNE (Marquis de), 285.
NARBONNE (Vicomte de), chef de brigade des gardes du corps, 285.
NARBONNE (Mme de), 6, dame du palais de Mme Infante, 54.
NASSAU-SAARBRUCK (Prince de), 58.
NATOIRE, peintre, 325.
NATTIER, peintre, 357.
NAU (Abbé), 241.
NEMOURS (Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de), morte en 1707, 252.
NÉROT (M.) garde général des meubles de la couronne, 332.
NESLE (Mlle de). *Voy.* VINTIMILLE (Mme de).
NEUVILLE (Le P.), 29, 241.
NICOLAÏ (Abbé de), 89, 144, 145, 337, 432, 436, 439.
NICOLAÏ (M. de), premier président de la chambre des comptes, 108, 144, 145.
NIDA (Comte de). *Voy.* HESSE-DARMSTADT.

Nivernois (M. de), 244.
Noailles (Adrien-Maurice, duc de), maréchal de France, capitaine des gardes du corps du roi, 336.
Noailles (Philippe, comte de), gouverneur de Versailles, fils du précédent, 7, 12, 38, 81, 109, 115, 197.
Noailles (Comtesse de), 354.
Noailles (Mlles de), 42.
Nozier (M. de), écuyer de la petite écurie, 183, 184.
Nunnez (Comtesse de Fernand), 282.

O.

O'Brien (M.), chargé des affaires du Prétendant, 17.
O'Brien (Mme), 17.
Olivet (Abbé d'), 158, 159.
Olivier (M.), garde général des meubles de la couronne, 332.
Olonne (Mme d'), 12.
Opéra (Salle de l') à Paris, 238, 239.
Oreste, tragédie, 227.
Orinsky (M.), chambellan de l'empereur, 26.
Orléans (Philippe, duc d'), régent du royaume, mort en 1723, 31, 95, 161, 338.
Orléans (Françoise-Marie de Bourbon, duchesse douairière d'), fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, femme du précédent, 50, 91, 93, 94, 113, 137.
Orléans (Louis, duc d'), fils du régent, premier prince du sang, 91, 93-95, 138, 175.
Orléans (Jean-Philippe, dit le chevalier d'), grand prieur de France, 138.
Ormesson (M. d'), avocat général, 268, 310, 313, 318, 326, 381, 425.
Orry (Philibert), conseiller d'État, 83, 105, 107, 248.
Osorio (Chevalier), ministre du roi de Sardaigne, 290.
Ossolinski (Duc), grand maître de la maison du roi Stanislas, 340.
Ossun (Mme d'), 203.
Oudry (Jean-Baptiste), peintre, 40.

P.

Paisible, musicien, 334.
Palaprat, secrétaire de M. de Vendôme, 126, 199.
Pallu (M.), conseiller d'État, 299, 308.
Pape (Le). *Voy.* Benoît XIV.
Parcq (M. du), intendant des postes, 204.
Paris (Archevêque de). *Voy.* Beaumont.
Paris-Duverney (M.), 443.
Parlement (Arrêt du), 268.
Parme (Marie-Élisabeth-Louise-Antoinette, princesse de), 2, 5, 7, 14, 21, 23, 35, 41, 357.

PARR (Comte de), 357, 367, 368.
PAULY (Mme de), dame d'honneur de la duchesse de Modène, 34, 40.
PÉCOIL (Mme de), 42.
PEGLIONI. *Voy.* PIGLIONI.
PELLETIER (M. le président le), 375.
PELLETIER DE BEAUPRÉ (M.), conseiller d'État, 196.
PELLISSON (Manuscrits de), 412.
PENTHIÈVRE (Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de), 39, 94, 173, 179, 186, 203, 248, 296, 336, 353, 361.
PENTHIÈVRE (Marie-Thérèse-Félicité d'Este, duchesse de), 39, 173, 179, 292, 351, 439.
PEREIRA, juif portugais, 184.
PERNECY (M. de), gouverneur d'Ardres, 385.
PERRAUX (Bailli de), 140.
PERRIN (Mlle), première femme de chambre de la reine, 204, 218, 226.
PÉRUSSEAU (Le P.), jésuite, confesseur du roi, 262.
PÉTIGNY, valet de chambre du dauphin, 416.
PETIT, chirurgien, 246.
Petitbourg (Château de), 4.
PEYRONIE (François Gigot de la), premier chirurgien du roi, 18, 19.
Philosophe marié (Le), comédie, 43, 44, 52.
PHILIPPE V, roi d'Espagne, 162-165, 418.
PHILIPPE (Don), infant d'Espagne, duc de Parme, 40, 54, 58, 78, 87, 113, 123, 183, 357, 405.
PIERRE (Jean-Baptiste-Marie), peintre, 40.
PIFON (M. de), grand bailli de Blois, 33.
PIGLIONI, chargé de pouvoirs de l'électeur de Bavière, 253-255.
PIGNATELLI (M. de), ambassadeur d'Espagne, 244, 245, 267, 287, 358.
PIGNATELLI (Marquis de), 375, 389, 392, 395.
PIGNATELLI, (Mme de), 396.
PIOGÉ (M. et Mme), 30, 166.
PITH (Mme), 24.
PLÉLO (Mme de), 311.
POINSON, musicien, 230.
Pologne (Roi de). *Voy.* STANISLAS LECZINSKI et AUGUSTE III.
Pompadour (Hôtel de), à Fontainebleau, 6, 8.
POMPADOUR (Marquise de), 9, 21, 43, 45, 80-82, 84, 85, 91, 95, 97-100, 110, 114, 117-119, 137, 147, 149, 154, 155, 170, 173, 174, 179, 185, 187, 190, 197, 199, 219, 220, 222, 230, 238, 239, 244, 311, 339, 340, 347, 373, 381, 404, 422, 423, 429, 431, 439, 440.
POMPIGNAN (Jean-Georges le Franc de), évêque du Puy, 25.
POMPONNE (L'abbé de), chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, 18, 57, 175, 176, 178, 207, 261, 336.
PONCET DE LA RIVIÈRE (Matthias), évêque de Troyes, 142, 154, 155, 157.
PONS (Chevalier de), 43, 45, 185, 190, 199, 222, 244.
PONS (Mme de), 234, 244, 260, 347.
Porcelaine de Saxe (Cheminée de), 331.
Portugal (Roi de). *Voy.* JEAN V et JOSEPH.

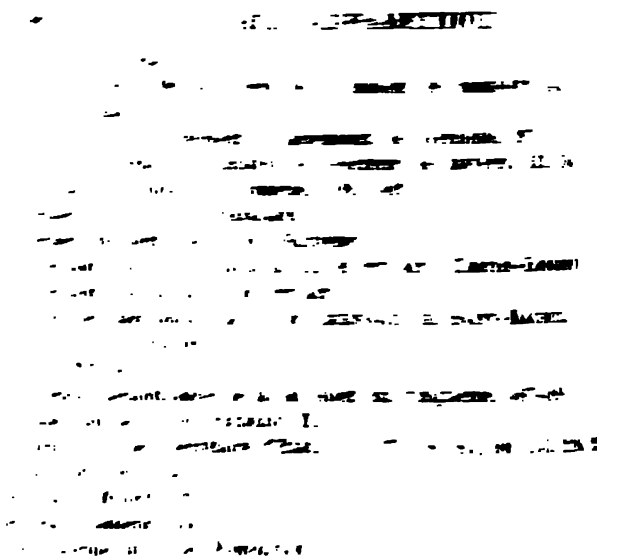

Q.

, 52.
, pré-dent du parlement de Besançon,

R.

(Princesse de), 159, 160
, comédien, 199
(Duc de), 37, 39
(Duc de), 39
(M. de), 301
(Louis-Jacques de
(Mylord), 2
(M

Reytreval (M. de), aide-major du régiment d'Alsace, 243.
Richelieu (Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de), maréchal de France, 20, 21, 27, 41, 79-82, 84, 85, 89, 100, 114, 117, 118, 142, 157-159, 208, 216, 217, 311, 326, 327, 334, 403.
Richelieu (Mlle de), 311.
Richmond (Duc de), 22.
Ridès (Baron de), maréchal héréditaire de Hesse-Cassel, 26.
Rivière (M. de la), 324, 351.
Rivière (Mme de la), dame de Madame, 236, 310.
Rivoye (M. de la), écuyer cavalcadour de la dauphine, 97.
Robecque (Princesse de), 297, 308.
Rochambeau (M. de), gouverneur de Vendôme, 221.
Rochambeau (Mme de), 220, 221.
Roche-Aymon (Mme de la), 56.
Rochechouart (M. de), 325.
Rochechouart (Vicomtesse de), 46.
Rochefort (Mme de), 315, 335.
Rochefoucauld (Dominique de la), archevêque d'Alby, 209, 240.
Rochefoucauld (Frédéric-Jérôme de Roye de la), cardinal, archevêque de Bourges, 262, 270, 275, 313, 326, 330, 335, 409, 421, 422, 426-429, 435; son discours aux états de Languedoc, 491-494.
Rochefoucauld (M. de la), 97.
Roche-Saint-André (Abbé de la), 241.
Roche-sur-Yon (Louise-Adélaïde de Bourbon-Conty, Mademoiselle de la), 373-380.
Rodrigue, gazetier de Cologne, 212.
Rohan (Armand-Gaston de), cardinal, grand aumônier de France, 31, 89, 109, 149, 154, 215.
Rohan (Comte de), premier gentilhomme de la chambre de l'infant don Philippe, 54.
Rohan (Duc de), 15, 96.
Rohan (Duchesse de), dame de la dauphine, 21.
Rohan (Marie-Sophie de Courcillon, princesse de), 305.
Rohan (Vicomte de), 43, 183, 187, 220.
Roi (Le). *Voy.* Louis XV.
Rome sauvée, tragédie, 227.
Roncé (Mlle du), 246, 267.
Rosambo (M. le président de), 278, 302, 304.
Rosen (M.), lieutenant général, 44.
Rosen (M.) le fils, 49.
Rossignol (M.), intendant de Lyon, 299.
Rostaing (MM. de), 200.
Rothelin (M. de), 198.
Rouen (Archevêque de). *Voy.* Saulx-Tavannes.
Rouen (Députés du parlement de), 74.
Rouillé (M.), secrétaire d'État de la marine, 40, 141, 191, 203, 289, 308, 317, 410, 412.
Roure (Mme du), 100, 347, 388.

ROUVREL (Mme de), 309.
ROY (Pierre-Charles), auteur dramatique, 47, 187.
RUBEMPRÉ (M. de), premier écuyer de la dauphine, 441.
RUFFEC (Duchesse de), 29, 50, 56, 398.
RUFFEC (Mlle de), 29, 50. *Voy.* VALENTINOIS (Mme de).
RUFFEY (Mme de), 235.
RUPELMONDE (Marie-Chrétienne-Christine de Gramont, comtesse de), dame du palais de la reine, 4, 49, 50, 172.
RUPELMONDE (Marie-Marguerite-Élisabeth d'Alègre, comtesse de), 319.

S.

SABRAN (M. de), 212.
SADE (M. de), 377, 378.
SADE (Mme de), 220, 221.
SAINCTOT (Chevalier de), 357.
SAINCTOT (M. de), introducteur des ambassadeurs, 18, 26.
SAINCTOT (Mme de), 229, 232.
SAINT-AIGNAN (Duc de), 49, 261, 325, 326, 352, 364.
SAINT-AULAIRE (Abbé de), aumônier ordinaire de la reine, 52.
SAINT-CHAMANT (Mme de), 27, 221.
SAINT-CLOUD (M. de), écuyer ordinaire de la reine, 189, 191, 260.
SAINT-CLOUD (Mme de), 189, 191, 261.
SAINT-CONTEST (M. de), ambassadeur en Hollande, 19.
SAINT-CRISTAU (Mlle de), 309.
Saint-Esprit (Anecdote sur l'ordre du), 176.
SAINT-FLORENTIN (Comte de), secrétaire d'État, 18, 26, 107, 118, 121, 144, 191, 192, 204, 205, 226, 230, 272, 275, 284, 289, 310, 326, 337, 345, 361, 384, 409, 433, 435.
SAINT-FLORENTIN (Mme de), 168, 312.
SAINT-GEORGES (Chevalier de). *Voy.* JACQUES III.
SAINT-GERMAIN (M. de), ambassadeur de Sardaigne, 228, 229, 252, 353.
SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ (Chevalier de), 132.
SAINT-HÉREM. *Voy.* MONTMORIN DE SAINT-HÉREM.
SAINT-PAU (M. de), 195.
SAINT-PERN (M. de), 293, 295, 296, 312.
SAINT-PIERRE (Duchesse de), 15, 48.
SAINT-SAUVEUR (M. de), écuyer de la petite écurie, 183, 184.
SAINT-SÉVERIN (M. de), 23, 375, 396.
SAINT-SÉVERIN (Mme de), 375, 376, 396.
SAINT-SÉVERIN (Mlle de), 375, 376, 389.
SAINT-SIMON (Bailli de), 139.
SAINT-SIMON (Louis de Rouvroy, duc de), 50, 176, 198, 338.
SAINT-SIMON (Mme de), 339.
SAINT-SULPICE (Mme de), 140.
SAINT-VIDAL (M. de), chevalier d'honneur de Mme Infante, 54.
SAINTE-ALDEGONDE (Abbé de), aumônier du roi, 282.

Sainte-Chapelle (Trésor de la), 145, 146.
Sainte-Hermine (Abbé de), aumônier de la reine, 53.
Sainte-Maure (M. de), vice-amiral, 201.
Salabery (Abbé de), conseiller au parlement; son discours, 62, 189, 309.
Salabery de Benneville (M. de), vice-amiral, 201.
Saléon (Jean d'Yse de), archevêque de Vienne (1), 391.
Salle (Marquis de la), 43, 187, 197, 219, 222, 298, 301.
Salle (Mme de la), 308.
Sallière (M. de), gouverneur de Dieppe, 385.
Salmour (M. de). *Voy.* Walkerbath.
Salon (Anecdotes du maréchal-ferrant de), 410.
Saluces (Mme de), dame d'honneur de la duchesse de Penthièvre, 200, 439.
San-Salvador (Mme de), 11, 12.
Sardaigne (Roi de). *Voy.* Charles-Emmanuel III.
Sasatelli (M. de), majordome de Madame Infante, 177.
Sassenage (M. de), menin du dauphin, chevalier d'honneur de la dauphine, 70, 264, 265, 272, 273, 283, 329.
Sassenage (Mme de), 265, 273, 329, 400.
Sassenage (Mlle de), 264, 267, 271, 274, 282.
Saucourt (Mmes de), 116.
Saulx (Mme de), dame du palais de la reine, 236, 308, 336, 372.
Saulx-Tavannes (Charles-Nicolas de), archevêque de Rouen, grand aumônier de la reine, 153, 176, 178, 179, 260, 262, 275, 283, 433.
Saumery (MM. de), 33.
Saumery de Johanne (M. de), 246, 267.
Sauroy (Mme de), 393, 394.
Savalette (M.), fermier général, garde du trésor royal, 59.
Savoie (Victor-Amédée-Marie, duc de), 183, 244.
Saxe (Arminius-Maurice, comte de), maréchal de France, 33, 99, 101, 386-390, 401, 442-446.
Scheffer (M. de), envoyé de Suède, 54.
Schoumbourg (Comte de). *Voy.* Hesse-Cassel.
Schuling (M. de), ministre du roi de Danemark, 281.
Séchelles (M. de), 443.
Ségur (M. de), 93.
Seignelay (M. de), fils de Colbert, 382.
Sénac, médecin, 445.
Sens (Archevêque de). *Voy.* Languet de Gergy.
Sens (Élisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé, Mademoiselle de), 247, 387.
Sept-Fons (Abbaye de), 259.
Sesmaisons (M. de), exempt des gardes du corps, 7.
Sevfert (M.), conseiller au parlement, 268, 271, 315, 325.
Silva, médecin, 109.

(1) Le duc de Luynes lui donne par erreur le titre d'archevêque d'Embrun.

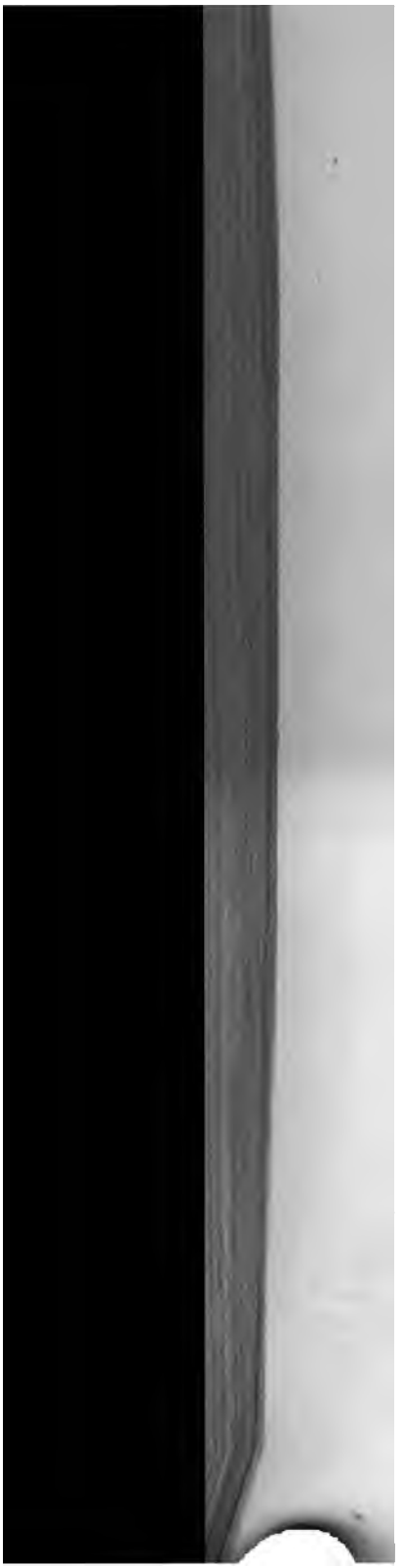

Sintzheim (Comte de), ministre de l'électeur
Sisyphe, opéra, 187.
Soissons (Évêque de). *Voy.* Fitz-James.
Solar (Le commandeur de), 88.
Sonklsdyck (M. de), 54.
Sophie (Madame). *Voy.* France (Mesdames S
Sorbe (M. de), 257.
Soubise (Armand de Rohan-Ventadour, card
262, 282, 283, 322.
Soubise (Charles de Rohan, prince de), capita
21, 114, 305, 307, 308.
Soubise (Anne-Thérèse de Savoie-Carignan,
Souillac (Jean-Georges de), évêque de Lod
Soupir (M.), gentilhomme du roi Stanislas, 340
Sourches (Mme de), 21.
Souradis (M. de), 390.
Souvré (M. de), 27, 197, 293.
Spinola (Chevalier de), 132.
Staal (Mme de), 284.
Stainville (M. de), 357, 389, 392, 393.
Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de L
306, 307, 340-342, 344, 432.
Stuart (Charles-Édouard), dit *le prince Éd*
fils aîné du Prétendant, vers sur son expu
Sully (Chevalier, depuis duc de), 126.
Sully (Duchesse de), 199.
Surgères (M. de), 30, 33.
Surgères (Mme de), 356.
Sussex (Comte de), 16, 23.
Suze (Comte de la), grand maréchal des logi
Suze (Mme de la), 115, 379.
Suzy (M. de), major des gardes du corps, 24
Suzy (Mme de), 246.

T.

Taillebourg (M. de), 122.
Talaru (M. de), 264, 267, 271, 273, 274, 28
Tallard (Marie-Élisabeth-Angélique-Gabrielle
vernante des enfants de France, 38, 41, 22
Talleyrand (M. de), 401.
Talleyrand (Mme de), dame du palais de la
Talot (Comte de), 307.
Tannes (M. et Mme de), 354.
Tavannes. *Voy.* Saulx-Tavannes.
Télès (M. de), intendant de la maison de la
Tencin (Bailli de), 46, 88.

TENCIN (Mme de), 46.
TENCIN (Pierre Guérin de), cardinal, archevêque de Lyon, ministre d'État, 46, 176, 262, 433.
TERRASSON (Abbé), de l'Académie française, 373.
TEXIER, trésorier de la grande écurie, 224.
THESU (Abbé de), 199.
THIANGES (M. de), chambellan du roi Stanislas, 340.
THOMÉ (M.), conseiller au parlement, 304.
THOMOND (Mylord). *Voy.* CLARE.
TINGRY (Anne-Charles-François-Chrétien de Montmorency-Luxembourg, prince de), maréchal de camp, 143.
TITON (M.), conseiller au parlement, 304.
Titon et l'Aurore, opéra, 187.
TORRES (Comte de las), ministre d'Espagne à Vienne, 358.
TORRING (Comte de), ministre de l'électeur de Bavière, 152.
TOULOUSE (Louis-Alexandre de Bourbon, comte de), 39, 247, 336.
TOULOUSE (Marie-Victoire-Sophie de Noailles, comtesse de), 39, 53, 91, 138, 173, 174, 179, 188, 266, 351.
TOUR DU PIN (M. de la), gouverneur du pays du Maine, 35.
TOURBES (Mlle de), 330, 365.
TOURNEHEM (M. de), directeur général des bâtiments, 399.
TOURNELLE (M. de la), sous-introducteur des ambassadeurs, 250.
TOURNEMINE (M. de), 34.
TOURNEMINE (Mme de), dame d'honneur de Mlle de la Roche-sur-Yon, 34, 35, 377.
TOURS (Archevêque de). *Voy.* RASTIGNAC.
TOURVILLE (Anecdotes sur le maréchal de), 382-384.
TRÉMISAR, intendant de Mlle de la Roche-sur-Yon, 380.
TRÉMOILLE (Duc de la), 403.
TRÉMOILLE (Mme de la), 360.
TRÉMOILLE (Charles-Armand-René duc de la), 105, 121.
TRÉMOILLE (Marie-Victoire-Hortense de la Tour d'Auvergne, duchesse de la), 105.
TRESSAN (M. de), 233, 234.
Trianon (Ménagerie de), 42.
TRIBOUT, danseur, 200.
TRONC (Mme du), 330.
Troyes (Évêque de). *Voy.* PONCET DE LA RIVIÈRE.
TRUSSON (Mme), femme de chambre de la dauphine, 187, 197, 199, 220.
TURENNE (Prince de), 197, 360, 388.
TURENNE (Princesse de), 354, 360, 385.
TYRCONNEL (Mylord), ministre du roi à Berlin, 43.

U.

URSINS (Anecdote sur la princesse des), 418.

V.

VALENTINOIS (M. de), 29, 50, 325, 326.
VALENTINOIS (Mme de), 56.
VALETTE (M. de la), écuyer du roi, 331, 356.
VALLETTE (M. de la), intendant de Bourgogne, 19.
VALETTE (Le P. de la), général de l'Oratoire, 206, 207.
VALLIÈRE (M. de la), grand fauconnier, 21, 80, 81, 82, 84, 85, 89, 98, 99, 118, 149, 167.
VANDERMER (Famille de), 35, 36.
VANDIÈRES (M. de), 53.
VANLOO (Carle), peintre, 186, 399.
VANOLLES (M. de), conseiller d'État, 298, 307.
VARANCHAMP (Mme), femme de chambre de la dauphine, 136.
VARÉ. *Voy.* VARRÉ.
VARRÉ (Abbé), docteur de Sorbonne, 263.
VATAN (Chevalier de), 54.
VAUDRAY (M. de), 31.
VAUDRAY (Mme de), 31, 32.
VAUGUYON (Mme de la), 423.
VAURÉAL (Louis-Guy Guérapin de), évêque de Rennes, 15, 137, 155-157, 235, 236, 262, 263, 435.
Vauréal (Terre de), 376.
VEILLÈRE (M. de), exempt des gardes du corps, 356.
VENDÔME (Louis-Joseph, duc de), mort en 1712, 123-127, 131, 132.
VENDÔME (Philippe de), grand prieur de France, 124-126.
Venise sauvée, tragédie, 25.
VENTADOUR (Charlotte-Éléonore-Madeleine de la Mothe-Houdancourt, duchesse douairière de), gouvernante des enfants de France, 195.
VÉRAC (M. de), 30.
VÉRAC (Mme de), 31.
VERLEST (M.), envoyé de Hollande à Turin, 308.
VERNEUIL. *Voy.* MORANZEL.
VERNEUIL (M. de), introducteur des ambassadeurs, secrétaire du cabinet, 227-230, 232, 250, 251.
VERNEUIL (Mme de), 229-232, 234, 409.
VERVENNE (Mlle de), élève de la maison de Saint-Cyr, 241.
VERZURE (M. de), ministre de France à Coblentz, 289.
VICTOIRE (Mme). *Voy.* FRANCE (Marie-Louise-Thérèse-Victoire de).
VIDAL (Comte de), majordome major de Madame Infante, 183.
VIEUVILLE (Mme de la), 38.
VILAINE (Comte de), 315, 316.
VILLARS (Honoré-Armand, duc de), 287.
VILLARS (Aimable-Gabrielle de Noailles, duchesse de), femme du précédent, dame d'atours de la reine, 4, 39, 50, 51, 60, 120, 168, 280, 292, 301, 347, 371, 372, 385, 393.

VILLATTE (M. de), 54.
VILLEMUR (M. de), garde du trésor royal, 59.
VILLEMUR (Mme de), 206.
VILLEMUR (Le petit), 395.
VILLEQUIER (M. de), 299.
VILLERAS (Mémoires de), 229.
VILLEROY (Chevalier de), 132.
VILLEROY (Mme de), 299.
VILLEROY (Louis-François-Anne de Neufville, duc de), capitaine des gardes, du corps du roi, 14, 149.
VILLIERS (Mme de), 42.
VINTIMILLE (Charles-Gaspard-Guillaume de), archevêque de Paris, 103, 108.
VINTIMILLE (Jean-Baptiste-Félix-Hubert, comte de), 103, 108.
VINTIMILLE (Pauline-Félicité de Mailly-Nesle, comtesse de), 102-109.
VIZÉ (M. de), gouverneur de Longwy, 386.
VOGUÉ (M. de), 223.
VOLTAIRE, 222, 227, 338.
VOYER (Marquis de), 190, 233, 369.
VOYER (Mme de), 236.
VRILLIÈRE (Mme de la), surnommée *le Moineau*, 96.

W.

WALDEGRAVE (Mylord), 228.
WALH (Mme). *Voy.* HOWAL.
WALKERBATH (M. de), 37.
WALPOLE (M. de), 22, 228.
WELDEREEN (Mlle de), 330, 332, 347, 356.
WORMSER (M. de), colonel du régiment d'Alsace, 242.
WURTEMBERG (Prince de), 49, 99.
WURTEMBERG (Princesse de), 349.

Y.

YORK (M. d'), ministre d'Angleterre, 22.

Z.

ZANNONI (Abbé), 248, 249.
Zélie, opéra, 197, 212.
ZINZENDORF (M. de), 368.
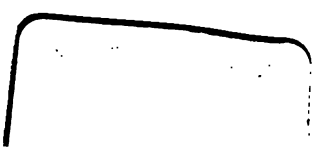
FIN DE LA TABLE.